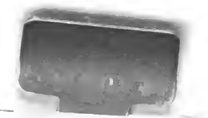



Nº 610
Biblioteca del
DE LA
CANDELARIA




Digitized by Google

ENCYCLOPEDIE
METHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPEDIE
METHODIQUE.

TOME CINQUIEME.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE,
DIPLOMATIQUE DES CHARTRES,
ET CHRONOLOGIE.



A PARIS,

Chez H. AGASSE, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

L'an II de la République.

EXPLICATION

Des Abbréviations qui expliquent la rareté des Médailles.

LE ZÉRO signifie que la tête, où la médaille dont on parle, ne se trouve point en tel métal, ou en tel module.

C. Que la médaille est commune, & n'a de valeur (sur-tout en bronze) qu'à proportion de sa conservation.

R. Que la médaille est rare, & qu'elle est d'un plus grand prix qu'une médaille commune.

RR. Que c'est une médaille précieuse; qu'elle vaut le double (& souvent davantage) d'une médaille désignée par une seule R.

RRR. Que cette médaille est d'une grande rareté, & qu'elle manque souvent dans des collections nombreuses.

RRRR. Que cette médaille est unique, ou d'une rareté extrême.

G. B. désigne le grand bronze.

M. B. le moyen bronze.

P. B. le petit bronze.

ON observera que la collection entière des médailles de Pellerin est réunie au cabinet national des Antiques, rue Richelieu; la suite des impériales d'argent de l'abbé Rothelin, à celui du roi d'Espagne; que les pierres gravées du baron de Stosch appartiennent aujourd'hui au roi de Prusse; que le roi de Naples vient de réunir à la collection des Antiques de Pompeia & d'Herculanum tout ce qui étoit renfermé à Rome dans les palais Farnèse & *Farnesina*, & dans la villa Farnèse; qu'enfin le grand duc de Toscane a réuni à la galerie de Florence toutes les antiques de la villa Medici de Rome.

PLU

PLUTO, nymphe, mère de Tantale. *Voyez* TANTALE.

PLUTON.

N. B. Cet article paroîtroit trop long, s'il ne renfermoit pas les principaux traits de PLUTUS, de SERAPIS, de TYPHON, d'ADONIS & d'ESCULAPE, que l'on a souvent confondus avec *Pluton*; & les bases de la mythologie égyptienne, & de la mythologie astronomique de M. Dupuis.

Pluton a été regardé par la plupart des grecs comme une cause physique. Quelques-uns d'eux lui ont assigné pour demeure les galeries des mines; c'est pourquoi ils en faisoient le dieu des richesses sous le nom de *Plutus*. Strabon rapporte à ce sujet un bon-mot de Demétrius de Phalère. Parlant des habitans de l'Attique, cet (*Lib. III. pag.* 147.) orateur disoit qu'ils creusoient la terre avec l'opiniâtreté de gens qui espéroient à la fin d'enlever *Pluton* lui-même. Ce fut aussi sous cette vue que les ficyoniens prirent pour leur dieu tutélaire *Pluton*-Sérapis. Ils croyoient lui être redevables de l'opulence où les mettoit le commerce du fer. Leur contrée fournissoit ce métal en abondance, & ils le transportoient sur les côtes de la Macédoine.

Quelques romains donnoient à *Pluton* cette même origine. Nous en trouvons une preuve dans une inscription rapportée par Gruter (*Pag.* 21. *n°.* 8.): *JOVI INVENTORI, DITI PATRI, TERRÆ MATRI, DETECTIS DACIÆ THESAURIS, CÆSAR NERVA TRAJANUS AUG. SAC. P.*

Stace & Silius disent que « la paleur répandue » ordinairement sur le visage des mineurs, avoit » pour cause la frayeur dont ils étoient saisis à » la vue de *Pluton*, qui siége dans les filons & » dans les puits des mines ».

Stace (*Lib. IV.*):

Quando te dulci Latio remittent
Dalmata montes? Ubi Dite viso
Pallidus fossor redit, erutoque
Concolor auro.

Et Silius, en parlant des asturiens :

.... *Astur avarus*

Visceribus lacerae telluris mergitur imis,

Et redit infelix effosso concolor auro.

D'autres écrivains ont cherché dans la Terre l'origine de *Pluton*. Varron (*Lib. IV. de ling. latin.*) dit que le nom d'Orcus lui avoit été donné : *Quod in eâ (Terrâ) omnia oriuntur & aboriuntur : unde Orcus ab ortu, quod omnium rerum sit finis & ortus*. De là vient que Jupiter terrestre, Ζεὺς χθόνιος, est appelé par Apulée (*Dialog. Hermetis.*) le nourricier des animaux, des hommes & des végétaux. Saint Augustin (*Civ. Dei, lib. VII, cap. 16.*) dit dans la Cité de Dieu : *Ditem patrem, hoc est, Orcum terrenam & infimam mundi partem*. Nous lisons encore dans Fulgence-Panciade : *Plutonem dicunt terrarum præsidem ; πλοῦτος enim græcè divitiæ dicuntur, solis terris credentes divitias deputari.* (Mytholog. lib. I.) : *Hunc etiam tenebris addictum dixêre, quòd sola terra materia sit cunctis elementis obscurior. Sceptrum quoque in manu gestat : quòd regna Solis competant terris.* Arnobe se sert de cette origine de la divinité qui préside aux Enfers, pour expliquer l'enlèvement de Proserpine : *Improvisus Proserpinam rapuit, & sub terras secum avexit. Seminis... abstrusio raptione in Proserpina nuncupatur, &c.* (*Lib. 5. adv. gentes.*) Le passage suivant de Bacon explique la pensée d'Arnobe : *Per Proserpinam, antiqui significarunt spiritum illum æthereum qui sub terrâ (per Plutonem repræsentatâ) clauditur, & detinetur à superiore globo divulsus* (De sapientiâ veterum.)...... *Ille spiritus raptus à terrâ fingitur, quia nimirum cohibetur, ubi tempus & moram habet ad evolandum, sed subitâ distractione compingitur & figitur*...... Cicéron avoit la même opinion, & il l'a consignée dans son livre second de la Nature des dieux, en ces termes : *Terrena autem vis atque natura Diti patri dedicata est : qui dis, apud græcos Πλούτων, quia & recidant omnia in terras, & oriantur in terris. Is rapuit Proserpinam .... Quam frugum semen esse volunt, absconditamque quæri à matre fingunt.*

Ce n'étoit pas assez d'avoir pris les métaux & ensuite la terre pour *Pluton*, on crut encore le reconnoître dans l'air. Varron le dit en termes exprès (*Lib. IV. de ling. latin. cap. 10.*) : *Idem hic Diespiter dicitur infimus aer, qui est conjunctus terræ, ubi omnia oriuntur, &c.* Phornutus regarde l'air de notre athmosphère, qui est le refuge des ames à la sortie des corps, comme le vrai *Pluton*. Il fait venir son nom Ἅδης, διὰ τὸ ἀιδὲς, parce que l'air est invisible, s'il n'est éclairé par une cause étrangère à sa nature. De-là vient, selon lui, le proverbe Ἄϊδος κυνῆ, *Orci galea*, le casque de *Pluton*, armure qui rendoit invisible celui qui la portoit. L'air d'ailleurs étant ébranlé produit le son, la voix ; c'est pourquoi Lasius (*Antholog. lib. III. cap. 24 & 25.*), dans son hymne à Cérès appelle *Pluton* Κλύμενος, *Clymenus*, ἀπὸ τοῦ κλύειν, *audire*. Tous les mortels, en effet, entendent sa voix terrible, lorsqu'il les appelle sur les rivages du Styx. Telles sont les allégories physiques que l'on a cru avoir fait imaginer *Pluton*. Nous pouvons avec justice appliquer à leurs auteurs un passage de Sextus Empiricus...... « Regarder comme » des divinités des lacs, des fleuves, & toutes » les choses qui, par leur nature, peuvent servir » à notre usage, c'est le comble de la folie & de » la vanité ». (*Adversùs Mathem. pag. 315.*)

Voyons si les mythologues qui ont cherché dans l'histoire l'origine dont nous sommes occupés, ont été plus heureux. Diodore de Sicile (*Lib. V.*) assure contre toute vraisemblance qu'avant l'existence d'un prince, nommé *Pluton*, les hommes ne connoissoient pas l'usage des funérailles, & que ce nouvel établissement lui mérita le sceptre des Enfers. Aidoneus, roi des molosses en Epire, qui fit mettre aux fers Thésée & Pirithous, ravisseurs de son épouse, est pris aussi pour *Pluton* dans Pausanias. Lactance (*De falsâ religione, lib. I. cap. 11*) a adopté l'explication historique du partage de l'univers connu, que l'abbé Banier a employé depuis avec tant de complaisance. Jupiter régna sur l'Orient, Neptune sur les mers & les côtes, & *Pluton* sur l'Occident. Le Soleil se couchant sur les terres de *Pluton*, faisoit croire qu'elles étoient plus basses que le royaume d'Orient ; voilà, selon Lactance, l'origine des Enfers & de leur souverain. L'abbé Banier (*Explic. des fables, tom. II. pag. 51.*) ajoute que la Bétique & l'Espagne échurent à *Pluton* dans ce partage, & comme ce prince entendoit très-bien l'exploitation des mines, il mit en valeur celles de son appanage, & passa depuis pour le dieu des richesses.

Répondons encore à ces allégoristes historiens par la bouche du philosophe Sextus Empiricus (*Adv. Mathem. pag. 314.*) : « Ceux qui pensent que les » hommes ont fait des dieux, des héros fameux & » des sages administrateurs des républiques........ » manquent leur but. D'où pouvoit venir en » effet la notion de la divinité à ceux qui créoient » les premiers dieux » ?

C'est ainsi que les mythologues s'égarcient tous à l'envi. Un petit nombre, tels que Porphyre, Martianus Capella, Macrobe, &c., avoient entrevu la vérité. Ils l'indiquèrent dans leurs ouvrages, mais envain. Depuis la renaissance des lettres jusqu'au siècle présent, ils furent négligés, & l'abbé Banier favorisoit cet oubli par ses ex-

plications ridicules. L'Allemagne cependant à cette époque possédoit un homme qui s'étoit frayé la vraie route pour arriver aux sources de la mythologie. C'étoit le savant Jablonski. Son *Pantheon ægyptiorum* réveilla le goût pour l'étude des anciens monumens & sur-tout des monumens égyptiens. Son immortel ouvrage doit servir de modèle à tous ceux qui suivront la même carrière. Il a été notre guide fidèle, & ne nous a laissé qu'un regret, celui de ne pas avoir de sa main un *Pantheon græcorum*. Nous chercherons donc avec lui l'origine de *Pluton* chez les égyptiens, & nous démontrerons que cette divinité étoit l'emblème du Soleil d'Hiver, *Sol inferus*, ou du génie du Soleil, pendant les mois où cette planète parcourt la partie inférieure du Zodiaque.

Macrobe regardoit les égyptiens comme le peuple de qui la Grèce avoit reçu ses connoissances & sa philosophie (*Somn. Scip. lib. I. cap.* 19.). Il les appelloit *omnium philosophiæ doctrinarum parentes*. Orphée, Pythagore avoient voyagé chez eux pour s'instruire, & Platon, selon Macrobe, avoit suivi leurs systêmes philosophiques. L'horreur que les premiers égyptiens avoient pour la navigation, les empêchoit à la vérité d'aller en Grèce, & de communiquer immédiatement avec les îles de l'Archipel. Mais leurs colonies s'étendirent sur les bords de la Méditerranée; & les phéniciens & les tyriens n'en furent pas les moins célèbres. Ces peuples envoyèrent à leur tour des colonies dans l'Archipel; & Sanchoniaton, en nous conservant le nom de *Muth*, qu'ils donnoient au Sérapis égyptien, devenu depuis le *Pluton* grec, nous apprend qu'ils altérèrent sensiblement les dogmes de leur métropole. Ils entretinrent toujours des liaisons de commerce avec les grecs; on croit même que Cadmus fit adopter à ceux-ci une partie de l'alphabet phénicien, & avec lui sans doute quelques-unes de leurs divinités. Imagine-t-on en effet qu'une nation privée de l'art d'écrire, ait une théologie suivie & systématique? Les relations des voyageurs modernes démontrent le contraire. Rien n'est en effet plus informe que la mythologie des sauvages. Il fut donc très-facile de faire adopter un systême de religion, ou du moins quelques branches d'un systême à des nations pour lesquelles on créoit un alphabet. Voilà l'origine des fables grecques & la filiation des connoissances mythologiques, qui nées sur les bords du Nil, transportées dans la Phénicie, devinrent indigènes dans les îles de l'Archipel, & sur les côtes occidentales de l'Asie.

Jettons maintenant un coup d'œil rapide sur la religion des égyptiens, & sur l'astronomie qui en fut la base, afin de découvrir l'origine du dieu qui règne sur les bords du styx. Macrobe dit en parlant de ce peuple: *Ægiptiorum enim majores, quos constat primos omnium cœlum scrutari & metiri ausos*..... & ailleurs: *Ægiptios solos divinarum rerum conscios*..... (*Somn. scrip. lib. I. c.* 21. *Saturn. lib. I. cap.* 14.). Cet ancien peuple n'adora jamais des hommes déifiés, quoiqu'Eusèbe l'ait assuré (*Prapar. evang. lib. III. cap.* 3. & 10.). Il est fâcheux que l'écrivain auquel nous devons de si beaux fragmens de Porphyre & de Sanchoniaton, ait calomnié les égyptiens, sans doute d'après le systême adopté par les premiers pères de l'église. Ceux-ci, en effet, supposent toujours dans leurs écrits que les idolâtres avoient pris des héros pour des objets de leur vénération & de leur culte. Les prêtres égyptiens cependant nioient formellement, selon Hérodote (*Lib. II. cap.* 142.), que leurs dieux eussent été jadis des rois d'Egypte.

Ils placèrent sur leurs autels deux sortes de dieux, des divinités intellectuelles, *θεοὺς νοητοὺς*, & des divinités visibles, *θεοὺς αἰσθητοὺς*. Cette distinction est consignée dans les monumens des écoles pythagoricienne & platonique. Les premiers égyptiens n'adorèrent que les dieux intellectuels, c'est-à-dire, le génie-ame de la Nature, le génie solaire, le génie lunaire, &c. Mais cette doctrine étoit trop abstraite pour le peuple qui veut toucher, voir & sentir les objets de son culte. On lui fabriqua des divinités visibles, des simulacres & des statues, emblêmes des génies. Les prêtres seuls conservèrent l'ancienne tradition, la clef des allégories, l'esprit des symboles, les enveloppèrent de voiles, & les couvrirent d'hiéroglyphes. L'astronomie dit d'elle-même dans Martianus Capella (*Satiric. lib. VIII. pag.* 274.): *Per immensa spatia sæculorum, ne profanâ loquacitate vulgarer, ægyptiorum clausa adytis occulebar*. Les prêtres cherchèrent à s'attirer le respect & la vénération, en ne communiquant cette doctrine secrette qu'à des mortels privilégiés & à des initiés, c'est-à-dire, à des hommes dont ils éprouvoient la discrétion par des travaux & par des pratiques rigoureuses. Tel fut Hérodote, tel fut Pythagore. Voici la manière dont Ovide parle du systême que ce philosophe avoit apporté d'Egypte, & qui par conséquent dépose pour la religion primitive renfermée dans le collège des prêtres (*Metam. lib. XV. v.* 62.):

.... *Isque, licet cœli regione remotos*
Mente deos adiit; & quæ natura negabat
Viribus humanis, oculis ea pectoris hausit.

Les dieux intellectuels sont exprimés très-clairement dans ces vers.

Les divinités sensibles (*Deuter.*, *Amos*, *Jerem.*, *&c.*), le disque du Soleil, de la Lune, &c. & leurs images sont énoncées cent fois dans

les livres des juifs. Porphyre, dans sa lettre à Anébon, qui est à la tête des mystères de Jamblique, dit (*Pag.* 7) : « Les égyptiens n'ont point d'autres dieux que les planètes & les signes du Zodiaque..... De l'aveu de Chœrémon, prêtre égyptien, ceux qui reconnoissoient le Soleil pour l'architecte de l'univers, rapportoient aux étoiles, à leurs aspects, aux phases de la Lune, au cours annuel du Soleil, aux hemisphères diurne & nocturne, & au Nil, non-seulement ce qui étoit enseigné d'Osiris & d'Isis, mais encore toutes les fables sacrées ». Le rabbin Mor-Isaac, cité par M. Dupuis (*Pag.* 434.), parle le même langage que Porphyre. Après avoir exposé la doctrine des génies, il ajoute : *Existimaverunt astra esse creatores & factores, & imposuerunt singulis sideribus dei nomen, variisque ceremoniis colebant, & constituebant sub eorum nomine idola varia, eorum figuras variis modis repræsentantia. Fuerunt autem hi ritus proprii ægyptiis, qui postea ad alios transmigrantes totum paulatim mundum infecerunt.*

Les anciens prêtres grecs ont suivi les traces des égyptiens, & ils ont chanté des métamorphoses qui avoient les phénomènes célestes pour base. Hésiode parle toujours des dieux dans sa Théogonie, comme des enfans du ciel étoilé. Lucien (*De Astrologiâ, tom. I. pag.* 902.) nous dit qu'on apprend dans les poëmes d'Hésiode & d'Homère l'analogie constante qui régnoit entre les fables & l'astronomie. Après tant d'autorités, on ne peut douter que les grecs n'aient reçu une partie de leur système mythologique des égyptiens. Il est aussi certain que ces derniers l'ont élevé sur l'astronomie. Deux vérités qui demandoient d'être portées à l'évidence avant que nous cherchassions auquel des phénomènes célestes les égyptiens ont substitué *Pluton*. Nous allons prouver en suivant les traces de Jablonski & de M. Dupuis, que ce phénomène étoit le Soleil d'hiver.

C'est une vérité reconnue par tous les savans, que le Soleil ou le génie solaire étoit représenté chez les égyptiens par Osiris. Selon Diodore de Sicile (*Lib. I.*) : « Ce peuple croyoit qu'Osiris étoit le même que Sérapis, Bacchus, Pluton & Ammon. Quelquefois il le confondoit avec le Soleil & Pan. Une grande partie regardoit Sérapis comme le Pluton des grecs ». Un vers d'Orphée enseigne la même vérité : « Vous êtes Jupiter, Pluton, le Soleil & Bacchus ».

Εἷς Ζεὺς, εἷς Ἀΐδης, εἷς Ἥλιος, εἷς Διόνυσος.

(*Macrob. Saturn. lib. I. cap.* 18.)

Martianus Capella, dans l'hymne au Soleil, fait voir que le plus grand nombre des divinités n'étoit que divers emblêmes du Soleil (*Nup. Philol. lib. II.*) :

Te Serapim Nilus, Memphis veneratur Osirim,
Dissona sacra Mitram, Ditemque, ferumque Typhonem.
Athys pulcher, item curvi puer almus aratri.
Ammon & arentis Lybies, ac Biblius Adon,
Sic vario cunctus te nomine convocat orbis.

L'empereur Julien, dans son discours au Soleil, fait dire à Apollon que Jupiter, Pluton & le Soleil & Sérapis sont un seul & même dieu. *Postremò*, dit enfin Macrobe, *potentiam Solis ad omnium potestatum summitatem referri indicant theologi, qui in sacris hoc brevissimâ precatione demonstrant, dicentes : ἥλιε παντοκράτορ, κόσμου πνεῦμα, κόσμου δύναμις, κόσμου φῶς. Solem & esse omnia Orpheus testatur.* Le génie de cet astre est donc Osiris, Jupiter, *Pluton*, Sérapis, &c., &c.

Servons-nous de cette vérité avouée, pour expliquer un passage de Pausanias (*Corint. p.* 129), qui a toujours été mal entendu. Ce savant voyageur rapporte qu'à Larisse, forteresse des argiens, on voyoit dans le temple de Minerve une statue de Jupiter ayant trois yeux. C'étoit, selon la tradition du pays, Ζεὺς πατρῷος, *Jupiter patrius*, la même statue qui étoit autrefois elevée en plein air dans le palais de Priam, & au pied de laquelle ce malheureux prince s'étoit refugié pour se soustraire au ressentiment du fils d'Achille. Si l'on en croit Pausanias, l'artiste avoit voulu faire entendre par ces trois yeux, que Jupiter régnoit dans le Ciel, & qu'il régnoit en même temps dans les Enfers, où il étoit appellé, comme dans Homère, Ζεὺς καταχθόνιος (*Iliad.* A.). Virgile l'a nommé depuis *Jupiter stygius*. L'identité du Soleil & de Jupiter, du Soleil & de *Pluton*, du Soleil enfin & des autres divinités, developpe avantageusement le triple emblême caché sous les trois yeux de *Jupiter patrius*.

Ayant prouvé l'analogie qui étoit établie entre *Pluton* & le Soleil, ou le génie solaire, il ne nous reste plus qu'à découvrir la phase de cet astre, représentée par le Jupiter-Infernal. Porphyre nous l'apprend dans son précieux fragment conservé par Eusèbe (*Præp. evang. lib. III.*). « *Pluton*, dit-il expressément, est le Soleil qui, au solstice d'hiver, passe sous la terre, & parcourt l'hémisphère caché & inconnu ».

L'oracle de Claros fut consulté pour savoir quelle étoit la divinité connue sous le nom d'Iao, *Iao*, l'esprit des sphères, ou l'ame du monde. Il répondit dans Macrobe (*Saturn. lib. I. cap.* 18.) « que Iao est le plus grand des dieux, celui qui porte le nom de *Pluton* dans l'hiver, & le nom

» de Jupiter au printems ». Voilà *Pluton* reconnu pour le soleil d'hiver, & Porphyre vient encore à l'appui de cette opinion, en expliquant l'emblême du casque de *Pluton*. Cette armure représente, selon lui, le pole qui est caché, & placé au-dessous de nous (*Prapar. evang. lib. III.*).

Qui pourroit expliquer sans cette clef les beaux vers qu'une parque adresse à *Pluton* dans Claudien, au livre premier de son poëme sur l'enlèvement de Proserpine ?

.... *O maxime noctis*

Arbiter, umbrarumque potens, cui nostra laborant

Stamina, qui finem cunctis & semina prabes,

Nascendique vices alternâ morte rependis,

Qui vitam lethumque regis ; nam quidquid ubique

Gignit materies, hoc te donante creatur,

Debeturque tibi, certisque ambagibus avi,

Rursùm corporeos anima mittuntur in ortus.

Si on envisage *Pluton* comme l'emblême du Soleil, qui, par son absence, plonge pendant l'hiver la nature dans le deuil & la stérilité, tout est clair dans ces vers, & tout est analogue au roi des Enfers. Avec ces principes, on concilie aisément les différentes opinions de ceux qui ont pris *Pluton*, ou pour la terre produisant tout, & nourrissant tous les êtres matériels, ou pour les richesses renfermées dans son sein, ou enfin pour l'air de notre atmosphère dans lequel s'envolent les ames des morts. Les premiers ont subsitué tout uniment l'effet à la cause. Les seconds, croyant avec l'antiquité les métaux formés par l'influence solaire, ont fait la même faute. Voyant l'air éclairé par l'action de la lumière, dont on plaçoit le réservoir dans le Soleil, les troisièmes ont également pris l'effet pour la cause. La méprise des uns & des autres est cependant plus supportable que celle des écrivains occupés à chercher dans l'histoire l'origine de *Pluton*. Ceux-ci ont égaré constamment tous les modernes qui les ont suivis ; tandis que les premiers laissent au moins sur la voie les savans qui recherchent l'origine des fables.

Pour suivre le développement de la mythologie des Enfers expliquée par l'astronomie, je devois parler ici de Proserpine, de son enlèvement, de la raison qui lui a fait donner Cérès pour mère, & *Pluton* pour époux. Je ferois voir avec M. Dupuis que cette déesse étoit l'emblême de la couronne boréale, belle constellation placée auprès du serpentaire, second type de Jupiter-Terrestre ou Infernal. D'après les recherches de cet auteur, je montrerois la couronne boréale accompagnant le Soleil pendant qu'il parcourt l'hémisphère inférieur, paroissant dans l'Automne se coucher avec lui sur la Sicile, pour un observateur placé en Egypte ou en Phénicie, & donnant par-là occasion de faire enlever dans cette île Proserpine par *Pluton*, de la placer dans l'Enfer pendant six mois, dans le Ciel pendant six autres, & enfin de l'appeler l'*épousée d'automne*, comme l'a nommée Orphée (*Hymn. in Persephon.*). Macrobe (*Saturn. lib. I. cap. 21.*) serviroit ici de témoin & d'appui à ces heureuses conjectures, &c., &c., &c. Mais je renvoie ces détails à l'article de Proserpine. Sérapis devroit faire aussi un article particulier ; mais, par liaison des matières, je suis forcé d'en parler ici, ainsi que de Typhon & d'Esculape, parce que ces trois divinités ont souvent été confondues avec *Pluton*.

« On soupçonne avec raison, dit Porphyre » (*Eusebii prapar. evang. lib. IV. p. 174.*), que les » mauvais génies sont soumis à Sérapis....... » C'est le même que *Pluton* ; il commande aux » mauvais génies, & il a donné des symboles » pour les chasser. Il a enseigné à ses initiés quelles » formes d'animaux ils empruntoient pour tromper les hommes. »

Julien dans les Césars appelle Sérapis le frère de Jupiter. Mais en reconnoissant Sérapis pour l'emblême du soleil d'hyver, ou de *Pluton*, distinguons soigneusement deux Sérapis. Cette distinction duë à Jablonski porte un grand jour dans la théologie des égyptiens, & par suite dans celle des phéniciens & des grecs. Le plus connu des deux étoit le Sérapis-terrestre, ou Sérapis du Nil. C'étoit à lui qu'étoit dédié le temple célèbre voisin de Memphis, dans lequel on ensevelissoit le boeuf Apis. Le Nilomètre lui étoit consacré, & l'on trouve sur des monumens anciens cette mesure placée sur sa tête, ou dans sa main. Ptolémée Soter lui éleva un temple magnifique à Alexandrie après qu'on eût reconnu pour un Sérapis la statue apportée du Sinope. Le rhéteur Aristide (*Orat. in Serap. fol. 101*) dit du Sérapis du Nil, qu'il fait croitre ce fleuve pendant l'été. Suidas au mot *Σαραπις* s'explique ainsi :.... « Les uns veulent que » Sérapis soit Jupiter, d'autres pensent qu'il est » le Nil, à cause du boisseau placé sur sa tête & » du nilomètre qui l'accompagne. » Rufin nous apprend ce que signifioit ce boisseau, & pourquoi il étoit placé sur la tête du dieu du Nil, qui par son accroissement répandoit l'abondance dans l'Egypte. (*Hist. Eccles. lib. 2. cap. 23.*)... *Serapis capiti modius superpositus*...... *quia indicet vitam mortalibus frugum largitate praberi.*

L'étymologie du nom de Sérapis rapportée par Plutarque (*De Iside & Osiride*), quoique relative aux deux Sérapis, est plus analogue à celui du Nil. « Le mot Sérapis étant égyptien, je crois,

» dit-il, qu'il exprime la joie & la gaîté; car les » égyptiens entendent par le mot de *Sairi* la joie » & un jour de fête ». La ville de Canope avoit pris son nom du Sérapis-du-Nil qui y avoit un celèbre temple, où il étoit adoré sous la forme d'un vase à conserver l'eau. Voilà tout ce que nous dirons de ce Sérapis, qui n'a aucun rapport à Sérapis-*Pluton*, & que les grecs & les latins ont mal-à-propos confondu avec ce dernier.

Jablonski a prouvé évidemment qu'il y avoit en Egypte un Sérapis adoré avant celui qui fut apporté de Sinope. Il en est parlé dans l'histoire d'Alexandre-le-Grand, avant les Ptolémées. (*Plutarch. in Alexandro*, *p.* 705.) L'interprète Timothee & Manethon de Sébennе, consultés par Soter sur le dieu de Sinope, répondirent, selon Plutarque (*De Iside & Osiride.*), « que c'étoit une statue » de *Pluton*, & persuadèrent à Ptolémée qu'elle » n'appartenoit à aucun autre dieu qu'à Sérapis... » C'est le nom, ajoute Plutarque, que les égyp- » tiens donnent à *Pluton* ». Ce peuple connoissoit donc, avant l'arrivée du dieu des sinopiens, un Sérapis-*Pluton*. Il lui avoit élevé, à des époques si anciennes qu'elles étoient ignorées, deux temples, l'un près de Memphis, où il fut depuis adoré comme dieu du Nil, & l'autre près de Racotis. L'existence de Sérapis-*Pluton* est démontrée d'ailleurs par une foule de passages grecs & latins cités plus haut. Ajoutons-en encore deux très-exprès. L'empereur Julien, après avoir parlé de *Pluton*, dit : « Ce dieu..... que nous appellons en- » core du nom de Sérapis, parce qu'il est vrai- » ment *αἰδὴς*, c'est-à dire, invisible; c'est vers lui » que s'élèvent, selon Plutarque, les ames de » ceux qui ont vécu sagement ». Les égyptiens enfin, dit Porphyre, joignent Sérapis à *Pluton*, & lui donnent une robe violette (de couleur sombre & foncée), comme un symbole de son éclat & de sa lumière obscurcis lorsqu'il descend sur la terre.

L'ancienne religion égyptienne, qui s'étoit maintenue malgré la conquête des perses, ne put résister à l'invasion des grecs. Les Ptolémées rapportèrent en Egypte cette même religion, mais défigurée par les altérations qu'elle avoit souffertes en Phénicie & en Grèce, sous la plume des poètes & le pinceau des peintres. Tout plia devant les conquérans, même les prêtres de Memphis & de Thèbes. Ceux-ci accueillirent les innovations grecques, cherchèrent à les concilier avec la religion primitive, & enveloppèrent cette dernière sous des voiles multipliés, des allégories & des hiéroglyphes. Craignant de déplaire à leurs nouveaux maîtres, ils gardèrent sous le secret le plus inviolable leurs anciens dogmes, & ne les communiquèrent plus qu'aux initiés. Macrobe atteste cette révolution dans les termes suivans : *Tyrannide Ptolemæorum oppressi hos quoque deos in cultum recipere alexandrinorum more, apud quos præcipuè colebantur, coacti sunt. Ita tamen imperio paruerunt, ut non omninò religionis suæ observata confunderent* (Saturn. lib. I. cap. 7.)

Avouons cependant que les grecs, en adoptant le culte de Sérapis avoient eu quelques notions de son origine, mais qu'ils les perdirent bientôt, ou les étouffèrent sous les fleurs de la poésie, au point de la rendre absolument méconnoissable. Nous voyons en effet, au milieu du grand nombre de temples élevés en Grèce à la divinité égyptienne, un édifice consacré à Sérapis de Canope sur l'Acro-Corinthe (*Pausanias*, *Corinth. pag.* 93.), & distingué soigneusement d'un autre temple de Sérapis placé sur la même colline. On trouve ensuite Sérapis adoré dans des temples où l'on célébroit en même-temps les mystères de Cérès (*Corinth. pag.* 151.) & de Proserpine; ce qui prouve assez clairement son origine égyptienne. Cependant la plupart des monumens, ceux-là exceptés, annoncent la confusion des deux Sérapis. C'est pourquoi il est si rare d'en trouver qui représentent les seuls attributs de *Pluton*, ou de Sérapis-*Pluton*, à l'exclusion des symboles du Sérapis du Nil. « Dans » les Abraxas, on trouve, dit Montfaucon (*Suppl.* » *II. pag.* 151.), un Jupiter-Sérapis, tenant d'une » main la corne d'abondance, & de l'autre une » patère sur laquelle vole un papillon, symbole de » l'ame; preuve qu'il est le maître du pays des » ames, ou que c'est le même que *Pluton* ».

Sarap, dans les langues orientales, signifie serpent; c'est pourquoi on en peignoit auprès de Sérapis. Les ophites, hérétiques du second siècle, s'imaginant que ce reptile avoit enseigné aux hommes la science du bien & du mal, disoient qu'il étoit le Christ. Ils le lui préféroient même, & en adoroient un qu'ils conservoient vivant dans une cage. C'est sans doute de ces hérétiques qu'a parlé l'empereur Hadrien, lorsqu'il a dit des chrétiens : *Illi qui Serapim colunt, christiani sunt: & devoti sunt Serapi, qui se Christi episcopos dicunt* (Flavii Vopisci Saturninus)..... *Ipse ille patriarcha quùm Ægyptum venerit ab aliis Serapidem adorare, ab aliis cogitur Christum..... unus illis deus est.*

Ce serpent qui accompagnoit Sérapis, ainsi que l'usage où étoient les égyptiens, & depuis, à leur exemple, les grecs & les romains, d'invoquer ce dieu pour obtenir la santé, la guérison, l'ont fait prendre pour Esculape. Tacite s'exprime ainsi (*Hist. lib. IV. cap.* 83 & 84.) : *Deum ipsum* (*Serapidem*) *multi Æsculapium..... quidam Osirim, antiquissimum illis gentibus numen, plerique Jovem, ut rerum omnium potentem, plurimi Ditem patrem, insignibus quæ in ipso manifesta aut per ambages conjectant.* Macrobe emploie une partie du chapitre vingtième du premier livre des saturnales à prouver l'identité du Soleil, ou de Sérapis, avec

Esculape, sous l'emblême particulier d'Esculape. On donnoit à Sérapis le nom d'*Esmum*. Eusèbe (*Præpar. evang. lib. III. cap. 4.*), combattant les anciens mythologues prend plusieurs fois pour base de ses objections l'opinion qu'il leur attribue qu'Esculape étoit le Soleil. Cette conformité de rapports avec Sérapis lui en a fait donner presque tous les attributs. Il est ordinairement accompagné du serpent comme lui, & quelquefois même du Cerbère comme Sérapis-*Pluton*. On sait quelles frivoles explications on avoit donné jusqu'ici du serpent d'Esculape.

Plutarque n'a pas mieux rencontré en cherchant la raison pour laquelle les temples de ce dieu étoient placés ordinairement hors des villes; car il a allégué la salubrité de l'air des campagnes. S'il eût connu aussi en détail que Macrobe le culte des divinités égyptiennes, il auroit trouvé cette raison dans l'usage constant où étoient les adorateurs de Sérapis, d'éloigner des villes les temples de ce dieu.. .. *Ut nullum*..... (Saturn. lib. I. cap. 7.) *ut nullum oppidum intra muros suos Serapis fanum reciperet*. C'est ainsi que tout paroît lié dans la mythologie, lorsqu'on en tient le vrai fil, & que tout au contraire devient incohérent sous la plume des écrivains qui n'ont pas su remonter à ses principes véritables. Les grecs auroient pu les apprendre des phéniciens & des tyriens, ces colonies égyptiennes qui leur transmirent les dogmes de leur métropole avec quelques altérations. Une des principales fut l'*Esmum*, devenu dans la Phénicie l'Esculape, & adoré depuis sous ce dernier nom en Grèce & à Athènes en particulier, long-temps avant Aristophane (*Plutus.*). Cette explication au reste n'est point une conjecture de ma part; elle est consignée dans la vie d'Isidore (*Cod. 242. p.* 1074.) par Damascius, fragment que Photius a conservé dans sa bibliothèque.

Sérapis-*Pluton*, ou le soleil d'hyver, a été pris aussi pour Adonis; & ce fut encore une création phénicienne. Martianus Capella en fait foi :

Te Serapim Nilus, Memphis veneratur Osirim,

Dissona sacra Mitram, Ditemque, ferumque Typhonem.

Atys pulcher, item curvi & puer almus aratri,

Ammon & arentis Libies, & Biblius Adon.

L'hymne d'Adonis qui porte le nom d'Orphée, contient plusieurs vers relatifs à *Pluton*, dont le nom même avoit tant d'analogie à celui d'Adonis : Ἀϊδωνεύς, ou Ἀϊδωνεὺς & Ἄδωνις..... « Vous fournissez, y est-il dit, la nourriture à tout ce qui respire..... Vous vous éteignez, & brillez ensuite de nouveaux feux à des périodes réglées.... Vous faites naître la verdure..... Tantôt vous habitez le Tartare obscur, tantôt vous montez vers l'Olympe, & faites alors mûrir les fruits ». Observons encore que cet hymne l'appelle Δαίμων, nom que le prétendu Orphée donne seulement aux grands dieux, & qu'il avoit appris dans les mystères émanés de la doctrine des génies.

Macrobe s'exprime d'une manière beaucoup plus claire dans ses saturnales (*Lib. I. cap. 21.*) : *Adonim quoque Solem esse non dubitatur, inspectâ religione assyriorum, apud quos Veneris architidis & Adonis maxima olim veneratio viguit, quam nunc phœnices tenent. Nam physici terræ superius hemisphærium, cujus partem incolimus, Veneris appellatione coluerunt. Ergo apud assyrios sive phœnices lugens inducitur dea; quòd sol annuo gressu per duodecim signorum ordinem pergens partem quoque hemisphærii inferioris ingreditur, quia de duodecim signis Zodiaci sex superiora, sex inferiora censentur : & cùm est in inferioribus, & ideo dies breviores facit, lugere creditur dea, tanquam Sole raptu mortis temporalis amisso, & à Proserpinâ retento; quam numen terræ inferioris circuli & antipodum diximus. Rursùmque Adonim redditum Veneri credi volunt, cùm sol evictis sex signis inferioris ordinis incipit nostri circuli lustrare hemisphærium, cum incremento luminis & dierum. Ab apro autem tradunt interemptum Adonim, hyemis imaginem in hoc animali fingentes..... Ergo hyems veluti vulnus est solis, quæ & lucem ejus nobis minuit & calorem, quod utrumque animantibus accidit morte.*

L'identité de Typhon & de *Pluton*, ou du génie solaire d'hyver, est indiquée quelquefois, mais jamais démontrée directement. Jablonski a pris simplement Typhon pour un mauvais génie. Mais Martianus Capella dit expressément qu'il est le génie solaire, *ferumque Typhonem*. Nous lisons dans Sanchoniaton que Typhon tua son frère Osiris, que ce parricide fut vengé par Isis, avec l'aide d'Orus son fils (*Eusеb. prep. evang. lib. I. pag. 46.*)..... &c. Quelle liaison peut-on trouver dans ce récit, si l'on ne reconnoît dans Typhon l'hémisphère inférieur engloutissant le soleil, Osiris, pendant l'hyver. On sait d'ailleurs qu'Orus ou Harpocrate est l'emblême du soleil, qui paroît renaître au printemps. C'est pourquoi il est censé tuer Typhon, c'est-à-dire, ôter à l'hémisphère inférieur la puissance de retenir Osiris. Voilà cet hémisphère, ou *Pluton* reconnu sous un emblême distinct pour Typhon, quoique Jablonski l'ait confondu avec le génie du mal.

De cette interprétation découlent naturellement les raisons pour lesquelles Anubis est souvent représenté avec un crocodile sous ses pieds, & pour lesquelles on avoit consacré à Typhon le crocodile & l'hippopotame. Il est reconnu qu'Anubis est le Mercure des grecs. Or ce Mercure étoit, comme on l'a vu à l'article du Mercure-*inferus*, l'emblême de l'horizon qui sépare l'hémi-

sphère éclairé de l'hémisphère obscur. Il est placé au-dessus du second hémisphère ; dès-lors, en style hiéroglyphique, Anubis fouloit aux pieds le redoutable Typhon. Voilà pourquoi dans l'histoire d'Osiris, on voit Anubis triompher du meurtrier, après la vengeance d'Orus, & faire avec ses intestins des cordes pour sa lyre (*Plutarchus, de Iside & Osiride, pag. 373.*). Typhon redoutant cette vengeance, s'étoit métamorphosé en crocodile ; mais ce changement de forme ne put lui sauver la vie. Cependant, pour en conserver la mémoire, on lui consacra le crocodile, qui étoit l'emblême du coucher du soleil, c'est à dire, des ténèbres qui enveloppent le soleil, & par conséquent l'emblême de Typhon, tuant de sa main ce même Osiris (*Horus-Apoll. hierogl. lib. I. cap. 69.*) A cause d'une semblable analogie, l'hippopotame partagea les honneurs décernés au crocodile. Le cheval marin étant l'emblême du pôle antarctique, vers lequel le soleil sembloit attiré lors de sa descente dans l'hémisphère inférieur, on dut nécessairement le consacrer à Typhon (*Euseb. præpar. evang. lib. III, pag. 116.*).

Après avoir parcouru une partie aussi étendue & aussi difficile de ma carrière, je m'arrête un moment pour faire observer plus distinctement & les écueils que j'ai reconnu en les évitant, & la route sûre que j'ai suivie. J'ai d'abord rapporté toutes les origines physiques, historiques & métaphysiques, que l'on a données à *Pluton*. C'est en Egypte que j'ai fait espérer de découvrir sa véritable origine. Les monumens & les traditions des égyptiens, épars dans les écrivains grecs, ont été rapprochés & discutés. De ce foyer de lumière est sorti un jet brillant & unique qui a éclairé l'univers fabuleux. Le génie solaire a été reconnu pour l'ame de toutes les fictions & de *Pluton* en particulier. Le dieu des Enfers étoit l'emblême de ce génie, lorsque le soleil demeuroit plongé pendant six mois dans l'hémisphère inférieur. Plus exactement encore il étoit le soleil d'hyver, que les égyptiens représentoient par leur Sérapis-*Pluton*. Dès-lors on a apperçu la liaison entre le *Pluton* des grecs d'un côté, & Sérapis égyptien de l'autre ; ensuite celle de Typhon égyptien ou de l'hémisphère inférieur ; d'Adonis enfin & d'Esculape, tous deux de création phénicienne, & représentant l'un le soleil éclipsé pendant la moitié de l'année, & l'autre la *faculté curative* de Sérapis. Voilà un précis fidèle de mes recherches sur *Pluton*, je leur joindrai l'exposition de son histoire chez les grecs, les étrusques & les romains, l'explication de ses attributs & de son culte chez ces mêmes peuples.

Pour commencer l'histoire de *Pluton*, rapportons l'hymne que lui adresse le prétendu Orphée ; ce poëme a certainement été composé dans les premiers siècles de la Grèce.

« Puissant Jupiter-Terrestre, souverain des ré- » gions ténébreuses du Tartare ! ô *Pluton !* prêtez » une oreille attentive à mes chants. Vous êtes » maître de la terre qui vous est échue par le sort. » C'est-elle qui porte les immortels & les hom- » mes, & qui enrichit tous les ans les humains » par de nouvelles productions. Vous avez placé » votre trône dans les sombres régions, dans les » cavernes profondes & inaccessibles de l'Enfer, » sur les bords du noir Achéron, qui prend sa » source dans les entrailles de la terre. La Mort » fatale range tous les hommes sous vos loix, gé- » nie adoré sous tant de formes (Πολυδαίμων). » C'est vous qui, brûlant d'amour pour la fille » de Cérès, l'enlevâtes au travers de l'Océan sur » votre quadrige, & l'emmenâtes à Eleusis, où » sont placées les redoutables portes de l'Enfer. » Vous seul avez acquis par votre naissance la » glorieuse prérogative de marquer les intervalles » du repos & du travail. Tout est dès-lors soumis à » votre empire. Vous êtes en honneur dans tous » les climats ; par-tout on vous offre des sacrifi- » ces ; par-tout on chante vos louanges ; aussi » chérissez vous ceux qui composent vos hymnes. » Soyez donc aujourd'hui favorable aux initiés » & à votre prêtre ».

Pluton étoit fils de Saturne & de Rhéa. Sa mère cacha (*Iliad. XV. Theogon. 455 & 768. Sext. Emp. adv. Math. pag. 339.*) sa naissance, de peur que Saturne ne l'engloutît, comme il avoit fait de ses premiers enfans. Elle ne put cependant le soustraire long-temps à l'avidité de son père, qui fut forcé bientôt après de le rendre à la vie ; car Jupiter, associé avec Métis (la Prudence), fille de l'Océan, lui donna un breuvage dont la force étoit telle, que *Pluton*, Vesta, Cérès, Junon & Neptune revirent la lumière. Sophocle (*Trachinia v. 1055.*) l'appelle frère de Jupiter, & Ausone frère de Jupiter & de Neptune, *Jovi & Consi germanus*. Ces trois frères sont réunis sur un médaillon très rare publié par Bianchini (*Istor. univers. pag. 213.*). Les figures y sont appelées ΘΕΟΙ ΑΚΡΑΙΟΙ, *les dieux des montagnes*.

Le royaume des Enfers échut en partage à *Pluton* ; c'est-là qu'assis, selon Albricus (*De deor. imagin.*), sur un trône de soufre, avec un regard effrayant, il tient un sceptre de la main droite, & étouffe une ame de la gauche. Cerbère est placé à ses pieds, ainsi que les harpies (*Eumenid. vers. 273*). Des quatre angles de son trône sortoient le Léthé, le Cocyte, le Phlégéton & l'Achéron, qui entouroient les marais du Styx. Sa tête est entourée, selon Claudien, d'un nuage obscur :

. . . . . *Sublime caput mœstissima nubes*

Asperat, & dira riget inclementia forma.

(Rapt. Proserp. lib. I.)

Cet air sombre & farouche a fait dire à Homère (*Iliad,*

(*Iliad. X.*), que de toutes les divinités *Pluton* est la plus redoutée des mortels; & à Sextus Empiricus (*Adv. Mathem. p. 58*), que les immortels haïssent son domaine, quoiqu'un mythologue (*Plutoni Axiochus falsò attributus*, 371.) l'égale pour la grandeur à celui de Jupiter. Stace en fait un portrait aussi repoussant (*Thebaid. lib. VIII.*) :

Fortè sedens mediâ regni infelicis in arce,
Dux Erebi, populos poscebat crimina vitæ.
Nil hominum miserans, iratusque omnibus umbris.
Stant Furiæ circùm, variæque ex ordine mortes,
Sævaque multisonas exercet Pœna catenas.
Fata ferunt animas, & eodem pollice damnant.
Vincit opus, juxta Minos cum fratre verendo
Jura bonus meliora monet, regemque cruentum
Temperat. Assistunt lachrymis atque igne tumentes
Cocytos, Phlegetonque, & Styx perjuria divûm
Arguit. . . . .

Thémistius (*Orat. ad Val. pag.* 98.) fait observer que tous les dieux se laissent fléchir par les prières, mais que *Pluton* seul est représenté dans Homère comme une divinité inexorable & inflexible. Thésée & Pirithoüs en firent la triste épreuve, lorsqu'ils se hazardèrent à pénétrer dans son empire, pour enlever Proserpine. Cependant Platon (*Amatorius, pag.* 761.) remarque que l'amour & l'amitié (de laquelle il traite particulièrement dans ce traité) ont attendri quelquefois ce cœur de diamant. Il le prouve par l'exemple d'Alceste, d'Orphée, & par celui de Protésilas, qui se dévoua à la mort pour assurer l'entreprise des argonautes.

La divinité & la puissance de *Pluton* ne purent le mettre à l'abri des traits d'Hercule, lorsque les dieux combattirent pour le sort de Troye. Il éprouva dans cette journée la même fatalité que Junon, & fut blessé à l'épaule par le fils d'Alcmène. La douleur qu'il ressentit (*Iliad. V.*), lui arracha des cris, & ne fut appaisée que par les soins d'Esculape.

Aucun dieu, excepté Jupiter, ne porta autant de noms & de surnoms que le souverain des ombres. En cette qualité, il fut appellé (*Martian. Capel. de Nupt. lib.*) *summanus*, c'est-à-dire, *summus manium*; & sous cette dénomination, on lui attribuoit les tonnerres qui éclatoient pendant la nuit. Les autres étoient lancés par Jupiter-Céleste. Plaute joue sur ce nom dans son *Curculio* :

. . . . Lyco. — *Quis tu homo es* ?

Curculio. — *Libertus illius quem omnes Summanum vocant.*

Lyco. — *Summane, salve. Quî summane ? fac sciam.*

Curculio. — *Quia vestimenta ubi obdormivit ebrius*

Summano. Ob eam rem me omnes summanum vocant.

Lyco. — *Alibi te melius est quærere hospitium tibi ;*

Apud me profectò nihil est summano loci.

J'ai donné ci-devant l'interprétation du nom *Adès*, & de ses dérivés *Adesius*, *Aidesius*, & du nom *Clymenus*. L'épithète de πτέρωτος, *pennatus*, aîlé, que l'on trouve dans l'Alceste d'Euripide (*Vers.* 216.), est relative à son casque, dont il sera fait mention dans la suite. Philostrate (*Lib. II. idon.* 28.) donne aussi des aîles à *Pluton*. Ζεὺς χθόνιος, Jupiter-Terrestre, étoit son nom le plus ordinaire (*Sophocl. Œdip. Colon.* 1677.). Un parasite le donne dans Plaute à celui qui lui donne à dîner, sans doute par analogie à la terre, ou *Pluton*, qui fournit la nourriture aux hommes & aux animaux :

O mi, Jupiter-Terrestris, te coepulonus compellat tuus. (In Persâ.)

Φοιτῶσι μεγάλῳ Ἀγεσίλᾳ, *pergunt ad magnum Agesilaum*, dit Callimaque, ἀπὸ τοῦ ἄγειν τοὺς λαοὺς, *quia Pluto populos agit.* C'est dans ce sens que les latins l'appelloient *Uragus*, *quòd omnes ad interitum urgeat.* Gori voudroit dériver (*Mus. etrusc. p.* 196.) ce nom du mot *urere*, & assure avoir vu *Uregus*. Les romains appelloient encore *Pluton Tellumo*, *Altor*, *Altellus & Rusor*, *à terrâ & ab alendo*, dit Saint-Augustin (*Civit. Dei, lib. VII. cap.* 23.) Il étoit chez eux *Vedius* ou *Vejovis*, *quasi malus Divus*, *malus Jupiter*; *Quietalis*, *quia mors est quies ærumnarum*; *Februus* (*Martian. Capella, lib. II. cap.* 40.) enfin, de *februare*, ancien synonyme de *lustrare*. Mais *Dis* étoit souvent employé. On en forma par analogie *Dispater*, comme *Mars pater*, *Janus pater*, &c. Quintilien donne avec la retenue qui le caractérise l'étymologie de ce mot : *A contrariò interpretatur nomen Plutonis, quia minimè dives est ;* car anciennement les romains disoient *dis* pour *dives*.

Les noms d'*Arimanes* & d'*Axiocerses* sont d'origine orientale. Ceux qui confondoient *Pluton* avec Typhon, ou le mauvais génie, lui donnèrent le surnom d'*Arimanes*, que portoit chez les perses le génie du mal. Après avoir rapporté les noms des quatre cabires, extraits de Mnaseas (*Lib. I.*). Le scholiaste d'Apollonius ajoute : « Axiéros est » Cérès, Axiokersa Proserpine, & Axiokersos

" *Pluton* ". Les cabires étoient des dieux honorés par les phéniciens, & avoient passé dans l'Occident à leur suite. On doit donc chercher dans la langue phénicienne, ou dans les racines communes à tous les dialectes orientaux le sens du mot Axiokersos. Bochart (*Chanaan. lib. I. cap.* 12.) le dérive de *axi* ou *achazi*, *possessio mea*, & de *Keres*, la mort. Axsus, dans la même langue, signifie *rocher*, & donne l'étymologie naturelle de Jupiter-Anxus, le même que le Jupiter-Tarpeïen. L'ignorance des langues orientales a fait débiter mille rêveries sur ce temple qui étoit situé sur un rocher escarpé dans le Latium. Axiokersos étoit le souverain de la mort. Philon ajoute que les phéniciens le prenoient encore pour la mort elle-même sous le nom de *Muth*. A tous ces noms, je n'ajouterai pas les différentes épithètes que lui ont données les poëtes grecs & latins, parce qu'elles n'expriment aucun de ses attributs, dont je n'aie déjà parlé.

C'est ici le lieu de rapporter un passage de César (*De bello gallico, lib. VI.*), relatif à *Pluton* : *Galli se omnes à Dite prognatos prædicant ; idque à druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis, non numero dierum, sed noctium definiunt ; & dies natales, & mensium, & annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur.* Les interprêtes ont cherché long-temps à quel titre les gaulois prétendoient être descendus de *Pluton*, & quel nom ce dieu portoit dans les Gaules. C'est encore cependant un problême à résoudre. Quant aux germains, ces peuples qui avoient tant de rapport avec nos ancêtres, & qui comptoient comme eux par nuits, & non par jours, ils adoroient *Pluton* sous le nom & l'emblême de Thuiston. Ils se disoient aussi descendus de ce Thuiston. *Celebrant*, dit Tacite (*cap.* 2. *de moribus germ.*), *Thuistonem deum terrâ editum, & filium Mannum, originem gentis, conditoresque.* Fenel (*Inscript. mém. XXIV. p.* 349.), qui donne cette interprétation de Thuiston, conjecture que son culte avoit passé des gaulois aux germains par le canal des druides.

On a des notions plus précises sur le casque de *Pluton*, si célèbre chez les anciens, sous les noms de *Ἄιδος κυνῆ*, ou *Orci galea*. Lorsque les géans escaladèrent le ciel, les cyclopes fournirent aux dieux des armes puissantes ; ils donnèrent le foudre à Jupiter (*Suidas*), le trident à Neptune, & un casque à leur frère. Quoique cette armure ne parut pas redoutable aux géans, elle contribua cependant beaucoup à leur défaite ; car elle avoit la propriété de rendre invisibles ceux qui la portoient. *Pluton* ainsi armé leur lança les plus rudes coups. Cette armure avoit été donnée à Persée, lorsqu'il tua Méduse ; elle contribua sans doute plus à sa victoire que l'égide de Pallas. Hésiode rapportant ce combat, dit que (*Scutum Herculis*, *v.* 226.) « le casque de *Pluton* entouré d'épaisses » ténèbres, étoit placé sur la tête du héros ». Dans les dionysiaques (*Lib. XLVII. v.* 524.), on avertit Persée de redouter l'approche de Bacchus, & de ne pas heurter le casque de *Pluton* avec les pampres du dieu de la treille. Nonnus, en décrivant cette armure, l'appelle *κορυθαίολος*, *variegata*, de couleur changeante ; mais il ne nous apprend rien sur la forme. On ne la trouve d'ailleurs presque jamais sur les monumens grecs & latins. Persée est le plus souvent représenté tête nue, coupant la tête à Méduse. On le voit ainsi sur un médaillon de Sébaste en Phrygie, sur lequel il est gravé nud, avec un simple manteau, & des aîles aux jambes. Il regarde l'égide de Pallas, placée derrière lui, afin de n'être pas pétrifié à la vue du redoutable monstre.

Persée (*Zeuphio centur. I. prov.* 41.), ayant donné, après cette exécution, le casque de *Pluton* à Mercure, quelques auteurs ont regardé cette armure comme un pétase (*Cuper. mon. ant. p.* 194. *Pitture di Ercolano, tom. IV. tav.* 7. *n°.* 7.). Plusieurs monumens étrusques rapportés par Gori sont favorables à cette opinion, ainsi qu'une peinture d'Herculanum, où il a la forme du bonnet d'Atys. L'on expliqueroit par-là le type d'une médaille d'Amastris en Paphlagonie, sur laquelle une figure drapée tient un sabre & une tête coupée. Elle voit à ses pieds un corps humain étendu sans tête. « Cet homme, dit Pellerin (*Méd. des peuples, tom. II. pl.* 40.), est coëffé d'une espèce de bonnet phrygien, dont un pendant tombe à droite, & un autre à gauche sur ses épaules. On ignore, ajoute-t-il, à quoi ce type extraordinaire peut se rapporter ». D'après mes rapprochemens, je crois reconnoître Persée & le casque de *Pluton*. Les antiquaires l'avoient confondu d'abord avec la *causia*, le casque des rois de Macédoine. Mais la distinction est constante d'après plusieurs médailles, & entr'autres une médaille de Sinope, publié par M. Eckel (*Tab. XI. n°.* 6.). Elle servira à distinguer sur les monumens la tête aîlée de Persée, de la tête de Mercure, avec laquelle elle a d'ailleurs tant de ressemblance.

Ce bonnet phrygien servit aussi à dérober Minerve du courroux de Mars (*Iliad. E. v.* 844.). Eustathe expliquant ce vers d'Homère, assure que le casque de *Pluton* étoit noir, & même du noir le plus obscur & le plus foncé. Le pouvoir qu'il avoit de rendre invisible le fit passer en proverbe, & on en faisoit honneur à tous ceux qui par ruse ou par adresse trompoient leurs ennemis, ou leurs surveillans. Aristophane a donné son nom à la vaste chevelure dans laquelle étoit ensevelie la figure d'un certain Hyéronimus, mauvais poëte athénien. Les nuages dont le soleil d'hyver est toujours enveloppé, ont sans doute fait imaginer l'*Orci galea*.

Ce nom d'*Orcus* étoit dérivé du grec *ὅρκος*,

jusjurandum, parce (*Georg. I.*) que, dit Servius, les ames arrivant dans l'empire de *Pluton*, promettoient avec ferment de ne prêter aucun secours contre l'exécution des ordres du destin, à ceux qu'elles chérissoient encore sur la terre. Il a été employé par les latins dans des sens très-détournés. Car Plaute (*In Bacchide.*) appelle la porte d'une courtisanne :

Janua Orci, ... quippè quò nemo advenit,

Nisi quem spes reliquere omnes esse ut frugi possit.

Le poëte fait ici allusion à la porte de l'Enfer, qui est si souvent représentée sur les tombeaux antiques, & à laquelle est joint ordinairement le lit où l'on exposoit les morts, appellé à cause de cet usage *orciana sponda*. C'est ainsi qu'on donnoit le nom d'*Orci liberti* aux esclaves affranchis par un testament, & c'est ainsi qu'Horace appelle une urne cinéraire, ou un petit tombeau, *domus exilis plutonia*. Le scholiaste a mal interprété ce mot *exilis : Quia*, dit-il, *manes & umbræ, quæ hanc domum incolunt, exiles & tenues*. Mais la vue d'un marbre antique placé dans le cabinet de Sainte-Geneviève & publié jadis par du Molinet, fait découvrir le vrai sens du passage latin. Ce petit monument de quinze pouces de hauteur est taillé en forme de bâtiment quarré orné de frontons, de guirlandes, de cygnes, de trépieds, & d'autres dessins qui accompagnent ordinairement les tombeaux. Il a été creusé pour recevoir & conserver des cendres, & la forme d'édifice *domûs* qu'on lui a donnée fournit l'explication naturelle du vers d'Horace.

La double signification des mots πλουτος, *richesses*, & Πλουτων, *Pluton*, jointe à l'empire qu'exerçoit ce dieu sur la terre, source de tous les biens & de tous les trésors, fit naître aux grecs l'idée de Plutus. On ne trouve aucune trace de son existence & de son culte dans les monumens égyptiens. Ce seront donc les témoignages des grecs que je rapporterai, & qui fixeront nos idées sur le dieu des richesses, symbole particulier de *Pluton*. Hésiode & Homère lui donnent la Crète (*Odyss. V.*) pour patrie, & pour parens Cérès & Jasion. ΙΑΣΙΩΝΗ, légume sauvage, par sa réunion en nature de plante desséchée ou d'engrais (*Diodor. sicul. lib. V.*) avec Cérès, la terre, fournissoit une ample matière aux amateurs d'étymologie. Cette déesse céda aux transports amoureux de Jasion dans un champ labouré, où, selon Théocrite, elle le trouva endormi dans un guéret (*Idyll. V.*), en devint amoureuse, & satisfit sur le champ sa passion. Jupiter découvrit cette intrigue, & pour la punir, il frappa de sa foudre le mortel audacieux. Plutus fut le fruit de cet amour, & les richesses devinrent son partage. Il commença par les distribuer aux gens de bien, de sorte que les scélérats mouroient de faim & de misère (*Aristoph. in Plut.*). Cette prédilection changeoit l'ordre établi par les destinées ; c'est pourquoi Jupiter irrité contre Plutus, le frappa d'aveuglement. Depuis ce temps, les richesses semblent avoir fait divorce avec les talens & les vertus.

Platon humilié de l'incohérence apparente qui se trouvoit dans les mystères de sa nation, voulut les expliquer par des allégories morales, auxquelles il étoit porté d'ailleurs par son imagination poétique. Il n'eut garde d'oublier Plutus, sur lequel les traditions égyptiennes ne lui fournissoient rien. (*Inscript. mem.*, *tom. II.*). « Le jour que Vénus » vint au monde, dit-il, les immortels célébrè- » rent sa naissance par un banquet solemnel. Tous » les dieux s'y trouvèrent, & le dieu des riches- » ses comme les autres. La Pauvreté se tenoit à » la porte pendant le repas, pour attendre qu'on » se levât de table, & pour profiter de la desserte. » Or, il arriva que le dieu des richesses ayant un » peu trop bu de nectar (car il n'y avoit pas encore » de vin), alla se coucher dans le jardin de Jupi- » ter, & s'y endormit. La Pauvreté crût l'occa- » sion favorable pour se donner un fils de la façon » d'un dieu ; elle s'approcha doucement du dieu » des richesses, & sût lui plaire par des manières » engageantes. C'est de-là qu'est né l'amour. Ce » petit dieu s'est toujours attaché depuis à la suite » de Vénus, & parce qu'ils sont nés le même jour, » & parce que naturellement amoureux de la » beauté, il en aime éperduement la déesse. Il » tient toujours de son père & de sa mère, » &c. &c. ».

On doit expliquer par de semblables allégories tout ce que nous savons de Plutus ; car son existence même n'avoit pas d'autre base. Pausanias (*Bæotica.*, *pag.* 565) raconte qu'on voyoit dans le temple de la Fortune à Thèbes, cette divinité portant dans ses bras Plutus enfant. Il trouve cet emblême très ingénieux ; car la Fortune est la vraie nourrice des richesses. Il loue de même (*Attica*, *pag.* 13.) le sculpteur Céphisodote, qui avoit fait à Athènes une statue de la paix, tenant Plutus dans son sein. L'allusion est sensible. Les richesses sont le fruit de la paix, & plus sûrement du travail. C'étoit à celui du laboureur Jasion, devenu riche par ses moissons, qu'on attribuoit (*Diodor. sicul.*, *lib. V.*) la tendresse que Cérès lui témoigna. « Car, dit Thémistius (*Orat.* 30 *de agric. p.* 336), » les poëtes donnant à Plutus Cérès pour mère, » nous ont appris que rien ne peut autant enrichir » un état que l'agriculture ». Aussi le prétendu Orphée (*Argonaut.* 178.) assigne-t-il la terre pour son empire. Observons cependant que la Fortune allaitant Plutus, contredit l'hymne à la Fortune du même poëte ; car il donne à cette divinité *Pluton* pour père. Ces variations nous prouvent que Plutus devoit son sceptre aux peintres seuls & aux poëtes, qui ne cherchoient pas même à s'ac-

corder entr'eux fur ce point de mythologie. Les étrufques s'attachèrent à la première tradition. Nous voyons leur déeffe *Nortia*, ou *Nurtia* (cette Fortune étrufque qui, dans Juvénal, abandonne Séjan fon compatriote & fon ancien favori), portant un enfant dans fes bras. (*Mufa etrufc. gori.*)

L'aveuglement de Plutus a fouvent été chanté par les poëtes; nous en avons vu plus haut la caufe honorable. Théocrite (*Idyll.* 10.), à caufe de cette difformité, l'a comparé à l'amour. On le voyoit à Lacédémone (*Vigenere fur Philoftrate.*), aveugle, couché par terre, & gardé foigneufement, afin d'apprendre, felon Théophrafte, aux fpartiates que les richeffes étoient viles & méprifables. Euripide l'a traité plus favorablement, en lui donnant des aîles. (*Meleager*, *v.* 36; & *Ino*, *v.* 53.). Mais les moraliftes ne lui en accordoient qu'à fon départ. Il arrivoit, felon eux, en boîtant, & s'éloignoit à tire d'aîles, parce qu'on acquiert les richeffes avec peine, & après de longues années, tandis que la prodigalité les diffipe en un inftant. Les rhodiens (*Philoftratis Icon.*, *lib. II*, *cap.* 27.), qui le reconnoiffoient pour leur dieu tutélaire, lui donnoient des yeux. Ils fe flattoient de ne devoir qu'à leurs travaux & à leur commerce étendu, fa puiffante protection. Cependant, malgré les divers monumens du dieu Plutus, que nous venons de citer (*Bœotica*, *p.* 581.); malgré celui qui étoit placé à Thefpis auprès de Minerve Ergané (laborieufe); malgré celui que l'on avoit pris mal-à-propos à Sypile pour un monument de Tantale ou de Jupiter (*Corinth.*, *pag.* 125.), Sextus Empiricus a douté de fa divinité. » Je ne » regarderai, dit-il, jamais comme un dieu celui » qui peut être poffédé par l'homme le plus » impie & le plus mal-honnête ». (*Adv. Mathem.*, *p.* 55.)

Les romains rendirent des hommages à Plutus, & défignèrent fous ce nom le dieu des enfers, le *Jupiter Stygius*. Nous en avons pour garant une infcription déterrée par Winckelman dans la vigne du marquis Belloni à Rome : *Jovi Cuftodi & genio. Thefaurorum. aram. C. Julius. Aug. lib. Satyrus DD.* On la trouve dans les pierres gravées de Stofch, pag. 83.

Ce n'étoit pas fous le rapport du dieu des richeffes que *Pluton* chercha à féduire Proferpine, cette nymphe auroit méprifé l'éclat de l'or & de l'immortalité. Elle avoit déjà été trompée par Jupiter, peut-être fur ce fol efpoir. Nonnus (*Dionyfiac.*, *lib. V & VI.*) raconte que ce dieu en étant devenu follement amoureux, & ne pouvant s'en faire aimer, fe transforma en ferpent. (*Orphei Melinoes fuffimentum.*) A l'aide de cette métamorphofe, le fouverain des dieux fe gliffa dans fon fein, & en jouit. De-là naquit la nymphe Melinoé, felon le prétendu Orphée, & un taureau felon d'autres. C'étoit, difent les anciens écrivains, la raifon pour laquelle on faifoit couler un ferpent d'or dans le fein des initiés aux grands myftères. M. Dupuis (*Explic. des fables, Proferpine.*) donne de cette cérémonie bizarre en apparence, une explication des plus fatisfaifantes. C'eft à fon ouvrage que je renvoye ceux qui voudront s'inftruire à fond des vérités aftronomiques cachées fous l'emblême de Proferpine. Ajoutons feulement ici une de fes obfervations les plus précieufes, Hercule eft fouvent repréfenté auprès du raviffeur de Proferpine, & aucun interprète n'a pu en donner une raifon plaufible. Confidérons cependant, avec M. Dupuis, que l'Hercule célefte eft placé dans le ciel étoilé, auprès de la couronne boréale, & qu'il fe couche avec elle. Dès-lors il doit la conduire aux enfers dans le langage mytho-aftronomique, & fe trouver avec elle fur les monumens.

Pindare, dans fon hymne de Proferpine, appelle *Pluton* χρυσήνιος (*Paufan. Bœotic.*, *p.* 576.), le dieu aux rènes dorées. Ovide n'a pas craint cependant de donner aux harnois de fes courfiers, une autre couleur : *Excutit obfcurâ tinctas ferrugine habenas.* Alecton étoit chargée du foin de fes chevaux (*Metam.*, *lib. V.*); elle les faifoit paître fur les bords du Cocyte & de l'Erebe, & les atteloit elle-même au char de fon maître. C'eft pourquoi une furie les guide ordinairement fur les marbres qui repréfentent l'enlèvement de Proferpine. Claudien a confervé les noms de ces courfiers :

Orphnæus crudele micans, Aethonque fagitta,
Ocyor, & Stygii fublimis gloria Nicteus
Armenti, Ditisque nota fignatus Alaftor.
(De Raptu Prof., lib. I. v. 234.)

Il étoient analogues à leur emploi. *Noir*, ou en vieux françois *moreau*, étoit le nom du premier. Auffi nos anciens romanciers parlent-ils fouvent *des chevaux moreaux de la Nuit*, *de Pluton*, *&c.* Le fecond, qui avoit fon pareil dans l'attelage du foleil, s'appelloit *brûlant*. La couleur fombre du troifième le faifoit nommer le *nocturne*. On donnoit enfin au quatrième le nom d'*alaftor*, malfaifant, que les mauvais génies (*Plutarch. de def. Orac.*) portoient eux-mêmes. On ne pouvoit, au refte, méconnoître ce dangereux animal; car il étoit marqué à la cuiffe de la lettre Π, initiale du nom de fon maître. Anacréon nous apprend que les grecs étoient dans l'ufage de marquer ainfi les chevaux de noble race.

Quoique les éleufiens & les autres grecs montraffent dans leurs contrées plufieurs cavernes par lefquelles *Pluton* avoit fait defcendre fa proie aux enfers, les ficiliens s'obftinoient à faire (*Diodor. Sicul.*, *lib. V.*) voir près d'Enna un antre auquel

ils rapportoient exclusivement cette tradition. Il étoit du nombre de ceux que les anciens appelloient *Plutonium* ou *Charonium*. Cette ville d'Enna avoit un temple de Cérès fameux & très-riche. Verrès étant gouverneur de la Sicile, résolut de le piller, & de s'empater des richesses immenses que la religion y avoit accumulées. (*In Ver. 6.*) Cicéron raconte plaisamment cette entreprise du préteur : *Hic dolor erat tantus*, dit-il, *ut Verres alter Orcus venisse, Ennam, & non Proserpinam asportasse, sed ipsam abripuisse Cererem videretur.*

L'arrivée de cette jeune déesse aux enfers causa la métamorphose de la belle *Menthe*, fille du Cocyte. Cette nymphe avoit plu au souverain (*Oppianus de Piscatione*, *lib. III*, *v.* 486.) qui règne sur ses bords, & son frere avoit aidé le dieu à la séduire. Enorgueillie de cette conquête, Menthe méprisa Proserpine & sa mère. Celle-ci ne put retenir sa colère ; elle tendit des embûches à la nymphe qui y succomba, & elle la métamorphosa en plante odorante. Elle porte le nom de Menthe des jardins ; & son frère, qui éprouva aussi le ressentiment de Cérès, devint la Menthe sauvage. Par égard pour le choix de *Pluton*, on conserva à cette nymphe malheureuse la bonne odeur qui l'a fait nommer en grec Ηδυοσμος. Ovide (*Metam.*, *lib. X.*) introduit Vénus qui, demandant à Proserpine son cher Adonis, lui dit :

. . . . *An tibi quondam*

Fœmineos artus in olentes vertere menthas,

Persephone, licuit ?

Mais il ne nous a pas mis sur la voie d'expliquer cette métamorphose. Les propriétés botaniques de la Menthe ne nous fournissant rien de satisfaisant, nous avons eu recours à Strabon. (*Lib. VIII*, *pag.* 344.) Ce géographe nous apprend qu'il y avoit une montagne appellée Menthé auprès de Pylos dans l'Elide, au pied de laquelle les macystiens avoient bâti un temple à *Pluton*. Le Dalion & l'Achéron, qui se jettoient dans l'Alphée, étoient deux fleuves voisins de cette montagne. La conformité de nom entre la plante & la colline attenante au temple du roi des enfers, fit imaginer sans doute cette fable, qui n'a eu, comme plusieurs autres, d'autre base que des rapports géographiques.

Nous avons cru nécessaire de donner ces détails relatifs à Proserpine, pour faciliter l'intelligence des monumens sur lesquels *Pluton* est représenté, parce qu'il est aussi souvent dessiné en ravisseur de cette déesse, qu'en Sérapis *Pluton*. Il est même très-rare de le trouver avec les simples attributs du souverain des ombres.

Les médailles fixèrent d'abord notre attention. On voit sur celles des familles Claudia, Cornelia, Neria, Nonia, &c. (*Beger*, *Sufenas.*), la tête de ce dieu ceinte du diadême ; elle est accompagnée ordinairement d'un croc ou fourche à deux pointes inégales, & quelquefois (*Morel*, *tom. II*, *pag.* 87 & 90.) de la tête de son épouse. Un rare médaillon d'Hadrien offre une figure debout, ayant de la barbe, tenant le trident & un aigle. A ses pieds est placé Cerbere. Ce type extraordinaire représente, selon Vaillant (*Numism. Imperat.*), les trois frères réunis. On ne peut méconnoître Jupiter à l'aigle, Neptune au trident, & *Pluton* au chien à trois têtes. Cet animal fabuleux accompagne le dieu des morts sur les pierres gravées (*Pierr. de Stoch.*, *pag.* 83.), les médailles & les médaillons grecs, où *Pluton* est représenté assis, tenant une patère, tantôt une haste, une seule fois la fourche sur celles de Thianum, & deux seulement avec le boisseau de Sérapis *Pluton*. (*Vaill. Numis. Græca.*) Les peuples qui les ont fait frapper sont les habitans d'Amastrie, de Thiane, de Tium, de Marcianople, d'Epiphanium & de Nicomédie.

Les monumens numismatiques nous offrent plus souvent *Pluton* enlevant Proserpine. Ordinairement il est représenté sur un quadrige tenant dans ses bras cette nymphe éplorée. (*Ibidem.*) On le voit ainsi sur les médaillons & médailles d'Hiérapolis, d'Orthosias de Carie, où il avoit un temple & un bois sacré, selon Strabon (*Pellerin*, *peuples & villes.*), d'Hermocapélus en Lydie, d'Hermopolis, de Cyzique, des Magnètes, de Sardes, de Tium, de Thyatire, de Nyssa, & des treize villes associées. Les habitans de Chasatum ont placé au-dessous du quadrige (*Ibidem.*) une quenouille & une corbeille de fleurs renversées, & ceux de Gordium un serpent. Sur un médaillon de Sarde & une médaille de Sébaste en Palestine, l'amour vole au-devant du ravisseur. (*Neumann*, *II*, *pl.* 3.) La médaille de Commode, frappée par les hircaniens-macédoniens, & publiée par Pellerin (*Peuples & villes*, *tom. III*, *pl.* 130, *n.* 2.), l'emporte sur les précédentes par la beauté du type. *Pluton* nud, couvert seulement d'un manteau flottant, enlève Proserpine. Cupidon, tenant un flambeau de chaque main, vole au-dessus du char, que semble vouloir arrêter Minerve casquée, courant, & tenant sa haste prête à la lancer. Sous les chevaux, un long serpent s'élance, paroît les accompagner & les suivre. Plus bas est une corbeille de fleurs renversée. L'explication de ces symboles appartient exclusivement à Proserpine, aussi ne les rapporterons-nous pas. Nous nous contenterons d'observer que M. Dupuis a donné seul quelque chose de satisfaisant sur le serpent qui accompagne souvent l'enlèvement sur les médailles, & presque toujours sur les autres monumens.

Sur une pierre gravée de Maffei (*Gemme*, *t. II.*, *tav.* 3.), le ravisseur tient un trident. On voit au-dessous une espéce de triton aux jambes de

serpent, qui jette quelques-uns de ces reptiles pour embarrasser les roues & effrayer les coursiers. C'est ainsi que Maffei décrit cette figure, qu'il prend mal-à-propos pour *Pluton* & pour Encelade, gémissant, selon Claudien, du poids de la divinité, ajouté à celui d'Etna dont il est déjà accablé. Mais le savant Winckelman y reconnoît avec raison Neptune (*Pierres de Stoch*, *pag.* 105, *n.* 452.), enlevant Amymone, & le triton le précède naturellement.

Un jaspe de la Chausse nous offre le même enlèvement. *Pluton* y porte pour la première fois une couronne radiée. Mercure en pétase avec des ailes aux pieds & le caducée, conduit les chevaux. Une corbeille est renversée au-dessous du char, mais on n'y voit point de serpens. (*N.* 93.) Ces animaux ayant des ailes, trainent le char du ravisseur sur une calcédoine de Ebermayer. (*Pag.* 27.) Le dieu est nud, & tient un petit sceptre de la droite. Proserpine évanouie, est soutenue par un homme casqué, ou coëffé avec un pétase mal exprimé. Hercule, l'épée à la main, semble hâter la fuite du ravisseur. (*Montfaucon. I*, *pl.* 41.) Ce héros, armé de sa massue & couvert de la peau du lion de Némée, précède le char, au-dessus duquel voltige l'amour. Sur la ceinture d'une statue décrite par Aléander, Minerve marche derrière le char, & semble vouloir suivre sa compagne Proserpine. Un panier de fleurs est renversé au bas. On observera soigneusement que *Pluton* parcourt dans ce dessin les signes du zodiaque, comme Sérapis dans les Abraxas. M. Dupuis remarque aussi que Proserpine & le char répondent à la vierge & à la balance, signes auxquels la couronne boréale, dont Perséphone ou Proserpine est l'emblême, répond dans le ciel. Cupidon se trouve aussi sur un marbre publié par Bonami, mais il tient les rênes des chevaux.

Les étrusques (*Mus. Guarnacci. Gori tab.* 3, *n.* 1.) ont conservé fidellement la mémoire de ce rapt, qui est souvent représenté sur leurs monumens. Une furie conduit les chevaux sur un vase étrusque du cabinet de Guarnaccio; & ceux-ci foulent un monstre tenant une épée & ressemblant aux tytans. Un tombeau de marbre des plus précieux qu'ayent sculpté les étrusques (*Inscript. Etrusc. Gori*, *tom. III*, *tab.* 25.), place les parques auprès du char de *Pluton*. L'une d'elles pleure, & élève les mains; une autre s'efforce d'arrêter Minerve, qui suit le ravisseur. Sous les chevaux est renversée une femme drapée, qui tient une corne d'abondance, & élève le bras droit comme pour demander du secours. Gori croit y reconnoître la terre ou Cérès. Le côté droit de ce beau monument offre la porte de l'enfer, *Orci janua*, & Mercure avec le caducée conduisant l'ame d'un mort qui est enveloppée d'une draperie. On voit sur le côté gauche Hercule qui en tire une du tartare, & qui abaisse le linceuil dont sa tête étoit couverte. La même figure de Cérès est renversée à terre sur un autre marbre étrusque. (*Mus. Etrusc. Gori*, *tab.* 78.) On voit auprès d'elle le casque de *Pluton*, dont les coursiers sont conduits par une furie aîlée, tandis qu'un autre volant au-dessus du char porte le flambeau de l'hyménée. Mercure suit le dieu des enfers, & soutient son épouse évanouie. On voit enfin un griffon sculpté sur le char. Cet emblême du soleil nous apprend que les étrusques avoient de *Pluton* la même idée que les égyptiens, quoiqu'ils le peignissent souvent jeune & sans barbe.

C'est ainsi (*Dempstori Etruria Regalis*, *tab.* 91.) qu'il est représenté dans un bronze étrusque, sous l'emblême de Jupiter. Il tient un foudre qui est formé comme un dard à trois pointes. Ce foudre est perpendiculaire, tandis qu'il est oblique dans la main des autres Jupiter. (*Mus. Etrusc.*, *tom. I*, *pag.* 76.) Gori reconnoît à cette marque *Jupiter Summanus*, auquel Pline attribue les tonnerres nocturnes & souterreins. Ceux-ci vont ordinairement en ligne droite, selon l'opinion vulgaire (*Ercolano. Bronzi*, *tom. II*, *pag.* 298.); mais la foudre qui éclate pendant le jour, serpente & sillonne les cieux.

Il est rare de trouver *Pluton* sans barbe; car il est ordinairement représenté en Sérapis, dont la tête est la même que celle du Jupiter des grecs. Cette tête est coëffée avec le boisseau, un sceptre est placé dans les mains du Sérapis-*Pluton*, & Cerbere l'accompagne. On le voit aussi dessiné auprès du lit d'un malade sur un marbre de Spon; & sur un autre monument dont parle Montfaucon (*Suppl.* 2, *pag.* 151.), avec l'inscription εἷς Ζεὺς Σέραπις, il n'y a qu'un Jupiter Sérapis. Mais aucun des monumens publiés jusqu'à ce jour n'a offert *Pluton* tenant des clefs, quoiqu'on lui donne constamment cet attribut. (*Pausan. in Eliacis.*) Nous croyons cependant le voir dans la main gauche d'un homme qui est gravé sur un lapis de la *Dactyliotheca* de Gorlœus. (*Tom.* 2, *n.* 543.) Cette figure est presque nue; elle porte un casque, tient un sceptre de la droite, & de la gauche un instrument ressemblant à une clef antique. Gronovius, dans l'explication de cette pierre, reconnoît ici Mars; mais il ignore, de son propre aveu, quel est cet attribut extraordinaire. Pour nous, après l'avoir comparé avec des clefs antiques conservées dans les cabinets, nous avons trouvé une grande ressemblance entre l'un & les autres. Le casque, d'ailleurs, appartient autant à *Pluton* qu'à Mars; & l'on n'a presque jamais vu Mars sans épée ou sans parazonium.

Nous terminerons ces recherches sur le souverain des ombres, par l'histoire de son culte. Plutarque dit qu'il y avoit un oracle (*De Iside & Osiride.*) à Canope, sous le nom de Sérapis. Mais la distinction qui a été établie plus haut entre Sérapis

Pluton & Sérapis du Nil, fait attribuer cet oracle au dernier, qui avoit à Canope un temple célèbre. Il ne paroît pas que les grecs ayent eu aucun oracle de ce dieu, à moins qu'il ne partageât celui des manes, qu'Orphée alla consulter dans la Thesprotie. C'est peut-être de celui là que parle Isaac Tzetzès. (*Comment. in Cassandr.*) On ne le consultoit, selon ce commentateur, que la nuit à la lueur des lampes. L'oracle répondoit par des tonnerres, que les prêtres expliquoient à leur gré. Ils ne craignoient pas d'être démentis sur-le-champ; car on ne consultoit ordinairement leur divinité que sur le temps où l'on devoit mourir. (*Theolog. Gentil. Daniel Chasenu.*) On regardoit en effet le roi du Tartare comme possesseur des régîstres du destin.

Ce dieu avoit un temple à Pylos chez les Macystiens. (*Strabon*, *lib. VIII*, 137.) On lui en avoit élévé un autre dans l'ancienne ville d'Hermione, sous le nom de Κλυμένυ. Les hermioniens avaient aussi revêtu de murailles, auprès d'Ethonium (*Pausan. Corinth.* 251.), une caverne par laquelle on croyoit qu'Hercule avoit arraché Cerbere du Tartare. Non loin de là, près du fleuve Chimarrus, se voyoit une pareille enceinte qui avoit servi d'entrée aux enfers pour le ravisseur de Proserpine. Les éléens lui rendirent un culte particulier. Ils n'ouvroient qu'une fois dans l'année le temple & l'enceinte qu'ils lui avoient consacrés. C'étoit le seul jour où l'on pouvoit y entrer, & son pontife seul en avoit le droit. Pausanias (*Eliac.* 2, *pag.* 392.) en apporte une raison mystique. Les éléens donnoient par-là à entendre, selon lui, que les enfers ne s'ouvroient qu'une fois pour chaque mortel Un fait historique avoit donné lieu à cette vénération des éléens pour *Pluton*. Etant allés au secours de Pylos dans l'Elide, qu'assiegeoit une armée conduite par Hercule, le dieu des morts se joignit aux éléens en haine du fils d'Alcmene, qui l'avoit blessé au siège de Troye. Mais ce héros lui fit encore éprouver la vigueur de son bras devant Pylos. Les romains imitèrent la coutume des éléens de ne laisser le temple de *Pluton* ouvert que dans le temps de ses solemnités.

Mycenes étoit célèbre par les honneurs qu'elle rendoit au même dieu. Pausanias parle seulement de quelques unes de ses statues placées dans les environs de Mycenes (*Corinth.*, *pag.* 116.); mais un des auteurs des Priapées dit expressément:

Dodona est tibi, Jupiter, sacrata,

Junoni Samos, & Mycena Diti.

A Coronée, auprès d'Hélicon, on avoit élevé une statue de *Pluton* auprès de celle de Minerve; & cela, dit Strabon, à cause d'une raison mystique qu'il ne rapporte pas. Nous avons déjà vu Plutus à côté de Minerve-Ergané ou laborieuse. Ne seroit ce pas ici la même allégorie, puisqu'on confondoit Plutus avec *Pluton?* Le travail, source des richesses, seroit alors le mot de l'énigme..... La statue qu'Epiménide lui éleva dans l'Aréopage, ainsi qu'à Mercure & à la Terre, n'avoit rien de repoussant. Pausanias l'assure dans la description du temple des furies qui les renfermoient. On obligeoit de sacrifier en action de graces devant ces statues, tous ceux qui ayant été accusés de crimes capitaux, sortoient absous de l'Aréopage. (*Attica*, *pag.* 52.)

Il est impossible de prendre ailleurs une idée plus exacte du culte exigé par le roi des enfers, que dans le passage suivant de la vie de Pythagore (*Cap.* 27.), par Jamblique. » La mode s'étant » introduite à Crotone de faire de somptueuses » funérailles & de riches tombeaux, un des disciples du philosophe parla ainsi au peuple: » Crotoniates, j'ai appris du maître, lorsqu'il » nous instruisoit sur le culte des dieux, que les » divinités célestes tenoient compte de la pitié des » hommes sans examiner le nombre des victimes » & des sacrifices. Les divinités inférieures, au » contraire, étant d'une nature moins relevée; » aiment les festins, les danses, les friandises & » les libations continuelles. Le nom même de » *Pluton* n'a pas d'autre origine que cette avidité » pour les fastes & les richesses ».

Cette opinion dirigeoit les sacrificateurs. Médée (*Orphei* 958.), dans les argonautes, voulant rendre les dieux infernaux favorables à Jason, élève un superbe bûcher, & immole trois agneaux noirs que les flammes consument ensuite. Orphée dit de lui même dans cet ancien poëme (*Ib.* 1369.), dont on l'a cru l'auteur, qu'au retour de l'expédition, il se sépara des autres argonautes. Couronné de branches d'arbrisseaux, il se rendit au promontoire de Ténare, pour y offrir un sacrifice d'actions de graces aux dieux puissans, *qui tiennent sous leur empire les vastes régions du Tartare.* La couleur noire étoit affectée aux victimes qu'on leur offroit. Lycophron (*Alexandra* 1188.) & Stace (*Thebaïd*, *lib. VIII.*) en font témoins. *Pluton* aimoit à voir brûler sur ses autels des taureaux & des chèvres. (*Æneid* 6.)

Tum stygio regi nocturnas inchoat aras,

Et solida imponit taurorum viscera flammis.

Horace dit de lui (*Od.* 14, *lib. II.*):

Non si trecenis, quotquot eunt dies,

Amice, places, illacrymabilem

Plutona tauris.

Un commentateur assure que les anciens immoloient la chèvre à *Pluton*, parce que cet animal a toujours la fièvre avec redoublement, espèce de maladie qui, selon lui, conduit au royaume som-

bre par le plus court chemin. A cette cause frivole, nous en substituerons une plus vraisemblable. La chèvre étoit consacrée au soleil, ainsi qu'à Bacchus & à *Pluton*, symbole du génie solaire; elle étoit donc analogue au capricorne, un des signes d'hyver. Quant à l'éléphant (*Cuper. de eleph. exerc. I, c. II, p. 23, 24.*), qui, selon Artémidore, étoit consacré à *Pluton*, nous ne pouvons découvrir la raison qui le faisoit mettre sous la protection de Jupiter-Stygien: à moins que sa longue vie prétendue l'ayant désigné pour un symbole de l'éternité, ne le fit dévouer à la divinité qui en ouvroit les portes.

Le cyprès, le narcisse & le capillaire, étoient réservés pour les sacrifices de *Pluton* & pour ses solemnités. Festus assure que si l'on étête le cyprès, cet arbre meurt par-tout, excepté dans la contrée d'Ænaria. Cette triste propriété étoit, selon les anciens, l'emblême de la vie humaine, dont Catulle a dit: *Cùm semel occidit brevis lux, nox est perpetua una dormienda.* Aussi étoit il devenu l'arbre de *Pluton*, *Diti sacra*, selon Pline (*Lib. XVI, cap. 36.*): *Et ideò funebri signo ad domos posita.* C'étoit un usage généralement répandu dans la Grèce d'orner la porte des maisons qui renfermoient un cadavre de branches de cyprès, parce que cet arbre y étoit commun. Mais il étoit très-rare en Italie, & n'y avoit pas même été connu avant Caton. Son usage étoit par-là restreint aux riches & aux grands, qui en faisoient même des enceintes autour des bûchers (*Varron.*), afin de corriger l'odeur des chairs brûlées. C'est pourquoi Lucain dit du cyprès:

Et non plebeios luctus testata cupressus.

(Pharsal., lib. III, 442.)

Et Horace assure que de tous les biens, aucun ne le suivra au tombeau, excepté les noirs cyprès: *Præter invisa cupressus.* (*Od. 14., lib. II.*) Les raisons qui ont fait joindre à cet arbre dans les sacrifices de *Pluton*, le capillaire & le bouis, ne se trouvent dans aucun écrivain. On peut soupçonner cependant que la prédilection du premier pour les endroits frais & souterrains, & la propriété dont jouit le second de ne perdre jamais entièrement ses feuilles, ont fixé le choix des prêtres de *Pluton*. Quant au narcisse, nous remettons à en parler à l'article des furies, auxquelles il étoit spécialement consacré.

Les secours que toutes les sciences reçoivent aujourd'hui de la chimie & de l'étude de l'histoire naturelle, nous mettent à même de parler pertinemment des endroits appellés par les grecs *Πλουτώνια*, *Χαρώνια*, & par les latins *Plutonium*, *Charonium*, ou plus généralement *Ostia Ditis.* Strabon fait mention de trois. (*Lib. XIV, p. 636.*) Le premier étoit auprès de Thymbria en Carie; le second (*Lib. XIII, p. 629*) près d'Hiérapolis; vis-à-vis de Laodicée; & le troisième (*Lib. XIV, p 649.*) entre Tralle & Nysa dans le bourg d'*Acharaca*, où étoit un bois & un temple consacré à *Pluton*. Dans la Campanie, les environs du lac Averne avoient aussi un *Plutonium*, auprès duquel Ulysse aborda, & évoqua l'ombre de Tirésias. Mais le plus célèbre étoit sans contredit celui que décrit Elien (*De animal, lib. XVI, c. 16.*) dans le passage suivant. Nous le rapportons en entier, parce qu'il nous apprendra la cause naturelle des sensations douloureuses qu'on éprouvoit dans ces antres.

« On trouve chez les indiens d'Aria un antre » qui est très-profond, & partagé en plusieurs » cavernes spacieuses & inaccessibles aux humains. » Les indiens ne savent pas expliquer comment il » s'est formé, & je ne m'amuserai pas, dit toujours Elien, à chercher cette explication. Ces » peuples y amènent tous les ans plus de trente » mille animaux, tels que brébis, chèvres, bœufs » chevaux; car si l'un d'eux a été frappé en dormant d'une terreur panique, s'il a apperçu un » oiseau de mauvais augure, ou quelque autre » présage funeste, il cherche, selon ses facultés, » à détourner le malheur dont il est menacé, » en précipitant des animaux dans ce gouffre. » Ceux-ci s'y laissent conduire sans être liés, & » semblent entraînés par un attrait invisible. » Arrivés sur le bord de la caverne, ils s'y précipitent sans aucune répugnance. On ne sauroit » les appercevoir après ce saut; mais on entend » des bêlemens, des cris de chèvres, & des hennissemens. En quelque temps que l'on approche » l'oreille de l'intérieur de l'antre, le bruit confus » se fait toujours entendre; car l'on ne cesse » aucun jour d'y jetter des animaux. Mais je ne » sais s'il est produit par ceux qui y ont été récemment précipités, ou par d'autres ».

On reconnoît facilement dans ce récit les exhalaisons méphitiques qui sortoient des *Plutonium*, comme elles sortent encore aujourd'hui de la grotte du chien en Italie. Les indiens regardoient la torpeur qu'elles produisoient sur les animaux, comme un attrait particulier qui les entraînoit vers la caverne. Strabon dit qu'auprès d'Hiérapole, il y avoit des eaux thermales, caractère qui accompagne ordinairement ces ouvertures meurtrières. D'ailleurs, les hommes qui avoient subi la même opération que les prêtres de Cybele, pouvoient seuls, selon ce géographe, en approcher sans crainte, & regarder au-dedans avec la précaution de retenir leur haleine. C'étoit une charlatanerie des prêtres de *Pluton*; car tous ceux qui en s'abstenant de respirer, auroient fermé l'entrée de leurs poumons à l'air méphitique, pouvoient certainement jouir de ce même privilège. Pline avoit entrevu cette propriété physique des *Plutonium*, puisqu'il

puisqu'il s'en explique ainsi : *In sinuessano agro & Puteolano spiracula vocant, alii charoneas scrobes mortiferum spiritum exhalantes.* (*Lib. II, c.* 93.) Et Ciceron (*De divin.* 1. 36.) avoit dit avant lui : *Quid enim ? non videmus quàm sint varia terrarum genera ? ex quibus mortifera quædam pars est : ut & Ampuncto & in Asia Plutonia quæ videmus.*

Lucrece nous apprend la raison pour laquelle on appelloit ces endroits méphitisés, *janua Ditis.* (*Lib. VI, v.* 762.)

Janua ne his Orci potiùs regionibus esse

Credatur post. Hinc animas Acheruntis in oras

Ducere fortè deos maneis infernè reamur.

On se servoit sans doute de ces vapeurs pour étourdir & échauffer la Pythie de Delphes. On plaçoit son siège, selon le scholiaste de Lycophron, sur une fente de rocher d'où s'exhaloient des mofetes que l'on croyoit sortir du Tartare. C'est pourquoi le poëte appelle l'oracle de Delphes πλυτώνος λάτριν, l'esclave de *Pluton*. Peut-être aussi Lycophron le qualifie-t il de la sorte, à cause de l'influence que le dieu des richesses avoit sur ses réponses.

Le culte de *Pluton* fut apporté de Grèce en Italie par les pélasges. Macrobe (*Saturn., lib.* , *cap.* 7.) nous raconte ce qu'il avoit puisé dans Varron. Cette colonie des grecs aborda dans l'Etrurie & le Latium. Elle y bâtit un petit temple commun à Saturne & à *Pluton*, & leur immola long tems des victimes humaines, trompée par ces vers de l'oracle de Délos :

Καὶ κεφαλας Ἀδη καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα.

Mais Hercule passant dans leur contrée en emmenant les troupeaux de Géryon, leur fit entendre le vrai sens de l'oracle. Ils offrirent depuis, par son conseil, à ces dieux de petites figures humaines (*Arnob, lib. IV, p.* 91.), & allumèrent en leur honneur des lampes qui étoient exprimées par le mot φῶτα. De-là vint l'usage des romains de s'envoyer en présent pendant les saturnales des flambeaux de cire.

On conserva dans l'Etrurie la vénération pour *Pluton* (*Mus. Etrusc. Gori, pag.* 77.) que les grecs y avoient apportée. Le mont *Summano*, appelé alors de son nom *Mons Summanus*, situé à vingt cinq milles de Florence, près du village de Firenzuola, lui étoit spécialement consacré. Il paroît que les malades se rendoient aux pieds de cette montagne pour invoquer *Pluton* & en obtenir leur guérison, ainsi que le pratiquoient les grecs auprès du temple situé dans le bourg d'Acharaca, cité plus haut. Nous en trouvons une preuve frappante dans deux inscriptions rapportées par Muratori, & trouvées dans les environs de Monsummano.

Q. METEL. UXOR. SUM. (*Summanum.*) PLUTON. VISITURA. HUC. PERVENIT. HIC. MORTUA. EST. Et plus loin : METELLI. ARGENTILLA. UXOR. SUMMANUM. VISUM. PERGENS. AD. SERGIAM. ARCEM. JANI. DECLINAVI. UT. IBI. JANUM. PRIMUM. CONSULEREM. SED. LATERUM. DOLORE. CONFOSSA. PERII. FATO. FORTASSE. UT. NEUTRUM. VIDEREM. SED. ARCEIANUM. ME. OBRUERET. SOLUM. Ce furent sans doute les étrusques, ce peuple si habile dans l'art des augures, qui assignèrent à Jupiter les tonnerres du jour, & à *Summanus* ceux de la nuit. On sacrifioit à l'un ou à l'autre de ces divinités selon le tonnerre que l'on avoit entendu, & à toutes deux ensemble lorsqu'on en ignoroit l'époque précise. Il portoit alors le nom de *provorsum fulgur.* (*Mus. Etrusc. Gori, p.* 300.) Une urne cinéraire conservée dans Dempster, représente un sacrifice au *Janus inferus* des étrusques, c'est-à-dire à *Pluton*. On y apperçoit deux victimes, un bélier & un mouton, & les instrumens de musique que ces peuples admettoient dans les cérémonies religieuses.

Les romains imitèrent les étrusques jusque dans les monumens de *Summanus*. Voici, en effet, comment le dépeint Sénèque le tragique (*Hercul. furens. vers.* 722.) :

. . . . *Dira majestas Deo.*

Frons torva, fratrum quæ tamen specimen gerat

Gentisque tantæ : vultus est illi jovis

Sed fulminantis. . . . .

N'a-t-on pas lieu, d'après cela, de s'étonner en voyant Ovide douter de l'espèce de divinité à laquelle on avoit donné le nom de *Summanus.* (*Fast., lib. VI, v.* 731.)

Reddita, quisquis is est, Summano templa fuerunt,

Tunc cùm Romanis, Pyrrhe, timendus eras.

Cette époque remonte à l'an 276 avant l'ère vulgaire. Pyrrhus étant entré dans la Sicile pour venger les tarentins, ennemis de Rome, plusieurs prodiges allarmèrent cette ville. On fut sur-tout effrayé de la mutilation de la statue de Jupiter, placée au Capitole. La foudre en ayant abattu la tête, on ne put jamais la retrouver sans le secours des aruspices, qui ordonnèrent d'elever un temple à Jupiter *Summanus* pour appaiser le ciel irrité ; ce qui fut exécuté le 13 des calendes de juillet, auprès du temple de la Jeunesse. On pendoit tous les ans entre ces deux édifices des chiens vivans, en punition de ce que ces animaux n'avoient pas aboyé pendant la nuit, où les gaulois voulurent

escalader le Capitole. C'étoit encore sous le nom de *Summanus* qu'on célébroit des fêtes à l'honneur de *Pluton*, dans son temple du grand Cirque (*Muratori*, *p.* 150.), le 12 des calendes de juillet, & de janvier selon un ancien marbre. Il y en avoit un autre (*P. Victor. de Region.*) sous le nom de *Dis*, dans la dixième région. Sur la voie appienne, à trois milles de Rome, on lui avoit élevé un petit temple en société avec Proserpine & la déesse qui présidoit aux chemins. Le mois de février lui étoit consacré spécialement, ainsi qu'aux dieux Manes; comme le dit Ausone, d'après Macrobe :

Vota deo diti februa mensis habet.

. . . .

Post superûm cultus vicino februa mense,

Dat Numa cognatis manibus inferias.

On trouve un grand nombre d'inscriptions & d'épitaphes à l'honneur de *Summanus*, de *Dis*, & de *Jupiter Stygius*. (*Gruter.*, *p.* 112, *n°.* 6, *p.* 319, *p.* 23, *n°.* 6 & 7.) Nous en rapporterons seulement trois, à cause du jour qu'elles jettent sur le culte de *Pluton*. La première se trouve en grec dans Gruter. (*Prem. édit.*, *p.* 784.) « Soyez » heureux avec Osiris, ou réjouissez-vous dans » les enfers avec *Pluton* ». Ce dieu y est mis en opposition avec Osiris ou le soleil d'été, ce qui confirme nos conjectures sur son origine. Nous apprenons de la seconde qu'on sacrifioit à ce dieu dans des endroits souterreins : PLUTONI. DEO. IN. LOCO. SUB. TERRA. COND. (*Condito.* PERICULO. OCEANI. LIBER. ARAM. POSUIT. FAB. VICELIANUS. EX. VOTO. Quant à la troisième inscription (*Grutur.*, *p.* 47, *n.* 4.) trouvée à Camertum en Ombrie, publiée d'abord par Abbès Gabbéma dans ses notes sur Petrone, p. 147, & depuis dans les mêmes termes par Kippingius (*Antiq. Rom.*, *lib. IV*, *cap.* 6, *p.* 771.) elle prouve évidemment que l'on se devouoit encore à *Pluton* dans les derniers temps de la république : INFERNO. PLOTONI. CHARÆ. OXORI. PROSERPINÆ. TRICIPITIQUE. CERBERO. MUNUS. MECUM. FERENS. DAMNATAM. DEDO. ANIMAM. VIVAMQUE. HOC. ME. CONDO. MONIMENTO. NE. OBRUTIS. DOMUS. LAPSU. FILIIS. SAX. QUOS. P. SCIPIO. PATRIIS. CAMERTIBUS. A. SALO. ET. LYBIA. INCOLUMES. RESTITUERAT. IN. DESOLATA. ORBITATE. SUPERSIM. MISERA.

Les romains employoient les nuits qui séparoient les trois jours de la célébration des jeux séculaires, à immoler des victimes noires à *Pluton* & aux parques. Les fables que l'on racontoit sur l'institution de ces jeux & sur leur rétablissement, étoient fondées entièrement sur le culte de *Pluton*, établi dans l'Italie avant la fondation de Rome, ainsi qu'on le voit dans Valere Maxime (*Lib. II.*) & dans Zozime. Les nuits seules étoient consacrées pendant cette solemnité au culte du dieu des enfers (*Sueton. in. Othon.*), parce que tout y étoit de mauvais augure. On désespéra, d'après cette opinion, du sort de l'empereur Othon, lorsqu'on l'eût vu sacrifier à *Pluton*, comme s'il eût déjà été soumis à l'empire du dieu des morts. Le plus grand malheur étoit annoncé (*Inter exsecratissima.*) (*Plin.*, *lib. XXVIII*, *c.* 5.), si le pontife de *Pluton* laissoit tomber quelque vase pendant le repas sacré. Romulus (*Antiq. Rom.*, *lib. II.*) voulant rendre éternels les rapports de Patron & de Client, dévoua, selon Denys d'Halicarnasse, à *Pluton* ceux qui les détruiroient. L'effet de ce dévouement étoit terrible, car tout citoyen pouvoit tuer impunément cette victime. Les romains étendirent cet usage encore plus loin ; ils dévouèrent à quelque divinité, mais plus souvent aux divinités infernales, ceux qu'ils vouloient faire périr sans danger. C'étoit sans doute d'après ce barbare usage, que les gladiateurs avoient été consacrés à Mars, à Saturne, à Diane, & à *Pluton* spécialement, comme nous l'apprenons de Prudence (*In Hamartigenia.*) :

Respice terrifici scelerata sacraria ditis,

Qui cadit infestâ fusus gladiator arenâ.

Delà vient (*Tertullian. in Apologet. & adv. Gnosticos.*) que les combats de l'amphithéâtre furent mis aussi sous la protection de ce même Dieu : *Jovis Stygii*, ou *Jovis Latialis*, ou *Jovis Infernalis*, tous surnoms de *Pluton*. (*Minutius Felix.*)

Cette aversion pour le dieu des enfers est vivement exprimée par Varron. (*Macrob. Saturn.*, *l. I. cap.* 6.) En parlant de l'usage où étoient les romains, à l'exemple des grecs, de fermer tous les temples des dieux, excepté ceux des divinités infernales, pendant les solemnités de ces derniers, il dit : *Mundus cùm patet, deorum tristium atque inferûm quasi janua patet. Propterea non modò prælium committi, verum etiam delectum rei militaris causa habere, ac militem proficisci, navim solvere, uxorem liberûm quærendorum causa ducere religiosum est.*

Tout ce qui étoit de mauvais augure, étoit spécialement consacré à *Pluton*, notamment le nombre *deux*, que l'on croyoit le plus malheureux de tous les nombres. De même on lui consacroit le second mois de l'année & le second jour du mois.

On élevoit les autels de *Pluton*, & on lui offroit des sacrifices dans des fosses creusées exprès. Ulisse, dans l'Odissée, commence à creuser cette fosse avant d'offrir des sacrifices aux dieux infernaux. (*Odyss. XI*, *v.* 24.)

On descendoit par plusieurs degrés dans les

temples des dieux infernaux ; il en existe encore un, dont les ruines se voyent parmi celles de *Pæstum*. Ce temple étoit consacré à Hecate, c'est pourquoi on y observe quelques attributs de Diane. Si l'un des pieds de *Pluton* sur les pierres s'enfonce dans le terrein, si sa jambe paroît être trop courte, cette apparente incorrection, loin d'être, comme on le croiroit, une faute dans le dessin, est au contraire une marque de l'habileté de l'artiste ; il a su caractériser par-là le dieu des manes, comme le possesseur du terrein sur lequel il l'a placé. On le reconnoît encore à ses cheveux qui couvrent son front, sur lequel ils s'avancent. Ils sont toujours ainsi disposés dans les figures de Sérapis, qui est le même que *Pluton*. Il existe une très-belle tête de ce dieu, dans la collection de M. C. Townley. Son visage qui, par une singularité remarquable, est coloré de rouge, paroît enfoncé sous ses cheveux, ce qui lui donne un maintien obscur & sombre ; tandis que par un effet contraire, la chevelure relevée sur le front de Jupiter, qui domine sur les cieux, lui donne cet air de douceur & de majesté, si magnifiquement caractérisé dans Homère par le mouvement de ses cheveux, qui fait trembler le vaste Olympe.

» Les têtes de Sérapis ou de *Pluton*, nous offrent, dit Winckelmann (*Hist. de l'art, l. IV, cap. 2.*), des cheveux arrangés tout différemment qu'ils le sont à celle de Jupiter. Pour rendre la physionomie & le regard de ce dieu plus sombre & plus sévère, il est figuré la chevelure rabattue sur le front, ainsi que nous le représentent une belle tête de Sérapis de basalte vert de la Villa Albani, une tête colossale de marbre de la Villa Pamphili, & une tête de basalte noir du palais Guistiniani. Indépendamment de ce caractère, on voit à une tête de Sérapis gravée de grand relief sur une agathe du cabinet Farnese Royal à Naples, & à une tête de marbre de ce dieu au cabinet du Capitole, la barbe du menton partagée en deux, ce qui mérite d'être remarqué comme une singularité ».

» Ceux-là se trompent assurément, qui ont prétendu trouver dans une tête de basalte noir de la Villa Matteï, tête fort ressemblante à celle du père des dieux, mais caractérisée par un air sévère, un Jupiter surnommé le *Terrible*. Ils n'ont pas fait attention que cette tête, ainsi que toutes les prétendues têtes de Jupiter qui n'annoncent pas un regard de bonté & de clémence, portent ou ont porté le *modius* ou le boisseau. Ils ne se sont pas non plus rappellé que *Pluton*, au rapport de Sénèque, ressemble à Jupiter, mais à Jupiter *fulminant*, & qu'il porte le *modius*, ainsi que Sérapis, ce qu'on peut voir dans une statue assise qui décoroit le temple de ce dieu à Pouzzole, & qui se trouve aujourd'hui à Portici, de même que sur un bas-relief conservé au palais épiscopal d'Ostie. Trompé par la fausse dénomination de Jupiter le terrible, on a négligé d'observer que *Pluton* & Sérapis, tous deux caractérisés par le *modius* sur la tête, sont la même divinité. Par conséquent, ces têtes ne représentent pas un Jupiter, mais un *Pluton* ; & comme jusqu'ici on ne connoissoit de cette divinité ni statues, ni têtes de grandeur naturelle, je me flatte d'avoir multiplié les simulacres des dieux par cette observation ».

PLUTONIUM. *Voyez* Grotte, Charon, Pluton.

PLUTUS (*Voyez* Pluton.), dieu des richesses, étoit mis au nombre des dieux infernaux, parce que les richesses se tirent du sein de la terre, séjour de ces divinités. Hésiode le fait naître de Cérès & de Jasion, dans l'Isle de Crète. Aristophane, dans sa comédie de *Plutus*, dit que ce dieu, dans sa jeunesse, avoit très-bonne vue ; mais qu'ayant déclaré à Jupiter qu'il ne vouloit aller qu'avec la vertu & la science, le père des dieux, jaloux des gens de bien, l'avoit aveuglé pour lui ôter le discernement : & Lucien ajoute que, depuis ce temps-là, il va presque toujours avec les méchans. » Comment un aveugle comme » moi pourroit-il trouver un homme de bien, » qui est une chose si rare ? Mais les méchans sont » en grand nombre, & se trouvent par tout ; ce » qui fait que j'en rencontre toujours quelqu'un ». Lucien fait encore *Plutus* boiteux. « C'est pour- » quoi je marche lentement, quand je vais chez » quelqu'un, je n'arrive que fort tard, & souvent » quand on n'en a plus besoin. Mais lorsqu'il est » question de retourner, je vais vite comme le » vent ; & l'on est tout surpris qu'on ne me voit » plus. Mais, lui dit Mercure, il y a des gens » à qui les biens viennent en dormant. Oh, » alors je ne marche pas, dit *Plutus*, mais l'on » me porte ». *Plutus* avoit une statue à Athènes, sous le nom de *Plutus clairvoyant* ; elle étoit sur la citadelle, derrière le temple de Minerve, où l'on gardoit le trésor public. *Plutus* étoit placé là comme pour veiller à la garde de ce trésor. Dans le temple de la Fortune, à Thèbes, on voyoit cette déesse tenant *Plutus* entre ses bras, sous la forme d'un enfant, comme si elle étoit sa nourrice ou sa mère. A Athènes, la statue de la Paix tenoit le petit *Plutus* dans son sein ; symbole des richesses que donne la paix.

PLUVIALE, } *PLUVIUM*, } habit de dessus, épais & garni de longs fils en guise de poils. On le portoit en temps de pluie & en voyage.

PLUVIUS. On donnoit ce nom à Jupiter, lorsqu'on lui demandoit de la pluie dans les gran-

des sécheresses. L'armée de Trajan, que la soif causée par une grande sécheresse avoit réduite à l'extrémité, fit un vœu à Jupiter *Pluvius*; & il tomba aussi-tôt une pluie des plus abondantes. En mémoire de cet évènement, on sculpta sur la colonne Trajane la figure de Jupiter *Pluvius*, où, pour caractériser le fait, les soldats paroissent recevoir l'eau dans le creux de leurs boucliers. Le dieu y est représenté sous la figure d'un vieillard à longue barbe, avec des aîles, qui tient les deux bras étendus; l'eau sort à grands flots de ses bras & de sa barbe.

PLYNTÉRIES, Πλυντήρια, fête célébrée à Athènes le 24 ou 25 du mois Thargélion, en l'honneur d'Aglaure, fille de Cecrops, selon Hésychius; ou plutôt, si nous en croyons Plutarque (*In Alcibiad.*), Minerve, sous le nom d'Aglaure, étoit l'objet de cette fête, dont le nom vient de πλύνω, *abluo*, parce que les praxiergides lavoient alors la statue de Minerve, & couvroient son temple. D'après un endroit du premier livre de l'histoire grecque de Xénophon, où il s'agit du retour d'Alcibiade, il paroît que la superstition faisoit croire qu'on n'entreprenoit rien ce jour-là qui ne fût malheureux; & l'on fermoit les temples, comme c'étoit la coutume dans les jours funestes. Hésychius parle d'une masse de figues que l'on portoit avec cérémonie en mémoire de ce que les athéniens, dont les mœurs commençoient à se polir, ayant enfin cessé de se nourrir de gland, s'avisèrent de manger des figues. Delà venoit le nom ἡγητηρία, que, selon Athénée (*Liv. III.*), on donnoit à cette masse de figues, comme si l'on eût dit: *Dux vitæ Cultioris.*

PLYTHANI, peuples de l'Inde. Arrien (*Peripl.*, *p.* 29.) dit qu'on apportoit beaucoup d'onyx de leur ville, que l'on croit avoir été nommée *Plythana.*

PNIGITIS TERRA, nom par lequel Hill croit que Galien & les anciens ont voulu désigner une argille noire, pesante, onctueuse, assez tenace, douce au toucher, qui se durcit & devient rouge au feu.

D'autres auteurs ont cru au contraire que le *pnigitis* de Galien étoit une craie noire: *Creta nigra.*

PNYCE, lieu plein, place d'Athènes située auprès de la citadelle, où se tenoient quelquefois les assemblées du peuple. Les affaires de la république se décidoient par l'avis du peuple, qui s'assembloit de grand matin, ou dans la place publique, ou dans l'endroit appellé *Pnyce*, ou encore, & le plus souvent, au théâtre de Bacchus. Le peuple pouvoit s'instruire de la matière que l'on devoit agiter, par un programme ou placard que l'on affichoit quelques jours avant l'assemblée. Chaque citoyen avoit droit d'y entrer, avec voie délibérative, après l'âge de puberté, pourvu que quelque défaut personnel ne l'en exclût point; tels étoient les enfans dénaturés, les poltrons déclarés, ceux qui s'adonnoient à la débauche outrée, les prodigues, & les débiteurs du fisc. Les noms des citoyens qui avoient voix délibérative, étoient écrits dans un régistre, par les lexiarques, magistrats qui en étoient les dépositaires. On forçoit ceux qui avoient atteint l'âge nécessaire de venir à cette assemblée, sous peine d'une amende. Les lexiarques, pour cet effet, poussoient le peuple avec une corde teinte en écarlate qu'ils tenoient tendue, & les paresseux qui en avoient quelques marques étoient soumis à l'amende; au contraire, on donnoit trois oboles à tous les autres. Dans les assemblées publiques, on parloit toujours debout & jamais assis. Tous étoient soumis à cet usage. On ouvroit l'assemblée par un sacrifice à Cérès, & par une imprécation contre ceux qui trahissoient la république. La victime étoit un jeune cochon, avec le sang duquel on arrosoit le lieu, afin de le purifier. Les paroles de l'imprécation étoient celles-ci: *Périsse maudit des dieux avec sa race, quiconque agira, parlera ou pensera contre la république.* Cela étant fait, les proëdres, magistrats au nombre de dix, choisis par les prytanes, pour présider cette semaine là, exposoient au peuple le sujet de l'assemblée & l'avis du sénat des cinq-cents, formé de sénateurs tirés en nombre pareil des dix tribus d'Athènes, & ils lui demandoient s'il vouloit ratifier, ou improuver l'avis, ou en retrancher quelques parties; après quoi on recueilloit les suffrages. Il falloit au moins six cents citoyens pour former un décret.

Le peuple opinoit par l'extension des mains, c'est-à-dire que chacun donnoit son suffrage en étendant les mains, & quelquefois par des bulletins qu'il recevoit à une barrière, & qu'il rendoit en sortant à une autre, où il recevoit les oboles du droit d'assistance. Les décrets du peuple, dans ces sortes d'assemblées, étoient intitulés du nom du sénateur ou de l'orateur dont l'opinion avoit passé; ensuite on mettoit le nom de l'Archonte, le jour du mois & le nom de la tribu qui étoit en tour de présider.

PO (le), en latin *Padus*, *Eridanus.* C'est le fleuve le plus considérable d'Italie. Virgile appelle *Purpureum* le golfe de Venise, où le *Pô* se précipite. On sait que *purpureum* ne signifie pas toujours la couleur de pourpre, & qu'il a quelquefois la signification de *candidum.* Le même poëte appelle l'Eridan: *Gemina auratus taurino cornua cornu.* C'étoit peut-être ainsi qu'on représentoit ce fleuve, à cause des nombreux troupeaux de bœufs qui paissoient sur ses bords & qui enrichissoient le pays,

Un ſavant de l'académie des belles-lettres de Paris, prétend qu'il y avoit deux fleuves qui portoient le nom d'*Eridan*; l'un en Italie, l'autre en Allemagne, qui eſt la *Viſtule*. Il fonde ſon opinion ſur l'ambre que quelques auteurs anciens ont dit ſe trouver ſur les bords de l'Eridan. Mais cela vient de ce que les négocians d'Italie faiſoient venir l'ambre du Nord; & l'embarquant ſur le *Pô* pour le tranſporter dans la Grèce par la mer Adriatique, les grecs s'imaginèrent qu'il croiſſoit ſur les bords de ce fleuve. (D. J.)

POBLICIA, famille romaine dont on a des médailles.

O. en or.

C. en argent.

RRRR. en bronze.

Le ſurnom de cette famille eſt *Malleolus*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

POCHES. Les anciens écrivains ne font jamais mention de *poches*, parce que leur ceinture leur en tenoit lieu, de même qu'aux orientaux modernes. De plus, les femmes plaçoient quelques objets dans leur ſein, comme on l'apprend d'un fragment du poëte Turpilius, dans lequel une jeune fille ſe plaint d'avoir perdu une lettre qu'elle avoit cachée dans ſa tunique au deſſus de la ceinture : *Me miſeram quòd inter vias epiſtola excidit mihi, inter tuniculam & ſtrophium collocata.*

POCILLATORES, jeunes eſclaves ſervant à table, que les romains nommoient encore *ſervi à cyatho*, *vini miniſtri*, *miniſtratores*, *ſervi ad vinum*, *ſervi à potione*, *ſervi ad pocula*, *pincernæ*. Philon (*De vitâ contemplativâ.*) en fait une élégante deſcription.

« On y voit des eſclaves deſtinés au ſervice ; » ils ſont de la plus grande beauté, & ils ont la » meilleure grace. Leur propreté eſt extrême. Ils » n'ont point de barbe, leur viſage eſt fardé, & » leurs cheveux ſont friſés en boucles très-élé- » gantes ; car ceux qui ne laiſſent pas croître abſo- » lument leurs cheveux, les coupent en rond ſur » le devant de la tête. Ils portent des tuniques » très-fines & très-blanches, arrêtées par une » ceinture ; ces tuniques tombent pardevant juſ- » qu'aux genoux, & par derrière un peu au-deſ- » ſous des jarrets. Ils reſſerrent de chaque côté les » deux parties de la tunique, avec des rubans qui » font deux tours ; ils relèvent les côtés de cette » tunique ; ils la font voltiger & bouffer. Ils » obſervent les convives, & ſont attentifs à les » ſervir & à leur verſer à boire ».

POCULENTO argento vaſculario (à). (*Gruter.* 643. 5.) Ces mots déſignent ſans doute un ouvrier qui fait des vaſes d'argent pour le ſervice des tables, ou un domeſtique chargé du ſoin de ſemblables vaſes dans une grande maiſon.

POCULUM. *Voy.* VASES A BOIRE.

PODALEA, dans la Phrygie.

Cette ville a fait frapper quelques médailles impériales grecques, ſelon Hardouin.

PODALIA, dans la Lycie ΠΟΔΑΛΙΩΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Tranquilline. M. Eckhel en a publié une.

PODALIRE, fils d'Eſculape & d'Epione, ou Lampetie, fut diſciple du centaure Chiron. Il ſe trouva avec ſon frère Machaon au ſiège de Troye ; & après cette guerre, il ſe retira dans la Carie, où il fixa ſa demeure. Les habitans de Daunia, en ce pays, lui bâtirent un petit temple, ſelon Strabon, afin qu'il participât à la divinité de ſon père. *Voy.* MACHAON.

PODARCES, c'eſt le premier nom de Priam, roi de Troye. Lorſqu'Hercule tua Laomédon, en punition de ſa perfidie, il donna à Télamon ſon ami, Héſione en mariage ; & à Héſione *Podarces*, pour en diſpoſer. *Voy.* PRIAM.

PODERIS, ποδήρις, vêtement qui deſcend juſqu'aux talons, μέχρι τῶν ποδῶν.

PODISMUS, arpentage ou meſurage fait à la marche & ſans inſtrumens.

PODIUM, ſaillie du mur qui entouroit l'arène de l'amphithéâtre, & qui formoit une eſpèce de balcon. C'étoit là qu'étoient placés les premiers ſénateurs & les principaux magiſtrats, aſſis dans leurs chaiſes curules. C'étoit là auſſi qu'étoit la loge de l'empereur, appellée *Suggeſtus*, le tribunal des édiles & la place des veſtales. Il y avoit devant cet endroit des barreaux de bois, & des cylindres mobiles ſur leur axe, pour garantir des inſultes des bêtes que l'on faiſoit entrer dans l'arène, quoiqu'il leur eût été difficile de paſſer pardeſſus le mur qui avoit quinze pieds de hauteur. Il eſt vrai que ces précautions euſſent été inſuffiſantes contre les éléphans, animaux d'une grandeur démeſurée ; mais Céſar, ſelon le témoignage de Pline, voulant prévenir les accidens, avoit fait creuſer un canal que l'on rempliſſoit d'eau ; & il n'en falloit pas davantage pour empêcher l'éléphant d'approcher de cet endroit, parce que cet animal ne craint rien tant que l'eau : *Quâ de cauſâ, C. Ceſar, dictator, poſteà ſimile ſpectaculum editurus, euripis arenam circumdedit.* (*Plin.* 8. 7.)

Podium, mot latin qui signifie généralement balustrade ou appui, & en particulier le lieu du théâtre où jouoient les mimes, & la place destinée au théâtre pour les consuls & pour les empereurs. On l'a employé dans le moyen âge, pour signifier un lieu qui est sur le haut d'une montagne, particulièrement lorsque cette montagne est tellement escarpée d'un des côtés voisins du lieu en question, qu'on n'y puisse point monter; à-peu-près comme ce que l'on appelle sur le bord de la mer *une falaise*. Plusieurs villes, bourgs & villages de France, entr'autres du côté de la Provence & du Languedoc, où la langue latine a subsisté plus long-temps, en ont employé le nom. C'est de ce nom *Podium*, que les François ont fait leur mot *Puy*, qui veut dire la même chose; comme le Puy-en-Velay, *Podium;* Puy-Sainte-Marie, *Podium Sanctæ Mariæ;* Puy-Laurent, *Podium Laurentii*, & tant d'autres. Ce mot est différemment prononcé dans la plupart des provinces. Dans le Languedoc & dans les provinces voisines, on dit tantôt *Puy*, tantôt le *Pech* ou le *Puech;* en Berri, on prononce *Pie;* en Poitou, le *Peut;* en Dauphiné, *Pœt;* & en d'autres lieux *Pœh*, *Peu*, *Puis*, *Pis*, &c. (D. J.)

PŒCILE (le). De tant de différens portiques ou galeries couvertes qui embellissoient la ville d'Athènes, celui-ci étoit le plus considérable; & pour le distinguer des autres, on le nommoit tout court le *portique par excellence:* auparavant, on l'appelloit *pisannetios*. Pendant la splendeur d'Athènes, les premiers peintres de la Grèce avoient représenté à l'envi dans ce portique les actions des grands capitaines de la république; & l'artiste que les auteurs grecs ont tant vanté, le célèbre Polygnote, y fit des chefs-d'œuvres dont il ne voulut point de récompense.

Mais si on en croit les savans, la grande réputation du portique lui est venue du philosophe Zenon, qui y établit l'école des stoïciens; car, ajoutent-ils, le mot grec *stoa*, d'où s'est formé celui de stoïciens, signifie un portique. Outre le *pœcile*, il y avoit hors d'Athènes quantité d'autres portiques qui servoient de promenades ou de rendez-vous aux beautés effrontées; au point, dit Lucien dans ses *dialogues*, que sur les colonnes qui ornoient ces portiques, on n'y voyoit que leurs noms & ceux de leurs amans entrelacés ensemble. (D. J.)

POELE. Les romains connoissoient deux sortes de *poëles* pour échauffer leurs chambres & les autres appartemens de leurs maisons. Les premiers étoient des fourneaux sous terre, bâtis en long dans le gros mur, & ayant de petits tuyaux à chaque étage, qui répondoient dans les chambres; on les nommoit *fornaces*, *vaporaria*. Mais les romains avoient encore comme nous des *poëles* portatifs, *hypocausta*, qu'ils changeoient de place quand ils vouloient. Ciceron écrit qu'il venoit de changer ses *poëles* de place, parce que le tuyau par où sortoit le feu étoit sous la chambre: *Hypocausta in alterum apodyterii angulum promovi, propterea quod ita erant posita, ut eorum vaporarium ex quo ignis erumpit, esset subjectum cubiculo.* (D. J.)

POEMANENI, en Mysie. ΠΟΙΜΑΝΗΝΩΝ.

Les médailles autonomes de ce peuple sont:

RRRR. en bronze... *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Pellerin en a publié aussi une médaille impériale grecque, frappée en l'honneur de Trajan.

PŒNÉ, monstre vengeur, dit Pausanias, qu'Apollon suscita contre les argiens, & qui arrachoit les enfans du sein de leur mère pour les dévorer. *Voy.* PSAMMATHÉ.

PŒNI. (*Article oublié au mot* Carthaginois.)

Les *carthaginois*, originairement phéniciens, étoient vraisemblablement vêtus de même; ils sont représentés en tuniques longues, sur les peintures du Virgile de la bibliothèque du Vatican. Saumaise (*In Tertulliani lib. de pallio.*) prouve par plusieurs passages de Plaute, qu'anciennement les *carthaginois* portoient des tuniques à longues manches. Du temps de Tertullien, elles ressembloient à la dalmatique, c'est-à-dire qu'elles étoient d'une longueur médiocre, & sans ceinture; mais ces mêmes peintures nous montrent toujours les gens d'une condition médiocre habillés de la tunique courte; elles nous apprennent aussi que l'habillement des femmes ressembloit à celui des femmes grecques. Didon allant à la chasse, est représentée avec une tunique (*Æneid.*, *lib. IV*, *v.* 137, 139.) de pourpre, ceinte par une agraffe d'or, avec la chlamyde de couleur de pourpre, & les cheveux noués avec des rubans de fil d'or. Cet habillement n'étoit pas celui dont les femmes se servoient communément; c'étoit, suivant Servius & les autres commentateurs, un habillement de chasse, comme on le voit par la chlamyde, qui étoit un manteau de voyage ou de chasse, de même que la tunique ceinte fort haut, & que Diane porte ordinairement.

On voit par un passage de Justin (*Justin*, *lib. XIX*, *c.* 2.), que les prêtres de Carthage portoient des habits de pourpre, & le bandeau ou *infula*. Dans le deuil, les *carthaginois* étoient mal vêtus & sans ceintures (*Plut. hommes illustres.*), preuve qu'ils s'en servoient dans l'habillement ordinaire. Nous savons peu de chose sur la façon

de s'armer des *carthaginois*. Suivant Plutarque, les boucliers des *carthaginois* étoient tous blancs. Tite-Live (*Decad.* 3, *lib. V.*) remarque que dans le butin que fit Lucius Marcius, en forçant le camp des *carthaginois* en Espagne, il y avoit un bouclier d'argent sur lequel la figure d'Asdrubal étoit gravée, & du poids de 138 livres.

POETE. La poésie fut très-peu considérée à Rome dans les commencemens, & les premiers poëtes furent des esclaves; tel fut Livius Andronicus, poëte tragique & comique, fait prisonnier & vendu à Rome comme un esclave, s'il faut s'en rapporter au récit d'Eusèbe : *Poeticæ artis honos non erat*, dit Caton dans Aulugelle; *si quis in eâ re studebat, aut sese ad convivia applicabat, grassator vocabatur.* Mais ce temps de barbarie ne fut pas de longue durée, & les romains sentirent bientôt tout le prix de la poésie, & le cas qu'ils devoient faire de ceux qui se livroient à cet art sublime. Aussi voyons-nous qu'après Andronicus, qui vivoit vers l'an 455, Ennius fut attaché au grand Scipion, Térence à Lælius, Accius à Brutus; & Cicéron cite plusieurs grands capitaines romains qui se servoient des poëtes, ou pour écrire leur histoire, ou pour orner de leurs vers les temples & les autres monumens sacrés qu'ils dédioient à la gloire des dieux. Sous les empereurs, les poëtes ne furent pas moins favorisés, & tout le monde sait le crédit que Virgile & Horace eurent auprès d'Auguste. Arcade & Honorius élevèrent une statue au poëte Claudien, dans la place Trajane, avec cette inscription : STATUAM. IN. FORO. DIVI. TRAJANI. ERIGI. COLLOCARIQUE. JUSSERUNT.

POIDS des anciens.

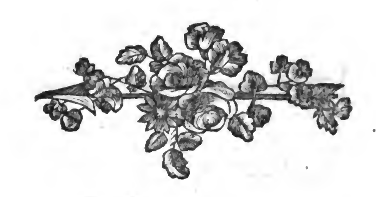
On trouve dans les cabinets de Portici, de Sainte-Geneviève, une grande quantité de *poids*, & de toutes les espèces. Nous ne ferons mention que de deux de Portici; ils sont de plomb; leur forme est platte, angulaire & oblongue, tels qu'ils sont encore en usage chez les marchands de poisson du même pays. Sur l'un des côtés, on lit ces lettres gravées en relief : EME; & sur l'autre : HABEBIS.

Cherchez au mot NOTES, les caractères qui exprimoient sur les marbres & les manuscrits les mesures, les *poids* & les monnoies.

Les *poids* & les mesures originaux étoient conservés dans les temples. *Voy.* MESURES.

Ils étoient sous la protection spéciale de Mercure & d'Hercule. C'est pourquoi on voit dans la collection de Sainte-Geneviève le *poids* d'une romaine, formé par un buste de Mercure.

Les bélières, qui se trouvent placées à plusieurs petites têtes ou petits bustes de divinités, annoncent qu'ils ont pu servir de *poids* à des romaines.



POIDS de l'Asie & de l'Égypte, évalués par M. Paucton dans sa Métrologie.

Numéraire des Poids.

										Grains.
Sitarion, *grain de froment*, kertè, *grain d'orge*										$\frac{263}{288}$
2	Chalcous, éréole, tassugon, calcul									$1\frac{119}{144}$
4	2	Kération, silique, kokkion, *pois chiche*								$3\frac{47}{72}$
6	3	$1\frac{1}{2}$	Kikkabos, ciccabos							$5\frac{23}{48}$
8	4	2	$1\frac{1}{3}$	Danic, thermos, pitébi, *lupin*						$7\frac{11}{36}$
12	6	3	2	$1\frac{1}{2}$	Obole feminite					$10\frac{23}{24}$
24	12	6	4	3	2	Gramme, scripule				$21\frac{11}{12}$
48	24	12	8	6	4	2	Drachme, denier			$43\frac{5}{6}$
96	48	24	16	12	8	4	2	Didrachme		$87\frac{2}{3}$
144	72	36	24	18	12	6	3	$1\frac{1}{2}$	Tridrachme	$131\frac{1}{2}$

											Livres.
Drachme, denier, zuz, mithealos, fève d'Égypte											0.0047
4	Tétradrachme, sicle, statère										0.019
6	$1\frac{1}{2}$	Hexadrachme									0.0285
8	2	$1\frac{1}{3}$	Once, sacros								0.0380
16	4	$2\frac{2}{3}$	2	Tétrastatère							0.0761
96	24	16	12	6	Rotule, litre, petite mine						0.4566
100	25	$16\frac{2}{3}$	$12\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{24}$	Mine talmudique					0.4756
240	60	40	30	15	$2\frac{1}{2}$	$2\frac{2}{5}$	Mine de Moïse				1.1415
9600	2400	1600	1200	600	100	96	40	Cintar			45.66
12000	3000	2000	1500	750	125	120	50	$1\frac{1}{4}$	Talent de Moïse		57.08
14400	3600	2400	1800	900	150	144	60	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{5}$	Talent babylonien	68.49

Poids des grecs étoient les mêmes que leurs monnoies. *Voyez* Monnoies des grecs.

POIDS des romains évalués par M. Paucton dans sa Métrologie.

												Grains.
											Silique, kération	3 47/72
3											Simplium	10 23/24
3 3/7	1 1/7										Sextans de Celse	12 11/12
6	2	1 3/4									Seripule, gramme	21 11/12
18	6	5 1/4	3								Denier de Néron	65 3/4
20 4/7	6 6/7	6	3 3/7	1 1/7							Denier de Papyrius	75 1/7
24	8	7	4	1 1/3	1 1/6						Sextule, sescle	87 2/3
36	12	10 1/2	6	2	1 3/4	1 1/2					Sicilique	131 1/2
48	16	14	8	2 2/3	2 2/7	2	1 1/3				Duelle	175 1/3
144	48	42	24	8	7	6	4	3			Once	526
1728	576	504	288	96	84	72	48	36	12		Mine italique, pondo, livre	Livres. 0.6849
				9600	8400	7200	4800	3600	1200	100	Centum-pondium	68.49

Autres divisions de la livre romaine.

												Grains.
											Uncia	526
2											Sextans	1052
3	1 1/2										Quadrans, triunx, teruncium	1578
4	2	1 1/3									Triens	2104
5	2 1/2	1 2/3	1 1/4								Quincunx	2630
6	3	2	1 1/2	1 1/5							Sexunx, semis	3156
7	3 1/2	2 1/3	1 3/4	1 2/5	1 1/6						Septunx	3682
8	4	2 2/3	2	1 3/5	1 1/3	1 1/7					Bes, bessis, des	4208
9	4 1/2	3	2 1/4	1 4/5	1 1/2	1 2/7	1 1/8				Dodrans, nonuncium	4734
10	5	3 1/3	2 1/2	2	1 2/3	1 3/7	1 1/4	1 1/9			Dextans	5260
11	5 1/2	3 2/3	2 3/4	2 1/5	1 5/6	:4/7	1 3/8	1 2/9	1 1/10		Deunx	5786
12	6	4	3	2 2/5	2	1 5/7	1 1/2	1 1/3	1 1/5	1 1/11	Libra, as, pondo	6312

POIDS DES ANCIENS,

Qui ont servi aussi de monnoies, et leur évaluation en poids de monnoie de France, par Romé de l'Isle.

N. B. Voyez les Monnoies, qui servoient aussi de Poids.

Noms des talens.	Grandes drac. attiques.	Petites drac. attiques.	Poids de France.				Valeur en argent.		
			liv.	onc	gro	gra.	livres	S.	D.
Talent d'Égine	10000	$13333\frac{1}{3}$	91	2	2	48	9333	6	8
— d'Alexandrie	9000	12000	82	..	4	...	8400	..	...
— de Rhégium	7500	10000	68	5	6	...	7000	..	...
— Italique	7200	9600	65	10	..	...	6720	..	...
Métrète grec	6480	8640	59	1	..	...	6048	..	...
Grand talent attique	6000	8000	54	11	..	...	5600	..	...
Métrète romain, dit *amphore* ou *quadrantal*	5760	7680	52	8	..	...	5376	..	...
Talent babylonien	5250	7000	47	13	5	...	4900	..	...
Petit talent attique	4500	6000	41	..	2	...	4200	..	...
Talent égyptien *ou* rhodien	3000	4000	27	5	4	...	4800	..	...
Urne ou $\frac{1}{2}$ *quadrantal*	.....	3840	26	4	..	...	2688	..	...
Talent syrien *ou* ptolémaïque	1500	2000	13	10	6	...	1400	..	...
Demi-urne ou 2 *conges*	.....	1920	13	2	..	...	1344	..	...
Dix petites mines attiques	.....	1000	6	13	3	...	700	..	...
Conge romain	.....	960	6	9	..	...	672	..	...
Demi-conge ou 3 *sextiers romains*	.....	480	3	4	4	...	336	..	...
Mine d'Égine	$166\frac{2}{3}$	$222\frac{2}{9}$	1	8	2	25	155	9	$6\frac{2}{3}$
— d'Alexandrie	150	200	1	5	7	...	140	..	...
— de Rhégium	125	$166\frac{2}{3}$	1	2	3	60	116	13	4
— Italique	120	160	1	1	4	...	112	..	...
Grande mine attique	100	$133\frac{1}{3}$	..	14	4	48	93	6	8
Mine babylonienne	$87\frac{1}{2}$	$116\frac{2}{3}$	..	12	6	6	81	13	4
Petite mine attique	75	100	..	10	7	36	70	..	...
As *ou* livre romaine	72	96	..	10	4	...	67	4	...
Mine égyptienne *ou* rhodienne, qui est la mine syracusaine de Priscien	50	$66\frac{2}{3}$	..	7	2	24	46	12	16

Sous-divisions du talent.	Grandes drac. attiques.	Petites drac. attiques.	Poids de France.				Valeur en argent.		
			liv.	onc	gro	gra.	livres.	S.	D.
Semissis ou demi as romain	36	48	..	5	2	...	33	12	...
Mine syrienne *ou* ptolémaïque	25	$33\frac{1}{3}$	..	3	5	12	23	6	8
Triens ou $\frac{1}{3}$ d'as romain	24	32	..	3	4	...	22	8	...
Valeur du statère d'or, rapport de 1 à $12\frac{1}{2}$	.....	25	..	2	5	63	17	10	...
Quadrans ou $\frac{1}{4}$ d'as romain, & valeur du statère d'or, rapport de 1 à 12	18	24	..	2	5	...	16	16	...
Valeur du statère d'or, rapport de 1 à 10	15	20	..	2	1	36	14	..	...
Sextans ou $\frac{1}{6}$ d'as romain	12	16	..	1	6	...	11	4	...
Once romaine *ou* XXIV scrupules	6	8	..	..	7	...	5	12	...
Tétradrachme *ou* statère d'argent des grecs } XII. Id.	3	4	..	..	3	36	2	16	...
Duelle *ou* $\frac{1}{3}$ d'once romaine, VIII. Id.	2	$2\frac{2}{3}$	..	..	2	24	1	17	...
Sicilique *ou* assarion, didrachme des grecs } VI. Id.	.....	2	..	..	1	54	1	8	...
Sextule *ou* $\frac{1}{6}$ d'once romaine, IV. Id.	1	$1\frac{1}{3}$	..	..	1	12	....	18	8
Denier romain, X as, petite drachme attique } III. Id.	.....	1	..	..	..	63	....	14	...

SOUS-DIVISIONS DU TALENT.		Grandes drac. attiques.	Petites drac. attiques.	Poids de France.				Valeur en argent.		
				liv.	onc	gro	gra.	livres.	S.	D.
Tétrobole grec *ou* $\frac{1}{12}$ d'once romaine	II. Id.	.....	$\frac{2}{3}$	..	..	..	42	....	9	4
Triobole grec $\frac{1}{2}$ drachme quinaire *ou* victoriat	I. $\frac{1}{2}$ Id.	.....	$\frac{1}{2}$	..	..	..	$31\frac{1}{2}$	....	7	..2
Diobole grec $\frac{1}{3}$ de drach. valant 6 siliques	I. Id.	.....	$\frac{1}{3}$	..	..	..	21	....	4	8
Sesterce *ou* $2\frac{1}{2}$ as romain, obole & demie grecque	$\frac{3}{4}$ Id.	.....	$\frac{1}{4}$	..	..	..	$15\frac{3}{4}$	....	3	6
Obole grecque, $\frac{1}{48}$ d'once romaine	$\frac{1}{2}$ Id.	.....	$\frac{1}{6}$	..	..	..	$10\frac{1}{2}$	....	2	4
Lupin des grecs, $\frac{1}{3}$ Id.		.....	$\frac{1}{9}$	..	..	..	7	....	1	$6\frac{2}{3}$
Libelle romaine.		.....	$\frac{1}{10}$	..	..	..	$6\frac{3}{10}$	....	1	$4\frac{8}{10}$
Demi-obole grecque, $\frac{1}{4}$ Id.		.....	$\frac{1}{12}$	..	..	..	$5\frac{1}{4}$	....	1	2
Silique grecque, $\frac{1}{6}$ Id.		.....	$\frac{1}{18}$	..	..	..	$3\frac{1}{2}$	....	..	$9\frac{1}{3}$
Selibelle *ou* sembelle romaine.		.....	$\frac{1}{20}$	..	..	..	$3\frac{3}{20}$	....	..	$8\frac{4}{10}$
Quart d'obole. Dicalque, $\frac{1}{18}$. Id.		.....	$\frac{1}{24}$	..	..	..	$2\frac{5}{8}$	....	..	7
Téronce romain.		.....	$\frac{1}{40}$	..	..	..	$1\frac{23}{40}$	....	..	$4\frac{2}{10}$
Calque *ou* $\frac{1}{8}$ d'obole, $\frac{1}{16}$ scrupule.		.....	$\frac{1}{48}$	..	..	..	$1\frac{5}{16}$	....	..	$3\frac{1}{2}$
Un grain de France.		.....	......	..	..	..	1	....	..	$2\frac{2}{3}$

A $2\frac{2}{3}$ deniers le grain d'argent, les 72 grains, ou 1 gros, valent argent de France........ 16 f.
L'once........................ 6 l. 8 f.
Et le marc........................ 51 l. 4 f.

Le prix du marc d'argent, au titre de 11 deniers 10 grains, est d'environ 51 l. 15 f.
Le grain fin d'argent équivaut à 16 grains de poids.



POIGNARD, ou épée très-courte appellée *pugio* & *parazonium*, parce qu'il étoit fixé *ad zonam*, à la ceinture. Les centurions & les tribuns militaires portoient le *poignard* & l'épée. Tacite en fait mention (*Hist.* 1. 43. 2.) : *Centurio stricto pugione occurrens.* Martial dit aussi d'un *poignard* (14. 32.) :

Militiæ decus hoc, & grati nomen honoris,

Arma tribunitium cingere digna latus.

Le *poignard* étoit la marque du pouvoir souverain des empereurs; ils le faisoient porter par le préfet du prétoire. Lampride a remarqué dans la vie de Commode, que ce prince fit trois préfets du prétoire, contre la coutume; l'un desquels étoit affranchi, & portoit le *poignard* devant lui; en sorte qu'on l'appelloit *libertus à pugione*.

Quelquefois l'empereur portoit lui-même ce *poignard*, comme on peut le voir dans Tacite, où Vitellius déposant lui-même l'empire, tire le *poignard* qu'il portoit à son côté, comme un titre qu'il avoit sur la vie des citoyens, & le remet entre les mains du consul Celius Simplex, qui étoit présent à cette action.

Galba, dans Suétone, portoit son *poignard* pendu au cou. Si nous en croyons Xiphilin, on se moquoit à Rome de voir ce prince tout cassé & tout usé de vieillesse, & d'ailleurs tout noué de gouttes, portant une arme qu'il ne pouvoit manier, & qui ne lui servoit que d'un fardeau inutile & embarrassant.

On voit un *poignard* à lame courbe, semblable à une serpette de jardinier, à un cocher du cirque qui est sculpté sur un bas-relief rond de la Villa Albani. Cette lame courbée l'a fait prendre pour un jardinier par le restaurateur, qui l'a armé d'un rateau. On portoit ces *poignards* passés dans la ceinture; c'étoit un attribut distinctif des secrétaires des empereurs à Constantinople. (*Zonar. annal.*, *l. II*, *p.* 564.) Ils étoient appellés Εγχειρίδια

POILS. *Voy.* DÉPILER.

POINTS. *Voy.* PONCTUATION.

POINTS après les chiffres. *Voy.* la fin des CHIFFRES romains, & CHIFFRES (Ecriture en).

POINTS après les mots, dans les inscriptions. Fabretti, chanoine de Saint-Pierre de Rome, dans le troisième chapitre de son recueil d'anciennes inscriptions, publié à Rome en 1699, remarque que les anciens *mettoient des points à la fin de chaque mot, mais presque jamais au bout des lignes*, & qu'ils cen mettoient mme *quelquefois après chaque syllabe*. Entre les mots des inscriptions, non-seulement on trouve des *points*; mais ils coupent encore un même mot, comme AD. FINIBUS, OB. VENERIT, DUM. TAXAT. C'est ce qu'on a remarqué sur une table d'airain, large de dix pieds & demi, & haute de cinq & demi, découverte à dix huit milles de Plaisance, en 1747, au lieu où étoit la ville *Veleiacium* dont parle Pline. (*Lib. VII*, *ch.* 49.)

Cet usage bizarre de placer des *points* entre chaque syllabe des mots d'une inscription, régna généralement dans le troisième siècle de notre ère.

Quelques philologues ont dit que ces *points* avoient été placés si fréquemment dans les épitaphes, afin d'exciter la tristesse & la douleur dans l'ame des lecteurs, par le moyen de ces pauses fréquentes. Mais Lupi (*Epitaphium Severæ*, *p.* 73.) a publié l'inscription suivante, qui est chargée de *points*, & qui n'a cependant rien de commun avec la douleur.

IMP. CAES. M. AN. TO. NI. O.
GOR. DI. A. NO. PI. O. FE. LI. CI.
AVG. P. M. TRIB. POT. II. COS. PP.
COR. NE. LI. A. PRAE. TEX. TA. TA.
IVI. NAM. PI. E. TA. TEM. E. IVS.
QVE. SVOS. ET
DI. CI. VM.
EN. TI. AM. SV. AM
BA. VIT.

POINTS, marque qu'on voit sur quelques médailles, & plus fréquemment sur des monnoies romaines. On trouve sur les médailles romaines un certain nombre de *points* mis des deux côtés, mais qui ne passent pas quatre, pour marquer la troisième partie de l'as qui se divisoit en douze parties : *Uncia*, *sextans*, *dodrans*, *quadrans*, *triens*. Le *sextans* se marquoit.. le *quadrans*... le *triens*....&c., la livre par O ou par L, *libra*, qui en spécifie le poids.

On trouve des *points* marqués principalement sur les médailles consulaires, mais ce ne sont pas les seules sur lesquelles on en trouve; on en voit aussi sur quelques médailles d'argent de Trébonien Galle, tantôt un, tantôt deux, tantôt trois, & jamais plus de quatre : toujours en nombre pareil, tant dans l'exergue du revers que derrière le buste du prince du côté de la tête. Ces *points* se trouvent avec différens revers, comme ÆQUITAS AUG : FELICITAS PUBLICA : PAX AUG : VICTORIA AUG : SÆCULUM NOVUM : UBERTAS AUG. &c. Dans le cabinet de Rothelin, il y avoit quatre de ces mé-

dailles, dont le revers représente un temple, avec la légende *sæculum novum*. La première n'a qu'un *point* en bas, & un autre derrière le buste; la seconde deux *points*, la troisième trois, & la quatrième quatre, & toujours autant derrière le buste que dans l'exergue des revers. Cette remarque du baron de la Bastie, n'est peut-être pas indigne de l'attention des curieux. Il ajoute que la médaille même de Gallus paroîtroit copiée ou à dessein, ou par méprise sur la médaille de Philippe, si elle n'étoit pas assez commune, & si *sæculum* n'étoit pas toujours écrit par deux *ll*, pendant que le même mot est écrit avec une seule *l*, sur les médailles de Philippe. (D. J.)

POISON. Le mot *venenum* des latins ne signifie pas toujours du *poison*; il désigne encore assez souvent les drogues dont les peintres & les teinturiers se servent. C'est dans ce sens, par exemple, que Virgile l'emploie au second livre des géorgiques :

Alba neque assyrio fucatur lana veneno.

« L'étoffe n'est pas teinte en couleur de pourpre ».

Horace (*Ode* 27, *l. I.*) dit :

..........*Quis te solvere thessalis*

Magus venenis, quis poterit deus ?

» Quel enchanteur avec toutes les herbes de Thessalie, toute la force de ses charmes, que dis-je, quel dieu pourra vous tirer de ce mauvais pas » ?

Les *thessala venena* d'Horace, sont des sucs d'herbes magiques, propres à corriger la malignité du plus puissant *poison*.

Du temps d'Horace, on n'avoit point encore oublié l'histoire que Tite-Live (*Dec. I, l. VIII*) raconte de plusieurs dames romaines qui composèrent des *poisons*, & qui furent découvertes par un esclave. Sur les recherches que fit l'édile, on trouva 170 patriciennes coupables d'empoisonnement, & qui furent condamnées au dernier supplice. Les morts qu'elles avoient causées étoient en si grand nombre, qu'on attribua d'abord ce malheur à l'intempérie pestilentielle de l'air, & l'on nomma exprès un dictateur qui alla attacher en cérémonie un clou au temple de Jupiter, ainsi qu'on le pratiquoit dans une calamité publique. (D. J.)

POISSON. « Plus je réfléchis à la diète des prêtres de l'Egypte, dit M. Paw, & plus je me persuade qu'ils tâchoient principalement d'éviter la lèpre du corps, la lèpre des yeux ou la sporophtalmie, & la gonorrhée, qui, dans leur pays, est plus ou moins compliquée avec ces deux indispositions, lesquelles les eussent rendu immondes, ou, ce qui est la même chose, inhabiles aux fonctions de leur ministère ».

» Comme ils devoient être infiniment plus purs que le peuple, ils s'abstenoient aussi d'une infinité de choses, qu'on ne défendoit pas au peuple ».

» On a observé que les grecs modernes, qui ont beaucoup de jours de jeûne, & qui mangent par conséquent beaucoup de *poisson*, contractent bien plus souvent la lèpre au Levant, que les turcs, qui mangent plus de viande. Cette observation est vérifiée par l'effet que produit chez les peuples ichthyophages la nature de leur aliment ordinaire. Ces peuples-là sont sujets à une maladie de la peau. Ainsi, les prêtres égyptiens ont été instruits à cet égard par l'expérience. Ils avoient renoncé à toutes les espèces de *poissons*, soit qu'elles eussent des écailles, soit qu'elles n'en eussent pas. Mais ils avoient une aversion particulière pour les espèces pêchées dans la méditerranée, comme on le voit par tant de passages, & sur-tout par les symboles de Pythagore, tels que Gyralde les a recueillis. (Voy. *Gregor. Gyraldus de symbolis pythagoræ*.) Car outre la défense générale, on y défend encore en termes plus exprès le scare, le rouget & l'ortie, qui ne se trouvent pas dans le Nil ».

» L'ortie errante n'est proprement pas un *poisson*. Les anciens l'ont rangée parmi les zoophytes, & les modernes parmi les vers molusques; mais à quelque genre qu'on la rapporte, il n'y a pas de doute que sa chair ne soit plus pernicieuse qu'on ne pourroit le dire, à tous ceux que la phlictène ou la fausse gonorrhée afflige ».

» Ce sont les prêtres de l'Egypte, qui les premiers ont mis en fait que le scare est le seul des *poissons* qui rumine; & jusqu'à présent, on ne connoit point de naturaliste qui ait été en état de les contredire sur cet article. D'où on peut inférer avec quelque certitude, qu'ils avoient étendu fort loin leurs recherches sur toutes les productions de la nature animée; mais il seroit à souhaiter que moins amateurs des énigmes, ils n'eussent pas enveloppé quelques-unes de leurs connoissances de ténèbres qu'on désespère souvent de pouvoir dissiper ».

» Comme il y a des auteurs grecs qui, en parlant du rouget de Pythagore, le nomment plus positivement *trigla*, cela nous indique le surmulet, *poisson* que les romains payoient si cher, & pour le manger & pour le voir mourir; car il donne en expirant le spectacle le plus singulier, par la vivacité des différentes couleurs dont son corps se peint à mesure que son sang cesse de circuler. Malgré tout cela, on le défendoit aux personnes initiées dans les mystères d'Eleusis, parce

qu'on le soupçonne d'avaler de temps en temps des lièvres marins; ce qui peut empoisonner sa chair sans le faire mourir (Voy. *Junius de esu piscium*, *c.* 22, *p.* 80.), par un effet tout-à-fait semblable à celui que les pommes du mancenillier produisent dans de certains *poissons* des mers de l'Amérique. Quant à la rougeur de ses nageoires, qui lui donnoit de la conformité avec le typhon, c'est une allégorie réellement égyptienne, & qu'on a étendue jusqu'à la perche & au spare ».

» Il paroît que les prêtres n'avoient défendu d'autres *poissons* dans le régime du peuple, que ceux qui n'ont pas d'écailles, comme le silure, la lamproie & la pernicieuse anguille du Nil; ce qui leur a attiré de la part des grecs une infinité d'épigrammes, dont quelques-unes se sont conservées dans Athénée & dans l'anthologie: mais ces grecs-là ne savoient point, & ne pouvoient même savoir que la chair des *poissons* sans écailles irrite toutes les maladies qui ont du rapport avec l'éléphantiase & la mélancholie, parce qu'elle épaissit le sang & diminue la transpiration. Cette loi générale, dont je parle, étant jointe aux institutions particulières des provinces & des villes, avoit porté le petit peuple à vivre principalement de végétaux. (Les égyptiens n'avoient pendant le cours de l'année qu'un seul jour auquel la loi les obligeoit de manger du *poisson*; c'étoit le neuvième du mois *thoth*. Sur leur manière de servir le repas, on peut voir Athénée. (*Liv. IV*, *c.* 10.) Et ce ne sauroit être qu'à des mostarabes répandus sur la côte occidentale de la mer rouge qu'on doit appliquer ce que dit Hérodote de ces prétendus égyptiens, qui, selon lui, se sustentoient de *poisson* séché au soleil, pratique qui distingue indubitablement les ichthyophages, qui n'étoient point des égyptiens, mais des arabes mêlés d'éthiopiens, & quoique ce soit l'usage des géographes de les séparer des troglodytes, on ne risque pas beaucoup à confondre tous ces sauvages les uns avec les autres, puisqu'ils étoient errants, & ne se reconnoissoient point pour sujets des pharaons. La plage qu'ils occupoient est si mauvaise & si aride, qu'on ne peut guère y vivre que de *poisson*, dont le prix étoit anciennement très-modique en égypte. On l'abandonnoit aux esclaves, ou on le saloit pour l'exporter. Cependant, comme Sicard a imaginé deux lacs Méris au lieu d'un, il est par-là plus difficile d'apprécier ce qu'on dit de l'immense produit de la pêche qui s'y faisoit; mais s'il est question, comme nous ne devons pas en douter, du lac situé près de la ville des Crocodiles, on peut être certain qu'il ne rend pas actuellement un talent d'argent par jour au tefterdar ou au trésorier du Caire, comme cela étoit sous les anciens rois, à ce que disent des grecs indignes de toute croyance: car ayant prodigieusement exagéré la grandeur du lac Méris, ils ont par une suite nécessaire exagéré aussi le produit de sa pêche ».

Les *poissons* furent l'objet d'un culte superstitieux, non-seulement chez les égyptiens, mais encore chez les syriens, & dans plusieurs villes de Lydie. Les syriens s'abstenoient de manger du *poisson*, parce qu'ils croyoient que Venus s'étoit cachée sous les écailles d'un *poisson*, lorsque tous les dieux se cachèrent sous différentes formes d'animaux. En plusieurs villes d'Egypte, les uns plaçoient sur leurs autels des anguilles, d'autres des tortues, ceux-ci des brochets, ceux-là des monstres marins, auxquels ils offroient leurs encens.

POISSONS. (Constellation.) Les *poissons* qui forment la constellation ou le douzième signe du zodiaque, sont ceux qui portèrent sur leur dos Vénus & l'amour. Vénus, fuyant la persécution de Typhon, accompagnée de son fils Cupidon, fut portée au-delà de l'Euphrate, par deux *poissons* qui pour cela furent placés dans le ciel. Ovide, qui raconte cette fable dans ses Fastes, n'a pas manqué de faire la généalogie de ces deux *poissons*, qui eurent pour père un *poisson* qui avoit procuré de l'eau à Isis, un jour qu'elle étoit extrêmement altérée.

J'ajoute à cet article un morceau de M. Dupuis, qui fera voir son systême de mythologie sous le jour le plus favorable.

« Le culte des animaux étant une des choses les plus extraordinaires, est aussi l'une des plus propres à constater l'avantage de mes explications; je vais donc montrer l'origine du culte du *poisson*, l'un de ceux qui prouvent de la manière la plus frappante l'allégorie astronomique. Lorsque le solstice d'été répondoit aux premiers degrés du lion, le jour du solstice fut observé & célébré chez les syriens & les égyptiens, comme l'époque la plus importante pour le cultivateur. En Egypte, c'étoit l'instant où le Nil sortoit de son lit pour répandre ses eaux bienfaisantes, & engraisser les campagnes par ce limon précieux qui contenoit le germe de leur fécondité. En Syrie, la terre couverte de moissons trouvoit dans le soleil cette force active qui mûrit les récoltes, & l'épi jaunissant alloit tomber sous la faulx du laboureur. Ce moment si désiré étoit annoncé dans les cieux par le lever ou le coucher de quelque belle étoile; c'étoit la messagère de la divinité, le génie avant-coureur qui, par son apparition ou sa retraite, avertissoit l'homme de l'action puissante du ciel sur la terre, & guidoit en quelque sorte la marche de la nature ».

» La belle étoile du grand chien, Sirius ou la canicule, fit long-temps cette fonction; & son symbole vivant, le chien, fut consacré dans les

temples. Mais bientôt la précession des équinoxes éloignant Sirius du solstice, il fallut se servir d'une autre constellation. Le *poisson* austral devint une indication plus précise, & remplaça le Mercure Anubis. Il devint pour les syriens, qui moissonnoient à la fin de Juin, le génie des bleds; & ils lui donnèrent le nom de Dagon, qui signifie le dieu des bleds, suivant Philon, interprête de Sanchoniaton : Δαγων ὅς ἐστι Σιτων. Tel est le sens que Philon de Biblos donne a ce nom. J'avois d'abord cru que ce mot pouvoit venir de dag, qui signifie *poisson* dans cette langue; mais l'interprétation de Philon, & la fonction de génie des moissons que remplissoit Fomalhaut (Fomalhaut est le nom de la plus belle étoile de cette constellation. *Phom*, en arabe, signifie bouche; *al* est l'article, & *haut* signifie *poisson*; ainsi Fomalhaut est la bouche du *poisson*, parce que cette étoile fait effectivement partie de la bouche du *poisson* austral.), m'a fait préferer l'étymologie de *Siton*, d'autant plus que Sanchoniaton ajoute que dagon avoit trouvé le bled. La Théogonie phénicienne comptoit dagon pour un des quatre fils du ciel ou d'Uranus, né de son mariage avec la terre ou γη. On sent qu'une pareille filiation convient parfaitement à une étoile, & que l'action du ciel sur la terre a produit le mariage allégorique, dont Dagon est le fruit. Le Bootés ou Atlas, Béthula ou la Vierge, Crone ou Persée, sont ses trois autres frères, tous fils du ciel, ou étoiles ».

» En suivant le principe que j'établis, que les constellations qui avoient rapport aux saisons & auxquelles on pouvoit attribuer quelqu'influence sur la terre, ont dû être consacrées; le *poisson* austral a dû être honoré en Syrie, & vraisemblablement il est le génie du bled, connu sous le nom de Dagon; mais c'est trop peu de dire qu'il a dû être honoré en Syrie, puisque nous savons qu'il l'a effectivement été. Voici ce qu'en dit Hyginus, d'après le témoignage d'Hygesias : *Hic videtur ore aquam excipere a signo aquario, qui laborantem quondam Isim servasse dicitur : pro quo beneficio simulacrum piscis & ejus filiorum inter astra constituit. Itaque syri complures pisces non esitant, & eorum simulacra aurata pro diis penatibus colunt.*

Et Ovide (*F. st.*, *l. XI*, *v.* 473.) :

Indè nefas ducunt genus hoc imponere mensis,
Nec violant timidi piscibus ora Syri.

Voilà donc le *poisson* austral mis au nombre des dieux pénates des syriens, & sa statue enduite d'une légère couche d'or, symbole des étoiles, proposée à l'adoration des peuples. Après l'observation que nous avons faite sur sa fonction d'étoile des moissons & de génie de l'année, qui souvent a commencé au solstice d'été, on sent aisément combien cette constellation a dû être observée, & quel rôle important elle joue dans la religion des adorateurs de l'ame de la nature, du soleil, de la lune, & de l'année déifiée chez les anciens peuples ».

» Passons en Egypte, où la terre semble suivre d'autres loix que par-tout ailleurs; mais où les aspects célestes sont à-peu-près les mêmes qu'en Syrie. Nous y trouverons le culte du *poisson* également établi; & les raisons que les prêtres nous donnent de ce culte prouvent que c'est le Fomalhaut, ou le *poisson* austral, qu'on y adoroit. Ce ne sera point ici le génie des bleds qu'on honorera dans l'etoile du solstice, mais l'astre du Nil, le génie des eaux, & le signe avant-coureur de l'année & du debordement. Voici ce que nous dit Plutarque du phagre, *poisson* sacré chez les égyptiens. Les habitans de Syenne honorent le phagre, parce qu'il leur apparoit au moment du débordement, & sa vue est pour eux l'annonce agréable d'une crue d'eau qu'ils desirent : *Videtur enim unà cum Nilo apparere : ejusque exoptatum incrementum conspectus ipse nuntiare.* On sent assez que ce passage, pris à la lettre, n'offre qu'une fable absurde, & qu'il seroit ridicule de croire qu'un *poisson* sortit de la mer tous les ans, pour annoncer au peuple égyptien le débordement du Nil. Mais, considéré comme allégorie astronomique, il présente une idée simple, & une expression toute naturelle de l'écriture hiéroglyphique des égyptiens. Ce n'étoit donc point un *poisson* réel qui rendoit ce service officieux au peuple égyptien, & à qui on attribuoit la fonction de génie bienfaisant; c'est au *poisson* céleste que s'adressoient ces hommages; c'est lui que l'on consacra dans le temple de la nature élevé à Saïs, à côté de l'épervier & de l'hippopotame, qui firent la même fonction de constellations solsticiales ».

» Le coucher de l'aigle arrive lorsque le soleil est vers la fin du cancer; & son lever, quand le soleil est à la fin du capricorne, & il avoit beaucoup de rapport avec les termes de la course du soleil, & les portes des dieux : aussi le Zend-Avesta (*tom. II*, *p.* 388.) dit-il que l'aigle a été placé gardien aux deux portes du monde; ainsi l'aigle étoit consacré avec le *poisson* ».

» Le *poisson* sacré prit différens noms; celui de phagre, d'oxyrinque, de lépidote, & d'oannès, parce que l'espèce de *poisson* consacrée au génie ne fut pas la même dans toutes les dynasties. C'est ainsi qu'on avoit consacré le chien, en général, à Sirius, sans qu'on se soit fait, ce semble, une loi de consacrer partout la même espèce de chien. D'abord, il paroit que l'oxyrinque fut, comme le phagre, représentatif du *poisson* céleste de Fomalhaut. Le nom de *poisson* oxyrinque signifie le *poisson* au nez pointu ou à la tête effilée. Les peuples de la dynastie d'oxyrinque, nous dit Plutarque, adorent le *poisson* oxyrinque, ainsi appellé à cause de la forme effilée de sa tête : *Acuto rostro.* Or, c'est sous cette forme que le *poisson* austral est repré-

senté dans le zodiaque des indiens, qu'on peut conjecturer avoir une origine commune avec celui d'Egypte, par la grande ressemblance des animaux symboliques tracés dans le zodiaque de ces deux peuples. Ce zodiaque est imprimé dans *les transactions philosophiques de* 1772 (*p.* 353.), & dans le premier volume de l'histoire de l'astronomie de M. Bailly. Les indiens le placent, comme dans nos sphères, sous le ventre du capricorne; car, quoique le *poisson* austral semble tenir à la constellation du verseau, cependant il se replie sous le capricorne, & fait partie de cette division. Ce monument des indiens remonte à la plus haute antiquité, puisque le point équinoxial y est fixé aux gemeaux. Aussi, il paroît qu'à cette époque l'oxyrinque étoit l'espèce particulière du *poisson*, qu'on avoit peinte à l'extrémité de l'eau du verseau. (*Kirker*, *Œdip.*, *t. II*, *p.* 201.) ».

« Le culte rendu au lépidote se rapportoit également à l'étoile du Nil & au génie avant-coureur des eaux. Hérodote, parlant de ce *poisson* respecté des égyptiens, nous dit qu'il étoit consacré au Nil: *Arbitrantur etiam sacrum esse ex omnibus piscibus lepidotum & anguillam. Hos pisces aiunt sacros Nili esse.* On voit, par ce que nous avons dit du *poisson* austral, pourquoi le culte du lépidote étoit relatif au Nil, plutôt qu'au soleil ou à la terre. Quant à l'autre *poisson*, *anguilla*, en grec Εγχελυς, c'étoit vraisemblablement le symbole de la constellation de l'hydre, dont le lever héliaque annonçoit aussi le commencement du débordement. Le nom d'Εγχελυς est encore donné aujourd'hui au serpent céleste; & la constellation de l'hydre avoit un rapport si direct au Nil, qu'elle en portoit même le nom chez les égyptiens, suivant le témoignage de Théon. L'image de l'oxyrinque & du Nil étoient réunies dans la sphère égyptienne dans la case du verseau. (*Kirker*, *Œdip.*, *t. II*, *part.* 2, *p.* 201.) Ainsi, on peut croire que la diversité des noms d'oxyrinque, de lépidote & de phagre, donnés aux *poissons* honorés en Egypte, ne vient que de la diversité de l'espèce du *poisson* consacré au génie unique, au *poisson* céleste. Plutarque même confirme ce soupçon, en les réunissant tous trois dans une même fable, & leur attribuant indistinctement la même fonction du génie qui avoit dévoré les testicules d'Osiris. Effectivement, on disoit que les parties génitales d'Osiris avoient été jettées dans le Nil, & qu'un de ces *poissons* les avoit englouties. Voici quel me semble être le sens de cette fable. La force végétative en Egypte sembloit suspendre son action au solstice d'été. La terre inondée par les eaux du Nil cessoit de produire; mais le germe de la fertilité restoit dans les eaux qui couvroient les campagnes. Osiris mort, avoit donc laissé dans le Nil le germe de la fécondité: c'est la même idée qui se retrouve dans les fables grecques; mais appliquée à un climat où la nature suit un ordre différent de celui de l'Egypte. On voit Uranus, ou le ciel, qui cesse de contribuer aux productions de la terre en automne, mais dont la vertu productive se conserve dans les pluies d'hiver, & se développant au printemps, fait sortir du sein des eaux la déesse de la génération, Vénus, Néoménie de l'équinoxe alors au taureau: peut-être aussi est-ce son coucher d'automne ».

» Porphyre (*De antro nympharum*, *pag.* 118.) donne à-peu-près la même explication que nous sur la castration de Saturne & la naissance de Vénus: *Cælum coeundi desiderio in terram descendentem Saturnus exsecat..... Saturnus enim, ejusque orbis primus est eorum, qui contra Cælum moventur. Descendunt autem tam à Cælo quam à stellis errantibus virtutes quædam; sed Cæli virtutes Saturnus, Saturni Jupiter excepit..... Concurrit autem aqua ad generationem..... Lunam quoque generationis præsidem apem vocant, quam & alio nomine taurum dixerunt: & exaltatio lunæ est taurus.* Et plus bas, il dit de ce taureau, où arrive la néoménie, qu'il est l'auteur & le chef de la production & de la génération. C'est ainsi que Virgile suppose qu'au printemps l'æther, ou le ciel, *Conjugis in gremium descendit.* Lucien, *de dea Syriâ*, appelle aussi Vénus: *Causam illam atque naturam principia & semina omnium ex humido præbentem.* On peut donc regarder le *poisson* céleste comme le dépositaire du principe de la fécondité, puisqu'il annonçoit en Egypte deux époques importantes, le solstice d'été, commencement du débordement, & ensuite par son coucher héliaque, le commencement de la reproduction du bled sur la fin de l'automne, lorsque le soleil parcouroit les derniers degrés du sagittaire ».

» Ælien rapporte que les égyptiens, qui habitoient la préfecture d'Oxyrinque, avoient tant de vénération pour le *poisson* oxyrinque, qu'ils n'osoient pêcher aucuns *poissons*, de crainte de nuire à celui-là, & de l'envelopper dans leurs filets. Ils prétendoient qu'il étoit né des blessures & du sang d'Osiris. Ælien place l'histoire de ce *poisson* sacré à la suite de celle du chien, qu'il dit avoir été consacré à Sirius, ou à l'étoile qui annonçoit à l'Egypte le débordement de son fleuve. Le même motif dût établir le culte des *poissons* en l'honneur du *poisson* austral, qui, peu de temps après, fit la même fonction d'étoile du Nil, que ne pouvoit plus faire Sirius. Strabon nous dit qu'il étoit, ainsi que le lépidote, en vénération dans toute l'Egypte; mais qu'il recevoit un culte spécial dans la dynastie à laquelle il avoit donné son nom, & qu'il avoit un temple dans la ville d'Oxyrinque ».

» Nous retrouvons aussi le *poisson* consacré dans le temple de Minerve à Saïs. On y avoit tracé cinq figures hiéroglyphiques, un enfant & un vieillard, un épervier, un hippopotame & un *poisson*. Ces symboles étoient vraisemblablement relatifs à l'année solstitiale, qui commençoit autrefois au lever

lever de Sirius ; ce qui fit dire à l'Isis égyptienne, celle qui, suivant Hor-Apollo, désignoit l'année : *Ego sum quæ in sidere canis exorior.* Sirius ne fut pas long temps une annonce exacte du solstice ; le coucher de l'aigle (c'étoit en Egypte un épervier), celui du Fomalhaut, & le lever du Pégase, cheval fluviatile, servirent successivement a déterminer le solstice d'une manière plus précise. Dans le planisphère de Banchini, c'est un cheval, fort semblable à l'hippopotame, qui répond au signe du lion. Mais parmi ces constellations, les unes paroissoient au levant, les autres au couchant, l'une le matin, l'autre le soir. L'enfant & le vieillard, symboles usités chez les anciens pour peindre le levant (*Neque putant solem infantem recens natum è loto emersisse, sed sic ortum solis pingunt*) (*Plut. de Iside, p.* 355.) & le couchant, déterminoient le lieu des constellations, & fixoient le sens des trois emblêmes astronomiques. Le *poisson* céleste avoit sur les autres caractères de l'écriture sacrée, l'avantage de déterminer le solstice par son lever du soir, & son coucher du matin, le même jour. La durée de son apparition mesuroit celle de la plus courte nuit de l'année ; il se levoit au moment où le crépuscule affoibli permettoit aux étoiles de paroître, & descendoit sous l'horison aux premiers rayons du jour. La plupart des autres génies ne marquoient une époque astronomique que par un lever ou un coucher. Le *poisson* austral la fixoit par ce double phénomène. Il paroissoit en quelque sorte fait pour annoncer au peuple égyptien le débordement du Nil. Si l'astre du jour l'avoit vu disparoître le matin, le soir il sortoit le premier des flots de la mer Rouge ; & cette circonstance singulière de la retraite & du retour du génie qui guidoit la marche de la nuit, donna lieu à la fable du Mercure Oannès, animal amphibie qui avoit des pieds & une voix d'homme, une queue de *poisson*. Il venoit, nous dit la fable, pendant la nuit à Memphis, & le soir se retrouvoit encore à la mer Rouge, & répétoit tous les jours la même course. Il avoit instruit les égyptiens, & ils tenoient de lui leur astronomie & plusieurs autres sciences. D'après la fonction de génie de l'année, d'étoile du Nil, & d'astre avant-coureur des eaux que fit Oannès, il n'est pas étonnant que les egyptiens lui ayent fait honneur de leurs connoissances, comme ils en faisoient honneur à Sirius, le Mercure Anubis, au Mercure Persée, génies de l'équinoxe du printemps ».

» Son retour à la mer Rouge, vers laquelle il venoit chaque soir, s'explique fort simplement par son retour à l'Orient de l'Egypte & a la mer Erythrée, d'où il sembloit sortir sur le soir après avoir disparu le matin au couchant. Le Fomalhaut se levoit au sud-est de l'Egypte avec environ 50 degrés d'amplitude, & par conséquent au même point de l'horizon, où l'habitant de Memphis plaçoit la mer Rouge. Il seroit d'autant plus difficile de donner de la réalité à cette tradition, qu'il n'y a pas de fleuve qui forme une communication entre Memphis & la mer Rouge ».

» On observera que l'Oxyrinque dont nous avons montré l'identité avec le *poisson* austral, & par conséquent avec l'Oannès ou le Mercure du solstice, étoit, au rapport d'Ælien, un *poisson* de la mer Rouge, où se lève Fomalhaut. On a vu ci-dessus que Dagon étoit aussi ce *poisson* : or, l'identité de l'Oannès & du fameux Dagon, ou dieu-*poisson* des phéniciens, qui résulte de mon systême, est attestée par Syncelle lui-même. Il dit que l'Oannès s'appelloit Odacon ; c'est une union de l'article grec ὁ & de δαγων, prononcé δαχων. C'est donc ὁ δαγων, & non pas ὁ δαχων, qu'il faut lire ; mais rien de plus ordinaire que ces altérations de mots étrangers. J'ignore si le nom d'Oen & d'Oannès qu'on lui a donné, étoit le nom d'un *poisson*, ou une dénomination générale appliquée aux génies des quatre saisons. Il est certain qu'on parle des quatre Oannès, auxquels on donnoit le nom d'*Annedotes*, & qui paroissoient *in conversione sæculi*, disoient les anciens. Or, on sait que ce mot *conversio sæculi* ou *anni*, désignoit les tropiques, & même les équinoxes ; & que les changemens qui s'opéroient dans la nature à ces quatre points, les firent appeller tropiques :

Quæ tropica appellant, quod in illis quatuor anni

Tempora vertuntur signis, nodosque resolvunt,

Inducuntque novas operum rerumque figuras.

(Manil., liv. III, vers. 621.)

» Cette tradition sur les quatre génies équinoxiaux & solstitiaux, se trouve par-tout. Sanchoniaton, dans la théologie phénicienne, donne à Uranus ou au ciel quatre enfans, ou quatre génies étoiles, suivant notre systême. Chez les chinois, Jao enseigne à ses astronomes les moyens de déterminer les solstices & les équinoxes ; & pour cela, il désigne quatre étoiles, une desquelles est l'astre *ho*, que je soupçonne être notre *poisson* austral. Les arabes l'appellent encore *haut*, nom du *poisson* dans cette langue. En Perse, ce sont quatre étoiles qui président aux quatre points cardinaux de la sphère : Taschter à l'est, Satevis à l'ouest, Venant au midi, Haftorang au nord. Ces quatre points cardinaux n'étoient que les tropiques & les solstices, comme l'a très-bien observé M. Bailly. Ces astres étoient les génies des quatre saisons. En Egypte, au lieu de quatre étoiles, on nomme quatre animaux symboliques, qui sont encore dans nos constellations, & qui fixoient alors les quatre points cardinaux de la course annuelle du soleil. C'étoient, dit Saint-Clément, quatre caractères de l'écriture sacrée, & ils désignoient les solstices & les équinoxes. Il en dut être de même des quatre Oannès des Chaldéens, qui paroissoient *in conver-*

sione saeculi, ou *anni*. Job parle aussi de quatre autres, qui ne sont rien autre chose que les quatre étoiles qui présidoient aux quatre points cardinaux de la sphère. Mais soit qu'il y ait eu quatre Oannès, ou un seul, on voit toujours le *poisson* austral jouer le principal rôle ; c'est ce *poisson* dans lequel l'ame du monde, ou Vischnou, place le siége de sa puissance dans sa troisième métamorphose ; il y prend le nom de Mach-Autar, & tue le monstre Bennenaser, ou l'ourse céleste, appellée Bennenasch, au moment où la déesse Banni (ou la vierge céleste) va au bain, c'est-à-dire descend au sein des flots ; ce qui arrive au lever du *poisson* austral, lorsque l'ourse passe au méridien inférieur. Cette métamorphose est dans la *Chine illustrée de Kirker*. (*Pag.* 158.) ».

» Ce même *poisson* dut être observé aux environs du solstice d'hiver. Il disparoissoit dans les rayons solaires, lorsque le soleil approchoit du capricorne, & ne reparoissoit que lorsque le soleil étoit arrivé au milieu des *poissons*, & restoit ainsi absorbé dans les flots de lumière, pendant les trois mois pluvieux des régions tempérées ».

» Je ne suivrai pas dans tous ses détails l'explication des fables faites sur le *poisson* austral, & de toutes les divinités & de tous les génies, en apparence différens, à qui cette seule constellation a donné naissance. Je crois en avoir assez dit pour donner une idée abrégée de la marche que j'ai suivie, & du génie des orientaux dans leurs fables & leur théologie. C'est une des preuves les plus frappantes de l'allégorie qui avoit engendré ce culte des animaux. On pourroit soupçonner que le culte du taureau avoit été occasionné par l'utilité de cet animal dans l'agriculture ; mais le culte du *poisson* suffit pour détruire la conjecture, & pour prouver que c'étoit l'ame du monde incarnée en taureau, ou agissant sous ce signe ».

POISSON. (Aliment.) Nous avons vu plus haut les principes diététiques des égyptiens, des syriens & des lydiens sur l'usage du *poisson*. Voici ceux des grecs & des romains. *Voy.* PISCINE.

On observe que l'usage de manger du *poisson* n'est pas rappellé dans les temps héroïques, & qu'on n'en trouve guère de traces que depuis Homère. Les grecs en faisoient tant de cas, que quoiqu'on puisse avec raison appeller *obsonium* tout ce qu'on mange avec le pain, cependant ils ne qualifioient de ce titre que le seul *poisson*. Les romains en portèrent le goût jusqu'à la fureur ; & ils ne se contentèrent pas d'en faire un mets capable de flatter leur appétit, ils leur firent encore l'honneur d'emprunter leurs noms : *Ita Sergius Orata*, dit Columelle, *& Licinius Muraena captorum piscium laetabantur vocabulis*. Il y avoit à Rome un nombre prodigieux de gourmands, pour le service desquels il falloit épuiser les mers, comme l'explique énergiquement Juvénal :

Atque ità defecit nostrum mare, dùm gula saevit

Retibus assiduis.................

Le poëte ailleurs s'emporte contre l'audace téméraire des pêcheurs qui bravoient la fureur des mers, pour satisfaire la sensualité de ces gloutons :

Contemnunt mediam temeraria lina Charybdin.

Les *poissons* les plus recherchés étoient le mulet, la lamproye, les huitres, le scare, le loup marin, le goujon, la dorade, l'esturgeon, le turbot, le saumon, le maquereau, le thon, &c. On les vendoit au marché, & au son d'une sonnette qui avertissoit de l'heure de la vente.

M. Tull a renouvellé en Angleterre, l'an 1751, le procédé des anciens pour châtrer les *poissons*, afin de les engraisser.

POISSONS sur les tombeaux des chrétiens. Voyez-en la raison au mot ICHTUS ou ΙΧΘΥΣ. Les lettres de ce mot *ichtus* étoient les initiales des noms de Jesus-Christ.

Ι......ΗΣΟΥΣ................*JESUS*.

Χ......ΡΙΣΤΟΣ................*CHRISTUS*.

Θ......ΕΟΥ....................*DEI*.

Υ......ΙΟΣ....................*FILIUS*.

Σ......ΩΤΗΡ..................*SERVATOR*.

On voyoit gravés sur un onyx du musaeum de Kircker, deux *poissons* aux côtés d'une ancre. Lupi (*Epitap. Severa*, *p.* 64.) y reconnoît le cachet de deux époux chrétiens figurés par les deux *poissons*.

POISSONS sur les médailles, désignent les villes maritimes. Les thons ou pélamides, sont le symbole de Byzance, parce qu'on y en pêche une grande quantité.

Le dauphin portant le petit Taras, est le symbole de Tarente.

Deux *poissons* sont le symbole de Cyzique, des Léomins.

Un *poisson* avec une ancre, est le symbole d'Abyde.

POITRINE (la) étoit consacrée à Neptune, & les astronomes la plaçoient dans le département du cancer.

La beauté de la *poitrine* des figures d'homme consiste, dit Winckelmann (*Hist. de l'art*, *l. IV*, *c.* 4.), dans le beau dégagement de son éléva-

tion. C'est une *poitrine* semblable que le père des poëtes donne à Neptune, & après lui à Agamemnon. Anacréon désiroit de voir dans celui qu'il aimoit une *poitrine* d'une forme pareille.

POIVRE, espèce d'aromate qui a été recherché dans tous les siècles & dans tous les pays, pour assaisonner les alimens. Il a été aussi connu qu'employé par les anciens grecs, les arabes & les modernes. Dioscoride, Galien & d'autres auteurs, en distinguent trois sortes; savoir le noir, le blanc & le long, qu'ils croyoient être les mêmes fruits; mais seulement différens entr'eux par le degré de maturité. Cependant, le *poivre* noir & le *poivre* long, que nous connoissons sous ces noms, sont des fruits de différentes plantes, que nous considerons aussi séparément.

Les grecs appelloient cet aromate πεπερι, les arabes *fulfel*, & les botanistes latins *piper*.

POIX. Les anciens se servoient de la *poix* pour apprêter le vin & lui donner de l'odeur, ainsi que Pline nous l'apprend (14. 20.): *Ratio condiendi musta, in primo fervore, qui novem diebus cum plurimùm peragitur, aspersu picis, ut odor vino contingat, & saporis quadam acumina.* Ils l'employoient aussi à boucher les vaisseaux de terre cuite, dans lesquels ils gardoient le vin: *Edicto admonebat*, dit Suetone (*Claud.*, c. 16.), *ut uberi vinearum proventu, benè dolia picarentur.*

Les anciens employoient encore la *poix* à épiler le corps, à tourmenter les malfaiteurs: *Atra pix agitat apud carnificem*, dit Plaute (*Capt.* 3. 4.); à allumer les bûchers où l'on brûloit les cadavres, & ils en jettoient de toute bouillante sur les assiégeans, comme on lit dans César: *Picem reliquasque res quibus ignis excitari potest, fundebant.*

Les anciens appelloient *colophone* la *poix* que l'on avoit rendue sèche & friable en la faisant bouillir dans l'eau, parce qu'il en venoit beaucoup de Colophon, ville d'Ionie.

POLEMARQUE, magistrat d'Athènes. C'étoit le troisième des neuf Archontes, & son département étoit le militaire, surtout pendant la guerre; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne connût aussi des affaires civiles avec ses autres collègues. On lui donnoit aussi le titre d'*archistratege* ou de *généralissime* dans les guerres importantes. Dans celles de moindre conséquence, on se contentoit de créer dix strateges ou généraux, autant qu'il y avoit de tribus à Athènes. Le *polémarque* devoit consulter ces strateges. Il avoit outre cela sous lui deux hipparques ou généraux de la cavalerie, & dix phylarques qui étoient comme les maitres de camp, enfin dix taxiarques ou colonels qui commandoient l'infanterie.

Dans la suite, le *polemarque* devint un magistrat purement civil, dont les fonctions furent renfermées dans le barreau. Chez les étoliens, on donnoit ce nom à celui qui avoit la garde des portes de la ville.

On voit sur une cornaline gravée de Stosch, le magistrat d'Athènes appellé *polémarque*, qui étoit aussi roi des sacrifices, particulièrement de ceux de Diane, surnommée Αγροτέρα, & de Mars. Il a une épée nue à la main, & sur le bras gauche un bouclier. Devant lui sur un autel, est la statue de Diane.

POLEMICON, c'étoit le nom d'un air de danse des grecs, qu'on exécutoit sur la flûte.

POLEMOCRATE, fils de Machaon, avoit un temple au village d'Eva, dans le territoire de Corinthe. Ce dieu, dit Pausanias, guérit les malades comme son père: c'est pourquoi les habitans du lieu l'honorent d'un culte particulier.

POLEMON, roi de Pont. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ.

Ses médailles sont:

RRR. en médailles grecques d'argent, au revers de Marc-Antoine.

RRRR. en P. B. grec, au revers d'Auguste.

O. de lui seul.

POLEMON, le jeune, roi de Pont.

Rex Polemo, & ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ.

Ses médailles sont:

O. en or & en bronze.

RRR. en médailles grecques d'argent, au revers des empereurs Claude & Neron.

RRRR. avec la tête d'Agrippine au revers. Cette médaille du cabinet de Pellerin, qui l'a publiée, est peut-être unique.

POLENTA, orge nouvelle rôtie médiocrement & ensuite moulue. Nous apprenons de Pline que les anciens composoient leur *polenta* de différentes manières: les uns arrosoient l'orge, la faisoient sécher pendant une nuit, la fricassoient le lendemain, & sur le-champ la réduisoient en farine; d'autres prenoient de l'orge cueillie fraîchement, ensuite batue; & l'ayant arrosée d'eau, ils la lavoient, la séchoient au soleil, la piloient dans un mortier, ou la faisoient moudre; d'autres faisoient rôtir l'orge tout simplement, & ensuite moudre bien menu avec un peu de millet; d'autres y ajoutoient de la coriandre, du moût, de l'hydromel, &c. Quoi qu'il en soit, leur *polenta* ser-

voit de nourriture au peuple, & particulièrement aux soldats. Les grecs l'appelloient ἄλφιτον. Hippocrate prescrit souvent à ses malades l'ἄλφιτον, préparé sans sel. Paul d'Egine en recommande l'usage dans de l'eau, pour appaiser la soif. Les syriens employoient l'orge rôtie dans leur boisson, pour corriger la qualité de l'eau.

Il est assez vraisemblable que les arabes, qui étoient voisins des syriens & qui habitoient un pays sec qui produisoit peu d'orge, mais beaucoup de caffé, sans presque aucune culture, imaginèrent de faire leur *polenta* avec les baies de caffé; mais les effets de ces deux boissons sont tout opposés: l'une humecte, rafraichit; l'autre échauffe, agite, & met les esprits en mouvement. (*D.* J.)

POLETHES, πωληταὶ, étoient chez les athéniens dix magistrats qui, conjointement avec les trois chargés de l'argent consacré aux pompes publiques, avoient la direction de l'argent des impôts & de la vente des biens confisqués. De plus, leur pouvoir s'étendoit encore jusqu'à vendre à l'encan ceux qui n'avoient pas payé le tribut nommé μετοίκιον. (*Potteri Arch. græc., l. I, c.* 14.)

POLHYMNIE. *Voy.* POLYMNIE.

POLIACHOS, ou la gardienne de la ville. Minerve avoit un temple sous ce nom, sur une des collines qui étoient dans l'enceinte de Lacédémone. C'est le même nom que celui de *Poliade*.

POLIADE. Minerve eut deux temples dans la Grèce, sous le nom de Minerve *Poliade*. L'un a Erythres, en Achaie; & l'autre à Tégée, dans l'Arcadie. La statue de Minerve *Poliade* à Erythres étoit de bois, d'une grandeur extraordinaire, assise sur une espèce de trône, tenant une quenouille des deux mains, & ayant sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. Dans le temple de Minerve *Poliade* à Tégée, on conservoit des cheveux de Méduse, dont Minerve avoit fait présent aux tégéates, disoit-on, en les assurant que par-là leur ville deviendroit imprenable. Ce temple étoit desservi par un prêtre, qui n'y entroit qu'une fois l'année. *Poliade* signifie celle qui habite dans les villes, ou la patrone d'une ville. (De πόλις, une ville.) *Voyez* NEPTUNE.

POLIÉES, πολίεια, fête solemnelle qu'on célébroit à Thèbes en l'honneur d'Apollon, surnommé πολίος, c'est-à-dire *le gris*, parce que, par un usage contraire à celui de toute la Grèce, ce dieu étoit représenté dans cette ville avec des cheveux gris. (*Potteri archæl. græc., t. I, p.* 426.)

POLIÉUS. Jupiter avoit un temple dans la citadelle d'Athènes, sous le nom de *Poliéus* (de πόλις, ville.), c'est-à-dire protecteur de la ville. Lorsqu'on lui sacrifioit, on mettoit sur son autel de l'orge mêlée avec du froment, & on ne laissoit personne auprès. Le bœuf qui devoit servir de victime mangeoit un peu de ce grain, en s'approchant de l'autel. Le prêtre destiné à l'immoler l'assommoit d'un coup de hache, puis s'enfuyoit; & les assistans, comme s'ils n'avoient pas vu cette action, appelloient la hache en jugement. Pausanias, qui raconte cette cérémonie, n'en rend aucune raison.

POLIGONE & TÉLÉGONE, deux fils de Protée, roi d'Egypte, fort habiles à la lutte, obligeoient tous les étrangers qui venaient chez leur père à lutter contre eux; & après les avoir vaincus, ils les faisoient mourir cruellement. Hercule étant arrivé sur leurs terres, fut défié du même combat; mais il délivra le pays de ces deux tyrans.

POLIMENT des statues à l'émeril, à la pierre-ponce ou à l'outil. *Voy.* MARBRE.

Il n'est pas douteux que l'on ne donnât aussi chez les anciens le *poli* aux statues de marbre en les cirant. Pline nous l'apprend (*Liv. VII, c.* 9.); mais nous ne connoissons plus cette pratique. Plus cette couche de cire étoit mince, plus les statues conservoient l'esprit du travail du sculpteur; & c'étoit apparemment dans ce sens que Praxitèle donnoit la préférence à celles de ses statues auxquelles Nicias, artiste expérimenté, avoit ainsi donné cette espèce de *poli*. Il est vrai que nous ne voyons dans les statues antiques qui subsistent, aucune trace de cette espèce de *poliment*; mais cela ne doit point surprendre, le temps l'a dû effacer. La croûte étoit trop mince, pour être de durée. J'ajouterai néanmoins que le *poliment* des anciens paroît préférable à celui dont nous nous servons; car il étoit exempt de frottement dans l'opération, & différent en cela de celui de la pierre-ponce que nous pratiquons encore, & qui doit nécessairement émousser certaines petites arêtes, dont la vivacité ne contribue pas peu à rendre un travail ferme & spirituel. (D. J.)

POLIMENTA. Voy. ROGNONS.

POLISO, une des Hyades.

POLITÈS, un des fils de Priam, se confiant en la légéreté de ses pieds, se tenait en sentinelle hors de la ville, pour observer quand les grecs quitteroient leurs vaisseaux, & s'avanceroient vers Troye; mais il fut tué par Pyrrhus, aux pieds du roi son père.

POLIUS, nom sous lequel les thébains honoroient Apollon. Il signifie le blanc & le beau (πολιὸς, blanc.), parce que ce dieu étoit toujours représenté avec la fleur de la jeunesse. (*Pausan. Beotic.*) On lui sacrifioit un taureau ; mais un jour, à la fête du dieu, comme ceux qui étoient chargés d'amener la victime n'arrivoient point, & que le temps pressoit, un charriot attelé de deux bœufs étant venu à passer par hasard, dans le besoin où l'on étoit, on prit un de ces bœufs pour l'immoler ; & depuis, il passa en coutume de sacrifier un bœuf qui avoit été sous le joug. On donnoit aussi ce nom à Jupiter. *Voyez* DIIPOLIES.

POLLENTIA, déesse de la puissance chez les romains. Son nom est dérivé du mot *pollere*, avoir de la puissance.

POLLENTIA, ville de la Ligurie. Ptolémée (*Liv. III, c. 1.*), qui écrit *Polentia*, place cette ville dans les terres. Columelle (*Liv. VII, c. 2.*) dit que l'on faisoit cas anciennement des laines noires & brunes de *Pollentia* ; ce qui a fait dire à Martial (*Liv. XIV, épig. 157.*) :

Non tantùm Pullo lugentes vellere lanas.

Et à Silius Italicus (*Liv. VIII, v. 596.*) :

.... *Fuscique ferax Pollentia villi.*

Cette ville conserve son ancien nom. On l'appelle aujourd'hui *Polenza*. Elle est située au confluent du Tanaro & de la Stura.

POLLINCTORES (de *pollincire*, embaumer.), chez les grecs *necrocosmes*, domestiques de ceux qu'on appelloit *libitinarii*, qui étoient chargés d'embaumer les corps : *Si libitinarius*, dit Ulpien, *servum pollinctorem habuerit, isque mortuum spoliaverit.*

POLLIO, surnom des familles ASINIA & BÆBIA.

POLLION. » Quelque remarquable, dit Winckelmann (*Hist. de l'art., l. VI, c. 6.*), que soit dans l'histoire de l'art le nom d'Auguste & les restes des monumens de son siècle, il résulte du rapport de Pline que le nom d'Asinius *Pollion* ne l'est pas moins, par la quantité de beaux ouvrages anciens que cet illustre connoisseur recueillit, & qu'il exposa publiquement. L'historien de la nature & de l'art fait l'énumération de plusieurs de ces ouvrages, dont les plus connus sont le taureau farnèse, & les femmes à cheval, ou les *hippiades* de Stephanus, qui représentoient sans doute les amazones. (*Plin., l. XXXVI, c. 4, §. 10, p. 282.*) La raison qui m'engage à faire mention des hippiades de Stephanus, dont le temps ne sauroit d'ailleurs être déterminé, est parce que je crois que c'est ce même statuaire que Ménélas, auteur d'un grouppe de deux figures de grandeur naturelle & conservé à la Villa Ludovisi, nous fait connoître dans l'inscription grecque qui l'accompagne ».

» On a découvert encore un beau bas-relief dans les debris de la maison de campagne d'un autre *Pollion*, avec le prénom de Védius. * Ce *Pollion*, qui mérite d'occuper une place parmi les personnages fameux de ce temps, fit un testament par lequel il léguoit à Auguste sa belle maison de campagne, située sur le Pausilipe, près de Naples. Les ruines de cette maison sont d'une immense étendue. Ce qui est de plus curieux au milieu de ces vastes débris, ce sont les fameuses pêcheries de Murènes, *piscina*, ou ces réservoirs entourés de murailles & pratiqués dans la mer par Védius *Pollion*. C'est cet homme qui joignoit à la politesse d'un courtisan la férocité d'un barbare, qui dit un jour qu'il traitoit Auguste dans sa maison de campagne, & qu'il venoit d'être informé qu'un esclave avoit cassé un de ces vases précieux nommé *vase murrhins*, qu'on le jette aux murènes, *ad murænas* ! L'empereur, pour empêcher *Pollion* de commettre à l'avenir une pareille cruauté, fit briser tous les vases de cette nature. Ce réservoir se voit encore aujourd'hui, & se trouve si bien conservé, que les deux treillis de bronze, au travers desquelles on faisoit entrer l'eau de la mer, paroissent être encore les treillis antiques ».

POLLUCERE, POLLUCTUM. *Pollustum* étoit un sacrifice à Jupiter Dapoles, ou à Hercule, ou à quelque autre dieu ; il étoit suivi d'un repas. *Polluctum* vient de *pollucere*, offrir. *Decimam partem Herculi pollucere*, c'étoit donner la dîme à Hercule. Le repas qui suivoit le sacrifice, étoit somptueux ; d'où l'on a fait les expressions *obsonare pollucibiliter*, pour vivre ou servir splendidement ; *pollucibilis cœna*, pour un repas splendide.

POLLUX étoit censé fils de Jupiter, mais son frère Castor n'étoit que fils de Tyndare ; c'est pourquoi celui-ci étoit mortel, tandis que le fils de Jupiter devoit jouir de l'immortalité. L'amitié qui lioit les deux frères, sut mettre de l'égalité dans deux conditions si dissemblables. *Pollux* demanda à Jupiter que son frère participât à sa divinité, & il obtint que tour-à-tour l'un seroit parmi les dieux, tandis que l'autre seroit parmi les morts ; ainsi les deux frères ne se trouvoient jamais ensemble dans l'assemblée des dieux.

Pollux étoit un excellent athlète ; il vainquit au combat du ceste, Amycus, fils de Neptu... le plus redouté de tous les athlètes. *Voyez* AMYCUS. Quoique les deux frères partageassent presque ... leur rendit toujours les honneurs & le culte qu'o... que *Pollux* après leur mort, cependant on tro...

avoit un temple dédié à lui seul, près de la ville de Teraphné en Laconie, outre une fontaine au même endroit, qui lui étoit spécialement consacrée, & qu'on appelloit *Polydocée*, ou la fontaine de *Pollux*. Voyez CASTOR, DIOSCURES, CABIRES, GEMEAUX.

Pollux paroît représenté avec les oreilles brisées de Pancratiaste (*Voyez* OREILLES.), parce qu'il remporta la victoire, comme Pancratiaste, dans les premiers jeux pythiques de Delphes. Cette forme d'oreilles données à un jeune héros sur un grand bas-relief de la villa Albani, a fait croire à Winckelmann que cette figure représentoit *Pollux*, ainsi qu'il l'a fait voir dans ses monumens de l'antiquité. On remarque encore de semblables oreilles à la statue de *Pollux* au Capitole, & à une petite figure du même héros au palais Farnèse.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte antique les têtes accollées de Castor & de *Pollux*, & au-dessus de chaque tête une étoile.

Sur une pâte de verre, les têtes de Castor & de *Pollux* se regardant.

Sur une pâte antique, Castor & *Pollux* debout.

Sur une sardoine, le même sujet.

Sur une pâte antique, Léda assise sur un trône, ayant à ses deux côtés Castor & *Pollux*, sur la tête de chacun desquels elle appuie une main.

POLYBE, fils de Mercure & d'Eubée, père de Glaucus, dieu marin. *Voyez* GLAUCUS.

POLYBOÉ, divinité que les uns prennent pour Diane, & d'autres pour Minerve, dit Hésychius. Vossius (*De idol. lib. II. c. 60.*) tire ce nom de βόω ou βόσκω, *je nourris*, & il conjecture que c'est peut-être la même chose que le Πουλυβότειρα d'Homère, ou Παμβώτις γῆ, c'est-à-dire, la terre qui nourrit tout le monde.

POLYBOTÈS, un des géants qui firent la guerre aux dieux. Il s'enfuit à travers les flots de la mer, n'ayant de l'eau que jusqu'à la ceinture, quoique ses pieds touchassent le fond. Il arriva ainsi à l'île de Cos, où Neptune qui le poursuivoit, ayant arraché une partie de cette île, en couvrit le corps du géant, d'où fut formée l'île de Nisiros.

Sur une pâte antique de la collection de Stosch, on voit Neptune à cheval qui terrasse *Polybotès*. Le même sujet étoit représenté à Athènes de ronde bosse, selon Pausanias (*Athen. lib. I. cap.* 2.).

POLYCAON, mari de Messène. *Voyez* MESSÈNE.

POLYCASTE, fille de Nestor, lava les pieds à Télémaque, à son arrivée à Pylos (*Odyss. Γ.* 464.).

POLYCÉPHALE (Nome). C'étoit chez les grecs un fameux air de flûte, inventé en l'honneur d'Apollon ou de Pallas. Plutarque dit qu'Olympe composa sur la flûte, en l'honneur d'Apollon, l'air ou le nome appellé *polycéphale*, πολυκέφαλον. Pindare, dans sa dernière ode pythique, parle de ce cantique *polycéphale*, ou à plusieurs têtes, & l'appelle κεφαλᾶν πολλᾶν νόμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainsi que de la flûte même qu'elle fabriqua pour imiter les gémissemens des sœurs de Méduse, après que Persée lui eut coupé la tête.

Le scholiaste de Pindare, en cherchant l'origine de la dénomination du cantique *polycéphale*, en allègue ces trois raisons : 1°. Les serpens qui couvroient la tête de Méduse, siffloient sur différens tons, & parce que la flûte imitoit cette variété de sifflemens dans le cantique en question, on l'appella *polycéphale*, *à plusieurs têtes*. 2°. D'autres prétendent que c'étoit à cause que cet air s'exécutoit par un chœur de cinquante musiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3°. Quelques-uns entendent par ce mot κεφαλαὶ, *têtes*, des poëmes, des hymnes ou préludes, & assurent que ce cantique en avoit plusieurs qui précédoient apparemment les différentes strophes dont il étoit composé, & ces derniers en attribuoient la composition à Olympe, en quoi ils étoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque ; mais celui-ci ajoute que cet air étoit consacré au culte d'Apollon, & nullement à celui de Pallas. *Voyez* M. Burette, *dans les Mém. des inscript. tom. X.* (*D. J.*)

POLYDAMAS, fameux athlète de Thessalie, étoit, selon Pausanias, l'homme de la plus haute stature que l'on ait vu depuis les temps héroïques. Les lions sont fort communs dans la partie montagneuse de la Thrace ; ils infestent particulièrement la plaine qui est au pied du mont Olympe. Ce fut sur cette montagne que *Polydamas*, sans le secours d'aucune sorte d'armes, tua un lion des plus furieux & des plus grands ; il s'étoit exposé à ce péril, pour imiter Hercule, qui abattit à ses pieds le lion de Némée. On racontoit une autre preuve de sa force, ou pour mieux dire, un autre prodige. Étant un jour au milieu d'un troupeau de vaches, il prit un fort taureau par un de ses pieds de derrière, & le tint si bien que quelques efforts que fît cet animal dans sa fougue & sa colère, il ne put jamais se tirer des mains de *Polydamas*, qu'en lui laissant la corne du pied par lequel il le tenoit. On dit aussi qu'en prenant d'une seule main le train de derrière d'un char qui couroit à brides abattues, il l'arrêtoit tout court. Ayant été

invité de venir à la cour du roi de Perse, il défia au combat trois de ces satellites que l'on nommoit en Perse *les immortels*, & à qui la garde de la personne du roi étoit confiée; il se battit avec eux trois, & les étendit morts à ses pieds.

A la fin, il périt par trop de confiance en ses propres forces; car un jour étant entré dans une grotte pour y prendre le frais avec quelques amis, sa destinée voulut que tout à coup le roc parut s'entr'ouvrir. Au premier danger, ses amis prirent l'épouvante & la fuite; lui seul resta, & avec ses mains il voulut soutenir la roche qui se détachoit, comme s'il eût été suffisant pour un tel fardeau; mais la montagne venant à s'écrouler, il fut enseveli sous ses ruines. On lui éleva une statue dans une place distinguée du stade des jeux olympiques.

POLYDECTE, roi de l'île de Sériphe, reçut favorablement chez lui Danaë & son fils, qui fuyoient la persécution d'Acrisius. Après avoir fait élever le jeune Persée avec beaucoup de soin, il devint amoureux de Danaë, & la contraignit de l'épouser. Persée, au retour de ses voyages, se rendit à Sériphe, désola toute l'île, & en pétrifia les habitans en leur montrant la tête de Méduse. Le roi lui-même, qu'il surprit à table, ne fut pas épargné. On trouve cette fable racontée diversement. *Voyez* PERSÉE.

POLYDOCÉE, ou fontaine de Pollux. *Voyez* POLLUX.

POLYDORA, fille de Méléagre & femme de Protésilas, le premier des grecs qui fut tué devant Troye, ne put se résoudre à survivre à son mari, & aima mieux l'accompagner au tombeau. Mais la tradition la plus commune donne Laodamie pour femme à Protésilas. *Voyez* PROTESILAS.

POLYDORE, fils de Priam & d'Hécube, fut envoyé par son père, au commencement de la guerre de Troye, avec de grands trésors, chez Polymnestor, roi de Thrace, son beau frère. Celui ci voyant les grecs maîtres de Troye, croyant n'avoir rien à craindre du roi Priam, & poussé par une honteuse avarice, fit périr secrettement le jeune prince. Enée, après la ruine de sa patrie, ayant passé dans la Thrace, & voulant offrir un sacrifice aux dieux sur le rivage, se mit à arracher quelques arbrisseaux pour parer l'autel de feuillages; mais du premier qu'il arracha, il vit du sang découler; la même chose arriva au second & au troisième; & enfin il entendit la voix de *Polydore*, qui lui apprit son malheur & le crime du roi de Thrace. Enée, avant de se retirer, célébra les obsèques de *Polydore*, & lui éleva un tombeau de gazon. *Voyez* HECUBE.

Hygin raconte autrement cette histoire: Priam ayant envoyé en Thrace le jeune *Polydore*, qui n'étoit encore qu'au berceau, Ilione, sa sœur, femme de Polymnestor, l'éleva comme son fils, & fit passer Diphile, fils du roi, pour le fils de Priam, s'étant apparemment défiée de la cruauté & de l'avarice de son mari. En effet, les grecs lui ayant offert Electre, fille d'Agamemnon, s'il vouloit répudier Ilione & faire mourir *Polydore*, ce prince accepta leurs offres; mais au lieu de son beau frère, ce fut à son propre fils qu'il ôta la vie. *Polydore*, sur ces entrefaites, étant allé consulter l'oracle sur sa destinée, apprit que son père étoit mort & sa patrie brûlée; mais il fut bien surpris de voir tout le contraire. Lorsqu'il fut de retour en Thrace, Ilione lui ayant expliqué l'énigme, il arracha les yeux à Polymnestor. Homère ne dit pas un mot du voyage de *Polydore*; au contraire, le fait tuer par Achille sous les murs de Troye. *Voyez* ILIONE.

POLYDORE, fils de Cadmus, régna à Thèbes, lorsque son père se fut retiré en Illyrie. Il fut père de Labdacus & grand-père de Laïus.

POLYDORE, fils d'Hippomédon, fut un des héros épigones, c'est-à-dire, de ceux qui prirent la ville de Thèbes, dix ans après la mort d'Ethéocle & de Polynice.

POLYDORE ou POLYDORA, nymphe, fille de l'Ocean & de Thetys, étoit l'une de celles qui présidoient à l'éducation des enfans avec Apollon & les Fleuves (*Hésiod. théogon.* 354.).

POLYGIUS. Mercure portoit à Trézène ce surnom. Il y avoit une statue qui lui étoit consacrée, de même qu'un olivier devenu arbre, de massue d'Hercule qu'il étoit auparavant (*Pausan. corinthiac.*).

POLYGNOTE (*Pausan. lib. X. p.* 863. *l.* 3.) avoit peint Cassandre embrassant la statue de Minerve qui s'étoit détachée de sa base, & s'étoit penchée vers elle. On voit ce sujet représenté sur une pâte antique de Stosch, & sur une pierre gravée du cabinet de Vettori à Rome (*Mus. Flor. t. II. pl.* 31. *n°.* 3.).

POLYMNASTIE ou POLYMNASTIQUE, nome pour les flûtes, inventé selon les uns par une femme nommée *Polymneste*, & selon d'autres par *Polymnestus*, fils de Menès, colophonien (*S.*).

POLYMNIE, POLYHYMNIE, } une des muses, ainsi appellée à cause de la multiplicité des chansons (de πολὺ, *beaucoup*, & de ὕμνος, *hymne*, *chanson*), est regardée comme l'inventrice de l'harmonie; c'est pourquoi on la représente avec une lyre ou un

barbyton, selon Horace. Hésiode & plusieurs autres la nommèrent *Polymnie*; & alors on dérive son nom de *μνάομαι*, *se ressouvenir*, pour la faire présider à la mémoire & à l'histoire qui en dépend.

Cette muse, sur les médailles de la famille *Pomponia*, est représentée seule, sans attribut, excepté la couronne de laurier qui est au revers, & que l'on avoit consacrée particulièrement à *Polymnie*. Au reste, elle a la main droite enveloppée dans son manteau, ce qui la distingue constamment de toutes les autres. *Voyez* MAIN DROITE, &c.

Cette attitude de *Polymnie* tenant la main droite enveloppée dans son manteau, & élevée sur le menton, peut seule la faire reconnoître. Elle ne porte en effet aucun attribut.

On reconnoît à cette attitude la muse de la pantomime, qui médite sur les moyens de représenter avec les gestes seuls tout ce qui se passe dans ce vaste univers. Au reste, tous les monumens antiques lui donnent constamment cette attitude particulière, ainsi qu'à Mnémosyne, qui est comme elle la déesse de la mémoire. C'est ainsi qu'elle paroît au muséum Pio-Clémentin, sur le marbre de l'apothéose d'Homère, sur le sarcophage du Capitole où sont représentées les muses, & dans les peintures d'Herculanum.

Un bas-relief du palais Mattei nous offre encore *Polymnie* dans la même attitude, mais ayant de plus à ses pieds un masque, symbole de la pantomime.

Ausone désigne cette muse par un vers qui peint admirablement un pantomime :

Signat cuncta manu, loquitur Polyhymnia gestu.

Plutarque dérive son nom de *μνεία πολλῶν*, *le souvenir de plusieurs choses*.

« Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une sardoine *Polymnie*, muse de la rhétorique, tenant à la main un volume roulé. Je ne puis alléguer, dit Winckelmann, d'autre raison de cette dénomination que le rouleau, parce que dans les statues & bas-reliefs antiques, on le voit ordinairement à la main des rhéteurs & de ceux qui haranguoient. Une des muses de l'apothéose d'Homère, prise sans fondement par Schott pour la Pythie, tient ce rouleau, en faisant le geste d'un orateur. Une figure de femme, dans la même attitude, qui est debout contre une colonne sur une (*Vaillant*, *n°.* 20. *Penbroke*, *P. I. pl. vij.*) médaille de la famille *Vibia*, tient un rouleau semblable, & a été prise pour Vénus avec le sceptre, peut être parce qu'elle est nue jusqu'aux cuisses. On voit encore sur une médaille de Prusias (*Tentam. num. pag.* 297.) une figure semblable, à la différence près de la feuille qu'on prétend y trouver; & le père Frœlich en a voulu faire une sybille ou une prêtresse de Cybèle. Notre muse a sa tunique de même au-dessus de la ceinture, & jusque-là elle paroîtroit nue, sans quelques petits plis de draperie qui prouvent le contraire. Je crois que les figures des médailles citées seront habillées comme la nôtre, qui a son vêtement étroitement joint au corps ».

Sur une sardoine, la même muse debout auprès d'une colonne, tenant un rouleau.

Sur une sardoine, la même muse assise avec un rouleau en main.

POLYMELE, fille d'Actor & femme de Pelée. *Voyez* ACTOR, PELÉE.

POLYMNESTOR, roi de Thrace. *Voyez* HÉCUBE, ILIONE, POLYDORE.

POLYNICE, fils de Jocaste & d'Œdipe, sortit de Thèbes du vivant de son père, & se réfugia à Argos; il y épousa la fille d'Adraste. Après la mort d'Œdipe, dont Ethéocle lui donna avis, il revint à Thèbes; mais n'ayant pu s'accorder avec son frère, il en sortit une seconde fois; & puissamment aidé par son beau-père, il fit une tentative dont le succès fut malheureux. Les deux frères s'entretuèrent dans un combat singulier. Tandis qu'on décernoit la sépulture à Ethéocle, comme ayant combattu pour la patrie, on ordonna que le corps de *Polynice* seroit livré en proie aux oiseaux, pour avoir attiré sur sa patrie une armée étrangère. *Voyez* ADRASTE, ANTIGONE, ETHÉOCLE.

POLYPE. Le *polype* de l'oreille est une maladie si peu connue des modernes, qu'on en trouve à-peine le nom dans leurs écrits, & cependant la description de cette cure n'a pas été omise par les anciens.

POLYPE, ou plutôt ver-mollusque, appellé *Méduse*, sert de symbole aux médailles de Syracuse.

POLYPÉMON, fameux bandit, surnommé *Procruste* (du mot *κρούω*, *je frappe*, *je me jette avec violence.*), qui attaquoit tous les passans sur le chemin d'Eleusis à Athènes. Thésée le combattit & le tua. *Voyez* DAMASTÈS.

POLYPHAGUS, surnom donné à Hercule, à cause de son extrême voracité, qui étoit si grande, que les argonautes le firent sortir de leur vaisseau, parce qu'il les affamoit en consumant toutes leurs provisions. *Voyez* BUPHAGUS, PAMPHAGUS.

POLYPHÈME,

POLYPHÈME, le plus célèbre & le plus affreux des cyclopes, passoit pour fils de Neptune. C'étoit un monstre affreux, dit Homère (*Odyss. I.*); il ne ressembloit point à un homme, mais à une haute montagne, dont le sommet s'élève au-dessus de toutes les montagnes voisines. Il marchoit au milieu des plus profonds abîmes de la mer, & les flots baignoient à-peine ses reins. Il n'avoit qu'un œil, & cet œil, selon Virgile (*Æneid. III.*), étoit semblable à un bouclier grec, ou au disque du soleil. Après qu'il fut privé de la lumière, il se servit, pour conduire & assurer ses pas, d'un pin dépouillé de ses branches. Enfin, il s'engraissoit de carnage, & dévoroit tous les malheureux qui tomboient entre ses mains.

Ulysse ayant pris terre sur la côte des cyclopes, en Sicile, entra, avec douze de ses compagnons, dans la caverne de *Polyphème*, qui faisoit paître alors ses troupeaux dans les champs; & pendant qu'ils s'amusoient à considérer tout ce que contenoit cette demeure sauvage; le cyclope revint, & ferma sur lui l'entrée de sa caverne, avec une roche que vingt charettes attelées des bœufs les plus forts n'auroient pu remuer, dit Homère. A la lueur du feu qu'il alluma, il apperçut ces étrangers. Ulysse prit aussi-tôt la parole, & dit qu'il revenoit de la guerre de Troye; que la tempête, après avoir brisé leur vaisseau, les avoit jettés sur ces côtes; qu'ils le prioient de les traiter comme ses hôtes, & de ne pas violer à leur égard les lois de l'hospitalité. « Souvenez-vous qu'il y a un » Jupiter qui préside à l'hospitalité, & qui punit » sévèrement ceux qui outragent les étrangers. » Le cyclope lui répond: Étranger, es-tu donc si » dépourvu de sens? tu viens de bien loin pour » m'exhorter à respecter les dieux & à avoir de » l'humanité. Sache que les cyclopes ne se sou- » cient ni de Jupiter, ni de tous les dieux ensem- » ble; car nous sommes plus forts & plus puissans » qu'eux. Ne te flatte pas que, pour me mettre » à l'abri de sa colère, j'aurai compassion de toi » & des tiens, si mon cœur de lui-même ne se » tourne à la pitié ». En même-temps le barbare empoigne deux des grecs, les froisse contre la roche, & les mange pour son souper. Le lendemain matin, à son réveil, il fit un semblable repas; puis il sortit ses troupeaux qu'il mena au pâturage, après avoir fermé exactement l'entrée de cet horrible séjour.

Ulysse & ses huit compagnons ainsi renfermés pour tout le jour, eurent le loisir de méditer sur les moyens de se venger, & d'échapper au cyclope. Voici le stratagême dont ils s'avisèrent: Ils avoient apporté avec eux une outre d'excellent vin rouge, avec lequel ils se proposèrent d'enivrer le monstre, pour l'aveugler ensuite. Quand il revint le soir, il fit encore son souper de deux grecs, qu'il dévora de même; on lui proposa alors de boire un coup de ce bon vin, qu'il trouva délicieux. Il demanda à Ulysse comment il s'appelloit, afin qu'il pût lui faire un présent digne d'un cyclope. Je me nomme *Personne*, dit Ulysse. Eh bien, répond *Polyphème*, *Personne* sera le dernier que je mangerai; voilà le présent que je te prépare. Cependant il vuide l'outre & s'endort. Alors les grecs lui crevent son œil unique avec une grosse pièce de bois, aiguisée par le bout & durcie au feu. *Polyphème*, réveillé par la douleur, jette un cri épouvantable, qui attire auprès de lui tous les cyclopes d'alentour. Qu'avez-vous, *Polyphème*, lui crie-t-on; quelqu'un a-t-il attenté à votre vie. Hélas! mes amis, *Personne*, dit-il. Puisque ce n'est *personne*, répondent les cyclopes, prenez donc patience, & priez Neptune votre père de vous secourir.

Cependant le cyclope obligé de faire paître ses troupeaux, ouvre la porte de sa caverne; mais il étend ses deux bras pour arrêter les grecs s'ils vouloient sortir avec le troupeau. Ceux-ci s'avisèrent de s'attacher sous le ventre des béliers, qui étoient fort grands, avec une laine fort épaisse, & sortirent tous heureusement de leur prison. Quand Ulysse se vit assez loin de la caverne, il cria au cyclope: Si un jour quelque voyageur te demande qui t'a causé cet horrible aveuglement, tu peux répondre que c'est Ulysse, le destructeur de villes, fils de Laërte. A ce nom, les hurlemens du cyclope redoublent. Hélas! s'écrie-t-il, voilà donc l'accomplissement des anciens oracles, qui m'avoient dit que je serois un jour privé de la vue par les mains d'Ulysse. Sur cette prédiction, je m'attendois à voir arriver ici quelqu'homme beau, bien fait, de grande taille, & d'une force supérieure à la nôtre; & aujourd'hui c'est un petit homme de méchante mine & sans force, qui m'a crévé l'œil, après m'avoir dompté par le vin.

Euripide a écrit une pièce, intitulée *le cyclope*, qui n'est ni comédie, ni tragédie, mais qui tient de l'un & de l'autre. C'est la fable de *Polyphème*, telle qu'elle est contée ci-dessus d'après Homère.

On trouvera les amours de *Polyphème* pour Galatée & sa jalousie contre Acis, aux articles ACIS & GALATÉE. Quant à sa fille ELPE, voyez son article.

On trouve ce cyclope représenté deux fois dans le recueil des peintures d'Herculanum. Il paroît aussi sur un bas-relief de la villa Albani, avec un œil ouvert placé au milieu du front, au-dessus des deux autres. Il chante ses amours sur la lyre, & un petit amour semble lui dicter ses chants. On voit ce bas-relief au n°. 36 des *Monumenti inediti* de Winckelmann.

On voit sur une cornaline gravée de Stosch *Polyphème* jouant de la lyre au bord de la mer,

& Galatée portée par un dauphin, qui s'approche du rivage pour l'entendre.

POLYPHÈME. Homère parle d'un prince de ce nom, qu'il compte parmi les lapithes. Il étoit, dit-il, égal aux dieux par sa valeur.

POLYPHON, fils de Mérope. *Voyez* MÉROPE.

POLYPHONTE, tyran de Messénie. *Voyez* MÉROPE.

POLYPHTONGUE. Pollux rapporte (*Chap. 10. liv. IV. Onomast.*) que les égyptiens se servoient d'une flûte appellée *polyphtongue*, inventée par Osiris, & qui étoit faite d'un tuyau d'orge.

La *polyphtongue* avoit apparemment plusieurs trous pour produire plusieurs tons, comme l'indique son nom. Au reste, c'étoit une flûte à une seule tige ou monaule; car Pollux dit bien expressément qu'elle étoit faite d'un tuyau d'orge. (*F. D. C.*)

POLYPOÉTES, fils de Pirithoüs & d'Hippodamie, fut un des chefs de l'armée grecque devant Troye (*Homer. Iliad.* 12.).

POLYPORTE, fils de Pénélope. *Voyez* PÉNÉLOPE.

POLYPTICHI, tablettes, ou dyptiques à plusieurs feuillets.

POLYRRHENIUM, en Crète. ΠΟΛΥΡΗΝΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RR. en argent.

O. en or.

RRR. en bronze.

Leur type ordinaire est un fer de lance.

On a une médaille impériale grecque, frappée dans cette ville en l'honneur de Trajan.

POLYSPASTE & CORBEAU D'ARCHIMEDE. Le *corbeau d'Archimède* étoit une espèce de grue ou de gruau, composée de plusieurs puissances autres que celles qu'on y applique aujourd'hui. C'étoit une poutre ou mât prodigieusement long & de plusieurs pièces, renforcé au milieu par de fortes femelles, le tout rassuré avec des cercles de fer & une lieure de cordes, de distance en distance, comme le mât d'un vaisseau composé de plusieurs autres mâts. Cette furieuse poutre devoit être encore allongée d'une autre à-peu-près d'égale force. Ce levier énorme & de la première espèce étoit suspendu à un grand arbre, assemblé sur sa sole, avec sa fourchette, son échellier, ses moises, enfin à-peu-près semblable à un gruau. Il étoit appliqué & collé contre l'intérieur de la muraille de la ville, arrêté & assuré par de forts liens ou des anneaux de fer, dans lesquels on passoit des cordages qui embrassoient l'arbre, au bout duquel le corbeau étoit suspendu. Les anciens ne terrassoient point leurs murailles, peut-être à cause de la grandeur & de la hauteur de leurs machines de guerre, qu'ils n'eussent pu mettre en batterie sur le terre-plein, sans les exposer en butte à celle des assiégeans. Ils n'y mettoient que les petites machines faciles à transporter.

Ce levier ainsi suspendu à un gros cable ou à une chaîne, & accollé contre son arbre, devoit produire des effets d'autant plus grands que la puissance se trouvoit plus éloignée de son point fixe, ou du centre du mouvement, en ajoutant encore d'autres puissances qui tiroient de haut en bas par la ligne de direction.

Il y avoit à l'extrémité plusieurs grappins ou pattes d'ancres suspendues à des chaînes qu'on jettoit sur les vaisseaux, lorsqu'ils approchoient à portée. Plusieurs hommes abaissoient cette bascule par le moyen de deux cordes en trelingage. Dès qu'on s'appercevoit que les griffes de fer s'étoient cramponnées, on faisoit un signal, & aussitôt on baissoit une des extrémités de la bascule, pendant que l'autre se relevoit & enlevoit le vaisseau à une certaine hauteur, pour le laisser ensuite tomber dans la mer, en coupant le cable qui le tenoit suspendu.

On employa cette machine non-seulement au siége de Samos, mais encore un peu avant celui de Rhodes, par Démétrius Poliorcétes. Vitruve rapporte qu'il y avoit un architecte rhodien, nommé *Diognetus*, à qui la république faisoit tous les ans une pension considérable à cause de son mérite. Un autre architecte, nommé *Callias*, étant venu d'Arabo à Rhodes, proposa un modèle où étoit un rempart, sur lequel il avoit posé une machine avec laquelle il prit ou enleva une hélepole qu'il avoit fait approcher de la muraille, & la transporta au-dedans du rempart. Les rhodiens voyant l'effet de ce modèle avec admiration, ôtèrent à Diognetus la pension qui lui avoit été donnée, & la donnèrent à Callias, qui ne la conserva pas long temps; car Démétrius ayant assiégé cette place, & fait avancer son effroyable hélépole, les assiégés eurent recours à Callias pour les en délivrer. Celui-ci reconnut son impuissance à cet égard, & que l'hélépole de l'ennemi étoit à l'épreuve de sa machine par son énorme pesanteur. On voit par-là qu'il y avoit des corbeaux capables d'enlever une tour ambulante du second

ordre. Si ces fameux corbeaux n'eussent paru qu'au siége de Syracuse, & que nous ne sussions pas que les grecs s'en étoient servi long-temps avant Archimède, on pourroit douter de l'effet prodigieux de ces sortes de machines; mais ces faits sont trop bien attestés, & il seroit absurde de les nier.

Voici ce que dit Plutarque du corbeau d'Archimède. « On voyoit sur les murailles de grandes machines, qui avançant & abaissant tout à coup sur les galères de grosses poutres, d'où pendoient des antennes armées de crocs, les cramponnoient, & les enlevant ensuite par la force des contrepoids, elles les lâchoient tout d'un coup & les abymoient, ou après les avoir enlevées par la proue, avec des mains de fer ou des becs de grues, & les avoir dressées sur la poupe, elles les plongeoient dans la mer, ou elles les ramenoient vers la terre avec des cordages & des crocs, & après les avoir fait pirouetter long-temps, elles les brisoient & les fracassoient contre les pointes des rochers qui s'avançoient dessous les murailles, & écrasoient ceux qui étoient dessus. A tout moment des galères enlevées & suspendues en l'air, tournant avec rapidité, présentoient un spectacle affreux; & après que les hommes qui les montoient, étoient dispersés par la violence du mouvement & jettés fort loin, comme avec des frondes, elles alloient se briser contre les murailles, où les engins venant à lâcher prise, elles retomboient & s'abymoient dans la mer ».

POLYTECHNE, gendre de Pandarée. *Voyez* PANDARÉE.

POLIXENE, fille de Priam. Achille l'ayant vue pendant une trève, en devint amoureux, & la fit demander en mariage à Hector. Le prince troyen lui proposa une condition honteuse, celle de trahir son pays; ce qui irrita fort Achille, sans diminuer pourtant son amour. Lorsque Priam alla redemander le corps de son fils, il mena avec lui la princesse, pour être plus favorablement reçu. En effet on dit que le prince grec renouvella sa demande, & promit même d'aller secrettement épouser *Polixène* en présence de sa famille, dans un temple d'Apollon, qui étoit entre la ville & le camp des grecs. Pâris & Déiphobe s'y rendirent avec Priam & *Polixène*; & dans le temps que Déiphobe tenoit Achille embrassé, Pâris le tua. *Polixène*, désespérée de la mort d'un prince qu'elle aimoit, & d'en avoir été la cause, quoiqu'innocente, se retira au camp des grecs, où elle fut reçue avec honneur par Agamemnon; mais s'étant dérobée de nuit, elle se rendit sur le tombeau de son époux, & s'y perça le sein.

Une autre tradition plus communément suivie, porte que *Polixene* fut immolée par les grecs sur le tombeau d'Achille. C'est ainsi qu'Euripide l'expose dans sa tragédie d'Hécube. Après la prise de Troye, les grecs avant de partir, rendirent de nouveaux honneurs funèbres à Achille, dont le corps étoit inhumé dans les champs phrygiens. L'ombre du héros leur apparut, & leur dit que s'ils vouloient avoir un retour heureux, ils devoient immoler à ses mânes *Polixène*, qu'il s'étoit lui-même choisie. Hécube, de son côté, eut un songe qui la menaça de son malheur. « J'ai vu, » dit elle, une biche qu'un loup furieux arrachoit » de mes genoux; j'ai vu le spectre d'Achille, » qui demandoit en présent une troyenne. Dieux! » écartez ma fille de ces tristes présages ». En effet, Ulysse vint de la part des grecs chercher *Polixène* pour la conduire à l'autel. *Polixène*, à cette nouvelle, ne plaint que sa mère, & compte pour rien de mourir. Elle jette un regard modeste, mais assuré sur Ulysse, & lui dit (*Hécube, act.* II.): « On veut que je meure, je brûle de mourir; vous n'entendrez de moi ni vœux, ni soupirs; je vous suis. Non, je ne flétrirai point ma gloire par une lâche crainte de la mort. Fille de roi, destinée à un roi, dans l'espérance d'un hymen aussi doux qu'illustre, semblable enfin aux déesses, hors l'immortalité, je me vois aujourd'hui esclave; ce nom seul me fait aimer le trépas..... Je mourrai libre, & j'emporterai ma gloire aux enfers. Allons, Ulysse, conduisez-moi, immolez moi ».

Le fils d'Achille prend la main de *Polixène*, la fait monter sur le tombeau, & ordonne à ceux qui environnent la victime, de la saisir. *Polixène* s'écrie: « Arrêtez, ô grecs! sachez que je meurs » volontairement. Qu'on ne m'approche pas, je » vais me livrer au coup fatal. Laissez-moi mourir » libre, au nom des dieux. Reine, je rougirois » de paroître aux Enfers en qualité d'esclave ». Agamemnon commande qu'on cesse de retenir *Polixène*. Elle l'entend, & se voyant libre, elle déchire ses vêtemens, découvre son sein, le présente hardiment à Pyrrhus, en fléchissant le genou. Pyrrhus tout éperdu détourne les yeux; il balance, il frappe, des ruisseaux de sang coulent.

Elle tombe, & tombant, range ses vêtemens,

Dernier trait de pudeur en ces derniers momens.

(La Fontaine exprime ainsi la mort de Thisbé.)

Les grecs remplis d'admiration pour le courage de *Polixène*, lui dressèrent un bûcher, & firent des présens pour sa pompe funèbre. Pausanias, parlant de cette mort de *Polixène*, dit: Action barbare qu'Homère a jugé à propos de passer sous silence. *Voy.* ACHILLE.

Les artistes anciens se plaisoient à représenter *Polixène* immolée par Pyrrhus sur le tombeau d'Achille. Pausanias vit en Grèce ce sujet peint à

Athènes, à Pergame & à Delphes, par Polignote (*l.* 10. *l.* 1. *l.* 26.). Gori l'a rapporté, d'après un monument étrufque (*Muf. étruf. tab.* 141.). On le voyoit gravé fur quatre pierres dans la collection de Stofch. Une de ces pierres a été publiée par Winckelmann, au numéro 144 des *Monumenti inediti*.

Dans la collection des pierres gravées de Stofch, on voit fur une fardoine, *Polixène* égorgée & facrifiée par Pyrrhus fur le tombeau de fon père Achille. *Polixène* eft à genoux :

Flectens ad terram genua (*Euripid. Hecub. pag.* 561.).

Et Pyrrhus debout devant elle, eft fur le point de lui enfoncer l'épée dans la gorge.

Secat ferro fpiritûs meatus (*Ibid. v.* 567.).

Sur une cornaline, le facrifice de *Polixène*. *Polixène* ayant la tête voilée, qu'elle tient appuyée fur fes mains, eft affife fur un autel auprès d'une colonne, fur laquelle il y a une urne cinéraire, qui marque le tombeau d'Achille. Devant elle on voit Pyrrhus debout, dans l'attitude de la facrifier. Cette gravure eft de la première manière.

Sur une fardoine, le même fujet mieux exprimé. *Polixène* y eft affife fur un bouclier, auprès d'un autel orné de guirlandes & d'une épée qui y eft attachée. Autour de l'autel, erre l'ame d'Achille, repréfentée par une Pfyché accroupie, pofée fur une colonne. L'infortunée *Polixène* a le fein découvert jufqu'à la ceinture, de même que la tête, dont elle rejette le voile avec la main gauche. J'aimerois encore, dit Winckelmann, à voir defcendre fur les joues de *Polixène l'infula* facrée que lui donne Lucrèce, avec qui je dirois alors :

Cui fimul infula virgineos circumdata comptus
Ex utrâque pari malarum parte profufa.
(De rer. nat. l. I.)

Derrière elle eft placé Pyrrhus, qui, ayant le fourreau de fon épée pendu au côté gauche, la prend avec la main du même côté par les cheveux noués derrière la tête, comme (*Paufan. l. X. p.* 862. *l.* 4.) Polignote les avoit peints à Delphes ; il tient de la main droite fon épée nue, & *Polixène* lui arrête la main.

POLIXÈNE, fils d'Agafthène, & petit-fils du roi Augie, commandoit les épéens au fiége de Troye. Sa valeur le rendoit femblable aux dieux, dit Homère. Il étoit du fang des héraclides.

POLIXO, prêtreffe d'Apollon dans l'île de Lemnos, excita toutes les femmes de l'île à tuer leurs maris, parce que ceux-ci, fous prétexte de quelques défagrémens qu'ils trouvoient dans leurs femmes, étoient allés chercher d'autres femmes dans la Thrace. *Voyez* HYPSIPILE.

POLIXO, femme de Triptolême, roi des rhodiens, ayant reçu chez elle Hélène, qui avoit été chaffée de Sparte, après la mort de Ménélas, & imputant à cette princeffe la mort de Triptolême, qui avoit péri devant Troye, réfolut de s'en venger fur elle. Dans ce deffein, un jour que la princeffe étoit fur le bord de la rivière, elle y envoya des femmes déguifées en furies, qui prirent Hélène, l'attachèrent à un arbre, & l'étranglèrent. *Voyez* DENDRITIS, HÉLÈNE.

POMMES du jardin des hefpérides, qu'Atlas faifoit garder par un dragon. *Voyez* HESPERIDES.

Pomme d'or jettée par la Difcorde au milieu des déeffes. *Voyez* PARIS.

Il y avoit encore dans l'île de Chypre un arbre qui produifoit des pommes d'or. *Voyez* TAMADÈRE.

POMMES. Les anciens fcandinaves avoient imaginé des *pommes* myftérieufes, qui étoient confiées à la garde de la déeffe Iduma. Quand les dieux fe fentoient vieillir, ils goûtoient de ces *pommes*, & elles avoient la vertu de leur rendre la jeuneffe. *Voyez* ODIN.

POMMES de pin. Elles étoient employées dans les myftères de Cybèle, dans ceux de Bacchus, dans fes facrifices, dans les orgies & dans les pompes ou proceffions. On offroit des facrifices de *pommes* de pin, & on en voyoit fouvent fur les autels de Cybèle, de Bacchus, & même d'Efculape. *Voyez* PIN.

POMMES. On donne cet attribut à Vénus ; mais on ne connoît de monument véritablement antique, que des pierres gravées fur lefquelles cette divinité tient une *pomme*. Les mains des ftatues qui tiennent des *pommes*, font des reftaurations modernes.

Les pauvres offroient des *pommes*, au lieu de bœufs, à Jupiter, qui en reçut le furnom de Ζεῦς *μηλώσιος*. Pollux (1. 27.) raconte la même chofe d'Hercule.

Les anciens faifoient avec des *pommes* du cidre, & du poiré avec des poires. Pline l'attefte (14. 16.) : *Vinum fit & è filiquâ fyriacâ, & è pyris, malorumque omnibus generibus.*

Les amantes déclaroient leur paffion aux amans, en leur jettant une *pomme* (*Platon. epigr. in Laert. l. III. fect.* 32.).

POMMIER fauvage. Les anciens faifoient de ce bois (*Euftath. ad Iliad. B. p. 282. l. 13:*) les piques & les javelots.

Néméfis (*Paufan. l. I. pag. 81. Suidas, voce* Παμωνία.) tenoit un rameau de pommier fauvage, pour marquer fon inexorable infléxibilité.

POMŒRIUM ou *PROSIMURIUM*. C'étoit un terrein facré qui fe trouvoit au pied des murs de la ville.

Les critiques font partagés fur fa fituation ; les uns prétendent qu'il ne s'étendoit point à la partie voifine des murailles qui étoit du côté de la campagne, & le réduifent à cet efpace qui étoit laiffé entre la muraille & les bâtimens intérieurs de la ville. D'autres, au contraire, le réuniffent au terrein qui étoit au pied du mur du côté de la campagne, où il n'étoit point permis de bâtir, ni de labourer, de peur d'ébranler les fondemens de la muraille. Une troifiéme opinion a fitué le *pomœrium* tant au dedans qu'au dehors des murs.

Tacite femble infinuer que le terrein jufqu'où s'étendoit le *pomœrium* de Rome, étoit marqué par des efpèces de bornes qui avoient été pofées au pied du mont Palatin, par l'ordre de Romulus ; & c'étoit près de ces bornes qu'étoient pofés les autels fur lefquels on faifoit divers facrifices. Il n'étoit permis à aucun particulier de faire entrer la charrue dans l'enceinte comprife fous le nom de *pomœrium*. Perfonne au refte ne pouvoit tranfplanter fes bornes dans la vue d'agrandir la ville, s'il n'avoit étendu celles de l'empire par fes conquêtes. Il avoit alors la liberté de le faire, fous le prétexte de contribuer au bonheur & à l'ornement de la ville, en y recevant de nouveaux citoyens, qui y apportoient leurs talens, & qui pouvoient y perfectionner les arts & les fciences.

Le plus ancien *pomœrium* des romains, le même que Romulus avoit défigné, étoit au pied du mont Palatin, ainfi que le dit encore l'auteur déja cité : *Antiquiffimum pomœrium, quod à Romulo inftitutum eft, Palatini montis radicibus terminabatur.* Servius Tullius, en étendant les limites de la ville, recula celles du *pomœrium*. Sylla en fit autant, felon Feftus : *Producit id Servius rex, item L. Cornelius Sylla dictator* ; & Tacite ajoute : *Pomœrium urbis auxit Cæfar more prifco ; quo iis, qui protulêre imperium, etiam terminos urbis propagare datur.* Augufte, Néron, Trajan étendirent auffi les bornes du *pomœrium*, de même qu'Aurélien, mais on ignore l'endroit précis où ils les fixèrent.

POMONE étoit une belle Nymphe, dont tous les dieux champêtres difputoient la conquête. Son adreffe à cultiver les jardins, & fur tout les arbres fruitiers, autant que fa beauté & fes agrémens, leur avoit infpiré ces tendres fentimens. Vertumne fur-tout cherchoit à lui plaire ; & pour avoir occafion de la voir fouvent, il prenoit différentes figures. S'étant métamorphofé un jour en vieille femme, il trouva moyen de lier converfation avec elle ; & après lui avoir donné mille louanges fur fes charmes, & fur fes talens pour la vie champêtre, il lui raconta tant d'aventures funeftes à celles qui, comme elle, fe refufoient à la tendreffe, & marquoient du mépris pour les amans, qu'enfin il la rendit fenfible, & devint fon époux.

Ovide dit que *Pomone*, une des plus diligentes hamadryades, cultivoit avec beaucoup de foin & d'induftrie les jardins & les arbres, fur-tout les pommiers, d'où elle a pris fon nom. On la repréfentoit affife fur un grand panier plein de fleurs & de fruits, tenant de fa main gauche quelques pommes, & de la droite un rameau. On lui donnoit un habit qui defcendoit jufqu'aux pieds, & qu'elle reploit par devant pour foutenir des pommes & des branches de pommier. Elle eut à Rome un temple & des autels : fon prêtre portoit le nom de *flamen pomonalis*, & lui offroit des facrifices pour la confervation des biens de la terre. *Voyez* VERTUMNE.

ΠΟΜΠΑΙΟΙ, furnom de certaines divinités conductrices, comme l'exprime le furnom. On le donnoit à Mercure infernal, qui conduifoit les ames dans les Enfers.

POMPE, tout ce qui fe fait avec appareil, folemnité, comme la pompe d'un triomphe, des funérailles, des noces, des proceffions. Ce mot fe dit fur-tout des jeux du Cirque, qui fe repréfentoient avec pompe & magnificence : *Sed circenfium paulò pompatior fuggeftus, quibus propriè hoc nomen pompa procedit* (*Tertull. de fpectac. c. 7.*). Rien en effet n'étoit plus pompeux, plus augufte, ajoute Tertullien, que la marche qui précédoit la célébration de ces jeux, & cet auteur invoque le témoignage de tous ceux qui vivoient à Rome : *Sciunt homines illius urbis, in quâ dæmoniorum conventus confedit.* Denys d'Halicarnaffe l'explique fort au long dans fon feptième livre. On portoit en cérémonie, au travers du Cirque, les ftatues des dieux fur des chars. D'abord, on voyoit paroître les grands magiftrats de la ville, comme le dictateur, les confuls, les décemvirs, les tribuns confulaires, ou en leur abfence les préteurs ; tous les enfans des chevaliers fuivoient à cheval, diftribués par efcadrons ; les autres enfans marchoient à pied, rangés par bataillons. Après eux, venoient ceux qui conduifoient les chars, les athlètes tout nuds avec un fimple caleçon. Ceux-ci étoient fuivis de danfeurs, de joueurs de flûtes, & des miniftres des dieux portant des caffolettes d'or & d'argent & d'autres vafes facrés. On voyoit enfuite paroître le cortége nombreux des différens prêtres facrificateurs & autres miniftres de la

religion, les statues des dieux que l'on portoit sur les épaules, ainsi que les images des familles de ceux qui donnoient les jeux. Enfin, la marche étoit terminée par le corps des magistrats inférieurs. Cette procession partoit du *forum*, & traversoit le Vélabre pour arriver au grand Cirque. Les rues par où elle passoit, étoient ornées & tendues de voiles, ainsi que le dit Plutarque. *Quidam dicunt Velabrum esse aditum eum, quo in Circum ex foro itur, quem, qui lusus exhiberent, hinc exorsi velis operire soliti fuerint* (*In Romul.*).

Pompe d'un triomphe. C'étoit le cortége nombreux qu'un vainqueur traînoit à sa suite le jour de son triomphe, des chariots remplis de casques, de cuirasses, de boucliers, d'épées, de piques, de faisceaux, de dards, d'autres chariots portant les plans des villes & des forteresses que l'on avoit prises, représentées en bois doré ou en cire, ou même en argent avec des inscriptions en grosses lettres, & de grands tableaux où étoient peintes les batailles, les attaques des places, les représentations des fleuves, des montagnes, des plantes extraordinaires, & même des dieux, des peuples vaincus. Les représentations en peinture, ou en relief de cire, étoient portées sur des brancards, par de jeunes soldats couronnés de laurier, & il y avoit des gens qui portoient au bout de longs bâtons des tablettes ou écriteaux qui en donnoient l'explication. Ce cortége, formé de plusieurs autres choses, dont on trouvera le détail au mot Triomphe, passoit par les rues, & traversoit les cirques, où le peuple assis sur des siéges, pouvoit plus aisément satisfaire sa curiosité, avide de ces sortes de spectacles : *Inter spectacula transeuntes*, dit Josephe (*Bell. jud. 7.*) *triumphum ducebant, ut multitudini facilior preberetur aspectus.* La marche commençoit à se former au champ de Mars, d'où elle partoit pour traverser le champ *Flaminius*, le cirque du même nom, d'où elle entroit par la porte triomphale, passoit par le théâtre de Marcellus, par le Vélabre, le marché aux bœufs, & arrivoit au grand cirque, & de-là à la voie sacrée. Elle prenoit ensuite le chemin du *Forum* où le peuple étoit assemblé en foule, puis montoit vers le temple de Saturne, pour arriver au Capitole.

Pompe à élever l'eau. Vitruve attribue la première invention des *pompes* à Ctesibius, athénien. Elle étoit foulante & aspirante. Les grecs l'appelloient *αντλιον*, & les latins *machina Ctesibiana*, du nom de son inventeur.

Les romains condamnoient des criminels au service des *pompes* : *Uno* (*Sueton. in Tiber. 51. 6.*) *ex his equestris ordinis viro, & in antliam condemnato.*

POMPÉE (*Cneius* ou *le Grand*).

Cneius Pompeius Magnus imperator iterum.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

R. en argent, avec sa tête.

Elles sont moins rares sans sa tête, telles qu'on en trouve avec la tête de Neptune, un trophée naval, le type de Scylla.

On en connoît une en argent restituée par Trajan, au revers d'Amphinomus & d'Anapius, qui sauvent leurs parens des flammes du mont Ætna. Cette médaille est rarissime.

R. en médailles latines de G. B. avec deux têtes, & au revers une proue de vaisseau.

R. en M. B. & les mêmes types.

RRR. en M. B. grec, médaille fabriquée à *Pompéiopolis*, dans la Cilicie. Khell, de Vienne en Autriche, en a publié une de la ville de *Solopolis*, de la même province, où la tête de *Pompée* étoit représentée.

Pompée ressembloit à Alexandre-le-Grand, & ceux qui vouloient le flatter, lui donnoient le nom de ce conquérant (*Plutarch. in Pompeio.*).

« On croit, dit Winckelmann (*Histoire de l'art. liv. VI. c. 5.*) que la statue de *Pompée* du palais Spada de Rome, est celle qui étoit placée dans le même édifice que ce fameux romain avoit fait bâtir à côté du théâtre pour les assemblées du sénat, & au pied de laquelle César expira, comme une victime immolée aux mânes de son rival. Il est vrai que cette statue n'a pas été trouvée dans l'endroit où elle étoit anciennement (Car entre le théâtre de *Pompée* & la rue où elle a été découverte, il y a le marché nommé *Campo di Fiori* & le bâtiment de la chancellerie.) ; mais Suétone nous apprend qu'Auguste la fit transporter & élever dans un autre endroit. Toutes les fois que je considère cette figure, je suis frappé de la voir représentée sans draperie, c'est-à-dire, héroïquement, ou sous la forme d'un empereur deifié ; ce qui a dû paroître aussi très-extraordinaire aux yeux des romains, pour un simple citoyen, tel qu'étoit *Pompée*. Du moins nous pouvons en tirer la conclusion que ce n'est point une statue qui lui a été érigée après sa mort, puisque son parti expira avec lui. Aussi je crois que c'est la seule statue d'un citoyen romain des temps de la république, qui soit figurée en héros. A cette occasion, il faut se rappeller ce que Pline établit en maxime, savoir que l'usage des grecs étoit de figurer nuds leurs hommes illustres, tandis que celui des romains étoit de draper leurs statues, & de représenter sur-tout leurs guerriers dans leur

armure & revêtus de la cuirasse (*Plin. l. XXXIV. c. 19.*) ».

» D'après ce que nous venons de dire de cette statue, nous pourrions former quelques doutes sur la justesse de sa dénomination, qui est fondée d'ailleurs sur la comparaison que nous en faisons avec quelques médailles très rares de *Pompée*-le-Grand. Il est certain qu'en examinant cette statue, nous n'y trouvons pas le caractère que Plutarque assigne aux figures de cet illustre romain, sçavoir qu'il portoit les cheveux relevés au dessus du front, comme Alexandre-le-Grand, κομης αναστολη; car à notre statue ces cheveux sont rabattus sur le front, comme sur la médaille de Sextus, son fils. D'après cela, je suis surpris que Spanheim, en en rapportant une très rare de *Pompée*, avec les cheveux traités comme nous le disons, ait cru pouvoir appliquer les mots cités de Plutarque, contre le témoignage de ses yeux, & rendre l'expression grecque par *exsurgens capillitium* (*Spanheim, de prœst. nom. t. II. p.* 67.) ».

La colonne appellée de *Pompée*, & que M. Savary prouve être celle de Sévère, est un des restes les mieux conservés d'Alexandrie, & des plus précieux de l'antiquité. Cette colonne, dit Maillet, qui autrefois étoit incontestablement dans l'enceinte d'Alexandrie, se trouve aujourd'hui à un grand quart de lieue des murs de la nouvelle ville, tirant vers le lac Maréotis; elle est élevée sur un tertre naturel de pierre solide, escarpé de toutes parts, & de la hauteur de vingt-cinq à trente coudées. Si ce monument subsiste encore de nos jours, nous en sommes redevables à l'énormité de son poids, qui n'a pas permis aux arabes d'arracher les pierres sur lesquelles sa base est posée. Cependant, à force d'attaquer ses fondemens, dans l'espérance sans doute d'y trouver quelque trésor, ils sont parvenus à tirer un pierre d'un coin. Par-là ils nous ont donné lieu d'appercevoir sur celle qui la suit immédiatement, des caractères hiéroglyphiques encore entiers, & de voir que précisément au milieu des grosses pierres sur lesquelles s'appuie la base de cette colonne énorme, il y a aussi une espèce de colonne sur laquelle repose tout le poids de l'ouvrage. On découvre de même sur cette dernière, qui sert en quelque sorte de point d'appui, plusieurs caractères hiéroglyphiques, qui vraisemblablement doivent régner à l'entour.

Cette fameuse colonne est d'ordre corinthien, selon qu'on peut en juger d'après les dessins assez imparfaits que nous en avons; car jamais elle n'a été mesurée, & ce ne seroit pas une entreprise aussi facile qu'on pourroit le croire, que de porter une échelle jusque-là pour faire cette opération. Maillet assure que la colonne est dans de très-belles proportions, qu'on y observe une diminution par les deux bouts & un renflement dans le milieu, qu'enfin l'œil le plus difficile n'y peut trouver rien à redire. Elle est de trois morceaux; le chapiteau en a un, le fust, & trois pieds de la base, qui y sont joints sans doute pour donner plus de solidité à la colonne, forment le second; enfin la base même compose la troisième pièce. Chacune des faces de cette base a quinze pieds au moins de largeur, & autant de hauteur, d'où l'on peut juger du poids énorme de ce quartier de marbre. La colonne posée sur ce piédestal est sans contredit la plus grosse & la plus haute qui soit dans l'univers. Suivant l'estime de plusieurs personnes qui en ont pris les dimensions avec des instrumens de mathématiques, elle a quatre-vingt-huit pieds entre la base & le chapiteau; en sorte que, sans crainte de se tromper, on peut lui donner hardiment cent dix pieds d'élévation. Sa grosseur est proportionnée à sa hauteur, & quatre hommes pourroient à peine l'embrasser. Son diamètre, suivant les mesures de M. Savari, est de 28 pieds trois pouces; sa base est aussi entière que le premier jour. Le chapiteau est un peu écaillé ou plutôt dépoli; il répond par sa beauté au reste de l'ouvrage. Il est creusé par dessus; peut-être soutenoit-il la représentation de l'empereur, dont on avoit placé la statue au haut de cette masse prodigieuse. Si ce soupçon est fondé, il falloit que cette statue fût d'une grandeur extraordinaire, pour répondre à la hauteur de la colonne, & pour être apperçue d'en bas dans une proportion naturelle. Quelques-uns sont d'un autre sentiment. Comme on apperçoit cette colonne de la mer, long-temps avant de découvrir la terre d'Alexandrie, ils pensent que ce monument peut avoir été destiné à servir de fanal aux vaisseaux qui abordoient. Mais comment auroit-on porté du feu au haut, puisque la colonne n'est pas creuse, & qu'elle a au moins cent dix pieds d'élévation?

Maillet rapporte qu'un danseur de corde, arabe de nation, entreprit un jour de monter sur cette colonne, & en vint à bout. Il attacha une ficelle à une flèche, qu'il eut l'adresse de faire passer dans les jours d'une volute du chapiteau; ensuite, par le moyen de la ficelle, il y éleva une corde, à la faveur de laquelle il monta réellement sur le haut de la colonne. C'est de cet arabe qu'on a sçu que le chapiteau étoit creusé considérablement.

Le même Maillet, consul au Caire, donna le projet de transporter cette colonne à Paris, & de placer au-dessus la statue de Louis XIV.

On croit que l'on y avoit placé au-dessus la statue de l'empereur Septime-Sévère.

On voit dans la collection des pierres gravées de Stosch, sur une pâte de verre, dont l'original est entre les mains de madame la comtesse de Lunéville, à Naples, la tête de *Pompée*-le-Grand avec un peu de barbe, mais autant seulement que l'on

en voit à un homme qui ne s'est pas fait raser depuis quelques jours. (Winckelman qui parle ici, a reconnu depuis, dans son histoire de l'art, cette tête pour celle de Sextus *Pompée*, fils de Cneius *Pompée*).

On y lit le nom du graveur ΑΓΑΘΑΝΓΕΛΟΥ, qui devroit être écrit ΑΓΑΘΑΓΓΕΛΟΥ, le N se changeant en Γ devant un autre Γ; mais (*Henr. Steph. paralip. gram. p. 7. 8. & index. gram. ad Gruter. inscr. litt.* N.) on s'est dispensé quelquefois d'observer cette euphonie. La pierre est une cornaline, qui par sa transparence & par son feu, paroît presqu'un rubis. Elle étoit montée dans un anneau d'or qui pesoit une once; & nonobstant sa beauté, on lui avoit donné la feuille (qui étoit d'or pur), comme les anciens la mettoient à plusieurs pierres, témoin Pline qui dit (*L. XXXVII. c.* 24.) : *Funda includuntur perspicua. Cæteris subjicitur auricalchum.* On avoit trouvé cet anneau les années passées dans un tombeau près de Rome; & après la mort de Sabatini qui en étoit le possesseur, la pierre fut vendue 200 écus romains.

Sur une pâte de verre, paroît une figure ayant de la barbe, un genou en terre, qui présente une tête à un guerrier assis, avec deux autres figures qui regardent cette tête avec grande attention. Le défunt possesseur a pris cette tête pour celle de *Pompée*, lorsqu'elle fut présentée à César. On prétend trouver le même sujet (*Stephanon. gem. ed. Rom.* 1627. n°. 18. *Conf. Maffei gem. t. IV.* n°. 13.) sur une autre pierre.

Sur une pâte de verre, paroît une figure à genou, qui présente à un guerrier assis sur un tas de pierres, quelque chose qu'on ne sauroit distinguer. Derriere la figure agenouillée, est un soldat debout, que le guerrier semble tenir par l'oreille. Je reste, dit Winckelmann, en suspends sur l'explication de ce sujet. Je l'ai mis ici, ne trouvant point d'autre article auquel il pût avoir quelque rapport. Peut-être qu'il désigne la coutume des anciens romains (*Sigon. de ant. jur. pop. rom. de judic. li I. c.* 18. *p.* 418.) de toucher l'oreille de celui qu'on prenoit pour témoin. On l'appelloit en grec (*Lips. comment. in Tacit. annal. l. I. p.* 9.) *ἐπίψαυσις τῶν ὤτων*, *l'attouchement des oreilles.* Mais le fait représenté ici a besoin de plus de lumières.

On voit sur une pâte de verre la prétendue tête de (*Maffei gemm. t. I.* n°. 6) Cn. *Pompée*, avec l'inscription ΑΓΑΘΟΠΥC ΕΠΟΙΕΙ.

POMPÉE (Sexte), fils du précédent.

SEXTUS POMPEIUS.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RR. en argent.

Elles ont au revers pour légende PIETAS.

M. Eckhel en a publié une médaille d'or avec sa tête & un navire à voile.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte de verre une tête de Sexte *Pompée*, qui ressemble à celle de la galerie de Florence (*Mus. Flor. t. II. tab.* 1. n°. 4.).

On y voit aussi la pâte de verre de la cornaline de la comtesse Lunéville à Naples, avec le nom du graveur *Agathangelus*. Voyez en l'explication & la description dans l'article précédent du Grand POMPÉE, que l'on avoit cru y reconnoître.

POMPEIA, famille romaine dont on a des médailles :

RRR. en or.

C. en argent.

C. en bronze.

Les surnoms de cette famille sont *Magnus*, *Pius*, *Rufus*, *Strabo*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

POMPEIANUM, maison de campagne de Cicéron, à 12 milles de Naples, près de Nola. C'est aujourd'hui selon les uns *S. Maria annunciata*, & selon d'autres *Pomiliano*.

POMPEII. Cette ancienne ville, ensevelie comme Herculanum sous les cendres du Vésuve, a été retrouvée comme elle par hasard, près du fleuve *Sarno*, par des paysans qui avoient creusé pour une plantation d'arbres. *Voyez* HERCULANUM.

C'est vers 1755 que l'on y a commencé les fouilles, qui sont plus faciles qu'à Herculanum. On a trouvé en 1765 un petit temple entier, dont les colonnes sont de briques revêtues de stuc; en voici l'inscription : *N. POPIDIUS. N. F. CELSINUS. ÆDEM. ISIDIS. TERRÆ. MOTU. CONLAPSAM. A. FUNDAMENTO. S. P. RESTITUIT. HANC. DECURIONES. OB. LIBERALITATEM. CUM. ESSET. ANNORUM. SEXS. ORDINI. SUO. GRATIS. ADLEGERUNT.* Ce qui prouve qu'on ne pouvoit être élu décurion qu'à soixante ans.

C'est une chose bien singulière, dit M. de la Lande, de se retrouver ainsi au milieu d'un temple romain, bâti il y a 1700 ans, devant les mêmes autels, où ces maîtres du monde ont sacrifié, environné des mêmes murs, occupé des mêmes objets, & d'y retrouver tout à la même place, dans le même ordre, sans que la forme, la matière, la situation de toutes les parties aient éprouvé le moindre

moindre changement. Cette lave du Vésuve a été un préservatif heureux contre l'injure du temps & le pillage des barbares.

On remarque sans peine dans les bâtimens de *Pompeii* beaucoup de laves pierreuses & vitrifiées, dont est pavée la voie Appienne, & qui prouvent évidemment des éruptions plus anciennes que celle de l'an 79.

Il y a dans les appartemens de Portici un vase antique de marbre de Paros, trouvé dans ses ruines. Il est aussi beau par sa forme que par le dessin d'une tête de Bacchus, qui y est représentée en bas-relief; mais en général on n'y a pas trouvé autant de belles choses qu'à Herculanum.

Cette ville étoit, dit Winckelmann, l'entrepôt commun de Nola, de Nocera & d'Acerra, au rapport de Strabon; & les marchandises y étoient transportées de la mer sur le fleuve Sarno. Ainsi on peut en conclure, comme Pellegrini le prétend, que *Pompeii* étoit située sur la mer, à l'embouchure du fleuve même, & que si les vestiges de cette ville se trouvent aujourd'hui au milieu des terres, c'est au Vésuve qu'il faut attribuer ce dérangement ».

» On peut se faire une idée de la grandeur de *Pompeii*, tant par les découvertes souterraines qu'on y a faites, & entr'autres des vastes débris de son amphithéâtre, que par le Capitole qui s'y trouvoit, suivant Vitruve (*Vitruv. l. III. c. 2.*), & dont Rickius (*De Capit. c. 47.*), qui a fait l'énumeration de toutes les villes, qui, à l'exemple de Rome, possédoient de ces espèces de bâtimens, n'a point fait mention. L'amphithéâtre est un grand bâtiment ovale situé sur une hauteur, & dont la circonférence (intérieure & inférieure) est de trois mille palmes de Naples. Il avoit vingt-quatre rangs de siéges, & on a calculé qu'il pouvoit contenir trente mille personnes; ainsi il étoit beaucoup plus grand que celui d'Herculanum; la seule inspection suffit pour s'en convaincre. Cette ville, au rapport de Sénèque, fut presqu'entièrement détruite sous Néron par un tremblement de terre, & de-là quelqu'un a pensé que Dion est tombé dans un anachronisme, dans ce qu'il raconte de ce théâtre & de celui d'Herculanum. Cet historien, qui parle de la première éruption du Vésuve sous Titus, rapporte (Tel est le sens qu'on donne en général à ses paroles) que la quantité prodigieuse de cendres que la montagne avoit jettées, couvrit les deux villes d'Herculanum & de *Pompeii*, & cela dans le temps que le peuple étoit assemblé au théâtre de cette dernière ville. Pellegrini, qui croit trouver dans le passage cité que cet accident doit aussi avoir été funeste à l'amphithéâtre, ne peut cependant convenir du fait; il ne pense pas que dans une ville déjà détruite on eût pu rebâtir un théâtre de cette grandeur, dans un espace de temps aussi court que celui qui s'est écoulé depuis Néron jusqu'à Titus. Tillemont (*Hist. des emp. dans Tacit.*) rapporte le même fait d'après Dion, & le donne comme appuyé sur des relations certaines. Martorelli, sans citer ni Pellegrini, ni ses doutes, paroît être du même sentiment; du moins ai-je lieu de le croire par la correction qu'il veut faire à la relation de Dion. Il soutient que dans le passage de cet auteur il faut lire ταύτης au lieu d'αὐτῆς; alors ce mot se rapporteroit au théâtre d'Herculanum. Le sentiment de Pellegrini n'est pas hors de vraisemblance. Dion qui a écrit sous Commode, & par conséquent dans un temps déjà éloigné de celui de l'événement qu'il rapporte, pourroit bien s'être trompé. Si la chose étoit prouvée, il est évident que la correction de Martorelli est exacte & suivant les règles de la langue. Mais s'il étoit vrai que le theatre d'Herculanum ait été couvert par les cendres, dans le temps qu'il étoit rempli d'hommes & de spectateurs, comment est-il possible que dans un si vaste théâtre on n'eut trouvé aucun cadavre, tandis qu'on en a découvert à Stabia, qui étoient très bien conservés? Or il est constant que dans le théâtre d'Herculanum on n'a pas même trouvé un seul os de squelette ».

POMPEION, πομπεῖον, bâtiment splendide d'Athènes, dans lequel on gardoit tous les ustenciles sacrés dont on faisoit usage pour toutes les différentes fêtes, & où toutes les choses nécessaires pour leur célébration étoient mises en dépôt. Ce bâtiment étoit placé à l'entrée de l'ancienne cité, du côté du port de Phalère, & il étoit embelli de quantité de statues de héros. Le mot πομπεῖον est dérivé de πομπεύω, *je marche avec pompe*, parce qu'on y transportoit, ou qu'on y rapportoit en procession tous les ustenciles sacrés (*Potteri archaeol. grae. liv. I. ch. viij.*). (D. J.)

POMPEIOPOLIS, en Cilicie, jadis Soli. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville, sont:

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un buste.

Leur fabrique & l'époque les distinguent des médailles frappées à *Pompeïopolis* de Pamphilie.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son époque, en l'honneur de Pompée, de M. Aurèle, de Commode, de Caracalla, de Gordien-Pie, de Philippe père, de Trébonien-Gallus, de Macrin.

POMPEIOPOLIS, capitale de la Paphlagonie. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΙΣ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Faustine jeune.

POMPONIA, famille romaine dont on a des médailles :

C. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont *Flaccus*, *Matho*, *Molo*, *Rufus*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

POMPTINS (Marais). *Voyez* Canal des marais pomptins.

POMUM. Ce mot est général ; il signifie toutes sortes de fruits dont la peau est tendre. *Poma*, dit Servius, *generaliter dicuntur omnia molliora*. Ainsi Virgile appelle *poma* les prunes :

.... *Et honos erit huic quoque pomo.*

De sorte que ce que nous appellons pomme, *malum*, n'étoit pour les anciens que l'espèce ; mais cette espèce se prenoit souvent chez les latins pour le genre.

PONCE (Pierre). *Voyez* Pierre.

PONCTION. Cette opération pratiquée le plus souvent dans l'hydropisie, est décrite avec la plus grande exactitude dans les écrits des anciens.

PONCTUATION. Cet article est tiré de la *Nouvelle diplomatique* des savans bénédictins de saint Maur, *in*-4°.

Les différens signes employés dans l'écriture, & la manière de *ponctuer*, peuvent servir à l'intelligence & au discernement des monumens antiques. Nous ne croirions pas avoir fait connoître suffisamment les caractères latins, si nous négligions d'entrer dans le détail des marques qui distinguent les mots, le sens complet & incomplet, l'élévation de la voix, l'admiration, la séparation des livres, les alinea, les transpositions de mots, les omissions, les corrections, & diverses autres choses qu'on rencontre dans les manuscrits & les diplômes. Tâchons d'éviter la prolixité, sans rien omettre de nécessaire.

Si l'on en croit quelques auteurs, la *ponctuation* est assez récente. « Elle n'a guères plus de » mille ans d'antiquité. Nos points & nos virgu» les, ajoute-t-on, étoient inconnus aux anciens, » non moins aux latins, qu'aux hébreux & aux » grecs ». C'est une erreur qui a régné avec beaucoup d'autres. L'inspection des plus anciens monumens donne des idées bien différentes. Dès les premiers temps, nous y voyons les points servir à distinguer les mots. Dans les fameuses tables Eugubines en lettres étrusques, chaque mot est suivi de deux points, & dans celles qui sont en caractères latins, un seul point suit chaque mot. Les points qui servent à séparer les mots dans l'inscription de la médaille qui représente Mars, sous le nom de *Camulus invictus*, sont en rosette. Fabretti a publié plusieurs inscriptions où les syllabes sont séparées par des points en triangle. Tantôt le triangle a un point dans son centre ; tantôt sa base est tournée en haut. Il n'est pas rare de voir un point en losange incliné, ou en cœur couché, à la fin de la ligne. Les losanges bien ou mal faites tiennent lieu de points après chaque mot, dans une inscription publiée par Muratori. Après quelque sigle ou lettre unique valant un mot, on trouve souvent un point sous la même forme, ou sous la figure de l'x. On a dans l'histoire de Languedoc par Vaissette, & dans un recueil manuscrit de l'abbaie Saint-Germain-des-Prés, un bon nombre d'inscriptions, dont les points ressemblent à des chevrons brisés. Il y a dans le troisième tome des mémoires de l'académie des Inscriptions, une inscription de Lyon, où des branches ou feuillages d'arbrisseau tiennent la place de points. Cette *ponctuation*, qu'on ne retrouve presque plus après le huitième siècle, n'est pas rare dans les manuscrits pour terminer le discours. Lorsqu'elle est répétée, elle y tient lieu d'ornement, comme dans le fameux Virgile de Médicis. La croix sert souvent de point initial & final sur les anciennes monnoies. Nous voyons chaque lettre suivie d'une étoile dans la légende d'un sceau du treizième siècle.

Les points triangulaires placés après les mots sont de la plus haute antiquité. On les trouve dans l'inscription de l'obélisque d'Auguste, tiré depuis quelques années du champ de Mars. Pour l'ordinaire, les points sont ronds, noirs ou blancs, c'est-à-dire, en forme de petits o. Leur plus grand usage est de marquer les abréviations & les chiffres. On met fréquemment un point après la première lettre du prénom, après chaque mot imparfait, & généralement à la suite de chaque sigle. On l'omet assez ordinairement à la fin des lignes, quand le sens est fini, ou l'on le remplace par quelque figure. Dans les plus anciennes inscriptions, comme dans celles du moyen & du bas âge, on sépare souvent les mots & les phrases par un, deux, trois ou quatre points, mis tantôt en forme perpendiculaire ou triangulaire, tantôt en carré, en o, en rhombe, en losange. Nous avons remarqué la petite ligne — au lieu de point. L'un & l'autre indiquent une abréviation, lorsqu'ils sont placés au

milieu, ou entre les deux premières lettres d'un mot. L'*Antiquité expliquée* nous offre une inscription sépulcrale, où les virgules sont mises à la place des points. Quoique les mots d'un grand nombre d'inscriptions soient séparés, on ne laisse pas de marquer des points dans l'espace laissé en blanc. Mais plusieurs autres, dont les mots ne sont pas distingués, sont sans points. Telle est l'épitaphe de sainte Colombe, vierge, qui finit ses jours sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire, l'an 524 de J. C. Il y a d'anciennes inscriptions runiques, qui ne sont distingués par aucuns points. Quelques-unes même ne laissent nul espace entre les mots. Mais communément ils sont distingués par deux points, quelques uns par trois, d'autres par un. Dans beaucoup de monumens runiques chrétiens, les mots sont séparés par *x* ou x, & quelquefois par *xx*. On voit rarement un petit espace blanc entre deux lignes d'écriture runique. Quand il se trouve plusieurs parallèles de suite, elles ne sont le plus souvent séparées que par des lignes noires.

Ce que nous venons de dire peut suffire pour savoir à quoi s'en tenir sur la *ponctuation* des marbres & autres matières dures. Il résulte de nos recherches, 1°. que jusqu'au cinquième siècle l'usage étoit ordinaire d'y distinguer les mots; 2°. qu'ils étoient souvent suivis de points, & que plus ordinairement ces points étoient placés après des sigles ou des mots abrégés, 3°. que quand on mettoit des points après chaque mot, quelquefois on les supprimoit à la fin des lignes; 4°. la figure commune des points est simple ou en triangle, ayant pour l'ordinaire sa pointe en bas. Les autres figures varient & sont purement arbitraires. Passons à la *ponctuation* des manuscrits.

Autre chose est la distinction des phrases & des mots dans les manuscrits: autre chose est leur *ponctuation*. On trouve des points dans plusieurs manuscrits de la haute antiquité, quoique les mots n'y soient pas séparés. Tel est le Virgile de Médicis & quelques autres, dont nous examinerons bientôt la *ponctuation*. Nous en connoissons de très-anciens, où l'on n'apperçoit ni points, ni séparations de mots, pas même aux endroits qui offrent un sens naturellement suspendu. Tel est le manuscrit dont nous avons découvert un fragment sous l'écriture mérovingienne des *hommes illustres* de S. Jérôme, fragment qui contient les débris d'une oraison adressée à quelqu'empereur. Tels sont les les manuscrits des évangiles de saint Eusèbe de Verceil & de saint Kilien. Tel est encore le psautier de sainte Salaberge, écrit au septième siècle. Il y a beaucoup de pages sans *ponctuation* dans le Virgile du Vatican, n°. 3867. Celle qu'on rencontre en d'autres endroits du même manuscrit, a été ajoutée après coup, comme le prouve la couleur de l'encre. Nulle distinction des mots, nuls points ni virgules, pas même sur les Y dans les manuscrits du roi, 8084, où sont renfermés les ouvrages de saint Prudence, en lettres capitales. Nulle interponction dans le manuscrit royal, 256. Les points qu'on y voit aujourd'hui, ont été mis long-temps après. Il n'y a ni points, ni virgules, dans le corps du texte des évangiles écrits au cinquième ou sixième siècle, & conservés jusqu'à présent dans l'abbaye de Corbie. Ce n'est pas que les points ne soient beaucoup plus anciens que tous ces manuscrits; mais les copistes se déchargeoient de la *ponctuation* sur les correcteurs, qui la négligeoient ordinairement. Il n'y avoit que les personnes les plus curieuses & les plus exactes, qui fissent ajouter les points à leurs exemplaires.

La manière la plus connue de suppléer à la *ponctuation* dans les premiers temps, fut d'écrire par versets, & de distinguer ainsi les membres & sous membres du discours. Chaque verset étoit renfermé dans une ligne que les grecs appelloient *στιχος*; en sorte qu'en comptant les versets on découvroit combien de lignes il y avoit dans un volume. A l'exemple de Cicéron & de Démosthène, saint Jérôme introduisit cette stichométrie ou distinction par versets dans les manuscrits de l'écriture sainte, pour en faciliter la lecture & l'intelligence aux simples fidèles, qui en faisoient leurs délices. Souvent on mit au commencement d'une nouvelle phrase ou d'un verset une lettre un peu plus grande & qui avançoit plus que les autres lignes. C'est ce que l'on remarque dans les très-anciens manuscrits des évangiles de saint Eusèbe de Verceil & de la cathédrale de Virtzbourg. Les vuides en blanc suppléoient encore aux interponctions; & c'est la plus ancienne manière de ponctuer, ou plutôt de marquer sans points la pause, qui laisse au lecteur le temps de respirer, en même temps qu'elle met de la netteté dans le discours. C'est pour indiquer ce repos, qu'on a mis quelqu'intervalle entre les mots dans les manuscrits du roi, 256, dont la *ponctuation* est d'un temps postérieur. S'il se trouve quelqu'espace vuide entre les mots, dans les homélies d'Origène de la même bibliothèque, ce n'est que pour tenir lieu de points & de virgules. Dans le manuscrit royal, 6413, qui contient une partie des œuvres de saint Isidore, les mots ne sont distingués que lorsque le sens est suspendu. Quand la phrase est complette & le sens fini, on laisse un intervalle en blanc dans le manuscrit du roi, 2630, où sont renfermés les 13 livres de saint Hilaire sur la Trinité. Nous avons fait les mêmes observations sur le manuscrit de Saint Germain-des-Prés, 255. M. Maffei avoit remarqué ces vuides en blanc dans le premier manuscrit de la bibliothèque de Vérone, qui contient les livres des Rois de la version de saint Jérôme. *Ubi sententia sive periodi membrum desinit*, dit le docte italien, *intervallo, ut plurimùm, distinentur verba; nulla tamen colligitur in capita aut in versus discretio.*

Ces espaces vuides, servant de points & de virgules, donnèrent naissance à la distinction de chaque mot dans l'écriture des manuscrits & des diplômes. Si l'indistinction des mots caractérise les plus anciens livres, tels que les épîtres de saint Paul de la bibliothèque du roi, le célèbre psautier de saint Germain, évêque de Paris, &c., elle ne marque pas toujours un temps postérieur au sixième & septième siecles. Le très ancien psautier gallican, en lettres capitales, dont le P. Bianchini a donné un modèle, laisse voir un assez bon nombre de mots séparés. Mais depuis le milieu du septième siècle, les séparations des mots commencent à se montrer plus fréquemment dans plusieurs manuscrits, par exemple dans celui des épîtres de saint Paul du Vatican, n°. 9, écrit en lettres onciales, & dans les modèles de la huitième planche de D. Mabillon. Les livres de l'ancien testament renfermés dans le plus ancien manuf. de l'abb. de Marmoutier, laissent entrevoir de petites distinctions de mots dans les endroits où il n'y a ni points, ni virgules. Elles deviennent plus nombreuses ces distinctions, dans les manuscrits du huitième siècle, comme dans la collection des canons de la bibliothèque du roi, & dans le beau psautier en lettres onciales de la bibliothèque Cottonienne. Les mots sont séparés, ou il n'y a ni points, ni virgules, dans le code théodosien du roi, écrit au huitième siècle en caractères lombardiques de la seconde espèce. Dans le manuscrit royal, 4413, écrit du temps de Louis-le-Débonnaire, on voit les mots tantôt séparés & tantôt joints, & il arrive souvent, quoique cela ne soit pas ordinaire, qu'un même mot est séparé par plusieurs intervalles. Les mots sont très-bien distingués dans l'écriture onciale des heures de Charles-le-Chauve; mais ils ne le sont qu'à demi dans la minuscule.

Rassemblons ici les conséquences qui découlent des observations que nous venons de faire sur l'indistinction & la distinction des mots : 1°. Jusqu'à la fin du sixième siècle ou les commencemens du suivant, les écrivains n'ont point ordinairement séparé les mots par des intervalles semblables aux nôtres, si ce n'est aux *alinea* & aux endroits où le sens est suspendu ou fini. 2°. La séparation des mots, quoique peu considérable, commence dès les cinquième, sixième & septième siècles. 3° Les mots encore joints de temps en temps caractérisent les manuscrits du huitième au neuvième siècle. Vers le milieu de ce siècle & même à la fin, les mots ne sont pas encore tous séparés dans les manuscrits. On en concluroit très-mal, qu'il y en a du temps de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire, où les mots ne sont nullement distingués.

La *ponctuation* succéda à la distinction du discours par versets portés à la ligne, & aux intervalles laissés en blanc, pour marquer les divers membres & la fin de la période. Le Clerc fait remonter l'invention des points jusqu'au temps d'Aristote; mais le texte qu'il cite de ce philosophe, peut s'entendre de l'écriture claire & débarrassée de conjonctions, ou du discours dégagé de parenthèses & d'épisodes. Nous croyons avec Montfaucon, que la *ponctuation* des manuscrits n'est pas plus ancienne qu'Aristophane qui vivoit dans la cent-quarante-cinquième olympiade, c'est-à-dire, environ 200 ans avant l'ère vulgaire. Ce grammairien de Byzance inventa les signes des différentes distinctions du discours, & ces signes ne consistoient que dans le seul point, mis tantôt au haut, tantôt au bas, & tantôt au milieu de la dernière lettre.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que les anciens observoient trois sortes de distinctions. L'une n'étoit qu'une petite pause & une légère respiration, nommée *incisum*, *κόμμα*. Cassiodore l'appelle *sous distinction*. L'autre étoit une pause un peu plus grande, mais qui laissoit encore l'esprit en suspens. On l'appeloit *κῶλον*, *membre*. On subdivisa cette pause en semi-colon ou demi-membre. Mais ni saint Isidore, ni Diomède, qui font mention des distinctions du discours, n'ont connu celle-ci. La dernière termine le sens, & ne laisse rien à desirer pour achever la période. Depuis plusieurs siècles, la première est régulièrement désignée par un demi-cercle ou petit c renversé de cette sorte (,), & c'est ce que nous appellons *virgule*. On marque la seconde par deux points perpendiculaires (:), & la troisième par le point & la virgule (;). Le signe de la dernière distinction est un seul point, mis autrefois au haut & maintenant au bas du dernier mot. Cicéron n'a parlé que des points, qui seuls séparoient & terminoient les membres du discours. On ne voit pas que les anciens proprement dits se soient servis d'autres signes.

Trois situations du point marquoient les différentes distinctions du discours. Le point placé au haut de la lettre indiquoit le sens fini ou la distinction parfaite, *τελεία στιγμή*, comme l'appellent les grecs. Le point mis au bas de la lettre désignoit la petite pause ou sous-distinction, *ὑποστιγμή*. Le point marqué au milieu étoit le signe de la pause plus grande, nommée *μέση στιγμή*, & qui laissoit encore l'esprit en suspens. Si dom Lancelot explique différemment la *ponctuation* des anciens, c'est qu'il n'a pas fait assez d'attention aux textes de Donat & de saint Isidore, dont il s'appuie.

Nous avons observé ces différentes positions du point dans le Virgile de Médicis, corrigé par Apronien, l'an 494. On s'y sert du point, non-seulement après les abréviations, mais encore au milieu des lignes & à la fin de chaque vers. Dès le titre du manuscrit, on apperçoit le point triangulaire, dont la pointe est en haut. Le Virgile du Vatican, n°. 3225, qu'on fait remonter au temps

de Septime-Sévère, place le point au haut, au milieu & au pied de la lettre; ce qui revient au point final d'aujourd'hui, aux deux points & à notre virgule. Dans le Sulpice-Sévère de Vérone, écrit l'an 517, le point est mis après les titres, à la fin des membres de la phrase, & quelquefois à la suite de chaque mot. Une virgule ou quelqu'ornement fort simple termine de temps en temps le discours. La *ponctuation* des pandectes de Florence est assez variée, & c'est ce qui fait croire qu'elle a été altérée dans des temps postérieurs. Cependant M. Brencman juge que les points en vermillon & en noir, qui terminent les lois, sont de la première main. Ces lois sont suivies tantôt d'un ou de deux points, & le plus souvent de trois; tantôt ils y sont entièrement omis. Le point unique est souvent placé au haut, au milieu & au pied de la dernière lettre. Les deux points qu'on rencontre après le titre des lois, sont l'un sur l'autre ou perpendiculaires. Quelquefois une ligne passe au milieu ÷. Lorsqu'il y a trois points, ils prennent la forme de grappe de raisin ∴ ou ∵ Souvent ils sont suivis de petites lignes horizontales droites ou bien ondées. Cette *ponctuation* venue des grecs paroît dans leurs plus anciens manuscrits, & même dans le décret d'union de leur église avec la latine, dressé au concile de Florence.

Dans le beau manuscrit en lettres d'or de Saint-Germain-des-Prés, n°. 663, les mots sont indistincts; mais les points n'y manquent pas, soit pour la fin des phrases, soit pour tenir lieu de nos deux points, ou du point avec la virgule; ce qui le rend conforme au Virgile de Medicis. Dans le second manuscrit des évangiles de saint Martin de de Tours, les mots ne sont guères séparés les uns des autres dans l'écriture minuscule, que lorsqu'il se trouve un point. Ce signe de distinction revient à chaque sens fini ou suspendu. Lorsque la période est complette, & sur-tout lorsqu'il suit un *alinea*, le point est placé de niveau avec l'extrémité supérieure de la lettre précédente. On distingue les phrases par ces signes ;; dans le manuscrit des lois lombardiques de la bibliothèque ambroisienne, où les mots ne sont point séparés. On les distingue quelquefois par des fruits ou des triangles dans le manuscrit du Vatican, n°. IX, où sont renfermées les épitres de saint Paul, en écriture onciale. Il n'est pas rare de rencontrer dans les anciens livres des titres dont les mots sont séparés par des feuilles. Tel est le manuscrit de saint Ambroise de la bibliothéque du roi, n°. 1732. C'est un indice des siècles antérieurs au neuvième. Chaque mot est quelquefois suivi d'un point dans le plus ancien manuscrit des évangiles, appartenant à l'église de Saint-Martin de Tours, & dans un très-ancien pseautier de l'église de Vérone. Ces points empêchoient qu'on ne confondît un mot avec un autre, & une syllabe avec la suivante. L'usage de distinguer ainsi les mots par des points persévéroit encore dans le neuvième chez les grecs, comme le prouve le pseautier écrit de la main de Sedulius Scottus.

Les points marqués au milieu des lettres pour servir d'ornemens, & placés au-dessus pour désigner celles qui sont inutiles, étoient quelquefois dorés ou argentés. Dans le saint Prosper de la bibliothèque du roi, les points & les virgules sont marqués assez exactement, plutôt sous cette forme (,) que sous celle-ci (..). On met ces deux points horizontalement, quand une phrase est finie. La *ponctuation* des évangiles en lettres d'or, de saint Martin de Tours mérite une singulière attention à cause de son antiquité. Le point unique est répété presque par-tout où le sens finit, soit au milieu, soit à la fin des lignes. Il se trouve où le sens n'est que suspendu, & où il devroit y avoir une virgule, selon notre usage. On y rencontre de temps en temps deux points (:) trois points (.·.) pour un seul. La virgule, ainsi que le point & la virgule (;) sont assez rares dans l'évangile de saint Mathieu; mais ils se trouvent fréquemment dans celui de saint Jean. On y remarque la virgule avec deux points au-dessus (;̈). Un seul point y tient souvent lieu d'un point interrogant, qui toutefois y paroît de temps en temps sous des formes assez semblables aux nôtres. On exprime quelquefois l'interrogation par deux points posés obliquement (.·). Il y a de très-anciens manuscrits, comme celui de Saint-Germain-des-Prés, 31. 2., où les points sont fréquens. Dans d'autres, tel que le saint Ambroise du roi, ils sont rares. Nous en connoissons un nombre, dont la *ponctuation* est plus récente que leur transcription. Telle est l'idée qu'on peut avoir des interponctions usitées dans les manuscrits depuis le quatrième ou cinquième siècle jusqu'à la fin du septième. C'est donc s'appuyer sur une fausse règle que de prétendre, comme l'a fait l'abbé de Godwic, qu'un manuscrit ponctué ne peut pas remonter au-delà du huitième siècle.

Dès son commencement, la *ponctuation* varia tant pour la forme que pour l'usage qu'on en fit dans les manuscrits. Les seuls points servent de virgules, & le point & les deux points sont ainsi figurés 77 dans les manuscrits du roi, 2994, A. dont l'écriture est du septième ou huitième siècle. Dans le martyrologe qui fait partie du manuscrit 1311 de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, écrit sous Pépin-le-Bref, on met un point à la fin des mots. Les points après les titres, les chiffres, & dans le texte du manuscrit royal, 3836, écrit vers le même temps, sont en angles, dont la pointe est tournée un peu obliquement vers le bas. Les virgules n'y sont pas autrement figurées. Ces signes s'y trouvent fréquemment, même sans besoin, par exemple entre *Liber* & *Isaye*. En ce cas, les points ou les virgules servent plutôt à unir les mots qu'à les séparer. Dans le pseautier en notes

de Tiron, de l'abbaye de Saint Germain-des-Prés, chaque verset est terminé par trois points ∴ rouges, & la médiation est marquée par un point & un trait aigu. Le copiste du manuscrit du roi, 3836, met quelquefois ces trois points ∵ quand le sens est fini: mais plus souvent il manque un point, qu'il fait suivre d'une lettre majuscule onciale. Dans d'autres manuscrits, le discours finit par quatre, cinq & sept points, disposés suivant le caprice des écrivains.

Au neuvième siècle, on se sert encore de temps en temps de trois points, pour marquer la fin d'une période. Rien de plus ordinaire alors que de mettre le point rond (.) tant pour les points que pour les virgules. Le point mis au bas du dernier mot d'un membre équivaut à la virgule; placé au milieu, il signifie nos deux points, & marqué au haut, il désigne le point parfait ou la fin du sens. Cette *ponctuation* fut régulièrement suivie par les plus habiles écrivains; mais souvent les copistes du commun s'en écartèrent. Dans le code théodosien de la bibliothéque du roi, écrit sous Louis le-Débonnaire, le point unique en vaut souvent deux, & on le met quelquefois à la fin des phrases. On se sert de ⁏ pour nos deux points & pour le point & la virgule. Souvent les deux points & le point avec la virgule y terminent les phrases. Les points & les virgules sont exactement marqués dans les heures de Charles le-Chauve. A la fin du texte on y trouve ces trois points ∵ Dans plusieurs manuscrits du neuvième siècle, on marque le point & la virgule au milieu des mots, pour indiquer le sens complet. Pour les deux points, on emploie le point surmonté d'un trait courbe, & le point seul pour la virgule. On désigne l'*alinea* par (⁏) ou (:,) & plus souvent par ;

Le manuscrit du roi, n°. 256, offre une écriture majuscule du neuvième au dixième siècle, où la *ponctuation* est assez régulièrement observée. Les points s'y trouvent au haut, au milieu & au bas des figures. Au haut, elles marquent la fin du sens. Dans un nombre de manuscrits du dixième siècle, le discours est terminé par ces signes *j* 7. *!* ! ,, : ⁝ ⁏ Le point seul sert encore pour les deux points & la virgule au siècle suivant, pendant lequel on employa aussi ces figures ⁏ 5. 7; pour le point.

Au douzième siècle, quand à la fin de la ligne un mot se partage pour être en partie renvoyé à la ligne suivante, on met une petite ligne — & les points au bas de la lettre, servant pour toutes les distinctions du discours. C'est ce que nous avons remarqué dans le fragment de Pomponius Méla, renfermé dans le manuscrit 152 de la bibliothèque du roi. Les figures du point & de la virgule n'ont rien de fixe pendant ce siècle. La plus ordinaire est assez semblable à notre virgule renversée, & à l'*i* contourné & chargé d'un ou deux points. On séparoit encore quelquefois les mots par trois points dans les manuscrits. La bibliothèque ambrosienne de Milan conserve une traduction de Darès le phrygien en vers françois, dont les deux premiers sont ainsi ponctués :

Salemons ⁝ *nos* ⁝ *enseigne* ⁝ *et* ⁝ *dit* ⁝
Esil ⁝ *lit* ⁝ *hon* ⁝ *en* ⁝ *son* ⁝ *ecrit* ⁝
Que nul ne deit sons sens celer
Ains se deit hon si demonstrer.

La *ponctuation* des manuscrits fut négligée au treizième siècle & dans les suivans. Souvent on ne distinguoit les phrases par aucun point ni virgule. Denis Sauvage, historiographe du roi Henri II, avoue qu'il lui a *fallu souventes fois deviner*, dans la lecture de quelques manuscrits de Froissard, *principalement en faute de les avoir trouvées ponctuées*. Est-ce au moyen âge ou aux bas siècles qu'il faut rapporter la *ponctuation* des italiens, décrite dans un vieux manuscrit de Vallombreuse, & publiée par Mabillon ? Ce savant homme ne fait connoître ni l'âge du manuscrit, ni le nom de l'auteur. On y distingue huit sortes de points, dont l'explication fait voir qu'avant le renouvellement des lettres, on admettoit déjà quelquefois dans le discours toutes les distinctions qui sont aujourd'hui en usage, mais dont les signes ne sont pas tout-à-fait les mêmes. Deux points de suite placés horizontalement .. marquent un nom à suppléer, ou l'omission de quelques mots. On les appelle *gemipunctus* dans le manuscrit. Ce terme qui revient à celui de *geminum* ou *geminatum punctum*, ne se trouve pas dans le glossaire latin de Ducange.

Il y a plus de treize cents ans que les grecs mettent deux points sur les ϊ & les ϋ, quand ils ne sont pas joints à d'autres voyelles, qui font des diphtongues. Alors ces points marquent que l'ι & l'υ doivent être prononcés séparément, comme ἀΐδιος, ἀΰτη.

L'usage des points dans les anciens manuscrits ne se bornoit pas à séparer les mots, les syllabes, les membres du discours, & à terminer le sens des périodes. On s'en servoit pour marquer les abbréviations, comme B. pour *bus* & Q. pour *que*. Le beau saint Hilaire de la bibliothèque du roi en fournit bien des preuves. Les lettres numérales, les chiffres, & les sigles simples & composées sont ordinairement distingués par un point. Les anciens romains se servoient de ce signe, pour recueillir & marquer les suffrages de ceux qui délibéroient dans les assemblées publiques. Les points servent quelquefois à corriger les mots qu'ils affectent. Les belles sentences qui se trouvent dans le saint Ambroise de la bibliothèque du roi, sont indiquées par trois points ainsi disposés ∵ en marge. Dans le

manuscrit grec & latin des épitres de saint Paul de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, souvent les mots oubliés ne sont pas en marge, mais au bout de la ligne avec deux points. Wanlei cite un pseautier de Lambeth, où la mesure des chants sacrés est exprimée par des points; au lieu que dans les anciens manuscrits on emploie des lettres, & dans ceux qui sont plus récens, on se sert des notes musicales. Au douzième siècle, quand on ne savoit pas écrire, on se contentoit quelquefois de marquer seulement un point dans les actes qu'on vouloit autoriser.

Lorsqu'on confondit les figures de l'V & de Y, on s'avisa de distinguer l'un de l'autre par un point. L'usage de mettre ce signe sur les Y des manuscrits & des diplômes latins remonte jusqu'aux cinquième & sixième siècles. L'Ÿ & l'ï sont assez souvent chargés de deux points, lorsqu'ils commencent un mot en écriture onciale grecque. Le saint Prudence de la bibliothèque du roi, & le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, 663, en or, ont des Y surmontés d'un point. Ils ne sont pas rares dans les manuscrits du septième siècle, au huitième ils y sont ordinaires, & au neuvième invariables. Les manuscrits où le point sur l'Y est rare, sont ordinairement les plus anciens. On voit encore des Y ponctués au quinzième siècle; mais presque dans tous les temps, il y en a eu sans points.

Quand a-t-on commencé à le marquer sur l'*i* latin? C'est ce que nous avons déjà examiné à la lettre I. Mabillon fixe cet usage au commencement du quinzième siècle. Mais comme les modes ne s'introduisent pas tout d'un coup, on pourroit peut-être découvrir quelque point sur l'i dès le siècle précédent. Ce fut après le milieu du quinzième siècle, si l'on en croit un savant d'Allemagne, que les accens sur les i se changèrent en points. Nous avons prouvé ailleurs qu'à peine le seizième siècle vit-il les accens sur les i totalement supprimés. On ne peut donc pas supposer que depuis l'introduction du point sur l'i jusqu'à cette époque, l'usage des accens sur les *ii* ait absolument cessé.

Le point tout seul est le signe d'interrogation dans le plus beau manuscrit des évangiles de saint Martin de Tours & dans quelques autres encore plus anciens. On y trouve néanmoins le point interrogant sous des figures qui ont beaucoup de rapport à celles dont nous nous servons depuis plusieurs siècles. Dans le manuscrit du roi, n°. 1732, un point central distingue l'O servant à désigner l'admiration & l'exclamation. On plaçoit souvent le point à côté de l'o. pour marquer la même chose. Nous en avons trouvé des preuves dans le manuscrit royal, 2235, de la fin du sixième siècle. Les ó portant exclamation, surmontés d'un accent, se montrent dans le Grégoire de Tours de la bibliothèque du roi, ci-devant de la cathédrale de Paris. La virgule au milieu de l'o & aux deux côtés ,o, & les ő ő chargés de deux circonflèxes, dénotent pareillement l'exclamation & l'admiration dans plusieurs anciens manuscrits de Saint-Germain-des-Prés.

Les points fournirent aux anciens correcteurs & aux copistes jaloux de la beauté de leurs manuscrits, un excellent moyen de supprimer les endroits défectueux, sans les effacer. Appercevoient-ils une lettre, une syllabe, un mot de trop ou déplacé? Aussi-tôt ils écrivoient un ou plusieurs points, pour marquer ce qu'il falloit changer ou rejeter. Donnons des exemples de ces exponctions. Elles n'ont le plus souvent qu'un point sur chaque lettre dans les très-anciens manuscrits des épitres de saint Paul, de la bibliothèque du roi. On y rencontre des mots exposés par deux points dessus & dessous. Quelquefois on met un seul point sous la première & un autre sous la dernière lettre du mot à retrancher.. Dans les évangiles de la même bibliothèque, transcrits au plus tard dans le sixième siècle, on entoure quelquefois de points ce qu'il faut effacer; mais la manière la plus ordinaire est de mettre des points dessous. « C'est l'usage observé dans tous les manuscrits, » dit Lancelot, de mettre ainsi des points au-» dessus des lettres ou des mots qui doivent être » effacés ».

Le docte académicien s'avance un peu trop. Dans plusieurs manuscrits, on voit les points placés au dessus des mots ou des lettres à retrancher. On suit cette façon de corriger dans le saint Hilaire du roi. L'exponction du célèbre manuscrit des Pandectes florentines consiste à marquer le point au-dessus de la lettre fautive. On en use de même dans les manuscrits hébreux, parce que si le point de correction étoit marqué sous la figure, il seroit confondu avec les points voyelles placés sous les consonnes. C'est ce que les grecs, ce semble, auroient dû imiter, pour distinguer les deux points, qui affectent souvent leurs ï & leurs Ÿ, de ceux qu'ils mettent sur les lettres à effacer. Quand ils veulent retrancher l'Y, au lieu de marquer les deux points sur ses cornes, ils n'en mettent qu'un au milieu. Brencman, de qui nous empruntons ces remarques, ne connoissoit pas d'autre manuscrit latin que les Pandectes de Florence, où le point désignant les lettres à retrancher, fut marqué au-dessus. Mais outre ceux que nous avons déjà cités, le point de correction occupe cette place dans beaucoup d'autres. Le commentaire de saint Jérôme sur les pseaumes, & le code théodosien de la bibliothèque du roi, le Virgile du Vatican, n°. 3225, &c., offrent un grand nombre d'exponctions faites par un point mis sur les lettres inutiles.

A la vérité, cette position n'est rien moins que

conſtante. Le pſautier gallican en lettres capitales de la bibliothèque Vaticane place le point ſous chaque lettre. Nous avons obſervé la même choſe dans d'autres manuſcrits anciens & modernes. « On remarque ſouvent, dit M. de Sainte-Palaye, » dans un mémoire qu'il a bien voulu nous communiquer, qu'un point mis ſous une lettre ou » ſous un mot, ſignifie qu'ils ſont de trop, le » copiſte n'ayant pas voulu les effacer, de peur de » gâter ſon écriture ». On marque quelquefois les points deſſus & deſſous. Nous avons trouvé des exemples de cet uſage dans le Virgile cité plus haut. Quoique régulièrement on mette autant de points qu'il y a de lettres de trop, ſouvent ils ſont en plus petit nombre. C'eſt une obſervation que nous avons vérifiée ſur le ſaint Prudence & ſur le code théodoſien de la bibliothèque du roi. Quelquefois les points ſont plus nombreux que les lettres qu'on veut retrancher. Les deux points perpendiculaires ſont la marque ordinaire d'un mot omis, renvoyé à la marge ou en interligne. C'eſt ainſi que dans les heures de Charles-le-Chauve, quand un mot eſt oublié, on le met en marge avec deux points pour marque de renvoi. Nous avons vu le point marqué ſur une lettre ſurabondante, pour ſignifier qu'elle devoit être effacée, dans une charte originale de ce prince pour Venilon, archevêque de Sens, gardée à la bibliothèque du roi. L'exponction d'un ·o· ſe fait par trois points dans le manuſcrit 758 de l'abbaye de Saint Germain des-Prés, & celle des autres lettres inutiles par trois - - - barres. Enfin quatre points ainſi diſpoſés : : marquent un mot oublié, dans le manuſcrit 862 de la même bibliothèque. Pour ſignifier la même choſe, on met à la marge : . ou .). dans un autre manuſcrit du dixième ſiècle. On ne tardera pas à parler des autres ſignes de correction employés dans les anciens monumens.

Les virgules ſont-elles de l'invention des grammairiens modernes, & l'uſage en étoit-il inconnu aux grecs & aux latins, comme le croient quelques philologues? Montfaucon prouve très-bien que ſi elles ne ſont pas de la première antiquité, elles ſont du moins beaucoup plus anciennes qu'on ne le croit ordinairement. On les trouve dans des manuſcrits grecs d'environ onze cents ans, où elles ſervent à marquer la plus petite diſtinction de la période. Leur figure ne diffère pas de celle de la diaſtole des anciens „ ni de celle qu'on leur donne à préſent. Elles paroiſſent ſous la même forme dans le Sulpice-Sévère de Vérone, écrit il y a douze cents cinquante ans. Elles y marquent la fin du diſcours, comme dans pluſieurs autres manuſcrits. Il y a quelques virgules au bout des lignes, ſoit que le ſens ſoit fini ou non, dans le manuſcrit royal 107 du cinquième au ſixième ſiècle. Dans la plus ancienne portion du manuſcrit du roi 1732, en écriture onciale, quand un mot à la fin de la ligne n'eſt pas fini, avant de le continuer, on fait ſouvent précéder d'une virgule la ligne ſuivante; mais on l'emploie auſſi en d'autres cas ſans qu'un mot ſoit coupé. Si les points ſervent de virgules dans un nombre de manuſcrits très-anciens, nous en connoiſſons pluſieurs où les points empruntent la forme des virgules. Par exemple, les plus anciens points du manuſcrit royal 2206, écrit à la fin du huitième ſiècle, ou au commencement du ſuivant, ne ſont communément que des virgules ſemblables aux nôtres. Elles ſont ſuivies d'un eſpace blanc, & ſervent pour toutes les ſuſpenſions de temps. Dans le Pentateuque de ſaint Gatien de Tours, les mots ſont quelquefois ſéparés par des virgules, ſans diſtinction de phraſes, ni d'eſpaces blancs, pour tenir lieu de points. Ceux-ci ſont encore repréſentés par des virgules à la fin des périodes, dans l'ancien manuſcrit de Corbie, qui renferme les évangiles. Le texte des canons recueillis dans le manuſcrit du roi 3836, offre des points parfaitement reſſemblans à notre virgule. On trouve de ſemblables points déguiſés juſqu'au neuvième ſiècle.

Mais la forme des virgules la plus ordinaire dans les manuſcrits eſt celle de notre virgule contournée, renverſée, & portant ſa pointe en haut. La virgule reſſemble ſouvent à un *i* armé de deux crochets, à une ligne perpendiculaire un peu inclinée, & à une petite *s*. Ces figures ſont accompagnées d'un ou deux points au-deſſus, au deſſous ou à côté. Les virgules prennent la forme triangulaire dans le manuſcrit du roi 152, & celle de l'accent circonflexe, un peu relevé, dans le premier modèle de l'écriture du neuvième ſiècle, publié par D. Mabillon; en même temps qu'elle conſerve ſa figure ordinaire dans les abréviations *b;* *bus* & *uſq;* *uſque*. Il n'eſt pas rare de rencontrer dans les manuſcrits des mots & des phraſes diſtingués ſeulement par des virgules. On en trouve quelques-unes après les lignes ou verſets dans le célèbre manuſcrit de ſaint Paul de la bibliothèque du roi, & dans pluſieurs autres preſqu'auſſi anciens. A la fin des livres ou des *alinea*, on mettoit tantôt une virgule; tantôt on y ajoutoit deux points diagonalement diſpoſés, comme nous l'avons remarqué dans le manuſcrit du roi 1820. Deux virgules ainſi figurées J & miſes l'une ſur l'autre valent le point & la virgule dans un manuſcrit de ſaint Martin de Pontoiſe, écrit au douzième ſiècle. La virgule y paroit auſſi en forme d'accent aigu. L'apoſtrophe, ſi familière aux anciens poëtes, n'eſt autre que la virgule indiquant le retranchement d'une voyelle, par exemple, *ain'*, *dixtin'*, *viden'*, pour *aiſne*, *dixtine*, *videſne?* C'eſt ainſi que dans notre langue on ſupprime une lettre par une virgule, & on dit *l'ame* pour *la ame*, *l'antiquité* pour *la antiquité*. Nous ne pouſſerons pas plus loin nos recherches ſur les virgules. Elles ont été aſſez négligées juſqu'aux derniers temps. La fameuſe diſpute des théologiens ſur la virgule

virgule ajoutée dans quelques éditions de la bulle de Pie V contre Baïus, n'auroit-elle pas fait redoubler l'attention à se servir à propos de ce signe, sans lequel il est souvent difficile de saisir le vrai sens des phrases.

On est assuré par quelques marbres & par les plus anciens grammairiens, que les accens étoient en usage dans l'écriture dès le temps d'Auguste, & dans l'âge d'or de la latinité. Cela n'a pas empêché un savant renommé d'avancer comme un fait certain qu'il n'y a pas le moindre vestige d'accens dans les inscriptions lapidaires & métalliques. Il auroit pu se détromper en consultant les pièces de Gruter, citées dans la quatrième dissertation du savant cardinal Noris sur les cénotaphes de Pise. Si les accens paroissent rares aujourd'hui dans les anciennes inscriptions, c'est sans doute parce qu'ils ont été omis par les copistes. Nos plus habiles antiquaires nous y font distinguer les accens graves & les aigus. Ils servent à discerner les longues des bréves dans les mots équivoques, comme *malus*, arbre, & *malus*, méchant, ou pour marquer les cas, par exemple, l'ablatif *sede*, qui deviendroit long, s'il étoit l'impératif de *sedeo*. Ils se mettent sur la pénultième ou l'antepénultième, suivant que la pénultième est longue ou bréve. Les mots dissyllabes ont l'aigu sur la pénultième, parce qu'ils sont censés longs par position. Il faut dire la même chose pour les enclytiques, comme *illéne?* Quand l'accent est sur la dernière, il est grave, selon les anciens grammairiens.

Sur les marbres, les pierres & les métaux, l'accent aigu final ne sert qu'à distinguer les mots semblables, de signification différente, ou deux cas du même mot. Un accent aigu ou une virgule au haut de l'M fait *Manius*. Il y a des mots qui ont deux accens, dont l'un sert à l'usage précédent & l'autre au suivant. Ces accens ne sont pas constans sur le même mot, & souvent on ne peut deviner pourquoi ils affectent certaines lettres. Maffei conjecture qu'ils n'ont été inventés d'abord que pour servir de notes de musique, mais que dans la suite on s'en est servi pour distinguer certains mots. L'église en faisoit encore un grand usage pour noter ses cantiques, au douzième siècle. Les anciens latins relevoient la voix sur l'*a* du nominatif. Pour en avertir, on le marquoit d'un accent aigu *Musá*. A l'ablatif, ils élevoient d'abord la voix, & la rabaissoient ensuite, comme s'il y avoit eu *Musàà*. Ces deux accens réunis ont produit le circonflexe ^, ainsi figuré ˜ dans les manuscrits. L'accent que les grecs appellent *hyphen* & les hébreux *macaph*, est un trait ou tiret qui unit deux mots, comme *semper florentis* ou *arc-en-ciel* Selon Priscien, on le figuroit ainsi ᴗ, & selon saint Isidore on le renversoit ∩.

Les accens sont fort anciens dans l'écriture grecque, comme Videlius le montre par divers auteurs. On les fait remonter jusqu'à la cent-quarante-cinquième olympiade, c'est-à-dire, deux siècles avant J. C. Une origine si reculée ne permet pas de croire que l'usage des accens ne se soit introduit dans les manuscrits grecs qu'au sixième siècle. Si l'on en trouve de ce tems, & même de plus anciens, où les accens ne paroissent pas, c'est sans doute parce que les grammairiens, ou correcteurs chargés de la *ponctuation*, ont négligé de les marquer. Les feuillets 162 & 163 du manuscrit du roi 107, exposés à un certain jour, laissent appercevoir une ancienne écriture grecque à 2 colonnes, sur laquelle on a écrit le texte de S. Paul. On voit dans l'écriture effacée des esprits & des accens; preuve que l'usage en est plus ancien que l'écriture des épîtres de saint Paul, qu'on croit cependant du cinquième ou du sixième siècle. Les grecs se servoient de ces accens, non-seulement pour régler la voix dans la prononciation, mais encore pour fixer le sens de plusieurs mots.

Les latins en firent le même usage, comme nous l'apprend saint Isidore. De plus, ils marquoient les accens sur les lettres qu'il falloit doubler, comme *séla* pour *sella*, & sur les ablatifs, pour les distinguer des autres cas. Ils en usérent de même à l'égard des adverbes. Nos manuscrits latins font encore divers autres usages des accens. Nous en trouvons deux avec un point ainsi disposé .< en marge & dans le texte, avant un mot oublié. Dans le manuscrit de Saint Germain-des-Prés 862, on met un accent sur *ós*, *oris*, pour le distinguer d'*os*, *ossis*. On le voit sur les pénultièmes & antépénultièmes aux siècles onze & douze, sur *úi*, sur *hóc* à l'ablatif, sur *veré* & *integré*, *circumcédit* & *fructús* au pluriel dans le manuscrit 718 de la même abbaye, écrit au sixième. Le 758 offre trois mots ainsi accentués: *enim' iam' tunc.* Ces trois accens sont marqués pour qu'on ne lise pas *nimiam* dans ce manuscrit. Du huitième au neuvième siècle, on met un accent sur *éadem* au nominatif. Dans un grand nombre d'autres manuscrits, l'accent circonflexe avec un point ~ ou sans point est mis à la fin des lignes pour l'*m* ou l'*n*. L'accent aigu au milieu de deux point .·. est un signe d'omission. Il sert à séparer les pieds des vers dans le saint Prudence de la bibliothèque du roi. L'aigu & le circonflexe servent aussi aux abréviations. Le premier prend de temps en temps la place de la virgule, & se met sur les voyelles, sur-tout dans l'onzième & douzième siècles. Au commencement du treizième, on se servoit encore de l'accent aigu, pour séparer les phrases & les mots, comme nous le remarquons dans un diplôme de l'empereur Henri VI, figuré dans la chronique de Godwic. En général, les anciens notaires & copistes negligérent beaucoup les accens.

M. Heuman, célèbre professeur d'Altorf,

donne l'accent aigu sur l'*i* pour un caractère de l'écriture des treizième & quatorzième siècles; mais dès la fin du dixième, un diplôme original d'Othon III nous offre des accens aigus sur les i, lorsqu'il s'en rencontre deux de suite. On met un accent sur l'*i* devant *a* dans une charte originale, accordée à sainte Colombe de Sens, l'an 988, par Hugues Capet. On trouve quelquefois deux accens marqués dans les manuscrits du onzième siècle sur les mots *filii*, *februarii*, *martyrii*, *&c.* Dans un diplôme de l'empereur Henri III, de l'an 1048, non-seulement les *i*, mais encore les *u* de tout ce qui est écrit en lettres allongées, se trouvent chargés d'accens aigus, de sorte néanmoins qu'il y en a deux sur les côtés des *ii*. Hickes a fait graver une charte de Guillaume-le-Conquérant ou de Guillaume-le-Roux, où les derniers *i* de *filii* sont également distingués par des accens. Au douzième siècle, on commença à mettre un peu plus souvent sur les *i* un accent aigu, quelquefois droit, mais communément un peu courbé par le haut. L'aigu se montre sur les *i* dans quelques diplômes de Louis le-Gros. On voit l'accent droit sur l'*i* simple dans les chartes de David I & de Guillaume, rois d'Ecosse, l'un en 1124, l'autre en 1165. Deux *ii* de suite sont marqués de deux accens dans un diplôme de l'empereur Frédéric I, de l'an 1157. Cette pratique n'eut point de suite pour la plupart des manuscrits des onzième & douzième siècles. Elle ne commença à bien s'établir que vers le commencement du treizième. Alors les accens sur les *i* se multipliant, prirent un peu de la forme circulaire. Ils ne cédèrent entièrement la place aux points que dans le seizième siècle, quoique ceux-ci aient probablement commencé vers la fin du quatorzième. Si Mabillon avoit eu sous les yeux les monumens qui nous ont servi de guides, il n'auroit pas fixé au treizième siècle le commencement des accens sur l'*i*, ni borné cet usage à la fin du quinzième.

Outre les points, les virgules & les accens, les anciens grammairiens inventèrent des marques, tant pour désigner en abrégé les sentences & les parties du discours; que pour noter les vers & indiquer les fautes des copistes. Ces notes sont au nombre de vingt six dans saint Isidore. Le manuscrit du roi 7530 en ajoute une douzaine. Les poètes & les grammairiens s'en servirent encore pour distinguer les vers, pour marquer la fin & le commencement de leurs pièces, les discours & les réponses des différens acteurs, les diverses modulations & les changemens de versification. Nous n'entreprendrons pas ici d'expliquer généralement tous ces signes, dont l'antiquité faisoit usage. On en trouve l'explication dans l'Euripide de Josué Barnès, imprimé à Cambridge en 1694, dans la Paléographie de Montfaucon, & sur-tout dans le manuscrit royal cité. Notre dessein se borne principalement à faire connoître les marques les plus ordinaires, qu'on rencontre dans les anciens manuscrits latins qui subsistent aujourd'hui.

L'astérique figuré en petite étoile * ou en × cantonnée de quatre points ⁘, a divers usages. Saint Isidore nous le donne pour une marque d'omission dans le texte. Nous l'avons vu sur des textes mutilés dans un manuscrit du 8e siècle, & vis-à-vis des mots oubliés dans un autre du 5e ou 6e. Aristophane marqua l'astérique aux endroits où le sens manquoit. Probus & les anciens le plaçoient avec l'obèle aux vers qui n'étoient pas à leur place. Les hexaples d'Origène & un très-ancien manuscrit de la bibliothèque du roi désignent par ce signe les mots hébreux & les sentences qui n'ont point été rendus par les septante. Saint Jérôme s'en sert aussi pour distinguer ce qu'il ajoute de l'hébreu, & termine par deux points ces additions. Saint Augustin avoit le texte des psaumes revu par Origène, dont on croit qu'est venue notre vulgate d'aujourd'hui, distingué par des étoiles, qui marquoient ce que l'hébreu ajoutoit aux septante, & par des barres mises aux endroits qui ne sont pas dans le texte original. Dans un manuscrit grec de la bibliothèque des pères de Saint-Basile de Rome, qui renferme les œuvres de saint Grégoire de Nazianze, on marque l'astérique dans les endroits où il est parlé de l'incarnation du fils de Dieu, pour rappeller l'étoile miraculeuse qui apparut aux mages. On s'en servoit dans Platon pour noter la conformité des dogmes, & dans Homère pour faire remarquer les plus beaux vers. Cette marque affecte certains mots dans les heures de Charles-le-Chauve, comme dans les éditions d'Origène des septante. Elle étoit encore en usage au dix-huitième siècle dans les manuscrits d'Allemagne.

L'obèle, c'est-à-dire, la broche ou la flèche ⟵ marque la répétition des mêmes phrases & les mots surabondans, ou les fausses leçons. Dans les livres saints, elle indique les paroles employées par les septante, mais qui ne se trouvent point dans l'hébreu. Les deux points qui suivent l'obèle, en fixent l'étendue. Cette marque est appellée *virgula censoria* par saint Jérôme. Aristarque marqua d'un obèle les vers qui passoient sous le nom d'Homère, & qui n'étoient pas de lui. Ceux qui n'en étoient pas dignes, quoiqu'ils en fussent, furent aussi notés de la sorte. Quand il croyoit qu'un vers n'étoit pas à sa place, il le marquoit ainsi ⁎⟶. Ausone dit des mauvais poètes :

Pone obelos igitur spuriorum stigmata vatum.

L'obèle avec le point marque un doute, si l'on doit ôter ou laisser le vers. Précédée de la diple >⟵, elle sépare les périodes dans les comédies & les tragédies; suivie de la diple ⟶<, elle marque que la strophe est suivie d'une antistrophe.

Le lemnisque est une ligne horisontale entre deux points, l'un supérieur, & l'autre inférieur ÷. On marque ce signe dans les endroits que les interprêtes de l'écriture sainte ont traduits dans le même sens, mais non pas dans les mêmes termes. Lorsque la ligne est surmontée de deux points ∸, c'est une marque de transposition dans certains manuscrits. Les copistes s'en servoient, quand ils ne vouloient pas effacer les mots transposés. Les lettres *hb* traversées par une barre, indiquent le texte hébreu dans les commentaires de saint Jérôme sur Jérémie, renfermés dans le manuscrit du roi 1820. Dans le manuscrit 2235 de la même bibliothèque, quand on avertit de mettre un mot devant l'autre, on tire deux parallèles = sur celui qui doit être le second, & une sur celui qui doit être le premier. En général, la ligne ou simple trait est une marque très-fréquente dans les manuscrits. Les anciens l'employoient dans les vers pour séparer les choses les unes des autres, comme on sépare les combats des combats, les régions des régions, les lieux des lieux. Depuis le milieu du neuvième siècle, les mots non terminés à la fin de la ligne, & dont une partie est portée au commencement de l'autre, sont quelquefois marqués par une petite barre horizontale -. Nous en avons vu des exemples dans plusieurs manuscrits & diplômes qui ont passé par nos mains. Lorsque la petite ligne est perpendiculaire en forme d'accent aigu, c'est une marque de renvoi, au treizième siècle & même plutôt. Dans le manuscrit du roi 152, on tire de petites lignes sous les mots qu'on veut effacer. Le correcteur du manuscrit 1820 de la même bibliothèque ne se contente pas de tirer une ligne sous les mots inutiles; il marque encore deux accens sur les polysyllabes & un sur les monosyllabes. Les exponctions du manuscrit royal 107, du cinquième au sixième siècle, consistent à barrer les lettres, & à mettre en même temps un point sur chacune. Dans plusieurs autres manuscrits fort anciens, & dans quelques diplômes de la seconde race de nos rois, on se contente de trancher les mauvaises lettres par des lignes ou transversales ou perpendiculaires.

Les savans ne sont pas d'accord sur l'ancienne figure du paragraphe, destiné à séparer les différens objets qui entrent dans la composition d'un ouvrage. Saint Isidore lui donne la forme du Γ, que nous retrouvons dans quelques manuscrits du huitième siècle. Il paroît sous d'autres figures qui ne remontent pas plus haut que la moitié du treizième. Des triangles scalènes, & de simples croix marquent au huitième les paragraphes du manuscrit royal 4403. Depuis le quinzième siècle, on se sert ordinairement de cette figure §.

Le signe que les grecs appellent Κεραία, est la partie inférieure du cercle, ornée d'un point au milieu ◡. Sa fonction est de marquer les endroits d'un ouvrage, où les questions douteuses & obscures n'ont pu être éclaircies. Le céraunion ⚹ désignoit chez les anciens plusieurs vers improuvés de suite, afin de n'être pas obligé de mettre à tous des obéles. L'ancre supérieure ⚓ marque une sentence, quelque chose d'important; l'inférieure signifie quelque chose de bas ou d'incongru.

L'antisigma ɔ se met avant le vers dont il faut changer l'ordre. Lorsqu'on ajoute un point au milieu, il désigne les endroits où il y a deux vers dont le sens est le même, mais dont on ignore auquel on doit donner la préférence.

Léagoras, syracusain, fut le premier qui se servit de la diple sans point, pour distinguer dans Homère l'Olympe, *ciel*, de l'Olympe, *montagne*. Pour marquer les endroits que Zénon d'Ephèse avoit mal-à-propos retranchés ou changés dans Homère, on employoit la diple ponctuée ⋗ Les latins en usoient de même par rapport à leurs auteurs.

La *diple* > ou double ligne, & l'*antilambda* < étoient anciennement employés dans les livres, pour distinguer les passages de l'écriture sainte ou les paroles des auteurs qu'on citoit. Dans la suite, en guise de guillemets, on s'est servi de petites *s* renversées, ou tronquées par le bas, & quelquefois suivies de points & surmontées de virgules s' s'. Ces figures sont en vermillon dans le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés 840, en or & en vert-argenté dans le manuscrit 663 de la même abbaie. Dans les manuscrits du roi 152 & 2206, on se sert d'y ponctués intérieurement. Ce sont des espèces de 7 dans le manuscrit de saint Jérôme de la bibliothèque de Saint-Martin de Tours. Dans les plus anciens, tels que celui du roi 152, au lieu des marques de citation, on fait quelquefois rentrer les textes de l'écriture sainte d'un quart de pouce dans la colonne. Ces textes sont distingués en marge par des barres, des *s* & des 7 dans le manuscrit royal 2235. Le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés 197, annoncé de mille ans au commencement de ce siècle, distingue les citations de l'écriture par des virgules à chaque ligne, & souvent il n'y en a qu'une à la première. Depuis l'imprimerie, on met des virgules doubles & quelquefois renversées à côté d'un texte, pour marquer qu'il est d'un autre auteur. C'est ce que nous appellons guillemets, du nom de l'artiste qui les a inventés.

Selon saint Isidore, le *chrisme*, Κρίσιμον, ou plutôt χρίσιμον ☧, est une marque dont chacun peut faire l'usage qu'il juge à propos. C'est le monogramme abrégé de J. C., le symbole du christianisme, & une espèce d'invocation de notre sauveur. Aussi n'étoit-elle pas oubliée dans les lettres formées que s'écrivoient les évêques. Le grand Constantin avoit fait mettre ce signe sur ses

étendarts & ses boucliers. On croit même qu'il s'en servoit dans ses diplômes. Il fut marqué sur les tombeaux & fréquemment employé dans les manuscrits & les chartes. Si les anciens grammairiens mettoient le X initial de χρηστὸν aux endroits qu'ils approuvoient ; ils ne manquoient pas d'écrire le mot ἄχρηστον, vis-à-vis des vers ou des textes qui ne méritoient pas leur approbation. Nous avons remarqué le signe X dans les souscriptions des actes de Ravenne, du sixième siècle. Il est accompagné de deux points ✕ ou surmonté d'une virgule ẋ dans le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés 254, du cinquième au sixième siècle, & il y désigne fréquemment une sentence ou quelqu'endroit remarquable.

Le *si* & le *rho* grecs en conjonction ⳩ annoncent qu'il faut corriger le vers ou l'examiner avec attention. Enfin le *coronis* marque la fin des livres. Ce signe est figuré en trois manières Ꝓ, 7, ⅃ dans les auteurs ; mais nous ne l'avons jamais rencontré dans les manuscrits. Les latins finissent ordinairement par *feliciter* ou *explicit*, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

Les croix diversement figurées sont les signes d'invocations implicites, & des préludes des invocations expresses, écrites tout au long dans beaucoup de manuscrits & de diplômes. Dans le saint Prosper de la bibliothèque du roi, après le titre du livre des épigrammes, on trouve une croix épatée dont la traverse soutient l'alpha & l'omega, qui signifient J. C. A la marge, & sur le premier mot de l'évangile de saint Jean, on voit deux croix simples dans le manuscrit d'argent en lettres onciales du chapitre de Vérone. Ces croix marquent encore le commencement des inscriptions sur les tombeaux & les médailles. Au premier feuillet, de l'ancienne collection des canons de Corbie, il y a un titre en onciale rouge, dont chaque mot est séparé par une croix. Un correcteur du neuvième siècle a mis à la marge du vingt-septième feuillet du manuscrit 197 de Saint Germain des-Prés une croix, qui marque J. C. la conversion des juifs, ou que cet endroit doit être entendu spirituellement. Une *l* cursive en marge, traversée par une *s* de même genre en forme de croix, nous paroît signifier des choses qu'il faut prendre au sens mystique. Nous parlerons ailleurs de l'usage qu'on fit des croix dans les souscriptions.

Plusieurs lettres de l'alphabet grec & latin servoient de signes dans les manuscrits. L'*omega* surmonté d'un *rho* signifie ὡραῖον ; & mis à la marge, il désigne quelque belle sentence. Quelques interprêtes ignorans y ont vu le nom d'Origène en abrégé. L'R marginale signifie ordinairement *Require*, & avertit de recourir à d'autres exemplaires, pour s'assurer de la véritable leçon. Le *zeta* Z est la marque d'un texte fautif. Paul Varnefrida écrivoit un ζ en marge vis-à-vis des textes défectueux. Ce signe est emprunté des grecs, chez qui le Z est la première lettre du mot ζήτει, qui veut dire *cherchez*. On le trouve fréquemment à la marge dans les manuscrits grecs. Ces lettres *h l*, traversées par une ligne avec ondulation, veut dire *hic lege* dans le manuscrit 936 de Saint-Germain-des-Prés. Cette marque, pour suppléer aux omissions, est à la marge intérieure. Dans le texte, on trouve *h d* traversés par des lignes ondées, c'est-à dire, *hic dic*. Un correcteur du neuvième siècle ajoute à la marge du manuscrit 766 de la même abbaye, les lignes omises dans le texte, où il met une espèce de crosse ou de *p* cursif, qu'il répète avant & après l'addition portée en marge. L'*a* décoré d'une queue traînante, & mis en marge, indique une chose remarquable dans le même manuscrit qui paroit au coup-d'œil du sixième siècle. Dans le beau manuscrit des épitres de S. Paul de l'abb. de S.-Germain des-Prés, une ligne oubliée porte cette marque .9. au lieu oublié, & au-bas de la page où est cette ligne.

Outre les notes ou signes dont nous avons parlé, les correcteurs marquoient de petits crochets au haut des lettres ou des mots inutiles, qui se trouvoient alors renfermées comme entre deux parenthèses. Ces signes extrêmement petits ressembient aux esprits grecs opposés l'un à l'autre. Une période entière ou même plusieurs avoient elles été répétées par mégarde, on marquoit ces signes au commencement & à la fin ? Renfermer entre des demi-cercles les paroles superflues, c'étoit un usage ordinaire aux anciens. On s'est servi des mêmes figures pour distinguer les propositions incidentes & les phrases qui ne sont point nécessairement liées avec ce qui précède & ce qui suit, & c'est ce qu'on appelle parenthèses. Dans le manuscrit 861 de Saint-Germain-des-Prés, pour indiquer les passages de l'écriture, on met en marge ꞔ La même marque est ordinaire dans plusieurs autres, ainsi que N pour noter les sentences. Ces figures ☧ +, ⳨, sont destinées à marquer les réponses & les objections. Enfin l'A mis à la marge des gloses & des commentaires sur l'écriture sainte, signifie que la prophétie ou le texte qu'on explique, n'est que comminatoire. Cette A est la lettre initiale ou le signe d'ἀπειλὴ. Dans plusieurs manuscrits & anciennes éditions, on le marque vis-à-vis de ces paroles d'Isaie au roi Ezechias : *Dispone domi tuæ, quia morieris, &c.*

On ne divisa pas d'abord les livres. Pétrarque assure que Tite-Live n'a été partagé en décades que dans la suite des temps, pour soulager les lecteurs. Quand on distingua les livres d'un même ouvrage, comme l'Enéide, on se servit de différentes figures, comme l'on voit dans les plus anciens Virgiles du Vatican, & dans l'exemplaire de Flo-

rence, publié en 1741 par le célèbre Foggini. Tantôt c'étoit une suite de petites lignes armées de crochets & interrompues; tantôt c'étoit un ou plusieurs rangs de branches, ou de feuilles d'arbrisseau. Dans un ancien manuscrit, nous avons vu ces signes s... ⟶ plusieurs fois répétés. Quelques pièces renfermées dans le manuscrit du roi 3836, sont séparées par plusieurs triangles scalènes, alternativement rouges & noirs. D'autres sont terminées par trois chaînes de cercles, peintes avec les mêmes couleurs. Les anneaux rouges ont au milieu des points noirs, & les noirs ont des points rouges. Quelquefois la chaîne rouge est sans points, & n'occupe qu'une partie de la page. Des chaînettes font les séparations dans le beau saint Prosper de la bibliothèque du roi. Les manuscrits dont les chapitres ne sont pas divisés annoncent une grande antiquité. Tel est le manuscrit des épîtres de saint Paul en grec & en latin, qui fait un des principaux ornemens de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

La marque des *alinea* dans le saint Hilaire de l'église de S.-Martin de Tours, dans le pseautier de S.-Germain de Paris, &c., est un espace blanc entre le dernier mot d'une phrase & le premier de la suivante. Une autre manière de marquer les *alinea*, fut de les rendre sensibles par des initiales majuscules dans le corps des lignes & non au commencement. Tels nous les avons vus dans de très-anciens manuscrits & dans un cahier du manuscrit du roi 152, écrit dans le huitième siècle au plus tard. Si l'on rencontre encore beaucoup d'*alinea*, précédés d'un vuide de l'étendue d'un pouce, dans le texte du manuscrit 1820 de la même bibliothèque, il y en a d'autres, dont les initiales débordent un peu au-delà de la ligne perpendiculaire, tirée pour régler l'etendue de l'écriture. Ces *alinea* saillans se montrent dans un nombre de très-anciens manuscrits en prose. Dans d'autres, ils rentrent au-deçà de la perpendiculaire. Les lettres initiales des *alinea* du code théodosien de la bibliothèque du roi, sont entre les deux perpendiculaires au-delà de la colonne d'écriture. Quand les lettres des *alinea* & des titres ne sont pas plus grandes que celles du corps du texte, c'est une marque de la première antiquité. C'en est une autre que ces lettres soient toutes onciales. Les capitales des *alinea* dans l'écriture minuscule, désignent au plus le huitième siècle, quand même ces premières lettres céderoient de temps en temps la place aux onciales. Dans l'écriture onciale, les lettres capitales des *alinea* marquent une moindre antiquité que les onciales. Les premières sont initiales de l'onciale & de la minuscule vers le huitième siècle. Les unes & les autres commencent les *alinea* au neuvième. Alors les initiales cursives excèdent toujours en hauteur le corps de la ligne d'écriture dans les diplômes. Dans les plus anciens manuscrits, on trouve quelquefois une lettre plus grande à la fin de la ligne ou du verset. Les capitales pour les *alinea* sont tantôt ordinaires, & tantôt aigues, rustiques & différentes de celles du texte. L'uniformité caractérise les plus anciens manuscrits. On ne se contenta pas de distinguer les *alinea* par des lettres majuscules & par des points; on le fit encore par diverses figures. Nous épargnons au lecteur le détail de tous les manuscrits sur lesquels sont fondées ces observations.

Nous appellons accolade ou circonduction une espèce de crochet ou demi-cercle, dans lequel les anciens copistes, à l'exemple de l'empereur Auguste, renfermoient les mots ou demi mots qu'ils portoient au-dessous de la ligne finissante. Cet usage est ordinaire dans saint Isidore de la bibliothèque du roi. On remarque la même chose dans le pseautier alexandrin du Vatican, n°. 11. Dans les manuscrits du roi 3836 & 4667, on met sous la ligne avec circonduction les parties de mots qui achèvent le sens, pour ne les point porter à la ligne suivante. On fait de même à l'égard de plusieurs mots entiers. Au lieu de circonduction, on se sert de trois moyens dans le célèbre pseautier de saint Germain, évêque de Paris, dans le manuscrit de saint Prudence, & le saint Prosper de la bibliothèque du roi; quand on ne veut pas porter les mots d'une ligne à l'autre. Le premier moyen est d'employer l'abréviation, qui n'opère guères que des retranchemens des lettres M, N. Le second est la conjonction des lettres, comme Æ, soit à la fin, ou un peu avant la fin de la ligne. Le troisième est la diminution des lettres à la fin, ou un peu plus haut. Elle va quelquefois jusqu'à faire des lettres minuscules, au lieu de capitales & d'onciales. Il n'est pourtant pas rare dans ces manuscrits de voir rejeter des portions de mots à la ligne suivante, même sans nécessité. Les très anciens livres, où les mots sont portés d'une ligne & d'une page à l'autre, sont plus nombreux qu'on ne pense. Nous avons vu dans plusieurs autres des mots & des demi-mots mis au bas de la page, au-dessous du dernier mot de la ligne, ou même portés au-dessus de la ligne sans accolades. Mais dans le manuscrit de Saint Germain-des-Prés, en or, n°. 663, jamais les mots ne sont portés d'une ligne à l'autre.

On appelle réclame le premier mot d'un cayer, marqué au-bas de la dernière page du précédent, pour en indiquer la suite. L'usage des réclames ne remonte pas plus haut que le onzième siècle. Elles paroissent à chaque cayer dans un manuscrit de Saint-Martin de Pontoise, écrit vers ce temps-là. Elles y tiennent même lieu de signatures. On trouve assez souvent dans des manuscrits plus anciens des mots ou reste de mots au-bas des pages; mais ils ne sont point répétés aux suivantes, & ce n'est que pour ne pas les rejeter sur une autre page. Ce

ne sont point par conséquent de véritables réclames.

En termes d'imprimerie, la signature est une lettre qu'on met sur la première page de chaque feuille, pour marquer l'ordre qu'on doit suivre en reliant les cayers. Il n'en est pas de même des signatures des manuscrits. Elles sont presque toujours placées sur la dernière page de chaque cahier, tantôt au fond du livre, tantôt à droite, à gauche, au milieu. Ici elles sont en chiffres romains, là elles sont en lettres, & souvent en lettres & en chiffres tout-à-la-fois. On en trouve en onciale, en minuscule, & en cursive avec ornemens & sans ornemens. Si elles manquent dans plusieurs manuscrits, c'est souvent qu'on les a coupées dans les dernières relieures. On n'en faisoit peu ou point d'usage au neuvième siècle. On vérifie promptement si un manuscrit est complet, ou si l'on y a ajouté ou retranché quelques cayers, par le moyen des signatures. Ce fut par cette marque que l'on découvrit la falsification des actes du cinquième concile, dans la troisième session du sixième. Mais il faut faire attention aux variations dans le nombre des feuilles dont les cayers sont composés. Ceux qui ont plus ou moins de feuilles qu'à l'ordinaire, marquent quelquefois une transposition. Souvent on distingue les cayers ajoutés, par la nature du parchemin, dont la finesse est ordinairement une marque d'antiquité. Nous ne connoissons que deux manuscrits du septième siècle, dont le parchemin soit grossier. Il y a des cayers de douze feuillets; les plus ordinaires sont de deux, de trois, de quatre & de cinq feuilles. On les appelle *Binio*, *Ternio*, *Quaternio*, *πεντάδιον*. On marque quelquefois le nombre des cayers à la fin des manuscrits.

La plupart des notes ou marques dont nous venons de parler, sont bannies des plus anciens diplômes. Quelques savans d'Allemagne n'en exceptent pas même les points, les virgules & les accens. Leur méprise sera mise en évidence, après que nous aurons examiné les commencemens & les progrès de la distinction des mots dans les écritures diplomatiques.

Les intervalles en blanc sont très-rares dans le texte des chartes de Ravennes du sixième siècle, & ceux qu'on y rencontre sont peu sensibles. Nos diplômes mérovingiens laissent ordinairement un espace blanc entre les mots ou les syllabes de la première ligne, des dates, & de la souscription du roi. Il y a plus; ces espaces y paroissent quelquefois dans les endroits où la phrase finit, & après les abreviations. L'usage de laisser des vuides, pour tenir lieu de points, duroit encore en 814, comme nous l'avons observé dans la date d'un diplôme de Louis-le-Débonnaire. Hors ces cas, le texte des diplômes mérovingiens est écrit tout de suite & presque sans nulle distinction de mots. Mais, dans les chartes de Pépin-le-Bref, le plus souvent ils sont séparés par des vuides considérables. C'est donc par pure inadvertence que Mabillon a dit qu'il n'y a presqu'aucune distinction de mots dans l'écriture des notaires jusqu'à Charlemagne. Il ne faut pas pourtant croire que depuis cette époque tous les mots aient été distingués. Dans les diplômes de Pépin, roi d'Aquitaine, de Charles-le-simple & du roi Eudes, ils le ne sont pas encore tous; mais plusieurs sont coupés à contre temps. En 931, on ne voit encore qu'une demi-distinction de mots dans l'écriture allongée des chartes; mais alors la distinction parfaite se montre dans la minuscule. Elle devient constante par-tout en 940. Ces observations sont appuyées sur un grand nombre de pièces originales, que nous avons examinées.

Mabillon prétend que la *ponctuation* des diplômes a été plus tardive que celle des manuscrits. En effet, nous n'appercevons aucun point dans les chartes mérovingiennes, si ce n'est quelquefois après les chiffres. Dans les plus anciennes, on voit de temps en temps des points noirs entre chaque mot; mais la couleur de l'encre prouve qu'ils ont été ajoutés postérieurement, pour faciliter la lecture du texte. Les points qui suivent les mots dans deux pièces originales, l'une de Pépin-le-Bref, accordée à l'abbaye de Saint-Denis en 767, & l'autre de Carloman, en faveur de l'abbaye d'Argenteuil, sont de la première main; on voit un gros point après une croix formée de la main de Pépin, dans un autre diplome. Dans celui qu'il accorda en 768 au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, le point est mis une seule fois à la fin d'une phrase: mais le point & la virgule sont marqués à la fin de la signature du roi.

On n'apperçoit que fort peu de points dans les diplômes de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire. Celui de Charles-le-Chauve de la bibliothèque du roi, n°. 8, prouve qu'on ne les marquoit pas encore tous en 843. Au neuvième siècle, les *alinea* sont quelquefois marqués par trois ou quatre points posés perpendiculairement, & les nombres sont suivis d'un point. Sur la fin du même siècle, on commença à terminer par un point les phrases dont le sens étoit fini. Nous voyons le point sur l'Y dans deux chartes, l'une de Louis-le-Débonnaire, & l'autre de Charles-le Chauve. Dans celle-ci, on termine le texte par un point en rosette. Dans une autre, donnée par Louis-le-Débonnaire en 833, & gardée à la bibliothèque du roi, entre *Augustus* de la première ligne & le commencement du préambule, il y a un espace de deux tiers de pouce, dont la moitié est remplie par des traits entrelacés, qui sont accompagnés de points, & qu'on prendroit pour des lettres; mais ce ne sont que des ornemens. On y voit sinon l'origine, du moins l'usage des traits surabondans

& compliqués dans certaines liaisons de lettres, si fréquentes dans plusieurs chartes des onzième & douzième siècles. Les mots d'un diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine, daté de l'an 827, sont le plus souvent distingués; mais par de très petits espaces, si ce n'est où il faut des points & des virgules. Là se trouvent des espaces de deux ou de trois lettres. Mais il n'y a ni points ni virgules marqués, excepté à la fin, après les chiffres & les abréviations, après la date de l'empire & la date totale. Dans le diplôme de Charles-le-Chauve de l'an 859, conservé au dépôt de la bibliothèque royale, les mots sont presque tous distingués; les points & les virgules sont marqués par de simples points qui sont au haut, au milieu & au bas de la dernière lettre d'un mot. Mais la distinction du point, de la virgule, des deux points, n'est pas représentée d'une manière uniforme. Cependant, pour l'ordinaire, le point est au haut pour terminer la phrase. Dans une autre charte du même empereur, de l'an 870, & du même dépôt, on voit la plupart des mots bien séparés & peu de points. Les uns sont placés au haut pour le sens fini, & au milieu pour la virgule ou petite distinction. Quelques mots ne sont pas encore distingués par des espaces; mais les points & les virgules sont exprimés confusément par des points placés au haut dans un diplôme du roi Eudes, de l'an 887. Dans un autre du même prince, la plupart des mots sont espacés; mais l'on en sépare plusieurs qu'on n'auroit pas dû partager. On y trouve de vrais points au bas des mots pour terminer le sens. On met le point au haut pour nos deux points; on exprime notre virgule par un point, mais pas toujours exactement. Les points & les virgules ne sont pas autrement marqués que par des points dans un diplôme de Charles-le-Simple, de l'an 899. On y remarque des mots coupés en deux, avec des points noirs d'une encre plus récente, placés au commencement & à la fin des lignes. C'est apparemment quelque lecteur ou copiste qui aura marqué ces points.

Il y a encore beaucoup de mots qui ne sont pas séparés dans un diplôme autographe donné par Hugues Capet en 988. Le point & les virgules y sont exprimés par des points seulement. Les premiers sont en haut, les autres au milieu. On met le point au bas pour marquer le point avec la virgule; mais on le fait peu exactement. Il seroit ennuyeux de faire passer en revue tous les diplômes des neuvième & dixième siècles, où les virgules empruntent la figure des points. Dès le neuvième siècle, on en met quelquefois aux quatre coins des chartes ecclésiastiques. Le point se montre après les chiffres romains & les *alinea*. On en marqua d'abord 4 ou 5 perpendiculairement; ensuite, au lieu d'un ou de deux points inférieurs, on met une virgule. Dans le même cas, on se borna souvent à deux points, ou à un ou deux points avec une virgule.

Ce fut aux approches du dixième siècles & après ses commencemens, que la *ponctuation* régna dans le corps des pièces. Dans une charte d'Espagne de l'an 931, qu'on peut voir dans la bibliothèque universelle de la polygraphie espagnole, le sens est distingué par un, deux ou trois points placés indifféremment pour un point, deux points, un point une virgule. On met seulement des points aux endroits où nous mettons des virgules, pour séparer les phrases & marquer la fin des périodes, dans un diplôme original du roi Robert, daté de l'an 1025. Il n'y a que des points dans une bulle de Pascal II, datée de l'an 1104. Mais ce qui distingue le point parfait des points qui marquent les suspensions, ce sont des lettres majuscules. On ne connoissoit donc pas encore à la chancellerie romaine notre usage de deux points, de la virgule, ou du point & de la virgule. Le point seul servoit à tous les usages auxquels nous appliquons notre *ponctuation*. Si dès le treizième siècle, on trouve quelquefois des points sur les *i* dans quelques pièces des archives de l'église d'Orléans, ce n'est que le pur hazard qui les a fait naître sous la plume de l'écrivain. Les accens sur les deux *ii* sont bien plus sûrs dans les diplômes de Louis-le-Jeune & de Philippe Auguste, conservés dans les mêmes archives. On y lit ces mots avec deux accens, *camerarii*, *constabularii*, *cancellarii*; ce qui prouve de nouveau qu'on n'auroit pas dû faire descendre au treizième siècle le commencement des accens sur les *i*.

S'il est question de la *ponctuation* des diplômes impériaux & des autres chartes d'Allemagne, voici le résultat des observations que nous avons faites sur les modèles publiés dans la chronique de Godwic. Au dixième siècle, on voit des points dans les diplômes, tant pour marquer que le sens est fini, que pour avertir qu'il est plus ou moins suspendu. L'usage des deux points, du point & de la virgule seule étoit alors inconnu, & continua de l'être pendant plusieurs siècles. Celui de placer le point en haut, au milieu & au bas de la ligne, n'étoit plus observé; mais on employoit quelquefois trois points perpendiculaires, lorsque le sens étoit absolument fini. Ensuite, au lieu du troisième point, on mit une virgule surmontée de deux points ; placés l'un sur l'autre; ou bien, au lieu du point du milieu, on marqua une figure semblable à l'accent circonflexe des grecs. Du reste, la *ponctuation* étoit peu exactement observée sur la fin de ce siècle; mais l'usage de trois points perpendiculaires fut bien plus fréquent. Il sembloit répondre à celui de nos *alinea*. On fit aussi quelqu'usage des deux points, & du point au-dessous de la virgule, quoique rarement. Leur appplication ne quadroit nullement aves celle que nous en faisons.

Pendant le onzième siècle, au lieu de trois

points perpendiculaires, dont on ne cessa pas absolument de se servir, on mettoit tantôt un point & une virgule, tantôt deux points, qu'on plaçoit horizontalement avec une virgule au-dessous; ce qui fut encore pratiqué au douzième siècle; ou bien, au lieu de deux points, on formoit deux figures un peu approchantes de la virgule. Vers le milieu du onzieme siècle, toujours dans le même cas, on voyoit paroître trois accens circonflexes entre autant de fois deux points, le tout perpendiculairement disposé, au lieu qu'il le fut horizontalement au siècle suivant. Quelquefois on mettoit quatre virgules renversées avec un point au-dessus, dans la même situation perpendiculaire. On n'étoit point du tout constant sur cet article.

Au douzième siècle, dans la signature de l'empereur ou du roi des romains, en lettres majuscules, chaque mot se trouve suivi d'un point. Quoi qu'en dise Gudenus, pendant ce siècle, la *ponctuation* fut plus exactement marquée qu'elle ne l'avoit été dans les deux précédens. Mais cette exactitude ne s'étendoit pas à placer différemment les points, selon que le sens étoit plus ou moins suspendu. Enfin, au treizième siècle, on substitua des accens plutôt que des virgules à tous les points; mais on ne tarda pas à revenir aux points, en conservant néanmoins les accens ou les virgules couchées, dans les endroits où le sens n'étoit qu'un peu suspendu.

Heineccius n'a pas oublié la *ponctuation* des inscriptions gravées sur les sceaux. Sous les rois mérovingiens, il n'y avoit aucun point. S'il faut l'en croire, les carlovingiens rétablirent sur leurs sceaux l'ancien usage de distinguer par des points la plupart des mots. Il faut que ce docte allemand ait vu des sceaux de nos rois de la seconde race, bien différens de ceux que Mabillon a fait graver sur les originaux. Car on n'y apperçoit pour toute interponction que le point, mais quelquefois à la fin de la légende, & à la suite des abréviations. Sur les sceaux du roi Eudes, de Guillaume-le-Conquérant, de Louis-le-Jeune, & de Primislas, V^e. roi de Bohême, chaque mot est suivi d'un point. Heineccius convient qu'il y a des sceaux destitués d'interponctions, sur-tout aux onzième & douzième siècles. Il y en a d'autres dont les mots sont séparés par deux ou trois points perpendiculaires, ou par deux rosettes posées l'une sur l'autre. Le point est souvent omis à la fin de la légende, & quelquefois on lui substitue une fleur de lys, une étoile, ou quelqu'autre figure. Dans les inscriptions de certains sceaux, chaque lettre est suivie de pareils ornemens. Les bulles de plomb du pape Jean V offrent cinq points dans le champ; celles de Serge n'en ont qu'un; mais on en voit un au commencement & un à la fin de la légende du revers, dans les sceaux ou bulles de Pascal II.

Si nos pénibles recherches, disent en finissant les savans bénédictins, sur la *ponctuation* peuvent servir à faire discerner l'âge des anciens monumens, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposés, & elles ne paroîtront plus minutieuses.

PONDERARII, *PONDERANTES.* } On lit dans Gruter (1020. 10. & 472. 1.) ces mots, qui désignoient peut-être les inspecteurs des poids & mesures.

PONDION, *dipondion*, *hemidanakion*, monnoie ancienne de l'Egypte & de l'Asie.

Elle valoit 10 deniers $\frac{5}{12}$, monnoie actuelle de France, selon M. Pauction.

Elle valoit en monnoie ancienne des mêmes pays:

2 phollis.

ou 8 kodrantès.

ou 16 perutah.

PONDO, division de l'ancienne livre romaine de poids. *Voyez* LIBRA.

PONDO, ancien poids des romains. *Voyez* MINE italique.

PONEROPOLIS, en grec, ville des méchans. Elle étoit située vers les confins de la Thrace. Philippe, père d'Alexandre, l'avoit peuplée de calomniateurs, de faux témoins, de traîtres & d'autres scélérats rassemblés de toutes parts. Cette ville a eu jusqu'à cinq noms, *Poneropolis*, *Philippopolis*, *Trimonium*, *Cabyle* & *Calybe*. Elle portoit ce dernier nom, quand Lucullé s'en empara. (*D. J.*)

PONGOS. C'est cette espèce de singes, la plus grande de toutes, que les carthaginois qui découvrirent les côtes occidentales de l'Afrique sous la conduite d'Hannon, prirent pour des hommes sauvages, & les *pongos* femelles pour des femmes.

PONTS. A mesure que Rome s'aggrandit & renferma plus d'espace dans son enceinte en-deçà & au-delà du Tibre, il fallut nécessairement construire des *ponts* pour pouvoir aller d'un côté de la ville à l'autre, & éviter les accidens qui pouvoient naître de l'usage des barques pour traverser le fleuve. Les *ponts*, à cause de la rapidité de l'eau du Tibre, étoient d'un entretien considérable, & l'inspection en fut d'abord confiée aux pontifes, puis aux censeurs & aux commissaires pour les chemins; enfin, les empereurs ne dédaignèrent pas eux mêmes de se charger de ce soin.

On

On en comptoit dans Rome jusqu'à huit, & beaucoup d'autres dans l'Italie & les provinces de l'empire.

Pons Ælius, ou le *pont* d'Hadrien, fut ainsi nommé de cet empereur qui le fit construire; c'étoit en suivant le cours du fleuve le second dans la ville. Hadrien le fit bâtir pour joindre avec Rome le mausolée superbe qu'il s'étoit fait élever, & il est encore aujourd'hui un des plus beaux monumens de Rome, connu sous le nom de *pont S. Ange*.

Pons Æmilius, le dernier en suivant le cours de la rivière, & le plus ancien de tous les *ponts* de Rome, d'abord nommé *sublicius*, parce qu'il étoit de bois, & que *sublica* signifie des poteaux de bois que l'on enfonce dans l'eau. Ancus Martius le fit construire, & les pontifes le dédièrent avec toutes les cérémonies de leur religion; c'est le même qu'Horatius Coclès défendit contre l'armée des toscans. Comme il tomboit en ruine, Æmilius Lepidus le rétablit en pierre, & lui donna son nom. Depuis, les inondations du Tibre l'ayant fort endommagé, Tibère le refit, & l'empereur Antonin qui fut obligé d'y mettre la main, le construisit tout en marbre. C'est du haut de ce *pont* que l'on précipitoit les simulacres des argéens.

Pons Aniensis, à trois milles de Rome, sur l'Anio ou le Téveron, s'appelloit encore *Salaro*, à cause de la voie Salaria. Ce *pont* fut détruit par Totila, & reconstruit par Narsès, ainsi que le portent les inscriptions.

Pons Ariminiensis, qu'Auguste fit construire à Rimini, sur la rivière du même nom, pour joindre la voie Flaminia à l'Emilienne, subsiste encore, & c'est un des plus beaux *ponts* par sa solidité & par l'élégance de sa structure. Il a deux cents pieds, & est porté sur cinq arches, dont les trois du milieu ont trente-cinq pieds d'ouverture, & les deux des extrémités n'en ont que vingt.

Pons Aurelianus, étoit le troisième de Rome, & fut construit en marbre par l'empereur Antonin le *philosophe*. Il s'appelloit aussi *Vaticanus*, parce qu'il est dans le voisinage du Vatican, & *Triumphalis*, parce que le triomphateur passoit dessus pour se rendre au Capitole. On en voit encore les ruines dans le quartier de l'hôpital.

Pons Baianus, est ce fameux *pont* que l'insensé Caligula fit élever sur le golfe de Bayes, pour promener son triomphe chimérique jusqu'à Pouzzol. Il avoit, si nous en croyons Dion, 3250 pas de long, qui reviennent à-peu-près à deux lieues de France. Pour le construire, il fallut tirer de la Méditerranée tous les vaisseaux de charge; ce qui affama Rome & toute l'Italie; & comme le nombre ne suffisoit pas, il en fit faire une grande quantité qu'il joignit aux premiers, & dont il fit deux rangs. Sur ces deux rangs de bateaux, il fit élever une chaussée de terre semblable à celle de la voie Appienne, qu'il pava de pierres quarrées de trois, de quatre, de cinq pieds de long, & il s'imagina follement par cette bizarre entreprise triompher de la terre & de la mer.

Pons Cestius, le cinquième dans l'ordre des *ponts* de la ville. Il joint à Rome une petite isle du Tibre, & prend aujourd'hui son nom de l'église voisine Saint-Barthelemy. Il fut bâti par Cestius Gallus, du temps de Tibère, & les inscriptions que l'on lit encore sur ses bords, prouvent que les empereurs Valentinien, Valens & Gratien l'ont fait réparer.

Pons Fabricius, construit par Fabricius, grand-maître des chemins, joignoit aussi l'île à la ville, comme nous l'apprend Dion: *& pons lapideus ad novam insulam conducens, quæ est in Tiberi, tunc extructus, dictus estque Fabricius*. Il s'appelle aujourd'hui le *pont des quatre têtes*, à cause des quatre figures de marbre, qui ont chacune quatre têtes à l'issue du *pont* dans l'île.

Pons Gardius, le *pont* du Gard, élevé à ce qu'on croit par Agrippa, sur la rivière du Gardon, près de Nismes, est un de ces ouvrages merveilleux des romains, qui, peu contens du nécessaire dans leurs entreprises, s'élevoient toujours au grand. Il est construit entre deux montagnes, dont il fait la jonction, & il continuoit l'aqueduc qui conduisoit à Nismes les eaux de la fontaine d'Euve. L'ordre en est toscan; il est composé de trois *ponts* les uns sur les autres; le premier a six arcades, le second en a onze, & le troisième trente-six. Il a vingt-neuf toises & trois pouces de hauteur, en y comprenant l'aqueduc, & cent vingt-trois toises & trois pieds de longueur, à le mesurer par son second *pont*. Il servoit à deux usages; outre l'aqueduc qu'il portoit sur son troisième *pont*, le second, dont les pilastres étoient évasés dans leur base, donnoit aux voyageurs un passage libre sur la rivière. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce monument, c'est que les pierres qui sont quarrées & d'une grandeur énorme, tiennent entr'elles sans chaux ni ciment.

Pons Janicularis, le quatrième de la ville, prend son nom du Janicule, qui en est voisin. On l'appella aussi *pons ruptus*, parce qu'il fut ruiné dans les guerres civiles, & aujourd'hui *ponte Sixto*, du nom de Sixte quatre qui l'a rétabli. Il a deux cents quinze pieds de long.

Pons Milvius, à-présent Ponte-Mole, est le premier dans l'ordre des *ponts* de la ville, quoiqu'il soit à environ mille pas de Rome. Il fut construit par le censeur Ælius Scaurus, *quem statuisse dicitur Scaurus*, dit Ammien. Ce fut près de ce *pont* que Constantin défit le tyran Maxence, qui se noya dans le Tibre. Nicolas V a fait rétablir ce *pont*, qui ne conserve presque plus rien de sa structure antique.

Pons Palatinus, le septième de Rome, étoit près du mont Palatin, & s'appelloit aussi *Senatorius*, parce que les sénateurs le traversoient en cérémonie, pour aller au Janicule consulter les livres sybillins; de-là ils revenoient au palais des empereurs. On l'appelle aujourd'hui le *pont de Sainte-Marie égyptienne*, de l'église du même nom, qui en est voisine. Marcus Fulvius en fit faire les piles, & Lucius Mummius en acheva les arches pendant sa censure. Les premières étoient au nombre de cinq, & les dernières de six. Jules & Grégoire XIII ont successivement rétabli ce *pont* qui, en 1598, fut presqu'emporté par une furieuse inondation du Tibre. Il n'est plus d'aucun service.

Pons Sublicius, le huitième de la ville, est le même dont nous avons parlé plus haut sous le titre de *pons Æmilianus*. Ancus Martius le fit bâtir pour joindre le Janicule à la ville : *Janiculum non muro solùm*, dit Tite-Live, *sed etiam ob commoditatem itineris, ponte Sublicio tùm in Tiberi facto, conjungi urbi placuit*. Ce *pont*, pendant la guerre contre Porsenna, fut rompu par les romains, qui, quand ils le refirent, eurent soin de n'employer aucun fer, pour pouvoir le désunir plus facilement dans le besoin; c'est ce qui arrivoit en temps de guerre. Ce *pont* étoit si respecté des romains, que lorsqu'il dépérissoit, c'étoit aux pontifes à le faire réparer, & on commençoit toujours le travail par des sacrifices : *Cujus si qua pars caderet, pontifices eam reficiendam curant*, dit Denys d'Halicarnasse, *patria quædam in ejus instauratione peragentes sacrificia*. C'étoit sur ce *pont* que se plaçoient les mendians, au rapport de Séneque : *In Sublicium pontem me transfer, & inter egentes abige*. C'étoit aussi de-là que l'on jettoit les argéens dans le Tibre. *Voyez Argées*.

Pons suffragiorum, le *pont* des suffrages, *pont* fait exprès dans le champ de Mars, par lequel on faisoit défiler les tribus, pour donner leur suffrage, & qui conduisoit à une grande enceinte appellée *Ovile* par la ressemblance qu'elle avoit avec un parc où l'on renferme les moutons. A l'entrée de ce *pont*, il y avoit les distributeurs des bulletins, *diribitores*, de qui chacun recevoit en passant les bulletins convenables à l'affaire dont il s'agissoit; & d'autres personnes appellées *rogatores*, étoient chargées de reprendre ces bulletins à la sortie du *pont*. Il y avoit autant de *ponts* que de tribus ou de centuries, & chacune avoit le sien désigné; car il est trop difficile de comprendre que tout le peuple passât par le même *pont*. Au reste, Manuce croit que ces *ponts* n'étoient que des tables étroites montées sur des pieds fort hauts, sur lesquelles on mettoit les bulletins que l'on fournissoit à ceux qui devoient donner leurs suffrages. Les vieillards de 60 ans étoient dispensés des affaires publiques, & exempts de donner leur suffrage; de-là est venu le proverbe, *sexagenarios de ponte dejicere*; ce qui a donné lieu à la fable qui fait jetter dans le Tibre des hommes de paille de dessus le *pont*, pour représenter le sacrifice d'un homme de soixante ans, que faisoient à Pluton les aborigènes jusqu'au moment où Hercule parut parmi eux. *Voyez Argei, Depontani.*

Pons Trajani. Le *pont* de Trajan sur le Danube étoit le plus magnifique *pont* de l'univers, s'il faut s'en tenir au récit de Dion, qui dit que les piles étoient au nombre de vingt, d'une belle pierre quarrée, qu'elles avoient cent cinquante pieds de haut, soixante de large, & que l'intervalle qui les séparoit étoit de cent soixante & dix pieds. Ce prince l'avoit fait pour pouvoir, dans le besoin, secourir les légions contre les daces; mais Hadrien, son successeur, craignant au contraire que ces barbares ne profitassent de la commodité de ce *pont*, pour ravager les terres de l'empire, en fit détruire les arches, lesquelles, ajoute le même auteur, étoient les plus larges qu'il y eût eu de mémoire d'homme. On voit encore les restes de ce merveilleux ouvrage au milieu du Danube, près les ruines de la ville de Warhel, en Hongrie.

Pons Trajani, autre *pont* de Trajan sur la rivière de Tormes, en Espagne. Ce prince ne fit que le réparer, & il est si ancien que les espagnols, qui en ignorent le premier auteur, ont recours au merveilleux, & l'attribuent à Hercule. Ce *pont* a quinze cents pieds de long, vingt-six arches qui ont chacune d'ouverture soixante-douze pieds; les piles qui les soutiennent ont environ vingt-trois pieds de grosseur, & deux cents de hauteur. Trajan fit rétablir ce *pont* pour continuer la belle route qu'il avoit ouverte en Espagne, & que l'on appelloit *Argentia*, de la couleur de la pierre dont elle étoit pavée. On lit encore l'inscription qui rend compte du travail de ce prince. Ce *pont* est à Salamanque, dans le royaume de Castille.

Le pont d'Alcantara sur le Tage, est un ouvrage bien propre à donner une idée de la magnificence romaine. Ce monument a six cents soixante-dix pieds de long. Il est formé par dix arches, dont chacune a quatre-vingt pieds d'une pile à l'autre,

& sa hauteur depuis la surface de l'eau est de deux cents pieds.

PONT militaire. *Voyez* CUPA.

PONT. Les anciens scandinaves disoient que leurs dieux avoient construit un *pont* qui communiquoit du ciel à la terre. Il y a apparence que ce *pont* est l'arc-en-ciel. Le dieu Heimdal étoit chargé de veiller à une des extrémités, pour empêcher que les géans ne voulussent s'en servir pour monter au ciel. Il étoit difficile de le surprendre; car il avoit la faculté de dormir plus légèrement qu'un oiseau, & d'appercevoir jour & nuit les objets à la distance de plus de cent lieues. Il avoit l'ouie si sensible, qu'il entendoit croître les herbes des prés & la laine des brebis. Il portoit d'une main une épée, & de l'autre une trompette, dont le bruit se faisoit entendre dans tous les mondes. *Voyez* ODIN.

PONT (Le). C'est le nom qu'Hésiode, & d'après lui les autres écrivains donnent à la mer. Ce poëte en fait un dieu né de la terre, & qui s'allia ensuite avec elle, & en eut plusieurs enfans. Nérée est le premier de tous, vieillard vénérable & ennemi du mensonge, qu'on appelle *vieux* à cause de sa douceur & parce qu'il aime la justice. Le second fils de la Terre & du *Pont* fut Thaumas. Eurybie fut le troisième fruit de cette alliance. Il est inutile d'entrer dans d'autres détails, dont l'explication est également inintelligible. (D. J.)

PONT, royaume.

Les rois de *Pont* dont on a des médailles, sont :

Pharnace I......... dans Eckhel.

Mithridate, *Eupator.*

Polémon II, *avec la tête de Claude.*

.... *d'Agrippine.*

.... *de Néron.*

PONTIFE (Souverain), *pontifex maximus*, nom distinctif du chef du collége des *pontifes* à Rome. On ne choisit dans les premiers temps que des patriciens pour remplir cette dignité, créée par Numa; mais, environ l'an 500, on prit parmi les plébéiens Tiberius Coruncanus. Il avoit été censeur, dictateur & consul avec P. Valerius Laevinus. L'an 47, il fut élu *souverain pontife*, selon l'usage, dans les comices par tribus.

Les fonctions du *souverain pontife* consistoient : 1°. à régler le culte public, & ordonner les cérémonies sacrées; 2°. à réformer le calendrier, & déterminer les jours consacrés au repos en l'honneur de quelque divinité, & ceux où il étoit permis de rendre la justice & de vaquer aux affaires civiles; 3°. à juger de l'autorité des livres qui contenoient des oracles, prédictions, & à décider des circonstances où il étoit nécessaire de consulter ceux qu'il avoit jugés véritablement prophétiques; 4°. à juger les prêtres & les prêtresses; 5°. à dispenser des règles prescrites par la religion; 6°. à connoître les différends en matière de religion, & à punir les fautes contre les divinités adorées dans l'empire; 7°. à recevoir les vestales; 8°. à faire la dédicace des temples; 9°. à offrir des sacrifices; 10°. à assister aux jeux établis en l'honneur des divinités.

Les grands prêtres des romains étoient obligés d'habiter une maison appartenante à la république. On donnoit à leur maison le titre de *maison royale, regia*, parce que le roi des sacrifices, *rex sacrorum*, y avoit aussi son logement. Ils avoient la liberté de subroger un des autres *pontifes* en leur place, lorsque des raisons importantes les empêchoient de vaquer aux fonctions de leur ministère. Ils étoient dans l'usage de n'approcher d'aucun cadavre lorsqu'ils devoient sacrifier, & ils se regardoient comme souillés, lorsqu'ils en voyoient ou en approchoient quelques-uns, quoiqu'il n'y eût cependant aucune loi qui leur en fît la défense.

La toge des *souverains pontifes* différoit de celle des autres *pontifes*, comme on le verra plus bas relativement à Gratien; mais il seroit difficile de dire en quoi consistoit cette différence.

La liaison étroite qu'il y a toujours eue dans les états entre la religion & le gouvernement politique, fit penser aux empereurs romains que, pour être maitres absolus dans l'empire, il étoit nécessaire qu'ils fussent revêtus d'une dignité de laquelle dépendoit tout ce qui appartenoit au culte des dieux. Ils jugèrent donc à propos de s'arroger le souverain pontificat, & de joindre pour jamais le titre de *pontife souverain* à celui d'empereur. La différence qui se trouva entre le *souverain pontife* des temps précédens & l'empereur jouissant de cette dignité, fut que du temps de la république l'autorité du *souverain pontife* semble avoir été bornée à la ville de Rome & à sa banlieue; mais l'autorité que les empereurs avoient relativement à cette dignité, ne paroît avoir eu d'autres bornes que celles de l'empire. Lorsqu'il arrivoit dans les provinces quelque fait qui intéressoit la religion, les gouverneurs avoient soin d'en informer l'empereur, & de lui demander ses ordres; & le prince les donnoit sans qu'il paroisse qu'il prît l'avis du collége des *pontifes*.

Les élections des grandes prêtrises des provinces qui se faisoient auparavant à la pluralité des voix dans les colléges sacerdotaux, ne se firent plus que

par l'empereur, qui y envoyoit qui bon lui sembloit. Quelquefois même les empereurs laissoient ce soin aux gouverneurs des provinces; quelquefois ils laissoient le collége pontifical, même à Rome, choisir des juges, & nommer aux places sacerdotales parmi leurs collégues, pour remplir celles qui venoient à y vaquer.

Du temps de la république, lorsqu'un citoyen vouloit en adopter un autre, il falloit auparavant qu'il consultât le collége des *pontifes*, & ils décidoient s'il n'y avoit aucun empêchement religieux ou civil qui y mit obstacle.

Tout cela fut changé sous les empereurs; différentes loix du digeste & du code nous apprennent qu'alors il ne fut plus question de l'autorité du collége des *pontifes* par rapport aux adoptions; l'intervention de l'empereur ou d'un magistrat y fut substituée.

Plutarque prétendoit que le *souverain pontife*, du temps de la république, ne pouvoit sortir de Rome; mais il y a lieu de croire qu'il se trompe; il lui étoit seulement défendu de sortir de l'Italie. Pareille défense étoit aussi faite à tout le corps sacerdotal.

Pendant tout le temps de la république, on ne vit jamais deux *souverains pontifes* à-la-fois, & ce titre a continué d'être unique sous les premiers empereurs. Dans la suite, on l'a rendu commun à tous les Augustes qui régnoient ensemble. Les médailles frappées à leur coin, les inscriptions gravées en leur honneur, nous l'ont appris depuis long-temps; mais il y a une grande diversité d'opinions sur les empereurs qui les premiers ont partagé le souverain pontificat. Le sentiment général a été cependant depuis près d'un siècle, que cette nouveauté s'introduisit à l'avénement de Balbin & de Pupien à l'empire, c'est-à-dire que Balbin & Pupien prirent tous deux en même-temps le titre de *souverains pontifes*. Leurs successeurs, lorsqu'ils ont gouverné ensemble, ont aussi pris la même qualité, sans excepter Constantin, quoiqu'il eût abandonné la religion de ses pères pour embrasser le christianisme. On peut en dire de même de ceux qui lui succédèrent, & entr'autres de Valentinien & de Valens.

La qualité de *souverain pontife* ne cessa d'être prise par les empereurs que lorsque Gratien succéda à Valentinien, son père, l'an de Jésus-Christ 375. Les *pontifes* étant allés, suivant l'usage, lui présenter la robe pontificale, il la refusa, ne trouvant pas qu'il fût permis à un chrétien de se revêtir de cet habillement. Il trouva le titre de souverain prêtre des cérémonies payennes incompatible avec la religion qu'il professoit; & au lieu de réunir en sa personne le sacerdoce & l'empire, il refusa ce titre très-important, qu'à son exemple ses successeurs laissèrent aussi tomber.

PONTIFE, *pontifex*. Les *pontifes* étoient ceux qui avoient la principale direction des affaires de la religion chez les romains, qui connoissoient de tous les différends qu'elle occasionnoit, qui en régloient le culte & les cérémonies. Ils formoient à Rome un collége, qui, dans la première institution faite par Numa, ne fut composé que de quatre *pontifes* pris du corps des patriciens; ensuite on en adopta quatre autres choisis entre les plébéiens. Sylla le dictateur en augmenta le nombre jusqu'à quinze, dont les huit premiers prenoient le titre de *grands pontifes*, *pontifices majores*, & les sept autres celui de *petits pontifes*, *pontifices minores*, quoique tous ensemble ne fissent qu'un même corps, dont le chef étoit appellé le *souverain pontife*, *pontifex maximus*. Mais le nombre des *pontifes* ne resta point fixe; il y en eut tantôt plus, tantôt moins. Cette dignité étoit si considérable, qu'on ne la donna d'abord, comme on vient de le voir, qu'aux patriciens. Quoique les plébéiens eussent eu l'honneur du triomphe, ils en étoient cependant exclus. Décius Mus fut le premier de cet ordre qui parvint au sacerdoce, après avoir vivement représenté au peuple l'injustice qu'on lui faisoit en le privant de cet honneur. Depuis ce temps, il n'y eut plus de distinction entre les patriciens & les plébeiens, par rapport à cette dignité.

Plutarque tire l'étymologie du mot *pontifex* du soin qu'ils avoient de réparer le pont de bois qui conduisoit au-delà du Tibre, & il combat le sentiment de Denis d'Halicarnasse, qui prétendoit qu'ils bâtirent ce pont, parce que, dit-il, du temps de Numa, qui institua les *pontifes*, il n'y avoit point de pont à Rome.

Les *pontifes* étoient regardés comme des personnes sacrées; ils avoient le pas au-dessus de tous les magistrats; ils présidoient à tous les jeux du cirque, de l'amphithéatre & du théatre, donnés en l'honneur des divinités. Ils pouvoient se subroger un de leurs collègues, lorsque de fortes raisons les empêchoient de remplir leurs fonctions.

Leur habillement consistoit en toges blanches, bordées de pourpre, qu'on appelloit *prétextes*, & que portoient les magistrats curules. (*D. J.*)

PONTIFICAL (Collége). Le collége *pontifical* étoit composé chez les romains de ceux qui avoient la principale direction des affaires de la religion, qui connoissoient tous les différends qu'elle occasionnoit, qui en régloient le culte, les cérémonies, & en expliquoient les mystères.

Ce collége, dans sa première institution faite par Numa, ne fut composé que de quatre pontifes pris du corps des patriciens. Ensuite on en adopta quatre autres choisis entre les plébéiens. Sylla le dictateur en augmenta le nombre jusqu'à

quinze, dont les huit premiers prenoient le titre de *grands pontifes*, & les sept autres de *petits pontifes*, quoique tous ensemble ne fissent qu'un même corps, dont le chef étoit appellé le *souverain pontife*, *pontifex maximus*.

Ces pontifes étoient regardés comme des personnes sacrées; ils avoient le pas au-dessus des magistrats; ils présidoient à tous les jeux du cirque, de l'amphithéatre & du théatre, donnés en l'honneur des divinités. Quand il vaquoit une place dans ce collége, elle étoit remplie par celui dont le grand pontife faisoit l'élection à la pluralité des voix. Cependant son privilege ne dura que jusqu'au temps de la loi *Domitia*, qui attribua au peuple assemblé le droit d'élire à la place vacante. Mais ce droit a souffert bien des vicissitudes selon les divers temps, & suivant la forme du gouvernement de l'état; tantôt il a passé aux empereurs, & tantôt il a été rendu au collége des pontifes.

Anciennement le souverain pontife n'avoit dans son corps qu'une autorité à-peu-près pareille à celle qu'ont de nos jours les chefs des tribunaux & des cours souveraines. Il avoit à la vérité droit d'inspection & de correction sur tous les prêtres & prêtresses. On s'adressoit à lui quand il s'agissoit de consulter le collége *pontifical*; mais c'étoit au nom de ce collége qu'il en prononçoit les décisions, ce que Cicéron appelle *pro collegio respondere*. S'il décidoit quelque chose de son chef, on pouvoit appeller de sa décision au collége *pontifical* assemblé, & même lorsqu'il avoit prononcé à la tête du collége, la cause pouvoit encore être portée devant le peuple par appel.

Les choses changèrent bien de face, après que le souverain pontificat eût été uni à l'empire. Il est vrai que les empereurs avoient soin, lorsqu'ils vouloient affecter quelqu'apparence de modération & d'équité, de faire assembler solemnellement les pontifes, pour discuter avec eux les affaires dont la connoissance appartenoit à cet ordre, & pour prononcer, comme leurs chefs, les décisions faites en commun; mais le collége s'en remettoit le plus souvent à la volonté de l'empereur, & plus encore le collége *pontifical* s'adressoit à l'empereur pour lui demander sa décision sur les cas qui paroissoient douteux ou nouveaux.

Il est vrai que les empereurs laissèrent au collége *pontifical* une autorité qui n'avoit pas toujours besoin de leur concours, pour permettre ou défendre certaines choses. C'est par cette raison qu'un affranchi de Trajan étant mort à Sélinunte, ville de la Cilicie, ses os furent rapportés à Rome sur une permission accordée par les pontifes, ainsi que nous l'apprend une inscription recueillie par Gruter. L'empereur Vespasien fit aussi donner certains réglemens par le collége *pontifical*, & se servit du nom & de l'autorité de ce collége pour faire restituer le terrain d'une vigne publique, usurpée par quelques particuliers; mais, dans les mêmes circonstances, on voit plus souvent les empereurs agir uniquement de leur chef, & par conséquent on peut conclure que le collége *pontifical* ne décidoit que des choses dont l'empereur vouloit bien lui laisser le soin. (*D. J.*)

PONTIFICAT (Souverain), marqué sur les médailles impériales. Les empereurs le marquèrent constamment depuis Auguste jusqu'à Gratien. Hardouin soutient, en l'honneur des empereurs chrétiens, que depuis la conversion de Constantin, on ne trouve plus sur aucune médaille le titre de *pontifex maximus*, non pas même sur celles de Julien l'apostat. Si on donne pour date à la conversion de Constantin le temps où il vit une croix miraculeuse dans le ciel, & même celui où il commença à faire des édits en faveur des chrétiens, il est faux que l'on ait cessé dès-lors de graver le titre de souverain pontife sur ses médailles, puisque nous en avons où ce titre se trouve joint à son sixième consulat, postérieur de dix ans à sa conversion. Quant à ce qu'on ajoute que les médailles de ses successeurs ne leur donnent plus le titre de *pontifex maximus*, il faut remarquer qu'il ne se rencontre pas non plus sur celles de Carus, de Carin, de Numérien, de Maximin-Daza, de Maxence, de Licinius, prédécesseurs de Constantin. Au reste, pour tout ce qui concerne le souverain *pontificat* des empereurs, je renvoie le lecteur aux mémoires de l'académie des Belles-Lettres, où il trouvera une dissertation assez étendue sur ce sujet.

PONTIFICALES LUDI. *Voyez* JEUX pontificaux.

PONTIL. Caylus (*Recueil d'Antiq. tom. I. pag.* 278.) dit: « Les vases employés sans doute par les romains pour les usages communs & ordinaires, l'ont été très-souvent par le menu peuple à renfermer les cendres de ceux dont la famille n'étoit pas en état de faire de grandes dépenses. Cependant cet usage n'étoit pas si fréquent en Italie, où la terre cuite me semble avoir été plus souvent employée par le petit peuple. Il paroît au contraire avoir été suivi assez constamment dans nos provinces méridionales; mais avant que de faire la description des morceaux représentés dans cette planche, & qui m'ont donné occasion d'en examiner la fabrique, je vais écrire quelques réflexions sur la manière dont je m'imagine que les anciens les travailloient, d'où il sera aisé de juger des avantages qu'ils pouvoient en retirer ».

» Nous ne pouvons parler que des vases que les romains nous ont laissés. Il seroit difficile d'en avoir de cette espèce des autres nations qui les

ont précédés. Il est à remarquer que ces verres n'ont point de *pontil ;* c'est un terme employé dans les verreries, lorsque l'on veut parler d'une pièce faite sans que l'ouvrier, pour former l'ouverture, ait attaché sa canne au fond de cette pièce. Cette manœuvre y laisse plus ou moins de matière, & toujours une cassure nécessaire pour séparer la pièce ; & c'est-là ce qu'on appelle le *pontil*. L'usage de faire des vaisseaux avec le fond plat est entièrement aboli ; mais, selon les mémoires que j'ai eus d'Allemagne, il y avoit été rétabli, il y a environ une trentaine d'années. Il est assez vraisemblable que la fayence & la porcelaine, qui sont devenues si communes en Europe, ont beaucoup contribué à faire disparoître les vaisseaux de verre, devenus moins nécessaires. Leur fragilité naturelle en a dégoûté ; on leur a preféré des matieres plus solides, & les verriers ont voulu soutenir leurs manufactures, en donnant leurs ouvrages à meilleur marché. Ainsi le *pontil* s'est établi au point qu'il est devenu général. Cependant il forme dans le vaisseau une inégalité qui le rend plus facile à casser, & qui le met hors d'état de soutenir le feu. Tout l'art de ne point faire de *pontil*, ainsi que les romains l'ont pratiqué, se réduit à tenir le verre que l'on a commencé à former, avec une espèce de tenaille de fer à trois ou quatre branches. Les verriers donnent à cet instrument le nom de canne à ressort ».

PONTINIA, famille romaine dont Goltzius seul a publié des médailles.

PONTINS (Marais). *Voyez* Canal des marais Pontins.

PONTON. *Voyez Cura*. Le *ponton* est un vaisseau dont il est fait mention dans les commentaires de César & dans Aulugelle ; mais ces auteurs parlent d'un vaisseau quarré servant à passer les rivières, & propre à recevoir les chevaux & voitures ; c'est ce qu'on appelle maintenant *bac*. Le mot de *ponton* vient du latin *ponto*, qui signifie un *bac* (Q.)

PONTOPORIA, une des néréides.

PONTUS, la mer. *Voyez* Pont.

POPE, ministre inférieur des sacrifices. Il étoit couronné de laurier, à demi-nud ; il conduisoit les victimes à l'autel, apprêtoit les couteaux, l'eau & les autres choses nécessaires pour le sacrifice, frappoit les victimes & les égorgeoit. Ce ministre étoit nud jusqu'au nombril ; le reste de son corps étoit couvert par une espèce de tablier de toile qui descendoit jusqu'à mi-jambe, & que l'on appelloit *limus*. *Limus*, dit Servius, *vestis est quâ umbilico usque ad pedes teguntur pudibunda poparum ; hac autem vestis in extremo sui purpuram limam, id est, flexuosam habet ; inde & nomen accepit, nam limam obliquum dicimus.* Les valets des prêtres, appellés *popæ*, vendoient chez eux la portion des victimes réservées pour les dieux ; ce qui fit donner à leur maison le nom de *popina*.

POPILIA, famille romaine dont Goltzius seul a publié des médailles.

POPINA *Voyez* Cabaret.

POPLICOLA, surnom qui fut donné au consul Publius Valérius, substitué à la place de Collatin, à cause des loix favorables au peuple, qu'il publia sur l'appel des jugemens du magistrat au peuple, sur la défense d'exercer des magistratures sans son consentement, & sur la défense de frapper de verges, ou de mettre à mort un citoyen romain contre l'ordre du peuple : *Publius Valerius*, dit Valère-Maxime, *qui populi majestatem venerando, Poplicola nomen assecutus est.*

POPPEA, famille romaine dont Goltzius seul a publié des médailles.

POPPÉE (Sabine), femme de Néron.

Poppeia Augusta.

Ses médailles sont :

O en or, & en médailles latines.

RRR. en médailles d'argent, au revers de Néron.

RR. en médailles de potin d'Egypte.

RR. en M. B. avec sa tête & celle de Néron ; ou avec des noms de villes.

RR. en P. B. avec les mêmes têtes.

Le beau buste de *Poppée* du Capitole est curieux par la singularité de la matière ; il est d'un seul morceau de deux différens marbres, de façon que la tête & le cou sont blancs, & que le sein qui est drappé, est de *paonazzo*, c'est-à-dire, qu'il a des taches & des veines violettes.

POPPYSMA, petit bruit que l'on fait avec la langue, pour flatter un cheval en le caressant. Juvénal dit qu'on en faisoit autant pour témoigner son admiration à un poëte (*Sat. VI.* 583.) :

Præbebit vati crebrum poppysma roganti.

Le scholiaste de Juvénal dit en commentant ce vers : *Poppysma est oris pressi sonus, ut labiorum in se collisorum strepitus.*

La superstition faisoit rendre le même son aux anciens, lorsque les éclairs brilloient. Ils croyoient par cet hommage flatteur pour les dieux, éloigner

la foudre. Pline (28. 2.) le dit : *Fulgetras adorare poppyſmis conſenſus gentium eſt.*

POPULARES & *OPTIMATES* étoient les deux partis qui diviſoient la nobleſſe romaine. Les *populares* favoriſoient les droits & les prétentions du peuple.

POPULARIA, gradins des amphithéatres, affectés aux ſimples citoyens, & ſéparés de ceux qu'occupoient les chevaliers.

POPULIFUGIUM, la fuite du peuple, qui arriva, ſelon Macrobe (*Saturn. III.* 2.), lorſqu'après le ſac de la ville par les gaulois, les romains furent mis en fuite par les toſcans : *Quod poſtridiè re benè geſtâ, cùm pridiè populus à tuſcis in fugam verſus ſit, indè populi-fugia vocantur.* On célébroit cette fête à Rome au mois de juin. Denis d'Halicarnaſſe (*Lib. II.*) prétend que l'objet de cette fête étoit la fuite du peuple qu'un horrible tonnerre diſperſa après que Romulus eut été maſſacré.

POPULI FUNDI, nations qui s'étoient alliées aux romains, à condition de conſerver leurs loix, & d'autres priviléges. Elles ne prenoient du droit romain que ce qui leur convenoit. Dans les cas où leurs uſages ne décidoient rien, ils étoient libres; ils jouiſſoient de la protection de la république. *Fundus* eſt ſynonyme d'*auctor*; & ils ſignifient l'un & l'autre celui qui s'eſt ſoumis ou rendu de ſon propre mouvement.

POPULONIA, divinité champêtre à laquelle on offroit des ſacrifices pour empêcher les mauvais effets de la grêle, de la foudre & des vents (Son nom vient de *populatio*, dégât, ravage.). C'étoit Junon priſe pour l'Air, qu'on adoroit ſous ce nom-là, comme Jupiter l'étoit ſous le nom de *Fulgur.*

POPULONIUM, dans l'Etrurie. PVPLVNA en lettres étruſques.

M. Eckhel attribue à cette ville des médailles d'argent & de bronze avec la légende ci-deſſus & un maſque.

POPULUS. Voyez PEUPLE & PLEBS.

PORC. *Voyez* COCHON.

PORCA, meſure gromatique, ou d'arpentage des romains. *Voyez* ACTE ſimple.

PORCELAINE égyptienne. Caylus (*V. p.* 41.) dit : « J'ai remarqué deux morceaux de *porcelaine* d'Egypte, qui ont la propriété de faire feu, en les battant avec le briquet ſur les caſſures qu'ils avoient à leur baſe. . . . .
Je n'ai fait graver ni l'un ni l'autre de ces morceaux, par la raiſon qu'ils ne ſatisfaiſoient aucun objet de curioſité, & que la gravure n'auroit point fait ſentir le ſeul mérite qu'ils pouvoient avoir; il conſiſte dans la ſingularité dont je viens de parler, & dans l'opinion que j'ai ſur leur fabrique, c'eſt-à-dire, que les morceaux étant d'une couleur entière en-dedans, comme en dehors, la même pâte a ſervi de *couverte*, & qu'elle leur a été donnée du même feu que la *cuite*, pour me ſervir du terme employé dans les manufactures de *porcelaine.* Non-ſeulement ce moyen inconnu dans l'Europe eſt digne d'attention & de recherches; mais il eſt ſingulier de le trouver aſſez commun en Egypte, & pendant un ſi grand nombre de ſiècles, pour être employé à des objets d'une ſi médiocre valeur ».

On trouve un grand nombre de petites ſtatues d'Iſis & autres de *porcelaine* blanche, couverte d'un bel émail bleu. Ce bleu examiné chymiquement a été reconnu pour du cobalt. *Voyez* COBALT.

La diſette de bois & de combuſtibles dont l'Egypte eſt affligée, a fait douter long-temps qu'elle ait pu fabriquer de la *porcelaine.* Cette fabrique exige les plus grands feux, & les égyptiens ne chauffent leurs fours qu'avec des brouſſailles, ou les matières fécales deſſéchées des chameaux & des autres animaux. Mais la réponſe ſe trouve dans la note ci-jointe qui m'a été communiquée par M. de la Tour-d'Aigues, ci-devant préſident au parlement d'Aix. On y voit que l'on peut très-bien cuire des briques avec des brouſſailles, & qu'il y a même de l'économie à employer ce procédé.

Fraix d'une fournée de briques ou de tuiles dans un four chauffé à l'ordinaire avec du gros bois, à la Tour-d'Aigues, près d'Aix en Provence, l'an 1788.

1°. Une fournée compoſée de 14 mille briques de 4 pouces au quarré & un demi-pouce d'épaiſſeur, y joignant 150 briques de 5 p. de long & de 4 pouces d'épaiſſeur.	
2°. Il y faut 42 quintaux de gros bois au prix de 8 ſ. le quintal, font.....	16 l. 16 ſ.
3°. Il faut ſix jours depuis l'enfournement juſqu'au défournement, & l'ouvrier coûte 30 ſols par jour.....	9 l.
4°. Le feu dure un jour & une nuit.	
	25 l. 16 ſ.

Fraix d'une fournée de briques ou de tuiles, dans un four chauffé avec de la paille, des fagotins ou des arbrisseaux, à la Tour-d'Aigues, près d'Aix en Provence.

1°. 520 tuiles & 230 briques de 4 p. au quarré, un demi-pouce d'épaisseur, placés au commencement du feu, pour empêcher que les tuiles ne se gâtent.	
2°. Il faut pour cuire cette fournée 250 fagotins pesant environ 12 livres, & qui se vendent dans le pays 1 s. la piece, font 7 l. 10 s. ci.......	7 l. 10 s.
3°. Le feu dure douze heures, à 30 s. par jour, 15 sols, ci....................	15 s.
4°. Il faut deux jours depuis l'enfournement jusqu'au défournement, à 30 sols, 3 livres, ci..............	3 l.
	11 . 5 s.

PORCIA, famille romaine dont on a des médailles :

O. en or.

C. en argent.

C. en bronze.

Les surnoms de cette famille sont *Cato, Læca, Licinus*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

PORCUS TROJANUS, sanglier à la troyenne, mets usité panni les romains, que l'on nommoit ainsi par allusion au cheval rempli de soldats, qui servit à la prise de la ville de Troye. C'étoit un sanglier tout entier, dans lequel on avoit mis d'autres pièces aussi entières, rangées de manière que les dernières étoient les plus petites, jusqu'à la grosseur d'un rossignol : *Nam Cincius in suasione legis Fanniæ*, dit Macrobe (3. 13.), *objecit sæculo suo, quod porcum trojanum mensis inferant ; quem illi ideò sic vocabant, quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille trojanus equus gravidus armatis fuit.*

POREVITH, divinité des anciens germains, à qui ils donnoient cinq têtes, & une sixième sur la poitrine, comme celle que portoit Minerve dans son égide. Autour du piédestal qui soutenoit la statue, étoit un grand amas d'épées, de lances, & de toutes sortes d'armes ; ce qui désignoit leur dieu de la guerre.

PORIATICUM, impôt sur les marchandises, exigé à leur sortie de certains lieux.

PORPHYRE. C'est une pierre ou roche composée, qui est ordinairement d'un rouge pourpre, rempli de petites taches blanches ; cependant quelquefois ces taches sont d'autres couleurs. Cette pierre est d'une très-grande dureté, elle se trouve par masse d'une grandeur immense, & jamais par couches.

Wallerius compte quatre espèces de *porphyres* : 1°. Le premier est rouge ou brun, avec de petites taches blanches. 2°. Le second est d'un rouge pourpre, avec des taches de différentes couleurs ; c'est celui qu'on nomme *porphyrites*. 3°. Le troisième est rouge, avec des taches jaunâtres ; c'est le *marmor thebaïcum* des anciens. 4°. Le *porphyre* rouge, avec des taches noires, appellé par les anciens *sycnites*, *stynites*, *pyropœcilon*, & par les italiens *granito rosso*.

Le *porphyre* se trouve par masses immenses dans l'Egypte, l'Arabie, ainsi que dans quelques parties de l'Europe. On en rencontre, dit-on, en Angleterre & dans la Dalie orientale, en Suède, &c.

« La seule indication de cette matière annonce ordinairement, dit Caylus (*Rec. d'Antiq. t. V. pl.* 79.), un travail antique. Ce préjugé pourroit cependant n'être pas exempt d'erreurs. Non-seulement le *porphyre* n'est pas si difficile à mettre en œuvre qu'on le croit ; mais le sciage & les autres opérations ne demandent guères qu'une fois plus de temps que les marbres ordinaires ; la dépense ne peut donc être augmentée qu'environ du double. D'ailleurs, depuis le règne des Médicis, on travaille à Florence les pierres les plus dures, avec une si grande facilité, que les matières ne peuvent donner la moindre indication sur l'antiquité d'un morceau ».

« Il y a, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art, liv. II. chap.* 2.) deux espèces de *porphyre* ; le rouge, appellé par Pline *pyropœcilon* (*Plin. l. XXXVII. c.* 10.), & le verdâtre, qui est le plus rare, & qui se trouve quelquefois parsemé de points d'or, qualité que le naturaliste romain donne à la pierre de Thèbes (*Plin. l. XXXVI. c.* 12.). Il ne nous reste point de figure de cette espèce de pierre, mais seulement des colonnes, qui sont les plus rares de toutes. On en voit deux grandes dans l'église des trois fontaines (*alle tre fontane*), en-deça de S.-Paul, & deux autres dans l'église de S.-Laurent, hors de Rome, mais tellement engagées dans le mur, qu'il n'en paroit qu'une très-petite portion. Il y en avoit encore deux plus petites que M. de Fuentes, ministre de Lisbonne à Rome, a fait passer en Portugal au commencement de ce siècle. Au palais Vérospi on voyoit autrefois deux grands vases de *porphyre* de fabrique moderne des plus médiocres, & faits de fragmens de colonnes ».

» On pourroit douter que l'Egypte propre fût la

la terre productrice de cette pierre, d'autant plus qu'aucun voyageur, à ce que je sache, n'a fait mention de carrières de *porphyre* dans ce pays-là. Ce doute m'ayant fait entrer dans quelques recherches sur cette pierre, je me flatte qu'à l'aide des connoissances que j'ai du granit, de jeter quelque lumière sur cet objet. M. Desmarets, physicien célèbre & inspecteur des manufactures en France, a découvert du *porphyre* rouge sur quelques montagnes de ce royaume, sur-tout sur une montagne des environs d'Aix en Provence; mais il convient qu'il n'en a trouvé que de petits morceaux qui étoient enfermés dans le granit comme dans sa matrice. C'est ainsi qu'on découvre dans plusieurs portions de la lave du Vésuve de grandes taches du plus beau *porphyre*, couleur de vert foncé. On nous assure même qu'il se trouve du *porphyre* rouge en Suède dans les montagnes de Dalecarlie (*Waller. mineralog. t. I. p.* 190.) ».

» En convenant que le granit s'est formé par dépôts de même que la lave, il résulte de la découverte du *porphyre* dans le granit & dans la lave, que cette pierre s'est formée de la même manière, & que par conséquent les endroits qui produisent du beau granit doivent produire aussi du beau *porphyre*. Comme le *porphyre* rouge offre une infinité de taches verdâtres, il y a toute apparence que l'une & l'autre espèce ont la même origine, & se tirent de la même carrière ».

» Mais on pourroit conjecturer que le *porphyre* n'est pas une pierre d'Egypte, ne fût-ce qu'à cause de la rareté des figures égyptiennes faites en *porphyre*. Pendant un séjour de plus de douze ans à Rome, je n'ai trouvé qu'un seul morceau de petite figure de *porphyre* rouge, caractérisée par des hiéroglyphes; ce morceau se trouve encore chez un tailleur de pierre. Ce qui fortifie mon doute, c'est une lettre du chevalier Wortley-Montagu, qui m'écrit que rien de plus rare que de rencontrer un morceau de *porphyre* dans la basse Egypte (Les brigandages des arabes ne permirent pas alors à notre savant voyageur d'étendre ses courses dans la haute Egypte.), & que dans les débris d'une infinité de villes, il n'en avoit trouvé que quelques fragmens. Il me marque en outre que dans son voyage du Grand-Caire au mont Sinaï, il n'avoit découvert aucun vestige de *porphyre*; mais que le mont Sainte-Catherine, plus élevé d'une lieue de chemin que le Sinaï, étoit tout formé de cette pierre, qui devenoit toujours plus belle à mesure qu'on gagnoit le sommet. Il ajoute que pour d'anciennes carrières, il n'en a trouvé aucune trace. Enfin, nous avons le témoignage d'Aristide, qui dit expressément que le *porphyre* venoit d'Arabie (*Aristid. Orat. Aeg. Opp. t. III. p.* 587. *C.*) : d'où il faudroit conclure que les égyptiens, ainsi que les romains, qui en faisoient encore plus d'usage, le tiroient des montagnes d'Arabie ».

» Les statues de *porphyre* rouge que le temps nous a conservées, doivent être considérées, ou comme des ouvrages exécutés par des artistes grecs sous les Ptolémées, ainsi que je le démontrerai en son lieu, ou faits sous les empereurs; la plupart de ces statues sont des rois captifs, dont les romains décoroient leurs chars de triomphe & leurs édifices publics ».

» L'extrême dureté du *porphyre* est cause qu'on ne peut pas le travailler comme le marbre avec le ciseau, ou avec le tranchant d'un instrument large. L'outil qu'on emploie pour le façonner, est la pointe, qui est bien acérée, & dont on se sert pour ébaucher l'ouvrage. Le sculpteur, à chaque coup de masse, fait jaillir des étincelles; & malgré son assiduité au travail, il lui faut plus d'un an pour dénouer les parties d'une statue, & pour fouiller ses draperies. Cette opération faite, il cherche à donner la dernière main à son morceau; ce qu'il fait avec la potée & l'émeril, & il emploie encore un an à lui donner le poli, attendu qu'il n'y a qu'un ouvrier qui puisse travailler commodément à une même statue. Comme un ouvrage de *porphyre* exige un temps & une persévérance infinie, nous avons lieu de nous étonner qu'il se soit trouvé des artistes grecs assez patiens pour s'assujettir à un travail pénible, où l'esprit est enchaîné, & où la main se lasse, sans que l'œil ait le plaisir de voir des progrès sensibles ».

» Le travail du *porphyre* n'a jamais été un secret pour nos artistes, dit Winckelmann (*Histoire de l'Art. liv. IV. ch.* 7.), & l'on a exécuté de nos jours des ouvrages distingués, tels que le beau couvercle de l'urne antique déposée dans la magnifique chapelle des Corsini à Saint-Jean-de-Latran. On sait que ce vase avoit été auparavant sous le portique du Panthéon; on croit de-là qu'il avoit servi dans les thermes d'Agrippa, réunis à ce temple. Comme les vases de cette forme servoient de cuves dans les bains, & qu'ils étoient par conséquent sans couvercle, on y en fit faire un de la même pierre, pour l'adapter à ce vase destiné à servir d'urne funéraire au tombeau du pape Clément XII. D'ailleurs, dans le siècle passé, où cette pierre se trouvoit en plus grande quantité à Rome, on exécuta en *porphyre* différens ouvrages, entr'autres les têtes des douze premiers empereurs romains, qu'on voit au palais Borghèse ».

» Mais les ouvrages de *porphyre* les plus pénibles dans l'exécution, & l'on peut dire les plus difficiles dans l'imitation, sont les vaisseaux creux, tellement évasés, qu'ils ne forment avec leurs moulures & les cannelures des bords, ainsi qu'au pied & au couvercle, que l'épaisseur d'une plume

à écrire. La simple inspection suffit pour démontrer qu'ils ont passé sur le banc du tourneur. Le cardinal Albani possède dans sa maison de campagne les plus beaux vases de *porphyre* qui soient au monde. L'un de ces vases fut payé trois mille scudis (15000 liv.) par le pape Clément XI. Ces précieux monumens ont été trouvés dans des tombeaux antiques, renfermés dans des vaisseaux de pierre de travertin ; de-là cette parfaite conservation qui nous frappe ».

» Le mécanisme des vases de *porphyre* avoit toujours une apparence de mystère, jusqu'à ce que le cardinal Albani eût levé ce préjugé, en montrant par d'heureux essais que les modernes ne sont pas moins industrieux que les anciens à creuser le *porphyre* au tour ; mais le creusement de l'intérieur du vase coûte trois fois plus que le travail de la forme extérieure. Un de ces vases a été treize mois sur le banc du tourneur. La plupart des vaisseaux de *porphyre*, qu'on rencontre dans les palais & dans les maisons de campagne, sont de fabrique moderne & de forme mesquine ; & lorsqu'ils sont évuidés, c'est toujours de figure cylindrique ; ce qui se fait au moyen d'un cylindre de cuivre, qui a la grandeur & la capacité qu'on veut donner au vase. Tout le mécanisme se réduit à tourner avec une corde, sans employer d'autre chevalet ».

» Nous remarquerons ici que les statues antiques de *porphyre* n'ont ni la tête, ni les mains, ni les pieds de la même pierre. Les statuaires anciens étoient dans l'usage de faire ces extrémités de marbre. Dans la galerie de Chigi, incorporée maintenant à celle de Dresde, il y avoit une tête de Caligula ; mais cette tête est moderne, & faite d'après celle du Capitole, en basalte. Dans la villa Borghèse, il y a une tête de Vespasien, qui est pareillement moderne. Il est vrai qu'à Venise on voit quatre figures, qui, rangées deux à deux, décorent l'entrée du palais du doge, & qui sont faites d'une seule pièce de *porphyre ;* mais ce sont des productions des grecs des temps postérieurs, ou du moyen âge. Il faut que Jérôme Maggi ait eu bien peu de connoissance de l'art, pour avoir avancé que ces figures représentent les libérateurs d'Athènes, Harmodion & Aristogiton (*Miscel. l. II. c. 6. p. 83.*) ».

» Sur le grand sarcophage de *porphyre*, qui renfermoit le corps de sainte Constance, on voit représentés la vendange & le pressurage ; le même sujet se trouve répété en mosaïque sur le plafond de la galerie extérieure de cet édifice ; sur l'urne on voit travailler de petits génies ailés, & sur le plafond des faunes. Ce sont ces figures en partie bacchiques, qui ont fait donner à cet édifice le nom d'un temple de Bacchus. Mais nous savons qu'alors la religion chrétienne n'étoit pas encore entièrement purgée des usages païens, & qu'on ne se faisoit point scrupule de mêler le sacré avec le profane. Quant à l'art même, il est tel qu'on doit l'attendre de l'esprit de ce siècle. C'est ce qui résulte aussi de la comparaison de ce sarcophage avec un autre tout semblable, qui est placé dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran. Ce dernier sarcophage, qui renfermoit le corps de sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand, est décoré de figures à cheval qui combattent, & de prisonniers placés au-dessous ».

» La colonne de Constantin, que l'on voit à Constantinople, nommée la *colonne brûlée*, est placée dans un quartier qu'on appelle *Visirkham*, & composée de sept grands cylindres de *porphyre*, sans compter la base. Dans son origine, cette colonne étoit surmontée de la statue de Constantin. Après avoir été endommagée plusieurs fois par le feu, elle fut réparée par l'empereur Alexis Comnènes, comme l'indique une inscription grecque ».

Les romains estimoient peu le *porphyre*. On en apporta des statues d'Egypte à Rome sous Claude ; mais elles y furent peu appréciées. *Non admodùm*, dit Pline, *probatâ novitate, nemo certè posteà imitatus est.*

PORPHYRION, un des géans qui fit la guerre aux dieux. Jupiter, pour le vaincre avec plus de facilité, usa d'un stratagême singulier ; il lui inspira de tendres sentimens pour Junon, espérant que l'amour le désarmeroit, & se confiant en la sagesse de la reine des dieux ; mais le géant devint si amoureux de la déesse, qu'il alloit lui faire violence, si Jupiter avec sa foudre, & Hercule avec ses flèches, ne lui eussent ôté la vie.

PORPHYRION, ville de Phénicie.

Goltzius seul attribue des médailles impériales grecques à cette ville.

PORPHYRITE, ville de l'Arabie égyptienne, près de laquelle se trouvoient les montagnes de porphyre.

PORPHYROGÉNÈTE, titre qui se trouve quelquefois sur les medailles du Bas-Empire, frappées à Constantinople ; on voit ce titre entr'autres sur les médailles des Comnènes & de ceux qui les ont suivis. Ce mot vient d'un appartement du palais que Constantin avoit fait bâtir, paver & revêtir d'un marbre fort précieux, à fond rouge & moucheté de blanc ; cet appartement étoit destiné aux couches des impératrices, d'où les enfans se nommoient ensuite *porphyrogénètes*. (*D. J.*)

PORRECTA inter & cæsa, entre l'inspection des entrailles de la victime, & la projection dans le feu. C'étoit un proverbe latin, dont on se servoit pour marquer un incident qui retardoit

la conclusion d'une affaire. *Ne quid inter cæsa & porrecta, ut aiunt, oneris addatur nobis aut temporis*, dit Cicéron; je crains que sur le point de quitter mon gouvernement, on ne m'engage à le continuer, ou dans de nouvelles affaires.

PORRICERE, terme de sacrifice, qui signifie jeter les entrailles de la victime dans le feu du sacrifice, après les avoir considérées pour en tirer de bons ou de mauvais présages; & on appelloit *porricia* les entrailles que l'on jettoit ainsi dans le feu.

PORRICIÆ. Voyez Porricere.

PORRIMA. *Voyez* Prorsa.

PORRO QUIRITES, formule dont se servoient ceux qui imploroient le secours du peuple: *Inclamaverit in eam quasi porrò Quirites*, dit Tertullien (*Adv. Valentin. c.* 14.).

PORSYMNA, fille du fleuve Astérion, est comptée avec ses sœurs Acréa & Euboea, parmi les nourrices de Junon. *Voyez* Junon.

PORT. Les grecs personnifioient les *ports* de mer dans leur mythologie. M. Rabaud de S.-Etienne en donne les exemples suivans.

Le *port* de *Nisus*, près de Mégare, a été personnifié; voici un autre *port* dont le nom a été aussi pris pour un nom d'homme.

Celui de *Nauplius*, près d'Argos, où l'on construisoit les vaisseaux de ce petit royaume. La géographie du pays expliquera l'histoire de ce héros. Non loin du *port* de *Nauplius*, étoit la fontaine *Amymone*, qui versoit ses eaux dans le lac de *Lerne*, & celui-ci les épanchoit lui-même dans la mer; c'étoit dans le pays des *danaïens*.. On fit de ces êtres voisins la généalogie suivante: *Amymone*, l'une des cinquante filles de *Danaüs*, plut à *Neptune*; elle en eut un fils nommé *Nauplius*, qui excella dans la navigation. Il étoit de la race de *Clytoneus*, fils de *Naubolus*, & *Naubolus* étoit fils de *Lernus*. Il n'est personne qui ne reconnoisse que ce sont ici les noms du pays personnifiés (*Apoll. Rhod. I, V.* 133 *& seq.*).

Il y avoit encore un *port* de *Nauplius* en Eubée, dont on fit un roi père de Palamède (*Apoll. Rhod. I, V.* 133 *& seq.*).

Les *ports* les plus recommandables dans l'antiquité, ont été ceux de Tyr, de Carthage, de Mycène, d'Alexandrie, de Syracuse, de Rhodes, de Messine. Nous nous bornerons à donner une idée succincte des *ports* de Tyr & de Syracuse, pour qu'on puisse juger quel étoit le goût des anciens en ce genre.

Il y avoit deux *ports* à Tyr; le plus grand étoit presqu'ovale, & contenoit plus de 500 bâtimens. Il étoit situé au Nord de la ville, qui le couvroit des vents du Midi. Au côté opposé étoit une petite île de rochers qui rompoit la mer; & au Levant, il avoit la côte de Phénicie, où il étoit abrité par les montagnes du Liban.

Deux môles fondés à pierres perdues, à la profondeur de 25 à 30 pieds d'eau, dirigés en portion de cercle & s'étendant dans la mer, formoient l'entrée de ce *port*. Un troisième môle couvroit l'entrée, & en la garantissant de l'impétuosité des vagues, abritoit les vaisseaux. Deux tours fort élevées, situées aux têtes de ce môle, & sur les extrémités des deux premières, servoient à défendre les deux embouchures que ces môles formoient, & on y allumoit des fanaux pour indiquer pendant la nuit aux navigateurs, la route qu'ils devoient tenir pour y entrer.

Le second *port* de Tyr, destiné pour les vaisseaux marchands, n'avoit rien de remarquable que son entrée qui étoit décorée d'une magnifique architecture, & couverte d'un môle avancé, pour empêcher que les vents du Midi n'en rendissent l'accès difficile.

Le *port* de Syracuse a été aussi un *port* très-célèbre. Il avoit 10600 toises du Nord au Sud, & environ 1600 de l'Est à l'Ouest. La ville l'abritoit du côté du Nord, des montagnes du côté du Sud & au Couchant; il étoit couvert du côté de la mer par le promontoire Plemmyre & par l'île d'Ortygie.

Les curieux trouveront la description des autres *ports* dans l'hydrographie de Fournier, & dans l'architecture hydraulique de Bélidor. (*D. J.*)

Port. La plupart des mots dont les grecs se servoient pour exprimer un *port* & ses dépendances, étoient λιμὴν, ὅρμος, ναυσταθμος, νεωρία, νεώσοικος, στομα, μυχὸς, κεροι, &c., mots qu'il ne faut pas confondre ensemble.

Λιμὴν est proprement le *port*; ὅρμος est tout lieu où les vaisseaux sont à l'ancre; ὅρμος, *quasi*, ἕρμα, *fulcrum*, *stabilimentum*. On se sert aussi quelquefois de ce dernier mot pour signifier *port* en général.

Ναυσταθμος, *navale*, est le lieu du *port* où sont placés les vaisseaux; aussi Eustathe appelle ναυσταθμον, un rassemblement, un amas de vaisseaux.

Νεωρία & νεώσοικος signifie une même chose, savoir de petites loges que l'on bâtissoit dans le *port*, & où l'on mettoit les vaisseaux à couvert; chacune de ces petites loges contenoit un vaisseau & quelquefois deux. Homère appelle cette

forte de petites loges ἐκίστιον, ioniquement, pour ἐφίστιον.

Il faut remarquer que ναύσταθμος diffère de νεώριον & de νεώσοικος, comme le tout de la partie; car νεώριον ou νεώσοικος n'est autre chose qu'une petite loge de vaisseau, & ναύσταθμος est l'assemblage de toutes ces petites loges; quelques interprêtes s'y sont trompés.

Στόμα est l'étendue du *port*. Les latins la nomment *ostium*. *Ante ostium portûs acie instructâ steterunt*, dit Tite-Live. Leur flotte rangée en bataille se présenta à l'entrée du *port*. Et Virgile, dans le premier livre de l'Enéide :

Aut portum tenet, aut plenis subit ostia velis.

Votre flotte est dans le *port*, ou du moins elle y entre à pleines voiles.

Μυχὸς est l'endroit du *port* le plus enfoncé dans les terres, & où par conséquent les vaisseaux sont le mieux à couvert de toute insulte.

Ὁλκοὶ étoient les canaux par où l'on tiroit les vaisseaux de leurs loges pour les mettre en mer.

Ces remarques d'érudition ont leur utilité pour l'intelligence des auteurs, & prouvent en même-temps la richesse de la langue grecque. (*D. J.*)

PORT MAUDIT, nom donné autrefois par les grecs à un port appartenant aux cyrrhéens; les amphyctions le détruisirent & le déclarèrent *maudit*, parce que les cyrrhéens avoient pillé le temple de Delphes. Dans la suite, les amphisséens rétablirent ce *port*, & y mirent un droit de péage sur les vaisseaux qui passoient; mais les amphyctions le ruinèrent une seconde fois.

PORTAIL sémi-circulaire. Le *portail* sémi-circulaire de l'église *della Pace*, du noviciat des jésuites à Rome, & celui de l'église d'*Ariccia*, furent imaginés par le Bernin, d'après les dessins des bains de Dioclétien.

PORTE. Lorsque les romains vouloient bâtir une ville, on en traçoit l'enceinte avec la charrue, & celui qui étoit chargé du plan, portoit la charrue dans l'endroit où devoit être l'entrée & la sortie. *Qui urbem novam condit, tauro & vaccâ aret*, dit Caton; *ubi araverit, murum faciat; ubi portam vult esse, aratrum sustollat, & portam vocet.*

C'étoit une coutume ordinaire de mettre des figures des dieux aux portes des villes; ce qui les faisoit regarder comme saintes. Depuis, on leur substitua les figures des empereurs, & de-là vint l'usage d'y mettre les armes des princes à qui les villes appartenoient. On les garnissoit de fer, pour que l'ennemi ne pût ni les briser, ni les brûler.

Les *portes* des villes anciennes étoient formées de trois arcades, comme on le voit à Pompéia; une grande répondoit à la chaussée de la rue, & les deux petites aux deux trottoirs.

On attachoit aux murs des *portes* de villes les affiches, les bans, les édits, &c.

Les *portes* des villes romaines étoient garnies de herses, ou de *portes* à coulisses suspendues avec des cordes. Winckelmann en a observé les vestiges, c'est-à-dire, les coulisses à d'anciennes *portes* de Rome, à une ancienne *porte* de Tivoli, à une *porte* de Pompéi; & on voit les débris d'une herse avec les cordes qui la soutiennent à une *porte* représentée dans une peinture antique de la villa Albani.

« Les *portes* des anciens temples doriques étoient, dit Winckelmann, plus étroites par le haut que par le bas; ainsi que le sont plusieurs *portes* égyptiennes, que Pockoke appelle, à cause de cela (*Descript. of the East. t. I. p. 107. Conf. Descript. des pierres gravées du cabinet de Stosch*, *p. 10, 11.*), *portes pyramidales*. Dans des temps plus modernes, on a employé ces *portes* à des ouvrages de fortification, & aux châteaux dont les murs vont en talus (*a scarpa*), tels que ceux de l'entrée du château Saint-Ange. Le Bernin a fait aller en rétrécissant la *porte* d'un mur du jardin du pape, à Castel-Gandolfo, lequel va biaisant comme les ouvrages extérieurs; mais il est faux que Vignole ait fait deux *portes* pareilles au palais Farnèse, & quelques-unes à la chancellerie (*Daviller, Cours d'Architecture.*). Vignole n'a jamais mis la main à ces bâtimens. Cette espèce de *porte* paroît avoir été particulière aux temples doriques; car la *porte* du temple de Cori est faite de cette manière; cependant ce temple n'est pas fort ancien. Enfin, on a employé ces *portes* aux temples corinthiens, tels que celui de Tivoli ».

» Les *portes* des grecs ne s'ouvroient pas comme les nôtres en-dedans, mais en-dehors; voilà pourquoi les personnages des comédies de Plaute & de Térence (*Amphitr.* 1, 2, *v.* 34. *Aul.* 4, 5, *v.* 5. *Cas.* 2, 1, *v.* 15. *Curc.* 4, 1, *v.* 25. *Bacch.* 2, 2, *v.* 56, *&c.*), qui veulent sortir des maisons, donnent en-dedans un coup à la *porte*; car il faut se souvenir que les comédies de ces auteurs sont, pour la plus grande partie, imitées ou traduites du grec. La cause de ce signal qu'on donnoit en-dedans des maisons, avant que d'en sortir, étoit pour avertir ceux qui, dans la rue, passoient le long des maisons, qu'ils eussent à éviter d'être heurtés par la *porte* qu'on vouloit ouvrir. Dans les premiers temps de la république, M. Valerius, frère de Publicola, obtint, comme une marque singulière d'honneur, la permission d'ouvrir sa *porte* en-dehors, comme celle des grecs; & l'on assure (*Dionys. Hal. lib. V. p.* 295. *l.* 1. — *Plutarch. Public. p.* 195. *l.* 24. *ed. H. Steph.*) que

c'étoit la seule *porte* à Rome qui fût faite de cette manière. On voit cependant, sur quelques urnes funéraires de marbre qui sont dans la villa Mattei (*Montfaucon*, *Ant. expliq. t. V. p.* 122.), & dans la villa Ludovisi, que la *porte* qui y marque l'entrée des champs Elisées s'ouvre en-dehors ; &, dans le Virgile du Vatican, la *porte* du temple y est faite comme celle de la boutique des marchands ou des artisans. D'ailleurs, des *portes* qui s'ouvrent ainsi en-dehors, ne peuvent pas être forcées, ni enfoncées aussi facilement que les autres ; &, comme elles ne prennent point de place dans les maisons, elles y gênent moins que celles qui s'ouvrent en-dedans. On trouve néanmoins des exemples de *portes* qui s'ouvrent en-dedans ; il y en a une pareille représentée sur un des plus beaux bas-reliefs de l'antiquité, qui est dans la villa Negroni ».

» Ceux qui cherchent à épiloguer, prétendent & soutiennent que les *portes* de bronze de la Rotonde n'ont pas été faites pour ce temple, mais qu'on les a enlevées d'ailleurs ; & c'est ce que Keyssler s'est laissé persuader aussi, sans dire pourquoi il y a une grille au-dessus de cette *porte*. Suivant eux, cette grille devoit aller jusqu'aux poutres d'en-haut. Les personnes qui ont sous la main les peintures d'Herculanum, verront sur le tableau de la mort de Didon (*P.* 13.), une pareille *porte*, au haut de laquelle cette grille est attachée. Elle y sert pour donner du jour à l'intérieur de l'édifice. Aux maisons des particuliers, il y avoit, au-dessus de la *porte*, une plate-forme en saillie, que les italiens appellent *ringhiera*, & à laquelle les françois ont donné le nom de *balcon*. Dans quelques temples, il y avoit pendu devant la *porte* un épais rideau, lequel, dans le temple de Diane, à Ephèse, se levoit du bas en haut (*Pausan. lib. V. p.* 405. *l.* 21.) ; mais dans le temple de Jupiter, à Elis, on le faisoit descendre du haut en bas. Pendant l'été, les *portes* des maisons étoient fermées avec du crêpe (*V. Casaubon*, *in Vopisc. p.* 253. B.) ».

» Nous remarquerons encore ici que les *portes* des anciens ne rouloient point sur des gonds, mais qu'elles se mouvoient par le bas dans le seuil, & par le haut dans le linteau, sur ce que nous nommons un *pivot de porte ;* mot qui ne donne pas une idée nette de la chose, dont aucune langue moderne ne présente un terme précis & significatif (On a en françois celui de *crapaudine ;* c'est apparemment ce qu'ignoroit Winckelmann.). Le montant de la *porte* mobile, placé le plus près du mur, portoit à ses deux extrémités une emboîture de bronze, qui étoit encastrée, & à laquelle étoit appliquée en-dedans une pointe saillante pour l'arrêter & la fixer sur le bois. Cette emboiture étoit ordinairement formée en cylindre ; mais on en trouve aussi de quarrées, d'où naissent, sur chaque côté, des bandes de fer allongées, qui s'avancent & qui fortifient, dans toute leur longueur, les planches dont les *portes* étoient construites ; sur quoi je remarquerai que ces *portes*, extrêmement épaisses, étoient intérieurement creuses ».

» L'emboiture étoit établie, tant par le haut que par le bas, sur une plaque épaisse de bronze, ayant la forme d'un coin, soudée en plomb, & elle rouloit sur cette plaque ; de manière que, quand l'emboiture présentoit un mamelon, il y avoit, dans la plaque, un creux ou renfoncement, dans lequel ce mamelon rouloit, comme on le voit à la *porte* du Panthéon ; &, lorsque ce renfoncement se trouvoit dans l'emboîture, alors la plaque portoit le mamelon saillant, qui s'ajustoit exactement dans l'ouverture de l'emboiture. Cette emboîture, avec la plaque, se nommoit *cardo*. On en trouve quelques-unes dans le cabinet du roi de Naples, à Portici, dont le diamètre est d'un palme ; ce qui fait juger de la grandeur que devoient avoir les *portes ;* leur poids est de vingt, trente, jusqu'à quarante livres. Cette notice peut éclaircir plusieurs passages des anciens auteurs qu'on avoit peine à entendre, parce qu'on s'étoit fait une idée fausse ou obscure de cette partie des *portes*. Lorsque les *portes* des anciens étoient à deux battans (*bivalva*), alors chaque battant en particulier étoit ajusté, comme je viens de le dire, sur des pivots, ainsi qu'on le voit au Panthéon de Rome. Lorsque les deux battans pliés en deux formoient une *porte brisée*, qui ne tournoit que sur un des côtés, ils étoient liés ensemble par des gonds de bronze avec des pentures, dont les charnières étoient placées dans l'épaisseur du bois. Quoique les deux mamelons de ces gonds fussent saillans, ils étoient cependant couverts des deux côtés par les battans de la *porte*. Un gond de cette dernière espèce, sur les côtés duquel on voit encore du bois que le temps semble avoir pétrifié, prouve la vérité de cette observation ».

On a trouvé dans quelques maisons d'Herculanum des *portes*, dont les battans étoient tout entiers de marbre.

Une *porte* étoit appellée indifféremment par les romains *porta* ou *janua*, parce que Janus présidoit aux *portes* des temples & des maisons particulières. Ovide le fait même portier des cieux (*Lib. I. Fastor. v.* 125.) :

Præsideo foribus cœli cum mitibus Horis,

It redit officio Jupiter ipse meo.

Les *portes* des grands étoient toujours fermées à Rome ; ils avoient des portiers. Celles des tribuns étoient au contraire toujours ouvertes, afin que le peuple pût en tout temps leur parler. Ceux qui briguoient des charges, affectoient de tenir de

même leurs premières *portes* ouvertes. Les grecs & les romains y mettoient des marteaux, dont Pollux & Eustathe ont fait mention. Lucrèce les appelle *marculi* (*L. I. v.* 317.), & l'on croit que Plaute a entendu (*Menech. act. I. scen. ij. vers.* 64.) par *cantharum*, le marteau de la première *porte*.

Le portier avoit une petite chambre où il se retiroit ; & c'étoit dans ce même endroit que l'on tenoit de grands chiens enchaînés, pour garder la maison pendant la nuit ; & afin qu'on ne s'approchât pas de trop près de ces animaux pendant le jour, on écrivoit sur la muraille ces mots : *Cave canem*.

A l'égard des *portes* de l'intérieur des maisons, on y mettoit des voiles que nous nommons aujourd'hui *portières*.

On peignoit les *portes* de différentes couleurs ; on les ornoit par des inscriptions, par l'exposition des dépouilles des ennemis que l'on avoit vaincus, par quelques animaux que l'on avoit tués à la chasse, selon le témoignage de Manilius :

Hoc habet, hoc studium portas ornare superbis

Pellibus, & captas manibus præfigere prædas.

Enfin, dans les occasions de fête & de réjouissance, on couronnoit les *portes* avec des guirlandes de toutes sortes de fleurs, avec des feuillages, & des arbres que l'on plantoit à la *porte* solemnellement ; dans les occasions de deuil, on se servoit d'un cyprès :

.... *Et fronde coronat*

Funereâ.

dit Virgile (*Æneid. lib. VI.*).

.... *Ferales ante cupressos*

Constituunt.

Les *portes* des anciens étant ferrées avec des gonds & des crapaudines, comme nos *portes* de grange, pouvoient s'ouvrir à volonté en-dedans ou en-dehors. Pour orner les jambages, on plaçoit aux côtés des *portes* des Hermès avec des têtes à deux visages, dont il nous en reste beaucoup aujourd'hui.

PORTES de Rome. Pline dit que de son temps il y avoit à Rome trente-sept *portes* ; on en trouve même un plus grand nombre citées dans les auteurs, dont nous allons rendre compte.

PORTA AGONENSIS, appellée depuis *Quirinalis*, parce que c'étoit le chemin du mont Quirinal, ensuite nommée *Collina*, à cause du quartier où elle étoit, tiroit son premier nom des sacrifices *Agonia*, ainsi que le dit Festus : *Hinc Roma mons Quirinalis, Agonius & Collina porta, Agonensis.* Dans les derniers temps, elle s'appella *Salaria*, du nom de la voie Salaria, qui aboutissoit à cette *porte*.

PORTA ASINARIA, d'abord *Cælimontana*, parce que par elle on alloit au mont Cœlius. Elle prit son nouveau nom des jardins de quelqu'un de la famille des Asinius, & se nomme aujourd'hui *porte Saint-Jean*.

PORTA AURELIA, ainsi nommée d'un certain Aurelius, homme consulaire, qui fit paver un chemin pour aller le long de la mer de Toscane jusqu'à Pise. Elle s'appelle à-présent la *porte Saint-Pancrace*.

PORTA CAPENA, de laquelle on montoit dans la voie Appienne, comme l'indique Frontin : *Appius censor viam Appiam à portâ Capenâ usque Capuam munivit*, tiroit son nom de l'ancienne ville de Capène, que le roi Italus bâtit proche d'Albe. Il y avoit auprès plusieurs fontaines, qui l'ont fait appeller *Madidam* par Juvénal.

PORTA CARMENTALIS, fut construite par Romulus, au pied du Capitole ; elle prit son nom de la déesse *Carmenta*, qui avoit un temple dans cet endroit : *Ibi Carmentis nunc fanum est*, dit Solin, *à quâ Carmentali porta nomen datum est.* Cette *porte* fut appellée *Scelerata*, parce que c'est par-là que sortirent les trois cents six Fabiens, pour aller avec leurs cliens combattre les étrusques, qui les tuèrent tous, auprès du fleuve *Cremera* : *Quâ ex causâ factum est*, ajoute Festus, *ut ea porta intrare egredive omen habeatur.*

PORTA CATULARIA, proche la Carmentale, & au pied du mont Viminal, s'appelloit aussi *Nomentane*, aujourd'hui *Sainte-Agnès*, à cause de l'église de cette sainte, ou *Pia*, de Pie IV qui la reconstruisit. Voyez VIMINALIS.

PORTA CÆLIMONTANA. Voyez ASINARIA.

PORTA COLLATINA, par où l'on sortoit pour aller à Collatie, ville des sabins, *ex quâ porta Romæ Collatina dicta est*, prit le nom de *Pincienne*, qu'elle porte encore aujourd'hui, du palais du sénateur Pincius, qui étoit situé auprès.

PORTA COLLINA. Voyez AGONENSIS.

PORTA EXQUILINA ne servoit qu'au passage des criminels que l'on conduisoit au supplice, & au transport des cadavres que l'on portoit sur le mont Esquilin ; ce qui la fit appeller aussi *Libitinensis.* On la nommoit encore *Taurina*, d'une tête de taureau qui étoit gravée au-dessus. Plaute lui donne le nom de *Metia* qu'elle portoit autrefois.

Porta Ferentina, dont parle Plutarque, étoit celle par laquelle on alloit chez les férentins, qui faisoient partie des herniques : *Expiationibus civitates expurgavit, quas adhuc etiam Ferentinam ad portam observari tradunt.*

Porta Figulensis. Voyez *Viminalis*.

Porta Flaminia, la première sur le Tibre, s'appelloit aussi *Flumentana*, à cause du cours de ce fleuve. Elle étoit d'abord dans la vallée entre le Capitole & le Quirinal. *Porta Flumentana*, dit Festus, *sic appellata, quòd Tiberis partem eâ fluxisse affirmarent.* Mais elle changea de place selon les différens changemens que Rome éprouva. Du temps de Procope, elle étoit située sur une pente, & c'est pour cela que selon le témoignage de cet historien, les goths n'osèrent l'attaquer : *Nec portam Flaminiam gothi tentaverunt, ut loco præcipiti sitam, atque adeò ut adiri non facile queat.* Pie IV la ramena dans la plaine, & l'orna avec magnificence. On l'appelle aujourd'hui *del Popolo*, parce que les environs sont plantés de peupliers, ou à cause du voisinage d'une église que Pascal II a fait construire sous l'invocation de la *sainte Vierge du peuple*.

Porta Fontinalis, ainsi nommée de plusieurs fontaines qui étoient auprès, est la même, selon quelques auteurs, que la *porte* Capène, que Juvénal appelle *Madidam*, à raison de ces fontaines. Mais Tite-Live parle de cette *porte* de manière à faire entendre que ce n'est pas la même que la *porte* Capène : *Ædiles alteram porticum ad portam Fontinalem, ad Martis aram, quà in campo iter esset, perduxère.* Or la *porte* Capène conduisoit à la voie Appienne, & non au Champ de Mars ; ainsi, il est plus probable que cette *porte Fontinalis* est la même que celle que l'on appelle aujourd'hui *Septimiana*, du nom de l'empereur Septime-Sévère, au pied du Janicule.

Porta Gabina ou *Gabiusa*, aujourd'hui *Saint-Laurent*, dont on ne fait plus usage, & par laquelle coule le petit ruisseau Appius, conduisoit à la ville de Gabies.

Porta Janiculensis, la même qu'*Aurelia*.

Porta Janualis, dont parle Varron, *tertia Janualis dicta à Jove*, étoit à la place où fut depuis bâti le temple de Janus par Numa.

Porta Sancti Joannis. Voyez *Asinaria*.

Porta Labicana. Voyez *Porta Major*.

Porta Latina, la même, selon quelques auteurs, que la Férentine, laquelle conduisoit au pays des latins.

Porta Lavernalis, ainsi nommée du temple de Laverne, venoit après la *porte* Capène, & il n'en reste aucun vestige aujourd'hui.

Porta Major, ainsi nommée, parce qu'elle étoit auprès du magnifique aqueduc de Claude, est la même que la *porte* Labicane, dont parle Strabon, *porrò in unum cadit Labicana*, & par laquelle on alloit à une ancienne ville, nommée *Labicum*, du côté de Preneste. Comme elle étoit auprès de la *porte* Esquiline, & que par succession de temps, elle devint inutile, on la confond souvent avec cette dernière.

Porta Nævia, ainsi nommée, dit Varron, d'un certain Nævius, *Nævius enim loca ubi ea sic dicta incoluit*, étoit entre la *porte* Capène & le Tibre.

Porta Navalis, au-delà du Tibre, aussi appellée *Portuensis*, & aujourd'hui *Ripa* ou *Vinaria*, à cause des vins qu'on y vend, étoit auprès du port, & c'est-là qu'abordoient les barques qui venoient d'Ostie.

Porta Querquetulana étoit sur le Viminal, selon le témoignage de Pline, qui s'exprime ainsi : *Porta Querquetulana, colle in quem Vimina petebantur.*

Porta Ratumena, dont parle Plutarque, & *Raudoscula* que cite Varron, ne sont plus connues aujourd'hui que par les passages de ces auteurs.

Porta Sanavinaria étoit la *porte* de l'amphithéatre par laquelle on faisoit passer ceux qui avoient échappé à la fureur des bêtes ; elle étoit vis-à-vis de celle qu'on appelloit *Libitinensis*.

Porta Scelerata. Voyez *Carmentalis*.

Porta Stercoraria n'étoit point une *porte* de la ville ; mais elle fermoit un égoût du Capitole, où l'on portoit, à un jour marqué, tous les ans, les ordures que l'on ôtoit du temple de Vesta. *Stercus ex æde Vestæ*, dit Festus, 18 *kal. jul. defertur in angiportum medium ferè clivi Capitolini, qui locus clauditur, Stercoraria.*

Porta Tiburtina, aujourd'hui *Saint-Laurent*, conduisoit à Tivoli.

Porta Trigemina, la dernière en-deça du Tibre, s'appelloit aussi *Ostiensis*, parce qu'elle conduisoit à Ostie. Elle se nomme *porte de Saint-Paul*, à cause de l'église de ce nom qui n'en est pas éloignée. Elle n'existoit pas du temps des Horaces & des Curiaces ; ainsi ceux qui prétendent qu'elle tire son premier nom des trois frères,

ſe trompent groſſièrement. Cette *porte* eſt néanmoins très-ancienne, & eſt bâtie en brique. On la trouve encore aujourd'hui preſqu'entière, au pied du mont Aventin, dans les vignes qui ſont auprès des Thermes de Trajan.

Porta Triumphalis étoit une *porte* deſtinée à la marche du triomphe. Elle s'appelloit *Capena*.

Porta Viminalis, à-préſent *Sainte-Agnès*, à cauſe de l'égliſe de ce nom. Son premier nom venoit de la même cauſe que celui du mont Viminal, *quòd ibi Vimirum ſylva fuiſſe videtur*, dit Feſtus. Quelques-uns l'appellent *Nomentana*, & *Pia*, parce que Pie IV la fit conſtruire. Voyez Catularia.

Portes des camps. Les *portes* du camp, chez les romains, étoient au nombre de quatre, de forme quarrée, & avoient chacune leur nom particulier : *Ad quatuor portas exercitum inſtruxit*, dit Tite-Live, *ut, ſigno dato, ſimul ex omnibus partibus eruptionem facerent.* Cet auteur nomme enſuite chacune des *portes ;* la première s'appelloit *Prétorienne* ou *Ordinaire*, & étoit preſque toujours vis-à-vis de l'ennemi & vers l'Orient, ainſi que l'apprend Végèce : *Porta Pratoria aut Orientem ſpectat, aut illum locum qui ad hoſtes pertinet, aut illam partem ad quam exercitus eſt iturus, intrà quam prima centuria tendunt, & dracones ac ſigna conſtituunt.* La *porte Decumane* étoit à l'oppoſite, & la plus éloignée de la tête de l'armée ennemie : *Decumana porta quæ appellatur poſt Pretorium eſt, per quam delinquentes milites educuntur ad pænam.* En effet, c'étoit par cette *porte* que l'on conduiſoit les ſoldats au ſupplice. On l'appelloit auſſi *Quæſtoria*, à cauſe de la proximité du Queſtoire, comme la Prétorienne tiroit ſon nom de la tente du général, ou Prétoire. Son nom de *Décumane* vient de ce qu'elle étoit la plus voiſine des dixièmes cohortes qui avoient leur ſortie par cette *porte.* Des deux côtés étoient les *portes* appellées *Principales*, l'une à droite, l'autre à gauche, qui aboutiſſoient chacune à une rue de traverſe, appellée *Principia.* C'étoit par ces *portes* que paſſoient les ſoldats appellés *principes*, ainſi que les centurions. On s'en ſervoit auſſi dans le beſoin, pour faire paſſer les cohortes qu'on envoyoit au ſecours de l'armée.

PORTE (Fauſſe). Toutes les maiſons des grecs & des romains avoient des *fauſſes-portes.* Ces peuples aimoient trop l'aiſance pour ne pas ſe réſerver une ſortie toujours libre, & un moyen d'éviter les importuns qui les alloient aſſiéger ; mais nos littérateurs ont confondu ſouvent les mots latins *poſticum, poſticulum* & *pſeudothyrum ;* le premier ſignifie une *porte de derrière*, le ſecond le *derrière de maiſon*, & le troiſième une *fauſſe-porte.* (*D. J.*)

PORTE-DRAGON, *draconarius.* Pluſieurs nations, comme les perſes, les parthes, les ſcythes, &c., portoient des dragons ſur leurs étendards ; c'eſt ce qui fit appeller dragons, *dracones*, les étendards eux-mêmes. Les romains empruntèrent cette coutume des parthes ; ou comme dit Caſaubon, des daces ; ou ſelon Codin, des aſſyriens.

Les dragons romains étoient des figures de dragons peints en rouge ſur leurs drapeaux ; ainſi qu'Ammien-Marcellin nous l'a fait connoître ; mais chez les perſans & les parthes, c'étoient comme les aigles romaines, des figures en plein relief ; de manière que les romains s'y trompoient fréquemment, & les prenoient pour des dragons réels.

Les romains appelloient *draconarius* le ſoldat qui portoit le dragon ou le drapeau ; les grecs l'appelloient *δρακοναριος* & *δρακοντιοφορος ;* car les empereurs en portèrent avec eux l'uſage à Conſtantinople.

Pierre Diacre (*Chron. Caſſin. lib. IV. cap.* 39.) obſerve que les *bajuli, cercoſtarii, ſtaurophori, aquiliferi, leoniferi* & *draconarii* marchoient tous devant le roi Henri, quand il fit ſon entrée dans Rome.

PORTE-FEUILLE, *ſcrinium.* C'étoit anciennement un petit coffret où l'on mettoit des livres, des papiers, des lettres, & qui ſe fermoit à clef. Les anciennes médailles nous en repréſentent pluſieurs avec une ferrure. De-là vinrent ces quatre charges de la maiſon d'Auguſte, *magiſter ſcrinii libellorum*, maître du *porte-feuille* des placets ; *magiſter ſcrinii memoriæ*, maître du *porte-feuille* du journal ; *magiſter ſcrinii epiſtolarum*, maître du *porte-feuille* des lettres ; *magiſter ſcrinii diſpoſitionum*, maître du *porte-feuille* des commandemens. Les charges dépendoient d'un ſurintendant, qui ſe nommoit *magiſter ſcriniorum*, maître des *porte-feuilles.*

PORTE-LAURIERS. *Voyez* Daphnéphores.

PORTE-OR, nom d'un marbre très-eſtimé, qui eſt d'un beau noir, & rempli de veines & de taches jaunes comme de l'or. Ses veines ſont ordinairement aſſez fines, & elles ſe croiſent en tout ſens ; quelquefois on y trouve auſſi des veines blanches. Ce marbre étoit connu des anciens qui l'appelloient *marmor thebaicum.* Brunckman dit qu'il s'en trouve en Carniole, & Scheuchzer aſſure qu'il y en a en Suiſſe, dans le canton de Berne.

PORTES d'Enfer. C'étoient, dit Virgile, deux *portes*, appellées les *portes du Sommeil*, l'une de corne, l'autre d'ivoire. Par celle de corne paſſent les ombres véritables qui ſortent des Enfers, & qui

qui paroissent sur la terre ; par celle d'ivoire sortent les vaines illusions & les songes trompeurs. Enée sortit par la *porte* d'ivoire.

PORTICATIO, petit portique élevé autour des sépultures.

PORTICI, maison de campagne du roi de Naples, où sont déposées les antiquités trouvées à Herculanum, à Pompeii, à Stabia, &c. *Voyez* HERCULANUM.

PORTIER (*Voyez* PORTES), esclave dont l'emploi étoit de garder les portes. Nous les voyons dans les auteurs tantôt debout, tantôt assis, & quelquefois couchés dans leurs loges qui étoient auprès de la porte, mais presque toujours enchaînés ; ce que les auteurs désignent par *impedimenta ostiarii*. Quand on les affranchissoit, ils consacroient leurs chaînes aux dieux *Lares*. Leur emploi étoit, comme nous l'avons dit, de garder la porte de la maison, d'en écarter avec une baguette tous ceux qui auroient déplu au maître, & d'entretenir le feu en l'honneur des dieux *Lares* ; les anciens donnoient aussi quelquefois cette commission à des femmes nommées *janitrices*.

PORTIÈRE. *Voyez* RIDEAU.

PORTIQUE, galerie jointe aux édifices publics ou particuliers.

La magnificence & la beauté des *portiques* étoit quelque chose d'étonnant parmi les romains. Il y en avoit de publics qui servoient à l'ornement des théâtres & des basiliques, & il y en avoit de particuliers qui servoient à la commodité des palais qui leur étoient contigus.

Ces *portiques* étoient couverts ou découverts. Les *portiques* couverts étoient de longues galeries soutenues par un ou plusieurs rangs de colonnes de marbre, enrichies en-dedans de statues, de tableaux & d'autres ornemens, avec des plafonds superbes. Les côtés étoient percés de plusieurs fenêtres garnies de pierres spéculaires, presqu'aussi transparentes que notre verre ; on ouvroit ces fenêtres en hiver du côté du Midi, pour y laisser entrer le soleil, & l'été on les ouvroit du côté du Septentrion. Ces *portiques* couverts servoient à se promener & à s'y entretenir agréablement, sans être exposé aux injures du temps. On les appelloit *stuaiata porticus*. Les *portiques* découverts, qu'on nommoit *subdiales ambulationes*, servoient quelquefois aux athlètes pour les combats de la lutte.

Un peu avant Caton, les particuliers n'avoient point encore de *portiques*, qui regardassent le Septentrion pour y prendre le frais en été ; mais bientôt après, on ne vit plus à Rome de maison qui n'eût un lieu propre à se délasser, & à recevoir le vent du Nord, & les bâtimens y sont encore aujourd'hui tournés de cette manière.

Les romains, ce peuple si pauvre, si simple dans son origine, devinrent si délicats & si dédaigneux après les conquêtes de la Grèce & de l'Asie, qu'ils ne purent plus se reposer, ni se promener qu'à couvert. Ce peuple ne voulant plus que ses divertissemens dépendissent de la disposition du ciel, eut recours à l'art, & se fit des promenoirs couverts & des *portiques*, où la propreté disputoit avec la magnificence. Il n'étoit pas raisonnable, selon lui, qu'on attendît le beau temps pour prendre l'air, ni qu'on pût être exposé aux injures du temps.

Balnea sexcentis, & pluris porticus in quâ
Gestetur dominus, quoties pluit, aut ne serenum
Expectet, spargatve luto jumenta recenti ?
Hic potiùs, namque hìc mundæ nitet ungula mulæ.

(JUVEN. Sat. VII. 181.)

Cicéron, qui conservoit encore quelque chose des mœurs antiques, parle assez modestement d'un *portique* qu'il vouloit ajouter à sa maison : *Tecta igitur ambulatiuncula addenda est.* Quelle différence de cette galerie à celles qu'on vit à la fin du même siècle, & qui pour leur longueur furent appellées *milliares !* Vitruve & Columelle prescrivirent la manière dont il falloit les tourner, afin qu'elles fussent de toutes les saisons : *Ut & hieme plurimùm solis, & æstate minimùm recipiant.* Les grands & les riches avoient ces sortes de commodités autour de leurs palais, quelques-uns même dans les fauxbourgs.

Pline, parlant des *portiques* ou des galeries qu'il avoit dans sa maison de campagne, en fait une description qui excite encore aujourd'hui l'admiration de tout le monde ; & il est à croire que ce n'étoit pas les seules qui fussent si belles & si spacieuses. Dans les anciens temps de la république, on n'employoit le marbre qu'à embellir les temples des dieux, ou les places publiques, & non pas à former de vastes galeries pour un usage particulier.

. . . . *Nulla decempedis*
Metata privatis opacam
Porticus excipiebat Arcton :
Nec fortuitum spernere cespitem
Leges sinebant, oppida publico
Sumptu jubentes, & deorum
Templa novo decorare saxo.

(HORAT. lib. II. od. 15.)

Les *portiques* publics étoient utiles à plusieurs

classes de citoyens. C'étoit aussi ordinairement dans ces lieux que ceux qui aimoient les plaisirs tranquilles, passoient les premières heures de leur après dîner. Les uns s'entretenoient de choses graves, les autres de choses agréables, selon leurs goûts & leur caractère. Les poètes profitoient assez souvent de l'oisiveté qui régnoit dans ces promenoirs & dans ces momens, pour réciter leurs ouvrages à qui vouloit les entendre; c'est ce qui a fait dire à Juvénal que les *portiques* de Fronton devoient savoir & répéter comme un écho les fables d'Eole, d'Eaque, de Jason, des cyclopes, & tous les autres sujets des poèmes vulgaires. (*D. J.*)

Porticus Agrippæ, devant le Panthéon, pour servir de vestibule à ce temple; il étoit soutenu par seize colonnes, dont il en reste encore treize.

Porticus Antonii Pii, où est à présent une maison d'orphelins. On trouve de l'ancien ouvrage onze colonnes de marbre très-belles & cannelées.

Porticus Apollinis Palatini servoit d'ornement à ce magnifique temple que fit bâtir Auguste après la bataille d'Actium, & ce prince n'y avoit épargné ni l'or, ni le marbre de Numidie, ni les peintures, ni les sculptures. On y voyoit d'un côté les cinquante filles de Danaüs, & de l'autre, autant de fils d'Egyptus, en figures équestres.

Porticus Argonautarum étoit voisin de l'endroit appellé *Septa*, & c'étoit là que les oisifs de Rome alloient promener leur inutilité, comme le dit Martial:

An spatia lentus carpit argonautarum?

Son nom venoit de la figure de Jason & de celle de Chiron, argonautes, qui y etoient représentés. Aux Saturnales, temps auquel on se faisoit des présens, il y avoit une grande quantité de boutiques dans ce *portique*, où l'on vendoit de riches bagatelles; ce qui a fait dire à Juvenal:

Mense quidem bruma, cùm jam mercator Jason

Clausus.

parce que ces boutiques cachoient entièrement la vue de la figure.

Porticus circi maximi étoient à trois rangs de colonnes & de forme circulaire; les deux rangs extérieurs servoient à la promenade, & celui de dedans étoit garni de boutiques & d'atteliers d'ouvriers. Il reste des ruines du cirque, mais aucun vestige de ce *portique*.

Porticus Claudia, ainsi nommé de Claudius-Néron qui le fit rétablir, servoit de frontispice à la maison dorée de ce prince, & a entièrement disparu.

Porticus Concordiæ, sous le Capitole, vers le *Forum*, dont il reste encore huit colonnes, étoit presqu'entier du temps de Pogge.

Porticus Europæ, ainsi nommé parce qu'on y voyoit peinte la fable d'Europe, étoit à gauche du champ de Mars, & c'étoit une des retraites des gens qui n'avoient rien à faire.

Porticus Faustinæ. Le *portique* de Faustine, femme d'Antonin-le-Pieux, en face de la place & du mont Palatin, présente encore dix colonnes & une inscription sur son architrave. On a bâti sur le sol où étoit ce *portique*, l'église de S.-Laurent *in Miranda*.

Porticus Gallieni, dans le champ de Mars, s'etendoit jusqu'au pont Milvius; il étoit composé de cinq rangs, dont le premier étoit de simples piliers, & les autres de colonnes. On l'appella aussi *Flaminia*, à cause du voisinage du chemin de ce nom.

Porticus Isidis, ainsi appellé de la déesse Isis, dont les mystères y étoient représentés, étoit remarquable par son pavé de mosaïque.

Porticus Liviæ, construit par Auguste, dans l'endroit où étoit auparavant la maison de César, & où Julie avoit fait élever un grand palais que son père détruisit pour y placer ce *portique*, fut abattu par Néron pour donner plus d'étendue à la maison dorée.

Porticus Margaritaria, dans la place Romaine, reçut son nom des bijoux qu'on y vendoit.

Porticus Mercurii, entre le cirque de Flaminius & le Tibre, est aujourd'hui à-demi détruit, & sert de marché au poisson.

Porticus Milliarensis, dans les fameux jardins de Salluste, fut embelli par Aurélien, qui se plaisoit à s'y retirer souvent, ainsi que nous l'apprend Vopiscus: *Milliarem porticum in hortis Sallustii ornavit; in quâ quotidie & se & equos fatigabat, quamvis esset non bonæ valetudinis.* Néron avoit fait aussi élever dans son palais, trois *portiques*, chacun de trois mille pas de long, qui furent appellés pour cela *porticus milliaria: Vestibuli tanta fuit laxitas*, dit Suétone, *ut porticus triplices milliarias haberet.*

Porticus Octaviæ fut construit hors la porte Carmentale, en l'honneur d'Octavie, sœur

d'Auguste; c'étoit un ouvrage magnifique, d'ordre ionique, & dont on trouve encore des restes entre l'église de Saint-Nicolas & celle de Sainte-Marie. On a même employé dans la nef de cette dernière église plusieurs belles colonnes de l'ancien *portique*.

PORTICUS OCTAVII, appellé aussi *Corinthia*, à cause de ses colonnes corinthiennes, étoit l'ouvrage de Cn. Octavius, vainqueur de Persée, qui y fit représenter son triomphe. Le feu ayant gâté cet édifice, Auguste le fit réparer, & on voit encore quelques débris des colonnes, dont les chapitaux sont corinthiens.

PORTICUS POMPEII, élevé par Pompée derrière son théatre, étoit une agréable promenade, plantée d'arbres & arrosée d'eau. L'édifice étoit à cent colonnes, & orné de peintures & de statues. On appelloit par excellence ce lieu *l'ombre de Pompée*, comme fait Ovide :

Tu modò Pompeiâ lentus spatiare sub umbrâ.

PORTIQUE des perses, στὰ περσικῆ, ancien monument de Lacédémone, dont on voit encore quelques vestiges à Misitra. Les grecs modernes l'appellent *le palais du roi Ménélas*. Ce fut à la construction de ce *portique* que l'on employa pour la première fois des colonnes travaillées en statues d'hommes, pour soutenir des voûtes, des ornemens d'architecture, & faire l'effet des statues de femmes, qu'on appelle des *caryatides*.

Il y a plus de 1700 ans que Vitruve a rendu raison de cet usage, qui de son temps n'étoit pas une nouveauté ; ce qu'il rapporte du *portique des perses* est si glorieux aux lacédémoniens, que ce seroit être injuste que d'omettre ici le passage qui les concerne à cet égard.

Les lacédémoniens, dit le prince de l'architecture romaine, après avoir defait avec une poignée d'hommes la puissante armée des perses, à la bataille de Platée, emmenèrent leurs prisonniers, & bâtirent avec le butin des ennemis le *portique* qu'ils appellèrent *persique*, dans lequel la voûte étoit soutenue par des statues représentant des perses captifs. Ils imaginèrent cet opprobre pour punir une nation orgueilleuse, pour laisser à la postérité un monument de leurs victoires, pour rendre leur valeur redoutable, & pour exciter le peuple à la défense de sa liberté.

Depuis lors, à l'imitation des lacédémoniens, plusieurs architectes firent soutenir les architraves & autres ornemens sur des statues persiques, & enrichirent leurs ouvrages de ces nouveaux soutiens. Ce fameux *portique* de Sparte étoit d'une figure quarrée. Le trait fondamental de ses quatre faces se reconnoît par les ruines. Dans le dernier siècle, on trouvoit encore dans le voisinage des entre-colonnes de cet édifice avec leurs entablemens, les voûtes mêmes étoient bien maintenues ; & c'est un miracle de la fortune que ces tristes débris se soient si long-temps conservés. Je ne sais s'il en subsiste aujourd'hui quelque chose ; mais je crains fort que quelque vizir n'ait fait enlever tout le reste du marbre de ce *portique* célèbre, pour l'employer à un imaret ou à une mosquée. (*D. J.*)

PORTISCULUS, comite ou chef des rameurs. C'étoit aussi le bâton avec lequel il donnoit les signaux, lorsque le bruit empêchoit d'entendre sa voix.

PORTITOR, péager, celui qui reçoit les péages.

Gruter (794. 13.) rapporte une inscription dans laquelle Charon est appellé *portitor*.

PORTORIUM. *Voyez* PEAGE.

PORTRAIT. Rien n'est aussi arbitraire que les *portraits* des anciens publiés par Fulvius Ursinus. On les trouvera discutés dans ce dictionnaire à chaque article du personnage auquel il les attribue.

Le plus grand nombre des *portraits* chez les anciens étoit exécuté en médaillon. Ce que l'on appelle ici médaillon, étoit nommé *clupeum* chez les anciens romains, c'est-à-dire, un *portrait* en bronze, ou autre métal, qui étoit rond, & que l'on dédioit dans les temples. Ce mot étoit distingué de *clypeus*, le bouclier, dont le *portrait* qu'elle signifioit avoit la forme. C'est ainsi que les *portraits* des empereurs, qu'on attachoit aux signes militaires, depuis leur pointe supérieure jusque vers le milieu de l'haste, étoient de ces sortes de boucliers. Il est pourtant vrai que quelquefois on s'est servi indifféremment de l'un & de l'autre mot, pour désigner un *portrait* en médaillon.

Nous avons quelques *portraits* en pied de rois, de princes, de généraux anciens ; mais il étoit réservé à la folie de Néron de se faire peindre en pied sur une toile de cent vingt pieds de haut. C'est Pline qui nous l'apprend (*Lib.* XXX. *c.* 7.) ; voici ses termes : *Et nostræ ætatis insaniam ex picturâ non omittam ; Nero princeps jusserat colossum se pingi cxx pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus.* Ce fait extrêmement singulier, & unique dans l'histoire, a fourni à Caylus quelques réflexions trop curieuses pour les passer sous silence.

« Premièrement, dit-il, ce fait nous indique les grands moyens d'exécution que les artistes d'alors pouvoient avoir. Si ce colosse a été bien exécuté, & s'il a eu ce qu'on appelle de l'effet,

comme on ne peut presqu'en douter, puisque Néron l'exposa à la vue de tout le peuple, on doit regarder ce morceau non-seulement comme un chef-d'œuvre de la peinture, mais comme une chose que peu de nos modernes auroient été capables de penser & d'exécuter. Michel-Ange l'auroit osé, & le Corrège l'auroit peint ; car aucun de nos modernes n'a vu la peinture en grand comme ce dernier. Les figures colossales de la coupole de Parme, qu'il a hazardées le premier, en sont une preuve. Il n'est pas douteux qu'un pareil ouvrage de peinture ne soit plus difficile que toutes les choses de sculpture ; chaque partie dans ce dernier genre conduit nécessairement aux proportions de celles qui l'approchent. D'ailleurs, la sculpture porte ses ombres avec elle ; & dans la peinture il faut les placer, &, pour ainsi dire, les créer successivement ; il faut enfin avoir une aussi grande machine tout-à-la-fois dans la tête ; il est absolument nécessaire qu'elle n'en sorte point, non-seulement pour les proportions & les caractères, mais pour l'accord & l'effet. L'esprit a donc beaucoup plus à travailler pour un tableau d'une étendue si prodigieuse, que pour tous les colosses dépendans de la sculpture ».

« Cette immense production de l'art fut exposée dans les jardins de Marius ; c'est une circonstance qui ne doit rien changer à nos idées : car elle ne prouve pas que ces espaces réservés dans Rome fussent plus étendus que nous ne le croyons ; le terrain étant aussi cher, & les maisons aussi proches les unes des autres, la distance nécessaire pour le point de vue de ce tableau n'étoit pas fort grande. La règle la plus simple de ce point de vue donne une distance égale à la hauteur ; ajoutons-y deux toises, pour faire encore mieux embrasser l'objet à l'œil, & nous n'aurons jamais que vingt-deux toises ; ce qui n'est pas fort considérable, si l'on pense que ces jardins de Marius étoient publics, & si l'on suppose, avec quelqu'apparence de raison, que l'on aura choisi le terrain le plus spacieux ».

Cet ouvrage surprenant, mais ridicule en lui-même, fut consumé par la foudre, comme si l'entreprise étoit trop audacieuse pour la peinture. Pline rapporte nuement ce fait comme s'il étoit tout simple ; cependant on peut le regarder comme une opération de l'art vraiment merveilleuse. (*D. J.*)

PORTULANE (Diane). *Voyez* LIMNATIS.

PORTUMNALES, jeux, combats en l'honneur de Portumne, dieu marin. On les célébroit à Rome le 17 du mois d'août. C'étoient les mêmes jeux que les isthmiens des grecs, célébrés en l'honneur de Palémon.

PORTUNUS ou *PORTUMNUS*, divinité romaine, qui présidoit aux ports, comme son nom le signifie. C'étoit Mélicerte qu'on honoroit sous ce nom. D'autres croient que c'étoit Neptune ou Palémon. Ce dieu avoit un temple à Rome, près du pont Emilius, & l'autre auprès d'Apollon-Cœlispice.

Sur une pâte de verre de la collection de Stosch, on voit le dieu *Portumnus*, avec de grandes ailes & un voile ou drap léger, qu'il tient derrière le dos, passé entre les bras pour s'en servir comme d'une voile pour naviguer, paroissant ainsi aller sur l'eau, légèrement appuyé sur un dauphin. On trouve cette même pierre dessinée parmi les desseins du commandeur *del Pozzo*, dans la bibliothèque de M. le cardinal *Alexandre Albani*, où l'on a pris cette figure pour l'Amour, comme l'indique le distique suivant, qu'on y a mis au-dessous :

Qui vexat terras valido puer improbus arcu,

Neptune, invadat ne tua regna, cave.

PORUS, dieu de l'abondance, étoit fils de Métis, déesse de la prudence. Voici une fable attribuée par Platon à ce dieu, dans son festin. A la naissance de Vénus, les dieux célébrèrent une fête, à laquelle se trouva, comme les autres, *Porus*, dieu de l'abondance. Quand ils furent hors de table, la Pauvreté ou Pénie crut que sa fortune étoit faite, si elle pouvoit avoir un enfant de *Porus* ; c'est pourquoi elle alla adroitement se coucher à ses côtés ; & quelque temps après, elle mit au monde l'Amour. De-là vient, dit notre philosophe, que l'Amour s'est attaché à la suite & au service de Vénus, ayant été conçu le jour de sa fête. Comme il a pour père l'Abondance, & la Pauvreté pour mère, aussi tient-il de l'un & de l'autre. *Voyez* AMOUR, PENIE.

POSCA, oxicrat, sorte de boisson faite avec le vinaigre & l'eau, dont les soldats faisoient usage, ainsi que les esclaves & les moissonneurs. La propriété de ce breuvage étoit de rafraichir. Spartien, en rendant compte de la manière dont l'empereur Hadrien vivoit, lorsqu'il étoit à l'armée, n'oublie pas cette boisson grossière : *Cibis etiam in castrensibus in propatulo libenter utens, hoc est, larido, caseo & poscâ* (Spartian. c. 10.).

POSCENIUM ou *POSTCŒNIUM* étoit le derrière du théatre, où se passoit ce qui ne pouvoit pas convenablement se faire sur le théatre. C'étoit là que les acteurs se retiroient pour s'habiller ou se déshabiller, où l'on serroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines.

POSÉIDON, surnom donné à Neptune, qui signifie *Brise-vaisseaux*, à cause des tempêtes qui

brisent les vaisseaux. On célébroit en son honneur des fêtes qui s'appelloient *Poséïdonies*. Dans l'île de Ténos, une des Cyclades, dit Strabon, il y a dans un bois, hors de la ville, un grand temple, remarquable par des salles à manger qu'on y voit, qui servent à une grande foule de gens, lorsqu'on célèbre les *Poséïdonies*.

POSIDÉON, mois des athéniens. Pétau dit que c'étoit le sixième, Gaza le septième. Un ancien marbre cité par Spon, confirme l'opinion de Pétau, que suivent aussi Wéler, Vandale, Henri Etienne & Selden. Il répondoit au mois de novembre. Henri Etienne le confond avec celui qu'on appelloit *lenaon*; mais Aristide les distingue, & met le mois *lenaon* après le *posidéon* (*Fabricius.*)

POSIDONIA, en Italie. ΠΟΣΕΙ & ΠΟΜΕΙ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en argent.

O. en or.

R. en bronze.

Leurs types ordinaires sont :

Neptune debout, lançant le trident.

Un taureau; quelquefois il frappe de la corne.

Posidonia étoit le nom que les grecs donnoient à *Paestum*. (*Voyez* ce mot.)

POSITI, noms que donnoient les romains aux morts placés à la porte des maisons, jusqu'au moment de leurs funérailles.

POSSESSIONES (*Ad*) *Cæsaris*. On trouve dans le recueil des inscriptions de Muratori ces mots qui désignent un intendant du domaine de l'empereur.

POSTES. *Voyez* JAMBAGES.

POSTES. Hérodote nous apprend que les courses publiques, que nous appellons *postes*, furent inventées par les perses; il dit que de la mer grecque, qui est la mer Egée, & la Propontide jusqu'à la ville de Suze, capitale du royaume des perses, il y avoit pour cent gites ou mansions de distance. Il appelle ces mansions, *basilicos stathmos*, *id est*, *mansiones regias*, *sive diversoria pulcherrima*. Il y avoit une journée de chemin de l'un à l'autre gite ou mansion.

Xénophon nous apprend que ce fut Cyrus qui, pour en rendre l'usage facile, établit sur les grands chemins des stations ou lieux de retraite, somptueusement batis, assez vastes pour contenir un certain nombre d'hommes & de chevaux, pour faire en peu de temps beaucoup de chemin. Il ordonna aux porteurs de ses ordres, qu'à leur arrivée à l'une des *postes* ou stations, ils eussent à déclarer le sujet de leur course à ceux qui y étoient préposés, afin que des uns aux autres les nouvelles parvinssent jusques au roi. Ce fut dans l'expédition de Cyrus contre les scythes, que ce prince établit les *postes* de son royaume environ 500 ans avant l'ère vulgaire.

On prenoit aussi quelquefois les chevaux & les navires par force. Comme les chevaux destinés aux courses publiques étoient ordinairement poussés à grands coups d'éperon, & forcés de courir malgré qu'ils en eussent, on donna le nom de cette servitude forcée aux chevaux de *postes* & aux postillons, lorsque les *postes* s'établirent chez les romains. Les perses appelloient *angaries* toutes les actions que l'on faisoit par contrainte & avec peine. Les latins adoptèrent ce terme *angaria*, pour signifier une *charge personnelle*, une *corvée* & un *cheval de poste*. Les romains appelloient la *poste cursus publicus* ou *cursus clabularis*.

Il n'est pas facile de fixer l'époque, ni de citer les personnes qui instituèrent l'usage des *postes* chez les romains. Selon quelques-uns, lors de l'état populaire, il y avoit sur les grands chemins des *postes* que l'on appelloit *stationes*, & les porteurs de paquets en *poste*, *statores*; dès-lors ceux qui couroient étoient obligés d'avoir leurs lettres de *postes* que l'on appelloit *diplomata* ou *evectiones*, qui leur servoient de passeport pour aller avec les chevaux publics. On trouve dans quelques passages de Cicéron, qu'il donne le nom de *stator* à ceux qui portoient des paquets en diligence; mais les savans qui sont opposés au sentiment qui fixe dès-lors l'institution des *postes* romaines, remarquent que Cicéron n'a entendu parler que des messagers qu'il avoit envoyés, parce qu'il a dit *statores meos* & non pas *statores reipublicæ*; ce qui semble prouver que les couriers dont parle Cicéron, étoient des gens gagés par lui, que ce n'étoient point des hommes au service de la république.

Il est à présumer que, comme Auguste fut le principal auteur des grands chemins des provinces, c'est aussi lui qui donna commencement aux *postes* romaines, & qui les affermit. Suétone, en parlant de ce prince, dit que, pour recevoir plus promptement des nouvelles des différens endroits de son empire, il fit établir sur les grands chemins des logemens, où l'on trouvoit de jeunes hommes destinés aux *postes* qui n'étoient pas éloignés les uns des autres. Ces jeunes gens couroient à pied avec les paquets de l'empereur qu'ils portoient de l'une des stations à la *poste* prochaine, où ils en trouvoient d'autres tout prêts à courir, & de mains en mains les paquets arrivoient à leurs adresses.

Peu de temps après, Auguste établit des chevaux & des chariots pour faciliter les expéditions. Ses successeurs continuèrent le même établissement. Chaque particulier contribuoit aux frais des réparations des grands chemins & de l'entretien des *postes*, sans qu'aucun s'en pût dispenser, non pas même les vétérans; les seuls officiers de la chambre du prince, appellés *prepositi sacri cubiculi*, en furent exempts.

Au reste, on ne pouvoit prendre des chevaux dans les *postes* publiques, sans avoir une permission authentique, que l'on appella d'abord *diploma*, & dans la suite *littera evictionum*, qui signifie la même chose que nos billets de *postes*, que l'on est obligé de prendre des commandans dans les grandes villes & dans les places de guerre pour avoir des chevaux; cet usage s'observoit si exactement qu'au rapport de Capitolin, Pertinax allant en Syrie, pour exercer la charge de préfet de cohorte, ayant négligé de prendre des billets de *poste*, il fut arrêté & condamné par le président de la province à faire le chemin à pied, depuis Antioche jusqu'au lieu où il devoit exercer sa charge.

Les empereurs, dit Procope, avoient établi des *postes* sur les grands chemins, afin d'être servis plus promptement, & d'être avertis à temps de tout ce qui se passoit dans l'empire. Il n'y avoit pas moins de cinq *postes* par journée, & quelquefois huit. On entretint quarante chevaux dans chaque *poste*, & autant de postillons & de palfreniers qu'il étoit nécessaire. Justinien cassa les *postes* en plusieurs endroits, & sur-tout celles par où l'on alloit de Chalcédoine à Diacibiza, fameuse par le tombeau d'Annibal, & située dans le golfe de Nicomédie. Procope voulant donner plus de ridicule à Justinien, avance qu'il établit la *poste* aux ânes en plusieurs endroits du Levant. C'en est assez sur les *postes* anciennes.

Quant aux *postes* modernes, je ne m'arrêterai qu'à celles de France, & je remarquerai d'abord qu'elles étoient bien peu de chose avant le règne de Louis XI. L'an 807, Charlemagne ayant réduit sous son empire l'Italie, l'Allemagne & une partie des Espagnes, établit trois *postes* publiques pour aller & venir dans ces trois provinces. Les frais étoient pris sur les peuples. Julianus Taboetius, jurisconsulte, en parle ainsi: *Carolus Magnus populorum expensis, tres viatorias stationes in Galliâ constituit, anno Christi octingentesimo septimo, primam propter Italiam à se devictam, alteram propter Germaniam sub jugum missam, tertiam propter Hispanias.* Mais il y a toute apparence que les *postes* furent abandonnées sous le règne de Lothaire, Louis & Charles-le-Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire, & petit-fils de Charlemagne, parce que de leur temps les provinces de Charlemagne furent divisées en trois, & l'Italie & l'Allemagne séparées de la France.

C'est de Louis XI que vient proprement l'établissement des *postes* en France, & non tel qu'il est aujourd'hui en Europe.. Il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne & de l'ancien empire romain (*D. J.*).

POSTHUME, tyran sous Gallien.

Marcus Cassius Latienus Posthumus Augustus.

Ses médailles sont:

RR. en or.

RRR. avec les têtes des deux *Posthumes.*

Il y a d'autres revers RRR.

Parmi le grand nombre des médailles d'or de ce prince, qui sont au cabinet national, on y voit un grand médaillon en ce métal, qui porte deux têtes de chaque côté.

RRR. en quinaires d'or.

C. en argent de billon, & RR. avec deux têtes.

Il y a des revers rares, avec ces deux têtes; tels que *Herculi Erymanthino, Herculi immortali.*

C. en G. B. Il y a quelques revers R.

C. en M. B. Il y a quelques revers R.

C. en P. B. & RRR, au revers *C. C. A. A. Colonia Claudia Augusta Agrippinensis. COS. IIII*, une femme qui tient une balance.

RRR. en médaillon latin de bronze. Il y en a plusieurs dans le cabinet national. Celui que Banduri a donné sans légende, se trouve dans un cabinet de Paris. Il est de deux cuivres à fleurs de coin avec la légende ordinaire. Du côté de la tête, & au revers: *Felicitas Posthumi Aug.*

Posthume le jeune.

C. Junius Cassius Posthumus Augustus.

Ses médailles sont:

RRRR. en or, avec sa tête, au revers de celle de son père.

RRR. également en or, avec sa tête accollée à celle de son père.

RRR. en argent, avec les mêmes types.

On lui attribue la médaille d'argent où il y a une tête qui paroît plus jeune que celle de son père, au revers de laquelle est le dieu d'un fleuve, & pour légende *Salus Provinciarum.*

RRR. en G. B. avec deux têtes accollées, ou au revers l'une de l'autre.

Patin a donné une médaille qui paroît du module de M. B. avec la tête de *Posthume*, & cette légende : *Herculi deus Oniensi*, au revers de *Posthume* le fils.

Goltzius & d'autres antiquaires rapportent des médailles de *Posthume* fils, avec les noms qui sont à la tête de cet article.

POSTICÆ, portes de l'amphithéatre, par lesquelles on introduisoit les bêtes.

POSTICUM, porte de derrière dans un bâtiment, par laquelle entroient & sortoient ceux qui ne vouloient pas être apperçus.

POSTLIMINIUM, chez les romains, se disoit d'une personne qui étoit allée séjourner ailleurs, qui avoit été bannie ou prise par l'ennemi, quand elle revenoit dans son pays, & qu'elle rentroit dans ses biens.

Selon Aulugelle, ce nom venoit de *post*, après, & de *limen*, seuil de la porte, c'est-à-dire, retour à ses limites & à son seuil ; quoique d'autres, d'après Ammien-Marcellin, prétendent que ces personnes étoient rétablies dans leur maison en passant par un trou que l'on faisoit à la muraille, *post limen*, & non pas en passant par-dessus le seuil ; ce qui étoit regardé comme de mauvais augure.

Postliminium étoit aussi une loi ou un acte, par lequel on recouvroit sur un étranger ou sur un ennemi un héritage ou tout autre bien que l'on avoit perdu.

POSTPOSITION (La) des grecs étoit une évolution militaire qui renvoyoit l'infanterie légère à la queue de la phalange.

POSTPRINCIPIA, espace de terrain derrière les triaires, dans la tactique des romains.

POSTSIGNANI, soldats placés à la suite des *antesignani*, dans les armées romaines.

POSTVERTA, ou POSTVERSA, ou POSTVORTA, une des divinités qui présidoit aux accouchemens difficiles. Elle (*Aulugell.* 16. 16.) prédisoit l'avenir, & les romains l'invoquoient pour prévenir les maux dont ils étoient menacés. C'étoit une des déesses carmentes. *Voyez* CARMENTA.

POSTULATIONES, sacrifices que l'on faisoit pour appaiser les dieux irrités ; on les appelloit ainsi, parce que les divinités offensées sembloient les demander pour appaiser leur colère & détourner les malheurs dont on étoit menacé. *Postulio* étoit le sacrifice fait aux dieux des Enfers, pour la même raison, ou ce qu'ils offroient pour expiation.

POSTULIO, offrande par laquelle on croyoit appaiser les dieux dans les *postulationes*.

POSTUME, empereur. *Voyez* POSTHUME.

POSTVMIA, famille romaine dont on a des médailles :

O. en or.

C. en argent.

C. en bronze.

Les surnoms de cette famille sont *Albinus*, *Magnus*, *Megellus*, *Paulus*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

POT de chambre. Parmi le grand nombre des vaisseaux de verre qu'on voit au cabinet de Portici, il y a sans doute aussi des *pots* de chambre, ainsi que quelques-uns semblent l'être en effet. Cela est d'autant plus probable, qu'on sait que cette espèce de meuble étoit anciennement de verre, comme il l'est encore en général en Italie ; ce qui semble confirmé par un passage de Théodore Métochitès, où, parlant de la différence du caractère des deux fils & successeurs de Vespasien, cet écrivain compare ces deux princes à un gobelet & à un *pot* de chambre faits de la même espèce de verre (*Winckelmann.*).

Quant à la manière de demander le *pot* de chambre, *voyez* DOIGT.

POTAMIDES, de ποταμὸς, *fleuve*, nymphes des fleuves & des rivières.

POTAMOS ou POTAMUS, bourg du Péloponèse, dans l'Attique. C'étoit un bourg maritime de la tribu Léontide, au-delà du promontoire Sunium, en regardant du côté de l'Europe, & c'est ce qu'on appelle maintenant le *port de Raphti*, où il n'y a aucune habitation. C'étoit-là qu'on voyoit le monument d'Ion, fils de Xuthus. A Athènes, on lit, dans l'église d'*Agioi apostoli*, un fragment d'inscription, où il est fait mention des citoyens de ce bourg......... ΣΙΡΑΤΟΚΛΕΟΥΣ ΠΟΤΑΜΙΟΥ...... ΘΥΓΑΤΗΡ. Les habitans de *Potamos* furent autrefois l'objet des railleries du théatre d'Athènes, par leur facilité & leur inconstance à créer de nouveaux magistrats. Ce bourg est le même que Pausanias (*Liv. VII. c.* 1.) appelle la *tribu des potamiens*.

ΠΟΤΗΡΙΟΦΟΡΟΣ. Les achéens rendoient un culte particulier à Cérès, surnommée Ποτηριοφόρος, *porte-vase*, à cause d'un vase qu'elle tenoit comme

ſymbole de l'abondance que cette déeſſe avoit répandue ſur la terre (*Athen. Deipn. l. X.*).

POTESTAS, puiſſance, qu'il faut bien diſtinguer du commandement, *imperium.* On appelloit avoir la puiſſance, lorſqu'on étoit nommé par le peuple pour préſider à quelqu'affaire, & pour quelque département ; mais celui-là ſeul avoit le commandement, ou ce qu'on appelloit *imperium*, qui tenoit nommément du même peuple, l'autorité ſur les armées & le pouvoir de conduire la guerre. Le *commandement* concernoit donc les affaires de la guerre ; la *puiſſance* donnoit la juriſdiction & le droit de connoître de toutes les affaires civiles. Tel étoit le pouvoir dont on inveſtiſſoit ceux qu'on appelloit *præſides* dans les provinces, & c'eſt pour l'exercer avec plus de facilité, que peu de temps après leur arrivée dans la province, ils avoient coutume d'indiquer une aſſemblée de ceux du pays dans quelque ville, ou bien ils parcouroient eux-mêmes les villes de la province, pour y rendre la juſtice ; & ils appelloient cela proprement *forum agere.* Voyez Conventus.

POTHOS. *Voyez* Iméros.

POTINA, divinité tutélaire des enfans, celle qui avoit ſoin de leur boiſſon (Du verbe *potare*, boire.). Varron (*Apud Nonnium.*) en fait mention.

POTIN, alliage dont ſont faites pluſieurs médailles. « Le *potin*, dit Savot (*Diſc. ſur les Méd. part. II. c.* 17.), eſt une eſpèce de cuivre jaune, qui ne ſe peut dorer à cauſe du plomb qui y entre, comme je l'ai remarqué ci-devant. Il eſt compoſé de cuivre de laiton, & de plomb, & poſſible un peu d'étain. On lui donne le nom de *potin*, à cauſe qu'on fait ordinairement les pots de cuivre de cette matière ». Mais outre les métaux dont Savot fait mention, il entroit auſſi dans la compoſition du *potin*, dont on ſe ſervoit pour frapper des médailles, environ un cinquième d'argent, comme on l'a reconnu, en en faiſant fondre quelques-unes. Au reſte, on commence à trouver des médailles de *potin*, dès le temps d'Auguſte ou de Tibère. Il y avoit une médaille d'or de Tibère, au revers d'Auguſte, en *potin*, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, qui avoit une ſuite preſque complette en ce métal. Cette ſuite peut paſſer pour unique en ſon genre.

POTIO. Voyez Boisson.

POTITIENS, *Potitii.* Les *Potitiens* & les Pinariens étoient deux familles qui deſcendoient de deux vieillards arcadiens, qui vivoient du temps du roi Evandre. Ce prince les ayant tous invités au ſacrifice qu'il vouloit faire à Hercule, les *Potitiens* s'y rendirent de bonne heure ; mais les Pinariens ne vinrent qu'après que les entrailles de la victime eurent été preſque toutes mangées ; ce qui donna occaſion de faire une loi, qui portoit qu'à l'avenir, dans les ſacrifices, aucun des deſcendans de Pinarius n'auroit part aux victimes. Piſandre apprit à *Potitius* & à ſes enfans la manière dont Hercule vouloit être honoré, & ils devinrent prêtres de ce dieu. Mais leurs deſcendans ayant eu l'imprudence de révéler ſes myſtères à des eſclaves, ils périrent tous en une année, ſous le conſulat de M. Valerius & de P. Decius Mus (*Liv. I, c.* 7. *& l. IX. c.* 29.).

POTITUS, ſurnom de la famille Valeria.

POTNIADES, déeſſes qui n'étoient propres qu'à inſpirer la fureur ; on croit que c'eſt un ſurnom de bacchantes. Elles avoient pris leur nom de la ville de Potnia, en Béotie, où elles avoient des ſtatues dans un bois conſacré à Cérès & à Proſerpine. On leur offroit des ſacrifices en certain temps de l'année ; &, après ces ſacrifices, on laiſſoit aller en quelques endroits du bois des cochons de lait, qui, ſuivant les gens du pays, ſe retrouvoient, l'année ſuivante, à pareil temps, paiſſant dans la forêt de Dodone. On diſoit encore que, dans le temple de ces déeſſes à Potnie, il y avoit un puits, dont l'eau rendoit furieux les chevaux qui en buvoient.

POTNIES ou POTNIADES. *Voyez* ce mot.

POTRIMPOS, nom d'une idole des anciens pruſſiens, qu'ils adoroient ſous des chênes, comme le Perculos & le Picolos, & auxquels ils offroient en ſacrifice leurs ennemis (*Mém. de l'Acad. de Berlin, t. II. p.* 458.).

POTUA, déeſſe qui préſidoit aux boiſſons (*Arnob.* 2.)

POTUS. Voyez Boisson.

POUCE de la main. Les anciens tournoient les *pouces* en arrière, quand ils vouloient marquer qu'ils n'étoient pas favorables à quelqu'un, & au contraire ils les fermoient contre l'index, quand ils lui étoient favorables. Ainſi, lorſque le peuple vouloit ſauver un gladiateur, il baiſſoit le *pouce* ; ce qui s'appelloit *premere pollicem* ; s'il vouloit qu'il fût mis à mort, il le tournoit, *vertebat pollicem*, & le malheureux gladiateur ſe ſoumettoit à l'arrêt, ainſi que le dit Juvénal (*Sat. III. v.* 36.) :

Munera nunc edunt, & verſo pollice vulgi
Quemlibet occidunt populariter.

Quelques auteurs expliquent d'une autre manière ce

ce signe de faveur ou de condamnation ; ils prétendent que *premere pollicem* consistoit à élever les deux mains à poings fermés, & à serrer étroitement les *pouces*, & que *vertere pollicem* étoit lever une main en l'air, en faisant sortir le *pouce* du poing. Au reste, ce signe n'étoit usité que dans l'amphithéatre & pour le combat des gladiateurs ; car il y avoit d'autres manières d'applaudir dans les jeux scéniques.

Ceux qui craignoient de porter les armes, se coupoient le *pouce*, & de-là vient le mot *poltron* dans la langue françoise. *Nec eorum aliquandò quisquam*, dit Ammien, *munus martium pertimescens, pollicem sibi præcidit, quos jocaliter Murcos appellant.* On les appelle *Murcos*, par allusion à la déesse des lâches, *Murcia*.

POUDRE à cheveux. Elle étoit inconnue à nos ancêtres. Le premier de nos écrivains qui en ait parlé, est *l'Etoile*, dans son journal sous l'an 1593, où il rapporte qu'on vit dans Paris des religieuses se promener frisées & poudrées. Depuis ce temps-là la *poudre* se mit peu-à-peu à la mode parmi nous. Louis XIV ne la pouvoit souffrir, & il ne s'en servit qu'à la fin de son règne. De notre nation, la *poudre* a passé chez tous les peuples de l'Europe, excepté les turcs, à cause de leur turban.

Marguerite de Valois, au rapport de Brantome, étoit fâchée d'avoir les cheveux très-noirs ; elle recouroit à toutes sortes d'artifices pour en adoucir la couleur. Si la *poudre* eût été en usage, elle se seroit épargné ces soins.

Les anciens se teignoient les cheveux en blond, parce que cette couleur leur plaisoit ; quelquefois ils les couvroient de *poudre* d'or, pour les rendre plus brillans ; les bourguignons les oignoient de beurre.

POUDREUX. Jupiter avoit un temple à Mégare, dans l'Attique, sous le nom de Jupiter-le-*Poudreux*, apparemment parce que ce temple étant sans couverture, la statue du dieu devoit être fort *poudreuse*.

POULE de Numidie. *Voyez* PINTADE.

On regarde ordinairement comme la tête de la poule de Numidie, celle de l'animal que l'on voit sur le milieu du front de plusieurs figures égyptiennes ; & c'est avec raison, à l'égard des représentations d'Isis. Je croirois même que la tête de cet oiseau, placée sur celle de la déesse, pourroit avoir été le principe & la source de ce genre de parure devenu général ou plus étendu dans la suite (*Caylus*, *5. p. 66.*).

POULETS (Four à), où l'on fait éclore les œufs. Cette manière qu'ont les égyptiens de multiplier à leur gré des oiseaux domestiques, dont on fait une si grande consommation, est de la plus haute antiquité, quoiqu'elle n'ait été imitée dans aucun autre pays. Diodore de Sicile & quelques autres anciens nous ont dit, mais se sont contentés de nous dire, que les égyptiens faisoient depuis long-temps éclore des *poulets* dans les fours. Pline avoit probablement ces fours d'Egypte en vue, lorsqu'il a écrit : *Sed inventum ut ova in callido loco imposita paleis, igne modico foverentur homine versante pariter die ac nocte, & statuto die illinc erumpere fœtus.*

POULETS sacrés, que les prêtres élevoient du temps des romains, & qui servoient à rendre les augures. On n'entreprenoit rien de considérable dans le sénat, ni dans les armées, qu'on n'eût auparavant pris les auspices des *poulets sacrés*. La manière la plus ordinaire de prendre ces auspices, consistoit à examiner de quelle façon ces *poulets* usoient du grain qu'on leur présentoit. S'ils le mangeoient avec avidité, en trépignant & en l'écartant çà & là, l'augure étoit favorable ; s'ils refusoient de manger & de boire, l'auspice étoit mauvais, & on renonçoit à l'entreprise pour laquelle on consultoit. Lorsqu'on avoit besoin de de rendre cette sorte de divination favorable, on laissoit les *poulets* un certain temps dans une cage, sans manger ; après cela, les prêtres ouvroient la cage, & leur jettoient leur mangeaille. On faisoit venir ces *poulets* de l'île de Négrepont.

On fut fort exact chez les romains à ne point donner de faux auspices tirés des *poulets sacrés*, depuis la funeste aventure de celui qui s'en avisa sous L. Papirius Cursor, consul, l'an de Rome 482. Il faisoit la guerre aux Samnites, dit Tite-Live (*L. X.*), & dans les conjonctures où l'on étoit, l'armée romaine souhaitoit avec une extrême ardeur que l'on en vînt à un combat. Il fallut auparavant consulter les *poulets sacrés* ; & l'envie de combattre étoit si générale, que quoique les *poulets* ne mangeassent point, quand on les mit hors de la cage, ceux qui avoient soin d'observer l'auspice, ne laissèrent pas de rapporter au consul qu'ils avoient fort bien mangé. Sur cela le consul promit en même temps à ses soldats & la bataille & la victoire. Cependant il y eut contestation entre les gardes des *poulets* sur cet auspice, qu'on avoit rapporté à faux. Le bruit en vint jusqu'à Papirius, qui dit qu'on lui avoit rapporté un auspice favorable, & qu'il s'en tenoit-là ; que si on ne lui avoit pas dit la vérité, c'étoit l'affaire de ceux qui prenoient les auspices, & que tout le mal devoit tomber sur leur tête. Aussi-tôt il ordonna de placer ces malheureux aux premiers rangs. Avant que l'on eût donné le signal de la bataille, un trait partit, sans qu'on sçût de quel côté, & alla percer le garde des *poulets*, qui

avoit rapporté l'auſpice à faux. Dès que le conſul ſçut cette nouvelle, il cria : « Les dieux ſont ici » préſens, le criminel eſt puni ; ils ont déchargé » toute leur colère ſur celui qui la méritoit, nous » n'avons plus que des ſujets d'eſpérances ». Auſſi-tôt il fit donner le ſignal, & il remporta une victoire entière ſur les ſamnites. Il y a bien apparence, dit Fontenelle, que les dieux eurent moins de part que Papirius à la mort de ce garde de *poulets*, & que le général en voulut tirer un ſujet de raſſurer les ſoldats, que le faux auſpice pouvoit avoir ébranlés.

POUPE. La *poupe* des navires anciens étoit décorée des ſtatues des dieux. C'eſt pourquoi cette partie du vaiſſeau étoit regardée comme un lieu ſacré & inviolable, où les ſupplians ſe retiroient pour obtenir grace. C'étoit auſſi une eſpèce de temple que l'on ornoit de couronnes, de bandelettes, en l'honneur des dieux.

POUPÉE. Ce jouet des enfans étoit fort connu des romains ; leurs *poupées* étoient faites d'ivoire, de plâtre ou de cire, d'où vient le nom *plagun-cula* que leur donne Cicéron dans ſes lettres à Atticus. Les jeunes filles nubiles, dit Perſe, alloient porter aux autels de Vénus les *poupées* qui leur avoient ſervi d'amuſement dans le bas âge :

Veneri donata à virgine pupa.

Peut-être vouloient-elles obtenir par cette offrande à la déeſſe des amours, de jolis enfans, dont ces *poupées* étoient l'image ; ou plutôt encore cette conſécration de leurs *poupées* indiquoit qu'elles quittoient ces marques de l'enfance, pour ſe dévouer aux occupations ſérieuſes du ménage. C'eſt ainſi que les garçons, lorſqu'ils entroient dans les fonctions publiques de la ſociété, dépoſoient la robe de l'enfance, & prenoient celle de l'adoleſcence. Auſſi les romains donnoient le nom de *pupa* ou *pupula* aux jeunes filles, comme nous l'apprend Martial dans ce vers ſatyrique :

Pupam ſe dicit Gallia, cùm ſit anus.

De plus, ils enſeveliſſoient leurs enfans morts avec leurs *poupées* & leurs grelots. Les chrétiens les imitèrent ; & de-là vient qu'on a trouvé dans les tombeaux des martyrs, près de Rome, de ces ſortes de petites figures de bois & d'ivoire, parmi des reliques & des oſſemens d'enfans baptiſés.

POURPRE. Pour entendre les auteurs anciens qui ont parlé de la teinture *pourpre*, il faut diſtinguer la *pourpre* marine ou animale, de la *pourpre* végétale. La première étoit faite avec un coquillage, c'étoit la plus chère, & elle étoit d'un rouge-violet. La *pourpre* végétale étoit rouge ou écarlate ; elle étoit précieuſe, mais moins chère que l'autre. On la faiſoit, non avec la cochenille que les anciens n'ont pas connue, mais avec le *coccus* ou kermès des chênes-verts ou yeuſes. Les romains la tiroient du Languedoc, de l'Eſpagne, de la Galatie, de l'Arménie, de la Cilicie & de l'Afrique. Il en eſt rarement fait mention dans les écrivains grecs & latins.

On la tiroit de deux petits coquillages de mer, nommés le *murex* & le *purpura* ; tous les deux ſont univalves, allongés en voûte, terminés en pointe & hériſſés de piquans. Ils contiennent un petit animal, dont le ſuc ſervoit à la teinture *pourpre*. La pêche de ces deux coquillages ſe faiſoit ſur les côtes de la Phénicie, d'Afrique, de Grèce, & autour de quelques îles de la Méditerranée.

Les grecs nommoient ἁλουργίδες les habits teints dans cette *pourpre* marine, & cette couleur étoit affectée particulièrement aux vêtemens du roi de Perſe ; les autres grands ſeigneurs de l'état portoient à la vérité des robes *pourpres*, mais d'une teinture différente.

Les tyriens excelloient dans l'art de teindre la *pourpre*, ſoit par quelques ſecrets particuliers, ſoit qu'ils donnaſſent à leur *pourpre* plus de teint qu'aux *pourpres* ordinaires ; de-là vient qu'on lit dans les poëtes :

Tyrioque ardebat murice lana.

Horace appelle la *pourpre* par excellence *lana tyria* ; Virgile, *ſarranum oſtreum* ; Juvénal, *ſarrana purpura*, de l'ancien nom de Tyr, *Sarra*. La beauté & la rareté de cette couleur l'avoient rendue propre aux rois de l'Aſie, aux empereurs romains & aux premiers magiſtrats de Rome. Les dames même n'oſoient l'employer dans leurs habits ; elle étoit réſervée pour les prétextes de la première magiſtrature. De-là viennent ces expreſſions *veſtis purpurea*, pour ſignifier une *robe éclatante*, & au figuré un *ſénateur*, un *conſul*.

Il y avoit des pêcheurs pour le coquillage appellé *pourpre*, qu'on nommoit *purpurarii piſcatores*, des teinturiers en *pourpre*, *tinctores purpurarii*, des magaſins de *pourpre*, *officina purpuraria*.

Alexandre s'étant rendu maître de Suze, trouva dans le château cinquante millions d'argent monnoyé ; outre une ſi grande quantité de meubles & d'autres richeſſes, qu'on ne pouvoit les nombrer, dit Plutarque. Entr'autres effets des plus précieux, on y trouva cinq mille quintaux de la plus riche *pourpre* d'Hermion, qu'on y avoit raſſemblée pendant plus d'un ſiècle, & qui conſervoit encore tout ſon luſtre. On concevra quelle richeſſe immenſe c'étoit, quand on ſaura que cette *pourpre* ſe vendoit juſqu'à cent écus la livre ; ce qui feroit ſur ce pied cent cinquante millions de notre monnoie. Ainſi les tréſors immenſes que pluſieurs rois

avoient formés pendant des siècles, passèrent dans une heure de temps entre les mains d'un seul prince étranger.

On avoit extrêmement perfectionné chez les anciens les teintures en *pourpre*. On en faisoit diverses nuances, depuis le violet mêlé de rouge jusqu'au rouge-clair le plus brillant. Les romains vouloient que la *pourpre* frappât doucement & agréablement la vue, d'une manière moins vive que ne fait le rubis, & c'est aussi le goût moderne pour l'écarlate.

La *pourpre* & le *murex* servent encore aujourd'hui en Sicile à la teinture; on tire aussi cette couleur du buccin.

Cette couleur fut connue de tout temps à Rome, si nous en croyons Pline, & elle étoit la marque distinctive des magistrats romains (*Voyez* PRETEXTE, TOGE.). Sous la république, l'usage en devint assez général; mais les empereurs resteignirent le droit de la porter, sur-tout celle de Tyr, qui passoit pour la plus belle. Aurélien rendit la liberté de s'habiller de *pourpre*, & sous le Bas-Empire, à commencer par Gallien, cette couleur devint tellement propre aux empereurs, que la *pourpre* & l'empire étoient un même mot, & que *sumere purpuram* n'étoit autre chose que monter sur le trône impérial. Depuis ce temps, ce fut un crime de lèze-majesté de porter, de vendre de la *pourpre* à d'autres qu'au prince, pour son usage & celui de sa maison. Aussi Ammien rapporte-t-il le supplice de quelques ouvriers en *pourpre*, qui en avoient teint pour d'autres que pour l'empereur.

« Les empereurs de Constantinople, dit M. Paw, après avoir défendu à leurs sujets de porter des habits de *pourpre*, crurent que cette loi étoit d'une telle conséquence, qu'il falloit mettre chacun dans l'impossibilité de la transgresser. Là-dessus ils défendirent encore de teindre dans toute l'étendue de l'empire, des étoffes de cette couleur; de sorte que, pour s'en procurer, il ne restoit plus d'autre moyen que de les teindre dans le palais même. On établit donc dans le palais des teinturiers & des faiseurs d'encre pour la signature des diplômes, des patentes & des rescripts; car cette encre étoit aussi de couleur *pourpre*, & nous avons encore la loi par laquelle il est interdit à tout particulier de la faire & de s'en servir ».

» Enfin, l'inquiétude & la foiblesse de ces princes augmentant à mesure que leur tyrannie augmentoit, ils s'imaginèrent qu'il falloit pour leur propre sûreté faire fabriquer aussi tous les ornemens impériaux dans le palais de Constantinople; & comme ces ornemens étoient de la compétence d'une infinité d'ouvriers, on établit à la cour, outre les teinturiers, des orfèvres, des diamantaires, des tisserands, des cordonniers, des brodeurs, des faiseurs de baudriers, des selliers, des maréchaux, & une sorte d'hommes qui se faisoient passer pour des graveurs en pierres fines ».

» Voici les expressions originales de la loi de l'empereur Justin :

« Tout ce qui concerne, dit-il, les marques de » l'autorité souveraine ne doit pas être indistinc- » tement travaillé dans les boutiques & les maisons » des particuliers. Mais il faut que les ouvriers du » palais le fabriquent dans l'enceinte même de ma » cour.

Ornamenta enim regia intrà aulam meam fieri à palatinis artificibus debent; non passim in privatis domibus aut officinis parari (*Liv. XI. tit.* 9. *Nulli prorsus liceat.* Je prie le lecteur de voir aussi les loix qui se trouvent dans le titre de *Murilegulis* & dans celui de *Vestibus holoberis.*) ».

» Le soupçon qu'eut ce prince sur la manière dont on pourroit éluder sa loi, est aussi remarquable que sa loi même. Les particuliers, dit-il, qui feront faire des ornemens impériaux sous prétexte de venir ensuite me les offrir en présens, seront punis de mort; c'est bien cette clause-là qu'il falloit ajouter, sans quoi il n'y eut jamais eu personne de coupable ».

» On voit par tout cela comment, dans ces horribles institutions du despotisme, le prince extrêmement défiant tâche de faire un grand vuide autour de lui, en rendant sa cour indépendante de l'état; il ne veut avoir besoin de personne, & compte sur ses esclaves domestiques, qui ne sauroient avoir de l'émulation, & dont l'industrie est par conséquent fort bornée. Je ne dis point qu'on vit tous les arts expirer à Constantinople par le seul effet de ces loix odieuses & tyranniques; mais on ne sauroit douter que ces loix n'aient extrêmement contribué à la perte totale des arts. Aussi, vers ces temps dont je parle, les choses étoient-elles parvenues à un tel excès, qu'il n'existoit plus dans tout l'empire un seul graveur, comme cela est attesté par les monnoies qui ne sont qu'égratignées, & le caractère de la plus profonde barbarie s'y fait sentir. Le prétendu législateur Justinien ne savoit pas écrire son nom; mais ceux qui ont gravé ses médailles n'étoient guères plus habiles que lui. Il est surprenant qu'on accuse encore les goths d'avoir les premiers perdu le goût de la belle architecture; puisque les deux Isidores & Arthémius, qui travaillèrent sous ce prince à la reconstruction de Sainte-Sophie, n'étoient sûrement pas des goths; & cependant on sait de quelle manière ils ont violé les premières règles de l'art ».

» Quant aux loix dont nous venons de faire mention, on en découvre le motif dans le pouvoir arbitraire, dans le désordre du gouvernement,

la foiblesse du souverain & la corruption de la cour. On étoit à chaque instant menacé de quelque révolte, & à chaque instant on craignoit que le premier rebelle qui paroîtroit en public avec un habit de *pourpre* & un diadême, ne fût reconnu pour empereur. Cette appréhension dicta les édits par lesquels la teinture des étoffes de *pourpre* hors de l'enceinte du palais, est traitée de crime de lèze-majesté au premier chef, dès le règne d'Honorius. On sent bien qu'il n'y a qu'une foiblesse, & une grande foiblesse, qui puisse imaginer de tels expédiens pour arrêter les usurpateurs; car quand ils ont en main la force, ils savent se passer des signes de la puissance, ou savent les trouver. Cependant il est essentiel d'observer que, dans les pays de la servitude, les hommes sont plus frappés qu'ailleurs par une certaine couleur & par certaine décoration, qui y fait les princes. Que seroit un empereur de la Chine sans une robe jaune » ?

Sans parler de la distinction de la *pourpre* en marine & en végétale, il y avoit plusieurs sortes de *pourpre*, qui tiroient leurs noms, ou de leur qualité particulière, ou des atteliers où on les travailloit.

Purpura Dibapha étoit la *pourpre* teinte deux fois, *bis tincta*, dit Pline, que Martial appelle *vellus bis inquinatum murice*; d'où vient que Cicéron appelle *dibaphum* un magistrat : *Curius vester dibaphum cogitat.*

Purpura Girbitana, ainsi nommée de l'île Girbé dans l'Océan méridional, où il y en avoit une fameuse manufacture.

Purpura Plebeia, que Cicéron appelle *penè fuscam*, étoit une couleur cramoisie, à l'usage des moins riches de Rome, qui ne l'achetoient que cent deniers la livre, au lieu que la *pourpre* tyrienne en valoit mille.

Purpura Probiana, dont parle Lampride, étoit une couleur supérieure, imaginée par un certain Aurelius Probus, directeur d'une teinturerie.

Purpura Tyria étoit la véritable *pourpre* marine, faite avec le poisson nommé *murex*, sans aucun mélange. La fable raconte que cette couleur fut trouvée par le chien d'Hercule, qui, ayant apperçu ce poisson, le mangea, & revint la gueule teinte de cette belle liqueur, dont l'éclat plut tant à la maitresse du héros, qu'elle le menaça de le quitter, s'il ne lui apportoit une robe de la même couleur.

Les lacédémoniens portoient dans les combats, dit Valère-Maxime (2. 6. 2.), des tuniques rouges-*pourpres*, afin que le sang coulant des blessures, ne frappât point les yeux des ennemis, & ne rechauffât pas leur courage : *Iidem ad dissimulandum & occultandum vulnerum suorum cruorem, pœniceis in prælio tunicis utebantur; non, ne ipsis aspectus ejus terrorem, sed ne hostibus fiducia aliquid adferret.*

« Il n'est peut-être pas généralement connu, dit Winckelmann, que la *pourpre* des anciens avoit la couleur de la feuille de vigne, quand elle commence à se faner & à devenir rougeâtre (*Voyez* la lettre de M. Huet sur la *pourpre*, dans les dissertations de Tilladet, *tom. III. p.* 169.) ».

Winckelmann dit ailleurs : « Il y avoit deux sortes de *pourpre*. La première étoit violette, *ianthinos* (*Tacit. Annal.* 2. *c.* 33. *Corn. Nep. frag. p.* 158. *in us. Delp. Colomn. de purp. p.* 6.), couleur que les grecs désignoient par un mot qui signifie proprement couleur de mer (*Excerpt. Polyb. l. XXXI. p.* 177. *Had. jun. animadv. l. II. c.* 2. *Bochart. Hieroz. t. I. p.* 730.), & qui nous indique la *pourpre* de Tarente. La seconde étoit cette couleur précieuse nommée la *pourpre* de Tyr, & elle ressembloit à notre laque ».

Les enseignes romaines étoient faites de la même *pourpre*, qui étoit réservée aux seuls empereurs. Souvent il n'y avoit pas dans le camp d'autres morceaux de *pourpre*; de sorte que les soldats voulant déclarer un de leurs chefs empereur, lui jettoit autour du col & sur les épaules, en guise de *paludamentum*, la *pourpre* des enseignes. Capitolin le dit expressément (*Gordian. c.* 8.) : *Sublatâ de vexillis purpurâ imperatores eos dicemus.* On employoit au même usage les manteaux de *pourpre* dont étoient couvertes les statues des dieux. Vopisque (*Cap.* 3.) nous l'apprend de Saturnin : *Depositâ purpurâ ex simulacro Veneris, cyclade uxoriâ militibus circumstantibus amictus, & adoratus est.*

POUSSIÈRE. Quand les anciens rencontroient un cadavre, ils se faisoient un devoir de jetter sur lui de la *poussière*, & c'étoit une manière de sépulture, dont ils ne croyoient pas pouvoir se dispenser à l'égard d'un corps inhumé. Celui qui avoit manqué à cette cérémonie religieuse, étoit obligé d'immoler à Cérès ce que l'on appelloit *porca præcidanea*. Les romains avoient reçu cette coutume des grecs : *Lex attica fuit*, dit Elien, *ut qui in cadaver insepultum hominis inciderit, saltem ei terram injiceret*; & un scholiaste de Sophocle nous apprend que l'on regardoit comme maudits ceux qui avoient passé devant un cadavre sans lui rendre ce dernier devoir : *Qui mortuum cernerent insepultum, neque pulverem spargerent, videbantur esse execrabiles.* Il falloit jetter la *poussière* par trois fois, *manu plenâ ter jacta terra*; il ne falloit pas que la terre

fût en motte : *Non glebâ jaciuntur mortuis, sed terra soluta.*

La *poussiere* servoit aux athlètes pour se frotter le corps, quand ils étoient oints d'huile, & on l'apportoit à Rome du pays le plus éloigné, comme d'Alexandrie. La raison qu'apporte Galien de cet usage, c'est que la *poussiere* a une propriété emplastique, c'est-à-dire, de boucher les pores & les passages de la sueur; qu'elle a de plus une vertu rafraichissante qu'elle communiquoit aux membres.

POUZOL ou POUZZOLE, *Puteoli*, en Italien *Pozzuoli*, ville de dix mille ames, à deux lieues & demi de Naples, fondée 522 ans avant l'ère vulgaire, ainsi appellée du grand nombre de puits ou de sources minérales qui y sont. Cicéron l'appelle *ville municipale;* mais elle fut aussi colonie. Une inscription du temps de Vespasien l'appelle *Colonia Flavia.* Lorsque les romains eurent établi sur ce parage le centre de leurs délices & du luxe de leurs campagnes, *Pouzol* fut une ville considérable.

On a tiré, en 1750, des fouilles du temple de Jupiter-Sérapis, des statues & des vases d'un beau travail; il étoit environné de 42 chambres quarrées, dont il en subsiste encore plusieurs, mais presque ruinées.

Près du port de *Pouzol* est le *ponte di Caligula*, dont il reste treize piliers & deux arches. Cet empereur insensé, voulant aller en triomphe sur la mer de baies à *Pouzol*, fit construire un pont de 360 pas. On fixa les vaisseaux du milieu par des ancres, & on les assembla par des chaînes. On y forma avec de la terre un grand chemin, des pavés & des parapets. Ce fut par cette nouvelle route que Caligula célébra son triomphe; le premier jour, à cheval, avec une couronne de chêne; le deuxième, dans un char de triomphe, suivi de Darius, que les parthes lui avoient donné en ôtage.

Le port endommagé par la mer, fut réparé par Antonin, auquel les habitans élevèrent un arc de triomphe, avec une inscription rapportée par Jules-Capitolin, dans la vie de cet empereur.

L'amphithéatre de *Pouzol*, appellé le *Colosseo*, aussi grand que le Colisée de Rome, est le morceau le mieux conservé de toutes les antiquités de cette ville, quoique ruiné. Suétone nous apprend qu'on y célébra des jeux auxquels Auguste assista.

Sur ce rivage étoit la vaste maison de campagne de Cicéron, qu'il appella *Academia*, où il composa ses livres intitulés *Quæstiones academicæ*.

POUZZOLANE (La) est une espèce de sable qui a la propriété de faire avec la chaux un ciment très-dur, propre à bâtir dans l'eau; les parties minérales, brulées & vitrifiées, que les volcans ont mêlées avec ce sable, font sans doute la dureté du ciment.

PRÆBIBERE, προπινειν, *boire le premier.* Le maitre du festin, chez les anciens, buvoit avant tous les convives.

PRÆCANTATRIX, magicienne, sorcière.

PRÆCENNOR, le maître des chœurs, ou le musicien qui les conduisoit.

PRÆCENTIO, l'action de commencer à chanter, intonation. C'étoit la fonction du grand-pontife dans la pompe du cirque, comme dans toutes les cérémonies publiques, ainsi que le croit Gruter, qui s'appuie d'un passage de Cicéron (*De Arusp. resp. c.* 10.). Mais il n'a pas pris garde que ce passage même détruit son opinion, puisque le Lentulus dont parle l'orateur (*Te appello, Lentule, tui sacerdotii sunt præcentio.*), étoit augure & non grand-pontife. Ainsi l'intonation appartenoit à celui qui présidoit à la solemnité, quel qu'il fût.

PRÆCENTORIENNE. Solin nous apprend (*Polyhistor. cap.* 2. *de Sicilia.*) que la flûte *præcentorienne* servoit pour jouer dans les temples, devant les coussins sur lesquels reposoient les statues des dieux. Peut-être aussi Solin ne veut-il dire autre chose, sinon que la flûte *præcentorienne* servoit dans les temples; car il dit *ad pulvinaria.* Voyez PULVINAR, SPONDAIQUE.

PRÆCIÆ ou *PRÆCLAMITORES* étoient des officiers qui précédoient le flamine Diale, marchant dans les rues de Rome, pour avertir les ouvriers de cesser leur travail, parce que si ce prêtre avoit vu quelqu'un travaillant, le service ne pouvoit se faire : *Ut denunciarent opificibus*, dit Festus, *manus abstinerent ab opere, ne si vidisset sacerdos facientem opus, sacra polluerentur.*

PRÆCIDANÉES (Victimes). C'étoient celles que l'on immoloit la veille des solemnités. On nommoit *præcidanea porca* la truie que l'on immoloit à Cérès avant les moissons. Le mot *præcidanées* étoit formé de *præ*, devant, & de *cædo*, j'immole.

PRÆCINCTI, gens expéditifs en affaires, toujours retroussés, toujours prêts à partir.

PRÆCINCTIONES, gradins plus larges que les autres, qui régnoient tout autour de l'amphithéatre; ce qui les fit appeller ainsi de *præcingere*,

entourer. Dans les théatres grecs, c'étoient les palliers qui séparoient les étages des degrés.

On observe dans le théatre de Vérone, au milieu des gradins, un gradin élevé de deux pieds & demi, tandis que tous les autres n'ont de hauteur qu'un pied & un sixième. Ce gradin servoit de passage.

PRÆCLAMITORES. Voyez PRÆCIÆ.

PRÆCLAVIUM, partie d'un vêtement, sur laquelle devoit être cousue une bande de pourpre, appellée *clavus*.

PRÆCO, crieur, huissier, officier public, dont les fonctions, chez les romains, étoient différentes & en grand nombre. Les crieurs étoient employés dans les encans, pour proclamer ce qui étoit à vendre, & le prix qu'on en offroit, comme le dit Horace:

Ut præco ad merces turbam qui cogit emendas.

Dans les comices, ils appelloient le peuple pour venir donner son suffrage, & ils annonçoient les magistrats qui étoient désignés : *Atque illi ubi voce præconis renuntiati sunt*, dit Tite-Live. Ils invitoient à aller aux funérailles, & Varron nous a conservé la formule dont ils se servoient anciennement : *Ollus Quiris letho datus est, ad exequias, quibus est commodum ire, jam tempus est; Ollus ex ædibus effertur.* Dans les procès, ils assignoient les défenseurs, les demandeurs, les témoins, & ils lisoient les pièces : *Apud veteres*, dit Asconius, *& judices, & rei, & accusatores, & deffensores citabantur à præcone prætoris.* Ils faisoient faire silence dans les cérémonies religieuses, & dans les autres assemblées publiques, auxquelles ils étoient aussi chargés d'inviter le peuple. Lorsqu'on avoit porté des loix, ils les notifioient telles que les scribes les leur avoient communiquées. Enfin, ils lisoient dans le sénat les lettres qui lui étoient écrites, & avoient encore d'autres fonctions du même genre. Leur charge étoit fort lucrative, & la plupart étoient des personnes libres.

PRÆCONINUS, surnom de L. Ælius Stilo, qui avoit été crieur, *præco. Vulgò purpurâ latiore tunicæ usos invenimus etiam præcones, sicut patrem L. Ælii Stilonis Præconini ob id cognominati.*

PRÆDATOR, surnom donné à Jupiter, parce qu'on lui consacroit une partie des dépouilles faites sur les ennemis, appellées en latin *præda*.

PRÆDIA, toutes sortes de biens, soit en ville ou à la campagne, dont chaque père de famille étoit obligé de donner le dénombrement : *Nomen fundi cujusque, & in quâ civitate, & in quo pago sit.... Vinea quod vites habeat, olivetum quod jugerum, &c.* Telle étoit loi du cens, par laquelle tous les citoyens, soit de la ville, soit de dehors, étoient obligés de déclarer avec serment ce qu'ils possédoient de bien, compris sous le nom de *prædium*.

PRÆDIATUS, celui qui est engagé envers la république, ou en son nom, ayant donné ses biens pour garantie, ou comme caution d'un autre, *præs.* Tels étoient ceux qui avoient emprunté de l'argent du trésor public, dont leurs biens répondoient.

PRÆDIATORIA LEX, loi qui permettoit de vendre les hypothèques, quand l'emprunteur ne payoit pas la somme pour laquelle il les avoit engagés.

PRÆFARI, invoquer les dieux en commençant à haranguer le peuple.

PRÆFECTIANI ou *PRÆFECTIATI*, étoient des officiers au service du préfet, chargés de faire exécuter ses ordres & ses jugemens. Leur emploi étoit bon; car, non-seulement ils tiroient des provisions des provinces, mais ils étoient encore payés par les particuliers de tous les actes qu'ils faisoient.

PRÆFECTURÆ, préfectures. C'étoient des villes d'Italie qui étoient gouvernées par des magistrats romains, selon les loix que ces magistrats vouloient leur prescrire; & comme ceux-ci se nommoient préfets, on donna le nom de *préfecture* aux villes vers lesquelles ils étoient envoyés : *Præfecturæ hæ appellantur in Italia, in quibus & judicabatur, & nundinæ agebantur, & erat quædam earum respublica; neque tamen magistratus suos habebant, in quas legibus præfecti mittebantur, qui jus dicerent.* La condition de ces villes étoit plus dure que celle des colonies & des villes municipales, puisqu'elles n'avoient pas, comme les premières, le droit de se choisir des magistrats, ni, comme les dernières, de vivre selon leurs propres loix; mais, chaque année, on leur envoyoit de Rome, comme à de simples sujets, des magistrats pour les gouverner, & leur rendre la justice selon les loix romaines. C'étoit le sort des peuples qui avoient attendu à la dernière extrémité pour reconnoître la domination de Rome, ou qui s'étoient révoltés depuis qu'ils avoient été conquis. Cette distinction disparut par la publication de la loi *Julia*, par laquelle toutes les villes d'Italie reçurent le droit de bourgeoisie romaine; & tous les privilèges des colonies, des villes municipales & des *préfectures* furent confondus.

PRÆFERICULUM. Festus dit que le *præfericulum* étoit un vase large & sans anse. On donne cependant ce nom aux vases allongés, garnis

d'une feule anfe très-élevée, que l'on voit fur les médailles & les autres monumens.

Le cabinet de Sainte-Geneviève de Paris en offre plufieurs très-bien confervés.

« Arrivé, dit Winckelmann, aux uftenciles renfermés à Portici, je commencerai ma defcription par quelques vafes d'une forme fingulière. Les plus confidérables & les plus précieux font ceux qui étoient deftinés aux ufages facrés. Celui dont le travail eft le plus élégant, paroît avoir été un feau qui fervoit dans les facrifices. Les anciens le nommoient *præfericulum*. Sa hauteur eft de deux palmes deux pouces. Son anfe ceintrée & mobile, qui, quand elle eft abattue, s'ajufte parfaitement avec le bord du vafe, fervoit à le porter; elle eft cifelée comme le vafe même, enrichie de feftons & d'autres ornemens. Indépendamment de cette anfe, le vafe a deux grandes & deux petites oreilles; les premières préfentent, à l'endroit où elles fe réuniffent au vafe, un bufte de femme porté fur un cygne dont les aîles font étendues, & le tout eft travaillé en relief. Les oreilles inférieures & plus petites fe terminent par le bas en cou de cygne ».

PRÆFICÆ. *Voyez* PLEUREUSES.

PRÆFISCINE, mot dont on fe fervoit anciennement pour détourner l'envie, lorfqu'on parloit à fon avantage, comme qui diroit, *fans vanité*. On l'employoit auffi pour écarter les enchantemens.

PRÆGUSTATOR, qui goûte les viandes, qui en fait l'effai: *Quem romani nunc vocant prægustatorem*, dit Athénée, *olim græci prætentatorem nominaverunt* (*Lib. IV.*). C'eft un ufage des plus anciens, que les rois, les princes aient pris la précaution de faire goûter ce qu'ils mangeoient ou buvoient; & cette coutume eft fondée fur le foin que des fujets doivent avoir de la fanté de leur maître; ce qui n'a pas empêché que plufieurs aient trouvé la mort dans ce qui paroiffoit faire leur fanté, comme Alexandre, que l'on croit avoir été empoifonné par fon échanfon.

PRÆIRE, terme de religion chez les anciens, quand il s'agiffoit d'un vœu, d'un ferment, d'une confécration, d'une dédicace, &c. Le prêtre dictoit la formule, laquelle étoit répétée mot pour mot par celui qui faifoit le vœu ou le ferment; c'eft ce qu'ils appelloient *praire verba verbis*, dicter les termes folemnels, comme dans Tite-Live: *Agedum pontifex, P. R. præi verba quibus me pro legionibus devoveam*; c'eft-à-dire, pontife du peuple romain, dites-moi les termes folemnels dont il faut me fervir pour me dévouer pour le falut de l'armée.

PRÆJURARE, prononcer un ferment au nom de plufieurs perfonnes, qui le ratifient par un feul mot. Tel, chez les romains, le centurion prononçoit un ferment, & fe dévouoit à des peines graves, s'il y manquoit. Les foldats y adhéroient, en difant chacun fimplement, *idem in me* (*Feftus.*).

PRÆLUDERE fe difoit des gladiateurs qui préludoient en fe frappant avec des épées de bois, & en fe lançant les uns contre les autres des javelines fans fer; ce que l'on appelloit auffi *ventilare*.

PRÆMIA. *Voyez* PRIX & RÉCOMPENSE.

PRÆNESTE. *Voyez* MOSAIQUE & PALESTRINE.

PRÆNOMEN. *Voyez* PRÉNOM.

PRÆORIGA. Voyez PERORIGA.

PRÆPETES. Les augures appelloient ainfi les oifeaux favorables, & les endroits où fe prenoient les augures favorables.

PRÆPOSITUS veut dire commis, chargé, prépofé à quelque chofe. Ce nom générique accompagné d'un autre qui marquoit l'emploi, étoit donné, dans les cours des empereurs d'Orient & d'Occident, à tous ceux qui avoient le commandement ou l'infpection de certaines perfonnes ou de certaines affaires. En voici des exemples:

Præpofitus argenti potorii & argenti vefcarii, étoit celui qui avoit le foin de la vaiffelle d'argent, ou de la vaiffelle d'or des empereurs.

Præpofitus barbaricariorum, étoit chargé de faire faire pour l'empereur toutes fortes de vaiffelles & d'armes. Il y avoit plufieurs officiers de ce nom en Occident; un à Trèves, un à Arles, un autre à Rheims; mais il n'y avoit point de tels officiers dans l'Orient.

Præpofitus baftagæ, officier chargé du foin des habits, du néceffaire & des meubles de l'empereur, lorfqu'il voyageoit. Il y avoit quatre officiers de ce nom pour l'Orient, & quatre pour l'Occident. Le mot *baftaga* vient du grec βαστάζειν, *porter*.

Præpofitus cameræ regalis, étoit une efpèce de valet-de-chambre; mais *præpofitus cubiculi* étoit le premier homme de chambre, qui commandoit aux autres. En vertu de fa charge, il étoit attaché à la perfonne de l'empereur, à côté duquel il couchoit dans un lit à part; il jouiffoit de plufieurs privilèges & d'un grand crédit.

Præpofitus curforum, intendant des poftes.

Præpositus fibulæ, celui qui avoit soin des boucles, des ceintures & des agraffes précieuses des habits de l'empereur.

Præpositus domûs regiæ, intendant de la maison impériale.

Præpositus labari, celui qui portoit la bannière devant l'empereur.

Præpositus lætorum, celui qui régissoit les bien-fonds publics; car le mot *læte*, ou *terra lætica*, signifie les champs.

Præpositus largitionum, le trésorier des largesses de l'empereur.

Præpositus mensæ, le maître-d'hôtel de la cour.

Præpositus militum, le commandant des troupes sur les places frontières.

Præpositus palatii, le major-dôme.

Præpositus provinciarum, l'inspecteur des frontières de la province.

Præpositus tyrii textrini, l'inspecteur de la fabrique de la pourpre ou de l'écarlate, &c.

PRÆROGATIVA - CENTURIA, centurie-prérogative, celle des centuries à laquelle il étoit échu par le sort de donner la première son suffrage. La voix de cette centurie étoit de la plus grande importance; lorsque le sort étoit tombé sur elle, les magistrats l'appelloient, & la faisoient entrer dans les retranchemens, pour recueillir son avis: *Quia prærogabatur sententiam, ideò prærogativa dicebatur.*

PRÆS, répondant, caution. Varron nous apprend la différence qu'il y a entre *præs* & *vas*. Cet auteur s'explique ainsi: *Sponsor & præs & vas, neque iidem, neque res à quibus ii, sed dissimiles; itaque præs qui à magistratu interrogatur in publicum ut præstet; à quo, & cùm respondet, dicitur præs.* Ainsi cet auteur ne distingue *præs* de *vas*, qu'en ce que le premier s'obligeoit envers le public, & le dernier envers les particuliers. Ce mot composé de *præ* ou *pro* & de *as*, signifie un homme riche, qui a dequoi répondre, & de-là s'est formé le mot *prædia*, qui signifie *biens, richesses.*

PRÆSALTOR, celui des prêtres saliens qui conduisoit leur danse, leur marche tumultueuse.

PRÆSENTALIS, inspecteur des postes, qui veilloit à ce que personne ne courût sans la permission de l'empereur. Il accompagnoit la cour partout où elle se transportoit.

PRÆSICIÆ, les parties des animaux sacrifiés, que l'on coupoit pour les offrir aux dieux.

PRÆSIDES provinciarum. Lorsque l'empire prit la place de la république, il se fit un changement dans l'état, qui influa dans toutes les parties de l'administration. Auguste ayant divisé en deux parties toutes les provinces, retint pour lui les provinces qui étoient le plus exposées aux incursions des ennemis, & laissa au sénat & au peuple le soin de celles qui étoient plus tranquilles; il fit gouverner les premières par des lieutenans-consulaires, ou simplement par des consulaires, qu'on appelloit aussi *præsides* ou *procuratores*, sur-tout lorsque c'étoit des personnes privées que l'on revêtoit de cette charge: *Præsidis nomen generale est, eoque & proconsules & legati Cæsaris, & omnes provincias regentes, licèt senatores sint, præsides appellantur* (*Macer. lib. I.*). Auguste accorda à ces officiers le droit de porter l'épée & l'habillement militaire, & de pouvoir condamner à mort un homme de guerre, droit qu'il ôta aux proconsuls. Ces derniers ne pouvoient demeurer plus d'un an dans leurs provinces; au lieu que ceux-là pouvoient y rester aussi long-temps qu'il plaisoit à l'empereur.

PRÆSIDIUM, mot latin qui désigne en général tout ce que l'on met devant quelque chose pour la conserver. On l'a employé dans les itinéraires romains, pour désigner certains lieux hors des camps militaires, & dans lesquels on tenoit un certain nombre d'hommes en garnison, pour rendre le pays plus assuré contre tous les événemens. C'est ce que nous apprend Varron (*L. IV. de ling. lat.*): *Præsidium est dictum, quia extra castra præsidebant in loco aliquo, quo tutior regio esset;* & dans ce sens *præsidium* signifie moins une place forte, que les gens de guerre établis dans un lieu pour le défendre. On s'en est servi néanmoins pour désigner les places où les romains mettoient des garnisons, soit pour la défense du pays contre les insultes des ennemis, soit pour prévenir les révoltes des habitans. Aussi avoit-on pour maxime de cantonner des troupes étrangères dans les provinces conquises, afin de les empêcher, par la diversité des mœurs & du langage, de ménager des intelligences avec les habitans du pays, & de faire des projets de soulevement.

Ces places fortes étoient de deux sortes. Les unes étoient bâties exprès par les romains, & ne différoient en rien des châteaux qui renfermoient des troupes pour les défendre. C'est pour cela que Florus se sert indifféremment des mots *castella, custodiæ, præsidia*, lorsque, parlant de ces places que Drusus fit bâtir sur les bords de la Meuse, du Rhin, & des autres fleuves voisins, il dit (*L. IV. c. ult.*): *In tutelam provinciarum præsidia atque custodias ubique disposuit per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim. Nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius castella direxit.* C'est du même genre de forteresse que le rhéteur Eumenius entend parler

parler (*Orat. pro scholis instaurandis.*), quand il dit : *Nam quid ego alarum & cohortium castra percenseam, toto Rheni, Istri & Euphratis limite restituta.*

Ces deux témoignages nous apprennent encore que ces forts ou châteaux bâtis exprès, étoient ordinairement situés sur les rives des grands fleuves, qui servoient de limite à l'empire, tels qu'étoient le Rhin, le Danube & l'Euphrate.

Les autres places fortes n'étoient pas bâties pour cet objet. C'étoient des villes que l'on choisissoit pour y mettre des garnisons, parce que leur situation & leurs murailles les rendoient propres pour la défense du pays. De cette espèce étoit une ville d'Egypte, nommée *Hydreum vetus*, ou *Troglodyticum*, dans laquelle Pline (*L. VI. c.* 33.) dit que *præsidium excubabat*. De l'une ou de l'autre de ces garnisons, quelques places, dans l'itinéraire d'Antonin & dans la carte de Peutinger, ont été surnommées *præsidium*, comme *Bellena præsidium* & *Famaricetum præsidium*. Quelquefois même le nom de *præsidium* se trouve seul, sans qu'aucun autre le précède ni le suive.

PRÆSIGNATOR CÆSARIS. Muratori (915. 6.) a publié une inscription, dans laquelle on lit ces mots. Désignent-ils un officier qui signoit avec l'empereur, ou qui signoit pour lui ?

PRÆSTANA, déesse des anciens romains. Arnobe (*L. IV. adversf. gentes.*) dit que c'étoit Luperca ou Luperque, nourrice de Romulus, que l'on nommoit ainsi, parce que Romulus montra plus de force que tous les autres à tirer une flèche : *Quòd in jaculi missione cunctorum præstiterit viribus.* Ainsi ce nom venoit de *præstare*, l'emporter sur un autre.

PRÆSTIGIATORES, joueurs de passe-passe, bâteleurs, qui faisoient des tours avec tant d'adresse & si surprenans, qu'ils tenoient du prestige. Isidore (8. 9.) fait Mercure auteur de cet art, qui tend à surprendre & à tromper les yeux : *Præstigium verò priùs Mercurius dicitur invenisse ; dictum quòd præstringat aciem oculorum.* Les romains faisoient paroître sur leurs théatres de ces bouffons qui faisoient des tours singuliers. A en croire non-seulement Pline, mais encore quelques pères de l'église, ceux qui se mêlent aujourd'hui de pareils métiers, sont fort peu habiles, en comparaison de ceux de ce temps-là. Il y avoit de ces bateleurs, qui, par le moyen de certaines machines, voloient en l'air, d'autres qui dressoient des bêtes sauvages à faire des tours.. On vit à Rome, du temps de l'empereur Néron, des éléphans marcher & danser sur des cordes tendues, d'autres qu'on avoit dressés à danser la pyrrhique, d'autres qui, tenant des épées avec leur trompe, se battoient les uns contre les autres, à la manière des gladiateurs. Ces baladins devinrent si communs à Rome, qu'ils venoient dans les places publiques & les marchés, vendre leur mitridate, & faire des tours pour attirer le monde ; mais ce ne fut qu'après que Rome fut devenue la maîtresse du monde, que ces sortes de gens y abondèrent. Ils étoient la plupart étrangers & presque tous de l'Orient ; ce pays en ayant toujours fourni plus qu'aucun autre.

PRÆSTITÆ (*Muratori*, 101. 6.). Minerve est appellée *Prastes* dans Macrobe, Capella & Arnobe, parce qu'elle se chargeoit de conduire les mortels dans les sentiers de la sagesse.

PRÆSTITES. Voyez LARES.

PRÆSUL, chef des saliens. On l'appelloit ainsi *à præsiliendo*, parce qu'il dansoit à la tête des saliens.

PRÆSUS, en Crête. ΠΡΑΙΣΙ & ΠΡΑΙΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

O. en or.

RRRR. en bronze.

Leurs types [illegible]inaires sont :

Un taureau frappant de la corne.

Une abeille.

Un foudre.

PRÆTENTURÆ, postes avancés, en avant des camps.

PRÆTEXTA. *Voyez* PRÉTEXTE.

PRÆTEXTATUS. Ce mot avoit différentes acceptions :

Prætextati sont les enfans de qualité qui avoient encore la prétexte.

Prætextata comedia, une comédie où l'on faisoit paroître des grands & des magistrats, qui avoient le droit de porter la robe bordée de pourpre.

Prætextata actiones, actions bonnes ou mauvaises, qu'il appartient à des grands & à des magistrats de faire.

Prætextata verba, des paroles obscènes & lascives, parce que, dans les jours de noces, on permettoit cette licence aux enfans qui portoient la prétexte.

Prætextati mores, des mœurs honteuses, indignes d'une personne de qualité. Sur la fin de la république, il ne fut permis qu'aux gens de cet

ordre, comme aux Clazoméniens à Athènes, d'être sans pudeur.

PRÆTEXTUM, ornement distinctif, tel qu'étoit la prétexte pour les magistrats, les prêtres, &c., de Rome.

PRÆTOR & ses dérivés. *Voyez* PRÉTEUR.

PRÆVARICARI, avoir collusion avec celui qu'on accuse, ou supprimer de véritables crimes dans l'acte d'accusation.

PRÆVENTORES, troupes légères, enfans-perdus, qui alloient au-devant des ennemis, qui s'emparoient les premiers des postes avantageux.

PRAMNION, nom que Pline & quelques autres naturalistes ont donné au crystal de roche d'une couleur noire; ils l'appellent aussi *Morion*.

Les romains le recherchoient beaucoup pour la gravure, comme il paroit par le témoignage de Pline, & par plusieurs antiques très-estimées, dont la gravure est faite sur cette pierre. C'est de son nom que les anciens ont appellé *pramnos* un vin rude, austère, noir à l'ombre, & pourpre à la lumière. Hippocrate en recommande l'usage dans les hémorrhagies.

PRAMNIUM, montagne ou rocher dans l'île Icaria, selon Ortelius, qui cite Athénée (*L. I.*). Il y croissoit une sorte de vin que l'on appelloit *vin de Pramnium*.

PRANDIUM. *Voyez* DINER.

PRASIES, bourg de l'Attique, dans la tribu Pandionide. C'étoit un lieu maritime du côté de l'Eubée, où il y avoit un temple d'Apollon. On y envoyoit les prémices qu'on vouloit consacrer à ce dieu dans l'île de Delos. Les athéniens avoient soin de les y faire transporter. Erésichton, revenant de cette île, mourut à *Prasia*, & on lui fit son tombeau dans ce lieu. Dans une église, sur le chemin d'Athènes, à Rasty, on trouve cette inscription:

ΟΝΕΤΟΡ. ΠΑΝΑΙΟΥ. ΠΡΑΣΙΕΥΣ.

Harpocration parle d'un Onetor, à qui Démosthènes adresse une de ses harangues.

PRASIÆ est encore une contrée de l'Inde, en-deça du Gange, selon Ptolémée (*L. VII. ch.* 1.). (*D. J.*)

PRASINUS, nom donné par quelques auteurs anciens à l'émeraude & à la couleur verte.

PRASIUS, nom donné par les grecs & les romains à une chrysolite d'un vert de poireau. Celle qui étoit d'un vert clair s'est appellée *prasoïdes*. La chrysolite d'un vert tirant sur le jaune, s'est appellée *chrysoprase*. *Voyez* PERIDOT.

Quelques auteurs ont regardé le *prasius* ou la *prase*, comme une espèce de béril ou d'émeraude; mais on dit qu'il n'en a point la dureté, & il perd sa couleur tres-promptement dans le feu. Il est rare de trouver cette pierre sans taches & sans défaut.

Boot paroît avoir confondu cette pierre avec la chrysoprase, la chrysolite & la topase. Hill croit avec beaucoup de raison que le *prasius* des anciens est la pierre que nous appellons *prime d'émeraude*. *Voyez* cet article, & *voyez* PERIDOT.

PRASUM, petite ville de l'île de Crête. Strabon (*Lib. X. p.* 475.) dit qu'elle étoit sur la côte méridionale, & qu'il y avoit un temple de Jupiter-Dictéen. Meursius (*Creta. cap. XIV. p.* 56.) prétend que *Prasum* n'est pas la véritable ortographe, & qu'il faut lire *Praibon*, Πραιϐον.

PRASTIA, port du Péloponnèse, dans le Brazzo-di-Maina, avec un village bâti sur les ruines de l'ancienne *Thalama*. Ce misérable village étoit autrefois renommé à cause d'un temple de Pasiphaë, & d'un oracle célèbre. Le long de la côte qui mène de *Prastia* à Bytilo, il y a au bord de la mer une source d'eau excellente, & qui est bien connue des corsaires. Elle étoit anciennement consacrée à la Lune, & tout auprès étoit le temple d'Ino, remarquable par un oracle célèbre, qui découvroit en songe à ceux qui le consultoient les secrets de l'avenir. (*D. J.*)

PRAXIDICE, déesse, fille de Soter, qui est le dieu conservateur, & mère d'Homonoe & d'Arété, c'est-à-dire, de la Concorde & de la Vertu. C'est elle qui avoit soin de marquer aux hommes les justes bornes dans lesquelles ils doivent se contenir, soit dans leurs actions, soit dans leurs discours. Les anciens ne faisoient jamais de statues de cette déesse en entier; mais ils la représentoient seulement par une tête, pour montrer peut-être que c'est la tête & le bon-sens qui déterminent les limites de chaque chose. Aussi on ne lui sacrifioit que les têtes des victimes. Hésychius dit que Ménélas, au retour de la guerre de Troye, consacra un temple à cette divinité & à ses deux filles, la Concorde & la Vertu, sous le seul nom de *Praxidice*. On remarque que cette déesse avoit tous ses temples découverts, pour marquer son origine, qu'elle tiroit du Ciel, comme de l'unique source de la sagesse.

Son nom signifie action faite avec justice (De πρᾶξις, *action*, & de δίκη, *jugement*.). On a aussi donné le nom de *Praxidice* à Minerve. *Voyez* MACONITIS.

PRAXIDICIENNES. Comme Minerve étoit surnommée *Praxidice*, on lui a assigné des nourrices, appelées déesses *Praxidiciennes*; c'étoient les filles d'Ogygès, au nombre de trois; savoir, Alalcomene, Aulis & Telsinie. Ces déesses *Praxidiciennes* avoient une chapelle au milieu d'un champ près la ville d'Haliarte en Béotie. On alloit jurer sur leur autel dans les grandes occasions, & ce serment étoit toujours inviolable.

PRAXIS. Vénus avoit un temple à Mégare sous le nom de Vénus *Praxis*; c'est-à-dire, agissante (De πράττειν, *faire.*).

PRÉ. Il est fait mention dans les historiens romains, de quelques *prés* célèbres. En voici les noms :

Prata Flaminia, l'endroit où fut construit le cirque de Flaminius.

Prata Mucia, portion de terre au-delà du Tibre, que les romains donnèrent à Mucius-Scevola, pour récompenser sa bravoure : *Patres C. Mucio, virtutis causâ, trans Tiberim agrum dono dedêre, quæ posteà sunt Mucia prata appellata* (*Liv. lib. II.* 13.).

Prata Quintia, appellés ainsi de *Quintius Cincinnatus* qui les cultivoit, étoient, selon Tite-Live, au-delà du Tibre; vis-à-vis le pont, dans l'endroit où sont à présent les jardins de l'église de S.-François.

PRECANORIUM, lettres de change dans les bas siècles. *Voyez* Paricles.

PRÉCEPTEUR. *Voyez* Pédagogue.

PRÉCIPITER. Un des plus anciens supplices dont on ait puni les coupables de quelque grand crime, a été de les *précipiter* du haut d'un rocher, ou de quelque lieu fort élevé. L'histoire nous en fournit plusieurs exemples remarquables. Ulysse, selon quelques historiens, arracha Astianax du tombeau d'Hector, où Andromaque l'avoit caché, & le *précipita* du haut d'une tour. L'usage de ce supplice étoit pratiqué à Rome, avant les loix des douze tables; car elles ordonnent que le faux témoin soit *précipité* du haut de la roche tarpeienne, & qu'on en use de même envers les esclaves convaincus de larcin. (*D. J.*)

PRÉFÉRICULE. *Voyez* Præfericulum.

PRÉFET, *præfectus*. Ce nom, sous la république, ne se donnoit qu'à quelques magistrats de la ville & aux gouverneurs d'Italie. Mais le changement qui se fit dans le gouvernement, lorsque l'empire succéda à la république, influa beaucoup sur les premières charges de l'état, qui, la plupart, perdirent leur principale autorité, & dont quelques-unes même changèrent de nom. Auguste donna le titre de *préfet* aux gouverneurs des provinces, afin de distinguer ceux qui étoient à sa nomination, de ceux qu'il avoit laissés à celle du sénat. Il le donna aussi à beaucoup d'autres officiers qu'on ne peut distinguer que par leurs différentes fonctions.

Les *préfets* étoient aussi des officiers au-dessus des lieutenans que les gouverneurs des provinces employoient comme ils le jugeoient à propos. Plusieurs personnes prenoient cette qualité comme un simple titre d'honneur, & sans exercer aucune fonction. Atticus lui-même avoit été nommé *préfet* par plusieurs gouverneurs, sans être jamais allé avec eux dans leurs provinces. (*D. J.*)

Præfectus ærarii, garde du trésor. D'abord les préteurs furent chargés de la garde du trésor public. En 799, l'empereur Claude la leur ôta pour la confier à des questeurs, ainsi que nous l'apprend Suétone (*Ch.* 24. *n°.* 5.) : *Collegio quæstorum curam ærarii Saturni reddidit, quam medio tempore prætores, aut utique tunc præturâ functi, sustinuerant.* Mais ces questeurs ne furent en charge que peu de temps, & Néron leur substitua un *préfet* qui faisoit la fonction de nos gardes du trésor royal.

Præfectus agriculturæ. On lit dans une inscription recueillie par Muratori (571. 3.), ces mots qui désignent vraisemblablement un inspecteur des travaux champêtres.

Præfectus alarum, étoit un officier des troupes alliées, dont les fonctions étoient semblables à celles d'un tribun de la légion.

Præfectus annonæ. Le *préfet* des vivres fut d'abord au rang des magistrats extraordinaires de la ville, & on ne le créoit que dans des temps de disette & de besoins pressans. Nous le voyons dans Tite-Live : *Tempore famis, L. Minucius præfectus annonæ creatus est.* Dans la suite, cette magistrature fut conservée au grand Pompée, avec un pouvoir plus étendu : *Omnis potestas rei frumentariæ toto orbe in quinquennium ei data est.* A l'exemple de Pompée, Auguste prit lui-même cette préfecture, & pour n'en point avoir l'embarras, il se reposoit chaque année sur deux prétoriens du soin de distribuer les vivres au peuple. Ce sont eux que Suétone appelle *curatores dividendi populo.* Depuis, le même prince établit un magistrat ordinaire pour avoir l'intendance sur la distribution des bleds, & on l'appella *rei frumentariæ præfectus.* Cette charge devoit être importante, puisque Varus, pour se consoler de la perte de celle de *préfet* du Prétoire, voulut bien l'accepter. Mais, du temps de Boëce, elle n'avoit plus la même recommandation; c'est

ce qui fit dire à ce consul philosophe : *Si quis quondam populi curasset annonam, magnus habebatur; nunc præfecturâ quid abjectius ?*

Præfectus aurariarum, inspecteur des mines ou plutôt de l'impôt établi par Constantin, & appellé *auraria*, peut-être parce qu'on l'exigeoit en or.

Præfectus classis, le général d'une armée navale, ce que nous appellons *amiral*. C'étoit sous la république un des consuls qui commandoit la flotte ; mais sous Auguste ce commandement fut donné à un officier particulier, que l'on appella *præfectus classis*. Son temps étoit d'un an, à moins qu'il ne fût prorogé par une commission particulière.

Præfectus fabrum, chef des ouvriers en fer.

Præfectus Feriarum latinarum, romain choisi parmi les patriciens pour présider à la célébration des Féries latines.

Præfectus juridicendo, juges établis dans les municipes.

Præfectus remigum, comite, chef des rameurs d'un navire.

Præfectus vectigalium, préposé à la levée des impôts.

Préfet des camps. Le *préfet des camps*, quoiqu'inférieur en dignité à celui de la légion, avoit un emploi considérable. La position, le devis, les retranchemens & tous les ouvrages des *camps* le regardoient. Il avoit inspection sur les tentes, les baraques des soldats, & sur tous les bagages. Son autorité s'étendoit aussi sur les médecins de la légion, sur les malades & sur les dépenses. C'étoit à lui à pourvoir qu'on ne manquât jamais de chariots, de chevaux de bât, ni d'outils nécessaires pour scier ou couper le bois, pour ouvrir le fossé, le border de gazons & de palissades, pour faire des puits ou des aqueducs. Enfin, il étoit chargé de faire fournir le bois & la paille à la légion, & de l'entretenir de béliers, d'onagres, de balistes, & de toutes les autres machines de guerre. On donnoit cet emploi à un officier de mérite, qui avoit servi long-temps & d'une manière distinguée, afin qu'il pût bien montrer ce qu'il avoit pratiqué lui-même.

Préfet des ouvriers. La légion avoit à sa suite des menuisiers, des maçons, des charpentiers, des forgerons, des peintres, & plusieurs autres ouvriers de cette espèce. Ils étoient destinés à construire les logemens & les baraques des soldats dans les camps d'hiver, à fabriquer les tours mobiles, à réparer les chariots & les machines de guerre, ou à en faire de neuves. Différens atteliers où l'on faisoit les boucliers, les cuirasses, les flèches, les javelots, les casques, & toutes sortes d'armes offensives & défensives, suivoient encore la légion. Tous les ouvriers dont on vient de parler, étoient sous les ordres du *préfet* des camps.

Préfet de la légion. Ces *préfets* étoient des hommes consulaires qui commandoient les armées en qualité de lieutenans. Les légions & les troupes étrangères leur obéissoient, tant dans les affaires de la paix que dans celles de la guerre. Ils commandoient, sous l'empereur Valentinien, deux légions & même des troupes plus nombreuses, avec la qualité de maîtres de la milice ; mais c'étoit proprement le *préfet d'une légion* qui la gouvernoit. Il étoit toujours revêtu de la dignité de comte du premier ordre ; il représentoit le lieutenant-général, & exerçoit, en son absence, un plein pouvoir dans la légion. Les tribuns, les centurions & tous les soldats étoient sous ses ordres ; c'étoit lui qui donnoit le mot du décampement & des gardes ; c'étoit sous son autorité qu'un soldat qui avoit commis quelque crime, étoit mené au supplice par un tribun. La fourniture des habits & des armes des soldats, les remontes & les vivres étoient encore de sa charge. Le bon ordre & la discipline militaire rouloient sur lui, & c'étoit toujours sous ses ordres qu'on faisoit faire tous les jours l'exercice, tant à l'infanterie qu'à la cavalerie légionnaire. Lorsqu'il faisoit son devoir, c'étoit un chef vigilant, qui, par l'assiduité du travail, formoit à l'obéissance & au métier de la guerre la légion qui lui étoit confiée, & il en avoit tout l'honneur.

Préfet de Rome. C'étoit un des premiers magistrats de Rome, qui la gouvernoit en l'absence des consuls & des empereurs. Il avoit l'intendance des vivres, de la police, des bâtimens & de la navigation. Son pouvoir s'étendoit à mille jets de pierre hors de Rome, selon Dion. On jugeoit devant lui les causes des esclaves, des patrons des affranchis & des citoyens turbulens. Au premier jour de l'année, il faisoit à l'empereur, au nom de tout le peuple, un present de coupes d'or avec cinq sous de monnoie : *Vobis solemnes pateras cum quinis solidis ut numinibus integritatis offerimus*, dit Symmachus.

Denter Romulius fut choisi par Romulus pour être *préfet* de la ville de Rome. Ce prince lui attribua le droit d'assembler le sénat, & de tenir les comices. Ses fonctions tombèrent lorsqu'on eut créé la charge de préteur, & l'on ne fit alors de *préfet* à Rome, que pour y célébrer sur le mont Alban les fêtes latines instituées par Tarquin-le-

Superbe, en l'honneur de Jupiter. Mais Auguste fit revivre la charge de *préfet* de la ville, & lui attribua de si grandes prérogatives, que dans la suite cette charge absorba dans Rome l'autorité de toutes les autres magistratures. (*D. J.*)

PRÉFET DE L'EGYPTE, surnommé *augustalis*. Ulpien nous apprend par la loi unique, que le *préfet de l'Egypte* conservoit sa prétexture, jusqu'à ce que son successeur fût entré dans Alexandrie, quoique, suivant la régle générale, le successeur au gouvernement exerçat sa charge dès qu'il etoit dans la province. Il jouissoit de tous les honneurs des proconsuls, à la réserve des faisceaux & de la toge bordée de pourpre, appellée *pretexta*. Son principal soin étoit d'envoyer à Rome la quantité de bled que l'Egypte devoit fournir tous les ans. Le jurisconsulte Modestin a décidé dans la *loi xxi. ff. de manumiss. vindict.*, que le *préfet d'Egypte* pouvoit affranchir les esclaves; & Ulpien, dans la *loi j. ff. de tutor. dat. ab his qui jus dandi habent*, qu'il pouvoit donner des tuteurs. (*D. J.*)

PRÉFET DES COHORTES NOCTURNES. Les incendies étant très-fréquens à Rome, l'empereur Auguste établit, au rapport de Dion Cassius, un certain nombre de cohortes (Les uns disent cinq & les autres sept.), pour veiller pendant la nuit aux incendies, & empêcher le progrès qu'ils faisoient en différens quartiers de la ville. Il y avoit auparavant des personnes à qui on en confioit de temps en temps le soin; mais l'empereur jugea à propos de rendre fixes les cohortes, qu'il disposa en différens quartiers, sous la conduite d'un *préfet*, appellé *praefectus vigilum*, & ordonna en même-temps que celui qui les commanderoit auroit la connoissance & la punition de quelques crimes, expliqués dans la *loi iij. ff. de offic. praefect. vigil.* Mais, malgré cette prérogative, on regarda avec mépris les cohortes, soit par rapport à leur emploi, soit parce qu'elles étoient composées de vils affranchis; & c'est dans cette prévention peu favorable que Juvenal a dit (*Sat. IV. v. 305.*):

Dispositis praedives hamis vigilare cohortem

Servorum noctu Licinus jubet.

Ce fut aussi par cette raison qu'on donna aux soldats le titre de *sparteoli*, parce qu'ils portoient des souliers faits de joncs, appellés *sparti*, selon la remarque de Baudoin (*De calceo antiquo, cap. 3.*), & de Casaubon, sur Suétone, dans la vie d'Auguste (*Cap. 30.*), où il dit que les pauvres faisoient des souliers avec des cordes appellées *sparta*.

Baudoin remarque que le *préfet* marchoit toute la nuit, *calceatus cum hamis & dolabris*. Sa chaussure étoit selon les apparences d'un cuir capable de résister à la pluie & à la neige; il faisoit porter des vaisseaux propres à y mettre de l'eau, semblables à nos seeaux de cuir, dont on se sert dans les incendies, qu'on appelloit *hama*. Il est vrai que quelques interprétes croient que *hama* veut dire *harpago*, un croc, qui n'est pas inutile dans ces occasions; & quant à *dolabra*, il signifie *doloire*, une *hache*, dont on se servoit aussi fort utilement dans les incendies.

PRÉFET DU PRÉTOIRE, chef des gardes prétoriennes, lesquelles veilloient à la conservation des empereurs. Plusieurs habiles hommes qui ont écrit en françois, ont conservé le latin *praefectus Pratorio*.

Dans les temps que les consuls furent établis à Rome, on appeloit tous les magistrats & ceux qui avoient des dignités militaires, *Pratores*, d'où est venu le nom *Pratorium*, pour la résidence du préteur, soit aux champs, soit à la ville. Le pavillon même, ou la tente du magistrat aux camps militaires, se nommoit *Pratorium*. De l'usage de ce mot, les palais des empereurs dans les villes, ou leurs pavillons au milieu de la campagne, ont été nommés *Pratoria*, & les soldats des gardes, veillans autour de l'empereur, *milites Pratoriani*; lesquels étoient commandés par certains chefs soumis au *praefectus Pratorio*. Les anciens préteurs, & autres magistrats romains, étant envoyés dans les provinces, *cum imperio*, c'est-à-dire, avec droit de justice & de jurisdiction: on appeloit aussi *Pratorium* le lieu, le siége ou auditoire auquel ils rendoient la justice.

La dignité de *préfet du Prétoire* sous les empereurs, étoit la plus haute & la plus éminente de l'empire; en sorte qu'elle ne se rapporte pas mal à celle du grand visir de l'empire Ottoman, ou si l'on veut, à nos anciens maires du palais; avec cette différence qu'ordinairement il y en avoit deux: car Auguste qui en fut le premier auteur, en créa deux dès le commencement de leur institution, afin qu'ils s'aidassent mutuellement, & afin que leur puissance étant divisée, il ne leur fût pas si facile de conspirer contre le prince ou contre l'Etat. Tibère qui aimoit Séjan, le constitua seul en cette dignité.

L'empereur Commode fit trois *préfets du Prétoire*. Ses prédécesseurs, depuis Tibère, en avoient toujours fait deux. Les successeurs de Commode continuèrent à en créer trois jusqu'au régne de l'empereur Constantin, qui en créa quatre qu'il appela *praefectos Pratorio Orientis, Illiria, Italia & Gallia*; ayant fait sous ce nom un département de toutes les provinces de son empire. Il en agit ainsi pour énerver la puissance extraordinaire de cette sorte de magistrats, en divisant leur autorité, & en leur ôtant une partie des pouvoirs qu'ils avoient sur les gens de guerre; & c'est encore ce qui l'engagea à créer de nouveaux offi-

ciers sous le nom de *magister equitum* & *magister peditum*, qui résidoient quelquefois en deux personnes & quelquefois en une, transportant à ces officiers tout le pouvoir de commander aux armées, & d'abroger les punitions des crimes commis par les soldats.

Les *préfets du Prétoire* n'étoient pris d'abord que dans l'ordre des chevaliers, & c'étoit une loi fondamentale qu'on ne pouvoit enfreindre. Marc-Antonin, au rapport de Julius Capitolinus, marque le plus grand déplaisir de ne pouvoir nommer à la dignité de *Préfet du Prétoire*, Pertinax, qui fut depuis son successeur, parce que pour lors Pertinax étoit sénateur. L'empereur Commode craignant de donner cette charge à Paternus, l'en priva adroitement en lui accordant l'honneur du laticlave, & en le faisant sénateur.

Elagabale conféra cette charge à des bâteleurs, selon Lampridius, & Alexandre Sévère à des sénateurs; ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, ou du moins très-rarement : car, excepté Tite, fils de Vespasien, qui, étant sénateur & consulaire, fut *préfet du Prétoire* sous son pere, on ne trouve point dans l'histoire qu'aucun sénateur l'ait été jusques à cet empereur.

Quand la place de *préfet du Prétoire* fut unique, celui qui la possédoit fut appellé au jugement de presque toutes les affaires, & devint le chef de la justice. On appelloit de tous les autres tribunaux au sien; & de ses jugemens il n'y avoit d'appel qu'à l'empereur.

Son pouvoir s'étendoit sur tous les présidens ou gouverneurs de province, & même sur les finances; il pouvoit aussi faire des loix : enfin, dans sa plus haute élévation, il réunissoit en sa personne l'autorité & les fonctions qu'ont eu en France le connétable, le chancelier & le surintendant des finances. C'est dans ce temps-là que cet officier avoit sous lui des vicaires, dont l'inspection s'étendoit sur une certaine étendue de pays appellée *diocèse*, qui contenoit plusieurs métropoles.

Il étoit nommé par l'empereur qui lui ceignoit l'épée & le baudrier; c'étoient les marques d'honneur de sa charge. Hérodien (*Lib. III.*) rapporte que Plautin, *préfet du Prétoire* de l'empereur Septime Sévère, avoit toujours l'épée au côté. Après sa nomination, cet officier paroissoit en public sur un char doré, tiré par quatre chevaux de front, & le héraut qui le précédoit, le nommoit dans les acclamations *le pere de l'empereur*. On ne pratiqua cependant, à son égard, cette cérémonie que lorsque sa charge fut devenue la première de l'état : on lui donnoit le titre de *clarissime*, qui étoit le même que l'on donnoit aux empereurs. En effet, dans ces temps-là un empereur n'étoit, pour ainsi dire, que le ministre d'un gouvernement violent, élu pour l'utilité particulière des soldats; & les *préfets du Prétoire* agissant comme les visirs, faisoient massacrer les empereurs dont ils voyoient qu'ils pourroient occuper la place.

Il faut cependant observer que la charge de *préfet du Prétoire* ne subsista avec toutes ses prérogatives que jusqu'au règne de Constantin, qui cassa la garde prétorienne, parce qu'elle avoit pris le parti de Maxence; car les quatre *préfets du Prétoire*, qu'il créa chacun pour leur département, n'avoient que l'administration de la justice & des finances, sans aucun commandement dans les armées. Avant ce temps-là les armes & la magistrature avoient été unies; ceux qui rendoient la justice étoient de robe & d'épée tout ensemble, & la plupart des magistrats qui faisoient les fonctions de juges à la ville, avoient part, en vertu de leur magistrature, au commandement des armées : de même ceux que l'on envoyoit dans les provinces rendoient la justice & commandoient les troupes.

Ces nouveaux *préfets du Prétoire*, établis par Constantin, ne laissérent pas de jouir de plusieurs avantages, comme entr'autres d'être dispensés de prendre des lettres de postes chaque année, pour courir sur les grands chemins; au lieu que les autres officiers & magistrats y étoient obligés.

Les *préfets du Prétoire* avoient soin que les cités & les mansions fussent fournies des choses nécessaires au passage des troupes, lorsque l'empereur alloit à la guerre, de faire dresser son pavillon, & de préparer les grands chemins. Les empereurs entretenoient exprès sous les *préfets du Prétoire*, certain nombre d'hommes, tant pour préparer les grands chemins, que pour meubler les domiciles où ils devoient loger.

Enfin, c'étoit aux *préfets du Prétoire* qu'étoit confié le soin de faire charrier tous les deniers provenans des tributs, péages, salines, ports, ponts & passages de l'empire. En conséquence, ils avoient toute autorité, tant sur les animaux & charriots que l'on tenoit aux mutations, mansions & cités pour les postes, que sur ceux destinés pour le charroi des différentes espèces que l'on transportoit d'un lieu à un autre.

PRÉLUDER. *Voyez* PRÆLUDERE.

PREMA, divinité romaine qui présidoit à la consommation du mariage; on l'invoquoit le soir des noces. *Adest dea Prema ut subacta uxor ne se commoveat, prematur* (*August. de civit. dei, lib. VI, cap. 9.*). *Voyez* JUNON.

PRÉMICES. Les peuples hyperboréens envoyoient les prémices de leurs moissons à Délos, pour y être offertes à Apollon (*Plin.* 4. 12.).

Les romains offroient leurs prémices aux dieux Lares & aux prêtres (*Ibid.* 18. 2.) : *Ac ne degustabant quidem novas fruges, aut vina, antequàm sacerdotes primitias libassent.*

PREMIER. Les romains observoient avec superstition les noms de ceux qui avoient les *premiers* fait quelque chose de nouveau ou d'extraordinaire. On le voit dans Sénèque (*De Brev. vit. c.* 13.).

PRÉNESTE. *Voyez* CÉCULUS, FORTUNE, MOSAIQUE & PALESTRINE.

PRÉNOM, *prænomen. Voyez* NOM.

Il faut encore remarquer qu'il n'y avoit que les gens d'une condition libre qui eussent un *prénom*, ou, comme l'on dit, un nom avant le nom propre, tels que Marcus, Quintus, Publius; c'est pour cette raison que les esclaves une fois affranchis & gratifiés des faveurs de la fortune, ne manquoient pas de prendre ces *prénoms*, & d'être flattés qu'on les distinguât par ces *prénoms*. Perse dit :

.... *Momento turbinis exit*

Marcus Dama.

» De Dama qu'il étoit, il devint aussi-tôt Marcus » Dama «. Cicéron nous apprend que les *prénoms* avoient une sorte de dignité, parce qu'on ne les donnoit qu'aux hommes & aux femmes d'une certaine naissance (*D. J.*).

PRÉPOSÉ, PRÉPOSITE. *Voy.* PRÆPOSITUS.

PRÉSAGES. Dans l'antiquité, le peuple ne pouvant élever son esprit jusqu'à la connoissance du premier être, bornoit presque toute sa religion au culte des dieux immortels, qu'il regardoit comme les auteurs des oracles, des sorts, des auspices, des prodiges, des songes & des *présages*.

Dans l'idée générale du mot *présage*, il faut comprendre non-seulement l'attention particulière que le vulgaire donnoit aux paroles fortuites, soit qu'elles parussent venir des dieux, soit qu'elles vinssent des hommes, & qu'il regardoit comme des signes des évènemens futurs; mais il y faut comprendre encore les observations qu'il faisoit sur quelques actions humaines, sur des rencontres inopinées, sur certains noms & sur certains accidens dont il tiroit des préjugés pour l'avenir.

Il est vraisemblable que la science des *présages* est aussi ancienne que l'idolatrie, & que les premiers auteurs du culte des idoles, sont aussi les auteurs de l'observation des *présages*. La superstition en a fait une science : les égyptiens l'ont portée en Grèce. Les etrusques, ancien peuple de l'Italie, disoient qu'un certain Tagès leur enseigna le premier à expliquer les *présages*. Les romains apprirent des étrusques ce qu'ils savoient d'une science si vaine & si ridicule.

Ces *présages* étoient de plusieurs espèces, qu'on peut reduire à sept principales; savoir:

1°. Les paroles fortuites que les grecs appelloient φημαι ou κληδονα; & les latins, *omen* pour *orimen*, selon Festus. Ces paroles fortuites étoient appellées *voix divines* lorsqu'on en ignoroit l'auteur; telle fut la voix qui avertit les romains de l'approche des gaulois, & à qui l'on bâtit un temple sous le nom d'*Aius Locutius*. Ces mêmes paroles étoient nommées *voix humaines* lorsqu'on en connoissoit l'auteur, & qu'elles n'étoient pas censées venir immédiatement des dieux. Avant que de commencer une entreprise, les gens superstitieux sortoient de leur maison pour recueillir les paroles de la première personne qu'ils rencontroient, ou bien ils envoyoient un esclave écouter ce qui se disoit dans la rue; & sur des mots proférés à l'aventure, & qu'ils appliquoient à leurs desseins, ils prenoient leurs résolutions.

2°. Le tressaillement de quelques parties du corps, principalement du cœur, des yeux & des sourcils; les palpitations du cœur passoient pour un mauvais signe, & *présageoient* particulièrement, selon Mélampus, la trahison d'un ami. Le tressaillement de l'œil droit & des sourcils, étoit au contraire un signe heureux. L'engourdissement du petit doigt, ou le tressaillement du pouce de la main gauche, ne signifioit rien de favorable.

3°. Les tintemens d'oreilles & les bruits qu'on croyoit entendre. Ils disoient quand l'oreille leur tintoit, comme on le dit encore aujourd'hui, que quelqu'un parloit d'eux en leur absence.

4°. Les éternuemens. Ce *présage* étoit équivoque, & pouvoit être bon ou mauvais, suivant les occasions; c'est pour cela qu'on saluoit la personne qui éternuoit, & que l'on faisoit des souhaits pour sa conservation. Les éternuemens du matin n'étoient pas réputés bons; mais l'amour les rendoit toujours favorables aux amans, à ce que prétend Catulle.

5°. Les chûtes imprévues. Camille, après la prise de Veies, voyant la quantité de butin qu'on avoit fait, prie les dieux de vouloir bien détourner, par quelque légère disgrace, l'envie que sa fortune ou celle des romains pourroit attirer.

Il tombe en faisant cette prière, & cette chûte fut regardée par le peuple dans la suite comme le *présage* de son exil, & de la prise de Rome par les Gaulois. Les statues des dieux domestiques de Néron, se trouvèrent renversées un premier jour de janvier, & l'on en tira le *présage* de la mort prochaine de ce prince.

6°. La rencontre de certaines personnes & de certains animaux; un éthiopien, un eunuque, un nain, un homme contrefait, que les gens superstitieux trouvoient le matin au sortir de leur maison, les effrayoient & les faisoient rentrer. Il y avoit pour eux des animaux dont la rencontre étoit de bon *présage*; par exemple, le lion, les fourmis, les abeilles. Il y en avoit dont la rencontre ne présageoit que du malheur, comme les serpens, les loups, les renards, les chiens, les chats, &c.

7°. Les noms. On employoit quelquefois dans les affaires particulières les noms dont la signification marquoit quelque chose d'agréable. On étoit bien aise que les enfans qui aidoient dans les sacrifices, que les ministres qui faisoient la cérémonie de la dédicace d'un temple, que les soldats qu'on enrôloit les premiers, eussent des noms heureux.

Pour ce qui est des occasions où l'on avoit recours aux *présages*, on les observoit sur-tout au commencement de l'année; c'est de-là qu'étoit venue la coutume à Rome, de ne rien dire que d'agréable le premier jour de janvier, de se faire les uns aux autres de bons souhaits qu'on accompagnoit de petits présens, sur-tout de miel & d'autres douceurs.

Cette attention pour les *présages* avoit lieu politiquement dans les actes publics qui commençoient par ce préambule: *Quod felix, faustum, fortunatumque sit.* On y prêtoit aussi l'oreille dans les actions particulières, comme dans les mariages, à la naissance des enfans, dans les voyages, &c.

Il ne suffisoit pas d'observer simplement les *présages*, il falloit de plus les accepter lorsqu'ils paroissoient favorables, afin qu'ils eussent leur effet. Il falloit en remercier les dieux qu'on en croyoit les auteurs, & leur en demander l'accomplissement. Au contraire, si le *présage* étoit fâcheux, on en rejettoit l'idee, & l'on prioit les dieux d'en détourner les effets.

Telles étoient les idées du vulgaire sur les *présages*; les politiques ayant toujours eu pour maxime qu'on devoit tenir les peuples dans le respect pour des fictions propres à leur inspirer la crainte & l'admiration. Pline disoit que la magie étoit composée de la religion, de la médecine & de l'astrologie, trois liens qui captiveront toujours l'esprit des hommes. Mais tous les sages du paganisme s'en tenoient à cette maxime de Cotta, qu'il falloit suivre la réalité & non la fiction, se rendre à la vérité, sans se laisser éblouir par les *présages*. Ils déclaroient que la philosophie étoit incompatible avec l'erreur; & qu'ayant à parler des dieux immortels, il falloit qu'elle pût en parler dignement. (*D. J.*)

PRÉSENT. *Voyez* MUNUS.

PRESSE, PRESSOIR. } On voit sur les médailles de Bostra en Arabie des *presses* ou *pressoirs-à-vis*. Dans les peintures tirées d'Herculanum, se trouve un *pressoir* à huile que font agir de petits génies. Ils y enfoncent des coins avec un maillet pour presser la masse des olives; & l'on n'y voit point de vis. Vitruve (6. 9.) parle de *pressoirs-à-vis* & de *pressoirs* à levier.

Les romains se servoient de *presse* pour donner de l'éclat aux couleurs des habits. Claudien (*Epithal. Pallad. & Seren. v.* 101.) en fait mention:

.... *Prelisque soluta*

Mira Dionaa sumit velamina tela.

PRESSUS color, couleur foncée.

PRÊT-A-INTÉRÊT. *Voyez* USURE.

PRÉTEUR, nom général que l'on donnoit autrefois à tous les magistrats: *Vel quòd cateros honore praireat, vel quòd aliis praeesset*; aux généraux d'armée, & à tous ceux qui étoient constitués en dignité, soit pour les choses profanes, soit pour les choses sacrées: *Non solum veteres omnem magistratum*, dit Asconius, *cui pareret exercitus Pratorem appellarunt, sed quemcunque in re profanâ, sive etiam sacrâ prafectum.* Mais l'an de Rome 387, on créa un magistrat à qui ce nom convint exclusivement à tout autre, & on le fit pour deux raisons: 1°. pour consoler les patriciens de ce que les plébéiens pouvoient prétendre au consulat: 2°. afin de pouvoir rendre la justice lorsque les consuls seroient absens de Rome; ce qui arrivoit souvent, à cause des guerres fréquentes. P. Furius Camillus fut le premier *préteur* élu dans les comices assemblés par centuries, avec les mêmes cérémonies de religion; c'est-à-dire, en prenant les mêmes auspices que pour les consuls. On n'en créa d'abord qu'un seul; mais comme la multitude des affaires attiroit à Rome beaucoup d'étrangers, on en créa un second, uniquement pour rendre justice, que l'on appella *prætor peregrinus*, pour le distinguer du premier qui étoit appellé *prætor urbis*, *urbanus* (*Voyez* ces deux mots plus bas.). Mais vers l'an 526, lorsque la Sicile & la Sardaigne eurent

eurent été réduites en provinces romaines; on créa deux *préteurs* pour les gouverner au nom de la république; ce qui se pratiqua aussi lorsque les Espagnes furent subjuguées, comme nous l'apprenons de Tite-Live, qui dit qu'on créa cette année six *préteurs*, *sex prætores eo anno primum creati*; ainsi l'aggrandissement de Rome fit augmenter le nombre de ses magistrats, & dès qu'elle eut étendu ses conquêtes hors de l'Italie, elle créa des *préteurs* pour gouverner les provinces conquises. Il fut réglé en 607, que tous ces *préteurs* rendroient la justice à Rome, soit en public, soit en particulier, dans l'année de leur magistrature, & qu'à la fin de cette année, ils partiroient pour les provinces qui leur seroient échues. On attribua à chacun de ces magistrats la connoissance particulière de différentes sortes d'affaires, à mesure qu'on en multiplioit le nombre qui, successivement, alla jusqu'à quinze à Rome, & même jusqu'à dix-huit, sous les empereurs. Mais sur la décadence de l'empire, ils se trouvèrent réduits au nombre de trois, & enfin vers le temps de Justinien, la *préture* fut entièrement abolie.

Les marques extérieures de cette magistrature étoient la prétexte que le *préteur* prenoit, comme les consuls dans le capitole, le jour qu'il étoit installé, & après avoir fait les vœux ordinaires dans le temple; la chaise curule placée sur un tribunal qui étoit un lieu élevé en forme de demi-cercle; la lance *hesta*, qui marquoit la jurisdiction; & l'épée, qui marquoit le droit de *question* ou recherche; six licteurs avec des faisceaux qui l'accompagnoient au moins hors de la ville; car quelques-uns ne lui en donnent que deux dans la ville; il avoit outre cela d'autres officiers subalternes, comme les *accenses*, les *scribes*, &c.

Les fonctions du *préteur* se réduisoient en général à ces trois points: faire justice aux citoyens, aux étrangers, présider aux jeux, & avoir soin des sacrifices. La première de ces fonctions étoit la principale, & l'occupoit tellement, qu'il lui étoit impossible d'être hors de Rome plus de dix jours. Il avoit coutume d'exprimer toute l'étendue de sa jurisdiction par ces trois mots, *do, dico & abdico*; dont le premier signifioit qu'il avoit le pouvoir de donner des juges, le second de prononcer souverainement sur toutes les affaires des particuliers, & le troisième de faire exécuter tous ses jugemens. Il donnoit audience aux parties, soit assis sur son tribunal, soit debout, *de plano*; & il jugeoit tantôt *per decretum*, tantôt *per libellum*, dans les affaires peu importantes. Sa charge lui donnoit tant d'autorité qu'il est quelquefois appellé le collègue des consuls; mais sous les derniers empereurs, ce magistrat fut dépouillé de toutes ses anciennes fonctions, & réduit à l'intendance des spectacles; ce qui fait que Boëce parlant des *préteurs* de son temps, appelle la *préture* un vain nom & une charge inutile; en effet, les *préfets* du Prétoire, qui étoient des officiers de l'empereur, avoient usurpé toutes les fonctions des *préteurs* de la ville, parce que le pouvoir du peuple étoit passé entièrement aux empereurs.

PRÆTOR CEREALIS, préteur céréale qui avoit soin de faire venir le bled à Rome. Jules-César créa deux magistrats sous le nom de *préteurs*, qu'il chargea de cette fonction. Quelques auteurs prétendent que ce n'étoit que des édiles.

PRÆTOR FIDEI COMMISSARIUS. Au nombre de 16 préteurs qui existoient de son temps, l'empereur Claude en ajouta deux pour juger en dernier ressort des *fidéi-commis*, jusqu'à une certaine somme limitée, à ce qu'il paroît. Quand la somme excédoit, on en appelloit au consul.

PRÆTOR FISCALIS, fut établi par Nerva pour juger des affaires entre le fisc & les particuliers.

PRÆTOR MAXIMUS, étoit le nom que l'on donnoit au dictateur dans les commencemens de sa creation, & c'est en cette qualité qu'il faisoit la cérémonie du clou: *Lex vetusta est*, dit Tite-Live, *priscis litteris verbisque scripta, ut qui prætor maximus sit, idibus septembribus clavum pangat* (7. 3.).

PRÆTOR PEREGRINUS; le préteur étranger est le *préteur* que l'on créa l'an 510 de Rome, pour rendre la justice entre les étrangers & les citoyens, parce que le *préteur* de la ville ne pouvoit suffire à tout: *Est creatus propter magnam peregrinorum turbam ut inter eos jus diceret, cùm urbanus utrisque satisfacere non posset* (*Pompon. l. 2.*). Le *préteur* de la ville ne jugeoit que des procès entre citoyen & citoyen, & sa charge étoit plus honorable que celle de l'autre: elle lui étoit aussi supérieure. On appelloit aussi la justice qu'il rendoit, la justice d'honneur, *jus honorarium*, & le *préteur* étranger ne jugeoit que d'après les édits du *préteur* de la ville. Cependant les actes de celui-ci pouvoient être cassés par l'autre, ainsi que nous l'apprend Cicéron; & quelquefois les deux *préteurs* travailloient au même procès, surtout quand il s'agissoit d'un grand nombre de complices.

PRÆTOR PROVINCIALIS. Ce magistrat fut créé vers l'an 526, lorsque la Sardaigne & la Sicile eurent été réduites en provinces romaines. Alors on créa deux *préteurs* pour la gouverner au nom de la république; on en créa deux autres en 556, lorsqu'on eut subjugué les deux Espagnes citérieure & ultérieure, de même que pour la province Narbonnoise. *Captâ Sardiniâ*, dit Pomponius, *mox Siciliâ, item Hispaniâ, deindè Narbo-*

nensi provinciâ, totidem prætores quot provinciæ in ditionem venerant, creati sunt. Ces magistrats partoient pour leurs gouvernemens, après avoir rendu la justice à Rome pendant une année.

PRÆTOR TUTELARIS, fut créé par Marc-Aurèle pour les affaires de tutèle, ainsi que nous l'apprend Capitolin : *Prætorem tutelarem primus fecit, cùm antea tutores à consularibus poscerentur, ut diligentiùs de tutoribus tractaretur* (*Cap.* 10.).

PRÆTOR URBANUS, le *préteur* de la ville, étoit ordinairement le seul, & ce ne fut que la multitude immense des affaires qui détermina à lui donner un collègue. On l'appelloit *urbanus*, à raison de sa fonction qui étoit de rendre la justice aux habitans de la ville; *honoratus*, à raison de l'éminence de sa dignité, de même que *prætor major* ou *maximus*. Il étoit en effet regardé comme le conservateur du droit des romains, & c'étoit sur ses ordonnances que le *préteur* étranger & les *préteurs* des provinces formoient les leurs. Il étoit élu, comme nous l'avons déjà dit, dans les comices centuriés, & dès le commencement de sa magistrature, il publioit un édit concernant la formule & la méthode suivant laquelle il rendoit durant l'année la justice, touchant les affaires de son ressort. Les *préteurs* avoient introduit cet usage, pour avoir lieu d'interpréter à leur gré, & de corriger le droit civil, dans les choses qui concernoient les particuliers. Le *préteur* ne manquoit jamais de renouveller tous les ans cet édit, lorsqu'il entroit en charge, & c'est ce que Cicéron appelle *la loi annuelle*, *lex annua.* Aussi les actions prétoriennes, c'est-à-dire, les procédures faites sous un *préteur*, ne subsistoient ordinairement que durant l'année de son exercice; mais les *préteurs* étant souvent guidés dans leurs jugemens par l'ambition & la faveur, & jugeant peu conformément à leurs propres édits, C. Cornelius, tribun du peuple, l'an 686, porta une loi appellée la loi *Cornelia*, par laquelle on obligea les *préteurs* à suivre exactement leurs édits dans leurs jugemens.

PRÉTEXTE ou TOGE-PRÉTEXTE, *prætexta* & *prætexta-toga*, toge blanche des romains, qui avoit tout autour un bord de pourpre, selon la remarque de Varron, qui la distingue ainsi des autres robes : *Prætexta toga est alba purpureo limbo.* Les enfans de qualité prenoient la *prétexte* à un certain âge, & c'étoit alors une grande fête dans la famille, parce que cet habit ouvrait la porte des assemblées publiques, des délibérations, & même du sénat. Les filles la quittoient en se mariant, & les garçons à 17 ans, quand ils prenoient la toge pure.

C'étoit encore un habit de dignité, que les magistrats, les édiles, les censeurs, les augures, les prêtres, les préteurs, les sénateurs, les dictateurs, les décemvirs, les préfets du prétoire, les tribuns du peuple, portoient dans certains jours de solemnité; mais le préteur la quittoit, quand il s'agissoit de prononcer un jugement de condamnation contre quelqu'un.

On lit dans une inscription recueillie par Muratori (737. 8.), ces mots : *Prætextatus agri judex.* Ils s'expliquent par l'explication suivante. Les chefs même de village portoient la *prétexte*, lorsqu'ils présidoient aux jeux publics : *Purpurâ viri utemur*, dit Tite-Live (34. 7.), *prætextati in magistratibus, in sacerdotiis; liberi nostri prætextis purpurâ togis utentur; magistratibus in coloniis municipiisque; ii Romæ infimo generi magistris vicorum toga prætexta habendæ jus permittemus, non ut id viri solùm habeant insigne, sed etiam ut cum eo cremerentur mortui.* L'origine de cette toge vient de Tarquin-l'Ancien, que Macrobe dit l'avoir établie : *Ut patricii bullâ aureâ cum togâ cui purpura prætexitur uterentur.*

Gruter (554. 4.) a publié, d'après les dessins de Boissard, le bas-relief d'un tombeau sur lequel sont sculptés un homme en toge, sa femme & leurs trois fils. Les deux plus âgés sont vêtus de la *prétexte*. On apperçoit très-distinctement une très-large bande d'étoffe différente, qui borde la *prétexte* & passe en sautoir de l'épaule gauche au flanc droit. Une seconde bande, semblable à la première, descend perpendiculairement du milieu de la première sur l'estomac & le ventre.

PRÉTOIRE, *prætorium.* Ce mot, dans son sens naturel, signifie la tente du préteur ou du général, parce que, chez les anciens romains, tout général s'appelloit *préteur* : *Veteres omnem magistratum*, dit Asconius, *cui pareret exercitus prætorem appellaverunt. Undè & prætorium tabernaculum ejus dicitur.* On plaçoit cette tente au lieu le plus propre pour découvrir tout le camp, & au milieu d'une place quarrée, dont chaque côté étoit à cent pieds de distance de cette tente, & les tentes destinées aux soldats de la garde du général, étoient tendues aux quatre coins de cette place. Ainsi, quand le général vouloit donner l'ordre du combat, on arboroit un étendart rouge au haut de sa tente, d'où tous les soldats pouvoient l'appercevoir; c'étoit dans l'enceinte qu'étoit son bagage, avec les gens de sa suite; c'étoit aussi dans cette tente que les officiers s'assembloient pour recevoir ses ordres & délibérer avec lui sur ce qu'il y avoit à faire. Il y rendoit la justice, jugeoit les différends qui s'élevoient entre les soldats, & connoissoit des fautes qu'ils avoient commises.

On donnoit aussi le nom de *prétoire*, *prætorium*, aux maisons de campagne somptueuses des grands de Rome. Symmaque donne ce nom à la sienne (*Epist.* 6. 67.) : *Petieram superioribus scriptis, ut*

puteolani prætorii mei latus, quo imus ad balneas, dispositione clivi mollioris ornares.

PRÉTOIRE étoit aussi chez les romains le lieu, le palais où demeuroit le préteur de la province, & où les magistrats rendoient la justice au peuple. *Voyez* PRETEUR.

Il y avoit un *prétoire* dans toutes les villes de l'empire romain. L'écriture fait mention de celui de Jérusalem, sous le nom de *salle de jugement*. On voit le reste d'un *prétoire* à Nismes, en Languedoc.

PRÉTOIRE étoit encore une place à Rome, où les gardes prétoriennes étoient logées. On croit que le *prétoire* étoit proprement le tribunal du préfet du *prétoire*, ou une salle d'audience destinée à rendre la justice dans le palais des empereurs. *Voyez* PREFET.

On appuie cette opinion sur l'épitre de saint Paul aux philippiens, & on croit que le lieu appellé *prétoire* a donné le nom aux gardes prétoriennes, parce qu'elles s'y assembloient pour la sûreté & la garde des empereurs. D'autres croient que le *prétoire* n'étoit ni un tribunal, ni une salle de justice, mais seulement la maison de la garde impériale.

Perizonius a fait une dissertation pour prouver que le *prétoire* n'étoit pas une cour de justice au temps de saint Paul, mais seulement le camp ou la place où les soldats étoient logés; & il ajoute que le nom de *prétoire* n'a été donné aux lieux où la justice se rendoit que long-temps après, quand l'office de préfet du *prétoire* fut changé en charge civile.

PRÉTORIENS, les soldats *prétoriens*. On nommoit ainsi les soldats d'une cohorte qui servoit de garde au général, parce qu'anciennement, avant qu'on eût créé la charge de préteur, on donnoit aussi aux consuls ce nom, qui marquoit la supériorité de leur magistrature. Ce mot venoit du verbe *præesse*, présider, & c'est de-là qu'on donna le nom de *prétoire* à la tente du général; ainsi les soldats *prétoriens* n'étoient autres que ceux qui entouroient la personne du général, & montoient la garde autour de sa tente: *A pretore, à quo non discedebat, fuit dicta*. Scipion l'Africain fut le premier qui donna une forme réglée à ces cohortes *prétoriennes*; il établit une compagnie des plus braves de son armée, qu'il choisit pour en faire ses gardes, & qui ne le quittoient point dans le combat. Les triumvirs, après la bataille de Philippe, qui fut le tombeau de la république, augmentèrent de beaucoup cette garde, pour se donner un air de supériorité sur les autres citoyens. *Dimiserunt ex militiâ*, dit Appien (*Bell. civil.*), *illos qui justum tempus militaverunt, præter octo millia hominum quos rogantes ut sibi diutiùs liceret sub iis militare, receperunt ac descripserunt in prætorias cohortes*. Auguste, empereur, attira auprès de sa personne les *prétoriens*, que l'on appella aussi dès-lors *aulici*, parce qu'ils montoient la garde dans le palais de ce prince, & ils furent destinés uniquement à cet emploi, auprès de la personne des empereurs, qui étoient cependant maîtres de les employer à la garde de leurs femmes & de leurs enfans.

Ces troupes formoient alors environ dix mille hommes; mais elles furent quelquefois plus nombreuses; elles étoient commandées par le préfet du prétoire, qui avoit sous lui des tribuns & des centurions; elles étoient presque toutes d'infanterie, y ayant peu de cavalerie. On y admit dans la suite quelques cohortes d'étrangers; savoir, des germains, des bataves & des thraces; ils avoient aussi parmi eux des archers, qu'Othon, selon Tacite, menoit avec lui, outre ceux de sa garde. La paie de ces soldats étoit double; aulieu d'un denier qui étoit la paie ordinaire des autres soldats, ils en avoient deux, & ils jouissoient de privilèges que d'autres n'avoient pas. Ces troupes abusant du pouvoir qu'on leur laissa prendre, le poussèrent jusqu'à élire & à détrôner de leur propre autorité plusieurs empereurs, même malgré le sénat, qu'ils obligeoient d'agréer & de conserver celui qu'ils avoient créé, à moins que les armées des frontières n'en eussent élu un autre qu'elles soutinssent. Tibère leur fit bâtir proche de la ville un camp fermé de murailles, en forme de forteresse où ils étoient ordinairement campés. L'empereur Septime-Sévère augmenta de beaucoup le nombre de ces troupes, & il les composa des plus braves soldats des légions des provinces, contre l'usage jusqu'alors observé de ne les prendre que dans celles d'Italie. Il ordonna qu'à l'avenir les recrues pour ces corps se tireroient des légions. Le grand Constantin cassa les gardes *prétoriennes*, à cause de leur insolence & de leurs fréquentes révoltes.

Jean d'Antioche, cité par Saumaise (*Not. in Spartian. p.* 135. 136.), dit que les soldats *prétoriens* portoient toujours l'épée du côté droit; ce qui les distinguoit des autres soldats, comme ils l'étoient d'ailleurs par leurs habits. Sur la colonne trajane, cette observation est confirmée relativement aux soldats *prétoriens*; mais leurs officiers portent l'épée du côté gauche. On reconnoit sur la même colonne les soldats *prétoriens* à l'*index* de la main droite qu'ils tiennent élevé, de même que le bras droit; ce qui étoit un signe d'obéissance & de fidélité. *Voyez* CASTRA *prætoria* & COHORTE prétorienne.

PRÊTRES ÉGYPTIENS.

« On comptoit dans l'ancienne Egypte, dit

M. Paw, quatre chomathim ou quatre colléges célèbres ; celui de Thèbes où Pithagore avoit étudié ; celui de Memphis où l'on suppose qu'avoient été instruits Orphée, Thalès & Démocrite ; celui d'Héliopolis où avoient séjourné Platon & Eudoxe ; enfin, celui de Saïs où se rendit le législateur Solon, qui comptoit probablement pouvoir y découvrir des mémoires particuliers touchant la ville d'Athènes, qui passoit chez les grecs pour une colonie fondée par les saïtes, dont le collége étoit le dernier dans l'ordre des temps : aussi n'avoit-il pas le droit de députer au grand conseil de la nation, comme les trois autres, qui députoient dix de leurs membres à Thèbes ; ce qui formoit le tribunal des trente, présidé par un prophète, que les historiens désignent par le terme d'archidicastes ».

« Il faut regarder comme une fable ce que dit Eusèbe d'un collége de *prêtres*, qu'on avoit établi à Alexandrie, & qui étoit, suivant lui, composé uniquement d'hermaphrodites ; tandis qu'il n'y a pas d'apparence que ceux qui naissoient avec quelque défaut notable, aient pu seulement être consacrés en Egypte ; puisque les animaux mêmes, auxquels on remarquoit la moindre difformité, ne servoient pas aux sacrifices, ni au culte symbolique. Comme Eusèbe prétendoit louer Constantin, il met hardiment au nombre de ses plus belles actions, l'ordre qu'il donna d'égorger sans miséricorde tous ces prétendus hermaphrodites d'Alexandrie. Mais si cela étoit vrai, un tel assassinat nous révolteroit infiniment de la part d'un prince qui devoit être fatigué d'en commettre. Il eut été à la fois absurde & cruel de faire mourir des filles, parce qu'elles étoient mal configurées par un écart de la nature qui n'est point rare en Egypte : aussi les autres écrivains ecclésiastiques ne parlent-ils pas de ce prétendu meurtre ».

« Quoique tous les climats chauds entraînent le cœur de l'homme vers la superstition, il semble, dit M. Paw, que celui de l'Egypte y incite encore davantage que les autres : car on ne trouve pas que les *prêtres* aient pu avoir quelque intérêt pour aigrir de plus en plus le génie pervers des fanatiques ; puisque ces prêtres jouissoient d'un revenu fixe en fonds de terre, qu'on abandonnoit à des fermiers pour un prix fort modique, & qui par-là même a pu se soutenir toujours sur un pied égal. De cette somme ils étoient obligés de déduire ce que coûtoient les victimes & l'entretien des temples : car ils devoient faire tous les sacrifices à leurs frais. Et il ne faut point les comparer à d'infâmes vagabonds, qui empruntoient leur nom & leur caractère en Italie, & qui gueusoient dans les rues de Rome depuis la seconde heure du jour jusqu'à la huitième, lorsqu'ils revenoient fermer le temple d'Isis ; ce qu'on n'eût pas souffert en Egypte de la part du dernier des hommes, & bien moins de la part d'un *prêtre* : puisque la loi n'y toléroit aucun mendiant ».

« Quand l'ordre sacerdotal jouit d'un revenu fixe, & quand il ne permet la mendicité à aucun de ses membres, alors il est sûrement intéressé à maintenir l'ancienne religion quelle qu'elle soit ; mais il ne peut gueres être intéressé alors à introduire de nouvelles superstitions, qui doivent même lui paroître plus dangereuses qu'utiles ».

« M. Schegel, connu par le savant commentaire qu'il a fait sur l'ouvrage de l'abbé Banier, suppose que chaque *prêtre* égyptien ne possédoit que douze arures de terres, qui ne font pas, à beaucoup près, douze arpens de France (*Tom. II*, *pag.* 29, *Ob. XIII.* de la traduction allemande de l'ouvrage de l'abbé Banier.). On connoît des auteurs, comme Piérius, qui ont soupçonné qu'en Egypte il étoit défendu à la classe sacerdotale d'entretenir des chevaux, & il se peut que la loi de Moïse est relative à cette disposition particulière, quoique beaucoup de savans s'imaginent qu'elle n'est relative qu'au climat de la Palestine, qui ne fut jamais favorable à cette espèce de quadrupedes. Au reste, comme on vouloit changer un peuple berger en un peuple cultivateur, la défense qu'on lui fit de nourrir des chevaux étoit très-sage, & il seroit difficile de trouver un autre moyen que celui-là pour réformer les mœurs des arabes bedouins, qui se servent de leurs jumens de bonne race, comme les algériens de leurs navires ».

« Il faut avouer qu'on ne voit point clair dans la division des terres de l'ancienne Egypte : car quand on fait chaque portion sacerdotale de douze arures, on tombe dans le même inconvénient où est tombé Hérodote au sujet des portions militaires ; de sorte que, suivant lui, la paye du général n'étoit pas plus forte que celle du soldat, ce que personne n'a jamais cru & ne croira jamais. Le souverain ou l'état devoit payer en argent ou en denrées ceux d'entre les *prêtres* qu'on députoit à Thèbes pour y rendre gratuitement la justice en dernier ressort ; d'où on peut inférer que le produit de leurs terres n'étoit pas fort considérable, & sur-tout lorsqu'on réfléchit qu'ils devoient tous être mariés, sans quoi il ne paroît pas qu'ils aient pu s'acquitter d'aucune fonction publique. Et c'est en cela qu'on voit au moins quelque ombre de ce qu'on a affecté d'appeller la sagesse des égyptiens, dont les *prêtres* étoient d'ailleurs chargés des magistratures, de la conservation des loix, des archives, du dépôt de l'histoire, de l'éducation publique, de la composition du calendrier, des observations astronomiques, de l'arpentage des terres, du mesurage du Nil, & enfin de tout ce qui concernoit la médecine, la

salubrité de l'air, & les embaumemens; de sorte qu'en y comprenant leurs femmes & leurs enfans, ils composoient peut-être la septième ou la huitième partie de la nation. On se forme donc sur ce corps des idées fausses & ridicules, lorsqu'on le compare au clergé de quelque pays de l'Europe que ce soit, où sept ou huit couvens de moines ont plus de revenu que tout l'ordre sacerdotal de l'Egypte; quoiqu'il fût d'ailleurs accablé de travail & soudivisé en différentes classes, qui avoient leurs occupations particulières. La première de toutes les classes comprenoit les prophètes, qu'on sait avoir présidé dans les tribunaux, où ils décidoient les procès sans parler, en tournant l'image de la vérité vers l'une ou l'autre partie; & si on peut regarder comme exacte la représentation d'un magnifique monument de la Thébaide, insérée dans les voyages de M. Pococke, il est sûr que le juge tenoit cette image suspendue à une espèce de sceptre, & non attachée à son cou, comme on le croit vulgairement ».

» Il faut observer ici que les anciens grecs étoient déjà tombés dans de grandes erreurs par rapport à la signification de ce terme de *prophète*, quoique ce soit un terme grec; & Platon a tâché de redresser là-dessus leurs idées. Ceux-là, dit-il, sont vraiment ignorans qui s'imaginent que le prophète soit celui qui prédit l'avenir; ce qu'on n'attribue, ajoute-t-il, qu'au *Mantis*, & le Mantis est toujours un fou, ou un furieux, ou un maniaque. De tout cela il suit nécessairement, comme Platon l'observe, que le prophète n'étoit que l'interprète de la prédiction qu'il n'avoit point faite, & qu'il ne pouvoit faire lui-même; parce qu'il devoit être dans son bon-sens, qu'on regardoit comme incompatible avec l'esprit prophétique. Ainsi ces misérables, qu'on a qualifiés par le terme de *Mantis*, n'étoient que les instrumens de la superstition, de même que les pythies de Delphes, puisque tout dépendoit de ceux qui interprétoient l'oracle; & si nous lisons que des pythies s'étoient laissées corrompre à prix d'argent, pour donner des réponses favorables à quelques villes, au détriment de quelques autres, il faut qu'elles seules n'aient pas été corrompues, mais toute la troupe des sycophantes attachés au temple de Delphes ».

» Quant aux égyptiens, Clément d'Alexandrie indique plus positivement quelles étoient les fonctions de leurs prophètes; ils devoient être versés dans la jurisprudence, & connoître exactement le recueil des loix divines & humaines, insérées dans les dix premiers livres canoniques, qui contenoient tout ce qu'on supposoit être relatif à la religion; aussi ces prophètes ne passoient-ils pas pour être savans dans les sciences purement profanes, en comparaison des hiérogrammatistes & des scribes sacrés, qui s'appliquoient plus à la physique & à l'histoire; ce qui leur attiroit beaucoup de considération; & on leur accordoit même le rang sur les astronomes & les géomètres, ou les arpédonaptes, qui étoient néanmoins aussi compris dans la première classe, de même que les hiérostolistes (Quelques passages d'Aulugelle & de Macrobe, qui attribuent aux égyptiens de grandes connoissances dans l'anatomie, ont fait croire qu'on sacroit chez eux les *prêtres* du premier ordre, en leur frottant du baume & du myron sur le doigt qui touche le petit dans la main gauche, à cause d'une veine qu'on croyoit y venir du cœur.) ».

» Ensuite venoient les comastes, qui présidoient aux repas sacrés; les zacores, les néocores & les pastophores, qui veilloient à l'entretien des temples & ornoient les autels; les chantres, les spargistes, les médecins, les embaumeurs & les interprètes, qui paroissent avoir été les seuls qui sussent un peu parler la langue grecque; car les autres *prêtres* ne savoient vraisemblablement que l'égyptien, qui différoit peu de l'éthiopien ».

» Ceux qui étoient de la première classe sacerdotale en Egypte, se lavoient plusieurs fois en 24 heures avec l'infusion du *pésal*, qui est indubitablement l'hyssope; ils ne portoient point d'habits de laine, ne buvoient presque jamais de l'eau du Nil pure, se coupoient les cheveux, les sourcils, la barbe, & se rasoient tellement tout le corps, qu'il n'y restoit pas de poil; de sorte qu'on peut bien s'imaginer qu'ils n'ont que très-rarement contracté la lèpre ».

« Les objets différens du culte des *prêtres égyptiens*, dit Caylus (*Rec. II. pag.* 28.), en avoient multiplié le nombre. Ils étoient, sans doute, distribués dans différentes classes, selon leur mérite, leur âge & leurs fonctions particulières. Les variétés qu'on rencontre dans leur coëffure & dans leurs autres attributs, marquèrent apparemment le rang, la dignité de chacun, & l'espèce de culte pour lequel ils étoient destinés. Cet usage a été constamment reçu & pratiqué par toutes les nations. On répondra qu'il est inutile de chercher chez les égyptiens d'autres *prêtres* que ceux qui nous sont déjà connus. Nous en voyons en effet un assez grand nombre sur les monumens. Les uns sont assis, & dans l'attitude de lire; d'autres à genoux, les mains élevées comme les musulmans. Ils ont tous la tête raze & couverte d'une simple calotte. D'autres sont debout, & tiennent ordinairement le bâton fourchu des deux mains. On en trouve d'autres enfin, qui ont des coëffures différentes. On peut les examiner sur les planches qui représentent des processions sur les bas-reliefs en creux, qui nous ont été conservés.

Car il faut convenir que les trois ou quatre ordres que je puis rapporter ne suffisent pas, & ne répondent point à l'idée que l'on doit se former de la superstition des égyptiens, d'après les auteurs anciens. Toutes les villes avoient un culte en général, & un culte qui leur étoit propre, & par conséquent des *prêtres* particuliers, qui devoient être distingués entr'eux par différens ornemens & différentes marques. Tous ceux que nous connoissons n'ont que des attributs généraux. On lit dans le traité d'Isis & d'Osiris de Plutarque, qu'au mois Paophi on celébroit la fête du bâton du soleil, comme ayant besoin dans son décours d'être soutenu. Le bâton fourchu que l'on voit porté par des *prêtres*, ne pourroit-il pas s'expliquer par ce passage » ?

» L'égalité répandue sur toute la figure, dit-il ailleurs (*Rec. IV. pag. 6.*), c'est-à-dire, le peu de sentiment du nud exprimé comme il le doit être sous une étoffe légère, coupée juste, pour ne point faire de pli, & cependant couvrir un corps quel qu'il soit; cette égalité, dis-je, ne me paroît point avoir été sentie jusqu'ici, ou du moins reconnue pour ce qu'elle peut être. En effet, elle a été généralement attribuée à l'ignorance ou au peu de cas que les égyptiens faisoient des détails; cependant il faut regarder cette expression comme une véritable imitation de l'habit sacerdotal emprunté de celui que les égyptiens supposoient à leurs dieux dans de certaines circonstances. Je suis donc convaincu par l'examen des monumens, que les *prêtres* avoient dans les temples un habillement de lin, comme Plutarque nous l'apprend; que cet habillement étoit filé très-fin, qu'il n'avoit que l'ampleur suffisante pour renfermer le corps & les bras; que ceux-ci étoient placés dans un état de modestie dont ils ne pouvoient s'écarter, tout le corps étant couvert, à la réserve du visage, des mains & des pieds; & que la coupe de l'habit non-seulement ne permettoit aux bras que d'être croisés sur la poitrine, mais qu'il leur étoit impossible d'avoir d'autres mouvemens que ceux d'une position simple & d'une attitude convenable au respect & au culte. Ces réflexions m'ont conduit à une observation que je suis étonné de n'avoir pas faite plutôt; elle est simple & les monumens en donnent une preuve très-répétée ».

» Ce vêtement si juste & d'une ampleur si médiocre, couvre & réunit plus ordinairement les pieds des figures. Je crois qu'il faut regarder celles de cette espèce comme les représentations de la divinité, à laquelle toute démarche étoit d'autant plus inutile que les égyptiens la faisoient marcher en bateau, & qu'ils vouloient peut-être la représenter comme fixée dans leur pays & hors d'état de s'en éloigner; sentiment dont nous voyons une expression pareille, mais plus grossière chez les étrusques, qui clouoient & arrêtoient les pieds de leurs statues, pour empêcher les dieux qu'elles représentoient, de les quitter. Si les *prêtres*, au contraire, avoient eu cet habillement, ils auroient été absolument hors d'état d'agir & de se mouvoir. La position qu'ils auroient prise une fois dans les temples, n'auroit pu se changer, du moins à leur volonté. Il auroit donc été nécessaire de les apporter pour la cérémonie, & de les remporter quand elle auroit été finie; manœuvre & conduite si ridicules, qu'il est impossible de les admettre. Les figures qui ont les pieds nuds, joints ou séparés, il n'importe, doivent donc être des *prêtres* ».

PRÊTRES GRECS.

Chez les grecs, les princes faisoient la plupart des fonctions des sacrifices; c'est pour cela qu'ils portoient toujours un couteau dans un étui, près de l'épée, lequel seul servoit à cet usage, mais jamais l'épée. Outre les princes, il y avoit encore des *prêtres* distingués, qui faisoient les principales fonctions du sacerdoce, & que l'on appelloit *Néocores* (*Voyez* ce mot.). Il y avoit aussi des familles entières à qui seules appartenoit le soin de l'intendance des sacrifices & du culte de certaines divinités. Ces familles étoient, par cette prérogative, extrêmement distinguées. A Athènes, c'étoit la famille des lycomédiens qui avoit l'intendance & la direction des sacrifices que l'on faisoit à Cérès & aux grandes déesses. Le poëte Musée avoit fait une hymne en l'honneur de cette maison, qui se chantoit dans les cérémonies religieuses. Il y avoit de plus chez les grecs une classe de *prêtres* appellés *portes-torches*, qui étoient très-respectés; ils portoient de longs cheveux, & leur tête étoit ceinte d'un bandeau, qui ressembloit au diadême des rois; ils étoient admis aux mystères de religion les plus secrets. Nul n'étoit admis dans aucune fonction du sacerdoce, qu'il n'eût prêté serment d'en remplir tous les devoirs.

Les *prêtres*, chez toutes les nations, étoient pour la plupart vêtus de blanc (*Valer. Flacc. Argon. lib. I. vers. 385.*).

PRÊTRES ROMAINS.

Les *prêtres* chez les romains n'étoient point d'un ordre différent des citoyens. On les choisissoit indifféremment pour administrer les affaires civiles & celles de la religion. Il y avoit une grande prudence dans cette conduite; elle obvioit à beaucoup de troubles qui auroient pu naître sous prétexte de religion. Les *prêtres* des dieux, même de ceux d'un ordre inférieur, étoient pour l'ordinaire élus entre les citoyens les plus distingués par leurs emplois & leurs dignités. On accordoit quelquefois cet honneur à des jeunes gens d'illustre famille, dès qu'ils avoient pris la robe virile.

L'institution des *prêtres* commença chez les romains avec le culte des dieux, & Romulus choisit deux personnes de chaque curie qu'on honora du sacerdoce. Numa qui augmenta le nombre des dieux, multiplia aussi le nombre de ceux qui étoient consacrés à leur service : *Et institutis qui sacra curarent sacerdotibus.* D'abord on ne confia cette auguste fonction qu'à des patriciens ; mais les tribuns du peuple firent tant par leurs brigues & leurs clameurs, qu'enfin les plébéiens partagèrent presque toutes les parties du sacerdoce avec les nobles : d'abord ces *prêtres* furent élus par le collége dans lequel ils entroient ; & dans la suite, le tribun Licinius Crassinus entreprit de transporter ce droit au peuple, mais sans succès, & c'est ce qu'exécuta heureusement Domitius Ahénobarbus. Le peuple eut donc le droit d'élire, & les colléges ne conservèrent que celui d'agréer le récipiendaire dans leur corps. Sylla devenu le maître, rétablit les choses dans le premier état, & dépouilla le peuple du privilége qu'il avoit usurpé. Ce changement ne tint pas long-temps, le tribun Atius Labienus fit revivre la loi domitia que Marc-Antoine anéantit de nouveau ; & enfin les empereurs s'emparèrent du droit que le peuple & les pontifes s'étoient mutuellement disputé. Le sénat, en effet, au rapport de Dion, entr'autres priviléges qu'il fut forcé de céder à César, lui donna celui-ci : *Ut sacerdotes quotcumque vellet, neglecto etiam antiquitùs recepto numero, constitueret ; quod quidem ab eo receptum, deinceps in infinitum excrevit.* Cherchez leur habillement au mot PONTIFEX.

Ils avoient plusieurs priviléges, tels que ceux de ne pouvoir être dépouillés de leur dignité, d'être exempts de la milice & de toute autre fonction attachée à la personne des citoyens. Le sacerdoce se maintint pendant quelque temps sous les empereurs chrétiens ; il ne fut aboli entièrement que du temps de Théodose qui chassa de Rome les *prêtres* de tout genre & de tout sexe, comme nous l'apprend Zozime : *Expellebantur utriusque sexus sacerdotes, & fana destituta sacrificiis omnibus jacebant.*

Il faut distinguer les *prêtres romains* en deux classes. Les uns n'étoient attachés à aucun dieu en particulier ; mais ils étoient occupés à offrir des sacrifices à tous les dieux ; tels étoient les pontifes, les augures, les quindécemvirs, qu'on nommoit *sacris faciundis* ; les auspices ; ceux qu'on appelloit *fratres arvales* ; les curions, les septemvirs, nommés *epulones*, les féciaux ; d'autres à qui on donnoit le nom de *sodales titienses*, & le roi des sacrifices appellé *rex sacrificulus.* Les autres *prêtres* avoient chacun leurs divinités particulières : ceux-là étoient les flamines, les saliens ; ceux qui étoient appellés *luperci*, *pinarii*, *potitii*, pour Hercule ; d'autres nommés aussi *galli*, pour la deesse Cybèle ; & enfin les vestales, &c. (*Voy. chacun de ces mots.*)

Les *prêtres* avoient des ministres pour les servir dans les sacrifices. J'en vais donner une énumération laconique. Ceux & celles qu'on appelloit *camilli* & *camillæ*, étoient de jeunes garçons & de jeunes filles libres qui servoient dans les cérémonies religieuses. Romulus en étoit l'instituteur ; & les *prêtres* qui n'avoient point d'enfans étoient obligés d'en prendre. Les jeunes garçons devoient servir jusqu'à l'âge de puberté, & les filles jusqu'à ce qu'elles se mariassent. Ceux & celles qu'on nommoit *flaminii* & *flaminiæ*, servoient le flamine de Jupiter : ces jeunes gens devoient avoir père & mère. Les quindécemvirs avoient aussi des ministres qui lui servoient de secrétaires.

Les ministres appellés *æditui* ou *æditumi*, étoient ceux qui avoient soin de tenir les temples en bon état, ce qu'ils appelloient *sarta tecta servare.* Les joueurs de flûte étoient aussi d'un grand usage chez les romains, dans les sacrifices, les jeux, les funérailles : ils couroient masqués aux ides de juin. On se servoit encore aux sacrifices de gens qui sonnoient de la trompette ; ils purifioient leurs instrumens deux fois l'année : le jour de cette cérémonie se nommoit *tubilustria.*

Les ministres qu'on nommoit *popæ* & *victimarii*, étoient chargés de lier les victimes. Ils se couronnoient de laurier, étoient à demi-nuds, & en cet état conduisoient les victimes à l'autel, apprêtoient les couteaux, l'eau & les choses nécessaires pour les sacrifices, frappoient les victimes & les égorgeoient.

Il y en avoit d'autres qui s'appelloient *fictores*, parce qu'ils représentoient les victimes avec du pain & de la cire ; car les sacrifices simulés passoient pour de vrais sacrifices.

Il y avoit outre cela les ministres du flamine Jupiter, qui se nommoient *præclamitores*, les licteurs des vestales, les scribes des pontifes & des quindécemvirs, les aides des aruspices : ajoutez ceux qui avoient soin des poulets, *pullarii.* Enfin, les *prêtres* avoient des hérauts qu'on nommoit *kalatores.* (*D. J.*)

PRÊTRES GAULOIS. *Voyez* DRUIDES.

PRÊTRES des anciens peuples du nord, nommés *Drolles.*

On les appelloit souvent aussi *prophètes*, *hommes sages*, *hommes divins.* A Upsal, chacune des trois grandes divinités dont on a parlé au mot *Odin*, avoit ses prêtres particuliers dont les principaux, au nombre de douze, étoient les chefs des sacrifices, & exerçoient une autorité sans bornes sur tout ce qui leur paroissoit avoir du

rapport à la religion. On leur rendoit un respect proportionné à cette autorité. Le sacerdoce avoit été de tout temps réservé presqu'exclusivement à une famille, qui se vantoit d'avoir Dieu même pour auteur, & qui l'avoit persuadé au peuple. Souvent ils réunissoient le sacerdoce à l'empire; & ce fut par une suite de cette coutume que, dans des temps plus récens, les rois faisoient encore quelquefois les fonctions de *pontifes*, ou qu'ils destinoient leurs enfans à un état si révéré. La déesse *Frigga*, dont on a parlé au mot *Odin*, étoit ordinairement servie par des filles de rois, qu'on nommoit *prophéteſſes* & *déeſſes*. Elles rendoient des oracles, se dévouoient à une éternelle virginité, & entretenoient le feu sacré dans le temple de Frigga. Ces *prêtres* avoient tellement subjugué la crédulité du peuple; ils avoient poussé la fourberie & l'audace si loin, que l'on vit souvent des prétendus interprètes de la volonté du ciel, demander, au nom des dieux, le sang des rois eux-mêmes, & l'obtenir; & pendant que le prince étoit égorgé sur un autel, les autres étoient couverts des offrandes que l'on portoit de tous côtés à leurs ministres.

PRÊTRES souverains de quelque état. *Voyez* OMANE & OBLA.

PRÊTRESSE ÉGYPTIENNE.

« J'ai dit (*Caylus Rec.* 7. 32.) que cette figure étoit une *prêtreſſe*. Mon sentiment sur plusieurs monumens de cette espèce paroît souffrir quelques difficultés, & je dois m'expliquer à cet égard ».

« Je sens qu'on ne peut contredire un auteur aussi respectable qu'Hérodote, sans avoir de fortes raisons. Celles qui m'ont engagé à prendre ce parti se trouvent déjà dans le troisième volume (*Page* 37, *Planc. VIII*, n°. 11.), & je prie le lecteur d'avoir la complaisance de les relire; il s'agit de l'exclusion du service des autels qu'Hérodote donne formellement aux femmes égyptiennes. Cependant la quantité des monumens que j'ai scrupuleusement examinés, & dont j'ai toujours rendu compte en les rapportant, m'a fait regarder comme des *prêtreſſes* les figures qui m'ont paru ne pouvoir représenter que des Isis, soit par leur attitude, soit par le genre de leur coëffure, & la privation non-seulement de tous les attributs de cette déesse, mais celle des hyéroglyphes que je regarde quelquefois comme des formules de prières que l'on faisoit à la divinité dans tel ou tel instant. Pour concilier, en quelque façon, le passage de l'auteur avec l'indication des monumens, je me suis persuadé que les femmes étoient exclues du sacerdoce; mais qu'il étoit confié aux filles. Cette raison paroît une défaite, & comme telle, elle seroit assez mauvaise: cependant le rapport des représentations de ces fausses Isis avec les monumens que l'on regarde, avec raison, comme la représentation des prêtres d'Osiris, ou d'autres divinités de l'Egypte, me paroît toujours une preuve suffisante du moins pour excuser la licence dont on pourroit me soupçonner. J'ajouterai même comme une nouvelle preuve, que les autres cultes que nous voyons émanés de celui des égyptiens, ont toujours admis les femmes dans le service de leurs temples, je donnerai pour exemple certain les étrusques & les grecs, mais principalement les premiers. La raison s'oppose à croire qu'une nation puisse admettre une pratique si sensiblement opposée, dès le premier emprunt qu'elle fait d'une religion. On sait que ces commencemens sont toujours accompagnés de la ferveur & de la pureté de l'imitation, comment encore deux nations se seroient-elles accordées sur une pareille singularité? D'ailleurs on ne me persuadera jamais que dans les *nomes* qui révéroient particulièrement Isis; à Bubaste, par exemple, le temple de cette déesse fût desservi par des hommes, pendant que la table Isiaque présente deux femmes debout & en fonction devant sa représentation. Je croirois donc qu'Hérodote, ou plutôt ses copistes, ont oublié l'indication qui détruisoit la généralité: car je crois encore, & les monumens semblent le désigner, qu'il y avoit plusieurs *nomes* qui n'admettoient que des hommes dans le sacerdoce de la divinité qu'ils adoroient; tels pouvoient être ceux qui étoient consacrés à Osiris, au taureau Apis, à l'Epervier, au Cynocéphale, &c. ».

« Je sens très-bien que je serai toujours dans mon tort aux yeux des savans qui s'attachent au texte des bons auteurs; je suis de leur sentiment, & c'est un principe dont je ne dois pas m'écarter ».

Caylus (3. *p.* 37.) dit encore: « Ce monument suffiroit pour confirmer la conjecture qu'on vient de proposer. C'est la figure d'une femme coëffée simplement. Elle est assise, & tient un rouleau développé, sur lequel on peut supposer des caractères: particularité commune à tant d'autres figures, qu'on regarde constamment comme des *prêtres* occupés de la prière. Je n'ignore pas qu'Hérodote (*Lib. II.*) dit positivement, qu'en Egypte la femme ne sauroit être la *prêtreſſe* d'aucun dieu, ni d'aucune déesse. Mais soit que l'usage ait changé depuis cet historien, ou que cette règle ait eu ses exceptions, ou enfin que l'expression ne comporte pas un sens général, & ne s'étende pas aux filles, je vois des différences trop marquées dans les monumens pour adopter sans restriction le témoignage d'Hérodote. Je remarque du moins dans celui dont il s'agit, tous les caractères d'une *prêtreſſe*, dont une des plus grandes singularités, à mon avis, est d'avoir les jambes croisées à la mode des orientaux, circonstance que je n'avois encore jamais rencontrée sur

ſur aucun monument égyptien. On voit ici une preuve de l'attachement uniforme & conſtant des peuples orientaux à leurs uſages & à leurs pratiques ».

« Les égyptiens, quoiqu'opprimés par des conquérans qui vouloient tout changer, tout renverſer dans le pays conquis, n'en conſervèrent pas moins, dit M. Paw, un attachement invincible pour leurs anciennes loix, & les reſſuſcitoient dès que l'occaſion leur étoit favorable, ou les maintenoient contre toute la fureur de la tyrannie ; de ſorte qu'ils ne renoncèrent pas même après l'invaſion de Cambyſe, qui ne fut qu'une bête féroce, à l'uſage immémorial de ne jamais conférer à aucune femme les premières fonctions ſacerdotales, qui n'étoient ni de vains emplois, ni de vains titres ; il falloit pour cela être verſé dans le dialecte ſacré, dans les dix premiers livres hermétiques, dans l'aſtronomie, dans la phyſique & dans tout ce qui étoit, ou dans tout ce qu'on appelloit la ſageſſe des égyptiens (*Clemen. Alexandrin. Strom. VI.*). Ce ſont-là des choſes que les femmes n'ont pu apprendre, & quand elles auroient pu les apprendre, les *prêtres* ne les leur euſſent jamais enſeignées ; car leurs ſuperſtitions ſe ſoutenoient principalement par le ſecret ; c'eſt un coloſſe immenſe, dont on cachoit toujours les pieds ».

« Il a pu arriver dans la ſuite des temps, par l'extrême confuſion des rits perſans, grecs & romains, avec la liturgie égyptienne, que quelques dévotes d'Iſis ſe ſont fait paſſer pour des *prêtreſſes* d'Iſis dans des pays étrangers ; mais elles n'avoient reçu aucune conſécration, & étoient intruſes dans ce miniſtère à la faveur de cette confuſion dont je viens de parler. Tout cela a pu donner lieu aux monumens cités par Martin, Montfaucon, le comte de Caylus & pluſieurs autres, qui paroiſſent avoir voulu oppoſer au témoignage poſitif de l'hiſtoire ancienne, des monumens auſſi modernes que la table Iſiaque, fabriquée en Italie (La table Iſiaque n'a été faite que dans le deuxième ou le troiſième ſiècle. C'eſt un calendrier où quelques figures, qu'on a priſes pour des *prêtreſſes*, ſont des Iſis. Voyez les *Miſcel. Berolinenſia*, tom. VI & VII.). Mais ce ſeroit inutilement qu'on entreprendroit de prouver que les égyptiens, auſſi long-temps que leurs inſtitutions ont été en vigueur, aient conféré les premières dignités ſacerdotales aux femmes, qui n'ont pu tout au plus dans l'ordre ſecondaire, s'acquitter que de quelques emplois ſans conſéquence ; comme de nourrir des ſcarabées, des muſaraignes & d'autres petits animaux ſacrés. (On peut conſulter là-deſſus la diſſertation *de ſacerdotibus & ſacrificiis ægyptiorum*, *pag.* 93 & 94, de M. Schmidt, qui a remporté le prix de l'académie des Inſcriptions de Paris ſur cette queſtion.). Car pour le grand bœuf *Apis*, il ne leur étoit pas même permis de le voir, ſinon dans les premiers jours de ſon inſtallation au temple de Memphis. Or, comme le bœuf *Apis* pouvoit, ſuivant le calcul de Plutarque & de M. Jablonski, vivre vingt-cinq ans avant que d'être noyé (*Jablonski Pantheon Ægypt. lib. IV. cap.* 2. *de tauro Apide.*), il s'écouloit ſouvent un ſiècle, pendant lequel les femmes d'Egypte ne le voyoient que quatre fois, & encore n'étoient-ce que les perſonnes de la lie du peuple, qui ſe chargeoient, comme l'on s'en appercevra dans l'inſtant, de cette cérémonie ſingulière ».

» Quant au temple de Jupiter-Ammon de la Thébaïde, je ſuis perſuadé qu'aucune femme ne pouvoit y entrer, non plus que dans celui de Jupiter-Ammon de la Libie (Silius Italicus dit en parlant du temple de Jupiter-Ammon de la Libie, *lib. III. v.* 22. :

Tum queis fas & honos adyti penetralia noſſe

Fœmineos prohibent greſſus.) ;

mais, par une de ces bizarreries dont les ſages gémiſſent, on conſacroit de temps en temps au Jupiter de Thèbes une petite fille, à laquelle on impoſoit le nom égyptien de *Neith*, & qui, ſous prétexte d'être la concubine du dieu, pouvoit s'abandonner à tout le monde, juſqu'à ce qu'elle parvînt à un certain âge. Il y a bien de l'apparence que c'eſt dans cette inſtitution qu'il faut chercher l'origine des amours mythologiques du père des dieux, & encore l'origine d'un abus beaucoup plus criant, qui ſe commit enſuite à *Thmuis* au Nome Mendétique ».

PRÊTRESSE GRECQUE.

La diſcipline que les grecs obſervoient dans le choix des *prêtreſſes*, n'étoit pas uniforme ; en certains endroits, on prenoit de jeunes perſonnes qui n'avoient contracté aucun engagement. Tels étoient entr'autres la *prêtreſſe* du temple de Neptune, dans l'île Calauria ; celle du temple de Diane, à Egire en Achaïe, & celle de Minerve, à Tégée en Arcadie. Ailleurs, comme dans le temple de Junon en Meſſénie, on revêtoit du ſacerdoce des femmes mariées. Dans un temple de Lucine, ſitué auprès du mont Cronius en Elide, outre la *prêtreſſe* principale, on voyoit des femmes & des filles attachées au ſervice du temple, & occupées tantôt à chanter le génie tutélaire de l'Elide, & tantôt à brûler les parfums en ſon honneur. Denis d'Halicarnaſſe obſerve auſſi que les temples de Junon, dans la ville de Phalère en Italie, & dans le territoire d'Argos, étoient deſſervis par une *prêtreſſe* vierge, nommée Κανηφόρα, *Ciſtophore*, qui faiſoit les premières cérémonies des ſacrifices, & par des chœurs de femmes qui chantoient des hymnes en l'honneur de cette déeſſe. L'ordre des *prêtreſſes* d'Apollon-Amycléen étoit vraiſemblablement formé ſur le même plan

que celui des *prêtresses* de Junon à Phalère & à Argos ; c'étoit une espèce de société où les fonctions du ministère se trouvoient partagées entre plusieurs personnes. Celle qui étoit à la tête des autres, prenoit le titre de *mère* ; elle en avoit une sous ses ordres, à qui l'on donnoit le titre de *fille* ou de *vierge* ; & après cela, venoient peut-être toutes les *prêtresses* subalternes, dont les noms isolés paroissent dans quelques inscriptions.

Les romains ont eu aussi des *prêtresses*. Les inscriptions recueillies par Muratori en offrent mille preuves. On y lit : *Adlecta ab ordine sacerdotum in collegium ab Herculanio....... Sacerdos maxima Veneris cœlestis..... Sacerdotissa Dianæ...... Sacerdotum fœminarum prima .....* &c., &c., &c.

PRÊTURE, charge du préteur chez les romains, & la seconde dignité de la république. *Voyez* PRÉTEUR.

L'an 386 de Rome, les patriciens obtinrent cette nouvelle dignité, créée pour rendre la justice dans la ville, & considérée comme un supplément du consulat. Comme le dictateur avoit pour vicégérent le général de la cavalerie, & les consuls leurs lieutenans, le préteur avoit aussi à ses ordres les questeurs qui dépendoient particulièrement de lui, & sur lesquels il se reposoit d'une partie des affaires.

L'an de Rome 675, Sylla étant dictateur, ordonna que personne ne seroit reçu à la charge de préteur, qu'il n'eût passé à celle de questeur, & qu'aucun citoyen ne pourroit parvenir au consulat, qu'après avoir exercé la *préture* ; & même qu'il ne pourroit obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée. Philon, plébéien, parvint à la *préture* ; mais c'est le seul plébéien de ma connoissance qui l'ait obtenue du temps de la république.

PREUGÈNE, fils d'Agénor, fut averti en songe d'enlever de Sparte la statue de Diane-Limnatis. Il l'emporta à Mésoce dans l'Achaïe, où il fit bâtir un temple à la déesse. Il eut sa sépulture devant une des chapelles de ce temple ; & tous les ans, dans le temps de la fête de la déesse, on rendoit à *Preugène* les honneurs héroïques sur son tombeau.

PRÉVOYANCE. La *Prévoyance* (*Providentia*) est représentée avec un globe à ses pieds, & tenant une lance à la main. Sur une médaille de l'empereur Pertinax, cette vertu tient une main étendue vers un globe qui semble tomber du ciel. Les modernes ont cru ridiculement qu'une femme avec deux visages seroit un emblême plus spirituel & plus significatif.

PRIAM, fils de Laomédon, fut mis sur le trône de son père par Hercule. *Voyez* LAOMÉDON, PODARCÈS. Il régna paisiblement pendant plusieurs années, au milieu d'une nombreuse famille. Sa première femme fut Arisba, fille de Mérops, dont il eut un fils nommé *Esacus*. *Voyez* ESAQUE. Hécube, sa seconde femme, lui en donna dix-neuf, dont les plus connus sont Déiphobe, Hector, Hélénus, Pâris, Politès, Polydore, Troïle, &c., & les filles Cassandre, Créüse, Laodicé & Polixène. Enfin, il eut cinquante enfans de différentes femmes ; & tous, à l'exception d'Hélénus, périrent avec leur père dans la guerre de Troye.

Après qu'Hector eut été tué, Apollon envoya Iris à *Priam*, au rapport d'Homère (*Iliad. lib. XXIV.*), lui ordonner de porter à Achille des présens capables d'appaiser sa colère, pour être la rançon de son fils. Ce père infortuné prend douze talens d'or, avec les étoffes les plus riches & les vases les plus précieux, monte sur son char, accompagné d'un seul homme, & se hazarde d'aller au camp des grecs. Mercure, par l'ordre de Jupiter, conduit lui-même le char, endort les sentinelles qui gardent les retranchemens des grecs, traverse leur camp sans être apperçu, & arrive devant la tente d'Achille. *Priam* va se jetter aux pieds de ce terrible ennemi ; il embrasse ses genoux, il baise les mains meurtrières qui avoient versé le sang de ses fils, & le conjure de lui rendre le corps d'Hector, pour lequel il apporte une riche rançon. Achille s'attendrit en voyant l'humiliation de ce malheureux roi ; il le relève avec des marques de compassion, & lui accorde sans peine sa demande (Car les dieux avoient tourné son cœur à la pitié.). *Priam* s'en retourne à Troye avec le corps de son fils, & Mercure est encore employé pour le ramener de la même manière qu'il étoit venu.

Lorsque *Priam* voit sa ville livrée aux grecs, & l'ennemi vainqueur au milieu de son palais, il prend son épée & son casque, & veut mourir les armes à la main ; mais Hécube l'oblige de recourir à l'autel de Jupiter-Herséus, où elle s'étoit réfugiée avec ses filles. Politès, un de leurs enfans, est poursuivi par Pyrrhus, est frappé, & vient expirer à leurs pieds. A cette vue, *Priam* ne peut retenir sa colère. Il ose reprocher à Pyrrhus cette action inhumaine, de tuer un fils aux yeux de son père, & lance en même-temps contre lui un trait qui touche à peine son bouclier, & tombe à ses pieds. Pyrrhus alors, sans respecter l'autel, se jette sans pitié sur le malheureux vieillard, saisit d'une main ses cheveux blancs, & de l'autre lui plonge son épée dans le sein. Les grecs ensuite lui coupent la tête, & traînent son corps sur le rivage, où il resta confondu dans la foule des morts. Si nous en croyons le poëte Leschée, dit Pausanias, *Priam* ne fut pas tué devant l'autel de Jupiter-Herséus, mais il en fut seulement arraché par

force ; & ce malheureux roi se traîna ensuite jusque devant la porte de son palais, où il rencontra Pyrrhus qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que sa vieillesse & ses infortunes lui avoient laissée. D'autres ont dit que le cruel Pyrrhus arracha cet infortuné vieillard de son palais, le traîna au tombeau d'Achille, lui coupa la tête, la mit au bout d'une pique, & la fit porter par toute la ville.

Les artistes grecs & latins ont répété souvent le tableau de *Priam*, demandant à Achille le corps de son fils Hector. Ce sujet est en bas-relief à la ville Borghèse à Rome, sur la table iliaque au Capitole, & au même endroit sur la prétendue urne sépulcrale d'Alexandre-Sévère.

Sur une pâte antique de la collection de Stosch, *Priam* vient en suppliant auprès d'Achille, & lui demande à genoux le corps d'Hector. *Priam* se fait connoître par le bonnet phrygien. Achille est accompagné d'Automédon & d'Alcyme (*Iliad.* Ω. *vers.* 474.).

M. Visconti, éditeur du museum Pio-Clémentin, pense qu'un bas-relief du palais Barberini, qui est aujourd'hui dans le même museum, & sur lequel Winckelman a cru voir la mort d'Agamemnon, représente celle de *Priam*.

Sur une pierre du duc de Devonshire, on voit *Priam* avec des cheveux comme lui en donne Homère. Cependant les autres poëtes le firent paroître dans leurs tragédies avec la tête rasée.

Priam, fils de Politès & petit-fils du vieux Priam, s'embarqua avec Enée, & alla s'établir en Italie, où il fonda une ville.

PRIANSUS, en Crète. ΠΡΙΑΝΣΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

O. en or.

RRR. en bronze.

Leur type ordinaire est un palmier.

PRIAPE étoit fils de Bacchus & de Vénus. Junon, jalouse de la déesse des Grâces, fit tant par ses enchantemens, qu'elle rendit monstrueux & contrefait l'enfant que Vénus portoit dans son sein. Aussi-tôt qu'elle l'eût mis au monde, elle l'éloigna de sa présence, & le fit élever à Lampsaque, où il devint la terreur des maris ; ce qui le fit chasser de cette ville ; mais les habitans, affligés d'une maladie violente dans les parties de la génération, crurent que c'étoit une punition du mauvais traitement qu'ils avoient fait au fils de Vénus. Ils le rappellèrent chez eux ; & dans la suite il devint l'objet de la vénération publique. *Priape* est appellé dans les poëtes *hellespontique*, parce que Lampsaque étoit située sur l'Hellespont, dans l'Asie-Mineure.

Le malheur des lampsaciens fit regarder *Priape* comme le dieu tutélaire des parties sexuelles de l'homme ; aussi ce dieu étoit le plus lubrique de tous les dieux ; & son nom seul exprime souvent une obscénité. Les femmes débauchées lui rendoient un culte particulier, où la licence étoit outrée.

Priape étoit le dieu des jardins. On croyoit que c'étoit lui qui les gardoit & les faisoit fructifier ; c'est pourquoi les romains mettoient sa statue non-seulement dans leurs jardins potagers, mais aussi dans ceux qui n'étoient que pour l'agrément, & qui ne portoient aucun fruit, comme il est aisé de le voir dans une épigramme de Martial (*Livre III. épigr.* 58.), où se moquant de ceux qui avoient des maisons de campagne sans potagers, ni vergers, ni pâturages, il dit qu'à la vérité, ni eux, ni le *Priape* de leurs campagnes, n'avoient rien dans leurs jardins qui pût faire craindre les voleurs ; mais il demande si on doit appeller maison de campagne celle où il faut apporter de la ville des herbes potagères, des fruits, du fromage & du vin.

Priape étoit représenté le plus souvent en forme d'Hermès ou de Terme, avec des cornes de bouc, des oreilles de chèvre, & une couronne de feuilles de vigne ou de laurier. Ses statues sont quelquefois accompagnées des instrumens du jardinage, de paniers pour contenir toutes sortes de fruits, d'une faucille pour moissonner, d'une massue pour écarter les voleurs, ou d'une verge pour faire peur aux oiseaux. C'est pourquoi Virgile appelle *Priape*, *custos furum & avium*, le gardien des jardins contre les voleurs & les oiseaux. On voit aussi sur des monumens de *Priape*, des têtes d'âne, pour marquer l'utilité qu'on tire de cet animal pour le jardinage & la culture des terres, ou peut-être parce que les habitans de Lampsaque offroient des ânes en sacrifice à leur dieu. *Priape* étoit particulièrement honoré de ceux qui nourrissoient des troupeaux de chèvres ou de brebis, ou de mouches-à-miel.

Hésiode ne fait aucune mention de *Priape* ; ce qui prouve que chez les grecs cette divinité n'étoit pas des plus anciennes. C'étoit une adoption du Mendès des égyptiens, ou de la force génératrice répandue dans l'univers. Aussi Phurnutus (*De nat. deor. c.* 7.) dit-il que *Priape* étoit la même divinité que Silvain. Un seul écrivain anonyme, cité par Suidas, assure que *Priape* étoit l'Horus des égyptiens, sans doute parce que ce dernier avoit le membre viril très-apparent.

Dans une inscription recueillie par Gruter

(95. 1.), on lit ces mots PRIAPO PANTHEO, qui prouvent aussi que *Priape* étoit l'ame de l'univers.

« Les amateurs & les connoisseurs de l'art distinguent à Portici, dit Winckelmann, dans le nombre des petites figures, un *Priape* qui est vraiment digne de toute leur attention. Il n'est que de la longueur d'un doigt; mais il est exécuté avec tant d'art, qu'on pourroit le regarder comme une étude d'anatomie si précise, que Michel-Ange, tout grand anatomiste qu'il étoit, n'a rien exécuté de plus savant. Les dessins de ce grand homme, conservés dans le cabinet du cardinal Alexandre Albani, prouvent seuls combien il étoit profond dans cette partie de son art. Ce *Priape* paroît faire une espèce de geste fort ordinaire aux italiens, mais entièrement inconnu aux étrangers; conséquemment j'aurai peine à leur faire entendre la description que j'en vais faire. Cette figure tire en en-bas la paupière inférieure avec l'index de la main droite, appuyée sur l'os de la joue, tandis que la tête est penchée du même côté. Il faut que ce geste fût employé par les pantomimes des anciens, & qu'il eût différentes significations expressives. Celui qui le faisoit gardoit le silence, & sembloit vouloir dire, dans ce langage muet: Méfie-toi de lui, il est fin, il en fait plus que toi; ou bien: Il croit me prendre pour dupe, je l'ai attrapé; ou bien enfin: Tu t'adresses bien! tu as bien trouvé ton homme! De la main gauche la même figure fait ce que les italiens nomment *far la fica*, geste obscène qui consiste à placer le pouce entre l'index & le doigt du milieu, de façon qu'on croit voir le bout de la langue sortant entre les deux lèvres, & cette disposition des doigts s'appelle aussi *far castagne*, par allusion à la fente qu'on fait à l'écorce des châtaignes avant que de les rôtir ».

» On montre au même cabinet un membre viril ou *Priape* de bronze, accollé avec une petite main faisant le même geste. Ces sortes de mains se rencontrent fréquemment dans les cabinets, & l'on sait qu'elles tenoient lieu d'amulettes chez les anciens, ou, ce qui est la même chose, qu'on les portoit comme des préservatifs contre les charmes, les mauvais regards & les enchantemens. Quelque ridicule que fût cette pratique superstitieuse, elle ne s'en est pas moins conservée jusqu'à présent dans le bas peuple du royaume de Naples. L'on m'a fait voir plusieurs de ces *Priapes*, que des gens ont la simplicité de porter au bras ou sur la poitrine. Le plus souvent ils attachent à leur bras une demi-lune d'argent, que le peuple appelle *luna pezzara*, c'est-à-dire, lune pointue, & qu'ils regardent comme un préservatif contre l'épilepsie; mais il faut que cette lune ait été fabriquée de l'aumône qu'on a recueillie soi-même, & qu'on la porte ensuite à un prêtre qui la bénit. Cet abus est connu, cependant on le tolère. Il se pourroit que le grand nombre de demi-lunes d'argent qui se trouvent dans le cabinet de Portici, eût le même objet de superstition. Les athéniens les portoient au cuir du talon de leurs chaussures sous la cheville du pied ».

» Dans le nombre des *Priapes*, on en voit avec des ailes & avec des clochettes pendues à des chaînes entrelacées, & souvent la partie supérieure est terminée par la croupe d'un lion qui se gratte avec sa patte gauche, comme font les pigeons sous leur aile, quand ils sont en amour, & pour s'exciter, dit-on, à la volupté. Les clochettes sont de métal, montées en argent; apparemment que leur son devoit produire un effet à-peu-près semblable à celui des clochettes (*Æschyl. sept. cont. Theb. vers.* 391.), qui se mettoient sur les boucliers des anciens; ici elles étoient faites pour inspirer de la terreur, & là elles avoient pour objet d'éloigner les mauvais génies. Les clochettes entroient aussi dans les habillemens de ceux qui étoient initiés aux mystères de Bacchus ».

Sur une pierre gravée du (*Muss. flor. tom. I. tab. LXXIII. n.* 5.) cabinet de l'empereur à Florence, Vénus est debout à côté d'un terme de *Priape*, qui est ici voilé, comme il l'est sur une urne sépulcrale de la galerie du palais Barberini, & sur deux (*Bartoli admir. tab. LII.*) bas-reliefs, l'un du palais Gustiniani, & l'autre du palais Colonna, où Bacchus est appuyé sur un *Priape* qui a un voile.

Dans la collection de Stosch, on voit sur un anneau antique gravé en or, la tête du dieu des jardins avec les parties génitales pendues au cou. Cela rappelle le souvenir du cruel traitement que le Périplectomène de Plaute veut faire au galant de sa femme :

Quin jamdudùm gestit mœcho hoc abdomen adimere,

Ut faciam quasi puero in collo pendeant crepundia.

(Miles Glor. act. V. v. 56.)

On attachoit aussi des *Priapes* (*Conf. Bochart. Phal. & can. pag.* 525.) au cou des enfans, & ils étoient appellés *fascinum*. Pline (*L. XXXIII. c. 6. p. 604. l.* 16.) dit qu'on avoit commencé du temps de l'empereur Claude à cacheter avec des anneaux gravés en or.

Sur une cornaline, un sculpteur qui fait un *Priape*.

Sur une sardoine, cachet antique d'une seule pièce, un terme de *Priape* avec le thyrse. Diodore de Sicile (*L. II. c.* 102.) rapporte qu'il y avoit une statue de Mercure, où l'on voyoit *mentulam erectam*, dont il fait un mystère qu'il n'ose révéler. Les *Priapes* que le roi Sésostris fit ériger pour marquer les endroits où il avoit trouvé de la

résistance, n'étoient que des simples colonnes avec des parties génitales.

Sur une cornaline, un terme de *Priape* sous un arbre, avec le *pedum* sur l'épaule.

Sur une sardoine de trois couleurs, *Priape* avec une pomme dans la main droite.

Sur une prime d'émeraude, *Priape* avec une pomme dans la main gauche & des fruits dans un tablier; il porte de la main droite le caducée. Le dieu des jardins fait ici la fonction d'un messager ou d'un envoyé, portant de la main droite le caducée, qui étoit dès les premiers temps de l'antiquité la marque de distinction des députés. Jason prit le caducée, quand il alla trouver le roi Æete:

Αὐτὸς δ᾽ ἕλεν Ἑρμείαο σκῆπτρον.

Ipse sumsit Mercurii sceptrum.

(Apollon. arg. l. III. p. 19.)

Il semble qu'on ait voulu marquer que *Priape* s'en acquitteroit avec la même énergie que les ambassadeurs de Sparte introduits par Aristophane dans l'Acropole d'Athènes, occupé par les femmes:

Χωροῦσ᾽ ὥσπερ χοιροκομεῖον περὶ τοῖς μηροῖσιν ἔχοντας.

Incedunt circumque femora habent paxillum rigentem.

(Lysist. v. 1075.)

Le caducée peut aussi se rapporter à ce que nous avons remarqué plus haut, relativement à Mercure.

Sur un jaspe gris, *Priape* debout sur un croissant, avec le boisseau sur la tête, comme Sérapis; au-dessous il y a un Amour un genou en terre, les mains liées derrière le dos.

Sur une pâte de verre, dont (*Mus. flor. tom. I. tab. LXXVIII. n. 5.*) l'original est dans le cabinet de l'empereur à Florence, un Amour sur un rocher, qui tue avec un trident un serpent devant un terme de *Priape*.

Sur une cornaline montée en anneau de bronze, incrusté en or, un Amour qui met une couronne sur un terme de *Priape*.

Sur une cornaline, un faune assis vis-à-vis d'un terme de *Priape*; il tient un thyrse, auquel sont liés des bâtons ou castagnettes.

Sur une cornaline montée en anneau d'or antique, un faune qui joue de la lyre devant un terme de *Priape*, élevé sur une colonne.

Sur une cornaline, un faune les deux flûtes en main, assis aux pieds d'un terme de *Priape*, sous un arbre, contre lequel est posé son *pedum*.

Sur une cornaline, un faune qui joue de deux flûtes, devant un terme de *Priape*.

Sur une cornaline, un faune offrant du vin dans un vase à un terme de *Priape*, derrière lequel il y a un autre grand vase.

Sur une cornaline, un faune tenant une outre & versant du vin dans un vase, devant un terme de *Priape*, elevé sur un tas de pierres à côté d'un arbre.

Sur un jaspe rouge, une figure avec un thyrse qui offre un plat de fruit à un terme de *Priape*, derrière lequel un Amour joue de deux flûtes.

Sur une cornaline, deux femmes, dont l'une joue de deux flûtes, & l'autre d'un tambourin, devant un terme de *Priape*, élevé sur une colonne.

Sur une pierre d'aiman, deux figures qui sacrifient à un terme de *Priape*.

Sur une cornaline, une figure drapée, ayant une torche allumée à la main, qui offre des pommes sur un plat à un terme de *Priape*.

Sur une cornaline, une femme qui offre un plat de fruits à un terme de *Priape*, qui est sur une colonne, devant laquelle il y a un autel avec du feu allumé.

Sur une prime d'émeraude, un faune assis sous un arbre devant un terme de *Priape*, qui est sur une couronne ornée de guirlandes. Devant le terme, on voit une outre attachée à une branche de l'arbre.

Sur une cornaline brulée, une figure drapée, qui offre des pommes sur un plat à un *Priape* placé dans une petite niche faite de planches. Ces niches s'appelloient (*Priap. carm. 13. 49.*) *sacella* ou *tentoria*.

Sur une agate-onyx, deux satyresses autour d'un *Priape*, dont l'une s'assied sur lui, & l'autre agenouillée sur un autel, une branche de laurier d'une main, embrasse le dieu de l'autre.

Sur une pâte de verre, le même sujet, avec une colonne à laquelle est attaché un carquois.

Sur un jaspe jaune, un homme qui sacrifie sur un autel, devant un *Priape* qui est sous un arbre.

Sur une topaze, un *Priape* avec une inscription au-dessus.

Sur une pierre d'aiman, gravée des deux côtés, est un *Priape*, & sur le revers une couronne de laurier & une branche de palme, avec les lettres T E X N H.

Sur une pâte antique, un *Priape* percé d'une flèche.

Sur une pâte antique, un *Priape* ailé.

Sur une pâte antique, un autre *Priape* ailé, avec le mot ΤΗΔΕ, *hac viâ*, par ce chemin.

Sur une pâte de verre, une colonne avec une urne dessus, devant laquelle on voit un *Priape* terminé en lion par les parties postérieures, avec lesquelles il tient un limaçon; au-dessus de lui on voit un papillon, & derrière la colonne l'inscription ΑΛΚΙΒΙΑΔΗΣ.

Sur une pâte antique, montée en anneau de bronze antique, un *Priape* ailé entrant dans une coquille, avec une étoile au-dessous.

Sur une pâte de verre, un homme à cheval sur un *Priape* terminé en lion. On sait que les nouvelles mariées étoient obligées de se mettre à cheval sur un *Priape;* cela étoit représenté dans une petite statue à Rome. Dans le palais *Fiano-Sforza* à Rome, il y avoit deux *Priape* d'une grandeur énorme, qui se terminoient en deux petites jambes hautes de deux palmes, & sur ces jambes étoit montée une femme.

Sur une pâte de verre, un Amour à cheval sur un *Priape* terminé en lion.

Sur une cornaline, une figure assise, ayant un *Priape* monstrueux vers lequel elle approche l'oreille, comme pour entendre, & comme si elle vouloit dire : *Et habet mea mentula mentem.*

PRIAPÉE, nom qu'on a donné aux épigrammes & aux pièces obscènes, trop libres, telles que celles qui ont été composées sur *Priape*, dont il y a plusieurs exemples dans les catalectes des anciens.

On les suspendoit dans les jardins aux statues de *Priape*, aux bosquets, aux fontaines qui étoient près d'elles.

PRIAPOS, en Mysie. ΠΡΙΑΠΕΩΝ. & ΠΡΙΑΠΗΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze. . . . . *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses archontes, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, de Gordien-Pie.

Elle tiroit son nom du culte particulier que l'on y rendoit à Priape.

PRIÈNE, en Ionie. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. & ΠΡΙΗ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses archontes, des médailles impériales grecques en l'honneur de Tibère, de Valérien.

La justice étoit si exactement observée dans cette ville, deux siècles avant l'ère vulgaire, qu'elle passoit en proverbe, dit Strabon (*Liv. IV. pag.* 636.). Holophernes ayant mis en dépôt à *Prìène* quatre cents talens d'argent, toutes les sollicitations d'Attalus, roi de Pergame, & d'Ariarathus ne purent porter les *priéniens* à frustrer Holophernes (dont la puissance n'étoit pas pour eux redoutable) de la somme qu'il leur avoit confiée.

Priène se souvint toujours d'avoir produit Bias, un des sept à qui les grecs donnèrent le nom de *sages*. Il florissoit sous le règne d'Alyates, roi de Lydie, vers la quarante-deuxième olympiade, 610 ans avant l'ère vulgaire, & l'an 144 de Rome. C'est lui qui, dans une tempête, entendant des impies invoquer les dieux, leur dit : « Taisez-» vous, de peur qu'ils ne s'apperçoivent que » vous êtes sur ce vaisseau ».

Priène n'étoit pas moins glorieuse d'avoir donné la naissance à Archélaüs, l'un des plus excellens sculpteurs de l'antiquité. Plusieurs savans prétendent qu'il fleurissoit du temps de l'empereur Claude, & que ce fut ce prince, amateur des ouvrages d'Homère, qui lui fit faire en marbre l'apothéose de ce divin poëte. Quoi qu'il en soit, ce marbre qui est d'une beauté singulière, & qui prouve la sagesse, l'étendue de génie, le grand savoir & l'habileté de cet illustre sculpteur, fut trouvé, en 1658, dans un lieu nommé *Frattochia*, appartenant aux princes Colonnes, & où l'empereur Claude avoit autrefois une maison de plaisance; il n'y a point de curieux qui ne sachent qu'il fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornemens du palais de ces princes à Rome. Dès le moment qu'on l'eût découvert, il fut dessiné & gravé à Rome par Jean-Baptiste Galostrucci, peintre de Florence; & depuis, il a paru dans plusieurs ouvrages d'antiquité, entr'autres dans ceux du P. Kircher, de Cuper, de Spanheim, & dans l'ouvrage des pierres antiques gravées de Stosch.

PRIÈRES. *Voyez* ATÉ, LITÈS.

Hésiode dit que les *Prières* étoient filles de Jupiter; elles sont boiteuses, dit ingénieusement Homère, ridées, ayant toujours les yeux baissés, l'air rampant & humilié, marchant continuellement après l'injure, pour guérir les maux qu'elle a faits.

Les romains prioient debout, la tête voilée, afin de n'être pas troublé par quelque face en-

nemie, comme le dit Virgile, & pour que l'esprit fût plus attentif aux *prières*. Il y avoit un prêtre qui prononçoit les *prières* avec tout le monde, afin qu'on ne transposât rien, & qu'elles fussent faites sans confusion. Pendant les *prieres*, on touchoit l'autel, comme faisoient ceux qui prêtoient serment. Les supplians embrassoient aussi quelquefois les genoux des dieux, parce qu'ils regardoient le genou comme le signe de la miséricorde. Après leurs *prières*, ils faisoient un tour entier, en formant un cercle, & ils ne s'asseyoient qu'après avoir fait toutes leurs *prières*, de peur de paroître rendre leurs respects aux dieux avec trop de négligence. Ils portoient aussi la main à leur bouche, d'où vient le mot d'*adoration*; enfin, ils se tournoient ordinairement du côté de l'Orient pour prier. Les grecs faisoient aussi leurs *prières* debout ou assis, & ils les commençoient toujours par des bénédictions ou par des souhaits; & lorsqu'ils les alloient faire dans les temples, ils se purifioient auparavant avec de l'eau lustrale, qui n'étoit autre chose que de l'eau commune, dans laquelle on éteignoit un tison ardent, tiré du foyer des sacrifices. Cette eau se tenoit dans un vase que l'on plaçoit à la porte ou dans le vestibule des temples, & ceux qui y entroient, s'en lavoient eux-mêmes, ou s'en faisoient laver par les prêtres.

PRIMICERIUS, le premier dans quelque rang ou quelque dignité, celui qui est inscrit le premier au catalogue, *primus in cerâ*.

PRIMICERIUS CUBICULI, le premier valet-de-chambre.

PRIMICERIUS NOTARIORUM, secrétaire d'état, qui tenoit le regiître général de tout l'empire. Ce regiître étoit originairement un journal qu'Auguste avoit dressé de tout l'empire, qui contenoit le nombre des soldats romains & des étrangers, celui des armées, des royaumes, des provinces, des impôts, des revenus, & ensuite un état de la dépense, le tout écrit de la main de ce prince. Ses successeurs donnèrent d'abord la garde de ce journal à leurs affranchis, qu'on appelloit *procuratores ab ephemeride*; & depuis, cette fonction devint une charge distinguée sous le titre de *primicerius notariorum*, qui avoit sous lui plusieurs secrétaires, appellés *tribuni notarii*.

PRIMIPILUS ou *PRIMOPILUS*, centurion de la première centurie d'une légion: *Et primus centurio erat quem nunc primipilum appellant*. Ces officiers étoient admis dans le conseil de guerre, où les tribuns étoient appellés. Ils recevoient l'ordre du chef ou des tribuns, & ils le portoient ensuite aux autres; & selon l'ordre qu'ils avoient reçu, ils faisoient marcher ou faire halte. Ils conduisoient l'aigle, l'avoient en garde, & la défendoient dans le combat. Quand on se mettoit en marche, c'étoient eux qui l'arrachoient de terre & la donnoient au porte-enseigne.

On trouve dans Gruter (1053. 8. & 1054. 8.) des inscriptions où on lit *primicerius cenariorum* & *primicerius monetariorum*.

PRIMISCRINIUS, premier commis d'un bureau.

PRIMISCRINIUS CANONUM, premier commis du bureau de certains revenus annuels.

PRIMISCRINIUS NUMERARIUS, premier commis des douannes.

PRIMISCRINIUS SOCIETATUM, premier commis du bureau des assurances.

PRIMNE, une des nymphes océanides.

PRINCE DE LA JEUNESSE. Les empereurs ayant réuni à leur suprême dignité celle de censeur, il n'y eut plus de prince du Sénat, ni de chevaliers; mais Auguste, en renouvellant les jeux troyens, prit, pour les exécuter, les enfans des sénateurs, qui avoient le rang de chevaliers, en choisit un de sa famille qu'il mit à leur tête, & le nomma *prince de la jeunesse*, en le désignant son successeur. Ce titre de *prince de la jeunesse* semble dans tout le Haut-Empire n'avoir appartenu qu'aux jeunes *princes*, qui n'étoient encore que Césars. Valérien paroît être le premier, sur les médailles duquel on trouve *princeps juventutis*, au revers d'une tête qui porte pour legende *imperator*; mais dans le Bas-Empire on en a cent exemples.

PRINCE, *princeps*. C'est le nom d'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions. Après les hastaires, étoient les soldats qu'on appelloit *princes*, d'un âge plus avancé, pesamment armés, comme les précédens, ayant pour armes offensives l'épée, le poignard & de gros dards. Ils commençoient par lancer leurs traits, & se servoient ensuite de leur épée en s'avançant contre l'ennemi.

PRINCE DU SÉNAT. C'étoit celui que le censeur, en lisant publiquement la liste des sénateurs, nommoit le premier. Il est appellé dans les auteurs, tantôt *princeps Senatûs* ou *princeps in Senatu*, tantôt *princeps civitatis* ou *totius civitatis*, quelquefois *patriæ princeps*, & même quelquefois simplement *princeps*, de même que les empereurs.

Sa nomination dépendoit ordinairement du choix du censeur, qui à la vérité ne déféroit ce titre honorable qu'à un ancien sénateur, lequel avoit été déjà honoré du consulat ou de la censure, & que la probité & sa sagesse avoient rendu

recommandable. Il jouissoit toute sa vie de cette prérogative.

Le titre de *prince du Sénat* étoit tellement respecté, que celui qui l'avoit porté, étoit toujours appellé de ce nom, par préférence à celui de toute autre dignité dont il se seroit trouvé revêtu. Il n'y avoit cependant aucun droit lucratif attaché à ce beau titre, & il ne donnoit d'autre avantage qu'une autorité qui sembloit naturellement annoncer un mérite supérieur dans la personne qui en étoit honorée.

Cette distinction avoit commencé sous les rois. Le fondateur de Rome s'étoit réservé en propre le choix & la nomination du principal sénateur, qui dans son absence devoit présider au Sénat. Quand l'état devint républicain, on voulut conserver cette dignité.

Depuis l'institution des censeurs, il passa en usage de conférer le titre de *prince du Sénat* au sénateur le plus vieux & de dignité consulaire; mais dans la dernière guerre punique, un des censeurs soutenant avec fermeté que cette règle établie dès le commencement de la république, devoit être observée dans tous les temps, & que T. Manlius Torquatus devoit être nommé *prince du Sénat*, l'autre censeur s'y opposa, & dit que, puisque les dieux lui avoient accordé la faveur de réciter les noms des sénateurs inscrits sur la liste, il vouloit suivre son propre penchant, & nommer le premier Q. Fabius Maximus, qui, suivant le témoignage d'Annibal lui-même avoit mérité le titre de *prince du peuple romain*.

Au reste, quelque grands, quelque respectés que fussent les *princes du Sénat*, il paroit que l'histoire n'en nomme aucun avant M. Fabius Ambustus, qui fut tribun militaire l'an de Rome 386. Nous ignorerions même qu'il a été *prince du Sénat*, si Pline (*L. VII. c. 13.*) n'avoit observé comme une singularité très-glorieuse pour la maison Fabia, que l'aieul, le fils & le petit-fils eurent consécutivement cette primauté, *tres continui principes Senatûs*.

Il seroit difficile de former une suite des *princes du Sénat*, depuis les trois Fabius dont Pline fait mention. L'abbé de la Bletterie, dans un mémoire sur ce sujet, inséré dans le *recueil de littérature*, *tom. XXIV*, reconnoit, après bien des recherches historiques, que l'entreprise de former cette suite seroit vaine. Comme les *princes du Sénat* n'avoient en cette qualité aucune part au gouvernement, on doit être un peu moins surpris que les historiens aient négligé d'en marquer la succession. D'ailleurs, pas une histoire complette de la république romaine ne s'est sauvée du naufrage de l'antiquité. Tite-Live ne parle point des *princes du Sénat* dans sa première décade; nous ignorons s'il en parloit dans la seconde; le plus ancien qu'il nomme dans la troisième, c'est Fabius Maximus, choisi l'an de Rome 544. Dans les quinze derniers livres qui nous restent de ce fameux historien, les successeurs de Fabius Maximus sont indiqués; savoir, en 544, Scipion, le vainqueur d'Annibal; en 570, L. Valerius Flaccus, alors censeur, qui fut choisi par Caton, son collègue dans la censure; Emilius Lepidus fut nommé l'an 574. Il semble que l'élection de Fabius Maximus ayant introduit l'usage de conférer le titre de *prince du Sénat*, non comme autrefois à l'ancienneté, mais au mérite, Tite-Live s'étoit imposé la loi de marquer ceux qui l'avoient reçu depuis cette époque. En effet, la suite en devenoit alors beaucoup plus intéressante, parce qu'elle faisoit connoître à qui les romains avoient de siècle en siècle adjugé le prix de la vertu.

Il est donc à présumer que nous aurions une liste complette depuis Fabius Maximus jusqu'aux derniers temps de la république, si nous avions l'ouvrage de Tite-Live tout entier. Mais on ignore quel fut le successeur d'Emilius Lepidus, mort en 601; c'est le dernier dont il soit fait mention dans Tite-Live, qui nous manque à la fin du sixième siècle de Rome. Nous trouvons Cornelius Lentulus en 628, Métellus le macédonique en 632, Emilius Scaurus en 638, & celui-ci vivoit encore en 662; à Scaurus succéda peut-être l'orateur Antoine, que Marius fit égorger en 666. L. Valerius Flaccus fut nommé l'année suivante, Catulus en 683.

Les vuides qui se trouvent dans cette liste, peuvent être attribués avec assez de vraisemblance à la disette d'historiens; mais on doit, ce me semble, chercher une autre raison de celui qui se rencontre depuis la mort de Catulus, arrivée au plus tard en 693, jusqu'à César Octavien, choisi l'an de Rome 725. Je crois que dans cet intervalle le titre de *prince du Sénat* demeura vacant. Pour ces temps-là, nous avons l'histoire de Dion Cassius. Il nous reste beaucoup d'auteurs contemporains, & d'autres dont les ouvrages nous apprennent dans un très-grand détail les événemens des trente dernières années de la république. Si Catulus eut des successeurs, comment aucun d'eux n'est-il marqué nulle part, pas même dans Cicéron, dont les écrits & sur-tout les lettres, sont une source intarissable de ces sortes de particularités.

On trouve, il est vrai, çà & là certaines expressions qui semblent insinuer que Crassus & Pompée furent *princes du Sénat*. Par exemple, dans Velleius Paterculus, le premier est appellé *romanorum omnium princeps*; le second *princeps romani nominis*, dans le même historien; *omnium sæculorum & gentium princeps*, dans Cicéron, qui, par reconnoissance & par politique, a plus que personne encensé l'idole dont il connoissoit le néant.

néant. Toutes ces expressions & d'autres semblables prouvent simplement la supériorité de puissance que Pompée & Crassus avoient acquise, & nous ne devons pas en conclure qu'ils aient été *princes du Sénat*. Pour le dernier, il falloit avoir exercé la censure, ou du moins l'exercer actuellement; or Pompée n'a jamais été censeur.

On convient que les usages & les loix même ne tenoient point devant l'énorme crédit de Pompée. On lui prodiguoit les dispenses; mais les auteurs ont pris soin de remarquer celles qui lui furent accordées. ils les rapportent tantôt comme les preuves du mérite qu'ils lui supposent, tantôt comme les effets de son bonheur, de ses intrigues, du fanatisme de la nation. Pourquoi la dispense dont il s'agit leur auroit-elle échappé? Sommes-nous en droit de la supposer malgré leur silence? Il est si profond & si unanime, qu'il vaut presque une démonstration. Crassus avoit été censeur; mais aucun auteur ne dit qu'il ait été *prince du Sénat*. Parmi les titres, soit anciens, soit nouveaux, que l'on accumula sur la tête de César, depuis qu'il eut opprimé sa patrie, nous ne lisons point celui de *prince du Sénat*.

Il est très-vraisemblable que pendant les trente années qui s'écoulèrent depuis la mort de Catulus jusqu'au sixième consulat d'Octavien, la place de *prince du Sénat* demeura vacante. Après la mort de Catulus, la place de *prince du Sénat* ne put être remplie pendant les dix années suivantes. Appius Claudius & Lucius Pison furent élus en 703, & ce sont les derniers qui du temps de la république aient exercé la censure.

Le jeune César ayant réuni dans sa personne toute la puissance des triumvirs, projetta de la déguiser sous des titres républicains. Lorsqu'il eut formé son plan, il jugea que le titre de *prince du Sénat*, *princeps*, marquant le suprême degré du mérite, seroit le plus convenable pour servir de fondement aux autres; il fut nommé *prince du Sénat*, dit Dion, conformément à l'usage qui s'étoit observé, lorsque le gouvernement populaire subsistoit dans toute sa vigueur. Tous les pouvoirs qui lui furent alors confiés, & ceux qu'il reçut dans la suite, il ne les accepta que comme *prince du Sénat*, & pour les exercer au nom de la compagnie dont il étoit chef. *Cuncta discordiis fessa*, dit Tacite, *nomine principis sub imperium accepit*. A l'exemple de ceux qui avoient été *princes du Sénat* avant lui, il se tint plus honoré de ce titre que d'aucun autre. C'étoit un titre purement républicain, & qui ne portant par lui-même aucune idée de jurisdiction, ni de puissance, couvroit ce que les autres pouvoient avoir d'odieux par leur réunion & par leur continuité. (*D. J.*)

PRINCIPALES. Symmaque (*Epist.* 9. 10.) donne ce nom à ceux qui, dans les villes, asseyoient les impositions: *Principalibus & tabulariis liberum est, alios à dispendio vindicare, aliis indebitum munus imponere.*

PRINCIPATUS, dignité militaire, que le consul ou le commandant d'une armée conféroit, & qui donnoit la même autorité sur les auxiliaires étrangers, que la préfecture sur les alliés.

PRINCIPIA, le lieu le plus apparent du camp, la place d'armes, où étoit la tente du général, où les tribuns rendoient la justice, où étoient les autels, les portraits des empereurs, & les principales enseignes des légions. C'étoit là aussi qu'on prêtoit serment, & qu'on exécutoit les coupables. Enfin, on y conservoit, comme dans un lieu sacré, l'argent que les soldats y avoient déposé. Le mot *principia* désigne aussi très-souvent les soldats appellés *principes*; & l'on donnoit encore le nom de *principium* à la curie qui s'avançoit la première pour donner son suffrage.

PRINTEMPS SACRÉ. *Voyez* Ver sacrum.

Printemps. « L'équinoxe du *printemps*, dit M. Dupuis de Lisieux, dans son explication mytho-astronomique des fables, étoit regardé comme le commencement du règne de la lumière & du feu, & l'on célébroit cette époque de la nature comme la plus importante, celle où le soleil venoit échauffer & comme embrâser la terre. La chaleur étoit l'embrâsement pour les poëtes, comme les pluies d'hiver devenoient le déluge. Nous avons vu cette idée exprimée allégoriquement par le flambeau allumé, qui accompagne le taureau équinoxial de Mithra; c'est la même idée que l'on a voulu rendre dans la fable de Persée, qui fait descendre la foudre, aux flammes de laquelle il allume le feu sacré. Pythagore pensoit que le monde avoit commencé par le feu. Dans la théologie de Zoroastre, le feu étoit regardé comme principe créateur. Dans la théogonie phénicienne, c'est le tonnerre qui vient imprimer le mouvement à toute la nature. Les scythes pensoient que le feu avoit engendré l'univers (*Justin. liv. II. c.* 2.). C'étoit à l'entrée du *printemps* que le pontife à Rome alloit prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta:

Adde quod arcanâ fieri novus ignis in æde

Dicitur, & vires flamma refecta capit.

(Fast. lib. III. v. 143.)

Et Macrobe (*Saturn. lib. I. c.* 12.): *Ignem novum Vestæ aris accendebant, ut anno incipiente cura denuò servandi novati ignis inciperet.* C'étoit à l'équinoxe qu'on allumoit en Syrie des feux où les peuples venoient de toutes parts, suivant le témoignage de Lucien; les fêtes de Neurouz ou du *printemps* sont les plus fameuses de la Perse. Enfin, le jour de

l'équinoxe en Egypte, on célébroit une fête, suivant Saint-Epiphane, en mémoire du fameux embrâsement de l'univers que nous allons expliquer; voici le passage de ce père : *Quin & ovicula in Ægyptiorum regione mactata adhuc apud Ægyptios traditio celebratur, etiam apud idololatras. In tempore enim, quandò pascha illic fiebat (Est autem tum principium veris, cùm primum fit aquinoctium.). Omnes Ægyptii rubricam accipiunt per ignorantiam, & illinunt oves, illinunt ficus & arbores reliquas, prædicantes quòd ignis in hàc die combussit aliquandò orbem terrarum; figura autem sanguinis ignicolor, &c.* (*Adversùs hæreses, lib. I. c.* 18.). Le sang dont on marquoit les arbres & les troupeaux, étoit donc le symbole du feu céleste qui fécondoit la nature, au retour du soleil à l'équinoxe, au lever héliaque du bélier. Cette tradition & cette fête se conservèrent jusques chez les romains; ces peuples célébroient une fête pastorale sous le nom de *Palilies*, au lever du bélier, & à l'entrée du soleil au taureau (*Fast. lib. IV. v.* 715. *&c.*), dans laquelle l'eau & le feu étoient honorés d'un culte particulier. On purifioit le berger & ses brebis par le feu :

.... *Ignis cum duce purgat oves.*

(Fast. lib. IV. v. 786.)

& pour cela on le faisoit passer à travers les flammes :

Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos

Trajicias celeri strenua membra pede.

Parmi les différentes raisons qu'on donnoit de cette fête, il en est une qui est la même que celle qu'en donnoient les égyptiens (*Vers.* 794.) :

.... *Sunt qui Phaetonta referri*

Credant, & nimias Deucalionis aquas.

Cette double tradition rentre dans notre système, qui les concilie toutes deux, puisque l'équinoxe de *printemps* étoit le terme des déluges, & le commencement du règne du feu; ainsi par cet *incensus orbis*, dont parlent les anciens, on a toujours entendu la chûte de Phaëton. Lorsque l'équinoxe étoit au taureau, l'entrée du soleil dans cette constellation, ou son arrivée au point équinoxial, fut annoncée par le lever du bélier, de la chèvre & du cocher. C'étoit le passage des ténèbres à la lumière, du règne des eaux à celui du feu, & conséquemment une époque trop intéressante dans la religion de la nature, pour que le lever du génie ne fût pas observé & célébré dans les hymnes sacrés & les allégories poétiques sur les constellations. L'astre bienfaisant qui annonçoit ce retour, étoit en quelque sorte le génie créateur de la nature, le dieu de la lumière; on l'appella *Phaëton*, c'est-à-dire, brillant, nom que le cocher céleste retient encore dans quelques livres d'astronomie. Non-seulement on célébra le génie conducteur du char du soleil dans son retour vers nos régions; mais on chanta aussi le signe équinoxial, ou le taureau céleste, d'où le soleil étoit censé commencer sa course. C'étoit ce même taureau dans lequel Io avoit été placée après sa métamorphose; aussi la fable de Phaëton suit-elle immédiatement celle d'Io dans Ovide; & le taureau céleste conserve encore le nom d'Io :

Nunc dea Nìligenâ colitur celeberrima turbâ.

(Ovidii Metamorph. lib. I. fab. 19. v. 39.)

Et ailleurs, en parlant du taureau céleste :

Hoc alii signum phariam dixère juvencam,

Quæ bos ex homine est, ex bove facta dea.

(Fast. lib. V. v. 619.)

Ce n'est donc pas sans sujet que l'histoire d'Io est liée avec celle de Phaëton, & qu'Epaphus, son fils, figure dans cette fable. Cet Epaphus, en effet, suivant Hérodote, étoit le même qu'Apis; & Apis lui-même, suivant Lucien, étoit le symbole du taureau céleste. Voilà pourquoi on a supposé que le génie solaire du taureau avoit été déterminé à conduire le char du soleil, par une suite des railleries d'Epaphus, fils d'Io. Les égyptiens y peignoient aussi leur Horus précipité dans le Nil en Egypte, & Typhon étoit le génie du scorpion céleste, où étoit placé son empire : *Intra Apidis regnum ægyptii Horum ponebant, à Typhone in Nilum submersum* (*Œdip. Kirk. tom. II. part.* 2. *p.* 201.). La filiation de Phaëton a également un fondement dans l'allégorie. C'étoit l'astre du *printemps*; on lui donna pour mère Rhodé ou la Rose; il paroissoit le matin à l'Orient, & précédoit le char du soleil; on put donc aussi le faire fils de l'Aurore ».

» Le plus grand nombre lui donnoit pour mère Clymène, nom allégorique tiré du grec κλυμενη, *inondée*. Nonnus, dans ses Dyonisiaques (*Lib. XXXVIII. vers.* 90.), consacre presqu'un chant entier à raconter le mariage de Clymène avec le Soleil, & l'aventure malheureuse de Phaëton. Il dit (*Vers.* 145. *& suiv.*), que l'Æther, d'où il descendoit, célébra sa naissance, que les nymphes de l'Océan en prirent soin, & que toutes les étoiles faisoient la garde autour de son berceau; que l'Océan, pour amuser ce jeune enfant, le jettoit en l'air, & le recevoit ensuite dans son sein; & que devenu plus grand, il se faisoit un petit char, auquel il atteloit des béliers; & qu'au bout du timon, il y avoit mis une espèce d'étoile, qui ressembloit à l'étoile du matin, dont il étoit lui-même l'image. Il est bien difficile de méconnoître ici l'astre du matin, qui, au lever héliaque du bélier, précédoit le char du soleil ».

» On fit de Clymène une nymphe des eaux ; on voulut sans doute faire allusion aux pluies de l'hiver, auquel son lever succédoit, & dont ce lever annonçoit la fin. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que cette fable, dans les métamorphoses, suit presqu'immédiatement le déluge, & que Plutarque, dans la vie de Pyrrhus, nous assure que Phaeton étoit le premier roi qui eût régné sur les molosses après le déluge ; or, par le déluge, on entend dans ces fables allégoriques les pluies de l'hiver, qui commencent en automne & finissent au *printemps*. Nous verrons la même allégorie répétée dans la fable de Persée, qui, avant d'allumer le feu sacré, arrête le débordement des fleuves, & les fait rentrer dans leur lit. Or Persée, qui est à côté du cocher, le remplaça peu de siècles après dans la fonction du génie, & les idées physiques appliquées au cocher durent l'être aussi à Persée. On ne doit point s'étonner que l'on ait appellé des pluies violentes & des débordemens du nom de déluge, chez des peuples où l'histoire du déluge révélée dans l'écriture sainte, n'étoit pas connue. Le même génie poétique qui fit appeller l'été l'embrâsement de la nature & l'incendie de l'univers, put bien faire appeller déluge la saison des eaux. Les limites de ces deux règnes étoient aux équinoxes ».

» Ces exagérations sont si familières aux poëtes, que Manilius, dans son poëme astronomique, nous peint l'été sous des traits aussi forts que ceux des anciens qui décrivoient la même saison sous le nom d'embrâsement de l'univers par Phaëton. Il suffit de ces vers, pour juger du ton hyperbolique qui règne dans cette description (*Lib. V. vers.* 208.) :

Dimicat in cineres orbis, fatumque supremum

Sortitur, languetque suis Neptunus in undis, &c.

» L'imagination hardie & fougueuse des orientaux dut enchérir de beaucoup sur cette peinture. Josephe, confondant, comme les autres, la vérité historique avec les fables orientales, fait commencer le déluge au mois Marescheval, qui suivoit l'équinoxe d'automne. Ce mois répondoit au scorpion, que les anciens consacroient à Mars. Voilà pourquoi Avenar (*Kirker. Œdip. tom. II. part.* 2. *p.* 234.) dit : *Martialis Angeli dominium incidisse in tempus diluvii*. Ce mois s'appelloit auparavant *Bul*, qui signifie pluie, d'où vient Mabul ou grande pluie, dit Court de Gébelin (*Tom. IV. pag.* 94.). Il suivoit le mois des géans, ou *Fortium*, appellé *Ethanim*, & qui fournit les attributs du serpent aux géans. C'étoit le dix-sept de ce mois Marescheval, ou d'Athor chez les égyptiens, que le géant Typhon mit en pièces Osiris, & l'enferma dans une arche. Tous ces traits rapprochés nous font voir que si l'incendie de l'univers commençoit à l'équinoxe de *printemps*, les déluges allégoriques ou les pluies réelles de l'hiver étoient censés commencer après l'autre équinoxe ; & c'est-là l'origine de ces traditions anciennes sur la destruction successive & périodique de l'univers par le feu & par l'eau, imaginée par les poëtes astronomes. Aussi les grecs firent-ils dans le tropique même d'hiver, alors au verseau, le siège de leur Deucalion ; & les chinois, celui d'un prince sous lequel arriva le déluge ; & Aristote appelle cet incendie & ce déluge, l'été & l'hiver de l'univers. De-là cette tradition des chaldéens, conservée par Bérose, leur plus ancien astronome, que l'incendie général arriveroit, quand les planètes se trouveroient en conjonction dans le cancer, & le déluge quand elles seroient au capricorne, plaçant l'incendie au solstice d'été, & le règne des eaux dans le signe solsticial d'hiver ; ce qui n'étoit qu'une tradition altérée des anciennes théogonies, qui appelloient les ardeurs de l'été incendie de l'univers, & le déluge les grandes pluies de l'hiver, & qui plaçoient le règne du feu dans les six signes supérieurs, & celui de l'eau dans les signes d'hiver. Chez les chinois, le feu désignoit l'été, & l'eau l'hiver (*Souciet, tom. III. pag.* 27.) ».

» Le *maximum* de ces deux règnes étoit aux solstices. On appelloit grande année ou *magna* [illegible], cette année ou cette révolution, dans laquelle arrivoit successivement l'incendie & le déluge ; & l'on a cru que c'étoit celle qui ramenoit les fixes & les planètes au même point. Je crois que c'est une erreur de ceux qui ont mal entendu l'allégorie ancienne. Cette grande année est la même que celle dont parle Virgile :

Intereà magnum sol circumvolvitur annum.

(Æneid. lib. III. vers. 284.)

c'est-à-dire, l'année solaire par opposition à l'année lunaire. On la faisoit de 36525 ans, nombre qui n'est autre chose que l'exposition en décimales de l'année de 365 jours ¼, ou 365, 25, qui marquoit le retour du bélier, où commençoit le départ de toutes les sphères, & où on rapportoit leur mouvement. Mais les anciens donnoient un air de mystère à tout, & enveloppoient leurs connoissances sous le voile de l'allégorie. Ce sont les 36525 rouleaux de Mercure ou de Persée, génie équinoxial du *printemps*. On plaçoit ce nombre décimal à côté de sa statue, comme on mettoit le nombre 365 dans les mains de Janus ».

PRISCUS, surnom de la famille *Mussidia*.

PRISON. Il en est fréquemment parlé dans les écrits des grecs & des romains. Il paroît par les uns & les autres que les *prisons* étoient composées de pièces ou d'appartemens plus ou moins affreux, les prisonniers n'étant quelquefois gardés que dans un simple vestibule, où ils avoient la

liberté de voir leurs parens, leurs amis, comme il paroît par l'histoire de Socrate. Quelquefois, & selon la qualité des crimes, ils étoient renfermés dans des souterrains obscurs, & dans des basses-fosses humides & infectes, témoin celle où l'on fit descendre Jugurtha, au rapport de Salluste. La plupart des exécutions se faisoient dans la *prison*, sur-tout pour ceux qui étoient condamnés à être étranglés, ou à boire la ciguë.

Eutrope attribue l'établissement des *prisons* à Rome, à Tarquin le Superbe; tous les auteurs le rapportent à Ancus Martius, & disent que Tullus y ajouta un cachot qu'on appella long-temps *tullianum*. Au reste, Juvénal témoigne qu'il n'y eut sous les rois & les tribuns, qu'une *prison* à Rome. Sous Tibère on en construisit une nouvelle, qu'on nomma la *prison de Mamertin*. Les actes des apôtres, ceux des martyrs, & toute l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, font foi qu'il n'y avoit presque point de ville de l'empire qui n'eût dans son enceinte une *prison*; & les jurisconsultes en parlent souvent dans leurs interprétations des loix. On croit pourtant que par *mala mansio*, qui se trouve dans Ulpien, on ne doit pas entendre la *prison*, mais la préparation à la question ou quelque autre supplice de ce genre, usité pour tirer des accusés l'aveu de leur crime, ou de leurs complices.

Les lieux connus sous le nom de *latumiæ*, & de *lapidicinæ*, que quelques-uns ont pris pour les mines auxquelles on condamnoit certains criminels, n'étoient rien moins que des mines, mais de véritables *prisons*, ou souterrains creusés dans le roc, ou de vastes carrières dont on bouchoit exactement toutes les issues. On met pourtant cette différence entre ces deux espèces de *prisons*, que ceux qui étoient renfermés dans les premières n'étoient point attachés, & pouvoient y aller & venir; au lieu que dans les autres on étoit enchaîné & chargé de fer.

On trouve dans les loix romaines différens officiers commis, soit à la garde, soit à l'inspection des *prisons* & des prisonniers. Ceux qu'on appelloit *commentarii* avoient soin de tenir registre des dépenses faites pour la *prison* dont on leur commettoit le soin; de l'âge, du nombre de leurs prisonniers; de la qualité du crime dont ils étoient accusés, du rang qu'ils tenoient dans la *prison*. Il y avoit des *prisons* qu'on appelloit *libres*, parce que les prisonniers n'étoient point enfermés, mais seulement commis à la garde d'un magistrat, d'un sénateur, &c. ou arrêtés dans une maison particulière, ou laissés à leur propre garde dans leur maison, avec défense d'en sortir. Quoique par les loix de Trajan & des Antonins, les *prisons* domestiques, ou ce que nous appellons chartres privées, fussent défendues, il étoit cependant permis, en certains cas, à un père de tenir en *prison* chez lui un fils incorrigible, à un mari d'infliger la même peine à sa femme, à plus forte raison un maître avoit-il le droit sur ses esclaves: le lieu où l'on mettoit ceux-ci s'appelloit *ergastulum*.

PRISONNIER DE GUERRE.

C'étoit un usage assez universellement établi autrefois, que tous ceux qui étoient pris dans une guerre solemnelle, soit qu'ils se fussent rendus eux-mêmes, ou qu'ils eussent été enlevés de vive force, devenoient esclaves du moment qu'ils étoient conduits dans quelques lieux de la dépendance du vainqueur, ou dont il étoit le maître. Cet usage s'étendoit même à tous ceux qui se trouvoient pris malheureusement sur les terres de l'ennemi, dans le temps que la guerre s'étoit allumée. De plus, non-seulement ceux qui étoient faits *prisonniers de guerre*, mais encore leurs descendans qui naissoient dans cet esclavage, étoient réduits à la même condition.

Il y a quelque apparence que la raison pour laquelle les nations avoient établi cette pratique de faire des esclaves dans la guerre, étoit principalement de porter les troupes à s'abstenir du carnage, par le profit qu'on retiroit de la possession des esclaves; aussi les historiens remarquent que les guerres civiles étoient beaucoup plus cruelles que les autres, en ce que le plus souvent on tuoit les *prisonniers*, parce qu'on n'en pouvoit pas faire des esclaves.

Les anciens romains ne se portoient pas aisément à racheter les *prisonniers de guerre*; ils examinoient, 1°. si ceux qui avoient été pris par les ennemis, avoient gardé les loix de la discipline militaire; 2°. s'ils méritoient d'être rachetés: & le parti de la rigueur prévaloit ordinairement, comme le plus avantageux à la République.

Les romains déposoient leurs *prisonniers* auprès des drapeaux: *Arctè custodiendum apud signa commisit*, dit Ammien, en parlant de Vadomère que l'on fit prisonnier. Ils coupoient les cheveux aux rois & aux principaux officiers, & les envoyoient à Rome pour servir d'ornement aux triomphes; c'est ce que dit Ovide:

Nunc tibi captivos mittet germania crines,

Culta triumphatæ munere gentis eris.

La loi Cornélia avoit pourvu à ce que les testamens des *prisonniers* eussent leur entière exécution, comme si ceux qui les avoient faits n'eussent jamais perdu leur liberté. Ils suivoient leur vainqueur dans son triomphe, chargés de chaînes; c'est ainsi que la fameuse Zénobie honora le triomphe de son vainqueur Aurélien: *Vincti erant pedes auro, manus etiam catenis aureis, nec collo aureum*

vincuum deerat. Si la mort ne leur permettoit pas d'assister à la cérémonie du triomphe, on y portoit le plus souvent leurs images ; c'est ce que fit Auguste par rapport à Cléopatre, qui s'étoit tuée pour ne pas être exposée à cette ignominie : *Si quidem in triumpho ejus*, dit Plutarque, *imago translata est ipsius Cleopatræ, & aspidis mordicus brachio affixa.* On les vendoit ensuite à l'encan : *Ad septem millia sub corona veniere.*

PRISTIS, poisson de mer dont la tête est armée d'une longue scie qui lui sert d'arme offensive ; on l'appelle la *scie*. *Pristis* étoit aussi chez les romains une sorte de navire long, dont la forme ressembloit assez à celle de la *scie* : *Quinque pristes, navigium ea forma a marina bellua dictum est.* (*Nonius* 13, 13.)

PRITANÉE. *Voyez* PRYTANÉE.

PRIVILEGIUM. Ce mot répond à peu près à notre décret personnel. Le *privilegium* étoit souvent compris sous le mot général de loi, & n'en différoit que parce qu'il ne regardoit qu'une seule personne, comme l'indique l'étymologie : au lieu que la loi étoit énoncée en termes généraux, sans application à aucun particulier. Les décrets nommés *privilegia*, étoient défendus par les loix des Douze Tables, & ne pouvoient s'ordonner contre un citoyen que dans une assemblée par centuries. Celui du bannissement de Cicéron étoit, par cette raison, contre les loix ; mais le parti de l'abrogation lui parut plus sûr que de faire intervenir en sa faveur un décret du sénat (*Mongaut*).

PRIX. L'habitude de la pauvreté que les premiers romains avoient contractée, & la simplicité de leurs mœurs, fit que d'abord ils n'attachèrent que de l'honneur, & rarement une récompense réelle, à certaines actions de valeur auxquelles ils donnoient des couronnes de différentes espèces. Quand un général avoit mérité le triomphe, on lui en donnoit une de simple laurier, dont il se paroit le jour de son triomphe ; mais à mesure que cette première simplicité diminua, & que les richesses de la république augmentant, la magnificence se fit sentir ; car dans la suite les couronnes des triomphateurs étoient bien encore de laurier, mais enrichies de fil d'or, & entremêlées de feuilles de ce même métal. Les récompenses des soldats étoient de plusieurs sortes, dont on peut lire le détail au mot RECOMPENSE.

Ceux qui étoient vainqueurs aux jeux du cirque, avoient aussi leurs récompenses, qui étoient pour l'ordinaire un cheval, une couronne, ou de l'argent.

Les grecs n'avoient pas manqué de décerner aussi des honneurs & des récompenses à ceux qui se distinguoient dans les combats ; afin d'animer le courage des soldats, on leur érigeoit des statues. On mettoit sur leurs tombeaux des inscriptions pompeuses & honorables ; les terres conquises se partageoient au sort, & se distribuoient pour l'ordinaire aux colons que l'on prenoit parmi les soldats qui avoient le mieux servi. L'on exposoit pendant trois jours, à la vénération du peuple, les ossemens de ceux qui avoient été tués dans le combat, & chacun s'empressoit à leur venir jetter des fleurs & leur faire brûler de l'encens & du parfum ; on les ensevelissoit ensuite avec une pompe, & avec un concours infini du peuple. Enfin, quelques jours après, un des plus qualifiés d'Athènes, prononçoit publiquement leur oraison funèbre. Outre cela, la république nourrissoit les veuves de ces illustres morts, lorsqu'elles en avoient besoin, & faisoit élever leurs enfans jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence. Alors on les renvoyoit chez eux au nom du peuple, avec une formule prononcée par un héraut pendant les fêtes de Bacchus, sur le théatre où ces orphelins paroissoient couverts d'une armure complette.

PRIX. Les grecs établirent des *prix* de musique & de poésie dans leurs quatre grands jeux publics ; les jeux Olympiques, les Pythiques, les Isthmiques & les Néméens.

Cléomène le Rapsode, selon Athénée, chanta aux jeux Olympiques le poëme d'Empédocle, intitulé les *Expiations*, & le chanta de mémoire. Néron y disputa le *prix de musique & de poésie*, & fut déclaré vainqueur, comme le témoignent Philostrate & Suétone, lequel s'en explique en ces termes : *Olympio quoque præter consuetudinem musicum agona commisit.* Cet historien observe, comme l'on voit, que ce fut contre la coutume ; mais le passage d'Athénée fait foi que ce n'est pas la seule occasion où l'on y ait dérogé : outre que suivant la remarque de Pausanias, il y avoit près d'Olympie un gymnase, appellé *Lalichmion*, ouvert à tous ceux qui vouloient s'exercer à l'envi dans les combats d'esprit ou littéraires de toute espèce, & d'où apparemment ceux de la poésie musicale n'étoient point exclus. Il y a même beaucoup d'apparence que le *præter consuetudinem* de Suétone (contre la coutume, par extraordinaire) ne tombe que sur la saison, ou sur le tems où ces jeux furent célébrés exprès pour Néron. Solon, Elien, Xénoclès & Euripide disputèrent le prix de la poésie dramatique dans ces mêmes jeux dès la quatre-vingt-unième Olympiade. Dans la quatre-vingt-seizième, il y eut à Olympie un *prix* proposé pour les joueurs de trompettes, & ce fut Timée l'Elien qui le gagna.

Autant que les combats de musique semblent avoir été rares aux jeux Olympiques, autant

étoient-ils ordinaires aux Pythiques, dont ils faisoient la première & la plus considérable partie. On prétend même que ceux-ci, dans leur origine, n'avoient été institués que pour y chanter les louanges d'Apollon, & y distribuer des *prix* aux poëtes-musiciens qui se signalèrent en ce genre. Le premier qu'on y couronna fut Chrysothémis de Crète, après lequel reçurent le même honneur successivement Philammon & Thamyris, dont j'ai parlé plus haut; Etheuther par le charme seul de sa voix, car il ne chantoit que la poésie d'autrui; puis Céphales, grand joueur de cithare; Echembrote & Saccadas, excellens joueurs de flûte. On dit qu'Hésiode y manqua le *prix*, faute d'avoir su accompagner de la lyre les poésies qu'il y chanta.

Il paroît par un passage de Plutarque, & par un autre de l'empereur Julien, que les combats de musique & de poésie trouvoient aussi leur place dans les jeux Isthmiques. A l'égard des Néméens, le passage d'Hygin, allégué sur ce point par Pierre du Faur, ne prouve que pour les jeux d'Argos; & quoi qu'en dise celui-ci, le mythologiste ne les a point confondus avec ceux de Némée, dont il fait un article à part, où il n'est question ni de poésie, ni de musique. Mais nous apprenons par un passage de Pausanias, que l'une & l'autre y étoient admises. C'est au huitième livre où il dit que « Philopémen assistant aux jeux Néméens, où des joueurs de cithare disputoient le *prix* de musique, Pylade de Mégalopolis, un des plus habiles en cet art, & qui avoit déja remporté le *prix* aux jeux Pythiques, se mit à chanter un cantique de Timothée de Milet, intitulé *les Perses*, & qui commençoit par ce vers :

Héros qui rends aux grecs l'aimable liberté.

» Aussi-tôt tout le monde jetta les yeux sur Philopémen, & tous s'écrièrent, que rien ne convenoit mieux à ce grand homme ».

On proposoit des *prix de poésie & de musique*, non-seulement pour les grands jeux de la grèce, mais encore pour ceux qu'on célébroit dans plusieurs villes de ce même pays : dans celle d'Argos, à Sycione, à Thèbes, à Lacédémone, dans les jeux Carniens; à Athènes pendant la fête des pressoirs, *ληναια*, & celle des Panathenées; à Epidaure, dans les jeux établis pour la fête d'Esculape; à Ithome dans la Messenie, pour la fête de Jupiter; à Délos, dans les jeux célèbres dès le temps d'Homère, & que les Athéniens y rétablirent selon Thucydide, après avoir purifié cette isle, dans la sixième année de la guerre du Péloponnèse; à Samos, dans les jeux qu'on y donnoit en l'honneur de Junon, & du Lacédémonien Lysandre; à Dion en Macédoine, dans ceux qu'institua le roi Archélaüs, pour Jupiter & pour les Muses; à Patras, à Naples, &c. *Mém. des Inscr. X. in-4°.*

On ne se rappelle point l'histoire & le caractère des grecs, sans se peindre avec admiration ces jeux célèbres où paroissoient en tous les genres les productions de l'esprit & des talens, qui concouroient ensemble par une noble émulation aux plaisirs du plus spirituel de tous les peuples. Non-seulement l'adresse & la force du corps cherchoient à y acquérir un honneur immortel, mais les historiens, les sophistes, les orateurs & les poëtes, lisoient leurs ouvrages dans ces augustes assemblées, & en recevoient le *prix*. A leur exemple, on vit des peintres y exposer leurs tableaux, & des sculpteurs offrir aux regards du public des chef-d'œuvres de l'art, faits pour orner les temples des dieux. (*D. J.*)

PROANA, en Thessalie. ΠΡΩΑΝΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en argent....... *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

PROAO, divinité des anciens germains, qu'ils représentoient tenant d'une main une pique environnée d'une espèce de banderolle, & de l'autre un écu d'armes. Ce dieu présidoit à la justice & au marché public, afin que tout s'y rendît avec équité.

PROAROSIES. On appelloit ainsi les sacrifices qu'on offroit à Cérès avant les semences.

PROAULION. C'étoit le prélude des flûtes, ce qui précédoit le nome ou l'air qu'on alloit exécuter, comme le prologue des pièces de théâtre. Il paroît par un passage d'Aristote (*Rhetor. lib. III. cap.* 17.) que les anciens joueurs de flûte lioient leur *proaulion* avec le nome même, ou passoient de l'un à l'autre sans interruption. (*F. D. C.*)

PROBA, essai de la nourriture militaire que l'on offroit au général.

PROBARE hostias, examiner les victimes pour leur trouver les caractères qui plaisoient aux dieux.

PROBATORIÆ litteræ, brevet que recevoit chaque officier selon son grade.

PROBULEUMA, *προβούλευμα*, *arrêté* de l'aréopage ou du sénat d'Athènes pour être proposé à l'assemblée du peuple, afin d'y recevoir la ratification nécessaire, sans laquelle cet arrêté ne pouvoit avoir force de loi après la fin de l'année, temps auquel les sénateurs rendoient leur commis-

sion. (*Potteri archæol. græc. lib. I, cap. XVIII. tom. I, pag.* 100.)

PROBUS.

Marcus Aurelius Probus Augustus.

Ses médailles sont :

RR. en or.

RRR. en médaillons d'or.

RRR. en argent quinaire.

RR. en médaillons de bronze ; au revers, les trois monnoies.

Il y en a de plus larges avec des revers RRR.

On le trouve en ce module avec sa tête accollée à celle de sa femme. Ce médaillon est au cabinet national.

RR. en M. B.

R. en P. B. avec ses consulats du côté de la tête.

C. en P. B. d'Egypte.

Les médailles de ce prince, en P. B., latin sont si communes, qu'on en a vu une collection de plus de deux mille avec des différences, recueillie par l'abbé Rothelin ; mais qui n'a pas passé en Espagne avec sa suite d'argent.

PROCEDERE, paroître en public, précédé & suivi d'une grande pompe.

PROCESSIONS. On représentoit dans les *processions* des anciens le premier état de la nature. On y portoit une espèce de cassette qui contenoit différentes choses pour servir de symboles ; par exemple, des semences de plantes pour signe de la fécondité perdue. On y portoit encore, d'après les mêmes principes, un enfant emmailloté, un serpent, &c. : ces sortes de fêtes s'appelloient *orgies*.

Virgile fait mention dans ses Georgiques de la *procession* usitée toutes les années en l'honneur de Cérès ; Ovide ajoute que ceux qui y assistoient étoient vêtus de blanc, & portoient des flambeaux allumés. On faisoit des *processions* autour des champs ensemencés, & on les arrosoit avec de l'eau lustrale. Les bergers de Virgile en sont tout glorieux, & disent en chorus :

.... *Et cùm solemnia vota*

Reddemus nymphis, & cùm lustrabimus agros.

A Lacédémone, dans un jour consacré à Diane, on faisoit une *procession* solemnelle. Une femme des plus considérables de la ville portoit la statue de la déesse. Elle étoit suivie de plusieurs jeunes gens choisis qui se frappoient à grands coups. Si leur ardeur se rallentissoit, sa statue, légère de sa nature, devenoit si pesante, que celle qui la portoit, accablée sous le poids, ne pouvoit plus avancer. Aussi les amis & les parens de cette jeunesse les accompagnoient pour animer leur courage.

PROCESTRIA. On nommoit *procestria* chez les romains les camps fixes ou de quartier, dans lesquels demeuroient les étrangers, vivandiers, approvisionneurs & autres qui suivoient l'armée, & auxquels il étoit défendu de se mêler avec les soldats. (*D. J.*)

PROCHARISTÉRIES, προχαριστήρια, sacrifice solemnel que les magistrats d'Athènes offroient annuellement à Minerve au commencement du printemps.

PROCILIA, famille romaine dont on a des médailles :

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

PROCLA.

Sur des médailles de Mitylène, on voit gravés la tête & le nom ΙΟΥ. ΠΡΟΚΛΑΝ. ΗΡΩΙΔΑ. de Julia *Procla*, qui n'est connue par aucun autre monument.

PROCLÉA, fille de Clytius, & première femme de Cygnus, roi des Colones. *Voyez* Cygnus.

PROCONNESSUS, île. ΠΡΟΚΟΝ.

Les médailles autonomes de cette île sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un cerf à mi-corps.

C'est de cette île que l'on tiroit le marbre de Cyzique, & le marbre blanc, veiné de noir, appellé *proconnésien*.

PROCONSUL, magistrat que la république romaine envoyoit dans une province, qui y gouvernoit & y commandoit avec toute l'autorité des consuls à Rome.

Les consuls, après leur élection, se partageoient d'abord le gouvernement des provinces, selon que le sort en disposoit. L'empire romain devint ensuite si étendu, & les guerres qu'il fallut entreprendre, furent si fréquentes & si considé-

rables, qu'on fut obligé de changer la forme du gouvernement, & de donner à des particuliers l'autorité néceſſaire pour conduire les armées, commander dans les provinces, & tenir la place des conſuls qu'ils repréſentoient.

Comme la maxime de la république étoit à meſure qu'elle faiſoit des conquêtes, d'en former des gouvernemens, ce qu'elle appelloit réduire en provinces, elle commençoit d'abord par ôter à ces pays conquis leurs loix & leurs magiſtrats particuliers; elle les aſſujettiſſoit à recevoir les loix romaines, & y envoyoit pour gouverner, ſelon que la province étoit plus ou moins conſidérable, un *proconſul*, ou un préteur, ou un propréteur qui leur rendoit la juſtice & commandoit les troupes, elle y joignoit un queſteur, pour avoir ſoin de faire payer les tributs qu'on leur avoit impoſés. La Sicile fut le premier pays hors de l'Italie, qui fut réduite en province.

Appien (*De bello civili, lib. I.*) raconte qu'avant la guerre des alliés, les provinces étoient déſignées aux *proconſuls*. Ces gouverneurs n'étoient nommés que pour un an, après lequel le ſénat en envoyoit d'autres. Si un gouvernement ſe trouvoit ſur la frontière où il y eût quelque guerre, dont on eût confié la conduite au gouverneur, il arrivoit quelquefois qu'on prolongeoit le temps de ſon adminiſtration, afin qu'il pût terminer cette guerre. Mais cela ne ſe faiſoit que par un édit du peuple romain, aſſemblé en comices.

Les *proconſuls*, les préteurs & les propréteurs avoient des lieutenans ſous eux dans leurs gouvernemens, quelquefois juſqu'à trois, ſelon ſon étendue; car, en décernant ces provinces, le ſénat marquoit l'étendue de chacune, régloit le nombre des troupes, aſſignoit des fonds pour leur paye & leur ſubſiſtance, nommoit les lieutenans que le gouverneur devoit avoir, & pourvoyoit à ſa dépenſe ſur la route, ainſi qu'à leur équipage, qui conſiſtoit en un certain nombre d'habits, de meubles & de chevaux, mulets & tentes, qu'on leur faiſoit délivrer lorſqu'ils partoient pour le gouvernement, ce qu'on appelloit *viaticum;* afin qu'ils ne fuſſent point à charge aux provinces.

Il paroît, d'après un paſſage de Suétone, que du temps de la république, les mulets & les tentes qu'on leur fourniſſoit, étoient ſeulement loués aux dépens du public, & qu'ils devoient les rendre après le temps de leur geſtion. Cette précaution de la république n'empêchoit pas, lorſque ces magiſtrats étoient intéreſſés, qu'ils n'exigeaſſent encore de groſſes ſommes des provinces, comme il paroît par le reproche que fait Cicéron dans ſon plaidoyer contre Piſon, qui, allant en Macédoine en qualité de *proconſul*, ſe fit donner par cette province, pour ſa vaiſſelle ſeulement, cent fois 80 mille ſeſterces, qui font environ deux millions de notre monnoie.

Tite-Live (*Dec. V. lib.* 2.) donne à entendre que cet abus s'étoit introduit depuis que le conſul Poſtumius étoit allé à la ville de Preneſte, pour y faire un ſacrifice comme un ſimple particulier; mais n'y ayant pas été reçu avec la diſtinction qu'il auroit ſouhaitée, il avoit exigé de cette ville qu'elle le défrayât, en punition de ce peu d'égards qu'elle avoit eu pour ſa dignité. Cette uſurpation ſervit depuis d'autorité aux magiſtrats qui alloient à leurs gouvernemens, pour ſe faire défrayer ſur la route, ſans ſe contenter de ce que la république fourniſſoit, & en même-temps de prétexte à ceux qui étoient intéreſſés & avares, pour ſe faire donner de groſſes ſommes. Quand les poſtes furent établies, ces magiſtrats eurent le privilége de s'en ſervir ſur leur route, où ils étoient auſſi défrayés. Suétone dit qu'Auguſte enchérit ſur ce qui ſe pratiquoit du temps de la république, en ordonnant de leur fournir une certaine ſomme des deniers publics, afin qu'ils n'exigeaſſent rien de plus des provinces.

On voit dans Lampride, que long-temps après, l'empereur Alexandre-Sévère faiſoit auſſi fournir aux magiſtrats qu'il envoyoit dans les provinces en qualité de gouverneurs, certaine ſomme d'argent, & ce qui leur étoit néceſſaire, comme meubles, habits, chevaux, mulets, domeſtiques. Le temps de leur geſtion étant expiré, ils devoient rendre les domeſtiques, les chevaux & les mulets; pour le reſte, ils le gardoient, s'ils avoient bien rempli leur miniſtère; mais s'ils s'en étoient mal acquittés, l'empereur les condamnoit à rendre le quadruple. Il ne paroît pas que cette loi ait été ſuivie ſous les autres empereurs.

Tous ces gouverneurs menoient avec eux, outre les officiers qui leur étoient adjoints, comme lieutenans, queſteurs, aſſeſſeurs & autres ſubalternes, nombre de leurs amis qui les accompagnoient pour leur faire honneur, & qu'on nommoit *contubernales*, parce qu'ils mangeoient à leur table; c'étoient la plupart des jeunes gens de diſtinction qui alloient apprendre le métier de la guerre, s'il y en avoit dans ce département, ou ſe mettre en état de remplir les magiſtratures. Ce cortége formoit une eſpèce de cour aux *proconſuls;* leur ſuite devint encore plus nombreuſe ſous les empereurs, par la quantité d'officiers ſubalternes qu'ils menoient avec eux, & dont il eſt fait mention dans la notice de l'empire, ſous les noms de *pracones*, *pictores*, *interpretes*, *aruſpices*, *tabellarios*, *numerarios*, *commentarienſes*, *cornicularios*, *adjutores*, *ſub-adjuvas*, *exceptores*, & autres.

Leur maiſon & leur train étoient auſſi compoſés de

de plus de domestiques, & ils paroissoient avec plus de pompe & d'appareil que sous la république. Ils étoient obligés pendant le temps de leur administration, de faire des voyages dans les principales villes de leur gouvernement, pour y rendre la justice, & tenir l'assemblée de la province, afin d'y maintenir le bon ordre.

Tous ces gouverneurs, avant que de sortir de Rome, alloient au Capitole faire des sacrifices, & prendre le manteau de guerre qu'on nommoit *paludamentum*, qui marquoit le commandement des troupes; ce qui se pratiquoit aussi par ceux qui alloient commander les armées de la république; ils sortoient de Rome dans une espèce de pompe, précédés de six licteurs, avec les faisceaux & les haches, & conduits par leurs amis, qui les accompagnoient hors la ville jusqu'à une certaine distance.

Ils gouvernoient leurs provinces selon les loix romaines, & conformément à ce que les magistrats observoient à Rome; on ne comptoit l'année de leur charge que du jour qu'ils avoient commencé d'en faire la fonction, & non pas du jour de leur nomination. Quand on envoyoit un successeur à celui dont le temps étoit fini, celui-ci lui remettoit les troupes qu'il avoit sous son commandement, & ne pouvoit plus différer son départ au-delà de trente jours après l'arrivée de son successeur. Si, après l'année révolue, on n'envoyoit personne pour lui succéder, il n'en quittoit pas moins son gouvernement; mais il laissoit son lieutenant jusqu'à ce que le nouveau gouverneur fût arrivé, & à son retour, il rendoit compte au sénat de son administration; il en dressoit un précis qu'on déposoit au trésor, trente jours après avoir rendu compte au sénat.

Les *proconsuls* avoient dans leurs provinces les mêmes honneurs que les consuls à Rome, auxquels ils cédoient en tout lorsqu'ils y étoient.

Quoiqu'en apparence le *proconsul* ne fût pas différent du consul, cependant il est certain qu'il n'étoit point mis dans le rang des vrais magistrats. Il avoit le pouvoir que les romains appelloient *potestas*; mais il n'avoit pas l'empire, *imperium*.

Ceux que le peuple choisissoit pour remplir des fonctions indéfinies, & lorsque l'occasion s'en présentoit, n'avoient qu'une autorité bornée; mais lorsque le peuple élisoit quelqu'un pour une affaire particulière, comme pour faire la guerre à quelque roi, il lui donnoit un pouvoir absolu qu'il appelloit *imperium*.

Dès qu'il étoit sorti de Rome, il pouvoit prendre la qualité de *proconsul*, & les ornemens consulaires; mais il n'avoit que l'exercice de la jurisdiction volontaire, & son pouvoir étoit renfermé dans la manumission des esclaves, dans l'émancipation des enfans & dans l'adoption; tout ce qui est de la jurisdiction contentieuse, lui étoit défendu, jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans la province qui lui étoit échue, où pour lors sa jurisdiction étoit aussi étendue que celle des consuls. Il est vrai que Pighius n'est pas de ce sentiment, & il prétend prouver par l'autorité de Tite-Live, que le *proconsul* n'avoit point l'*imperium*.

Les *proconsuls* n'obtenoient jamais le triomphe, quoiqu'ils l'eussent mérité, parce qu'on les regardoit comme simples citoyens, & sans caractère de magistrature; c'est par cette raison qu'au rapport de Tite-Live & de Plutarque, Scipion ne put obtenir les honneurs du triomphe, après avoir soumis l'Espagne à l'empire romain. Mais les mêmes historiens nous apprennent que l'on se relâcha de cette rigueur, & l'on commença d'y déroger en faveur de L. Lentulus, qui fut le premier à qui le peuple accorda l'ovation, & dans la suite, Q. P. Philo triompha, après avoir vaincu certains peuples qui s'étoient déclarés ennemis des romains.

Il y avoit à Rome quatre sortes de *proconsuls*; 1°. ceux qui, après l'année expirée de leur consulat, conservoient encore le commandement d'une armée avec autorité de consul; 2°. ceux qui, sans sortir actuellement de charge, étoient envoyés dans une province, ou pour la gouverner, ou pour commander une armée; 3°. ceux qui, après l'extinction du gouvernement républicain, étoient nommés par le sénat pour gouverner quelques-unes des provinces que l'on appelloit pour cela *proconsulaires*; 4°. on donnoit ce nom à ceux qui servoient sous les consuls en qualité de lieutenans; l'amour de la patrie faisoit que ceux mêmes qui avoient commandé en chef une armée, ne dédaignoient pas quelquefois de servir dans la même armée comme lieutenans; 5°. on laissoit aussi le titre de *proconsul* à ceux qui n'étoient point rentrés dans Rome depuis qu'ils en avoient été revêtus.

Le sénat nommoit autant de sujets qu'il avoit de provinces à donner, & dans ces élections on avoit beaucoup d'égards à l'ancienneté. Les sujets élus tiroient au sort, & partageoient ainsi les provinces; mais l'Asie & l'Afrique faisoient une classe à part. De droit, elles étoient dévolues aux deux consulaires les plus anciens; c'étoit encore le sort qui décidoit entr'eux, mais il leur livroit nécessairement l'une ou l'autre.

L'ancienne république ne donnoit rien aux gouverneurs des provinces. Auguste, comme je l'ai dit, pour prévenir les tentations auxquelles les exposoit ce service gratuit, leur assigna des appointemens. Les gouverneurs des provinces du sénat étoient payés sur l'*ærarium*, & ceux des provinces impériales sur le fisc. Si pour des raisons légitimes & approuvées, quelqu'un ne pouvoit accepter le *proconsulat*, on lui offroit d'ordinaire les appointemens. Lorsque Tacite dit que Domitien

les avoit donnés à quelqu'un, il faut entendre que ce prince avoit proposé qu'on les lui donnât.

On sait généralement que, dès le temps de la république, les provinces ont célébré des fêtes, élevé des autels, & bâti des temples à leurs *proconsuls*, qu'elles ont associé à tous les honneurs qu'on rendoit aux dieux.

La coutume de bâtir des temples aux *proconsuls* ne s'établit que par degrés. On commença par leur dédier des monumens & des édifices publics, qui jusque-là ne l'avoient été qu'à des dieux; ensuite on leur bâtit des temples. Suétone dit expressément que c'étoit l'usage, sur la fin de la république, d'élever des temples aux gouverneurs des provinces, *templa proconsulibus decerni solere*, quoiqu'il y en eût souvent que les peuples, bien loin de les regarder comme des dieux tutélaires, ne pouvoient considérer que comme de mauvais génies, qu'il falloit tâcher d'appaiser par des sacrifices. Cette coutume de bâtir des temples aux gouverneurs des provinces, n'étoit pas seulement tolérée; elle étoit même autorisée par les loix. C'étoit comme des monumens publics de l'assujettissement des provinces conquises; car les romains savoient qu'il n'y a point de plus grande marque de servitude que l'excès de la flaterie. Le culte s'adressoit directement aux vertus déja divinisées, & ne tomboit qu'indirectement sur le *proconsul*.

Enfin, les fêtes & les jeux que l'on célébroit dans toutes les provinces en l'honneur des empereurs, & que l'on appelloit de leur nom, comme, par exemple, *Augusteia*, *Commodeia*, étoient absolument la même chose que les fêtes & les jeux qu'on célébroit en l'honneur des *proconsuls*, appellés aussi de leurs noms, *Lucullia*, *Marcellia*, *&c.* Il y a plus; c'est que tous les titres qu'on a donnés aux empereurs, & même tous les honneurs divins qu'on leur a décernés pendant leur vie, avoient été rendus avant eux aux gouverneurs des provinces. (*D. J.*)

PROCONSULAIRE (Empire). L'empereur Auguste voulant se rendre maître absolu du gouvernement, sans néanmoins le paroître, apporta quelques changemens dans l'ordre qu'on avoit suivi pour les gouverneurs de provinces pendant la république. Ce prince, pour y parvenir, fit un partage de l'administration de l'empire entre lui, le sénat & le peuple, & de toutes les provinces de l'empire en trois espèces, savoir, *proconsulaires*, prétoriales & présidiales. Il voulut que le sénat pourvût aux gouvernemens *proconsulaires*, le peuple à ceux des prétoriales, & il se réserva le soin du reste. Lorsque Tibère fut associé au gouvernement par Auguste; celui-ci lui fit donner la charge de censeur, & un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces; c'est ce qu'on appelloit *empire proconsulaire*.

PROCOPE, tyran sous Valens.

PROCOPIUS AUGUSTUS.

Ses médailles sont:

RRRR. en or.

RRR. en argent.

RRR. en P. B.

PROCRIS, fille d'Erectée, roi d'Athènes, sœur d'Orithye, & femme de Céphale. *Voyez* CEPHALE.

PROCRUSTE, fameux bandit que tua Thésée. *Voyez* DAMASTES, POLYPEMON.

PROCULEIA, famille romaine dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

RRR. en bronze.

PROCULUS. (*T. Ælius.*) tyran sous Probus.

TITUS ÆLIUS PROCULUS AUGUSTUS.

Ses médailles ne sont connues que dans Goltzius & Mézabarba; ce dernier en rapporte une tirée de Chifflet.

PROCURATEUR, ministre des empereurs, semblable aux anciens intendans de France. Ils transportoient tout ce qu'ils pouvoient dans les coffres du prince, & ne laissoient rien aux peuples.

Auguste s'étant emparé de la puissance souveraine, & ayant fait pour ainsi dire un partage avec les romains, de toutes les provinces qui leur étoient soumises, il forma pour lui un trésor particulier & séparé de celui de l'état, sous le nom de *fisc*, & il créa en même temps des officiers qu'il nomma *procurateurs* de l'empereur, *procuratores Cæsaris*, qu'il envoyoit dans ses provinces & dans celles du sénat. Il les chargea de faire le recouvrement des sommes destinées à ce trésor, & nommées *deniers fiscaux*; mais tous n'avoient pas la même autorité, ni les mêmes fonctions.

Ceux que l'empereur envoyoit dans les provinces du sénat, étoient déja, dans leur origine, les moins puissans, ils étoient seulement employés à régir les terres que le prince y possédoit comme particulier, ou celles qui, par des confiscations, avoient été réunies au domaine impérial. Les riches citoyens de Rome avoient des terres en differentes provinces, & les dépouilles de ceux qu'on condamnoit pour crime d'état, ne manquoient guère d'être adjugées au trésor impérial.

Tôt ou tard, & peut-être dès le temps d'Auguste, l'empereur eut par-tout des *procurateurs*, même dans les provinces du sénat. Selon les anciennes mœurs romaines, ces intendans ne devoient être que des affranchis, parce qu'ils n'avoient point d'autorité ni de considération publique. Mais tout ce qui donne des relations avec le prince, paroit honorable & devient un objet d'ambition; les chevaliers romains briguoient ces places avec avidité, & lorsque l'empereur y nommoit quelqu'un de ses affranchis, il le mettoit, ce semble, au nombre des chevaliers.

Le *procurateur* de l'empereur demeuroit en place autant que le prince jugeoit à propos; & cela seul lui donnoit un grand avantage sur les proconsuls, qui, n'étant que pour un an dans chaque province, n'avoient pas le temps de s'y faire comme lui des créatures, & devoient être moins jaloux d'une autorité prête à s'échapper de leurs mains. La politique les obligeoit de conniver aux usurpations d'un homme qui, dans le fond, étoit chargé d'épier leur conduite, autant que de faire valoir les terres de son maître. Enfin, le pouvoir du *procurateur* de l'empereur devint si considérable, que pendant la vacance du proconsulat, il faisoit les fonctions proconsulaires.

La plupart des *procurateurs* impériaux abusant de la confiance du prince, des droits de leur place, & des ménagemens du gouvernement romain, exerçoient dans les provinces impériales d'horribles vexations. L'histoire romaine, & principalement la vie d'Agricola, donnent une étrange idée de leur conduite. L'empereur Alexandre Sévere, qui les tenoit fort bas, les appelloit *un mal nécessaire*. Les mauvais princes leur donnoient presque toujours raison.

Il faut regarder l'avidité de ces officiers comme un des principes de destruction que l'empire portoit dans son sein, & leur dureté pour les provinces nouvellement conquises, comme une des causes qui rendoient plus rares, plus lentes, moins solides les conquêtes que les romains faisoient sous les empereurs.

Il y avoit une autre classe de *procurateurs*; c'étoit ceux que l'empereur envoyoit en quelques provinces du département impérial, qu'il ne jugeoit pas assez considérables pour y commettre un lieutenant. Telles étoient la Judée, les deux Mauritanies, la Rhétie, la Norique, la Thrace, & d'autres encore. Le prince les faisoit gouverner par un *procurateur* chargé tout ensemble de la justice, des finances & des troupes; mais quelquefois subordonné, du moins à certains égards, au lieutenant consulaire de la province impériale voisine.

Ces sortes d'intendances, quoique plus lucratives & plus indépendantes que les autres, ne se donnoient non plus qu'à des chevaliers ou à des affranchis, qui d'ordinaire s'y conduisoient avec une hauteur & avec une insolence proportionnées à leur pouvoir & à la bassesse de leur origine. Ce n'est, selon Juste-Lipse, qu'à cette troisieme classe de *procurateurs* qu'il faut rapporter le sénatus-consulte, par lequel l'empereur Claude, esclave de ses affranchis, fit ordonner que les jugemens des *procurateurs* seroient exécutés, comme les jugemens de l'empereur même.

Tous les différens qui naissoient au sujet du fisc, étoient portés au tribunal des *procurateurs*, qui en étoient les juges dans leurs provinces. Cette charge qui étoit un démembrement de celle de questeur, servit de frein à l'avidité des gouverneurs, qui n'osèrent plus faire des concussions aussi violentes qu'auparavant, dans la crainte que l'empereur n'en fût informé par ces nouveaux officiers. (*D. J.*)

Procurator Ærarii, le garde du trésor.

Procurator Africæ, l'intendant des biens que le prince avoit en Afrique.

Procurator Baphiorum, celui qui étoit à la tête des teinturiers, dont la fonction étoit de veiller à ce que la laine & la soie fussent teintes en pourpre. Il y avoit de ces intendans dans toutes les villes où l'on teignoit en pourpre.

Procuratores Cæsaris, nommés aussi *curatores* & *rationales Cæsaris*, étoient les intendans du fisc de l'empereur. Ces intendans créés par Auguste, & pris du nombre des chevaliers & des affranchis, ne furent d'abord chargés que du recouvrement des deniers; mais l'empereur Claude leur donna le droit de juger des causes relatives au fisc, & par-là ils eurent une jurisdiction, & ôterent aux questeurs provinciaux leurs principales fonctions. Ils étoient sur-tout chargés de veiller sur la conduite des gouverneurs des provinces, & d'empêcher leurs concussions.

Procurator Ducenarius, ainsi nommé à cause de deux cents sesterces qu'il recevoit en forme de paye. Cet usage vint d'Auguste qui assigna certaine somme pour défrayer les magistrats qui se rendoient à leur gouvernement: *Procuratores à numero pecuniarum quæ illis data, nomen factum est*, écrit Dion.

Procurator Metallorum, l'intendant des mines, celui qui veilloit sur les criminels condamnés au travail des mines. *Procuratores* étoient aussi des personnes privées que l'empereur envoyoit dans ses provinces pour les gouverner en son nom; on les appelloit encore *Præsides*.

PRODICE, l'une des Hyades.

PRODICIUS. Cicéron (*De offic. c. 32.*) donne à Hercule ce surnom, parce que Prodicus de Ceos, sophiste fameux, racontoit qu'Hercule s'étant retiré dans une solitude, avoit eu une vision singulière. Le vice & la vertu lui apparurent sous les traits qui peuvent les caractériser. Le vice brillant de richesses & de beauté, la vertu sans ornement. Il fut tenté par ces deux personnages; mais il résista au vice, & suivit la vertu.

PRODICTATEUR, officier qui avoit chez les romains le même pouvoir que le dictateur. Après la bataillle de Trasimène, où fut tué le consul Flaminius, dans le trouble général où jetta la perte de cette bataille, la ressource accoutumée fut de nommer un dictateur; mais cette nomination n'étoit pas sans difficulté. Le dictateur ne pouvoit être nommé dans Rome, & par l'un des deux consuls, selon l'usage, puisque de ces deux magistrats, l'un venoit d'être tué & l'autre étoit occupé contre les gaulois. Le tempérament qu'on prit fut de créer un *prodictateur*, qui auroit le même pouvoir que celui auquel il étoit subrogé.

PRODIGALITÉ. Les aréopagistes la punissoient, & les *prodigues*, en plusieurs lieux de la Grèce, étoient privés du sépulchre de leurs ancêtres. Lucien les compare au tonneau des danaides, dont l'eau se répand de tous côtés.

Les dépouilles des nations vaincues produisirent dans Rome tous les excès du luxe & de la *prodigalité*. On n'y voyoit que des partisans de ce Duronius, qui, étant tribun du peuple, fit casser les loix somptuaires des festins, criant que c'étoit fait de la liberté, s'il falloit être frugal contre son gré, & s'il n'étoit pas permis de se ruiner par ses dépenses si on en avoit la volonté.

Il y a déjà long-temps, dit Caton en plein sénat, que nous avons perdu la véritable dénomination des choses; la profusion du bien d'autrui s'appelle *libéralité*, & ce renversement a enfin jetté la république sur le penchant de sa ruine.

PRODIGES physiques. Les *prodiges* que nous trouvons rapportés dans les ouvrages des grecs & des latins peuvent être rangés sous deux classes, comme Fréret l'a fait dans un excellent mémoire sur cette matière, dont on verra ici le précis.

La première classe comprend ces miracles du paganisme, que l'on ne peut expliquer sans recourir à une cause surnaturelle. Les *prodiges* de cette espèce ne méritent donc guères de croyance. Quand on dit que les pénates apportés par Enée à Lavinium ne purent être transférés de cette dernière ville à Albe par Ascanius, & qu'ils revinrent d'eux-mêmes à Lavinium tout autant de fois qu'on les en tira pour les porter à Albe. Quand on lit que le Jupiter-*Terminalis* ne put être remué de sa place, lors de la construction du Capitole; quand on lit que le devin Accius Nævius trancha un caillou en deux d'un coup de rasoir, pour convaincre l'incrédulité d'un roi de Rome qui méprisoit les augures & la divination étrusque; que la vestale Emilia puisa de l'eau dans un crible percé; qu'une autre tira à bord avec sa ceinture un vaisseau engravé, que les plus grandes forces n'avoient pu ébranler; qu'une autre vestale alluma miraculeusement, avec un pan de sa robe, le feu sacré qui s'étoit éteint par son imprudence, & que ces miracles se sont faits par une protection particulière du ciel, qui vouloit les justifier contre des accusations calomnieuses, on doit regarder ces faits & tous ceux qui leur ressemblent, comme des fables inventées par des prêtres corrompus, & reçues par une populace ignorante & superstitieuse.

Les *prodiges* de la seconde classe sont des effets purement naturels, mais qui arrivant moins fréquemment, & paroissant contraires au cours ordinaire de la nature, ont été attribués à une cause surnaturelle par la superstition des hommes effrayés à la vue de ces objets inconnus. D'un autre côté, l'adresse des politiques, qui savoient en tirer parti pour inspirer aux peuples des sentimens conformes à leurs desseins, a fait regarder ces effets étonnans, tantôt comme une expression du courroux du ciel, tantôt comme une réconciliation des dieux avec les humains; mais cette dernière interprétation étoit bien plus rare, la superstition étant une passion triste & fâcheuse, qui s'emploie plus souvent à effrayer les hommes, qu'à les tranquiliser ou à les consoler dans leurs malheurs.

Je range presque tous ces *prodiges* sous cette dernière classe, étant persuadé que la plus grande partie de ces évènemens merveilleux ne sont, en les réduisant à leur juste valeur, que des effets naturels, souvent même assez communs. Lorsque l'esprit des hommes est une fois monté sur le ton superstitieux, tout devient à leurs yeux *prodige* & miracle, selon la réflexion judicieuse de Tite-Live: *Multa ea hyeme prodigia facta, aut, quod evenire solet, motis semel in religionem animis, multa nuntiata, & temerè credita sunt.*

Je ne prétends cependant pas m'engager à parler ici de toutes les différentes espèces de *prodiges*. Les uns ne sont que des naissances monstrueuses d'hommes ou d'animaux qui effrayoient alors les nations entières, & qui servent aujourd'hui d'amusement aux physiciens; d'autres ne sont que des faits puérils, & souvent même absurdes, dont la plus vile populace a fait des *prodiges*, & où l'on a cru pouvoir apprendre la volonté des dieux. Tels étoient les conjectures des au-

gures sur le chant, le vol & la manière de manger de certains oiseaux; tels étoient les prédictions des aruspices, à l'occasion de la description des entrailles d'une victime; telle étoit l'apparition d'un serpent, d'un loup, ou de tel autre animal que le hazard faisoit rencontrer sous les yeux de celui qui étoit prêt à entreprendre quelqu'action. Je n'entre point dans l'examen de ces *prodiges* vulgaires, dont Cicéron a si spirituellement étalé le ridicule dans ses livres de la divination. Les *prodiges* dignes d'être examinés sont des phénomènes ou apparences dans l'air, & des météores singuliers par leur nature ou par les circonstances qui les accompagnoient.

Il est fait mention, par exemple, en cent endroits de Tite-Live, de Pline, de Julius Obsequens, & d'autres historiens, de ces pluies prodigieuses de pierres, de cendres, de briques cuites, de chair, de sang, &c., dont on a fait un article particulier. *Voyez* PLUIE prodigieuse.

On lit dans les mêmes historiens, tantôt que le ciel a paru enflammé, *cœlum arsisse*, tantôt que le soleil ou du moins un corps lumineux semblable à cet astre, s'est montré au milieu de la nuit; que l'on a vu en l'air des armées brillantes de lumière, & cent autres faits de cette nature, qui simplifiés étoient des météores, des phénomènes de lumière & des aurores boréales.

Le commun des modernes ou de ceux qui n'ayant pris qu'une légère teinture de philosophie, se croient en droit de nier la possibilité des effets dont ils ne peuvent imaginer la cause naturelle, prennent le parti de récuser le témoignage des anciens qui les rapportent, sans penser que ces historiens, décrivant la plupart des faits publics & connus de leur temps, méritent qu'on leur accorde la croyance que nous ne refusons pas aux écrivains modernes, lorsqu'ils rapportent des faits dont nous n'avons pas été témoins.

Voilà à-peu-près toutes les différentes espèces de *prodiges* physiques qui sont rapportés dans les anciens. Ils faisoient une partie considérable de l'histoire, & quoiqu'ils n'eussent par eux-mêmes aucune liaison naturelle avec les évènemens politiques, l'adresse de ceux qui gouvernoient mettant la superstition des peuples à profit, ils se servoient de ces *prodiges*, comme de motifs puissans pour faire prendre des résolutions importantes, & comme de moyens pour faciliter l'exécution des entreprises les plus considérables. Les anciens historiens ont donc eu raison de faire si souvent mention de ces *prodiges*, & ils ne pouvoient prévoir qu'il y auroit un temps où les hommes n'y feroient attention que pour en rechercher la cause physique, & pour satisfaire un léger mouvement de curiosité. (*D. J.*)

PRODOMÉES, } PRODOMIENS, } divinités qui présidoient à la construction des édifices, & qu'on invoquoit avant d'en jetter les fondemens. Mégaréus sacrifia à ces divinités, dit Pausanias, avant d'entourer de murailles la ville de Mégare.

PRODOMIE, surnom de Junon, sous lequel elle avoit un temple à Sicyone; comme si l'on disoit *Junon au vestibule* (Πρόδομος signifie *vestibule*.).

PROÈDRES, sénateurs d'Athènes dans le sénat des cinq cens. On appelloit *proëdres* les dix sénateurs d'entre les cinquante pritanes qui présidoient par chaque semaine, & qui exposoient le sujet de l'assemblée; le président de jour des *proëdres* s'appelloit *épistale*.

Les *proëdres* étoient ainsi nommés, parce qu'ils jouissoient du privilége d'avoir les premières places aux assemblées. Potter dit que c'étoit eux qui proposoient au peuple les affaires sur lesquelles il devoit délibérer (*Archaeol. graecq. lib. I. c.* 17.).

PROEMPTOSE. On dit qu'il y a *proemptose* quand la nouvelle lune arrive un jour plutôt qu'elle ne devroit, suivant le cycle. Comme les nouvelles lunes rétrogradent d'environ un jour en 300 ans, ce changement se feroit régulièrement de 300 ans en 300 ans, si l'on n'étoit obligé d'avoir égard à un autre changement occasionné par les années séculaires non bissextiles, & par la bissextile intercallaire, qu'on ajoute au bout de quatre siècles. *Voyez* METEMPTOSE & LUNAISON.

Ce mot est grec, προέμπτωσις; il vient de πίπτω, *je tombe*, & de πρὸ, *devant*.

PROÉTIDES, ou les filles de Proëtus, roi d'Argos; elles eurent une singulière manie. Elles se crurent changées en vaches, & courant à travers les campagnes, pour empêcher qu'on ne les mît à la charrue, elles faisoient retentir tous les lieux de leurs cris, semblables aux mugissemens des vaches. C'étoit, dit-on, par un effet de la vengeance de Junon, qu'elles avoient outragée, en voulant comparer leur beauté avec celle de la déesse. Proëtus implora le secours d'Apollon, pour les guérir de leur phrénésie; & ayant obtenu leur guérison, il fit bâtir un temple à ce dieu dans la ville de Sicyone, où il croyoit avoir été exaucé. *Voyez* MELAMPUS.

PROÉTUS, fils d'Abas, roi de Tyrinthe, & frère d'Acrisius, roi d'Argos, fut tué par Persée, parce qu'il avoit usurpé le trône d'Argos sur Acrisius; mais Mégapenthe, son fils, vengea sa mort sur Persée. *Voyez* ACRISIUS, DANAE, PERSÉE.

PROFANE (En grec βέβηλος, en latin *profanus*, qui vient de *fanum*, comme qui diroit *procul à fano*), mot opposé à initié. βέβηλος καὶ ἀτέλεστος τῷ θεῷ, dit Ælien (*Var. hist. lib. VIII. cap.* 9.): « C'est un *profane* qui n'est pas initié aux mystères » de la divinité ». Dans les sacrifices & dans les cultes publics qu'on rendoit aux dieux, les grecs avoient coutume de crier : Ἑκὰς, ἑκὰς ἐστὲ βέβηλοι, εὐφημεῖτε ; & les latins : *Procul esto profani, favete linguis* : « Eloignez-vous, *profanes*, & vous, ini» tiés, soyez attentifs, ou ne prononcez que des » paroles convenables au jour & à la cérémonie » que l'on celèbre ». *Profane* est donc celui qui n'est pas initié aux choses saintes.

PROFIL. « Dans la configuration du visage, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art.*), le *profil* grec est le principal caractère d'une haute beauté. Ce *profil* est une ligne presque droite, ou marquée par une douce inflexion ; cette ligne lie le front avec le nez dans les têtes de jeunesse, particulièrement dans celles des femmes. La nature est plus avare à le former sous un ciel âpre que dans un climat doux, ainsi que nous l'avons dit ; mais quelque part qu'elle le forme, dès-lors l'ensemble du visage nous offre la beauté. Les formes droites & pleines constituent le grand, & les contours coulans & légers le délicat. Ce qui prouve que ce *profil* renferme la beauté, c'est le caractère du *profil* contraire. Plus l'inflexion du nez est forte, plus le *profil* s'écarte de la belle forme. Lorsqu'on regarde un visage de côté, & qu'on y remarque un mauvais *profil*, on peut s'épargner la peine de chercher la beauté de la physionomie. Mais ce qui prouve encore dans les ouvrages antiques que ce *profil* n'est pas une forme qui soit restée sans raison des lignes droites de l'ancien style de l'art, c'est la profonde inflexion du nez qu'on remarque aux figures egyptiennes, dont d'ailleurs les contours sont droits. Il est probable que le nez carré des anciens (*Philost. heroic. p.* 673. *l. XXII. p.* 715. *l. XXVII.*) n'étoit pas ce nez que Junius nous explique par un nez ample (*De Pict. vet. l. III. c.* 9. *p.* 157.) ; ce qui ne nous donne aucune idée. Ce mot doit s'entendre sans doute du *profil* grec, foiblement interrompu. L'on pourroit expliquer autrement le mot carré, & entendre sous cette dénomination un nez dont la surface offriroit des travaux larges & des angles saillans, comme sont traitées les statues de Pallas & de la prétendue Vestale du palais Giustiniani. Mais cette forme ne se trouve absolument que dans les statues du style le plus ancien, telles que ces deux-là ».

PROGNÉ, fille de Pandion, roi d'Athènes, fut mariée à Térée, roi de Thrace. La fable dit qu'elle fut changée en hirondelle. Cet oiseau porte des taches rouges sur la poitrine ; ce qui peut avoir fait imaginer la métamorphose. *Voyez* PHILOMÈLE, TEREE.

PROGNÉ, île que Pline dit (5. 31.) être placée auprès de Rhodes. Ce nom lui avoit été donné à cause de la quantité d'hirondelles que l'on y voyoit.

ΠΡΟΓΥΜΝΑΣΜΑΤΑ, exercices préparatoires que devoient faire tous ceux qui se présentoient pour disputer les prix aux jeux olympiques.

PROLÉTAIRES, *proletarii*, *à prole creanda*, c'est-à-dire, faiseur d'enfans ; c'étoit chez les romains les citoyens qui n'avoient que 1500 sesterces, & qui ne pouvoient aider la république qu'en lui donnant des enfans. Ceux-là composoient la dernière classe avec les *capite censi*, qui n'avoient aucun bien, & ne servoient qu'à augmenter le nombre des sujets. Dans les cas pressans, on enrôloit les *prolétaires* pour en faire des soldats, ainsi que le dit Aulugelle (16. 10.) : *Asperis reipublicæ temporibus, cùm juventutis inopia esset, proletarii in militiam tumultuariam legebantur.*

A cause de la signification attachée au mot *proletarius*, on a dit *proletarius sermo*, pour désigner un discours bas ; *proletarius auctor*, pour désigner un mauvais auteur.

PROLOGIES. On donnoit ce nom aux fêtes que l'on célébroit chez les romains, avant de cueillir les fruits, comme son nom le porte (De *legere*, cueillir.).

PROLOGUE. Ce mot vient du grec πρόλογος, *proloquium*, discours qui précède quelque chose, & il est formé de πρὸ, *devant*, & de λόγος, *discours*.

L'objet du *prologue* chez les anciens & originairement étoit d'apprendre aux spectateurs le sujet de la pièce qu'on alloit représenter, & de les préparer à entrer plus aisément dans l'action, & à en suivre le fil ; & quelquefois aussi il contenoit l'apologie du poëte & une réponse aux critiques qu'on avoit faites de ses pièces précédentes. On peut s'en convaincre par l'inspection des *prologues* des tragédies grecques & des comédies de Térence.

Chez les anciens, on appelloit *prologue* l'acteur qui récitoit le *prologue* ; cet acteur étoit regardé comme un des personnages de la pièce, où il ne paroissoit pourtant qu'avec ce caractère. Ainsi, dans l'Amphitrion de Plaute, Mercure fait le *prologue* ; mais comme il fait aussi dans la comédie un des principaux rôles, les critiques ont pensé que c'étoit une exception de la règle générale.

Les anciens distinguoient trois sortes de *prologues* ; l'un qu'ils nommoient ὑποθετικὸς, dans lequel le poëte exposoit le sujet de la pièce ; l'autre appellé συστατικὸς, où le poëte imploroit l'indul-

gence du public ou pour son ouvrage ou pour lui-même ; enfin, le troisième *αναφορικος*, où il répondoit aux objections. Donat ajoute une quatrième espèce dans laquelle entroit quelque chose de toutes les trois autres, & qu'il appelle par cette raison *prologue mixte*, *μικτος*.

On distinguoit encore les *prologues* en deux espèces ; l'une où l'on n'introduisoit qu'un seul personnage, *μονοπροσωπος* ; l'autre où deux acteurs dialoguoient, *διπροσωπος*. On trouve des exemples de l'une & de l'autre espèce dans Plaute.

Dans la Tragédie, le *prologue* faisoit partie de l'action ; dans la comédie, il étoit souvent détaché.

PROLUSIONIS dies, jour où l'on faisoit la répétition des jeux du cirque.

PROMACHIES (*Athen.* 15.), fêtes dans lesquelles les lacédémoniens se couronnoient de roseaux. C'est tout ce que l'on sait de cette fête.

PROMACHUS (*πρόμαχος, celui qui combat pour quelqu'un*, de *μάχομαι*, *je combats.*) ; c'est-à-dire, le défenseur : sous ce nom, Hercule avoit un temple à Thèbes, & Mercure à Tanagre en Béotie.

PROMAGISTER libellorum, celui qui remplaçoit le maître des requêtes.

PROMALACHTYRION, *προμαλαχτυριον*, premier appartement des bains des anciens. C'étoit-là qu'on préparoit le corps par des frictions, des onguents pour faire tomber le poil, des parfums & d'autres drogues convenables, avant que d'entrer dans les bains (*D. J.*).

PROMALANGES (*Athen.*) *Voyez* ANACTES.

PROMÉTHÉE. On lui donne différentes origines. Les uns ont dit qu'il étoit fils de Japet & de la belle Climène, une des Océanides, ou de Thémis ; & c'est la tradition la plus commune. D'autres racontent qu'il fut le fruit des amours de Junon avec le géant Eurymédon, & qu'il fut conçu avant le mariage de Jupiter avec cette déesse. *Voyez* JUNON. D'autres enfin lui donnent pour mère une certaine Pandore, qui n'est pas celle qui fut si funeste au genre humain.

Prométhée fut le premier, dit la fable, qui forma l'homme du limon de la terre. Minerve anima son ouvrage, & lui donna la crainte du lièvre, la finesse du renard, l'ambition du paon, la férocité du tigre, & la force du lion. On raconte encore ce fait différemment. Minerve admirant, dit-on, la beauté de l'ouvrage de *Prométhée*, lui offrit de la région céleste tout ce qui pourroit contribuer à la perfection de son ouvrage. *Prométhée* répondit qu'il falloit qu'il vit lui-même ces régions, pour choisir ce qui conviendroit mieux à l'homme qu'il avoit formé. Minerve l'enleva au ciel, où il vit que c'étoit le feu qui animoit tous les corps célestes, & il emporta de ce feu sur la terre. Jupiter irrité du vol de *Prométhée*, ou de la témérité de ce nouveau créateur, lui envoya Pandore, accompagnée de tous les maux. *Prométhée* ne donna pas dans le piége, il renvoya la femme avec son présent, & voulut à son tour chercher à tromper Jupiter. Pour se convaincre par lui-même, disoit-il, si le fils de Saturne méritoit véritablement d'être au nombre des dieux, il fit tuer deux bœufs, remplit une des deux peaux de la chair, & l'autre des os de ces victimes. Jupiter fut la dupe de *Prométhée*, & choisit la dernière. (*Voyez* HOLOCAUSTE.) Outré de ce nouvel affront, il résolut de se venger d'une manière éclatante : il ordonna à Mercure de conduire *Prométhée* sur le mont Caucase, & de l'y attacher à un rocher, où un vautour devoit lui dévorer éternellement le foie ; & comme il en croissoit autant la nuit que l'oiseau en dévoroit le jour, son tourment ne finissoit point.

Hercule le délivra quelques années après ; ou, selon d'autres, Jupiter lui-même, en récompense de ce qu'il lui avoit révélé l'oracle des Parques, au sujet de Thétis. Mais comme il avoit juré de laisser *Prométhée* toujours attaché au Caucase, pour ne pas violer son serment, il ordonna qu'il porteroit toujours au doigt un anneau de fer, où seroit attaché un petit fragment de la roche du Caucase ; & voilà, disent les poëtes, l'origine des premières bagues. Ceux qui ont fait naître *Prométhée* de Junon & d'Eurymédon, ont dit que ses crimes n'étoient qu'un prétexte, dont Jupiter colora la punition qu'il vouloit imposer à la naissance du fils de sa femme.

Il avoit un autel dans l'académie même d'Athènes, & on institua en son honneur des jeux qui consistoient à courir, depuis cet autel jusqu'à la ville, avec des flambeaux qu'il falloit empêcher de s'éteindre. *Voyez* LAMPADAPHORIES, LAMPES.

Eschyle avoit composé trois tragédies sur *Prométhée* ; son vol, ses liens & sa délivrance. Il ne nous reste que la seconde pièce, dont le sujet est le supplice de *Prométhée*, mais un peu différent de celui que les autres poëtes nous ont représenté. Jupiter ordonne à Vulcain d'enchaîner *Prométhée* sur un rocher, pour le punir d'avoir volé le feu céleste, & d'en avoir fait part aux hommes. Vulcain obéit à regret : il enchaîne *Prométhée*, dont il cloue les fers au rocher ; mais de plus il perce avec de gros clous de diamant, la

poitrine même de la victime. Dans cet état, le malheureux dieu; car on le suppose tel, appelle l'ether, les vents, les fontaines & la mer, la terre & le soleil, à témoin de l'injustice que les dieux lui font. Il dit (*Prometh. act.* 3.) que c'est pour avoir trop animé les hommes qu'il est ainsi traité : « Jupiter vouloit abolir le genre humain, » pour reproduire un monde tout nouveau. La » cour céleste y consentoit : seul j'eus la har- » diesse de sauver la race humaine; voilà mon » crime & mes malheurs...... Hé! que n'ai-je » pas fait encore pour les humains? De brutes » qu'ils étoient, j'ai trouvé le secret de les ren- » dre des hommes : aveugles & sourds, sembla- » bles à de vains fantômes, ils erroient à l'aven- » ture, sans ordre & sans loix : ils ignoroient l'art » de bâtir des maisons, ils se retiroient dans les » creux des antres, comme de vils insectes. In- » certains de leur conduite, ils ne discernoient » ni temps ni saisons. C'est moi qui, le premier, » leur appris le cours des astres, le mystère des » nombres, la liaison des lettres qui leur donnoit » la mémoire; je leur enseignai à soumettre au » joug les animaux au lieu des hommes, & à » faire servir les coursiers domptés à leur luxe » & à leur divertissement. Quel autre que moi » leur donna l'intelligence de la marine; ils m'en » doivent tous les avantages ». En un mot, il est l'inventeur de tous les arts, l'auteur de tout ce qu'il y a de connoissances utiles dans le monde, & il n'a pas le pouvoir de se délivrer des mains de Jupiter, parce que le destin l'emporte sur toutes les puissances. Mais il sçait lire dans l'avenir, & prévoit qu'il doit venir un jour un fils de Jupiter plus puissant que son père qui le délivrera de son tourment. Instruit de cette prophétie, Jupiter envoie Mercure pour obliger *Prométhée* de dire ce qu'il sçait là-dessus : *Prométhée* refuse d'obéir, quand même sa délivrance feroit le prix de sa soumission. Mercure l'assure que s'il résiste, il va être précipité dans les débris du rocher, & qu'il ne reverra le jour que pour livrer ses entrailles renaissantes en proie à des vautours; *Prométhée* demeure inflexible. Alors on entend un bruit épouvantable dans les airs, le tonnerre gronde, la terre tremble, les éclairs brillent, les vents mugissent, des monceaux de poussière s'élèvent, l'air & la mer sont confondus; & à l'instant ce malheureux disparoit, il est englouti dans le sein de la terre, ou enlevé dans un tourbillon. (*D. J.*)

Diodore de Sicile (*lib. I.*) dit que *Prométhée* fut un roi d'Egypte, sous le règne duquel un debordement du Nil, dont l'aigle est l'emblême, submergea ses états. *Prométhée* en mourut de douleur. Hercule arrivé peu après sa mort, trouva le moyen de faire rentrer le fleuve dans son lit.

Sur un sarcophage du Capitole on voit *Prométhée* formant l'homme à qui Pallas donne la vie en lui plaçant sur la tête un papillon, symbole de l'ame. Plus loin ce même symbole s'éloigne d'un corps mort sur lequel un génie renverse son flambeau. Mercure-Infernal emmène ensuite aux enfers cette ame représentée par une jeune fille avec des ailes de papillon.

Prométhée paroit attaché au Caucase, ayant sur ses genoux l'aigle dévorant qu'Hercule s'apprête à percer d'une flèche.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur un jaspe gris, *Prométhée* faisant le squelette d'un homme, tel qu'il est sur une autre (*Causei Gem. Tab.* 118.) pierre gravée. Il est assis & nud, sa draperie rejettée sur les jambes, comme il est représenté sur un (*Bartoli Admirand. Tab.* 66.) sarcophage du Capitole. Sur les six pierres suivantes, il est debout & nud, excepté un drap qui lui pend sur l'épaule gauche; sur trois bas-reliefs difficiles à expliquer, dont (*Ibid. Tab.* 22. *Conf. spencer Polymetis, Dial. VII. p.* 78.) deux se trouvent aux palais *Mattei*, & le troisième a la *Villa Medici*, il est habillé comme les rois barbares, & avec un large manteau.

Sur une cornaline, *Prométhée* fait un homme, dont il réunit les différentes parties; on y remarque qu'il n'a encore achevé que le buste & les deux bras, qu'il étend pour prendre la longueur de la figure; & il a encore à achever les membres inférieurs, dont une partie se voit à ses pieds; c'est-à-dire, la hanche, la cuisse & la jambe. Cette pierre, dont la gravure est de la première manière de l'art, est semblable à une agathe (*Recueil d'Antiq. Tom. I. Planc. XXVII. n.* 3.) de Caylus, excepté la cuisse & la jambe, placées aux pieds de *Prométhée*, qui ne sont que sur notre pierre.

Sur une sardoine, *Prométhée* ayant les mêmes parties du corps devant lui sur un pivot, les bras élevés en haut, apparemment pour la facilité qu'il cherche, voulant achever les parties inférieures. La gravure est aussi de la première manière.

Sur une pâte de verre, dont l'original est dans le cabinet de M. le duc *Caraffa-Noya*, à Naples, *Prométhée* tenant le même ouvrage posé sur deux pivots, après y avoir joint la tête, place dans l'homme les propriétés de chaque animal; ce qui est exprimé par les figures d'un bélier & d'un cheval, qui sont à ses côtes :

Fertur Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Desectam, & insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro.

(HORAT. l. I. Od. 14. v. 13.)

sur

Sur une pâte antique, *Prométhée* qui dégrossit son homme deja tout composé.

Sur une cornaline, *Prométhée* qui mesure les proportions de sa figure avec un plomb attaché à un fil. Il ne faut donc pas prendre à la lettre ce que (*Ad. fin. lib. I.*) Diodore de Sicile dit, que les sculpteurs égyptiens ne travailloient que la mesure à la main; mais que les sculpteurs grecs avoient la mesure dans les yeux. Cette pierre a une particularité, c'est que *Prométhée* forme ici une femme & non un homme. Le reproche que (*Dial. Prometh. & jov. Pl. 204.*) Lucien lui fait faire par Jupiter, regarde précisément la production des femmes.

Sur une pâte antique, *Prométhée* met la dernière main à son ouvrage. Sur une (*Bellori Lucern. Ant. Pl. I. fig. 1.*) lampe, & sur une (*Bartoli Admir. Ant. Tab. 66.*) urne du Capitole, citée plus haut, on le voit avec Minerve qui l'assiste dans cette fonction.

Sur une cornaline, *Prométhée* debout attaché au rocher avec le vautour qui vient lui manger le foie, comme il est représenté sur une (*Bellori Lucern. Ant. Pl. I. Tab. III.*) lampe antique. On le voit en bas-relief à la *Villa Borghese*, dans le même supplice, mais couché.

Sur une pâte antique, Hercule délivrant *Prométhée*.

PROMÉTHÉE, plante fabuleuse, mais trop célèbre chez les anciens pour la passer sous silence. Voici ce qu'ils racontoient de ses vertus, de son lieu natal, de sa fleur & de sa racine.

Apollonius de Rhodes (*Liv. III, de l'expédition des argonautes, v. 843 & suiv.*) dit qu'elle rendoit invulnérable. Plutarque, ou l'Auteur du Livre περὶ ποταμῶν, qu'on lui attribue, rapporte, d'après Cléante, que Médée la mettoit souvent en usage. Valérius Flaccus ajoute que cette plante étoit toujours verte, *immortale virens*, & qu'elle soutenoit la violence du feu sans en être endommagée :

.... Stat flumina contra

Sanguis, & in mediis florescunt ignibus herba.

Si l'on en croit Properce, elle guérissoit de l'amour. (*Liv. I. Elég. 12.*)

Tous s'accordent à nous assurer que cette herbe naissoit sur la montagne où *Prométhée* fut attaché; c'est-à-dire, sur le Mont-Caucase. Sa fleur, suivant Apollonius de Rhodes, étoit longue d'une coudée, portée sur deux tiges, & ressembloit au *crocus* de Colchos, si vanté dans l'antiquité. Sa racine, continue-t-il, est rougeâtre, & jette un suc noir, tel que celui du hêtre sauvage. Enfin, Sénèque & les Auteurs que j'ai cités, nous font entendre que cette plante naissoit du sang qui couloit des morceaux du foie de *Prométhée*, que le vautour emportoit. Nous ignorons d'autant plus le fondement de tous ces recits fabuleux, qu'il n'est parlé dans les naturalistes d'aucune herbe du Caucase, & que la fable de *Prométhée* ne conduit point à la fiction poétique d'une plante merveilleuse de son nom.

PROMÉTHÉES (Les), προμηθεῖα, fête qu'on célébroit à Athènes, en courses avec des flambeaux ardens en l'honneur de *Prométhée*, & en mémoire de ce qu'il avoit le premier enseigné aux hommes l'usage du feu. (*Potteri Archaol. græc. T. I. pag. 427.*)

PROMONTOIRES. Les anciens qui personnifièrent les écueils, dit M. Rabaud de St-Etienne, en firent de même des *promontoires* : nous les appellons encore aujourd'hui du nom de CAP, qui signifie tête ; expression qui nous est restée du temps où on les dépeignoit comme des géans, où l'on parloit avec emphase de leur masse & du bruit que faisoient les eaux en se brisant contre elle, où l'on disoit du CAP de Capharée.

.... Juxtàque Capharenus

..... Latratum pelago tollens Caput.

(Stat. Achill. I, v. 451.)

De celui de Malée,

..... Rauca circumtonat ira Malea.

(Stat. Thebaid VII.)

» Le *promontoire* de la Tortue dans l'isle de Cos, s'appelloit autrefois *Polybotis*. On raconte que dans la guerre des dieux contre les géans; c'est-à-dire, dans de grandes éruptions volcaniques, Neptune prit le quartier d'une isle, & le lui lança en guise de dard : c'est cette portion d'isle qui a formé, ajoute-t-on, celle de Nisyros; en effet, elle paroit en avoir été arrachée de force ».

» Le *promontoire* de Minos, près de Mégare, dominoit sur la ville de Nisée, on en fit une histoire de Nisus, assiégé par Minos; & la fable y fit venir le roi de Crète ».

» Polybotès est un nom de volcan, comme celui de Polyphême. *Polu-bono* & *Polu-premi* signifient tous les deux, *je crie beaucoup*. Il seroit trop long de prouver que Polyphême n'est autre chose que l'Etna ». *Voyez* PORT.

PROMULSIS, entrée du repas, les mets que l'on commençoit à manger pour se mettre en appétit, & que l'on appelloit ainsi, parce que l'on

buvoit alors du vin miellé, *mulsum*, qui étoit une boisson douce & agréable ; de-là vient que *promulside aliquem consuere*, signifie rassasier quelqu'un dès le commencement du repas.

PROMYLIE, déesse des mérites.

PRONO, divinité des anciens germains.

PRONOÉ, une des cinquante néréides. *Voyez* CAUNUS.

ΠΡΟΝΟΙΑ, la providence, la prévoyance des dieux.

PRONOS, ville de l'isle de Céphalonie. ΠΡΟ & ΠΡΟΝ en monogramme.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

PRONUBA... *Pronubæ*, femmes qui accompagnoient la nouvelle mariée jusqu'à la maison de son époux, & qui étoient chargées de la mettre au lit ; elles devoient n'avoir eu qu'un seul mari, & être recommandables par une grande réputation de chasteté, afin que leur exemple influât sur la nouvelle mariée : *Pronubæ adhibebantur nuptiis quæ semel nupserant, matrimonii perpetuitatem auspicantes*, dit Festus.

PRONUBA. surnom qu'on donnoit à Junon, comme déesse du mariage. Ceux qui se marioient offroient à Junon *Pronuba* une victime dont ils ôtoient le fiel, symbole de la douceur qui devoit régner toute la vie entre les deux époux. *Voyez* MARIAGE. JUNON.

PROPÉTIDES, femmes de l'isle de Chypre, qui se prostituoient dans le temple de Vénus. Cette déesse les avoit jettées dans la prostitution, dit Ovide, pour se venger de leur mépris ; & il ajoute que dès qu'elles eurent ainsi foulé aux pieds les loix de la pudeur & de la modestie, elles devinrent si insensibles pour leur honneur, qu'il ne fallut qu'un changement léger pour les métamorphoser en rochers.

PROPHÈTE. C'étoit un ministre chargé d'interpréter, & sur-tout de rédiger par écrit les oracles des dieux. Les *prophètes* les plus célèbres étoient ceux de Delphes ; on les élisoit au sort, & cette dignité étoit affectée aux principaux habitans de la ville. On leur adressoit les demandes que l'on vouloit faire aux dieux ; ils conduisoient la Pythie au trépied, recevoient la réponse, l'arrangeoient pour la faire mettre en vers par les poètes. Des marbres de Milet (*Chishull. Ant. Asiat. pag.* 90. 92.) prouvent qu'un *prophète* étoit attaché au temple d'Apollon Didymien.

ΠΡΟΦΗΤΕΥΟΝΤΟΣ

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ;

ΠΡΟΦΗΤΕΥΟΝΤΟΣ

ΒΑΒΩΝΟΣ.

Nous voyons par une inscription (*Gruter. Pl. CCCXIV. N°. 2. Lucian. in pseudon.*) qu'il y avoit à Rome un *prophète* attaché à un temple de Serapis. Apollon avoit à Calcédoine un temple très-ancien ; le dieu est souvent représenté sur les médailles de cette ville. On le voit sur quelques-unes, enlevé dans les airs sur un cygne ; sur d'autres sont représentés un autel & un trépied, avec le serpent, la lyre, qui sont différens symboles ou attributs d'Appollon. Le *prophète* dont le nom se lit sur un marbre de Calcédoine, devoit être attaché au temple d'Apollon, & recevoir les oracles du dieu, qui sont désignés par le trépied gravé sur les médailles.

PROPINARE, προπίνειν. Ce mot désignoit une coutume des convives. Elle consistoit chez les grecs à remplir une coupe de vin & à l'envoyer de sa part à quelque convive que l'on vouloit honorer. Les romains faisoient précéder l'envoi par la dégustation ; c'est-à-dire, qu'ils buvoient un peu de la liqueur contenue dans la coupe.

PROPITIARE, rendre propice & favorable par des offrandes.

PROPRÉFET, lieutenant du préfet, officier que le préfet du Prétoire nommoit pour le remplacer. On voit dans trois inscriptions recueillies par Gruter (*pag.* 370.) qu'il y avoit des *propréfets* à Rome & dans les villes voisines sous le règne de Gratien.

PROPRÉTEURS, magistrats romains auxquels on donnoit la puissance du préteur, & qui avoient toutes les marques prétoriennes. Cette dignité avoit la même origine que celle du proconsul ; c'est-à-dire, les besoins de la république, laquelle, à mesure qu'elle s'aggrandit, se vit forcée de multiplier le nombre de ses officiers. Ainsi, pour gouverner les provinces de la domination romaine, on envoyoit des magistrats avec la qualité de proconsuls & de *propréteurs*, selon que le sénat avoit déterminé que telle province seroit ou proconsulaire, ou prétorienne. Il n'y avoit d'autre différence entre les deux titres, sinon que les proconsuls avoient douze licteurs, & que les *propréteurs* n'en avoient que six ; que l'armée & la suite du proconsul étoit ordinairement plus nombreuse.

PROPTER VIAM (*sacrificium*), sacrifice offert à l'ouverture du chemin que devoit suivre un voyageur. Dans cette sorte de sacrifice, on brûloit tous les restes de la victime que l'on n'avoit pu consommer dans le festin qui avoit suivi le sacrifice. (*Macrob. Sat.* 2. 2.) Caton ayant appris qu'un célèbre prodigue qui avoit mangé une grand fortune, & à qui il ne restoit qu'une maison, l'avoit vu brûler, dit que cet homme avoit sacrifié *propter viam*.

PROPUGNACULA, échafauds dressés sur les navires de guerre pour placer les combattans.

PROPYLEA, Diane eut un temple à Eleusis, sous ce nom, qui veut dire celle qui veille à la garde de la ville, qui se tient devant la porte. (*De* πρὸ πύλη, *devant la porte.*)

PROPYLÉES, superbes vestibules ou portiques qui conduisoient à la citadelle d'Athènes, & qui faisoient une des plus grandes beautés de cette ville. Pausanias dit qu'ils étoient couverts d'un marbre blanc, qui, pour la grandeur des morceaux & des ornemens, passoit tout ce qu'il avoit vu ailleurs de plus magnifique. Périclès avoit fait bâtir les *propylées* sous la direction de Mnasiclès, un des plus célèbres architectes de son siècle. Ils furent achevés dans cinq ans sous l'archonte Pythodore : ils avoient été commencés la quatrième année de la quatre-vingt-cinquième Olympiade. Leur construction coûta deux mille douze talens attiques, qui reviennent à plus de sept millions de notre monnoie ; & selon le docteur Bernard, à plus de trois cent soixante-seize mille livres sterling.

On avoit placé sur des vestibules de la citadelle des statues équestres, peut-être seulement pour la décoration ; à droite étoit une chapelle de la Victoire, & à gauche une salle de peinture, dont la plupart étoient de la main de Polygnote. Les *propylées* n'offroient plus dans le dernier siècle que de tristes masures, qui néanmoins marquoient encore quelque chose de leur ancienne grandeur. La citadelle dont ils étoient les portiques, est habitée par une milice turque. On sait que les clefs de cette forteresse étoient autrefois entre les mains d'un épistate, & qu'il ne pouvoit les garder qu'un jour. On sait encore qu'il y avoit trois sortes d'animaux qui n'entroient jamais dans cette forteresse ; le chien à cause de sa lubricité ; la chèvre, de peur qu'elle ne broutât les branches de l'olivier sacré ; & la corneille, parce que Minerve le lui avoit interdit par un miracle. (*D. J.*)

PROQUESTEUR. On nommoit *proquesteur* celui à qui le préteur d'une province faisoit exercer l'emploi d'un questeur nouvellement décédé, en attendant la nomination de Rome. Il arrivoit aussi que lorsque le préteur partoit avant d'être remplacé, son questeur faisoit les fonctions de son emploi jusqu'à l'arrivée du successeur.

PRORETA, Pilote qui gouvernoit à la proue, & qui étoit subordonné au pilote de la poupe appellée *Gubernator* : *si tu proreta isti navi es*, est-il dit dans Plaute (*Rud.* 4. 3. 74.) *ego gubernator ero* ; si tu es à la proue, je serai à la poupe : manière de parler figurée, pour dire, je n'en céderai point à un autre. Les fonctions de ce pilote étoient d'observer les vents, les bancs de sable, les rochers, les écueils : *Proretam*, *scopulos*, *syrtes*, *& saxa observare*, *& gubernatori ostendere.* (*Theodoret.* 7.) Il devenoit coupable de tous les accidens qu'éprouvoit le vaisseau par sa faute.

PRORSA ou PROSA, déesse que l'on invoquoit pour donner aux enfans une bonne situation dans le sein de leur mère, de même que *Postverta*. Aulugelle (16. 16.) nous apprend que les romains avoient dressé des autels à ces deux déesses : *Quandò igitur contra naturam fortè conversi in pedes brachiis plerumque diductis*, *retineri solent* ; *ægriusque tunc mulieres enituntur*, *hujus periculi deprecandi gratiâ*, *aræ statutæ sunt Romæ duabus Carmentibus*, *quarum una Postverta nominata est*, *Prosa altera* ; *à recti perversique partûs & potestate & nomine.*

PROSCENIUM, lieu élevé sur lequel les acteurs jouoient, & qui étoit ce que nous appellons *théatre*, *échafaud*. Le *proscenium* avoit deux parties dans les théatres des grecs ; l'une étoit le *proscenium* simplement dit, où les acteurs jouoient ; l'autre s'appelloit le *logeion*, où les chœurs venoient réciter, & où les pantomimes faisoient leurs représentations. Sur le théatre des romains, le *proscenium* & le *pulpitum* étoient une même chose.

PROSCHAERÉTIES, προσχαιρητήριαι ; c'étoit une fête de réjouissance qu'on célébroit en Grèce le jour que la nouvelle épouse alloit demeurer avec son mari (*Potteri archæol. græc. tom. I. pag.* 427.).

PROSCLYSTIUS. Neptune, pour se venger de ce que Jupiter avoit adjugé à Junon le pays d'Argos, préférablement à lui, inonda toute la campagne ; mais Junon étant venue le supplier d'arrêter le débordement, il se rendit à sa prière ; & les argiens, en reconnoissance de cette faveur, lui bâtirent un temple, sous le nom de *Prosclystius*, qui signifie *s'écouler* (De πρὸς & de κλύζω, *couler*, *pencher d'un côté.*), parce qu'il avoit fait retirer les eaux des fleuves qui inondoient le pays.

PROSCRIPTION. Les *proscriptions* chez les grecs se faisoient avec les plus grandes formalités ; un hérault publioit par ordre du souverain qu'on récompenseroit d'une certaine somme appellée ἐπικηρυττόμενα χρήματα, quiconque apporteroit la tête du proscrit. De plus, afin qu'on se dévouât sans peine à faire cette action, & que le vengeur de la patrie sût où prendre la récompense dès qu'il l'auroit méritée, on déposoit publiquement sur l'autel d'un temple la somme promise par le hérault. C'est ainsi que les athéniens mirent à prix la tête de Xerxès, & il ne tint pas à eux qu'elle ne leur coûtât cent talens. On trouvera dans la comédie des oiseaux d'Aristophane une formule de *proscription* contre Diagoras de Melos.

Il y avoit deux sortes de *proscriptions* chez les romains ; l'une interdisoit au proscrit le feu & l'eau jusqu'à une certaine distance de Rome, plus ou moins éloignée, selon la sévérité du décret, avec défense à qui que ce fût de lui donner retraite dans toute l'étendue de la distance marquée. On affichoit ce décret afin que personne ne l'ignorât. Le mot d'exil n'y étoit pas même exprimé sous la république ; mais il n'en étoit pas moins réel, par la nécessité où l'on étoit de se transporter hors des limites de ces interdictions.

L'autre *proscription*, celle des têtes, étoit ainsi nommée parce qu'elle ordonnoit de tuer la personne proscrite par-tout où on la trouveroit. Il y avoit toujours une récompense attachée à l'exécution de cette *proscription*. On affichoit aussi ce décret qui étoit écrit sur des tables pour être lu dans des places publiques, & l'on trouvoit au-bas les noms de tous ceux qui étoient condamnés à mourir, avec le prix décerné pour la tête de chaque proscrit.

Marius & Cinna avoient massacré leurs ennemis de sang-froid ; mais ils ne l'avoient point fait par *proscription*. Sylla fut le premier auteur & l'inventeur de cette horrible voie de *proscription*, qu'il exerça avec la plus indigne barbarie & la plus étendue. Il fit afficher dans la place publique les noms de quarante sénateurs & de seize cens chevaliers qu'il proscrivoit. Deux ans après, il proscrivit encore quarante autres sénateurs, & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infames & déchus du droit de bourgeoisie les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits, & fixa chaque meurtre à deux talens. Les esclaves qui avoient assassiné leurs maîtres, recevoient cette récompense de leur trahison. L'on vit des enfans dénaturés, les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères qu'ils avoient massacrés.

Le même Sylla, dans sa *proscription*, permit à ses créatures & à ses officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent le plus grand crime. Quintus Aurelius, citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant son nom dans les tables fatales, s'écria avec douleur : *Malheureux que je suis ! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir ;* & à deux pas de là, il fut assassiné par un meurtrier.

Les triumvirs Lépide, Octave & Antoine renouvellèrent les *proscriptions*. Comme ils avoient besoin de sommes immenses pour soutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome & dans le sénat des républicains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté & de proscrire les plus riches citoyens. Ils en dressèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. Ils poussèrent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches.

En un mot, les droits les plus sacrés de la nature furent violés. Trois cens sénateurs & plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette affreuse *proscription*. Toutes ces horreurs inconnues dans les siècles les plus barbares & aux nations les plus féroces, se sont passées dans des temps les plus éclairés, & par l'ordre des hommes les plus polis de leur temps. Elles ont été les fruits sanglans de ces désordres civils & de ces vapeurs intestines qui étouffent les cris de l'humanité.

PROSECTA, partie des entrailles des victimes qu'on coupoit dans les sacrifices, & que l'on offroit aux dieux ; ce qui s'appelloit *prosecare exta*.

PROSEDIÆ, femmes de débauche, ainsi nommées, dit Festus, *quòd ad stabula sedebant*, afin d'attirer les passans.

PROSERPINE, fille de Jupiter & de Cérès, ne fut pas respectée par son père. Il sentit de l'amour pour sa fille, dès qu'elle fut en âge d'en inspirer. Il prit la forme d'un dragon terrible, & profitant de la frayeur dont cette jeune fille fut saisie, il s'entortilla autour d'elle & la déshonora. Cet accident n'empêcha pas Pluton, soit qu'il l'ignorât, soit qu'il n'en fut point rebuté, de vouloir prendre sa nièce pour femme. Un jour qu'elle se promenoit dans les agréables prairies d'Enna, en Sicile, qu'arrosoient des fontaines d'eau vive, cueillant des fleurs avec les nymphes & les syrènes qui l'accompagnoient, Pluton la

vit, en devint amoureux, & l'enleva malgré les remontrances de Pallas. Cette déesse, émue des cris & des plaintes de *Proserpine*, qui imploroit son assistance, vient au secours, & tient ce discours à son oncle (*Claud. dans sa Proserpine, liv. II.*) : « O dompteur d'un peuple lâche & sans » force ! ô le plus méchant des trois frères ! » quelles furies vous agitent ! & comment osez-» vous, quittant le siége de votre empire, venir » avec vos quadriges infernales profaner jus-» qu'au ciel même ». Pluton, tenant entre ses bras *Proserpine* toute échevelée, répond à Pallas; les chevaux galoppent. Cupidon qui vole au-dessus d'eux, tient un flambeau pour l'hyménée; & Mercure, qui est au service des vivans & des morts, grand négociateur du ciel & de l'enfer, précède le char pour préparer les voies. Arrivé près de Syracuse, Pluton rencontre un lac, frappe la terre d'un coup de son trident, & s'ouvre un chemin qui le conduit dans son royaume sombre.

Cérès, accablée de la plus vive douleur, chercha sa fille par mer & par terre; & après l'avoir cherchée pendant tout le jour, elle alluma deux flambeaux aux flammes du mont Etna, & continua de la chercher. Elle découvrit enfin, par le moyen de la nymphe Aréthuse, que Pluton l'avoit enlevée. Elle monte aussi-tôt vers le palais de Jupiter, lui expose ses plaintes avec la douleur la plus amère, & demande justice de cet enlèvement. Le père des dieux tâche de l'appaiser, en lui représentant qu'elle ne doit pas rougir d'avoir pour gendre Pluton, le frère de Jupiter; que cependant si elle veut que *Proserpine* lui soit rendue, il y consent, mais à condition qu'elle n'aura rien mangé depuis qu'elle est entrée dans les enfers; c'est ainsi que l'ont ordonné les parques. Malheureusement, *Proserpine*, se promenant dans les jardins du palais infernal, avoit cueilli une grenade, dont elle avoit mangé sept grains. Ascalaphe, le seul qui l'eût vu, l'avoit rapporté à Pluton. Tout ce que put faire Jupiter, fut d'ordonner que *Proserpine* demeureroit chaque année, six mois avec son mari, & six mois avec sa mère.

Proserpine, devenue femme de Pluton, fut, en cette qualité, reine des enfers & souveraine des morts. Personne ne pouvoit entrer dans son empire sans sa permission, & la mort n'arrivoit à qui que ce soit, que lorsque la déesse infernale avoit coupé un certain cheveu fatal, dont dépendoit la vie des hommes. C'est ainsi que Didon, dans Virgile, après s'être percé le sein, ne pouvoit mourir, parce que *Proserpine* ne lui avoit pas encore coupé le cheveu fatal. *Voyez* DIDON.

D'anciens historiens ont écrit que *Proserpine*, fille de Cérès, reine de Sicile, fut réellement enlevée par Pluton ou Aidonée, roi d'Epire, parce qu'elle lui avoit été refusée par sa mère. *Voyez* AIDONÉE.

Les siciliens célébroient tous les ans, par une fête placée au temps de la récolte, l'enlèvement de *Proserpine*, & la recherche que fit Cérès de sa fille, dans le temps des semailles. Celle-ci duroit dix jours entiers, & l'appareil en étoit éclatant & magnifique; mais dans tout le reste, dit Diodore, le peuple assemblé affectoit de se conformer à la simplicité du premier âge.

Pour rappeller dans les mystères sabasiens la mémoire de ce qui lui arriva avec Jupiter, déguisé en dragon, on faisoit glisser un serpent dans le sein de ceux qu'on initioit.

On a dit encore que *Proserpine* devint amoureuse d'Adonis, lorsqu'après sa mort il fut descendu aux enfers. *Voyez* ADONIS.

Dans les sacrifices qu'on offroit à cette déesse, on lui immoloit toujours des vaches noires & stériles, parce qu'elle fut toujours stérile elle-même. Le pavot étoit cependant son symbole ordinaire, parce qu'il étoit l'emblême du sommeil des morts.

Les gaulois regardoient *Proserpine* comme leur mère, & lui avoient bâti des temples.

Claudien, poëte latin, qui vivoit sous l'empire de Théodose, a écrit un poëme sur le ravissement de *Proserpine*.

Tzetzès (*Schol. Lycophr. 680.*) dit que Mercure fut aimé de *Proserpine* long-temps avant que Pluton ne l'enlevât, & même qu'il la rendit mère de trois fils.

Stace (*Sylv. lib. V.*) appelle *Proserpine* Junon venue de l'Etna, *Ætnea Juno*.

Dans la campagne d'Eleusis (*Pausan. Attic.*), il y avoit un endroit appellé le *figuier sauvage*, par lequel on assuroit que *Proserpine* étoit entrée dans les enfers.

Explication de cette fable, selon l'ingénieux systême de M. Dupuis.

Au-dessus du serpent est une belle constellation qui lui sert comme de couronne, & qu'on appelle en astronomie, couronne boréale & couronne d'Ariadne (*Cæsius, pag. 140.*); ce nom est rendu en chaldéen par celui de Phersephon, prononcé le plus souvent Persephone par les grecs, & c'est le nom de *Proserpine*. Nos livres d'astronomie n'ont conservé que la moitié du nom, c'est-à-dire, *Pher*, *corona*, *ornamentum capitis*, *Mithra* (*Cæsius, pag. 140.*); c'est l'ornement que Nonnus donne à *Proserpine* (*Dionys. liv. V, vers 605.*). Mais en y ajoutant l'adjectif, Tsephon, ou Sephon, *borealis*, il en résulte nécessairement

Phetséphon, & c'est le nom de *Proserpine* dans les Argonautiques d'Orphée. Le nom Sephon entre aussi dans la composition du mot Beel-sephon, ou dieu du Nord, nom de l'astre-génie qui veille sur le Nord, & de Sephon, nom que les arabes donnent à Janus, ou au Bootes, l'ancien Atlas. Elle porte aussi chez les arabes l'épithète de Phecca, & Phetta, que Grotius traduit par *soluta*. Cette épithète jointe au nom de Pher, couronne, nous donne également *Pherephatta, corona soluta*, le *flos solutus* de Schikardus, nom de la couronne boréale en astronomie, & autre nom de *Proserpine* chez les grecs, qui nomment cette déesse tantôt Persephone, tantôt Pherphatta. Enfin, elle porte aussi le nom de κορη, *Pupilla*, que les grecs donnoient à la fille de Cérès, & qu'on a traduit par *Puella*, parce qu'effectivement κορη en grec a cette double signification. Mais la signification de *Pupilla* n'a pas échappé à Artémidore, qui y fait allusion. (*De interpret. somniorum.*) » *Bona est Ceres ad nuptias & alias omnes res aggrediendas per se conspecta; non autem pari modo κορη propter historiam quæ de ipsa fertur. Hæc enim sæpè etiam oculis somniantis periculum adauxit propter nomen κορη, quod nomen in oculo Pupillam significat* (*Lilio Girald. Tom. I, pag.* 197.) ». Quoi qu'il en soit, κορη a été le nom grec de la couronne d'Ariadne.

Les trois noms que les grecs donnoient à leur Persephone, sont donc encore trois noms que la couronne boréale porte dans les livres d'astronomie. Les latins l'appelloient *Libera*, qui a beaucoup de rapport avec *Alpheta* ou *soluta*; & *Proserpina*, non pas de *Proserpine*, comme l'a cru Varron, mais de *Pro-serpens*, c'est-à-dire, *anteserpens*, celle qui précède le serpent, parce qu'effectivement elle précède immédiatement le serpent sur lequel elle est placée, & qu'elle semble annoncer à son lever. C'est ainsi que le petit chien qui précède le lever du grand, s'appelle en grec *Procyon*, & en latin *Antecanis*. Les étymologies que nous donnons ici sont toutes littérales, & forment un accord assez parfait entr'elles pour qu'on ne puisse douter que les différentes dénominations de la couronne boréale aient donné lieu aux divers noms de *Proserpine* chez les grecs & chez les latins. Néanmoins ce n'est pas sur ce fondement que nous établissons notre théorie sur *Proserpine*. Il nous faut démontrer par notre méthode ordinaire que la couronne est *Proserpine*, parce qu'elle explique tout ce qu'ont dit les anciens sur *Proserpine*, & même les choses les plus disparates.

On sait que *Proserpine* étoit fille de Cérès. Dans notre systême, les filiations des génies-étoiles sont la plupart fondées sur la succession des levers & des couchers. Cette clef qui nous a déja servi si utilement dans tant de fables, nous sert encore à expliquer la filiation de *Proserpine*. La couronne boréale, notre *Proserpine*, se lève immédiatement à la suite de la Vierge & de son épi, & ce signe est censé lui donner la naissance, & la ramener sur l'horizon. Mais la Vierge, en astronomie, porte le nom de Cérès & de *Spicifera*. Hyginus nous dit de cette constellation : » *Alii Cererem hanc dixerunt* ». Germanicus César l'appelle aussi Cérès. Enfin, dans l'horoscope que le vieux Astreus tire de Cérès & de *Proserpine*, il dit à Cérès qu'elle est désignée dans les cieux par la Vierge & de son épi (*Nonnus, liv. VI, v.* 102.), & que l'ascension de ce signe annonce Cérès, qui présidera aux moissons. Il est donc assez vraisemblable que la filiation de Persephone, & son union à Cérès est fondée toute entière sur les aspects & la succession des levers, dont l'un produit toujours celui de l'autre. Elle suit de si près la Vierge, que Manilius les unit ensemble dans leur ascension, & fait lever la couronne avec les quinze derniers degrés de la Vierge céleste, ce qui peut avoir lieu vers le quarantième degré de latitude septentrionale. (*Liv. V, vers.* 249.) Voilà donc déja un des traits de Persephone, qui convient parfaitement à la couronne boréale.

En Phénicie & en Egypte, elle ne se levoit qu'avec les dernières étoiles de la Vierge, & avec les premiers degrés de la Balance, signe sur lequel elle est placée; & lorsque le soleil parcouroit ce signe, elle étoit alors en conjonction avec cet astre, & se levoit cosmiquement. C'étoit précisément dans ce temps que se célébroient les grands mystères de ces déesses, lorsque la Vierge finissoit de se lever héliaquement, ou sous la Balance : *Circa libræ signum, Cereri ac Proserpinæ augusta illa & arcana mysteria instaurari solent.* (*Juli. Ov. V.*) On a trouvé à Rome une statue, sur la ceinture de laquelle est représenté l'enlèvement de *Proserpine*. (*Aléandre le jeune & Montfaucon, Tom. I, Planche XLI, fig.* 1.) Cette déesse & le char qui l'enlève, sont placés sur un bas-relief où sont tracés les douze signes du Zodiaque; & la place qu'elle y occupe avec son char, répond à la Vierge & à la Balance; c'est-à-dire, qu'elle répond aux mêmes signes auxquels elle répond dans le ciel. On y voit aussi, près du char, sur le signe suivant, Hercule armé de sa massue; & il est impossible d'y méconnoître l'Hercule céleste, placé pareillement dans les cieux à côté de la couronne boréale, à laquelle il est uni sous le nom de Thésée; aussi elle porte le nom de couronne de Thésée. Sans cette explication, il ne seroit pas aisé d'appercevoir la raison qui fait placer Hercule, comme l'un des acteurs dans cet enlèvement.

Peu de jours après que le soleil étoit arrivé à la constellation du Scorpion, la couronne boréale, le serpentaire & son serpent, se couchoient hé-

liaquement, & descendoient au sein des flots de la mer d'Hesperie, & disparoissoient, aux yeux d'un Phénicien, sur la Sicile. C'est précisément où l'on plaçoit la scène de son enlèvement. Orphée même suppose que Pluton l'enleva à travers la mer ou l'Ocean; & le même auteur fixe en automne ses noces avec le dieu des Enfers. (*Orph. Hymn. in Typhonem & Persephonem.*) *Autumnalis desponsata.* Aussi étoit-ce en octobre qu'on célébroit la fête de l'enlèvement de *Proserpine*, au lever du soir du Taureau céleste, auquel ce mariage avec Jupiter-serpent donne naissance; le Taureau se levant en effet au coucher du Serpent & de la couronne. *Equidem quo tempore Ægyptii sacris operantur, multa eodem tempore similia apud Græcos aguntur; nam & Athenienses mulieres Thesmophoria obeuntes jejunant humi desidentes, & Bœoti Achea Magara movent, festivitatem eam molestam nominant, quod nimirum Ceres ob Proserpinæ filiæ descensum in dolore sit. Fiunt hæc mense stationis, circa vergiliarum ortum, quem mensem Ægyptii Athur, Puanepsionem Athenienses, Bœoti Damatrium nominant, id est, Cerealem* (*De Iside, pag.* 378.); mais le mois Athur répondoit au Scorpion, quand Osiris, tué par Typhon, mouroit, suivant le même Plutarque; ou, suivant nous, se couchoit le matin, & passoit dans l'hémisphère obscur; & c'étoit lorsque le soleil parcouroit le Scorpion que se couchoit la couronne au lever du soir du Taureau, dont les Pléiades, *Vergiliæ*, font partie: c'étoit au commencement des semailles auxquelles *Proserpine* présidoit, qui, dans le calendrier rural, fixoient cette époque importante. Diodore de Sicile (*Liv. V.*) nous dit aussi que la recherche de Cérès se célébroit au temps des semailles.

Peu de jours auparavant, la couronne précédoit le char du soleil, & fixoit par son lever héliaque le passage de cet astre dans les signes inférieurs, & le commencement du règne de la nuit & de l'empire de Pluton. Elle étoit donc alors comme le génie des signes inférieurs, auxquels elle présidoit conjointement avec le Serpent. Voilà pourquoi elle étoit regardée comme la reine du Tartare, ou de l'hémisphère inférieur & de nos Antipodes; aussi Macrobe dit: *Physici, terræ superius hemisphærium, cujus partem incolimus, Veneris appellatione coluerunt: inferius verò hemisphærium terræ, Proserpinam vocaverunt. Ergo apud Assyrios sive Phænices, lugens inducitur Venus quod sol annuo gressu per duodecim signorum ordinem pergens, partem quoque hemisphærii inferioris ingreditur, quia de duodecim signis Zodiaci sex superiora, sex inferiora censentur; & cum est in inferioribus & ideò breviores facit dies, lugere creditur dea, tanquam sole raptu mortis temporalis animo à Proserpina retento* (*Saturn. liv. I, ch.* 21.): voilà pourquoi *Proserpine* portoit le nom *de Juno infera.* On sait également que l'oracle de Claros donnoit le titre de *Jupiter inferus* ou d'Aidà, au soleil, lorsqu'il parcourt les signes inférieurs; ainsi l'union de la couronne avec le soleil, lorsqu'il passe dans le règne inférieur, & va échauffer le côté du pôle qui est sous nos pieds, est aussi naturelle que celle de *Proserpine* avec le roi du Tartare; quoique par Pluton l'on doive moins entendre le soleil que le génie solaire, Ophiuchus & son serpent, comme nous l'avons prouvé.

Dans le calendrier rural, cette constellation déterminoit le temps des semailles auxquelles elle présidoit, & on l'invoquoit comme le génie dépositaire de la force germinatrice qui se développe dans le sein de la terre. Ce rapport à la terre & à la végétation obscure qui s'opère alors dans son sein, lui fit donner l'épithète de Chtonia ou Terrestre, qui lui étoit commune avec Pluton. *Genitabilem & alendo aptum spiritum stoïci de sacris disputando Dionysum nominant........ Cererem verò & Proserpinam spiritum per terram & fruges permeantem.* Cicéron (*de Nat. Deor. liv. II, ch.* 26.) En parlant de ceux qui définissoient leurs dieux d'une manière incomplette, en ne considérant qu'un attribut particulier & une de leurs fonctions principales, il nous dit: *Pluto rapuit Proserpinam quæ* Περσεφονη *græcè nominatur, quam frugum semen esse volunt.* Porphyre nous en donne une idée encore plus juste: *Proserpina omnium ex semente nascentium præses.* (*De Antro Nymph.*)

Eusèbe donne aussi une explication fort approchante de la nôtre. (*Præp. Ev. liv. III.*) *Proserpina seminum virtus est: Pluto verò sol, qui tempore hyemis remotiorem mundi partem perlustrat. Idcircò raptam ab eo Proserpinam dicunt, quam Ceres sub terrâ latentem quæritat.* C'est-là notre système, si au soleil l'on substitue l'intelligence solaire, & l'ame du soleil peinte avec les attributs de la constellation dans laquelle le soleil se trouve, & qui par son coucher, accompagné de celui de la couronne, fixe l'époque où il va éclairer l'hémisphère inférieur, les régions australes & le pôle: *Quem sub pedibus Styx atra videt manesque profundi.* (*Georgic. liv. I, vers.* 241.)

Proserpine, qui par son lever héliaque, déterminoit le passage du soleil aux régions australes, & à l'hémisphère inférieur déterminoit six mois après par son lever du soir le retour de cet astre vers nos régions, & son passage dans les derniers degrés du Belier, lorsque l'astre du jour ramenoit la lumière dans nos climats; alors elle présidoit à l'hémisphère supérieur ou boréal, règne de la lumière, & fixoit les moissons égyptiennes qui se font à cette époque. De-là cette fable qui suppose qu'elle étoit six mois aux Enfers, & six mois dans le Ciel avec Cérès sa mère. Il devoit donc y avoir deux fêtes de *Proserpine*, l'une au printemps, l'autre en automne; aussi l'empereur Ju-

lien les distingue bien (*Orat. V.*), & appelle les unes celle du Belier. & les autres celle de la Balance. *Sane mysteria bis in honorem Cereris Athenienses celebrant. Primum parva illa mysteria cum sol arietem pervadit; majora cum in Chelis versatur.* Il ajoute que ces dernières étoient des fêtes lugubres, de deuil & d'abstinence. Plutarque en dit autant, & Phornutus opposant entr'elles ces fêtes, dit à peu près la même chose : *Proserpinam omnium abstinentiâ colunt. Nam jejunabant in honorem Cereris....... Nam quum aliquandò rei frumentariæ penuriam immitteret dea, post sementem propriis usibus detraxerunt quiddam, ut seminandi tempore festum deæ celebrarent. At verno tempore deæ virentem herbam cum lusu & gaudio sacrificant, videntes illam vigorem immittere segeti & abundantiæ spem protendere* Salluste le Philosophe oppose aussi les fêtes d'automne, célébrées en l'honneur de Cérès, aux fêtes agréables du printemps.

Les habitans de l'isle de Naxos avoient également deux fêtes d'Ariadne; l'une en septembre, qui étoit une fête de deuil, & l'autre gaie; vraisemblablement celle du printemps : or, l'Ariadne des habitans de Naxos est la *Proserpine* des grecs, & les fêtes célébrées dans le même temps avoient pour commun fondement la même apparence astronomique.

Un trait de la vie de *Proserpine*, qui présente en apparence les absurdités les plus étranges, s'explique de la manière la plus simple par l'astronomie. Jupiter, amoureux de Cérès, ne trouve d'autre moyen pour obtenir ses faveurs, que de se métamorphoser en taureau. Sous cette forme il trompe la déesse : elle s'irrite de sa témérité. Pour l'appaiser, il lui présente les testicules d'un belier qu'il a coupés, & lui fait croire qu'il s'est mutilé lui-même. De cette union naît *Proserpine* : Jupiter en devient amoureux ensuite, & s'unit à elle sous la forme d'un grand serpent; & de ce mariage naît un taureau; de manière qu'on donnoit aux initiés dans les mystères de Cérès cette énigme mystérieuse : « le taureau engendre le » serpent, & le serpent à son tour engendre le » taureau ». St-Clément d'Alexandrie, Eusèbe & Arnobe (*Contra gentes, lib. V.*), rapportent tous cette doctrine secrète des initiations, qu'ils regardent comme l'opinion la plus monstrueuse en fait de religion. C'est en effet l'idée qu'elle présente au premier aspect.

Mais cette théologie monstrueuse reçoit un sens dans notre théorie, & l'explication qui en résulte jette un jour nouveau sur les mystères anciens dans lesquels l'unité d'un dieu étoit le premier dogme, mais où cette vérité étoit déguisée sous le voile des allégories astronomiques.

Nous avons dit que la couronne boréale se levoit acroniquement, ou le soir au printemps, lorsque le soleil étoit vers le milieu de la constellation du Belier. Cette époque importante étoit fixée le matin par le coucher de la Vierge ou de la Cérès céleste, & le soir par celui du Taureau qui se couchoit au même endroit qu'elle, & donnoit par-là même naissance à la couronne & au serpent qui montoient alors sur l'horizon. C'est cette phase astronomique qui, arrivant sous le Belier, donna lieu à l'allégorie de l'union de Jupiter-Taureau fécondant Cérès, & jettant dans son sein le symbole actif de la fécondité qu'il emprunte du Belier, d'où naît ensuite *Puella Florida* dont il devient amoureux. En effet, six mois après, l'ame du monde arrive vers les dernières étoiles de la Balance, & s'unit alors à Persephone qui se lève héliaquement avec le serpent céleste placé au-dessous. Ils se lèvent ensemble & se trouvent ensemble encore le soir à l'horizon occidental, & par leur coucher font lever le Taureau, qui, six mois auparavant, par son coucher les faisoit lever : c'est cette apparence astronomique & cette succession alternative des levers & des couchers de ces constellations opposées qui est exprimée dans les vers mystérieux :

Taurus draconem genuit & taurum draco.

C'est ce taureau, fils de *Proserpine* & de Jupiter-serpent, que les anciens honoroient sous le nom de Bacchus - Zagreus, génie élevé par les hyades ou les étoiles du Taureau céleste; qu'on peignoit avec des cornes de bœuf, dont on faisoit le dieu du labourage, & en l'honneur duquel étoient instituées les fêtes Sabazia; en effet, le plus ancien Bacchus, suivant Cicéron, étoit fils de Jupiter & de la belle Persephone : *Dionysios multos habemus, primum è Jove & Proserpinâ.* (*De Nat. Deor. liv. III, ch.* 23.) Diodore de Sicile prétend que c'étoit le second Bacchus : « Suivant » les mythologues, dit cet auteur, le second » Bacchus naquit de Jupiter & de *Proserpine*. Ce » fut lui qui attela les bœufs à la charrue..... » les peintres & les sculpteurs le peignent avec » des cornes ». Et dans un autre endroit il dit » encore : « Quelques-uns prétendent qu'il y a » eu un Bacchus beaucoup plus ancien que celui » des grecs, & qui naquit de Jupiter & de *Proserpine*. Certains auteurs lui donnent le nom » de Sabazius : on ne lui offre des sacrifices que » la nuit; ce fut lui qui attela les bœufs à la » charrue, & facilita les semailles ». Les chinois ont aussi leur Chin-nong, prince à tête de bœuf & aux yeux de serpent, qui inventa la charrue : c'est l'Osiris égyptien, aux cornes de taureau, qui inventa aussi le labourage.

Ce fils du serpent & de *Proserpine*, est le Taureau céleste; mais considéré à son lever d'automne, époque du labourage & des semailles qui se

se faisoient, nous dit Plutarque, au lever des Pléiades, lorsqu'on pleuroit la disparition de *Proserpine*, ou, suivant nous, au coucher de la couronne & du serpent. Le Taureau alors passoit dans l'hémisphère obscur, & la pleine lune des semailles arrivoit dans ce signe; aussi il portoit le nom de *Nyctileus*, ou Bacchus nocturne. On le fêtoit la nuit, & un bœuf noir étoit son symbole: ses rapports à la terre & aux semailles lui firent aussi donner le nom de *Chtonios* ou Terrestre, comme à *Proserpine* & à Pluton. Cet aspect avec la couronne ou *Proserpine*, en automne, étoit marqué par l'immolation d'un bœuf noir. Les habitans de Cyzique, dit Plutarque, (*in vita Luculli.*) immoloient un bœuf noir à *Proserpine*. Les égyptiens avoient aussi leur Vénus ténébreuse, dont une vache noire étoit le symbole, & ils lui donnoient le nom d'Athor. On la promenoit en Egypte dans le deuil de la mort d'Osiris, & dans le temps où, suivant Plutarque, on pleuroit en Béotie la disparition de *Proserpine*.

Nonnus dit précisément que Jupiter s'étoit métamorphosé en serpent, lorsqu'il féconda *Proserpine* & la rendit mère de Bacchus Zagreus, ou de l'ancien Bacchus; & la position du ciel que le vieux Astrée (*Lib. VI, v. 74.*) établit au moment de cette conjonction, est celle que nous donne le globe à l'instant du coucher de la couronne, & sur laquelle nous établissons toute notre théorie de l'enlèvement, ou de la disparition de *Proserpine*. Voici quel est l'état de la sphère au coucher héliaque de la constellation de la couronne & du serpent qui l'accompagne: à l'horizon oriental, le Taureau céleste, signe consacré à la planète de Vénus; au méridien, le Verseau consacré à Saturne; à l'horizon oriental, le Scorpion consacré à la planète de Mars; & le méridien inférieur, le Lion, signe consacré au Soleil. Voilà les quatre points cardinaux des déterminations astrologiques, & que l'on observoit en tirant l'horoscope; & ce sont ici les signes des quatre planètes qu'Astrée considère pour fixer le moment où le ravisseur de *Proserpine* trompera la vigilance de Cérès.

Le poëte suppose d'abord que Jupiter médite de donner naissance à un nouveau Bacchus, qui soit l'image de l'ancien Bacchus Tauriforme: *Veteris Bacchi Tauriforme simulacrum*, du Bacchus Zagreus: *Quem peperit Proserpina serpentino Jovis cubili, conjux nigri regis.* A cette occasion, il peint la jeune *Proserpine* sous les traits les plus charmans, & inspirant l'amour à tous les dieux. Jupiter sur-tout est épris de ses charmes, & la prefère à toutes les déesses. Cérès alarmée, & craignant pour l'honneur de sa fille, va consulter le devin Astrée, occupé à tracer des figures astrologiques. Le jeune Lucifer annonce la déesse: l'astrologue va au-devant d'elle, & son fils Hespérius les introduit dans un appartement où les Vents, fils d'Astrée, lui présentent le nectar qu'elle accepte avec peine. Après le festin, Cérès consulte Astrée, qui fait apporter par Astérion son globe céleste. Il le fait mouvoir sur son axe, & porte ses yeux sur le zodiaque, pour y considérer les aspects des planètes & des fixes. Si à la place des planètes qu'il désigne, les seules qui entrent dans son horoscope, & dont il étoit aussi difficile à Nonnus qu'à nous de fixer la position au moment du rapt de *Proserpine*, on substitue les signes des planètes, qui ont une place constante & des rapports connus, & que Nonnus lui-même, quelques vers plus loin, distribue comme nous dans le Zodiaque, on a l'état du ciel en automne au coucher héliaque de la couronne, à la pleine lune du Taureau. Le Scorpion, signe consacré à Mars est au couchant, en aspect avec le Taureau de Vénus, & il a à côté de lui, un peu au-dessus, le Serpent céleste, dont Jupiter prend la forme pour obtenir les faveurs de la belle Persephone, qui se couche avec lui. Le poëte désigne par *centrum subterraneum* le méridien inférieur occupé par le signe du lion qui étoit consacré au soleil, comme le reconnoit Nonnus, lorsqu'il nous peint Jupiter rétablissant l'harmonie des cieux, après l'incendie & le déluge de l'univers (*Lib. VI. v. 232.*).

Il place Mars au scorpion en aspect avec le taureau, siége de Vénus, & il le met au couchant dans son horoscope, place qu'occupe effectivement alors le scorpion céleste.

Le poëte place Saturne au capricorne; mais on sait que la série recommence ensuite, & qu'il préside également au verseau; & l'épithète d'*aquosus* ou d'*imbrifer*, qu'il donne dans son horoscope à Saturne, convient bien à ce signe, & désigne la maison de Saturne, par où passe le méridien.

Enfin, la circonstance du serpent céleste qui se trouve au couchant avec Mars ou le scorpion, fixe incontestablement la position du ciel, un coucher ou *concubitus serpentis & Persephones.* Aussi, dans les monumens anciens qui représentent l'enlèvement de cette déesse, on voit un serpent sous les pieds des chevaux, symbole visible du serpent céleste (*Ant. exp. tom. I. part. 1. pag. 58.*).

Le poëte continue son récit, & nous dit que Cérès, allarmée de cette réponse, attèle ses dragons à son char, s'en va avec sa fille vers la mer Adriatique & jusqu'en Sicile; que là elle cache sa fille dans un antre, & en confie la garde à ses dragons. Il est aisé de voir, par l'inspection d'un globe, que la Cérès céleste ne se lève jamais sans ses dragons. L'hydre de Lerne, placée à côté d'elle, précède son char & l'accompagne toujours, monte sur l'horizon, & finit de se coucher

avec elle. Le serpent d'Ophiucus suit de près son lever & son coucher.

On nous peint ensuite la jeune Persephone qui file & brode dans sa retraite, lorsque Jupiter se métamorphosant en serpent, assoupit ses gardiens, & pénétrant dans ce sombre asyle, la rend mère de Jupiter-Zagreus, aux cornes de taureau.

Ce dieu ne vécut pas long-temps, & fut mis en pièces par les titans; mais, dans ce court espace de vie, il subit diverses métamorphoses, tantôt portant l'égide de Jupiter, tantôt prenant la forme de l'enfant, tantôt celle du vieillard, tantôt rugissant sous la figure du lion, tantôt hennissant sous celle du cheval, tantôt sifflant sous la forme tortueuse du serpent, tantôt tigre furieux, souvent taureau indomptable, c'est-à-dire, en un mot subissant toutes les métamorphoses qu'éprouvoit l'ame du monde dans sa circulation périodique à travers les fixes, dont les statues symboliques empruntoient les formes variées qu'on lui donnoit dans les diverses saisons.

Tels étoient les dogmes théologiques qu'on enseignoit dans les mystères de Bacchus, de Cérès & de *Proserpine*, dont toutes les fables sacrées n'étoient que des allégories relatives à l'action de l'ame du monde, & à son influence sur la nature & la végétation.

Il en étoit de même des symboles mystérieux qu'on y employoit; tels que le serpent d'or qu'on faisoit couler dans le sein des initiés, & qu'on retiroit par en-bas, cérémonie dont il est aisé actuellement d'appercevoir le but allégorique.

Tel est le mot d'Heva ou Evan, qu'on répétoit dans ces mystères, & qui signifie serpent, comme le remarque très-bien saint Clément d'Alexandrie (*In Protreptico, pag. 4. Ed. græc. Commelini.*). Ce nom d'Heva est resté au serpent céleste; c'est le même serpent qu'on voit à côté d'une femme qu'on a prise pour Minerve. L'homme qui est de l'autre côté, & qui a la chèvre à ses pieds, est le Jupiter-Ægiochus des grecs, c'est-à-dire, le génie équinoxial du printemps ou le cocher; la femme & son serpent, ou le serpent femelle, le génie d'automne. Le bœuf & le lion, l'un signe équinoxial, l'autre signe solstitial, s'y trouvent aussi, ainsi que le cheval, qui est le génie du solstice d'été. Ce monument est absolument astronomique, & vient des mystères anciens de Bacchus. Saint Clément dit que les pommes faisoient partie des attributs symboliques exposés dans les mystères, & il cite pour preuve un vers d'Orphée qui le prouve en effet. Ce monument que nous venons d'expliquer, est dans Montfaucon (*Supplém. tom. I. pl. 20. fig. 3.*).

Parmi ces différens emblêmes, il en étoit un qui désignoit assez clairement la belle constellation de Persephore; c'est la couronne que portoit en pompe l'Hyérophante ou le prêtre Stéphanophore. Le nom d'*Antéphores* étoit donné à ces fêtes. Cette couronne & ces guirlandes étoient des symboles évidens de la constellation que l'on honoroit. On voit dans tous les monumens qui représentent l'enlèvement de *Proserpine*, la corbeille de fleurs qui est renversée. Dans les poëmes allégoriques sur l'enlèvement de cette déesse, on faisoit également allusion à la nature de l'emblême astronomique, en supposant que *Proserpine* s'occupoit à rassembler des fleurs & à composer des guirlandes, lorsque son ravisseur la surprit (*Ovid. Fast. liv. IV. v. 425. Métam. liv. V. fab. 11.*). Ces allusions étoient familières aux prêtres astronomes, & elles n'ont point échappé à Manilius. Le poëte astrologue y tire l'horoscope de ceux qui naissent sous ce signe, & il nous dit qu'ils aimeront les fleurs (*Liv. V. v. 254.*).

On voit que les poëtes ont conservé précieusement cette circonstance des guirlandes & des fleurs, qui étoit comme le mot de l'énigme, & contenoit une allusion délicate à la couronne céleste, appellée *sertum* & *corolla*. Claudien suppose même que ce fut un stratagême de Vénus, pour faire tomber Persephone dans les filets de Pluton, & il y ajoute la circonstance de la couronne:

.... *Se ignara coronat.*

Enfin, Ovide dit en termes formels que la couronne d'Ariadne est la fameuse *Proserpine* des anciens; de manière que ce que nous prouvons par notre systême, se trouve confirmé par le témoignage de l'antiquité. Voici ce qu'il dit:

Protinùs adspicies, venienti nocte, coronam,
Gnossida; Theseo crimine facta dea est.
Jam bene perjuro mutârat conjuge Bacchum,
Quæ dedit ingrato fila legenda viro.

(Fast. lib. III. v. 459.)

Il suppose qu'Ariadne se plaint des infidélités de son amant, & que Bacchus, qui l'écoutoit, l'embrasse pour la consoler, & la place dans les astres sous le nom de *Libera* ou de *Proserpine*:

Dixerat; audibat jamdudùm verba querentis
Liber, ut à tergo fortè secutus erat.
Occupat amplexu, lacrymasque per oscula siccat,
Et pariter cœli summa petamus, ait.
Tu mihi juncta toro, mihi juncta vocabula sume;
Jam tibi mutata Libera nomen erit.

Sintque tua tecum faciam monumenta corona,

Vulcanus Veneri quam dedit, illa tibi.

Dicta facit, gemmasque novem transformat in ignes;

Aurea per stellas nunc micat illa novem.

(Fast. lib. III. v. 507.)

Dans le beau monument qui représente le mariage de Bacchus & d'Ariadne, un faune, ou dieu à cornes de bouc, met la couronne sur la tête d'Ariadne, & Bacchus tient dans sa main un serpent, symbole visible du serpent céleste, dont l'ame du monde ou Bacchus prenoit alors la forme, & auquel il s'unissoit dans sa conjonction avec la couronne boréale; il étoit alors Bacchus-Sarap (*Ant. expl. tom. I. part. 1. pl. 150.*).

Ainsi Libera ou Persephone est certainement une constellation, & les aventures de cette déesse ne peuvent être que des apparences astronomiques, de la nature de celles qui, suivant Chérémon, avoient pour objet le soleil, la lune, les planètes, le zodiaque, & les astres en aspect avec eux, fondement unique de toutes les fables sacrées. Il n'est donc point étonnant de trouver *Proserpine* avec les douze signes, dans le monument qui représente l'enlèvement de cette déesse, & d'y trouver à ses côtés Hercule ou Thésée, comme il est dans la sphère des étoiles. Les planètes dûrent également lui être unies, comme elles le font aux autres astres-genies, soit à Bacchus, soit à Apollon, &c. Aussi les anciens disoient que les planètes formoient son cortége, & ils les appelloient *les chiens de Proserpine* (Porphyre, dans la vie de Pythagore.). La plupart des auteurs l'ont confondue avec la lune, reine de la nuit & de la végétation, à laquelle elle étoit intimément unie, comme l'astre qui présidoit aux signes inférieurs & à l'empire des ténèbres, & comme l'intelligence motrice de la sphère lunaire.

Il sera donc aisé de la reconnoître encore, lorsque, quittant les habits de la déesse de la nuit, elle prend la parure de Vénus au printemps. C'est ainsi qu'on pourra concilier tout ce que disoient d'elle les anciens, & expliquer la belle hymne d'Orphée à *Proserpine*, qui, sans cette clef, renferme des idées presque contradictoires, telles que celles de *lucifera*, *&c.*:

.... *Vita datrix*,

Quæ tenes inferni portas sub profunditatibus terræ,

Furiarum genitrix, *subterraneorum regina*,

Temporum contextrix, *lucifera*... *Fructibus florens*,

Benè lucens, *verna*, *palustribus gaudens auris*,

Sacrum manifestans corpus, *germinibus fructiferis.*

.... *Autumnalis desponsata*,

Vita & mors sola, *Persephone*, *quæ fers omnia*,

Et omnia occidis.

Audi, *beata dea*, *& fructus reduc à terrâ.*

On voit qu'il suffit de la considérer dans la double époque qu'elle fixoit par son lever & son coucher, pour expliquer toutes les dénominations, & concilier deux idées aussi contraires que celles de reine de la vie & de la mort.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage l'histoire de *Proserpine*, soit qu'on cherche l'étymologie de ses différens noms, soit qu'on explique la théologie monstrueuse de sa naissance & de son hymen, & ses autres aventures; soit qu'on examine l'horoscope de son enlèvement ou de ses amours avec le dieu Serpent, tout s'accorde à prouver que *Proserpine* est la constellation de la couronne boréale ou d'Ariadne; enfin, Ovide l'a dit formellement:

Jam tibi mutata Libera nomen erit.

On voit sa tête sur les médaillons & les médailles de Syracuse. Quelques auteurs l'ont prise pour celle d'Aréthuse, croyant voir des feuilles de roseaux dans les épis qui couronnent cette tête. Mais le mot ΚΟΡΑΣ, *fille*, qui y est joint sur plusieurs médailles, prouve que c'est une *Proserpine*, qui, étant fille de Cérès, peut fort bien être couronnée avec des épis, comme sa mère.

Les étrusques lui donnoient des aîles.

On trouvera à l'article PLUTON l'énumération des monumens sur lesquels est gravé l'enlèvement de *Proserpine.*

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une cornaline sciée d'un scarabée de gravure étrusque, Mercure le caducée dans la main droite, portant sur la gauche l'ame de *Proserpine*, & ayant sur l'épaule droite une tortue. La fable rapporte que *Proserpine* ayant mangé quelques grains de grenade dans les enfers, elle ne pouvoit plus sortir de la cour de Pluton, mais que Cérès avoit enfin obtenu de Jupiter qu'elle n'y resteroit que six mois chaque année, & qu'elle passeroit le reste du temps auprès d'elle. Or, Mercure qui avoit le soin de ramener les ames des enfers, est représenté dans cette gravure portant *Proserpine* à sa mère. On croit trouver aussi le même fait dans un petit (*Gori Mus. etrusq. t. I. tab. 38.*) Mercure de bronze, qui porte une déesse drapée, avec le diadême. *Proserpine* sur notre pierre est nue, & paroît tenir un flambeau renversé à la main, peut-être pour signifier les courses que Cérès avoit faites avec le flambeau pour la chercher.

PROSICIÆ. Voyez PORRICIÆ.

PROSIMURIUM. Festus dit d'après Antistius, que ce mot désignoit dans le jargon des pontifes le *pomœrium*.

PROSLAMBANOMÉNOS étoit dans la musique le nom de la corde la plus grave de tout le systême, un ton au-dessus de l'hypate-hypaton. Son nom signifie *surnuméraire* ou *ajouté*, parce que cette corde fut ajoutée au-dessous de tous les tétracordes, pour achever le diapason ou l'octave avec la *mèse*, & le disdiapazon ou la double octave avec la *nete hyperboléon*, qui étoit la corde la plus aiguë de tout le systême. (*S.*)

PROSODIAQUE. Le nôme *prosodiaque* se chantoit en l'honneur de Mars, & fut, dit-on, inventé par Olympius. (*S.*)

PROSODIES, espèces d'hymnes ou de cantiques en l'honneur des dieux, en usage chez les anciens grecs, qui les appelloient προσοδια ou προσωδια. C'étoient des chants en l'honneur de quelque divinité, vers l'autel ou la statue de laquelle on s'avançoit en procession. Ces cantiques, selon Pollux, s'adressoient à Apollon & à Diane conjointement. On en attribue l'invention à Cloas, poëte, musicien de Tégée en Arcadie, dont parle Plutarque dans son *Traité de la musique*.

PROSOPIS, dans l'Egypte. ΠΡΟCΩ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, d'Antonin, de M. Aurèle.

Ortélius attribuoit les médailles d'Hadrien, frappées dans cette ville, à Prosopum, île voisine de Carthage.

PROSPALEA, village de la tribu acamantide, selon Etienne le géographe. D'autres géographes écrivent *Prospalta*, & c'est l'ortographe que suit Spon dans la liste des peuples de l'Attique. *Prospalta*, dit-il, avoit un temple dédié à Cérès & à Proserpine. Ses habitans passoient pour des gens satyriques, & un ancien poëte, Eupolis, avoit fait une comédie contre eux, intitulée *Prospaltii*. Aristophane, Athénée & Suidas en font souvent mention.

PROSPOLOI antistitum. On lit dans une inscription recueillie par Muratori (174. 7.), ces mots qui désignent un valet des prêtres. En grec, προσπολος signifie *valet*.

PROSPYLEA étoit une hamadriade. Arcas, fils de Jupiter & de Callisto, chassoit un jour dans un bois, lorsqu'il rencontra *Prospylea*, qui couroit grand risque de périr; car l'arbre avec lequel elle étoit née avoit été endommagé dans ses racines, par les eaux d'un fleuve. Elle pria Arcas de le sauver, en détournant le cours de la rivière, & en faisant rechauffer l'arbre. La nymphe lui témoigna sa reconnoissance, en lui accordant tout ce qu'il lui demanda, & elle le rendit père de deux enfans.

PROSTANNA, en Pisidie. ΠΡΟCΤΑΝΝΕΩΝ.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur de Claude le gothique.

PROSTATES, προστατις. C'étoient des patrons, sous la protection desquels se mettoient ceux qui devoient séjourner quelque temps dans la ville d'Athènes. S'ils oublioient, ou s'ils négligeoient de se choisir un patron ou protecteur, on les assignoit devant le polémarque, & cette faute étoit punie par la confiscation de leurs effets (*Potteri, archæol. græc. l. I. c.* 10.). (D. J.)

PROSTIBULUM, prostituée. Ce mot a la même étymologie que *proseda*, & signifie proprement le devant de la porte, parce que c'étoit l'endroit où se plaçoient ordinairement les femmes débauchées: il est pris & pour la femme & pour le lieu de la débauche. Les prostituées étoient fort communes chez les grecs, & à Corinthe en particulier; elles avoient même quelque sorte de distinction. A Sparte, la licence des femmes étoit extrême; les filles luttoient contre les hommes toutes nues, & elles alloient dans les rues vêtues d'une manière fort indécente, avec des tuniques entr'ouvertes qui laissoient voir leurs cuisses. Cependant dans toute la Grèce, il n'étoit pas permis aux courtisanes de porter des bijoux ni de l'or dans les rues; elles étoient obligées de les faire porter par leurs servantes, pour s'en parer dans les lieux où elles alloient.

PROTECTORES domestici, gardes-du-corps à pied & à cheval, que l'empereur Gordien le jeune forma, & dont la fonction étoit d'être perpétuellement auprès de la personne du souverain, comme le dit Procope: *Hi domestici & Protectores vocantur, & à curâ rerum bellicarum longè absunt. In palatio enim conscribi solent, ut sit ordo qui tantùm personæ operam præstet.* Les empereurs grecs appellèrent ces mêmes gardes *spatarios*.

PROTÉE, étoit fils de l'Océan & de Thétis. C'étoit un dieu marin & un devin célèbre, qu'on alloit consulter. Ce don de connoître l'avenir, il l'avoit reçu pour récompense du soin qu'il prenoit de faire paître, sous les eaux, les monstres marins qui composoient le troupeau du dieu des

mers. Ménélas, au retour de Troye, fut jetté par la tempête sur la côte d'Egypte, & y fut retenu vingt jours entiers sans pouvoir en sortir: il alla consulter *Protée*. « C'est un vieillard marin, de la race des immortels, & toujours vrai dans ses réponses, dit Homère. (*Odyss. lib. IV.*) Il connoit les profondeurs de toutes les mers; il est le principal ministre de Neptune: mais, pour l'obliger à parler il faut le surprendre, & lui faire même violence. Eidotée, fille de *Protée*, apprend à Ménélas comment il doit s'y prendre pour savoir de lui l'avenir. Tous les jours, vers l'heure de midi, lui dit-elle, *Protée* sort des antres de la mer, & va se coucher sur le rivage au milieu de ses troupeaux. Dès que vous le verrez assoupi, jettez-vous sur lui, & serrez-le étroitement malgré tous ses efforts; car, pour vous échapper, il se métamorphosera en mille manières, il prendra la figure de tous les animaux les plus féroces; il se changera aussi en eau; il deviendra feu: que toutes ces formes affreuses ne vous épouvantent point & ne vous obligent pas à lâcher prise; au contraire, liez-le & le retenez plus fortement. Mais dès que, revenu à la première forme où il étoit quand il s'est endormi, il commencera à vous interroger; alors n'usez plus de violence. Vous n'aurez qu'à le délier, & lui demander ce que vous voulez sçavoir, il vous enseignera les moyens de retourner dans votre patrie; il vous apprendra même tout le bien & tout le mal qui est arrivé chez vous pendant votre absence ».

Virgile (*Georg. IV.*) place la demeure de *Protée* dans la mer de Scarpante, entre les isles de Rhode & de Candie, & lui donne un char tiré par deux chevaux, qu'il nomme *Bipedes*, parce qu'ils avoient la partie de derrière de poisson. Aristée va le consulter, & ne vient à bout de le faire parler qu'après l'avoir tenu enchaîné, nonobstant toutes ses métamorphoses. » *Protée* étoit, selon les mythologues-historiens & Diodore, un ancien roi d'Egypte, qui avoit appris la divination par le commerce continuel qu'il avoit avec les astrologues. Quant à ses métamorphoses, c'est une fable qui est née chez les grecs, d'une coutume qu'avoient les rois égyptiens. Ils portoient sur leur tête, pour marque de leur force & de leur puissance, la dépouille d'un lion, ou d'un taureau, ou d'un dragon; ils ont même porté des branches d'arbres, du feu, & quelquefois des parfums exquis. Ces ornemens servoient à les parer, ou à jetter la terreur & la superstition dans l'ame de leurs sujets ».

Protée est représenté tenant un gouvernail de navire avec un monstre marin auprès de lui, sur un bas-relief du palais Mattei, publié par Winckelmann. (*Monum. inediti. N°. 110.*) Les noces de Thétis & de Pélée sont le sujet de ce bas-relief. Il avoit donné à Pélée le conseil de surprendre Thétis endormie, de la lier & de se rendre ainsi son époux: ce qui lui réussit, & le rendit père d'Achille.

PROTEI-COLUMNÆ. On trouve ce nom dans le onzième Livre de l'Enéide (*vers. 262.*) où on lit:

Atrides Protei Menelaus adusque columnas

Exultat.

Ménélaüs, roi de Sparte, & fils d'Atrée, fut jetté par la tempête du côté de l'Egypte, où il demeura huit ans. Protée régnoit dans ce temps-là en Egypte; c'est ce qui a fait que Virgile donne à la partie de ce pays où Ménélaüs aborda, le nom de *colonnes de Protée*, pour signifier l'extrémité de ses états. On entend communément par les colonnes de *Protée*, le port d'Alexandrie. En effet, Homère (*Odyss. liv. IV, v. 355.*) dit que Ménélaus aborda à l'isle de Pharos. (*D. J.*)

PROTELEIA, la veille des noces, jour où les Athéniens conduisoient la nouvelle épouse au temple de Minerve, & sacrifioient pour elle à la déesse. La jeune fille y consacroit sa chevelure à Diane & aux Parques. Les prêtres immoloient un porc.

ΠΡΩΤΗΣ, première. Les villes d'Asie, distinguées par leur grandeur ou leur opulence, prenoient les titres les plus ambitieux; entr'autres, ceux de *première* & de *métropole*. On verra à l'article MÉTROPOLE tout ce qui regarde ce surnom. Quant à celui de *première*, il est difficile d'assigner précisément ce qui le distinguoit de celui de métropole; peut-être que la métropole étoit la mère ou la fondatrice de quelques colonies; & que la *première* avoit une primauté de rang, sans aucune jurisdiction sur les autres villes de sa province.

PROTÉSILAS, fils d'Iphiclus, un des Argonautes, régnoit dans la Thessalie. Il venoit d'épouser Laodamie, fille d'Acaste, dont il étoit passionnément aimé lorsqu'il commença la guerre de Troye. On lui prédit qu'il y périroit s'il y alloit; cependant sans s'arrêter à cette prédiction, sans écouter l'amour qu'il avoit pour une tendre épouse, ni les larmes qu'elle répandit pour le retenir, *Protésilas* s'embarqua avec les autres princes de la Grèce pour cette expédition. Quand l'armée fut prête à débarquer en Asie, un nouvel oracle annonça que celui qui descendroit le premier sur le rivage Troyen, perdroit la vie; *Protésilas* voyant que personne ne vouloit hasarder ce premier pas, sacrifia sa vie pour le salut de ses compagnons; car étant descendu de son vaisseau, il fut tué par Hector. Les grecs lui rendi-

rent les honneurs héroïques, élevèrent des monumens à sa gloire, même un temple à Abydos, & établirent en son honneur une fête annuelle, appellée de son nom, que l'on célébroit à Phylocé, lieu de sa naissance en Thessalie.

On disoit que Laodamie ayant appris sa mort, pria les dieux de lui permettre de revoir encore une fois *Protésilas* pendant trois heures seulement. Elle obtint cette faveur. Mercure le ramena des Enfers, le laissa avec elle pendant cet espace de temps, & le ramena ensuite. On voit cette fable sculptée sur un tombeau du palais Barberini, dessiné au N°. 123 des *monumenti* de Winckelmann.

Pline fait mention d'une statue de *Protésilas*, faite par Dinomène. Winckelmann (*Hist. de l'Art, liv. VI, ch. 2.*) présumoit que l'attribut qui distinguoit ce guerrier, étoit un disque, parce qu'il surpassoit tous les grecs dans l'adresse de le lancer (*Philostr. Heroic. pag. 676.*); aussi voit-on un disque sur le bas-relief cité plus haut.

PROTÉSILÉES. *Voyez* Laodamie.

PROTHÉNÉE, un des cinq chefs qui conduisirent au siége de Troye l'armée des béotiens de Thèbes. *Voyez* Arcesilas.

PROTHÈSE, πρόθεσις. On appelloit ainsi chez les grecs la position des corps morts devant leurs portes, avec les pieds qui passoient la porte. Ce sont eux que les romains nommoient *positi*, & ils restoient dans cet état jusqu'au temps de leurs funérailles. Le mot grec est dérivé de προτίθημι, *j'expose à la vue.* (*D. J.*)

PROTHYRUM, est un portique ou vestibule couvert en dehors de la porte du bâtiment. Ce mot vient du grec & est formé de la préposition πρὸ & de θύρα, *porte.*

PROTO & PROTOMEDÉE, deux filles de Nérée & de Thétys.

PROTOCOLE. C'étoit chez les romains une écriture, placée en tête de la première page du papier, dont les tabellions de Constantinople se servoient pour écrire leurs actes. Ce *protocole* devoit contenir le nom du comte des Sacrées Largesses, *comes Sacrarum Largitionum*, qui étoit comme nos intendans des finances. On marquoit aussi dans ce *protocole* le temps où le papier avoit été fabriqué, & quelques autres choses semblables. Il étoit défendu aux tabellions, par la *Novelle XLIV*, de couper ces *protocoles*, & enjoint à eux de les laisser en leur entier.

PROTOCOSMUS Lythiorum. On lit dans une inscription publiée par Muratori (1056. 1.) ces mots qui désignent le premier des magistrats, appellé *Cosmus. Voyez* ce mot.

PROTOGÉNIE, fut aimée de Jupiter, dont elle eut deux enfans, Ethilie & Memphis.

PROTOSPATHAIRE, chef des gardes des empereurs de Constantinople, appellés *Spathaires*, de *spatha*, grande épée ou sabre.

PROTOVESTIAIRE, chef des *vestiaires*, ou valets-de-chambre des empereurs de Constantinople.

PROTRIUMVIR Monétaire, officier qui remplaçoit le triumvir monétaire. Il en est fait mention sur un denier de la famille *maria*; on y lit: *C. Marius pro III Vir.*

PROTRYGÉES, fête qu'on célébroit en l'honneur de Neptune & de Bacchus, avant le vin nouveau. (De τρὺξ τρυγος, *vin nouveau.*)

On donnoit le même nom aux chefs des vendanges.

PROUE, le devant des navires. Elle étoit ordinairement ornée de peintures & de figures de dieux, d'hommes & d'animaux, auxquels les grecs donnoient le nom *parasèmes*, & qui en étoient comme les enseignes. La *proue* avoit un éperon ou un bec qui étoit à fleur d'eau; c'étoit une poutre qui avançoit en saillie, armée d'une pointe de cuivre ou de fer. *Voy.* Pouppe.

Proue de vaisseau (On en voit une) sur les médailles de Byzantium, de Carteia, de Corcyre, de Lipari, des Macédoniens, de Mégare dans l'Attique, de Panormus, de Panticapæum, de Roma, de Smyrne, d'Aradus, de Démétrias en Thessalie.

PROVIDENCE. Les romains honoroient la *providence* comme une divinité particulière, à laquelle ils érigeoient des statues. On la représentoit ordinairement sous la figure d'une femme appuyée sur une colonne, tenant de la main gauche une corne d'abondance renversée, & de la droite un bâton avec lequel elle montre un globe, pour nous apprendre que c'est de la *providence* divine que nous viennent tous les biens, & qu'elle étend ses soins sur tout l'univers; quelquefois elle tient le globe de la main droite. Elle est assez souvent accompagnée de l'aigle ou du foudre de Jupiter; parce que c'est à Jupiter principalement, comme au souverain des dieux, que les païens attribuoient la *providence* sur tout l'univers.

Dans les hiéroglyphes, l'œil étoit le symbole de la *providence.*

Vaillant nous donne dans ses colonies une médaille d'Auguste, avec le titre de *Divus*, au revers de laquelle est un autel avec cette légende : MUN. ITAL. PROVIDENT. PERM. AUG. & une de Tibère, dont le type du revers est un autel, sur lequel est l'inscription PROVIDENTIÆ AUGUSTI. La légende du contour est MUNIC. ITALIC. PERM. DIVI AUG. Ces mots *permissu Augusti* ou *divi Augusti* ne se rapportent pas au type, mais à la permission de battre monnoie, accordée à cette ville par Auguste.

Le mot *providentia*, qui se trouve joint à cet autel sur ces médailles & sur une autre, signifie qu'Auguste est mis au rang des dieux, parce qu'il a imité leur *providence* dans les soins paternels qu'il a pris de l'empire. Aussi plusieurs de ces médailles joignent le titre de *pater* au nom d'Auguste. Muratori nous donne une inscription d'Auguste, toute semblable à nos légendes : DIVUS AUGUSTUS PATER PROVIDENS. Cette louange se donnoit communément aux empereurs sur leurs monnoies. Les types sont tantôt des autels, tantôt des temples, & le plus souvent une figure qui touche avec une verge au globe qui est à ses pieds ; ce qui marque sensiblement la puissance & la sagesse de l'empereur qui gouverne le monde. La flatterie prodigua aux princes tous les attributs des dieux, dont le plus intéressant pour les hommes & le plus fréquemment célébré, est la *providence*. Gruter a fait graver dans son trésor, d'après Boissard, une statue qui représente une déesse couronnée de laurier ; elle tient de la main droite une verge ; la main gauche est tombée par le temps ; à ses pieds à gauche une corne d'abondance ; à droite une corbeille pleine de fruits ; sur la base : *Providentia deorum*. (*D. J.*)

PROVINCIA. *Provinces*, pays éloignés que les romains avoient conquis par les armes, ou acquis par d'autres moyens, & qu'ils faisoient gouverner par leurs magistrats, selon les loix romaines : *Provinciæ appellantur*, dit Festus, *quòd populus romanus eas provicit, hoc est antevicit*. Quelques auteurs prétendent que ce mot vient de *procul miscere* ; la maxime de la république étoit à mesure qu'elle faisoit des conquêtes, d'en former des gouvernemens, & c'est ce qu'elle appelloit réduire en *province*. Elle commençoit d'abord par ôter à ces pays conquis leurs loix & leurs magistrats particuliers ; elle les assujettissoit à recevoir les loix romaines, & y envoyoit pour gouverner, selon que la *province* étoit plus ou moins considérable, un proconsul, ou un préteur, qui leur rendoit la justice & commandoit les troupes, & un questeur pour avoir soin de faire payer les tributs qu'on leur avoit imposés. La Sicile fut le premier pays hors de l'Italie qui fut réduit en *province*, & c'est ce qu'on appelloit *redigi in formam provinciæ*, & acquérir *jus provinciale*, bien inférieur au *jus Italicum*, & au *jus latinum*, puisqu'il consistoit non-seulement à être assujetti aux impôts, mais encore à obéir à un magistrat romain & à renoncer à ses propres loix, pour se conduire par les loix romaines : *Sicilia*, dit Cicéron, (*Verr. 2. 1.*) *omnium exterarum nationum princeps, se ad amicitiam fidemque populi romani applicuit : prima omnium, id quod ornamentum imperii est, provincia est appellata ; prima docuit majores nostros quam præclarum esset exteris gentibus imperare.* Dans les commencemens on assembloit les comices pour nommer des gouverneurs dans les *provinces* ; mais l'an de Rome 631, la loi *Sempronia* régla que le sénat, avant les comices, décerneroit deux *provinces* consulaires & six prétoriennes, pour les magistrats qui seroient nommés, & dont les désignés feroient le partage entre eux. Sur la fin de la république, on donna, quelquefois contre les loix, plusieurs *provinces* à un seul homme, & on en continua d'autres dans leurs gouvernemens durant plusieurs années, comme il arriva à l'égard de Pompée & de César. Auguste devenu maître de l'empire, & voulant que toutes les forces de l'état fussent en sa disposition, fit, comme nous l'avons déja dit, une espèce de partage des *provinces* de l'empire, dont il donna au sénat celles qui étoient au centre, prenant pour lui les frontières qu'il falloit défendre contre les incursions des ennemis. Les premières étoient gouvernées par les magistrats que le sénat y envoyoit, soit proconsul, soit préteur, & le prince administroit les dernières par ses lieutenans : *Provincias validiores*, dit Suétone, *& quas annuis magistratûm imperiis regi nec facile, nec tutum erat, ipse suscepit : cæteras proconsulibus sortitò permisit.* Ces *provinces*, du ressort du sénat, n'étoient point déterminées ; la même étoit suivant les conjonctures & suivant l'avis du sénat, tantôt consulaire, tantôt prétorienne. C'est ce que nous voyons de la Macédoine, laquelle fut alternativement gouvernée & par des consuls & par des préteurs.

Chaque année des magistrats annuels partoient de Rome pour les gouverner avec un pouvoir absolu, tant pour le civil que pour le criminel : c'étoient des consuls, des proconsuls, des préteurs ; d'où vint qu'on distingua les *provinces* consulaires de celles des autres magistrats.

Ces *provinces* se tiroient au sort, ou le sénat nommoit celui qui y devoit commander. Ces magistrats traînoient à leur suite une troupe de licteurs, de viateurs, d'appariteurs, de questeurs, de lieutenans, qui avoient aussi leur cortége, de scribes, & de plusieurs autres petits ministres, que la république ou les alliés leur fournissoient. Ce terrible appareil jettoit l'effroi dans le cœur des peuples. Tite-Live rapporte qu'après la défaite de Persée, les dix chefs des villes que Paul Emile assembla à Amphipolis, furent effrayés de l'appareil de son

tribunal, entouré de licteurs, de haches & de faisceaux : *Insueta omnia auribus oculisque.*

Ces magistrats, pour exercer leur jurisdiction, se rendoient dans le lieu où se tenoient les états de la *province*, ou dans celui qui leur paroissoit le plus commode ; ils marquoient cette diète par un édit affiché dans toutes les villes ; c'est à quoi Virgile fait allusion dans ce vers :

Indicitque forum, & patribus dat jura vocatis.

Cicéron rapporte qu'en arrivant dans la *province* d'Asie, il resta trois jours à Laodicée, cinq à Apamée, deux à Synnades, cinq à Philomèle, dix à Ionium.

Quelquefois ils appelloient les communes dans les villes qu'ils jugeoient être à leur bienséance ; c'est ainsi que Cicéron assembla à Laodicée les communes de Cibaris & d'Apamée aux ides de février ; celle de Synnades, de Pamphilie & d'Isaurie aux ides de mars ; & qu'une autre fois il tint les états de toutes les communes de l'Asie dans la même ville, depuis les ides de février jusqu'aux ides de mai : mais ordinairement ils se transportoient dans les lieux même d'assemblée, comme fit César dans les Gaules, & plusieurs autres préteurs en d'autres *provinces*.

L'audience se tenoit au milieu de la place, comme à Rome dans le *forum* ou dans une basilique.

Ils traitoient les affaires selon les loix publiées par leurs prédécesseurs, ou par celles qu'ils donnoient de l'avis de leurs dix lieutenans, ou par des sénatus-consultes particuliers ; ils étoient seulement astreints à ne rien changer dans l'édit qu'ils avoient formé, de l'aveu du sénat, avant que de partir de Rome. Les romains répandus dans ces *provinces* ressortissoient à leur tribunal.

Les peuples avoient cependant la permission de demander un jugement conforme aux formalités & aux coutumes de leur pays, ou de choisir la jurisdiction du préteur. Les grecs sur-tout, pour qui les romains avoient une attention particulière, jouissoient de cet heureux privilège. « Souvenez-vous, écrit Pline à un de ses amis, que Trajan envoyoit pour gouverner dans la Grèce ; » souvenez-vous que c'est à Athènes que vous » allez ; que c'est à Lacédémone que vous devez » commander ; il y auroit de l'inhumanité & de » la barbarie à dépouiller ces villes célèbres, qui » autrefois ne connoissoient point de maîtres, » de l'ombre & du simulacre de leur ancienne » liberté » : *Quibus reliquam umbram & residuum libertatis nomen eripere durum, ferum, barbarumque est.*

Mais ailleurs ils se conduisoient avec plus de hauteur ; le rhéteur Albutius Silus se voyant repoussé à Milan par les licteurs du proconsul Pison, qui vouloit l'empêcher de défendre un accusé, s'écria que la liberté de l'Italie étoit perdue.

Quand une cause leur paroissoit embarrassée, ou d'une discussion critique & nuisible à leur réputation, ils la renvoyoient au sénat, ou au tribunal supérieur de la nation, ou à l'aréopage.

Les empereurs apportèrent quelques changemens à ces usages. Auguste nomma des propréteurs pour l'Italie, & des préfets pour les *provinces*. Hadrien confia la jurisdiction de l'Italie à des consulaires, & celles des *provinces* à ceux qui avoient le titre de *spectables* ou d'*illustres*. C'étoient-là les juges souverains ; ce qui n'excluoit pas les juges ordinaires. Marc-Antoine substitua à ces souverains magistrats des jurisconsultes pour le civil seulement, *juridicos*. Alexandre-Sévère nomma des orateurs avec une autorité aussi étendue.

Onuphre nous apprend que sous Auguste les *provinces* de l'empire romain furent partagées en vingt-six diocèses, dont ce prince choisit quatorze, où il se réserva d'envoyer des commandans sous le nom de *recteurs* ou de *procureurs*, & il laissa les autres à la disposition du sénat.

Sous les successeurs d'Auguste, le nombre des *provinces* accrut, & on les divisa en différentes manières, comme on en divise encore quelques-unes de notre temps. On les distingue en grande & petite, & première, seconde & troisième. Quelques-unes, à cause des eaux médicinales, furent nommées *salutaires* ; d'autres furent partagées en orientale & occidentale, en majeure & mineure, & quelques-unes prirent leur nom de leur capitale.

Les grecs ont distingué quelques *provinces* composées de montagnes & de plaines, en *tracheia*, en latin *aspera*, c'est-à-dire, *rude* & *raboteuse*, & *cœle*, qui veut dire *creuse* ou *plaine*.

On a divisé encore les *provinces* en *citérieure* & *ultérieure* ; & cette distinction est quelquefois causée par la situation de quelque montagne qui se trouve entre deux. Le cours d'un fleuve a quelquefois le même effet. On trouve encore chez les anciens une division de *provinces* en *intérieure* & *extérieure*, par rapport à la situation d'une montagne.

« Lorsqu'il est question de monumens antiques des derniers temps de l'art, il est à propos, dit Winckelman (*Hist. de l'Art*, 4. 6.), de bien distinguer les ouvrages qu'on exécutoit dans la Grèce même ou à Rome, de ceux qu'on faisoit faire dans les autres villes & dans les colonies de l'empire romain ; ce qui s'entend non-seulement des

des ouvrages en marbre & autres pierres, mais aussi des médailles. Nous avons déjà remarqué cette différence par rapport aux médailles; nous avons observé que celles qui ont été frappées sous les empereurs hors de Rome, n'approchent pas de celles qui ont été fabriquées dans cette fameuse capitale. A l'égard des ouvrages de marbre, on n'a pas encore fait observer cette disparité qui est frappante dans les bas-reliefs conservés à Capoue & à Naples. Dans la maison de Colobrano de cette dernière ville, on voit un bas-relief, représentant quelques travaux d'Hercule, dont la manœuvre semble être du moyen âge. Mais nulle part cette différence ne paroît plus frappante qu'aux têtes des différentes divinités, exécutées sur les clefs des arcades de l'amphithéatre de l'ancienne Capoue. On en peut juger, parce que deux de ces têtes se sont conservées en leurs endroits, celles de Junon & de Diane. Trois autres de ces clefs, qui représentent Jupiter-Ammon, Mercure & Hercule, se trouvent incrustées dans le mur de la maison de ville de la nouvelle Capoue, nommée jadis *Casilinum*. La plupart de ces têtes & de ces figures ne sont pas sculptées en marbre, parce que cette partie de l'Italie ne produit point de marbre blanc; elles sont faites d'une pierre blanche très-dure, assez semblable aux pierres qui forment les Apennins tant de cette contrée que de ceux de l'état ecclésiastique ».

» On remarque la même différence entre l'architecture des temples & des autres bâtimens du temps des empereurs; il est certain que les édifices construits à Rome dans le même siècle, diffèrent beaucoup de ceux qui furent élevés alors dans les autres *provinces* de l'empire romain. Un temple bâti à Mélasso en Carie, & consacré à Auguste & à la ville de Rome, nous en fournit une preuve évidente. Je pourrois citer aussi l'arc de triomphe de Suze dans le Piémont, érigé pareillement à la gloire d'Auguste; car les chapiteaux des pilastres ont une forme qui ne paroît pas avoir été usitée alors à Rome ».

Les peintres & sculpteurs anciens personnifioient les *provinces*, les contrées, les royaumes, &c., & les désignoient par des attributs particuliers, relatifs à leur commerce, leur religion, leurs fleuves, &c. Le muséum du Capitole en offre un exemple. On y voit sur un bas-relief une femme debout, vêtue d'une simple tunique dénouée sur le bras gauche, qui tient une bipenne. Elle porte un casque. Au-dessous d'elle, on lit UNGARIA, & au-dessus ont été gravés probablement dans des temps postérieurs ces mots *IMPERII ROMANI PROVINCIÆ*.

PROVINCIÆ FRUMENTARIÆ étoient les *provinces* fertiles en bled, qui en fournissoient à Rome, comme la Sicile, l'Afrique, la Sardaigne, l'Espagne, la Béotie, la Macédoine, la Chersonnèse, l'Asie, l'Assyrie, l'Egypte. C'est de ces *provinces* que le peuple romain tiroit les vivres, ou par forme d'impôts, ou par forme d'achat que faisoit le trésor public.

PROVINCIÆ SUBURBANÆ étoient les *provinces* d'Italie, ainsi nommées parce qu'elles touchoient les fauxbourgs de Rome. Il y avoit appel des sentences des juges de ces *provinces* à la préfecture de Rome, comme nous le voyons par une loi de l'empereur Valens: *Referant de suburbanis provinciis judices ad præfecturam sedis urbanæ.*

PROVOCATIO, appel, l'action d'appeller d'un jugement d'une sentence. Il n'y avoit point d'appel des jugemens des centumvirs, parce que c'étoit comme le conseil de tout le peuple, dont les membres étoient tirés de toutes les tribus, trois de chacune; mais on pouvoit appeller de tout autre magistrat, & c'étoit-là, comme le dit Tite-Live, le fondement & le plus ferme appui de la liberté du peuple; droit établi dès le temps du roi Tullus, aboli par la tyrannie du roi Tarquin-le-Superbe, & que Publicola remit en vigueur par la loi de l'appel au peuple. Cette loi reçut quelqu'atteinte sous la domination des décemvirs; mais après la destruction de ce pouvoir tyrannique, on la confirma par une nouvelle, ajoute le même auteur: *Non restituunt modò, sed etiam in posterum muniunt, faciendo novam legem ne quis ullum magistratum sine provocatione crearet, qui creasset enim jus fasque esset occidi; neve ea cædes capitalis noxæ haberetur.* Dans les affaires civiles, celui qui ne vouloit pas acquiescer à une sentence, devoit, dès l'instant de la prononciation, ou du moins dans deux ou trois jours, déclarer, soit de vive voix dans le moment, soit par écrit, qu'il en appelloit; depuis, le temps fut limité à dix jours, après lesquels il n'étoit plus reçu. Il falloit notifier l'appel au juge & à la partie. Si le premier déféroit à l'appel, il donnoit à l'appellant un écrit contenant un sommaire de l'affaire, & les raisons de son jugement qu'il portoit au juge supérieur; & s'il n'y déféroit point, il ne laissoit pas de donner un écrit contenant la relation de l'affaire & la raison pourquoi il n'avoit voulu ni déférer, ni recevoir l'appel; mais, soit que le juge subalterne déférât à l'appel ou non, l'appellant ne laissoit pas toujours de se pourvoir par-devant le supérieur.

PROVOCATORES, PROVOQUEURS, } espèce de gladiateurs armés d'une épée, d'un bouclier, d'un casque & de cuissards de fer. Ils se battoient avec les hoplomaques.

PROXÈNE. Les *proxènes* étoient des magistrats

particuliers, choisis par les rois de Lacédémone, pour avoir l'œil sur les étrangers ; on leur donna ce nom à cause de leur emploi. Les *proxènes* étoient donc chargés de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs besoins & à leurs commodités, de les produire en public, de les placer aux spectacles & aux jeux, & sans doute de veiller sur leur conduite pour empêcher le tort qu'elle auroit pu faire à la république.

L'usage des *proxènes* devoit être commun parmi les différens peuples de la Grèce, qui s'envoyoient continuellement des députés les uns aux autres, pour traiter les affaires publiques ; par exemple, Alcibiade, athénien, & Polydamas, thessalien, furent *proxènes* des lacédémoniens, l'un à Athènes & l'autre en Thessalie ; par la même raison, les athéniens & les thessaliens avoient leurs *proxènes* lacédémoniens dans la ville de Sparte. (*D. J.*)

PROXÉNÈTE est celui qui s'entremet pour faire conclure un marché, un mariage ou quelque autre affaire.

Chez les romains, celui qui s'entremettoit pour faire réussir un mariage, ne pouvoit pas recevoir pour son salaire au-delà de la vingtième partie de la dot & de la donation à cause de noce.

PROXENOPOLIS, dans l'Egypte.

Cette ville a fait frapper quelques médailles impériales grecques, selon Hardouin.

PROXIMUS admissionum, le sous-introducteur ; *proximus epistolarum*, le sous-secrétaire, &c.

PRUDENCE, vertu qui fait connoître & pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie. Les anciens lui donnoient deux faces, de sorte que la *Prudence*, ainsi que le dieu Janus, avoit d'un côté la figure d'une jeune fille, & de l'autre celle d'une vieille fille ou femme ou d'un vieux homme. Ils vouloient désigner par cette allégorie, que la *prudence* s'acquiert par la considération du passé & par la prévoyance de l'avenir. Les anciens égyptiens désignoient aussi la *Prudence* par un grand serpent qui avoit trois têtes emblématiques ; la première, étoit une tête de chien ; la seconde, une tête de lion, & la troisième, une tête de loup, pour indiquer que souvent nous devons imiter le chien, donner l'assaut du lion, & faire la retraite du loup. On dit que les anciens employoient la figure du serpent, pour désigner 1°. la vie, 2°. la *Prudence*, parce que le serpent rampe, s'élève, s'élance, se cache sous l'herbe.

On voit que les égyptiens désignoient encore la *Prudence* par l'épervier, le mûrier, & par la tête de Méduse.

PRUNELLES. « Les *prunelles* de ce morceau, dit Caylus (*Rec. d'Antiq. I. pag.* 55.), sont marquées, & qui plus est, le milieu en est creusé avec assez de profondeur. Le fait assurément n'est pas sans exemple, & j'en ai vu plus d'un dans des figures antiques ; cependant j'avoue que les yeux sont rarement traités de cette façon dans les morceaux grecs que nous admirons. Mais quand ces exemples seroient plus fréquens, je n'en dirois pas moins que la sculpture, pour donner de l'expression, ne doit pas emprunter un pareil secours ; qu'il y a au contraire plus d'art & d'avantage à laisser penser au spectateur l'action des yeux, & que la sculpture ne pouvant rien colorier, ne rendant que des parties saillantes pour faire des ombres, & pour imiter les formes que lui offrent les objets qu'elle se propose de représenter ; & les *prunelles*, pour se faire sentir, ayant nécessairement besoin des couleurs, il ne faut pas que le sculpteur entreprenne de les marquer par des traits qu'elles n'ont pas ».

« Les artistes égyptiens, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art.* 2. 2.), creusoient quelquefois les yeux pour y insérer des *prunelles* différentes, ainsi qu'on le voit à une tête de la villa Albani & à l'Isis du second style égyptien du Capitole. A une autre tête de la villa Albani, faite du plus beau granit à petits grains, on remarque que les *prunelles* sont terminées avec un outil pointu, & non pas polies comme la tête ».

La *prunelle* est creusée sur quelques médailles de Gelon, de Philippe père d'Alexandre, & même sur celles de ce dernier ; quoiqu'on ait prétendu que cet usage n'est pas antérieur au règne de Mithridate, qui vécut plus de 500 ans après le temps où furent frappées les premières de ces médailles. *Voyez* Œil.

PRUSA & NICÉE, en Bithynie près de l'Olympe. ΠΡΟΥΣΑΕΩΝ.

La médaille autonome en bronze de cette ville, publiée par Pellerin, lui est commune avec Nicée, dont elle a porté le nom.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Trajan, de Commode, de Sevère, de Domna, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Diaduménien, d'Orbiana, de Maxime, de Treb. Gallus, d'Alex. Sévère, de Maximin, de Philippe père.

PRUSIAS en Bithynie, sur le fleuve Cius. *Voyez* Cius.

PRUSIAS, dans la Bithynie près du fleuve Hypius. ΠΡΟΥϹΙΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales en l'honneur d'Auguste, d'Antonin, de M. Aurèle, de Faustine jeune, de Verus, de Septime Sévère, de Domna, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Diaduménien, de Maxime, de Gallien.

Pellerin en a publié une médaille autonome de bronze.

PRUSIAS I, roi de Bithynie. ΒΑΣΙΛ. ΠΡΟΥΣΙΟΥ.

Ses médailles sont:

RRR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

PRUSIAS II, roi de Bithynie.

Ses medailles sont :

RRR. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

PRUTA, monnoie ancienne de l'Egypte & de l'Asie. *Voyez* PERUTAH.

PRYLIS, danse guerrière, la seule qui plut aux lacédémoniens. (*Quintil. Orator. I, c. 2.*)

PRYMNESSUS, dans la Phrygie. ΠΡΥΜΝΗϹϹΕΩΝ.

Ses médailles autonomes sont :

O. en or.

O. en argent.

RRRR. en bronze...... *Eckhel.*

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguste, de Titus, de Caracalla, de Geta, d'Alex. Sévère, de Néron, de Gallien.

PRYTANE. On nommoit *Prytanes* chez les athéniens cinquante sénateurs tirés successivement par mois de chaque tribu, pour présider dans le conseil de ladite tribu. Ils convoquoient l'assemblée, les proédres en exposoient le sujet, & l'épistate demandoit les avis. On ouvroit l'assemblée par un sacrifice à Cérès, & par une imprécation. L'on sacrifioit à cette déesse un jeune porc pour purifier le lieu que l'on arrosoit du sang de la victime. L'imprécation, mêlée aux vœux, se faisoit en ces mots : « Périsse maudit des dieux, lui » & sa race, quiconque agira, parlera ou pensera » contre la république ». C'étoit trop que de porter l'imprécation jusques sur la pensée dont l'homme n'est pas le maître.

Les *prytanes* avoient l'administration de la justice en chef, la distribution des vivres, la police générale de l'état & particulière de la ville, la déclaration de la guerre, la conclusion & publication de la paix, la nomination des tuteurs & des curateurs, & enfin le jugement de toutes les affaires, qui, après avoir été instruites dans les tribunaux subalternes, ressortissoient à ce conseil.

Le temps de leurs exercices se nommoient *prytanie*, & le lieu de leur assemblée étoit appellé *prytanée*.

Les *prytanes* tenoient toujours leurs assemblées au *prytanée*, où ils avoient un repas de fondation, mais un repas simple & frugal, soit afin que par leur exemple ils prêchassent aux autres citoyens la tempérance, soit afin qu'en cas d'accidens inopinés, ils fussent en état de prendre sur le champ des résolutions convenables. Ce fut dans un de ces repas, dit Démosthènes, que les *prytanes* reçurent la nouvelle de la prise d'Elatée par Philippe.

Dans les temps difficiles de la république, les *prytanes*, après avoir assemblé le peuple & lui avoir exposé les besoins pressans de la patrie, exhortoient chaque citoyen à vouloir bien se cottiser pour y subvenir. Le citoyen zélé se présentoit au *prytane*, & disoit : *Je me taxe à tant.* Le citoyen avare ne disoit mot, ou se déroboit de l'assemblée. Phocus, homme plongé dans une vie molle & voluptueuse, s'avisa de dire en bon citoyen : *[illegible], moi, je contribue aussi du mien* ; oui, s'écria tout d'une voix le peuple malin & spirituel, oui, *ils [illegible]*, de son intempérance.

Toutes les grandes villes grecques avoient, à l'exemple d'Athènes, plusieurs *prytanes* qu'on tiroit successivement de plusieurs tribus. L'histoire nous a conservé le nom de Lucius Vaccius Labéon, premier *prytane* de Cumes, à qui cette ville décerna des honneurs extraordinaires ; mais les *prytanes* de Cyzique sont encore plus célèbres dans l'histoire : leur conseil devoit être composé de six cents membres. Il paroît qu'ils étoient tirés d'une tribu & quelquefois de deux tribus pour chaque mois ; d'où il résulteroit que les tribus cyzicéniennes étoient en plus grand nombre que les tribus athéniennes. Nous connoissons six tribus de Cyzique, & nous devons cette connoissance aux inscriptions des marbres. Leur prytanée étoit d'une grande splendeur, comme nous le dirons à la fin du mot PRYTANÉE. (*D. J.*)

PRYTANÉE, *[illegible]*, vaste édifice d'A-

thènes & d'autres villes de la Grèce, destiné aux assemblées des prytanes, au repas public & à d'autres usages.

La Guilletière dit, qu'on voyoit encore de son temps, près du palais de l'archevêque, les ruines du *prytanée* d'Athènes, ce tribunal où s'assembloient les cinquante sénateurs qui avoient l'administration des affaires de la république.

C'étoit dans le *prytanée* qu'on faisoit le procès aux flèches, javelots, pierres, épées & autres choses inanimées qui avoient contribué à l'exécution d'un crime; on en usoit ainsi lorsque le coupable s'étoit sauvé.

C'étoit dans une salle du *prytanée* que mangeoient les prytanes avec ceux qui avoient l'honneur d'être admis à leur repas; & Pausanias observe que cette salle où se donnoient les repas, étoit appellée θόλος. Les loix de Solon étoient affichées dans cette salle pour en perpétuer le souvenir. Les statues des divinités tutélaires d'Athènes, Vesta, la Paix, Jupiter, Minerve, &c. y étoient posées pour agréer les sacrifices qui se faisoient avant l'ouverture des assemblées publiques & particulières. Dans la même salle étoient les statues des grands hommes qui avoient donné leur nom aux tribus de l'Attique, celle du fameux Antolique y étoit aussi, & celles de Thémistocles & de Miltiades servirent dans la suite à la flatterie des Athéniens, qui, par une inscription postérieure, en firent honneur à un romain ou à un thrace.

On y recevoit les ambassadeurs dont on étoit content, le jour qu'ils avoient rendu compte à la république de leurs négociations. On y admettoit aussi, le jour de leur audience, les ministres étrangers qui venoient de la part des princes, ou des peuples alliés, ou amis de la république d'Athènes. Les ambassadeurs des magnésiens furent admis à ce repas, lorsqu'ils eurent renouvellé le traité d'alliance avec le peuple de Smyrne.

C'étoit un honneur singulier que d'être admis au repas des *prytanées* hors des temps de la fondation des sénateurs; & les athéniens, dans les commencemens fort réservés à cet égard, n'accordèrent une distinction aussi flatteuse que pour reconnoissance des services importans rendus à la république, ou pour d'autres grands motifs. Les hommes illustres qui avoient rendu des services signalés à l'état, y étoient nourris eux & leur postérité aux dépens du public. Quand les juges de Socrate lui demandèrent, selon l'ordonnance, quelle peine il croyoit avoir méritée, il demanda qu'on lui décernât l'honneur d'être nourri dans les *prytanées* aux dépens de la république. Par une considération particulière, pour le mérite de Démosthènes, on lui fit ériger une statue dans le *prytanée;* son fils aîné, & successivement d'aîné en aîné, jouirent du droit de pouvoir y prendre leur repas.

L'idée que l'on avoit de l'honneur que les vainqueurs aux jeux Olympiques faisoient à leur patrie, détermina l'état à leur accorder la faveur d'assister aux distributions & aux repas des *prytanes*, & c'est ce qui fonde le reproche fait aux athéniens du jugement injuste qu'ils avoient porté contre Socrate, qui méritoit à bien plus juste titre la distinction honorable d'être nourri dans le *prytanée*, qu'un homme qui, aux jeux Olympiques, avoit le mieux su monter à cheval, ou conduire un char; mais on n'avoit rien à objecter à la faveur accordée aux orphelins, dont les pères étoient morts au service de l'état, d'être nourris dans le *prytanée;* parce que ces orphelins entroient sous la tutelle spéciale du sage tribunal des prytanes.

On connoît par ce détail quel étoit l'usage d'une partie des vivres que l'on mettoit dans les magasins du *prytanée;* l'autre partie servoit aux distributions réglées qui se faisoient à certains jours aux familles qu'une pauvreté sans reproche mettoit hors d'état de pouvoir subsister sans ce secours, qui, par autorité publique, étoit distribué proportionnellement au nombre de têtes qui les composoient.

Callisthènes rapporte dans Plutarque que Polycrite, petite-fille d'Aristide, à la considération de cet illustre aïeul, fut employée sur l'état des prytanes, pour recevoir chaque jour trois oboles, ne pouvant, à cause de l'exclusion donnée à son sexe, prendre ses repas dans l'enceinte du *prytanée*.

La plus grande partie des villes de la Grèce & de l'Orient avoient des prytanes & un *prytanée*. Il y en avoit à Mégare, à Olympie dans l'Élide, à Lacédémone, &c. Denys d'Halicarnasse a fait une comparaison assez suivie des tribunaux des romains répandus dans les différentes villes de la république, avec les tribunaux des grecs établis dans les différentes villes de l'enceinte de la Grèce. Le lecteur peut voir la liste des *prytanées* de la Grèce dans les mémoires de littérature. Il seroit facile, d'après les médailles & les inscriptions, d'y ajouter les noms de quelques-uns qui ont été omis; mais je me contenterai d'observer que le *prytanée* de Cyzique passoit, après celui d'Athènes, pour le plus magnifique de tous; il renfermoit dans son enceinte quantité de portiques dans lesquels étoient placées les tables des festins publics. Il fut ordonné par le décret du sénat & du peuple de Cyzique rapporté par Spon, que la statue d'Apollodore de Paros seroit placée près les tables du premier portique dorique. Tite-Live (*Lib. XLI, cap.* 20.) rapporte que Persée,

dernier roi de Macédoine, fit présent d'un service d'or pour une des tables du *prytanée* de cette ville.

Enfin il ne faut pas oublier de remarquer que comme on conservoit le feu de Vesta sur un autel particulier qui étoit dans le *prytanée* d'Athènes, & dont le soin étoit commis à des femmes veuves, appellées *prytanitides*; il arriva dans la suite du temps qu'on appella du nom de *prytanée* tous les lieux où l'on conservoit un feu sacré & perpétuel.

PRYTANIE. C'est ainsi qu'on nommoit chez les athéniens le temps de l'exercice des fonctions des prytanes. Ce temps duroit d'abord 35 ou 36 jours pour remplir l'année; mais le nombre des citoyens s'étant considérablement accru, & chaque tribu devant gouverner pendant un mois, on joignit aux dix tribus anciennes les tribus antigonide & démétriade, pour lors le nombre des prytanes qui avoit été de 500 par année, fut porté à 600, & la durée des *prytanies*, dont le rang se tiroit au sort, fut réduite à 30 jours. Les jours surnuméraires pour remplir l'année solaire, se passoient à recevoir le compte de l'administration des prytanes, & à donner la récompense due à ceux qui dans ces exercices avoient bien mérité de la république. (*D. J.*)

PRYTANITIDES. C'est ainsi qu'on nommoit à Athènes & dans toute la Grèce les veuves qui avoient soin du feu sacré de Vesta; l'on voit par-là que l'usage des grecs étoit bien différent de celui des romains, qui ne confioient la garde du feu sacré qu'à des vierges qu'ils nommoient *Vestales*. Le terme grec *prytanitides* vient de πρυτανεῖον, nom commun à tous les lieux consacrés à Vesta. (*D. J.*)

PSALACHANTE, nymphe amoureuse de Bacchus; elle fit présent à ce dieu d'une belle couronne, à condition qu'il répondroit à sa passion; mais elle s'en vit méprisée, & sa couronne passa sur la tête d'Ariadne sa rivale. La nymphe se tua de désespoir, & fut changée, par Bacchus, en une fleur qui porte son nom. Cette fleur, dont Hygin seul fait mention, n'est connue d'aucun botaniste, du moins sous ce nom. *V.* ARIADNE.

PSALTERIUM, instrument à cordes & à *plectrum*, dont parlent Arnobe (*Lib. VI, p.* 209.), St. Augustin, &c., & dont nous n'avons aucune notion positive.

PSALTERIÆ, joueuses d'instrumens de musique que l'on faisoit venir dans les festins pour amuser les convives : la mode s'en introduisit à Rome après la conquête de l'Asie. Théodose défendit cet usage, à cause des grands abus qui en résultoient : *Prohibuit lege ministeria lasciva, Psalteriasque commessationibus adhiberi.* (*Aurel. Vict. epit. c.* 48. *n.* 10.)

PSAMMATHÉ, fille de l'Océan, épousa Eaque, dont elle eut Phocus, au rapport d'Hésiode. *Voyez* PHOCUS.

PSAMMATHÉ, fille de Crotopus, roi d'Argos, accoucha d'un fils dont Apollon l'avoit rendue mère; & pour cacher sa faute à son père qu'elle craignoit, elle fit exposer l'enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant le dévorassent. Apollon irrité, suscita contre les argiens le monstre Pœné (Hésychius dit que Pœné étoit une des furies), monstre vengeur qui arrachoit les enfans du sein de leur mère & les dévoroit. Corœbus, citoyen de Mégare, touché du malheur des argiens, tua ce monstre; mais la colère du dieu n'ayant fait qu'augmenter, & une peste cruelle désolant la ville d'Argos, Corœbus se transporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monstre. La pythie ordonna qu'il prît, dans le temple, un trépied, & qu'à l'endroit où ce trépied lui échapperoit des mains, il eût à bâtir un temple à Apollon. Corœbus s'étant mis en chemin, quand il fut au Mont-Géranien, sentit tomber son trépied, & il y bâtit un temple au dieu qui rendit le calme aux argiens.

PSAMMATHUS, dans la Laconie.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, selon Goltzius seul.

PSAPHON, un des dieux qu'adoroient les libyens : il dut sa divinité à un stratagême. Il avoit appris à quelques oiseaux à répéter ces mots : *Psaphon est un grand dieu*, & il les lâcha ensuite dans les bois, où ils le répétèrent si souvent, qu'à la fin les peuples crurent qu'ils étoient inspirés des dieux, & ils rendirent à *Psaphon* les honneurs divins après sa mort; d'où est venu le proverbe : *les oiseaux de Psaphon*. Ce conte est tiré des histoires diverses d'Elien.

PSARONIUM, nom que Pline dit avoir été donné par les anciens à un granit rouge. On l'appelloit aussi *Thebaicum marmor* & *Pyropoecilon*.

PSÉCAS, nymphe de la suite de Diane.

PSÉCAS, PSÉCADE. Les romains nommoient *psecades* les femmes-de-chambre qui parfumoient la tête de leurs maîtresses avec des parfums liquides, qu'elles répandoient goutte à goutte; car le mot *psecas* vient du verbe grec ψεκάζειν, qui signifie *dégoutter*.

PSÉLAPHIES, *pselaphia*. Ce mot dans les anciens auteurs de médecine signifie *la friction* avec les mains sur les parties malades, & alors c'étoit le médecin lui-même qui faisoit la friction.

PSELLION, ψελλιον, ornement d'homme ou gourmette. Dans le premier sens, c'étoit une espèce d'anneau ou de talisman pendu au cou, qui répondoit à l'*occabus* & au κρίκος des grecs, au *circulus* & à l'*armilla* des latins.

PSÉPHOPHORIE ψηφοφορια, l'art de calculer avec les *psechi*, ψηφοι; c'est-à-dire, avec de *petites pierres*: chez les grecs, ces petites pierres, ainsi nommées, étoient plates, polies, arrondies & toutes de même couleur pour faire leurs calculs. Dans les scrutins où il s'agissoit de donner le prix des jeux publics, elles étoient les unes blanches & les autres noires.

Ces petites pierres furent appellées *calculi* par les romains; & ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent long-temps, c'est que parmi eux le mot *lapillus* se trouve quelquefois synonyme avec celui de *calculus*. Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des jetons d'ivoire, ce qui fait dire à Juvénal:

.... *Adeò nulla uncia nobis*

Est eboris, nec tessella nec calculus ex hac

Materia............................

Il ne reste aujourd'hui dans les cabinets d'antiques que peu de pièces qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de ψηφοι; mais cent expressions, qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que parmi les romains, la manière de compter ainsi étoit très-ordinaire. *Voyez* JETONS.

PSEUDO-ARGYRON, nom donné par Aristote à une composition métallique blanche, & semblable à de l'argent, qui se faisoit, suivant lui, en faisant fondre du cuivre avec une terre.

On sait que l'arsenic a la propriété de blanchir le cuivre.

D'autres ont cru que le *pseudo-argyron* de Strabon étoit la pyrite arsénicale qui est blanche comme de l'argent.

PSEUDODIPTERE, temple des anciens; il avoit huit colonnes à la face de devant, autant à celle de derrière, & quinze à chaque côté, en comptant celles des coins. Ce mot est formé des mots grecs ψευδης *faux*, δις *deux*, & πτερον *aile*; parce que ce temple n'avoit point de second rang de colonnes en dedans.

PSEUDOPÉRIPTERE, temple où les colonnes des côtés étoient engagées dans les murs. Ce mot est formé des mots grecs ψευδης *faux*, περι *à l'entour*, & πτερον *aile*, fausse aile à l'entour.

PSEUDOTHYRON, fausse porte.

PSILAS est un surnom que les habitans d'Amiclée, dans la Laconie, donnoient à Bacchus par une raison assez ingénieuse, dit Pausanias; (*Lib. III.*) car *Psilas*, en langage dorien, signifie la pointe de l'aile d'un oiseau: or, il semble que l'homme soit emporté & soutenu par une pointe de vin, comme un oiseau dans l'air par les ailes.

PSILOCITHARISTA, joueur de cithare, qui ne s'accompagnoit pas de la voix.

PSILOTHRUM, onguent dépilatoire.

PSITHYRE. Quelques-uns prétendent, au rapport de Pollux, que la *psithyre* & l'*ascarum* ne sont qu'un même instrument. *Voy.* ASCARUM.

Musonius, dans son traité *de Luxu Græc. ch. 7*, attribue l'invention de la *psithyre* aux libyens, & particulièrement aux troglodytes; il ajoute qu'il étoit de forme triangulaire. (*F. D. C.*)

PSOPHIS, en Arcadie. Le tombeau d'Alcméon, fils d'Amphiaraüs & d'Eryphile, étoit à *Psophis* en Arcadie, & n'avoit aucun ornement; mais il étoit entouré de cyprès si hauts, qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le côteau qui dominoit sur la ville. On ne coupoit point ces cyprès, parce qu'on les croyoit consacrés à Alcméon, & on les appelloit les *vierges*.

PSOPHIS, dans l'Arcadie. ΨΩΦΙΔΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

O. en or.

O. en argent.

RRRR. en bronze.............. *Eckhel*.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur de Geta, de Caracalla.

PSYCHAGOGUES, nom des prêtres qui desservoient un temple à Héraclée en Elide, & qui faisoient profession d'évoquer les ames des morts. (*Plut. in Cimone.*)

Leur nom étoit formé de ψυχη, *ame*, & de *αγειν*, *conduire*.

Leur institution avoit quelque chose d'imposant ou de respectable. Ils devoient être irréprochables dans leurs mœurs, n'avoir jamais eu de commerce avec les femmes, ni mangé des choses qui

eussent eu vie, & ne s'être point souillés par l'attouchement d'aucun corps mort. Ils habitoient dans les lieux souterrains, où ils exerçoient leur art nommé *psychomancie* ou *divination* par les ames des morts.

PSYCHÉ étoit une princesse d'une si grande beauté, que l'Amour même en voulut devenir l'époux. Ses parens ayant consulté Apollon sur le mariage de leur fille, reçurent ordre du dieu de l'exposer sur une haute montagne, au bord d'un précipice, parée comme pour la sépulture. L'oracle ajouta qu'elle ne devoit point espérer un époux mortel, mais un époux plus malin qu'une vipère, qui, portant par-tout le fer & le feu, étoit redoutable à tous les dieux, & aux enfers même.

Psyché fut mise sur le haut du précipice, d'où le Zéphyre l'emporta dans un lieu délicieux, au milieu d'un palais superbe, tout brillant d'or & & de pierres précieuses. Elle n'y trouva personne; mais elle entendit des voix qui l'invitoient à y demeurer; elle y étoit servie par des nymphes invisibles, & divertie par les plus beaux concerts. La nuit, l'époux destiné s'approchoit d'elle dans l'obscurité, & la quittoit avant le jour pour n'être pas apperçu, en lui recommandant de ne pas souhaiter de le connoitre.

Psyché, qui avoit toujours dans l'esprit la réponse de l'oracle, craignant que son mari ne fût un monstre, voulut absolument éclaircir son doute. Une nuit, quand elle sentit son époux endormi, elle alluma une lampe, & vit à sa lueur, au lieu d'un monstre, Cupidon, ce bel enfant, que son teint vermeil, ses ailes toujours flottantes, sa chevelure blonde, rendoient le plus aimable des dieux. Malheureusement une goutte d'huile de la lampe tomba sur lui, & le réveilla. L'Amour aussi-tôt s'envola, en reprochant à *Psyché* sa défiance. Désespérée de cet accident, elle vouloit se donner la mort; mais son époux invisible la retint; elle alla le chercher par-tout; elle s'adressa à toutes les divinités pour le lui faire retrouver; elle ne craignit pas même de recourir à Vénus, qu'elle savoit irritée contre elle de ce que ses charmes lui avoient soumis l'Amour même.

Psyché s'adressa à une des servantes de Vénus, nommée la *Coutume*, qui la traîna par les cheveux à sa maitresse. Vénus, après l'avoir maltraitée de paroles, la livra à deux autres de ses servantes, nommées la *Tristesse* & la *Solitude*, pour la tourmenter. Vénus elle-même lui imposa des travaux au-dessus des forces humaines; ce fut tantôt de démêler un gros tas de toutes sortes de grains, & de séparer chaque espèce dans un temps fort court; une autrefois, d'aller chercher dans des lieux inaccessibles, un flocon de laine dorée sur des moutons qui y paissoient; une troisième fois, de lui apporter un vase plein d'une eau noire, qui couloit d'une fontaine gardée par des dragons furieux. *Psyché* vint à bout de tout par un secours invisible.

Le dernier ordre de Vénus & le plus difficile fut de descendre aux enfers, & de prier de sa part Proserpine de mettre dans une boite une particule de sa beauté, pour réparer celle qu'elle avoit perdue en pansant la plaie de Cupidon. Une voix apprit à *Psyché* tout ce qu'il falloit faire pour descendre au palais de Proserpine, & en obtenir ce qu'elle souhaitoit; mais il lui fut expressément défendu d'ouvrir la boite. *Psyché*, au retour des enfers, eut encore la curiosité de voir ce qui étoit dans la boite, peut-être dans le dessein de prendre pour elle quelque chose de la beauté de Proserpine; mais elle n'y trouva qu'une vapeur infernale soporifique, qui la saisit à l'instant, & la fit tomber par terre toute endormie. Elle ne s'en feroit jamais relevée, si Cupidon ne fut venu la reveiller avec la pointe d'une de ses flèches. En même-temps, il remit dans la boite la vapeur soporifique, & lui dit de la porter à Vénus.

Pendant ce temps-là, Cupidon s'envola au ciel, & se présenta à Jupiter, qui fit assembler les dieux, & ordonna que Vénus ne s'opposeroit plus aux noces de Cupidon & de *Psyché*. Il commanda aussi à Mercure d'enlever au ciel *Psyché*, qui, étant admise en la compagnie des dieux, but le nectar, l'ambroisie, & devint immortelle. On prépara le festin des noces. Chaque dieu y joua son personnage; Vénus même y dansa. Les noces célébrées, *Psyché* mit au monde en son temps une fille, qu'on appella la *Volupté*. Voyez VOLUPIA. On a cru découvrir l'allégorie de cette fable, faite pour marquer les grands maux & les peines infinies que la cupidité, figurée par Cupidon, cause à l'ame, désignée par *Psyché*. (ψυχη, *ame*.)

Cette fable de *Psyché* n'est proprement qu'un conte de Fées, qui a peut-être servi de modèle aux ouvrages de ce genre, si communs en notre langue. Elle n'auroit pas dû trouver place dans notre mythologie, si elle n'étoit pas rapportée par un ancien auteur latin (Apulée, dans ses Métamorphoses, *liv. IV & VI.*), qui dit l'avoir tirée des grecs, ou bien l'avoir inventée à la manière des grecs; ce que peuvent signifier ces premiers mots du texte: *Fabulam græcanicam incipimus.*

Psyché porte des ailes de papillon (*Voyez* PAPILLON.) attachées à ses épaules, & c'est ainsi qu'elle est dépeinte dans tous les monumens antiques. La raison qu'on peut donner de cette fiction, est que les anciens représentoient la nature & les propriétés de l'ame sous l'emblême de *Psyché*. Le mot *Psyché* en grec signifie l'*ame* & le *papillon*, parce que les anciens concevoient l'ame

comme un souffle, que la légèreté de ce foible volatil exprime assez bien.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une sardoine une statue en guaine de *Psyché*, avec des aîles de papillon.

Sur une cornaline, un buste de *Psyché* voilée, comme sont tous les bustes suivans. Elle place un papillon dans son sein. Le voile est le symbole d'une nouvelle mariée, & il l'est aussi d'une personne déifiée, telle que l'étoit *Psyché*.

Sur une sardoine, on voit *Psyché* debout, avec des aîles différentes des aîles de papillon, qu'on a coutume de lui donner. Il est remarquable que sur cette pierre & sur les deux suivantes, *Psyché* a une longue robe traînante, retroussée, ou relevée au-dessus de la ceinture, dont elle porte la queue avec une main, de la même manière qu'on voit quelquefois (*Tristan. comment. t. III. p.* 114.), mais rarement, la figure de l'Espérance.

Sur une sardoine, le même sujet. Sur ces deux pierres, le graveur a marqué jusqu'aux yeux des aîles de papillon.

La suite des autres pierres & pâtes nous représente toute l'histoire de *Psyché*, telle qu'Apulée nous la donne dans les cinquième & sixième livres de ses métamorphoses.

Sur une prime d'émeraude, paroît *Psyché* endormie, auprès de qui vient Cupidon.

Sur une topase, *Psyché* endormie, & auprès d'elle Cupidon mettant le doigt sur la bouche, pour marquer le silence qu'il garde, de crainte de l'éveiller.

Sur une sardoine, *Psyché* debout, tenant une torche des deux mains. *Psyché* se laissa persuader par les instances réitérées de ses sœurs, envieuses de son sort, d'examiner la figure de son amant, qui n'étoit venu chez elle qu'à la faveur de l'obscurité de la nuit.

Sur un grenat, un papillon sur une lanterne. Le graveur a sans doute ici fait allusion à l'aventure de *Psyché*, lorsqu'elle voulut découvrir la figure de son amant.

Sur une cornaline, Cupidon attaché à une colonne, avec *Psyché* en forme de papillon ; ce qui représente le châtiment de Cupidon, que Vénus, offensée de sa passion pour *Psyché*, mit en prison.

Sur une cornaline, *Psyché* assise sur un autel, les mains liées derrière le dos, devant une colonne sur laquelle est une statue.

Psyché, au désespoir de se voir abandonnée de Cupidon, & éprouvant toutes les rigueurs de Vénus, vint implorer le secours de Cérès & de Junon, qui le lui refusèrent. Vénus alors, pour mettre le comble aux afflictions de *Psyché*, la fit chercher par Mercure, & conduire devant elle ; ensuite elle la fit maltraiter par la Sollicitude & la Tristesse, *Sollicitudo & Tristitia*. C'est en cet état que *Psyché* nous est représentée ; elle implore la miséricorde de Vénus, dont on voit la statue sur la colonne.

Sur une cornaline, l'épreuve de *Psyché*. Vénus, pour éprouver la patience de *Psyché*, lui ordonna de séparer en un jour un grand amas de différentes graines mêlées ensemble. *Psyché* trouvant l'ouvrage impossible, vit venir des fourmis qui lui aidèrent. Mais Vénus n'étant pas satisfaite de la manière dont *Psyché* venoit à bout d'exécuter ses ordres, elle l'obligea de lui apporter un vase d'eau du lac Cocyte. *Psyché* s'étant mise en chemin, entendit un aigle qui lui parla, & qui lui faisant comprendre l'impossibilité de réussir dans son entreprise, prit lui-même le vase, s'envola, & le lui porta plein de l'eau du Cocyte. C'est-là le sujet de cette pierre. *Psyché* y est représentée assise sur un rocher, accablée de tristesse, son vase devant elle par terre ; derrière elle sont des épis de bled, pour marquer son premier ouvrage achevé. A côté, il y a une fourmi qui lui a aidé, & dans l'air, un aigle qui vient lui offrir son secours.

Sur une cornaline, paroît *Psyché*, un vase vuide en main, allant puiser de l'eau dans le lac Cocyte.

Sur une pâte antique, *Psyché* représentée puisant elle-même de l'eau à la source du Cocyte, & prête à prendre le vase & à le lever de terre.

Sur une sardoine, le même sujet dans lequel *Psyché* a un trident en main.

Sur une pâte antique, *Psyché* appuyée contre une colonne, levant le vase sur lequel on voit un papillon, que le graveur y aura ajouté probablement pour marquer que c'est *Psyché* ; car elle est ici sans aîles, comme sur quelques pierres précédentes, & sur quelques autres qui suivent.

Sur une pâte de verre, *Psyché* présentant le vase plein d'eau à Vénus, dont la statue est placée sur une colonne.

Sur une sardoine, *Psyché* portant à Vénus de la laine d'or de certaines brebis.

Sur une sardoine, *Psyché*, de retour des Enfers, portant à Vénus la boëte du fard de Proserpine. C'est ainsi que sur cette pierre *Psyché* est représentée de retour des Enfers, debout au pied d'un autel, considérant avec une extrême curiosité la boëte qui contient le fard.

Sur

Sur un cryſtal de roche, l'aventure de *Pſyché* en ouvrant la boîte du fard de Proſerpine. *Pſyché* y eſt debout, ayant en main la boîte ouverte; mais elle eſt aſſoupie, & pliant les genoux comme prête à tomber. Cupidon eſt à ſes pieds, & derrière elle, ſur une colonne, la ſtatue de Vénus.

Sur une ſardoine, Cupidon heurtant avec ſes pieds ceux de *Pſyché*, qui, revenue à elle, auſſitôt paroît pleine de confuſion. L'idée du graveur ſemble la même que celle de la précédente pierre, quoique *Pſyché* ſoit ici ſans la boîte. La gravure en eſt des plus anciennes, & les ailes de *Pſyché* y ſont des eſpèces d'ailes d'aigle.

Sur une ſardoine montée en anneau d'or antique, *Pſyché* ayant appaiſé la colère de Vénus, & étant venue à bout de ſes travaux, elle ſe trouve enfin en poſſeſſion de ſon amant. Ils ſe tiennent étroitement embraſſés.

Sur une cornaline, Cupidon & *Pſyché* ſautant.

Sur une pâte de verre, Cupidon & *Pſyché* couchés dans leur lit nuptial ſous un arbre, ayant auprès d'eux un autre amour, un vaſe en main, qui les ſert.

Sur une cornaline, *Pſyché* debout, qui lie les pieds de Cupidon, peut-être pour marquer que de volage qu'il étoit, elle l'a rendu conſtant.

Sur une pâte antique de deux couleurs, Cupidon qui lie à ſon tour *Pſyché* à une colonne.

Sur une cornaline, *Pſyché* liée à un trophée, dont le ſupport eſt un double Priape; vis-à-vis on voit Cupidon avec les mains élevées.

Sur une pâte antique, *Pſyché* debout, les mains liées ſur le dos, & quatre amours qui volent autour d'elle, paroiſſant lui faire des niches.

Pſyché eſt repréſentée ſur une pierre gravée, s'appuyant ſur une houe à deux branches. (N°. 41. *Monumenti inediti.*)

PSYCHOMANCIE, ſorte de magie ou de divination, qui conſiſtoit à évoquer l'ame des morts.

Ce mot eſt formé de ψυχη *ame*, & de μαντεία *divination*.

Les cérémonies uſitées dans la *pſychomancie* étoient les mêmes que celles qu'on pratiquoit dans la nécromancie. *Voyez* NÉCROMANCIE.

C'étoit ordinairement dans des caveaux ſouterrains & dans des antres obſcurs qu'on faiſoit ces ſortes d'opérations, ſur-tout quand on déſiroit de voir les ſimulacres des morts, & de les interroger. Mais il y avoit encore une autre manière de les conſulter & qu'on appelloit auſſi *pſychomancie*, dont toutefois l'appareil étoit moins effrayant. C'étoit de paſſer la nuit dans certains temples, de s'y coucher ſur des peaux de bêtes, & d'attendre en dormant l'apparition & les réponſes des morts. Les temples d'Eſculape étoient ſur-tout renommés pour cette cérémonie. Il étoit facile aux prêtres impoſteurs de procurer de pareilles apparitions, & de donner des réponſes ou ſatisfaiſantes, ou contraires, ou ambiguës. Julien Second, pour rendre odieuſes les veilles que les premiers fidèles faiſoient aux tombeaux des martyrs, les accuſoit d'y évoquer les morts.

PSYCHROLUTA, celui qui préféroit, comme les lacédémoniens, pour ſe baigner, l'eau froide à l'eau chaude.

PSYLLE. Cyrène, ville d'Afrique, ſituée à l'occident d'Alexandrie, comptoit au nombre de ſes habitans beaucoup de *Pſylles* qui mangeoient des ſerpens, & ſe faiſoient un jeu de la morſure des vipères. On en voit encore en Egypte, & M. Savary, témoin oculaire, en raconte le trait ſuivant. (*Lettres ſur l'Egypte. t. I. 63.*) A la proceſſion que font les arabes à Roſette pour célébrer la fête de *Sidi Ibrahim*, le ſeigneur Abraham, dont ils deſcendent par Iſmaël, les cheiks ou prêtres du pays, ſont ſuivis par une troupe de forcenés. Ils marchent les bras nuds, le regard farouche, tenant à la main d'énormes ſerpens qui forment des replis autour de leur corps, & qui font des efforts pour s'échapper. Les *Pſylles* les empoignant fortement auprès du cou, évitent leur morſure, & malgré les ſifflemens, les déchirent avec les dents & les mangent tout vivans. Le ſang coule de leur bouche. D'autres *Pſylles* s'efforcent de leur arracher leur proie. Ce ſont des combats à qui dévorera un ſerpent. La populace les ſuit avec étonnement & crie miracle. Ces gens paſſent pour des inſpirés, poſſédés d'un eſprit qui détruit l'effet de la morſure des ſerpens.

« L'eſpèce de vipère la plus propre à guérir la » lèpre eſt, dit M. Paw, celle que Haſſelquiſt a » décrite ſous le nom générique de *Coluber*, & » qui ſe trouve principalement en Egypte en une » quantité preſque incroyable. Auſſi la plupart » des pharmacies de l'Europe reçoivent-elles en- » core aujourd'hui de ces pays-là la matière pre- » mière de leurs trochiſques, de leur ſel & de » toutes préparations vipérines par la voie de » Veniſe.

» Les anciens égyptiens qui avoient beaucoup » étudié les propriétés des animaux, n'ont pu » ignorer cette vertu d'un reptile qui a toujours » été ſi commun dans toutes leurs provinces de la » Thébaïde, de l'Heptanomide & du Delta. Et » c'eſt vraiſemblablement d'eux que vient tout

» l'artifice qu'ont quelques familles Coptes & » Arabes, de manier les vipères, & d'en préparer différens alimens. Shaw rapporte qu'on lui » avoit assuré qu'aux environs du Grand-Caire, » il y a plus de 40000 personnes qui mangent des » serpens (*Voyage en Barbarie, page 355.*), & » pour lesquelles les turcs ont beaucoup de vénération, & on a même cru qu'ils leur accordoient une place distinguée dans la procession » de la caravane, devant le dais qui doit couvrir » le tombeau du prophète. Ce sont ces ophiophages ou ces mangeurs de serpens qui n'ont » rien à craindre de la piquure des reptiles venimeux, aussi les saisissent-ils avec intrépidité, » parce que la masse de leur sang est atténuée par » cet aliment très-rempli de sel alkalin. Toutes » ces pratiques singulières ne viennent ni des » grecs ni des arabes; elles remontent à une » haute antiquité, & nous indiquent à peu près » le procédé des *Psylles*, qui ne s'est pas perdu » comme on l'avoit cru ».

D'autres ont cru (en supposant la vérité du fait établi par ceux qui rapportent que les *Psylles* faisoient des guérisons) qu'ils y parvenoient non par aucun art qui leur fût particulier, mais par le moyen de la suction; & même les grecs, selon le sentiment de Bochart, ne leur donnoient le nom de *Psylles*, que parce qu'ils suçoient le venin. On s'imaginera peut-être qu'ils risquoient leur vie dans cette opération; mais on sera bientôt détrompé, si l'on fait réflexion que le venin des animaux n'est funeste qu'autant qu'il se communique à la masse du sang par quelque ulcère ou par leur morsure.

PTÉLEA, dans l'isle de Cos, célèbre par son bon vin.

PTÉLÉE, une des nymphes Hamadriades, fille d'Oxilus & d'Hamadriade.

PTÉRÉLAUS ou PTÉRÉLAS, fille de Taphius. *Voyez* ALCMÈNE, AMPHITRYON, COMÈTHE.

PTÉROPHORES. On donnoit ce nom à des peuples de la Scythie, vers les Monts-Riphées; ce nom qui veut dire, *qui produit des plumes*, leur avoit été donné, selon Pline, *Liv. IV, ch.* 12. à cause de la neige qui y tombe continuellement en gros flocons comme des plumes. Hardouin remarque que c'est ce qui avoit donné occasion à la fable qu'Ovide rapporte dans le XVe. Livre de ses *Métamorphoses*, vers 356:

Esse viros fama est in hyperboreâ Palasse,
Qui soleant levibus velari corpora plumis,
Cùm tritoniacam novies subiere paludem.

PTÉROPHORE. On donnoit ce nom, selon Saumaise, à ceux des couriers romains qui venoient apporter la nouvelle de quelque déclaration de guerre, ou de quelque bataille perdue, de quelque échec qu'avoient eu les armées romaines. On les appelloit ainsi, parce qu'ils portoient des plumes à la pointe de leurs piques; ce mot vient de πτερον, *une aile*, & de φερω, *je porte*.

Cette restriction du nom *Ptérophore* aux couriers porteurs de mauvaise nouvelle, me paroit mal fondée; je crois qu'il désignoit tous les couriers portant des plumes à leurs bonnets.

PTEROTI calices. *Voyez* CALIX.

PTOEMPHANÆ, peuples de l'Ethiopie sous l'Egypte. Pline (*Liv. VI, chap.* 30.) dit qu'ils avoient un chien pour roi, & qu'ils lui obéissoient selon les mouvemens qu'il faisoit, & qu'ils prenoient pour des commandemens.

PTOLEMAIS, dans la Cyrénaïque. ΠΤΟΛΕΜΑΙ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un aigle posé.

Leur fabrique, quelquefois des noms des magistrats, & des têtes de femmes ornées d'un panier, les distinguent des médailles de Phœnicie.

PTOLEMAIS, dans la Phœnicie.

COL. PTOL. Colonia Ptolemaïs.

COL. CLA. PTOL. Colonia Claudia Ptolemaïs.

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur de Claude, de Néron, de Trajan, d'Hadrien, de Sévère, de Domna, de Caracalla, de Geta, d'Elagabale, de Severa, d'Alex. Sévère, de Philippe père, de Valérien, d'Annia Faustina, de M. Aurèle, d'Otacilée, de Salonine.

Pellerin a publié une médaille autonome de cette ville.

PTOLÉMÉE I. Soter, roi d'Egypte. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ.

Ses médailles sont:

R. en or.

C. en argent.

R. en bronze.

Ptolémée II. Philadelphe, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Voyez plus bas Ptolémée-Ceraune.

Ptolémée III. Evergetes, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en bronze.

Ptolémée IV. Philopator, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRR. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Ptolémée V. Epiphane, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRRR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Ptolémée VI. Philométor, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Ptolémée VII. Evergetes II, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

C. en médaillons d'argent.

O. en or.

O. en bronze.

Ptolémée VIII. Soter II, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Ptolémée IX. Alexandre, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RR. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Ptolémée X. Alexandre II, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Ptolémée XI. Alexandre III.

On n'en connoît point de médailles.

Ptolémée XII. Dyonisius, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Il fut aussi surnommé *Aulètes*, ou joueur de flûte.

« Le caractère, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art.* 4. 4.) des cheveux courts & recourbés sur le front d'Hercule, fait reconnoître un buste ou une tête de jeunesse, gravée sur une améthiste du cabinet national (*Mariette, pierres grav. t. I. p.* 379.). Cette tête nous offre une figure voilée d'une étoffe légère & transparente, qui passe depuis l'épaule jusques par-dessus la tête, & qui couvre la couronne de laurier dont elle est ceinte. Le même voile couvre la partie inférieure du visage jusques vers le milieu du nez, de sorte que les traits de cette partie sont distinctement rendus sous ce voile ».

» Un savant, qui a écrit une dissertation particulière sur cette pierre (Baudelot Dairval, *Diss. sur une pierre gravée du cabinet de Madame. Paris.* 1698. 8.), prétend prouver qu'elle représente *Ptolémée*, roi d'Egypte, & père de la fameuse Cléopatre, prince surnommé Aulètes, c'est-à-dire, joueur de flûte, parce qu'il aimoit à jouer de cet instrument (*Strabon, l. XVII. p.* 796. A.); & que l'étoffe qui couvre le bas du visage (car notre savant ne s'embarrasse pas des autres parties voilées, telles que la tête & l'épaule) est ce bandeau, nommé φορβεια & φορβειον, que les joueurs de flûte s'attachoient sur le visage, & par l'ouverture duquel ils conduisoient les flûtes jusqu'à leur bouche. Cette conjecture pourroit acquérir de la probabilité, si nous n'avions pas une

idée nette de ce bandeau. Les monumens antiques nous montrent que le *PHORBION* étoit une bande étroite, que les joueurs de flûte se mettoient sur la bouche & sur les oreilles, & qu'ils s'attachoient derrière la tête ; de sorte qu'elle n'a rien de commun avec le voile de la tête dont il est question ».

» Cependant cette tête, dont la pareille étoit chez le duc d'Orléans, mérite une plus ample discussion, afin de trouver par des conjectures la vraie signification de ses attributs. Pour parvenir à ce but, comparons cette figure aux têtes d'un jeune Hercule, & nous y découvrirons une ressemblance parfaite. Son front s'élève avec l'arrondissement & la grandeur qui caractérise ce héros. Ses cheveux du front sont traités comme j'ai dit ci-devant. Une partie de ses joues jusqu'aux oreilles commence à se revêtir d'un léger duvet, qui, selon une ancienne remarque, est le précurseur de la barbe (*Anthol. l. VI. c. 22. p. 440.*). Les oreilles de cette figure ressemblent aux oreilles d'Hercule, qui les avoit écrasées comme les pancratiastes ».

» Mais quelle explication donner de l'étoffe qui entoure la tête en question, & quel rapport peut-elle avoir avec Hercule ? Je m'imagine que l'artiste a voulu figurer ici Hercule au service d'Omphale, reine de Lydie. Ce qui m'a fait naître cette conjecture, c'est une tête de Pâris de la villa Négroni, qui est voilée de cette manière jusqu'au bord de la lèvre inférieure ; de sorte que cela paroît avoir été une mode commune aux phrygiens & aux lydiens, comme nations limitrophes ».

Ptolémée XIII, roi d'Egypte.

Ses médailles sont :

RRR. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Ptolémée-Apion, à ce qu'on croit, roi de la Cyrénaïque. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΠΤΟ.

Ses médailles sont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Ptolémée-Céraune, roi de Macédoine.

Ses médailles doivent être rapportées à *Ptolémée*-Philadelphe.

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ.

O. en or.

O. en argent.

RRR. en bronze.

Ptolémée, roi ou tétrarque de Chalcidice, en Syrie. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ.

M. l'abbé le Blond en a publié une médaille de bronze, & M. Eckhel en a fait graver une seconde.

Ptolémée, fils de Juba le jeune, roi de Numidie & de Mauritanie.

Rex Ptolemæus.

Ses médailles sont :

O. en or.

RRR. en argent.

RRR. en M. B. de Colonies. Sa tête y manque ; on lit *REX PTOL.* au milieu d'une couronne, autour de laquelle il y a *C. LÆTILIUS APALUS. II. V. Q.* De l'autre côté, est la tête d'Auguste, avec la légende *AUGUSTUS DIVI F.* Elle étoit dans le cabinet de M. Pellerin.

PTOUS, montagne de la Béotie, dont Plutarque parle dans la vie de Pélopidas. Pausanias (*L. IX. c. 23.*) dit que la ville d'*Acræphnium* étoit bâtie sur cette montagne, & que presqu'à 15 stades de cette ville, sur la droite, on trouvoit le temple d'*Apollon-Ptous*. Apollon, selon Plutarque (*In Pelopide.*), étoit né dans ce lieu ; il y avoit du moins un oracle. Cet oracle cessa, lorsqu'Alexandre eut ruiné Thèbes (*Pausan. Beotic.*).

PUBERTÉ, âge où l'on suppose que les deux sexes sont capables d'engendrer, & qu'on fixoit chez les romains à 15 ou 17 ans pour les garçons, & à 12 ou 14 pour les filles. On faisoit à cette occasion parmi eux plusieurs cérémonies. On marquoit cette époque par un grand festin qu'on donnoit à la famille & à ses amis, en réjouissance de ce que le jeune homme étoit en état de rendre service à la république ; & à la fin du repas, on lui ôtoit la prétexte, pour le revêtir d'une autre toge toute blanche, qu'on nommoit la *toge virile* ; ensuite le père accompagné de ses amis, le menoit au temple pour y faire les sacrifices ordinaires, & rendre graces aux dieux ; de-là, on le conduisoit sur la place publique pour lui apprendre à sortir de l'enfance, & se comporter désormais en homme fait. On lui coupoit les cheveux, dont on jettoit une partie au feu en l'honneur d'Apollon, & l'autre dans l'eau en l'honneur de Neptune. On lui coupoit aussi la barbe, qu'on renfermoit dans une boîte précieuse, pour la consacrer à quelque divinité. Il étoit assez ordinaire de se faire raser pour la première fois, en prenant la toge virile ; quelques-uns cependant attendoient plus tard, &

c'étoit encore pour ceux-ci un autre festin & une nouvelle cérémonie; car on regardoit cette action comme un acte de religion.

A l'égard des filles, lorsqu'elles étoient parvenues à l'âge nubile, on leur ôtoit la bulle, espèce de petit cœur ou de boule d'or, qui pendoit du col sur la poitrine; mais elles conservoient toujours la prétexte jusqu'à ce qu'on les mariât. *Voyez* PRETEXTE & BARBE.

PUBLICANI, PUBLICAINS, nom général que l'on donnoit à Rome à tous ceux qui affermoient les revenus de la république, parce que *publico fruuntur*, dit Ulpien. Les financiers, chez les romains, n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus méprisable dans la nation; ils étoient au contraire tous tirés de l'ordre des chevaliers, & Cicéron leur donne le titre d'*amplissimi homines*, d'*honestissimi* & d'*ornatissimi*, & dit (*Pro Planc. c. 9.*) que la fleur des chevaliers romains, l'ornement de la ville, & la force de la république, est renfermée dans l'ordre des financiers: *Florem equitum romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum reipublicæ, publicanorum ordine contineri*. Long-temps avant la fin de la république, les chevaliers s'étoient exemptés de leur principale fonction, qui étoit de servir à l'armée, ne faisant rien de plus que les autres citoyens; mais en même-temps ils songèrent à s'enrichir, en affermant les impôts de la république, dont ils se firent donner le privilége exclusif. Les chevaliers qui prenoient ce parti, étoient divisés en autant de sociétés, qu'il y avoit de provinces sujettes au tribut; ils continuèrent ces fonctions sous les premiers empereurs.

Cicéron parle des *publicains* comme d'une compagnie à qui la république étoit fort redevable, & dont la probité étoit tellement reconnue, qu'on les choisissoit pour mettre en dépôt les deniers des familles. Mais Tite-Live ni Plutarque n'en font pas un portrait si avantageux. Le dernier surtout rapporte dans la vie de Lucullus, qu'ils avoient commis d'étranges abus & des actions criantes en Asie, auxquelles ce général remédia par des réglemens; mais il n'osa chasser les *publicains* de peur d'ôter à l'état les ressources assurées qu'ils lui fournissoient.

PUBLICI. Voyez LARES.

PUBLICI, domestiques ou esclaves. On lit dans une inscription recueillie par Muratori (342. 1.): PUBLICI FRATRUM ARVALIUM, & dans une autre (*Ibid.* 170. 4. 6.): SERVUS PUBLICUS AUGURUM.

PUBLICOLA, surnom de la famille Gellia, sur les médailles.

PUBLIPOR, esclave de Publius.

PUDICITÉ. Les romains avoient fait de cette vertu une déesse qui avoit à Rome des temples & des autels, entr'autres un qui s'appelloit l'autel de la *Pudicité*. La bizarrerie de son culte est remarquable; on distinguoit la *Pudicité* en patricienne ou qui regardoit l'ordre sénatorial, & en populaire ou qui étoit pour le peuple. Celle-ci avoit son temple dans la rue de Rome, qu'on appelloit *la longue*; & celui de la *Pudicité* patricienne étoit au marché aux bœufs. Tite-Live rapporte l'histoire de cette distinction (*Lib. X. cap. 23.*): Virginia, de famille patricienne, épousa un homme du peuple, nommé Volumnius, qui fut consul. Les matrones du rang des patriciens la chassèrent du temple, parce qu'elle s'étoit mésalliée. Elle se plaignit hautement de l'insulte, disant qu'elle étoit vierge, quand son mari l'épousa, qu'ils avoient vécu depuis en gens d'honneur, & qu'il n'y avoit nulle raison de l'exclure du temple de la *Pudicité*. Pour réparer en quelque sorte cette injure, elle bâtit dans la rue longue un petit temple à la *Pudicité*, qu'elle appella *Plebeia*, où les femmes qui n'étoient point d'ordre sénatorial, alloient porter leurs vœux. La *Pudicité* étoit représentée sur les médailles, par une femme assise qui porte la main droite & le doigt index vers son visage, pour montrer que c'est principalement son visage, ses yeux & son front qu'une femme pudique doit composer.

PUÉRILE. Pollux dit, *au chap.* 10, *liv. IV de son Onomasticon*, que la flûte *puérile* étoit propre pour les enfans; probablement elle étoit petite. (*F. D. C.*)

PUGILAT. Le *pugilat* étoit un combat à coups de poings, d'où il tiroit son nom.

Les combattans ne se servirent d'abord que de ces armes naturelles. Ils s'armèrent dans la suite d'armes offensives nommées *cestes*, & alors ils se couvrirent la tête d'une espèce de calotte appellée *amphotide*, destinée à garantir sur-tout les tempes & les oreilles. Les cestes étoient une sorte de gantelets ou de mitaines, composés de plusieurs courroies ou bandes de cuir, dont les contours qui les attachoient au poignet & à l'avant-bras, ne montoient pas plus haut que le coude, & contribuoient à affermir les mains de l'athlète.

Souvent les athlètes en venoient d'abord aux coups, & se chargoient rudement dès l'entrée du combat; souvent ils passoient des heures entières à se harceler & à se fatiguer mutuellement par l'extension continuelle de leurs bras; chacun frappant l'air de ses poings, & tâchant d'éviter par cette sorte d'escrime les approches de son adversaire. Lorsqu'ils se battoient à outrance, ils

en vouloient sur-tout à la tête & au visage. L'un des athlètes venoit-il de toute la roideur de son corps se lancer contre l'autre pour le frapper, il y avoit une adresse merveilleuse à esquiver le coup en se détournant légèrement, ce qui faisoit tomber l'athlète par terre, & lui enlevoit la victoire. Quelqu'acharnés qu'ils fussent, l'épuisement où les jettoit une trop longue résistance, les obligeoit à faire de petites trèves. Ils suspendoient donc le *pugilat*, de concert, pour quelques momens, qu'ils employoient à se remettre de leurs fatigues, & à essuyer la sueur & le sang dont ils étoient couverts; après quoi ils revenoient à la charge, & continuoient à se battre, jusqu'à ce que l'un des deux laissant tomber ses bras de défaillance & de foiblesse, fit connoître qu'il succomboit à la douleur ou à l'extrême lassitude, & qu'il cédoit la palme à son concurrent.

Un des plus rudes & des plus pénibles combats gymniques, étoit assurément le *pugilat*, puisque outre le danger d'y être estropiés, les athlètes y couroient risque de la vie. On les voyoit quelquefois tomber morts ou mourans sur l'arène; cela n'arrivoit pourtant que lorsque le vaincu s'opiniâtroit trop long-temps à ne pas avouer sa défaite; mais d'ordinaire, ils sortoient du combat tellement défigurés, qu'ils en étoient presque méconnoissables, remportant de tristes marques de leur vigoureuse résistance, telles que des bosses & des contusions énormes, un œil hors de la tête, les dents & les machoires brisées, ou quelques autres fractures encore plus considérables; ce qui faisoit qu'on estimoit peu cet exercice.

Les récompenses du *pugilat* se distribuoient avec une grande équité, sans acception de personnes. Il y a plusieurs passages de Pausanias qui prouvent que le *pugilat* faisoit partie du pancrace. Il dit dans son voyage de l'Élide, que Théagènes fut couronné trois fois à Delphes, neuf à Némée & dix à Corinthe, pour avoir également réussi au *pugilat* & au pancrace.

PUGILE. Les *pugiles* étoient les athlètes qui combattoient d'abord à coups de poings, & ensuite à coups de ceste. Le combat des *pugiles* étoit sanglant; ils se donnoient de très-dangereux coups avec leurs cestes ou leurs gantelets. On a des médailles curieuses qui les représentent, entr'autres une médaille grecque de Commode, qui est dans le cabinet national. Cet empereur y est représenté sous la figure ordinaire d'Hercule avec sa massue. Les samiens passoient parmi les grecs pour les meilleurs *pugiles*. Aussi ce furent les samiens qui frappèrent la médaille de Commode, dont il vient d'être parlé.

PUGILLARES. Voyez TABLETTES.

PUGILLARIARIUS. Ce mot qui se trouve dans une inscription recueillie par Muratori (984. 2.), désigne un ouvrier qui faisoit des tablettes.

ΠΥΓΩΝ & ΠΗΧΥΣ. *Voyez* NÉMÉSIS.

PUISSANCE SACRÉE, nom qu'on donnoit à Rome au pouvoir des tribuns du peuple, parce que ces magistrats étoient *sacrés*; ensorte que si quelqu'un les offensoit de parole ou d'action, il étoit regardé comme un impie, un sacrilège, & ses biens étoient confisqués. On sait d'ailleurs que les tribuns du peuple, en vertu de la *puissance sacrée* dont ils étoient revêtus, s'opposoient non-seulement à tout ce qui leur déplaisoit, comme aux assemblées par tribus & à la levée des soldats; mais ils pouvoient encore assembler, quand ils le vouloient, le sénat & le peuple, & semblablement en rompre les assemblées; en un mot, leur *puissance sacrée* étoit un pouvoir immense. (*D. J.*)

PUISSANCE TRIBUNITIENNE. *Voyez* TRIBUNITIENNE.

PUITS. *Voyez* MARDELLE. Le contour des *puits* anciens étoit d'une pierre entière, creusée de la même forme des autels ronds. C'est par cette raison qu'on appelloit *putéal* un autel placé sur un terrein qui avoit été frappé de la foudre, parce que ces autels étoient creusés de même que la bouche d'un *puits*, comme cela se voit aujourd'hui dans plusieurs *puits* qu'on a trouvés dans les ruines d'Herculanum; & même sur un bas-relief de la galerie Giustiniani à Rome. Le mot φράτορες, qui vient de φρέαρ, le *puits*, désigne ceux qui ont un *puits* commun, & qui par conséquent sont traités comme voisins. Aristote dit que des *puits* communs doit naître l'amitié entre les citoyens.

Les anciens avoient des chansons qu'on chantoit pendant qu'on tiroit de l'eau; on les appelloit *chansons de la corde du puits*, ἱμονιοστρόφα μέλη.

PULCHER, surnom de la famille *CLAUDIA*.

PULCHÉRIE, épouse de Marcien.

ÆLIA PULCHERIA AUGUSTA.

Ses médailles sont:

RRR. en or.

RRR. en quinaires.

RRR. en argent.

O. en B.

ΠΥΛΕΩΝ, coiffure de femme, arrangée en forme de tour.

PULEX, surnom de la famille *Servilia*.

PULLARII, ceux qui gardoient & nourrissoient les poulets & les oiseaux dont on se servoit pour les auspices. *Attulit in caveas pullos, is*, dit Ciceron, *qui ex ipso nominatur pullarius.* C'étoit à lui à observer & à rendre compte à l'augure de la manière dont les poulets avoient mangé la pâte appellée *offa*, qu'on leur jettoit. S'ils la mangeoient avec avidité, c'étoit un signe favorable, & sur-tout si une partie de ce qu'ils mangeoient, tomboit par terre; c'est ce qu'on appelloit *tripudium solistimum*. Si, au contraire, les poulets refusoient de manger, ou qu'ils s'envolassent, c'étoit un présage funeste: *Si non pascerent pulli, pullarius diem prælii committendi differebat.* Comme il étoit facile d'affamer assez les poulets, pour qu'ils mangeassent avec avidité, il ne tenoit qu'à eux d'avoir des augures favorables.

Les légions avoient chacune leur *pullarius*, comme il paroît par les inscriptions recueillies par Muratori (689. 978. 819.).

PULLATA vestis, étoit l'habit de deuil & du menu peuple; il étoit de couleur obscure.

PULLATI, vêtus d'un drap de couleur, appellée *pulla*, qu'on interprête ordinairement par couleur noire, mais que Vossius dit être la couleur gris de fer. C'étoit celle que portoient les gens du peuple, les pauvres, & ceux qui étoient en deuil.

PULLUS color. Voyez PULLATI.

PULMENTARIA, mot generique qui désigne les ragoûts les plus délicats; ordinairement c'étoit une espèce de bouillie, faite avec des fèves, des pois, du riz, & quelques autres légumes. Les anciens romains en faisoient grand usage; c'étoit leur régal, & on pouvoit fort bien les appeller par raillerie *pultiphagi*. Ensuite, on abandonna ces mets simples, & l'on appliqua néanmoins le mot *pulmentaria* aux friandises les plus exquises. (*D. J.*)

PULPITUM, chez les romains, étoit la partie du théatre qu'ils nommoient autrement *proscenium*, & que nous appellons la *scène*, c'est-à-dire, le lieu où s'avancent & où se placent les acteurs pour jouer leur personnage; & c'est ce qu'Horace a entendu, lorsqu'il a dit qu'Eschyle fut le premier qui fit paroître ses acteurs sur un théatre exhaussé & stable:

.... *Modicis instravit pulpita tignis.*

Quelques auteurs prétendent que par ce mot on doit entendre une espèce d'*élévation* ou d'*estrade*, pratiquée sur le théatre, sur laquelle on plaçoit la musique, & où se faisoient les déclamations; mais ceux qui ont fait les plus curieuses recherches sur le théatre des anciens, & sur-tout Boindin, ne disent rien de cette estrade. *Voyez* THEATRE.

PULS, espèce de bouillie dont les carthaginois & les romains faisoient un grand usage. Voyez-en la description au mot CARTHAGINOIS.

PULTARIUM, vase à large ventre, qui servoit à cuire la bouillie appellée *puls*.

PULVERATICUM, impôt que les *præsides* exigeoient de chaque ville de leur province, lorsqu'ils les parcouroient, comme un dédommagement de la poussière dont ces voyages les couvroient.

PULVERATIO, façon que l'on donnoit à la vigne, en cassant les mottes sèches.

PULVILLI, coussins & oreillers; ceux des pauvres à Rome n'étoient remplis que de joncs & de roseaux séchés.

PULVINAR, oreiller, coussin de lit. Le *suggestum* des empereurs porta le nom de *pulvinar*, depuis que Jules César lui eut donné la forme d'un ancien *triclinium* ou lit de table (*Suet. Jul. c.* 39.).

On donnoit particulièrement le nom de *pulvinar* à un lit sur lequel on mettoit les statues des dieux dans les festins appellés *lectisternes*: *Lectulus in quo deorum statuæ reclinabantur*, dit Servius. De-là *pulvinar* a signifié le temple même: *Ad omnia pulvinaria supplicare*, faire des processions dans tous les temples des dieux; ce mot vient de *pluma*, *quòd ex plumis conficitur pluvina aut pluminar*.

PULVINUS, coussin.

PULVINUS, terrein élevé entre deux sillons (*Plin.* 19. 4.).

PULVINUS, banc de sable (*Serv. Æneid.* 10. 303.).

PULVINUS, treuil avec lequel on tiroit les navires sur la grève (*Isidor.* 19. 2.).

PUNCTA, très-petite mesure d'eau pour les aqueducs; elle se faisoit par pouces & par points. C'est ainsi qu'on connoissoit la quantité d'eau qu'on donnoit à chaque particulier qui en vouloit.

On marquoit avec des points gravés dans la main les soldats romains.

On marquoit de la même manière les ouvriers engagés dans les manufactures.

Le *point* qu'on marquoit sur les tables à côté du nom d'un candidat, lui assuroit le suffrage de

celui qui avoit fait le *point ;* de-là l'expression *omne tulit punctum*, avoir tous les *points* pour soi, avoir été élu d'un consentement unanime.

Puncta étoient aussi les coups d'un instrument pointu dont on frappoit le coupable dans un supplice inventé par Caligula. Les premiers coups se donnoient aux parties du corps le moins mortelles. Vitellius mourut de cette mort.

PUNICEUS color, rouge de sang.

PUNIQUE. Les romains qui étoient dans l'usage de corrompre les noms de toutes les nations étrangères, appelloient les carthaginois *Pœni*, vraisemblablement parce qu'ils tiroient leur origine de Phénicie ; & ils nommoient *punicus* ou *punique*, ce qui leur appartenoit. C'est ainsi qu'on appelloit *bella punica* ou *guerres puniques*, les trois guerres dans la dernière desquelles la république des carthaginois, ainsi que la ville de Carthage, furent totalement détruites & soumises par les romains.

Les auteurs sont partagés sur la nature de la langue punique ; c'est-à-dire, de celle que parloient les carthaginois ; quelques-uns ont cru que la langue punique & la langue arabe étoient les mêmes ; il ne nous en reste que quelques fragmens qui ont été conservés dans la comédie de Plaute, appellée *pœnulus*, ou *le petit carthaginois*. Les romains ont eu soin de détruire toutes les archives & les monumens historiques qui pouvoient conserver le souvenir d'une nation qui leur étoit odieuse. Des critiques très-célèbres ont fait voir qu'originairement cette langue étoit la même que celle qu'on parloit en Phénicie, c'est-à-dire, à Tyr, d'où Didon avoit fui pour fonder la nouvelle colonie de Carthage. Cependant cette langue s'altéra avec le temps, & ne conserva pas la pureté de la langue hébraïque ou phénicienne. Malgré ces variations, on trouve une très-grande ressemblance entre la plupart des noms propres des carthaginois qui ont passé jusqu'à nous, & les noms hébreux ou phéniciens. C'est ainsi que les noms carthaginois *Sichæus*, *Machæus*, *Amilco* ou *Himilcon*, *Hamilcar*, *Hanno*, *Hannibal*, *Asdrubal*, *Mago*, *Anna*, *Adherbal*, *&c.* ont une très-grande ressemblance avec les noms hébreux & phéniciens, *Zachæus*, *Michæus*, *Amalec*, *Melchior*, *Hinnon* ou *Hunon*, *Hunon-baal*, *&c.* Le nom même de Carthage paroît dérivé du mot phénicien *charta*, *ville*, & *Aco*, nom propre, ce qui signifie *la ville d'Aco*. Il y avoit un port de ce nom près de Tyr.

St. Augustin, qui étoit évêque d'Hippone en Afrique, & habitoit le pays occupé par les descendans des carthaginois, nous apprend que la langue *punique* avoit de son temps quelque rapport avec le syriaque & le chaldéen. En 1718, Majus, professeur dans l'université de Giessen, publia une dissertation, dans laquelle il prouve que la langue que l'on parle aujourd'hui dans l'isle de Malte, a beaucoup de rapport avec la langue *punique*. Les matériaux dont il s'est servi pour faire cette dissertation, lui avoient été fournis par un jésuite Maltois, appellé le P. Ribier ou Rivière, de Gattis. On y voit que les carthaginois ont été très-long-temps maîtres de l'isle de Malte, & que la langue des Maltois, qui diffère de toutes les autres langues connues, a conservé une très-forte teinture de l'ancienne langue *punique*. On démontre dans cette dissertation, que les nombres dont les maltois se servent encore actuellement pour compter, sont les mêmes que dans le chaldéen ou le phénicien. D'un autre côté, Jean Quintinius Heduus, auteur qui vivoit à Malte dans le seizième siècle, dit que l'on y parloit de son temps la langue africaine ou *punique ;* que l'on voyoit encore dans l'isle des piliers avec des inscriptions *puniques*, & que les maltois entendoient très-bien les mots carthaginois qui se trouvent dans Plaute & dans Avicenne. Les maltois ont encore dans leur langue un proverbe carthaginois, qui nous a été conservé par St. Augustin : *La peste a besoin d'une pièce d'argent, donnez-lui-en deux, elle vous quittera d'elle-même.*

On voit, par ce qui précède, que la langue *punique* avoit du rapport avec le phénicien, l'hébreu & le chaldéen, langues qui ont beaucoup d'affinité entre elles. On a trouvé des monnoies carthaginoises en Espagne & en Sicile ; les caractères que l'on y voit ont assez de ressemblance avec ceux des phéniciens, & même des hébreux & des assyriens.

Le colonel Vallançey a fait imprimer à Dublin en 1781, dans un recueil *de Rebus Hibernicis*, une dissertation sur la langue *punique*. Il y prouve que cette langue avoit beaucoup de rapport avec celle des irlandois. Il y a joint la traduction en latin & en irlandois de la scène *punique* du *Pœnulus* de Plaute, citée plus haut. *Punique* (cire). *Voyez* Cire.

Puniques (Médailles avec des caractères). La Sicile, Malte, Cossyra, Goze, Tyr, Sidon, les côtes septentrionales de l'Afrique, & sur-tout l'Espagne, fournissent un grand nombre de ces médailles. On les a confondues quelquefois avec les médailles en caractères espagnols, mais à tort, quoique la plupart de celles que nous avons aient été trouvées en Espagne. » Ce royaume, dit la Bastie, étoit anciennement habité par différens peuples ; outre les anciens habitans du pays, les phéniciens, attirés par le commerce, s'étoient établis en différens endroits sur les côtes, & y avoient bâti des villes ; les grecs même y avoient envoyé des colonies. Ces nations différentes avoient chacune

chacune leurs mœurs, leurs usages, leur langue, & leurs monnoies particulières. Je n'ai pas vu, à la vérité, des médailles frappées par les grecs établis en Espagne, peut-être même leur petit nombre les empêcha-t-il d'en frapper dans une langue qui n'auroit pas été entendue de leurs voisins; mais la différence entre les monnoies espagnoles & les monnoies phéniciennes ou *puniques*, est évidente pour tous ceux qui se sont donnés la peine de comparer ensemble les médailles que Lastanosa a fait graver sous le nom de *Medallas desconoscidas*. Dans les unes, les types semblent ne se rapporter qu'à des peuples qui habitoient dans le milieu des terres; on y voit ordinairement un homme à cheval, quelquefois un cheval tout seul, & quelquefois un bœuf. Dans les autres, on ne voit que des symboles qui conviennent à des villes maritimes, un navire, des poissons, &c. La légende de ces dernières est en caractères arrondis, mais inégaux, & ces caractères sont tout-à-fait semblables à ceux qu'on voit sur les médailles de Tyr & de Sidon, sur les médailles de Carthage, de Malte, de Gorze ou Cossura, de quelques villes de Sicile, & enfin sur celles du roi Juba; en sorte qu'on ne sauroit raisonnablement douter que ce ne soit de véritables caractères phéniciens ou *puniques*. Au contraire, sur les médailles où l'on voit un homme à cheval, & les autres types dont dont j'ai parlé, la légende est en caractères plus quarrés & plus égaux, & ces caractères sont très-ressemblans à ceux des médailles & des autres monumens Etrusques».

PUNITION. *Voyez* Peines.

PUPA. *Voyez* Poupée.

Pupa et famula Bacchi cymbalis. Ces mots qui se lisent dans une inscription antique, (*Muratori* 318. 12.) désignent une jeune fille qui jouoit des crotales dans les pompes de Bacchus.

PUPIA, famille romaine dont on a les médailles :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

On ne connoît de médailles de cette famille qu'en bronze; elles portent toutes les noms de *Pupius Rufus* ou d'*Aulus Pupius*, qui est sans doute le même homme appellé *Aulus Pupius Rufus*. Spanheim, Vaillant & Morel qui ont parlé des médailles de la famille *Pupia* & de cet *Aulus Pupius*, conviennent, d'un commun accord, qu'il étoit questeur de Bithynie. Aussi est-il toujours appellé ΤΑΜΙΑϹ, *questor*; mais ce nom de dignité est accompagné de plusieurs lettres qui ont donné la torture à ces savans antiquaires, & dont l'explication est devenue toute simple par l'inspection d'une médaille du cabinet de Sainte-Géneviève.

Cette médaille, de moyen bronze, porte d'un côté une table à quatre pieds avec la haste du préteur (*Hasta prætoris*) & un petit vase. On lit autour du champ ΠΟΥΠΙΟϹ..... Le reste est effacé. Le revers porte un belier & ce mot écrit lisiblement ΑΝΤΙϹΤΡΑ, que l'on doit rendre évidemment par ΑΝΤΙϹΤΡΑΤΗΓΟϹ, *proprætor*. Comme le nom de cet *Aulus Pupius* est accompagné sur toutes les autres médailles de la famille *Pupia*, du nom de questeur, ΤΑΜΙΑϹ, & que le frai paroît l'avoir effacé sur celle de Sainte-Géneviève; on peut conclure avec raison que ce romain étoit questeur de Bithynie, & vice-préteur ou faisant les fonctions de préteur. Personne ne sera donc étonné de lui voir prendre pour marques de sa dignité la haste qui désignoit le droit qu'avoit le préteur en l'absence des consuls, de faire vendre les biens des citoyens qu'il avoit condamnés à la mort ou à l'amende (*sub hasta vendere*), vendre à l'encan; & la table du questeur, sur laquelle il percevoit les impôts & les taxes que les citoyens & les provinces romaines payoient à l'état.

Voilà une explication très-naturelle des symboles placés sur cette médaille; mais Spanheim n'en ayant vu qu'une très-fruste, & n'ayant pu déchiffrer que ces lettres.... ΚΤΙϹ....., dans lesquelles il a substitué le Κ à une Ν mal faite, s'est livré à tout ce que son imagination a pu lui suggérer. (*De præstantia & usu numism. Tom. II, p.* 163.) Voyant ces lettres placées autour d'une tête de Jupiter Ammon sur une médaille qui portoit au revers ΝΙΚΑΙΕΩΝ, *Nicaensium*; il a suppléé le mot entier ΚΤΙϹΤΗϹ, *conditor*, au mot abrégé ΚΤΙϹ, & a lu Jupiter Ammon, fondateur de Nicée en Bithynie, comme l'on trouve sur d'autres médailles de la même ville, ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΚΤΙϹΤΟΥ ΝΙΚΑΙΕΩΝ, *Bacchi conditoris Nicaensium*. Le belier placé sur notre médaille convenoit aussi parfaitement au Jupiter des lybiens & des égyptiens : voilà donc une manière d'interpréter cette légende qui paroissoit très-vraisemblable.

Morel qui a écrit depuis & qui avoit vu dans une médaille de la famille *Pupia*, publiée par Haym, ΑΝΤΙϹ., auroit dû soupçonner ΑΝΤΙϹΤΡΑΤΗΓΟϹ. Mais la routine & l'autorité de Spanheim l'ont retenu dans la même ornière, & il a eu recours à une explication forcée pour repousser le trait de lumière que lui offroient ces lettres ΑΝΤΙϹ. Le savant a donc supposé qu'elles étoient les initiales de deux mots ΑΝ, de ΑΝΕΘΗΚΕ, *posuit*, & de ΤΙϹ de ΤΙϹΤΗ, pour ΚΤΙϹΤΗ, *conditori*. Avec ces

deux suppositions, qui en exigent cependant encore une troisième, le retranchement du K initial de KTICTH, Morel a traduit ainsi *Aulus Pupius questor posuit conditori*, c'est-à-dire, *Jovi Ammoni*. Il a enfin pris pour une époque (*anno primo*) les lettres L. A qui paroissoient aux deux côtés de KTIC & qui étoient des fragmens du mot ANTICTPATHΓOC.

Lorsqu'un monstre est doué de la faculté de se reproduire, il est rare que ses productions ne soient pas aussi difformes que le père. La même chose est arrivée dans l'explication que je rapporte. Ne conservant sur les médailles de *Pupius* que le mot de questeur, on ne pouvoit dire pourquoi ce romain prenoit pour marque de sa dignité la haste du préteur & les faisceaux du consul, accordés depuis aux préteurs. Spanheim ne s'est pas dissimulé cette difficulté, & il y a trouvé un sujet propre à faire briller sa vaste érudition. Cet antiquaire a ramassé plusieurs passages d'auteurs latins qu'il a interprétés d'une manière favorable à ses prétentions. Il a essayé par-là de prouver, que les questeurs des provinces jouissoient, hors de Rome, des mêmes prérogatives que les préteurs, & qu'ils prenoient pour marques de leur dignité la haste & les faisceaux.

Que de conjectures & de recherches auroit épargnées à ces savans la médaille du cabinet de Sainte-Géneviève, si elle eût été publiée !

PUPIEN.

Marcus Claudius Pupienus Maximus Augustus.

Ses médailles sont :

RRRR. en or.

R. en argent.

Il y a des revers plus rares.

R. en G. B. de coin romain. RR. avec le titre de *Maxime*. La Liberalité à plusieurs figures est aussi RR.

RR. en M. B.

Pellerin a rapporté une médaille latine de *Pupien*, que l'on a jugé être de la colonie de Tyr.

RRR. en médaillons grecs de bronze.

RRR. en G. B. grec.

RR. en M. B.

Il paroît qu'il se trouve des médaillons de potin, frappés en Egypte, qui doivent être aussi rares que ceux de Balbin.

« Une statue de l'empereur *Pupien*, qui étoit au palais Verospi, se trouve actuellement à la Villa Albani. Elle a, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. 6. 8.*), dix palmes de hauteur, & elle est très-bien conservée, au bras droit près, qui manque jusqu'au coude. Cette statue a même conservé la croûte fine & argileuse qui se forme sur les ouvrages antiques quand ils ont été ensevelis pendant des siècles sous terre. La figure tient de la main gauche le parazonium, & l'on voit une grande corne d'abondance dressée contre le tronc d'arbre qui tient à la jambe droite & qui sert de soutien à toute la figure. La première vue de cette statue donne une idée qui ne semble pas s'accorder avec le temps de sa fabrique ; car elle étale d'abord une grandeur & un fracas dans les parties, qui, à un examen plus réfléchi, ne décelent rien moins que l'intelligence des artistes de l'antiquité. Les formes capitales y sont ; mais les y finesses manquent ; ce qui donne de la sécheresse & de la pesanteur à la figure ».

PURPURA. *Voyez* POURPRE.

Purpura Liviæ (*A*). Ces mots qui se lisent dans une inscription recueillie par Muratori (893. 5.), désigne celui qui avoit la garde & le soin des habits & des étoffes de pourpre appartenans à Livie.

PURPURARIUS, teinturier en pourpre.

PURPURATI, nés dans la pourpre. *Voyez* son synonyme PORPHYROGENÈTE.

PURPUREO, surnom de la famille *Furia*.

Ce mot étoit synonyme à beau, selon Servius (*Æneid. I. 595.*), *purpureum*, *pulchrum*.

PURS, dieux *purs*, θεοὶ καθαροί. A Pallantium, ville d'Arcadie, on voyoit, sur une hauteur, un temple bâti à des divinités qu'ils appelloient *pures*, & par lesquelles on avoit coutume de jurer dans les plus importantes affaires. Du reste, ces peuples ignoroient quels étoient ces dieux, ou s'ils le savoient, c'étoit un secret qu'ils ne révéloient point, dit Pausanias (*Arcadic.*).

PUSTER, idole des anciens germains. Plusieurs auteurs ont fait mention de cette idole, entr'autres Fabricius, dans son traité *de rebus metallicis* ; Théodore Zwinger, dans son *Theatrum vitæ humanæ* ; Mérian, dans sa *Description du cercle de la Haute-Saxe* ; Pretorius, dans sa *Magia divinatrix*, &c. ; mais tout ce qu'ils nous en apprennent est plein de fables & de contradictions. Enfin, Jean-Philippe-Christien Staube a mieux débrouillé que personne ce qui regarde cet ancien monument des germains idolâtres, dans une dissertation intitulée *Pusterus vetus germanorum idolum*, imp. à Giessen, en 1726, *in-4°*.

PUTA, déesse romaine, invoquée par ceux qui émondoient les arbres. Son nom vient de *putare*, émonder (*Voss. de idol. lib. II. cap.* 60.).

PUTÉAL, couvercle de puits, comme le croyoient les glossateurs anciens, qui lui donnent pour synonyme le mot grec περιστόμιον. Cicéron (*Epist. ad Attic. lib. V. cap.* 10.) prie Atticus de lui envoyer par un messager à pied, pour orner le (*soffitto*) d'un petit cabinet, *typos & putealia sigillata duo.* On avoit entendu ces derniers mots de deux mardelles de puits sculptées, que n'auroit jamais pu porter un piéton. Le bon sens & la vue de plusieurs manuscrits engagent à lire *pluteālia sigilla duo*, deux petites statues destinées à orner un *puteus.*

On appelloit de ce nom un autel placé sur un terrein qui avoit été frappé de la foudre, parce que ces autels étoient creux comme la bouche d'un puits, appellé *mardelle.* Il n'étoit pas permis de couvrir entiérement un lieu que la foudre avoit frappé; c'est pourquoi on l'entouroit d'une mardelle de puits.

Le *puteal* de Libon, *puteal Libonis*, si célèbre dans l'histoire romaine, étoit un rebord de puits avec un couvercle dans la place romaine, que Scribonius Libo avoit fait élever par ordre du sénat, sur un endroit où la foudre étoit tombée, suivant la coutume superstitieuse des romains en pareille occasion. Ce *puteal* étoit attenant le temple de Faustine, près des statues de Marsyas & de Janus. Il renfermoit dans son enceinte un autel, une chapelle, & tout auprès étoit le tribunal d'un préteur ou d'un centumvir, qui connoissoit des affaires concernant le commerce. Les banquiers se tenoient autour de ce puits couvert. On voit encore la figure de ce *putéal* dans quelques médailles, avec l'inscription PUTEAL LIBON.

PUTEOLI. Voyez POUZZOLE.

PUTEUS. Voyez PUITS.

PUTICULÆ ou PUTICULI, fosses faites en forme de puits, entre le mont Esquilin, les murailles de la ville & la rue qui alloit à la porte *Querquetulana*, où l'on enterroit les pauvres gens. *Puticulos*, dit Festus, *antiquissimum genus sepulturæ appellatos, quòd ibi in puteis sepelirentur homines, qualis fuerit locus quo nunc cadavera projici solent extra portam Esquilinam; quæ quòd ibi putescerent, nomen esse factum puticuli.* Comme ce lieu infectoit tous les quartiers d'alentour, Auguste le donna à Mecenas, qui y fit bâtir une maison magnifique, & planter de très-beaux jardins, comme nous l'apprend Horace dans sa huitième satyre :

Huc priùs angustis ejecta cadavera cellis,
Conservus vili portanda locabat in arcâ.

PYANEPSIES, fête que les athéniens célébroient autrefois en l'honneur d'Apollon, le septième jour du mois d'octobre, qui de cette fête étoit appellé *pyanepsion.* Plutarque dit que ce fut Thésée qui l'institua, parce qu'en revenant de Crete, il fit un sacrifice à Apollon de tout ce qui restoit de provision dans son vaisseau, & en particulier des fèves; qu'il mit le tout dans une marmite, le fit cuire & le mangea avec ses compagnons; ce que l'on imita dans la suite en mémoire de son heureux retour. Ce fut de ces fèves cuites que la fête fut appellée *Pyanepsies* (De πύανος, *fèves*, & de ἕψω, *je fais cuire.*). Dans cette fête, un jeune garçon portoit un rameau d'olivier, chargé d'olives de tous côtés, autour duquel étoient entortillés plusieurs flocons de laine, & le déposoit à la porte du temple d'Apollon, comme une offrande.

PYANEPSION. *Voyez* PYANEPSIES. Ce mois attique prit son nom de la fête en l'honneur d'Apollon, appellée *pyanepsies.* On n'est point d'accord si *pyanepsion* est le quatrième où le cinquième mois des athéniens, c'est-à-dire, s'il répond au mois d'octobre ou de novembre. Scaliger est d'un avis, Petau d'un autre, & Potter d'un troisième. Le meilleur est de conserver le mot grec *pyanepsion*, sans rien déterminer. (*D. J.*)

PYCNOS, πυκνὸς, *épais.* Le genre *épais* ou *dense* est, selon la définition d'Aristoxène, celui où dans chaque tétracorde la somme des deux premiers intervalles est toujours moindre que le troisième. Ainsi le genre enharmonique est *épais*, parce que les deux premiers intervalles, qui sont d'un quart de ton chacun, ne forment ensemble qu'un semi-ton, somme beaucoup moindre que le troisieme intervalle, qui est une tierce majeure. Le genre chromatique est aussi un genre *épais*; car ses deux premiers intervalles ne forment qu'un ton moindre encore que la tierce mineure qui suit. Mais le genre diatonique n'est point *épais*; car ses deux premiers intervalles forment un ton & demi, somme plus grande que le ton qui suit.

PYCNOS. Pollux (*Onomast. liv. IV. chap.* 10.) parle d'une flûte qu'il nomme ainsi; probablement elle étoit plus épaisse que les autres, & par conséquent elle avoit un son grave & même sourd. (*F. D. C.*)

PYDNA, en Macédoine. ΠΥΔΝΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze..... *Gessner*, *Hunter*.

O. en or.

O. en argent.

PYGAS ou ŒNOÉ, reine des pygmées, fut changée en grue par Junon, pour avoir eu la présomption de se comparer à la reine des dieux ; & depuis son changement, elle fit une guerre continuelle à son peuple. *Voyez* PYGMÉES.

PYGMALION, roi de Chypre, ayant fait une belle statue, en devint amoureux, jusqu'au point de prier Vénus de l'animer, afin qu'il en pût faire sa femme. Il obtint l'effet de sa prière ; & l'ayant épousée, il la rendit mère de Paphus & de Cinyras.

PYGMALION, roi de Tyr, étoit fils de Bélus & frère de Didon. *Voyez* DIDON, SICHÉE.

PYGMÉES, peuple fabuleux, qu'on disoit avoir existé en Thrace. C'étoient des hommes qui n'avoient qu'une coudée de haut. Leurs femmes accouchoient à trois ans, étoient vieilles à huit. Leurs villes & leurs maisons n'étoient bâties que de coquilles d'œufs. A la campagne, ils se retiroient dans des trous qu'ils faisoient sous terre. Ils coupoient leurs bleds avec des coignées, comme s'il s'étoit agi d'abattre une forêt. Une armée de ces petits hommes attaqua Hercule, qui s'étoit endormi après la défaite du géant Antée, & prit pour le vaincre les mêmes précautions qu'on prendroit pour former un siége. Les deux ailes de cette petite armée fondent sur la main de ce héros ; & pendant que le corps de bataille s'attache à la gauche, & que les archers tiennent ses pieds assiégés, la reine, avec ses plus braves sujets, livre un assaut à la tête. Hercule se réveille, riant du projet de cette fourmillière, il les enveloppe tous dans sa peau de lion, & les porte à Euristhée.

Les *pygmées* avoient une guerre toujours déclarée contre les grues, qui venoient tous les ans dans la Scythie les attaquer. Montés sur des perdrix, ou, selon d'autres, sur des chèvres & des béliers d'une taille proportionnée à la leur. Ils s'armoient de toutes pièces pour aller combattre leurs ennemis.

Les grecs, qui reconnoissoient des géans, c'est-à-dire, des hommes d'une grandeur extraordinaire, pour faire le contraste parfait, imaginèrent ces petits hommes d'une coudée, qu'ils appellèrent *pygmées* (Ce mot est formé de *πυγὴ*, *une coudée*.). L'idée leur en vint peut-être de certains peuples d'Ethiopie, appellés *péchiniens* (Nom qui a aussi quelqu'analogie avec celui de *pygmée*.). Ces peuples étoient d'une petite taille ; les grues se retirant tous les hivers dans ces pays, ces peuples s'assembloient pour leur faire peur, & les empêcher de s'arrêter dans leurs champs ; voilà le combat des *pygmées* contre les grues. Encore aujourd'hui les peuples de Nubie sont d'une petite taille.

Quant à la fable de Pygas, leur reine, qui fut changée en grue, c'est, dit-on, qu'elle s'appelloit aussi *Gérané*, qui est le nom grec de la grue ; elle étoit belle, mais fort cruelle. Ses sujets craignant qu'un fils qu'elle avoit ne lui ressemblât, le lui otèrent des mains pour le faire élever à leur manière. Sa cruauté est désignée par la guerre qu'elle fait aux *pygmées*, à la tête des grues.

Plusieurs des anciens ont fait mention des *pygmées*, Hérodote, Philostrate, Mela, Pline, Solin, &c. ; mais ils n'étoient en ce point que les copistes d'Homère, qui emploie souvent des comparaisons agréables pour amuser son lecteur, & qui compare les troyens à des grues qui fondent sur des *pygmées*. « Tels que les grues, dit-il, » fuient l'hiver, vont avec de grands cris vers les » rivages de l'Océan, & portent la terreur & la » mort aux *pygmées*, sur lesquelles elles fondent » du milieu des airs ».

Strabon (*Lib. XVII.*) regardoit les *pygmées* comme un peuple imaginaire ; car il dit qu'aucune personne digne de foi ne soutenoit les avoir vu.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte antique un *pygmée* monté sur un coq. Les *pygmées*, selon la fable, montoient des (*Athen. Deipnos. l. IX. p. 390. B. Eusthath. ad Il. γ p. 377. l. 17.*) perdrix pour combattre les grues.

Sur une pâte antique, un *pygmée* monté sur un oie.

Sur une sardoine, un *pygmée* à pied, armé de toutes pièces (*Conf. Hom. Il. γ. v. 6.*), fuyant devant une grue.

Sur une cornaline, un *pygmée* armé de toutes pièces, combattant avec une grue.

Sur une cornaline, deux *pygmées* combattant contre deux grues, avec une troisième grue percée d'un javelot, qui est étendue par terre.

Sur une pâte antique, un *pygmée* emportant une grue morte sur ses épaules.

Sur une cornaline, un *pygmée* emportant une sauterelle sur son dos, & marchant appuyé sur un bâton, courbé sous le poids de ce fardeau.

Sur une cornaline, un *pygmée* dans une coquille, pêchant à la ligne.

Sur une cornaline, un *pygmée* jouant des deux flûtes.

Tous ces *pygmées*, à la réserve de ceux qui ont des casques, & de celui qui porte la grue morte, tous, dis-je, ont des bonnets pointus en forme de pain de sucre.

PYLADE, fils de Strophius, roi de Phocide, & d'Anaxibie, sœur des Atrides, fut élevé avec son cousin Oreste, & lia avec lui, dès ce temps-là, une amitié qui les rendit jusqu'à la fin inséparables. Après qu'Oreste eût tué Egysthe & Clytemnestre, avec l'aide de *Pylade*, & qu'il eût délivré sa sœur Electre de l'opprobre où les tyrans l'avoient tenue, il la donna en mariage à son ami. Ils allèrent ensemble dans la Tauride, pour enlever la statue de Diane; mais ayant été surpris tous deux, & chargés de chaînes, pour être immolés à Diane, la prêtresse offrit de renvoyer l'un des deux dans la Grèce, un seul suffisant pour satisfaire à la loi; elle vouloit retenir *Pylade*; ce fut alors qu'on vit ce généreux combat d'amitié, qui a été si célébré des anciens, chacun de ces deux amis offrant sa vie l'un pour l'autre. Oreste veut que *Pylade* soit sauvé. « Il me seroit trop » dur de le voir périr (*Iphigen. en Taurid. act. 3.*), » dit-il dans Euripide; c'est moi qui l'embarquai » sur cet océan de malheurs; sa trop constante » amitié l'a contraint de suivre un pilote aveu- » gle....... C'est une lâcheté de procurer son salut » aux dépens d'un ami qu'on associe à ses cala- » mités; tel est mon ami, & il m'est plus précieux » que moi-même ».

Pylade lui répond qu'il ne sauroit vivre sans lui. « Non, Oreste, je ne puis vous survivre; ex- » pirant immolé avec mon ami, je mêlerai mes » cendres aux siennes; mon amitié, ma gloire, » tout l'exige ». A la fin *Pylade* semble se rendre, parce qu'il espère quelqu'heureux dénouement, qui tirera l'un & l'autre d'embarras; comme il arriva par la reconnoissance d'Oreste & d'Iphigénie.

Pylade avoit encore secondé Oreste dans le dessein de tuer Pyrrhus; & Pausanias dit sur cela qu'il ne le fit pas seulement par amitié pour Oreste, mais encore par le desir de venger son bisaïeul Phocus, tué par Pelée, aïeul de Pyrrhus. *Pylade* eut d'Electre deux fils, Strophius & Médon. *Voyez* ELECTRE, ORESTE.

On voit *Pylade* sur les monumens où il accompagne Oreste. *Voyez* l'article de celui-ci.

PYLÆ. Ce mot latin vient du grec πύλη, qui signifie une *porte* ou une *colonne*, soit de pierre de taille, soit de brique. On entend communément dans l'ancienne géographie, par le mot *pylæ*, des portes, parce qu'elles sont comme les portes d'un logis, par lesquelles il faut nécessairement entrer & sortir.

Quelquefois ces passages sont l'ouvrage de la nature; quelquefois ils sont faits de main d'hommes dans des montagnes que l'on a coupées; ce qui répond au mot *claustra* des anciens, & à ce que nous appellons présentement un *pas*, un *port*, un *col*. Pline (*L. IV. c. 6.*) nomme *Pylæ* un lieu de l'Arcadie. Ptolomée (*L. IV. c. 8.*) appelle aussi *Pylæ* des montagnes d'Ethiopie sous l'Egypte.

PYLAGORES, nom que les villes grecques donnoient aux députés qu'elles envoyoient à l'assemblée des amphictions, selon le droit qu'elles en avoient. Chacune y envoyoit un *pylagore* & un hiéromnémon, avec plein pouvoir à celui-ci de traiter de toutes les matières qui concernoient la religion, le *pylagore* n'étant chargé que des intérêts politiques. Cependant les grandes villes députèrent quelquefois deux ou trois *pylagores*, & jamais qu'un hiéromnémon; mais, dans ce cas-là même, ces quatre députés n'avoient toujours que deux voix. On choisissoit toujours les *pylagores* au sort, & ils étoient ordinairement pris d'entre les orateurs, parce que dans l'assemblée des amphictions, ils étoient obligés de porter la parole; ils délibéroient sur les affaires générales de la Grèce, y formoient des decrets, dont ils représentoient des copies à leurs républiques respectives, auxquelles à leur retour ils rendoient compte de leur députation. On croit que ces décrets portoient en tête le nom de l'*hiéromnémon*; cependant il s'en trouve qui commencent par ces mots: *Il a paru à propos, il a plû aux pylagores & aux autres qui ont droit de séances à l'assemblée des amphictions*. Valois pense néanmoins que les hiéromnémons avoient la préséance. *Voyez* HIEROMNEMON.

PYLÉES, πυλαῖα, nom donné à l'assemblée des amphictions, soit qu'elle se tint à Delphes ou aux Thermopyles. Le concours du peuple étoit si grand à ces assemblées, que le mot *pylées*, *pylæa*, fut employé dans la suite pour désigner toute assemblée nombreuse, ou toute réunion de peuple, dans quelqu'endroit que ce fût. (*D. J.*)

ΠΥΛΕΩΝ, πυργωτὸν, bonnet fait en forme de tour, tels que les portoient les perses, & tels qu'on en voit aux figures de Persépolis.

Dans des peintures de tombeaux étrusques, trouvés à l'ancienne Tarquinia, près de Corneto, & dont Buonarotti a publié quelques-uns, on voit une femme drapée, la tête couverte d'un bonnet large par en-haut, ayant une draperie relevée jusques vers le milieu de sa coeffure. Un tel bonnet s'appelloit chez les grecs πυλεὼν; & c'étoit au rapport de Pollux, un ajustement ordinaire des

femmes. Sur des médailles, la Junon de Sparte, ainsi que celles de Samos & de Sardes, portent une pareille coëffure. Un bas-relief de la villa Albani nous offre aussi Cérès coëffée d'un bonnet semblable.

PYLIS, devin célèbre, fils de Mercure & de la nymphe Issa. Il étoit fort contraire aux troyens; gagné par les présens de Palamède, il prédit aux grecs, quand ils abordèrent à l'île de Lesbos où il habitoit, qu'un cheval de bois seroit la machine avec laquelle Troye seroit subjuguée. *V.* CADMUS ou CADMILUS.

PYLLI, ΠΥΛΛΟΥ. } Ce mot est gravé ordinairement sur les médailles de Salapia & d'Arpi en Italie. On ne peut y reconnoitre que le nom d'un magistrat.

PYLOS, dans la Messénie. ΠΥΛΙΩΝ & ΠΥΛ. en monogramme.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un trident.

Le monogramme, le trident & un nom de magistrat les distinguent des médailles de *Pylos* en Elide.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Sévère, de Domna, de Caracalla, de Géta.

PYLOS, de Triphylie en Elide. ΠΥ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en argent.

O. en or.

RRRR. en bronze.......... *Hunter.*

Elles sont distinguées des médailles frappées dans la Messénie, par la vache & l'absence des caractères particuliers à l'autre *Pylos*.

PYRA. (*Voyez* BUCHER.) Servius (*Æneid. XI.* 185.) cependant met une différence entre ces deux mots. *Pyra est lignorum congeries*, dit-il, *rogus, cùm jam ardere cœperit, dicitur; bustum verò, jam exustum vocatur.* Mais, quoi qu'il en dise, les meilleurs écrivains de la bonne latinité donnent la même signification à *pyra* qu'à *rogus*, & lui-même, dans un autre endroit, renverse cette explication, & se contredit grossièrement (*Æneid. III.*) : *Apparatus mortuorum funus dici solet, extructio lignorum rogus, subjectio ignis, pyra, crematio cadaveris, bustum, locus, ustrina, operis constructio sepulchrum, nomen inscriptum monumentum.* Une loi des douze tables avoit ordonné que les bûchers seroient construits à soixante pieds des maisons, pour éviter les accidens du feu. *Rogum*, dit Cicéron (*De legib.*), *bustumve novum vetat propius sexaginta pedes adjici ædes alienas, invito domino; incendium veretur acerbum.* L'événement justifia cette précaution, lorsqu'aux funérailles de P. Clodius, le palais fut brûlé, ainsi que la basilique Porcienne.

PYRACMON. Ce nom formé de πῦρ, *feu*, & de ἄκμων, *enclume*, étoit celui d'un des ministres de Vulcain.

PYRAEA. *Voyez* PIRÉE.

PIRÆTHES, peuples de la Cappadoce, qui, au rapport d'Eustathe, allumoient des feux pour tirer des présages de l'avenir.

PYRAME. *Voyez* THISBÉ.

PYRAMIDES d'Egypte. C'est la seule des sept merveilles du monde qui s'est conservée jusqu'à nos jours. « Ce fut Chéopis, dit Hérodote, successeur de Rhampsinitus, qui entreprit cet ouvrage. Ce prince, adonné à toutes sortes de vices, fit fermer tous les temples, défendit aux égyptiens de sacrifier aux dieux, & les obligea de travailler à ces ouvrages. Dix myriades d'hommes, qui font le nombre de cent mille, y travailloient continuellement. Chaque myriade se relayoit de trois en trois mois. On fut vingt ans à faire la première *pyramide*, qui formoit un quarré de huit cent pieds de chaque côté, en le prenant au rez-de-chaussée. La dépense qui y fut faite en raves, en ails & en oignons seulement, montoit, dit toujours Hérodote, à seize cents talens, qui font près de cinq millions de notre monnoie ». L'historien ne paroit pas fort persuadé de tout cela. Si la chose est vraie, dit-il, quelle aura donc été la dépense en ferremens, en pain & tout le reste de la nourriture, en habits ?

M. Paw dit des *pyramides* : « Pour ce qui est des anciens, il paroit assez probable que ce qui les a le plus trompés sur cet objet, c'est qu'ils étoient à la discrétion d'une espèce d'hommes, qu'on nommoit les interprètes, dont le collége avoit été établi sous Psammétique, & qu'on pourroit presque comparer à ceux qu'on nomme à Rome des *Ciceroni*. Les philosophes qui vouloient véritablement s'instruire en Egypte, étoient contraints d'y séjourner pendant plusieurs années, comme Pythagore, Eudoxe & Platon; mais les voyageurs, qui ne faisoient qu'aller & venir comme Hérodote, sans savoir un mot de la langue du pays, ne pouvoient s'adresser qu'aux interprètes, qui connoissant le penchant des grecs pour le mer-

veilleux, les amusoient comme des enfans, en leur faisant des contes aussi indignes de la majesté de l'histoire, qu'opposés aux lumières du sens-commun. C'est vraisemblablement d'eux que vient la tradition encore adoptée de nos jours touchant les *pyramides*, qu'on prétend avoir été elevées malgré les prêtres de l'Egypte, & en dépit de toutes leurs protestations contre de tels ouvrages; tandis qu'on voit très-clairement que ce sont sur-tout les prêtres qui ont présidé à ces constructions, & qui les ont orientés exactement, soit par l'ombre d'un style, soit par l'observation d'une étoile au passage du méridien. Et ils n'ont jamais déclaré quel pouvoit avoir été en cela leur but, & probablement pas même à Thalès ».

» Ceux qui prétendent qu'on a orienté les *pyramides* pour se procurer un méridien inebranlable, afin de s'appercevoir un jour si les poles du monde changent ou ne changent point, n'y avoient pas réfléchi, & ne savoient eux-mêmes ce qu'ils disoient. Car en ce cas une seule *pyramide* eût suffi, & on n'en auroit pas hérissé toute la côte de la Lybie, depuis Memphis jusqu'au labyrinthe ».

» Il n'est point vrai non plus qu'elles aient servi de gnomons, opinion soutenue très-mal-à-propos par quelques écrivains modernes; car, pour les anciens, ils n'ont eu garde de rien penser, ni de rien écrire de semblable, puisqu'ils paroissent avoir eu quelque connoissance du phénomène de la consomption de l'ombre. Il est vrai que Solin, Ammien-Marcellin & Cassiodore s'expriment là-dessus d'une manière extrêmement impropre, & tout ce qu'on peut conclure de leurs expressions, c'est que, suivant eux, les *pyramides* ne jettent jamais de l'ombre en aucune saison de l'année, ni en aucun instant du jour; & cela arrive, selon Marcellin, par un mécanisme de leur construction, *meconica ratione*. Mais avouons que cet homme a dit-là quelque chose qui choque toutes les loix de la nature. (*Solin. Polyhist. cap. XLII..... Am. Marcel.. Hist. lib. XXII, sub fine....... Cassiodor. Variarum. lib. IX.....* Comme Solin est le premier qui paroît avoir répandu cette erreur, nous citerons ses propres termes: *Pyramides turres sunt in Ægypto fastigiatæ ultra celsitudinem omnem, quæ fieri manu possit, itaque mensuram umbrarum egressæ, nullas habent umbras.* Cela n'est tout au plus vrai qu'à midi au jour du solstice d'été, & entre les deux équinoxes.) »

» Voici en peu de mots de quoi il est question:

» La plus grande des *pyramides* située sous le vingt-neuvième degré, cinquante minutes & quelques secondes de latitude Nord, commence vers l'équinoxe du printemps à ne plus jeter d'ombre à midi hors de son plan, & on peut alors se promener autour de cet immense monceau de pierres, qui s'élève à plus de cinq cents pieds, sans perdre le soleil de vue. Les architectes ont pressenti cet effet, qui résulte nécessairement de la figure pyramidale & de la largeur de la base; ce qui fait que l'ombre méridienne se réfléchit pendant la moitié de l'année sur la face septentrionale, & ne parvient point à terre, ou au plan de l'horizon. Si l'on vouloit faire un mauvais cadran solaire, il seroit impossible d'en faire un plus mauvais que celui de la grande *pyramide*, puisqu'on ne sauroit trouver même par ce moyen le jour du solstice d'été; car alors l'ombre remonte tellement qu'on a peine à l'appercevoir, lorsqu'on est placé au pied de la face septentrionale ».

» Cependant le célèbre chronologiste de Vignoles a cru que les prêtres trouvoient les équinoxes à l'aide de leurs *pyramides* (*De* ANNIS ÆGYPTIAC. *in Miscell. Berolinens. tom. IV.* C'est par hazard que la grande *pyramide* commence vers l'équinoxe à consumer son ombre à midi, puisqu'il y en a d'autres qui commencent plutôt. Pour ce qui est de trouver par ce moyen les solstices, nous dirons que la plus grande ombre méridienne de la *pyramide* de Gizeh & de toutes les autres indique le solstice d'hiver; mais il eût été fort difficile de trouver celui d'été. D'ailleurs, il y a une très-grande pénombre qui eût rendu toutes observations extrêmement vicieuses.); ce qu'il n'eût jamais cru, s'il avoit eu des plans exacts de ces monumens, & sur-tout de bonnes cartes de l'Egypte, telles que celles dont nous nous sommes servis ».

» Il faut savoir que les égyptiens n'avoient pas déterminé le rapport qu'il doit y avoir entre la largeur de la base, & la hauteur perpendiculaire d'une *pyramide* quelconque; or, comme ils ont extrêmement varié à cet égard, il est clair qu'ils n'ont jamais pensé à chercher par cette méthode les jours équinoxiaux, qu'ils trouvoient, suivant Macrobe, par de simples styles, & même, comme on l'a prétendu, par leurs horloges d'eau. Voici donc un fait dont M. de Vignoles n'a pas eu la moindre connoissance; la *pyramide*, que les arabes nomment *el Harem*, *el Kieber*, *el Koubli*, a une base beaucoup plus large, eu égard à sa hauteur, que la grande *pyramide* de Memphis; ainsi il est certain qu'elle a commencé & commence encore long-temps avant l'autre à consumer sa propre ombre à midi, & n'indique en aucune manière que ce soit les équinoxes. On pourroit d'ailleurs demander comment s'y prenoient les prêtres attachés au collége de Thèbes, puisqu'on sait qu'il n'a jamais existé de *pyramide* dans la Thébaide, quoi qu'en dise Abulféda. Cependant ce collége étoit le plus célèbre de tous par ses connoissances astronomiques, comme il étoit

aussi le premier par l'époque de sa fondation ».

» Ne prêtons donc pas aux égyptiens des vues qu'ils n'ont point eues ; car s'ils avoient eu de telles vues, il faudroit avouer aussi que le sens-commun leur a manqué, puisqu'un simple style donne sur toutes ces choses des indications mille fois plus précises qu'une masse qui s'obscurcit elle-même ».

« Les *pyramides* ont été, tout comme les obélisques, des monumens érigés en l'honneur de l'être qui éclaire cet univers ; & voilà ce qui a déterminé les prêtres à les orienter. Il eût été très-aisé de pratiquer dans la capacité de ces édifices un grand nombre de salles sépulchrales, pour y déposer les corps de toutes les personnes de la famille royale ; & c'est ce qu'on n'a néanmoins pas fait, puisqu'on n'y a découvert que deux appartemens & une seule caisse, que, malgré l'autorité de Strabon, beaucoup de voyageurs éclairés, comme M. Shaw, ne prennent pas pour un sarcophage où il y ait jamais eu un cadavre humain ; & en effet cela n'est pas même probable. On a hazardé à l'occasion de cette caisse mille conjectures ; cependant je ne connois point d'écrivain, qui ait deviné que ce pourroit être-là ce qu'on nommoit parmi les égyptiens le *tombeau d'Osiris*, comme il y en avoit beaucoup dans leur pays ; & la superstition consistoit à faire tomber tout autour de ces monumens les rayons du soleil, de façon qu'il n'y eût pas d'ombre sur la terre à midi pendant une moitié de l'année tout au moins ; car ce phénomène duroit plus long-temps par rapport aux *pyramides* méridionales d'Illahon & Hauara vers l'extrémité de la plaine connue sous le nom de *Cochome*, & que je regarde comme les plus anciennes, puisqu'elles sont sans comparaison plus endommagées que celles de Memphis, qu'on croit pouvoir subsister encore pendant cinq mille ans, à en juger par la dégradation qui y est arrivée depuis le siècle d'Hérodote jusqu'à nos jours ; cet historien assure que de son temps on y voyoit beaucoup de figures & de caractères sur les faces extérieures, qu'on n'y retrouve plus. C'est faute d'y avoir réfléchi, que M. Norden dit, dans son voyage de Nubie, que ces édifices doivent avoir été construits avant l'invention des caractères hiéroglyphiques, ce qui choque toutes les notions de l'histoire. Et il seroit à souhaiter que la plupart des voyageurs fissent, avant leur départ ou tout au moins après leur retour, de meilleures études ».

» Une obligation réelle qu'on a aux prêtres de l'ancienne Egypte, c'est d'avoir orienté les *pyramides* avec beaucoup d'exactitude ; car par-là nous savons que les poles du monde n'ont point changé ; & inutilement chercheroit-on sur toute la surface de notre globe quelqu'autre moyen pour s'en assurer ».

» Diodore dit, à la vérité, que les Pharaons qui ont, suivant lui, bâti les deux grandes *pyramides*, n'avoient osé y faire déposer leurs corps, de peur que les égyptiens ne vinssent l'en arracher ; mais c'est-là un bruit populaire dont Hérodote n'avoit pas même oui parler. Et il suffit d'y réfléchir pour concevoir l'absurdité où ces princes seroient tombés en élevant des *pyramides* qui devoient leur servir de sépulture ; tandis que d'un autre côté ils étoient certains d'avance qu'on ne les y enterreroit jamais. Les grecs s'étant une fois mis dans l'esprit que les *pyramides* sont les tombeaux des Pharaons, n'ont jamais voulu se laisser désabuser à cet égard, quoique les égyptiens aient hautement déclaré que jamais aucun de leurs rois n'avoit été enseveli dans l'intérieur d'une *pyramide*, & que c'étoient des monumens élevés par la nation en corps, & non par des princes particuliers. On trouve dans l'histoire un fait décisif, par lequel il est démontré que les égyptiens ne pensèrent pas même à refuser la sépulture aux mauvais rois. Ils haïssoient mortellement un des Pharaons despotiques, nommé *Apriès*, qu'on soupçonnoit d'avoir commis des crimes atroces, dont quelques-uns étoient réels ; or le peuple se fit livrer ce prince dès qu'il fut vaincu par Amasis ; on l'étrangla, & on le porta ensuite dans le tombeau de ses pères, qu'on voyoit à l'entrée du temple de Minerve de Saïs, où reposoient tous les Pharaons de la tribu saïtique. Ce fait est, comme on voit, décisif ».

Le baron de Tott (*IV. pag. 59 & suiv.*) a publié sur l'usage des *pyramides* de Gisa une opinion bizarre. La voici :

« Chaque *pyramide* a ses catacombes ; le banc de rocher taillé au ciseau sur une largeur de cinquante toises, perpendiculairement au sommet de la première *pyramide*, & parallèlement à sa face horizontale, présente plusieurs ouvertures, dont une partie est encore fermée par de longues pierres chargées d'hiéroglpyhes & de figures en bas-relief. Une de ces ouvertures offre un large souterrain où l'œil se perd dans l'obscurité, mais dont la direction répond à la base de sa *pyramide*. Les *pyramides* sont incontestablement du même roc que les catacombes, & on ne craint pas d'assurer que les catacombes en ont été la carrière. D'après ces observations, M. Tott regarde comme probable, qu'à chaque nouveau règne les habitans de Memphis fermoient les dernières catacombes pour en ouvrir de nouvelles ; que les pierres tirées de cette excavation étoient réservées au mosolée du souverain actuel, & que la durée de son règne en déterminoit les proportions. Ces pierres de même échantillon, transportées à mesure sur le

le plateau qui sert de base à chaque *pyramide*, n'avoient plus besoin, pour former le monument, que d'être placées en retraite, lorsque le calcul de leur nombre avoit donné l'étendue de la première assise. On peut encore conjecturer que le puits qui est placé dans l'intérieur de la grande *pyramide*, aboutissoit dans les tombeaux inférieurs, & sembloit ménager au souverain le moyen de communiquer avec tous ses sujets morts sous son règne..... Sous ce point de vue, toute idée d'oppression, d'esclavage, de tyrannie, disparoît à l'aspect de ces masses énormes ».

Pyramide (La grande). M. Paucton dit de celle-là dans sa *Métrologie :*

« Les historiens ne sont point d'accord sur l'ancienneté de cette *pyramide*, ni des autres que l'on voit en Egypte, & principalement dans les environs du Caire & de l'ancienne Memphis. Hérodote en attribue la construction à Chéops, & Diodore de Sicile à Chemmis. Ce dernier écrivain, qui voyagea en Egypte soixante ans avant l'ère vulgaire, dit que la base est quarrée ; ce qui est attesté par tous ceux qui l'ont vu depuis. Il ajoute qu'elle est construite toute entière de pierres très-difficiles à travailler, mais aussi d'une durée éternelle. Car, dit-il, bien que la tradition porte qu'il y a aujourd'hui mille ans que la *pyramide* subsiste, que d'autres même assurent qu'il y a trois mille quatre cents ans ; elle s'est conservée jusqu'à nos jours sans être endommagée en aucun endroit ».

» Ces témoignages, qui font remonter le temps de la construction de la *pyramide* au moins à trois mille ans de celui où nous vivons, sont ce qu'il est plus raisonnable de croire de son antiquité. Car ce sont des fables que ce que rapportent quelques écrivains de l'ancienneté des *pyramides* de l'Egypte. Joseph Ben Aliphali qui en a décrit deux, dit que l'une fut bâtie par Schur, fils de Schahvalvac, avant le déluge ; l'autre par Hermès, qui est, ajoute-t-il, l'Hénoc des hébreux, lequel ayant prévu cette inondation universelle, mit dans cette *pyramide* ses livres avec ce qu'il avoit de plus précieux & de plus rare. Les peuples de Sabée croient aussi qu'Agathémon, qui est Seth, fut enseveli dans une de ces *pyramides*, & Hermès dans une autre ; & c'est à-peu-près ce qu'en rapporte Kircher ».

» Selon les voyageurs modernes, la grande *pyramide* est située sur le haut d'une roche dans le désert de sable, à un quart de lieue de distance vers l'ouest des plaines d'Egypte. La roche s'élève d'environ cent pieds au-dessus du niveau de ces plaines, mais avec une rampe aisée & facile à monter ; elle contribue en quelque chose à la beauté & à la majesté de l'ouvrage, & sa dureté fait un fondement proportionné à la masse de ce grand édifice ».

» Pour visiter la *pyramide* en-dehors, on monte en reprenant haleine de temps en temps ; car, au rapport de Thevenot, elle a deux cents huit degrés de grosses pierres. Quand on est parvenu au haut, on se trouve sur une plate-forme d'où l'on découvre d'autres *pyramides*, le Caire, une partie de l'Egypte, le désert sabloneux du pays de Bahrein sur la côte occidentale du golfe persique en Arabie, les déserts de la Thébaide & la mer. La plate-forme, qui, à la regarder d'en-bas, semble faite en pointe, est de dix ou douze grosses pierres ; elle est quarrée comme la base de la *pyramide* ».

» La porte de la *pyramide* placée au seizième degré en montant, n'est pas tout-à-fait au milieu ; le Caire est au Nord à son égard. Pour arriver à cette porte, il est nécessaire de monter une colline jointe de ce côté à la *pyramide ;* & il y a beaucoup d'apparence que le sable dont elle est composée, y a été poussé par le vent. La pierre qui est en travers sur cette porte, a onze pas de longueur sur huit de largeur, & l'entrée qui est quarrée à-peu-près, a de hauteur trois pieds six pouces & trois pieds trois pouces de largeur. Cette entrée, qu'on peut nommer une coulisse, parce qu'étant fort inclinée, & que continuant de la même sorte en sa hauteur & en sa largeur, elle descend par la pente d'un angle de soixante degrés, est de la longueur de soixante & seize pieds cinq pouces & six lignes. Après cette descente, on trouve une autre montée de même largeur, qui est penchante comme la première. Par-là on monte la longueur de cent onze pieds, & l'on trouve deux allées au bout, l'une basse qui est parallèle à l'horizon, l'autre haute qui monte, & qui a le même penchant que les précédentes. A l'entrée de la première, on rencontre un puits. Cette allée basse, qui a trois pieds & trois pouces en quarré, mène à une chambre qui n'en est pas beaucoup éloignée ; & l'on monte la longueur de cent soixante-deux pieds par l'autre allée qui est de la largeur de six pieds quatre pouces. Des deux côtés sont deux espèces de banquettes de deux pieds & demi de hauteur, qui servent d'appui. On voit au bout de l'allée une salle longue de trente-deux pieds, haute de dix-neuf, large de seize, dont le haut est plat, & fait de neuf pierres qui ont de longueur seize pieds chacune. Au bout de la salle est un tombeau vuide. Il a été fait d'une seule pierre, qui a de largeur trois pieds & un pouce, d'épaisseur cinq ; & cette pierre, qui est une espèce de porphyre, sonne comme une cloche quand elle est frappée ».

» On auroit assez de peine à deviner quelle a été l'intention des rois d'Egypte, en faisant construire

les *pyramides*. Les uns veulent qu'elles aient été consacrées aux dieux. D'autres soutiennent qu'elles ont été bâties par les conseils de Joseph, fils du patriarche Jacob, pour y serrer du froment; & Pierius Valerianus dit que ceux du pays les nomment encore les greniers de Pharaon. Il y en a même une qui a été nommée *Haram Jusef*, & c'est la même qu'on nomme aujourd'hui *Haram Ilehim*, du nom du village dont elle est proche, éloigné de deux journées de chemin du Caire; mais ces opinions manquent absolument de fondement, & il n'est pas vraisemblable que pour conserver du bled, on ait eu recours à tant de pierres; que, pour tirer de la nécessité un nombre incroyable d'ouvriers, on se soit avisé de les charger d'un travail plus insupportable que la misère; & de la manière que ces *pyramides* sont bâties, il n'est pas possible qu'on en ait voulu faire de simples greniers. Elles furent élevées, selon Diodore, pour la sépulture des rois d'Egypte, & selon Pline, ou pour empêcher que le peuple ne fut oisif & dans le cas de se révolter, ou par vanité pour faire montre de leur puissance & de leur opulence: *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio.* Aristote a cru que les rois n'ont été portés à cette dépense prodigieuse que pour affermir leur tyrannie, en rendant pauvres tous leurs sujets, qui, étant épuisés d'argent & accablés d'un travail continuel, étoient hors d'état de se révolter. C'est une politique très-mal entendue, mais qui est encore aujourd'hui pratiquée dans le même pays par la voie des impositions ».

» Un édifice aussi extraordinaire que la *pyramide* dont nous venons de parler, construit moins pour aucune utilité réelle que pour être un objet d'admiration à la postérité, & pour éterniser dans la mémoire des générations les noms de ceux qui en ont été les auteurs, a dû nécessairement recevoir sur quelqu'une de ses dimensions l'une des mesures géodésiques de l'Egypte, une ou plusieurs fois répétées. Cette particularité que j'avois soupçonné devoir caractériser la *pyramide*, a été pour moi un motif de curiosité; j'ai desiré savoir quelle pourroit être cette mesure; elle étoit facile à appercevoir, on en pourra juger ».

» Chazelles, de l'académie des sciences, s'étant transporté en Egypte, examina & mesura cette *pyramide*. Sa base est un quarré parfait; ses faces sont égales & semblables, étant chacune un triangle équilatéral; elles regardent les quatre points cardinaux du monde; la plate-forme est aussi un quarré parfait, dont chaque côté est de 16 $\frac{2}{3}$ pieds de roi. Quant au côté de la base, il s'est trouvé de 690 pieds; mais l'opération ayant été faite sur un terrein inégal, qui s'élevoit vers le milieu par une hauteur qui est de 35 $\frac{1}{4}$ pieds de roi (38 pieds anglois, selon Gréaves.), il faut, de l'aveu même de Chazelles, y faire une réduction, laquelle, en supposant que la hauteur du terrein formoit un seul angle vis-à-vis le milieu de la base de la *pyramide*, seroit de 3 $\frac{2}{5}$ pieds; en sorte qu'il resteroit 686 $\frac{3}{5}$ pieds, pour la longueur du côté de la *pyramide*. Cette mesure a été prise également par d'autres voyageurs; elle fut trouvée de 682 pieds de roi par Monconis en 1647, & ensuite par Fulgence de Tours, capucin, mathématicien, puis vérifiée par Thévenot, dont l'exactitude est reconnue par les savans. Si l'on prend un moyen proportionnel entre la mesure de Chazelles & celle de Monconis, l'on aura 684 $\frac{1}{5}$ pieds de roi, pour la longueur du côté de la base de la *pyramide* ».

» La *pyramide* ayant pour faces quatre triangles équiangles, l'angle au sommet (En supposant la *pyramide* non tronquée.), formé par les plans de deux faces opposées, est de 70°. 32'. & chaque angle sur la base de 54°. 44'. l'axe entier devoit être de 483. 8 pieds de roi, & son axe tronqué ou la hauteur perpendiculaire de la *pyramide*, dans l'état où elle existe, est de 472 pieds ».

» Strabon, qui alla en Egypte avec Elius Gallus vers l'époque de l'ère vulgaire, dit (*L. XVII. p.* 555. édit. de Casaubon.) qu'à 40 stades de Memphis, est un terrein élevé, où sont plusieurs *pyramides* qui servoient pour la sépulture des rois. Des trois plus remarquables, deux ont été mises au nombre des sept merveilles du monde; elles sont de la hauteur chacune d'un stade, ont leur base quarrée, & leur hauteur surpasse un peu la longueur de chaque côté: *εἰσὶ γὰρ σταδιαῖαι τὸ ὕψος, τετράγωνοι τῷ σχήματι, τῆς πλευρᾶς ἑκάστης μικρῷ μεῖζον τὸ ὕψος ἔχουσαι*. Je déférerois avec docilité à l'assertion de Strabon, qui dit que la hauteur des *pyramides* est plus grande que le côté de la base, si le contraire n'étoit prouvé. Il faut donc renverser sa phrase, & en appellant avec lui ces *pyramides σταδιαίας*, dire que le côté de leur base étoit d'un stade, & que ce côté étoit plus grand que la hauteur, soit perpendiculaire, soit oblique, de la *pyramide*. Car si Strabon a écrit ces mesurages, ce n'est pas qu'il les ait fait lui-même; on les lui donna dans le pays, & apparemment qu'il confondit ces deux dimensions, en prenant l'une pour l'autre ».

» Pomponius Mela (*De situ orbis, lib. I. 9.*), parlant des *pyramides* d'Egypte, dit qu'elles étoient construites de pierres de trente pieds de longueur; que la plus grande (Car il observe qu'il y en a trois.) occupe par sa base un terrein de quatre plethres de longueur, & qu'elle a autant de hauteur: *Pyramides tricenûm pedum lapidibus extructæ, quarum maxima (tres namque sunt) quatuor ferè soli jugera suâ sede occupat; totidem in altitudinem erigitur.* Je ne m'arrêterai point à discuter si par le mot *jugera*, Mela prétend ici parler d'une

mesure de superficie, ou d'une mesure de longueur; il seroit ridicule d'appliquer une mesure de superficie au mesurage de hauteur, comme le feroit ici cet écrivain. Quant à la qualité de la mesure désignée sous l'expression *jugera*, on peut assurer que c'est le plethre linéaire composé de cent pieds ou de cent coudées; car il seroit facile de produire un grand nombre d'exemples qui prouvent qu'on a rendu souvent le mot coudée par celui de pied, & au contraire. Mela n'est point le seul qui ait rendu le mot *plethre* par celui de *jugère*; Lucrèce, Virgile, Tibulle, Ovide, Pline, Hygin, Noel Comti (*Natalis Comes*), & après eux Valla, traducteur d'Hérodote, & nombre d'autres écrivains l'ont fait également. En voici un exemple remarquable qui tiendra lieu de plusieurs autres. Homère, dans l'Odyssée (*XI.*), dit: « J'ai vu Tityus, fils de la Terre, étendu » de son long, & occupant un espace de neuf » plethres ».

Lucrèce (*Lib. III.*) a dit à sa manière:

Qui non sola novem dispensis jugera membris

Obtineat.

Virgile (*Æneid. VI.*):

.... *Per tota novem cui jugera corpus*

Porrigitur.

Tibulle (*Lib. I. eleg. 3.*):

Porrectusque novem Tityus per jugera terræ.

Ovide (*IV. Metam.*):

Viscera præbebat Tityus lanianda, novemque

Jugeribus distractus erat.

Hygin (*Fab. 55.*): *Qui novem jugeribus ad inferos exporrectus jacere dicitur.* Enfin, cette étendue de neuf plethres, qui, dans le sens d'Homère, vaudroit cent vingt-huit de nos toises, est souvent traduite en françois par l'expression de *neuf arpens*. Je conclus donc que Mela, par quatre jugères, a entendu quatre plethres, mais qu'il les a composés lui-même de quatre cent coudées, qui dûrent être dans l'original grec qu'il a copié; & ces quatre cents coudées étoient la valeur du stade de Marin de Tyr, de Ptolémée & de Héron ».

» Pline (*Lib. XXXVI. cap. 12.*) entre dans un grand détail sur les *pyramides*. Voici ce que j'y trouve d'intéressant pour la matière que je traite: *Amplissima* (*pyramidum*) *octo jugera obtinet soli, quatuor angulorum paribus intervallis, per octogentos octoginta tres pedes singulorum laterum altitudo, à cacumine pedes XXV. Alterius intervalla singula per quatuor angulos pares DCC. XXXVII comprehendunt. Tertia minor prædictis, sed multò spectatior, æthiopicis lapidibus insurgit CCC. LXIII pedibus inter angulos.* Je préviens d'abord que je ne ferai pas dans ce moment usage de ces mots *octo jugera*; c'est une traduction d'Hérodote que je réserve pour une autre occasion. J'observe ensuite que Pline attribue aux deux plus grandes *pyramides* des hauteurs fort différentes, quoique Norden, qui les a vues & mesurées, les ait trouvées de même hauteur, & également de cent pieds danois, mesure qui pourtant me paroît trop grande, à moins qu'il n'entende par leur hauteur perpendiculaire l'axe entier jusqu'à la pointe du sommet qui n'existe plus. Dans ce cas sa mesure seroit très-juste; car 500 pieds danois font quatre cents quatre-vingt-trois pieds de France, & nous avons vu par les mesures de Chazelles qu'elles avoient précisément cette hauteur lors de leur construction. J'observe en troisième lieu que Pline donne à deux *pyramides* des mesures qui appartiennent à la même; mais au lieu de *octogentos octoginta tres*, passage corrompu, il faut lire *nongentos viginti tres*, & entendre par le mot *pedes* des spithames. Et dès-lors tout est clair & exact; la hauteur oblique, ou, comme disent les géomètres, l'apothême de la *pyramide* tronquée (*Singulorum laterum altitudo.*) étoit de 923 spithames, sa hauteur perpendiculaire de 737 spithames; & chaque côté de la plate-forme en-haut étoit de 25 spithames, d'où l'on déduit par le calcul que le côté de la base de la *pyramide* étoit de 1067 $\frac{1}{7}$ spithames, & l'axe entier de 754 $\frac{2}{3}$. Or, suivant les rapports donnés par Héron, le stade contenoit 1066 $\frac{2}{3}$ spithames; donc le côté de la base étoit d'un stade; l'axe entier devoit être strictement de 754 $\frac{1}{7}$ spithames ». *Voyez* SPITHAME, STADE.

Tout ce que l'on a écrit jusqu'à ce jour sur la destination des *pyramides* paroîtra conjectural, lorsque M. Dupuis, auteur des explications astronomiques des fables, aura publié dans son grand ouvrage la destination de ces vastes monumens, qu'il a retrouvée malgré le secret inviolable des prêtres égyptiens, & l'ignorance des grecs & des romains sur cet objet. Avant cette époque, je ne puis & ne dois, sans trahir la confiance d'un ami, faire connoître que les principaux traits de cette ingénieuse découverte.

M. Dupuis a remarqué que la grande *pyramide*, par la proportion de ses côtés, de sa hauteur perpendiculaire & de ses angles, est une *pyramide* inscrite dans la demi-sphère, ou qu'elle est la moitié d'un octaèdre inscrit dans la sphère. D'après cela, l'ombre du sommet sur la latitude de Memphis (30°. latitude septentrionale.), depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne, devoit tomber le long des côtés inclinés & en-dedans de la base de la *pyramide*. Le reste de l'année, l'ombre du sommet sortoit de la *pyramide*. Ausone en avoit fait la remarque:

.... *Ipsa suas consumit pyramis umbras.*

Lorsque l'ombre du sommet sortoit de la *pyramide* à l'équinoxe d'automne, la lune étant pleine se trouvoit à minuit placée à l'égard de la *pyramide*, comme le soleil l'avoit été la veille à midi.

Quelques écrivains anciens nous ont dit que les *pyramides* étoient le tombeau d'Osiris, mais il n'en savoient pas davantage. C'étoit l'empire d'Osiris ou du Soleil, quand son ombre restoit dans le plan de la *pyramide*, entre les deux équinoxes, pendant l'été. Cette ombre du soleil, ou Osiris sortoit-il du plan de la *pyramide* à l'équinoxe d'automne, pour n'y rentrer qu'au printemps, après l'hiver, saison pluvieuse & règne de Typhon; alors on disoit que Typhon le tuoit à la fin de ses voyages, que les poissons (dernier signe inférieur) mangeoient ses testicules, &c. Voilà les symboles exprimés par ce tombeau de porphyre renfermé dans la *pyramide*, qui n'a pu servir à aucun mortel, puisqu'il est trop vaste, & que l'on n'y a pu aborder après la construction de la *pyramide*.

Isis ou la lune parcourt les mêmes signes que le soleil a parcourus jusqu'à ce qu'elle soit en conjonction avec lui; elle court à sa recherche; & voilà les courses d'Isis pour retrouver le corps d'Osiris, &c. &c. &c.

Pyramide de Porsenna, ancien monument, en Italie, dans l'Etrurie, près de la ville de Clusium. Porsenna, roi d'Etrurie, fut, selon Varron, enterré hors de la ville de Clusium. On lui dressa un monument de pierre quarré. Chaque côté étoit de trois cents pieds, & la hauteur de cinquante. Au-dessous de la base, il y avoit un labyrinthe dont on ne pouvoit sortir. Au haut, on voyoit cinq *pyramides*, quatre sur les angles & une au milieu; elles avoient 75 pieds par en-bas, 150 de hauteur, & finissoient en pointe. Sur le sommet étoit un cercle de bronze, auquel on avoit attaché une chaine, qui portoit des sonnettes qu'on entendoit au moindre vent; ce qui ressembloit au bruit que faisoient les chaudrons de la forêt de Dodone. Enfin, Varron ajoute que sur chacune de ces plaques de bronze il y avoit quatre *pyramides* qui portoient un second plan, sur lequel étoient cinq autres *pyramides*, dont il ne donne point la hauteur. (*D. J.*)

Pyramide de Cestius. Cette *pyramide* qu'on voit à Rome, est un monument précieux par son antiquité & par ses peintures. On érigea ce monument pour servir de mausolée à C. Cestius, l'un des sept officiers, qu'on nommoit *épulons* ou traiteurs des dieux.

Elle est quarrée, & finit en pointe aiguë. Sa hauteur est de six-vingt pieds, & sa plus grande largeur de quatre-vingt-quatorze. La masse du monument est de briques, mais il est tout revêtu de marbre blanc. On entre dans ce mausolée par un passage bas & étroit, qui en traverse l'épaisseur jusqu'au milieu. Là, on trouve une petite chambre voûtée, longue de dix-neuf pieds, large de treize, & haute de quatorze. Cette chambre est enduite d'un stuc blanc & poli, sur lequel on voit encore quelques figures de femmes, plusieurs vases & d'autres ornemens. Une de ces figures tient un vase dans lequel les uns mettent de l'eau lustrale, d'autres du vin; une autre figure tient de grandes flûtes.

On est partagé sur le sujet de ces peintures; les uns veulent que ce soit des préparatifs de funérailles, d'autres que ce soit un banquet. Ce qui semble favoriser ce dernier sentiment, c'est que les figures sont habillées de diverses couleurs; ce qui ne s'accorde pas avec les cérémonies des funérailles qu'on pratiquoit sous Auguste, temps auquel on conjecture que Cestius vivoit. Au reste, ces peintures sont en détrempe, & il y a des endroits qui ont encore beaucoup d'éclat. Ce fut Alexandre VII qui répara cette *pyramide* en 1673. (*D. J.*)

PYRECHME, roi de l'île d'Eubée, fut défait & tué par Hercule, parce qu'il ravageoit, sans aucun sujet, le pays des béotiens.

PYRÉES, Pyreia ou Pyrateia. *Voyez* Feu.

PYRÉMON, l'un des cyclopes. *Voyez* Cyclopes.

PYRÈNE, fontaine consacrée aux muses, & célèbre dans les écrits des poëtes. C'est à cette fontaine que buvoit le cheval Pégase, lorsque Bellérophon se saisit de lui par surprise, & le monta pour aller combattre la chimère. Cette fontaine avoit sa source au-bas de l'Acro-Corinthe, ou citadelle de Corinthe.

Les mythologues ne sont point d'accord sur l'origine de cette fontaine. Les uns disent que *Pyrène*, inconsolable de la perte de Cinchrius, son fils, tué malheureusement par Diane, en versa tant de larmes, que les dieux, après sa mort, la changèrent en une des plus belles fontaines, qui depuis porta son nom, & qui arrosoit la ville de Corinthe.

D'autres mythologues veulent qu'Asope fit présent à Sisyphe de cette fontaine précieuse, pour savoir de lui ce qu'étoit devenue sa fille Egine, que Jupiter avoit enlevée. Sisyphe le lui découvrit, à condition qu'il donneroit de l'eau à la citadelle; & c'est ainsi que le secret de Jupiter fut révélé. La fontaine de *Pyrène* n'en eut que plus de réputation. (*D. J.*)

PYRENÉE, roi de Phocide, ayant un jour rencontré les muses qui alloient sur le Parnasse, leur fit beaucoup d'accueil, & leur offrit de venir se reposer dans son palais; mais à-peine y furent-elles entrées qu'il en fit fermer les portes, & il voulut leur faire violence. Alors elles prirent des aîles avec l'aide d'Apollon, & s'enfuirent à travers les airs. *Pyrenée* monta sur le haut d'une tour, & crut pouvoir voler comme elles; mais il se précipita du haut de la tour, & se tua.

PYRENEUM MAGNUM, lieu de la Perse Arménienne, selon Procope (*Persicor. lib. II. c.* 34.), qui dit que les mages y gardoient un feu perpétuel, & y offroient des sacrifices. Strabon (*Lib. XV. p.* 733.), qui nomme ce lieu *Pyratheia*, dit que c'étoit une grande enceinte, au milieu de laquelle il avoit un autel où les mages conservoient le feu perpétuel dont parle Procope.

PYRGO étoit la nourrice de tous les enfans de Priam. Elle suivit Enée dans ses voyages, & se trouva en Sicile quand ce prince y célébra les jeux pour honorer la mémoire de son père Anchise. Junon, dont la haine implacable contre les troyens les poursuivoit par-tout, résolut de brûler leur flotte qui étoit à l'ancre, & de les empêcher par-là d'arriver en Italie. Iris fut chargée de cette commission. Cette fidelle messagère prit le moment où les dames troyennes étoient assemblées à l'écart sur les bords de la mer, & faisant des réflexions sur les dangers que l'on court sur cet élément, & sur l'espace qui restoit encore à parcourir pour arriver en Italie, Iris, sous la figure d'une certaine Béroé, femme de Doricle, se mêle avec elles, & prend la parole; & par un discours rempli de cette élégante, de cette noble adresse avec laquelle Virgile se rend maître des passions, & les conduit à son gré, elle engagea ces femmes effrayées à mettre en usage le moyen le plus sûr pour ne plus courir les dangers de la mer; c'étoit de brûler la flotte. Après leur avoir inspiré cette résolution, la déesse toujours déguisée, saisit une torche enflammée, qu'elle jette sur un vaisseau. *Pyrgo* s'écrie alors que ce n'étoit qu'une fausse Béroé; que la véritable étoit dans son lit malade, & qu'elle la quittoit à l'instant. Ne voyez-vous pas, dit-elle, que tout dans celle-ci est plus qu'humain; le feu qui éclate dans ses yeux, son air, le son de sa voix, sa démarche, tout annonce une divinité. Ce discours tient les troyens en suspens; mais la déesse déploya ses aîles, s'éleva dans les airs, disparut & laissa après elle un arc-en-ciel. Les femmes croient voir dans ces prodiges la volonté des dieux; elles se saisissent du feu qui étoit sur les autels, le lancent sur la flotte qui s'embrâse. Les troyens accourent pour arrêter les suites de cette fureur; mais le feu résistoit à tous leurs efforts; & tout étoit consumé sans un orage qui survint miraculeusement, & qui couvrit la flotte d'eau. Mais rien ne put sauver quatre vaisseaux (*Æneid. l. V.*).

PYRGUS, petite tour de bois élevée au-dessus de la tablette sur laquelle les romains jouoient aux dés. Elle étoit remplie de petits ressauts qui faisoient tourner les dés que l'on y jettoit, & qui sortoient par un trou pratiqué dans le bas du *pyrgus*.

PYRHOPOECILOS, marqué de points éclatans comme le feu. Pline (36. 8.) appelle de ce nom la pierre dont étoient faits les obélisques d'Egypte. On l'appella depuis *syenites*, à cause de Syene, dans la Thébaïde, ville auprès de laquelle on en voyoit les carrières. Tout le monde sait aujourd'hui que cette pierre est un granit rouge, & que les portions de *mica* qu'il renferme, forment les points brillans.

PYRIPHLÉGÉTON, fleuve de la Thesprotie, qui se jette avec le Cocyte dans le marais Achéruse, & dont le nom signifie brûlant; ce qui en a fait faire un fleuve d'Enfer. *Voyez* PHLEGETON.

PYRISOUS. *Voyez* ACHILLE.

PYRNUS, en Carie. ΠΥΡΝΗΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze......... *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Son type est une coquille.

PYROMANCIE, divination qu'on exerçoit par le moyen du feu.

Ce mot est formé de πῦρ, *feu*, & de μαντεία, *divination*.

Il y avoit chez les anciens différentes espèces de *pyromancie*, ou diverses manières de pratiquer la *pyromancie*, dont voici les principales. Tantôt on jettoit sur le feu de la poix broyée, & si elle s'allumoit promptement, on en tiroit un bon augure. Tantôt on allumoit des flambeaux enduits de poix, & l'on en observoit la flamme; si elle étoit réunie, & ne formoit qu'une seule pointe, on auguroit bien de l'événement sur lequel on consultoit; & tout au contraire, si elle se partageoit en deux; mais quand elle montroit trois pointes, c'étoit le présage le plus favorable. Si elle s'écartoit à droite ou à gauche, c'étoit signe de mort pour un malade, ou de maladie pour ceux qui n'en étoient pas encore attaqués; son pétillement annonçoit des malheurs, & son extinction

les dangers les plus affreux. Quelquefois on jettoit une victime dans le feu, & l'on s'attachoit à considérer comment il l'environnoit & la consumoit; si la flamme formoit une pyramide, ou si elle se divisoit; en un mot, la couleur, l'éclat, la direction, la lenteur ou la vivacité de cet élément dans les sacrifices, tout étoit matière à observation & à prophétie.

On attribuoit l'origine de cette espèce de *pyromancie* au devin Amphiaraüs, qui périt au siége de Thèbes; d'autres la rapportoient aux argonautes. Dans quelques occasions, on ajoutoit au feu d'autres matières; par exemple, on prenoit un vaisseau plein d'urine, dont l'orifice étoit bouché avec un tampon de laine; on examinoit de quel côté le vaisseau crèveroit, & là-dessus on régloit les augures. D'autrefois on les prenoit, en observant le pétillement de la flamme ou de la lumière d'une lampe. Il y avoit à Athènes, dans le temple de Minerve-Poliade, une lampe continuellement allumée, entretenue par des vierges qui observoient exactement tous les mouvemens de sa flamme; mais ceci se rapporte plus directement à la *lampadomancie* ou *lychnomancie*.

PYRONIA. Diane avoit un temple en Arcadie, sur le mont Crathis, où les argiens venoient en grande cérémonie chercher du feu pour leurs fêtes de Lerna, d'où elle a pris son nom (De πῦρ, *feu*.).

PYRPILE. Pline (4. 12.) dit que c'est un des noms que l'on donna à l'île de Délos, parce que le feu y avoit été trouvé. Solin (*C. VI. p.* 30.) ajoute que non-seulement le feu y fut trouvé, mais encore la manière de le produire. Il écrit *pyrpole*, & c'est ainsi qu'il faut écrire; car ce nom dérive du grec πυρπολεῖν, qui veut dire *allumer du feu*.

PYRRHA. Achille déguisé en femme sous le nom de *Pyrrha*, fut reconnu à la cour du roi Lycomède par le rusé Ulysse. Cette découverte est exprimée avec les autres événemens de la vie d'Achille, sur un bas-relief rond du Capitole; & seule sur un bas-relief de la villa Panfili, appellée *Belrespiro*; sur un autre de la villa Belvedère, à Frescati, que Winckelmann a placé à la tête de ses *monumenti antichi*.

Il paroît que ce fait n'étoit pas fort connu des grammairiens, puisque Tibère voulant les embarrasser par des questions épineuses, leur demandoit, entr'autres choses, comment s'appelloit Achille sous l'habit de fille. *Voyez* ACHILLE.

PYRRHA, femme de Deucalion. *Voyez* DEUCALION.

PYRRHIQUE (La), danse de gens armés; voici la description de cette danse si célèbre dans les écrits des poëtes & des historiens.

Les danseurs étoient vêtus de tuniques de pourpre, sur lesquelles ils portoient des ceinturons garnis d'acier, d'où pendoit l'épée, & une espèce de courte lance. Les musiciens, outre cela, avoient le casque orné d'aigrettes & de plumes.

Chaque bande étoit précédée par un maître de ballet, qui marquoit aux autres les pas & la cadence, & qui donnoit aux musiciens le ton & le mouvement, dont la vîtesse représentoit l'ardeur & la rapidité des combats.

Cette danse des gens armés s'appelloit la *pyrrhique*, soit qu'elle eût été inventée par Minerve, lorsque, pour célébrer la victoire remportée sur les Titans, elle institua les danses, & dansa la première avec ses armes; soit qu'en remontant encore plus haut, les Curètes en soient les auteurs, dans le temps où par le cliquetis de leurs armes & les mouvemens de leurs corps, ils calmoient, selon le témoignage de la fable, les cris de Jupiter au berceau.

Les auteurs donnent diverses interprétations de l'origine du mot *pyrrhique*. Les uns assurent qu'elle fut ainsi nommée de Pyrrhus de Cydon, qui le premier apprit aux crétois cette manière de danser avec leurs armes sur la cadence du pied pyrrhique, c'est-à-dire, d'une cadence précipitée, parce que le pied pyrrhique étant composé de deux brèves, désigne la vîtesse. D'autres prétendent que Pyrrhus, fils d'Achille, inventa cette danse, & qu'il fut le premier qui dansa armé devant le tombeau de son père. Aristote en fait Achille même l'auteur.

Quoi qu'il en soit, cette danse étoit fort ancienne dans la Grèce; car Homère la décrit dans la description du bouclier d'Achille.

Les jeunes soldats n'ayant que des armes & des boucliers de buis, faisoient en dansant plusieurs tours & divers mouvemens qui représentoient les différentes évolutions des bataillons. Ils exprimoient aussi par leurs gestes tous les devoirs des soldats dans la guerre; comment il falloit attaquer l'ennemi, manier l'épée dans le combat, lancer un dard, ou tirer une flèche; voilà quel étoit l'objet de la danse *pyrrhique*. Pendant ce temps, plusieurs joueurs animoient ces soldats par le son de leurs flûtes, & réjouissoient le peuple qui étoit présent à ce spectacle. Celui qui présidoit à ces jeux étoit une personne d'autorité qui avoit droit de châtier ceux qui manquoient à leur devoir. Quelquefois la *pyrrhique* étoit composée de deux partis, l'un d'hommes, & l'autre de femmes,

comme on le voit par cette ancienne épigramme :

In spatio Veneris simulantur prælia Martis ,
Cùm sese adversum sexus uterque venit.
Fœmineam manibus nam confert pyrrhica classem ,
Et velut in mortem militis arma movet.
Quæ tamen haud ullo chalybis sunt tecta rigore ,
Sed solum reddunt buxea tela sonum.

Souvent aussi les enfans nobles se divertissoient à ces jeux que l'on appelloit *castrenses* , parce qu'ils se faisoient ordinairement dans le camp , pour l'exercice & pour le divertissement des soldats ; c'étoient-là les jeux *pyrrhiques*.

Les lacédémoniens furent ceux d'entre les grecs qui s'adonnèrent le plus à cette danse ; & , au rapport d'Athénée , ils y exerçoient leur jeunesse dès l'âge de cinq ans.

Xénophon rapporte qu'on donna une fête à un ambassadeur des paphlagoniens , dans laquelle on le régala de toutes sortes de danses grossières ; ensuite un musicien , pour lui plaire davantage , fit entrer une baladine , qui étant armée d'un léger bouclier , dansa la *pyrrhique* avec tant de perfection , que les paphlagoniens demandèrent si les femmes grecques alloient à la guerre ; on leur répondit que oui , & qu'elles avoient chassé le roi de Perse de son camp.

Le même historien , dans la description du festin que Seuthe , prince de Thrace , fit aux grecs , parle encore d'une autre espèce de *pyrrhique.* « Après le repas , dit-il , entrèrent des cérasontins qui sonnèrent la charge avec des flûtes & » des trompettes de cuir de bœuf crud , sur » lesquelles ils imitoient la cadence de la lyre ; » & Seuthe lui-même se levant , se mit à danser » avec autant de vîtesse & de légèreté , que s'il » eût tâché d'éviter un dard ».

Comme cette ancienne *pyrrhique* étoit une danse pénible , elle reçut dans la suite divers adoucissemens. Il paroît que du temps d'Athénée, la *pyrrhique* étoit une danse consacrée à Bacchus , où l'on représentoit les victoires de ce dieu sur les indiens , & où les danseurs , au lieu d'armes offensives , ne portoient que des thyrses , des roseaux & des flambeaux. C'est sans doute de cette seconde espèce de *pyrrhique* dont le même auteur veut parler , lorsqu'il en fait une des trois sortes de danses qui appartenoient à la poésie lyrique. La *pyrrhique* décrite par Apulée dans le X. livre de ses *Milésiades* , porte aussi le caractère d'une danse tout-à-fait pacifique.

Néron aimoit beaucoup la *pyrrhique* ; l'histoire rapporte qu'au sortir d'un spectacle qu'il venoit de donner au peuple , il honora du droit de bourgeoisie romaine tous les éphebes étrangers qui avoient dansé cette danse.

PYRRHUS , roi d'Epire , fils d'Achille & de Déidamie , fille de Lycomède , roi de l'île de Scyros , naquit dans cette île peu de temps avant la guerre de Troye. Il y fut élevé jusqu'après la mort de son père ; mais l'infaillible Calchas ayant prononcé que les grecs ne prendroient jamais Troye sans le fils d'Achille (*Voyez* FATALITÉ.) , Ulysse & Phénix l'allèrent arracher de sa retraite , malgré les pleurs de son aïeul paternel , pour le conduire dans leur camp. La grande jeunesse où il étoit encore quand il prit les armes , lui fit donner le nom de Néoptolème , comme la couleur de ses cheveux lui avoit originairement fait donner le nom de *Pyrrhus* ou blond-ardent ; d'autres disent que ce dernier nom n'avoit d'autre origine que le nom de *Pyrrha* , porté par son père , pendant qu'il avoit été déguisé en fille.

Il fut , comme son père , brave , brutal & féroce. Homère lui attribue de hauts faits d'armes , & une grande sagesse dans les conseils. Ce fut en conséquence de cette prudence , que , peu après son arrivée devant Troye , il fut chargé d'aller à Lemnos engager Philoctète à venir à Troye avec les flèches d'Hercule. Il étoit question de surprendre ce héros , qui étoit justement irrité contre les grecs , & de le déterminer à s'embarquer , sous prétexte de retourner en Grèce , tandis qu'on le meneroit sur la côte d'Asie. Pour cela *Pyrrhus* feint d'être mécontent des grecs , qui lui ont refusé les armes de son père Achille , & de s'en retourner à Scyros. Philoctète lui demande aussi-tôt de l'emmener avec lui , & lui confie déjà son arc & ses flèches pour les porter au vaisseau. *Pyrrhus* sent un secret remords de tromper un malheureux ; son cœur n'est point fait aux artifices ; il soupire ; enfin il déclare son projet à Philoctète , lui rend ses armes , & le laisse libre. Mais Ulysse , qui avoit accompagné *Pyrrhus* , persuada à Philoctète de se rendre à Troie. *Voyez* PHILOCTÈTE.

Pyrrhus fut le premier qui osa entrer dans le cheval de bois , & son exemple fut cause que cette funeste machine fut sur le champ remplie de guerriers. La nuit de la prise de Troye , il fit un carnage horrible , & eut la barbarie de massacrer de sa propre main l'infortuné Priam , sans respecter sa vieillesse ni la sainteté du lieu où il le trouva refugié. Avec la même barbarie il fit précipiter le petit Astyanax du haut d'une tour, & ce fut lui qui immola Polixène sur le tombeau d'Achille. La beauté d'Andromaque , qui lui échut en partage , dompta ce furieux ; il en fit sa femme ou sa concubine. Les auteurs sont partagés sur le pays où il se

retira après le saccagement de Troye ; les uns ont dit qu'il alla prendre possession du royaume de son père, qui étoit Phtia, dans la Thessalie ; les autres prétendent qu'il se rendit en Epire, où il s'établit & fonda un état. On dit que le devin Hélénus, fils de Priam, qui lui échut dans le partage des captifs, lui conseilla de s'en retourner par terre, pour prévenir les horribles tempêtes dont il prévoyoit que la flotte grecque seroit battue. Il y a apparence qu'il suivit ce conseil, puisque, pendant sa route, il fit la guerre à Harpalicus, dans la Thrace. *Voyez* HARPALICE.

Il épousa Hermione, fille de Ménélas & d'Hélène ; mais ce mariage ne fut point heureux. Hermione n'eut point d'enfans, & devint jalouse d'Andromaque, qui avoit donné un fils à *Pyrrhus*. La jalousie lui inspira le dessein de se défaire de sa rivale, de Molossus, fils de cette rivale, & de *Pyrrhus*. Elle n'y put réussir ; son dessein fut découvert (*Voyez* MOLOSSUS.) ; & craignant le ressentiment de son mari, elle écouta Oreste, qui lui proposa de l'enlever, de la ramener chez son père, & de l'épouser ; elle lui avoit été promise avant que d'être à *Pyrrhus*. Ovide, dans l'épitre d'Hermione à Oreste, rapporte que Tyndare, aieul maternel d'Hermione, l'avoit promise à Oreste durant la guerre de Troye, en l'absence de Ménélas, qui, pendant le même temps, promit à *Pyrrhus* de la lui donner. Euripide dit au contraire qu'Hermione fut promise à Oreste par Ménélas, afin d'empêcher qu'Oreste ne la tuat, comme il avoit tué Clytemnestre, sa mère. Sophocle arrange les aventures tout autrement ; il dit que Ménélas promit Hermione à Oreste avant le siége de Troye. Hygin a suivi une opinion particulière ; c'est que Ménélas, malgré la promesse qu'il avoit faite à *Pyrrhus* devant Troye, donna sa fille à Oreste, & puis la lui ôta pour tenir son premier engagement, lorsque *Pyrrhus* vint l'en sommer à Lacédémone.

S'il y a des variations sur le mariage de *Pyrrhus* avec Hermione, il n'y en a pas moins sur sa mort. Oreste, voulant se venger de son rival, résolut de le faire périr dans le temple de Delphes ; d'autres disent qu'il périt effectivement dans ce temple, mais sans le ministère d'Oreste. Voici en peu de mots ces différentes traditions. D'abord on donne différens motifs du voyage de *Pyrrhus* à Delphes ; il y alla, disent les uns, pour reprocher à Apollon la mort d'Achille, & pour le sommer de lui en faire raison ; il y retourna ensuite pour appaiser la colère du dieu, en lui faisant des excuses de cette bravade. D'autres disent qu'il alla à Delphes pour y offrir les dépouilles des troyens ; d'autres qu'il fut demander à l'oracle ce qu'il y avoit à faire afin qu'Hermione sa femme lui donnât des enfans ; d'autres enfin, qu'il avoit dessein de piller le temple. Quoi qu'il en soit, il fut tué dans ce temple. Des auteurs disent que, voyant que tout auprès du lieu de l'oracle les delphiens s'emparoient de la chair de son sacrifice, il la leur ôta, qu'il fut tué par Machœreus, prêtre du temple, & que ce fut par l'ordre du dieu que ce prêtre agit ainsi. Mais la plus commune opinion est qu'Oreste fut le principal auteur de la mort de *Pyrrhus*, soit en se mettant à la tête des delphiens pour l'attaquer, après leur avoir fait accroire qu'il falloit prévenir le pillage de leur temple ; soit que, sans y assister en personne, il eût suborné les assassins. Virgile (*Æneid. lib. III. v.* 330.) le fait mourir de la main d'Oreste même. Il est donc certain, quoi qu'ait feint le grand Racine dans sa tragédie d'Andromaque, que *Pyrrhus* fut tué dans le temple de Delphes ; mais le lieu de sa sépulture n'est pas si certain. Ovide (*In Ibin.*) dit que ses os furent dispersés sur les frontières de l'Ambracie. Il fut cependant, dans la suite, honoré comme un héros ; les delphiens établirent même une fête annuelle en son honneur, nommée *Néoptolémées*.

Il eut trois femmes ; Hermione, dont il n'eut point d'enfans ; Lanasse, qui descendoit d'Hercule (*Voyez* LANASSE.), & Andromaque. Il eut des enfans de ces deux dernières ; mais on n'est pas d'accord de laquelle des deux descendoient ceux qui lui succédèrent au trône d'Epire, ni qui ils furent. *Voyez* ANDROMAQUE, DEIDAMIE, LANASSE, MOLOSSUS, PERGAMUS, PIALIS, PIETUS.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une calcédoine *Pyrrhus*, fils d'Achille, qui précipite Astianax du haut des murailles de Troye.

Sur une sardoine, Polixène égorgée & sacrifiée par *Pyrrhus* sur le tombeau de son père Achille. Polixène est à genoux ; & *Pyrrhus* debout devant elle est sur le point de lui enfoncer l'épée dans la gorge.

Sur une cornaline, le sacrifice de Polixène. Polixène, la tête voilée, appuyée sur ses mains, est assise sur un autel, auprès d'une colonne, sur laquelle il y avoit une urne cinéaire, qui marque le tombeau d'Achille. Devant elle, on voit *Pyrrhus* debout dans l'attitude de la sacrifier. Cette gravure est de la première manière.

Sur une sardoine, le même sujet mieux exprimé. Polixène y est assise sur un bouclier, auprès d'un autel orné de guirlandes, & d'une epée qui y est attachée. On voit voltiger autour l'ame d'Achille, figurée par Psyché accroupie, posée sur une colonne. L'infortunée Polixène a le sein découvert jusqu'à la ceinture, de même que la tête, dont elle rejette le voile avec la main gauche. Derrière elle est placé *Pyrrhus*, qui, le fourreau de son épée pendu au côté gauche, la prend avec

la

la main du même côté par les cheveux noués derrière la tête, comme Polygnote les avoit peints à Delphes; il tient de la main droite son épée nue, & Polixène lui arrête la main.

Cette pierre appartenoit autrefois à Ficoroni, & le P. Scarfo la fit graver, en accommodant à son ordinaire le sujet à un fait d'histoire romaine, qu'il interpréta à sa manière, & qu'il donna pour celui de Tarquin & de Lucrèce. Il soutenoit hardiment qu'on voyoit dans la gravure la manière romaine, qui se distinguoit évidemment de la grecque; mais Winckelmann défie tous ceux qui parlent de la manière romaine dans l'art, d'en donner les marques, ni d'en déterminer le caractère.

PYRRHUS, roi d'Epire. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΡΡΟΥ.

Ses médailles autonomes sont:

RR. en argent.

R. en bronze.

RRR. en or.

Winckelmann (*Hist. de l'Art.* 614.) dit: « Outre les médailles du roi *Pyrrhus*, qui sont de la plus belle fabrique, il y a une statue plus grande que nature conservée au cabinet du Capitole, & deux ou trois têtes de demi-bosse, entièrement ressemblantes à celle de la statue, qui mériteroient une attention particulière, si les unes & les autres pouvoient être considérées comme les véritables portraits de *Pyrrhus*, ainsi qu'on le dit communément. L'une de ces têtes en marbre se trouve au palais Farnèse, l'autre de porphyre se voit à la villa Ludovisi. En vertu de cette opinion reçue, Gori a donné le nom de *Pyrrhus* à une tête semblable, sur une pierre quarrée du cabinet du grand-duc de Toscane, à Florence. Pour réfuter cette dénomination, il suffira de rapporter un usage établi, savoir que les successeurs d'Alexandre, & par conséquent *Pyrrhus*, se faisoient raser; & comme les têtes dont nous parlons, ainsi que la statue du Capitole, ont des barbes épaisses & crépues, il résulte qu'aucune tête barbue ne peut représenter ce roi. Ainsi Pignorius avoit observé avant moi que les portraits de *Pyrrhus* sur les médailles avoient un menton uni. Il en est de même, suivant le témoignage d'Athénée, des autres rois grecs, ainsi que nous voyons par leurs médailles. Sur le seul médaillon en or, pièce de la plus grande rareté, conservée dans le cabinet du grand-duc de Toscane à Florence, on voit *Pyrrhus* avec un menton garni d'un poil très-court. Or, comme le nom de *Pyrrhus* ne sauroit être donné à cette statue, par les raisons que nous venons d'alléguer, & que la tête est manifestement idéale, on pourroit se figurer d'y voir représenter un dieu Mars; mais cette opinion n'est pas non plus recevable, attendu que tous les simulacres de Mars, en marbre & en médailles, nous offrent toujours ce dieu sans barbe. Je pense donc que cette statue, dont l'air de tête ressemble plus à un Jupiter qu'à tout autre dieu, représente Jupiter belliqueux, *ἀρείος*, qui porte aussi le surnom de *στράτιος*, c'est-à-dire, *chef des armées*. Quant à la cuirasse, elle a été donnée aussi à d'autres dieux; à Bacchus sur l'autel de la villa Albani, & au Mercure de bronze du cabinet de M. d'Hamilton, deux morceaux déjà cités. Cependant, comme la chevelure & la barbe sont fort différentes de l'idée d'un Jupiter, & que la tête de notre statue ressemble assez à celle d'Agamemnon, je ne trouve pas d'explication plus vraisemblable que de dire que ce monument représente le roi Agamemnon, sachant d'ailleurs qu'il avoit un temple à Sparte, & qu'il étoit révéré sous le nom de Ζεὺς ou de Jupiter, nom que Gorgias donnoit à Xerxès, & Oppien à l'empereur Commode. Il est certain que la tête de la statue du Capitole a de la ressemblance avec la figure d'Agamemnon, qui est sur la grande urne sépulcrale du même cabinet, où est représentée la dispute de ce roi avec Achille au sujet de Briséis ».

Celui qui le premier a donné le nom de *Pyrrhus* à la statue du Capitole, paroît s'être fondé sur les têtes d'éléphans, qu'on y trouve sur la cuirasse: *Pyrrhus* fut le premier qui fit passer des éléphans (*Varro, de linguâ latin. 6. c. 3.*) en Italie; & l'on voit représentés des éléphans sur son tombeau, à Argos (*Pausan. l. II. p. 158.*).

ΠΥΡΣΩΝ ἑορτή, le jour des torches, fête célébrée à Argos en mémoire du signal que Lyncée donna avec des flambeaux à Hypermnestre, qui étoit en lieu de sûreté (*Pausan. Corinthiac.*).

PYRSEPHORE, porte-torche. C'étoit dans les Ephesties d'Athènes le même personnage que le *lampadophore* des autres cités.

PYTHAGORICIENS. *Voyez* le Dictionn. de Musique & de Philosophie ancienne.

PITHAULIQUE. Bartholin, dans le *chap. 7 du liv. III* de son traité *de tibiis veterum*, parle d'une espèce de flûte, qu'il appelle *pytaulique*, d'après Diomède. Cette flûte *pythaulique* n'étoit autre chose que l'espèce de cornemuse des anciens, qui avoit un tonneau au lieu d'outre. (*F. D. C.*)

PYTHIADE, espace de quatre ans révolus depuis une célébration des jeux pythiques jusqu'à l'autre. Les grecs comptoient quelquefois par *pythiades*, quoique ce fût ordinairement par olympiades. Les *pythiades* commencèrent 580 ans avant l'ère vulgaire. (*D. J.*)

PYTHIE. C'étoit la prêtresse d'Apollon à Del-

phes; elle fut ainsi nommée à cause du serpent Python, que ce dieu avoit tué près de-là. On ne choisit d'abord que des jeunes filles tirées des maisons pauvres. Une aventure arrivée à une jeune *pythie* qui fut enlevée, donna lieu à la loi qui ordonnoit de n'élire que des femmes au-dessus de cinquante ans. Il n'y eut pendant long-temps qu'une *pythie*; mais on en vit quelquefois deux & jusqu'à trois. La *pythie* ne rendoit ses oracles qu'une fois l'année; c'étoit vers le commencement du printemps. Elle se préparoit à ses fonctions par plusieurs cérémonies. Elle jeûnoit pendant trois jours, & avant de monter sur le trépied, elle se baignoit dans la fontaine de Castalie; elle avaloit aussi une quantité d'eau de cette fontaine, parce qu'on croyoit qu'Apollon lui avoit communiqué une partie de sa vertu. Après cela, on lui faisoit mâcher des feuilles de laurier, cueillies encore près de cette fontaine. Ces préambules achevés, Apollon avertissoit lui-même de son arrivée dans le temple, qui trembloit jusque dans ses fondemens. Alors les prêtres conduisoient la *pythie* dans le sanctuaire, & la plaçoient sur le trépied. Dès que la vapeur divine commençoit à l'agiter, on voyoit ses cheveux se dresser, son regard devenir farouche, sa bouche écumer, & un tremblement subit & violent s'emparer de tout son corps. Dans cet état, elle faisoit des cris & des hurlemens qui remplissoient les assistans d'une sainte frayeur. Enfin, ne pouvant plus résister au dieu qui l'agitoit, elle s'abandonnoit à lui, & proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées. Les prêtres les recueilloient avec soin, les arrangeoient ensuite, & leur donnoient avec la forme du vers une liaison qu'elles n'avoient pas en sortant de la bouche de la *pythie*. L'oracle prononcé, on la retiroit du trépied, pour la conduire dans sa cellule, où elle étoit plusieurs jours à se remettre de ses fatigues. Souvent, dit Lucain, une mort prompte étoit le prix ou la peine de son enthousiasme.

Cette vapeur divine qui agitoit la *pythie* sur le trépied, n'avoit pas toujours la même vertu; elle se perdit insensiblement; sur quoi Cicéron (*Liv. II de la Divination.*) raille agréablement, quand il dit: « Cette vapeur qui étoit dans l'exhalaison » de la terre, & qui inspiroit la *pythie*, s'est » donc évaporée avec le temps. Vous diriez qu'ils » parlent de quelque vin qui a perdu sa force. » Quel temps peut consumer ou épuiser une vertu » toute divine! Or, qu'y a-t-il de plus divin » qu'une exhalaison de la terre qui fait un tel » effet sur l'ame, qu'elle lui donne la connois» sance de l'avenir & le moyen de s'en expliquer » en vers »?

PYTHIEN, nom d'un des nomes des anciens, & qui se trouve décrit assez au long dans Strabon & dans Pollux.

Strabon, dans le liv. IX de sa *Géographie*, article *Phocide*, nous apprend que le nome *pythien* se jouoit pendant les jeux pythiques, par les joueurs de flûtes sans chant. Le nome *pythien* avoit cinq parties; 1°. l'anacrousis, 2°. l'ampeira, 3°. le catakeleusme, 4°. les iambes & dactyles, 5°. les syringes. L'air ou nome *pythien* avoit été composé par Thimosthènes, amiral de Ptolémée II, pour célébrer le combat d'Apollon contre le serpent (Python sans doute). Les cinq parties de cet air ou nome signifioient:

L'anacrousis, le prélude.

L'ampeira, le commencement du combat.

Le catakeleusme, le combat même.

Les iambes & dactyles, le péan chanté à l'occasion de la victoire, & avec les rythmes convenables.

Enfin, les syringes imitoient les sifflemens d'un serpent qui expire.

Pollux, à la fin du chap. 10 du liv. IV de son *Onomasticon*, divise aussi le nome *pythien* en cinq parties, dont quelques-unes portent des noms différens, & dont celles qui ont le même nom signifient autre chose que ne le dit Strabon. Voici ce que dit Pollux.

Le nome *pythique* qui se chante ou s'exécute sur des flûtes, a cinq parties.

1°. L'ampeira, dans laquelle Apollon se prépare au combat, & cherche son avantage.

2°. Le catakeleusme, dans lequel il provoque le serpent.

3°. Le iambe, dans lequel il combat. Le iambe contient encore deux autres parties; le chant de la trompette, & l'odontisme qui imite le grincement des dents du serpent pendant le combat. L'odontisme s'exécutoit sur la flûte, comme Pollux le dit un peu plus haut.

4°. Le spondée, qui représentoit la victoire du dieu.

5°. Enfin, le catachoreusis, dans lequel Apollon célèbre son triomphe, en chantant au son des chants de victoire. (*F. D. C.*)

PYTHIEN (Apollon). *Voyez* PYTHON.

PYTHIENS ou PYTHIQUES. La défaite du serpent Python donna lieu à l'institution des jeux *pythiques* à Delphes, où on les célébra d'abord tous les huit ans; mais, dans la suite, ce fut tous les quatre ans, en la troisième année de chaque olympiade, en sorte qu'ils servoient d'époque aux habitans de Delphes. Dans les commencemens, ces jeux ne consistoient qu'en des combats de chant & de musique. Le prix se donnoit, dit

Pausanias, à celui qui avoit fait & chanté la plus belle hymne en l'honneur du dieu, pour avoir délivré la terre d'un monstre qui la désoloit. Dans la suite, on y admit les autres exercices du pancrace, tels qu'ils étoient aux jeux olympiques. *Voyez* APOLLINAIRES.

Les premiers jeux *pythiens* furent célébrés la seconde année de la quarante-huitième olympiade. On donnoit aux vainqueurs une couronne de laurier & des pommes cueillies dans les jardins du temple d'Apollon.

PYTHIQUE, flûte dont on accompagnoit les péans. On l'appelloit encore *parfaite*, & on s'en servoit pour accompagner la chanson appellée *pythique*. (*Voyez* POLLUX, *Onomast. chap.* 10. *liv. IV.*) Puisque Pollux appelle aussi *parfaite* la flûte *pythique*, elle devoit être une des flûtes viriles des anciens. *Voyez* VIRILE. (*F. D. C.*)

PYTHIQUE. Pollux dit encore (*Onomast. l. IV. c.* 9.) « que l'instrument des plus petits joueurs de » cithare, que les uns appellent *pythique*, s'ap- » pelle aussi *dactilique* ». Quoique je ne comprenne pas ce que signifie ces *plus petits joueurs de cithare*, je crois pourtant qu'on est en droit d'inférer de ce passage, ou qu'il y avoit une espèce de cithare appellée *pythique* & *dactilique*, ou que la flûte ainsi surnommée étoit propre à accompagner les cithares.

Pollux dit encore, dans le chapitre 10 du même livre, qu'il y avoit un nome *pythique* ou *pythien*, dont Sacadas étoit l'inventeur. (*F. D. C.*)

PYTHIUM, en Macédoine. ΠΥΘΙΕ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze.......... *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

PYTHON (Serpent).
PYTHIEN (Apollon). } Les poëtes & les mythologues ont chanté à l'envi l'histoire de *Python*, dont quelques-uns font un serpent femelle. Il est nommé *Typhon* dans Homère (*Hymn. in Apoll.*). D'autres auteurs l'appellent Δελφύνη. Callimaque (*Hymn. in Del. v.* 91.) nous apprend qu'il avoit sa demeure sur les bords du fleuve Plistus, & que de ses replis il environnoit neuf fois le mont Parnasse. On lit dans Stace (*Thebaid. lib. V. v.* 531.), qu'il se replioit sept fois autour de Delphes, & que lorsqu'il eut été tué, il occupoit cent arpens de terre en longueur. Callimaque ne dit rien de sa naissance, & s'accorde assez bien avec Homère sur l'âge d'Apollon, quand il tua ce monstre; il ne differe qu'en ce qu'il semble assurer que le dieu tua le serpent, parce qu'il lui disputoit la possession de l'oracle de Delphes; & en cela plusieurs auteurs sont de l'avis de Callimaque.

D'autres disent qu'Apollon encore enfant le tua pour venger sa mère Latone, qu'il avoit poursuivie pendant sa grossesse, par ordre de Junon. Clearque de Soles (*Athen. Deipnos.*) raconte que Latone étant partie de l'île d'Eubée avec ses deux enfans, Apollon & Diane, elle passa près de l'antre où se retiroit *Python*; que le monstre sortit pour les assaillir, & que Latone ayant pris Diane entre ses bras, monta sur une pierre, d'où elle encourageoit son fils, en lui disant, ἰὴ παῖ, *frappe, mon fils* (*Orph. Argon. lib. II.*) On a ajouté à ce récit, que toutes les nymphes de l'antre Corycion s'assemblerent pour être présentes au combat d'Apollon contre *Python*; qu'excitant le dieu par mille acclamations, elles se servirent de l'expression de Latone ἰὴ παῖ, & que ces mots ἰὴ παῖ ἰὴ παιῆον ont été employés pour cette raison comme refrain aux chansons en l'honneur d'Apollon. C'est peut-être de-là aussi qu'est formé le mot *Pæan*, par lequel on désigne quelquefois ce dieu.

Ovide (*Metam. l. I.*) raconte la fable du serpent *Python* un peu differemment. La terre, selon cet auteur, qui, après le déluge, étoit couverte de limon, produisit des animaux d'une infinité d'espèces, & parmi tant de monstres différens, elle engendra cependant le redoutable *Python*, la terreur des mortels.

.... *Te quoque, maxime Python,*

Tum genuit; populisque novis incognita serpens

Terror eras.

Antonius Liberalis en parle dans les mêmes termes, & Stace l'appelle *Terrigenam Pythona*. Le sentiment d'Ovide revient assez à celui d'Homère, qui dit que Junon tira du sein de la terre les vapeurs qui servirent à la génération de ce monstre.

Les sentimens des auteurs sont aussi partagés sur les circonstances de la mort du serpent, que sur sa naissance. Il nous importe peu d'examiner cette question que plusieurs auteurs ont traitée (*Edm. Dickinson. Delph. phœnic. c.* 1. 7. 8. *Heliodorus Stot. ad Eurip phœniss.*). Ceci doit suffire pour expliquer le surnom de *Pythius*, que la victoire remportée par Apollon sur *Python* fit donner à ce dieu. Homère assure positivement que c'est-là l'origine de cette épithete (*Hymn. in Apoll. v.* 371.).

Le surnom Πύθιος est quelquefois marqué sur des médailles où Apollon est figuré sans les symboles de sa victoire sur le serpent. Nous en avons un exemple dans une d'Egypte de Néron, & sur une autre de Domitien, frappée à Tralles (*Vaill. urb. numis. p.* 202.), avec la légende ΠΥΘΙΟΣ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Le dieu est figuré avec un habit de

femme, tenant de la main droite une branche de laurier, & de la gauche une lyre; mais le serpent qu'on voit sur plusieurs médailles comme attribut d'Apollon, se rapporte vraisemblablement à la fable de *Python*.

Apollon-*Pythien* devoit être reconnoissable à quelqu'attribut, & cet attribut devoit être l'arc & le serpent. Pausanias nous apprend qu'on voyoit à Samos une très-belle statue de ce dieu, ouvrage de deux sculpteurs, Téleclès & Théodore, frères, & que le premier en fit une moitié à Samos, pendant que son frère travailloit l'autre à Ephèse. Il n'en fait point la description. La victoire d'Apollon sur le serpent *Python* est représentée sur des pierres gravées. Le bel Apollon de Belvédère est sans doute un Apollon-*Pythien* (*Rec. de pierres grav. Paris, Mariette, in-4°. Première partie, pl. III. & deuxième partie, pl. I.*). *Voyez* APOLLON, PHOEBUS.

On voit dans le cabinet du grand-duc (*Mus. Flor. t. III. p.* 18. *pl. xij.*), une statue que l'on dit être un Apollon-*Pythien*; il ne porte cependant aucun des attributs de sa victoire sur le serpent *Python*; mais ce serpent est sous les pieds du dieu, nud & assis, tenant de sa main droite le *plectrum*, dont il touche une lyre.

Le culte d'Apollon-*Pythien* étoit établi dans plusieurs pays de la Grèce (*Laurenberg. de græc. antiq.*). Ce dieu avoit un temple à Samos, & c'étoit probablement dans ce temple qu'étoit placée la statue faite par les deux frères dont parle Pausanias. Cet auteur nous apprend qu'il y avoit à Athènes (*Pauf. Attic. ed. Kuhn. p.* 44. & *Arcad. p.* 631.) un temple d'Apollon-*Pythien*, dont les débris annonçoient encore de son temps la magnificence. Pisistrate, magistrat de cette ville, avoit élevé cet édifice, selon Thucydide.

Non-seulement on éleva beaucoup de temples en son honneur, mais on institua encore des jeux que l'on nomma *pythiques*, en mémoire de sa victoire.

PYTHONISSE étoit la même chose que la *pythie*, avec cette différence qu'il paroît que les poëtes donnent quelquefois le nom de *pythonisse* à toute sorcière en général.

PYTHOPOLIS, en Bythinie. ΠΥΘΟ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze...... *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.



Q.

Q. Cette lettre chez les anciens étoit numérale, & signifioit cinq cents ; & quand il se trouvoit un tiret dessus, 50,000.

Par abréviation, Q. vouloit dire *Quintus* ; Q. B. V. *quod benè vertat* ; Q. F. F. F. Q. S. *quod felix, faustum fortunatumque fiet* ; Q. R. C. F. que l'on trouve dans les fastes, *quandò rex comitiavit fas*, ou *quandò rex comitia fugit* ; parce que le roi, qu'on appelloit *rex sacrificulus*, venoit faire un sacrifice dans les comices, & que la seconde partie de cette journée étoit faste ; mais pour rappeller l'expulsion du roi Tarquin, dès que le *sacrificulus* avoit fini son sacrifice, il s'enfuyoit du comice, action exprimée par la dernière lettre qui signifie *fugit*.

Dans un autre endroit, on lit Q. S. D. F. que l'on explique par *quandò stercus delatum fas*, pour marquer le jour où l'on nettoyoit les ordures du temple de Vesta, pour les aller porter dans le Tibre. Ce jour étoit le dix-sept des calendes de juillet.

On peut diviser (*Nouv. Diplomatique, t. II. p.* 327.) en cinq grandes séries les Q des marbres, des médailles & des manuscrits.

La première série des Q se reconnoît à leurs queues droites, sans être la continuation des côtés de la panse ; elle se soudivise en neuf sous-séries, caractérisées comme il suit : 1°. queue perpendiculaire, 2°. oblique, 3°. un peu courbée par le bout inférieur, 4°. à panse dont le tour admet quelque ligne droite, 5°. en D contourné, 6°. queue brisée, 7°. horizontalement posée & panse en ovale ou losange, 8°. en cercle, 9°. queue ou point interne. Les trois premières sous-séries appartiennent aux siècles antérieurs à l'ère vulgaire, la quatrième à tous les temps, les suivantes seulement au moyen âge.

La queue des Q de la deuxième série n'est que la continuation du côté droit : 1°. queue repliée sur elle-même, sans nœud, 2°. nouée & recourbée, 3°. Q en S contournée, 4°. en *a*, 5°. en 9, 6°. queue courbée intérieurement, 7°. en ∾ & faisant un angle avec une droite. Les sous-séries 1, 3, 4, 7, précèdent l'ère vulgaire, & ne descendent pas quatre siècles après, si ce n'est la dernière. Les 2, 5, 6, conviennent au moyen âge & même aux bas temps.

La queue des Q de la troisième série naît du côté gauche : 1°. panse anguleuse, 2°. ample queue circulaire, 3°. panse étroite, 4°. Q presqu'en C, 5°. en P., 6°. queue longue, 7°. doublement recourbée en-dessus, 8°. en-dessous, 9°. double, 10°. relevée d'un monticule, &c. Les 1, 2, 3 sous-séries dominent deux siècles avant l'ère vulgaire, & un après ; les 4, 5, 6, 8, 9, depuis le premier jusqu'au dixième ; les 7 & 10 aux moyen & bas temps.

Les autres diverses jonctions de la queue avec la tête forment la quatrième division : 1°. queue massive, 2°. en S introduite dans la panse, 3°. en U, 4°. panse ouverte, 5°. fermée & toujours appuyée sur une queue, 6°. détachée, 7°. de plus presqu'en C couché sur le dos, 8°. attachée, courbée & recourbée, 9°. tête maigre, 10°. massive. Les sous-séries 1 & 10 appartiennent aux moyens & bas siècles, les autres aux premiers. Les 2 & 3 ne laissent pas de descendre considérablement.

La cinquième série n'admet que les *q* minuscules : 1°. ordinaire, 2°. haste excédente, 3°. *q* aigus, 4°. à panse irrégulière, 5°. ouverte, 6°. en *y*, 7°. gothique chargé d'angles & de pointes.

Q & QU remplacés par le C chez les latins. *Voyez* C. *Qui*.

Q sur les médailles. Sur quelques-unes de Néapolis, dans la Campanie, on voit le Q remplacer l'Ω.

QUADRA. Ce terme désignoit chez les romains, 1°. *une assiette de bois*, dans laquelle le petit peuple alloit recevoir son pain aux distributions publiques. Cette assiette étoit la marque (*tessera*) à laquelle on reconnoissoit ceux qui devoient avoir part à cette distribution. 2°. *Quadra* étoit encore ce que les romains appelloient en deux mots *quadratum panem*, & les grecs βλωμίλιον, *un pain*, ἐχοντα ἐντομας, *habentem incisuras*, comme parle Athénée, c'est-à-dire, un pain partagé en petites fractions marquées par les lignes qu'on tiroit dessus en quarré. *Voyez* Pains.

QUADRAGESIMA, droit d'entrée que l'on payoit pour les marchandises aux fermiers de la république. Néron abolit cet impôt, comme nous l'apprend Tacite (*Annal.* 13. 51. 3.) : *Manet tamen abolitio quadragesimæ quinquagesimæque, & quæ alia exactionibus illicitis nomina publicani invenerunt.* Mais quelques auteurs prétendent qu'il ne s'agissoit que de l'impôt mis sur les biens confisqués & en

discussion ; impôt, en effet, dont on ne trouve plus de trace depuis Néron, & que le cruel Caligula avoit introduit, pour soutenir ses folles dépenses ; au lieu que, sous les empereurs suivans, il est encore parlé d'un quarantième, mis sur l'entrée des marchandises, & d'autres impôts connus sous le nom de *portoria*.

QUADRANS étoit chez les romains la plus petite monnoie de cuivre, excepté le *sextans* ; mais parce que le mot *quadrans* signifie proprement & premièrement la *quatrième partie de quelque chose*, il est certain que la pièce qui se nommoit *quadrans*, s'appelloit ainsi, parce qu'elle étoit la quatrième d'une plus haute monnoie. Donc le *quadrans* du temps de la république étoit la quatrième partie de l'as ; mais je ne voudrois pas nier que, sous les derniers empereurs, diverses petites pièces de cuivre n'aient eu le nom de *quadrans*, dont l'une étoit moindre que l'autre en poids & en valeur. Quant au poids du *quadrans*, quoiqu'il ait varié, nous en pouvons dire quelque chose avec certitude, parce que tous les auteurs qui ont parlé de l'as, sont d'accord que du commencement, il pesoit une livre romaine, c'est-à-dire, douze onces romaines ; donc il s'ensuit qu'alors le *quadrans* étoit du poids de trois onces, & par cette raison s'appelloit *triuncis* ou *teruncius*, comme Pline le rapporte (*Lib. XXXIII.*).

Mais nous apprenons du même auteur, que du temps de la première guerre punique, la république ne pouvant fournir aux excessives dépenses qu'il lui falloit soutenir, fit battre des as du poids de deux onces, dont elle paya ses dettes, parce qu'elle y gagnoit les cinq sixièmes. Alors il est évident que le *quadrans* pesoit demi-once, c'est-à-dire, quatre drachmes.

Les mêmes romains ayant été vaincus par Annibal l'année que Fabius Maximus fut dictateur, ils diminuèrent encore de la moitié le poids des as & les firent du poids d'une once seulement ; de sorte qu'alors le *quadrans* ne pesoit qu'un quart d'once, c'est-à-dire, deux drachmes.

Enfin, peu de temps après, ajoute Pline, les as furent faits du poids de demi-once par la loi *papiria*, & par conséquent le *quadrans* fut réduit au poids d'une seule drachme.

Il y avoit à Rome, sous Auguste, des bains publics, où le petit peuple étoit reçu pour un *quadrans* ; c'est pourquoi Sénèque les appelle *rem quadrantariam*, ou, comme nous dirions, les bains d'un sou. Juvénal y fait allusion, quand il dit (*Sat.* 2. 158.) :

Nec pueri credunt, nisi qui nondùm ære lavantur.

« Les enfans même ne le croient pas ; il n'y a que » ceux qui ne payent rien pour leurs bains, qui » donnent créance à de telles chimères ».

Cicéron (*Pro Cœl. c.* 25.) nous apprend que de son temps le *quadrans* étoit la plus petite espèce de monnoie chez les romains, par l'injurieux sobriquet de *quadrantaria* qu'il donne à Clodia, sœur du fameux Clodius, l'ennemi de Milon. Ce surnom assimiloit Clodia aux débauchées les plus viles & les moins chères.

QUADRANS, monnoie ancienne de l'Egypte & de l'Asie. *Voyez* KODRANTÈS.

QUADRANS, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe ═—

Elle valoit :

3 onces.

ou 6 semi-onces.

ou 9 duelles.

ou 12 siciliques.

ou 18 sextules.

ou 72 scripules.

QUADRANS, *triunx*, *teruncius*, monnoie des anciens romains.

Elle valut, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 485, selon M. Paucton dans sa *Métrologie*, 5 sous monnoie actuelle de France.

Elle valoit alors en monnoie du même peuple :

1 ½ sextans.

ou 2 sescuncia.

ou 3 onces.

ou 6 semuncia.

ou 18 sextula.

QUADRANS, monnoie des romains sous Constantin & ses successeurs. *Voyez* ASSARION.

Pour connoître l'évaluation de Romé de Lille, *voyez* MONNOIE.

QUADRANS, *triunx*, *teruncium*, mesure linéaire des anciens romains.

Elle valoit deux pouces & $\frac{863}{1000}$ de France, selon M. Paucton.

Elle valoit en mesures du même peuple :

1 sextans &

ou 3 onces.

QUADRANS, *quartarius*, *triunx*, *teruncium*, mesure de capacité pour les liqueurs des anciens romains.

Elle valoit 5 roquilles & $\frac{151}{1000}$ de France, selon M. Pauċton.

Elle valoit en mesures du même peuple :

1 ½ sextans.

ou 3 onces.

QUADRANS, *triunx*, *teruncium*, mesure gromatique des anciens romains.

Elle valoit 180 toises quarrées & $\frac{9}{10}$ de France, selon M. Pauċton.

Elle valoit en mesures du même peuple :

1 ½ sextans.

ou 3 onces.

Pour connoître les évaluations de Romé de l'isle, *voyez* MESURES.

QUADRANS, *triunx*, *teruncium*, division de l'ancienne livre romaine.

Elle valoit en poids de France 1578 grains, selon M. Pauċton.

Elle valoit en poids romains :

1 ½ sextans.

ou 3 onces.

Pour connoître l'évaluation de Romé de l'isle, *voyez* POIDS.

QUADRANTAL. Le *quadrantal* ou l'amphore capitoline étoit une mesure fixe d'un pied cubique, & qui pouvoit comprendre autant de vin qu'il en falloit pour faire le poids de quatre-vingt livres. Il faut distinguer le *quadrantal* ou l'amphote capitoline de l'amphore ordinaire, qui étoit une mesure indéterminée, tantôt plus grande & tantôt plus petite, & dans laquelle les romains avoient coutume de conserver leur vin.

QUADRATARIUS. La signification ordinaire de *quadratarius* est un ouvrier qui équarrit de la pierre ou du marbre. Les *lapidica* ou *quadratarii* sont mis dans la même classe, *loi première*, au code des *excusationibus artificum* ; mais, en fait de pierre ou de marbre quarré, il s'en tailloit pour beaucoup d'autres ouvrages que pour le corps solide des bâtimens. On en sciòit de diverses couleurs, & l'on en formoit des quarrés plus ou moins grands, dont on revêtoit les murs, & dont on embellissoit par compartimens les pavés des temples & d'autres édifices publics & particuliers.

L'art de tailler & d'employer ainsi ces pierres, étoit un métier tout autre que celui d'équarrisseur ordinaire, & s'appelloit *ars quadrataria*. Ce terme est employé dans une légende très ancienne des quatre couronnés, qui furent martyrisés sous Dioclétien : *Dùm Diocletianus omnes metallicos congregaret, invenit Claudium, Castorium, Symphorianum & Nicostratum, mirificos in arte quadrataria*. Les ouvriers qui en faisoient profession, s'appelloient *quadratarii*, & leur ouvrage *opus quadratarium*.

QUADRATUS, surnom de la famille UMMIDIA.

QUADRATUS, surnom donné à Mercure, parce qu'anciennement on le représentoit sous la figure d'une pierre quarrée. *Voyez* HERMÈS, TERMES.

QUADRIGARIUS habitus, habillement que portoient les cochers du cirque, & que Caligula ne rougit pas de porter publiquement (*Sueton. Calig. c. 19.*). Il consistoit en plusieurs courroies qui leur ceignoient la poitrine & le ventre. On le voit à un cocher sculpté sur un tombeau antique, publié par Fabretti (*Col. Traj. c. 8. p. 259.*), & par Winckelmann (*N°. 203. Monumenti inediti.*).

QUADRIGATI. C'est ainsi qu'on nomma les premiers deniers d'argent qui furent faits à Rome, l'an 485 de sa fondation, qu'on commença d'y fabriquer de la monnoie d'argent. Ces premiers deniers d'argent valoient dix as de cuivre, & furent d'abord du poids d'une once. Leur empreinte ordinaire étoit une tête de femme coeffée d'un casque, auquel étoit attachée une aile de chaque côté (Cette tête représentoit la ville de Rome.), & une Victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front ; ce qui fit appeller ces pièces, lorsqu'il y avoit deux chevaux de front, *bigati*, & lorsqu'il y en avoit quatre, *quadrigati*. Sur le revers de ces pièces, on voyoit souvent les figures de Castor & de Pollux.

QUADRIGE. Le *quadrige* étoit une espèce de char en coquille, montée sur deux roues, avec un timon fort court auquel on atteloit quatre chevaux choisis entre tous ceux qui étoient le plus en réputation de vitesse, rangés de front tous quatre.

La seule vue de ces *quadriges* suffit pour faire sentir qu'il n'y avoit rien d'aussi léger, de si mobile, & que ces quatre chevaux devoient les emporter avec une rapidité prodigieuse. Aussi les poëtes, quand ils ont voulu nous donner l'idée d'une impétuosité extrême, ont-ils tiré leur comparaison d'un char à quatre chevaux qui couroit dans la lice :

Ut cum carceribus sese effudêre quadrigæ,

Adducunt se in spatium, & frustra retinacula tendens,

Fertur equis auriga, neque audit currus habenas.

Une pierre lancée avec une fronde, un trait d'arbalète n'alloient pas plus vîte; ce sont les similitudes qu'emploie Sidonius Apollinaris. Et les romains qui avoient pris des grecs cet exercice, tout accoutumés qu'ils étoient à voir ces courses insensées, admiroient encore Ericthonius comme un héros plein d'audace & de courage, parce qu'il avoit osé le premier atteler quatre chevaux à ces sortes de chars (*Virgile*, *Georgic. III. v.* 113.):

Primus Ericthonius currus & quatuor ausus

Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.

On comprend en effet que des courses de cette nature ne pouvoient pas manquer d'être périlleuses. Tantôt un cheval s'abattoit, & le char qui avoit peu de volume, peu de poids, recevoit une secousse capable de faire trébucher l'écuyer, qui tout droit pour l'ordinaire, avoit à-peine le ventre appuyé. Tantôt les quatre chevaux poussés à toutes brides, s'emportoient & prenoient le mords aux dents, avec le risque ordinaire en ces occasions :

Fertur equis auriga, neque audit currus habenas.

Tantôt enfin un essieu rompoit, & le conducteur tombant se trouvoit heureux s'il n'étoit pas foulé aux pieds de ses chevaux. Homère & les tragiques grecs nous fournissent des exemples de tous ces accidens. Mais c'étoit bien pis encore à la rencontre d'un autre char que l'on vouloit dévancer; car alors on faisoit tout ce que l'on pouvoit pour l'accrocher, pour le renverser au hasard de tout ce qui en pourroit arriver. Silius Italicus nous fait une peinture assez vive de cette espèce de choc, dont les suites étoient presque toujours funestes à l'un ou à l'autre :

Donec confisus primæva flore juventæ

Durius obliquum conversis pronus habenis

Opposuit currum, atque eversum propulit axem

Athlantis senio invalidi............

Voilà l'un des combattans accroché; qu'en arrive-t-il? vous l'allez voir.

..............Perfracto volvitur axe

Cernuus, ac pariter fusi, miserabile, campo

Discordes sternuntur equi,

L'écuyer & les chevaux tombent ensemble. La multitude des chars qui couroient en même-temps étoit ce qui faisoit le danger de ces courses. A Rome, dans le grand cirque, on donnoit en un jour le spectacle de cent *quadriges :*

Centum quadrijugos agitabo ad flumina currus.

C'est Virgile qui le dit, & l'on en faisoit partir de la barrière jusqu'à vingt-cinq à-la-fois; c'est ce que les latins appelloient *missus*, *emissio*, & les grecs ἀφεσις. Nous ignorons combien de chars à quatre chevaux l'on assembloit à la barrière d'Olympie. J'ai peine à croire que le nombre en fût aussi grand qu'à Rome, sur-tout sous les premiers empereurs.

Mais quand nous supposerions qu'il n'y avoit pas plus de vingt ou trente *quadriges* aux jeux olympiques, toujours est-il certain que ces chars ayant à courir ensemble dans une lice qui n'étoit pas extrêmement large, & étant obligés de prendre à-peu-près le même chemin pour aller gagner la borne, devoient naturellement se croiser, se traverser, se heurter, se briser les uns les autres; & l'émotion que causoient ces événemens, faisoit le plaisir des spectateurs. (*D. J.*)

QUADRIGE (On voit un) sur les médailles de Catana, de Syracuse.

QUADRISOMUM. Voyez BISOMUM.

QUADRUPÈDE AILÉ. Il faut mettre au rang des fables les contes des *quadrupèdes ailés*, du griffon, du dragon *quadrupède*, des basilics, des lamies, & autres semblables, qui n'ont jamais existé que dans l'imagination des poëtes.

Cependant, quoique toutes les histoires des *quadrupèdes ailés* soient fausses, il ne s'ensuit pas absolument que la nature ait refusé à tous sans exception une espèce de vol. Il y a dans les Indes Orientales & Occidentales des animaux qui ont les pieds de devant attachés par une espèce de membrane, qui leur tient, en quelque manière, lieu d'ailes. Tel est l'animal qu'on nomme le *dragon volant*, & que Pison ainsi que Bontius rangent parmi les *quadrupèdes*. Ces sortes d'animaux peuvent pendant quelque temps se mouvoir & se suspendre dans l'air. C'est ainsi que l'écureuil volant peut se soutenir par une membrane étendue qui l'empêche de tomber dans les sauts qu'il fait d'un arbre à l'autre. Il ne faut donc pas regarder les mots *volant* & *ailé* comme synonymes; il n'y a point de *quadrupèdes ailés;* mais il y en a un qui vole sans avoir des ailes, & c'est la seule chauve-souris. Certaines espèces de lézards & d'écureuils sont dits *voler improprement ;* car ils ne peuvent se soutenir dans l'air que pendant des momens, au moyen des peaux qui sont attachées à leurs pattes, & qui leur servent à se suspendre dans les sauts qu'ils font d'un endroit un peu plus élevé à un plus bas. *Voyez* DRAGON.

QUADRUPLATOR.

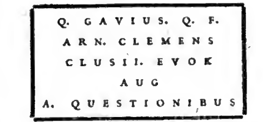
QUADRUPLATOR. Ce mot, qu'on trouve dans Cicéron, signifie un *délateur*, pour des crimes qui concernoient la république. On le nommoit *quadruplator*, parce qu'on lui donnoit la quatrième partie du bien des accusés, qui, sur sa délation, étoit confisqué. Plaute a forgé le verbe *quadruplari*, pour signifier *faire la profession de délateur.* (D. J.)

QUADRUSSIS, pièce de monnoie de cuivre, laquelle valoit quatre as. Voyez QUATRUSSIS.

QUÆSITORES, commissaires créés par le peuple de Rome pour présider aux jugemens des affaires d'état, qu'on appelloit les *recherches*, *quæstiones*, & qui étoient dévolues au peuple. *Accusatoris officium est inferre crimina*, dit Cicéron (*Ad Herenn.* 4. 35.), *defensoris diluere*, *testis dicere quæ scierit*, *quæsitoris unumquemque eorum in officio continere.* Ainsi, *quæsitores parricidii* étoient des juges choisis par le peuple pour connoître du crime de parricide, d'assassinat, ou de tout autre crime capital, comme le dit Festus: *Quæsitores parricidii appellantur qui de rebus capitalibus quærunt.* Ces juges étoient d'abord le consul, le dictateur, le préteur, ou tout autre à qui le peuple confioit ce soin. Mais, l'an 604, on établit ce qu'on appelloit *quæstiones perpetuæ*, lesquelles furent dévolues aux mêmes juges, qui en connoissoient perpétuellement.

QUÆSTIONES perpetuæ, recherches perpétuelles, établies, comme nous l'avons dit, environ l'an 604 de Rome, & ainsi nommées, soit parce qu'elles avoient une forme prescrite & invariable, en sorte qu'elles n'avoient pas besoin d'une nouvelle loi, soit parce que les préteurs faisoient ces recherches perpétuellement & durant toute l'année de leur exercice, & que le peuple, comme auparavant, ne nommoit plus de commissaires pour faire ces sortes d'informations. L'objet des premières recherches perpétuelles furent les concussions, les crimes d'ambition, ceux d'état & de péculat. Sylla y ajouta le crime de fausse-monnoie, le parricide, l'assassinat, l'empoisonnement; & après lui, on y mit la prévarication des juges & les violences publiques & particulières. C'étoit de ces crimes que connoissoient quatre des six préteurs, dont les deux premiers s'occupoient des affaires des particuliers, qui étoient proprement l'objet de la jurisdiction de la préture. Cependant, depuis l'établissement des recherches perpétuelles, il y eut beaucoup de commissions exercées ou par le peuple lui-même dans les assemblées, ou par des commissaires créés extraordinairement, & cela à cause de la nouveauté & de l'atrocité du crime dont la vengeance étoit poursuivie, comme, par exemple, dans l'affaire de Milon, qui étoit accusé d'avoir tué Clodius, & dans celle de Clodius lui-même, accusé d'avoir violé les saints mystères.

QUÆSTIONIBUS (A). Gruter (543. 6.) a publié l'inscription suivante:


Q. GAVIUS. Q. F.
ARN. CLEMENS
CLUSII. EVOK
AUG
A. QUESTIONIBUS

Cet officier est appellé ailleurs *quæstionarius.* Voyez QUÆSTIONES.

QUÆSTOR. Voyez QUESTEUR.

QUÆSTORII (Ludi). Voyez JEUX.

QUÆSTORIUM, la tente du questeur dans les armées, le questoire, où étoit déposée la caisse militaire. Polybe dit qu'on plaçoit trois sentinelles devant cette tente.

QUANDO rex comitiavit fas. Ces mots qui se trouvent dans les calendriers des marbres romains, sont expliqués à l'article Q.

QUARRÉES-LES-TOMBES, village de l'Auxois, province de Bourgogne, nommé en latin moderne *parochia de Quadratis*, en sous-entendant apparemment *lapidibus.* Dans ce village, depuis un temps immémorial, on a découvert & on découvre encore des tombeaux de pierre. Moreau de Mautour, qui a communiqué sur ce sujet en 1716 des réflexions à l'académie des Belles-Lettres, dit que ce village est situé sur les confins de la petite contrée du Morvant, à deux lieues de la ville d'Avalon, & que l'espace du terrein où l'on trouve ces tombeaux, ne contient qu'environ six cents soixante pas de longueur, & environ cent soixante de largeur; ces tombes qui sont d'une pierre grisâtre, ont environ cinq ou six pieds de longueur. On en a brisé un grand nombre pour bâtir & pour paver l'église de ce lieu; on s'en est même quelquefois servi pour faire de la chaux; on en a réservé quelques-unes pour satisfaire la curiosité, & on les a laissées dans le cimetière.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ne voit sur ces tombeaux aucune marque de christianisme, ni même d'autres figures, & qu'il n'y en a qu'un seul sur lequel on ait vu une croix gravée, & sur une autre un écusson qu'on ne sauroit déchiffrer. En creusant les fondemens de la sacristie, on en déterra deux, dans lesquels on trouva deux pen-

dans d'oreille ; dans un autre tiré d'une cave, quelques ossemens avec deux autres pendans d'oreille, & dans quelques autres enfin des éperons.

Il n'y a, selon Mautour, qu'une seule carrière dont on ait pu tirer les pierres qui ont servi à faire ces cercueils. Elle est dans un endroit nommé *champ Rotard*, à six lieues de *Quarrées-les-Tombes* ; & d'habiles maçons, qui ont examiné la qualité & la couleur de la pierre de cette carrière, parfaitement ressemblante à celle des tombeaux, sont convenus de ce fait.

Savoir maintenant par quelle raison il y a tant de tombeaux dans un lieu si peu célèbre, c'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner. On n'ignore pas qu'on avoit accoutumé autrefois d'enterrer les morts hors des villes, & sur les grands chemins ; que cet usage s'observoit à Paris, & dans toutes les Gaules, dans les premiers temps du christianisme, & qu'il y dura jusques bien avant, sous la troisième race de nos rois. L'on pourroit en conclure, ou qu'il y avoit quelque ville considérable près de *Quarrées*, ou que ce village auroit été un magasin de tombeaux pour en fournir aux villes voisines. Ces deux conjectures souffrent néanmoins de grandes difficultés. On ne trouve aucun vestige de ville aux environs de *Quarrées* ; les plus voisines sont Avalon, Saulieu & Lorme. De ces deux dernières, l'une est aujourd'hui misérable, & l'autre trop éloignée. Avalon n'en est véritablement qu'à deux lieues ; mais, outre qu'on n'y a jamais découvert aucun de ces tombeaux, cette ville est plus proche de la carrière que du village de *Quarrées* ; ainsi il n'y a pas d'apparence qu'on ait été chercher à quatre lieues ce qu'on trouvoit à moitié chemin.

Dans cet embarras, Mautour a recours à l'histoire, pour voir si quelque bataille n'auroit pas donné occasion à ce prodigieux amas de tombeaux. Deux événemens paroissent favorables à cette conjecture. Après la défaite & la mort d'Abdérame, général des sarrasins, les débris de son armée s'étant joints aux vandales, aux alains & aux ostrogoths, ces barbares désolèrent la Bourgogne, & se rendirent maîtres de Mâcon, de Châlons, de Dijon, d'Auxerre, d'Autun & de plusieurs autres villes. Or, Avalon étant située entre Autun & Auxerre, il y a lieu de croire que ces peuples ravagèrent aussi cette contrée. Ces tombeaux, qui se trouvent dans *Quarrées* & dans la campagne voisine, sont une nouvelle raison de le penser.

Le second événement est arrivé au commencement du onzième siècle, dans les années 1003, 1004 & 1005. Henri premier du nom, duc de Bourgogne, étant mort sans enfans, Landri, comte de Névers, s'empara de plusieurs villes de ce duché. Robert, roi de France, neveu de Henri, & son héritier légitime, entra peu de temps après dans la Bourgogne, prit la ville d'Auxerre, & mit le siége devant Avalon. Cette ville résista pendant trois mois ; & soit qu'il ne s'en rendît maître que par la famine, comme le disent quelques historiens, soit qu'il l'ait prise par assaut, comme d'autres l'assurent, il est probable que ce prince, pendant un si long siége, perdit beaucoup de soldats, & on pouvoit, dit-on, avoir fait, pour les enterrer, ce grand amas de tombeaux.

Mais il se présente une difficulté fort embarrassante ; c'est que presque tous ces tombeaux paroissent n'avoir jamais servi. Mautour répond que peut-être la qualité de la pierre étoit propre à consumer les cadavres en peu de temps. Il seroit aisé d'en faire l'expérience, pour voir si cette idée a quelque fondement. Du moins, est-il sûr que Pline parle d'une certaine pierre qu'on trouvoit dans la Troade, aux environs de la ville d'Assus, qui en quarante jours réduisoit les corps en poudre. *Voyez* ASSIENNE.

Cependant, malgré ces raisons, il est plus sensé de croire que *Quarrées* étoit autrefois un magasin, un entrepôt, où l'on avoit conduit de la carrière de Champ-Rotards, des cercueils tout faits, pour être de-là transportés dans les lieux où l'on en auroit besoin ; & de-là vient qu'ils n'ont ni caractère, ni gravure, ni aucune marque qui prouve qu'ils aient servi. Ce qui confirme cette opinion, c'est la lecture d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de M. de Savigni, président-à-mortier du parlement de Dijon, où Mautour a trouvé que, dans le treizième siècle, il y avoit dans *Quarrées* & aux environs, une multitude considérable de tombeaux de pierres qui n'avoient jamais été employés, & qui étoient devenus inutiles depuis que l'usage s'étoit établi d'enterrer les fidèles dans l'église.

Abrégeons ; l'amas de cercueils qui a donné le nom au lieu, n'est autre chose qu'un reste de magasin, que de riches marchands des anciens temps du christianisme avoient tiré de la carrière de Champ-Rotard, afin d'en pourvoir les autres villages du Morvant, dont la pierre ne peut être mise en œuvre ; & comme l'usage des sépulchres de pierre a cessé peu-à-peu, le magasin est resté inutile. (*D. J.*)

QUARTARIUS étoit une des petites mesures de liquides chez les romains, laquelle contenoit deux cyathes & demi. Il faut ici se rappeller que la plus grande des mesures de liquides s'appelloit *culeus*, qu'elle contenoit vingt amphores. L'amphore contenoit deux urnes ou quatre-vingt livres pesant. L'urne contenoit quatre conges, le conge

six setiers, le setier deux hémines ou demi-setiers; le demi-setier contenoit deux mesures nommées *quartarii*; chaque *quartarius* contenoit, comme je l'ai dit, deux cyathes & demi; enfin, le cyathe contenoit la quatrième partie d'un demi-setier, qui s'appelloit *acetabulum*. (*D. J.*)

Quartarius, quartier, mesure de capacité pour les liqueurs des anciens romains.

Elle valoit $\frac{1611}{10000}$ de pinte de France, selon M. Pauton.

Elle valoit en mesures du même peuple :

2 acétabules.

ou 3 cyathes.

ou 12 ligules.

Quartarius, quartier, mesure de capacité pour les liqueurs des romains. *Voyez* Quadrans.

QUARTIER. *Voyez* Quartarius.

Quartier laconique, mesure grecque de capacité. *Voyez* Tetarton laconicon.

Quartiers de Rome. *Voyez* Régions.

QUARTUMVIRS. *Voyez* Quatuorvirs.

QUARTUSSIS, *quadrans*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe :



Elle valoit :

3 onces de compte.

ou 4 as effectifs.

ou 6 semi-onces de compte.

ou 12 siciliques de compte.

ou 24 semi-siciliques de compte.

QUASILLARIA, esclave, à qui l'on donnoit une certaine quantité de laine à filer chaque jour, dans un petit panier appellé *quasillum*. On nommoit encore *quasillaria* l'esclave qui accompagnoit sa maitresse, en portant au marché le panier de la provision. (*D. J.*)

QUATUORDECIÆS, *dextans*, *semuncia*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe :

X S = = S

Elle valoit :

10 ½ onces de compte.

ou 14 as effectifs.

ou 21 semi-onces de compte.

ou 42 siciliques de compte.

ou 84 semi-siciliques de compte.

QUATUORDECIM. On appelloit ainsi la place distinguée que les chevaliers occupoient dans les spectacles publics, & qui leur fut attribuée l'an 686 de la fondation de Rome, par une loi de Roscius Othon, tribun du peuple, laquelle ordonnoit que les chevaliers se placeroient sur les quatorze premiers bancs après l'orchestre. De-là vint que l'on disoit *sedere in quatuordecim*, pour dire *être chevalier*.

QUATUORVIRI, quadrivirs, magistrats inférieurs chez les romains, qui avoient différentes fonctions; il y en avoit *ad ærarium*, commis à la garde de l'argent contenu dans le trésor des pontifes; d'autres pour rendre la justice, *juridicundo*; d'autres qu'on appelloit *viales ambulantes*, qui avoient inspection sur les rues, & dont il est souvent parlé dans les inscriptions. *Eodem tempore*, dit Pomponius, *& constituti sunt quatuorviri qui curam viarum gererent*. Ils furent établis vers l'an 610 de Rome, & subsistoient encore du temps d'Hadrien, vers l'an 871. On trouve cette charge occupée par des magistrats du premier ordre. Il y avoit aussi dans les villes municipales des quadrivirs, qui étoient des espèces d'échevins.

C'étoit aussi un quatrième officier de la monnoie, que César ajouta aux triumvirs monétaires. On trouve des médailles qui énoncent le temps de l'institution du *quartumvir*. Il y en a une qui nous apprend que Cicéron l'avoit été. Il y en a une autre frappée du temps du triumvirat d'Auguste, d'Antoine & de Lépide. On voit au revers de cette médaille, un Mars, avec cette inscription : *L. Mussidius F. E. Longus*, *IIII. vir*, *A. P. F.*; ce qui signifie que L. Mussidius Longus, qui avoit fait battre cette pièce d'or, étoit *quartumvir*. Les lettres *A. P. F.* veulent dire *auro publicè feriundo*. (*D. J.*)

QUENOUILLE, *colus*. Lorsqu'à Rome on conduisoit une nouvelle mariée au lit nuptial, on portoit devant elle une *quenouille* & de la laine, comme pour l'avertir qu'elle devoit mener une vie appliquée & laborieuse. *Indè factum*, dit Pline, *ut nubentes virgines comitaretur colus compta*, *& fusus cum stamine*.

On voit dans la collection de Stosch, sur une pâte antique, une des parques nue au-dessus de la ceinture, appuyée contre une colonne. Elle

tient de la main droite une *quenouille*, & de la gauche le fuseau avec lequel elle file. Il y a dans la galerie du palais Barberin une peinture antique qui représente une vieille assise, accroupie, & filant à une *quenouille*. On croit que c'est aussi une parque.

Sur un cornaline, Lachésis, une des parques, assise sur un masque comique, & ayant devant elle un masque tragique en profil; elle file à la *quenouille* la destinée de l'homme; & derrière elle, il y a une autre *quenouille*.

La *quenouille*, attribut des parques, l'étoit aussi de Némésis sur une prime d'émeraude de la collection de Stosch; Némésis de la main droite découvre sa poitrine; de la gauche, elle tient une bride avec un rameau, & elle a à ses pieds une roue avec la *quenouille* des parques. (*Voyez* NEMESIS, pour avoir l'explication de la roue & de la *quenouille*).

QUERQUETULANA PORTA. V. PORTES.

QUERQUETULANUS MONS. V. CÆLIUS.

QUESTEURS, *quæstores*, magistrats, chez les romains, qui furent ainsi nommés de la fonction attachée à leur charge. Leur origine paroit fort ancienne, & on la croit du temps de Numa, ou au moins de Tullus Hostilius. Juste Lipse prétend que les *questeurs* ne furent établis qu'après l'expulsion des rois, lorsque Valérius Publicola fixa le lieu du trésor public dans le temple de Saturne, & en confia la garde à deux *questeurs* ou trésoriers nommés par le peuple, & pris parmi les sénateurs. Quoi qu'il en soit, ces magistrats étoient des espèces de receveurs généraux des finances, dont le ministère étoit de veiller sur le recouvrement des deniers publics, & sur les malversations qui pouvoient se faire en cette partie. L'an 338 de Rome, le peuple ayant demandé d'avoir part à cette magistrature, on augmenta le nombre des *questeurs* jusqu'à quatre, dont deux étoient pour la ville, & les deux autres pour accompagner les consuls, lorsqu'ils étoient à l'armée; c'étoient des espèces d'intendans d'armées. Dans la suite, on augmenta le nombre de ces officiers; Sylla en créa jusqu'à vingt, Jules-César quarante, & sous les empereurs, leur nombre n'eut point de bornes. Une partie étoit nommée par le prince, & l'autre partie par le peuple. La différence de leurs fonctions les a fait diviser en plusieurs espèces, dont nous allons rendre compte.

QUÆSTORES ÆRARII, les intendans des deniers publics, avoient la garde du trésor déposé dans le temple de Saturne; ils avoient soin de recevoir les revenus de la république, de tenir registre de la recette & de la dépense; on les appelloit aussi *urbani*, parce que leurs fonctions les attachoient à la ville. *Voyez* QUÆSTORES URBANI.

QUÆSTORES CANDIDATI étoient des officiers dont la fonction étoit de lire au sénat les lettres ou les harangues des empereurs. Le nom de *candidat* leur fut peut-être donné, parce que cette place étoit une entrée aux grandes magistratures.

QUÆSTORES PALATII furent institués par Constantin, & ce titre devint par la suite une grande dignité, dont les fonctions étoient à-peu-près les mêmes que celles de chancelier de France.

QUÆSTORES PROVINCIALES, les *questeurs* des provinces, étoient obligés d'accompagner les consuls & les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres & de l'argent aux troupes. Ils tenoient compte des revenus tant ordinaires qu'extraordinaires, & du butin fait à la guerre. C'étoit à eux à le faire vendre pour en porter le produit au trésor; ils gardoient en dépôt auprès des enseignes l'argent des soldats, & ils exerçoient la jurisdiction que les généraux d'armées & les gouverneurs de provinces vouloient bien leur donner. Quand les généraux d'armée demandoient le triomphe au sénat, ils attestoient avec serment la vérité des faits, afin qu'il jugeât si en effet leur demande étoit juste, & si les avantages qu'on avoit remportés méritoient cet honneur. S'il arrivoit que les gouverneurs partissent avant que d'être remplacés, les *questeurs* remplissoient leurs fonctions jusqu'à l'arrivée de leur successeur. L'accroissement de la puissance de la république mit dans la nécessité de créer un grand nombre de ces magistrats, & on ne prenoit, pour remplir ces places, que des personnes d'une probité reconnue; c'est pour cela que ceux même qui avoient été consuls, se faisoient un honneur d'exercer cet emploi. Mais les empereurs les ayant dépouillés de leur principale fonction, qui étoit le maniement des finances dans les provinces, cette charge s'avilit & devint le prix des spectacles, parce que, sous ces princes, on ne la conserva qu'à ceux qui s'engageroient à donner à leurs dépens des jeux publics; ce qui ne s'étoit point pratiqué auparavant. Cependant cette dignité parut depuis relevée par l'honneur que le prince fit au *questeur* de le choisir pour porter en son nom la parole au sénat, quand il ne pouvoit ou ne vouloit pas y aller, & c'est ce qu'on appelloit *quæstores candidati*.

QUÆSTORES URBANI, les mêmes que *quæstores ærarii*. Outre la garde du trésor public, ils étoient chargés de recevoir les tributs & les impositions, de faire la recette, la dépense des deniers de l'état; ils avoient aussi sous leur garde les loix & les sénatus-consultes; & lorsque les consuls partoient pour quelqu'expédition militaire, les *ques-*

teurs leur envoyoient les enseignes qu'ils tiroient du trésor. C'étoient eux qui recevoient les ambassadeurs des nations étrangères, qui les conduisoient à l'audience & leur assignoient un logement. Ils avoient sous eux des greffiers sur lesquels ils avoient jurisdiction. Ces *questeurs* n'avoient ni licteurs, ni messagers, parce qu'ils n'avoient pas droit de citer en jugement, ni de faire arrêter qui que ce fût, quoiqu'ils eussent celui d'assembler le peuple pour le haranguer. Les *questeurs* des provinces, au contraire, paroissent avoir eu leurs licteurs, au moins dans l'absence du préteur. Il y avoit encore des *questeurs* nocturnes, chargés de prendre garde aux incendies, & qui durant la nuit faisoient la ronde; des *questeurs* du parricide, que l'on envoyoit dans les provinces par arrêt du sénat, pour juger des causes criminelles; & d'autres à Rome & dans les provinces, qui n'avoient d'autre fonction que d'enregistrer & de recevoir les amendes.

QUESTION, torture. L'usage de la *question* est fort ancien, puisqu'on la donnoit chez les grecs; mais les citoyens d'Athènes ne pouvoient y être appliqués, excepté pour crime de lèze-majesté. On donnoit la *question* trente jours après la condamnation; il n'y avoit pas de *question* préparatoire.

Chez les romains, la loi III & IV *ad leg. jul. majest.* fait voir que la naissance, la dignité & la profession de la milice garantissoient de la *question*; mais on exceptoit, comme à Athènes, le crime de lèze-majesté.

Ce qu'il y avoit de plus étrange, c'est que l'on donnoit la *question* à des tiers, quoique non-accusés, & seulement dans la vue d'acquérir des preuves ou témoignages du crime & des coupables; c'est ainsi que par le sénatus-consulte Silanien, qui fut fait du temps d'Auguste, il fut défendu d'ouvrir ni de publier un testament, quand le testateur avoit été tué dans sa maison, avant d'avoir mis à la *question* les esclaves, & fait punir ceux qui étoient coupables de la mort du défunt.

QUEUE. La *queue* caractérise les faunes, & les distingue des silènes & des satyres.

QUI, *QUÆ*, *QUOD*. Vélius Longus atteste que quelques-uns écrivoient *qis*, *qæ*, *qid*, au lieu de *quis*, *quæ*, *quid*. Certains monumens antiques ont conservé des marques de cette orthographe. On en voit dans Foggini & dans différens autres compilateurs d'inscriptions, pour ne point parler des manuscrits.

Jusqu'à la fondation des chaires royales sous François I, l'Université de Paris prononçoit sans contradiction *qis*, *qantus*, *qalis*, pour *quis*, *quantus*, *qualis*. C'est une observation faite d'après Ramus par Lancelot. Cette prononciation, conforme à la langue françoise, aura plus d'une fois occasionné la suppression de l'*u* dans l'écriture.

Dreux du Radier a publié sur cette matière une petite dissertation, dans le journal hist. de 7bre 1750. Il cite des éditions du commencement du seizième siècle, où l'on suivoit encore l'orthographe de *kiskis*, *kenkan*, au lieu de *quisquis*, *quemquam*. Niceron rapporte qu'un bénéficier, privé par la Faculté de Théologie des revenus de son bénéfice, pour avoir eu la témérité de prononcer *quamquam* pour *kankan*, porta l'affaire au parlement, soutenu par Ramus & quelques professeurs royaux. Arrêt du parlement intervint, qui laissa la liberté de prononcer comme on voudroit.

QUIES, ou la déesse du repos, avoit, selon (*Civit. Dei.* 4c.) saint Augustin, un temple près de la porte Colline à Rome, & un autre hors de la ville, sur la voie (*Tite Liv.* 4.) appellée *Lavicana*. On invoquoit cette divinité pour jouir du repos & de la tranquillité (Repos se dit en latin *quies.*).

QUIESCERENT benè ou *placidè* (*Ut*), souhait que faisoient les romains en faveur des morts dont ils parloient, ou dont ils rencontroient les tombeaux sur leur chemin. Tibulle (*Lib. II. eleg.* 4.) dit :

Et benè discedens dicet, placidèque quiescas.

QUIETORIUM. Un tombeau est ainsi nommé dans une inscription recueillie par Gruter (810. 2.) :

M. AURELIUS. MUTIUS. NOLANUS

ANN. NAT. LXVI. FATUM

COMMUNE

PRÆVENIENS. QUIETORIUM

HOC. SIBI. VIVENS. PARAVIT.

QUIETUS, tyran sous Gallien, & second fils de Macrien.

Fulvius Quietus Aug.

Ses médailles sont:

O, en or.

RR. en argent de billon, ou P. B. latin.

RRR. en médailles grecques de M. B. frappées à Nicée.

RRR. en M. B. dans le goût des médailles d'Egypte.

RR. en P. B. de la même fabrique.

QUINAIRE. Le nom de *quinaire* n'appartient, à proprement parler, qu'à une petite monnoie d'argent qui étoit du poids de demi-gros, qui valoit la moitié du denier & le double du sesterce. Mais les antiquaires ont à présent coutume d'appeller abusivement *quinaires* les médailles du plus petit module, de quelque métal qu'elles soient, en or, argent, bronze, ou autre, quoique les anciens n'aient jamais donné ce nom aux petites pièces d'or ou de bronze.

Des curieux, comme le duc du Maine & l'abbé Strozzi, avoient essayé de former une suite de *quinaires*; & il seroit à souhaiter qu'on eût un catalogue de ce genre de médailles, précédé d'une bonne dissertation sur les changemens arrivés dans le poids, dans la valeur & dans le nom des plus petites pièces de monnoies que les anciens aient frappées en tous métaux.

J'ai dit ci-dessus qu'il seroit à desirer qu'on eût un catalogue de tous les *quinaires* connus; j'ajoute ici qu'une suite de *quinaires* seroit presqu'aussi nécessaire dans les cabinets, que les suites de grand, de moyen & de petit bronze. Ce sont de part & d'autre différentes pièces de monnoie qui nous apprennent combien il y avoit de sortes de pièces en tout métal qui circuloient dans le commerce. De plus, les *quinaires* sont communément d'un coin plus fini que les autres médailles, & travaillés par des mains de-maîtres. Il auroit été très-difficile à des ouvriers ordinaires de graver des figures entières dans un si petit espace de métal. Enfin, par le peu de *quinaires* que nous connoissons exister dans les cabinets, il est aisé de conjecturer que l'on y verroit plusieurs revers qui leur seroient particuliers, & qui ne se trouveroient ni dans le grand, ni dans le moyen bronze.

Au reste, il est bon d'observer que le mot *quinaire*, ainsi que celui de *sesterce*, ne fut plus en usage dans le temps du Bas-Empire.

Les médailles qu'on nomme *quinaires*, la plus petite espèce que nous ayons, ont été imitées également que les autres médailles impériales. Il s'en trouve nombre de moulées soit en or, soit en argent; il est même nécessaire de les examiner avec plus de sévérité que les médailles ordinaires, parce qu'elles sont plus rares. On ne voit que peu de ces médailles répandues dans les différens cabinets. M. Vaillant en avoit amassé une suite pour M. le duc du Maine; elle se trouve aujourd'hui (considérablement augmentée) dans le cabinet du roi d'Espagne.

On y mêle la tête d'Hannibalien en bronze, afin d'avoir une suite de têtes complette en *quinaire*.

Pour connoître l'évaluation du *quinaire* par Romé de l'Isle, *voyez* MONNOIE.

QUINAIRE, victoriat, tropaïcon, monnoie des anciens romains.

Il valut, depuis l'an de Rome 485 jusqu'à l'an 537, 5 liv. de France, selon M. Pauƈton.

Il valoit alors en monnoie du même peuple :

2 sesterces.
ou 5 livres.
ou 10 sembelles.
ou 20 téronces.

Il valut, depuis l'an de Rome 537 jusqu'à l'an 544, 15 sols monnoie actuelle de France, selon M. Pauƈton (*Métrologie.*).

Il valoit alors en monnoie du même peuple :

2 sesterces.
ou 5 as.
ou 10 onces pesant de cuivre.
ou 60 onces de l'as.

Il valut, depuis l'an de Rome 544 jusqu'à l'an 547, 15 sols monnoie actuelle de France.

Il valoit alors en monnoie du même peuple :

2 sesterces.
ou 8 as pesant de cuivre.
ou 96 onces de l'as.

Il valut, depuis l'an 547 de Rome jusqu'à l'an 560, 15 sols monnoie actuelle de France.

Il valoit alors en monnoie du même peuple :

2 sesterces.
ou 8 as.
ou 96 onces de l'as.

Il valut, depuis l'an de Rome 560 jusqu'à l'an 586, 15 sols monnoie actuelle de France.

Il valoit alors, & toujours depuis :

2 sesterces, *numus*, *nummus*.
ou 8 as.
ou 96 onces de l'as.

Il valut, depuis l'an 586 jusqu'au règne de Claude ou de Néron, 9 sols monnoie actuelle de France, selon M. Pauƈton.

Il valut, depuis le règne de Claude ou de Néron jusqu'à celui de Constantin, 7 sols & $\frac{11}{16}$, selon M. Pauƈton (*Métrologie.*).

QUINARIA, mesure des liquides entre l'*uncia* & le *digitus*.

QVINCTIA, famille romaine dont on a des médailles :

RRR. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont CRISPINUS, FLAMININUS, SULPICIANUS, VALERIANUS.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

QVINCTILIA, famille romaine dont on a des médailles :

O. en or.

O. en argent.

RRR. en bronze.

Le surnom de cette famille est VARUS.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depui lui.

QUINCTILIANUS, surnom de la famille NONIA.

QUINCTUS, né le cinquième, surnom.

QUINCUNX signifie à la lettre *cinq onces*, & en général cinq parties d'un tout divisé en douze. *Voyez* ONCE & AS.

Le *quincunx* étoit aussi une mesure romaine qui contenoit cinq cyathes ; car Martial, selon l'usage de son temps, demandant à boire autant de cyathes de vin qu'il y avoit de lettres dans les noms de trois de ses amis, nommés l'un Caius, l'autre Julius, & le troisième Proculus, dit dans une épigramme :

Quincunces, & sex cyathos, bessemque bibamus,

Caïus ut fiat, Julius & Proculus.

Le *quincunces* est pour Caius, dont le nom est composé de cinq lettres, comme les six cyathes sont pour Julius, & le *bes*, c'est-à-dire, les deux tiers du setier, pour Proculus ; ce qui prouve incontestablement que le *quincunx* contenoit cinq cyathes ou cinq douzièmes du setier romain. *Voy.* CYATHE. (*D. J.*)

QUINCUNX, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe ═─═.

Elle valoit :

5 onces.

ou 10 semi-onces.

ou 15 duelles.

ou 20 siciliques.

ou 30 sextules.

ou 120 scripules.

QUINCUNX, monnoie des anciens romains.

Il valut, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 485, 8 sols 4 deniers de France, selon M. Pauſton.

Il valoit alors en monnoie du même peuple :

1 $\frac{1}{4}$ triens.

ou 1 $\frac{2}{3}$ quadrans.

ou 2 $\frac{1}{2}$ sextans.

ou 3 $\frac{1}{3}$ sescuncia.

ou 5 onces.

ou 10 semuncia.

ou 30 sextula.

QUINCUNX, division de l'ancienne livre romaine.

Il valoit en poids de France 2630 grains, selon M. Pauston.

Il valoit en poids romains :

1 $\frac{1}{4}$ triens.

ou 1 $\frac{2}{3}$ quadrans.

ou 2 $\frac{1}{2}$ sextans.

ou 5 onces.

QUINCUNX, mesure gromatique des anciens romains.

Il valoit 301 toises quarrées & $\frac{1}{10}$ de France, selon M. Pauston.

Il valoit en mesures du même peuple :

1 $\frac{1}{4}$ triens.

ou 1 $\frac{2}{3}$ quadrans.

ou 2 $\frac{1}{2}$ sextans.

ou 5 onces.

QUINCUNX, mesure linéaire des anciens romains.

Il valoit 4 pouces & $\frac{716}{1000}$ de France, selon M. Pauston (*Métrologie.*).

Il valoit en mesures du même peuple :

1 triens & $\frac{1}{4}$.

ou 1 $\frac{2}{3}$ quadrans.

ou 2 sextans & $\frac{1}{2}$.

ou 5 onces.

Quincunx, mesure de capacité pour les liqueurs des anciens romains.

Elle valoit 8 roquilles & $\frac{604}{1000}$ de France, selon M. Paucton.

Elle valoit en mesures du même peuple :

1 $\frac{1}{4}$ triens.

ou 1 $\frac{2}{3}$ quadrans.

ou 2 $\frac{1}{2}$ sextans.

ou 5 onces.

QUINDECEMVIR, officier préposé à la garde des livres sybillins, & chargé d'une partie des choses qui concernoient la religion ; ce que faisoient auparavant les décemvirs & les duumvirs. Ils consultoient les oracles, lorsque le sénat l'avoit ordonné, & en faisoient leur rapport, y ajoutant leur avis. Ces magistrats étoient aussi commis pour exécuter tout ce qui étoit prescrit dans le livre des Sybilles, la célébration des jeux séculaires. Ce nom leur fut donné, parce qu'ils étoient au nombre de quinze dans leur origine. On croit que ce fut Sylla, dictateur, qui les établit, en créant cinq magistrats qu'il ajouta au collége des décemvirs. Quoique dans la suite, ils aient été soixante, comme le prétend Servius (*Sur le sixième livre de l'Enéide*, *v.* 63.), leur nom ne changea point, & on continua à les appeller *quindecemvirs*. On les créa de la même maniere que les pontifes, & celui qu'ils avoient à leur tête se nommoit *magister collegii quindecim*.

Outre le dépôt qu'ils avoient des livres sybillins, & l'interprétation qu'ils en donnoient ; ils présidoient encore aux sacrifices & cérémonies extraordinaires que l'on faisoit. Sur les médailles, quand un dauphin est joint à un trépied, il marque le sacerdoce des *quindecemvirs*, qui, pour annoncer leurs sacrifices solemnels, portoient un dauphin au bout d'une perche, par la ville ; ce poisson étoit consacré à Apollon, de même que la corneille parmi les oiseaux. Les *quindecemvirs* jouissoient, comme les autres prêtres, de l'exemption d'aller à la guerre, & des autres charges, afin qu'ils fussent uniquement occupés de leur sacerdoce. L'an de l'ère vulgaire 389, Stilicon brûla les livres sybillins par l'ordre de l'empereur Théodose, & leurs interprêtes tombèrent du même coup. (*D. J.*)

QUINDECIÆS, *deunx*, *sicilicus*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe :

Ӿ S ═══ Ɔ

Elle valoit :

11 $\frac{1}{4}$ onces de compte.

ou 15 as effectifs.

ou 22 $\frac{1}{2}$ semi-onces de compte.

ou 45 siciliques de compte.

ou 90 semi-siciliques de compte.

QUINQUAGÉNAIRE, commandant de 50 hommes.

QUINQUAGESIMA, impôt du 50e. sur les bêtes, &c.

QUINQUATRIES ou *QUINQUATRUS*, fêtes romaines, en l'honneur de Minerve, appellées chez les grecs *Panathénées*. On les célébroit le 14 avant les calendes d'avril, ou le cinquième jour après les ides de mars, d'où peut-être elles ont pris leur nom. Le premier jour des *quinquatries*, on ne répandoit point de sang, parce qu'on croyoit que c'étoit le jour de la naissance de Minerve. Tous ces jours se passoient en réjouissances, en spectacles, en combats de gladiateurs. C'étoit particulièrement la fête des jeunes garçons, & les écoliers faisoient ces jours-là des présens à leur maitre. *Voyez* TUBILUSTRE.

La seconde fête des *quinquatries*, nommée *quinquatria minora*, se célébroit le 13 du mois de juin ; elle étoit particulière aux joueurs de flûte, qui ce jour-là couroient la ville masqués, & en habits de femme. On trouvera dans Ovide l'origine de cette cérémonie.

Les petites fêtes de Minerve, qui se célébroient le 13 de juin, ne duroient qu'un jour selon les uns, & trois selon les autres.

QUINQUENNAL, en latin *quinquennalis*, magistrat des colonies & des villes municipales, dans le temps de la république romaine. Ils étoient ainsi nommés, parce qu'on les élisoit à chaque cinquième année, pour présider au cens des villes municipales, & pour recevoir la déclaration que chaque citoyen étoit obligé de faire de ses biens.

QUINQUENNAUX (Jeux), fondés à Tyr, à l'imitation des jeux olympiques de la Grèce. On les appelloit *quinquennaux*, parce qu'on les célébroit tous les cinq ans, c'est-à-dire, au bout de quatre ans ; car d'un jeu olympique à l'autre il n'y avoit que quatre ans. Les jeux *quinquennaux* s'établirent

s'établirent par la suite des temps dans plusieurs villes de l'empire romain, en l'honneur des empereurs déifiés.

Il ne faut pas confondre les jeux *quinquennaux* de Tyr avec ceux que Domitien institua en l'honneur de Jupiter-Capitolin pendant son douzième consulat. Tous les cinq ans, on disputoit dans ces jeux le prix des vers & de la prose en grec & en latin ; c'est Suétone qui nous l'apprend dans sa vie de Domitien (*Chap.* 6.) en ces mots : *Instituit & quinquennale certamen Capitolio Jovi triplex, musicum, equestre, gymnicum, & aliquantò plurimum quàm nunc est coronarum; certabant etiam & prosa oratione græcè latinèque.* Il y avoit des juges publics qui présidoient à ces jeux, & qui distribuoient les prix. Onuphrius Pavini rapporte une inscription, par laquelle il paroit que sous le règne de cet empereur, un certain Lucius Valerius Pudeus, natif d'un bourg des Férentins, appellé de nos jours *el Guasto*, âgé de 13 ans, remporta aux jeux *quinquennaux* le prix de la poésie, & fut couronné de l'avis de tous les juges. Pagi a produit une médaille, où les jeux *quinquennaux* de l'empereur Posthume sont gravés ; ce qui ne se trouve sur aucune médaille des empereurs qui l'ont précédé. (*D. J.*)

QUINQUERCE, *quinquertium*. Le *quinquerce*, chez les latins, étoit ce que les grecs appelloient *pentathle*, où l'on combattoit en un jour à cinq sortes d'exercices, ainsi que le prouve le témoignage de Pompeius Festus : *Quinquertium græci vocant πένταθλον, quo die quinque genera artium ludo exercebantur.* (D. J.)

QUINQUESSIS, *quadrans*, *semuncia*, *sicilicus*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit représentée par ce signe :



Elle valoit.

3 ½ onces de compte.

ou 5 as effectifs.

ou 7 ½ semi-onces de compte.

ou 15 siciliques de compte.

ou 30 semi-siciliques de compte.

Quinquessis, monnoie des anciens romains.

Il valut, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 485, 5 liv. monnoie actuelle de France, selon M. Paucton, dans sa *Métrologie*.

Voyez MONNOIE, pour connoître l'évaluation de Rome de l'Isle.

QUINQUEVIR. Il y avoit à Rome des magistrats subalternes, ainsi nommés parce qu'ils étoient au nombre de cinq, employés aux mêmes fonctions ; mais ces fonctions étoient fort différentes, comme nous allons le prouver :

1°. Il y avoit des *quinquevirs* établis dans Rome en-deçà & au-delà du Tibre, pour veiller pendant la nuit à la police de la ville, en la place des magistrats d'un certain ordre, qu'il ne convenoit pas de faire courir pendant les ténèbres.

2°. Il y avoit des *quinquevirs* établis exprès pour conduire les colonies, & distribuer aux familles les terres des campagnes qu'on leur accordoit.

3°. Les épulons étoient aussi nommés *quinquevirs ; quinque viri epulones*, quand ils étoient au nombre de cinq.

4°. Il y avoit des *quinquevirs* du change ou des rentes, nommés *quinque viri mensarii ;* ceux-ci furent créés l'an de Rome 301, sous le consulat de Valerius Poplicola & de C. Martius Rufilius. Tite-Live (*Lib. VIII.*) nous apprend qu'on les choisit entre les plébéiens. Ils furent chargés de modérer l'excès de l'usure que les créanciers ou les banquiers tiroient, & dont le peuple étoit accablé.

5°. Enfin, on appelloit encore *quinquevirs* des espèces d'huissiers, chargés d'exercer ce petit emploi de la justice dans les colonies, ou dans les villes municipales, pour y apprendre le train des affaires. On nommoit ces sortes d'huissiers *quinquevirs*, parce qu'ils étoient au nombre de cinq pour chaque jurisdiction ; ils changeoient toutes les années. Un homme qui avoit passé par cette charge, devoit avoir acquis l'usage de ce que nous appellons *la pratique ;* & l'on tiroit ordinairement de ce corps les greffiers & les notaires. Il est fait mention de ces derniers *quinquevirs* dans les lettres de Cicéron. (*D. J.*)

QUINQUE VIRI MENSARII. On appelloit de ce nom cinq hommes institués extraordinairement par les consuls, pour acquitter les dettes du peuple, ruiné par les usures qu'on avoit exigées de lui.

QUINT, *quinta pars fructuum*. Les propriétaires des champs, chez les romains, les louoient à des fermiers pour le *quint* des fruits.

QUINTANA, la partie du camp des romains où se tenoient les vivandiers, qui vendoient toutes les denrées & les marchandises nécessaires. Il y avoit même des boutiques de toutes sortes d'artisans, qui accompagnoient toujours les armées en grand nombre. Ce quartier étoit

derrière le *pretorium*, & contigu au *questorium*.

QUINTILIS, le mois de juillet, ainsi nommé parce qu'il étoit le cinquième mois de l'année en commençant par mars, porta depuis le nom de juillet, *julius*, en l'honneur de Jules-César, comme le mois d'août, qu'on nommoit *sextilis*, fut appellé *augustus*, à cause de l'empereur Auguste.

QUINTILIENS. Les luperces, à Rome, étoient divisés en trois colléges, sçavoir, des fabiens, des *quintiliens* & des juliens. Celui des *quintiliens* avoit pris son nom de P. Quintilius, qui le premier fut à la tête de ce collége. *Voyez* FABIENS, JULIENS.

QUINTILLUS, frère de Claude-le-Gothique.

MARCUS AURELIUS CLAUDIUS QUINTILLUS AUGUSTUS.

Ses medailles sont :

RRRR. en or. On en avoit envoyé à M. de Beauvais la description d'une, qui étoit sûrement antique, & qui avoit au revers pour légende FIDES MILITUM. On en connoit une seconde du cabinet du duc d'Arschot.

RR. en argent ou potin.

C. en P. B. latin.

RR. en P. B. d'Egypte.

QUINTIPOR, pour *Quinti puer*, esclave de Quintus.

QUIRINA tribus. Voyez TRIBU.

QUIRINAL (Mont), appellé d'abord *Agonius*, puis *Collinus*, peut-être à cause du voisinage de la porte Colline, fut nommé *Quirinalis*, de la ville de Cures, capitale des sabins, qui, en conséquence de l'alliance entre Romulus & Tatius, leur roi, vinrent demeurer sur cette montagne. On le nomma depuis *Cabalinus*, de deux statues de marbre que l'empereur Constantin fit transporter d'Alexandrie à Rome, & qu'il plaça au milieu des Thermes qu'il avoit construits sur le mont *Quirinal*. Sixte V fit transporter ces deux beaux morceaux dans la place du palais pontifical, & les remit sur leurs bases.

QUIRINALES, fêtes en l'honneur de *Quirinus* ou de Romulus, qui se célébroient le 13 avant les calendes de mars. On l'appelloit *la fête des foux*, parce qu'en ce jour ceux qui n'avoient pas pu faire la solemnité des Fornacales, ou qui en avoient ignoré le jour, ceux-là, dis-je, pour expier leur faute ou leur folie, sacrifioient à Quirinus.

QUIRINUS étoit un dieu des anciens sabins, qu'ils représentoient sous la forme d'une hache ou d'une pique, appellées en leur langue *curis*. Lorsque les sabins furent réunis aux romains, dans l'apothéose qu'ils firent de Romulus, ils donnèrent à ce premier roi de Rome, le nom de *Quirinus*, pour soutenir la fable de sa naissance, qui le faisoit fils de Mars. Numa son successeur lui assigna un culte particulier, lui dédia un temple sur le mont Quirinal, institua les *Quirinales* en son honneur, & créa un grand pontife, appellé *flamen quirinalis*, lequel devoit être tiré du corps des patriciens, pour avoir soin du culte de ce nouveau dieu.

QUIRINUS étoit aussi un surnom de Jupiter & de Mars. C'est à eux probablement que s'adresse l'inscription recueillie par Gruter (232.), dans laquelle on lit *QUIRINIS*.

QUIRINUS, surnom de la famille *SULPICIA*.

QUIRIS ou QUIRITA. Junon étoit ainsi nommée par les femmes mariées, lorsqu'elles se mettoient sous sa protection. On dit qu'une des cérémonies du mariage étoit de peigner la nouvelle épouse avec une pique qui eût été dans le corps d'un gladiateur terrassé & tué. Or une pique s'appelloit *curis*, & tout ce qui concernoit les noces, se rapportoit à Junon, parce qu'elle y présidoit comme déesse tutélaire des femmes enceintes & des accouchemens. D'autres disent qu'elle étoit appellée *Quiris*, parce que tous les ans on préparoit à Junon un repas public dans chaque Curie; mais *voyez* JUNON.

QUIRITARE, appeller les citoyens à son secours, se plaindre hautement : *Quiritare dicitur is qui quiritium fidem clamans implorat* (*Var. ling. lat.* 5. 7.). Ce mot vient de *quirites*, nom des habitans de Cures, pays des sabins, qui devint celui des romains, lorsque ces deux peuples eurent fait alliance, & ne formèrent plus qu'une seule nation. *Ita geminatâ urbe*, dit Tite-Live, *ut sabinis tamen aliquid daretur*, *quirites à curibus appellati*.

Le mot *quirites*, qui désignoit tous les citoyens romains, étoit odieux aux soldats; & lorsqu'un général vouloit les punir ou les humilier, il les appelloit *quirites*, au lieu de *milites*, pour leur faire entendre qu'ils étoient plus propres à la vie tranquille des bourgeois, qu'à la vie active & laborieuse d'un homme de guerre. *Hactenùs castigavit milites*, dit Plutarque, *quòd pro militibus quirites appellaverit*.

QUIRITES, nom que prirent les romains dans

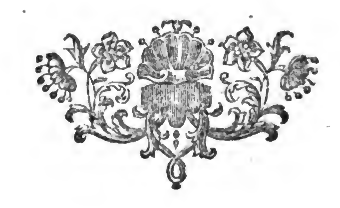
le traité fait entre Romulus & Tatius, où il fut arrêté que l'un & l'autre régneroient dans Rome avec un pouvoir égal. La ville retint le nom de Romulus, son fondateur; le peuple reçut le nom de *quirites*, que portoient les habitans de Cures, capitale de l'état sabin.

Les auteurs sont partagés sur l'étymologie des noms *Cures* & *Quirites*. *Quiris*, en langue sabine, signifie tout-à-la-fois *un javelot* & *une divinité guerrière armée d'un javelot*. Les uns veulent que ce fût le dieu Mars, les autres un dieu particulier qui présidoit à la guerre; soit donc que le dieu eût fait ainsi nommer le javelot, soit que le javelot eût donné son nom au dieu même, le nom *Quiris* fut honoré à Rome jusqu'à ce que Romulus ayant disparu aux yeux des romains, il reçut les honneurs divins sous le nom de *Quirinus*, & prit la place du dieu *Quiris*. Ovide (*Lib. II. de Fast.*) a rapporté les diverses opinions sur les mots de *Cures* & de *Quiris*:

Sive quod hasta, quiris, priscis est dicta sabinis,
Bellicus à telo venit ad astra deus.
Sive suo regi nomen posuêre, quirites;
Seu quia romanus junxerat ille Cures.

« Soit que les anciens sabins aient donné au javelot le nom de *quiris*; soit que le dieu de la guerre ait pris le sien du javelot; soit que les *quirites* aient ainsi nommé leur roi; soit que ce nom vienne de celui qui joignit les *quirites* aux romains ».

Au reste, je trouve *quiris* au singulier dans Horace & dans Perse, pour désigner un citoyen romain. (*D. J.*)



R,

Les latins appellèrent cette lettre *canina*, parce que les chiens semblent la prononcer avec facilité. Cette lettre est de l'invention d'Appius Claudius, ainsi que le rapporte Pomponius : *Appius Claudius Centimanus R litteram invenit, ut pro Valesii Valerii essent, & pro Fusiis Furii.* Deux RR signifioient comptes rendus, *rationes relatæ*; R. C. *Roma condita.* Dans la numération, R vouloit dire quatre-vingt; & quand il y avoit un accent dessus, elle marquoit quatre-vingt mille.

R a quelquefois été remplacé par D; car on disoit *pres*, *pradis*, pour *pras*, *praris*.

R & N étoient prises quelquefois indifféremment l'une pour l'autre; ainsi l'on a dit *condolium* & *cordolium*.

R & S ont été prises quelquefois indifféremment l'une pour l'autre; ainsi l'on a dit *Papisii* & *Papirii*, *Fusii* & *Furii*.

Les savans auteurs de la *Nouvelle diplomatique* ont divisé (*Tom. II. pag.* 328.) en 8 séries & plusieurs sous-séries les R des marbres, des médailles & des manuscrits.

La première série de l'R anguleuse ou sans queue répond aux premiers siècles. Elle se sousdivise 1°. en R à lignes obliques & courbes, 2°. obliques & horizontales, 3°. en P.

La deuxième, aussi ancienne, devient encore plus abondante depuis le sixième siècle jusqu'au treizième : 1°. pointe vive, &c. 2°. presque verticale, 3°. de plus excédente, 4°. queue détachée, &c. 5°. oblique, 6°. courbée en-dessus, &c.

La troisième série à panse arrondie, commence avant l'ère vulgaire, & dure jusqu'au onzième siècle : 1°. inclinée, n'étant que la continuation de la haste, 2°. en est distinguée, 3°. confondue avec la haste sans inclinaison, 4°. excédée en-dessus par le support, 5°. alongée & serrée, 6°. passant par-dessus la haste, 7°. en forme d'S.

La quatrième série à panse ouverte, &c. doit, quant à la plupart de ses figures, être référée aux premiers temps : 1°. haut & bas, 2°. en dessous, 3°. à haste raccourcie, 4°. queue en S contournée, 5°. haste & queue courbées en-dehors 6°. à panse anguleuse, 7°. R contournée, &c. 8°. horizontale en tête, 9°. queue très-écartée du pied de la haste, 10. R irrégulière, à panse & queue ensemble détachée de la haste, 11°. régulière de même, 12°. haste, panse, queue disjointes les unes des autres, 13°. queue seule détachée, 14°. disjointe, panse fermée, 15°. ouverte en-dessus, 16°. queue partant de la haste audessus de la panse.

La cinquième série un peu irrégulière, quoiqu'à queue unie, à la tête fermée, comprend beaucoup de lettres antérieures à l'ère vulgaire, & quelques-unes de postérieures au septième siècle : 1°. queue plus courte que la haste, 2°. haste moins longue, 3°. queue courbée en-dedans, 4°. haste excédée par le haut ou le bout de la panse, 5°. prolongée en-dessus, 6°. panse anguleuse, 7°. haste obliquement tranchée, 8°. queue courbée vers la gauche.

La sixième série suit la forme ordinaire de l'R : 1°. assez régulièrement tranchée, 2°. moins exactement, 3°. queue massive & droite, 4°. courbée sur-tout vers la haste, &c. 5°. chargée d'un monticule, 6°. R en B.

La septième série très-hétéroclite ne s'élève pas au-dessus du moyen âge : 1°. dégénérant en *n*, & dont le second côté passe sur le premier, 2°. en forme d'*n*, 3°. aplattie en-dessus, 4°. arrondie, 5°. en G à queue, couché, 6°. en ∼, &c. 7°. en › grecque, &c. 8°. R en A sans traverse, &c. 9°. R contournée, &c.

La huitième série renferme les *r* minuscules, depuis le troisième siècle : 1°. côté droit recourbé vers le haut, 2°. vers le bas, 3°. naissant au-dessous de l'extrémité du gauche, & relevé en courbe, 4°. *r* en *h*, 5°. en Γ, 6°. queue anguleuse, 7°. en R, 8°. recourbée, 9°. anguleuse, 10°. en Z, 11°. purement gothique. Les trois premières, avec les cinquième & sixième sous-séries, & même la neuvième remontent au premier âge; la quatrième & la huitième au moyen; le reste adjugé au gothique.

Le ρ grec marqué d'un accent en-dessus vaut 100; marqué de l'accent en-dessous, il vaut 1000 fois cent, ou 100,000.

Le ρ ainsi figuré Γ, est fréquent sur les anciennes médailles grecques. Mais dans les ins-

criptions de la plus haute antiquité, à-peine le jambage droit paroît-il naissant.

RABATAMA, dans l'Arabie. ΡΑΒΒΑΤΑΜΗΝΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Gordien-Pie.

RABBATHMOMA, dans l'Arabie-Pétrée. ΡΑΒΒΑΘΜΩΜΑ & ΡΑΒΒΑΘΜΩΜΗΝΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques avec son ère, en l'honneur de Septime-Sévère, de Caracalla, de Géta.

RABDOMANTIE, divination qui se faisoit par le moyen de verges ou de baguettes (ῥάβδος, *verge.*). Hérodote dit au livre IV, que les femmes des scythes cherchoient & ramassoient des baguettes bien droites, pour s'en servir à cette superstition. *Voyez* BELOMANCIE.

Strabon (*Liv. XIV.*) rapporte la *rabdomantie* des perses. Leurs mages employoient à cet effet des branches de laurier, de myrthe & des brins de bruyère.

Les scythes se servoient de baguettes de saule; & les tartares, qui en sont descendus, ont aussi une espèce de *rabdomancie*, si l'on en croit Paul Vénitien (*Liv. I. c.* 43.). Les algériens, dans la Barbarie, en ont encore une autre espèce.

Elle a été également connue en Occident. Voici comment Tacite s'exprime sur celle des germains, dans ce qu'il a écrit des mœurs de ces peuples. « Ils sont, dit-il, fort adonnés aux augures & aux sorts; mais ils n'y observent pas grande cérémonie. Ils coupent une branche de quelqu'arbre fruitier en plusieurs morceaux, & les marquent de certains caractères, puis les jettent à l'aventure sur un drap blanc. Alors le prêtre ou le père de famille lève chaque brin trois fois, après avoir prié les dieux & les interprètes, selon les marques qu'il y a faites ».

Ammien Marcellin (*Liv. XXXI.*) représente aussi la *rabdomancie* des alains. « Ils devinent, dit-il, l'avenir d'une manière merveilleuse; les femmes coupent des baguettes bien droites; ce qu'elles font avec des enchantemens secrets, & à certains jours marqués exactement. Ils connoissent par ces baguettes ce qui doit arriver ».

On peut rapporter à cette espèce de divination la fameuse flèche d'Abaris, sur laquelle les anciens ont débité tant de fables qu'on peut lire dans Bayle.

ΡΑΒΔΟΥΧΟΙ, porte-verges, huissiers, qui maintenoient le bon ordre dans les théâtres. On donnoit encore ce nom aux maîtres des gladiateurs, à cause de la baguette qu'ils portoient.

RABIRIA, famille romaine dont nous avons des médailles :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

RABULA, méchant avocat qui crioit beaucoup en plaidant, déclamateur qui n'étoit bon qu'à retarder la décision d'une cause, & qu'on appelloit aussi *morator, quia causam morabatur.* Cicéron, dans son Orateur, parle de ces sortes d'avocats : *Non declamatorem aliquem de ludo, aut rabulam de foro, sed doctissimum & perfectissimum quærimus.*

RADAMANTE, fils de Jupiter & d'Europe, étoit frère de Minos. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu, le plus modeste & le plus sobre de son temps. Il alla s'établir dans quelqu'une des îles de l'Archipel, sur les côtes de l'Asie, où il fit plusieurs conquêtes, moins par la force de ses armes, que par la sagesse de son gouvernement. C'est cette équité & cet amour pour la justice, qui le firent mettre au nombre des juges d'Enfer, où on lui donna pour son partage les asiatiques & les africains. C'est lui, dit Virgile, qui préside au Tartare, où il exerce un pouvoir formidable. C'est lui qui informe des crimes & qui les punit; il force les coupables de révéler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont long-temps joui, & dont ils ont différé l'expiation, jusqu'à l'heure du trépas. On a dit qu'il avoit épousé Alcmène.

RADEAU, *ratis*, plusieurs pièces de bois attachées ensemble, qui flottent sur l'eau. Ce fut pour les anciens la première manière de naviger : (*Isid.* 19. 1.) *Rates primum & antiquissimum genus navigii, & rudibus lignis asseribusque consertum.* Les peuples qui les premiers usèrent de cette manière d'aller sur mer, furent les phéniciens, les éthiopiens & les gorrhéens. Strabon dit que ces derniers alloient fréquemment commercer à Babylone sur des radeaux.

RADEGAST, dieu des Obotrites.

RADIALE } RADIÉE } (Couronne), couronne formée de pointes ou de rayons. *Voyez* COURONNE.

RAGOUTS. Quoique le luxe des romains fut porté fort loin du temps de la république, il est

à remarquer qu'ils conservoient encore sur leurs tables des restes de leur première frugalité ; & leur bonne-chère tenoit encore de leur ancienne cuisine. Cicéron se plaint dans la *lettre 26 du VII livre* à ses amis, d'une dyssenterie causée par l'excès des ragoûts qu'il avoit mangés. Quels étoient ces ragoûts ? Des légumes & toutes sortes d'herbes : *Herbas omnes ita condiunt, ut nihil possit esse suavius.* Ces herbes si délicatement apprêtées étoient des cardes de poirée & des mauves ; car, ajoute le consul de Rome, moi qui savois bien m'abstenir des murènes & des huitres, je n'ai pas su me défendre des cardes de poirée ni des mauves : *Ita ego qui me facile ostreis & murenis abstinebam, à betâ & à malvâ deceptus sum.* (D. J.)

ΡΑΙΔΙΑ, espèce de chaussure formée de plusieurs entrelas ; c'est la description qu'en fait Pollux (*Liv. VII. Segm. 13.*) : Πολυσχιστον ὑπόδημα.

RAIE, poisson. On voit une *raie* sur les médailles de l'île *Corcyra*, aujourd'hui Corfou.

RAISIN (On voit un) sur les médailles de Byzantium, de Calacta, de Chios, de Cydonia, d'Eretria, d'Eubée, d'Ystiræa, de Maronée, de Myconus, de Naxus, des Opuntiens, de Scotussa, de Sicinus, de Tauromenium, de Tenos, de Teos, d'Ereses, des locriens-épicnemidiens, de Minya, de Soli en Chypre.

RALLA VESTIS, étoffe à poil ras, opposée à *spissa vestis.*

RAMEAU D'OR, que la sybille de Cumes fit prendre à Enée, pour lui servir de sauve-garde aux Enfers (*Eneid. liv. VI.*) : « Au milieu d'une » épaisse forêt, dans le fond d'une ténébreuse » vallée, est un arbre touffu qui porte un *rameau* » *d'or*, consacré à la reine des Enfers. Il faut » qu'un mortel qui veut pénétrer dans l'empire de » Pluton, soit muni de ce *rameau* pour le pré- » senter à la déesse. A-peine est-il arraché de » l'arbre, qu'il en renait un autre de même mé- » tal..... Si le destin vous permet de descendre sur » les sombres bords, il se laissera cueillir sans » peine ; mais si votre entreprise est contraire à » la volonté de Jupiter, le *rameau* vous résistera ; » vous y emploierez des forces inutiles, le fer » même ne pourra le séparer de l'arbre ». Enée, à l'aide de deux colombes envoyées par Vénus, trouva cet heureux *rameau*, l'arracha de l'arbre, sans y trouver la moindre résistance, & le porta à la sybille. Quand ils furent arrivés au palais de Pluton, Enée attacha le *rameau d'or* à la porte.

RAMENTA. Voyez POUDRE à cheveux.

RAMEUR, celui qui tire à la rame. Les romains employoient à cette fonction les esclaves qui avoient été mis en liberté, & ils les enrôloient comme les soldats. *Socios navales libertini ordinis*, dit Tite-Live (42. 27.), *in viginti & quinque naves, ex civibus romanis, C. Licinius, prætor, scribere jussit.* Ils prêtoient le serment entre les mains des consuls, comme les soldats ordinaires. Dans les temps fâcheux où le trésor étoit épuisé, & où il y avoit disette d'hommes, on forçoit les particuliers à donner leurs esclaves, pour les mettre à la rame, & cet usage fut suivi sous les empereurs, où l'on ne voit guères que des esclaves employés à ce travail.

Il arrivoit même quelquefois que, comme aujourd'hui, on y condamnoit les malfaiteurs.

Les corinthiens furent les premiers qui introduisirent l'usage de plusieurs rangs de rames.

On distinguoit les *rameurs* par degrés ; ceux qui étoient au plus bas, s'appelloient *thalamites*, ceux du milieu *zugites*, & ceux du haut *thranites.*

RAMNES ou *RAMNENSES*, espèce de tribu formée de chevaliers romains. Acron le dit formellement, & préfere ce sentiment à l'opinion de ceux qui croyoient seulement que c'étoit une des tribus romaines : *Ramnes, Luceres, Tatienses, tribus erant, vel ut verius equites.* Cornelius Nepos, plus croyable encore que le scholiaste, réunit ces deux sentimens, & les applique aux chevaliers. C'est dans la vie de Romulus où il est dit : *Tres equitum centurias instituit, quas à suo nomine Ramnenses, à Tito Tatio Tatienses, à Lucumone Luceres appellavit.* C'étoit donc une centurie ou une espèce de tribu de chevaliers romains.

Un ancien poëte, mais dont on ignore le nom, dans une pièce aussi élégante que modeste sur les fêtes de Vénus, a ramassé en quatre petits vers toutes les parties de la république, savoir le peuple, *quirites* ; les chevaliers, *ramnes* ; le sénat, *patres* ; & les empereurs, *Cæsares* :

Romuleas ipsa fecit
Cum sabinis nuptias ;
Unde ramnes & quirites,
Proque prole posterâ
Romuli, patres creavit,
Et nepotes Cæsares.

Enfin, Horace a donné à *ramnes* une épithète qui convient particulièrement aux chevaliers romains ; il les nommoit *celsi.* Or *celsus* vient du grec κέλης, qui signifie également un *cheval* & un *cavalier*, comme nous l'apprenons de Festus Pompeius. (*D. J.*)

RAPHANUS.
RAPHANISMUS. } Les romains appelloient un raifort *raphanus*, & le supplice qu'ils faisoient souffrir aux adultères avec ce fruit, *raphanismus.* On le choisissoit d'une grosseur monstrueuse, & on l'enfonçoit avec violence dans le fondement de l'homme surpris en adultere.

RAPILLO. *Voyez* PIERRES.

RAPPORT. *Voyez* RELATIO.

RAPSODES, nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homère, ou simplement de les réciter.

Cuper nous apprend que les *rapsodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyssée. Ils chantoient sur des théatres, & disputoient quelquefois pour des prix.

Lorsque deux antagonistes avoient fini leurs parties, les deux pièces ou papiers sur lesquels elles étoient écrites, étoient joints & reunis ensemble, d'où est venu le nom de *rapsodes*, formé du grec ῥάπτω, *je cous*, & ᾠδὴ, *ode* ou *chant.*

Mais il y a eu d'autres *rapsodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui composoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illustres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homère faisoit lui-même.

C'est probablement pour cette raison que quelques critiques ont fait venir le mot *rapsodes*, non de ῥάπτω & de ᾠδὴ, mais de ῥάβδω & de ᾄδειν, *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce que les premiers *rapsodes* portoient cette marque distinctive.

Philocorus fait aussi venir le nom de *rapsodes* de ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς, *composer des chants* ou *poëmes*, supposant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion, dont Scaliger ne s'éloigne pas, les *rapsodes* auroient été réduits à ceux de la seconde espèce dont nous venons de parler.

Cependant il est plus vraisemblable que tous les *rapsodes* étoient de la même classe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entr'eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, soit de leur composition, soit de celle des autres, selon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Aussi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chansons, parmi lesquels quelques-uns sont auteurs des pièces avec lesquelles ils amusent la populace dans les carrefours.

Depuis Homère, il n'est pas surprenant que les *rapsodes* de l'antiquité se soient bornés à chanter les vers de ce poete, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théatres dans les foires & les places publiques, pour disputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéressans pour les grecs, que tout ce qui avoit paru jusqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier dans la vie d'Homère, que ces *rapsodes* étoient ainsi appellés pour les raisons qu'on a vues ci-dessus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée la *colère d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Pâris & de Ménélas*, dont on a fait le troisième livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ῥαψῳδεῖν, ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς. Cette dernière étymologie est la plus vraisemblable, ou plutôt la seule vraie. C'est ainsi que Sophocle, dans son Œdipe, appelle le Sphinx ῥαψῳδὸν, parce qu'il rendoit différens oracles, selon qu'on l'interrogeoit.

RAPSODOMANTIE, divination qui se faisoit en tirant au sort dans un poëte, & prenant l'endroit sur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit savoir. C'étoit ordinairement Homère ou Virgile que l'on prenoit pour cela. Tantôt on écrivoit des sentences ou quelques vers détachés du poéte, lesquels on écrivoit sur de petits morceaux de bois, que l'on jetoit dans une urne au hazard, d'où on en tiroit une qui étoit le sort.

Tantôt on jetoit des dez sur une planche, sur laquelle il y avoit des vers écrits; & ceux sur lesquels s'arrêtoient les dez, passoient pour contenir la prédiction.

Ce mot est formé de μαντεία, *divination*, & de ῥάβδος, *baguette.*

RAPTIM ludere, terme du jeu de la paume chez les anciens; c'étoit lorsque la balle frappoit la terre, & que les joueurs la recevoient au bond; c'est ce que Lucain appelle *pilam revocare.*

RASDI, idole des anciens hongrois (*Bomfin. hist. Hungar. lib XII.*)

RASER la barbe. *Voyez* BARBE.

RASER la maison. C'étoit chez les romains une des peines que l'on infligeoit à celui qui aspiroit à la tyrannie. Valère-Maxime (*Liv. VI. ch. 3.*) rapporte que Sp. Cassius, convaincu d'avoir tenté de se rendre maître de la république,

fut condamné par le sénat & le peuple à la mort ; dont trois consulats & un magnifique triomphe ne purent le garantir. Le peuple n'étant point encore satisfait, on abattit sa maison pour augmenter son supplice par la destruction de ses dieux domestiques : *Ut penatium quoque strage puniretur.*

RAT. *Voyez* SOURIS.

RATION des anciens (*Article extrait de la* Métrologie *de M. Paucton.*).

Les peuples de l'antiquité avoient une mesure particulière qui contenoit la *ration* de bled nécessaire pour la nourriture journalière d'une personne ; cette mesure étoit la chénice. Or, 365 chénices hébraiques ou égyptiennes font 25 ½ boisseaux ; 365 chénices grecques, 26 ⅔ boisseaux ; & 365 chénices romaines, 26 ⅓ boisseaux. C'étoit-là en particulier la *ration* de bled pour les troupes chez les anciens. Je ne sais si le choros ou chomer des hébreux n'étoit pas destiné à mesurer la *ration* annuelle de bled pour une personne ; car il équivaloit à 25 ⅗ boisseaux de Paris.

C'étoit un usage établi chez les romains de délivrer, chaque premier jour du mois, aux soldats & aux esclaves ce qu'ils devoient consommer de bled durant le mois entier. *Meministis quot calendis petere demensum*, dit Plaute. Ælius Donatus, qui vivoit à Rome l'an 354 de l'ère vulgaire, & qui composa des commentaires sur Térence & sur Virgile, nous apprend (*In Phormione.*) que ce *demensum*, ou cette *ration* d'un mois, étoit de quatre modius : *Servi quaternos modios accipiebant frumenti in mensem, & id demensum dicebatur.* C'est par an 48 modius, qui valent plus de 37 boisseaux de Paris. La *ration* de bled par mois pour les esclaves étoit également de cinq modios attiques, ou en argent de cinq deniers de Néron, comme on le voit en plusieurs endroits de Sénèque. Un seul passage suffira (*Epist. lib. XI. epist.* 81.) : *Ille qui in scenâ laxius incedit, & hac resupinus dicit :*

Superbus Argi regna mi liquit Pelops ;

Qua Ponto ab Helles atque ab Ionio mari

Urgetur Isthmos.

Servus est, quinque modios accipit, & quinque denarios. C'est par an soixante modios ou 10 médimnes, qui valent 35 boisseaux ; & l'on conclut de-là que le setier de bled, mesure de Paris, auroit valu alors 16 liv. 15 sols & quelques deniers.

Polybe (*Liv. XVII.*) dit que parmi les romains la *ration* d'un mois pour un fantassin étoit en bled de deux tiers de médimne ; ce qui ne feroit que quatre modios par mois, & six médimnes, ou 21 boisseaux de Paris par an ; mais sûrement cet historien se trompe en estimant le modios attique égal au modius romain ; ses évaluations de la monnoie romaine en monnoie grecque ne valent pas mieux, & l'on peut se dispenser d'y avoir égard.

Caton-le-Censeur, dans son livre *de re rusticâ* (*Numeros* 56, 57 & 58.) règle la dépense des esclaves employés à la culture des terres, en cette manière :

L'hiver, lorsqu'ils travaillent, ils auront quatre modius de bled (par mois), & quatre & demi l'été. L'intendant ou inspecteur des esclaves, sa femme & le berger auront chacun trois modius. Les esclaves qui sont aux fers auront quatre pondo de pain l'hiver ; mais depuis le temps où ils commenceront à cultiver la vigne jusqu'à la saison des figues, vous leur donnerez cinq pondo de pain ; après ce temps, vous réduirez leur *ration* à quatre pondo.

Pour manger avec leur pain, ils auront des olives dans la saison où l'on en fait la récolte ; & dans les autres saisons, des olives confites, ou, à leur défaut, du poisson, du vinaigre, & un setier d'huile par mois chacun. Vous leur donnerez à chacun un modius de sel par an.

Après la vendange, ils boiront du petit vin pendant trois mois. Le quatrième mois, ils auront une hémine de vin par jour, c'est-à-dire, deux conges & demi par mois. Les cinquième, sixième, septième & huitième mois, un setier par jour, ou cinq conges par mois. Les neuvième, dixième & onzième mois, trois hémines par jour, ou une amphore par mois. Dans les fêtes de Bacchus, & celles qui se célèbrent dans les carrefours, ils auront jusqu'à un conge de vin par tête. Cette quantité de vin, avec ce que vous en ajouterez pour les esclaves enchaînés, lorsque vous les occuperez à quelques travaux, peut aller à dix amphores par personne, & ce n'est pas trop.

Voilà ce que dit Caton, sur le récit duquel on établit que les esclaves, lorsqu'ils travailloient, avoient l'hiver sur le pied de 37. 17 boisseaux de bled par an, & l'été sur le pied de 41. 82 boisseaux par an ; ce qui fait l'un dans l'autre 39 ½ boisseaux de bled pour une année ; ils avoient de plus environ huit pintes d'huile, 9 ⅓ livres de sel, & près de 310 pintes, c'est-à-dire, plus d'un muid de vin, outre la piquette qu'ils buvoient pendant trois mois.

Les esclaves qui étoient aux fers, avoient l'hiver 43 ⅓ onces de pain par jour, ce qui fait par an 998 livres de pain ; l'été ils avoient par jour 54 ⅙ onces de pain par jour, ce qui fait par an 1248 livres ; cela revient l'un dans l'autre à 49 $\frac{11}{18}$ onces par jour, & par an 1123 livres, qui répondent

répondent à 45 boisseaux. C'est-là la *ration* de grain pour les hommes de peine qui n'ont rien à manger avec leur pain.

L'inspecteur des esclaves, sa femme & le berger avoient, pour leur consommation annuelle, chacun 27, 88 liv, ou environ 28 boisseaux de bled. Si nous considérons la pinte de Paris, comme les anciens faisoient la chénice, pour la *ration* journalière de bled que peut consommer une personne, il me semble qu'elle rempliroit fort bien cet objet; car 365 pintes de bled font plus de 27 boisseaux & un tiers; ce qui fait par jour, en pain blanc, 19 ¼ onces, & en pain bis ou gros pain, 30 onces (*Métrologie de M. Paucton.*).

RATIONALES Cæsaris, dans le Bas-Empire, ceux qui étoient chargés de l'intendance des biens de l'empereur, nommés auparavant *procuratores Cæsaris*. Il y avoit encore les *rationales pascuum*, qui avoient la direction des pâturages du prince; *rationales summarum Ægypti*, qui étoient chargés de la recherche des biens caducs ou dévolus au fisc. D'abord cette charge fut sans jurisdiction; mais, dans la suite, elle devint considérable, & celui qui en étoit revêtu, eut le titre de comte. Ses droits s'étendoient sur la soie, le lin, les pierres précieuses, & les diverses sortes d'aromates, que l'on apportoit des Indes & de l'Arabie en Egypte. Pour tout l'Orient, on ne trouve qu'un seul *rationalis summarum*, quoique l'on présume qu'il dût y en avoir plusieurs autres, puisque l'on en compte onze pour les diverses provinces d'Occident. Il y avoit aussi à Rome le *rationalis vinorum*, celui qui tenoit le registre des vins qui venoient à Rome de Toscane, de la Campanie & du Picentin. Ce fut l'empereur Alexandre qui, au rapport de Lampride, établit un corps de marchands de vin à Rome, & le *rationalis* étoit préposé à la perception des impôts mis sur les vins que les marchands tiroient des différens endroits de l'Italie pour la provision du peuple.

RATIONIBUS (*A*), contrôleur d'un comptable, inspecteur des écritures. On lit dans les inscriptions recueillies par Muratori: A RATIONIBUS AUGUSTI, AUGUSTORUM, NERONIS, PATRIMONII, VOLUPTATUM AUGUSTI, SCRIBA A RATIONIBUS VOLUT.

Dans une inscription recueillie par Gruter (5. 18. 11.), on lit: A RA. MIL. FRUM. LEG. XXX. *V. V.*, contrôleur des vivres de la trentième légion.

RATITI. Jamais les deniers romains n'ont été appellés *ratiti*, comme l'a dit le père Jobert. On n'a jamais nommé ainsi que les pièces de monnoie de bronze, *asses ratitj*, *quadrans ratitus* parce que ces as & ce quart d'as étoient marqués au revers de la figure d'un navire. Cette espèce de monnoie étoit en usage à Rome, long-temps avant qu'on y eût frappé des pièces d'argent, soit deniers, soit quinaires ou sesterces.

RATUM facere, être de bon augure, confirmer le présage; expression du jargon mystique des augures.

RATUMENA. *Voyez* PORTES.

RAUCUS, en Crète. PAIKIΩN.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RR. en argent............*Hunter.*

O. en or.

RRR. en bronze.

Leurs types ordinaires sont:

Un trident.

Des dauphins.

RAUDUSCULA. *Voyez* PORTES.

RAUDUSCULUM. C'étoit la plus vile espèce de toutes les monnoies romaines, ainsi appellée parce qu'elle n'étoit que de cuivre. Cicéron emploie ce mot dans plusieurs endroits de ses lettres, pour désigner de petites dettes. (*D. J.*)

RAVE. Les écrivains de l'antiquité font mention de trois sortes de *raves*, *rapa*; la large ou grosse raccourcie, la ronde & la sauvage, qui est longue comme le raifort. La feuille de la rave est anguleuse & raboteuse; son suc est âcre & mordicant. La meilleure & la plus recherchée est celle qui vient dans le territoire de Nursie; elle s'y vendoit un sesterce la livre du temps de Pline (5 sols 8 deniers la livre poids de marc.); & quand il y en avoit disette, deux sesterces. Les meilleures après celles-ci sont celles du mont Algide.

La culture des *raves* & des navets étoit regardée autrefois comme la plus utile après celle des bleds & de la fêve. Les hommes non-seulement en mangeoient la racine; mais ils en estimoient tout autant les feuilles & les tendrons que ceux du chou. Tous les animaux aiment la *rave*; les quadrupèdes en mangent avec appétit tant les feuilles que la racine; cuite, elle est propre à nourrir & à engraisser la volaille.

Les brouillards, les petites gelées & le froid contribuent à faire croître & grossir les *raves*. J'en ai vu, dit Pline, qui pesoient plus de quarante livres. Tragus dit la même chose. Amatus en a vu du poids de cinquante à soixante livres, &

Mathiole de cent (*Extrait de la* Métrologie de *M. Pauxon.*)

RAVENNA, en Italie.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RR. en bronze.

RAVILLA, surnom donné à cause des yeux roux.

RAVUS color, couleur roux-foncé. Horace donne cette épithète à une louve (*Od.* 3. 27. 3.) : *Lupam ravam.*

RAYÉES (Etoffes). *Voyez* ETOFFES.

RÉATE ou *REATÆ*, ville d'Italie dans l'Ombrie, chez les sabins, au voisinage d'Interocrea, selon Strabon (*Lib. V. pag.* 228.). Denys d'Halicarnasse dit que les habitans étoient aborigènes, & Silius Italicus (*Lib. VIII. vers.* 414.) nous apprend que la ville étoit dédiée à Cybèle :

..... Hunc Faruli, magnaque Reate dicatum

Cœli olim matri.......

Réate étoit une préfecture, comme nous le voyons dans la troisième Catilinaire de Cicéron (*C.* 2.) ; & Suétone (*C.* 1.) nous fait entendre que c'étoit un municipe ; car il donne au grand-père de Vespasien le titre de *municeps reatinus.* Tite-Live fait mention de divers prodiges arrivés à *Réate* ; il dit entr'autres (*Lib. XXV. c.* 7. *& lib. XXVI. c.* 23.), qu'on publioit y avoir vu voler une grosse pierre, & qu'une mule, malgré la stérilité ordinaire de ces sortes d'animaux, y avoit produit un mulet. Cette ville retient quelque chose de son ancien nom ; car on la nomme aujourd'hui *Rieti.* (*D. J.*)

REBEBIN, mesure de capacité de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* METRETRÈS.

RÉBITE, demi-denier, monnoie d'Egypte & de l'Asie.

Elle valoit 5 sols 2 ½ deniers, monnoie de France, selon M. Paucton.

Elle valoit en monnoie des mêmes pays :

2 ½ gerah.

ou 3 mehah.

ou 6 pondion.

ou 12 phollis.

ou 48 kodrantès.

ou 96 perutah.

REBILUS, surnom de la famille CANINIA.

RÉBUS. On trouve dans l'antiquité quelques traces des rébus, & même dans le siècle d'Auguste. Cicéron, dans sa dédicace aux dieux, inscrit son nom par ces mots, *Marcus Tullius*, & au bout une espèce de petit *pois*, que les latins appelloient *cicer*, & que nous nommons *pois chiche*. Jules César fit représenter sur quelques-unes de ses monnoies un éléphant qu'on appelloit *cesar* dans la Mauritanie. On raconte aussi que Lucius Aquilius Florus & Voconius Vitulus, tous deux prefets de la monnoie dans le même siècle, firent graver sur le revers des espèces, le premier une fleur, & l'autre un veau.

On pourroit ennoblir les *rébus* en cherchant leur origine jusque dans les hiéroglyphes des égyptiens ; mais ce seroit prodiguer de l'érudition mal-à-propos.

RECENTATUM vinum. Voyez VIN.

RÉCHAUD, ἰπνολέβης. Clément d'Alexandrie met cet ustensile parmi les instrumens du luxe, parce qu'on l'employoit de son temps, comme nous nous en servons aujourd'hui, pour empêcher les viandes qu'on sert sur la table de se refroidir ; c'est ce qui peut nous faire entendre ce passage de Sénèque (*Epist.* 85.) : *Circa cœnationes ejus, tumultus coquorum est, ipsos cum obsoniis focos transferentium. Hoc enim jam luxuria commenta est, ne quis intepescat cibus, ne quid palato jam calloso parum ferveat ; cœnam culina prosequitur* « A ses » soupers, tout retentit du bruit des cuisiniers » qui transportent des *réchauds* avec des viandes ; » car la friandise a imaginé ce raffinement, afin » qu'aucun mets ne tiédisse, & que tout soit » assez chaud pour ces palais endurcis ; la cuisine » suit le souper ».

Au reste, Sénèque ne veut pas dire que l'invention du *réchaud* fût nouvelle de son temps ; il ne parle que de l'usage qu'on en faisoit, qui étoit en effet nouveau, mais très-sensé.

On trouvera dans les *Antiquités romaines* de Caylus (*Tom. I.*), la représentation d'un des *réchauds* de bronze des romains, avec trois oies qui lui servent d'appui. Il a 7 pouces depuis l'extrémité d'une des têtes d'oiseau jusqu'au bord opposé de sa circonférence. Cette espèce de plateau a quinze lignes de creux, & les pieds l'élèvent au-dessus du plan de deux pouces. Les trois oies, car elles paroissent telles, forment les trois appuis qui se terminent par des pieds de bœufs, & leurs ailes déployées avec assez de grace, font d'un bon goût d'ornement. Ces têtes qui se déploient sur leur estomac, &

qui forment des espèces d'anses, excèdent d'un demi-pouce la circonférence du plateau.

RECIPERE FERRUM se disoit des gladiateurs vaincus, qui, après avoir vu le signal de leur mort donné par le peuple, se soumettoient à l'arrêt, & tendoient leur gorge.

RECITARE, lire à haute voix. Les anciens, quand ils avoient composé quelqu'ouvrage, avoient coutume de le réciter à leurs amis, avant que de le mettre au jour, pour profiter de leurs remarques critiques. Nous voyons dans Pline (*Epist.* 1. 13. 1.) des exemples de cet usage : *Magnum proventum poetarum annus hic attulit, toto verso aprili nullus ferè dies quo non recitaret aliquis.* On s'assembloit pour entendre lire, dans le Capitole & dans le palais des empereurs. On croit qu'Asinius Pollion fut le premier qui introduisit cet usage sous Auguste. *Pollio Asinius*, dit Sénèque, *primus omnium romanorum advocatis luminibus scripta sua recitavit* (*In prœm. controv.*). On alloit aussi lire ses ouvrages dans les maisons des gens riches qui aimoient les lettres ; plus souvent encore dans les bains, où il y avoit toujours un très-grand concours de monde, & par conséquent un plus grand nombre de critiques. Les auteurs avoient soin d'ailleurs d'inviter à cette lecture leurs amis & les gens de leur connoissance, & ils le faisoient par des lettres missives : *Et libellos spargit*, dit un ancien, en parlant d'un certain Bassus, qui alloit mendier de tous côtés des auditeurs. L'écrivain qui devoit lire, avoit soin de paroître dans l'assemblée avec un extérieur propre & décent, & il ne négligeoit aucune des ressources de l'art qui fût capable de lui gagner les suffrages.

RÉCLAMES, inconnues pendant les dix premiers siècles. Les *réclames* deviennent communes vers le quatorzième, & sont toujours placées sur la dernière page de chaque cahier des manuscrits.

RECUPERATORES, commissaires chez les romains, qui connoissoient des causes dans lesquelles il s'agissoit du recouvrement & de la restitution des deniers & effets des particuliers. On ne donnoit ces juges que dans les contestations de faits, comme en matière d'injure, & ils étoient désignés par le préteur. Ainsi leur fonction n'avoit lieu que lorsque la formule de l'action étoit réglée. Le demandeur prioit le préteur de lui donner un tribunal, & il n'étoit pas permis aux juges de ce tribunal de sortir tant soit peu de la formule de cette action. Les *recuperatores* ne formoient pas un corps de juges particuliers ; mais ils etoient au choix du préteur, qui nommoit ceux qui lui plaisoient : *Nam ut in recuperatoriis judiciis, sic nos in his comitiis quasi repentè apprehensi, sinceri judices fuimus* (Plin. Epist. 3. 20. 1.).

REDDITIO, la troisième partie du sacrifice des payens, quand ils rendoient les entrailles de la victime, après les avoir considérées, & quand ils les remettoient sur l'autel, formalité qu'ils appelloient *reddere & porricere exta*.

REDEMPTRUARE, mot employé dans les danses des saliens, qui imitoient les mouvemens de celui qui dansoit à leur tête. Celui-ci sautoit, *amptruabat*, & la troupe répondoit par des sauts semblables, *redemptruabat* ; c'est ce qu'a voulu dire Lucilius :

Præsul ut amptruat, indè & vulgo redemptruat olli.

REDEMPTORES, fermiers de la république & entrepreneurs des ouvrages publics : *At ii nunc dicuntur redemptores, quidquid conduxerunt præbendum utendumque*, dit Festus. C'étoit aux censeurs à conclure le traité avec ces sortes de gens, pour la construction & la réparation des ouvrages.

REDICULUS. Il y avoit un petit temple de *Rediculus* à deux milles de Rome, à l'endroit où Annibal posa son camp & se retira ensuite ; & ce fut pour cela qu'on fonda ce petit temple de *Rediculus* (*A redeundo*, s'en retournant.), parce qu'il s'en retourna sans rien faire. On se persuada que les dieux protecteurs de Rome l'avoient frappé d'une terreur panique.

REDIMICULA mitræ, Ζώναρα, liens pendans sur les joues, qui servoient à lier sous le menton & à fixer la mitre ou le bonnet phrygien. On les voit au bonnet de Pâris, sur une pierre gravée de Natter, publiée par Winckelmann (*Monum. ined.* n°. 112.).

REDIMICULUM, ceinture particulière qu'Isidore (19. 33.) décrit en ces termes : *Redimiculum est quod succinctorium sive bracile nuncupamus, quod descendens per cervicem, & à lateribus colli divisum, utrarumque alarum sinus ambit, atque hinc indè succingit, ut constringens latitudinem vestis ad corpus contrahat. Hoc vulgò bracile, quasi brachiale, vocant, quamvis nunc non brachiorum, sed renum sit cingulum.*

Une des filles de Niobé est ceinte d'un *redimiculum* ou d'une ceinture, qui, après avoir passé derrière le cou, descend sous les bras, entre l'épaule & le sein ; elle fixe ainsi le bord de la tunique, qui, par sa grande ouverture, eût laissé toute la gorge découverte. Du reste, le manteau que porte cette figure, la couvre au point qu'on ne sauroit distinguer où cette ceinture finit. Il est apparent que, de dessous le bras, elle se croise

ſur le dos, enveloppant le corps au-deſſous du ſein; c'eſt ainſi qu'Iſidore nous a décrit le *redimiculum*.

REDITUS, revenus publics. Les revenus des romains varièrent, ſuivant les différentes conſtitutions de leur état. Leurs premiers rois, outre leur revenu particulier, n'avoient que le produit d'une taxe par tête, qui étoit égale pour le pauvre & pour le riche, & un impôt qu'ils levoient ſur les vivres que l'on apportoit au marché, impôt odieux qui fut aboli à la naiſſance de la république. Le roi Ancus Martius augmenta du produit des ſalines qu'il fit faire proche d'Oſtie, le revenu public qui reçut auſſi de nouveaux accroiſſemens, à meſure que la république fit de nouvelles conquêtes. Il eſt très-difficile d'en donner un état certain, attendu qu'aucun auteur ancien ne s'explique aſſez clairement ſur ce ſujet. Ce que l'on peut aſſurer, c'eſt que l'or & l'argent furent très-peu communs à Rome, tant qu'elle ſe contint dans les bornes de l'Italie, & que ce ne fut qu'après que Paul-Emile eut conquis la Macédoine en 586, que la république ſe trouva aſſez riche pour pouvoir affranchir le peuple du tribut annuel qu'il payoit à Rome. Un trait qu'on lit dans Plutarque prouve la progreſſion énorme des richeſſes de cette ville, en très-peu de temps. Cet auteur dit que Pompée fit porter dans ſon triomphe, en 692, un tableau où étoit écrit en gros caractères, que les revenus de la république, avant les conquêtes qu'il avoit faites, ne montoient qu'à cinquante millions de dragmes, c'eſt-à-dire, quarante cinq millions, & que par ſes victoires il l'avoit porté à quatre-vingt-cinq millions, c'eſt-à-dire, à ſoixante-treize millions cinq cents mille livres. Si cela s'entend du total des revenus de la république, il ſe trouvera qu'Auguſte, mort en 768, avoit prodigieuſement augmenté la maſſe des fonds de l'état, puiſqu'en évaluant tout ce que ce prince tiroit des différentes provinces de l'empire, on voit qu'il lui revenoit environ quatre cents millions; ce qui forme en 76 ans d'intervalle une augmentation exceſſive. Auſſi pluſieurs écrivains pretendent-ils qu'il ne faut prendre la ſomme dont parle Plutarque, que pour le ſeul revenu que la république tiroit des principales villes d'Aſie, & non pas de tous les revenus en général. Outre la taxe par tête, chacun payoit encore à proportion de tous les biens qu'il poſſédoit, & dont l'eſtimation ſe faiſoit par le cenſeur. Il y avoit d'ailleurs trois autres ſortes d'impoſitions, dont Cicéron parle dans ſon Oraiſon *pro Lege Maniliâ*, & qui ſont connues ſous le nom de *Portoria*, *Decuma* & *Scriptura*. (Voyez ces mots.)

Il y avoit de plus le produit des mines d'or, d'argent, de plomb, qui étoient en Eſpagne & ailleurs, & depuis l'an 397, le vingtième des eſclaves qu'on affranchiſſoit; ſous Tibère, ce fut le vingt-cinquième, le centième denier des biens qui étoient vendus volontairement, & le deux-centième de ceux qui l'étoient à l'encan. Auguſte exigea le vingtième des ſucceſſions en ligne collatérale, & il vouloit que dans chaque teſtament des perſonnes aiſées, il y eût un legs pour l'empereur, ſans quoi il ne pouvoit être exécuté. Cette ordonnance ſubſiſta juſqu'au règne d'Antonin le *Pieux* qui l'abolit. Tout cela formoit un calcul qui montoit à des ſommes conſidérables, indépendamment des tributs des provinces, & ſans comprendre les impôts en nature, que certaines provinces payoient, comme en Sicile & en Sardaigne, où on levoit la dîme de tous les bleds; dans d'autres, le vingtième du lard & du vin, le centième des fruits, une certaine quantité de cuirs de bœuf: tributs qui ſervoient à remplir les gréniers de Rome, & à faire les proviſions des armées. Il y avoit outre cela des droits de péages ou de paſſage, qu'on levoit en quelques endroits ſur certaines marchandiſes, ainſi que ceux que l'on percevoit dans les ports de l'Italie: le ſel que chacun étoit obligé de prendre chez les fermiers publics, faiſoit encore partie des revenus de l'Etat, & tels étoient les impôts ordinaires. Les Empereurs furent ingénieux à en inventer de nouveaux, tel que celui que Veſpaſien mit ſur les urines, & ils étoient plus ou moins forts, ſuivant le caractère de ces princes. Les bons les modéroient, & les autres les augmentoient, avec la précaution de ſoulager les provinces d'Italie, aux dépens des provinces éloignées, leſquelles étoient plus expoſées à la dureté & aux concuſſions des gouverneurs.

Tel eſt le détail le plus circonſtancié que l'on puiſſe donner des revenus du peuple Romain, dans ſes différentes ſituations: matiere peu éclaircie par la négligence des auteurs anciens, qui ne nous fourniſſent que très-peu de lumières ſur cet article. Nous n'en trouvons guère plus ſur ce qui regarde les Grecs, & tout ſe réduit à ſavoir que la république d'Athènes étoit extrêmement riche, & que ſelon Thucydide, ſon tréſor étoit de neuf mille ſept cens talens, c'eſt à dire vint-neuf-millions cent mille livres. Ses revenus annuels montoient à quatre cents talents, qui font quatre mille écus de notre monnoie. Du temps de Demoſthène, tel étoit l'emploi des finances; on les diſtribuoit aux citoyens, ou pour ſubvenir aux frais des ſacrifices, ou pour leur honoraire dans les tribunaux, & enfin pour le prix de leurs places aux ſpectacles. Tout l'argent des impôts ſe gardoit à Délos, dans le temple d'Apollon, auſſi bien que celui que les villes de la Grèce étoient obligées de donner toutes les années, pour faire la guerre aux Medes. La garde en étoit confiée à des officiers,

appelés *trésoriers des Grecs*; ensuite ce trésor fut, transféré à Athènes.

REFECTOR pectinarum, ouvrier en peignes de cardeurs ou de foulons. Muratori a publié (982. 7.) l'épitaphe d'un de ces ouvriers :

T. VALERIUS. L. F.

PLACIDUS

REFECTOR PECTINARUM

CORNELIA. M.

REFERENDARIUS, nom d'un officier du sacré palais, qui étoit chargé de présenter aux empereurs les requêtes des supplians, & de leur faire savoir la réponse. *Referendarii erant*, dit Procope, *qui preces supplicum referebant principi.* Il y en avoit jusqu'au nombre de dix-neuf sous Justinien ; mais ils furent réduits à huit.

RÉFORMATION du calendrier grégorien. *V.* CALENDRIER grégorien.

REFUGE. *Voyez* ASYLE.

RÉGALIEN, c'est le véritable nom du tyran, que Trebellius Pollion appelle Regillien. On voit le nom de *Régalien* sur plusieurs médailles d'argent très-bien conservées ; & Aurelius Victor appelle ce tyran *Régallien. Voyez* REGILLIEN.

REGERENDARIUS, officier qui sous le bas-empire tenoit le registre de toutes les requêtes présentées au préfet du prétoire, & signée par ce préfet.

REGGIO, près de Messine. *Voyez* RHEGIUM.

REGIA. Voyez PALAIS.

REGIFUGE ou FUGALE, fête que l'on faisoit à Rome, le 6 avant les calendes de Mars. Les anciens ne conviennent pas de l'origine de cette fête : les uns disent qu'elle avoit été instituée en mémoire de la fuite de Tarquin le Superbe, lorsque la ville recouvra sa liberté ; les autres disent qu'elle portoit ce nom, parce que le roi des choses sacrées, s'enfuyoit après qu'il avoit sacrifié. Le premier sentiment, fondé sur l'autorité d'Ovide, de Festus & d'Ausone, paroit plus vraisemblable que le second, qui est de Plutarque ; à moins qu'on ne dise pour le concilier, que le roi des choses sacrées fuyoit ce jour-là, pour rappeler la mémoire de la fuite du dernier des rois de Rome.

REGILLA, longue tunique blanche, bordée de pourpre que les nouvelles mariées chez les Romains, portoient la veille de leurs noces. C'étoit une superstition de leur faire tisser à elles-mêmes l'étoffe de cette tunique, & de la faire tisser debout comme les inventeurs de l'art du tisserand, & non assises, comme les Grecs & les Romains le pratiquoient. On vouloit par-là rappeller les mœurs antiques.

REGILLENSIS, sur-nom des CLAUDIUS.

REGILLIEN, tyrans sous Gallien.

Q. NONIVS REGILLIANVS AVGVSTVS.

Les médailles de ce prince qui sont rapportées par Goltzius, Tristan & Strada, sont fort incertaines ; cependant, comme il a régné plus de deux années, il paroit probable qu'on en a fabriqué, & qu'on doit en trouver d'antiques.

Il y a dans un cabinet de Paris deux médailles de petit bronze avec le seul nom de NONNIUS AVG. qui pourroient être de ce tyran. *Voyez* RÉGALIEN.

REGILLUM. Voyez VOILE.

REGILLUS, surnom de la famille ÆMILIA.

REGINUS, surnom de la famille ANTISTIA.

RÉGIONS de Rome, *regiones* ; on nommoit *régions de Rome*, les parties les plus grandes & les plus spacieuses de cette capitale. Nous apprenons de Tacite, de Pline & de Dion, qu'Auguste sous le consulat de Tibere & de Pison, divisa cette grande cité en quatorze parties, auxquelles il donna le nom de *régions*, nom qui dans sa signification propre, désigne les territoires des colonies & municipes, dans les confins desquels la juridiction de la magistrature se terminoit.

Les *régions de Rome* se divisoient en diverses parties, dont les unes étoient vuides, & les autres remplies de bâtimens ; les vuides étoient les rues grandes & petites, les carrefours, les places publiques. Les grandes rues au nombre de 31, s'appelloient *viæ regiæ* ou *militares*, & commençoient au pilier doré. De l'une de ces grandes rues à l'autre, Néron fit bâtir en ligne droite des rangs de maisons également profondes, & appela *Vicos* cette suite de maisons, que nous pouvons rendre par le mot de *quartier* ; car Festus nous apprend que le terme *vici*, désigne un assemblage d'édifices environnés de rues, de manière à circuler tout autour.

Ces *vici* tirés au cordeau, étoient entrecoupés par de petites rues, en plusieurs parties, que l'on appeloit *insulæ*, isles. Ces isles ne recevoient de division que par des maisons particulières *ædes privatas* ; car les belles maisons ou hôtels des grands se nommoient *domus*.

On comprend à présent tous ces termes, qui se rencontrent si souvent dans les auteurs. Rome se divisoit en *régions*, les *régions* en quartiers, les quartiers en isles, & les isles en maisons bourgeoises ou en palais des grands seigneurs. On n'est point d'accord sur l'étendue du terrein que contenoient les quatorze *régions*; puisqu'on les porte depuis douze mille jusqu'à trente-trois mille piés en circonférence. (D. J.)

Romulus après avoir bâti sa petite ville sur le Mont-Palatin, sept cent cinquante-trois ans avant l'ère vulgaire, la partagea en trois quartiers, qui donnerent leurs noms aux trois classes qui comprenoient tous les habitans. *Ager Romanus primum divisus in partes tres à quo tribus appellata, Tatientium, Ramnensium, Lucerum*, dit Varron. Le roi Servius fit un autre partage en quatre quartiers, ou *régions*, qu'il nomma des lieux mêmes ou elles étoient situées; dans les premiers qu'il appela *suburane*, il renferma tous ceux qui habitoient le Mont-Cœlius & les environs, dans la seconde les Esquilies, la troisieme appelée la *colline*, comprenoit les Monts Quirinal & Viminal, la quatrieme elle seule renfermoit presque les trois quartiers de Romulus, le Palatin, le Capitole, le *Forum*, & fut appellée la *Palatine*, du nom de ce premier Mont, sur lequel Rome avoit été bâtie. Cette division subsista jusqu'au temps d'Auguste qui partagea la ville en quatorze *régions*. *Spatium urbis*, dit Suétone, *in regiones quatuordecim divisit*. Dans chacun de ces quartiers, il établit deux commissaires, *curatores viarum*, qu'on choisissoit tous les ans, & qui tiroient leur quartier au sort.

Ils portoient la robe de pourpre, & avoient chacun deux licteurs qui marchoient devant eux dans le *quartier* dont ils avoient l'intendance. Ils avoient sous eux les esclaves commis aux incendies. Leur charge consistoit à pourvoir à la tranquillité & à la netteté du *quartier* dont ils avoient soin; à prendre garde que les nouveaux bâtimens n'avançassent trop, & ne s'élevassent au-dela de la hauteur prescrite. Ils avoient pour les soulager deux dénonciateurs dans chaque *quartier*, qui les avertissoient des désordres qui y survenoient, & des cohortes de guet, pour dissiper les assemblées nocturnes, & arrêter les vagabonds & les voleurs.

Ces quatorze *quartiers* avoient 424 rues, dont il y en avoit trente-une de principales appelées grandes rues ou *royales*, qui commençoient à cette colonne dorée qui étoit à l'entrée de la grande place. A chacune de ces rues étoient préposés quatre vico-maitres comme nos dizainiers, pour en prendre soin & porter les ordres des chefs de police à chaque citoyen.

Alexandre Severe ajouta encore jusqu'à quatorze commissaires, qui etoient comme nos quarteniers & qui servoient d'assesseurs au gouverneur de la ville.

REGIONES, *urbicariæ & suburbicariæ*. *Voyez* SUBURBICARIÆ & URBICARIÆ.

REGIONIBUS (à) les mêmes officiers que les *curatores viarum*.

REGNUM. Ce terme dans l'histoire du Bas-Empire & dans celle de France a été employé pour désigner une *couronne*. Il étoit d'usage d'envoyer des couronnes à certains princes. Chilpéric en envoya une à Eudes, duc d'Aquitaine, pour le mettre dans ses intérêts, & l'engager à se déclarer contre Charles Martel. On a mis en question, si le don de ce *règne* ou de cette couronne devoit être regardé comme un présent gratuit, où comme une reconnoissance tacite de la souveraineté de celui à qui on l'envoyoit. Le Cointe a décidé qu'il ne s'agissoit que d'un simple présent sans attribution de souveraineté. De Valois a soutenu au contraire, mais avec moins de vraisemblance, que la reconnoissance de la souveraineté étoit attachée à cette couronne.

Quoi qu'il en soit il est évident que chez quelques historiens le mot *regnum* conserve encore son ancienne signification, *royaume*, indépendance, souveraineté, & que chez d'autres, par une acceptation particulière, ce terme ne signifie plus qu'un présent d'un grand prix, que se faisoient les personnes d'un certain rang, & qui consistoit ordinairement en de riches couronnes. (D. J.)

REGULA du cirque, la même chose que la *balbis*. Voyez BALBIS.

REGULIERS. (*Extrait de l'Art de vérifier les dates.*) On distingue deux sortes de *réguliers*, les *réguliers* solaires & les *réguliers* lunaires. Les premiers sont un nombre invariable, attaché à chaque mois, comme on le voit dans la table suivante.

TABLE des *Réguliers* solaires qui répondent à chaque mois.

Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2	5	5	1	3	6	1	4	7	2	5	7

On se servoit des *réguliers* avec les concurrens (*Voyez ce mot*) pour trouver quel jour de la semaine tomboit le premier de chaque mois. Pour cela, il faut ajouter les *réguliers* du mois aux *concurrens* de l'année. Ces deux nombres réunis ensemble, en font un troisième, qui est le total. Si ce total ne surpasse point celui de sept, il marque le jour de la semaine que l'on cherche; s'il surpasse le nombre sept, il faut retrancher sept, & ce retranchement fait, le nombre restant marque quel jour de la semaine tomboit le premier de chaque mois de l'année en question. Ceci deviendra clair par un exemple. Je prends l'année 78 de J. C.; cette année on comptoit trois concurrens, comme on le voit dans la table CHRONOLOGIQUE. J'ajoute à ces trois concurrens le *régulier* du mois de janvier, qui est deux; le total est cinq : ainsi le premier de janvier en 78 étoit la cinquième férie, ou le jeudi. En février on comptoit cinq *réguliers*, ajoutons-les aux trois concurrens, cela fait huit; retranchons sept, reste un. Donc le premier février en 78 étoit le premier de la semaine, ou un dimanche. Je fais la même opération pour tous les mois de la même année, & je trouve que le premier de mars étoit un dimanche, le premier d'avril un mercredi, le premier de mai un vendredi, le premier de juin un lundi, le premier de juillet un mercredi, le premier d'août un samedi, le premier de septembre un mardi, le premier d'octobre un jeudi, le premier de novembre un dimanche, le premier de décembre un mardi. Pour savoir si je ne me suis pas trompé dans le calcul que je viens de faire, je jette les yeux sur la table chronologique, & je trouve qu'en 78 la lettre dominicale étoit D; je passe ensuite au calendrier SOLAIRE perpétuel, & j'examine au CALENDRIER D, quel jour de la semaine tombe le premier de chaque mois, & je trouve que dans mon calcul j'ai bien rencontré par-tout. En effet, il n'est pas possible de s'y tromper pour les années communes, ni même pour les bissextiles, pourvu qu'on retranche une unité sur les concurrens, aux mois de janvier & de février, (par la raison que dans ces années, ils changent au 25 février.) Si donc en une année bissextile, l'on compte, par exemple deux concurrens, il n'en faut compter qu'un, pour trouver le premier jour de janvier & celui de février, & il en faut compter trois, pour trouver le jour initial des mois suivans.

Les *réguliers* lunaires sont aussi un nombre invariable, attaché à chaque mois de l'année. Ajoutés aux épactes, ils faisoient connoître quel étoit le jour de la lune le premier de chaque mois. Comme tous les anciens computistes ne s'accordoient point sur le commencement de l'année lunaire, ils ne s'accordoient point aussi en tout sur le nombre des *réguliers* lunaires, qu'il falloit attacher à chaque mois. Ceux qui commençoient l'année lunaire avec le mois de janvier, ou avec le mois de mars, attachoient autant de *réguliers* lunaires à chaque mois que la lune avoit de jours le premier de chaque mois de la première année du cycle de 19 ans. Cette année, comme on peut le voir dans notre CALENDRIER lunaire, le premier de janvier étoit le neuvième de la lune, puisque la nouvelle lune tomboit le 24 décembre précédent, & que depuis le 24 décembre jusqu'au premier janvier inclusivement, il y a 9 jours. Suivant cette règle appliquée à chaque mois de la première année du cycle de 19 ans, voici une table qui va nous apprendre combien les anciens computistes qui commençoient l'année lunaire au premier janvier, ou au 1 mars, attachoient de *réguliers* lunaires à chaque mois de l'année quelle qu'elle soit.

Table des *Reguliers* lunaires, selon les computistes qui commençoient l'année avec le mois de Janvier ou avec le mois de Mars.

Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9	10	9	10	11	12	13	14	16	16	18	18

Maintenant pour savoir le jour de la lune au premier janvier de la seconde année du cycle de 19 ans, il ne falloit qu'ajouter l'épacte de cette année, qui est 11, comme on le voit dans la table CHRONOLOGIQUE, aux neuf *réguliers* de ce mois. Neuf & onze font vingt. Donc le premier janvier de la seconde année du cycle de 19 ans étoit le vingtième de la lune cette année-là. Il en faut excepter les années 8, 11 & 9, qui étoient des années *embolimiques*, ou de 13 mois lunaires, auxquels les *réguliers* & les épactes réunis ensemble, ne marquoient point exactement le jour de la lune au premiet de chaque mois, parce que l'ordre des lunes pleines, ou de 30 jours, & des lunes *caves*, ou de 29 jours, étoit troublé, ou dérangé ces années-là par le mois intercalaire, ou ajouté, comme nous le disons à l'article du CYCLE lunaire. Les anciens computistes suppléoient alors au défaut des *réguliers* & des épactes, par la connoissance qu'ils avoient de l'irrégularité de ces années, & de la manière de compter les lunes en ces occasions.

Les autres computistes, qui commençoient l'année lunaire au mois de septembre avec les Egyptiens, & 4 mois avant l'année julienne, donnoient cinq *réguliers* lunaires aux mois de septembre & d'octobre, & sept aux mois de novembre & de décembre. Pour tous les autres mois, ils convenoient parfaitement avec ceux qui commençoient l'année lunaire avec le mois de janvier, ou avec le mois de mars. La cause de cette différence saute aux yeux. Ce ne sont point les mêmes mois de septembre, d'octobre, de novembre & de décembre, chez les uns & les autres. Ces 4 mois, selon ceux qui commençoient l'année avec le mois de septembre, appartenoient à une année; & les mêmes mois, selon ceux qui commençoient l'année lunaire avec le mois de janvier, ou avec le mois de mars appartenoient à une autre année, qui est la suivante: ainsi l'on ne doit point s'étonner s'ils attachoient un différent nombre de *réguliers* lunaires à ces 4 mois. Pour les accorder ensemble, il ne faut qu'ajouter 11 épactes, que comptoient ceux qui commençoient l'année lunaire avec l'année julienne, & qui n'étoit point comptée par ceux qui commençoient leur année lunaire 4 mois auparavant. Cinq & onze font seize; ce sont les *réguliers* de septembre & d'octobre: sept & onze font dix-huit; ce sont les *réguliers* de novembre & de décembre.

Il ne sera peut-être pas hors de propos d'éclaircir ici une petite table des *réguliers* lunaires, qui se trouve dans le glossaire de du Cange, au mot *regulares*. Elle est dressée selon ceux qui commençoient l'année au mois de septembre avec les Egyptiens. Il y a dans cette table une colonne de chiffres marqués ainsi LXXX, LXXIX, vis-à-vis de chaque mois. Ces chiffres LXXX, LXXIX sont répétés six fois alternativement, & l'on ne voit pas d'abord ce qu'ils signifient. Cette obscurité vient de ce qu'ils sont mal imprimés. Voici comment ils auroient dû l'être; L. XXX, L. XXIX. La lettre L signifie lune, & les chiffres XXX & XXIX signifient les jours de la lune, qui, selon la manière de compter des computistes, à XXX & XXIX jours alternativement excepté les années embolimiques, où cet ordre est dérangé, comme on l'a dit à l'article du cycle lunaire. Revenons à nos *réguliers* lunaires & solaires.

Jusqu'ici, tout ce que nous avons dit des uns & des autres *réguliers*, est plus curieux qu'il n'est nécessaire pour l'intelligence de notre table CHRONOLOGIQUE, où nous n'avons point placé ces sortes de *réguliers*, parce que nous ne les avons trouvé dans aucune charte, & qu'ils ne peuvent servir à aucun usage qu'à celui que nous avons marqué. Mais il y a un autre sorte de *réguliers* lunaires, attachés aux années qui se trouvent quelquefois marquées dans les chartes parmi les dates. On peut voir dans la table CHRONOLOGIQUE où ces *réguliers* sont marqués, comment ils répondoient aux années du cycle de dix-neuf ans, & aux autres notes chronologiques qui appartiennent aux mêmes années. C'est ici qu'il faut en expliquer l'usage.

Les *réguliers* annuels de la lune servoient avec les concurrens, à marquer quel jour de la semaine tomboit le premier de la lune paschale. On comptoit les *réguliers* & les concurrens d'une année. Si ces *réguliers* & ces concurrens ne surpassoient point le nombre de sept, on le conservoit entier, & le jour suivant étoit le premier de la lune paschale. S'ils surpassoient le nombre

nombre sept, on retranchoit sept, & le nombre restant indiquoit que le lendemain étoit le premier de la lune pascale. Par exemple, l'an 874, qui étoit la première année du cycle de dix-neuf ans, on comptoit quatre concurrens & cinq *réguliers*. Quatre & cinq font neuf: J'en retranche sept, reste deux, qui marquent le second jour de la semaine, ou le lundi: donc le premier jour de la lune pascale étoit le mardi. Pour me convaincre qu'en 874 le premier de la lune pascale étoit réellement un mardi, je jette les yeux sur le CALENDRIER lunaire, & j'y vois qu'en 874 le premier de la lune pascale étoit le 23 mars; je cherche ensuite dans la table CHRONOLOGIQUE la lettre dominicale de 874, & j'y trouve C. De-là je passe au CALENDRIER C ou je trouve le 23 mars un mardi.

Rapportons un second exemple de l'usage des *réguliers* annuels. En 875 qui étoit la deuxième année du cycle de 19 ans, on comptoit un *régulier*, & cinq concurrens. Un & cinq font six: six marque le vendredi: donc le premier de la lune pascale en 875 étoit un samedi. Je puis en faire la preuve, comme je viens de la faire pour l'année précédente. Mais nous ne croyons pas que cela soit nécessaire, non plus que d'en rapporter un plus grand nombre d'exemples. Les lecteurs intelligens en feront tant qu'il leur plaira, pour vérifier la règle que nous établissons ici, touchant l'usage des *réguliers* annuels. Il en résultera la même conviction que nous avons éprouvée nous-mêmes, après une infinité d'exemples, en recherchant quel pouvoit être chez nos anciens l'usage de ces *réguliers*. (*l'Art de vérifier les dates.*)

REGULUS, surnom de la famille *Atilia*.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte de verre, dont l'original appartenoit au docteur Gavi, à Florence, la tête du célèbre Atilius *Régulus*, qui ressemble à celle qui porte ce nom dans le recueil de Fulsisus Urvinus. (*Imag. n°. 38.*)

REINE des mystères. *Voyez* ROY.

REINE: Junon, la *reine* des dieux, étoit quelquefois appellée simplement *reine*. Elle eut sous ce nom une statue qu'il lui fut d'abord érigée à Veïes, d'où elle fut transportée au mont Aventin, en grande cérémonie. Les Romains avoient une grande vénération pour cette statue; personne n'osoit la toucher, que le prêtre qui étoit à son service.

La fille aînée d'Uranus, selon les Atlantides, fut surnommée la *reine* par excellence. *Voyez* BASILEE.

REINS. Les *reins* & les parties du corps qui les avoisinent, étoient sous la protection de Vénus. Les Egyptiens les plaçoient sous l'influence de la balance.

ΡΕΙΩΝΗ, surnom de Junon, formé de Ρίον, promontoire, (*Etymol Magn.* & *Suidas.*)

RELATIO, rapport, exposition d'une chose que faisoient à l'empereur, ceux que l'on appeloit referendaires. Sous la république, le droit de rapport au sénat n'appartenoit qu'au consul: *Iidem de iis*, dit Polybe (6. 10.), *quæ deliberanda incumbunt, referendi jus habent.* De sorte qu'après que la république eut perdu sa liberté, l'empereur lui-même, quand il n'étoit pas consul, n'avoit pas ce droit, & étoit obligé de le recevoir d'un magistrat en charge. Dans la suite, l'autorité des princes s'étant accrue, ils s'attribuèrent le privilége de proposer une, deux & trois choses au sénat; ce qu'on appella le droit de premier, de second & de troisième rapport, *prima, secunda, tertia relationes.* Lorsque les consuls avoient proposé quelque chose, & que le rang des sénateurs étoit venu pour opiner, chaque membre avoit le droit de proposer ce qui lui paroissoit avantageux à la république; mais il se contentoit de demander que les consuls en fissent leur rapport à la compagnie.

RELATOR auctionum. Ces mots qui se lisent dans une inscription recueillie par Muratori (902. 5.), désignent un greffier qui enregitroit les esclaves.

RÉLÉGATION, espèce d'exil chez les romains, peine moins rigoureuse que le bannissement, connue sous le nom d'interdiction de feu & d'eau, puisque cette dernière peine privoit du droit de bourgeoisie, que la première n'ôtoit pas. Il y avoit deux sortes de *rélégation*; la première envoyoit le coupable dans une isle; la seconde ordonnoit seulement de sortir de Rome, de l'Italie ou de telle province. La formule de cette peine étoit celle-ci: *Illum provinciâ illâ, insulisque eis relego, excedereque debebit intrà illum diem* (Ulpian.). Cette sentence étoit quelquefois suivie de la privation des biens; souvent aussi elle n'en dépouilloit pas celui qui la subissoit. C'est ainsi qu'Auguste, en *reléguant* Ovide, le laissa maître de ses biens, comme le poëte (*Trist. V. 3. 55.*) l'annonce lui-même:

Nec mea concessa est aliis fortuna.

Les gouverneurs des provinces avoient le pouvoir de *reléguer* dans une isle de la dépendance de leur gouvernement. Quand il n'y en avoit point, ils prononçoient à la vérité en général qu'ils *reléguoient* dans une isle, *in insulam se relegare*; mais ils écrivoient à l'empereur d'en assigner une, &

dans l'intervalle le *relégué* demeuroit à la garde des soldats. La *relégation* étoit ordinairement la peine des patriciens.

RELIEFS (Bas-). Les égyptiens & les grecs donnoient très-peu de saillie aux figures de leurs *bas-reliefs* ; & pour en former le champ, ils se contentoient d'en creuser les contours. Les obélisques & plusieurs médailles très-anciennes nous offrent cette manière. Dans les beaux siècles de la sculpture les Grecs creusèrent un champ proportionné aux figures, & le polirent même avec soin, mais ils tinrent toujours les figures basses & détachées les unes des autres. Ce n'est pas qu'ils ignorassent la perspective linéaire, comme l'ont avancé quelques écrivains mal instruits, c'est qu'ils ne voulurent pas en faire usage dans la sculpture. Les modernes ne les ont pas imités, & ils ont eu grand tort. Car un *bas-relief* doit être vu d'un seul point, & par conséquent aucune partie n'en doit-être cachée par une autre.

Le *bas-relief* d'Endimion, les Bacchantes de Callimaque du Capitole, les Heures, Zetus & Amphion de la villa Borghese, & le beau fragment de Bacchus, au palais Farnèse, offrent des modèles precieux de cette ancienne manière des sculpteurs Grecs.

D'Hancarville dit du *relief* applati : « Le *relief* applati s'observe dans les figures de la *frise* du Parthenon d'Athènes, construit au temps de Périclès par l'architecte Ictinus, sous la direction de Phidias. Il en existe des morceaux en Angleterre, où je les ai vus chez M. le chevalier Banks. La statue de Némésis qu'on admiroit à Rhamnus dans l'Attique, passoit pour un des plus beaux ouvrages de Phidias. Il la fit du même marbre que les perses avoient apporté de Paros à Marathon, pour en ériger les trophées de la victoire qu'ils comptoient y remporter, mais qu'ils perdirent (*Pausan. lib. I. p. 81.*). Des dépouilles, gagnées sur les perses dans la même occasion, Phidias exécuta la statue colossale de Minerve, dont Mys, graveur très-célèbre, fit le bouclier (*Pausan. lib. I. p. 67.*). Ces deux grands artistes travaillèrent donc ensemble peu après la bataille de Marathon, dans la soixante-douzième olympiade, 490 ans avant notre ère. Gelon régnoit alors à Syracuse. Les médailles en or de ce prince, & celles en bronze d'Hiéron, son frère & son successeur, sont du plus beau *relief* possible ; & l'on voit que du temps de Phidias, on connut la plus belle forme, dont le *bas-relief* des figures étoit susceptible. Si donc, dans un ouvrage aussi important que l'étoient les frises du principal temple d'Athènes, exécutées sous la direction de Phidias même, on employa le *bas-relief* applati, au lieu du *bas-relief* plus relevé, qui se voit dans ses autres figures, c'est que des raisons d'utilité engagèrent à négliger cette espèce d'agrément qui se tire de la beauté du *relief*. Si l'on eût donné beaucoup de saillie au *relief* des frises du Parthenon, étant fort élevées, les parties les plus voisines de l'œil lui en eussent caché les parties les plus éloignées ; en voulant mieux faire, on n'eût pas fait si bien ; on jugea qu'en cette occasion, la moitié valoit mieux que le tout, suivant la maxime d'Hésiode ; & l'on sacrifia quelque beauté de détail, pour maintenir la beauté de l'ensemble, comme on abandonne le detail & la justesse des proportions mêmes, pour conserver l'effet, & rendre les proportions plus justes, aux objets destinés à être vus dans une très-grande élévation ; car, dans la perspective comme dans le moral, l'élévation annoblit des objets, qui paroitroient ridicules si on les voyoit de plus près ».

Le *relief* dans une médaille, comme l'a remarqué Jobert, est une beauté ; mais cette beauté n'est pas une marque indubitable de l'antique. Elle est essentielle aux médailles du Haut-Empire ; mais dans le Bas-Empire, il se trouve des médailles qui n'ont guères plus de *relief* que nos monnoies. La nécessité de frapper d'un seul coup les monnoies & les jetons, nous a forcé de négliger cette beauté dans nos monnoies & dans nos jettons ; par-là nous avons perdu l'avantage de les pouvoir conserver aussi long-temps que les monnoies romaines. Leurs médailles que l'on tire de terre, après 1800 ans, sont encore aussi fraiches & aussi distinctes que si elles sortoient des mains de l'ouvrier. Nos monnoies, au contraire, après 40 ou 50 ans de cours, sont tellement usées, qu'à-peine peut-on reconnoitre la figure ou la légende. Ainsi les anciens nous surpassent par cet endroit ; mais, dans nos médailles, non-seulement nous égalons les grecs & les romains, souvent même nous les surpassons.

Depuis qu'on a inventé la manière de battre sous le balancier, nous avons porte le *relief* aussi haut qu'il puisse aller en fait de médailles. Varin a employé pour les monnoies un *bas-relief* applati, très-agréable, & il n'a pas été imité.

RELIURE des anciens. *Voyez* LIVRES des anciens.

RELIGION des anciens. « On demande, dit M. Paw, pourquoi on trouvoit chez plusieurs peuples de l'antiquité des *religions* si folles & des loix si sages. La raison en est que la plus grande partie du culte religieux avoit été imaginee dans des temps où les hommes étoient encore sauvages ; les lois, au contraire, furent faites lorsque la vie sauvage eut cessé. Or, la maxime de ne rien innover, fit subsister chez des nations d'ailleurs bien policées, beaucoup de pratiques religieuses qui venoient des barbares ».

» C'est en vain que quelques auteurs trop prévenus en faveur de l'ancienne Egypte ont taché de justifier tout ce que le culte de ce pays qu'on a appelle la mère des arts & l'école de la superstition, renfermoit de vicieux, de ridicule & d'absurde. On dit que chez les peuples civilisés la religion change tellement de forme à la longue, qu'après un certain nombre de siècles, on n'y reconnoît plus l'ombre de l'institution primitive, & on s'imagine que cela arrive par des causes dont l'effet est inévitable. Mais nous voyons, au contraire, que la grande maxime des prêtres de l'Egypte étoit qu'en fait de *religion* il ne faut absolument rien innover, & leur disciple Platon a si fort insisté sur cette maxime, qu'enfin il prétend qu'il faudroit avoir perdu l'esprit ou le sens-commun, pour entreprendre de changer quelque partie du culte que ce soit (*De legibus*, *dial. V.*) ». (*Voyez* MYTHOLOGIE.)

RELIGIOSUS, personnage attaché au culte de quelque divinité. On lit dans les inscriptions recueillies par Gruter (1088. 2.) *Religiosus de Capitolio*; & (308. 5.) *Religiosus a Matre-Magna capillatus*.

RELIQUIÆ defunctorum, restes des cadavres que le feu avoit épargnés, & que l'on renfermoit dans le monument, après les avoir lavés avec du vin. On lisoit à Rome l'inscription suivante :

D. M
RELIQUIÆ. CORPORIS
M. TARQUINI. CRISPI
FRONTONIS. C. L. M. VIRI. CAP.

(*Ferret i Mus. lapid. IV. Memor.* 50.)

Quelquefois on transportoit ces restes, & il falloit pour cela une permission des pontifes ou de l'empereur, auquel on présentoit requête comme revêtu de la charge de grand pontife.

REMANCIPATIO, dissolution du mariage fait par achat, *coemptione*. Par cette façon de se marier, la femme étoit mise entre les mains de son mari, qui lui donnoit quelques pièces de monnoie, seulement pour la forme. Par-là, elle étoit censée achetée, & par la *rémancipation*, le mari ne faisoit que la rendre, & elle se trouvoit dégagée de ses liens : *Remancipatam Gallus Ælius esse ait, quæ mancipata sit ab eo cui in manum convenerit* (Festus.).

REMI, dans les Gaules. REMO.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

REMORE, PIEXE, SUCET, ARRÊTE-NEF, *REMORA*, poisson de mer auquel les anciens ont donné le nom de *remora*, parce qu'ils prétendoient qu'il arrêtoit les vaisseaux en pleine mer, lorsqu'il s'y attachoit. Ce poisson a un pied & demi de longueur, & quatorze pouces d'épaisseur; il est plus mince vers la queue, & il a la bouche triangulaire. La mâchoire supérieure est plus courte que l'inférieure; la tête a deux pouces de longueur, depuis la pointe jusqu'au commencement du dos; la face supérieure est applatie, & figurée comme le palais d'un animal, traversé de plusieurs sillons.

C'est par cette partie que le *remore* s'attache aux vaisseaux & au ventre du tiburon; on prétend même qu'il ne quitte pas le tiburon, quoiqu'on tire celui-ci hors de l'eau.

REMORES AVES, oiseaux de mauvais présage, qui retardent les entreprises : *Quæ acturum aliquid remorari compellunt*, dit Festus.

REMOULEUR. *Voyez* ARROTINO.

REMURIA, endroit à Rome sur le mont Aventin, où Rémus prit l'augure du vol des oiseaux, & où il fut enterré : *Dicitur locus in summo Aventino ubi Remus de urbe condendâ fuerat auspicatus*.

REMURIA, fêtes que l'on célébroit à Rome dans le mois de mai, pour appaiser les mânes de Rémus. On les appelloit aussi *Lemures*. *Voyez* ce dernier mot.

REMURIUS, partie du mont Aventin, ainsi nommée de Rémus qui l'habitoit.

REMUS, frère de Romulus. *Voyez* ce dernier mot.

RÉMY (Monument de Saint-). *Voyez* SAINT-RÉMY.

RENARD de Thèbes, changé en pierre. Dans la fable de Céphale & Procris, il est parlé d'un *renard* qui faisoit de grands ravages aux environs de Thebes & auquel les thébains, par une horrible superstition, exposoient tous les mois un de leurs enfans, croyant par-là mettre les autres à couvert de la fureur de cet animal. Ce *renard* avoit été envoyé par Bacchus, dont les thébains avoient méprisé la divinité. Céphale prêta à Amphitryon son fameux chien, nommé Lélape, pour donner la chasse à ce *renard*; & dans le temps que Lélape alloit le prendre, ils furent tous deux changés en pierre. *Voyez* AMPHITRYON, CÉPHALE.

Renard sur les médailles d'Alopéconæsus, par allusion à son nom grec, *ἀλώπηξ*, *renard*.

RENDRE (Se), *deditio*, reddition d'une ville, d'une place. Ceux qui étoient chargés de la *rendre* aux assiégeans, se présentoient avec des habits négligés, *rendoient* leurs armes, & mettoient un bouclier sur leur tête, signe ordinaire, dit Ammien, des gens qui se *rendent* : *Imposuerunt clypeos capitibus, quod est symbolum seipsos dedentium.* La formule dont on se servoit ordinairement, est rapportée dans le premier livre de Tite-Live.

RENIA, famille romaine dont on a des médailles :

O. en or.

RRR. en argent.

O. en bronze.

RENNE ou RHENNE, quadrupède qui ressemble beaucoup au cerf. On en voit sur les médailles de la famille *Renia*, où ils sont allusion à son nom.

RENOMMÉE. Les poëtes l'ont personnifiée, & en ont même fait une divinité. Elle étoit sœur des géans Cée & Encelade, & fut le dernier monstre qu'enfanta la Terre, irritée contre les dieux qui avoient exterminé ses enfans. Pour s'en venger, elle enfanta ce monstre, afin qu'il divulguât leurs crimes, & qu'il les fit connoître à tout l'univers. Voici le beau portrait qu'en fait Virgile (*Eneid. lib. IV.*) : « La *Renommée* est le plus » prompt de tous les maux ; elle subsiste par son » agilité, & sa course augmente sa vigueur. D'abord petite & timide, bientôt elle devient » d'une grandeur énorme ; ses pieds touchent la » terre, & sa tête est dans les nues..... Le pied de » cet étrange oiseau est aussi léger que son vol est » rapide. Sous chacune de ses plumes, ô prodige ! il y a des yeux ouverts, des oreilles attentives, une bouche & une langue qui ne se » tait jamais. Il déploie ses aîles bruyantes au » milieu des ombres ; il traverse les airs durant » la nuit, & le doux sommeil ne lui ferme jamais » les paupières. Le jour il est en sentinelle sur le » toît des hautes maisons ou sur les tours élevées ; » de-là il jette l'épouvante dans les grandes villes, » & sème la calomnie avec la même assurance » qu'il annonce la vérité ». Ovide (*Metam. liv. IV.*) fait habiter la *Renommée* sur une tour élevée, dans un lieu également éloigné du ciel, de la terre & de la mer, d'où elle considère tout ce qui se passe dans ces trois empires, pour le publier ensuite.

Les athéniens avoient élevé un temple à la *Renommée*, & lui rendoient un culte réglé. Furius Camillus, dit Plutarque, fit bâtir à Rome un temple à la *Renommée*.

Il est douteux que nous ayons des *Renommées* antiques, parce que l'on a toujours pris des victoires pour des *Renommées*. Cependant on s'accorde à les représenter sous la figure d'une femme ailée, planant dans les airs & tenant une trompette. J'ajouterai que l'on doit lui donner la coëffure des vierges, parce qu'aucun poëte n'a chanté son hymen & ses amours.

RÉPARER des médailles, c'est les retoucher, en sorte qu'étant frustes & effacées, elles paroissent nettes & lisibles. Pour cela on enlève la rouille avec le burin, on rétablit les lettres, on polit le champ, & on ressuscite des figures qui ne paroissoient presque plus. Quand les figures sont rongées, on prend une espèce de mastic que l'on applique au métal, & que l'on retaille ensuite très-proprement, pour faire croire que les figures sont entières & bien conservées. C'est une ruse qu'on a souvent mise en usage ; les connoisseurs gardent leurs médailles sans les *réparer*, parce que rien ne contribue tant à les gâter. (*D. J.*)

REPAS. Les Grecs croyoient que les hommes des temps héroïques étoient de plus haute stature, & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête un grand porc de cinq ans pour trois personnes. *Odyss.* 14.

Les héros d'Homere se servent eux-mêmes pour la cuisine & les *repas* ; quelques uns pensent que chez les anciens les *repas* étoient très-souvent des sacrifices, & que c'est pour cela qu'ils étoient préparés par des rois. Cette raison peut être vraie à certains égards, & insuffisante à d'autres ; elle n'a pas lieu, par exemple, pour le *repas* qu'Achille, aidé de Patrocle, donne dans sa tente aux députés des Grecs, qui venoient le prier de se réconcilier avec Agamemnon. Il y a dans le dénombrement des mets de ce repas beaucoup de grains & de légumes ; c'étoit aussi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens ; c'étoit celle des Romains dans les meilleurs temps, & lorsqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. Il est peu parlé de poisson dans leurs *repas*, si ce n'est dans les derniers temps. Les anciens le méprisoient comme une nourriture trop délicate & trop légère pour des hommes robustes.

Repas de confédération. L'antiquité confirmoit ordinairement ses traités & ses alliances par des festins fédéraux, sur lesquels il faut lire Stuchius *in antiquitatibus convivalibus* ; c'est un livre plein de recherches curieuses & profondes. (D. J.)

Repas par écot. L'usage des *repas par écot* est

fort ancien, Homere l'appelle dans le premier livre de l'Odyssée ἔρανος; sur quoi Eustathe a remarqué que les Grecs avoient trois sortes de *repas*; celui des noces, appellé γάμος; le *repas par écot* dont chaque convive payoit également sa part ἔρανος; & le *repas* qu'un particulier donnoit à ses dépens, εἰλαπίνη. Suidas dit, ἔρανος est une somme ramassée pour faire un *repas par écot*: & comme les grecs appelloient συμβολὴ l'argent que chacun donnoit pour le *repas*, les Romains donnoient le nom de *symbola* aux *repas* qu'ils faisoient par contribution ou *par écot*. Nous lisons dans l'Eunuque de Térence, *act. III. sc.* 4.

Heri aliquot adolescentuli coimus in piræo,

In hunc diem, ut de symbolis essemus. Chæream

Ei rei præfecimus......

Et dans l'Andrienne *symbolum dedit, cœnavit;* il a payé son *écot*, il s'est mis à table. (D. J.)

REPAS funéraire des Grecs. Cérémonie de religion, instituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleuroit la perte, & pour rappeller à ceux qui s'y trouvoient le souvenir de sa mort; ils s'embrassoient en sortant, & se disoient adieu, comme s'ils n'eussent jamais dû se revoir; le *repas* se faisoit chez quelqu'un des parens du mort. La république d'Athènes fit un de ces repas aux obséques de ceux qui avoient été tués à Chéronée, & elle choisit la maison de Démosthènes pour le donner. Le *repas funéraire* s'appelloit *silicernium*; c'est pourquoi Térence se sert de ce mot figuré, & donne ce nom à un vieillard décrépit, peut-être parce qu'un homme de cet âge est à la veille de coûter à ses parens un *repas funéraire*. (D. J.)

REPAS funéraire des romains. On en distinguoit de deux sortes; les uns se faisoient dans la maison du mort au retour du convoi, entre ses parens & ses amis qui ne manquoient pas d'y faire éclater leur douleur par des cris & des lamentations. Les autres se faisoient sur le tombeau même du mort: l'on y servoit à manger pour les ames errantes, & on croyoit que la déesse *Trivia* qui présidoit aux rues & aux chemins, visitoit les ames pendant la nuit: mais en effet c'étoient les pauvres qui venoient pendant les ténèbres enlever tout ce qui étoit sur le tombeau. (*Ovid. Fast.*):

Est honor, & tumulis animas placare paternas,

Parvaque in extructas munera ferre pyras.

Quelquefois néanmoins les parens faisoient un petit *repas* sur le tombeau du mort. *Ad sepulcrum antiquo more silicernium confecimus, id est* περίδειπνον, *quo pransi discedentes dicimus alius alii: Vale.* (*Nonn. Marcell. ex Varrone*)

REPAS de réception. Il y avoit des *repas de réception* lorsqu'on étoit promu à la charge des augures & des pontifes. Tous les augures étoient obligés de se trouver au *repas* que leur nouveau collègue donnoit à sa réception, à moins qu'il ne fussent malades; & il falloit alors que trois témoins ou plus, jurassent qu'ils étoient véritablement malades. Ces *repas* s'appelloient *aditiales cœnæ*; & on en faisoit de pareils à la consécration des pontifes. *Ut excuser morbi causa in dies singulos*, signifie, » J'atteste que ma santé ne me permet pas encore de me trouver au *repas* qu'Apulius doit donner, & je demande qu'on le fasse différer d'un jour à l'autre. » (D. J.)

REPAS des Romains, les Romains déjeûnoient, dînoient & soupoient; ils dejeûnoient le matin fort légèrement avec du pain trempé dans du vin pur, ils appeloient ce *repas* en latin *jentaculum*, & en grec ἀκράτισμα & ἀκρατισμὸς, d'ἄκρατος, qui signifie du *vin pur*. Le second *repas* étoit le *prandium*, le diner, d'ὥρα, le matin & d'ἔνδιον ou d'ἄριστον, qui signifie *simple & fort sobre*. *Voyez* DÉJEUNER, DINER.

Leur troisième & leur meilleur *repas* étoit le souper. *Voyez* SOUPER; nous nous étendrons beaucoup sur cet article.

Après le souper, ils faisoient encore quelque fois un quatrième *repas* qu'ils appelloient *commessatio* ou *commissatio*, une *collation*, un *reveillon*.

Suétone & Dion font mention de ces quatre *repas* dans la vie de Vitellius: *epulas trifariàm semper interdum quadrifariam dispertiebat: in jentacula, & prandia, & cœnas commessationesque.* Ils ajoutent que ceux qui avoient entrepris de le régaler n'avoient pas peu à faire, quoiqu'il partageât ses faveurs, déjeûnant chez les uns, dinant chez les autres, & taxant de nouveaux hôtes à lui donner le souper & le réveillon. L'intempérance de cet empereur ne prouve cependant pas que cet usage fût ordinaire.

Le déjeûner n'étoit ordinairement que pour les enfans. Le diner étoit fort léger, comme il paroît par le détail qu'en fait Varron, & la collation d'après souper n'avoit lieu que par extraordinaire dans les festins d'apparat. (D. J.)

REPAS de noces. Pour instruire le lecteur de la nature des *repas de noces* chez les Grecs, je ne puis mieux faire que de transcrire la description qu'en a donnée Lucien dans un dialogue intitulé *les Lapithes*: c'est dommage que ce morceau soit si court.

» Dès qu'on fut assemblé, dit Lucien, & qu'il

fallut se mettre à table, les femmes, qui étoient en assez grand nombre, & l'épousée au milieu couverte d'un voile, prirent le côté de la main droite & les hommes se mirent vis-à-vis le banquier Eucrite au haut bout, puis Aristenete, ensuite Zénothemis & Hermon : après eux s'assit le péripatéticien Cleodeme, puis le platonicien, & ensuite la mariée, moi après, le précepteur de Zenon, après moi, ensuite son disciple. »

» On mangea assez paisiblement d'abord, car il y avoit quantité de viandes, & fort bien apprêtées. Après avoir été quelque temps à table, Alcidamas le cynique entra : le maître de la maison lui dit qu'il étoit le bien venu, & qu'il prit un siége près de Dionysidore. Vous m'estimeriez bien lâche, dit-il, de m'asseoir à table, ou de me coucher comme je vous vois, à demi renversé sur ces lits avec des carreaux de pourpre, comme s'il étoit question de dormir, & non de manger : je me veux tenir debout, & je veux manger de-çà & de-là comme les Scythes, &c. Cependant les santés couroient à la ronde. Comme on tardoit à apporter un nouveau service, Aristenete qui ne vouloit pas qu'il se passât un moment sans quelque divertissement, fit entrer un bouffon pour réjouir la compagnie. Celui-ci commença à faire mille postures extravagantes, avec sa tête rase & son corps tout disloqué ; ensuite il chanta des vers égyptiens ; après cela il se mit à railler chaque convive, ce dont on ne faisoit que rire. »

» On apporta enfin le dernier service, où il y avoit pour chacun une piece de gibier, un morceau de venaison, un poisson & du dessert : en un mot, tout ce qu'on peut honnêtement manger ou emporter. » (D. J.)

REPAS (Luxe des). Les gourmands de l'ancienne Rome ne rougissoient pas, dès le temps de Varron, de donner cinquante deniers (45 liv.) d'un jeune paon engraissé, trois deniers (54 sous) d'une grive ; 200, 1000, 1600, & jusqu'à 4000 sesterces, au temps de Columelle (45 liv. 225 liv. 360 liv. 900 liv.) pour une couple de pigeonneaux. *Voyez* CONVIVES.

REPETERE, porter un second, un troisième coup. C'étoit un terme des combats de gladiateurs.

REPETUNDÆ, crime de concussion, de péculat. C'étoit le crime que commettoient les magistrats contre les alliés de Rome ou contre leurs propres concitoyens, en les pillant & leur enlevant leur argent contre les loix. C'est ce que fit Verrès, que Cicéron accuse d'avoir exigé dans l'espace de trois ans en Sicile, dont il étoit gouverneur mille fois cent mille sesterces, outre le tribut ordinaire. Ces extorsions furent assez fréquentes environ cent ans avant la fin de la république, & c'est de-là que provinrent ces richesses immenses de plusieurs particuliers. Lorsque le jeune Gracchus tribun du peuple fit ôter aux sénateurs la connoissance des malversations dans les charges, & des concussions, pour l'attribuer à l'ordre des chevaliers, elles étoient devenues si ordinaires & si communes qu'on ne les regardoit presque plus comme des crimes ; les gouverneurs étant sûrs de l'impunité, parce qu'ils étoient les principaux membres de la république, & qu'ils avoient des égards & des ménagemens les uns pour les autres, ainsi les accusations que les provinces formoient contre eux, échouoient souvent, ou coutoient des peines infinies. Cependant Rome ne laissa pas quelquefois de condamner à de grosses restitutions, ces voleurs publics ; mais toujours au profit de la république, & non des provinces qu'ils avoient pillées. Sous les empereurs, les gouverneurs ne purent s'enrichir aussi facilement aux dépens des peuples, à cause des officiers appellés procurateurs de l'empereur, qui éclairoient leurs actions, & faisoient à peu près la fonction de nos intendans de provinces. Les romains, pour exprimer ce genre de vol, se servoient des termes de *pecunia ablata*, *capta*, *conciliata*, *coacta*, *aversa*. La loi qui concernoit les concussions, s'appelle dans Cicéron, *loi sociale : hac lex socialis est*, parce que les alliés du peuple romain, commencerent les premiers à être l'objet de ce crime exercé sur eux par leurs gouverneurs. Mais bien-tôt le jugement de concussion regarda aussi les magistrats de la ville qui avoient enlevé aux particuliers de l'argent contre les loix. Le premier qui publia une loi contre les concussionnaires fut le tribun Lucius Calpurnius Piso, en 604, ainsi que nous l'apprend Cicéron (Brut. c. 27.) : *L. enim Piso, tribunus plebis, legem primus de pecuniis repetundis tulit, Censorino & Manilio consulibus.* En vertu de la loi Julia qui vint après, on pouvoit poursuivre par la même action, ceux à qui cet argent avoit passé, & les obliger à le restituer.

REPOS (le) dans les statues antiques est exprimé par un bras posé sur la tête.

REPOS, divinité. *Voyez Quies.*

REPOSITORIUM, tablette portative, sur laquelle étoient apprêtés les mets chez les romains.

REPOTIA, festin du lendemain des noces chez les romains, ainsi nommé : *quia iterum potaretur.*

REPUDIUM, répudiation, l'action de rompre les fiançailles, comme le divorce est celle de rompre le mariage : *repudium est cum sponsus à*

sponsa dirimitur ; divortium vero ubi vir & uxor matrimonio solvuntur. La formule de la répudiation étoit conçue en ces termes : *conditione tua non utar.* Dans ce cas l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamnée au double ; mais si ni l'un ni l'autre n'avoit donné sujet à la répudiation, il n'y avoit point d'amende. La répudiation & le divorce étoient permis chez les grecs, & on pouvoit se quitter réciproquement avec une égale facilité, pour se marier ensuite à qui on vouloit.

REQUÊTE, les *requêtes* présentées aux empereurs par des particuliers, se nommoient ordinairement, *libelli*, & la réponse de l'empereur étoit appellée *rescriptum.* Brisson (*de formulis, lib. III.*) nous a conservé une ancienne *requête* présentée à un empereur romain, dont voici les termes.

Quum ante hos dies conjugem & filium amiserim, oppressus necessitate, corpora eorum facili sarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram adificaretur ; via flaminia inter mil. II & III, euntibus ab urbe parte læva. Rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo sarcophago, quem mihi modo comparavi, ea corpora colligere, ut quando ego me esse desiero, pariter cum iis ponar.

Le *rescrit* mis au bas de cette *requête*, étoit conçu en ces termes : *secretum fieri placet ; jubentia Celius promagister subscripsi. III. non. novembris, Antio Pollione, & Optimo coss.*

Voilà une juste idée des *requêtes* que l'on présentoit aux empereurs & de la réponse ou *rescrit* qu'ils y faisoient. Au reste ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponse de l'empereur, elle commençoit presque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *si ut proponis*, &c. & elle finissoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *si preces veritate nituntur*, ce qui est encore en usage parmi nous. (D. J.)

REQUIETORIUM, lieu de repos pour les morts, un tombeau ou un sepulchre. Ce mot se trouve en ce sens dans plusieurs inscriptions, parce que les anciens croyoient que la mort n'étoit qu'un repos.

RES PROLATÆ, les vacations, terme dont se servoient les latins pour marquer un temps de vacances, où le barreau étoit fermé, comme le temps de la moisson, de la vendange, des jeux & autres cérémonies : *Prolatis rebus parasiti venatici sumus*, dans Plaute (capt. 1. 1. 10.) ; pour exprimer la rentrée, on disoit : *res redierunt* comme dans le même auteur : *Sumus quando res redierunt Molossici.*

RESCRITS. Les *rescrits* des empereurs étoient des lettres qu'ils écrivoient en réponse aux magistrats des provinces, ou même quelquefois à des particuliers qui prioient le prince d'expliquer ses intentions sur des cas qui n'étoient pas prévus par l'édit perpetuel ni par l'édit provincial, qui étoient alors les loix que l'on observoit.

L'empereur Hadrien fut le premier qui fit de ces sortes de *rescrits.*

Ils n'avoient pas force de loi, mais ils formoient un grand préjugé.

Quand les questions que l'on proposoit à l'empereur paroissoient trop importantes pour être décidées par un simple *rescrit*, l'empereur rendoit un décret.

Quelques uns prétendent que Trajan ne donna point de *rescrit* de crainte que l'on ne tirât à conséquence ce qui n'étoit souvent accordé que par des considérations particulières. Il avoit même dessein d'ôter aux *rescrits* toute leur autorité.

Cependant Justinien en a fait insérer plusieurs dans son code ; ce qui leur a donné plus d'autorité qu'ils n'en avoient auparavant.

RESEAU sur les épaules. Je remarquerai, dit Winckelmann (*hist. de l'Art.*), comme une particularité que le torse d'une statue de la Villa du comte de Fede, où étoit la fameuse Villa Adriana de Tibur, a pardessus son *manteau* attaché sur la poitrine comme celui d'Isis, une espèce de voile tissu comme un réseau. Ce *réseau* est apparemment la sorte de voile qui s'appelloit ἀγρηνον. C'étoit une mode que suivoient les personnes qui célébroient les orgies de Bacchus. (*Hesych. Voyez* Ἀγρηνον), & c'étoit aussi un ajustement des figures de Tirésias & des autres devins. (*Poll. Onom. l. 4. seg. 116.*)

RESEAU, coëffure des femmes. *Voyez* FILET.

RESECRARE. Voyez OBSECRO.

RESERVOIR, *lacus.*

Lacus Curtius étoit au milieu de la place romaine & il prit son nom, ou du Sabin Metius Curtius, qui se jetta dans cet endroit inondé par les eaux, en voulant éviter la colere de Romulus, ou plus vraisemblablement, de Marcus Curtius, chevalier romain, qui pour faire cesser la peste dont la ville étoit affligée, se précipita dans un gouffre qui s'étoit ouvert dans la place publique, & que l'on appela *Lacus Curtius*, du nom de ce généreux romain. Ce gouffre se referma depuis, & l'on éleva sur ce terrein la statue équestre

de Domitien. Ovide dit, en parlant de cet endroit :

Nunc solida est tellus, sed fuit ante lacus.

Tant qu'il resta ouvert, les romains y jetterent des pièces de monnoie, selon l'ancienne superstition, qui les portoit à honorer ainsi les lieux consacrés dans l'opinion des hommes : *Omnes ordines*, dit Suétone, *in lacum curtii quotannis, ex voto pro salute ejus, stipem jaciebant.*

LACUS JUTURNÆ, n'étoit autre chose qu'une source qui sortant du Mont-Palatin, venoit se creuser un lit profond dans le *forum*, auprès du temple de Vesta. Il n'en reste aucune trace aujourd'hui, parce que le terrein s'étant élevé, l'eau s'est ménagée une issue par dessous terre. Quelques-uns prétendent que c'est la même fontaine que l'on voit dans le Vélabre ; vers l'église de St. Georges, laquelle va se décharger dans le tibre, par un canal souterrein.

RESI. On lit ce mot dans une inscription publiée par Muratori ; (102 5.) Ce mot seroit-il le datif de *resis*, la déesse de l'éloquence ? car ῥῆσις signifie *éloquence* ou *discours*.

RESPUBLICA. La plupart des villes de l'Italie, des Gaules, de l'Espagne, &c. dont il est fait mention dans les inscriptions antiques, se servoient de ce nom de *respublica*, en parlant d'elles mêmes. Aussi les anciens n'attachoient point au mot *respublica* les mêmes idées que nous attachons à celui de *republique* ; ils entendoient tout simplement par *respublica*, *civitas*, la commune. Cela est si vrai qu'il y avoit même des bourgs & des villages, qui ayant obtenu le droit que nous appellons le droit de *commune*, formoient dès lors des *respublica*. Nous pourrions en alleguer plusieurs exemples ; mais pour abreger, nous nous contenterons de l'autorité de Festus : *sed ex vicis partim habent rempublicam, partim non habent, &c.* (D. J.)

RESPUBLICA désignoit aussi l'espèce de pouvoir absolu que le peuple donnoit quelquefois aux consuls de pourvoir par tous les moyens à ce que la chose publique ne souffrît aucun dommage, *ne quid respublica detrimenti caperet*. Cicéron (*Catilin.* 1. 2.) dit : *Simili senatus consulto C. Mario & L. Valerio. coss. permissa est respublica.*

RESTAURER. On se sert de ce mot pour exprimer le rétablissement de quelques parties d'une antique, qui ont été perdues, ou qu'on n'a jamais retrouvées. Il est si difficile d'atteindre dans les *restaurations*, la perfection de l'Art & la vérité du costume des anciens, qu'il seroit presque impossible de *restaurer* parfaitement. Cette pratique a causé beaucoup d'erreurs qu'ont commises de très-bons écrivains en prenant pour antiques des parties restaurées, ou bien en ne jugeant que sur des dessins qui ne marquoient pas avec des caractères distinctifs les *restaurations*. A chaque article de ce dictionnaire, nous en avons relevé plusieurs d'après le savant Winckelmann : nous en allons faire connoitre encore ici de plus difficiles à distinguer, toujours d'après cet amateur si éclairé.

» Fabretti dit Winckelmann (*préface de l'histoire de l'art.*) a voulu prouver par un bas-relief du palais Mattéi, représentant une chasse de l'empereur Gallien (*Bartoli, admiranda ant. tab.* 24.) que dès-lors on étoit dans l'usage de ferrer les chevaux à la manière d'aujourd'hui (*Fabretti de column. Trajan. c.* 7. *p.* 225. *Montfauc. antiq. expl. t. IV. p.* 79.) ; & il n'a pas remarqué que le pied du cheval qui lui fournit sa preuve est une *restauration* faite par un sculpteur ignorant.

Montfaucon, en voyant un rouleau, ou un bâton qui est moderne dans la main d'un prétendu Castor ou Pollux de la Villa Borghese, croit que ce sont les loix des jeux dans les courses des chevaux (*Montfauc. ant. expl. t. I. p.* 297). Selon le même écrivain, un rouleau pareil & aussi moderne dans la main du Mercure de la Villa Ludovisi, offre une allégorie difficile à expliquer. Tristan, en dissertant sur la fameuse Agathe de St. Denis, prend la courroie du bouclier que tient le prétendu Germanicus, pour des articles de paix. (*Comment. hist. t. I. p.* 106.) »

» Whright (*observ. made in travels through franc &c. p.* 265.) regarde comme véritablement antique un violon dans la main d'un Apollon de la Villa Negroni, & il cite encore comme tel un autre violon que tient une petite figure de bronze conservée à Florence & citée aussi par Addisson (*Remarks, p.* 241.). Whright croit défendre la réputation de Raphaël, en avançant que ce grand peintre a pris la forme du violon qu'il fait tenir à Appollon dans son fameux tableau du Parnasse au Vatican, de cette statue, que le Bernin n'a *restaurée* que cent cinquante ans après Raphaël. On auroit autant de raison de nous citer un Orphée avec un violon sur une pierre gravée. (*Maffei, Gemme. t.* 4, *p.* 96.) C'est ainsi qu'on a cru voir sur l'ancienne voûte peinte du temple de Bacchus près de Rome, une petite figure tenant aussi un violon (*Ciampini, vet. monum. t.* 2. *tab.* 1. *p.* 2.) Pietre Sante Bartoli qui avoit dessiné cette figure, reconnut ensuite sa méprise & effaça ce violon sur sa planche gravée, comme je le vois par l'épreuve qu'il a jointe à ses dessins coloriés d'après les peintures antiques qui se trouvent au cabinet du cardinal Albani. Par un globe placé dans la main

main de la figure de César qui est au capitole (*Maffei, stat. antiq. tab. 15.*), l'ancien maître de cette statue, suivant l'interprétation d'un poëte romain de nos jours (*concorso de Acad. di St. Luca. an. 1758.*), a voulu désigner le désir du dictateur de parvenir à l'autorité suprême: il n'a pas vu que les deux bras sont des *restaurations* modernes. Spence ne se feroit pas amusé à disserter sur le sceptre d'un Jupiter (*Polymetis, dialog. 6. p. 46 not. 3.*), s'il avoit remarqué que le bras est moderne, & par conséquent le spectre.»

Ceux qui font dessiner des antiques, devroient annoncer par une suite de points les parties restaurées. «Nous remarquerons, dit Winckelmann, que les statues antiques de porphyre, n'ont ni la tête, ni les mains, ni les pieds de la même pierre. Les statuaires anciens étoient dans l'usage de faire ces extrémités de marbre. Dans la galerie de Chigi incorporée maintenant à celle de Dresde, il y avoit une tête de Caligula de Porphyre; mais cette tête est moderne & faite d'après celle du capitole en basalte. Dans la Villa Borghese il y a une tête de Vespasien qui est pareillement moderne. On voit, il est vrai, à Venise quatre figures, qui rangées deux à deux, décorent l'entrée du palais du Doge, & qui sont faites d'une seule pièce de Porphyre; mais ce sont des productions des grecs des temps postérieurs, ou du moyen âge. Il faut que Jérôme Maggi ait eu bien peu de connoissance de l'Art, pour avoir avancé que ces figures représentent les libérateurs d'Athènes, Harmodion & Aristogiton.»

»On doit observer, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. 4. 6.*), qu'il se trouve une infinité de figures, anciennement endommagées & anciennement réparées. Mais ces *réparations* sont de deux espèces; les défectuosités du marbre, & les mutilations des parties. Quant aux défectuosités de la matière, on y remédioit au moyen d'un ciment fait de marbre pilé, avec lequel on remplissoit les trous ou les cavités, ainsi que je l'ai remarqué à la joue d'un Sphinx qui se voit parmi les ornemens d'un autel endommagé. Cet autel qui fut découvert en 1767 dans l'île de Caprée au golphe de Naples, se trouve dans le cabinet de M. d'Hamilton à Naples.»

» La *restauration* des parties mutilées se faisoit, comme cela se fait encore, au moyen d'un tenon qu'on introduisoit dans les trous pratiqués dans la portion endommagée & dans l'addition nouvelle, pour assujettir & réunir les parties. Ce tenon se trouve souvent de bronze, mais il se rencontre aussi quelquefois de fer, comme on le voit au fameux Laocoon, où il est pratiqué derrière la base. On préferoit l'airain au fer, parce que sa rouille n'est pas nuisible au marbre, tandis qu'il arrive assez souvent que le fer fait des taches, surtout lorsque l'humidité y pénètre. Ces taches avec le temps gagnent de l'étendue, ce qui est évident aux figures mutilées de l'Apollon & de la Diane de Baies. On voit sur-tout à cette première statue que le fer, qui est encore apparent aujourd'hui, & qui servoit jadis à raffermir la tête, anciennement *restaurée* & maintenant perdue, a fait jaunir la moitié de la poitrine. Pour parer à cet inconvenient on avoit soin d'introduire des tenons de bronze jusque dans les bases des colonnes & des pilastres, comme on peut le remarquer encore aux bases des pilastres du temple de Sérapis à Pozzuoli».

» Rien de plus naturel que de demander en quel temps de l'antiquité tous ces ouvrages de l'art ont été mutilés & *restaurés*? En effet, il doit paroître fort étrange que cela soit arrivé dans un temps où les arts étoient florissants; & cependant la chose est incontestable. D'un coté il faut que cette mutilation ait été faite déjà en Grece, soit dans la guerre des Achéens contre les Etoliens où ces deux peuples exercerent leur rage contre les monumens publics, soit aussi dans le transport de ces monumens à Rome. D'un autre côté l'on sait combien d'assauts les ouvrages de l'art essuyerent à Rome. Ce qui rend sur-tout très-vraisemblables les mutilations des monumens dans la Grece, ce sont les statues découvertes a Baies. Car pour ces cantons, où les romains avoient leurs superbes maisons de plaisance, l'histoire ne nous apprend pas, que depuis l'époque des arts introduits en Italie, jusqu'a leur décadence, on y ait excercé des actes d'hostilité.

Les arts après les Antonins, étant tombés dans une décadence totale, il est probable qu'on ne songea pas non plus à réparer les monumens endommagés; il est à croire que les ouvrages de l'art découverts ou à découvrir aux environs de Baies, ont été rapportés mutilés de la Grece & ont été ensuite *restaurés* en Italie. A l'égard des productions de l'art trouvées à Rome, l'on pourroit en dire à peu près la même chose: mais là elles auront essuyé bien d'autres revers. Combien les monumens antiques n'ont-ils pas souffert dans le grand incendie de Rome sous Néron, & dans les troubles de Vitellius, pendant lesquels on se défendit au capitole en lançant des statues sur les assaillans».

Toutes les pièces rapportées dans les statues antiques ne sont pas des *restaurations*, des additions modernes. Dès le commencement de l'art on avoit la coutume de travailler les têtes séparément & de les adapter ensuite aux troncs; c'est ce que l'on voit clairement aux têtes de Niobé & de ses filles, aux deux Pallas de la ville Albani. Les Caryatides découvertes auprès de Rome, il y a quelques années, ont aussi des têtes rapportées,

Quelquefois on pratiquoit la même chose pour les bras ; ceux des deux Pallas citées plus haut sont *rapportés*.

N. B. Je vais rapporter par ordre géographique toutes les *restaurations* des antiques que j'ai pu découvrir. Cet article sera extrêmement utile aux savans qui écrivent loin des antiques ; & aux voyageurs que les ignorans *Ciceroni* induisent dans des erreurs sans nombre.

ROME. Museum Pio-Clementin.

Le bras droit de Laocoon est *restauré* en terre cuite.

Les deux mains de l'Antinoüs grec sont modernes.

Les deux mains de l'Apollon sont des restaurations modernes.

Capitole.

Les deux bras de la statue de César sont *restaurés*, ainsi que les mains & le globe.

Une des têtes des statues colossales de Castor & Pollux, est moderne.

Il n'y a de moderne que quelques doigts à la Vénus du Capitole.

La main & le bouquet de la Flore sont des additions modernes.

La prétendue Isis de granit noir a le bas du visage, les bras & les jambes *restaurés*.

Les figures de femmes égyptiennes de granit rouge ont les bras & les jambes *restaurés*.

La tête d'une des deux amazones du cabinet est moderne ; l'autre est antique, mais elle n'appartenoit point à ce corps.

Dans le mur du Capitole, près du palais du Sénateur, est enclavée une tête de femme de marbre blanc, faite dans l'ancien style égyptien. Elle a été ajoutée à la table de marbre sur laquelle elle est plaquée.

La statue de femme de marbre noirâtre, placée dans le cabinet du Capitole, & grande deux fois comme nature, en style égyptien, a une tête moderne.

Une des mains du prétendu gladiateur mourant est moderne.

Le pois, *cicer*, incrusté sur la joue du prétendu Cicéron, est une addition moderne.

La tête de Néron n'a d'antique que la partie supérieure ; & le visage même n'a d'original qu'un œil.

Une tête de ronde bosse de Néron est entièrement moderne, ainsi qu'une autre tête du même empereur, travaillée de relief dans le goût des médailles.

La tête de Nerva a le bout du nez & l'extrémité de l'oreille modernes.

Les centaures de marbre noir ont été *restaurés* en plusieurs endroits.

Monte cavallo.

Une partie du corps des chevaux a été *restaurée*.

Palais Barberini.

Une figure de femme égyptienne a la tête moderne. Elle tient devant elle un petit Anubis dans une niche.

Une statue de bronze étrusque, représentant un prétendu génie, tient une corne d'abondance moderne.

Dans les jardins de ce palais, est une statue égyptienne de marbre, dont la tête n'est pas originale ; le *restaurateur* en a fait une Isis.

La statue de Septime-Sévère de bronze a des bras & des pieds modernes.

Le faune endormi a la cuisse, la jambe & le bras gauches *restaurés*.

Palais Farnèse.

Le Mercure de bronze de grandeur naturelle, qui croise les jambes, est un ouvrage moderne.

« C'est, dit de M. de Blainville dans son » voyage d'Italie, le lien par lequel Dircé est » attachée au taureau, que les connoisseurs ad» mirent le plus au magnifique & célèbre grouppe » connu sous le nom de Taureau-Farnèse ».

Ah miser! ægrota putruit cui mente salillum.

Le tronc de l'arbre & la plus grande partie des figures du grouppe appellé *Taureau-Farnèse*, sont modernes.

La tête & le sein de Dircé jusqu'au nombril, avec les deux bras, sont *restaurés*.

La tête & les bras d'Antiope sont modernes.

Il n'y a d'antique dans les statues d'Amphion & de Zéthus que le torse & une seule jambe. — Les jambes & la corde du taureau sont modernes.

On voit dans le jardin un Mercure de grandeur naturelle qui embrasse une jeune fille. La tête & une partie de la poitrine ont été *restaurées*.

La prétendue Flore de la cour est une muse ou une heure. La guirlande de fleurs qu'elle tient est une addition.

Palais Giustiniani.

La tête du bouc célèbre n'est pas antique.

La tête de Vitellius est moderne.

La statue de Domitien a des bras modernes ; & la tête antique dont elle est surmontée, ne lui appartenoit probablement pas.

Palais Lanti.

La statue de Persée qui porte une tête de Méduse a été *restaurée ;* mais la tête de la gorgone est antique.

Palais Mattei.

Un bas-relief représentant une chasse de l'empereur Gallien, a été *restauré ;* & en particulier le pied d'un cheval qui est ferré. Fabretti en concluoit cependant que l'usage de ferrer les chevaux datoit au-moins du temps de Gallien.

Le nez, les lèvres supérieure & inférieure, & le menton du buste de Cicéron, sont des *restaurations* modernes.

Il y a dans la cour intérieure du palais un bas-relief composé de plusieurs figures. On y voit un temple avec son portail, qui est entièrement de travail moderne, & qui a été ajouté pour remplir l'espace auquel on destinoit le bas-relief.

Palais Ruspoli.

Un des silènes tenant un Bacchus enfant dans ses bras, a la tête moderne.

Palais Verospi.

Une statue de Diane plus petite que nature, n'a d'antique & d'albâtre que le tronc & les draperies ; la tête & les mains sont modernes & de bronze.

Maison de Carpegna.

Deux statues antiques, dont on a fait un Marc-Aurèle & un Septime-Sévère, en leur substituant des têtes étrangères, ont perdu leurs anciens pieds avec leurs anciennes bases.

Cabinet du père Kircher.

Une figure d'égyptien tenant devant elle Anubis dans une niche, a la tête moderne.

Villa Albani.

La partie supérieure de l'Isis d'albâtre d'Italie, est moderne.

Une Diane d'albâtre a sa partie inférieure *restaurée.*

La statue de *brèche antique*, représentant un roi captif assis, a la tête, les mains & les extrémités *restaurées.*

Un Bacchus drapé depuis le milieu du corps jusqu'aux pieds, appuyé contre un arbre, autour duquel sont entortillés un serpent & une plante de lierre, est *restauré* en grande partie.

La tête d'une statue égyptienne de basalte est moderne, ainsi que les jambes.

La tête, le tronc jusqu'aux genoux & une main appuyée sur les hanches d'une statue de Domitien sont antiques.

La guirlande de fleurs du buste d'Antinoüs est moderne.

Un cocher du cirque tient une houe, qui est une addition moderne, & qui le fait prendre pour un jardinier.

Le bras droit jusqu'au coude de la statue de Pupien est moderne.

Les têtes en bronze d'un Faune & d'un prétendu Ptolémée sont placées sur des bustes modernes.

Une petite statue tenant un panier a la tête moderne.

Villa Borghése.

Une petite figure Egyptienne debout a les jambes *restaurées.*

Les têtes des Graces sont modernes.

L'oreille gauche du prétendu gladiateur a été *restaurée.*

La tête de Vespasien sur un buste antique de porphyre est moderne.

Le bras droit du prétendu gladiateur, est moderne.

La cuisse & les jambes du prétendu Sénéque sont modernes.

Une statue de Diane n'a d'antique que le corps & la draperie, qui sont d'albâtre ; la tête & les mains sont modernes & de bronze.

Villa Giustiniani.

Le prétendu Justinien a la tête moderne & faite d'après un Marc-Aurèle jeune.

Villa Mattei.

Une tête de Néron de bronze est moderne.

Villa Medicis.

Le temple & les *fabriques* des deux bas-reliefs de la villa Medicis, que Sante Bartoli a placés dans son *admiranda Roma* &c. sont en grande

partie d'un artiste moderne, & ne sont même exécutés qu'en plâtre. On se formeroit d'après eux une fausse idée des anciens édifices. Un écrivain éclairé de notre siècle a été induit en erreur par ces gravures. De plus l'endroit du bas-relief qui représente le taureau conduit au sacrifice par deux figures, n'a rien d'antique que les jambes des figures & une partie du toît. L'endroit où se fait le sacrifice du taureau n'a de l'ancien travail qu'une partie de la figure agenouillée qui tient ce taureau, & une autre figure du fond; tout le reste est *restauré*.

La tête du vieillard, vêtu en barbare, qui est avec les statues de la famille de Niobé est une restauration moderne.

La tête de la prétendue Cléopâtre est moderne.

VILLA NEGRONI.

Le violon que tient un Apollon antique est une *restauration* évidente.

Une des cornes de taureau qui forment la lyre placée aux pieds de Mercure est *restaurée*. Spence l'a prise pour antique. (*Polymetis. dial. VIII. p.* 107.)

VILLA PAMPHILI.

Le prétendu Clodius déguisé en femme n'a de moderne que le bras gauche.

FLORENCE.

Hercule & Antée du palais Pitti; ce groupe est plus d'à moitié *restauré*.

Au bout du Pont-Vieux à Florence le groupe d'Ajax enlevant le corps d'Achille, n'offre d'antique que le tronc des deux figures.

FLORENCE, MUSEUM.

La tête du Ganymède est moderne.

La tête d'un Apollon est moderne, & cependant Gori (*mus. flor. tab.* 10. 71. 80. 88.) a cité sa couronne de laurier comme quelque chose de remarquable.

Le Narcisse, le prêtre Phrygien, la matrone assise, la Vénus *genitrix*, une Diane, un Bacchus, (qui a un satyre à ses pieds, un autre Bacchus) qui tient une grappe de raisin en l'air, ont des têtes modernes.

La pomme d'une petite Vénus pretendue étrusque, est une addition moderne.

Les mains de la Vénus de Médicis sont modernes.

Addisson n'auroit pas du hésiter sur l'antiquité du violon que tient un des petits Apollons de bronze du Muséum, puisque cette addition est évidemment moderne.

NAPLES.

A Caserte la Vénus *victrix* a des bras modernes.

Le cabinet-royal-Farnèse, renferme plusieurs petites statues de bronze qui ont été *restaurées* pour la plupart.

VÉRONE.

Au cabinet Bevilaqua, l'épaule gauche du buste d'Antinoüs, est moderne.

VENISE.

On voit à la bibliothéque de S. Marc un Bacchus dont les jambes sont modernes. Il est soutenu par un satyre.

VERSAILLES, GALERIE.

Le prétendu Germanicus & la prétendue Vestale sont les seules statues de cette Galerie qui n'aient point de *restauration* remarquable; toutes les autres ont des têtes modernes, ou rapportées.

Il est évident que les étoiles dont est couronnée une statue de femme, sont modernes, & que la tête est rapportée.

La tête & les bras de la statue de Vénus Callipyge sont modernes.

Le prétendu Quintius Cincinnatus du salon qui précède la galerie, est Jason mettant sa chaussure. Sa jambe droite est *restaurée*.

ESPAGNE, S. ILDEFONSE.

La plupart des statues de la reine Christine, ont des têtes modernes. Les huit muses de la même collection, ont des bras *restaurés*.

Une statue d'albâtre n'a que le torse antique; la tête, les bras & les jambes de bronze doré sont modernes.

ANGLETERRE.

Une diane antique que M. Cook ministre de la Grande-Bretagne à Florence emporta de Rome, il y a environ 70 ans, est d'un travail admirable. Il n'y manquoit que la tête, qui a été *restaurée* à Florence.

DRESDE

Dans la galerie de Chigi, réunie maintenant à celle de Dresde, il y a une tête de Caligula sur un buste antique de porphire. Cette tête est moderne.

PRUSSE.

On voit à Charlottenbourg onze statues de marbre que le cardinal de Polignac appelle la famille de Lycomède, & Achille déguisé parmi les filles du roi. Toutes les têtes & les principales parties de ces statues ont été faites à Rome par les élèves de l'académie de France. La tête du prétendu Lycomède est même le portrait du célèbre Baron de Stosch.

RESTIO, surnom de la famille *Antia*.

RESTITUTION d'une médaille, se dit de la médaille même restituée. On appelle *médailles restituées* les médailles soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type & la légende qu'elles ont eus dans leur première fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du mot abrégé *REST*. Telles sont la médaille de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguste rayonnée, on lit *DIVUS AUGUSTUS PATER*; & au revers est un globe avec un gouvernail; pour légende: *IMP. T. VESP. AUG. REST.* & cette médaille d'argent de la famille *Rubria*, qui représente d'un côté la tête de la Concorde voilée avec le mot abrégé *DOS*. C'est-à-dire *Dossenus*, & au revers un quadrige sur lequel est une victoire qui tient une couronne, & au-dessus *L. RUBRI.* & autour *IMP. CAES. TRAJAN. AUG. DAC. PP. REST.*

Il y a d'autres médailles à qui on donne improprement le nom de *restituées*, quoiqu'elles ne portent pas le nom *REST.* qui semble en être le caractère distinctif; telles sont les médailles frappées sous Gallien pour renouveller la mémoire de la consécration de plusieurs de ses prédécesseurs. Nous en parlerons plus bas.

Jobert fait commencer les *restitutions* à Claude & à Néron; mais les médailles sur lesquelles il s'est fondé sont fausses & de coin moderne. Labastie, de qui nous empruntons tout cet article, dit que c'est sous Titus qu'on a commencé à voir des médailles *restituées*, & on en connoît de frappées sous ce prince pour Auguste, Agrippa, Livie, Drusus, Tibère, Drusus fils de Tibère, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon. Domitien & Trajan en firent autant; & ce dernier non seulement pour les empereurs qui l'avoient précédé, mais encore pour très-grand nombre de familles romaines, dont il renouvella les médailles consulaires; telles que les familles *ÆMILIA*, *CÆCILIA*, *CLAUDIA*, *HORATIA*, *JULIA*, *JUNIA*, *MARTIA*, *RUBRIA*, & plusieurs autres dont on a les médailles primitives.

La plupart des antiquaires ont cru que le mot *REST.* qui se lit sur toutes les médailles, signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva, Trajan ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs; qu'ils ont fait frapper ces médailles avec ces même coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies.

Hardouin s'est moqué de cette explication, pretendant que ce seroit à peu près la même chose, que si Louis XIV avoit voulu faire battre monnoie au coin de Charlemagne, de Philippe Auguste, ou de Henri IV. Il ajoute que le mot *REST.* surtout sur les médailles restituées par Tite & ses successeurs, ne veut dire autre chose, si non que ces derniers princes redonnoient au monde l'exemple des vertus qui brilloient dans leurs prédécesseurs & dans les célèbres personnages dont le nom se lit sur ces sortes de médailles. Mais cette explication n'est pas, à beaucoup près, aussi solide qu'elle paroit ingénieuse.

Car, comme le remarque Labastie, sous prétexte d'appuyer un paradoxe, il n'est jamais permis aux antiquaires de faire une nouvelle langue ni d'attribuer aux mots grecs ou latins qu'ils rencontrent sur les médailles des significations que ces termes n'ont jamais eues. Or outre que *restituere aliquem* n'a jamais voulu dire *représenter quelqu'un*, ou *le rendre* à l'état par *l'image de ses vertus*, c'est que ce verbe, dans la construction latine, régissant l'accusatif, ne tomberoit sur rien dans les médailles restituées, où tous les noms des empereurs & des héros sont au nominatif. Alors il faudra supposer que les romains ignoroient leur langue, pour faire des fautes si grossières, ou il faudra suppléer des pronoms entiers, & par cette méthode on trouvera tout ce qu'on voudra sur les médailles.

Enfin est il vraisemblable que Tite, les délices du genre humain, & Trajan, si cher aux romains, aient voulu faire penser qu'ils retraçoient en leur personne & la dissimulation de Tibère & la mollesse d'Othon? Les découvertes d'Hardouin ne tiennent pas contre une critique aussi judicieuse.

Il y a bien plus de probabilité dans le sentiment de Vaillant; savoir, que Trajan, afin de se concilier les esprits du sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour ses prédécesseurs, & de sa bienveillance envers les premières maisons de la république; dans ce dessein, il fit *restituer* les monnoies des empereurs qui avoient régné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles romaines.

Quant aux médailles *restituées* par Gallien, ce sont celles que cet empereur fit frapper pour renouveller la mémoire de la consécration de

la plupart de ses prédécesseurs, qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces médailles ont toutes la même légende au revers, *CONSECRATIO*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel sur lequel il y a du feu, & un aigle avec les ailes déployées. Les empereurs dont Gallien a *restitué* la consécration, sont Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin-Pie, Marc-Aurele, Commode, Sévère & Alexandre Sévère; pour chacun desquels il n'y a que deux médailles, à l'exception de Marc-Aurele qui en a trois différentes. Mais il ne s'est pas encore trouvé des médailles *restituées* par Gallien, avec les consécrations de Claude, de Lucius Vérus, de Pertinax, de Pescennius, de Caracalla, de Gordien, des impératrices qui avoient été mises au nombre des déesses. *Remarques de Labastie, sur la sixième instruction de la science des med. de Jobert, tom. 1.*

Lebeau, de l'académie des Inscriptions, a écrit que chaque médaille *restituée* annonçoit un ancien édifice rétabli.

M. Neumann croit que le systême de Lebeau sur les *restitutions* est renversé par un denier d'argent qu'il a publié. Janus est d'un côté; on voit de l'autre Jupiter dans un quadrige, avec le mot *ROMA* incus & la légende *TRAIANVS AVG. GER. DAC. REST.* De quel monument a pu annoncer le rétablissement, cette *restitution* de Trajan?

RESTITUÉES (Consulaires).

Les familles romaines *restituées* par Trajan sont: *ÆMILIA*, *CÆCILIA*, *CARISIA*, *CASSIA*, *CLAUDIA*, *CORNELIA*, *CORNUFICIA*, *DIDIA*, *HORATIA*, *JULIA*, *JUNIA*, *LIVINEIA*, *LUCRETIA*, *MAMILIA*, *MARCIA*, *MARIA*, *MEMMIA*, *MINUCIA*, *NORBANA*, *NUMONIA*, *POMPEIA*, *RUBRIA*, *SCRIBONIA*, *SULPICIA*, *TITIA*, *TULLIA*, *VALERIA* & *VIPSANIA*.

RÉTIAIRE, espèce de gladiateur qui combattoit toujours contre le *Mirmillon* (*Voyez* ce mot), & qui l'enveloppoit dans un filet, *rete*, d'où lui est venu le nom de *rétiaire*.

Juste-Lipse a écrit que les *rétiaires* ne portoient ni bouclier ni casque; mais il auroit pensé autrement, s'il eût pu voir chez le cardinal Albani le dessin d'une peinture antique qui représente un *rétiaire* avec le *Mirmillon*, son ennemi. Le premier a un casque, & porte un bouclier de la forme d'un quarré long. Il est de plus tout couvert d'un filet qui descend jusqu'à ses jambes. L'inscription rapportée par le marquis Maffei n'est donc pas le seul monument des *rétiaires*. On voyoit encore chez le cardinal Albani une inscription expliquée par l'abbé Vénuti, qui contenoit les noms d'un collége de gladiateurs consacrés à Silvain, sous le règne de Commode. On y fait mention de deux *retiarii veterani* & de sept *retiarii tirones*.

Au reste, le chevalier romain de Juvénal, cité par Juste-Lipse, qui combattoit en *rétiaire*, la tête découverte, ne contredit pas la peinture du cardinal Albani; car le casque à petit bord du *rétiaire* de cette peinture ne couvre que le sommet de la tête; ce qui pourroit la faire regarder comme nue. Car les autres gladiateurs se la couvroient mieux, & se garantissoient même le visage avec la visière qui étoit attachée au casque; comme on le voit sur le dessin d'une autre peinture antique du cardinal Albani, qui semble avoir servi de pendant à la première. Le gladiateur *Bato* de Fabretti (*Column. Trajan.*) a son casque garni d'une semblable visière.

« Plusieurs monumens de différens genres nous ont appris, dit Caylus (*IV. pl. 53. n. 2.*) à connoitre les *rétiaires*, c'est-à-dire, ceux qui combattoient avec un filet qu'ils jettoient sur leur adversaire, de façon qu'ils le mettoient hors d'état de combattre. En premier lieu, je dois avertir que cette pierre gravée, ou, pour mieux dire, cette pâte n'a jamais été rapportée, & qu'elle est le seul monument de cette espèce que j'aie vu. En second lieu, je dirai que ces sortes de combattans ne me paroissent avoir été en usage que chez les romains, & que cependant la gravure de cette pierre ne leur appartient constamment pas; c'est l'ouvrage d'un artiste grec qui a travaillé pour les romains ».

» Ce *rétiaire* paroît vaincu, non-seulement par le filet dont il est généralement enveloppé, mais par son attitude; il est assis & remet son épée dans le fourreau; son bouclier est placé devant lui, & il en est séparé ».

RETICULUM, filet avec lequel les romains se coiffoient. *Voyez* FILET.

RETRADIEN, nome inventé par Terpandre, au rapport de Bartholin, d'après Suidas; c'étoit probablement un nome de cithare. (*F. C. D.*)

RETRAITE militaire. La *retraite* des dix mille de Xénophon est la plus célèbre que l'on puisse citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & jusqu'à présent il n'en est aucune qui puisse lui être comparée.

Les dix mille grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus en Perse, se trouvoient après la perte de la bataille, & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que, malgré les efforts des perses pour les detruire, & les dangers infinis auxquels ils

furent exposés dans les différens pays qu'ils eurent à traverser pour se retirer ; ils surmontèrent tous les obstacles, & regagnèrent enfin la Grèce. Cette belle *retraite* se fit sous les ordres de Xénophon, qui, après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les perses firent assassiner, fut choisi pour général. Elle se fit dans l'espace de huit mois, pendant lesquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

RÉVÉLATEUR. *Voyez* Indicant.

REVENUS publics. *Voyez* *Reditus*.

REVERS. C'est la face de la médaille qui est opposée à la tête ; mais comme c'est le côté de la médaille qu'il importe le plus de considérer, il faut l'examiner avec quelque étendue d'après les instructions de Jobert, augmentées des notes de Labastie..... On appelle *obvers* le *revers*, lorsqu'il n'y a point de tête sur la médaille.

Il faut se rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été assez long-temps, non-seulement sans *revers*, mais encore sans aucune espèce de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, sur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc ; & pour lors on nomma cette monnoie *pecunia*, *à pecude*. Quand les romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent, sous le consulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans avant la première guerre punique. La monnoie d'or ne fut battue que 62 ans après.

La république étant florissante dans ces heureux temps, on se plut à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités succéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Castor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire conduisant un char à deux ou à quatre chevaux ; ce qui fit appeller les deniers romains *victoriati*, *bigati*, *quadrigati*, selon leurs différens *revers*.

Bientôt après, les triumvirs monétaires commencèrent à graver sur les médailles leurs noms, leurs qualités & les monumens de leurs familles ; de sorte qu'on vit les médailles porter les marques des magistratures, des sacerdoces, des triomphes & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuses. Telle est dans la famille Æmilia, *M. Lepidus Pont. Max. tutor regis*. Lepidus en habit de consul, met la couronne sur la tête du jeune Ptolémée, que le roi son père avoit laissé sous la tutelle du peuple romain ; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale de l'Egypte, avec la légende *Alexandrea*. Telle dans la famille Julia, celle de Jules-César, qui n'étant encore que particulier, & n'osant faire graver sa tête, se contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæsar* ; mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le surnom que Jules portoit. Sur le *revers*, en qualité d'augure & de pontife, il fit graver les symboles de ces dignités, savoir le simpule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical. De même, sur la médaille, où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vase. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille où par les soins d'un triumvir monétaire de ses descendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les esclaves révoltés, est représenté revêtu de ses armes, le bouclier au bras, foulant aux pieds un esclave, avec ce mot *Sicilia*.

Dès-lors les médailles devinrent précieuses non-seulement par leur valeur en qualité de monnoies, mais à cause des monumens dont elles étoient ornées ; jusqu'à ce que Jules-César s'étant rendu maître absolu de la république sous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entr'autres le privilége de graver sur la monnoie sa tête, son nom, & tel *revers* que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille événemens dont l'histoire n'a souvent point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumières qu'elle fournit.

Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, si nous n'avions une médaille grecque de cette princesse, qui porte au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans, avec cette légende : M. ANNIOC ΓΑΛΕΡΙΟC ANTΩNINOC AYTOKPATΩPOC ANTΩNINOY YIOC. Qui sauroit qu'il y a eu un tyran nommé *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet de Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus* ? Qui sauroit que Barbia a été femme d'Alexandre-Sévère, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires ?

Pour faire connoître la beauté & le prix des *revers*, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages, les autres de monumens publics, ou de simples inscriptions. On parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions

avec celles qui sont autour, & que l'on appelle *légende*. *Voyez* LEGENDE & INSCRIPTION des médailles.

Les noms des monétaires se trouvent en grand nombre sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales.

Quelquefois il n'y a que le nom des villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæsar-Augusta*, *Obulco*, Κοινον Κυπριων, *&c.*

Quelquefois on n'y lit que le seul nom de l'empereur, comme *Constantinus Aug.*, *Constantinus Cæsar*, *Constantinus Nob. Cæsar*, *&c.*, ou même le seul mot *Augustus.*

Quant aux *revers* chargés de figures & de personnages, le nombre, l'action, le sujet les rendent plus ou moins précieux. Pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une seule figure qui représente quelque vertu, par laquelle la personne s'est rendue recommandable, ou quelque déité qu'elle a plus particulièrement honorée; si d'ailleurs la tête n'est pas rare, elles doivent être mises au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'historique qui mérite d'être recherché.

Il faut distinguer soigneusement la figure unique dont nous parlons ici, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, ou des collègues des empereurs, ou des rois alliés. C'est une règle générale chez tous les connoisseurs que les médailles à deux têtes sont presque toujours rares, comme Auguste au *revers* de Jules, Vespasien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Faustine, M. Aurèle au *revers* de Verus, &c.; d'où il est aisé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille est encore plus rare. Tel est Sévère au *revers* de ses deux fils, Géta & Caracalla, Philippe au *revers* de son fils & de sa femme, Hadrien au *revers* de Trajan & de Plotine. Jobert ajoute la médaille au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares, c'est uniquement la tête de cette princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne sont pas de la première rareté. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen bronze, sur-tout dans Trajan & dans Hadrien.

Il est donc vrai généralement que plus les *revers* ont de figures, & plus ils sont estimés, sur-tout quand ils marquent quelqu'action mémorable. Par exemple, la médaille de Trajan, avec la légende *regna adsignata*, où l'on voit trois rois au pied d'un *suggestum*, sur lequel est placé l'empereur, qui leur donne le diadême. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *congiar*, P. R. S. C.; une allocution de Trajan, avec sept figures; une d'Hadrien au peuple, où il y en a huit sans légende; une autre aux soldats, où il y en a dix; une médaille de Faustine, avec la légende *puellæ faustinianæ*, qui se trouve en or & en argent, mais qui est également rare en ces deux métaux. Sur la médaille d'argent, il n'y a que six figures, mais, sur celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent au *revers* des médailles un prix particulier, sur-tout quand ils rappellent quelqu'événement historique. Telle est la médaille de Néron, qui représente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace P. R. terra marique parta Janum clusit*. Telle est encore une médaille très-rare, citée par Vaillant, sur laquelle avec la légende *Pace P. R.*, *&c.* On trouve au lieu du temple de Janus, Rome assise sur un morceau de dépouilles des ennemis, tenant une corne de la droite & le parazonium de la gauche. Comptons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut consacré *Romæ & Augusto*, les trophées de M. Aurèle & de Commode, &c.

Les divers animaux qui se rencontrent sur les *revers*, en augmentent aussi le mérite, sur-tout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertissement du peuple dans les jeux publics, & particulièrement aux jeux séculaires, ou ceux qui représentent les enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens. Ainsi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, d'autres avec le pégase, &c. Les médailles de Philippe, d'Otacile, de leurs fils, avec la légende *Sæculares Augg.*, ont sur leurs *revers* les animaux qu'ils firent paroître aux jeux séculaires, dont la célébration arriva sous le règne de Philippe, & dans lesquels ce prince voulut étaler toute sa magnificence, afin de gagner l'esprit du peuple que Gordien avoit extrêmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant d'espèces différentes; un rhinocéros, trente-deux éléphans, dix tigres, dix élans, soixante lions apprivoisés, trente léopards, vingt hyènes, un hippopotame, quarante chevaux sauvages, vingt archoléons & dix camelopardales. On voit sur les médailles de Philippe, de son épouse & de son fils, la figure de quelques-uns, & entr'autres de l'hippopotame & du strepsikéros envoyé d'Afrique.

Il est bon d'observer que les spectacles devant durer plusieurs jours, on n'exposoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle, & qu'on avoit soin de marquer sur les médailles

médaille la date du jour où ces animaux paroissoient. Cela sert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. CVI. qui se trouvent sur les médailles de Philippe, de sa femme & de son fils. Ils nous apprennent que tels furent animaux par le premier, le second, troisième ou le quatrième jour.

On voit des éléphans bardés dans les médailles d'Antonin-Pie, de Sévère & de quelques autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les spectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reste, tout ce qu'on peut dire sur les éléphans représentés au *revers* des médailles, se trouve réuni dans l'ouvrage de Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi..... de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troisième volume des antiquités romaines de Sallengre (*Hag. Com.* 1719.).

On voit aussi sur les médailles quelques autres animaux plus rares; tels le phénix sur les médailles de Constantin & de ses enfans, à l'exemple des princes & des princesses du Haut-Empire, pour marquer par cet oiseau immortel, ou l'éternité de l'empire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiselle Patin a donné sur ce sujet une belle dissertation latine, qui fait honneur au père & à la fille. Il y a dans le cabinet national de France une médaille grecque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin-Pie, & au *revers* un phénix avec la légende *Αιων*, *éternité*, pour apprendre que la mémoire d'un si bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiseaux à leurs *revers* il n'y en a guère de plus curieuses que celles en petit bronze d'Antonin & d'Hadrien. La médaille d'Hadrien représente un aigle, un paon, & un hibou sur la même ligne, avec la simple légende : *cos.* III. pour Hadrien, & *cos IV*. Pour Antonin Pie; ces médailles s'expliquent aisément par le moyen d'un médaillon assez commun d'Antonin Pie, dont le *revers* représente Jupiter, Junon & Minerve. C'est à ces trois divinités que se rapporte le type des trois oiseaux : l'aigle étoit consacré à Jupiter, le paon à Junon, & le hibou à Minerve.

On trouve encore sur les médailles d'autres oiseaux & d'autres animaux, soit poissons, soit monstres fabuleux & même certaines plantes extraordinaires, qui ne se rencontrent que dans des pays particuliers; comme on peut l'apprendre en détail de l'illustre Spanheim, dans sa troisième dissertation *de præstantia & usu numismatum*.

Nous devons observer aussi que souvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, se voit encore placée sur le *revers*, ou debout ou assise sous la figure d'une déité, ou d'un génie, & la figure est quelquefois gravée avec tant d'art & de délicatesse que quoique le volume en soit très-petit & fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même visage, qui est en grand de l'autre côté. Ainsi paroît Néron dans sa médaille avec la légende *DECURSI*. Ainsi l'on voit Hadrien, Aurele, Sévere, Dece, &c. avec les attributs de certaines déités, sous la forme desquels on aimoit à les représenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Considérons à présent la manière dont on peut ranger les differens *revers* des médailles pour rendre les cabinets plus utiles. Cet arrangement peut se faire de deux façons : l'une ne donne aux *revers* d'autres liaisons que d'appartenir à un même empereur, l'autre en les liant par une suite historique, selon l'ordre des temps & des années que nous marquent les consulats & les différentes puissances Tribunitiennes. Rien ne seroit plus instructif que cette liaison, cet ordre chronologique pour les consulats & pour les années différentes des puissances tribunitiennes; rien de plus naturel & de plus commode en même temps que de ranger les médailles suivant ce plan. C'est là sans doute ce qui a déterminé Occo, & Mezzabarba à le suivre. Mais malheureusement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques; & il y en a assez peu dont les rapports avec des évènemens connus, puissent nous servir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Ainsi l'arrangement que les deux antiquaires ont donné aux médailles impériales, est-il souvent arbitraire. Outre cela, comme dans le Bas-Empire on trouve très-rarement les consultats & les puissances tribunitiennes des empereurs, marqués sur leurs médailles, & qu'on n'y lit même jamais ces sortes d'époques après Constantin le jeune, il est absolument impraticable d'arranger chronologiquement une suite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus savant qu'a suivi Oiselius : sans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a pensé qu'à réunir chaque *revers* selon certaines vues, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui se peut tirer de la science des médailles. Voici la manière dont il a exécuté son plan, qu'il a peut-être emprunté de Golztius, & qui paroît venir originairement des dialogues du savant archevêque de Tarragone, Antonio Augustino. D'abord il s'est contenté de placer une suite de têtes impériales, la plus complette qu'il a pu, ensuite il a rassemblé tous les *revers* qui portoient quelque chose de géographique, c'est-à-dire qui désignoient des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches; soit qu'il ait voulu simplement fournir un modèle aux

curieux, soit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la description, & sur lesquelles il dit tout ce qu'il fait.

Il a réuni tous les *revers* relatifs aux divinités des deux sexes, en y joignant les Vertus, qui font des divinités du second ordre, telles la Constance, la Clémence, la Modération; ce qui compose une suite assez nombreuse.

On trouve ensuite réunis en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théâtres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magistrats, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, &c.

Dans les planches suivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, les enseignes, &c.

Dans une seule planche est réuni tout ce qui appartient à la religion; les temples, les autels, les sacerdoces, les sacrifices, les instrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pu y rapporter les apothéoses ou les consécrations qu'il a mises à part, & qui sont marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des bûchers, par des chars, tirés par deux ou par quatre éléphans, ou par deux mules, ou par quatre chevaux.

Enfin il a rassemblé tous les monumens publics & les édifices qui servent à immortaliser la mémoire des princes; comme les arcs de triomphe, les colonnes, les statues équestres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Banduri s'est déterminé à ne donner aux médailles de son recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des revers.

Les antiquaires peuvent opter entre la méthode d'Oiselius & celle de Banduri. Elles n'ont l'une & l'autre qu'un seul désagrément, c'est qu'il faut mêler ensemble les têtes, les métaux & les grandeurs; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* se trouvent donc souvent chargés des époques des temps; ils le sont aussi des marques de l'autorité du sénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monétaires; enfin de celle de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées sur les médailles servent beaucoup à éclaircir l'histoire, par la chronologie, nous en avons fait un article à part. Voyez *médailles* (*Époques marquées sur les*).

Les marques de l'autorité publique sur les *revers* des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription, sont ordinairement désignées par les sigles S. E. ou Δ. E. d'autres fois on lit tout au long: *POPULI JUSSU, PERMISSU D. AUGUSTI: INDULGENTIA AUGUSTI* &c.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien de plus ordinaire que de le trouver dans le Haut & dans le Bas-Empire; avec cette différence que dans le Haut-Empire, il est souvent en légende ou en inscription; & que dans le Bas-Empire principalement depuis Constantin, il se trouve toujours dans l'exergue. Ainsi le *P. T. percussa treveris; S. M. A. signata moneta antiochiæ. CON. Constantinopoli*, &c. mais que dans le Haut-Empire, les noms se trouvent écrits tout entiers; *LUGDUNI* sur celle de M. Antoine, *Αντιοχιων* sur celle d'Antioche, &c.

Les *revers* sont chargés de marques différentes & particulières des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour distinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'est par là qu'on explique une infinité de caractères, & de petits symboles qui se rencontrent, non seulement dans le Bas-Empire, depuis Gallien & Volusien, mais aussi dans les Consulaires.

Il nous reste à dire un mot de certaines marques qui n'ont évidemment rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les consulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques sont X. V. Q. S. L. L. S. L. X. signifie *denarius*, qui valoit *denos æris*, dix as de cuivre, le V marquoit le *quinaire*, cinq as, le L. L. S. un *sesterce*, ou deux as & demi, le Q est une seconde marque du *quinaire*.

Aucune de ces marques ne se trouve sur le bronze, si ce n'est l's qui se trouve sur quelques consulaires. Il est plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points qu'ils plaçoient des deux côtés.

Finissons par observer que l'on connoît certaines médailles dont-il est évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plupart de ces médailles ont été frappées vers le temps de Gallus & de Volusien, & sur-tout sous le règne de Gallien lorsque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quelque grossier que soit ce défaut, on ne doit pas rejetter ces médailles; car tout alors étoit dans une si grande confusion, que sans se donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, aussi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on frappoit tout simplement une nouvelle tête sur d'anciens *revers*: c'est sans doute par cette raison que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *CONCORDIA AUGG.* *revers* qui avoit servi à Hostilien, à Gallus, ou à Volusien, si cependant ce n'est point un des Philippes, transformé en Æmilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les *revers* ont été contrefaits, ou appliqués. C'est une fourberie moderne imaginée pour tromper les antiquaires. Nous en avons parlé au mot MEDAILLE, & nous y avons indiqué en même temps les moyens de découvrir cette friponnerie. (D. J.)

REVÊTEMENT. » Quant au *revêtement* des murs, chez les romains, il faut remarquer, dit Winckelmann, que celui des grands édifices publics se faisoit avec le même soin & avec la même propreté, soit qu'on voulût les enduire, ou non; & quand le *revêtement* en est tombé, la muraille paroît aussi propre que si elle avoit été faite pour rester à nud. L'enduit des murailles se faisoit avec beaucoup plus de soin qu'on ne le fait aujourd'hui, car on en mettoit jusqu'à sept couches différentes, ainsi que Vitruve (*lib.* 7. *cap.* 3.) l'enseigne; chaque couche étoit bien battue & bien repoussée, & le tout étoit enfin couvert de marbre pilé & passé au tamis. Cependant un pareil revêtement n'avoit pas au-delà d'un doigt d'épaisseur. Les murs enduits de cette sorte acquéroient une dureté, une blancheur & un poli qui les rendoient luisans comme des miroirs; & l'on faisoit avec des morceaux de pareils murs des dessus de table. Il n'est pas possible d'abattre le *revêtement* des murs & des piliers de ce qu'on appelle *le sette sale* des bains de Titus à Rome, & de la *piscina mirabile*, proche de Bayes; le *revêtement* en étant aussi dur que le fer même, & aussi poli qu'un miroir. Aux batimens communs, & aux tombeaux, dont le côté intérieur du mur n'est pas fait avec la même propreté, le *revêtement* a deux doigts d'épaisseur. Rien n'est plus singulier que la description que Sante Bartoli (dans sa notice des antiquités découvertes, qui se trouve à la suite de l'ouvrage intitulé, *Roma antica e moderna.*) a donnée de certaines chambres, dont les murs étoient *revêtus* de plaques de cuivre fort minces; ces chambres furent découvertes du temps de cet écrivain, c'est-à-dire, vers la fin du siecle dernier, à peu de distance de Marino, près de Rome, dans un endroit appelé le *Fratocchie*, où l'on avoit trouvé autrefois la fameuse apothéose d'Homère qui se voit au palais Colonne, & où l'on croit que l'empereur Claude a eu une maison de campagne. »

REUS. Ce mot, dans les auteurs latins, ne signifie pas coupable, mais celui à qui on demande quelque chose, ou, comme l'on parle au barreau, défendeur, quand il s'agit d'une affaire civile, & l'accusé, quand il est question d'une affaire criminelle. En général, il s'étendoit à tous ceux qui avoient quelques contestations en justice, soit en demandant, soit en défendant: *Reos appello*, dit Cicéron, (*De Oratore* 2. 43.) *non eos modò qui arguuntur, sed omnes quorum de re disceptatur; sic enim olim loquebatur.* Dans une affaire criminelle, quand on avoit pris l'accusé, *reus*, on mettoit les scellés sur tous ses effets, afin de pouvoir tirer de ses papiers, des preuves qui pussent le convaincre; & s'il étoit renvoyé absous, on les lui rendoit. Lorsqu'au contraire, il étoit condamné, tout étoit adjugé au fisc.

Celui qui vouloit se porter pour accusateur, citoit en justice l'accusé, c'est-à-dire, le sommoit de venir avec lui devant le préteur. Là, le premier demandoit au magistrat la permission de dénoncer celui qu'il avoit envie d'accuser, ce qu'il faut bien distinguer de l'accusation même. Alors le préteur fixoit un jour auquel l'accusateur & l'accusé devoient se présenter. Ce jour arrivé, on faisoit appeller par un huissier, l'accusateur, l'accusé & ses défenseurs. L'accusé qui ne se présentoit pas, étoit condamné, ou si l'accusateur étoit défaillant, le nom de l'accusé étoit rayé des regîstres. Si les deux parties comparoissoient, on tiroit au sort le nombre des juges, que la loi prescrivoit, & qui étoient pris parmi ceux qui avoient été choisis pour rendre la justice cette année-là. Alors, on instruisoit le procès par voie d'accusation & de défense. L'accusation devoit être fondée sur trois sortes de témoignages, les tortures, qui sont des témoignages que l'on tiroit des esclaves, par la rigueur des tourmens; les témoins qui devoient être des hommes libres, & d'une réputation entière; les regîstres, & sous ce nom étoient compris tous les genres d'écritures qui peuvent servir à établir une cause. Ces titres produits, l'accusateur établissoit son accusation par un discours dans lequel il se proposoit de faire voir la réalité des crimes dont il s'agissoit, & d'en montrer l'atrocité. Les avocats de l'accusé qui étoit présent, en habit de deuil, avec un extérieur négligé, opposoient aux accusateurs une défense propre à exciter la commisération. C'est pourquoi, outre les témoignages en faveur de l'accusé, ils employoient des raisonnemens tirés de sa conduite passée, & même jusqu'aux conjectures & aux soupçons. Dans la peroraison sur-tout, ils faisoient tous leurs efforts pour toucher & fléchir l'esprit des juges. Outre les avocats, l'accusé faisoit souvent paroître des personnes de considération, qui lui servoient d'apologistes, & qui faisoient son éloge. Cela arrivoit principalement, lorsque quelqu'un étoit accusé de concussion, parce qu'on avoit coutume d'amener des témoins en sa faveur. On accordoit presque toujours dix apologistes, comme si ce nombre eût été réglé par les loix: *Quis est vestrum, judices*, dit Cicéron, (*verr.* 5. 22.) *qui non intelligat ut in judiciis, qui decem laudatores dare non potest, honestius est ei nullum dare, quam illum quasi legitimum numerum consuetudinis, non explere.* Outre cela, on faisoit encore paroître des personnes propres à exciter la com-

passion, comme les enfans de l'accusé, en bas-âge, sa femme, & autres semblables.

Les juges rendoient ensuite leur jugement, à moins que la loi n'ordonnât une remise. Lorsqu'ils prononçoient la sentence, l'accusé étoit à leurs pieds, & attendoit la décision dans un état humilié: *Per id tempus, quo tristes de Pisone sententiæ ferebantur, repentina vis nimbi incidit: cumque prostratus humi,* dit Valere Maxine (816) en parlant de Pison, *pedes judicum oscularetur, os suum cœno replevit.* Lorsque le préteur avoit retiré les tablettes de l'urne, & qu'il avoit connu par-là quel devoit être le jugement, il le prononçoit, après avoir quitté sa prétexte. Ce jugement étoit conçu suivant une formule prescrite; savoir que quelqu'un paroissoit avoir fait une chose, ou qu'il paroissoit avoir eu raison de la faire, & cela, apparemment, parce qu'ils vouloient montrer un esprit de doute. Si l'accusé étoit condamné, on le conduisoit au supplice. Lorsqu'il devoit être exécuté dans la province, il y étoit accompagné par un centurion qui ne le perdoit pas de vue, jusqu'à ce que l'exécution fût faite. Mais s'il étoit absous, il restoit deux accusations à intenter contre l'accusateur, celle de calomnie, s'il étoit convaincu d'avoir imputé un crime faux, & celle de prévarication, s'il étoit prouvé qu'il y eût de la part de l'accusateur, collusion avec l'accusé, ou qu'il eût supprimé de véritables crimes.

REX. Il est très-important de bien distinguer le vrai sens des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus*; car il ne faut pas s'égarer par la synonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les latins les mots *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, sont ordinairement opposés; c'est ainsi que Jules César, dit que le père de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aspiroit à la *royauté*: c'est ainsi que Tacite fait dire à Pison, que Germanicus étoit fils adopté du prince des romains, & non pas fils du *roi* des romains; Tibère Suétone raconte, que peu s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi*; Velleius Paterculus dit, que Marobodus, chef d'une nation des Germains, forma le dessin de s'élever jusqu'à l'autorité *royale*, ne se contentant pas de la *principauté* dont il étoit en possession, avec le consentement de ceux qui dépendoient de lui. Cependant ces deux mots se confondent souvent; car les chefs des lacédémoniens, de la postérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent sous la dépendance des Ephores, ne laissoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence qu'on avoit pour leurs conseils, plutôt que par un pouvoir qu'on leur eût accordé. Tite Live dit: qu'Evandre Arcadien régnoit dans quelques endroits du pays latin, par la considération qu'on avoit pour lui, plutôt que par son autorité.

Aristote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux suffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon est ainsi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommé Scepse, au sujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu les miléliens, elle s'érigea en démocratie, de telle sorte pourtant, que les descendans des anciens *rois* conserverent & le titre de *roi* & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exercerent ouvertement & sans aucun déguisement une puissance monarchique très-absolue, se faisoient appeller simplement *princes*, ou chefs de l'état (*D. J.*)

REX, surnom des *Marcius*, qui leur vint sans doute de ce que cette famille prétendoit descendre du roi Ancus Marcius, prétention qu'établit Jules-César dans l'oraison funèbre qu'il prononça étant questeur, aux funérailles de sa tante Julia, & dont Suétone (*c. 6. n. 1.*) rapporte ces mots qui firent remarquer l'orgueil & l'ambition du questeur: *amita mea Julia maternum genus ab regibus ortum: nam ab Anco Marcio Marcii sunt reges: quo nomine fuit mater.*

RHABDOMANTIE, ce mot est composé de ῥάβδος, *verge*, & de μαντεία, *divination.* C'est l'art futile de prétendre deviner les évènemens passés ou à venir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Alains & les Scythes.

RHABDONALEPSIS. ῥάβδων ἀνάληψις, fêtes qu'on célébroit toutes les années dans l'Isle de Cos, & dans lesquelles les prêtres portoient en procession un cyprès.

RHABDOPHORES. ῥαβδοφόροι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec le pouvoir de punir suivant l'exigence des cas, tous ceux qui contrevenoient.

RHACIUS, mari de Manto, père de Mopsus, & roi de Claros. *Voyez* MANTO, MOPSUS.

RHADAMANTHE, un des trois juges des enfers, frère de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des isles de l'Archipel sur les côtes d'Asie, il y gagna tous les cœurs par la sagesse de son gouvernement. Son équité & son amour pour la justice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour son partage les asiatiques & les

africains. C'est lui, dit Virgile qui préside au tartare, où il exerce un pouvoir formidable: c'est lui qui informe des fautes, & qui les punit; il force les coupables de réveler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils se sont rendus coupables en secret, & dont ils ont différé l'expiation jusqu'à l'heure du trépas. (*Ænéid. 6.*)

Gnossius hæc Rhadamantus habet durissima regna.

Castigatque auditque dolos, subigitque fateri,

Quæ quis apud superos, furto lætatus inani,

Distulit in seram commissa piacula mortem,

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines. Au hazard de déplaire à Auguste, il ne s'est pas contenté de jetter des fleurs sur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant seul des loix, aux heureux habitans des Champs Elysées; *secretosque pios his dantem jura Catonem*, c'est là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile.

RHAMATA, dans la Palestine. ΡΑΜΑΘΗΝΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques avec son époque, en l'honneur d'Auguste.

C'est une erreur de Vaillant, qui avoit mal lu la légende ΡΑΜΑΘΗΝΩΝ. Elle appartient à Canata; l'abbé Belley la lui a restituée,

RHAMNUS, bourg de l'Attique sur le bord de l'Euripe, dans la tribu Æantide, selon Strabon, liv. IX. Pausanias (*Attic.* c. xxxiij.) dit que ce bourg étoit à 60 stades de Marathon, du côté du Septentrion. Spon (*Voyez tom. II. p.* 184.) dit que le nom moderne est *Tauro Castro*, ou *Evræo Castro*. Cent pas au-dessus, ajoute-t-il, sont les débris du temple de la déesse Némésis. Ce temple étoit quarré, & entouré d'un grand nombre de colonnes de marbre, dont il ne reste que des débris. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la statue de Némésis, qu'il y fit. Strabon l'attribue à Agoracritus Parien, & il ajoute que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui est de sa montagne & de la grotte de Pan à Rhamne, dont les anciens disoient tant de merveilles, on ne les distingue point aujourd'hui.

RHAMNUSIA, surnom de Némésis, à cause d'une statue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette statue de dix coudées de haut, étoit faite d'un seul morceau, & d'une si grande beauté, qu'elle ne le cédoit point aux ouvrages de Phidias. Elle avoit été commencée pour être une Vénus. Le nom de l'artiste n'a point passé à la postérité. (*D. J.*)

RHAMSINITHE, roi d'Egypte, fut le successeur de Prothée: il fit poser dans le temple de Vulcain à Memphis, deux statues colossales, de vingt-cinq coudées chacune: l'une, que les égyptiens adoroient, étoit appellée l'été; & l'autre pour laquelle ils n'avoient aucun respect, étoit appellée l'hiver. Hérodote raconte que *Rhamsinithe* étoit descendu dans le lieu où les grecs disoient qu'étoit l'enfer: qu'il y avoit joué aux dez avec Cérès: que quelquefois il avoit gagné & quelquefois perdu, & que la déesse le renvoya avec une serviette d'or, dont elle lui fit présent. C'étoient les prêtres égyptiens qui faisoient ces contes à Hérodote; aussi ne les rapporte-il que comme des choses qu'on lui a racontées.

RANIS, nymphe de la suite de Diane.

RHAPHANEA, dans la Syrie. ΡΕΦΑΝΕΩΤΩΝ & ΡΕΦΑΝΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Elagabale, de Sévère-Alexandre.

RHAPHIA, dans la Syrie. ΡΑΦΙΑ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques avec son eré, en l'honneur de Commode, de Caracalla.

RHAPSODE, *Voyez* RHAPSODES. Le premier fut Cinethus qui chanta en public à Syracuse l'Iliade & l'Odyssée, dans la LXIXe. Lympiade.

RHARIUM, champ de l'Attique dans l'Eléusine, selon Etienne le géographe; ce champ est nommé *Raria terra* & *rarius campus*, par Pausanias (*l. c.* xxxviij.) & par Plutarque. Il étoit consacré à la déesse Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion.

RHÉA, femme & sœur de Saturne, divinité célèbre chez les Grecs & les romains, sur l'origine de laquelle les poëtes ne sont point d'accord; il a y même des contradictions à son sujet dans les hymmes d'Orphée; car dans l'une il la fait mère du ciel, & dans l'autre le ciel est son père. On croit que *Rhéa* étoit dans le principe Isis, qu'on a revêtue dans la suite de plusieurs noms en divers temps, & en divers pays; ensorte qu'elle a été transformée en autant de divinités particulières. Strabon fait mention de cette multiplicité de noms donnés à la déesse: *et Berecynthes, & omnes phryges, & qui idam accolunt troes, rheam colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem idæa, dyndemene, Pessinuntia, Cybele.* Mais quelque an-

cienne que fut *Rhea* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait descendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon, qui étoit plus ancien, établit que Saturne ayant épousé ses deux sœurs, Astarté & *Rhea*, il eut sept filles de la première, & sept fils de la dernière. Voilà la source d'où les grecs ont tiré toute la fable de *Rhea*, ou de Cybèle.

Tite-Live raconte fort au long la tradition du transport de la déesse *Rhea* de Pessinunte à Rome. Depuis lors, les romains lui rendirent les mêmes honneurs que les Phrygiens & ils célébrerent tous les ans une fête en son honneur.

Rhéa avoit pour attribut un cratère, grand vase dans lequel on méloit le vin & le miel, pour faire des libations; pour exprimer les bienfaits dont elle combloit les humains. De-là vient qu'elle est surnommée Κρατηροφορος par le scholiaste de Nicandre (*Alexipharm. vers.* 217.)

Ce cratère mystique étoit appellé Κερνος, & on la surnomma Κερνοφορος Θεα, (*Ibidem*, & *Pausan. lib.* 7.)

Cette déesse offre à Saturne sur un autel carré du Capitole, une pierre à dévorer à la place de Jupiter. Elle est revêtue d'un manteau qui lui couvre la tête, & elle est chaussée. On la voit tenant son fils & entourée de Curétes, sur une médaille de Laodicée.

On voit l'accouchement de *Rhéa* sur une médaille d'Antonin publiée par Seguin.

RHEA SYLVIA, fille de Numitor, fut obligée de se faire vestale, par ordre de son oncle Amulius, qui avoit usurpé le royaume d'Albe. Mais, s'étant laissée surprendre par quelque prêtre de Mars, elle devint enceinte & mit au monde Rémus & Romulus. Numitor son père, publia que le dieu Mars étoit le père de ces deux enfans. *Voyez* ROMULUS.

Elle s'appela aussi *Ilia*. *Voyez* ce mot.

Dans la collection des pierres de Stosch, on voit sur une cornaline, Mars trouvant *Rhea Sylvia* endormie sur le bord du Tybre. L'entrevue de Mars & de *Rhéa Sylvia* étoit un sujet favori des Romains, ils en ornoient jusqu'aux frontons de leurs temples, comme je l'ai observé sur un petit temple en relief parmi les dessins du cardinal *Alexandre Albani*. Le même sujet étoit représenté (mém. de Trevoux l'an 1728, nov. p. 2024.) sur une urne de terre cuite qui fut trouvée dans le Lyonnois avec les noms de Mars & d'Ilia sous les figures.

Pâte de verre dont l'original étoit dans la collection de l'antiquaire Palazzi (*collect. ant. rom. tab. XLVIII*) & dont M. l'abbé *Venuti* a donné l'explication. *Rhéa Sylvia* couchée sur le bord du Tibre, & au dessus dans l'air Mars & Cupidon. Le même sujet se voyoit à Rome sur un (*Bartoli. admir. ant. tab. V. n.*) autel antique qui ne s'y trouve plus.

RHEA, mère d'Aventin. *Voyez* AVENTIN.

RHEDA, chariot à quatres roues (*Isidor.* 20. 12.) *: rheda genus vehiculi, quatuor rotarum.* Les Gaulois l'avoient inventé, au dire de Quintilien (1. 5.) : *plurima gallica valuerunt, ut rheda, ac petorritum.* Dans les courses aux frais du fisc, il étoit défendu de les charger de plus de 1000 livres romaines.

RHEGIUM, en Italie, ΡΗΓΙΝΩΝ. & ΡΗΓΙΝΟΝ. & ΡΗΓΙ. & ΡΗ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en argent.

O. en or.

C. en bronze.

Leurs tipes ordinaires sont :

Une tête de lion vue de face.....Pallas.

Une tête de Janus..............Mercure.

Un trépied................Les Dioscures.

Une lyre.....................Cheval.

Appollon assis.

RHEIN *Voyez* RHIN.

RHÉNÉ, île de la mer Egée, voisine de celle de Délos; elle se trouve aussi nommée *Rhenia*, *Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius*, *Rhenaca*. C'étoit le cimetière des habitans de l'île de Délos; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île sacrée. Elle étoit déserte, & si voisine de Délos, que selon Thucydide (*L. III. c.* 2424), Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île la joignit à celle de Délos, par le moyen d'une chaine, & la consacra à Appollon Délien.

Plutarque (*in Niciâ*) en racontant la magnificence & la piété de Nicias, dit : « avant lui, les chœurs de musique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymmes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre; parce que les habitans de l'île accourant sur le rivage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre; mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter en débarquant. Ainsi ces pauvres musiciens étoient forcés de chanter dans le temps même qu'ils se couronnoient de fleurs & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie; ce qui ne pouvoit se

faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion ».

Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe sacrée appellée *théorie*, il se garda bien d'aller aborder à Délos ; mais pour éviter cet inconvénient, il alla descendre dans l'île de *Rhéné*. Il conduisit avec son chœur de musiciens, les victimes pour le sacrifice, & tous les autres préparatifs pour la fête ; il avoit même apporté un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athènes, qui étoit de la largeur du canal, qui sépare l'île de *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit de la plus grande magnificence, orné de dorures, de beaux tableaux & de riches tapisseries. Nicias le jetta la nuit sur le canal, & le lendemain au point du jour, il fit passer toute sa procession & ses musiciens superbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, remplissoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance, il arriva au temple d'Apollon. (*D. J.*)

RHÉNEXOR. *Voyez* ALCINOUS.

RHENONES (*Isidor.* 19. 23.) espèce de manteau des germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine jusqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourrure étoit faite de peau d'animaux, dont on mettoit le long poil en dehors, pour se garantir davantage contre la pluie. (*D. J.*)

RHESAINA, & *RHEASENA*, dans la Mésopotamie. ΡΗϹΑΙΝΗϹΙΩΝ, *Rhesainesiorum*.

Cette colonie Romaine a fait frapper des médailles grecques, en l'honneur d'Alexandre-Sévère, de Dèce, d'Etruscille, d'Herennius, de Caracalla.

RHESCYNTHIUS, montagne de la Thrace, qui fit donner à Junon le surnom de Rhescynthienne.

RHESCYPORIS I, roi du Bosphore. ΡΕΣΚΥΠΟΡΙΔΟΝ.

Ses médailles sont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

RHESCYPORIS III, roi du Bosphore.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

O. en argent.

O. en bronze.

RHESCYPORIS V, roi du Bosphore.

Ses médailles sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

RHÉSUS, roi de Thrace, étoit fils de Strymon & de la Muse Terpsichore. Il vint au secours de Troye, la dixième année du siège. Il sçavoit qu'un oracle avoit déclaré aux grecs, comme une des fatalités de cette ville, qu'elle ne pouvoit être prise, à moins qu'on n'empêchât les chevaux de *Rhésus* de boire de l'eau du Xanthe (fleuve de Phrygie), & de manger de l'herbe des champs de Troye. C'est pourquoi il résolut de n'arriver que de nuit, & campa près de Troye, pour y entrer le lendemain matin. Les grecs, en ayant été avertis par Dolon l'espion des troyens, envoyerent cette même nuit Ulysse & Diomède, qui, sous la protection de Minerve, arrivèrent, sans être apperçus, au quartier des thraces : ils les trouverent dormant tranquillement, ayant chacun près de lui ses armes & ses chevaux. *Rhésus*, au milieu d'eux, dormoit profondément, ayant aussi près de lui ses chevaux, attachés derrière son char. Diomède lui plongea son épée dans le sein, & fut pour ce malheureux prince, un songe funeste que Minerve lui envoya, dit Homère ; pendant qu'Ulysse détachoit les chevaux de *Rhésus*, pour les emmener dans son camp.

RHÉTIE. La vigne *rhétique*, transplantée dans le territoire de Vérone, donnoit un vin très-estimé, que l'empereur Auguste mettoit au-dessus de tous les autres. Virgile ne lui préfère que les vins de Falerne.

RHETRA, le mot *rhetra* signifie *dits*, & c'est ainsi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les latins les appelloient aussi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ses propres ordonnances, pour rendre ses loix plus vénérables, & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHIN. Les anciens gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité : ils croyoient que c'étoit lui qui les animoit au combat, qui leur inspiroit le courage & la force pour défendre ses rives. Aussi l'invoquoient-ils souvent au milieu des dangers. Lorsqu'ils soupçonnoient la fidélité de leurs femmes, ils les obligeoient d'exposer sur le *rhin* les enfans dont il ne se croyoient pas les pères, & si l'enfant alloit au fond de l'eau, la mère etoit censée adultère, si au contraire il surnageoit & revenoit à sa mère, le mari persuadé de la chasteté de son épouse, lui rendoit sa

confiance & son amour. L'empereur Julien, de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit, par son discernement, l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal.

RHINOCEROS, animal qui a une ou deux cornes sur le nez, ou museau; ce qu'exprime son nom formé des deux mots grecs, *nez* & *corne*.

Le premier *rhinoceros* que l'on vit à Rome, parut aux jeux de Pompée (*Plin.* 8. 20.), où il combattit contre un éléphant; & le tua en lui perçant le ventre. Auguste en fit paroître plusieurs depuis cette époque.

Les romains riches, attachoient une idée de luxe & d'amulette à l'usage de la corne du *rhinoceros* dans les bains, pour verser l'eau sur le corps. Juvénal en est témoin (*Stat.* 7. 130).

.... magno cum rhinocerote lavari

Qui solet.....

Martial en fait aussi mention (14. 52.)

Gestavit modo fronte me juvencus

Verum rhinocerota me putabis.

RHINOCOLURE, ville d'Egypte, dont le nom signifie en grec nez-coupé. On assuroit que Sabaceon, roi d'Egypte, ne pensa jamais, comme Strabon l'insinue, à condamner les coupables aux travaux publics: il leur faisoit couper le nez, & les chassoit de l'Egypte, de sorte que c'est sous son règne que doit avoir été formé l'établissement de *Rhinocolure*, ou des hommes au nez tronqué; quoique les critiques regardent ce fait comme une fable. Le terme de *Rhinocolure* paroît avoir été appliqué à un enfoncement de la Côte, qu'on peut voir sur la carte, & où quelque promontoire s'étoit vraisemblablement éboulé; car les orientaux comme les arabes appellent en géographie *ras* ou *rhinos*, nez, ce que nous appelons d'après les italiens un cap.

RHINOCOLUSTÉS, surnom donné à Hercule, lorsqu'il fit couper les nez (de *ῥὶς*, nez, & de *κολύω*, je coupe, je mutile) aux héraults des orchoméniens, qui osèrent en sa présence demander le tribut aux thébains. Il avoit une statue sous ce nom, en pleine campagne près de Thèbes.

RHINTONIQUE, pièces de théâtre inventées par Rhinton de Tarente, de qui elles reçurent leur nom, ressembloient aux Atellanes, & comme elles, on les représentoit dans la grande Grece, & depuis chez les Osques.

RHISOTEMES, nom des herboristes grecs.

RHITI ou RHETI, Pausanias (*L. I. c. xxxviij*) donne ce nom à des eaux qui sortirent de la terre dans le Péloponèse, & qu'on croyoit venir de l'Euripe. Elles passoient à Eleusine, & se rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne ressembloient aux rivières que par leur cours; car elles avoient presque la salure de la mer. Elles étoient consacrées à Cérès & à Proserpine, & par cette raison il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger les poissons qui se trouvoient dans ces eaux. (*D. J.*)

RHODA en Espagne. ΡΟΔΗΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

R. en argent....... *Pellerin.*

O. en or.

O. en bronze.

RHODANUSIA, dans les gaules. MA.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en argent....... *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Leur type double est semblable à ceux de l'île de Rhodes.

RHODE, fille du devin Mopsus.

RHODÉ, nymphe, mère des Héliades. *Voyez* ELECTRIONE.

RHODES. Quelques auteurs ont prétendu que cette isle tire son nom d'un bouton de rose de cuivre, qu'on trouva en posant les fondements de Lindos, qui est une de ses plus anciennes villes; car *rhodes* est un mot grec, qui signifie *rose*. C'est pourquoi les rhodiens faisoient fabriquer des médailles, qui avoient d'un côté une rose pour armes de leurs villes, & au revers une tête rayonnante, qui représentoit un soleil, parce que cette isle étoit consacrée au soleil.

Les poëtes grecs lui donnent une autre étymologie. Ils disent qu'Apollon lui donna le nom de *rhodes*, en mémoire d'une Nymphe qu'il aimoit éperdument, appellée *Rhodus*, & qui étoit fille de Neptune & de Labia, sœur de Telchius, qui furent les premiers habitans de cette isle; d'où elle fut aussi nommée *Telchnis*.

Les rhodiens furent les premiers qui sacrifièrent à Minerve; c'est pourquoi Jupiter son père, dit Pindare, couvrit toute cette isle d'une nuée d'or, d'où il fit pleuvoir, sur les habitans, des richesses infinies. *Voyez* COLOSSE de Rhodes.

La

La fleur que l'on voit ordinairement sur les medailles de cette isle, est une rose, ou le *balaustium*, espèce de grenadier. Si c'est une rose, on apperçoit aisément l'allusion avec le nom de *Rhodes*, qui en grec signifie, la rose. Quand au Balaustium, on sait que les anciens se servoient de son suc pour teindre en pourpre. Le grand commerce que faisoient les rhodiens des étoffes teintes en cette couleur, apprend la raison pour laquelle ils ont mis le balaustium sur leurs medailles; d'autres philologues disent encore que c'est la fleur du ciste, plante dont on tire le *ladanum*.

RHODE, île. ΡΟΔΙΩΝ.

Son symbole ordinaire sur les médailles, est la rose, ou plutôt le balaustium.

Ses médailles autonomes sont :

Unique en or............. *Echel.*

C. en argent.

C. en bronze.

On y voit souvent une victoire, marchant, quelque fois l'Acrostolium, & la tête rayonnée du soleil.

On a frappé dans cette ile des médailles impériales grecques en l'honneur de Néron de Domitien, de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Nerva, de Caracalla.

RHODES (marbre de) *Voyez* MARBRE.

RHODIA, une des nymphes Océanides.

RHODIEN, (LE DROIT), *jus rhodium*. C'est ainsi qu'on appelle le code des loix de l'isle de Rhodes sur les naufrages & les autres évènemens fortuits de la navigation. Les loix des *Rhodiens* en ce genre étant fondées sur l'équité naturelle, furent généralement observées dans la méditerrannée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du temps de Jules-César & d'Auguste, les jurisconsultes, *Servius*, *Ofilius*, *Labeo & Sabinus*, les adoptèrent dans les mêmes cas, sur-tout par rapport à l'article du jet des marchandises sur les côtes, de *jactu mercium*. On sait aussi que les empereurs Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien, & Antonin, confirmerent les mêmes loix des *Rhodiens*, & qu'ils ordonnerent qu'on décidat tous les cas du commerce maritime selon ces loix.

Il nous reste un fragment grec, intitulé, *narrationes de legum rhodiarum confirmatione*, qui se trouve à la tête des *leges nauticæ*. Simon Schardius le fit imprimer in-8°. à Bâle 1701, & Marquart Freher le publia dans le second tome de son *Jus græco-romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, in-fol. (*D. J.*)

M. Pastoret de l'académie des belles lettres de Paris, a traité ce sujet à fonds dans un ouvrage qui a mérité le prix de cette académie.

RHODOPE. *Voyez* HÉMUS.

RHODOS, petite contrée du Péloponèse dans la Laconie, que Pausanias (*l.* 3. *c.* 10.) dit avoir été consacrée à Machaon, fils d'Esculape.

RHODUS. *Voyez* RHODES.

RHOECUS. Un certain homme, nommé *Rhoecus*, s'étant apperçu qu'un chêne étoit tout prêt à tomber, commanda à ses enfans de prévenir cette chûte, en affermissant la terre autour de l'arbre, ou en y mettant des appuis. L'Hamadryade, dont la vie étoit attachée à celle du chêne, & qui seroit périe, si l'arbre fût tombé, se fit voir à *Rhoecus*, & le remercia de ce qu'il lui avoit sauvé la vie; lui permettant de demander telle récompense qu'il souhaiteroit. Il répondit qu'il souhaitoit d'avoir commerce avec elle.

La nymphe ne le refusa pas, mais elle lui recommanda de fuir tout autre femme. Elle ajouta qu'une abeille leur serviroit de messager; mais l'abeille étant venue pendant que *Rhoecus* jouoit, il se mit à dire des duretés, qui irritèrent l'Hamadryade; de sorte qu'il fut mis hors d'état d'avoir jamais postérité. Voila ce que Charon de Lampsaque racontoit, si nous en croyons le Scholiaste d'Apollonius.

RHOMBUS, instrument des magiciens grecs, dont parlent Properce, Ovide & Martial (*lib.* II. *Eleg.* 21. & *Amor. lib.* I. *Eleg.* 8 & *lib.* IX. *Epig.* 30). Théocrite & Lucien disent qu'il étoit d'airain; & Ovide donne à entendre qu'on le faisoit pirouetter avec des lanières tressées dont on l'entouroit; c'étoit le même nistrument qu'Horace (*Od.* 12. *lib.* V.) désigne par le mot *turbo*. Il prie qu'on le fasse tourner à contresens, comme pour corriger les mauvais effets qu'il avoit produit en tournant dans son sens naturel, *citumque retro solve turbinem*.

Il faut savoir que c'étoit une espèce de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus sorciers se servoient dans leurs sortilèges, ils l'entouroient de bandelettes, & la faisoit tourner, disant, que le mouvement de cette toupie magique, avoit la vertu de donner aux hommes les passions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inspirer.

Théocrite dit dans sa 2e *idylle* de même que

je fais tourner cette toupie, ῥόμβος, au nom de Vénus, qu'ainsi mon amant puisse venir à ma porte. » Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain sens, si on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puissance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre sens de sa bandelette, & lui faisoit décrire un cercle opposé à celui qu'elle avoit déjà parcouru. (*D. J.*)

RHOMBUS. *Voyez* Turbot.

RHOEMETALCES I, roi de Thrace. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟΥ.

Ses médailles sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

RHOEMETALCES, II. roi du Bosphore.

Ses médailles sont :

RR. en or.

O. en bronze.

O. en argent.

RHOSOS, dans la Cilicie.

On a quelques médailles impériales grecques, frappées dans cette ville, selon Hardouin.

RHYTIUM. M. de Non a rapporté de la Grande Grèce, plusieurs *rhytium* de terre cuite avec des anses, terminés en tête de cheval, de bœuf &c. Aucun d'eux n'est percé à la pointe : c'est-à-dire à la gueule des têtes. *Voyez* Bœuf & Corne.

C'étoit un vase servant à boire.

RICA, diminutif de *ricinium*, voile dont les dames romaines se couvroient la tête. On trouve ce mot dans Nonnius (14. 15. 1.) ; mais cet écrivain ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile. Peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

Rica, selon les uns un mouchoir, selon d'autres (*Festus*) une coëffure bordée de pourpre, ou un bandeau de tête. Quelque partie du vêtement que ce fût, il est sûr qu'il étoit à l'usage des femmes dans les sacrifices.

RICINIATUS (*Jupiter*.) Arnobe (*lib. 6. p.* 209) donne à Jupiter ce surnom qui le peint avec la tête couverte en partie du voile appellé *ricinium*. On le voit ainsi représenté sur un autel triangulaire de la Villa Borghèse (*monumenti inediti*. n°. 21.)

Pluton est ainsi représenté dans une peinture du sépulchre des Nasons.

RICINIUM. « Les femmes portoient sur la tunique une autre espèce d'habit, qui ne couvroit que la partie supérieure du corps. Winckelmann (*Hist. de l'Art, tome* 1, *page* 346.), croit d'après Varron que les romains l'appelloient *ricinium*. Il étoit composé de deux pièces presque quarrées, parfaitement égales, comme le prouvent plusieurs figures, & comme j'en ai moi-même, acquis l'expérience, par des études faites sur des mannequins, d'après des figures antiques ; moyen infaillible de prendre la forme très-exacte des vêtemens qui les couvrent. Ces deux pièces avoient les angles supérieurs peu arrondis ; elles se joignoient sur les épaules par deux ou plusieurs agraffes. L'une servoit à couvrir la poitrine, l'autre le dos. Dans beaucoup de figures, cet habit ne descend que jusqu'à la ceinture qui est placée sous le sein ; & quelquefois il se prolonge jusqu'à la ceinture, qui appuie sur les hanches, comme on le voit à la statue du Capitole appellée improprement la Flore Farnèse. » *Voyez* Amiculum.

RIDEAU (*velum*). Dans quelques temples anciens, il y avoit un *rideau* épais tendu devant la porte. Dans le temple de Diane à Ephèse, il se levoit de bas en haut ; mais dans celui de Jupiter à Elis, on le faisoit descendre du haut en bas.

Pendant l'été les portes des maisons étoient fermées avec du crêpe.

• Rideau de porte (*velum cubiculare*), tapis, *rideau* que l'on tendoit à la porte de la chambre des grands. C'est derrière un semblable *rideau* que se cacha l'empereur Elagabale, lorsque ses soldats entrèrent dans sa chambre pour l'assassiner : *objectuque veli cubicularis, quod in introitu cubiculi erat, se texit*. (*Lamprid. c.* 14.) On levoit ce *rideau* quand le prince donnoit ses audiences. Les juges, dans les causes criminelles & qui demandoient un examen réfléchi, avoient coutume de laisser tomber un voile devant leur tribunal, pour se dérober aux regards des coupables & du peuple. C'étoit une marque de la difficulté qu'ils trouvoient dans l'affaire qui demandoit d'être discutée. Cette coutume donna lieu à cette expression, *ad vela sisti*, pour dire comparoitre devant le juge. Au contraire, dans les affaires de peu d'importance, on levoit le voile, & elles se jugeoient *levato velo*, c'est-à-dire en présence de tout le monde.

RILIANO (Silvano). On lit dans une inscription recueillie par Muratori (69. 11.) ce surnom de Silvain, dont on ne peut donner aucun explication.

RIMINI (*Ariminium*) paroît avoir été chéri des romains, par les beaux restes d'antiquités qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la marecchia. Il joignit à *rimini* la voie flaminienne avec la voie Æmilienne. Tibère contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* sont les ruines d'un amphithéatre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

RINCEAU. On conserve à la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une singulière beauté.

RINDA, déesse des anciens scandinaves, de laquelle Odin avoit eu le dieu Vali. *Voyez* ODIN VALI.

RIS, *risus*. Le rire fut mis au nombre des dieux par Lycurgue: les peuples de Thessalie célébroient sa fête avec une gaité qui convenoit parfaitement à ce dieu.

RISCUS, un coffre chez les romains, un bahut couvert de peau; d'autres fois il se prend pour un *panier* d'osier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une espèce *d'armoire* pratiquée dans le mur d'une maison & qui servoit pareillement pour y serrer du linge, & autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISUS. *Voyez* RIS.

RITHYMNA, dans l'isle de crête. PI. PIOT. & P.

Eckhel attribue à cette ville 1°. une médaille autonome de bronze avec la première inscription & un trident; 2°. une médaille autonome d'argent avec la seconde inscription & deux dauphins. Neumann est du même avis.

RITUEL. Les anciens avoient des livres appellés *rituels*, *rituales libri*. Ceux des étruriens ou toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot en tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des *rituels* des anciens.

RIVIERES. *Voyez* FLEUVES.

RIZ. *Voyez* ALICA.

RIZIUM, nom donné par les anciens à une espèce particulière de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques se servoient pour se farder le visage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*; ce qui est de sa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *struthium* des grecs. Il est assez vraisemblable que le *rizium* étoit une espèce d'orcanette, *anchusa radice rubrâ*, qui croissoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient sur leurs joues. (*D. J.*)

ROB, mesure en usage dans l'Asie. *Voyez* LOG.

ROBE, mauvaise expression pour désigner la tunique ou la toge.

ROBERT DE COURTENAI, quatrième empereur francois, à Constantinople.

Ses médailles manquent.

ROBEUS color. *Robeus* est pris là pour *RUBEUS*.

ROBIA herba, nom donné par Paul Æginette & d'autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande ressemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appellons *garance*, a fait croire à plusieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* est vraisemblablement le *lutia herba* des latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les teinturiers font un grand usage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre composée de particules globuleuses semblables à des œufs de poisson ou à des graines: on l'appelle *oolite*.

ROBIGALES ou *RUBIGALES*, *ROBIGALIA* ou *RUBIGALIA*; fêtes instituées par Numa, la onzieme année de son règne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés. Ces fêtes se célébroient le septième jour avant les calendes de mai, c'est-à-dire le 25 d'avril, parce que à cette époque la constellation malfaisante, se couche, & que de plus, c'est vers ce temps là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les bleds qui sont sur la terre. (*D. J.*)

ROBIGUS ou *RUBIGUS*, dieu de la campagne & de l'agriculture chez les anciens romains,

C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour garantir les bleds de la nielle, *robigo* ou *rubigo*, & c'est de-là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui même institué une fête & des sacrifices en l'honneur de ce dieu. Il avoit à Rome un temple avec un bois dans la cinquième région de la ville, & un autre temple sur la voie nomentane, hors la porte Capène.

Les rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des bleds, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, formé de *ἐρυσιβη*, mot dont ils se servoient au lieu de *ἐρυσιβη*, qui signifie la nielle des bleds. (*D. J.*)

ROBINET, *epistomium*.

« La forme & la composition de ce cheval marin, me persuadent dit Caylus, (II. *pl.* 95, *n°.* 5.) qu'il ne peut avoir eu d'autre destination que celle d'être enclavé, pour faire tourner quelqu'autre corps. Je serois porté à croire qu'il a servi de *robinet* pour une fontaine »

On voit au cabinet dit de Sainte-Genevieve, un *robinet* de bronze, ou clef, percée d'un trou quarré pour recevoir une verge de pareille dimension, qui ouvroit, ou fermoit la fontaine.

ROBORARIUM, parc à renfermer les bêtes fauves.

ROBUR, lieu, dans la prison de Rome d'où l'on précipitoit quelquefois le criminel. *Robur in carcere dicitur is locus quo præcipitatur maleficorum genus, quòd ante arcis robusteis includebatur* (*Festus*).

D'autres entendent par ce mot une espèce de cachot, dans lequel on jettoit les malfaiteurs, chargés de fers, & où ils étoient étranglés, ou ils périssoient par la faim. C'est le même dont Salluste fait la description sous le nom de *Tullianum*, dans son livre de la guerre de Catilina (p. 50.). *Est in carcere locus quod tullianum appellatur, ubi paululum adscenderis ad lævam circiter duodecim pedes humi depressus. Eum muniunt undique parietes atque insuper camera lapideis fornicibus vincta, sed inculta, tenebris odore fœda, atque terribilis ejus facies.*

ROCHE tarpéienne. *Voyez* TARPÉIENNE.

ROCUS, surnom de la famille CREPEREIA.

RODIGAST, divinité des anciens germains, qui portoit une tête de bœuf sur la poitrine, une aigle sur la tête, & tenoit une pique de la main gauche.

ROGA, nom que quelques auteurs du Bas-Empire donnent à la paye des soldats: *cumque venissent arabes secundum consuetudines accepturi rogas suas.* (*histor. miscella.*)

ROGATIO, nom que l'on donnoit à toute loi, parce que c'étoit le droit du peuple romain que les magistrats ne pouvoient établir de loi que par son agrément. Pour faire connoitre son approbation, il donnoit un bulletin où étoient écrites les deux lettres U. R. c'est-à-dire *uti rogas*.

ROGATORES, on appelloit ainsi ceux qui dans les comices par centuries, tenoient le panier où l'on mettoit la tablette, ou le billet qui contenoit le suffrage de chaque citoyen. Les *rogatores* redemandoient ces tablettes ou billets.

ROGATOR LEGIS, étoit celui qui proposoit une loi.

ROGATOR AB SCÆNA. Muratori (660. 3.) a recueilli une inscription dans laquelle on lit ces mots: ils désignent selon Ficoroni dans son traité (*de personis scœnicis*), un valet de théâtre chargé d'emprunter des differens citoyens le grand nombre de tunique & de manteaux, ou de toges, nécessaires pour habiller la multitude des acteurs romains. Horace (1. *épist.* 6 *vers.* 40.) dit que Lucullus ayant été prié de prêter 100 chlamydes pour une pièce grecque, joua l'étonnement à cette demande, & répondit qu'il examineroit s'il les avoit. Peu d'heures après il en envoya 5000.

..........Chlamydes Lucullus, ut aiunt,

Si posset centum scœna præbere rogatus,

Quei possum tot, ait? tamen & quæram, & quot habebo.

Mittam. Post paullo scribit sibi millia quinque,

Esse domi chlamydum.......

ROI. Après que les atheniens eurent chassé les rois, ils élevèrent une statue à Jupiter roi, pour faire connoître qu'ils n'en vouloient pas d'autre à l'avenir. A Lébadie on offroit de même des sacrifices à Jupiter roi. Enfin ce dieu a souvent le titre de roi chez les anciens.

Le second magistrat d'Athènes, ou le second archonte, s'appelloit *roi*; mais il n'avoit d'autres fonctions que celle de présider aux mystères & aux sacrifices; de même que sa femme, qui avoit le nom de reine avec les mêmes fonctions. L'origine de ce sacerdoce, dit Démosthène (dans l'oraison contre Néera.) venoit de ce qu'ancien-

nement, dans Athènes, le *roi* exerçoit les fonctions du Sacerdoce, & la reine entroit dans le plus secret des mystères; cela étant dû à sa qualité de reine. Après que Thésée eut donné la liberté à Athènes, & eut mis l'état en forme de démocratie le peuple continua d'elire, entre les principaux & les plus gens de bien des citoyens, un *roi* pour les choses sacrées, & établit une loi, que sa femme devoit toujours être de la ville d'Athènes, & vierge quand il l'épouseroit, afin que les choses sacrées fussent administrées avec toute la pureté & la piété convenables, & afin qu'on ne changeât rien à cette loi, qu'on la graveroit sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mistères; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées; en cas de meurtre il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage, & déposant sa couronne, il s'asseyoit pour juger avec lui. Le *roi* & la reine avoient plusieurs ministres qui servoient sous eux, tels que les épimeletes, les hiérophantes, les Géreres & les Céryces.

Roi des sacrifices, rex sacrorum, rex sacrificulus. Tite-Live, (*lib.* XXVI. *c. vj.*) raconte que sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valérius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la réligion, parce qu'il y avoit certains sacrifices, qui étant réservés aux *rois* personnellement, ne pouvoient plus se faire, on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions & on l'appella *roi des sacrifices*; mais afin que le nom de *roi* même ne fit point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand pontife, fut exclus de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices pour les sacrifices dont il avoit l'intendance, aussi-tôt que les cérémonies étoient finies, il se retiroit pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils prenoient ordinairement entre les patriciens les plus vénérables par leur âge, & par leur probité. Son élection se faisoit dans le Champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries. La maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia* & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius fut le premier à qui on confia ce ministère; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les romains jusqu'au temps de Théodose, qui l'abolit de même que les autres cerémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

ROI. C'est ainsi qu'on appelloit le second des neuf archontes d'Athènes. Il avoit pour son département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les sacrifices & la religion. Il décidoit sous le grand portique sur les crimes d'impiété & de sacrilège. Il statuoit sur les cérémonies & les mystères, sur les malheurs causés par la chûte des batimens & des autres choses inanimées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage, il jugeoit avec cette compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient assister aux mystères ni aux autres cérémonies de religion.

Pollux remarque que l'épouse du *roi archonte* prenoit le titre de *reine*, elle devoit être athénienne de naissance. Son mari comme inspecteur des affaires religieuses & sacrées étoit honoré du nom d'*archonte roi*, parce que les premiers *rois d'Athnes* étoient les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets, avant le règne de Théfée.

Les romains, en détruisant la royauté, conserverent un *roi* des sacrifices à l'exemple des athéniens. (*D. J.*)

ROI *de la fêve*, les enfans tiroient au sort avec des fêves, à qui seroit *roi*. Ils pratiquoient à la fin de décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de fêve, pouvoit tirer son origine de ce que chez les grecs on s'en servoit pour l'élection des magistrats, d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυάμων ἀπέχου, *a fabis abstine*, ne vous mêlez pas du gouvernement. Cicéron dit, quelque part, *fabarum mimum*, la farce de la fêve; parce que cette *royauté de la fêve*, étoit une espèce de royauté de théatre.

ROI *du festin*, ou *roi de la table*; anciennement dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un *roi* de la table, dans les repas les plus sages. On l'élisoit de deux manieres, ou par le sort des dez, ou par le choix des convives. Horace veut que le dez en décide. (*od.* 7 *lib.* 2.)

............*Quem venus arbitrum*

Dicet bibendi.

& ailleurs (*od.* 4. *lib.* 1.)

Nec regna vini sortiere talis.

Plaute ne s'en rapporte pas au hazard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses; *do, hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ces auteurs, en mettant une couronne sur la tête, d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio huic convivio.* Plutarque parle

comme Plaute, dans la quatrième question du *liv.* I. des sympofiaques.

Ce *roi* donnoit en effet des loix, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit boire, soit chanter, soit haranguer, ou réjouirl a compagnie par quelqu'autre talent. Cicéron dit que Verrès, qui avoit foulé aux pieds toutes les loix du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux loix de la table: *iste enim prætor severus ac diligens qui populi romani legibus numquam parebat, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & l'on ne s'en avisoit guère, dans les derniers temps, qu'au milieu du festin; c'étoit une ressource de gaité, quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les romains *commessatio*, du mot grec κωμος, selon Varron; parce que les anciens romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se régaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Artien parlent souvent des *rois de table* dans les saturnales. (*D. J.*)

Rois d'Egypte, M. de Pau dit: « Dans les temps les plus reculés on consacroit les *rois* à Thèbes; & ensuite cette singulière cérémonie se fit à Memphis, où le prince portoit le joug du bœuf *apis*, & un sceptre comme la charrue thébaine, dont on se sert encore aujourd'hui pour labourer dans le Saïde & une partie de l'Arabie, suivant la figure qu'en a publié depuis peu Nieburh. Dans cet équipage on conduisoit le nouveau *roi* par un quartier de la ville; & delà il étoit introduit dans l'*adyton*, endroit qu'on doit regarder ici comme un souterrain: & je ne sai par qu'elle bizarre idée Martin a supposé qu'il s'agissoit de la ville d'*Abydus*, qui étoit éloignée de quatrevingt & trois lieues de Memphis. Il faut que cet homme se soit imaginé qu'il en étoit de l'Egypte comme de son pays où les *rois* alloient de Paris à Rheims pour se faire sacrer. »

» Lorsqu'on avoit élu un prince parmi les candidats de la classe militaire, il passoit dès l'instant de son inauguration dans la classe sacerdotale; ce qui exigeoit quelques cérémonies particulières, & vraisemblablement aussi quelques serments. Au reste les Pharaons ne pouvoient, en aucun cas, se dispenser de jurer, comme on l'a dit, sur le calendrier. Ils promettoient de ne pas faire intercaler un jour dans l'année vague; ce qui l'eût rendu fixe, ni d'y faire intercaler un mois, ce qui l'eût rendu lunaire & vicieuse. Or à cet égard ils ont tenu leur parole plus religieusement que par rapport à d'autres points bien plus intéressans. »

« Comme ceux qui parvenoient au trône par la voix des soldats & des prêtres, ne donnoient jamais à la nouvelle dynastie le nom de leur famille, mais le nom de la ville où ils étoient nés; il n'est pas étonnant de voir dans l'histoire une dynastie singulière de Pharaons Eléphantins; puisque cela ne provient que de l'élection où les suffrages s'étoient réunis en faveur d'un candidat originaire d'Eléphantine. Ce fait est très-naturel, & cependant les chronologistes n'ont pas voulu le comprendre; de sorte qu'ils ont été obligés d'imaginer, dans cette île nommée Eléphantine, un royaume particulier, qui eût moins d'étendue qu'en a souvent en Europe une maison de campagne avec ses jardins & ses bosquets. La vallée de l'Egypte se rétrécit extrêmement au-delà de la ville d'*Ombos*: ainsi quand on accorderoit encore à ce pretendu royaume les terres qui sont sur les bords du Nil, cela n'eût jamais pu former un état indépendant ou des *rois* d'Ethiopie, ou des princes qui résidoient à Thèbes. »

» Aucun auteur avant le chevalier Marsham, n'avoit dit qu'il y a eu jadis plusieurs royaumes à la fois en Egypte. »

« On voit par la cérémonie de l'inauguration des Pharaons, que ces princes n'eurent jamais à leur cour ce faste insultant des despotes de l'Orient; car c'est surtout à leur couronnement qu'on auroit dû en faire l'ostentation: cependant les *rois* d'Egypte portoient ce jour là, comme le dit le Scholiaste de Germanicus, une tunique assez modeste, un collier, un sceptre & un diadême fait de serpents entortillés, qui peuvent avoir été d'or, & on croit que c'est d'un tel diadême que se servit l'empereur Tite, lorsqu'il assista à Memphis à la consécration du bœuf *apis*: car il ne porta point le joug de cet animal, comme l'avoient fait les Pharaons; ce qui eût été de sa part le signal d'une révolte contre son père: & malgré cela sa conduite parut, dans cette occasion, fort suspecte. D'un autre côté les *rois* ne faisoient pas en égypte de grandes dépenses pour l'entretien de leur table; car le système diététique, auquel ils se conformèrent scrupuleusement jusqu'à *Psammétique* y mettoit beaucoup d'obstacles. »

Rois (les) des anciens grecs ne portoient la chlamyde qu'à la guerre. Ils portoient ordinairement une tunique qui descendoit jusqu'aux talons & qui étoit leur attribut distinctif sur la scène. On les représentoit avec cette tunique longue, un manteau plus ample que la chlamyde & un sceptre de leur hauteur (*Demosth.* περὶ παραπρεσ. *p.* 85.)

Les *rois* d'Orient portoient une tiare ceinte d'un diadême (*Dion. Caff. l. 36. p. 26.*) blanc (*Aelian lib. 15. c. 2 hift. animal.*)

ROIS captifs du capitole.

« Les deux ftatues de *rois* captifs placées dans le capitole, exécutées en marbre noir, repréfentent, dit Winckelmann (*hift. de l'art. liv. 6. 5*), deux *rois* de ces Thraces nommés *Scordifci*, qui (*flor. l. 3 c. 4 p. 30.*) au rapport de Florus, furent faits prifonniers par Marcus Licinius Lucullus, frère du riche Lucullus. Le général romain indigné de la mauvaife foi de ces princes, leur fit couper les mains. C'eft ainfi qu'ils font figurés dans les ftatues du capitole. L'une de ces figures a les mains coupées jufqu'au delà du coude, & l'autre les a coupées au deffus du poignet; par là elles reffemblent aux ftatues des captifs qui décoroient le maufolée d'Ofymandyas roi d'égypte & qui étoient fans mains (*Diod. fic. l. 1 p. 45. l. 10.*). Dans la ville de Saïs on voyoit vingt ftatues de bois de forme coloffale mutilées de la même forte (*Hérodote. l. 2. p. 88 l. ult.*). C'eft ainfi que les carthaginois traitèrent ceux qui fe trouvèrent fur deux vaiffeaux qu'ils prirent dans le port de Syracufe (*Diod. fic. l. 19 p. 737.*) Quintus Fabius Maximus, lorfqu'il commandoit en Sicile, fit éprouver le même traitement à tous les transfuges des garnifons romaines (*Val. Max l. 2. c. 2. N. 10.*) »

ROIS. (médailles de)

» Dans le premier ordre qui eft celui des *rois*, les fuites peuvent-être fort belles, dit Jobert, & très-nombreufes, fi l'on veut mêler les métaux; car il nous refte beaucoup de médailles grecques de de ce genre. Vaillant, l'un des hommes les plus éclairés de fon fiècle dans la connoiffance des médailles antiques., nous a donné les *rois* de Syrie dont il a formé une hiftoire pleine de favantes remarques. Il en a ramaffé la fuite complette depuis Séleucus I. dit Nicator, jufqu'à Anthiochus XIII. du nom appellé Epiphanes-Philopator-Callinicus, & connu par la qualité d'Afiatique. J'ai déjà dit que le même auteur nous avoit donné les *rois* d'egypte, dont il a fait un recueil très-curieux. On efpéroit encore de lui un nombre confidérable de têtes de *rois* particuliers, dont il avoit trouvé les médailles; mais la mort ne lui a pas permis d'exécuter fon deffein ».

Suite des rois *extraite des Recueils de Pellerin.*

EUROPE.

Rois de Macédoine.
Rois d'Epire.
Rois de Dalmatie.
Rois de Dyrrachium.
Rois de Tégée.
Rois de Crète.
Rois de Sicile.
Rois de Péonie.
Rois de Thrace.
Rois du Bofphore.
Rois Bretons.

AFRIQUE.

Rois d'Egypte.
Rois de Cyrénaïque.
Rois de Numidie & de Mauritanie.

ASIE-SUPÉRIEURE.

Rois de Syrie.
Rois de Commagène.
Rois d'Arménie.
Rois de Bactriane.
Rois des parthes.
Anciens rois des perfes.
Rois des perfes, fucceffeurs des rois parthes.
Rois d'Edeffe & d'Ofrhoëne.
Rois d'Arabie.
Rois de Palmyre, &c.
Rois de Judée.

ASIE-MINEURE.

Rois d'Afie.
Rois de Carie.
Rois de Pergame.
Rois de Bithynie.
Rois de Pont.
Rois d'Héraclée dans le Pont.
Rois de Galatie.
Rois de Cybire.
Rois de Cappadoce.
Rois ou princes d'Ifaurie.

Suite des rois, extraite des Recueils de Pellerin.

ROIS de divers pays.

Rois Vandales en Afrique.

Rois des Goths en Italie.

Califes.

ROIS inconnus.

BALLÆUS.

LISAMO.

CANOG.....POLY.

YPPANIUS.

ADNA.

ATTA.

BIATEC.

SUICCA.

.....NGE.

Autres médailles qui sont à la suite des médailles de rois.

Rois inconnus, avec des légendes en caractères barbares.

Autres rois sans légendes.

Rois normands en Sicile.

Médailles gauloises avec des légendes latines; les rois qui y sont représentés, sont Dubuo, &c.

Médailles espagnoles avec des caractères inconnus.

Médailles avec des légendes samaritaines.

Médailles avec des légendes phéniciennes.

Médailles avec des légendes puniques.

Médailles avec des légendes sabéennes.

Médailles avec des légendes arméniennes.

Médailles avec des légendes étrusques.

Médailles arabes, avec les 12 signes du Zodiaque.

Médailles avec des légendes en divers caractères inconnus.

Hommes & femmes illustres.

PATRÉE.

ÆNÉE.

XÉNOPHON.

TIUS.

CYRÈNE.

PROCLA.......



Rois

Rois de France. Leurs effigies sur les sceaux, les monnoies & les monumens. *Voyez* Cheveux, Couronne.

ROMA, ou ROMANO, ΡΩΜΑΙΩΝ.

Les médailles, avec ces légendes que l'on trouve en Sicile, sont :

R. en argent.

O. en or.

C. en bronze.

Leurs types ordinaires sont :

Un cavalier.

Un cheval entier ou à mi-corps.

Une louve alaitant les deux frères.

Une proue de vaisseau.

Un lion passant.

Une victoire debout.

Un chien.

Pégase volant.

Une tête de femme, de la déesse *Roma*.

On lit la légende ΡΩΜΑΙΩΝ sur des médailles impériales grecques, frappées en l'honneur de Claude, de Néron.

ROMAINI, dit Lécapène.

Romanus Augustus.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

O. en argent.

O. en bronze.

Romain II.

Romanus Augustus.

Ses médailles sont :

O. en or & en argent.

RR. en M. B.

Romain III, ou Argyre.

Romanus Augustus.

Ses médailles manquent.

Romain IV, Diogène.

Romanus Augustus.

Ses médailles sont :

R. en or.

O. en argent.

RR. en M. B.

Romain (Style). *Voyez* Style de l'art.

ROMAINE, balance. On conserve dans la collection des antiques de Sainte-Geneviève, le poids d'une *romaine* antique. C'est un buste de Mercure de bronze, plombé en dedans. Sur sa tête est placé l'anneau que l'on promenoit le long du bras de la *romaine*, pour peser.

On a trouvé à Herculanum plusieurs *romaines* entières de bronze.

ROMAINES. Les romains du temps de la république portoient tant d'honneur & de respect aux femmes, qu'il étoit défendu de dire aucune parole déshonnête en leur présence ; & quand ils les rencontroient dans les rues, ils leur cédoient toujours le haut bout, ce qui étoit observé même par les magistrats. Ils poussoient la bienséance si loin, que les pères avoient l'attention de ne jamais embrasser leurs femmes devant leurs filles. Les proches parens avoient la liberté de donner un baiser sur la bouche à leurs parens, mais c'étoit pour connoître si elles ne sentoient pas le vin ; car il ne leur étoit pas permis d'en boire. Quand elles alloient dans la ville, elles étoient pour l'ordinaire vêtues de blanc, & dans la suite elles portèrent indifféremment la couleur qui leur plaisoit. D'abord elles ne sortoient point sans avoir la tête couverte d'un voile ; mais cet usage dicté par la vertu, disparut avec la pureté des mœurs. Elles étoient toujours accompagnées de leurs femmes auxquelles, après le règne des douze Césars succédèrent les eunuques. Celles qui alloient seules dans les rues, étoient ou des courtisanes ou des femmes du peuple.

Tant que les *romains* menerent un genre de vie simple, frugal & laborieux, leurs femmes à leur imitation, occupées des soins domestiques, qu'elles partageoient même avec leurs esclaves, furent plus curieuses de briller par leurs vertus que par l'éclat de leur parure ; mais lorsque l'opulence leur eut fait goûter les commodités de la vie, elles se reposerent du soin de leurs maisons sur leurs affranchies, & ne furent occupées que de celui de plaire ; soin qu'avoient ignoré leurs ayeules enfermées dans l'intérieur de leur maison & dévouées à des occupations utiles. Ce fut alors que l'usage de choisir parmi les esclaves & les affranchies, des nourrices pour leurs enfans, devint ordinaire ; l'idolatrie de leur beauté l'emporta sur l'amour maternel. Enfin elles employèrent tout ce que l'art peut fournir, pour paroître belles & suppléer à ce que la nature leur avoit refusé : non seulement le rouge & les parures ne furent point oubliés, mais même les raffinemens

de la mollesse & de la volupté la plus outrée, devinrent communs.

Pour prouver jusqu'à quel point elles furent idolatres de leur beauté, il suffit de rapporter ce qu'on lit dans Dion de Poppée, maîtresse & ensuite femme de Néron, qu'elle se faisoit suivre dans tous ses voyages par des troupeaux d'ânesses dont on prenoit le lait pour lui faire des bains, afin d'entretenir la blancheur & la délicatesse de sa peau. Les dames *romaines* en étoient si curieuses qu'elles usoient d'une certaine composition pour entretenir la fraicheur du teint, avec laquelle elles faisoient une pate qu'elles mettoient sur le visage comme un masque : elles avoient même recours au blanc de céruse. Elles n'avoient pas moins de soin de leurs dents, & l'art d'en substituer de postiches à celles qui manquoient, étoit déja fort commun, de même que celui de faire un fourcil bien marqué, & de se peindre. Les auteurs du temps nous instruisent de l'attention qu'elles avoient de consulter leurs miroirs pour l'arrangement de leurs coëffures, & il est très-probable qu'elles n'employoient pas moins de temps à leur toilette que les dames de ce siècle; mais c'étoit pour elles un acte de religion de sacrifier à Vénus & aux Graces.

Elles frisoient & ajustoient différemment leurs cheveux ; tantôt elles les couvroient d'un réseau, ou les enfermoient dans une espèce de bourse, qui se serroit autour de la tête; tantôt elles les retroussoient ensemble par derrière en forme de nœud, ou elles les nouoient & tressoient avec quelques rubans: elles avoient grand soin de les laver pour les rendres plus nets & plus luisans, & elles y employoient les essences & les parfums les plus rares. Les perles & les pierreries faisoient une partie de leur parure, elles en formoient des pendans d'oreille, en ornoient leur coëffure, & entortilloient quelquefois leurs cheveux avec des chaines d'or. Elles portoient aussi des colliers & des bracelets, non seulement de perles, mais encore de pierre précieuses. Pendant un temps, la fureur de ces dernières fut portée si loin, que l'on en trouva pour près de trois millions à Collia Paulina, qu'Agrippine fit mourir, par ressentiment de ce qu'elle avoit été en concurrence avec elle pour épouser l'empereur Claude.

ROMAINES (coëffures des impératrices)

Pour peu qu'on ait étudié les médailles, l'on s'est apperçu que chaque impératrice a une manière différente de se coëffer, soit qu'effectivement chaque princesse ait introduit sur cela une mode particulière, soit que le public eût varié de la sorte, & qu'elles n'ayent fait que suivre l'usage qu'elles trouvoient établi.

Antonia, par exemple, & les deux Agrippines portoient les cheveux unis sur la tête, tortillés sur les côtés, noués négligemment par derrière avec une espèce de ruban, & flottans un peu sur les épaules.

Domitille est frisée par devant, ses cheveux sont tortillés sur le haut de la tête, & tressés par derrière.

Julie, fille de Tite, est frisée sur le front, a le reste de la tête natté, & ses cheveux relevés dès la racine, formaient en arriere comme un bourlet.

Plotine & *Marciana* sa belle sœur, aussi bien que *Matidia* sa nièce, ramassoient tous leurs cheveux sur le haut de la tête, & les entrelassoient sur le front de deux ornemens, qui s'élèvent au dessus du reste de la coëffure, qui se terminent en pointe, & s'élargissent sur les côtés, & qui sont placés l'une derrière l'autre, ensorte que le dernier surpasse celui qui est le plus près du front.

Sabine est quelquefois coëffée à la manière de *Matidia* sa mère ; mais aussi elle est quelquefois coëffée en tresses flottantes sur les épaules avec une espèce de pointe, qui s'élève un peu au dessus du front.

Faustine a une coëffure ronde & en bourlet, les cheveux couchés sur le front, tortillés sur la tête, & formant une petite couronne sur le sommet de la tête, composée de cheveux entrelassés de perles.

Sa fille Faustine jeune à la même coëffure, excepté que le bourlet est placé derrière la tête.

Si cela n'étoit pas fastidieux, il n'est point d'impératrice jusqu'à *Eudoxia* dont il n'y eût lieu de peindre la coëffure particulière. Je crois à la vérité que le recueil & la description de ces coëffures différentes, ne laisseroit pas d'avoir son agrément & son utilité pour les peintres. Mais ce recueil paroit plus étendu qu'on ne pense ; car à peine une mode de coëffure a-t-elle régné chez les *romaines*, plus de douze ou quinze ans de suite.

ROMAINS (les statues des) étoient ordinairement vêtues en militaires & avec une cuirasse. Pline donne ce caractère pour les distinguer des statues grecques, représentées toujours sans habit.

ROME, *déesse*. Les anciens, non contents de personnifier les villes, & de les peindre sous une figure humaine, leur attribuèrent encore des honneurs divins ; mais entre les villes qu'on a ainsi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été aussi célèbre, aussi étendu que celui de la *déesse Rome*.

On la peignoit ordinairement ressemblante à

Pallas, assise sur des armes ayant des trophées d'armes à ses pieds, la tête couverte d'un casque & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeunesse; on la représentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre, quelquefois au lieu d'une pique, elle tenoit une victoire, symbole bienséant à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déesse Rome* sont assez souvent accompagnées d'autres types qui la caractérisoient; telle étoit l'histoire de Rhéa Silvia, la naissance de Rémus & de Romulus, leur exposition sur le bord du Tibre, le berger Faustulus qui les nourrit, la louve qui les allaite, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit soin.

On bâtit des temples à la *déesse Rome*, on lui éleva des autels non seulement dans la capitale, mais dans la plupart des villes de l'empire, à Smyrne, à Nicée, à Ephèse, à Melasse, à Pola, ville de l'Istrie, & ailleurs, où le culte de cette déesse étoit aussi célèbre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage sans brûler de l'encens à sa gloire, & sans lui adresser des voeux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajola cette prétendue déesse, étoient, *Roma victrix*, *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma sacra*, Rome sacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguste vit avec plaisir qu'on lui consacra des temples, il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignit dans la consécration des temples à la *déesse Rome*. On voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont sur la Charente, un monument qui entr'autres inscriptions en a conservé une dans laquelle il est dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au service de la *déesse Rome* & d'Auguste.

On trouve souvent la tête de la *déesse Rome* représentée comme Pallas sur les médailles consulaires & sur les médailles grecques.

On la trouve aussi jointe avec celle du sénat, représenté en vieillard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du sénat, sur les médailles grecques, sont θεα Ρωμη, *la déesse Rome*, θεος Συγκλητου, *le dieu du sénat*, ou ιερα Συγκλητος, *le sacré sénat*.

Les médailles de Maxence représentent *Rome* éternelle, assise sur des enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre & de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conservateur de tout le monde; avec cette inscription *conservatori urbis æternæ*.

Les médailles de Vespasien nous offrent *Rome* ayant le casque en tête, & couchée sur sept montagnes, tenant une haste pure, & ayant à ses pieds le Tibre, sous la figure d'un vieillard.

Sur les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire sur un globe. *(D. J.)*

La déesse *Rome* est représentée avec un casque dans un sacrifice offert par Titus (*Monum. inediti.* n°. 178. Elle paroît de même sur un bas-relief du capitole représentant Marc-Aurèle à qui elle remet un globe

» La ville de Smyrne en Ionie, fut la première dit M. Echkel, qui rendit un culte à *Rome*. Dans une assemblée des députés de plusieurs villes d'Asie, ceux de Smyrne se vantèrent en présence de Tibère d'avoir été les premiers à dédier un temple à la ville de *Rome*; dans un temps où la puissance romaine, quoique déja considérable, n'étoit pas parvenue à son comble; puisque Carthage subsistoit encore, & que l'Asie comptoit encore des rois puissans. (*Tacite. annal. IV. 56.*) Peu d'années après, on lui érigea un temple à Alabanda, ville de Carie, & l'on institua des jeux annuels en son honneur. (*Liv. hist. L. XLIII. cap. 6.*) Cet exemple fut suivi peu-à-peu par d'autres villes: témoin ce grand nombre de médailles frappées en différentes villes d'Asie avec l'inscription ΘΕΑ ΡΩΜΗ, *la déesse Rome.* »

» Je ne trouve neanmoins aucun passage de quelqu'ancien auteur, aucun monument public, par lequel on puisse prouver que du temps de la république ou du Haut-Empire, *Rome* ait été honorée à *Rome* même comme déesse. On voit à la vérité, sur les médailles de la famille Fusia sa figure symbolique avec le nom de *Rome*; mais on y voit de même celle de l'Italie avec son nom. Depuis Néron, la figure de *Rome* paroît souvent sur les médailles, mais jamais avec un autel, jamais au milieu d'un temple, ou avec le nom exprès de déesse: ce sont là cependant les vraies marques de divinité. Si Auguste permit d'ériger des temples en l'honneur de *Rome*, cette permission ne regardoit que les provinces, auxquelles on permettoit cette espèce de culte, afin de les attacher à l'Empire par le nœud sacré de la religion. Hadrien fut le premier qui dans l'enceinte de la ville, dans la quatrième région, bâtit & consacra un temple à *Rome* & à Vénus, & il reste de cet empereur une médaille sur le revers de laquelle on voit *Rome* assise dans un temple, avec l'inscription *VRBS. ROMA. ÆTERNA. Rome ville éternelle.* (*Mus. Teupoli.*) Prudence a renfermé dans quelques vers tout ce que je viens de rapporter. (*Contra Symmach. L. I. v. 288.*) Pour ce qui re-

garde le temple de *Rome* & de Vénus élevé par Hadrien, *Voyez* Dion Cassius, (*L.* LXIX. §. 4.

Tite-Live se trompe (*lib.* 43. *c.* 5.), lorsqu'il dit qu'Alabanda fille de Carie, fut la première à rendre un culte à *Rome*. Nous venons de voir que Smyrne revendiquoit cette priorité.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte antique la tête de *Rome*.

Sur une agathe-onyx, la déesse *Rome* paroît assise sur un trophée, tenant une victoire, telle qu'on la voit sur une (*Mus. flor. tom. II. tab. LXIII.*), pierre gravée du cabinet de l'empereur à Florence.

Sur une Agathe-onyx, on voit le même sujet avec les lettres *R. M.* & la légende *SALVŁAGVSTISSINPLICIOPITACIAMERET*, que Winckelmann explique ainsi, *SALVIS. AUGUSTISS. IMP.* (*pro imp.*) *LICI.* (*licinius*) *OPITACIO.* (*optacius*) *MERET. Meret* signifie *castra sequitur*, est au service militaire.

Sur une cornaline paroît la déesse *Rome* assise sur un trophée, devant un autel sur lequel est placée une statue du dieu Mars.

Sur une pâte antique la déesse *Rome* est assise sur un trophée, à ses pieds est la louve allaitant *Romulus* & *Rémus*, & dans les airs une aigle.

Sur une cornaline brûlée, la déesse *Rome* paroît avec la louve à ses pieds sous le figuier sauvage. Devant elle est placée une victoire, avec une couronne & une palme.

ROME (thême de la fondation de). Elle avoit été fondée sous le signe de la balance, selon Manilius (*astron. lib.* 4.)

ROMULEA (*Colonia*), en Espagne.

COL. ROM. Colonia Romulea.

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguste, de Livie, de Germanicus, de Néron avec Drusus.

ROMULUS, fondateur de Rome, passa pour fils de Mars & de Rhéa-Sylvia. Rhéa devenue grosse, quoique Vestale, déclara que c'étoit Mars qui lui avoit fait violence. Mais, ni les dieux ni les hommes, dit Tite-Live, ne la mirent, soit elle, soit ses enfans, à l'abri de la cruauté du roi son père. Il commanda qu'on l'enfermât chargée de chaînes, dans une étroite prison, & qu'on jettât ses enfans dans le Tibre. On les y exposa donc dans leur berceau: le fleuve, au lieu de les entraîner les repoussa, dit-on, sur le bord, & une louve, descendue des montagnes pour se désaltérer, accourut au cri de ces enfans, leur présenta la mammelle pour les alaiter. Faustule, intendant des troupeaux du roi, témoin de ce prodige, prit les deux enfans & les fit nourrir par sa femme. *Voyez* ACCA LARENTIA.

La mort de *Romulus* fut aussi merveilleuse que sa naissance, selon les historiens de Rome. On dit que, pendant qu'il faisoit la revûe de son armée, près du marais de la Chèvre, il survint tout-à-coup un orage terrible; l'on entendit de tous côtés des tonnerres épouvantables, & des tourbillons de vents impétueux, accompagnés d'une nuit si épaisse & si obscure, qu'elle déroba aux yeux de l'assemblée la vûe du roi. Depuis ce moment *Romulus* ne parut plus sur la terre. Les sénateurs s'écrièrent aussi-tôt que *Romulus* avoit été enlevé au ciel pendant l'orage, qu'il falloit le saluer comme fils d'un dieu, & comme dieu lui-même, & le conjurer de se rendre propice & favorable à son peuple. Le lendemain, un citoyen extrêmement accredité parmi le peuple, Proculus, l'un des plus nobles patriciens, déclara au peuple que *Romulus* lui avoit apparu la nuit, & lui avoit donné ordre d'annoncer aux romains que la volonté des dieux étoit que Rome devînt la capitale de l'univers; qu'ils eussent soin de s'appliquer à l'art militaire, & qu'ils sçussent que nulle puissance ne pourroit resister aux armes des romains.

Cette prétendue apparition acheva de confirmer le peuple dans l'idée que *Romulus* avoit été enlevé au ciel. Aussi-tôt on le mit au rang des dieux de Rome, sous le nom de *Quirinus*. *Voyez* QUIRINUS. Numa lui éleva un temple, & ordonna des sacrifices solemnels pour le nouveau dieu. On croit que *Romulus* fut tué par les sénateurs mécontents de l'autorité trop despotique qu'il exerçoit sur eux; que chaque sénateur, pour ôter au peuple la connoissance d'une action si horrible, emporta sous sa toge une portion des membres de son corps mis en pièces; ensorte qu'il ne parut aucune trace de l'assassinat.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une Cornaline, la louve qui allaite *Romulus* & Rémus.

Sur une cornaline, le même sujet avec le figuier sauvage sous lequel les deux frères furent exposés dans le berceau. On nommoit cet arbre le figuier *Ruminal* & *Romularis*.

Sur une pâte de verre, tirée d'une (*mus. flor. t.* II. *tab. XIX. n°.* 1.) sardoine du cab. de sa maj. imp. à Florence, la louve *allaite Romulus* & Rémus au pied de trois enseignes militaires romains. D'un côté est placée la tête de Cybele, & de l'autre la tête de l'Afrique avec celle de Jupiter & d'autres symboles.

Sur une pâte antique, Faustulus trouvant *Romulus* & Rémus.

Sur une cornaline, Faustulus & un autre berger trouvent *Romulus* & Rémus allaités par la louve auprès du figuier sauvage. Le même sujet se voit aussi sur une (*muf. flor. t. 11. tab. LIV. n°. 2.*) topaze du cabinet de l'empereur à Florence; & il étoit représenté encore sur (*Bartoli admir. ant. tab. V. n°. 4.*) un autel antique, qui n'existe plus.

Sur une émeraude, le même sujet. Mais la louve qui alaite les deux enfans, est dans une grotte au-dessus de laquelle sont trois chèvres & le figuier *ruminal*.

Romulus faisant un traité de paix avec les sabins est représenté, selon quelques antiquaires, sur le bas-relief du capitole, appellé vulgairement l'urne d'Alexandre-sévère. Mais c'est une erreur; il représente la dispute d'Achille & d'Agamemnon pour éloigner Briséis.

Romulus fils de Maxence.

Divus Romulus.

Ses médailles qui ont toutes été frappées en mémoire de sa consécration sont:

RRRR, en or, ou plutôt unique; il étoit en médaillon dans le cabinet de Pellerin, & se trouve dans la collection dite ci-devant du roi.

Unique en argent pur du petit module, dans le cabinet de feu d'Ennery.

RR. en M. B.

RR. en P. B.

ROMULUS Augustus, Flavius Romulus, ou Romulus Augustus.

Ses médailles sont:

RRR, en or. On trouve des Quinaires dans le même métal.

O, en argent & en B.

ROPOGRAPHES. On donnoit ce nom dans l'antiquité à certains peintres, qui se bornoient à ne représenter que de petits sujets, comme animaux, plantes, paysages. Ce nom est dérivé des mots *ῥωπος*, *jouet, babioles*, ou marchandises de vil prix, & de *γραφω*, *j'écris, je peins.*

On appelloit aussi *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les buis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux, *ῥωπογραφία*, *ripulæ*, signifie dans Cicéron, la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, *& tamen hæc ῥωπογραφία, ripulæ, videtur habitura celerem satietatem.* « Je crois cependant » que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte ». (*D. J.*)

ROQUETTE, *eruca*, plante. *Roquette* des jardins, & *roquette* sauvage; l'odeur & la saveur de la *roquette* des jardins est plus douce, & sa vertu est plus foible.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès long-temps attribuée par les médecins. Les anciens poëtes qui ne rapportent ordinairement en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les *roquettes*, *salaces*. Martial a dit: *venerem revocans eruca morantem*; & Columelle: *excitat ad venerem tardos eruca maritos.*

RORARII, soldats de la légion romaine, dont il n'est parlé que dans Tite-Live (*lib. 8. c. 9.*): *Rorarii procurrebant inter ante Pilanos.* Ils étoient armés à la légère, & on les envoyoit pour escarmoucher & commencer le combat; de-là leur vint le nom de *rorarii*, parce que dit Festus, *ut ante imbrem ferè rorare solet, sic illi ante gravem armaturam quòd prodibant, rorarii dicti.*

ROSATUM, boisson composée de miel, de vin & de feuilles de roses, très-usitées chez les anciens, & dont Apicius indique la façon dans son traité de *re coquinariâ*; elle consiste à laisser cuire les feuilles de roses dans le vin pendant trois jours, à les retirer ensuite, & à en remettre d'autres pendant autant de temps.

ROSCIA, famille romaine dont on a des médailles:

C. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Le surnom de cette famille est *Fabatus.*

ROSE, cette fleur étoit consacrée à Vénus.

Aphtonius & Tzétzès, racontent que c'est du sang de Vénus que les *roses* ont pris leur couleur vermeille. Bion dit au contraire que la *rose* doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poëte a été suivi par Ovide, & par l'auteur du *Pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphir amoureux vient-il voltiger autour de la tunique verte de cette reine des fleurs, & chercher à lui plaire

par ses plus douces caresses ? Déjà la divine rosée fait sortir ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe ».

Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,

Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

« Je le vois, ce bouton qui commence à s'épanouir; je le vois glorieux d'étaler ce rouge incarnat qui est dû au sang d'Adonis, dont l'éclat est augmenté par les baisers de l'amour, & qui semble composé de tout ce que la jeune aurore offre de plus brillant, quand elle monte dans son char pour annoncer de beaux jours à la terre ».

Les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *& nimium brevis rosæ flores amœnos*, « & ces *roses*, ces charmantes » fleurs, qui passent, hélas! trop tôt pour nos » plaisirs ». Tout le monde connoit cette épigramme latine :

Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum,

Quas pubescentes juncta senecta premit;

Quam modo nascentem rutilus conspexit Eous,

Hanc veniens sero vespere vidit anum.

« La durée d'un jour est la mesure de l'âge de » la *rose*; la même étoile qui la voit naître le » matin, la voit mourir le soir de vieillesse ».

Les romains aimoient passionnément les *roses*, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir pendant l'hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le temps même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si, au milieu de l'hiver, les *roses* ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parùm se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hiberna poculis rosa innatasset.* Ils appelloient leurs maîtresses du nom de *rose*, ma belle amie, *mea rosa.*

Enfin, les couronnes de *roses* étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus, rosea*, signifioit *beau, belle, éclatant, éclatante*, comme le ῥόδεος des grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus :

Et avertens roseâ cervice refulsit.

« En se détournant, elle fit voir la beauté de » son cou, qui le disputoit à l'incarnat de la » *rose* ».

Cette fleur étoit l'emblême qui représentoit une vie trop courte; c'est pourquoi on en jettoit sur les tombeaux, & l'on voit dans les épitaphes que les parens s'engageoient à aller tous les ans répandre eux-mêmes des *roses* sur les tombeaux. On trouve même des *roses* sculptées sur un tombeau ancien.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur un grenat un papillon posé sur une *rose*. Cet emblême ingénieux peut désigner une jeune fille morte dans l'âge des graces & des plaisirs.

ROSE, sur les médailles de Rhodes, de Roda en Espagne, de Rhodanusia dans les Gaules, & de Cythnus (Pembrok) dans la Mer Egée.

On y voit quelquefois des boutons & des épines; ce qui la fait reconnoitre pour une véritable *rose*, & non pour le *balaustium*, fruit du grenadier sauvage.

ROSEAU à écrire. « L'instrument dont les anciens se servoient pour écrire, étoit, dit Winckelmann, une espèce de plume de bois ou de *roseau*, taillée comme nos plumes à écrire, & dont le bec étoit assez long & non fendu. Il s'est conservé à Herculanum une de ces plumes; elle étoit de buis, à ce qu'il semble; mais elle est comme pétrifiée. On en voit une autre représentée dans un tableau (*Pitt. Ercol. l. II. p. 55.*); elle est appuyée contre un encrier, & les nœuds qui y sont dessinés, dénotent qu'elle est de *roseau.* Une figure de femme en terre cuite, qu'a publiée Ficoroni, & qui (*Ficoroni, Masch. p. 143.*) tient une plume dans sa main, fait voir, ainsi qu'une pierre gravée du cabinet de Stosch, que les anciens tenoient la plume de la même manière que nous. Il falloit que le bec en fût assez pointu; car les jambages des lettres sont fort déliés; mais, comme la plume n'étoit point fendue, on ne pouvoit donner aux lettres autant de force & de légèreté que nous leur en donnons; aussi les traits en sont foibles & trop déliés ».

» J'ai dit dans ma lettre au comte de Brülh, page 13, que la plume qui se voit au cabinet de Portici, n'est pas fendue. Il se peut néanmoins que la fente en ait été rendue invisible par la pétrification que cette plume a subie; car plusieurs passages de l'anthologie disent expressément que le bec des plumes des anciens avoit une fente (*Anthol. l. I. c. 18. p. 23; l. V. p. 445; l. XIX & XXX. p. 446; l. XXIX. Ed. H. Steph. Auson. ep. 7. v. 49.*). La forme de la taille de la plume étoit déja connue, avant cette découverte, par la plume que tient une des trois parques sur l'urne cinéraire du palais de la villa Borghèse, représentant la mort de Méléagre. Dans un dessin fort incorrect de ce monument, on a mis de courtes baguettes à la main de cette parque & de ses deux sœurs (*Gronov. Thes. Ant. gr. vol. I. tab. Mmm.*) ».

» En général, les plumes des anciens n'étoient pas faites de buis, ainsi que celle d'Herculanum semble l'être ; & le bec taillé de ce bois n'auroit pas non plus donné de l'encre. Ces plumes étoient taillées d'un *roseau* qui venoit d'Egypte avec le papier. La meilleure espèce de ce *roseau* croissoit dans l'île de Gnide, qu'à cause de cela les poëtes ont appellé l'*île fertile en roseaux*. On trouve aussi, tant à Rome qu'à Naples, une espèce de *roseau* fin & délié, que l'on peut tailler en plume ; & moi-même, quand par fois je me trouve à la campagne dépourvu de plumes, je me sers de cette espèce de *roseau* pour écrire. Le savant Cuper auroit pu se former une idée exacte des plumes des anciens, s'il avoit vu celle du cabinet de Portici. Il a cru que ces plumes n'étoient pas faites de *roseau*, mais d'une espèce particulière de jonc, dont on se servoit en forme de pinceau, à la manière des chinois (*Lettres de M. Cuper*, 12.) ».

ROSEAU. *Voyez* CALAMUS.

ROSEAUX (Couronne de). *Voyez* JONCS.

ROSÉE. Les anciens qui divinisoient tout, disoient que la *rosée* qui tombe le matin, n'est autre chose que les pleurs que l'Aurore ne cesse de répandre pour la mort de son cher Tithon, & que celle qui tombe le soir, est fille de l'air.

ROSEUS (*Color*), couleur de rose.

ROSSIGNOLS. Les thraces disoient, au rapport de Pausanias, que les *rossignols*, qui font leurs nids aux environs du tombeau d'Orphée, chantoient avec plus de force & de melodie que les autres. *Voyez* PHILOMÈLE, pour connoître l'histoire mythologique du *rossignol*.

ROSTRALE (Colonne), ornée de pouppes & de proues de vaisseaux, dressée en mémoire d'une victoire navale.

ROSTRALE (Couronne), *corona rostralis*, couronne ornée de proues & de pouppes de navire, dont on honoroit un capitaine, un soldat, qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans. Marcus Vipsanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus-Pompeius, il fut depuis lors regardé par les romains avec tant de distinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguste, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, lieu célèbre à Rome dans la place publique, espèce d'échafaud où l'on haranguoit le peuple, & qui étoit enrichi des becs des navires pris sur les Antiates par les romains, commandés par le consul Mœnius, qui, l'an de Rome 416, ruina le port des antiates, prit leur flotte, composée de vingt-deux navires, dont six étoient armés d'éperons ou becs : *Rostrisque earum suggestum in foro adstructum adornari placuit* (*Liv. lib. VIII* 14.). Ces *rostres* n'étoient donc qu'une espèce d'échafaud qui avoit la forme d'une base de colonne, sur laquelle on plaçoit un siége où s'asseyoit le harangueur ; c'est au moins la figure sous laquelle les rostres paroissent sur des médailles antiques.

C'étoit sur cette espèce de tribune placée au milieu du *forum*, que l'on entretenoit le peuple des affaires les plus sérieuses, que se plaidoient les causes des accusés, & que l'on prononçoit les oraisons funèbres. C'étoit aussi là que l'on attachoit la tête des proscrits, pour qu'elle fût apperçue aisément de tout le monde. César changea de place les *rostres*, & les fit mettre dans l'endroit où ils se trouvoient du temps de l'historien Dion (*Lib. XXXXIII*) : *Suggestum quod in medio foro tunc erat, translatum fuit ad locum ubi nunc conspicitur, repositaque Sylla & Pompeii imagines*, c'est-à-dire, à un angle du forum, du côté du Nord ; c'est ce qui fit la distinction des anciens *rostres* & des nouveaux.

ROSTRUM, le bec d'un navire, ce que l'on appelle l'éperon, le devant de la proue, qui étoit placé bas & à fleur d'eau. C'étoit une pointe saillante, munie d'un bec de cuivre ou de fer. On n'en mettoit ordinairement qu'aux navires de guerre, parce qu'elle ne servoit qu'à heurter les vaisseaux ennemis, pour faire des voies d'eau : *Uno sæpè ictu hostium triremes supprimebant*, dit Diodore.

ROTATEUR. *Voyez* ARROTINO.

ROTOMAGUS, dans les Gaules. RATVMACOS. & RODOMO. & ROTHOMO. & ROTVMAGVS.

Les médailles autonomes de ce peuple sont :

RRR. en bronze........ *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

ROTONDE (La). *Voyez* PANTHÉON.

ROTULE, litre, petite mine, ancien poids de l'Asie & de l'Egypte.

Elle valoit en poids de France $\frac{4166}{10000}$ de livre.

Elle valoit en poids des mêmes pays :

6 tétrastatères.

ou 12 onces.

ou 16 hexadrachmes.

ou 24 tétradrachmes.

ou 96 drachmes.

ROTUNDUS. Ce mot au figuré chez les latins est synonyme de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait: *rotundus orator*, un excellent orateur. Les grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieusement*. Déméttius de Phalère, dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ δευμένον στρογγύλου στόματος; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour signifier des termes *choisis*. Aristophane, en parlant d'Euripide, dit, je jouis de la rondeur de sa bouche, c'est-à-dire de la beauté de son langage. Enfin Horace a dit:

.........*Graiis dedit ore rotundo.*

Musa loqui.........

« Les grecs ont reçu en partage les graces du discours. » Ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROUE. « On voit dit Winckelmann, à Portici, des fragmens d'une *roue* de chariot, placés dans la cour du cabinet. Ils consistent en une bande de *roue* forgée d'une seul pièce, dont le diamètre est de six palmes romains, (48 pouces environ) dont la largeur n'est pas tout-à-fait de deux pouces, & l'épaisseur d'un pouce. Le bois qui est demeuré attaché au fer, est pétrifié. Le temps a encore conservé la partie du moyeu dans laquelle passoit l'essieu. Ce moyeu est garni de fer tout autour, & le fer est recouvert d'une plaque de bronze attachée par des clous à tête plate de même métal ».

« Dans le même cabinet on voit une tête de lion saillante & adhérente à une plaque de bronze; & comme la gueule de cet animal n'est point percée & que le morçeau ne peut avoir servi à fournir l'eau d'une fontaine ou d'une baignoire, je conjecture que ce fragment faisoit partie d'une emboiture qui entroit à vis dans l'extrémité d'un essieu, pour retenir la roue, & l'empêcher de s'échapper. On se servoit pour les voitures ordinaires, comme nous faisons aujourd'hui, de chevilles de fer; on les appelle en italien *aciarini*, & chez les grecs παράξονα, ἔμβολοι & ἐνήλατα ».

» La plaque quarrée & courbée, qui se met au bout d'un essieu pour le garantir de la poussière, étoit déjà connue du temps d'Homère; elle s'apelloit ἐπισώτρια ».

« Nous voyons l'extrémité d'un essieu garnie d'une de ces emboûchures, ornée d'une tête de lion en relief, sur quelques anciens monumens, & nommément au char de triomphe de Marc-Aurèle dans un bas-relief qui est dans le capitole à Rome; par conséquent ces sortes d'emboitures ou calottes d'acier vissées & placées au devant des roues, qui ont été mises en usage de nos jours, sur-tout pour les voitures de voyage, ne sont point nouvelles. La seule différence consiste en ce que celles des anciens étoient de bronze ».

On conserve encore des *roues*, faites entièrement de bronze, à Berlin, au Vatican à Rome, à Toulouse & à Paris, au cabinet national d'antiques. Cette dernière n'a qu'envir on un pied ½ de diamètre. Elle n'a pu servir à un char ordinaire; on croit qu'elle faisoit partie d'un char, placé sur quelque arc de triomphe.

ROUE. Pour soulever de grandes masses de pierre dans la construction des édifices; on se servoit d'une *roue*, dans laqu'elle couroient quelques hommes; comme on peut le voir sur un bas-relief qui est encastré dans un mur sur le marché de Capoue. (*Mazocchi, amphith. Campania.*)

ROUE, sorte de supplice chez les grecs, qui consistoit à attacher le criminel sur une roue, & à la faire tourner avec une rapidité extrême; on y perdoit la vie lentement; mais avec les plus vives douleurs.

Sur les colonnes trajane & antonine, on voit des hommes attachés aux *roues* de chariots à quatre *roues*.

ROUE. La *roue* est un des symboles de Némésis. On le lui a donné, parce que la *roue* dans les mystères des égyptiens étoit l'image de la vie, & des vicissitudes humaines. Ammien Marcellin parlant de ce symbole dit qu'il désigne la puissance qui s'etend sur tous les élémens & sur l'univers entier. *Eique subdidit rotam, ut universitatem regere, per elementa discurrens omnia, non ignoretur.* (*Lib. XIV. cap.* 11.) La même raison a fait donner sans doute le même attribut à la fortune.

ROUE. Les amans malheureux faisoient tourner une *roue*, en adressant à Némésis des imprécations contre celui ou celle qui les dédaignoit. C'est ainsi que la magicienne de Théocrite souhaite (*Idyl.* 2. *vers.* 30.) *que son amant puisse se rouler à sa porte, comme la roue qu'elle tenoit, tournoit sur son axe.* Ils filoient aussi sur une *roue*, ou rouët, ces cordons redoutables, qui servoient aux mêmes enchantemens. Cet usage donne l'explication d'un passage de Properce qui dit (*Eleg.* 6.):

Staminea rhombi ducitur ille rota.

Traxerunt torti magica vertigine fili.

Horace

Horace dit aussi (*lib. 1. od. 5.*)

Ingratam veneri pone superbiam ;

Ne currente retro finis eat rota.

Dans un autre endroit de Properce (*éleg. lib. 1. 8.*) l'amour est comparé à une roue :

Omnia vertuntur, certe vertuntur amores :

Vinceris, aut vincis : hæc in amore rota est.

Une pâte antique du cabinet de Stosch vient à l'appui de ces explications. On y voit Némésis debout tenant de la main gauche son voile élevé & ayant la droite appuyée sur une *roue* que porte une colonne. Un petit amour tire une corde passée sur la *roue*, dont Némésis tient sans-doute l'autre bout. Cet emblême peut signifier selon Winckelmann, que Némésis est supérieure à l'amour, & qu'elle peut châtier son orgueil.

Roue. Sur les médailles de *Luceria*, de Hyracuse.

ROVECA, dans les Gaules. *Roveca.*

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

ROUGE (fard). Le *rouge* dont on faisoit usage anciennement se nommoit *purpurissus* ; sorte de vermillon préparé ; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames grecques & romaines se colorioient le visage. Il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent *rose d'œillet*, *carnation d'œillet*, en anglois *rose-pinck*. Il étoit fait de la plus fine espèce de craie blanche, *creta argentaria*, dissoute dans une forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en *rouge*. Quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette dernière liqueur, étoit d'un beau pourpre pâle, qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

Cependant, malgré l'empire de la coutume, je pense comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme, qui voudroit mettre du *rouge*. « Je ne vous en donnerai point : vous » êtes à merveille, & vous iriez barbouiller » d'une peinture grossière l'ouvrage le plus beau » & le plus délicat du monde : ne faites point » cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard » qui ne gâte & n'altère promptement la beauté » de votre teint. *Non dabo purpurissam, scita tu quidem, & vis novâ picturâ interpolare opus lepidissimum, nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetar.* (*D. J.*)

Rouge (Couleur). On voit Achille dans un tableau d'Herculanum. Le siège sur lequel il est assis est couvert d'une draperie *rouge*, couleur qui convient aux guerriers, & qui étoit celle dont les lacédémoniens faisoient usage à la guerre. Cette draperie lui couvre en même temps la cuisse droite sur laquelle il pose la main. (*Voyez* Pourpre.)

ROUGET. Ce poisson étoit le *mullus* ou mulet romain.

Le *rouget* a été le poisson le plus recherché par les anciens. On prétend qu'on le vendoit chez eux au poids de l'argent, d'où est venu le proverbe : celui qui prend le rouget *ne le mange pas*. Non content de prodiguer pour l'assaisonement de ce poisson tout ce qui étoit capable de flatter le goût, ils avoient imaginé de le faire servir à un raffinement de plaisirs d'un genre singulier. On sçait que ce poisson, losqu'on lui a enlevé ses écailles est d'une belle couleur rouge. Les romains avoient remarqué qu'à sa mort ces couleurs s'effaçoient, en passant par une multitude de nuances successives. On servoit donc le *rouget*, encore vivant, enfermé dans un vase de verre, & les convives attentifs jouissoient du spectacle que leur offroit cette dégradation de couleurs, qui s'éteignoient insensiblement tandis que le poisson expiroit, & dont l'effet adouci par l'interposition du verre, avoit quelque chose de flateur encore pour l'œil. Ce fait est rapporté par Pline, (*hist. nat. l. 9. c. 17.*) & par Sénèque, (*natur. quæst. l. 3. c. 17. & 18.*). Ce dernier auteur s'élève avec énergie contre ces convives voluptueux, pour qui ce n'étoit pas assez d'avoir dans le *rouget* de quoi satisfaire leur sensualité, s'ils n'y trouvoient d'avance de quoi repaître agréablement leurs yeux, (*occulos antequam gulam pavit.*)

La longueur du *rouget* est d'environ six à neuf pouces. Pline dit que son poids excède rarement deux livres. Sénèque parle d'un *rouget* du poids de quatre livres qui fut donné à l'empereur Tibère : & Juvenal (*sat. 4. v. 11.*) en cite un qui pesoit six livres, & que Crispin acheta pour autant de milliers de Sesterces, ce qui revient à peu près à quinze cents livres de notre monnoie. Mais ces poissons étoient de ces espèces de phénomènes qui s'écartent du cours ordinaire de la nature. Quant à ce que dit Pline d'un *rouget* du poids de quatre-vingt livres, qui fut pêché dans la mer rouge, ou c'est un fait imaginé à plaisir, ou il s'agissoit

de quelqu'autre poisson, que l'on aura confondu avec le *rouget*.

La tête & le foye du *rouget* étoient les parties de son corps les plus recherchées des Apicius; mais Elagabale (*Lamprid. c.* 20.) renchérit encore sur eux en se faisant servir de grands plats, remplis entièrement de barbillons de *rouget*.

ROULEAU, ou VOLUME. Ce que nous appelons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les lier ensemble comme on fait aujourd'hui; mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille, & on les mettoit les uns sur les autres, ensorte que quelquefois une matière traitée, n'occupant qu'une feuille, celle-ci faisoit un volume, c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliothéque d'Alexandrie. Car enfin depuis l'invention de l'imprimerie, si propre à multiplier les livres, avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliothéque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plupart des volumes dont-elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne s'embrouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*.

ROULEAU, dans la main des empereurs & des consuls du Bas-Empire. Dès le temps d'Anastase, on trouve les empereurs représentés sur des médailles, tenant dans leurs mains un *rouleau* long & étroit. Les antiquaires en ont fort long-temps cherché la cause; les uns ont cru que c'étoit un *rouleau* de papiers, de mémoires, de requêtes, &c. que l'on présentoit aux princes, ou quelque chose de semblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir plissé, que les personnes qui présidoient aux jeux, faisoient voltiger pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit sac de poudre ou de cendres que l'on présentoit à l'empereur dans la cérémonie de son couronnement & que l'on appelloit *akakia* qui signifie que le moyen de conserver leur innocence, étoit de penser qu'ils n'étoient que poussière. *Voyez* AKAKIA.

Il est bien plus simple de penser que cet ornement n'est que le rouleau, nommé *mappa*, que le principal magistrat élevoit en l'air, comme nous l'avons remarqué au mot DIPTIQUE, *Voyez* aussi MAPPAIRE.

ROULEAU de Mercure & de Persée. *Voyez* PRINTEMS.

ROVU, dans les Gaules ROVV.

Les médailles autonomnes de cette ville sont:

RRR. en bronze. . . . . *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ROUX. Cette couleur étoit fort estimée des anciens; peut-être à cause de sa ressemblance avec le blond. Les grecs & les romains portèrent souvent des noms qui faisoient allusion à la couleur rousse. *Pyrrhus* chez les grecs, *Rufus*, *Rufinus*, chez les latins. Les hommes ont souvent attaché à la rareté le caractère de la beauté, & des peuples dont la chevelure étoit ordinairement brune ou noire, devoient estimer les cheveux blonds, & les roux qui sont l'excès des blonds.

La couleur *rousse* est appellée *bæticus color* par les écrivains latins, parce que la toison des troupeaux de la Boetique étoit rousse. Martial (*lib.* 5. 38. 7.) la compare à la chevelure des germains & au poil du rat des champs, *nitela*.

Quæ crine vincit bætici gregis vellus,

Rhenique nodos, aureamque nitellam.

RUBELLIA, famille romaine dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

R. en bronze.

Le surnom de cette famille est BLANDUS.

RUBETA. Ce mot désigne un poison tiré en partie du suc de la grenouille vénéneuse. Juvenal (*Sat.* 1. *vers* 69 & 70.) parle d'un dame romaine qui mêloit cette espèce de poison au vin qu'elle présentoit à son mari.

Occurit matrona potens, quæ molle calenum,

Porrectura viro miscet sitiente rubetam. (*D. J.*)

RUBI, petite ville d'Italie dans la Pouille L'itinéraire d'Antonin le met sur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Canisium* & *Budunte* à 20 milles de la première de ces places & 11 milles de la seconde. C'est de cette ville dont parle Horace (*l.* 1 *Sat.* 5.)

Inde Rubos fessi pervenimus. Ut pote longum,

Carpentes iter, & factum corruptius imbri.

» Nous eûmes assez de peine à gagner *Rubi*, » où nous arrivâmes fort fatigués ; car outre que » nous avions fait une grande traite, la pluie » avoit extrêmement gâté les chemins. ». La journée d'Horace avoit été de vingt milles pour se rendre à *Rubi*.

Il croissoit particulièrement dans le territoire de cette ville une espèce de petit osier très-souple & très délié dont on faisoit des corbeilles. Virgile (*Georg. l. v.* 256.) en a parlé, *nunc facilis rubicâ texatur fiscina virgâ*. (*D. J.*)

RUBICON, rivière d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule Cisalpine, qui la séparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron (*Philipp. VI. c. iij.*) & Lucain, (*L.* 1. 2. 213.) Le premier a dit : *Flumen rubiconem cui finis est Gallia.*

Cette rivière que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello* selon Leander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats romains & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette rivière avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple romain ; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette rivière, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même rivière.

Le cardinal Bivarola, alors légat de la Romagne fit placer convenablement au même endroit le marbre sur lequel est gravée cette inscription : voici ce qu'elle porte : *JUSSU. MANDATUVE. P. R. COS. IMP. TRIB. MIL. TIRON. COMMILITON. ARMA. QUISQUIS. ES. MANIPULARIÆVE. CENTURIO. TURMÆVE. LEGIONARIŒ. HIC. SISTITO. VEXILLUM. SINITO. ARMA. DEPONITO. NEC. CITRA. HUNC. AMNEM. SIGNA. DUCTUM. EXCERCITUM. COMMEATUMVE. TRADUCITO. SI. QUIS. ERGO. HUJUSCE. JUSSIONIS. ADVERSUS. PRŒCEPTA. IERIT. FECERITVE. ADJUDICATUS. EST. HOSTIS. P. R. AC. SI. CONTRA. PATRIAM. ARMA. TULERIT. PENATESQUE. EX. SACRIS. PENETRALIBUS. ASPORTAVERIT. S. P. Q. R. SANCTIO. PLEBESCITI. S. VE. CONSULTI. ULTRA. HOS. FINES. ARMA. AC. SIGNA. PROFERRE. LICEAT. NEMINI.* Malgré le dessein que César avoit conçu d'asservir sa patrie, quand il se vit à son retour des Gaules au bord du *Rubicon*, avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque temps, s'il le passeroit ou non.

RUBIGO. *Voyez*. ROBIGO.

RUBIGALES. *Voyez* ROBIGALES.

RUBIGINIS Lucus, bois situé près de la porte Viminale, dédié à la déesse *Robigo*. C'est là que l'on brûloit pendant les *robigares*, les entrailles du chien & de la brebis que l'on avoit immolés. Ovide en parle dans ses fastes (4. 707.) :

Flamen in antiqua lucum rubiginis ibat,

Exta canis flammis, exta daturus ovis.

RUBIS, chez les romains, *carbunculus*, petit charbon embrâsé, & de même en grec, ἄνθραξ.

Si Pline en est cru (livre XXXVII, *ch.* VII.) les anciens ont peu gravé sur le rubis, parce qu'il le croyoient trop difficile à entamer, & parce que selon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorsqu'on vouloit s'en servir à cacheter. Ils avoient de plus cette fausse prétention, qu'étant posée sur la cire, cette pierre par sa seule approche étoit capable de la faire fondre. Le nom du *rubis*, tant en grec qu'en latin, a pu faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais : & combien voyons nous tous les jours de choses, auxquelles on a la foiblesse d'attribuer des propriétés, par une raison de conformité de nom, ou à cause d'une certaine ressemblance de figure avec les choses mêmes auxquelles on veut les appliquer ! Ce seroit perdre le temps, que de s'amuser à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis* étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'est encore, à cause de sa trop grande dureté, & que la gravure, quelque belle qu'elle eût pu être, n'auroit servi qu'à lui faire perdre de son prix & même à le défigurer.

RUBRIA, famille romaine dont on a des médailles :

R. en argent.

O. en or.

RR. en bronze.

Le surnom de cette famille est *DOSSENUS*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

RUDÉRATION. Ce mot est employé par Vitruve, pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en pro-

portion avec la chaux, comme 3 est à 1; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2.

Daviler observe que Vitruve emploie aussi le mot de *rudération* pour toutes sortes de maçonnerie grossière, & singulièrement celle d'un mur.

RUDIAIRE, nom d'un gladiateur renvoyé avec honneur, après avoir donné des preuves multipliées de force & d'adresse dans les spectacles de l'amphithéâtre. On lui remettoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vint le nom de *rudiarius*.

Ces gladiateurs ne pouvoient plus être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arène & s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibère donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son père, & l'autre en l'honneur de son aïeul Drusus; le premier dans la place romaine, & le second dans l'amphithéâtre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, & à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire, plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D J.*)

RUDIS, épée de bois dont les gladiateurs avoient coutume de se servir quand ils s'exerçoient. Après avoir servi quelque temps dans l'arène on leur donnoit leur congé, & la marque de ce congé, étoit l'épée de bois qui leur étoit remise par l'éditeur des jeux, ou par le maître des gladiateurs; l'effet de cette récompense étoit que les gladiateurs qui l'avoient méritée, & qui étoient en même temps congédiés, obtenoient leur liberté. Mais ceci ne regardoit que les gladiateurs volontaires; car ceux qui étoient esclaves ne se trouvoient pas libres par ce congé, & ils étoient seulement dispensés de combattre. Pour obtenir leur entier affranchissement, il falloit de plus recevoir le *pileus* de la main du préteur.

RUES des romains. « Nous allâmes, dit Winkelmann, dans la principale *rue* de Pompéïi, laquelle étoit pavée de lave dont la nature n'étoit point connue des anciens, qui jugeoient néanmoins par quelques morceaux de tuf trouvés autour du Vésuve, que cette montagne avoit dû jetter anciennement du feu. L'on trouve ce tuf employé aux bâtimens de Pompeïi. Les anciens ne possédoient pas l'art d'observer, ce qui leur a fait négliger les plus belles découvertes. Les *rues* de l'ancien Herculanum sont de même pavées de lave. ».

C'est à la porte de Pompeïi vers l'*Album* que conduit la *rue* pavée, dont on a déjà découvert & déblayé une grande partie. Elle a vingt-cinq palmes romaines de large, (environ seize pieds huit pouces) avec des trotoirs de pierre de taille des deux côtés, pour les piétons, chacun de six palmes & demi de large, (environ quatre pieds.) lesquels conduisent aux deux arcades de côté de la porte. Le pavé de cette *rue* a beaucoup souffert par le *charriage*, c'est-à-dire qu'on voit une profonde ornière, dans les grosses pierres exactement jointes ensemble. Ces pierres sont une véritable lave du vésuve, que les anciens on employée sans en connoître la nature.

RUFUS, surnom des familles AURELIA, CORDIA, EGNATIA, LUCILIA, MESCINIA, MINUTIA, PLAUTIA, POMPEIA, POMPONIA, SALVIA, SULPICIA, TARIA, TITIA, VALGIA, VARIA.

RUFUS. Voyez. ROUX.

RUGÆ. Voyez. PLIS.

RULLUS, surnom de la famille SERVILIA.

RUMA. Voyez RUMIA.

RUMENTUM, dans le jargon augural désignoit une interruption dans l'exercice des augures.

RUMIA, *RUMILIA*, *RUMINA*, *RUMA*. Ces noms viennent de *ruma*, qui en vieux latin, signifie mammelle. Cette déesse présidoit à la nourriture des petits enfans, avoit soin de les faire tetter. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandait du lait sur les victimes. Sa statue représentoit une femme qui tenoit un petit enfant, & qui avoit une mammelle decouverte pour le faire tetter. Le sein des filles & des femmes étoit sous sa protection.

Sur une pâte de verre de la collection de Stosch, on voit Nurcia, ou Norcia, représentée sous la figure d'une femme qui alaite un enfant. Les (*Gori. muf. etr. tom. 1. tab. IV.*) Etrusques rendoient un culte particulier à cette déesse, & ils la regardoient (*Martian. Capel. Nupt. l. I. p. 17.*) comme la même divinité que la fortune & Némésis. Mais cette gravure n'étant pas de manière étrusque, on diroit plutôt que c'est ici probablement la déesse (*Maffei. gem. t. III. tav. LXXV.*) *Rumilia*, qui avoit le soin des petits enfans, de même que Nursa.

RUMINAL. Nom qu'on donnoit au figuier, sous lequel la louve allaita Remus & Romulus. Ce mot a la même étymologie que *Rumia*.

RUMON, ancien nom du Tibre. Servius en expliquant le 62e. vers du 8e. livre de l'Enéide, dit : *Hoc est Tiberini, fluminis proprium, adeo ut ab antiquis rumon dictus sit, quasi ripas ruminans & exedens : in sacris etiam serra dicebatur.*

RUNCINA, déesse qu'on invoquoit quand il falloit sarcler les bleds, (De *runcare*, couper, emporter.)

RUNIQUES ou RUNES (CARACTERES.) C'est ainsi qu'on nomme des caractères très-différens de tous ceux qui nous sont connus, appartenant à une langue que l'on croit être la celtique. On les trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, & sur des bâtons, dans les pays septentrionaux de l'Europe, c'est-à-dire, en Dannemark, en Suède, en Norwege, & même dans la partie la plus septentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui signifie, *couper, tailler*. Quelques savans croient que les caractères *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque l'évangile fut apporté aux peuples qui habitoient ces contrées. Quelques uns même croient que les *runes* ne sont que les caractères romains mal placés. L'histoire romaine nous apprend que sous l'empereur Valens, un évêque des goths établis dans la Thrace & la Mesie, nommé *Ulphilas*, traduisit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caractères *runiques*; cela a fait que quelques uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caractères. Mallet présume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caractères à l'alphabet *runique*, déjà connu des goths. Cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue gothique, qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il est certain, suivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poésies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée. Suivant ces monumens, c'est Odin, le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur avoit donné ces caractères apportés vraisemblement par lui, de la Scythie sa patrie; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleur on a plusieurs monumens qui prouvent que des rois payens du nord ont fait usage des *runes*; dans la Blekingie, province de Suède, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caractères *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald-Hildetand, qui étoit payen, & qui régnoit au commencement du septième siècle, c'est-à-dire, longtemps avant que l'évangile fut porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée par Odin; peut-être même Odin leur fit-il entendre qu'il opéroit des prodiges par son secours. On distingua dès lors plusieurs espèces de *runes*; il y en avoit de nuisibles que l'on nommoit *runes amères*, on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens, les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage, les *runes médicinales*, guérissoient des maladies, on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin il y avoit des *runes* propres à éviter les naufrages, à soulager les femmes en travail, à préserver des empoisonnemens, à se rendre une belle favorable. Mais une faute d'ortographe étoit de la dernière conséquence, elle exposoit une maîtresse à quelque maladie dangereuse, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* au reste ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant, par la matière sur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les exposoit, par la manière dont on arrangeoit les lignes, soit en cercle, soit en serpentant, soit en triangle, &c. Sur quoi Mallet observe avec beaucoup de raison, que la magie opère des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les *caractères runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux; on s'en servoit pour écrire des lettres & pour graver des inscriptions & des épitaphes. On a remarqué que les plus anciennes de ces inscriptions sont les mieux gravées. Il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut en bas sur une même ligne, à la manière des chinois.

De tous les monumens écrits en caractères *runiques*, il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers; cependant on traçoit aussi ces caractères sur des écorces de bouleau, sur des peaux préparées, sur des bâtons de bois poli, sur des planches, &c. On a trouvé des bâtons chargés de caractères *runiques*, qui n'étoient autre chose que des espèces d'almanachs. L'usage de ces caractères s'est maintenu dans le nord long-temps après que le christianisme y eut été embrassé, l'on assure même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suède. (*Voyez l'introduction à l'histoire du Dannemarck, de Mallet.*)

On a trouvé dans la Helsingée, province du nord de la Suède, plusieurs monumens chargés de caractères qui different considérablement des *runes* ordinaires. Ces caractères ont été déchiffrés par Magnus Celsius, professeur en astronomie

dans l'université d'Upsal, qui a découvert que l'alphabet de ces *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres. Ce sont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement semblables, ont des sons différens, suivant la manière dont elles sont disposées, soit perpendiculairement, soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caractères d'Helsingie, ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. Celsius croyoit que ces caractères ont été dérivés des lettres grecques ou romaines; ce qui n'est guère probable, vû que les grecs ni les romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caractère qui ressemble plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persépolis ou de Tchelminar en Perse V. les *Transactions philosophiques*, n°. 445, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie, donné par Celsius.

» A quatre ou cinq lettres près, disent les bénédictins, auteurs de la nouvelle diplomatique, l'écriture *runique* ne semble guère pouvoir se rapporter à celle des autres peuples; quand on ne l'envisage que dans ses caractères les plus communs, ou même dans quelques alphabets détachés. Mais si l'on réunit tous ceux qu'on peut tirer des divers monumens antiques, alors leur conformité avec les lettres grecques, & encore plus avec les latines, se manifeste si clairement, qu'à peine peut-on montrer une seule lettre de l'alphabet *runique* qui soit absolument étrangère aux unes & aux autres. Nous disons une lettre, & non pas un caractère ou une figure. Chaque lettre en effet de l'alphabet *runique* se trouvant extrêmement diversifiée par le nombre des différentes figures qu'elle prend; il s'en rencontre toujours quelques unes dont la ressemblance avec les grecques & les latines ne sauroit être contestée. Cette ressemblance de lettres *runiques* s'étend jusqu'aux caractères des anciens étrusques, espagnols & gaulois. »

« Sans se rendre garant des fables débitées sur l'antiquité de l'écriture *runique*, & supposant qu'elle ne vienne pas immédiatement de la grecque où du la latine, on pourroit peut-être raisonner, au sujet des nations septentrionales, comme le président Bouhier au sujet des Pélasges. »

« Si l'amour de la patrie fait excéder certains écrivains dans l'antiquité qu'ils prêtent aux caractères du Nord, ceux qui nient, qu'on y ait usé d'aucune écriture avant l'établissement du christianisme, ne paroissent pas assez en garde contre l'extrémité contraire. Hickes dont le témoignage seul en vaut plusieurs autres sur cette matière, atteste, qu'il existe un nombre considérable de monumens en écriture *runique*, dont quelques-uns précèdent l'établissement de la religion chrétienne dans le nord, & quelques autres touchent de près à cette époque. Il n'en est pas moins vrai, que divers peuples de ces climats, & de l'Allemagne en particulier, ne faisoient aucun usage des lettres avant qu'ils eussent embrassé le christianisme. »

« On rapporte, dit Aelien, l. 8 c. 6, qu'aucuns » des anciens thraces n'étoient instruits des lettres. » L'usage même en est regardé comme une chose » très-honteuse par tous les barbares qui habitent » l'Europe. Mais on dit que ceux d'Asie ne font » nulle difficulté de s'en servir. » Aelien, dont nous citons les propres termes, vivoit au second siecle, temps auquel on connoissoit les barbares d'Allemagne; mais on peut douter, si les peuples de la Suede & de la Norvège étoient alors bien connus des grecs & des romains. »

» C'est prendre un parti raisonnable, que de faire remonter avec certains auteurs l'usage des lettres dans le nord au IVe. siecle, ou même au temps, où ces nations commencèrent à lier quelque sorte de commerce avec les romains. Mais cette opinion ne résout pas encore toutes les difficultés. On a par exemple bien de la peine à concevoir, comment plusieurs caractères, renfermés dans l'alphabet *runique*, ont si prodigieusement changé de figure dans un assez petit nombre de siecles, en supposant que ces lettres vinssent des grecques ou des romaines. Il pourroit se faire que les barbares étant devenus chrétiens aient abandonné pendant long-temps aux clercs l'étude des lettres; de même lorsqu'ils étoient encore payens, quelques uns de ces peuples s'en déchargeoient également sur les ministres de leur religion. D'ailleurs les grecs & les romains ont souvent négligé de connoître toute littérature qu'ils ne pouvoient comprendre, & ils trouvoient plus court de la mepriser, que de l'approfondir. »

» Au milieu des alphabets *runiques*, on en remarque, dont les lettres peuvent passer pour communes, ou pour être beaucoup plus fréquentes que les autres. Elles naissent toutes de l'I où de la ligne perpendiculaire. A ce trait si quelqu'un croit saisir la marque de la simplicité primitive des plus anciens caractères, un autre s'imaginera peut-être découvrir la preuve d'une écriture inventée après coup. Mais de part & d'autre on se tromperoit également. »

» L'alphabet normand, selon Béde, publié par Wormius, ne ressemble presque point à celui

qu'on voit dans le beau manuscrit de 1340 de la bibliothèque nationale de France. L'un & l'autre contiennent peu de caractères que l'alphabet *runique* n'eût déjà tiré d'ailleurs. Outre celui des normans, les scythes, les gètes & les massagètes avoient aussi le leur. Chacun de ces alphabets offre un nombre de lettres évidemment *runiques*, & de l'espèce la plus commune; mais ils ont aussi des caractères qui les distinguent les uns des autres. On n'en doit pas inférer que les derniers ne sont pas de véritables *runes*; car combien d'alphabets intitulés *runiques* dans les anciens manuscrits, où l'on ne laisse pas d'observer de semblables traits de conformité & de dissemblance? »

RUPILIA, famille romaine dont on n'a de médailles que dans Goltzius.

RURALES. *Voyez* Lares.

RUSCINO, dans la Gaule Narbonnaise.

COL. RUS. *Colonia Ruscino.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguste.

RUSINA ou RUTINA, déesse qui présidoit aux champs, (Son nom étoit dérivé de *rus*, champ).

RUSOR, dieu qui avoit la même origine & le même département que *Rusina*.

RUSMA, nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les grecs ont nommée *sory*. *Voyez* Sory.

Le *rusma* est une sorte de vitriol dont on se sert pour dépilatoire en le mêlant avec de la chaux. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant un peu de temps dans l'eau; ils y formèrent une pate fort douce qu'il appliqua sur une partie du corps couverte de poil. Au bout d'environ trois minutes, il frotta cette partie avec un linge mouillé, & il trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en eût souffert le moindre inconvénient.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisanes grecques & romaines s'en servoient, & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties déshonnêtes. Ces femmes servoient de modèles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de conserver la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe, ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre. L'habitude de s'épiler avoit pour causes la propreté si essentielle aux femmes, la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards. (*D. J.*)

RUSSEUS color, couleur rousse foncée, ou brune. Les soldats romains portoient, du temps des consuls, des tuniques de cette couleur, (*Isidor.* 19. 22.) afin que le sang parût moins en coulant sur une teinte aussi foncée. Silius Italicus en donne cette raison (3. 236):

. . . . & rubra velamine vestis

Ars erat in pugna fusum occuluisse colorem.

RUSTIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

RUSTICELIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

RUSTIQUES (Dieux). Les dieux *rustiques* des Romains étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Venus, Flore, Minerve, &c. Les petits dieux étoient Faune, Palès, Pomone, Sylvain, Vertumne, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y joignent aussi les Faunes, les Silènes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTICUS, surnom de la famille Aufidia.

RUTILIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Le surnom de cette famille est Lupus.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

RUTILUS, surnom de la famille *Vergınia*.

RUTUMENIA ou *RATUMENA*, ancienne porte de Rome, ainsi nommée d'un cocher dont parle Plutarque, qui ayant remporté la victoire à la course des chevaux, depuis Veies jusqu'à Rome, entra triomphant par cette porte.

RYPÆ, dans l'Achaïe. ΡΥ. & ΡΥΠ.

M. Combe attribue à cette ville une médaille de bronze autonome de Hunter, sur laquelle on voit les lettres ci-dessus, avec une femme debout, tenant une patère & une corne d'abondance. Il est en cela d'accord avec MM. Pellerin & Eckhel, qui en ont publié de la même ville.



S

S.

Σ, ⊏, C. La forme ronde, carrée ou oblique du *sigma*, ne prouve rien pour l'antiquité d'un monument. On trouve en effet ces différentes formes employées à-la-fois sur la même médaille d'Ancyre, & sur la même de Nicée en Bithynie. Les médailles de Syracuse & d'Aphrodisias en Carie nous offrent quelque chose de plus frappant ; ce sont les diverses formes de *sigma* employées dans le même mot : ΣΥΡΑΚΟCIΩΝ & ⊏ΟΑΙΜΙΑC.

Les deux *sigma* sont employés indifféremment dans le *Pséphisme* de Géla, gravé long-temps avant Agathocle.

Le *sigma* rond ou carré est, selon Potters, celui qui ressemble à l'arc des scythes.

Spanheim blame Huet & d'autres écrivains de ce qu'ils ont cru le *sigma* en forme de ⊏ ou de c plus ancien que celui-ci Σ. On voit néanmoins le premier dans une des inscriptions lacédémoniennes de Fourmont (*Acad. des Inscript.* 26. *p.* 101.), & l'on ne connoit aucun Σ du même âge. Ce dernier fut à la vérité formé sur un *sigma* plus ancien, & dont la figure approchoit de la lettre Z, ou de l'*episémon* 4. Le Σ fut employé communément depuis 400 ans avant l'ère vulgaire jusqu'à l'empire de Domitien. Il parut moins fréquemment dans la suite. Le ⊏, ou *sigma* carré devint à la mode pour lors, & on l'employa un peu de temps avant le règne d'Auguste. On le voit aussi sur plusieurs têtes de philosophes en marbre, qui n'ont été faites que long-temps après la mort de ceux qu'elles représentent. (*Voyez* Arc.)

« L'usage d'employer le Z au lieu de l'S, étoit devenu si commun chez les grecs, disent les bénédictins, auteurs de la *Nouvelle Diplomatique*, que Lucien fait le procès au premier, pour avoir empiété sur le terrein de l'autre. Les mêmes entreprises avoient lieu chez les latins, sans nulle réclamation. Le domaine du Z y étoit sans doute trop étroit, pour que l'S pût se venger par de semblables usurpations ; mais elle sut bien se dédommager, en lui volant jusqu'à sa figure. Vous croyez souvent voir (On en découvre jusqu'en Orient sur les médailles de la fin du septième siècle, ou des premières années du suivant.) un Z, & c'est une S véritable. Cette dernière fut aussi quelquefois travestie en G. Nous en trouvons des exemples & dans l'inestimable manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, où sont renfermées les épitres de saint Paul, & dans le beau Saint-Prudence de la bibliothèque nationale de France, *fol.* 41. Plusieurs inscriptions constatent l'usage du C pour l'S. C'étoit apparemment à l'imitation des grecs, de qui cette lettre avoit peut-être été empruntée ».

» Mabillon croyoit que l'S avoit eu un son équivalent à la syllabe *his*. De-là *spania*, *storia*, *storialiter*, pour *Hispania*, *historia*, *historialiter*, repétés plusieurs fois dans de très-anciens manuscrits de saint Isidore. Il suppose donc qu'on prononçoit ces mots, comme s'ils eussent été écrits *historia*, *Hispania*. Il auroit pu ajouter, qu'on trouve dans le manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, n. 665 en lettres d'or sur du vélin pourpre, *Scarioth* & *Scariothes* pour *Iscarioth* & *Iscariothes*, & dans le manuscrit 960. quelquefois *ste* pour *iste*. Mais faudra-t-il dire que l'S avoit aussi le son de la syllabe *in*, parce qu'on écrivoit *strumenta* pour *instrumenta* ? Attribuons plutôt ce retranchement de syllabes, tant dans l'écriture que dans la prononciation, à la barbarie des siècles ; ou plutôt avouons que plusieurs de ces prétendues lettres ou syllabes supprimées avoient été ajoutées après coup. On a dit *Pania*, *Spania*, *struo*, *strumenta*, avant que de dire *Hispania*, *instruo*, *instrumenta*. Est-il étonnant que l'ancien usage se soit conservé dans quelques provinces ? »

» Si la lettre eût été prononcée ordinairement *his*, les manuscrits & les diplômes offriroient beaucoup de mots où la syllabe *hi* précéderoit l'S. Quand on dicte un discours, l'écrivain peu habile rend communément plutôt la prononciation que l'orthographe. Or, on pourroit lire grand nombre de manuscrits & de diplômes, sans jamais rencontrer de *hi* à la tête des S regardées comme initiales. On ne sauroit nier cependant que cette prononciation d'*is* pour S n'eût fait des progrès, non-seulement en Espagne, mais en Italie & à Rome même. Buonarotti prouve par plusieurs inscriptions du Bas-Empire, qu'on a quelquefois écrit *Istephanus* pour *Stephanus*, *isculpe* pour *insculpi*, *isteit* pour *stetit*, *ispes* pour *spes*, *ismaragdus* pour *smaragdus*. Voilà sans doute beaucoup de preuves de la prononciation *is* pour *s*, lorsqu'elle étoit initiale d'un mot, & suivie au moins d'une autre consonne. Il ne s'ensuit pas toutefois que cette manière de prononcer ait été générale en aucun pays. Les manuscrits de Saint-Germain 12 & 13 renferment le grand

dictionnaire latin en caractères lombardiques, qu'on prétend être de la main d'Ansileubus, évêque Goth, offrent dans le corps du livre plusieurs exemples de pareilles S écrites par *is*, comme *istupent* par *stupent*. Mais jamais on ne voit paroître ces irrégularités aux endroits où l'S observe l'ordre alphabétique. Ce sont toujours *sc*, *sm*, *sp*, *sq*, *st*. Il est pourtant vrai qu'à la lettre J, ce dictionnaire offre plusieurs exemples de l'addition de cette voyelle devant l'S suivie d'une consonne, & quelques-unes de l'*in* dans la même position. Au reste, la prononciation *is* pour S n'a jamais lieu, qu'en raison du concours des consonnes, au commencement d'un mot. Peut-être même faut-il plutôt la rejetter sur des caprices particuliers, que sur aucun usage universel ou national ».

» Comme l'S de l'alphabet se prononçoit *esse* ou *es*, il n'est pas rare que l'*e* soit mis avant cette lettre. De-là tant de mots de la basse latinité, des langues vulgaires & sur-tout de la nôtre, qui commencent ou qui commencèrent par *es*, quoique dérivés de locutions latines, dont l'S étoit la première lettre. De-là *escrire* de *scribere*, *estang* de *stagnum*, *estole* de *stola*, *estoile* de *stella*, *escole* de *schola*, & tant d'autres ».

Les latins ajoutoient ST au commencement de certains mots, *stlatam* pour *latam*, *stlocum* pour *locum*, *stlitem* pour *litem*, *&c.* Tantôt ils inséroient l'S sans nécessité avant les lettres M & N, & ils écrivoient *casmœna* pour *camœna*, *pœsni* pour *pœni*. Tantôt, au contraire, ils affectoient de s'en passer dans les mots où elle est plus nécessaire, comme dans *dignus*, *omnibus*, qu'ils écrivoient *dignû*, *omnibû*. Quelquefois ils la changeoient en T, à l'imitation des grecs, *mertare* pour *mersare*; ils l'employoient aussi à la place du C & du G.

La lettre S se trouve dans plusieurs abréviations des romains, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui se trouvent le plus fréquemment dans les livres classiques. S. veut dire assez souvent *Servius*; S. C., *senatus-consultum*; S. D., *salutem dicit*, sur-tout aux inscriptions des lettres; S. P. D., *salutem plurimam dicit*; SEMP., *Sempronius*; SEPT., *Septimius*; SER., *Servilius*; SEXT., *Sextus*; SEV., *Severus*; SP., *Spurius*; S. P. Q. R., *senatus populusque romanus*; S., *semis*.

Lorsque l'S suit un nom propre, il désigne dans les inscriptions un esclave: AUG. N. S. *Augusti nostri servus*.

S étoit un caractère numéral qui valoit *sept*.

Les bénédictins, auteurs de la *Nouvelle Diplomatique*, ont divisé en six séries toutes les S des marbres, des médailles & des manuscrits (*Tom. II. pag.* 319.).

La première grande série de l'S, anguleuse dans la plupart de ses caractères, précède & suit de près la première année de l'ère vulgaire. Un petit nombre de figures de la troisième & huitième sous-séries peut descendre jusqu'au neuvième siècle. 1°. sous-série à deux angles opposés, 2°. en Σ, 3°. à trois pièces détachées, &c. 4°. en Z, 5°. en broche, &c., 6°. angles aigus aux deux bouts, 7°. S en 5, 8°. en G droits à queue, 9°. renversés.

La deuxième série en forme de minuscule, anguleuse, s'étend depuis le deuxième siècle jusqu'au dixième; 1°. de C aigu ou carré, 2°. angle obtus, &c., 3°. plus approchant du droit, 4°. tirant sur la forme de faulx, 5°. en T, à haste courbe, 6°. en y, 7°. en ſ antiques cursives, 8°. modernes.

La troisième série reçoit les S peu courbées, au moins d'un côté, & dure jusqu'au huitième siècle; 1°. haut & bas, 2°. recourbées en-dessous, 3°. en F, 4°. presque sans courbure, 5°. ligne supérieure oblique, 6°. en s'abaissant, 7°. ſ cursives, 8°. allongées sans nœud, 9°. presque toujours fermées ou nouées par les bouts.

La quatrième série est consacrée aux S ordinaires; 1°. aux extrémités rondes, 2°. extension superflue au bout, après un nœud, 3°. sans nœud, 4°. tranchées exactement, 5°. en courbe allongée par le haut, 6°. non tranchées.

La cinquième, pleine d'anomalies, ressortit au moyen âge; 1° S contournées, 2°. couchées, renversées, 3°. en G à queue, 4°. en C, 5°. en Z à rebours, 6°. en Z, 7°. en pièces détachées.

La sixième est presqu'entièrement livrée au bas gothique; 1°. extension bizarre, 2°. en S écrasées, 3°. closes par un bout, 4°. par les deux, 5°. en B, 6°. en p ou q, 7°. ſ gothiques ou anguleuses majuscules, 8°. minuscules.

SAA, mesure de capacité en usage dans l'Asie & l'Egypte. *Voyez* MODIOS.

SABAJA, boisson faite avec du froment, espèce de bierre dont on faisoit un grand usage en Illyrie, & de laquelle l'empereur Valens reçut par dérision le nom de *Sabajarius*, comme le dit Ammien (26. 8.): *Et injuriosè compellabatur ut Sabajarius; est autem sabaja ex hordeo vel frumento in liquorem conversis, paupertinus in Illyrico potus.*

SABAISME (Le), ou l'adoration des astres. C'est la plus ancienne religion, & peut-être la plus naturelle de toutes. On en trouve des vestiges chez presque toutes les nations du monde. Dans cette opinion, les étoiles & les planètes passoient pour les dieux inférieurs, & le soleil qui étoit le grand dieu, pour le souverain des dieux. Les

chaldéens, qui cultivèrent les premiers l'astronomie, s'attachèrent à ce culte, & le communiquèrent aux anciens perses, qui en ont fait longtemps leur religion dominante. Quant à la dénomination de *sabaïsme*, les savans ne conviennent pas de ce qui peut y avoir donné lieu.

SABASIEN, surnom de Bacchus, qui étoit ainsi (*Eustathius.*) nommé des sabes, peuples de Thrace, chez qui il étoit particulièrement honoré. Ses sacrifices & ses fêtes s'appelloient *sabasiennes*, *sabasia sacra*. On célébroit aussi en l'honneur de Jupiter-*Sabasien* des fêtes nocturnes; enfin, le Mithras des perses se trouve dans d'anciens monumens avec le même nom.

SABASIENNES (Fêtes). La licence s'étoit introduite d'une manière si effrénée dans les fêtes *sabasiennes*, qu'Aristophane crut devoir, dans une comédie intitulée *Sabasius*, proposer de chasser toutes les divinités étrangères, à cause de leurs cérémonies nocturnes (*Cicer. de nat. Deor. L. III.* §. 23). Malheureusement nous avons perdu cette pièce qui auroit sans doute fourni des détails intéressans sur les mystères de Bacchus-*Sabasius*, ainsi surnommé d'un lieu de Phrygie (*Strab. L. X. p.* 324), & qui passoit pour être fils d'un Cabire (*Cicer. de nat. Deor. L. III.* §. 23). Son culte avoit été adopté par les sartes, une des sept nations thraces qui se servoient de prêtres appelés *besses* (*Hérod. L. VII. c.* 3.), d'où venoit l'épithète de *bassareus* donnée au même Dieu.

L'autre nom qu'il portoit n'est point dérivé des cris *evoi*, *saboi*, usités par les bacchantes, comme Ulpien (*in Demosth. orat. de Coron. p.* 183. *ed. Ben.*), & Suidas (*in v.* Σαβοὶ), l'ont cru; mais il vient de celui des Sabiens, prêtres attachés au culte (*Schol. Aristophan. vesp. ad v. g.*) de *Sabasius*, représentant le jeune Jacchus confondu dans ces fêtes avec Bacchus (*Mnaseas Patarensis ap. Suid. in v. supr. laudat.*). Diodore lui donnoit pour père Jupiter & pour mère Proserpine (*Diod. L. IV*, §. 4.). L'histoire de sa naissance n'étoit révélée que dans les mysteres nocturnes, & cet historien ne la rapporte point, de crainte de blesser la pudeur. En effet, il falloit que les initiés y eussent entièrement renoncé, pour voir la représentation de Jupiter cohabitant avec Proserpine, sous la forme d'un dragon, qui se glissoit dans leur propre sein (*Clem. Alex. Protr. p.* 14). A peine y avoit-on introduit la figure de cet animal, qui étoit d'or, qu'on la faisoit sortir par les parties inférieures de leurs corps (*Arnob. contr. Gent. p.* 75, *ed. Rig.*). Ces paroles mystiques, qu'on attribuoit à Orphée: *Un taureau a engendré un dragon, & le dragon un taureau; l'aiguillon du bouvier est caché dans la montagne*, étoient toutes relatives à cette aventure indécente. Par aiguillon, on entendoit la férule, morceau de bois que les adeptes agitoient en tout sens (*Ibid.*), & qu'ils savoient être le symbole des punitions infernales (*Eurip. bacch. v.* 1155), dont leur hiérophante menaçoit les profanes. La cérémonie initiative étoit terminée par la formule *evoi*, *saboi*, *hyès*, *attès*, *attès*, *hyès*, que Fréret rend en latin, *quod faustum sit mystis*, *Sabasie pater*, *pater Sabasie* (*Acad. des inscript. Hist. tom. XXIII*, *p.* 46).

Sous le consulat de M. Pompilius Laenus & de Cneius Calpurnius, l'an 514 de la fondation de Rome, on tenta d'introduire dans cette ville le culte mystérieux & nocturne de Bacchus-*Sabasien*; mais C. Cornelius Hispalus, préteur *peregrinus*, ou des étrangers, s'y opposa avec force, craignant qu'il ne corrompit les mœurs publiques. Ce sage magistrat empêcha les novateurs de tenir aucune assemblée (*Valer. Maxim. L. III. c.* 3.). Quelques inscriptions latines prouvent néanmoins que dans la suite, & particulièrement sous le règne de Domitien, on parvint à établir les cérémonies *Sabasiennes* dans cette capitale du monde devenue l'asyle de toutes les superstitions qui pouvoient alimenter ou accroître la dépravation générale.

Rien ne pouvoit y contribuer davantage que le culte de Bacchus, soit public, soit mystérieux. L'un & l'autre subsistèrent jusqu'aux derniers temps du paganisme. L'on y vit encore les initiés couverts de peaux de chèvres, se livrer publiquement à la débauche, courir de toutes parts comme des ménades, mettre en pièces des chiens, & faire toutes les extravagances (*Rufin Aquil. Hist. ecclef. L. II. c.* 19.) qui n'ont pu entièrement cesser, au préjudice des bonnes mœurs, & à la honte des nations les plus policées du monde.

(Article extrait des *Recherches sur les mystères du paganisme*, de M. de Ste.-Croix.)

SABASIUS, fils de Jupiter. Le faux Orphée dit que c'est lui qui conçut Bacchus dans la cuisse de Jupiter son père.

On lit dans une inscription recueillie par Gruter (22. 4. 5. 6.) ÆGERIO SABAZIO.

On ignore la signification du mot AGERIUS.

SABÉENNES, (médailles).

On a quelques médailles inconnues, avec des légendes *sabéennes*.

SABINE. *V.* JULIE, fille d'Auguste.

SABINE, épouse d'Hadrien.

SABINA AUGUSTA.

Ses médailles sont :

R. en or.

C. en argent; quelques revers sont R.

R. en médailles grecques d'argent.

RRR. en médaillons grecs d'argent.

Pellerin en a publié une, frappée à Tarse en Cilicie.

R. en petits médaillons d'Egypte, au revers d'Hadrien.

C. en G. B. de coin romain.

RR. au revers d'Hadrien.

RR. avec sa consécration dont on trouve deux types.

C. en M. B. & RR. au revers d'Hadrien.

O. en G. & M. B. de colonies.

RR. en P. B.

RR. en G. B. grec.

R. en M. & P. B.

RR. en P. B. avec sa tête en regard de celle d'Hadrien.

R. en G. B. d'Egypte.

C. en M. & P. B. d'Egypte.

RRR. en médaillons grecs de bronze.

SABINUS, ancien roi d'Italie, qui apprit aux habitans à cultiver la vigne. Ce bienfait le fit placer au rang des Dieux, & fit donner son nom au peuple qu'il gouvernoit, aux sabins.

SABINUS, surnom des familles CALVISIA, MINATIA, POPPÆA, TITURIA.

SABIS, Dieu des anciens arabes; on croit que c'est le même que *Sabazeus*.

SABITHA de Syrie, mesure en usage dans l'Asie & l'Egypte. *V.* METRÈTÈS.

SABITHA d'Ascalon, mesure de capacité, en usage dans l'Asie & l'Egypte. *V.* MODIOS.

SABLIER. Casaubon & Saumaise ont remarqué que le mot ὡρολόγιον, *horloge*, se trouve pour la première fois dans un passage de Baton, l'un des auteurs grecs de la nouvelle tragédie, cité par Athénée. (*Deipn. L. IV, p. 163. c.*). Il y est question d'un vieillard avare & méfiant qui, obligé de sortir de son logis, emportoit avec lui sa bouteille d'huile, & la considéroit à chaque instant, pour voir si la liqueur ne diminuoit point. Le poëte dit qu'en voyant cet avare regarder si souvent sa bouteille, on la prenoit plutôt pour un horloge que pour un vase à mettre de l'huile. Ce passage nous apprend deux choses; d'abord, que l'on portoit à cette époque, un horloge en sortant de chez soi; & la seconde, que ces horloges avoient quelque ressemblance avec une bouteille d'huile; la bouteille du vieillard étoit de verre, puisqu'il regardoit souvent au travers la liqueur renfermée; l'horloge auquel le poëte la compare, étoit donc aussi transparent, & de verre. Il ressembloit sans doute à celui que tient Morphée dans un bas-relief antique du palais Mattei, où sont représentées les noces de Thétis & de Pelée, qui est absolument semblable à nos *sabliers* modernes. Sans ce monument précieux, on n'auroit jamais osé donner à l'horloge de *sable* une si haute antiquité.

SABOTS. Les romains connoissoient les *sabots* ou chaussures de bois, & ils en faisoient usage. C'étoit la chaussure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de plus particulier, c'est que c'étoit aussi celle des parricides, lorsqu'on les renfermoit dans un sac pour les jetter dans la mer; Cicéron nous apprend cette dernière particularité, prescrite par la loi : *Si quis parentes occiderit, vel verberaverit, ei de damnato obvolvatur os folliculo lupino, soleæ ligneæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

Caton (*de re rustic. C. 60*) parle des *sabots*, qu'il désigne par le mot *sculponea*, comme de la chaussure des esclaves & des servantes de campagne. Plaute (*cas. 2. 8. 59*) en fait aussi mention.

.........*qui quæso potius quàm sculponeis,*

Quibus batuatur tibi os, senex nequissime.

SABOT, *turbo*, sorte de toupie qui est sans fer au bout d'en-bas, & dont les enfans jouent en la faisant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu du *sabot* est fort ancien. Tibulle dit dans la *cinquième élégie du premier livre* : » J'avois » autrefois du courage, & je supportois les dis» graces sans m'émouvoir; mais à présent je sens » bien ma foiblesse, & je suis agité comme une » toupie fouettée par un enfant, dans un lieu » propre à cet exercice ».

Asper eram & benè dissidium me ferre loquebar;

At vero nunc longè gloria fortis abest.

Namque agor, ut per plana citus sola verbere turbo

Quem celer assueta versat ab arte puer. (*D. S.*)

SABRES. Les lacédémoniens se servoient d'épées courbées, ou de *sabres*.

SABULA, surnom de la famille *Cossutia*.

SABUS, nom propre du premier roi des aborigenes, qui fut mis au nombre des Dieux. Il étoit fils de Sabatius que Saturne vainquit & chassa de son pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. (*Vossius de idolatria gentilium, L. I, c.* 12.) (*D. J.*)

SACCARII, étoit un corps de crocheteurs ou portefaix, créé sous les derniers césars à Rome, pour porter toutes les marchandises arrivées au port. Cette compagnie avoit un privilége exclusif, & il n'étoit permis à aucun autre d'exercer ses fonctions sous peine d'une amende évaluée à la cinquième partie de la marchandise portée.

SACCULARII, troupe de charlatans, qui gagnoient de l'argent par leurs tours d'adresse; c'étoit aussi des coupeurs de bourse, dont parle Asconius dans son commentaire sur Cicéron; *Equester ordo pro Cinnanis partibus contrà Syllam steterat, multasque pecunias abstulerant; ex quo saccularii erant appellati.*

SACÉES, fêtes qu'on faisoit autrefois à Babylone, en l'honneur de la déesse Anaïtis; c'étoit comme les saturnales à Rome, une fête pour les esclaves: elle duroit cinq jours, pendant lesquels, dit Athénée (Dans ses Dipnosoph. liv. 14), les esclaves commandoient à leurs maitres, & l'un d'entre eux, revêtu d'une robe royale, qu'on appeloit zogane, agissoit comme le maitre de la maison. Une des cérémonies de cette fête, étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de se donner tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice.

SACELLAIRE. C'étoit dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince leurs gages, & dans l'église aux pauvres, les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un *sac*, une *bourse*. (*D. J.*)

SACELLUM, diminutif de *sacrum*, petite chapelle entourée de murailles, mais sans toit (*Festus*): *Sacella dicuntur loca diis sacrata sine tecto.* Il y avoit à Rome plusieurs de ces temples, connus sous le nom de *sacellum*. Caca, sœur de Cacus, en avoit un placé à l'entrée de la caverne de ce voleur, dans lequel dit Servius: *Et per virgines Vestæ sacrificabatur* (*Servius, in Æneid. VIII.* 190.).

Sacellum Herculis victoris, la chapelle d'Hercule vainqueur, étoit dans le marché aux bœufs, & l'on assuroit que les chiens & les mouches ne pouvoient y pénétrer. De toutes ces chapelles élevées en l'honneur de plusieurs divinités, il n'en reste qu'une à Rome, que l'on croit avoir été un temple de Bacchus, & qui est hors la porte Pie, près de l'église de Sainte-Agnès.

Les grecs avoient aussi des chapelles, les unes bâties hors des temples, & les autres dans les temples mêmes. Tels étoient de ce dernier genre, les chapelles que divers peuples faisoient construire dans le temple de Delphes, & où ils portoient leurs offrandes aux dieux; outre cela, ils avoient la coutume de consacrer à leurs divinités de petites chapelles ou de petits temples d'orfévrerie, qu'ils attachoient aux murs de leurs temples, & qui en faisoient un des plus beaux & plus riches ornemens.

SACENA, une hache en langage sacerdotal.

SACERDOCE. Toute religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire, des ministres qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains, qui s'en sont déchargés en tout ou en partie sur des ministres subalternes. Les grecs & les romains avoient une véritable hiérachie (Mot formé d'ἀρχὴ, *commandement*, & d'ἱερὸς, *sacré. Hierarchie*, signifie donc une subordination entre les ministres de la religion.), c'est-à-dire, des souverains pontifes, des prêtres & d'autres ministres subalternes. A Delphes, il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux des prophêtes qui annonçoient les oracles. Le *sacerdoce* à Syracuse étoit d'une très-grande considération, selon Cicéron; mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce* avec autorité. *Voyez* CÉRYCES, EPIMELÈTES, GALLES, GERERES, HIEROPHANTES, HIEROPHANTIES.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit lieu. Le *sacerdoce* fut d'abord exercé par soixante prêtres, élus deux de chaque curie; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement, c'étoient les seuls patrices qui exerçoient le *sacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avoient fait dans les premières charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le collége des prêtres. Bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conserva jusqu'au temps des empereurs. Le *sacer-*

doce avoit à Rome différens noms & différentes fonctions : le souverain pontife, le roi des sacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices, les saliens, les arvales, les luperces, les sybilles, les vestales. (*Voyez tous ces noms à leur article.*)

Le *sacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouissoit de grands privilèges. Les prêtres pouvoient monter au Capitole sur des chars ; ils pouvoient entrer au sénat ; on portoit devant eux une branche de laurier & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les contraindre pour aller à la guerre, ni pour tout autre office onéreux ; mais ils fournissoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient se marier ; & leurs femmes, pour l'ordinaire, prenoient part au ministère. Quand il s'agissoit d'élire un prêtre, on examinoit sa vie, ses moeurs, & même ses qualités corporelles ; car il falloit qu'il fut exempt de ces défauts qui choquent la vue, comme d'être borgne, boiteux, bossu, &c. Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis.

Quant au *sacerdoce* des anciens gaulois, *voyez* DRUYDES, & à celui des anciens perses, *voyez* MITHRAS.

SACERDOS, surnom de la familla LICINIA.

SACERDOTALES ludi. Voyez JEUX.

SACOMARIUS. On lit ce mot dans une inscription recueillie par Muratori (979. 4.). Cet artisan étoit un peseur, de même que le *librator.* Son nom venoit de *sacoma*, équilibre.

SACRA, nom que les romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuses, tant publiques que particulières. Pour celles de la première espèce, *voyez* FETE.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque Curie, il n'y avoit point de famille un peu considérable, qui n'eût ses fêtes domestiques & annuelles, qu'on nommoit *sacra gentilitia.* On les célébroit dans chaque maison, & elles devoient être régulièrement observées, même en temps de guerre & de calamités, sous peine de la vengeance céleste. On célébroit aussi le jour de l'anniversaire de sa naissance, qu'on appelloit *sacra natalitia*, celui où l'on prenoit la robe virile, *sacra liberalia*, & plusieurs autres où l'on invitoit ses parens & ses amis à un grand festin, en signe de réjouissance.

SACRA GENTILITIA. On nommoit ainsi chez les romains les fêtes de chaque famille, que l'on célébroit régulièrement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colère des dieux, si on les oublioit.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable, qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia*, & des jours de la prise de la toge, qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités, comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia* ; mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'inobservation de ces fêtes de famille ; le premier est tiré du *livre sept. de la première décade* de Tite-Live. « Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le Capitole, pendant qu'il étoit assiégé par les gaulois, en descendit chargé des vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie ; &, au grand étonnement des assiégeans & des assiégés, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel auquel sa famille étoit obligée ». Le second est pris du même auteur (*Livre neuv. de la même décade.*) : « La famille *Potilia* étoit très-nombreuse, divisée en douze branches, & elle comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans ; tous périrent dans la même année, pour avoir fait offrir par des esclaves les sacrifices qu'ils devoient offrir eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout ; il en coûta la vue au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujetion ». C'est Tite-Live qui parle ainsi.

SACRAMENTUM, JUSJURANDUM. Sacramentum étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* etoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM. C'étoit chez les romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de consigner, & qui restoit dans le trésor, selon Valère-Maxime. La portion consignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de la contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τα πρυτανεια ou αι πρυτανειαι, une certaine somme que les plaideurs devoient consigner, avant que d'avoir audience ; & cette somme montoit, selon quelques-uns, à la dixième partie de l'objet de la contestation, que le demandeur & le défenseur étoient obligés de consigner ; mais, selon Démosthène & Isocrate, qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les *Nuées*, la consignation n'étoit que de trois drachmes, si le fonds étoit au-dessous

de mille drachmes, & de trente drachmes, s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRARIUM. On nommoit ainsi chez les romains une espèce de chapelle de famille. Elle differoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit consacrée à quelque divinité particulière, au lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maison en général. (*D. J.*)

SACRÉE (Année), ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ, & année nouvelle *sacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inscriptions qu'on lit sur plusieurs médailles frappées par des villes grecques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des sacrifices, des vœux publics, & donnoient des spectacles magnifiques à l'avènement des empereurs, au commencement de leur année civile, & aux jours anniversaires de leur avènement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année sacrée* à leurs années, à cause de la solemnité des sacrifices & des jeux qui faisoient partie du culte religieux.

Elles appelloient, à l'exemple des romains, *année nouvelle première* le jour de l'avènement des princes, en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Sénèque l'assure de l'avènement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve par l'avènement de Trajan-Dèce.

Elles distinguoient la solemnité du commencement de l'année civile, & la solemnité anniversaire de l'avènement à l'empire par l'inscription de l'*année nouvelle sacrée*, & par l'inscription de l'*année sacrée* que l'on gravoit sur les médailles que l'on faisoit frapper pour lors.

SACRÉS (Jeux). C'étoit ainsi qu'on nommoit chez les grecs & les romains tous les jeux consacrés à un culte public de quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, on les appelloit *sacrés* & *divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grèce, appellés *olympiques*, *pythiques*, *néméens* & *isthmiques*. Tels étoient chez les romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, &c. Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grèce aux empereurs, les grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *sacrés*, sur le modele de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SACRIFICATEURS (Les) élevoient leur chlamyde ou leur toge, & s'en couvroient le derrière & le haut de la tête dans tous les sacrifices, excepté ceux que l'on offroit à Saturne (*Appian. Εμφυλ. l. I. p.* 168.)

Tous ceux qui assistoient, & qui participoient aux sacrifices, étoient couronnés de laurier.

SACRIFICES. Théophraste rapporte que les égyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de simples herbes, qui sont les premières productions de la terre. Ces premiers *sacrifices* furent consumés par le feu, & de-là viennent les termes grecs θύειν, θύσια, θυμιατήριον, qui signifient *sacrifier*, *&c.* On brûla ensuite des parfums qu'on appella ἀρώματα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *sacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en versant sur les autels de l'eau, du miel, de l'huile & du vin, & ces *sacrifices* s'appelloient *Nephalia*, *Melitasponda*, *Elæosponda*, *Aenosponda*.

Ovide assure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eût remporté des victoires sur les ennemis, & que celui d'*hostie* fait reconnoitre que les hostilités avoient précédé. En effet, lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes, dont la loi du *sacrifice* vouloit qu'on ménageât quelque partie.

Ante deos homini quod conciliare valeret,

Fas erat, & puri lucida mica salis.

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes, soit pour les manger, ou pour les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Cérès & la chèvre à Bacchus, à cause du ravage que ces animaux font dans les bleds & dans les vignes, mais que les brebis innocentes & que les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux. Ovide embrassa la même morale :

Nec satis est quod tale nefas committitur, ipsos

Inscripsêre deos sceleri, numenque supernum

Cæde laboriferi credunt gaudere juvenci.

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple manière d'appaiser les dieux, est de leur

offrir de la farine, du sel, & quelques herbes odoriférantes :

.... Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bidentium.
Mollibis aversos penates
Farre pio & saliente micâ.

Les païens avoient trois sortes de *sacrifices*, publics, domestiques & étrangers.

Les *sacrifices* publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, se faisoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur signalée, & pour les prier de détourner les calamités qui menaçoient ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *sacrifices* domestiques étoient offerts par les membres d'une même famille, & à leurs dépens; ils en chargeoient souvent leurs héritiers. Ainsi Plaute fait dire, dans ses Captifs, à un valet, nommé *Ergosile*, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, sans être chargé de faire aucun *sacrifice*.

Sine sacris hæreditatem sum adeptus effertissimam.

« J'ai obtenu une bonne succession, sans être obligé aux frais des *sacrifices* de famille ».

Les *sacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faisoit lorsqu'on transportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces subjuguées, avec leurs mystères & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *sacrifices* étoient encore offerts, ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts; car la fête des morts est très-ancienne. Elle se célébroit chez les romains au mois de février, ainsi que Cicéron nous l'apprend : *Februario mense, qui tunc extremus anni mensis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matière des *sacrifices* étoit, comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on présentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on se contentoit de leur offrir seulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame :

Hanc tibi Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Persolvo.

Les *sacrifices* étoient différens selon les divinités que les peuples adoroient; car il y en avoit pour les dieux celestes, pour les dieux des enfers, pour les dieux marins, pour les dieux de l'air & pour les dieux de la terre. On *sacrifioit* aux premiers des victimes blanches, en nombre impair; aux seconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on répandoit dans des fosses avec le sang des victimes; aux troisièmes on immoloit des hosties noires & blanches sur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effusion de vin.

.... Cadentem in littore taurum
Constituam ante aras voti reus, extaque salsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux céléstes; pour les dieux de l'air, on leur offroit seulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faisoit le choix de la victime, qui devoit être saine & entière, sans aucune tache ni défaut; par exemple, elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, sur ce vers du sixième livre de l'Enéide.

.... Totidem lectas de more bidentes.

Id est ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fissam : & il falloit que les taureaux n'eussent point été mis sous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on doroit son front & les cornes, principalement ceux des taureaux, des génisses, & des vaches.

Et statuam ante aras auratâ fronte juvencam.

Macrobe rapporte (*au premier liv. des saturnales*) un sénatus-consulte, par lequel il est ordonné aux décemvirs, dans la solemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chèvres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur chargeoit encore la tête d'un ornement de laine appelé *infule*, d'où pendoient deux rangs de globules, avec des rubans tortillés. L'on plaçoit sur le milieu de leur corps une bande d'étoffe riche assez large qui tomboit des deux côtés. Les moindres victimes étoient seulement ornées de couronnes, de fleurs & de festons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées, étoient amenées devant l'autel. Les petites hosties ne se menoient point par le lien, on les conduisoit seulement, les

les chassant doucement devant soi; mais on menoit les grandes hosties avec un licou, au lieu du *sacrifice;* il ne falloit pas que la victime se débatît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la résistance qu'elle faisoit, étoit tenue à mauvais augure; le sacrifice devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & considérée fort attentivement, pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action se nommoit *probatio hostiarum*, & *exploratio.* Apres cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, accompagné des victimaires, & d'autres ministres des *sacrifices*, s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites, commençoit les sacrifices par une confession de son indignité qu'il faisoit tout haut, se reconnoissant coupable de plusieurs péchés dont il demandoit pardon aux dieux, espérant que sans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, soyez recueilli & attentif au *sacrifice;* aussi-tôt un serviteur des prêtres tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, parcouroit le temple, & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mystères de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des grecs, de qui les romains l'empruntèrent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, τίς τῇδε, *qui est ici?* le peuple répondoit: πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, *plusieurs personnes & gens de bien.* Alors un serviteur crioit dans tous les coins du temple, Ἑκὰς, ἑκὰς ἔστε βέβηλοι, *loin d'ici profane.* Les latins disoient ordinairemant, *nocentes*, *profani*, *abscedite;* chez les grecs tous ceux qu'on chassoit des temples, étoient compris sous ces mots généraux, βέβηλοι, ἀμύητοι, ἀκάθαρτοι, &c.

Ovide a nommé dans ses fastes (*L. II.*) la plupart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mysterés des dieux.

Innocui veniant; procul hinc, procul impius esto

Frater; & in partus mater acerba suos.

Cui pater est vivax: qui matris digerit annos;

Qua premit invisam socrus iniqua nurum

Tantalida fratres absint & Jasonis uxor;

Et qua ruricolis semina tosta dedit!

Et soror, & Progne, Tereusque duobus iniquus;

Et quicumque suas per scelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux sortes de personnes à qui l'on défendoit d'assister aux *sacrifices*; savoir les profanes, c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient commis quelque crime énorme, tel que d'avoir frappé leur père ou leur mère. Il y avoit certains *sacrifices* en Grece, dont les filles & les esclaves étoient bannis. A Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, se plaçoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les mages de Perse, ceux qui avoient des taches de rousseur au visage ne pouvoient point approcher des autels, selon le témoignage de Pline (*Liv. XXX. ch. ij.*). Il en étoit de même chez les germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat; & parmi les scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux *sacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit *favete linguis* ou *animis*, & *pascite linguam*, pour demander le silence & l'attention pendant le *sacrifice.* Les égyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence. Pour les romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche fermée, pour apprendre que dans les mystères de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à brûler les victimes, soit en y éteignant la torche du *sacrifice;* il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on offroit les parfums aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes. Le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prières dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité du vin & de l'encens. Elagabale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prières à son dieu, Elagabale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les romains restituèrent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, le prêtre faisant une longue oraison au dieu à qui il adressoit les *sacrifices*, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le *sacrifice*, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a reli-

gieusement observé dans la prière qui fut faite à Hercule par les saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions (*Æneid VIII.*) :

Salve, vera Jovis proles, decus addite divis,

Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui est remarquable. Ces prières se faisoient debout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute; on ne les faisoit assis que dans les *sacrifices* pour les morts,

Multis dum precibus Jovem salutat,

Stans summos resupinus usque in ungues.

(Mart. L. XII. épigr. 77.)

Virgile dit (*Æneid. L. IX.*) :

.........*Luco tùm fortè parentis,*

Pilumni Turnus sacrata valle sedebat.

Le prêtre récitoit ensuite un formulaire d'oraison, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée (*livre II de l'âne d'or.*) « après qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appelé *Grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, il prit son livre, lut à haute voix plusieurs prières pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers romains & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion : *tunc exiit quem* (Grammateum) *vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum (quod sacrosancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris faustâ voce præfactus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, nauticis, navibus, &c.*

Les cérémonies finies, les sacrificateurs s'étant assis, & les victimaires étant debout les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou une espèce de compliment; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il falloit se laver les mains en un lieu du temple, pour se préparer plus dignement au *sacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir les victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulières. Après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appelée *mola salsa*, mélange de farine d'orge ou de froment, pétrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime; il versoit aussi dessus un peu de vin. Cette action se nommoit *immolatio*, *quasi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte; *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far tostum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple (*Æneid. L. II.*) :

Jamque dies infanda aderat, mihi sacra parari,

Et salsæ fruges, & circum tempora vittæ.

Le prêtre ayant répandu les miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la première consécration, il prenoit du vin avec le simpule, & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & en prononçant ces paroles de consécration, *mactus hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire, que cette victime soit honorée par ce vin pour être plus agréable aux dieux. Cela fait, il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

Et summas carpens media inter cornua setas

Ignibus imponit sacris.......

Il commandoit ensuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête. Aussitôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisième recevoit le sang de l'animal, dont le prêtre arrosoit l'autel. (*Virgil.*)

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem

Suscipiunt pateris:.....

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal. On en détachoit la tête qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples avec les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique. C'est ce que nous apprend un passage de Cicéron contre Pison : *et quid recordaris cùm omni totius provinciæ pecore compulso, pellium nomine omnem questum illum domesticum paternumque renovasti?* & encore par cette autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultûs antiqui admoneantur : lugentes quoque diebus luctûs in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrissent souvent de peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir sur elles dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou pour être soulagés dans leurs maladies.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint, dans la comedie de Plaute intitulée *curculio*, de ce qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

Migrare certum est jam nunc è fano foras;

Quando Æsculapi ita sentio sententiam:

Ut qui me nihili faciat; nec salvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins; après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis*: de-là vient que les entrailles étoient nommées *porricia*, *quod in ara foco ponebantur, diisque porrigebantur*: de sorte que cette ancienne manière de parler, *porricias inferre*, signifioit, *présenter les entrailles en sacrifices.*

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous voyons au livre IV de l'Enéide:

Et solida imponit taurorum viscera flammis,

Pingue super oleum fundens ardentibus extis.

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime même, particulièrement dans les *sacrifices* des morts; ce que nous apprenons de Stace, liv. VI de la Thébaïde:

Spumantisque mero pateræ verguntur & atri

Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.

Les entrailles étant consumées, & toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs voeux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire, *tout est bien fait;* & *non litare*, au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du *sacrifice*, ou que les dieux n'étoient point appaisés. Suetone, parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat: *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre, renvoyoit les assistans avec ces paroles *I licet*, dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funèbres & des cérémonies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute; le peuple répondoit *feliciter*. Enfin, on dressoit pour les dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum*; on plaçoit leurs statues sur un lit de table, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit la fonction des ministres des *sacrifices*, que les latins nommoient *epulones.*

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les *sacrifices* avoient quatre parties principales; la première se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde, *immolatio*, l'immolation, quand, après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisième étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrième s'appelloit *litatio*, lorsque le *sacrifice* se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à blâmer.

On ne doit pas oublier de remarquer qu'entre les *sacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire, fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires, nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelqu'occasion importante & inopinée. *V.* HOSTIE & VICTIME.

SACRIMA. On appelloit ainsi l'oblation que l'on faisoit à Bacchus, du raisin & du vin nouveau. *Sacrima*, dit Festus, *appellabatur mustum quod Libero sacrificabant pro vineis & vasis, & ipso vino conservandis.*

SACRIPORTUS, lieu à Rome, que l'on croit être l'arc de Janus, où l'on affichoit les fastes consulaires sur des tables de cuivre.

SACROS, poids en usage en Asie & dans l'Egypte. *Voyez* ONCE.

SACROSANCTUM. Cette épithète ne se donnoit qu'aux personnes & aux choses que le peuple romain assemblé déclaroit sacrées ou inviolables, en décernant la peine de mort pour ceux qui les offenseroient, ou les profaneroient. Tels étoient les tribuns du peuple, ses édiles, ses décrets, &c.

SACRUM, sacrifice.

SADALIS, dans l'Egypte.

Goltzius seul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

SÆTABIS, ville de l'Espagne Tarragonnoise, au pays du peuple *Contestani*, dans les terres. Elle

étoit sur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Italicus (*Lib. III. v.* 374.) :

.... *Celsa mittebat Satabis arce.*

Satabis & telas arabum sprevisse superba,

Et Pelusiaco filum componere lino.

Ces vers font voir non-seulement que *Satabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faisoit des toiles qui surpassoient en finesse & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Peluse, en Egypte.

On y travailloit aussi à des étoffes de laine ; & Catulle (*Epigr. xxv.*) parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *sudaria Sataba*. Pline donne le troisième rang au lin de *Satabis*, entre les meilleurs & les plus estimés de toute l'Europe.

SÆTABI, en Espagne. SAETABI.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un cavalier.

SÆTTENI, en Lydie. CAITTHNΩN.

Les médailles autonomes de ce peuple sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Ce peuple a fait frapper des médailles impériales grecques, sous l'autorité de ses archontes, en l'honneur de M. Aurèle, de Sévère, de Domna, de Mamée, de Gordien-Pie, de Tranquilline, d'Otacilie, de Philippe fils.

SÆVINUS, surnom de la famille *Flavia*.

SAFRAN, *crocus* en latin. Voyez *Crocus*.

SAGA étoit la seconde en rang parmi les déesses du Nord. *Voyez* Odin.

SAGALASSUS, en Pisidie. CAΓAΛACCEΩN & CAΓ. & CAΓA.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Nerva, de M. Aurèle, de Faustine jeune, de Sévère, de Domna, de Caracalla, d'Alex. Sévère, de Claude-Gothique, de Plautille, d'Antonin (*Eckhel*), de Diaduménien, de Valérien, de Volusien.

SAGARIA. Voyez *Saccaria*.

SAGARIUS negociator. On lit dans une inscription recueillie par Gruter (605. *n.* 2.), ces mots, qui désignent un marchand de *sagum*. Dans l'*Onomasticon*, on trouve *sagarius*, χιτωνοπώλης, *qui saga vendit*.

SAGATIO, bernement, de *sagum*, manteau militaire, parce qu'on mettoit sur un manteau ceux qu'on vouloit berner. Suétone (*C.* 2. *n.* 3.) raconte que l'empereur Othon s'amusoit à courir les rues & à berner les passans : *Ferebatur & vagari noctibus solitus, & invalidum quemque obviorum, vel potulentum corripere, & distento sago impositum in sublime jactare.*

Martial fait mention (1. 4. 8.) de ce jeu cruel & ridicule :

Ibis ab excusso missus ad astra sago.

SAGE-FEMME. Il y avoit une loi parmi les athéniens, qui défendoit aux femmes d'étudier la médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui se déguisoit en homme pour apprendre la médecine, & qui, sous ce déguisement, pratiquoit les accouchemens ; les medecins la citèrent devant l'aréopage ; mais les sollicitations des athéniennes qui intervinrent dans la cause, la firent triompher de ses parties adverses, & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art.

SAGESSE. Il ne paroît pas que les grecs aient jamais divinisé la *Sagesse* ; qu'ils appelloient σοφια ; mais ils l'avoient personnifiée, le plus souvent sous la figure de Minerve, deesse de la *sagesse*. Son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, ce qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les lacédémoniens représentoient la *Sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & en sa main droite une flûte. Ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité ; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils ; la flûte & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs. Au reste, Minerve étoit prise ordinairement pour la déesse de la *sagesse*.

SAGITTAIRE, constellation, qui est le neuvième signe du zodiaque. Quelques écrivains disent que le *sagittaire* est Chiron le centaure ; d'autres, que c'est Crocus, fils d'Euphème, nourrice

des Muses ; qu'il demeuroit sur le Parnasse, & faisoit son plaisir & son occupation de la chasse ; qu'après sa mort, à la prière des Muses, il fut placé parmi les astres.

SAGITTARIUS (*Doctor*). On lit dans une inscription recueillie par Muratori (954. 4.) ces mots qui désignent un maitre dans l'art de lancer des flèches.

SAGOCHLAMYS, vêtement qui avoit quelque rapport avec le *sagum* des gaulois & la chlamyde des grecs. Il est difficile de fixer ce rapport.

SAGON, mesure de capacité de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* MODIOS.

* SAGONTE. *Voyez* SAGUNTE.

SAGRA, rivière de la Grande-Grèce, dans la Locride. Cette rivière, dit Pline (*Liv. III. c.* 10.), est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin ; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivières. Sur le bord de cette rivière étoit un temple des deux frères Castor & Pollux, près duquel dix mille locres, assistés des habitans de Rhégium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe, employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose : *Cela est plus vrai que la bataille de la Sagra.* Strabon ajoute : On fait un conte à ce sujet ; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron répète ce conte dans son livre de la *Nature des dieux* ; mais il l'accompagne aussi d'un *on dit.*

SAGUM, *SAGULUM* des romains. C'étoit un habillement des gens de guerre, un manteau. Il étoit blanc, & désignoit la guerre, comme la paix étoit annoncée par la toge. Il n'avoit point de manches, & on le serroit avec une ceinture.

Quelques philologues ont cru que le *sagum* étoit une tunique militaire. Cependant Tacite, parlant de celui des germains (*Germ. c.* 17. *n.* 1.), s'étoit expliqué de manière à ne laisser aucun doute, sur la forme de cet habillement. Il dit, en parlant du *sagum* des germains : « Ces peuples » portent tous un *sagum*, attaché avec une agraf» fe, ou, à son défaut, avec une épine » : *Tegumen omnibus sagum, fibula, aut, si desit, spina consertum.* On peut le conclure encore mieux d'un passage de Pline (*Lib. XVI. cap.* 44.), où il rapporte que les druides montoient sur les chênes, en détachoient le gui avec une faulx d'or, & que ce qui étoit reçu au-bas de l'arbre dans un *sagum* blanc. Or une tunique à manches eût été de tous les habillemens le moins propre à recevoir ce qui étoit jetté du haut d'un arbre. La *sagatio*, ou le jeu de berner dans le *sagum*, annonce que ce n'étoit pas un vêtement étroit comme la tunique.

Le *sagum* étoit donc un manteau qu'on attachoit communément avec une agraffe, & dont la forme étoit la même que celle du *paludamentum* des généraux ; car Horace (*Epod.* 9.) appelle *sagum* le manteau de guerre d'Antoine, qui certainement étoit le *paludamentum*. De plus, on lit dans Paterculus (2. 16. 4.), que les consuls Rutilius & Cato Portius ayant été tués dans la guerre d'Italie, les romains prirent tous dans Rome même le *sagum*, & le portèrent pendant deux ans jusqu'à ce que le danger fût dissipé. Les soldats de César (*De bello gallico, l. V.*) portoient de la terre dans leur *sagulum*. Vitellius (*Suetonius*, 2. *n.* 1.) fit son entrée dans Rome avec le *paludamentum*, & les soldats qui l'accompagnoient, portoient le *sagulum*. Le *sagum* étoit pour les romains ce que la chlamyde étoit pour les grecs ; il différoit seulement du *sagulum* par le plus ou le moins d'ampleur, comme il différoit de la *trabea* & du *paludamentum* par la couleur. Paterculus, cité plus haut, disant que les romains portoient tous le *sagum* à une certaine époque, a voulu nous donner à entendre qu'ils étoient continuellement sous les armes, puisque le *sagum* étoit le manteau militaire. On le trouve souvent sur les monumens, & en particulier aux soldats de la colonne trajane.

L'empereur Caracalla donna son nom à une espèce de *sagum* qu'il avoit apporté des Gaules, ou qu'il inventa, selon Dion Cassius. Il affectoit de porter cet habillement par préférence à tout autre ; il en fit distribuer grand nombre au peuple & aux soldats, exigeant qu'on ne parût pas devant lui sans cet habillement. On ignore la forme précise de la Caracalle. Quelques auteurs conjecturent qu'elle étoit faite de plusieurs pièces diversement travaillées & cousues ensemble, qu'elle descendoit jusqu'aux talons, & qu'il y en avoit de plus courtes pour les soldats. D'autres supposent (*Ferr. Anal. de re vest. c.* 71.) que la Caracalle étoit le *sagum* gaulois.

Le *sagum* des soldats romains étoit plus long que leur tunique. On le conclut avec raison d'un passage de Vopisque (*Trigint. tyrann. c.* 23.). Cet historien dit que Saturnin, un des trente tyrans, faisant manger avec lui ses soldats, leur ordonnoit de venir avec le *sagum*, parce qu'étant couchés sur des lits de table, la brièveté de leurs tuniques, qui atteignoient à peine les genoux, laissoit à découvert les parties du corps que la pudeur ordonne de cacher.

Tous les militaires romains portoient le *sagum* ;

les généraux seuls portoient le *paludamentum* ou chlamyde rouge. On en trouve des preuves pour les centurions dans Suétone (*August. c. 26. n. 3.*) ; & pour les tribuns, dans Tite-Live (7. 34.). Le *sagum* étoit de laine.

SAGUM des gaulois. Il ne ressembloit point au *sagum* des romains. Aussi les chausses longues, *bracca*, & le *sagum* des gaulois formoient-ils leur vêtement caractéristique.

Le *sagum* des gaulois avoit des manches, & ressembloit d'ailleurs à la tunique des grecs & des romains. Il étoit rayé de différentes couleurs, chamarré de bandes de pourpre & de morceaux d'étoffe découpés en forme de fleurs. C'est Diodore (*Lib. V. p.* 213. A.) qui nous apprend cette bigarrure de couleurs & d'ornemens. Il ajoute qu'on attachoit le *sagum* avec des fibules ou agraffes ; ce qui ne peut s'entendre que d'une fente sur la poitrine, ou de fentes sur les épaules, depuis le cou jusqu'aux manches.

Quant aux manches, Plutarque (*In Othone.*) dit que Cæcina, affectant d'être vêtu comme les gaulois, portoit de longues chausses, des manches, & qu'il haranguoit, dans cet habillement, les porte-enseignes & les préfets. Tacite (*Hist.* 2. 20. 2.) dit aussi que Cæcina portoit l'habit des gaulois, c'est-à-dire, les longues chausses & le *sagum* de plusieurs couleurs : *Quod versicolore sagulo, braccas tegmen barbarum indutus, togatos alloqueretur.*

On voit dans la collection d'Antiques, dite de Sainte-Geneviève à Paris, un fragment de pierre représentant un gaulois vêtu du *sagum*. Cet habillement ressemble à une tunique garnie de manches.

SAGUM des germains. J'ai dit plus haut qu'il s'attachoit avec une agraffe, ou une épine. Tout ce qu'on en sait encore, c'est qu'il étoit orné de bandes ou plaques d'argent (*Herodi.* 4. 7. 9. 5.).

SAGUM des espagnols. Appien (*Hispanic.*) nous dit tout ce qu'on en sait ; c'est que les espagnols portoient des manteaux épais & repliés, comme les chlamydes, attachés avec des agraffes, & qu'ils les appelloient des *sagum*.

SAGUNTE, ville d'Espagne.

Extrait du journal de Paris, du 20 novembre 1785.

Parmi les antiquités qui attestent encore à l'Europe la magnificence des anciens romains, le théâtre de *Sagunte* mérite d'être distingué. Ce monument, à peine indiqué dans la plupart des géographies, & que nos voyageurs ont presque toujours & si improprement nommé *amphithéâtre*, a été décrit au commencement de ce siècle, par le savant dom Manuel *Marti*, doyen du chapitre d'Alicante, dans une suite de lettres qui sont peut-être ce qu'on a publié jusqu'à présent de plus complet & de plus exact dans ce genre d'érudition. La ville de *Sagunte*, aujourd'hui appelée *Morviedro*, naturellement jalouse de perpetuer tout ce qui peut lui rappeller le souvenir de son ancienne grandeur, avoit pris depuis long-temps toutes les précautions nécessaires pour arrêter les dégradations que le temps & les ravages des barbares ont occasionnées à son théâtre ; elle faisoit peut-être plus que Rome ne fait aujourd'hui pour conserver son théâtre de *Marcellus* ; & c'étoit beaucoup pour une petite ville du royaume de Valence de l'emporter sur la capitale de l'Italie & des arts par son amour pour ses anciens monumens.

Un magistrat, (*dom Henri de Palos*) à l'occasion des fêtes qui se célèbrent tous les ans à *Morviedro* vers le mois de septembre, vient d'imaginer de faire servir aux représentations dramatiques qui en font partie, l'ancien théâtre de cette ville. Ce projet, qui ne pouvoit être conçu & apprécié que par des esprits naturellement élevés, a été applaudi avec transport par les habitans ; tous ont voulu concourir à dégager ce monument des terres qui en encombroient les principales parties ; & les déblayemens, poussés avec la plus grande activité, ont bientôt permis de jouer, avec un grand appareil, quatre pièces espagnoles sur ce même théâtre, qui avoit vû représenter sans doute les comédies de *Plaute*, de *Terence*, & qui, resté sans usage pendant une longue suite de siècles, n'étoit plus, comme ceux *d'Orange*, *de Taorminum*, &c., qu'un objet de curiosité pour un petit nombre d'antiquaires.

Dom Manuel *Marti* avoit calculé que le théâtre de *Sagunte* pouvoit contenir environ dix mille personnes. Les quatre mille spectateurs qui ont assisté aux fêtes qui viennent de s'y donner, ont prouvé, par les vuides qu'elles laissoient, l'exactitude de ce calcul. Mais ce qui jette le plus grand jour sur un point d'érudition intéressant à éclaircir, & dont tous ceux qui n'ont point vu de théâtres grecs ni romains, sont d'autant plus portés à douter que nos constructions modernes sont plus loin de présenter de semblables effets ; c'est que plusieurs personnes placées sur la *summa cavea*, c'est-à-dire sur le portique supérieur qui étoit l'endroit le plus éloigné de la scène, entendirent les acteurs aussi distinctement que celles qui étoient aux premiers rangs de l'orchestre. Or, cette distance étant presque double des plus grandes dimensions intérieures de nos théâtres, voilà encore une preuve ajoutée à mille autres des connoissances profondes des anciens, dans ce qui a rapport à l'acoustique, &

des différens moyens qu'ils avoient pour propager, pour renforcer le son, & porter la voix, sans lui rien faire perdre de son timbre, jusqu'aux parties les plus éloignées de leurs théâtres.

Cette espèce d'inauguration d'un théâtre romain, bâti peut-être depuis près de vingt siècles, m'a paru mériter d'être rapporté dans vôtre journal. Ce fait intéresse particulièrement les Amateurs de l'antiquité, & ne peut manquer d'être agréable à toutes les classes de vos lecteurs. Vers la fin du seizième siècle, l'académie olympique de *Vicence*, fit construire par *Palladio* un théatre dans le goût antique, sur lequel les académiciens jouèrent eux-mêmes les principales tragédies de *Sophocle* & *d'Euripide* qu'ils avoient traduites. L'on parle encore en Italie, & l'on aime à se souvenir ailleurs, de ces représentations dramatiques dont l'objet fût de donner une idée de celles des anciens à la renaissance des arts. Le spectacle que vient de donner la nouvelle *Sagunte*, méritera, avec au moins autant de raison, d'être cité dans la suite; l'Europe moderne n'en vit peut-être jamais de plus véritablement imposant, tant par la majesté du lieu & la nature des souvenirs qui y sont attachés, que par la magnificence du site, qui présente à la fois une immense étendue de mer, & des campagnes célèbres, comme au temps de *Polybe*, par la variété de leurs aspects & la richesse de leur culture.

On a découvert près de *Sagunte*, en 1745, au mois d'avril, un pavé de mosaique, que l'on croit avoir fait partie d'un temple de Bacchus. Le dessin, comme celui de presque toutes les mosaïques antiques, en est grossier.

SAGUNTUM, en Espagne. SAGVNTINV.

Les médailles autonomes de cetteville sont:

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles en l'honneur de Tibère, avec la légende SAG.

SAIGA, monnoie de la loi salique. *Voyez* DENIER d'argent.

SAINT-CHAMAS, village de Provence, à quelque distance de la petite rivière de Touloubre, sur laquelle subsiste encore en son entier un pont antique d'une construction romaine, appellé par les gens du pays, le *Pont-Surian*. Il est bâti en plein ceintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix. Ce pont n'a qu'une seule arche de six toises de diamètre, construite de gros quartiers de pierres de trois pieds. Le pont a onze toises de longueur. L'arc qui se présente du côté d'Aix, a une frise dont les ornemens occupent les deux tiers, & ce qui reste est rempli par cette inscription :

L... DONNIUS C. F. FLAVOS
FLAMEN ROMÆ ET AUGUSTI
TESTAMENTO FIERI JUSSIT
ARBITRATU C. DONNEI VENAL.
ET C. ATTEI RUFFI

Vers les pilastres, on voit des aigles, & la face intérieure de la frise est couverte d'ornemens sans inscription.

Bergier & Bouche qualifient les arcs du pont, d'arcs de triomphe; mais contre toute vraisemblance. Ce monument ne peut être qu'un de ces arcs, que les anciens faisoient servir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics, tel est celui qui se voit à Saintes, sur le pont de la Charente.

Il paroit assez singulier que le monument de Saintes & celui-ci aient été élevés par des prêtres ou flamines de Rome & d'Auguste; mais on cesse d'en être étonné, quand on considère d'un côté, que le sacerdoce n'étoit conféré qu'à des personnes distinguées par leur naissance & leurs richesses; & de l'autre, que les citoyens opulens se portoient avec empressement à décorer leur patrie d'édifices utiles. (*Voyez hist. de l'acad. des Inscript. t. VI. p.* 374. *in*-12, où le monument est gravé). (*C.*)

SAIS, ancienne ville de la Basse-Egypte, dans le nôme de son nom, à deux schoènes du Nil. Elle avoit un temple dédié à Neith, ou la sagesse, qui étoit très-célèbre. Les grecs croyoient reconnoître Minerve dans Neith; & ils regardoient ses prêtres comme les plus savants de tous ceux de l'Egypte.

Plutarque (*De Isid. & Osir.*) rapporte l'inscription gravée sous le portique du fameux temple de Minerve : « Je suis tout ce qui a existé, tout ce » qui est, tout ce qui sera, & aucun des mor» tels n'a encore relevé mon manteau.

SAIS dans l'Egypte. CAIT.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, d'Antonin.

SAISONS. Les anciens avoient personnifié les *saisons*; les grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec ὧραι est du genre feminin. Les romains qui appelloient les *saisons*, *anni tempora*, du genre neutre, les représentoient souvent par de jeunes garçons qui avoient des ailes, ou

par de très-petits enfans sans aîles, portant les attributs particuliers à chaque *saison*. Le printemps est couronné de fleurs, tient un cabri, qui naît en cette *saison*, ou une corne d'abondance ; quelquefois il est auprès d'un arbrisseau qui porte des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de bled ; il tient d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruits, & une grappe de raisin, ou un panier de fruits sur la tête. L'hyver, drapé, chaussé, ayant la tête voilée, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre, un lièvre, ou des oiseaux aquatiques. *Voyez* Heures.

Les plus anciens grecs n'en comptoient que deux (*Pausan. lib. VIII. p.* 664.). Le sculpteur Baticlès avoit sculpté deux *saisons* & deux graces sur le trône d'Apollon à Amycle (*Pausan. lib.* 3.). Ensuite on en compta trois appellées *Eunomie*, *Irène*, & *Dicé*, ou le *printems*, *l'automne*, & *l'hiver* (*Hesych.* Ὧραι. *Aristoph. Av. vers.* 710.).

Phidias ne sculpta que trois *saisons* sur le trône de Jupiter-Olympien. On n'en voit que trois sur le bas-relief de la chûte de Phaëton (*monum. inediti. n°.* 43.) ; où elles sont représentées par des enfans.

Winckelmann croit que la vénération des pythagoriciens pour le nombre *quatre*, qu'ils croyoient être la cause de tous les effets & de toutes les productions de la nature, leur fait créer quatre *saisons*. On en voit toujours quatre sur les monumens postérieurs à cette époque ; & elles y sont représentées sous la figure d'enfans, de petits génies, d'adolescens, de jeunes filles, &c., distingués par les attributs des travaux champêtres.

On peut dire qu'en général les anciens n'en peignirent le plus souvent que trois ; & on les voit ainsi sur un candélable de la villa Albani. Elles y paroissent très-légèrement vêtues, portant des fleurs ou des fruits analogues à leur température, & ornées de couronnes élevées & comme treslées. Ces couronnes paroissent faites de branches de palmier.

SAITÈS, mesure de capacité en usage dans l'Asie & en Egypt. *Voyez* Métretès.

SAITTÆ dans la Lydie. ΣΑΕΤΤΩΝ.

Cette ville à fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien.

SAKARA, village d'Egypte, appelé communément le *village des momies*. L'endroit qui renferme ces momies, est un grand champ sablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis ; du moins Pline dit que les pyramides sont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'est éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du sable tout-à-l'entour, & ce sable est d'une si grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrein solide en fouillant. Les momies sont sous deux des caves souterraines (*D. J.*).

SAKEA, fête célèbre des cappadociens, qui se célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulsion des sagues ; c'est le nom que les persans donnoient aux scythes. On célébroit la même fête en Perse, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis ; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans lesquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déesse en buvant sans ménagement. Ctésias (*Hist. de Perse. liv. II.*) a parlé du *Sakea* des persans, & Bérose appelle de même les saturnales qui se célébroient à Babylone le 16 du mois lous. Dans cette fête on donnoit le nom de *zoguane* à l'esclave qui y faisoit le personnage du roi.

Dion-Chrysostome (*Art. IV. de reg.*) parle vraisemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des saces*. « Ne vous souvenez vous pas, » dit-il, de la fête des *saces* que les perses célè- » brent, & dans laquelle ils prennent un homme » condamné à mort, le mettent sur le trône du roi, » & après lui avoir fait goûter toutes sortes de » plaisirs, le dépouillent de ses habits royaux, » lui font donner le fouet, & le pendent ».

Strabon est celui de tous les anciens qui paroît nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même temps à quelle divinité elle étoit consacrée ; or comme il devoit être très-instruit des coutumes & de la religion des peuples qui célebroient cette solemnité, étant né en Cappadoce, je vais rapporter ce qu'il en dit : « Parmi les scythes qui occupoient les environs » de la mer Caspienne, il y en avoit que l'on » nommoit *Sakea ou saques* ; ces saques faisoient » des courses dans la Perse, & pénétroient quel- » quefois si avant dans le pays, qu'ils allerent » jusques dans la Bactriane & dans l'Arménie, & » se rendirent maîtres d'une partie de cette » province, qu'ils appelèrent de leur nom *Saka- » sene*, d'où ensuite ils avancèrent dans la Cap- » padoce qui confine le Pont-Euxin. Un jour » qu'ils célébroient une fête, le roi de Perse les » ayant attaqués, les défit entièrement. Pour » éterniser la mémoire de cette victoire, les » perses élevèrent un monceau de terre sur un » rocher, dont ils formèrent une petite mon- » tagne, qu'ils environnèrent de murailles, & » bâtirent dans l'enceinte un temple, qu'ils con- » sacrèrent à la déesse Anaïtis, aux dieux Ama- » nus & Anadratus, qui sont les génies des perses. » Ils

» Ils établirent une fête en leur honneur, ap- » pellée *Sako*, qui se célèbre encore par ceux » qui habitent le pays de Zéta ; car c'est ainsi » qu'ils nommoient ce lieu ». (*D. J.*)

SALA, en Phrygie. ΣΑΛΗΝΩΝ & ΣΑΛΗ-ΝΕΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leurs types ordinaires sont :

Esculape.

Hygie.

Télesphore.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur d'Antonin, de Marc-Aurele, de Septime-Sévère. Vaillant lui avoit aussi attribué mal-à-propos celles de Caracalla & d'Herennius, sur lesquelles il avoit lu ΣΑΛΕΙΤΩΝ pour ΣΑΑΕΙΤΩΝ.

SALACER. On ignore quel étoit ce Dieu. Varron lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend seulement qu'il y avoit un prêtre surnommé *flamen Salacris*.

SALACIA étoit femme de Neptune, selon saint Augustin (*De Civitate Dei*, 7. 22.), & l'une des divinités de la mer, ainsi nommée de l'eau salée. Un vieux glossaire explique *Salacie* par Amphitrite & Néréide.

Festus dit que c'étoit la déesse de l'eau : que l'on croyoit qu'elle donnoit le mouvement à la mer ; que les poetes prenoient *Salacie* pour l'eau ; & il en rapporte un exemple tiré de Pacuvius.

SALAMANDRE. « On peut dire en général que les anciens ont beaucoup accordé à l'espece de lézards, que l'on connoit sous le nom de *salamandres*, & qu'ils ont été persuadés que le feu étoit leur élément. En conséquence, ils ont souvent représenté cette espece d'animaux. J'en ai quatre, dit Caylus (*Rec. V.* 11.), à-peu-près d'une grandeur pareille à celle de ce numéro 5. Les autres sont de bronze ; celle-ci est de cette pierre brune, que les égyptiens ont si souvent employée ».

SALAMBO, déesse des babyloniens. C'étoit la Vénus des babyloniens. Ce nom n'étoit pourtant ni babylonien, ni syrien. C'étoient les macédoniens qui le formèrent depuis qu'Alexandre eut établi son empire en Asie. Ils le formèrent de σάλος, *agitation*, parce qu'elle met l'esprit dans une agitation continuelle, & encore parce qu'elle couroit de tous côtés, pleurant Adonis. C'est la quatrieme Vénus dont parle Cicéron (*De Nat. deor. l. III.*), adorée à Tyr & en Syrie, & nommée *Astarta* (*Seldenus, de Diis syris syntagm. II. c. iv. p.* 285.).

SALAMINIUS. Jupiter est quelquefois désigné sous ce nom, à cause du culte particulier qui étoit rendu à ce dieu dans cette île de la Grèce, vis-à-vis d'Eleusis.

SALAMINUS, un des cinq frères Dactyles, selon Strabon. *Voyez* DACTYLES.

SALAMIS, en Chypre. ΣΑ. & ΣΑΛΑΜΙΝΙ. & Σ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

RRRR. en bronze.

Leurs types ordinaires sont :

Une tête de lion vue de face.

Une tête de bœuf vue de profil.

Un bélier.

SALAPIA ou SALPIA, en Italie. ΣΑΛΑΠΙΝΩΝ. & ΣΑΛΠΙΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

C. en bronze.

O. en argent.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont ;

Un cheval courant, avec ΠΥΛΛΟΥ.

Un sanglier courant, avec ΠΥΛΛΟΥ.

Un aigle posé, avec le même mot.

SALAPITIUM, bouffonnerie. Les uns prétendent qu'il faut dire *salaputium*, & d'autres encore *salacipium*. Vossius s'est finalement déclaré pour *salapitium* ; sur cela il nous apprend que *salapitta*, dans les meilleures gloses, signifie un *soufflet*, & que de-là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner cent coups sur le visage pour divertir le peuple, ont été appellés *salpitones*, du mot grec σαλπιστής, qui veut dire *sonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les soufflets qu'ils recevoient fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans. Vossius tire de

cette remarque l'origine du mot *bouffon*, parce que *bouffer* & *enfler* signifient la même chose.

SALARIA, *via salaria*, la voie salarienne, nom d'une voie ou d'un chemin de l'ancienne Rome, qui commençoit à la porte colline, & conduisoit vers la mer Adriatique. Ce nom vint de ce que les sabins, qui portoient du sel à Rome, y arrivoient par ce chemin, & entroient par la porte Colline qui en reçut aussi la dénomination de porte de sel, *porta Salaria*.

SALGAMUM. Les romains appelloient *salgamum* toutes sortes de fruits, noix, figues, poires, pommes, &c., que l'on conservoit dans des vases cylindriques à large bouche (*Columelle*, 12. 4.), où ils se confisoient dans leur jus. On en mangeoit pour exciter l'appétit, comme l'on fait aujourd'hui des cornichons confits au vinaigre.

SALGANEUS. Voyez LARYMNA.

SALIENNES (Vierges), filles que l'on payoit pour servir le pontife à l'autel, avec les saliens. Elles portoient comme ces derniers l'*apex* & le *paludamentum*, ou manteau de pourpre. Festus nous apprend ces détails, les seuls qui nous soient parvenus sur les *saliennes* : *Salias virgines*, dit-il, *Cinctius ait esse conductitias, quæ ad salios adhibebantur cum apicibus paludatæ, quas Ælius Stilo scripsit sacrificium facere in regia cum pontifice paludatas cum apicibus in modum saliorum*.

SALIENS, prêtres de Mars, ainsi appellés parce qu'ils sautoient & dansoient dans leurs cérémonies (*Salii* de *salire*, sauter.). Ils furent institués par Numa (*Liv. lib. I.* 20.) au nombre de douze. « Ils sautent, dit Denys d'Halicarnasse (*Lib. II.*), & chantent en l'honneur des dieux » belliqueux. Leur solemnité est au mois de Mars, » & se célèbre pendant plusieurs jours aux dépens » de la république. Ils vont en dansant par la » ville, au marché, au capitole, & en d'autres » lieux publics & particuliers. Ils sont vêtus de » tuniques de diverses couleurs, avec de larges » ceintures ornées de bronze ; ils portent la toge » brodée de pourpre, appellée *trabea*, & l'*apex*, » ou bonnet qui s'élève en cône. Ils ont tous » l'épée ; ils tiennent de la main droite une lance » ou un bâton, & de la gauche les boucliers » nommés *ancilia* ».

Les seuls fils des patriciens pouvoient être admis dans le collége des *saliens* ; on les recevoit fort jeunes, mais ils devoient avoir leurs père & mère. Marc-Aurèle y fut reçu à l'âge de huit ans.

Les *saliens*, en parcourant toute la ville, chantoient des vers appellés *assamenta*, qui étoient si surannés, que du temps d'Horace, on pouvoit à peine les entendre, & qui contenoient l'éloge de Mamurius. Voyez-en la raison à l'article MAMURIUS. Ils y joignoient d'autres vers qui renfermoient les louanges de plusieurs divinités, Vénus exceptée, & des grands hommes de la république. Après leur course, ils rapportoient les boucliers au temple de Mars, où ils faisoient un festin magnifique.

Les *saliens* avoient existé en collége dans d'autres villes d'Italie, avant d'être établis à Rome. Hercule avoit eu ses *saliens* plus anciennement que Mars. Il est fait mention, dans les anciens auteurs, de plusieurs autres *saliens*, des *saliens*-palatins ou quirinaux, qui faisoient leurs cérémonies sur le mont Palatin & sur le Quirinal ; des *saliens*-palloriens ou pavoriens, consacrés aux dieux de la Peur & de la Pâleur. On en trouve enfin qui sont appellés *antonini*, *augustales*, *hadrianales*. C'étoient des prêtres consacrés au culte de ces empereurs, après leur apothéose.

Les filles des *saliens* ne pouvoient être prises pour être vestales.

Seul de tous les anciens écrivains, Denys d'Halicarnasse nomme la *trabea* parmi les vêtemens des *saliens*. Plutarque (*In Numæ vitâ.*) & Tite-Live (1. 20.) ne parlent que de la tunique ornée de pourpre, & non de l'espèce de toge appellée *trabea*, vêtement incommode pour la danse, à moins qu'on ne la retroussât autour des reins, comme les sabiens. Les anciens *saliens* pouvoient l'avoir portée ainsi, & leurs successeurs l'avoir quittée, à cause de son incommodité. Ceci expliqueroit la contradiction apparente des écrivains romains.

Si l'on pouvoit compter sur l'exactitude des descriptions d'un poëte, on trouveroit dans Virgile (*Æneid. VII.* 187.) des vers qui confirment le récit de Denys d'Halicarnasse. Le poëte peint le roi Picus sous l'habit des *saliens*, & il lui donne la *trabea* retroussée :

.... *Parvâque sedebat*

Succinctus trabeâ, lævâque ancile gerebat.

On voit des *saliens* portant les *ancilia* sur une pierre gravée d'Agostini ; sur une autre de la galerie de Florence, ils sont vêtus d'une draperie assez courte, serrée par une ceinture. Elle pourroit être la *trabea*, d'autant plus que sur la pierre de Florence, les *saliens* ont la tête couverte, comme tous les sacrificateurs ; ce qui n'auroit pu être, s'ils ne portoient qu'une tunique.

SALIENTES aquæ. Voyez JAILLISSANTES (Eaux).

SALIÈRE, *salillum*, *salinum*, *concha salis.* Les anciens mettoient le sel au rang des choses qui devoient être consacrées aux dieux ; c'est dans ce sens qu'Homère & Platon l'appellent divin. Vous croyez sanctifier vos tables, en y mettant les *salières* & les statues des dieux, dit Arnobe (*Lib. II.*). Aussi n'oublioit-on pas la *salière* dans les repas ; & si l'on avoit oublié de la servir, on regardoit cet oubli comme un mauvais présage, de même que si on la laissoit sur la table, & qu'on s'endormît ensuite. Festus rapporte à ce sujet l'histoire d'un potier, qui, à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute. S'étant mis à table avec ses amis, près de son four allumé ; puis s'étant endormi pris de vin, & accablé de sommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra & jetta la *salière* dans le four ; ce qui causa un tel embrâsement, que le potier fut brûlé avec la maison. Les romains avoient pris des grecs ce scrupule ridicule, qui a passé jusqu'à nous.

Festus nous apprend encore sur l'usage des *salières* à Rome, qu'on mettoit toujours la *salière* sur la table, avec l'assiette dans laquelle on présentoit aux dieux les prémices. Sa remarque nous procure l'intelligence de ce passage de Tite-Live *Liv. XXVI. ch.* 36.) : *Ut salinum, patellamque deorum causâ habere possint.* « Qu'ils puissent retenir une *salière* & une assiette, à cause des » dieux ».

C'est encore la même remarque qui sert à éclaircir ces vers de Perse (*Sat. III.*) :

.... *Sed rure paterno*

Est tibi far modicum, purum & sine labe salinum ;

Quid metuas ? cultrixque foci secura patella est.

« Que craignez-vous ? vous avez un petit revenu » de votre patrimoine ; votre table n'est jamais » sans une *salière* propre, & sans l'assiette qui » sert à présenter aux dieux les prémices ».

Horace dit de même :

Splendet in mensâ tenui salinum.

SALINATOR, surnom de la famille *Livia.*

Il fut donné pour la première fois à M. Livius, parce qu'étant consul avec C. Claudius, il augmenta le prix du sel que le peuple romain achetoit des salines appartenantes au fisc (*Liv. lib. XXIX.* 37.).

SALINES, lieu où l'on fait le sel. Ancus Martius fut le premier des romains, selon Pline, qui établit des *salines* près d'Ostie, vers l'embouchure du Tibre : *Rex Ancus salinas primus instituit* (*Plin.* 31. 7.). Depuis, il s'en forma d'autres, non-seulement à Rome, mais dans les provinces. Il y en eut de deux sortes, les publiques & les particulières. Les premières étoient à la république, & faisoient partie du domaine des empereurs. On condamnoit les malfaiteurs à travailler aux *salines*, comme aux mines ; & c'étoit ordinairement le supplice destiné aux femmes : *Mulier in opus salinarum ob maleficium data* (*Lib. VI. ff. de captiv. & post.*). Ancus Martius, le premier qui établit les *salines*, fut aussi le premier qui mit un impôt sur le sel ; impôt que l'on abolit après l'expulsion des rois, mais qui fut depuis rétabli, & fit partie du revenu de la république. Il y avoit à Rome des greniers à sel appellés *salinæ*, près de la porte *Trigemina.*

SALISATORES, nom que l'on donnoit à ceux qui prédisoient l'avenir d'après les palpitations. Les anciens, superstitieux à l'excès, tiroient des présages de tout, même des plus légers mouvemens de leur corps (*Augustin. de doctrin. christian.* 2.) : *His adjungantur millia inanissimarum observationum, si membrum aliquod salierit.*

SALISUBSULES, nom général que l'on donnoit à tous ceux qui chantoient & dansoient au son de la flûte, comme cela se faisoit dans les sacrifices en l'honneur d'Hercule. On les appelloit encore *saltu* ou *saltatores* ; tels étoient les *saliens.*

SALLUSTE (Jardins de). L'endroit le plus fréquenté de Rome, sous le règne de Vespasien, fut les jardins de Salluste. Selon Winckelmann (*Hist. de l'Art.* 6. 6.), c'étoit là qu'il demeuroit de préférence, & qu'il donnoit audience à tout l'univers. De-là, il est à croire qu'il aura embelli ces jardins d'ouvrages de l'art. Aussi a-t-on toujours trouvé, en fouillant ce terrain, une grande quantité de statues & de bustes ; & lorsqu'en 1765, on y ouvrit une nouvelle tranchée, on découvrit deux figures très-bien conservées, à l'exception des têtes qui manquoient, & qui ne se sont pas trouvées. Ces figures représentent deux jeunes filles, vêtues d'une tunique légère, qui, se détachant de l'épaule droite, descend jusqu'au milieu du bras, au-dessus du coude. Elles sont toutes deux couchées sur une longue plinthe arrondie, le haut du corps soulevé, & elles s'appuient sur le bras gauche, ayant un arc détendu sous elles. Ces deux figures ressemblent parfaitement à une jeune fille qui joue aux osselets, & qui se trouvoit dans la collection du cardinal de Polignac. Celles-ci ont comme celle-là, la main droite étendue & ouverte, pour jetter les osselets, desquels cependant on ne découvre aucun vestige. Le général de Walmoden, se trouvant alors à Rome, acheta ces figures, & en fit restaurer les têtes.

SALMACIS, fontaine de Carie, près d'Halicarnasse, laquelle avoit la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui s'y baignoient. Voyez-en la cause à l'article HERMAPHRODITE.

SALMONÉE, frère de Sisyphe, étoit fils d'Éole, & petit fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Élide, jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet il fit construire un pont d'airain qui traversoit une grande partie de sa capitale, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre; il lançoit de-là des torches allumées sur quelques malheureux, qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. « J'ai vu, dit Ænée (*Au sixième liv. de l'Enéid.*), dans les horreurs d'un cruel supplice, » l'impie *Salmonée* qui eut l'audace de vouloir » imiter le foudre du maître des dieux. Armé de » feux, ce prince, d'un air triomphant, parcou» roit sur son char la ville d'Elis, exigeant de ses » sujets les mêmes honneurs qu'on rend aux im» mortels; insensé, qui, par le vain bruit de ses » chevaux & de son pont d'airain, croyoit con» trefaire un bruit inimitable. Mais Jupiter lança » sur lui le véritable foudre, l'investit de flam» mes (ce n'étoient pas de vains flambeaux,) & le » précipita dans l'abime du Tartare ».

Homère a cependant appellé *Salmonée* un homme sans reproches; sur quoi son commentateur Eusthathe dit que c'étoit un excellent méchanicien, qui trouva le moyen d'imiter la foudre. Le reste est une fable des poëtes.

SALO (*Stare in*) se disoit des navires qui restoient à la rade, & qui tiroient trop d'eau pour aborder au rivage.

SALO, rivière de l'Espagne-Tarragonoise, qui passoit à Bilbilis, & qui donnoit une excellente trempe aux ouvrages d'acier, qui rendoient cette ville célèbre.

SALONIA, ville de Bithynie, célèbre, selon Strabon (*Lib. XII.*), par les pâturages qui l'environnoient. On y entretenoit de nombreux troupeaux de vaches, dont le lait servoit à faire un fromage renommé, connu sous le nom de fromage *salonite*.

SALONIN, fils aîné de Gallien.

PUBLIUS LICINIUS CORNELIUS SALONINUS VALERIANUS AUGUSTUS.

Ses medailles sont:

RRR. en or.

C. en argent, & RR. avec le titre d'Auguste.

RRR. en G. B.

R. en M. B.

C. en P. B.

RR. en G. B. grec.

R. en M. & P. B.

RR. avec le titre de CEBACTOC.

RRR. en P. B. au revers de Gallien.

RRRR. en médaillons latins de bronze.

SALONIN-Gallien, troisième fils de Gallien.

Les médailles attribuées à *Salonin*-Gallien ne sont connues que dans le recueil de Goltzius.

SALONINE, épouse de Gallien.

JULIA CORNELIA SALONINA CHRYSOGONE AUGUSTA.

Ses médailles sont:

RRR. en or.

C. en argent. Il y a quelques revers rares.

R. en G. B. de coin romain. Le revers *Æquitas publica*, avec les trois monnoies, est RR.

R. en M. B.

C. en P. B.

RR. en G. B. de Colonies.

R. en M. & P. B.

R. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

C. en M. & P. B. d'Egypte.

Les médaillons latins de bronze sont fort rares; les grecs le sont encore davantage.

Le nom de *Chrysogone* que porte cette princesse, ne se trouve que sur les médailles grecques; il y en a d'autres, où elle est appellée *Publia Licinia* sur les unes, & *Julia* sur les autres. Pellerin en a publié quelques-unes.

On ne trouve plus de médailles frappées dans les Colonies, depuis Gallien & Salonine.

SALSARIUS. On lit dans Gruter (647. 1.) ce mot qui ne se trouve dans aucun auteur latin. Désigne-t-il un ouvrier des salines ou un marchand de chair salée?

SALTATION, art autrefois fort en vogue, sur-tout chez les romains. Il consistoit dans l'imitation de tous les gestes & de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Ainsi il ne faut pas restreindre le sens de ce mot à celui que nous

donnons dans notre langue au mot *danse*. La *saltation* servoit non-seulement à former les attitudes & les mouvemens qui donnent de la grace dans la danse, mais encore à régler le geste, tant des acteurs de théâtre, que des orateurs, & même à enseigner certaine manière de gesticuler exercée par les pantomimes qui se faisoient entendre sans le secours de la parole. Les pantomimes exprimoient tout ce qu'ils vouloient dire avec les gestes qu'enseignoit la *saltation*, sans employer le secours de la parole.

SALTE, mesure gromatique des anciens romains.

Elle valoit 430 arpens & $\frac{7}{10}$ de France, selon M. Pauδon (*Métrologie.*).

Elle valoit en mesures du même peuple :

4 centuries.
ou 400 hérédies.
ou 800 jugères.
ou 1600 actes quarrés.
ou 9600 onces de terre.

SALVE, salutation du matin chez les romains, ou le bonjour (*Dio.* 69.), comme *vale* étoit le bonsoir. On réunissoit les deux mots dans les dernières paroles que l'on adressoit aux morts (*Æneid. XI.* 97.) :

.... *Salve æternum mihi, maxime Palla,*
Æternumque vale.

SALTUAIRE ou SALTAIRE, nom d'officier chez les lombards, *saltuarius*, *saltarius*, *orophylax*, *finium custos*. Dans les lois lombardes, le *saltuaire* est le commandant des frontières ; mais, dans les lois romaines, *saltuaire* est un esclave qui a soin d'une maison de campagne ou d'une terre, qui veille à la conservation des fruits, qui en garde les bornes, &c., *saltarius agrophylax*.

SALVIA, famille romaine dont on a des médailles :

RRR. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont Otho, Rufus.

SALUS ou LA SANTÉ. Les romains en avoient fait une divinité, à laquelle ils consacrèrent plusieurs temples dans Rome. Elle eut aussi un collége particulier de prêtres uniquement destinés à son culte, qui seuls avoient le privilége de voir la statue de la déesse. Ils prétendoient aussi être seuls en droit de demander aux dieux la santé des particuliers & de tout l'État. Ils prenoient les augures de la *Santé* en grande solemnité & avec beaucoup de cérémonies. Il falloit pour cela que, pendant l'année, il ne fût parti de Rome aucune armée, & qu'on jouit d'une profonde paix ; d'où il arrivoit qu'on étoit bien souvent sans prendre les augures de *Santé*. Dans les sacrifices qu'on faisoit à la déesse, on observoit entr'autres cérémonies de jetter des morceaux de pâte, que les prêtres envoyoient, disoient-ils, à Aréthuse en Sicile.

La déesse *Salus* avoit sur le mont Quirinal un temple bâti par C. Junius Bubulcus, l'an 451 de Rome.

On voit sa tête sur quelques médailles consulaires ou de famille.

Elle étoit confondue souvent avec Hygie, fille d'Esculape.

SALUSTIA, famille romaine.

Morel seul a attribué à cette famille deux contorniates ; mais il s'est trompé, comme on le voit à l'article Contorniate.

SALUTARIS. Ce surnom donné à la Palestine, à la Syrie, à la Phrygie, à la Galatie & à la Macédoine, étoit relatif aux eaux chaudes & médicinales, qui opéroient dans ces provinces la guérison de plusieurs maladies. On voit pour revers sur une médaille de Trajan, frappée à Tibériade en Palestine, ville connue par ses eaux thermales, la déesse *Salus* assise sur une colline, du pied de laquelle sort une fontaine abondante (*Cabinet du Grand-Duc.*).

SALUTATORES. Les romains distinguoient les *salutatores* des *deductores*, en ce que les premiers alloient faire leur cour à différentes personnes chez lesquelles ils se rendoient dès le matin, & que les autres n'etoient attachés qu'à un seul patron, à la porte duquel ils se tenoient dès la pointe du jour, pour attendre son lever, & accompagner à pied par les rues la litière dans laquelle on le portoit ; ce qui les fit appeller *anteambulones*. Cicéron (*De Petit. Consul. c.* 9.) distingue très-clairement ces deux sortes de personnes : *Hujus autem rei tres partes sunt, una salutatorum, cùm domum veniunt ; altera deductorum ; tertia assectatorum.* Cet état d'humiliation dans lequel se tenoient les cliens à la porte de leurs patrons, les rendoit vils aux yeux des domestiques de la maison ; ce qui les obligeoit, pour se les rendre favorables, à leur faire de temps en temps

quelque présent, ainsi que le dit Juvenal (*Sat.* 3. 188.) :

> .... *Præstare tributa clientes*
>
> *Cogimur, & cultis augere peculia servis.*

SALUTIGERULI, esclaves que les riches de Rome entretenoient pour aller saluer de leur part le nombre prodigieux de leurs connoissances.

SAMARITAINES (Médailles).

On a en argent & en bronze des médailles avec des légendes *samaritaines*. Elles sont, non de Simon Machabée, mais de Simon Barcochébas, qui fit révolter les juifs contre les romains, sous le règne d'Hadrien. En voici une preuve convaincante. On a trouvé de ces médailles avec des caractères samaritains, frappées sur des médailles de Trajan, dont le nom paroissoit encore.

SAMARITAINS (Caractères). Ce sont les vieux caractères hébreux, avec lesquels les *samaritains* écrivirent autrefois le *Pentateuque*, & dont ils se servent encore aujourd'hui. Ces caractères sont affreux, & les plus incapables d'agrémens de tous ceux qui nous sont connus. C'étoient les lettres des phéniciens, de qui les grecs ont pris les leurs. Le vieil alphabet ionien fait assez voir cette ressemblance, comme le montre Scaliger dans ses notes sur la chronique d'Eusèbe.

SAMBUCA, } SAMBUQUE. } Musonius, dans son traité *de Luxu græcorum*, dit : La *sambuque* ou sambyce étoit un instrument qui rendoit un son aigu. Euphorion rapporte que les parthes & les troglodites faisoient usage de *sambuques* à quatre cordes. Athénée (14. *pag.* 635.) dit que la magade ayant subi quelque changement, fut appellée *sambuque*. Porphyre & Suidas ajoutent que les *sambuques* étoient des instrumens de musique triangulaires, garnis de cordes inégales en longueur & en grosseur, au son duquel instrument on chantoit des vers iambes.

Enfin, Mussonius nous apprend encore que la *sambuque*, espèce de cythare triangulaire, fut inventée par Ibycus, & que, suivant Sémus de Délos, la Sybille fut la première à se servir de cet instrument, appellé *sambyce*, du nom de son inventeur. (*F. D. C.*)

SAMBUQUE. La *sambuque* est une machine que les anciens employoient dans les siéges. Lorsque Marcellus attaqua l'Achradine de Syracuse, sa flotte étoit composée de soixante navires à cinq rangs de rames, qui étoient chargés d'hommes armés d'arcs, de frondes & de dards, pour nettoyer les murailles. Il y avoit encore huit autres navires à cinq rangs, d'un côté desquels on avoit ôté les bancs aux uns à droite, aux autres à gauche, & que l'on avoit joints ensemble par les côtés où il n'y avoit pas de bancs. C'étoient ces navires qui, poussés par les rameurs de l'autre côté, approchoient des murailles, & qu'on appelloit des *sambuques*. Ils portoient une échelle énorme que l'on dressoit à l'aide des poutres placées au haut des mâts.

SAMBULOS, montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite (*Annal. l. XII. ch. xiij.*) en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain temps les prêtres de son temple de préparer des chevaux chargés de flèches, afin d'aller à la chasse ; que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués & sans flèches ; que la nuit ce même dieu montroit à ses prêtres, pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre.

SAMDALIUM, en Pisidie. ΣΑΜΔΑΛΙ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze.........*Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Leur type est formé par trois croissans.

SAMÉ, dans l'île de Céphalonie. ΣΑΜΑΙΩΝ. & Σ Α. en monogramme.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leur type ordinaire est un bélier.

SAMIÆ placenta, gateaux très-vantés par les grecs & les romains. On ignore l'origine de leur surnom.

SAMIARII, armuriers qui aiguisoient & polissoient avec le grès & la terre de Samos les armes tranchantes (*Leo imp. de App. bell. c. 3. n. 50.*). On lit dans un ancien glossaire : Ακονητης, *samiarius, acutiator.*

SAMIENNE, terre qui vient de l'Isle de Samos, dans la mer Egée. *Terra samia*, la meilleure est appelée par Dioscoride *Collyrium*, parce qu'on s'en servoit autrefois dans les collyres. Elle est blanche, très-légère, molle, friable, de bon goût, & s'attache à la langue. Il y a une autre espèce de terre *samienne* qui est crouteuse &

dure, ayant néanmoins quelque onctuosité; on l'appelle *aster samius*, parce qu'on y trouve quelques paillettes luisantes disposées en petites étoiles. Ces deux espèces de terres *samiennes* sont astringentes, propres pour dessécher & agglutiner les plaies.

Il y a aussi une *pierre samienne* qu'on retire des carrières de l'isle de Samos; elle est blanche & s'attache à la langue. Les orfèvres s'en servent encore pour brunir l'or & pour le rendre plus luisant: elle est astringente & rafraichissante, *lapis samius*.

Samienne. Junon étoit en grande vénération à Samos; parce que les habitans croyoient que cette déesse étoit née dans leur isle, sur les bords du fleuve Imbrasus, & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple, consacré à cette déesse. Ce temple avoit été bâti, disoit-on, par les argonautes, qui y avoient transporté d'Argos la statue de la déesse.

SAMNITES. Les *samnites*, espèce de gladiateurs ainsi appellés jusqu'au temps de Cicéron, & qui depuis, sous les empereurs, se nommèrent *hoplomaques*; ils avoient un bouclier orné d'argent ciselé, un baudrier, une bottine à la jambe gauche, un casque avec des aigrettes. Leur premier nom vient de ce qu'ils étoient armés comme les *samnites*, ainsi que nous l'apprend Tite-Live (*lib.* 9. 40): *Campani odio samnitium gladiatores eo ornatu armarunt, samnitiumque nomine appellarunt.*

Les romains employoient d'ordinaire les *samnites* à la fin de leur festin pour amuser leurs convives; *Quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des romains de faire combattre aux flambeaux des gladiateurs armés comme les anciens *samnites*; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, il ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se disputoient long-temps la victoire. C'est pourquoi Horace (*epist. II. l. II, vers.* 98.), appelle cet exercice militaire *lentum duellum.* Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poëtes se donnoient à l'envi aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *samnites*.

Samnites, peuple d'Italie. « Nous n'avons je crois, d'autres monumens de l'art des *samnites* & des volsques, dit Winckelmann (*Hist. de l.Art.* 3. 3.), qu'une ou deux médailles; mais nous en avons un bon nombre de celui des companiens, sur-tout des médailles & des vases d'argile peints. Ainsi je ne peux donner sur les premiers que des notions générales de leur constitution & de leur façon de vivre, d'où l'on pourra tirer encore quelque induction sur l'art ».

« Il en a été sans doute de l'art de ces deux nations, comme de leur langue, dérivée de la langue Osque (*Liv. l.* X. *c.* 10.), qui, si ce n'étoit pas un dialecte de l'étrusque, n'en aura pas beaucoup différé. Or comme nous ignorons la différence des idiomes de ces peuples, nous manquons aussi de connoissances pour indiquer les caractères distinctifs de leurs médailles & de leurs pierres gravées, parvenues jusqu'à nous ».

» Les *samnites* aimoient le luxe, & quoique belliqueux, ils étoient très-adonnés aux plaisirs (*Casaub. in capitol. p.* 105. *F.*). A la guerre ils portoient des boucliers, les uns incrustés en or les autres en argent (*Liv. L.* IX. *c.* 10.), & dans le temps où les romains ne connoissoient pas encore l'usage des habits de toile, on voyoit l'élite des soldats *samnites* porter des tuniques de lin, même à l'armée (*Ibid. c.* 4. & *l.* 10. *c.* 38.). Tite-Live nous apprend que dans la guerre des romains, sous le consulat de L. Papirius Cursor, tout le camp des *samnites* qui formoit un carré de deux cents pas sur toutes ses faces avoit été entouré d'étoffes de lin (*Ibid. l.* 10. *c.* 38.). Capoue, batie par les étrusques (*Mela*, *l.* 2. *c.* 4.), & suivant le même historien, habitée par les *samnites* (*Liv. L.* IV. *c.* 52.) qui s'en étoient emparés sur les premiers (*Ibid. l.* X. *c.* 38.), étoit fameuse par la molesse & la volupté de ses habitans ».

SAMOLUS. Il y avoit, dit Pline (*Liv. XXIV. cap.* 11.), une herbe, appellée par les gaulois *samolus*, qui naissoit dans des lieux humides, & qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens à jeun. Celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire; & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superstitieuses précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout des bœufs & des cochons.

SAMOS, isle de la Méditerranée, sur la côte de l'Asie-Mineure, entre l'Ionie à l'Orient, & l'isle d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephise. Elle est séparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycalessus, ou de la montagne Mycale, qui est en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'isle de *Samos* avoit été premièrement appellée *Parthenia*, ensuite *Driusa*, puis *Anthemusa*; on l'a aussi nommée *Cyparissia*, *Parthenoarusa*, & *Stephane.* Pline lui donne 87 milles de circuit, & Isidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette isle est toute escarpée, & c'est ce qui

lui à fait donner le nom de *Samos ;* car selon Constantin Porphyrogenete, les anciens grecs appelloient *samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagne qui traverse *Samos* dans sa longueur, se nommoit *Ampelos.* Sa partie occidentale qui finit à la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom ; elle s'appelloit aussi *Cantharius* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, l. XIV & l. X ; c'est cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki.*

Du temps que la Grèce florissoit, l'isle de *Samos* étoit peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne se lassoient point d'admirer. On lui appliqua ce proverbe : les poules y ont du lait. C'est dans ce charmant séjour qu'Antoine se rendit d'Ephèse avec Cléopâtre pour y prendre part aux divertissemens de cette isle voluptueuse, pendant que leurs armées de terre & de mer achèveroient de se former contre celle d'Octave, avant la bataille d'actium. Cléopâtre ne pouvoit choisir un lieu plus propre à distraire Antoine & à l'amuser. *Samos* étoit alors le centre des plaisirs; tout y respiroit la molle oisiveté; les richesses de la nature y fleurissoient deux fois chaque année ; les figues & les raisins, les roses & les plus belles fleurs y renaissoient presque aussi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ insulâ*, dit Athénée, *bis anno ficos, uvas, mala, rosas, nasci narrat Aethlius.* Pline parle des grenades de cette isle, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs ; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces saules de l'Ombrie, aussi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours se passoient à *Samos* en fetes galantes ; les insulaires alloient ensemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux ayant des tuniques blanches comme la neige, & traînantes jusques à terre ; leurs cheveux bouclés, & négligemment épars sur leurs épaules, noués avec des tresses d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnes de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux assortis, ils formoient une marche solemnelle, terminée par une milice revêtue de boucliers resplendissans ; *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, speciosis vestibus amicti, terraque latè niveis tunicis solum radebant, comæ cincinni insidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat ; pompam claudebant scutati bellatores.*

Il seroit difficile d'exprimer quels étoient dans cette isle l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos*, *samiorum flores*, où les habitans se rendoient pour y goûter tous les plaisirs que pouvoit imaginer l'obscénité la plus outrée. *Samios plusquam credibile est luxu corruptos !*

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plupart des terres sont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette isle étoit recherchée par les romains. *Samia vasa etiamnum in esculentis laudantur*, dit Pline. *Samos* fournissoit en médecine deux sortes de terres blanches, outre la pierre samienne, qui servoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'isle étoient remplies de marbre blanc, & les tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville, qui avoient dix pieds d'épaisseur & même 12 en quelques endroits, étoient aussi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plupart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus superbe dans tout le Levant, dit Tournefort ; l'entre-deux étoit de maçonnerie ; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fausses portes pour y jetter des soldats dans le besoin.

Enfin Junon, protectrice de *Samos*, y avoit un temple rempli de tant de richesses, que dans peu de temps, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les statues. Hérodote samien, cité dans Athénée (*Deipn. l. XV.*), comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curiosités de *Samos*, assure que ce temple étoit l'ouvrage des cariens & des nymphes, car les cariens ont été possesseurs de cette isle.

Junon est représentée sur quelques médailles de *Samos*, avec des espèces de bracelets, ou des broches, comme l'a conjecturé Sparheim, chargées d'un croissant. Tristan a donné le type d'une médaille des samiens, représentant cette déesse vêtue d'une tunique qui descend sur ses pieds, avec une ceinture serrée ; le voile prend du haut de la tête, & tombe jusqu'au bas de la tunique. Le revers d'une médaille qui est dans le cabinet national, représente ce voile tout déployé, formant des angles sur les mains, un angle sur la tête, & un autre angle sur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a les épaules couvertes d'une espèce de camail, sous lequel paroit une tunique, dont la ceinture est posée en sautoir, comme si l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernières médailles est couronnée d'un cerceau qui s'appuie sur les deux épaules, & qui soutient à l'extrémité de son arc un ornement pointu par le bas, évasé par le haut comme une pyramide renversée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une espèce de panier qui sert de coeffure à la déesse.

SAMOS,

SAMOS, isle. ΣΑΜΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette isle sont:

RRR. en bronze............. *Pellerin.*

R. en argent...... *Dutens, Hunter.*

O. en or.

Le paon de Junon leur sert de type.

On a frappé dans cette isle des médailles impériales grecques en l'honneur de la plupart des Augustes, depuis Néron, jusqu'à Valérien jeune.

SAMOSATE, *Samosate* ancienne ville d'Asie sur l'Euphrate, dans la Commagène dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Arménie, & peu loin de la Mésopotamie. Pline (*L. V. c. XXIV.*) dit que *Samosate* étoit la capitale de la Commagène. Cette ville étoit en effet la résidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagène, dont ses successeurs jouirent jusqu'à Tibère qui la réduisit en province romaine. Caligula & Claude la rendirent à ses rois; mais elle redevint province sous Vespasien.

Cette ville a sur quelques médailles le prénom *Flavia* qu'avoient aussi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Hadrien porte, φλα. σαμο. μητρο. κομ., c'est-à-dire, *Flavia Samosata Metropolis Commagenes.* Une autre de Sévère, μητρ κομ. &c. Ainsi elle étoit métropole avant la nouvelle division des provinces; car au temps de cette division, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratéuse, province qui répondoit à l'ancienne Commagène.

Le temps de la fondation de *Samosate* est inconnu, suivant Strabon; Artémidore, Eratosthène & Polybe en ont parlé comme d'une ville qui subsistoit de leur temps. Il y a des médailles de cette ville, qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres; on y voit d'un côté le génie de la ville représenté par une femme couronnée de tours, assise sur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis avec la légende Σαμοσαπολιτων, *de la ville de Samosate;* le type du revers de ces médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur plusieurs médailles du cabinet de Pellerin, dont quelques unes donnent le nom de la ville, Σαμοσατεων, & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samosate*, le *lion passant*, se voit sur une autre médaille du cabinet de Pellerin, au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on trouve sur quelques médailles de Tigrane, roi d'Armenie: au revers on lit au-dessus du lion Βασιλεως, au-dessous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des Antiochus qui ont régné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagène. Cette médaille ayant été frappée à *Samosate*, on peut en inférer que cet Antiochus étoit prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des séleucides qui régnèrent dans la Syrie & ensuite dans la Commagène.

Belley a donné dans *les mémoires de l'acad. des Inscrip.*, l'explication d'une médaille frappée à *Samosate*, où l'on voit d'un côté la tête du soleil couronnée de rayons, & au revers une Victoire passant, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inscription : Βασιλεως Σαμου θεοσεβου δικαιου, & à l'exergue ΓΥ. Pour l'intelligence de cette médaille, Belley suppose qu'entre les princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III, dit le *Grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagène, qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour; que de son nom elle fut appellée *Samosate*, & que la médaille y a été frappée la trente-troisième année de cette nouvelle dynastie.

Mais cette supposition qui dément absolument ce que l'histoire nous apprend de la succession des rois de Commagène est entièrement détruite dans un mémoire que de Boze a fait en conséquence de celui de Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à persuader que le *Samos* de la médaille n'est autre chose que le Σαμψος, roi d'Émèse, dont Josephe & Dion font mention, & qui prêta la main à Césennius-Pétus, lors de l'expulsion d'Antiochus IV du nom, dernier roi de Commagène.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samosate* est *Scemisat;* mais il n'y a plus de ville, ce ne sont que des ruines.

SAMOSATE, dans la Commagène. ΣΑΜΟΣΑΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

C. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un lion passant, ou la plante appellée *commagène.*

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son époque, en l'honneur

d'Hadrien, de M. Aurèle, de Vérus, de Sept. Sévère, de Caracalla, d'Elagabale, d'Alexandre-Sévère, des deux Philippe, de Trajan-Dèce, de Gordien-Pie, d'Antonin.

SAMOTHÈS. Si l'on en croit les histoires fabuleuses d'Angleterre, *Samothes* est le même que Mosoch ou Mesech, dont elles font le fils aîné de Japhet; quoique des sept enfans de ce patriarche, ce ne soit que le sixième dans Moyse (*Gen. x. 2.*). Ce fut, dit-on, le fondateur des celtes. Il plaça le siège de sa domination le long du pont-Euxin & sur les bords du Thermodoon. Il l'étendit dans cette partie de l'Europe, qui portoit le nom de Gaule-Celtique, que bornoient le Rhin & les Pyrénées, & qui comprenoit aussi l'île de la Grande-Bretagne, dans laquelle il conduisit les premières colonies qui les peuplèrent, & qui pour cela fut appellée *Samothée*.

C'est encore le *Dis* ou le Pluton des anciens paiens; car César, au livre sixième de la guerre des Gaules, rapporte que les gaulois se disoient fils de *Dis*, & que c'étoit la tradition des Druides.

SAMOTHRACE, île de l'Archipel, voisine de la Thrace, autrefois célèbre par le culte des dieux Cabires, & par les mystères qu'on y célébroit, appellés communément *mystères de Samothrace*. *Voyez* CABIRES, MYSTÈRES.

La capitale de cette île portoit le même nom; elle étoit fameuse par un temple dont les mystères n'étoient pas moins respectés que ceux d'Eleusis. C'étoit un asyle si sacré, qu'Octave, lieutenant du consul, n'osa en enlever Persée, comme le remarquent Tite-Live (*Liv. XLIV. chap. 25.*), & Plutarque (*Dans la Vie de Paul-Emile.*).

SAMPHORÆ, chevaux marqués à la cuisse d'un Σ, appellé anciennement *san* ou Σαν (*Hesych. scholi. Aristoph. in Nub. p. 130.*).

SAMPSERA, dans l'Égypte.

Goltzius seul attribue des médailles à cette ville.

SAMUS, Théosebès & le juste, roi de Commagène. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ.

Ses médailles sont:

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

SANATES, peuples qui demeuroient au-dessus & au-dessous de Rome, qui furent ainsi appellés, parce qu'après s'être révoltés contre les romains, la réflexion les fit bientôt rentrer dans le devoir: *Quia cùm à romanis defecissent, brevi post redierunt in amicitiam, quasi sanatâ* (*Paullus in epitome.*) *mente*.

SANCUS, nom du dieu que les romains honoroient aussi sous le nom de *deus fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des grecs pour Hercule, comme l'enseigne Varron. On a trouvé plusieurs inscriptions où on lit, *Sancus*, *deus fidius*. On cite entre autres un marbre qu'on voit à Tibur, sur lequel ces paroles sont gravées, *Sanco sancto deo fidio sacrum*.

Sancus est un mot sabin, le même que *Sabus*, père de Sabinus, qui donna son nom aux sabins. Ces peuples le reconnoissoient pour dieu. Quand ils furent admis dans Rome, ils y transportèrent leur dieu *Sancus*, & les romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus*, & *fidius*. Tite-Live le nomme simplement *Sancus*, & le met au nombre des *semones*, c'est-à-dire des demi-hommes. C'étoit ainsi que les romains appeloient certains dieux qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel; mais qu'ils regardoient au-dessus des hommes ordinaires. C'est en ce sens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona semoni Sanco censuerunt consecranda*: Ovide dans les fastes, fait mention de tous ces details:

Quærebam nonas sanco fidiove referrem,

An tibi, semo pater; tunc mihi sancus ait, &c.

SANDALARIUS VICUS, quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit aussi *Sandaliaris Vicus*: Galien en fait mention. Une ancienne inscription porte, *D. M. M. AFRANI. HELIODORI. MAGISTRI. VICI SANDALIARII. M. AFRANIUS. ITUMOL. PATRONO. FEC.* Une autre inscription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrième quartier de la ville: *SEXT. FONTEIUS. O. L. ROPHINIUS. C. N. POMPEIUS. C. N. L. NICEPHOR. MAG. VICI SANDALARI. REG. IV. ANNI. XVIII. D. D.*

Cela est conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon, surnommé *Sandaliarius*, dans le quatrième quartier de Rome; Apollon prenoit ce surnom de cette rue, & Suétone marque que le Temple avoit été bâti par Auguste. Il acheta, dit-il, les plus précieuses statues des dieux, comme l'Apollon *Sandaliarius*, le Jupiter Fragédus, &c., & les dédia par quartiers. Cette rue étoit le quartier des libraires: Aulugelle dit (livre XVIII, chapitre 4.): *In Sandalario apud librarios fuimus*. Son nom venoit des faiseurs de sandales, appellés *sandalarii*.

SANDALE, sorte de chaussure ou de pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de soie,

ou d'autres étoffes précieuses, & que portoient les grecques & les romaines. Elle consistoit en une semelle, dont l'extrémité postérieure étoit creusée pour recevoir le talon, la partie supérieure du pied restant découverte.

Térence dit, en parlant de cette sorte de chaussure :

Utinam tibi commitigari videam sandalio caput.

» Plût à Dieu qu'elle vous cassât la tête avec sa sandale » !

Burette, dans ses dissertations sur la musique des anciens, dit qu'ils se servoient de *sandales* de bois ou de fer pour battre la mesure, afin de rendre la percussion rithmique plus éclatante.

SANDALIGERULI, esclaves qui gardoient les *sandales* de leurs maitres, pendant qu'ils étoient couchés sur les lits de table, quand ils marchoient dans les rues, &c. Plaute (*Trin.* 2. 1. 22.) les compte parmi les autres esclaves que leur service approchoit le plus près de la personne de leurs maitres.

Vestispica, unctor, auri custos, flabellifera, sandaligerula.

SANDAPILA. Ce mot désignoit, chez les romains, une bière, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres, *popularis sandapila*. Ce même mot s'appliquoit aux bières des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *sandapilarii* (D. J.).

SANDARACURGIUM, montagne de l'Asie mineure, aux environs de Pompeiopolis, ville de la Galatie; selon Strabon (l. XII, p. 526), ce nom désigne un lieu où l'on travailloit le *sandarac*; aussi Strabon ajoute-t-il que cette montagne étoit creuse, par les souterrains qu'on y avoit percés en y travaillant. On y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cause de leurs mauvaises actions; car outre que ce travail est fort pénible, poursuit le geographe grec, on dit encore que l'air de ces mines est mortel à cause des fortes exhalaisons des matières qu'on y remue; c'est pourquoi on a interrompu ce travail, dont on tiroit peu de fruit, & où les ouvriers périssoient par centaine.

SANDARAQUE. On a donné ce nom à trois différentes substances; 1°. à une espèce d'arsenic rouge, que les grecs nomment σανδαράκη; c'est pourquoi on l'appelle *sandaraque des grecs*, pour la distinguer des autres espèces; 2°. à la résine de genévrier, que les arabes nomment *sandarach* ou *sandarax*, & que leurs interprétes ont appellés *sandaraque des arabes*; 3°. à une substance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve souvent à part dans les endroits vuides des ruches. C'est la nourriture des abeilles lorsqu'elles travaillent; on appelle cette troisième sorte de *sandaraque*, *sandaracha-erithace* & *carithus*, comme Pline le rapporte.

SANDARACINUS COLOR, couleur jaune, appellée sandyx par les grecs, & de la nuance du bec des merles, selon Festus : *sandaracam ait esse genus coloris, quod græci sandycem appellant. Nævius. Merula sandaracino ore.*

SANDYCINUS COLOR, couleur jaune, la même que le *sandaracinus color*, selon Festus. *Voyez* SANDARACINUS.

SANDYX. On ne connoît point la substance que les grecs appelloient *sandyx*. Quelques-uns ont cru qu'ils désignoient sous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on se servoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un vert tirant sur le bleuâtre. Strabon dit que les peintres de son temps faisoient usage d'une couleur appelée *armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *sandycis metallum*. Elle étoit d'un bleu tirant sur le vert. On croit que la couleur appellée *Zarnich*, par les arabes, est le *sandyx* des anciens : Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On présume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu désigner l'orpiment, & par celui qui étoit vert, le *lapis armenus*.

SANG (Pluie de). *Voyez* PLUIE.

SANG de dragon. « En Europe on exige, dit M. Paw, que le dessin & le coloris soient également portés à un même dégré de perfection dans la peinture; voilà pourquoi elle dégénéra en Italie, malgré les dépenses des romains, qui tiroient à grands frais des Indes orientales, par la voie de l'Egypte, les couleurs les plus précieuses pour l'usage de la détrempe.

Indiâ conferente fluminum suorum limum & draconum & elephantorum saniem, nulla nobilis pictura est (*lib.* XXXV. *cap.* 7.).

» Pline a pris le *sang de dragon* pour une production du règne animal, par une erreur entièrement opposée à celle de Pomet, qui dans son histoire des drogues, a pris la cochenille pour une substance végétale ».

Dans le temps de Dioscoride, qui appelle cette résine rougeâtre κιννάβαρις; quelques-uns pensoient avec Pline que le *sang de dragon* étoit le sang desséché de quelque dragon. On fait au-

jourd'hui qu'il découle d'un arbre qui croît aux Canaries & sur-tout à Madère.

SANGAR, fleuve de Phrygie, père de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Atys son attachement pour Cybèle, & qui fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride mère d'Atys, au lieu de son amante, & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vu le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein; aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse, elle accoucha d'un fils, que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chèvre; il s'appella Atys. *Voyez* AGDISTIS, ATYS.

SANGARIDE, fille du fleuve *Sangar*. *Voyez* ce mot.

SANGLIER de Calydon, tué par Méléagre. *Voyez* MELÉAGRE.

SANGLIER d'Erymanthe, pris par Hercule. *Voyez* ERYMANTHE.

SANGLIER. Il étoit consacré à Diane.

Les romains faisoient grand usage de la chair de *sanglier*, & c'étoit chez eux le mets que l'on servoit au commencement du repas. D'abord ils se contentoient d'en servir des parties; mais ils en vinrent au point de profusion, de présenter des *sangliers* entiers, dans lesquels ils faisoient encore mettre quelquefois des pièces de gibier entières. Cet animal, ainsi accommodé, se nommoit un *sanglier à la troyenne*, par allusion au cheval de bois rempli de troupes, qui servit à prendre Troye. Le premier qui servit cet animal entier, fut, au rapport de Pline, Servilius Rullus, *qui solidum aprum, romanorum primus, in epulis apposuit*. L'excès de la profusion alla depuis jusqu'à en présenter un à chaque convive; c'est ce que rapporte Athenée d'un certain Caranus.

SANGLIER sur les médailles d'Abacœnum, en Sicile (*Hunter*), des gaulois, des Ætoliens, d'Arpi, de *Carua*, d'Eleusis, d'Enna, de Lyttus, d'Ostur, de Paestum, de Salapia.

SANGLIER ailé, sur les médailles de Clazomène.

Sur les médailles romaines le *sanglier* est le symbole des jeux séculaires, célébrés en l'honneur de Diane, à qui cet animal est consacré; il désigne aussi des chasses faites dans les jeux du cirque.

SANGUS, surnom de Jupiter & d'Hercule, *Voyez* SANCUS.

SANIS, σανὶς, exposition d'un criminel attaché à un poteau, en usage chez les grecs.

SANQUINIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

SANTÉ. *Voyez* SALUS.

SANTE (Boire à la). *Voyez* BOIRE.

SANTONES, dans les gaules. SANTONOS.

Les médailles autonomes de ce peuple sont:

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire est un cheval galopant.

SAPA, vin cuit, moût réduit par la coction au tiers, selon Pline (14. 9.), & à la moitié, selon Nonnius (17. 14.).

SAPHO fit le saut de Leucade pour se guérir de son amour pour Phaon (*Suid.* ΣΑΦΩ.).

On voit dans la collection des pierres gravées de Stosch sur une cornaline la tête de *Sapho*, coëffée avec un filet. Ce nom ne lui est donné que d'après la conjecture d'Agostini (*gem. p.* 1. *tab.* 75.) & de ceux (*Maffei Gem. t.* 1. *tab.* 708; *Mus. Flor. t.* 1. *tab.* 37. *n.* 8. 9.) qui l'ont répétée en décrivant une tête semblable qui ne ressemble point par la coëffure à la tête de *Sapho* des médailles de Lesbos dans Goltzius (*ins. græc. tom.* 14.).

SAPIENS, surnom de la famille LÆLIA.

SAPPE, en latin *cuniculus*, parce que le soldat en faisant ces ouvrages, imite le lapin qui creuse son terrier: *Cuniculum, id est foramen sub terrâ occultum, aut ab animali quod est simile lepori appellatur quòd subterfossâ terrâ latere est solitum* (*Festus.*): par ces galeries on alloit jusques sous les ouvrages des ennemis, que l'on détruisoit ou que l'on brûloit. Ceux qui y travailloient étoient appellés *cunicularii*.

Ces sortes de sappes étoient aussi mises en usage de la part des assiégeans, pour faire tomber les murs des villes & des citadelles. Ils pénétroient jusques sous les remparts, en sappoient une partie & soutenoient le reste par des étais, qui étoient de grosses poutres enduites de ma-

tières grasses & de gaudron; ils remplissoient le vuide d'entre ces poutres avec du bois sec, & toute sorte de matières combustibles, après quoi ils y mettoient le feu, & tout crouloit avec un ravage extrême.

SAPPHO. *Voyez* SAPHO.

SARABARA. Hesychius dit que cet habillement étoit une couverture des cuisses & des jambes. τὰ περὶ τὰς κνημῖδας ἐνδύματα. C'étoit les chausses longues, ou pantalons des orientaux, mèdes, perses & des barbares, &c.

SARAGOSSE. Pour ses médailles, *voyez* CÆSAREA AUGUSTA, son ancien nom.

SARAPIS. *Voyez* SÉRAPIS.

SARCOPHAGE, tombeau où l'on mettoit les morts qu'on ne vouloit pas brûler. Saumaise dit que ce mot vient d'une sorte de pierre dont on se servoit en Asie pour faire les tombeaux, qui s'appelloit *sarcophage*; & il croit que depuis on donna généralement ce nom à tous les tombeaux, de quelque matière qu'ils fussent faits. Cette pierre est spongieuse, avec des veines jaunes & profondes. On l'appelle aujourd'hui pierre d'*asso*. Le mot *sarcophage* est dérivé du grec σὰρξ, σαρκὸς, *chair*, & de φαγεῖν, *manger*, c'est-à-dire, *qui mange la chair*, parce qu'on mettoit dans ces tombeaux la pierre dont nous venons de parler, qui consumoit toute la chair d'un corps dans quarante jours. Ces pierres se trouvoient dans les carrières de la ville d'Assum dans la Troade.

» Les belles *urnes* funéraires des romains ont été fabriquées, dit Winckelmann, sans doute par des ouvriers grecs; c'est pourquoi elles offrent pour la plupart des tableaux agréables. Une grande partie de ces représentations sont des fables qui font allusion à la vie humaine, des images gracieuses de la mort, tel qu'Endymion endormi. Souvent on trouve sur ces urnes Hylas enlevé par les naiades (*Fabretti, inscript. c. 6. p. 432.*), sujet qu'on voit représenté au palais Albani dans une sorte de mosaique, nommée *commesso* (*Ciampini Vet. Monum. t. 1. tab. 24.*) & composée de pierres colorées. C'est à ce trait de la fable que se rapporte une inscription peu connue qu'on voit sur la face d'une colonne sciée en deux à la maison Caponi à Rome; je n'en citerai que le vers qui a rapport au sujet :

ΗΡΠΑCΑΝ ΩC ΤΕΡΠΝΗΝ ΝΑΙΑΔΕC ΟΥ ΘΑΝΑΤΟC.

Dulcem hanc rapuerunt nymphæ, non mors.



» On y remarque aussi des danses de bacchantes & des fêtes de mariages. Telle la belle nôce de Thétis & de Pélée, sur un *sarcophage* de la Villa Albani (*Monum. Ant. ined. N.* 111.). Montfaucon, qui a publié ce morceau, n'a pas su ce qu'il représentoit (*Montf. antiq. exp. t. 5. pl. 51. p. 123*).

» Il paroît en général que les anciens cherchoient à diminuer l'horreur de la destruction de leurs corps par les idées gaies de la vie humaine : Plutarque nous apprend que Scipion l'africain voulut qu'on bût sur son tombeau (*Plutarch. Apopht. p. 346.*). On sait d'ailleurs qu'il étoit d'usage aux funérailles des romains de danser devant le corps de la personne morte (*Dionys. Halyc. ant. rom. l. VII.*). Il y a aussi de ces monumens sur lesquels on trouve représentées les choses les plus communes de la vie ordinaire. Sur un grand bas-relief scié d'une *urne* sépulcrale, & conservé à la Villa Albani, on voit représenté un garde-manger, auprès duquel il y a une femme assise & une jeune fille debout, avec des animaux éventrés & accrochés, & avec plusieurs autres provisions de bouche : sujet semblable à celui qui est gravé dans la galerie Giustiniani, à la suite duquel on lit ces vers de Virgile :

In freta dum fluvii current, dum montibus umbra

Lustrabunt convexa, polus dum sidera pascet;

Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.

» On voyoit autrefois à Rome une *urne* sépulcrale, sur laquelle étoit représenté un sujet obscène, avec une inscription dont les mots suivans se sont conservés : ΟΥ ΜΕΛΕΙ ΜΟΙ, *que m'importe?* Chez Cavaceppi, sculpteur romain, on voyoit représenté sur un pareil ouvrage, quelque chose de pire encore, avec le nom du défunt ».

« La plupart des *sarcofages* ou des urnes funéraires datent des derniers temps de l'art, dit-il ailleurs (*Hist. de l'Art, liv. IV. chap. 6.*), jusqu'aux empereurs grecs. Il en est de même de la plus grande partie des bas-reliefs qui ont été sciés de ces sortes d'urnes carrées oblongues. Parmi ces bas-reliefs j'en remarquerai six comme les plus beaux, mais dont la fabrique doit remonter plus haut. Trois de ces monumens se trouvent dans le cabinet du Capitole, dont le plus grand représente la dispute d'Agamennon & d'Achille au sujet de Chryséis; le second les neuf muses & le troisième un combat avec les amazones. Le quatrième morceau, de la ville albani, offre les noces de Thétis & de Pélée, avec les divinités des saisons qui apportent des présens aux époux. Le cinquième & sixième morceau de la ville Borghèse, représentent la mort de Méléagre & la fable d'Ac-

téon. A l'égard des bas-reliefs travaillés isolément, on les distingue par une saillie ou par une bordure relevée. Les urnes funéraires étoient pour la plupart fabriquées d'avance, pour être exposées en vente, ainsi que nous le font juger les sujets représentés sur ces monumens, qui n'ont aucun rapport ni avec l'inscription ni avec le personnel du défunt. On trouve dans la villa Albani une de ces urnes, qui est endommagée, dont la face de devant est divisée en trois champs : sur celui qui est à droite on voit Ulysse attaché au mât de son vaisseau, pour ne pas succomber à la séduction des Syrènes, dont l'une joue de la lyre, l'autre de la flute & la troisième chante en tenant un rouleau dans sa main. Elles ont comme à l'ordinaire des pieds d'oiseaux ; la seule particularité qu'on y remarque, c'est qu'elles sont toutes trois revêtues de manteaux. Dans le champ du côté gauche, on voit des philosophes assis & en conversation. Dans celui du milieu, on lit une inscription qui n'a pas le plus léger rapport avec les sujets représentés ».

SARCOPHAGUS Lapis, nom qu'on a donné à la pierre d'asso ou assienne dont on vient de parler. C'étoit une pierre remplie de pyrites qui se vitriolisent. Le vitriol a la propriété de ronger les chairs.

*SARDA, SARDIUS, ou SARDION, nom sous lequel Wallerius & plusieurs naturalistes ont cru que les anciens avoient désigné la cornaline (*Carneolus*) ; mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la sardoine, qui est jaune, plutôt que la cornaline qui est rouge.

SARDACHATE, nom donné par les anciens à une agate mêlée de cornaline, ou plutôt de sardoine. Elle est blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

SARDAIGNE. *Voyez* SARDES.

SARDANAPALE. En 1761 on trouva dans une vigne près de Frescati, une statue vêtue d'une tunique traînante & enveloppée dans une vaste draperie, sur le bord antérieur de laquelle est gravé ce nom ΣΑΡΔΑΝΑΠΑΛΛΟΣ. Le bandeau royal ceint sa tête qui a une longue barbe bouclée & de longs cheveux frisés. Winckelmann croit que c'est la figure d'un des *Sardanapales* rois d'Assyrie (*Monumenti antichi inediti* n°. 164).

SARDES, habitans de la Sardaigne. Eux & les siciliens étoient par le moyen des bleds que produisoient leurs isles, les nourriciers de Rome, selon Valere-Maxime (*L. VII. c. 6.*) : *Siciliam & Sardiniam benignissimas urbis Romanæ nutrices.*

Ils portoient des vêtemens particuliers appellés *mastruca* & faits de peaux de bêtes. Les romains exigèrent d'eux ces fourrures comme contribution, & les *sardes* leur en envoyèrent 12000 selon Tite-Live. Plaute a fait aussi mention des *mastruca* (*Poen. act. V. vers.* 34.), de même qu'Isidore (*L.* 19. *c.* 3.).

« Pour faire connoître, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. l. III. c.* 3.), l'état de l'art chez les *sardes*, je ferai mention de quelques figures de bronze, trouvées dans l'isle de *Sardaigne.* Elles méritent quelque attention de notre part, tant à cause de leur forme, qu'à cause de leur antiquité. Le comte de Caylus a publié deux figures semblables, découvertes dans la même isle (*Recueil d'ant. t.* 3.) ; celles dont je parle sont dans le cabinet du collège de S. Ignace à Rome, où elles ont été envoyées par le cardinal Albani. Il y en a quatre de différente grandeur, depuis un demi-palme (huit pouces environ), jusqu'à deux palmes. La forme & la figure en sont tout-à-fait barbares, & portent en même temps le caractère de la plus haute antiquité dans un pays où les arts n'ont jamais fleuri. Ces figures ont des têtes allongées, des yeux d'une grandeur démesurée, des parties difformes & de longs cous de cigogne, faites dans le goût des plus vilaines petites figures en bronze de fabrique étrusque ».

« Deux des trois figures les plus petites paroissent représenter des soldats sans casque, armés d'une courte épée, attachée à un baudrier qui passe par dessus la tête, descend sur la poitrine de droite à gauche. Sur l'épaule gauche pend un manteau court, fait d'une étoffe étroite rayée & descendant jusque vers le milieu de la cuisse. Ce manteau a l'air d'un drap carré qui peut être plié ; le dedans est garni d'un rebord étroit & relevé. Cette espèce singulière d'habillement est sans doute celle que portoient les anciens *sardes* & qui se nommoit *mastruca* (*Plaut. Poen. act.* 5. *sc.* 5. *v.* 34. *Isid. l.* 19. *c.* 3. *ex Cicerone.*). L'une de ces figures tient dans sa main, à ce qu'il paroit, une assiette de fruit ».

« L'ajustement de cette figure nous fait connoître un usage établi chez les anciens peuples à la guerre. Le soldat *sarde* étoit obligé d'avoir avec lui sa provision de bouche ; mais il ne la portoit pas sur le dos comme le soldat romain, il la traînoit derrière lui sur un train qui portoit le panier. L'expédition finie, le soldat prenoit son train léger, le passoit dans l'anneau attaché sur le dos, & chargeoit le panier sur sa tête par dessus les deux cornes. Il y a lieu de croire que les troupes, ayant toujours avec elles leur nécessaire, marchoient aussi à l'ennemi avec cet attirail ».

« La plus remarquable de ces figures, de la hauteur de près de deux palmes, est celle d'un



soldat portant un gilet court ; cette figure, ainsi que les deux autres, porte des chausses & une armure qui descend jusqu'au dessous du gras de la jambe, ce qui est le contraire des autres armures de ce genre ; car celles des grecs couvroient l'os de la jambe, au lieu que celles de ces peuples sont appliquées sur le molet & laissent le devant à découvert. Parmi les pierres gravées du cabinet de Stoch, il y en a une sur laquelle on voit Castor & Pollux. Dans l'explication de cette pierre j'ai cité la figure que je décris (*Descript. des pier. grav. du cab. de Stoch*, *p.* 201.). Ce soldat tient de sa main gauche un bouclier rond devant son corps, mais à une certaine distance, & sous ce bouclier trois flèches dont on apperçoit les bouts empennés qui passent ; de sa main droite il porte l'arc. Il a la poitrine couverte d'un corcelet court, & les épaules garnies d'épaulières, armure qu'on voit aussi sur un vase de la collection du comte de Mastrilli, formée à Nole, & sur un autre morceau de ce genre de la Bibliothèque du Vatican (*Dempst. etrusq. tab.* 48.). Dans un monument que j'ai publié, on voit encore un gladiateur avec une pareille armure sur les épaules (*Monum. ant. ined. num.* 197.). L'épaulière de cette figure, ainsi que celles des figures dont je parle sur des vases est de forme carrée ; mais sur la figure *sarde* elle a la forme des épaulettes qu'on voit sur les uniformes de nos tambours. J'ai trouvé ensuite que cette pratique de préserver les épaules avoit été aussi en usage chez les grecs des temps les plus reculés. Hésiode entre autre armure donne l'épaulière à Hercule (*Hesiod. scut. Herc. v.* 128.), & le scholiaste de ce poëte la nomme Σωσιμον, de Σωζειν, préserver. La tête est coëffée d'un bonnet plat, des côtés duquel s'élevent deux longues cornes comme des dents, dressées en avant & en haut. Sur ces cornes est posé un panier qui a deux bâtons de traverse & qui peut être détaché. La figure porte sur le dos le train d'un chariot avec deux petites roues, dont le timon est passé dans un anneau sur le dos, de sorte que les roues débordent la tête ».

« M. Barthélemy a donné dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres (pour l'année 1758.), le dessin d'une figure du même goût & du même pays, dit Caylus (*Rec. d'Antiquités tom. III*, *pl.* 27.), que les deux que je présente ici. Elle est seulement un peu plus grande, & plus remarquable par les ustensiles dont elle est accompagnée. Je ne crois pas que dans aucun des recueils d'Antiquités, qu'on a publiés jusqu'ici, on trouve une quatrième figure, sous le véritable titre de *sarde*, ni qui soit rendue avec la cruelle exactitude de cette copie. La singularité, qui fait le principal mérite de ces monumens, m'a déterminé à les faire dessiner sous trois points de vue, non pour conserver la beauté de leurs aspects, mais pour mettre en état de rendre à la *Sardaigne* les ouvrages qui lui appartiennent, & qu'on pourra découvrir à l'avenir ».

« La première figure a le bras passé dans un arc appuyé sur son épaule, & soutenu par une de ses mains, tandis qu'elle tient l'autre ouverte, & la présente à plat, à la hauteur de son coude, comme si elle soutenoit ou présentoit quelque objet ; mais cette main est très-mutilée, & la correction ne pouvant conduire à sa véritable disposition, il faut en abandonner la recherche. La figure est vêtue d'une espèce de gilet fort juste, qui descend sur le devant comme sur le derrière, à la moitié de ses cuisses. Elle porte sur des bretelles qui se croisent symmétriquement sur le dos & sur le ventre, des ustensiles legers dont il me paroit impossible de décrire l'objet & l'utilité. On distingue seulement sur le devant une boëte quarrée. Les bandelettes ou les cordes qui font le tour des jambes dans toute leur longueur, sont dans le même goût, ou plutôt de la même espèce que celles qui environnent le cou de ce *sarde*. Ces sortes de vêtemens plus recherchés, & principalement la parure de la tête, m'ont engagé à debuter par la description de cette figure ; il m'a paru qu'elle représentoit le plus avancé en grade. En effet, independamment des autres distinctions, sa coëffure placée sur des cheveux courts, couvre le front, & pourroit d'autant plus s'enfoncer qu'elle est élevée au-dessus de la tête. Elle est ornée d'un crochet, ou peut-être d'une plume qui pend en avant du côté de la terre ; & qui paroit attachée sans beaucoup d'art, avec une corde qui fait trois tours. Le tout est établi sur un cercle qui porte de petites boules saillantes, qui donnent à cette figure un air de parure qu'on ne trouvera pas dans le numéro suivant. Au reste, l'un & l'autre ont les pieds nuds, posés sur des traverses de bronze qui les élevent, mais qui pouvoient aussi être destinées à les arrêter & à les fixer, selon l'usage des étrusques. Cependant ces derniers ne traitoient ainsi que leurs divinités ; j'ignore les mœurs & la façon de penser des anciens habitans de la *Sardaigne* ; mais il est difficile de se persuader que cette figure ait jamais été celle d'une divinité. Il est vrai néanmoins qu'elle n'a pas d'épée, que son arc est placé comme un attribut, qu'elle a sur la tête des ornemens fort riches pour accompagner de si grandes barbaries. J'ajouterai seulement, que des personnes dignes de foi, qui ont été en *Sardaigne*, m'ont assuré que les habitans de cette isle, à la vérité de l'état le plus grossier, ont encore aujourd'hui les jambes environnés de cordes, comme on le voit sur ce monument. La hauteur de cette statue est de cinq pouces & cinq lignes ».

« Quant à la seconde figure ici dessinée, voici tout ce qu'on en peut dire : Sur deux gilets pa-

reils à celui du numéros précédent, mais dont l'un est un peu plus long que l'autre, descend une bande d'étoffe assez large, sans pli, galonnée ou travaillée sur un de ses côtés, & qui tombant au-dessous des gilets, ne couvre qu'une épaule, & ne laisse voir que la poignée d'une épée placée sur l'estomac, & portée par un baudrier a la mode des grecs. Une main de la figure est élevée en signe de paix, & l'autre soutient l'extrémité d'un bâton courbé, pareil à ceux que nos marchands de vinaigre nomment *une courge*, & dont ils font usage pour porter leurs barils plats sur l'épaule avec sureté, & facilité. L'extrémité courbe de ce bâton, paroît ici formée par la tête d'un lapin, du moins les oreilles séparées achèvent de donner une idée de cet animal. Ce bâton porte un sac quarré, qui pend à une corde; ce sac est pareil à celui que portent nos soldats, & que nous nommons *avresac*; ce meuble est d'un meilleur travail que le reste de la figure. Il presente même beaucoup d'imitations de la nature, & renferme deux autres animaux, que les mêmes raisons m'engagent encore à prendre pour des lapins, & dont les têtes sortent symmétriquement de chaque extrémité du sac; mais elles sont arrêtées chacune par une corde passée dans le sac, & qui tient les animaux en état; car il est vraisemblable qu'ils étoient vivans. Du reste, le cou & les jambes de cette figure sont absolument nuds. Le bonnet, ou la toque ronde, de la forme la plus simple, qui couvre très-peu le haut de sa tête, est attaché à chacune de ses oreilles par des cordons doubles. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, pour arrêter cette coeffure, que la tête est absolument rasée. La forme quarree sur laquelle les pieds de ce soldat, de ce chasseur, ou de ce marchand de lapins, sont posés, ressemble plus à des échasses, que celle du numero précédent, qui est arrondie; mais l'une & l'autre espèce de socles, ont le même objet de retenue & de solidité, ils sont également faits pour être en vue, c'est-à-dire, placés au-dessus du plan du piedestal; l'élévation sous les pieds de l'une & de l'autre de ces figures, mérite aussi quelque considération. La haureur de cette statue est de six pouces moins une ligne ».

Sardes. Ce qui contribua le plus dans tous les temps à la richesse de *Sardes*, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi avoit-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *Sardes*, & que cette ville avoit inventé l'art de faire le vin. Ce dieu est représenté avec ses attributs, le canthare, le thyrse & la panthère, sur plusieurs de ses médailles. Une plaine spacieuse s'étend de la montagne jusqu'au de-là du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de Sardes*. Σαρδιαν πεδιον. Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hémus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de Sabine, Σαρδιανων ερμος, La plaine outre les paturages, produisoit en abondance des bleds & des grains de toutes espèces; Cérès & Triptolème qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses médailles.

Antonin-Pie dans un de ses rescrits, met *Sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de métropoles de peuples. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maxime Sardibus*, dit Pline (*Lib. V. cap.* 29.). Aussi prenoit-elle le titre de *Métropole*, comme l'a prouvé Askew, savant anglois, par une inscription qu'il a copiée sur les lieux en 1748. On lit sur un médaillon de Septime Sévère, Σαρδιανων δις νεοκορων μητροπολεως Ασιας. Enfin, dans la division que les romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *Sardes* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument érigé en l'honneur d'Antonin-Pie: Η βουλη και ο Δημος των Σαρδιανων. Outre le conseil commun de la ville, Βουλη, composé des archontes & d'autres conseillers, la ville de *Sardes* avoit un sénat ou conseil des anciens, γερουσια, dont il est fait mention dans une belle inscription de cette ville, rapportée par Spon (*Misc. pag.* 317.), Η βουλη και ο δημος και η γερουσια, &c. Ce conseil s'assembloit dans le palais de Crésus, que les *sardiens* avoient destiné pour le logement & la retraire des citoyens pendant leur vieillesse. Vitruve (*Lib. IV. c. VIII.*) parle de ce palais qu'il appele *Gerusia*.

Le conseil *gerusia* étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, suivant les inscriptions & les médailles. Le premier magistrat de *Sardes* étoit nommé *Archonte*, & quelquefois στρατηγος, préteur. On sait que le nom *d'Archonte* venoit d'Athènes. Les colonies grecques le portèrent en Asie, d'où il s'étendit à plusieurs villes de ce continent. Dans le grand nombre des médailles de *Sardes*, il n'y en a que deux frappées sous Tibère, & une sous Trajan, qui portent le nom du proconsul; mais on y trouve les archontes sous presque tous les règnes, depuis Auguste jusqu'a Valerien le jeune. *Sardes* avoit aussi un premier magistrat, στρατηγος, *strategus* ou *préteur*, qu'on trouve sur quelques-unes de ses médailles, & un γραμματευς, *greffier* en chef de la ville; place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit.

Les monumens nous instruisent non-seulement du

du gouvernement de la ville de *Sardes*; mais ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celles de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités sont désignés sur des médailles par le mot ομονοια, que les latins ont rendu par celui de *concordia*. Les villes d'Ephèse, & de *Sardes*, firent entre elles un traité d'union sous les Antonins, pour s'associer réciproquement au culte de leurs divinités. En conséquence de cette association, le culte de Diane Ephésienne fut établi à *Sardes*. Cette déesse y paroit sur une médaille frappée sous le règne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville associa *Sardes* à la célébration des jeux sacrés; au revers sont représentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour: ιεροπολιτων και σαρδιανων ομονοια.

Chaque pays & même chaque ville, adoroit des divinités particulières. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Esculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèse, la Vénus de Paphos, & d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit aussi des divinités tutélaires auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers temps, elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens sous la conduite d'Aristagoras. Soit que son culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne les représentent plus que sur une médaille de Salonine femme de Galien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célèbre sur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 stades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοηνη Αρτεμις. Ce lieu sacré étoit très-respecté, il avoit même un droit d'asyle, que les *sardiens* prétendoient avoir obtenu d'Alexandre-le-Grand. Comme ces privilèges étoient l'occasion de plusieurs abus dans les villes de l'Asie, le sénat les restreignit sous l'empire de Tibère: ainsi le culte de la déesse ne fut plus aussi célèbre. Askew a copié dans son voyage, une inscription qui fait mention d'une prêtresse de Diane de *Sardes*.

Proserpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes*; elle est représentée sur les médailles frappées à *Sardes* en l'honneur de Trajan, de Marc-Aurèle, de Lucius Vérus, de Commode, de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine; & quelquefois avec son temple. Comme cette déesse étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en son honneur.

La Vénus de Paphos étoit aussi adorée à *Sardes*. Elle y avoit un temple qui est représenté sur les médailles d'Hadrien, de Sévère Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inscription Παφιη Σαρδιανων. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient dissolues dès les premiers temps. Il n'est donc pas étonnant que les *Sardiens* aient adopté une divinité de l'isle de Cypres. Nous avons observé plus d'une fois dans cet ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, se sont communiqués réciproquement leurs cultes & leurs cérémonies religieuses. On voit la tête de Vénus sans légende, sur une médaille du cabinet de M. Pellerin; & au revers une massue dans une couronne de laurier, avec le mot Σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μην par les grecs, paroit sur plusieurs médailles de *Sardes*. Il est représenté avec un bonnet phrygien sur la tête, & une pomme de pin à la main; il porte quelquefois un croissant sur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croissant: on lit autour μην ασκηνος; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé sur son urne, tient de la droite un roseau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende Σαρδιανων Β. νεωκορων, & à l'exergue ερμος. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, posés l'un sur l'autre en sautoir, avec la légende Σαρδιανων Β. νεωκορων. Ces deux médailles ont été frappées sous le règne de Septime Sèvère, à cause du titre de *neocores pour la seconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* sur ces monnoies.

Nous avons déjà observé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en bled, & qu'il produisoit des vins excellens: les *sardiens* honoroient spécialement Cérès & Bacchus, & les ont souvent représentés sur leurs monumens. Le cabinet de Pellerin conservoit un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes*. C'est une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *cistophores*, parce qu'elles portoient la ciste sacrée, ou la corbeille qui renfermoit les mystères de Bacchus.

Jupiter est souvent représenté sur les médailles de *Sardes*, & même sur une de ces médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter; il avoit dans cette ville un temple, avec des prêtres, & les *sardiens* célébroient en son honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit aussi établi à *Sardes*. Les anciennes traditions du pays avoient conservé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les lydiens se glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ses descendans. Ils le consacrèrent au nombre de leurs principales divinités; la ville de *Sardes* l'a représenté sur

plusieurs de ses médailles. On voit sur une médaille du cabinet National d'un côté la tête d'Hercule sans légende; de l'autre, Omphale debout, porte sur l'épaule droite la massue, sur le bras gauche une peau de lion, avec le mot Σαρδιανων; sur une autre médaille du même cabinet, Omphale est représentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proserpine, & de l'autre une massue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de Pellerin renfermoit aussi plusieurs médailles de *Sardes*, sur lesquelles Hercule est représenté avec ses attributs.

On voit sur les médailles de *Sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités aient eu des temples dans la ville, & qu'elles y aient été honorées d'un culte particulier.

Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des sacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princesses, femmes, mères, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougissoient point d'accorder le nom vénérable de Θεος, Dieu, à des hommes qui déshonoroient souvent l'humanité. La ville de *Sardes* célébra sur ses monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ses dieux. Auguste paroit sur une de ses médailles avec cette inscription, Θεος Σεβαστος. Elle consacra des prêtres en l'honneur de Tibère. La reconnoissance de la ville s'étendit même au jeune Drusus fils de Tibère, & à Germanicus qu'il avoit adopté: sur deux de ses médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux Césars, Δρουσος Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inscription singulière annonce d'une manière indirecte la divinité de leur père. Les *sardiens* célèbrent en même temps l'heureuse concorde des deux princes, Φιλαδελφοι. Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινον Ασιας est le symbole des jeux que la province de l'Asie fit célébrer à *Sardes* en leur honneur.

Le flatterie des *sardiens* à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de plusieurs autres peuples, ils eurent la foiblesse de consacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit sur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος. Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits signalés, suivant la belle inscription grecque rapportée dans Spon (*Voyages*, *t. III*. *p.* 146).

L'histoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *Sardes* avoit reçu de Septime-Sévère; mais les médailles nous apprennent que les *sardiens* rendirent de grands honneurs à ce prince & à ses enfans; ils leur élevèrent un temple magnifique, & célébrèrent à leur gloire les jeux philadelphiens: ils honorèrent aussi l'empereur Gordien Pie, en représentant Tranquilline sa femme sous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proserpine leurs principales divinités; il paroit qu'ils accordèrent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguste avoit déjà bien voulu permettre aux *sardiens* de lui batir un temple; ce qu'ils ont marqué sur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui est sans doute le symbole de *Sardes*. Cette ville dans ses médailles se qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui consistoit dans la garde des temples célèbres, soit des dieux, soit des empereurs. Les *sardiens* ont été honorés trois fois du *néocorat*, sous Hadrien, sous Caracalla, & sous Valérien, selon Vaillant; & selon l'abbé Belley, sous Auguste, sous Septime-Sévère & sous Caracalla.

La ville de *Sardes* célébroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoissons par les monumens que de deux espèces: les jeux Κορεια, célébrés en l'honneur de Proserpine, déesse tutélaire de la ville, sont marqués sur deux médailles très-rares du cabinet de Pellerin, frappées sous Caracalla. Dans le champ Κορεια Ακτια; sur une base & au-dessous Σαρδιανων δις Νεωκορων. Les *sardiens* suivant la médaille, célébroient les jeux actiaques (Κορεια Ακτια) en l'honneur de Proserpine. La ville de *Sardes* célébroit aussi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs sont connus par un grand nombre de médailles; tels étoient les jeux augustaux en l'honneur d'Auguste, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chrysanthins*. Ils sont marqués sur les médailles de *Sardes*, de Julia-Domna, de Caracalla, de Sévère-Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilie. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier; d'où l'on peut inférer que le spectacle étoit composé d'une ou de deux sortes de combats. Au reste, nous voyons dans le Droit romain que ces jeux, comme les olympiques, se célébroient tous les cinq ans, c'est-à-dire après la quatrième année révolue.

Les villes d'Asie, à l'imitation d'Athènes, faisoient élever avec soin la jeunesse, l'instruisoient dans les sciences, & la formoient à tous les exercices du gymnase. La ville de *Sardes* avoit aussi son gymnase, & célébroit les jeux iselastiques

ainsi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs le droit d'entrer en triomphe dans leur patrie.

Les prêtres du second ordre, appellés par les grecs *ἱερεῖς*, paroissoient sur quelques inscriptions de *Sardes*; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibère, *Ἱερέα Τιβερίου*. Tous ces ministres étoient subordonnés à un pontife ou grand prêtre qui avoit la surintendance dans l'étendue de la ville & de son territoire; ce pontife étoit nommé *Ἀρχιερεύς*; *Sardes* étant la capitale de la Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand pontife*, parce qu'apparemment il avoit l'inspection sur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit sur une médaille d'Elagabale: Επι. Γαλ. Κλαυδιανου. Αρχιε. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux sacrés qui se célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'Asiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler: c'étoit un officier public revêtu d'une espèce de magistrature & d'un sacerdoce singulier, qui lui donnoient droit de présider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & sur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magistrat de *Sardes*, est nommé *Asiarque*.

Cette ville avoit aussi ses éponymes qui étoient tantôt des ministres de la religion, pontifes, prêtres, & tantôt des magistrats civils qui donnoient le nom à l'année; car les éponymes de *Sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers; il paroît que sous les règnes de Tibère & de Trajan, le proconsul, gouverneur de la province, étoit éponyme; sous presque tous les règnes suivans jusqu'à Gallien les années étoient marquées par la suite des archontes ou des stratéges.

Enfin la ville de *Sardes* avoit des prêtres ou des pontifes distingués qu'on appelloit *stephanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, à Smyrne, à Magnésie du Méandre, à Tarse, &c. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les stéphanéphores, anciennement consacrés aux ministres des dieux, furent aussi attachés au culte des empereurs.

N. B. On ne trouve ici ce précis historique, extrait du savant mémoire de l'abbé Belley, rédigé d'après les inscriptions & médailles de la ville de *Sardes*, que pour faire connoitre quel secours l'histoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques.

SARDES, en Lydie.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en argent; ce sont des cistophores.

C. en bronze.

O. en or.

Leurs types sont relatifs au culte de Bacchus.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques sous l'autorité de ses archontes, en l'honneur de la plupart des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Valérien jeune.

SARDESSUS, dans la Lycie.

Goltzius seul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

SARDOINE. Les premières *sardoines* ont été trouvées près de Sardes en Lydie, & les anciens leur en donnèrent le nom. S. Epiphane (*De 12 Gemmis. ex edit. Petav. c. 22.*) cherche leur étymologie dans le nom d'une espèce de thon, qui étoit appellé *Sarda*, & dont la chair salée est d'un rouge brun semblable à celui de la *Sardoine*. On n'appelle aujourd'hui de ce nom que les agates d'une couleur roussâtre ou plutôt fauve. Les premiers éditeurs de pierres gravées les ont comprises mal-à-propos sous le nom de *cornaline*. *Voyez* GRAVURE des pierres.

SARDON. *Voyez* SARDUS.

SARDONYX, agate à plusieurs lits de Sardoine & d'agate-onyx.

SARDUS ou SARDON, fils de Macéris, porta en Egypte & en Lybie le surnom d'Hercule. C'est lui qui mena une colonie de lybiens dans l'isle, qui, de son nom, fut appellée *Sardaigne*. On lui érigea des statues dans cette isle, avec l'inscription suivante: SARDUS PATER (*Solin. c. 4.*). Servius ajoute qu'il y avoit aussi un temple célèbre, dédié à *Sardus*.

SARE. Les chaldéens divisoient le temps en *sares*, en *nères* & en *sosses*. Le *sare* suivant Syncelle, marquoit trois mille six cents ans, le *nère* six cents, & le *sose* soixante. Cette évaluation donneroit à la durée des premiers règnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant régné plusieurs *sares*; par conséquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *sares* comme des années de jours.

Le *sare* astronomique paroît être la période de deux cents vingt-trois lunaisons, qui, suivant les astronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipses semblables au même lieu du ciel. Ce qui

supposoit que la lune se trouvoit exactement au même point de son écliptique, & dans la même situation avec l'écliptique du soleil. Halley ayant eu la curiosité d'examiner si la période du *sare* astronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaisons, la lune épuisoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les astronomes supposent dans son mouvement (*D. J.*).

SAREPTA, ville située entre Tyr & Sidon.

Le vin de *Sarepta* étoit connu chez les anciens, sous le nom de *vinum sareptanum*.

. . . .*Et dulcia Bacchi.*

Munera, quæ Sarepta ferax, quæ Gaza crearat.

Fortunat, dans la vie de S. Martin dit:

. . . .*Sarepta*

Lucida perspicuis certantia vina capillis.

Et on lit dans Sidonius Apollinaris, *carm.* 17.

Vina mihi non sunt gazetica, chia, falerna,

Quæque Sareptano *palmite missa bibas.*

Fulgence (*Liv. II. mythol.*) dit que les vins de *Sarepta* sont si fumeux, que les plus hardis buveurs n'en sauroient boire un setier en un mois. Or, le setier, *sextarius*, n'étoit que la pinte de Paris, selon Budée.

SARISSE, lance des macédoniens. Elle étoit remarquable par sa longueur. Ælien (*Tact. c.* 14.) dit qu'elles avoient dans l'origine seize coudées; mais que dans la réalité on ne les faisoit plus de son temps que de quatorze.

Les romains les adoptèrent pendant quelque temps, si l'on en croit l'empereur Léon dans sa tactique (*chap. 5.*).

SARMATES. « Malgré l'uniformité que nous avons remarquée dans l'habillement des nations barbares, dit M. Lens (*Costumes anciens*), on ne laisse pas de rencontrer quelquefois des armures bizarres, & particulières à quelques-uns de ces peuples. Les *sarmates* sur la colonne trajane (*Fol.* 88.), portent des casques pointus, attachés sous le menton. Ils sont vêtus de tuniques qui leur descendent jusques aux pieds, avec des manches très-courtes: sur cette tunique, ils portent des cuirasses faites de petites écailles, ou même sans écailles. L'un deux a les bras nuds; mais les doigts de la main avec laquelle il tient l'arc sont couverts.

L'habit civil de ce peuple, suivant Bellori (Colonne Antonine, fol. 24.), ne differoit pas de celui des autres nations barbares.

La figure de la même planche, que la plupart des auteurs ont pris pour un Parthe, est un *sarmate*, selon Ciaconius (*Colon. traj. fol.* 22 & 27. *not.* 147.); & au sentiment de Bellori *Col. traj. fol.* 28.), les soldats qui sont habillés de cette manière sur la colonne trajane, représentent les peuples de la Sarmatie septentrionale ou de la Pologne, de la Prusse, Russie, Livonie, Lithuanie, partie de la Moscovie. Cette figure a la tête couverte d'un bonnet pointu, fortifié de bandes de fer ou d'airain, tel qu'Hérodote décrit le bonnet des scythes. Tout le reste du corps, excepté les mains, est couvert d'une cuirasse à écailles arrangées de maniere que les membres conservoient leur forme.

Pausanias parle comme témoin oculaire de ces cuirasses, qu'il attribue aux *sarmates*: elles sont faites, dit-il, de la corne des pieds des chevaux; cette corne est coupée par écailles percées, à demi cousues ensemble les unes sur les autres, avec du fil de nerf de bœuf ou de cheval. Les cuirasses faites de cette manière avoient une forme aussi élégante que celles des grecs; elles résistoient au fer & de près & de loin. Il s'en faut beaucoup, ajoute Pausanias, que les cuirasses de lin soient aussi bonnes. Au reste, il est difficile de concevoir comment ces cuirasses pouvoient s'ajuster au corps, d'autant qu'on n'apperçoit ni attache ni ouverture, sinon à l'entour des hanches. Il paroit cependant d'après un texte de Suidas, rapporté par Lipse (*De militiâ romanâ, lib.* 3, *de lorica.*), que ces cuirasses étoient fixées par des agraffes le long du corps; & il est possible que pour ne pas nuire à l'élégance des formes les sculpteurs n'ayent pas exprimé les joints & les agraffes. Ce sont ces soldats que Servius (*Sur* le v. 771, liv. II, Enéide.), Juste Lipse & Bellori ont appellé *equites cataphracti*; parce que leurs chevaux étoient cuirassés de la même maniere, avec des ouvertures aux yeux, défendues par une espèce de treillis. Au reste, il n'est pas étonnant que l'on ait pris un *sarmate* pour un parthe; car Mela (*L. III c.* 3.) dit que ces deux peuples se ressembloient beaucoup par la forme des habillemens & des armes: *sarmatia gens habitu, armisque Parthicis proxima.*

SARON, ancien roi de Trézène, aimoit passionnément la chasse: un jour qu'il chassoit un cerf, il le poursuivit jusqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jetté à la nage, il se jetta après lui; & se laissant emporter à son ardeur, il se trouva insensiblement en haute-mer, où épuisé de forces, & ne pouvant plus lutter contre les flots, il se noya. Son corps fut rapporté dans le bois sacré de Diane, & inhumé dans le parvis du temple. Cette aventure fit donner le nom de golfe *saronique* au bras de mer qui le vit périr, proche de Corinthe. Quant à Saron, il fut mis au

rang des dieux de la mer par ses peuples ; & dans la suite, il devint le dieu tutélaire des gens de mer (*Pausan. Corinth.*).

SARONIA, fête que l'on célébroit tous les ans à Trézène, en l'honneur de Diane, aussi appellée *Saronida*, peut-être parce que le roi Saron fut inhumé dans son temple. *Voyez* SARON.

SARONIDES, seconde classe de Druides chez les gaulois ; ils étoient aussi nommés *Bardes*. Ils jouoient des instrumens, & chantoient à la tête des armées, avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des soldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier & originairement l'unique collége des *Saroniacs* étoit entre Chartres & Dreux ; c'étoit aussi le chef-lieu des Druides, & l'on en voit encore des vestiges. (*D. J.*)

SARONIES, les mêmes fêtes que les *Saronia*. *Voyez* ce mot.

SAROS ou SARE. *Voyez* ce mot.

SARPÉDON, promontoire de la Cilicie. C'est de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius*. Il y avoit à Eleusis, selon Zosime (*Liv. I. ch. 57.*), un temple d'Apollon *Sarpédonien*, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même chose de Diane, sans néanmoins marquer que ce temple fût à Séleucie. Il y a aussi dans la Cilicie, dit-il (*Lib. XIV. p. 676.*), un temple de Diane *Sarpédonienne*, avec un oracle. (*D. J.*)

SARPÉDON, fils de Jupiter & d'Europe, & frère de Minos & de Rhadamante. Il disputa à son aîné la couronne de Crète ; mais ayant été vaincu, il fut obligé de sortir de l'île, & mena une colonie de crétois dans l'Asie-Mineure, où il se forma un petit royaume qu'il gouverna paisiblement. Il ne faut pas confondre ce prince avec le suivant.

SARPÉDON, fils de Jupiter, étoit un homme querelleur, qui se jouoit, dit-on, de la vie des hommes, & qui tuoit tous ceux qu'il pouvoit surprendre. Hercule en délivra le monde.

SARPÉDON, fils de Neptune & de Laodamie, régnoit dans cette partie de la Lycie que le Xanthe arrose, & rendoit son état florissant, dit Homère (*Iliad. 15.*), par sa justice & par sa valeur. Il vint au secours du roi Priam avec de nombreuses troupes, & fut un des plus forts remparts de la ville de Troye.

Il s'avance contre Patrocle, qui faisoit fuir les troyens, & veut le combattre. Jupiter voyant son fils prêt à succomber sous les efforts de Patrocle, est touché de compassion. Il sait que la destinée a condamné *Sarpédon* à périr en ce moment ; il délibère cependant s'il ne l'arrachera pas à la mort, & s'il n'éludera pas, pour cette fois, les décrets du destin. Sur les remontrances de Junon, il se détermine à céder ; mais en même temps il fait tomber sur la terre une pluie de sang, pour honorer la mort de ce cher fils. Après que *Sarpédon* a été tué, on livre un grand combat autour de son corps ; les grecs veulent le dépouiller & l'emporter ; les troyens le défendent. A la fin, ceux-ci sont mis en fuite ; & les grecs ne trouvant plus de résistance, dépouillent *Sarpédon* de ses armes, qu'ils emportent dans leurs vaisseaux. Mais Apollon, par l'ordre de Jupiter, vient lui-même enlever le corps de *Sarpédon* du champ de bataille, le lave dans les eaux du fleuve, le parfume d'ambroisie, le revêt des habits immortels, & le livre au sommeil & à la mort, qui le portent promptement en Lycie au milieu de son peuple.

Cette mort de *Sarpédon* devant Troye est une fiction d'Homère, qui fait porter ensuite son corps en Lycie, parce que, selon l'histoire, *Sarpédon* mourut & fut enterré en Lycie. Pline rapporte (*Lib. XIII. c. 13. Hist. nat.*) que le consul Mutianus, étant gouverneur de Lycie, avoit trouvé dans un temple un morceau de *papyrus*, sur lequel on lisoit une lettre écrite de Troye sous le nom de *Sarpédon* ; mais il révoque ce fait en doute, parce que, du temps d'Homère, ce n'étoit pas l'usage d'écrire sur du *papyrus*.

SARRA, ancien nom de Tyr, qui a fait appeller la pourpre *sarrana vestis*. Homère, selon Probus (*In Virg. Georgic. II. v. 506.*), avoit appellé *Sarra* la ville qui depuis fut nommée *Tyr* ; & Ennius avoit dit que les carthaginois étoient originaires de *Sarra*.

SARRACA, espèce de tunique à l'usage des barbares.

SARRACUM, charriot dont il est parlé dans les auteurs latins. On s'en servoit pendant la guerre pour voiturer les fardeaux. Juvenal dit (*Sat. III. v. 254.*) :

.... *Modò longa coruscat*
Sarraco veniente abies.

Cette espèce de charriot venoit des Gaules ; d'où l'usage s'en étoit introduit à Rome.

SARRANE, espèce de flûte ancienne.

Turnèbe (*Adverf. lib. XXVIII. cap. 34.*) veut que le nom de cette flûte vienne de ce qu'elle rendoit un son aigu & semblable à celui d'une scie (*Serra.*). D'autres veulent que le nom *sarrane* ne

soit que l'adjectif *sarranus*, *sarrana*, *&c.*, qui signifie tyrien. (*F. D. C.*)

SARRANUS. Voyez Sarra.

SARRITOR, un des dieux de l'agriculture chez les romains. On l'invoquoit après que les bleds étoient levés, parce qu'il présidoit au travail de sarcler les champs, d'où vient son nom (De *sarrire*, sarcler.). *Voyez* Saumaise sur Solin, *p.* 515. 726.

SARTA tecta servare, avoir soin de tenir les bâtimens en bon état. C'étoit chez les romains l'emploi des ministres appellés *Æditui*, qui étoient chargés de nettoyer les temples de temps en temps, & de veiller aux réparations. On s'exprimoit de même pour tous les bâtimens publics : *Sarte ponebant pro integre*, dit Festus, *ob quam causam, opera publica quæ locantur, ut integra præstentur, sarta tecta vocantur; etenim sarcire est integrum facere.*

SASERNA, surnom de la famille Hostilia.

SATMALES, *satmali*, peuples des pays septentrionaux. Pomponius Mela (*Lib. III. c.* 7.) rapporte qu'ils avoient des oreilles si grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaisamment Isaac Vossius, qu'on ne se soit pas avisé de leur en faire des ailes pour voler. Comme le merveilleux se répand aisément, on a transplanté cette race aux grandes oreilles de l'Inde dans le Septentrion ; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque espèce de fondement ; du moins les malabares ont les oreilles fort longues, & croient qu'il leur manque quelque chose, si elles ne leur descendent presque sur les épaules. Mais Ortelius conjecture que les anciens, faute d'examen, auront pu prendre pour des oreilles quelqu'ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils usoient pour se garantir de la neige & des autres injures du temps.

SATON, mesure de capacité de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* Modios.

SATOR, dieu des semailles chez les romains.

SATRES (Les), peuple de la Thrace, avoient un temple célèbre de Bacchus, dont les oracles étoient rendus comme ceux de Delphes.

SATRIENA, famille romaine dont on a des médailles :

C. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

SATURA. Il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs : c'est l'adjectif *satur*, qui s'employoit pour *plenus*, plein, & pour *miscellus*, mélangé. *Satur color*, désigne une laine qui a parfaitement pris la couleur. *Satura lanx*, un bassin rempli d'un mélange de toutes sortes de fruits. Les romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un bassin de cette sorte, qui étoit garni des premices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en sous-entendant *esca*, est un mets composé de plusieurs choses.

De cette confusion de choses, on a appliqué le mot de *satura* à une espèce de poëme composé de vers de différentes mesures : *Olim carmen*, dit encore Diomède (*lib.* 3.) *quod ex variis poëmatibus constabat, satura vocabatur, quale scripserunt Pacuvius & Ennius.* Ce dernier mettoit dans ces sortes de poëmes, non-seulement des vers de différentes mesures, mais il y employoit encore des sujets différens, & Varron qui vint après, y méloit aussi de la prose, à l'exemple de Ménippe, philosophe cynique, du nom duquel il orna son ouvrage, ainsi que nous l'apprend Aulugelle (2. 18.) *Servus Menippus fuit cujus libros M. Varro in saturis æmulatus est, quas alii Cynicas, ipse appellat Menippeas.*

On appelloit encore *satura*, une loi proposée au peuple, dans laquelle étoient contenus plusieurs objets : *item lex in qua conjunctim multa populus rogabatur.* Il étoit défendu par les loix, de rien abolir ou abroger *per saturam*, & c'est pourquoi on ôta le commandement à Tibérius Gracchus, parce qu'il lui avoit été donné de cette manière. *Imperium quod Plebs per saturam dederat, abrogatum est*, dit Festus.

SATURNALES, fêtes des romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'une solemnité populaire ; elle devint une fête légale, lorsqu'elle eût été établie par Tullus Hostilius ; du moins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que sous le consulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, selon Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'institution à Tarquin-le-Superbe, sous le consulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *saturnales* dès le temps de Janus, roi des aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Ce roi voulant ensuite représenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouissoit sous son règne, le mit au nombre des dieux ; &, pour retracer la mémoire de ce siècle d'or, il institua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, sa célébration fut discontinuée depuis le règne de

Tarquin; mais on la rétablit par autorité du sénat, pendant la seconde guerre punique.

Ces fêtes se passoient en plaisirs, en réjouissances & en festins. Les romains quittoient la toge, & paroissoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des presens comme aux étrennes. Les jeux de hazard, défendus en tout autre temps, étoient alors permis. Le sénat vaquoit; les affaires du barreau cessoient; les écoles étoient fermées. Il sembloit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant ce temps consacré aux plaisirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & en criant: *Io saturnalia.* On voit encore des médailles, sur lesquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête se trouvent gravés. Spanheim en cite une qui devoit son origine à la raillerie piquante que Narcisse affranchi de Claude essuya, lorsque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narcisse eut l'audace de monter sur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les soldats se mirent à crier: *io saturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *saturnales*, où les esclaves faisoient les maitres.

Les *saturnales* commencoient d'abord le 17 décembre, suivant l'année de Numa & ne duroient alors qu'un jour. Jules César, en réformant le calendrier, ajouta à ce mois deux jours, qui furent inférés avant les *saturnales*, & attribués à cette fête. Auguste approuva cette addition par un edit, & y joignit un quatrième jour. Caligula fit l'addition d'un cinquième nommé *juvenalia.* Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulièrement consacré au culte de Rhéa, & appellé *opalia.* On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *sigillaries*, ainsi nommée à cause des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *saturnales* qui duroient ainsi sept jours entiers, savoir du 15 au 21 décembre. C'est pourquoi Martial (*Epigr. liv. XIV.* 72.), dit:

Saturni septem venerat ante dies.

Telle est en peu de mots l'histoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *saturnales* étoient consacrées aux plaisirs, aux ris & aux festins. En effet la première loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce temps de joie.

Les railleries étoient permises, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat.* C'est pour cela qu'Aulugelle raconte qu'il passa les *saturnales* à Athènes dans les amusemens agréables & honnêtes: *saturnalia Athenis agitabamus hilare ac honeste;* car les gens de goût ne se permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le sel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les festins fussent d'usage dans cette fête; puisque Tite-Live (*Liv. I. c.* 1.), en exposant l'institution des *saturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public: *Convivium publicum per urbem saturnalia diem ac noctem clamantum.*

La statue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit pendant le siècle d'or, & celle dont on jouissoit pendant les *saturnales.* En effet, toute apparence de servitude en étoit bannie; les esclaves portoient le *pileus*, bonnet, symbole de liberté, se vêtissoient des mêmes habits que les citoyens, & se choisissoient un roi de la fête.

Je sais que l'opinion commune est que dans les *saturnales*, les valets changeoient non-seulement d'habit & d'état avec leurs maitres, mais même qu'ils étoient servis à table par eux. Je ne suis point de ce sentiment, & l'autorité de Lucien ne me paroît pas d'un grand poids. Cet auteur ayant coutume de charger tous ses tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre sa peinture des *saturnales.* Quant au témoignage d'Athénée, je puis lui opposer ceux de Sénèque (*Epist. LXVII.*), de Stace (*In Sylv. Kal. Dec.*), & de Plutarque, dans sa Vie de Numa. Tous se contentent de dire que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & les mêmes mets. Or ce n'étois encore là qu'un usage bourgeois, qui ne s'étendoit point aux gens d'un certain ordre. Mais, en général, cette fête admettoit chez les romains un renversement d'état qui, selon moi, étoit de trop peu de durée pour instruire le maître, ni l'esclave. Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien Rousseau, qui puisse rétablir l'ordre de la nature, former une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, & un lien d'amitié pour tous.

Ce que je n'ose décider, c'est si la fête des *saturnales* étoit purement romaine, ou si elle tiroit son origine des autres peuples. Quoi qu'en dise

Denys d'Halicarnasse, je sais que les athéniens avoient une fête fort ressemblante à celle des *saturnales*, & qu'ils nommoient κρόνια. Enfin, on célébroit en Thessalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *saturnales*, pour en passer sous silence l'origine & la description.

Les pélasges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faisant un sacrifice solemnel à Jupiter, un étranger nommé *Polorus* leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voisines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé* s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une si agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empressent à le servir, & permettent à leurs esclaves de prendre part à la réjouissance. Cette plaine, dont ils se mirent aussi-tôt en possession, étant devenue la délicieuse vallée de Tempé, ils offrirent tous les ans le même sacrifice à Jupiter, surnommé *Pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à des esclaves, auxquels ils accordoient toutes sortes de liberté. Dans la suite, les pélasges ayant été chassés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone, qui leur commanda d'offrir des sacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagèrent à immoler des victimes humaines à ces deux sombres divinités; ils suivirent l'usage reçu parmi les carthaginois, les tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels sacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des pélasges. Passant par l'Italie, à son retour d'Espagne, il demanda la raison de ces sacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot κεφαλὰς désignoit des *têtes* ou *figures*, & que celui de φῶτα, qu'ils avoient pris pour des hommes, signifioit des *lumières*; il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des représentations d'hommes & des bougies à Saturne. Voilà du moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'observoit pendant les *saturnales*, d'allumer des bougies, & d'en faire des présens.

Ce qu'il y avoit encore de singulier dans les sacrifices de Saturne, c'est qu'ils se faisoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raison, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'usage de se couvrir la tête en sacrifiant, qu'il attribue à Enée. Mais ce qui paroît plus vraisemblable, c'est qu'on ne se couvroit la tête que pour les dieux célestes, & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans son traité *de Idol. cap. xiv*, se plaint qu'entr'autres fêtes payennes, les chrétiens solemnisoient les *saturnales*. Cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à quitter leur habitude de célébrer les fêtes de plaisirs & de réjouissances, qu'ils s'avisèrent d'en substituer de nouvelles à celles qui étoient abolies; & c'est peut-être-là l'origine de la fête des fous. (*D. J.*)

SATURNE fut inconnu aux égyptiens. Les grecs voulant retrouver dans les divinités égyptiennes toute leur propre mythologie, appelloient *Saturne* tantôt Sérapis, tantôt Anubis, & tantôt le Vulcain des égyptiens.

Saturne étoit fils du Ciel ou *Cœlus*, que les grecs appellent *Uranus*, & de la déesse *Tellus*, autrement nommée *Vesta Prisca* ou *Thitée*. *Saturne* autrement nommé *le Temps*, avoit un frère appellé *Titan*. Celui-ci étant l'aîné, devoit succéder à son père; mais, par condescendance pour sa mère, il céda son droit à *Saturne*, à condition qu'il n'éléveroit aucun enfant male; de-là vint que *Saturne* les dévoroit aussi-tôt qu'ils étoient nés. D'autres ont dit que cette cruauté avoit pour fondement un oracle qui lui avoit annoncé qu'il auroit un fils qui lui ôteroit l'empire. Il avoit donné l'exemple de ce crime, puisqu'il avoit détrôné lui-même, & mutilé Uranus, son père, auquel il avoit succédé.

Cybèle ou Rhéa, sa femme, voulant sauver Jupiter, donna à *Saturne*, au lieu de l'enfant, une pierre qu'il dévora. Thétis, fille de l'Océan, lui donna un breuvage qui lui fit vômir cette pierre. Pausanias (*Phocic.*) raconte que l'on gardoit dans l'enceinte du temple d'Apollon à Delphes un petit rocher que l'on respectoit beaucoup, à cause qu'on croyoit le reconnoître pour la pierre avalée par *Saturne*. *Voyez* ABADIR, BETYLE. Jupiter devenu grand, le détrôna; & après l'avoir traité comme Uranus avoit été traité par son fils, il le précipita au fond du Tartare, avec ceux des Titans qui l'avoient assisté dans cette guerre. *Voyez* JUPITER. Les chaînes dont on disoit qu'il étoit chargé dans le Tartare, n'étoient pas lourdes; elles n'étoient que de laine. On lui donnoit tous les ans quelques jours de liberté. Virgile & Ovide lui donnent une autre destinée.

« *Saturne*, détrôné par son fils Jupiter, dit » Virgile (*Æneid. lib. VIII.*), pour se dérober » à sa poursuite, fuit de l'Olympe, & vint se réfugier en Italie. Il y rassembla les hommes féroces, épars sur les montagnes; il leur donna » des loix, & voulut qu'un pays où il s'étoit » caché, & qui avoit été pour lui son seul asyle, » portât le nom de *Latium*. On dit que son règne » fut

» fut l'âge d'or, ses paisibles sujets ayant été » gouvernés avec douceur ».

Ovide donne la même étymologie au nom de *Latium :*

Dicta fuit Latium terra, latente deo.

Le règne de *Saturne* fut le temps de l'âge d'or. *Voyez* AGE D'OR. C'étoit pour renouveller la mémoire de cet heureux temps, & pour honorer le séjour que *Saturne* avoit fait en Italie, que les Saturnales furent instituées. Ce siècle d'or ne fut cependant pas exempt de tout crime, puisque *Saturne* lui-même commit plusieurs adultères, dont il eut plusieurs enfans. Quant à ses enfans légitimes, on en compte ordinairement quatre : Jupiter, Neptune, Pluton & Junon, auxquels plusieurs auteurs joignent Cérès & Vesta.

Diodore de Sicile (*Liv. V. de son Hist. univ.*), rapportant la tradition des crétois sur les titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. Saturne l'aîné des Titans, dit-il, devint roi; & après avoir donné des mœurs & de la politesse à ses sujets, qui menoient auparavant une vie sauvage, il porta sa réputation & sa gloire en différens lieux de la terre. Il établit par-tout la justice & l'équité; & les hommes qui ont vécu sous son empire, passoient pour avoir été doux, bienfaisans, & par conséquent très-heureux. Il a régné sur-tout dans les pays occidentaux, où sa mémoire est encore en vénération. En effet les romains, les Carthaginois, lorsque leur ville subsistoit, & tous les peuples de ces cantons, ont institué des fêtes et des sacrifices en son honneur; & plusieurs lui sont consacrés par leur nom même. La sagesse de son gouvernement avoit en quelque sorte banni les crimes, & faisoit gouter un empire d'innocence, de douceur & de felicité. La montagne, qu'on appella depuis le *Mont Capitolin*, étoit anciennement appellée le *Mont Saturnin*; si nous en croyons Denys d'Halicarnasse, l'Italie entière avoit porté auparavant le nom de *Saturnie*.

Plusieurs auteurs ont eu recours à l'allégorie pour expliquer la fable de *Saturne*. « Toute la » Grèce est imbue de cette vieille croyance, dit » Cicéron (Liv. II. de la Nat. des dieux), que » Célus fut mutilé par son fils *Saturne*, & *Saturne* » lui même enchaîné par son fils Jupiter. Sous ces » fables impies se cache un sens physique assez » beau. On a voulu marquer que l'Ether, parce » qu'il engendre tout par lui-même, n'a point » ce qu'il faut à des animaux pour engendrer par » la voie commune. On a entendu par *Saturne*, » celui qui préside au temps, & qui en règle les » dimensions : ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années (*Saturnus quod Saturetur annis*); & c'est pour cela qu'on a feint qu'il » mangeoit ses enfans : car le temps insatiable » d'années consume toutes celles qui s'écoulent. » Mais de peur qu'il n'allât trop vite, Jupiter l'a » enchaîné, c'est-à-dire, l'a soumis au cours des » astres, qui sont comme ses liens ».

Jean le Clerc dit que la double signification du mot phénicien *eben*, *pierre* & *fils*, a fait naître la fable de *Saturne*, dévorant une pierre, à la place de Jupiter. D'autres philosophes n'ont eu égard qu'à la planète qui porte le nom de *Saturne*, & qui est la plus grande & la plus élevée de toutes. Selon eux, ce que les poëtes disent de la prison de *Saturne* enchaîné par Jupiter, signifie seulement que les influences malignes envoyées, disoit-on, par la planète de *Saturne*, étoient corrigées par des influences plus douces qui émanoient de celle de Jupiter. Les platoniciens même au rapport de Lucien, s'imaginoient que *Saturne*, comme le plus proche du ciel, c'est-à-dire, le plus éloigné de nous, présidoit à la contemplation.

Saturne, quoique père des trois principaux dieux, n'a point eu le titre de père des dieux chez les poëtes, peut-être à cause de la cruauté qu'il exerça contre ses enfans; tandis que sa femme Rhéa étoit appellée la mère des dieux, la grande-mère, & étoit honorée sous ce titre. C'est peut-être aussi l'idée de cette même cruauté qui a porté plusieurs peuples à rendre à ce dieu un culte horrible souillé par l'effusion du sang humain. Les carthaginois l'honorèrent plus particulièrement; & c'est ce culte impie & barbare qui a toujours fondé le plus grand reproche que la postérité a fait à cette nation. Diodore (*Liv. XX.*) rapporte que les carthaginois ayant été vaincus par Agathocle, attribuèrent leur défaite à ce qu'ils avoient irrité *Saturne*, en substituant d'autres enfans à la place des leurs, qui devoient être immolés; & pour réparer cette faute, selon Plutarque, ils choisirent parmi la noblesse, deux cens jeunes garçons pour être immolés. Il y en eut encore plus de trois cens autres, qui, se sentant coupables, s'offrirent d'eux-mêmes pour être sacrifiés à ce sacrifice, dit Plutarque. Le jeu des flûtes & des tambours faisoit un si grand bruit, que les cris de l'enfant immolé ne pouvoient être entendus.

Les carthaginois ne furent pas les seuls coupables de cette odieuse superstition; nos anciens gaulois, & plusieurs peuples d'Italie, avant les romains, immoloient aussi à *Saturne* des victimes humaines. Denys d'Halicarnasse, raconte (*Liv. I.*) qu'Hercule voulant abolir en Italie ces sacrifices, éleva un autel sur la colline *saturnienne*, & qu'il y fit immoler des victimes sans taches, pour être consumées par le feu sacré. Mais pour ménager e même tems la religion des peuples qui

pouvoient se reprocher d'avoir abondonné leurs anciens rits, il apprit aux habitans les moyens d'appaiser le colère de *Saturne*, en substituant à la place des hommes qu'on jettoit pieds & mains liés dans le Tibre, des figures qui avoient la ressemblance de ces mêmes hommes; & par-là il leva le scrupule qui pouvoit naître de ce changement.

Rome & plusieurs autres villes de l'Italie dédièrent des temples à *Saturne* & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hostilius, roi de Rome, selon Macrobe (*Saturnal lib. 1. c.* 8.), qui établit les saturnales en son honneur. Le temple que ce dieu avoit sur le penchant du capitole, étoit le dépôt du trésor public, par la raison que, du temps de *Saturne*, c'est-à-dire, pendant le siècle d'or, il ne se commettoit aucun vol. Sa statue y étoit liée avec des chaînes qu'on ne détachoit que le jour de ses fêtes.

On sacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on se couvroit toujours en sacrifiant aux dieux célestes, dit Plutarque, c'est-à-dire, que selon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux : seroit-ce parce que ayant été précipité dans le Tartare, il y étoit toujours resté ? On lit dans le même historien la relation d'un voyageur, qui disoit avoir visité la plupart des isles qui sont vers l'Angleterre; il assuroit que l'une de ces îles étoit la prison de *Saturne*, qui y étoit gardé par Briarée, & enseveli dans un sommeil perpétuel, & qu'il étoit environné d'une infinité de génies ou de démons, qui sont à ses pieds comme ses esclaves.

Saturne étoit ordinairement représenté vieux, triste, chauve, pâle, courbé sous le poids des années, ayant une longue barbe, & la tête couverte. C'est ainsi qu'on le voit sur un autel quarré du muséum au capitole, où Rhéa lui présente un caillou emmailloté à la place de Jupiter. Il tenoit une faulx.

Les Gladiateurs étoient sous la protection de *Saturne*; parce qu'on le regardoit comme une divinité sanguinaire. C'étoit sans doute par la même raison que ses prêtres portoient une toge rouge, ou couleur de sang : *Atque id pleremque facit & vitta cereris redimita & pallio Saturni coccinata*, dit Tertullien (*de test. anim.* c. 2.) Il dit aussi (*de Palli.* 4) *cum latioris purpura ambitio & galatici ruboris superjectio Saturnum commendat.*

Le jour de Saturne, (aujourd'hui le samedi), étoit regardé comme un jour malheureux pour les voyageurs. Nous en avons pour garant Tibulle, (1. 3. 18).

Aut ego sum causatus aves, aut omina dira,

Saturni aut sacrum me tenuisse diem.

L'image de cette divinité se trouve rarement sur les monumens antiques. Deux pierres gravées du cabinet national nous offrent son image. Il y paroît avec la faulx. Macrobe (*lib. 2. chap. V. Saturnal.*) nous apprend que ce Dieu bienfaisant avoit enseigné aux hommes à cultiver les arbres fruitiers, & que la faulx dont on le voyait armé lui avoit été donnée, lorsque Janus avoit établi son culte en Italie, pour signifier qu'il présidoit à la récolte des blés.

On voit la tête de *Saturne* sur plusieurs médailles consulaires.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une sardoine & sur une émeraude la tête de *Saturne* couverte d'une draperie. On sait, dit Winckelmann, que *Saturne* étoit le seul Dieu auquel on sacrifioit (*Macrob. Saturn. l.* 1. *c. X. p.* 191.) tête découverte ; & à mon avis, c'est précisément ce que signifie cette draperie relevée sur le haut de la tête.

On ne lui sacrifioit donc pas la tête entièrement découverte. Mais comme les romains avoient la tête couverte à l'autel de tous les autres dieux, ils relevoient une partie de la toge qui couvroit leur tête dans les sacrifices de *Saturne*; les fêtes de ce Dieu étant destinées à la gaîté. *Martianus Capella* (*de Nupt. Philos. l.* 1. *p.* 17. *contegitur ex posticis caput quodam velamine rutilante, quod ei Pallas ipsa texuerat.*) nous dit bien que Jupiter pour paroître avec plus de majesté à l'assemblée des Dieux, abaissoit la draperie qui couvroit sa tête ; cependant on trouve rarement Jupiter ou d'autres divinités voilées comme *Saturne*.

La faulx a dans la première gravure, & dans celle-ci la forme d'un croc, & on la voit avec des dents sur une (*Begeri. The. Brand. t.* 2. *p.* 544.) médaille & sur une (*Passeri Lucern. t. IX.*) lampe de terre cuite. Quant à la gravure de ces trois têtes, & de la suivante, elle est d'une grande finesse, & d'une belle expression.

Sur une sardoine, tête de *Saturne* avec un diadême & la faulx, mais sans voile, comme on la voit sur une médaille dans *Béger*.

Sur un jaspe verd & jaune, *Saturne* voilé assis, tenant la faulx de la main droite, & portant la gauche sur le derrière de la tête.

Sur une émeraude, *Saturne*, assis sans voile, tenant de la main droite sa faulx tournée vers la terre, & portant la gauche sur le derrière de la tête.

Sur un jaspe jaune, la faulx de *Saturne*, de la forme ordinaire des faulx, qu'on donnoit à Sylvain & à Priape.

SATURNIA TELLUS, C'est un des premiers noms qu'ait eus l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laissé d'être employé par les poëtes.

Virgile (*Georg. liv. II. v.* 173.) dit :

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,

Magna virûm ....

Le même poëte parle ailleurs (*Æneid. l. VIII. v.* 322.) de ces divers changemens de nom :

Sæpius & nomen posuit Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée *terre de Saturne*, parce que *Saturne* s'alla cacher dans cette contrée, lorsqu'il eut été chassé par son fils Jupiter. (*D. J.*).

SATURNIA URBS, les anciennes histoires portent, dit Varron (*l. IV.* de *l. l. c. Vij.*) qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* sur le mont Tarpeïen, & il ajoute qu'on en voyoit de son tems des vestiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, (*Ch*. xxij.) que *Saturne* fugitif, ayant été reçu par Janus, bâtit la ville *Janiculum*; & on trouve la même chose dans deux vers de Virgile, (*Æneid. l. VIII. v.* 357.).

Comme le mont Tarpeien étoit le même que le mont de *Saturne*, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'est autre chose que la forteresse qui étoit, selon Festus, au pied du mont de *Saturne*. (*D. J.*).

SATURNIN (*Sextus Julius*), tyran sous Probus.

Sextus Julius Saturninus Augustus.

On ne connoît de médailles de *Saturnin*, que celles qui sont rapportées par Goltzius & par Ursinus, & qui sont encore inconnues.

Saturnin (*Sempronius*).

Publius Sempronius Saturninus Augustus.

Les médailles de ce *Saturnin* ont été copiées du recueil de Goltzius, par Mézabarba & Banduri.

Saturnin III, tyran sous Constant.

Saturninus Augustus.

Ses médailles sont :

O. en or & en argent.

RRRR. en P. B. qui est le seul module où l'on trouve ce tyran.

SATURNINUS, surnom des familles *Sentia*, *Valgia*, *Volusia*.

SATURNINUS mons. On appelloit ainsi, selon Festus (*De verb. signific.*), l'une des montagnes sur lesquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin*. Le premier nom avoit été donné à cette montagne, parce qu'on la croyoit sous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *saturnii* ceux qui habitoient la forteresse qui étoit au-bas du mont Capitolin. Il y avoit dans cet endroit un autel qui paroissoit avoir été consacré à Saturne, avant la guerre de Troye.

SATYRES, divinités champêtres, qu'on représentoit sous la forme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chèvre; avec la queue, les cuisses & les jambes du même animal. Nonnus (*liv.* 14. *Dionysia.*) fait naître les *satyres* de Mercure & de la nymphe Iphtimé.

Memmon, dans son histoire des tyrans d'Heraclée, les fait naître de Bacchus & de la naïade Nicée, qu'il avoit enivrée en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus, dit qu'originairement les *satyres* avoient la forme toute humaine, & qu'ils gardoient Bacchus; mais comme Bacchus, malgré tous ces gardes, se changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *satyres* des cornes & des pieds de chèvre. Ces monstres étoient d'une complexion fort amoureuse; les nymphes & les bergères étoient sans cesse exposées aux insultes de ces divinités, qui, dans les les bois, n'avoient d'autre occupation que celle de leurs plaisirs.

Les mythologues & les naturalistes ont beaucoup raisonné sur ces êtres fabuleux. Pline le naturaliste, (*lib. VII.* 2.) entr'autres, prend les *satyres* des poëtes pour une espèce de singes; & il assure que, dans une montagne des Indes, il se trouve des *satyres* à quatre pieds, qu'on prendroit de loin pour des hommes. Ces singes ont souvent épouvanté les bergers, & poursuivi quelque fois les bergères. C'est peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuse. Dès-lors l'opinion se répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaisantes : les bergères tremblèrent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux; ce qui fit qu'on chercha à les appaiser par des sacrifices, & par les offrandes des premiers fruits ou des prémices des troupeaux.

Pausanias (*Attic.*), rapporte qu'un certain Euphémus, ayant été jetté par la tempête, avec son vaisseau, sur les côtes d'une isle déserte, vit venir à lui des espèces d'hommes sauvages, tout velus, avec des queues; qu'ils voulurent enlever leurs

femmes, & se jettèrent sur elles, avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à se défendre de leur brutalité ; ce qui fit appeller ce lieu l'isle des *satyres*. Jules-César étant sur les bords du Rubicon avec son armée, & paroissant indéterminé s'il passeroit ce fleuve ou non, une espèce de *satyre* paroît à la tête de l'armée, jouant du chalumeau, & passe le fleuve à la vue de tout le monde, comme pour inviter à le suivre. Alors César ordonne à toute l'armée de passer, en disant : suivons les Dieux qui nous appellent. Il n'étoit pas difficile à César de trouver de pareils témoignages de la volonté des Dieux.

Sur les monumens les *satyres* ont toujours les cheveux crêpés, mal peignés & semblables aux poils des chevreaux. (*Voyez* PAN.).

On observe ce caractère aux belles statues de *satyres* conservées au palais Rospoli, au muséum du Capitole, & à la villa Albani. Ils ont les jambes, les cornes de bouc, à la différence des faunes & des silènes, & dans l'air du visage même les traits de cet animal.

Pour connoître plus en détail le caractère des jeunes *satyres*, *voyez* FAUNES ; & pour ceux des vieux *satyres*, *voyez* SILÈNE.

Le plus bel enfant que l'antiquité nous ait transmis, quoiqu'un peu mutilé, est un petit *satyre* d'environ un an, de grandeur naturelle, & conservé à la villa *Albani* : c'est un bas-relief, mais d'un saillant si marqué que presque toute la figure est de ronde-bosse. Cet enfant couronné de lierre boit, probablement à une outre qui manque, avec tant d'avidité & de volupté que les prunelles des yeux sont tout-à-fait tournées en haut, & qu'on ne voit qu'une trace du point de l'œil.

On voit à la villa *Albani* un jeune *satyre* de marbre noir, qui danse. Il a été trouvé dans les fouilles d'*Antium*.

Entre les plus remarquables statues de bronze, de grandeur naturelle trouvées à Herculanum, on compte un jeune *satyre* assis & endormi qui a le bras droit posé par-dessus sa tête, & le bras gauche pendant. De plus un vieux *satyre* yvre couché sur une outre, sous laquelle on voit étendue une peau de lion, appuyé sur son bras gauche. Il a la main droite levée & en signe d'allégresse, il fait claquer le doigt index avec le pouce. C'est ainsi qu'étoit représenté Sardanapale d'Anchiale en Cilicie (*Strab. l. XIV. p. 672. Plutarch. de fortit. Alex.*) & c'est ainsi qu'on le pratique encore dans quelques danses en Italie.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte de verre, la tête d'un *satyre*. Vinckelmann a trouvé dans le recueil des dessins du commandeur *del Pozzo* une tête de *satyre* qui étoit sur une piéce ronde de bronze, au revers de laquelle on lisoit l'inscription : ΔΡΥΜΟΥΣ ΚΑΙ ΑΝΘΡΑ ΦΙΛΟΙΜΕΝ, nous nous plaisons dans les buissons & dans les cavernes.

Sur une cornaline, un *satyre* debout, tenant de la main droite un vase, & de la gauche un trident, paroît figurer l'eau, avec laquelle les anciens mêloient presque toujours leur vin.

Sur une cornaline, un *satyre* jouant avec un bouc.

Sur une agate onyx, un *satyre* ayant les mains derrière le dos, en attitude de combattre avec un bouc : entre le *satyre* & le bouc, on voit un lièvre & une palme, & derrière le *satyre* les deux lettres E. R.

Sur un jaspe héliotrope, un *satyre* & un bouc en attitude de combattre ; au milieu d'eux, est une palme dans un vase, & autour les lettres détachées ΕΔΟΙΑΗΤ.

Sur un jaspe rouge, un *satyre* tenant un chevreuil de la main droite, & de la gauche une branche d'arbre avec la dépouille d'un animal ; entre ses deux pieds est un vase renversé.

Sur une cornaline, un *satyre* tenant de la main gauche un bouc par les cornes, & de la main droite un *pedum* avec lequel il menace un chien qui aboye contre le bouc.

Sur une cornaline, un *satyre*, ou pour mieux dire, le dieu *Pan*, qui enseigne à jouer de la flûte au jeune Olympe. On voit le même sujet plusieurs fois (*Maffei raccolte di statue tab. LXIV.*) répété en marbre à Rome ; c'est aussi le sujet d'une des meilleures (*pitture d'Ercolano, tav. IX.*) peintures antiques d'Herculanum.

SATYRES sur les médailles de Lesbos.

SATYRIQUE (Danse). La danse *satyrique* étoit la moins estimée des trois. Elle consistoit en sauts ridicules, en postures indécentes & lubriques, plus propres à divertir la populace, qu'à fixer l'attention des honnêtes gens.

SATYRIQUES (Jeux), espèces de farce qu'on jouoit à Rome le matin, avant la grande pièce, pour les plaisirs du peuple. Elles ne venoient ni des ombriens ni des liguriens, ni des autres peuples de l'Italie ; mais on les avoit empruntées des grecs. (*D. J.*).

SAVATRA dans l'Isaurie.

Cette ville a fait frapper quelques médailles impériales grecques, selon Hardouin.

· *SAVFEIA*, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. En argent.

C. En bronze.

O. En or.

SAVILLUM, (*Cato de re rustica*). Voulez-vous faire le *savillum* ? mêlez ensemble une demi-livre de farine & deux livres & demie de fromage, comme si vous vouliez faire un *libum*, ajoutez-y trois onces de miel & un œuf. Battez ensemble tous ces ingrédiens, mettez-les dans un plat de terre que vous aurez frotté d'huile; couvrez ce plat avec un couvercle de tourtière, & faites en sorte que la cuisson pénètre l'intérieur du *savillum*, sur-tout dans le milieu où il est plus épais. Quand il fera cuit, retirez le du plat, frottez-le de miel & égrugez du pavot dessus, remettez-le encore un instant sous le couvercle de la tourtière; & lorsque vous l'aurez retiré vous le servirez sur le plat même dans lequel il aura été cuit, avec des cuillères pour le manger.

SAUMURE. Les anciens s'en servoient dans leurs repas & la mêloient avec les mets comme une sausse ou comme un assaisonnement. Les latins l'appelloient *garum*; les grecs & les arabes *muria*. *Voyez* ces mots.

SAVON (le) étoit inconnu des anciens, selon quelques chimistes. Ils suppléoient, disent-ils, à son usage pour dégraisser les laines & pour blanchir les toiles, par une plante que Pline nomme *radicula*, qui étoit appelée *struthion* par les grecs, & que quelques philologues regardent comme notre saponaire. Ils employoient encore au même usage une autre plante que Pline désigne comme une espèce de pavot. Homère peint la princesse Nausicaa & ses suivantes foulant aux pieds dans des fosses leurs habillemens pour les blanchir.

D'autres témoignages indiquent qu'on y mêloit des cendres; on faisoit encore usage de quelques terres bolaires.

Voici des preuves directes qui restituent aux anciens, ou au moins aux romains, la connoissance du *savon*, & qui font honneur de son invention aux gaulois, déja célèbres par l'invention de l'étamage. *Voyez* ce mot.

On ne peut pas douter que les anciens n'aient connu les *savons*. Pline dit (*XXVIII* 12) *Prodest & sapo: gallorum hoc inventum est rutilandis capillis. Fit ex sebo & cinere: optimus fagino* (*cinere*) *& caprino* (*sebo*), *duobus modis, spissus & liquidus*. Le *savon* est utile: il a été inventé par les gaulois pour lustrer leurs cheveux. Il se fait avec la graisse & la cendre. Le meilleur est composé de cendre de hêtre & de graisse de bouc. Il y en a de deux espèces, l'une est solide & l'autre liquide.

La CIRE punique (*voyez* ce mot), n'est-elle pas aussi un *savon* animal ?

SAURI-JUGUM, montagne du Péloponèse dans l'Elide. Pausanias dit (*liv. VII. c.* 21) au-de-là du mont Erymanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule qui tombe en ruine, & la sépulture de *Saurus*, fameux bandit, qui infestoit tout ce canton, & qui fut tué par Hercule. Une rivière qui prend sa source au midi, passe au pied du mont *Saurus*, va tomber dans l'Alphée, vis-à-vis du mont Erymanthe (*D. J.*).

SAURITES, pierre, qui suivant Pline, se trouve dans le ventre d'un lézard.

SAVROCTONON, qui tue un lézard. Praxitele avoit sculpté (*Plin. XXIV.* 19.) une belle statue de marbre d'Apollon à qui l'on avoit donné le surnom *Sauroctonon*. Il y en a deux à la villa Borghèse. Ils observent un lézard qui monte sur un tronc d'arbre. On en voit un semblable de bronze à la villa Albani. Ces trois Apollons sont jeunes & ont à cause de leur jeunesse les jambes croisées.

Sur une pâte antique de la collection de Stosch, on voit un jeune homme nud, avec un diadême, guettant un lézard qui monte sur l'arbre auquel il s'appuie. C'est un Apollon *souroctaunon*.

» Sous cette figure, dit Winckelmann (*histoire de l'art, liv. VI. c.* 2.) Apollon étoit sans doute représenté dans sa condition pastorale, lorsqu'il étoit au service d'Admète roi de Thessalie. La fable nous apprend que ce fut dans sa plus tendre jeunesse que ce Dieu fut banni du ciel pour avoir tué le cyclope Stérope (*Val. Fac. Argon. l. I. v.* 440.). Quand Pline dit de Praxitèle: *fecit & puberem Apollinem subrepente lacerta cominus sagitta insidiantem*, il me semble qu'il faudroit lire *impuberem* (*Plin. l. XXIV. c.* 19. § 10.) & cela pour plus d'une raison ».

» La première raison, je la tire de la signification du mot *puber* & de la configuration de la statue d'Apollon. *Puber* désigne, comme l'on sait, un jeune homme qui a atteint l'âge de puberté, & chez qui cet âge se manifeste par le poil qui commence à paroître. *Impuber* désigne un jeune garçon, chez qui on n'apperçoit encore aucun de ces caractères. Aux figures d'Apollon on ne remarque nulle trace de poil, quoique la plupart soient représentées dans des statures entièrement développées, tel que l'Apollon du belvédère: car

dans ce Dieu ainsi que dans d'autres divinités du jeune âge, les artistes se proposoient d'exprimer le type d'une jeunesse éternelle & l'image d'un printems permanent. Il résulte que dans ce sens on ne peut appeller aucun Apollon *puber*, & qu'ils sont tous *impuberes* ».

» Ce qui me fournit la seconde raison, contre le texte de Pline, c'est l'image que nous offre Martial, lorsqu'il parle de la statue d'Apollon *sauroctonon* en ces termes (*lib. XIV. epig.* 172.).

Ad te reptanti, puer insidiose, lacerta

Parce : cupit digitis illa perire tuis.

» J'emprunterai la troisième raison des trois statues qui nous restent de ce dieu ainsi figuré. Une de ces statues, qui est de marbre, & qui se voit à la villa Borghèse, représente un jeune garçon quoiqu'elle soit dans la proportion d'un jeune homme fait, & nous offre par conséquent un Apollon *impuber*. Dans la même ville, il se trouve une petite figure de cet Apollon *sauroctonon* : le tronc contre lequel le lézard grimpe s'est conservé aux deux figures. La troisième figure qui représente le même sujet, & qui orne la villa Albani, porte cinq palmes de hauteur ; d'une conservation parfaite, c'est la plus belle statue que nous ayons en bronze, & elle peut passer pour l'ouvrage de Praxitele. Elle fut tirée intacte des excavations du mont Aventin, & il ne lui manquoit que les bras qui se trouvèrent à côté de la figure. Le diadême qui ceint la tête de cet Apollon, est incrusté en argent. La gravure que j'ai insérée dans mes monumens de l'antiquité (*Monum. ant. ined.* Nº. 4.), est faite d'après l'Apollon Borghèse, parce que celui d'Albani est sans tronc & sans lezard ».

SAUROMATES, les grecs appelloient ainsi les peuples que les romains appeloient *sarmates*. Hippocrate (*de aere & locis*) dit que les filles *sauromates* se brûloient la mamelle droite, afin de mieux tirer de l'arc. Cette tradition fausse a été appliquée aux amazones, par les écrivains postérieurs à Hippocrate.

SAUROMATES I, roi du Bosphore. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΥΡΟΜΑΤΟΥ.

Ses médailles sont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

SAUROMATES II, roi du Bosphore.

Ses médailles sont ;

RRR. en or.

RRR. en bronze.

O. en argent.

SAUROMATES III, roi du Bosphore.

Ses médailles sont :

RR. en or.

RRR. en bronze.

O. en argent.

SAUROS. *Voyez* BATRACHUS.

SAUT, bond. L'action de sauter chez les grecs faisoit partie de la gymnastique médicinale, laquelle avoit pour but principal la conservation de la santé. Elle consistoit en courses à pied & à cheval, dans les bains & les onctions, le *saut*, la lutte & la promenade. Le *saut* étoit un mouvement & une agitation du corps en l'air, sans règle ni loix, & différent par-là de la danse assujettie à certaines règles & à des mesures fixes. Il faisoit partie des exercices militaires chez les romains, ainsi que nous l'apprend Végèce (1. 9.) : *Ad saltum etiam exercendus est miles, quo vel fossæ transiliuntur, vel impediens aliqua altitudo superatur, ut cùm ejusmodi difficultates evenerint, possit sine labore transire.* Le *saut* est un des cinq exercices qui composoient le pentathle. *Voyez* CUBISTIQUE.

Caylus dit (*Rec. d'Antiq. III. pag.* 153.) : « Le sujet de cette pierre gravée représente un exercice de la gymnastique ; on y distingue clairement un objet d'utilité pour la guerre. En effet, cet homme nud & casqué, sans autre vêtement qu'une ceinture, dont les extrémités sont voltigeantes, est représenté prêt à *sauter* par-dessus deux javelots plantés dans la terre, & dont la pointe est en l'air ; & dans le même temps il tient un javelot menaçant. Quel exercice convient davantage à un soldat, pour le former à franchir un retranchement, une palissade, ou bien un fossé, en même-temps qu'il tire, ou qu'il est en état de tirer sur son ennemi ».

On a trouvé à Nismes (*Ibidem.*) une petite figure de bronze qui représente un de ces *sauteurs* ; la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs suivent aujourd'hui, a une singularité qui frappe. Le tonnelet que ces sortes de gens portent, ressemble à peu de chose près à celui que l'on voit à cette figure.

SAUVEUR, σωτηρ ou σωτειρα. On voit les *dieux sauveurs* sur les médailles. Il est fait mention dans Sophocle des sacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux sauveurs* ; mais l'épithète de *soter* & *sotera* est donnée aussi à des déesses, Cybèle, Vénus, Diane, Cérès, Proser-

pine, Thémis, la Fortune & autres, qui portent chacune le nom de *déesse salutaire.*

Le même titre est donné d'après cela à des reines, comme à Bérénice, à Cléopatre; & à des impératrices, comme à Faustine. Il y a de celle-ci un beau médaillon, au cabinet national de France, représentant Cybèle dans un temple, des lions aux deux côtés de son siege, & Atys debout devant un pin; pour inscription, on lit *matri deûm salutari.*

Le nom de *dieu sauveur*, θεος σωτηρ, ne se donnoit pas seulement au grand dieu Jupiter, *Jovi sôteri*, & à d'autres divinités de l'un & de l'autre séxe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, &c., ainsi que d'anciens monumens & particuliérement des médailles le justifient. De plus, la flatterie des peuples communiqua le même titre de *soter* ou de *sauveur* à des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Une médaille porte d'un côté la tête de Néron, & de l'autre une inscription grecque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inscription est *au sauveur du monde*; au-dessous on voit une demi-lune.

Le même titre de σωτηρ fut donné par les grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroît par les inscriptions; cependant ce titre, tout fastueux qu'il étoit, cessa presque d'être une distinction par le fréquent usage qu'on en avoit fait. On sait que Ptolemée I, roi d'Egypte, Antiochus I, Démétrius I, & Démétrius III, roi de Syrie, l'avoient pris sur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à plusieurs autres rois grecs, qui ne firent aucun effort pour le mériter. *(D. J.)*

SAXANUS, épithète ou surnom que l'on a donné à Hercule. Ce mot, s'il vient de *saxum*, signifie pierreux. Il se lit dans une inscription ancienne, faite sous Sévère, l'année du consulat de L. Turpilius Dexter, & de M. Mœcius Rufus, qui tombe à l'an 226. *Herculi saxano sacrum*, &c. *Voyez* le Voyage de Spon, *t. III. p.* 47.

On ne peut donner ici le dessin d'un autel de marbre que l'on conserve au cabinet national des Antiquités. Il est orné d'une inscription, & a été trouvé au commencement de ce siècle, auprès de Pont-à-Mousson. Montfaucon (*Supplément de l'Antiquité expliquée, planche X du tome II.*), & Martin l'ont rapporté l'un & l'autre; mais ils ont oublié de représenter le petit côté du quarré qui fait face à celui qui offre une espèce de massue, & sur lequel on voit un vase de libation, également traité en relief. Ils n'ont même fait aucune mention de cette particularité, dans ce qu'ils ont écrit sur cet autel. La sculpture de ce monument est d'un travail assez grossier. Les caractères de l'inscription sont très-beaux:

I. O. M. ET. HER
CULI. SAXA
SACRUM
P. TALPIDIUS
CLEMENS 7.
LEG. VIII. AUG.
CUM. MIL. LEG. EIUS
V. S. L. L. M.

SAXUS, en Crète. ΣΑΞΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en bronze.......... *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

On y voit un trépied.

SAYE. *Voyez* Sagum.

S. C. Ces deux lettres sont ordinairement gravées sur les revers des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription. Il n'est pas toujours facile de connoitre ce qu'elles signifient par rapport à la médaille.

Quelques antiquaires disent qu'on gravoit ces deux lettres S. C. sur les médailles, pour autoriser le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante; d'autres disent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le sénat avoit choisi le revers, & que c'est pour cela que S. C. est toujours sur ce coté de la médaille; mais tout cela n'est pas sans difficulté.

Car s'il est vrai que S. C. soit la marque de la bonne monnoie, pourquoi ne se trouve-t-il presque jamais sur les monnoies d'or & d'argent, & pourquoi manque-t-il souvent sur le petit bronze, même dans le Haut-Empire, & durant la république, temps où l'autorité du sénat devoit être plus respectée?

Je dis *presque jamais*, parce qu'il y a quelques consulaires où l'on voit S. C. comme dans les médailles des familles *Norbana*, *Minicia*, *Mescinia*, *Mœnia*, *Terentia*, &c., sans parler de celles où il y a EX *S. C.* qui souvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille de Calpurnia, on lit *ad frumentum emundum*, EX *S. C.* ce qui signifie que le sénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du bled. Il s'en

trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec EX. *S. C.* tel qu'il se voit sur le bronze ; d'où je conclus que cette marque n'est point celle de la monnoie courante.

La même raison empêche de dire que S. C. désigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions sur la signification des lettres S. C., il faut ajouter celle du sénateur Buonarotti. Il conjecture dans ses *osservazioni istoriche sopra Medaglie antiche*, que cette espèce de formule avoit été conservée sur les monnoies de bronze, pour spécifier les trois modules qui étoient déja en usage à Rome, avant qu'on y frappât des pièces d'or & d'argent ; usage qui a toujours subsisté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce savant ajoute qu'Enée Vico s'est déja servi de cette explication pour rendre raison de ce que le S. C. ne se trouvoit presque jamais sur l'or, ni sur l'argent, parce que, dit-il, les romains n'ont voulu marquer sur leurs monnoies que les anciens sénatus-consultes, dans lesquels il ne s'agissoit que des pièces de bronze. Il explique de même pourquoi le S. C. ne se trouvoit pas communément sur les médailles ; car c'étoient, dit-il encore, des pièces de nouvelle invention dont la fabrication & l'usage avoient été inconnus aux anciens romains.

Quelque respectable que soit l'autorité de Buonarotti, il ne paroît pas que son explication ait été jusqu'à présent adoptée par les antiquaires. En effet, si la marque de l'autorité du Sénat n'avoit rapport qu'aux anciens usages de la république sur le fait des monnoies, comme il est certain que la monnoie d'or & d'argent s'introduisit dès le temps de la république, & en vertu des décrets du sénat, pourquoi se seroit-on contenté sous les empereurs, de conserver le S. C. sur le bronze seulement, puisque le bronze n'étoit pas le seul métal qui eût servi de monnoie en vertu des anciens Sénatus-consultes ?

Le sentiment le plus généralement reçu, c'est que les empereurs avoient obtenu le droit de disposer de tout ce qui concernoit la fabrication des espèces d'or & d'argent ; & que le sénat étoit resté maître de la monnoie de bronze : qu'ainsi la marque de l'autorité du sénat s'étoit conservée sur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit disparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les historiens ne nous disent rien de ce partage de la monnoie entre le sénat & les empereurs, les médailles suffisent pour le faire présumer. Car 1°. il est certain que le S. C. ou ne se trouve point sur les médailles impériales d'or & d'argent, ou du moins qu'il s'y trouve si rarement, qu'on est bien fondé à croire que dans celles où il se rencontre, il a rapport au type gravé sur la médaille, & non au métal dans lequel l'espèce est frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du sénat paroît sur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguste jusqu'à Florien & Probus ; & sur celles de petit bronze, jusqu'à Antonin Pie, après lequel on cesse de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome, jusqu'à Trajan Dece, sous lequel on en rencontre avec S. C. Une différence si constante, & en même temps si remarquable, puisque les espèces d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles représentoient ; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le sceau de l'autorité du sénat ; une telle différence, *dis-je*, *peut-elle* avoir d'autres causes que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le sénat & l'empereur ?

Mais quand on soutient que le sénat étoit demeuré en possession de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui se fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'empire, on ne disconvient pas que les empereurs n'aient pu aussi bien que le sénat, leur accorder la permission de frapper de la monnoie de bronze. C'est par cette raison qu'on trouve sur quelques médailles de colonies, *permissu Augusti*, *indulgentia Augusti :* sur les médailles latines d'Antioche sur l'Oronte, S. C. jusqu'à Marc-Aurele, & sur celle d'Antioche de Pisidie, S. R., c'est-à-dire, *senatus romanus*. Les proconsuls même qui gouvernoient au nom du sénat les provinces dont l'empereur avoit laissé l'administration au sénat & au peuple romain, donnoient quelquefois ces sortes de permissions. Nous en avons des exemples sur des médailles frappées dans les villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes grecques, comme les romains conservèrent à plusieurs de ces villes leurs loix & leurs priviléges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorsqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuèrent donc de faire frapper des pièces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faisoient entr'elles, & même avec le reste de l'empire, quand ces pièces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu besoin d'un sénatus-consulte particulier pour obtenir la permission de battre monnoie, puisque cette permission étoit comprise dans le traité qu'elles avoient fait avec les romains en se donnant à eux.

Dans le bas-empire, l'autorité du sénat se trouvant presque anéantie, les empereurs restèrent seuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors la nécessité où ils se trouvèrent souvent

souvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établissement de divers atteliers de monnoie dans les Gaules, dans la Grande-Bretagne, en Illyrie, en Afrique, & ensuite en Italie, après que Constantin l'eut mise sur le même pied que les provinces, en la divisant en différens gouvernemens. On ne doit donc pas être étonné, si après Trajan Dece, on ne trouve plus le S. C. sur le petit bronze, puisqu'il étoit presque toujours frappé hors de Rome, & sans l'intervention du sénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut penser que le plus grand nombre de ces pièces ayant été destiné à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été distribuées dans des occasions où les empereurs faisoient des largesses au peuple; il n'est pas étonnant qu'on en trouve avec la marque usitée sur les monnoies de bronze, S. C. (*D. J.*)

S. C. A. Ces trois lettres signifioient *senatûs-consulti auctoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du sénat.

A la suite de ces trois lettres, suivoit l'arrêté du sénat, qui étoit conçu en ces termes, que le consul prononçoit à haute voix.

Pridie kalend. octobris, in æde Apollinis, scribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius Ænobarbus, Q. Cacilius, Q. F. Metellus Pius Scipio, &c. quod Marcellus consul V. F. (*id est, verba fecit*), *de provinciis consularibus, D. E. R. J. C.* (c'est-à-dire, *de eâ re ita censuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coss. cùm magistratum iniissent, &c. de provinciis consularibus ad senatum referrent, &c.*

Après avoir exposé l'affaire dont il étoit question, & la résolution du sénat, on ajoutoit: *Si quis huic senatûs-consulto intercesserit, senatui placere auctoritatem perscribi, & de eâ re ad senatum populumque referri.* Après cela, si quelqu'un s'opposoit, on écrivoit son nom au bas: *Huic senatûs-consulto intercessit talis.*

Auctoritatem ou *auctoritates perscribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui avoient conclu à l'arrêt, & qui l'avoient fait enregistrer.

Les consuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cause des changemens qu'on y faisoit quelquefois, il fut ordonné, sous le consulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du sénat seroient déposés dans le temple de Cérès, sous la garde des édiles; & enfin les censeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appellées *tabularia*. Mais César changea cet ordre, après avoir opprimé sa patrie; il poussa l'audace jusqu'à faire lui-même les arrêts, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprends » quelquefois, dit Cicéron (*Lettres familières, lib. IX.*), qu'un sénatus-consulte, passé à mon » avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aie su qu'il ait été fait; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercîmens » sur ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le » titre de *rois*, tandis que non-seulement je ne » savois pas qu'ils fussent rois, mais même qu'ils » fussent au monde ». (*D. J.*)

SCABELLA, SCABILLA ou *SCABILLUM*. C'étoit une espèce de soufflet en forme de pédale, qui servoit à appuyer, ainsi qu'à frapper la mesure, par un son fixe & dominant. On en faisoit usage chez les romains pour animer les danseurs, & particulièrement les pantomimes. On en trouve la figure sur quelques anciens bas-reliefs; & les curieux peuvent en voir un modèle dans un bas-relief de marbre de la salle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux Louvre. (*D. J.*)

SCÆVA, le côté gauche dans le jargon des augures.

SCÆVA, surnom des *JUNIUS*, chez lesquels il désignoit un gaucher.

SCÆVOLA, diminutif de *Scæva*, fut le surnom du célèbre Mucius.

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une améthyste Mucius *Scævola*, se brûlant sur un autel la main droite, de laquelle il tient une épée. Ce sujet est souvent (*Gorlai Dactyl. Pl. II. n°. 206. 107. 182. Wilde Gem. 105.*) répété, il étoit représenté de la même manière en terre cuite, dans le cabinet du chanoine Vittoria, espagnol, à Rome; ainsi qu'on le voit par les dessins de ce cabinet, qui sont parmi ceux du cardinal Alexandre Albani.

Sur une pâte de verre, dont (*Mus. Flor. t. II tab. l. VII. n°. 1.*) l'améthyste original est dans le cabinet de l'empereur à Florence, le même sujet.

SCÆVULA, surnom de la famille *MUCIA*, le même que *Scævola*.

SCALÆ annulariæ étoient dans le Forum, & Suétone en parle dans la vie d'Auguste (*C. 27. n°. 2.*): *Habitavit primò juxtà romanum Forum, suprà scalas annularias.* L'on ignore totalement ce que l'on entend par ce mot, de même que par cet autre *scala Caci.* L'un & l'autre étoient appa-

remment des degrés dont la situation n'est pas connue.

Scalæ Gemoniæ, où l'on attachoit les corps des criminels qui avoient été exécutés à mort, & d'où on les trainoit dans le Tibre, après y avoir été exposés quelque temps. *Voyez* Gemonie.

SCALARIA, dans les théâtres, étoient des chemins pratiqués vis-à-vis des portes appellées *vomitoria*, & qui coupoient les degrés de l'amphithéâtre, pour marquer les differens étages, & distinguer les places.

SCALIATICUM, droit de port, c'est-à-dire, de séjour dans un port, exigé chez les romains.

SCALMUS, canot, petite barque.

SCALPERE & *SCULPERE* ont été quelquefois distingués par des écrivains. *Scalpere* signifioit alors graver en creux, & *sculpere* graver en relief. Mais ces deux mots ont été le plus souvent employés l'un pour l'autre.

SCAMANDRE, rivière de Phrygie, proche Troye. Elle s'appelloit aussi Xanthe; mais Homère dit que le nom *Scamandre* appartient au langage humain, & Xanthe à celui des dieux. On ne voit pas pourquoi l'un de ces deux mots étoit plus noble que l'autre. Au reste voici leur étymologie à l'un & à l'autre: Hercule étant dans la Troade, faillit un jour mourir de soif; il adressa sa prière à Jupiter, & se mit ensuite à fouiller la terre; du trou qu'il fit sortit un fleuve, qui fut nommé *Scamandre*, du grec, σκάμμα ἀνδρὸς, *fouillement d'homme*. Il avoit une propriété singulière; il faisoit devenir rousses les brebis qui buvoient dans son eau, & rendoit blonds les cheveux des troyens qui s'y baignoient; de-là le nom *Xanthus*, du mot grec ξανθὸς, qui signifie roux. Les trois déesses, avant que de s'aller présenter à Paris pour être jugées, allèrent se baigner dans ce fleuve, qui donna à leurs cheveux la couleur blonde. Plutarque dit que Xanthe étoit le premier nom de ce fleuve, & qu'il ne fut appellé *Scamandre* qu'après que Scamandre fils de Corybus, s'y fut jetté, après avoir perdu le jugement pour avoir assisté trop assiduement aux mystères de la mère des dieux. Le dieu de ce fleuve avoit un temple & des sacrificateurs: Homère le dit fils de Jupiter, & fait mention du sage Dalopion, qui étoit sacrificateur de cette divinité.

Achille (*Iliad.* 20.) poursuivant un jour les troyens, qui croyoient lui avoir échappé en se jettant dans le fleuve, s'y jette après eux, & en fait un grand carnage; il insulte même au Xanthe, en disant: « Ce fleuve si rapide à qui vous sacrifiez » tant de taureaux, & dans les gouffres duquel » vous jettez tant de chevaux vivans, ne vous » sera pas d'une grande ressource: qu'il fasse maintenant voir sa puissance, en vous donnant du secours ». Ces paroles mettent en colère le Xante, qui pense aux moyens d'arrêter la fureur d'Achille: il l'exhorte d'abord à se retirer; mais le héros lui adresse cette fière réponse: « Xante, fils de Jupiter, j'obéirai à vos ordres une autre fois; pour » aujourd'hui, je ne cesserai de massacrer les perfides troyens ». Le fleuve, irrité de cette insolence, soulève aussi-tôt ses flots; disperse çà & là, avec des mugissemens affreux, les morts dont son lit est rempli, & pousse ses vagues avec tant de force qu'Achille ne peut se tenir sur ses pieds, & est obligé de se prendre à un grand orme qui se trouve près de lui. La pesanteur de son corps & l'effort des ondes déracinent l'arbre qui couvre le fleuve de ses branches, & présente une espèce de pont. Achille s'en sert pour sortir de ces gouffres, & effrayé du péril qu'il a couru, il vole de toute sa force vers la plaine. Le fleuve le poursuit, déchaîne après lui toutes ses vagues, & le prévient de quelque côté qu'il porte ses pas. Les flots, pour seconder la fureur du dieu, s'élèvent comme des monts escarpés, & portent le héros jusqu'aux nues. Junon croit deja le voir englouti dans les abîmes; elle envoie à son secours Vulcain armé de tous ses feux. Ce dieu embrase aussi-tôt toute la plaine, met le fleuve même en feu, & l'oblige à rentrer dans son lit, & à jurer qu'il ne donnera plus de secours aux troyens.

Quand les filles troyennes étoient fiancées, elles alloient aussi-tôt se baigner dans le *Scamandre*, & lui offrir leur virginité, en disant ces paroles: *reçois, ô Scamandre, ma virginité!* Un certain Cimon, d'Athènes, passant par Troye, devint amoureux d'une jeune troyenne, nommée Callirhoë, qui étoit déja promise. Le jour qu'elle devoit observer l'usage de se baigner dans le fleuve, Cimon alla se cacher dans les broussailles qui étoient sur la rive, puis s'entoura la tête de joncs & de roseaux. Lorsque Callirhoé eut prononcé son offrande, Cimon répartit: *je l'accepte de bon cœur.* Il entra dans l'eau, amena la fille sur les bords, & la trompa. Eschines qui rapporte cette aventure (*ép. 10.*) en parle comme d'une chose arrivée presque sous ses yeux. « Nous étions, dit-il, avec les parens des » accordés, & plusieurs autres personnes sur une » éminence, d'où nous voyons le lieu où se baignoient les filles, autant que la bienséance le » permettoit ». Il ajoute qu'il avoit ce Cimon pour compagnon de voyage: il lui reprocha cette perfidie, & le séducteur s'excusa, en disant que beaucoup d'autres avant lui avoient employé une semblable ruse. Eschines nous apprend encore que cette fille étoit tellement persuadée que c'étoit au dieu du fleuve qu'elle avoit sacrifié sa virginité, que, quatre jours après, démêlant Cimon dans

un grand concours de monde, elle le salua avec beaucoup de respect, disant à sa nourrice : « Voilà *Scamandre*, à qui j'ai donné ma virginité ». La nourrice fit un grand cri, & c'est ainsi que la chose fut sue.

Au reste, ce fleuve ne méritoit peut-être pas la réputation que les poetes lui ont acquise; mais il n'étoit pas aussi méprisable que nos voyageurs modernes le pretendent. Belon dit n'y avoir vu qu'un petit ruisseau, qui est à sec en été, & qui, en hiver, fourniroit à peine assez d'eau pour qu'une oie le pût passer à la nage. Il est cependant certain que Julie, fille d'Auguste, faillit de s'y noyer, & qu'Agrippa, son mari, fut si indigné contre les troyens, qui ne lui avoient pas envoyé des guides, qu'il les condamna à une amende de mille drachmes. Mais il peut se faire que les anciens & les modernes aient raison. Le *Scamandre* pouvoit autrefois avoir beaucoup d'eau, & avoir pris depuis un autre cours, ou se perdre dans des conduits souterreins.

SCAMANDRE étoit aussi le nom d'Astyanax, fils d'Hector.

SCAMMA, fosse, creux, & particulièrement l'arène des cirques & des amphithéâtres.

SCANDALE (Pierre de), *lapis scandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du Capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion; & où alloient s'asseoir à nud ceux qui faisoient banqueroute, & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à leurs créanciers : *Cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derrière sur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. On appelloit cette pierre *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, déclarés intestables, & incapables de témoigner en justice.

On raconte que Jules-César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des Douze Tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement; mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide.

SCANDULA, bardeau, espèce de douve dont on couvre les maisons dans certains pays. Pline remarque, d'après Cornélius Nepos, que jusqu'à l'arrivée de Pyrrhus en Italie, les maisons des romains ne furent couvertes que de bardeaux ou de planches : *scandula contectam fuisse romam ad Pyrrhi usque bellum annis* 470, *Cornelius Nepos auctor est* (16. 10).

SCANDULARII, ceux qui fabriquent du bardeau.

SCAPHA, chalouppe, sorte de petit bâtiment attaché avec un cable aux gros vaisseaux. Les anciens s'en servoient à divers usages. Ces bâtimens marchoient à la tête de l'armée; le général s'y plaçoit pour se transporter à l'endroit des rangs où sa présence étoit nécessaire. Ils alloient à la découverte; ils débarquoient où les gros vaisseaux ne pouvoient pas aborder. Ils portoient les ordres aux jours de bataille; en un mot ils étoient d'un très-grand usage pour la sûreté ou la commodité des grands vaisseaux.

SCAPHARII, charpentiers de barques ou de navires.

SCAPHÈPHORE. Les athéniens appelloient *scaphéphores* tous les étrangers mâles qui résidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathénées, de porter en procession de petits batteaux nommés *scapha*.

SCAPHISME, supplice en usage chez les anciens perses. C'est le même que Rollin, dans son *Histoire ancienne*, appelle le supplice des *auges*. Le mot *scaphisme* venant de σκαφη ou σκαφος, un *esquif*, petit vaisseau creux, & par similitude une *auge*, ou de σκαπτω, *je creuse*.

Ce supplice consistoit à placer le criminel à la renverse dans une auge assez grande pour contenir son corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laisser passer les pieds, les mains & la tête; on le couvroit ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement sur l'auge inférieure. Dans cette posture incommode, on lui présentoit la nourriture nécessaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boisson, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit ensuite tout le visage; ce qui attiroit sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours exposé aux rayons ardens du soleil. Les vers engendrés de ses excrémens lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce supplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours, pendant lesquels le patient souffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce supplice à Parysatis, mère d'Artaxerxe-Mnémon & du jeune Cyrus, se trompent, puisqu'Artaxerxe-Longuemain fit subir, selon Plutarque, ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahison.

SCAPHIUM. Ce mot est assez équivoque dans les auteurs. Quelquefois, comme dans Plaute, il

désigne une *coupe à boire*, qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il signifie un *bassin* de métal, soit de cuivre ou de plomb; dans Martial, un *bassin* de chaise percée; & dans d'autres auteurs, il désigne une espèce de *cadran*, tracé sur une surface concave, lequel, outre les heures, montroit les solstices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPTESYLE, c'est-à-dire, la Forêt-coupée, petite ville de Thrace, du côté de Thasus, selon Etienne le géographe, & selon Plutarque (*In Cimone.*) qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'histoire de la guerre des athéniens contre les habitans du Péloponèse.

Ortélius soupçonne que *Scaptesyle* pourroit être le même que *Scaptensula*, où, selon Festus, il y avoit une mine d'argent; il met pourtant *Scaptensula* dans la Macédoine; mais ce royaume étoit voisin de la Thrace. Ce mot *Scaptensula*, ajoute Festus, vient du grec σκάπτειν, qui veut dire *creuser*, *fouiller dans la terre*. Lucrèce (*Lib. VI.*) parlant des dangereuses exhalaisons auxquelles sont exposés ceux qui travaillent aux mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de *Scaptensula*:

Quales expiret Scaptensula subter odores.

(D. J.)

SCAPULA. *Voyez* ÉPAULETTE & SARDES. (Figures.)

SCAPUS, étoit chez les anciens ce que nous appellons une main de papier. Lorsque les feuilles, *plagulæ*, étoient préparées, on les mettoit en un corps par vingt, & la vingtaine faisoit *scapum*, la main; ainsi que nous apprend Pline (13. 12.: *Atque inter se plagulæ junguntur à proximarum semper bonitatis diminutione ad deterrimas: nunquam plures scapo quàm vicenæ.* Ce mot *scapus* est grec d'origine, & signifie bâton, rameau. Les latins, en l'adoptant, ont étendu sa signification à plusieurs choses: *Scapus columnæ*, le fut d'une colonne; *scapus scalarum*, le noyau d'un escalier; *scapi cardinales*, les montants d'une porte, &c.

SCARABÉE, cet insecte avoit obtenu les honneurs divins chez les Egyptiens. (*Arnob. adv. gent. 1. p. 15.*) « Quelque ignorant dans les choses » divines, dit Porphire, dans Eusebe, aura de » l'horreur pour le *scarabée*: mais les égyptiens » l'honorent comme une vive image du soleil; » car tous ces insectes sont mâles, & jettent dans » les marais la semence qui sert à leur reproduc- » tion. Cette semence est de forme sphérique, le » *scarabée* la couvre des pieds de derrière, imitant » en cela le mouvement du soleil. » On ne voit pas comment le *scarabée* imite le mouvement du soleil; mais rien n'est plus vrai que le culte que les égyptiens rendoient au *scarabée*. On en trouve encore aujourd'hui en Egypte un grand nombre de figures qui désignent clairement ce culte. Quelques-unes représentent un *scarabée* avec la tête du soleil rayonnant. Dans la *table Isiaque*, on voit un *scarabée* avec une tête d'Isis; sur un autre monument, deux femmes, ou peut-être deux prêtresses sont placées devant un *scarabée* les mains élevées comme pour l'adorer. Les basilidiens qui gravoient sur leurs *abraxas*, ou pierres magiques, toutes les divinités des égyptiens, n'oublièrent pas le *scarabée*.

Pierius Valerien a recueilli de nombreuses observations sur le *scarabée* dans son traité des *hiéroglyphes*. En voici l'extrait: il dit qu'Apion surnommé *Cymbalum mundi*, avoit fait un grand ouvrage pour justifier les égyptiens ses compatriotes de ce qu'ils adoroient le *scarabée* comme la véritable image de la divinité.

1°. Les égyptiens disoient que l'escarbot ou *scarabée* représente le monde, parce qu'il roule ses excrémens, il les arrondit en globe, il y dépose ses petits, &c. 2°. Il est l'emblême de la génération, parce qu'il enterre les boules dans lesquelles il a inséré ses œufs: elles restent sous terre pendant vingt-huit jours, pendant lesquels la lune parcourt les douze signes du zodiaque: le vingt-neuvième jour, le père des escarbots déterre la pilule, va laver & nettoyer ses petits, ensuite il les porte sur son dos, &c. Tous ces détails sont les symboles de l'origine & de la naissance du roi de la terre, je veux dire de l'homme. 3°. Le *scarabée* chez les égyptiens étoit l'emblême du fils unique, parce qu'ils croyoient que chaque escarbot étoit male & femelle. 4°. Il étoit l'emblême de la divinité qui a pris un corps humain. Pierius rapporte à ce sujet une idée de S. Augustin qui s'accordoit assez avec les hiéroglyphes des égyptiens. Ce savant dans ses soliloques dit: *Bonus ille scarabeus meus non ea tantùm de causa quòd unigenitus, quòd ipsemet sui autor mortalium speciem induerit, sed quòd in hac face nostra sese volutavit, & ex hac ipsa nasci homo voluerit.* Le prophète David disoit: *Ego sum vermis scarabeus, non homo.* 5°. L'escarbot étoit l'emblême du père, parce que les égyptiens croyoient que tous ces insectes étoient mâles. 6°. Il n'est pas étonnant que les égyptiens, qui vouloient désigner la valeur, le courage, l'âge viril & la force de l'homme, peignissent un escarbot, pour rappeller perpétuellement à leurs soldats l'idée des vertus guerrières; ils forcèrent tous les militaires à porter un anneau, sur lequel on gravoit un escarbot, c'est-à-dire, un animal perpétuellement cuirassé, qui travaille & qui fait sa ronde pendant la nuit. Les romains firent graver des escarbots sur les enseignes que portoient certains

légions. 7°. Ces insectes étoient aussi regardés comme l'image du soleil, sur-tout lorsque l'espèce que l'on appelloit *Œluron*, parce qu'elle a trente pattes, & la tête ressemble à celle du chat : cette espèce est fort vigoureuse & fort active, sur-tout pendant la nuit. 8°. L'espèce des *scarabées* que nous appellons *cerfs-volans*, étoient chez les égyptiens l'emblême de la lune, parce qu'elle porte deux cornes qui ressemblent au croissant de la lune. Pline dit que les plongeurs gravoient sur leurs amulettes la figure de cette espèce de *scarabée*, pour se préserver de la crampe. 9°. L'escarbot nommé *Monoceros*, c'est-à-dire, qui n'a qu'une corne, étoit l'emblême de Mercure. Pierius Valerien ajoute dans cet article, qu'autrefois dans la Cappadoce, pour faire périr les chenilles, les hannetons, les cantharides, qui dévoroient les moissons, les habitans engageoient les femmes qui étoient dans leurs jours critiques, à courir dans les champs les pieds nuds, les cheveux épars, sans ceinture, se tournant du côté de l'occident, répétant à haute voix un vers grec, dont le sens est, *fuyez cantharides, un loup sauvage vous poursuit*. 10°. Les égyptiens, pour désigner un homme mort de la fièvre, représentoient un *scarabée* qui avoit les yeux transpercés par une aiguille. 11°. Enfin, les égyptiens qui vouloient dépeindre un homme amolli par la volupté, le désignoient par un *scarabée* environné de roses ; ils croyoient que l'odeur des roses énervoit, endormoit & faisoit mourir le *scarabée*.

« Il est certain, dit M. Paw, (*tom.* 2.) que quelques animaux sacrés n'avoient chez les égyptiens que des propriétés énigmatiques & augurales, sans qu'on puisse leur en découvrir d'autres de quelque côté qu'on les considère, comme le *scarabée*, qu'on avoit dédié au soleil. Mais il ne faut cependant pas croire qu'il soit réellement question d'un aussi vilain insecte que celui dont parle Pline. Après avoir réfléchi à la description, qu'en donne Orus Apollon, qui le représente comme rayonnant de cet éclat qu'ont les yeux des chats dans les ténèbres, je me suis apperçu que les égyptiens avoient pris pour le symbole du soleil le grand *Scarabée* doré, que quelques-uns appellent cantharide ; & qu'on voit communément dans les jardins, où il dévore les fourmis, & chasse les vers. Cet insecte est comme couvert d'une lame d'or ; & quand le soleil tombe directement sur les étuis de ses aîles, il paroît un peu rayonner ; ce que le traducteur latin d'Orus a rendu par les mots de *radiis insignita*, à-peu-près comme le porte le texte. »

« Les autres *scarabées* sacrés de l'Egypte ont été le Monocéros, qui n'a qu'une corne au haut de son corcelet, & le cerf ou le taureau volant qui en a deux ; qu'il serre comme des tenailles. Toutes les superstitions relatives à ces trois différentes espèces d'insectes doivent être regardées comme fort anciennes ; & il se peut qu'elles étoient répandues parmi les ethiopiens & les autres habitans de l'Afrique avant même que l'Egypte ait été peuplée. (On voit déja des *scarabées* sculptés en pierres dans les sépultures royales de *Biban-el-Moluk*. Et j'ai dit que ces sépultures sont plus anciennes que les pyramides). On en trouve des traces non-seulement dans le Grillon sacré de l'isle de Madagascar ; mais jusques parmi les Hottentots, qui comme on l'observe dans l'Histoire générale des Voyages, regardent avec vénération les personnes sur lesquelles le *scarabée* marqué de taches d'or, ou le taureau volant du Cap vient se reposer ; parce que c'est à leurs yeux un pronostic très-heureux. Mais ce qui peut nous étonner davantage, c'est que des préjugés semblables se soient introduits en Europe au sujet du *scarabée*, que le vulgaire nomme ridiculement *Mouche du Seigneur*. Il n'est pas croyable, ni même possible que cette superstition ait été puisée dans les écrits de S. Ambroise, puisque le peuple ne lit guère les écrits de S. Ambroise ; & il ignore profondément que cet auteur a comparé plusieurs fois le Christ ou le Messie à un *scarabée*, sans qu'on ait pu jusqu'à présent deviner sur quoi une si étrange comparaison est fondée. »

« Si sous nos climats tempérés l'imagination de l'homme a pu s'égarer jusqu'à ce point, y a-t-il quelqu'un parmi nous, qui soit surpris de ce que les Afriquains dont l'esprit est exalté par le feu de l'atmosphère ayent découvert de la ressemblance entre les cornes de la lune & les cornes du bœuf nain, qu'on nomme *Bubalos* ; entre le *scarabée*, qu'on nomme taureau volant, & le taureau zodiacal ?

« Dans les monumens rapportés par Monfaucon & Caylus, on voit des femmes égyptiennes qui paroissent donner à manger à des *scarabées* sur des tables ou des autels : or, je m'imagine que cela nous représente la véritable manière de tirer des augures de cette sorte d'insectes, qu'on observoit à-peu-près comme les romains observoient les poulets, lorsqu'ils faisoient ce que Cicéron appelle dans le second livre de la divination, le *tripudium* & le *terripavium*. »

« Parmi les pierres gravées égyptiennes, tous les *scarabées*, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv.* 2, *c.* 1.) ; c'est-à-dire, toutes les pierres dont la partie convexe représente un escarbot gravé en relief & dont le côté uni offre une divinité égyptienne travaillée en creux, sont des temps postérieurs aux Ptolémées. Les Ecrivains qui croient ces pierres très-antiques (*Natter Pier. grav. fig.* 3.), n'ont point d'autres signes qui constituent leur haute antiquité, que la médiocrité du travail : ils ne connoissent point de caractères qui indiquent la manœuvre des égyptiens. De plus, toutes les

pierres gravées ordinaires, représentant des figures ou des têtes de Sérapis ou d'Anubis, sont du temps des romains. Dans ces ouvrages, Sérapis n'a rien d'égyptien; c'est le Pluton des grecs. Aussi prétend-on que le culte de cette divinité vient de la Thrace, & qu'il ne fut introduit en Egypte que sous les premiers des Ptolémées. (*Macrob. Satur. L. 1, c. 7, p. 179. Conf. Huet. Dem. Evang. Prop. 4, c. 7, p. 100.*) Le cabinet de Stoch renferme quinze pierres gravées avec l'image d'Anubis, & elles sont toutes des temps postérieurs. Les pierres nommées *Abraxas* sont généralement reconnues aujourd'hui pour des caractères mystiques des gnostiques, des basilidiens, hérétiques des premiers siècles du christianisme, & le travail en est tel qu'il ne mérite aucune considération. »

« Il me paroît, dit Caylus (*Recueil d'Antiquités 2, page 38.*), que les égyptiens ont employé constamment pour leurs amulettes la forme des *scarabées*; nous en trouvons de toutes les matières, à la réserve des métaux. Cependant l'art de la fonte leur étoit connu. Peut-être quelque superstition particulière que nous ignorons, leur défendoit d'employer les métaux à cet usage. Les *scarabées* de terre cuite, couverte d'émaux de couleur verte & bleue, étoient préférés par ces peuples, du moins je n'en ai point vu d'autre couleur; ils en faisoient de toutes les pierres fines & de tous les marbres. Dans quelque art que ce puisse être, les manœuvres différentes & nécessaires sont une preuve de ses progrès; de sorte que les moyens d'opérer, examinés avec soin, nous font connoître les dates des monumens, & la route qui a conduit les talens à divers degrés de perfection; car, outre les premiers procédés & la gravure, la couverte, le degré du feu & le moule exigeoient d'autres manœuvres nécessaires pour la production de ces ouvrages. D'abord on dut se servir de corps cylindriques, quarrés & pyramidaux. On vint ensuite aux *scarabées*, & l'on s'y arrêta. A quoi l'on fut porté sans doute, non-seulement par le respect que la religion inspiroit pour un animal qui étoit l'emblême du soleil, mais encore par des raisons d'usage & de commodité. Le corps du *scarabée* servoit de tenue à la main, & sa base permettoit de placer le sceau ou le cachet avec autant de sûreté que de facilité. Les étrusques ont admis cet usage, & l'ont pratiqué. Mais les grecs ont dans la suite supprimé le corps du *scarabée*, & conservé la forme ovale, que sa base présentoit pour le corps de la gravure; enfin, ils ont monté ces pierres dans des anneaux qui leur servoient d'ornemens, & offroient aux yeux les belles gravures que leurs artistes avoient exécutées, sans exclure l'utilité attachée à ces sortes d'ouvrages ».

La plupart des pierres gravées étrusques portent la figure de ces insectes gravée sur leur côté convexe. Le *scarabée* étoit chez les égyptiens le symbole du soleil, principe de la génération; de plus, ils le regardoient comme un emblême du courage; car ils croyoient qu'il n'y avoit que des males parmi ces insectes, pour lesquels, en conséquence, ils avoient beaucoup de vénération. Les pierres qui avoient la forme de *scarabée*, servoient d'amulettes; elles étoient employées comme des préservatifs contre toutes sortes de malheurs. Il paroît que les étrusques, en adoptant la forme bizarre des *scarabées* d'Egypte, admirent aussi les idées superstitieuses que les égyptiens y avoient attachées. En effet, ces *scarabées* sont percés dans leur longueur; ce qui suppose qu'on les suspendoit au cou, ou qu'on les attachoit sur différentes parties du corps.

Les *scarabées* étrusques, qui sont en grand nombre, n'excèdent guères la grandeur naturelle des insectes qu'ils représentent. Ceux des égyptiens, au contraire, sont assez souvent d'une grosseur extraordinaire; il y en a dans le cabinet de Ste-Geneviève, qui ont jusqu'à quatre pouces de longueur. Ce peuple y employoit les matières les plus dures, telles que la pierre de touche & le basalte non-volcanique. La partie convexe est ordinairement travaillée sans beaucoup d'art, & sur la base ou la partie plane on voit des caractères qu'on n'est point encore parvenu à entendre. La cornaline étoit ordinairement la matière que les étrusques choisissoient pour leurs *scarabées*. Parmi ces *scarabées*, il s'en trouve d'un très-ancien style, & qui sont néanmoins d'un travail extrêmement précieux. On y remarque à la vérité des incorrections de dessin dans les figures, & de la dureté dans la coupe des muscles; mais ces défauts constituent la manière des étrusques.

« Le monument que présente ce numéro, dit Caylus (*Rec. d'Antiq. 5. pl. 7. n. 1.*) me paroît un des plus singuliers de ceux que l'Egypte m'a fournis. On y voit une tête de femme, qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme Isis, quoiqu'elle soit placée sur le corps d'un *scarabée*, qui d'ailleurs n'a rien d'extraordinaire; il est formé de cette pierre noire & tendre, dont j'ai si souvent parlé (de la serpentine) ». *Voyez* CATAIBATÈS, EGYPTIENS (Monumens).

SCARPUS, surnom de la famille *PINARIA*.

SCARUS, scare, poisson d'un goût exquis, qui fut long-temps inconnu aux romains, jusqu'à ce qu'Octave, commandant d'une flotte, en apportât sur ses vaisseaux une très-grande quantité, qu'il fit jeter dans la mer, le long des côtes de la Campanie. Ce poisson devint ensuite les délices des friands de Rome, qui faisoient sur-tout cas de

ses entrailles, comme l'indique Martial (13. 84.):

Hic scarus, æquoreis qui venit obesus ab undis,

Visceribus bonus est, cætera vile sapit.

SCASOR. On lit ce mot dans une inscription recueillie par Muratori (2046. 6.). Il ne se trouve employé qu'une autre fois dans le code théodosien (*Lib. de excusat.*), où il se trouve joint aux noms de différens artistes ou artisans, *barbaricos*, *pictores*. On peut en conclure qu'il désignoit aussi quelqu'artisan.

SCAURUS, surnom des familles ÆMILIA & AURELIA.

SCEAU ou SCEL.

N. B. Cet article, un des plus importans pour la connoissance des chartes, est tiré de la *nouvelle diplomatique in*-4°. des savans bénédictins.

Si le nom de *sceau* est équivoque en françois, il l'est encore davantage en grec & en latin. Du mot de *bulla*, qui signifie un *sceau*, les lettres pontificales & les constitutions inpériales ont été appelées *bulles*; de même, de *sigillum*, les épitres & toute espèce de chartes ont été nommées chez les latins du moyen âge, & même du Bas-empire, *sigilla*, & chez les grecs σιγίλλια, σφραγῖδες. Mabillon doute, s'il faut entendre des *sceaux* ou des chartes, certaines expressions du onzième siècle, qu'on lit dans quelques statuts, & decrets du royaume de Hongrie. Elles portent que le juge pourra jeter son *sceau* sur les laiques, pour les citer en justice, *sigillum mittere vel projicere*; mais les éditeurs & les continuateurs de du Cange se déclarent sans hésiter en faveur des diplomes; & nous nous rangeons volontiers de leur côté. George Eckhart prouve que *sigillum* étoit pris autrefois pour une lettre ou une ordonnance du roi.

Une autre équivoque, qu'il n'est pas si facile d'écarter, c'est que les *sceaux* se prennent tantôt pour les instrumens, avec quoi l'on scelle, tantôt pour les empreintes & les seings qu'ils forment sur la cire, sur le papier ou sur toute autre matière. Quoique ces deux notions soient inséparables, nous nous bornerons presque uniquement à considérer les *sceaux* sous le second rapport. En effet on voit rarement des anneaux, *sceaux*, ou cachets, attachés aux diplomes, afin de leur concilier plus d'autorité. Leur empreinte est en ce genre tout ce qu'on peut exiger de plus fort, & c'est aussi à-peu-près tout ce qu'on découvre sur les chartes munies de *sceaux*.

Les anneaux ont précédé les *sceaux*, & ceux-ci les cachets. A force d'augmenter le volume des anneaux, on en a fait des *sceaux*; & à force de diminuer celui des *sceaux* on en a fait des cachets. Les anciens, & particulièrement les romains, se servirent d'anneaux pour sceller. Nos rois de la première & seconde race & quelques-uns même de la troisième se conformèrent à cet usage. Les *sceaux* différens des anneaux n'ont paru que vers le neuvième siècle, & les contre-*scels*, *sceaux* secrets, qu'au douzième, quoiqu'il y ait quelques exemples de ces derniers plus anciens.

Pour désigner les *sceaux*, point de nom plus ancien chez les latins, que celui *d'annulus*, ni chez les grecs que ceux de δακτύλιος & de σφραγίς. On distinguoit souvent ces anneaux des simples bagues, en les nommant *annuli signatorii*, & quelquefois, *sigillaricii & cerographi*, noms déja en usage chez les empereurs romains. Saint-Avit, evêque de Vienne, ne leur donne que celui de *signatorium*. Nos rois de la seconde race dans les annonces de leurs anneaux ne disent point *annullus*, mais *anulus*.

Dès le premier siècle, & même auparavant, *signum* se prenoit pour un *sceau*, *signare* pour sceller, *signatores* pour ceux qui apposoient leurs anneaux sur les testamens. En ce sens *signum* étoit également consacré par les loix & par l'usage public. Il etoit encoretrès-ordinaire aux cinquième & sixième siècle; mais il devint plus rare dans la suite, depuis qu'il fut appliqué aux signes de croix, mis au pied des actes par les témoins ou les intéressés. Quelques-uns même veulent, qu'on l'ait pris pour des parafes. *Signaculum* fut susceptible d'une aussi grande variété de sens. Outre les signes de croix & les monogrammes; il signifioit encore, vers le quatrième siècle, le cachet de l'anneau, *annuli signaculum*, dit S. Jérôme.

Les bulles, *bullæ*, ont été sujettes à de semblables equivoques. Pour nous renfermer dans la signification des *sceaux*, ce nom continue toujours, du moins en latin, d'être propre à ceux des bulles des papes & de certaines constitutions des empereurs. Depuis le neuvième siècle, il fut de temps en temps employé, pour marquer les *sceaux* de nos rois, de quelques grands seigneurs, & sur-tout des prelats & des chapitres.

Par rapport à ces dernières, cet usage n'étoit point encore passé au treizième siècle. Du reste, par ce terme, on ne prétendoit pas faire entendre pour l'ordinaire toutes sortes de *sceaux*, mais uniquement ceux qui étoient de métal, quel qu'il pût être: nous disons pour l'ordinaire; car le mot *bulle* marque aussi bien un *sceau* de cire qu'un *sceau* de plomb. Heineccius qui prétend le contraire, est solidement refuté par Leyser. Ce docte

allemand, rapporte un diplôme du treizième siècle, scellé en cire, quoique le *sceau* soit simplement nommé bulle. Le βοῦλλα des grecs n'étoit pas exposé aux mêmes équivoques que le *bulla* des latins. Leur βουλλωτήριον marquoit l'instrument avec lequel on faisoit l'empreinte, & βοῦλλα cette empreinte même. Il y a plus, pour caractériser d'un seul mot, les *sceaux* d'or, de plomb & de cire, c'étoient χρυσοβουλλον, μολυβδοβουλλον, κηροβουλλον.

Characterium est mis par Mabillon au rang des *sceaux* remarquables & par leur antiquité & par leur singularité. C'est sous ce nom qu'il croit appercevoir le *sceau* de Bertran, évêque du Mans, & celui de son église, dans les paroles suivantes de son testament : *Characterium S. Ecclesiæ habuerint, vel characterium peculiare.* Mais comme il s'agit de marques imprimées sur des chevaux, pour faire connoître ceux à qui ils appartenoient, il prévoit avec raison, que d'autres verront ici plutôt des fers chauds, que des *sceaux* véritables, *cauterium jumentorum.*

Sigillum, entant qu'empreinte du *sceau* est de la première antiquité ; mais on ne s'en servoit que pour exprimer l'instrument avec lequel on la fait, que vers le neuvième siècle. Ce ne fut cependant qu'au onzième ou douzième qu'il prit pour toujours la place de l'anneau, dont il fit absolument abolir & l'usage & le nom dans les diplômes de nos rois. Les contre-scels qui étoient d'un moindre volume que les *sceaux*, & qu'on appelloit petits *sceaux secrets*, *signets*, semblent avoir succédé aux anneaux, ou plutôt être la même chose, sous une dénomination différente. Ils n'étoient alors de mise, que dans les lettres & les affaires privées, ou qui n'avoient pas besoin de porter des marques d'une grande authenticité.

Le *sceau* tiroit quelquefois son origine de la figure qu'il représentoit. Manassès archevêque de Rheims ratifia en 1105 une donation faite à l'abbaïe de S. Vincent de Laon en ces termes : *Per imaginis nostræ impressionem in secula ratam constitui.* Dans le pays Messin, le *sceau* public pour *barleter* ou sceller les contrats, s'appelloit *bullette* ou *burlette.*

En France, les *sceaux* publics & authentiques étoient ceux des seigneurs titrés, des justices royales & seigneuriales, des évêques, des abbés & des anciennes communautés. Les *sceaux* royaux portoient tous les armes de France, excepté le grand *sceau*, confié au chancelier ou garde des *sceaux*. Le roi y étoit représenté dans ses habits royaux & avec les marques de la royauté ; le grand *sceau dauphin* étoit destiné à sceller les expéditions, qui concernoient la province du Dauphiné. On appelloit *sceau des grands jours*, celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces, pour sceller les actes & les expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient. Le petit *sceau* étoit celui des chancelleries des parlemens. Celui des présidiaux étoit plus petit, & celui des simples justices royales l'étoit encore davantage. Pour l'ordinaire, elles n'avoient autrefois qu'une fleur de lis, & tel étoit encore celui du châtelet. Le *sceau des causes* fut celui des jurisdictions inférieures. On distingue encore les *sceaux* en publics, privés, ordinaires, extraordinaires, inconnus, étranges, informes, empruntés, &c.

Les métaux, les pierres précieuses, le verre, la craie, certaines terres, & la cire furent presque les seules matières, sur lesquelles on grava les *sceaux*, quelque fût la forme ou figure qu'anciennement on leur donnât. Les neuvième, douzième & treizième siècles nous offrent quelques anneaux attachés aux diplômes. Mais on a sujet de douter, si les deux anneaux d'or, qui pendoient d'une charte accordée aux chanoines de Bourges par le roi Louis VII, étoient des anneaux à sceller ou de purs simboles d'investiture. On sait qu'anciennement on mettoit l'acheteur ou le donataire en possession par l'anneau. Le pape Adrien IV donna l'Irlande à Henri II, duc de Normandie & roi d'Angleterre par une bulle ; mais il envoya en même-temps à ce prince, un anneau d'or, orné d'une émeraude, & cet anneau fut gardé dans les archives en signe d'investiture. Le même roi à la dédicace de l'église abbatiale de Cherbourg, offrit sur l'autel son anneau pour investir cette église de la dot qu'il lui donnoit. Afin de conserver la mémoire de cette offrande, on suspendit cet anneau proche le *sceau* de Richard I, roi d'Angleterre, pendant à la charte confirmative des donations d'Henri. Le même Richard fit sceller la charte de l'échange d'Andelys avec un grand *sceau* de cire verte, auquel on suspendit son anneau d'or avec une pierre précieuse. Quoique les anneaux ainsi attachés aient une liaison intime avec les chartes ; les exemples en sont trop-rares pour nous arrêter.

L'usage des pierres gravées pour sceller les actes & les lettres a été connu d'abord chez les égyptiens, ensuite chez les grecs, les etrusques, & la plupart des anciens peuples. On s'en servoit encore en France au moyen âge. En 660, Ebregisile, évêque de Meaux, avoit un anneau de pareille matière, sur lequel étoit gravée l'image de S. Paul, premier hermite, à genoux devant un crucifix, & ayant sur sa tête le corbeau, qui lui apporta chaque jour un moitié de pain pendant soixante ans. Le comte Eccard, fondateur du monastère de Percy, au diocèse d'Autun, fit son testament en 876, & légua à sa sœur Adane, religieuse de Faremoutier, un *sceau* d'améthiste, *sigillum de ametisto*, sur lequel étoit représenté un

un homme, peut-être David, tenant un lion. Il donna à Destrade, abbesse du même monastère, son *sceau* de Béril, *sigillum de berillo*, portant la figure d'un serpent. Ces sortes de figures, gravées sur les anciens *sceaux*, ont vraisemblablement donné naissance aux armoiries dans les siècles suivans. Quoi qu'il en soit, les anneaux de pierres précieuses ont été employés pour sceller jusqu'au douzième siècle. En 1174, Louis le jeune accorda aux chanoines de S. Etienne de Bourges la franchise de leur cloître, par une charte, à laquelle son anneau fut attaché par trois agraphes. C'est une pierre précieuse, brute & de couleur bleue, qu'on conservoit dans les archives de l'église métropolitaine. Les plus anciens *sceaux* de Danemarck étoient d'ivoire. On en connoît un en cette matière, sur lequel le pape S. Luce, martyr, est représenté au portail d'une église, tenant un bâton pastoral sans courbure dans la main droite, & un livre dans la gauche. Sa tête est environnée d'une cercle de perles. Aux côtés des deux tours qui flanquent le portail, on lit à droite *Lucius*, & à gauche *Papa*. L'inscription du cercle porte : *Sigil. S. Trinitatis Domg.* *. Ce *sceau* d'ivoire est de la fin du onzième siècle ou environ.

A l'exception de l'anneau d'or de Childéric, sur lequel est gravée la figure de ce prince, si nous remontons au-delà de Charlemagne, les siècles antérieurs au sien ne nous fournissent point de *sceaux* ni d'or, ni d'argent. Mais lui & ses successeurs dans l'empire & dans le royaume de France, ont fait grand usage de bulles ou *sceaux* d'or, quand ils ont accordé des diplômes très-importans. La plupart des princes se sont piqués de les prendre en cela pour modèles. Les papes ont si rarement donné des bulles d'or, qu'ils ne sauroient être soupponnés d'en avoir voulu faire parade. Ils n'en donnoient guères que quand il s'agissoit de confirmer l'élection d'un roi des romains, ou d'élever quelqu'un au cardinalat. Si le diplôme où Clément VII donne à Henri VIII, roi d'Angleterre, le titre de défenseur de la foi, fut scellé d'une bulle d'or, c'est un extraordinaire. Au contraire, les empereurs de Constantinople & les rois de Sicile ont singulièrement affecté de se distinguer par ces *sceaux*, quoiqu'ils n'en usassent pas dans le plus grand nombre des pièces qui émanoient de leur trône. Les rois d'Espagne, de Hongrie, d'Angleterre, de Bulgarie, sans parler de plusieurs autres, n'ont pu souffrir que leurs voisins l'emportassent sur eux par la richesse du métal, dont ils décoroient quelques-unes de leurs chartes. Divers princes, & particulièrement ceux qui du temps des croisades s'établirent dans les différentes contrées de l'Orient, prétendirent aussi le disputer par le prix de leurs *sceaux*, avec les têtes couronnés du premier rang.

Les souverains concertoient-ils entr'eux des traités ? s'il en faut juger par les autres contrats de même temps, ils devoient les orner d'autant de *sceaux* d'or, qu'il y avoit de parties contractantes. Mais, pour l'ordinaire, chaque prince faisoit apposer son *sceau* d'or à un exemplaire original du traité, qu'il échangeoit avec un semblable, où étoit le *sceau* de son nouvel allié. La France garde encore aujourd'hui un diplôme de Henri VIII, scellé en or, comme l'Angleterre en conserve un autre de François I, enrichi d'un *sceau* d'une matière également précieuse. Deux princes concouroient-ils à donner un même diplôme, les *sceaux* d'or de l'un & de l'autre y étoient attachés ? C'est ainsi qu'aux huitième & neuvième siècles on vit sur les mêmes chartes les *sceaux* d'or de Pépin & de Charlemagne, son fils, & ceux de l'empereur Guy & de son fils Lambert, qu'il avoit associé à l'empire.

Quelques-uns ont avancé que les empereurs français avoient emprunté l'usage des *sceaux* d'or des empereurs d'Orient. Mais Mabillon prouve que Théophile est le premier de ceux-ci qui les ait employés. Or Louis-le-Débonnaire lui en avoit donné l'exemple ; & même avant que Théophile fût né, Charlemagne & Pépin, roi d'Italie. C'est donc à Charlemagne, qu'il faut rapporter l'institution des *sceaux* d'or. Depuis ce grand monarque, soit que ses successeurs aient porté le titre d'empereurs, soit qu'ils aient pris celui de rois de France, ou de quelqu'autre portion de ses états, il en est peu qui n'aient usé quelquefois des *sceaux* d'or.

Les *sceaux* d'argent sont bien plus rares que les *sceaux* d'or. On en cite néanmoins quelques-uns des empereurs de Constantinople. Il faut prendre pour le type même le *sceau* d'argent que le pape Clément IV donna en 1266 aux moines de S. Gilles, en Languedoc, pour être substitué à l'ancien *sceau* du monastère. Bouche, voulant prouver que dans la principauté d'Orange, on datoit les actes publics du règne des princes & de celui des Commandeurs de l'hôpital de cette ville, allègue une charte de l'an 1288, munie de plusieurs *sceaux*. Les uns, dit-il, étoient *d'argent*, les autres *de plomb, ayant d'un côté les armes du prince de la même ville, & de l'autre celles du commandeur.* Robert II, prince de Capoue, donna en 1128 un diplôme qu'il fit sceller d'un *sceau* d'argent.

Quant aux *sceaux* de bronze ou d'airain, nous en connoissons plusieurs. Le cabinet du roi de Dannemarck en conserve un de figure ovale.

On ne peut pas douter que l'étain n'ait été quelquefois la matière des *sceaux*. L'histoire de l'église de Liége semble en donner un exemple dans ce texte rapporté par Heineccius : *Ostensum*

fuit in capitulo coram magistris sigillum plumbeum, sive STANNEUM, *ejusdem typarii cum magno sigillo argenteo episcopi.* On voit par la lettre 348 de Wibaud, abbé de Stavelo & de Corvey qu'en 1152, l'empereur Frédéric I usoit de trois sortes de *sceaux*, d'or, d'argent & d'étain.

De tous les *sceaux* de métal, ceux de plomb ont été d'un plus grand usage. Tous ou presque tous ceux qui ont suspendu des *sceaux* d'or à leurs diplômes, y ont aussi, mais bien plus fréquemment, attaché des *seaux* de plomb. Les preuves de l'antiquité de ces derniers nous rappellent aux premiers siécles de l'ère chrétienne. A la tête des bulles de plomb, publiées par Ficoroni, paroissent celles des empereurs Trajan, Marc-Aurèle, Lucius Verus, & Antonin Pie. Ces *sceaux* sont percés pour passer la cordelette qui les tenoit attachés aux diplômes de ces empereurs.

Le recueil de Ficoroni fournit un nombre des *sceaux* de plomb des empereurs chrétiens tant latins que grecs. Ceux-ci s'en servoient en écrivant aux despotes, aux patriarches & aux grands de l'empire. Les officiers de la cour de Constantinople usèrent aussi de bulles de plomb. Celles des papes sont beaucoup plus anciennes que ne l'ont crû la plupart des critiques. Nous n'avons aucune peine à croire que St. Grégoire le grand en ait fait usage. On en a des papes, Théodore, Vitalien & Jean V. qui gouvernèrent l'église romaine au septième siècle. On peut voir ces bulles de plomb représentées dans la précieuse collection de Ficoroni. Parmi celles que Muratori à publiées au troisiéme tome des antiquités d'Italie du moyen âge, il y en a des papes Zacharie & Paul I; mais celles qu'on attribue à St. Sylvestre & à St. Léon le grand, n'existent probablement que dans l'imagination ou dans les livres de quelques savans de France & d'Italie. Labbe a donné une bulle de Jean VIII en faveur de l'abbaye de Tournus. Elle est en papier d'Egypte, datée de l'an 877, & scellée en plomb. Les anciens papes ont presque toujours scellé de la sorte leurs grandes & petites bulles.

A l'exemple des empereurs & des pontifes romains, les évêques scellèrent assez souvent leurs actes en plomb. Anastase le bibliothécaire rend un témoignage formel à cet usage. Rien de plus commun dans les auteurs que les bulles de plomb des patriarches d'Orient. Ils s'en servoient en écrivant au métropolitain de Russie. Fleury n'a pas oublié dans son histoire écclésiastique la constitution du patriarche Alexis, *scellée en plomb à l'ordinaire*, & datée du mois de Janvier 6336 du monde, qui revient à l'an 1027 de J. C. On trouva en 1297 un acte souscrit & scellé d'une bulle de plomb, où Athanase patriarche de Constantinople prononçoit anathême contre tous ceux qui l'avoient obligé à se déposer lui même.

Un savant antiquaire d'Allemagne, reprend fort à propos Brompton, d'avoir avancé que les prélats d'en-deça-les-Alpes, n'usoient point de bulles de plomb. L'erreur est grossière; en effet le second concile de Châlon-sur-Saône, tenu en 813, veut que les lettres formées ou canoniques des évêques soient munies de pareilles bulles. *Presbyter...... (ad alium locum migrans) litteras etiam habebit, in quibus sunt nomina episcopi & civitatis plumbo impressa.* Le *sceau* en plomb d'Aldebert, évêque de Nismes pend encor à une charte de l'an 1174. On voit d'un côté l'image de la sainte Vierge, patrone de la cathédrale, avec ces mots autour, *Christi mater*, & de l'autre le nom seul du prélat, *Aldebertus Nemausensis episcopus.* En 1213 la bulle de plomb de l'évêque de la même ville fut apposée au traité d'alliance fait entre les cités d'Arles & de Nismes, par le chancelier du même évêque, avec cette sentence; *vias tuas, domine demonstra mihi.* Les Archevêques de Lyon aux treizième & quatorzième siècles, scelloient en plomb leurs chartes, comme si elles eussent été des bulles ou des constitutions apostoliques. Les abbés ont fait aussi usage des *sceaux* de plomb, quoique très-rarement. Celui que Philipe comte de Flandres envoya l'an 1181 aux moines de St. Augustin de Cantorberi étoit d'un abbé, au jugement de Spelman & de Mabillon. L'Allemagne conserve un nombre de diplômes, qui constatent que les évêques du pays ont fréquemment suivi le même usage.

L'usage des *sceaux* de plomb a été extrêmement rare dans la France septentrionale. Nous ne connoissons aucun de nos monarques de la troisiéme race, qui s'en soit servi. Il n'en est pas de même des rois d'Espagne & de Sicile. En 1204 Pierre d'Arragon fit sceller en plomb les coutumes de Montpellier. Dom Ferdinand, roi de Castille & de Tolède, après avoir réglé une contestation, donna deux chartes pour être gardées par les parties respectives. Et afin qu'elles n'eussent plus de différend, il fit sceller les deux pièces de sa bulle de plomb. On trouve un modèle de cet acte dans la bibliothèque universelle de Polygraphie espagnole. Il est daté de l'ère 1781, c'est-à-dire en 1243 de Jesus Christ.

Théudicius, duc de Spolète, se servoit d'un *sceau* de plomb, en 781. Les doges de Venise, les comtes, les seigneurs de Montpellier & les villes, aimoient aussi à s'en servir. Mais l'empereur Manuel ôta aux doges le privilége de sceller en plomb, que les empereurs grecs précédens leur avoient accordé. Dès l'an 1064, la république de Lucques fut gratifiée du droit d'user d'un semblable *sceau* par le pape Alexandre II, comme si un pareil privilége eût été bien important. On connait une bulle de plomb pendante à un acte de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, sur laquelle

étoit représenté d'un côté un homme assis sur une chaise, jouant de la harpe, avec cette légende: *Sigil. Guill. Domini de Montepesulano*, & de l'autre un chevalier armé de toutes pièces, sur un cheval de bataille, tenant un bouclier dans sa main, sur lequel paroissoit un bezant avec la même inscription. Il paroît par une charte de l'an 1146, que Raymond, comte de Tripoli, scelloit en plomb. Heineccius, rapporte plusieurs exemples de pareils *sceaux* des villes d'Italie & d'Allemagne.

En Languedoc, les plus anciens *sceaux* pendans au bas des diplômes, furent en plomb. Celui de Raymond de St. Gilles, comte de Toulouse, pendant à la charte qu'il donna en 1088, en faveur de l'abbaye de St. André d'Avignon, en est la preuve. Vaissette observe que les comtes de Toulouse scellèrent toujours depuis en plomb les chartes qu'ils donnèrent pour leurs domaines situés dans l'étendue de leur marquisat de Provence, ou du comtat-Venaissin. Les autres chartes qui concernoient le reste de leurs domaines furent scellées en cire, soit avec le grand, soit avec le petit *sceau*. Aux treizième & quatorzième siècles dans la France méridionale, les seigneurs particuliers faisoient sceller en plomb leurs contrats. Nous en avons vu cinq ou six en original munis de la bulle de plomb du vendeur. C'étoit alors une des fonctions des notaires publics d'attacher les bulles avec des cordons, des lacets & des fils de chanvre de différentes couleurs. Afin de rendre les actes plus authentiques on en ôtoit quelques fois les *sceaux* de cire, pour y mettre des bulles de plomb. En 1186, Hugue de Baux, vicomte de Marseille, avoit confirmé par un acte toutes les donations que ses prédécesseurs avoient faites à la commanderie de Trinquetaille, de l'ordre de St. Jean de Jérusalem. Cette charte de confirmation n'avoit été scellée qu'en cire. Mais en 1209, il fit mettre à la place son sceau de plomb, par un notaire & en présence de plusieurs témoins, ainsi qu'il est porté dans l'acte, dont l'original est à Arles, dans les archives de l'ordre de Malthe.

La craie, est peut-être la plus ancienne matière qui ait reçu l'empreinte des anneaux chez les peuples d'Asie. Les romains ne tardèrent pas à l'appliquer à cet usage, tant pour sceller leurs lettres publiques que particulières. Servius expliquant l'Enéide, en parle comme d'une coutume antique. *Epistolam miserunt creta antiquo more signatam.* Ficoroni a fait graver sept médailles ou *sceaux* de *craie* de différentes couleurs. La terre sigillée dont les anciens se servoient pour cacheter, étoit graisseuse & argilleuse, elle approchoit plus du bitume que de la craie.

Que la terre à potier chez les romains ait reçu les empreintes des *sceaux* & des cachets; c'est un fait constaté par quantité de grands vases de terre cuite, qui subsistent encore. Non seulement ces vases, où l'on gardait le vin, & les liqueurs étoient marqués de cachets; on imprimoit encor les *sceaux* sur les amphores de verre. Heineccius en trouve la preuve dans ces paroles de Petrone; *statim allatæ sunt amphoræ vitreæ, diligenter gypsatæ.* Au tems du septième concile général, certaines terres molles ou détrempées étoient encore la matière des *sceaux*. Léonce, évêque de Naples, pour défendre l'honneur dû aux saints images, alléguoit les *sceaux* des empereurs, qu'on honoroit, sans crainte de tomber dans le péché d'idolatrie; parce que cet honneur se rapportoit aux empereurs mêmes & non au plomb, ni à la terre, πηλόν, *lutum*, dont les *sceaux* étoient formés. On se servoit autre fois de malthe, c'est-à-dire, d'un mélange de poix, de cire, de platre, & de graisse pour sceller les actes. C'est peut-être de cette espèce de ciment, qu'il faut entendre le mastic, dont quelques auteurs ont dit que les *sceaux* étoient composés. Caylus a observé que les Etrusques scelloient du sang des pourceaux les traités d'alliance & de paix avec les nations voisines. On prétend que les Rois même n'ont scellé quelques fois leurs lettres qu'avec du pain ou de la pâte de farine.

Miraumont parlant des actes de chancellerie en France, dit qu'on les scelloit « de simple pâte, » enclose dans un parchemin en rond; ce qui a » duré, ajoute-t-il, jusqu'à ce que l'on a trouvé » l'usage de la cire, dont à présent on usent les chan- » celleries ».

La cire fut toujours la matière la plus ordinaire des *sceaux* tant des Princes que des particuliers. Nos premiers rois en empruntèrent l'usage des romains. Les *sceaux* de cire s'appelloient Κηροβουλλα chez les grecs. Leurs empereurs s'en servirent pour sceller un grand nombre de constitutions rapportées dans le Droit grec-romain. Il ne faut donc pas s'en rapporter à Codin, qui dit qu'à la cour de Constantinople la cire étoit réservée pour les lettres que les empereurs écrivoient à leurs mères, à leurs sœurs & à leurs fils déclarés Césars. Les patriarches de C P scelloient en cire, lorsqu'ils écrivoient à d'autres métropolitains qu'à celui de Russie. Mabillon n'avoit jamais vû de *sceaux* de cire aux bulles des papes, ni aucun auteur, qui fit foi de leur existence. Il est pourtant plus probable que les premiers pontifes romains & quelques uns de leurs successeurs s'en sont servis pour sceller leurs lettres. Le fait paroit certain à l'égard de Jean XV qui scelloit quelques fois de son anneau. Les empereurs allemans imitèrent les empereurs françois. Les abbayes de Corvey en Saxe & de Saint-Emmeran de Ratisbonne, conservent des chartes de Conrad I dont les *sceaux* sont de cire. Tous les diplômes originaux d'Othon le grand, ne sont pas autrement scellés.

Il est nécessaire, dans la vérification des *sceaux*,

d'examiner la qualité de la cire. Celle des anciens est devenue dure, séche & aride par la progression des tems. Les *sceaux* dont la cire est onctueuse, & un peu ductile, décelent des siècles plus récens. Si l'on appercevoit une pareille cire mise au dos d'un ancien *sceau* plaqué, nécessairement sec & aride, ce seroit une marque qu'on l'auroit frauduleusement détachée d'un diplôme, pour le faire servir à un autre. Souvent la cire des *sceaux* antiques est composée; telle est par exemple, celle des *sceaux* gris-blancs appliqués au bas de quelques chartes authentiques de Louis le débonnaire. La charte de Pépin, roi d'Aquitaine, gardée à la bibliothèque nationale, n°. 6, offre un *sceau* de cire blanche, mêlée de poil assez roide. Le *sceau* brunâtre de Charle-le-simple, attaché au diplôme 23 de la même bibliothèque, paroit plutôt un mastic qu'une véritable cire. Nous avons souvent rencontré des *sceaux* de pareille matière.

Quant à la cire d'espagne, elle est depuis cent vingt ans d'un grand usage pour sceller, & sur-tout pour cacheter les lettres. C'est un composé de gomme laque, diversement colorée, de poix-résine, de craie, & de cinabre qu'on broye quand on veut lui donner la couleur rouge.

S'il est inutile d'examiner la couleur des *sceaux* de metal, de verre, de ciment, de mastic, de terre cuite; cet examen est indispensable relativement aux *sceaux* de cire. Leurs couleurs ont varié selon les tems, la qualité des personnes & la nature des affaires. Ces variations fournissent souvent les moyens de discerner les faux actes. Un diplôme de la première, de la seconde, & des commencements de la troisième race de nos rois, scellé en cire verte, porteroit une marque évidente de fausseté. La cire des *sceaux* est de six couleurs, blanche, jaune, rouge, verte, mixte ou composée, bleue & noire. Mais une longue suite de siècles n'a guère manqué d'altérer quelques-unes de ces couleurs. Les *sceaux* de cire des romains, en forme de médailles, étoient de couleur blanche, cendrée, brune, noire, rousse, &c. Mais la couleur de la cire sur laquelle ils imprimoient leurs cachets, nous est inconnue.

La plupart des *sceaux* de nos rois Mérovingiens, Carlovingiens, & des premiers Capétiens sont en cire blanche. A force de vieillir, la surface en est ordinairement brune; mais si l'on pénètre dans l'intérieur, on apperçoit la couleur de blanc cendrée. On sait par expérience que l'humidité de l'air & la poussière brunissent la cire la plus blanche. C'est peut-être à quoi n'ont pas fait assez d'attention les auteurs qui veulent que la couleur jaune, *luteus sive flavus*, soit la première qu'on ait donnée aux *sceaux* de cire. La blanche n'a pas été tellement propre à nos anciens rois, que les empereurs d'Allemagne n'en aient fait un usage très fréquent, depuis Othon I jusqu'à Frédéric IV. Cette couleur fut aussi la plus ordinaire des *sceaux* des ducs, prélats & comtes de l'empire, jusqu'au treizième siècle. Depuis cette époque, l'usage en fut assez rare, sur-tout hors de l'Allemagne. Frédéric IV ayant créé un duc de Modene & de Regio, lui accorda le privilége de sceller en cire blanche, comme faisoient depuis long-tems les princes de l'empire. Presque toujours les rois de la grande Bretagne jusqu'à Charles I ont donné à cette couleur la préférence.

En France, sous la troisiéme race, nos rois, les abbés & les comtes, imprimèrent assez souvent leurs *sceaux* sur la cire blanche. Louis le Gros, Mathieu, évêque d'Albane, & Guillaume, archevêque de Rheims, au douziéme siècle furent du nombre.

Miraumont veut qu'elle soit devenue propre des *sceaux* du roi de France. Par un statut de Henri III les *sceaux* de cire blanche sont affectés à l'ordre du St. Esprit. Les lettres royaux, qui contiennent des concessions qui ne doivent durer qu'un tems, doivent être scellées en cire blanche....... En Angleterre elle est encore aujourd'hui réservée pour les lettres de rémission.

Parce que le jaune est naturel à la cire, Wilthemius, Ruddiman, Leyser & quelques autres célèbres diplomatistes ont cru que cette couleur a été celle des *sceaux* les plus antiques. Mais Mabillon n'en fait pas remonter l'usage au-delà du douzième siècle. La cire jaune ou blonde fut alors employée par le roi Louis VII, par Henri II roi d'Angleterre, par les grands seigneurs, les prélats & les communautés. Les *sceaux* de Pierre, archevêque de Tarentaise, de Bouchard de Montmorency au douziéme siècle, de Béatrice, comtesse de Guines, & de plusieurs autres, sont d'un jaune parfait, au jugement du savant bénédictin: au lieu que celui de Wermond évêque de Noyon, au treiziéme siècle, est de couleur blonde. Nous avons vû des *sceaux* de la même couleur & du même tems dans les archives de l'abbaye de Molesme. Ménage, après avoir dit que Guillaume-des-Roches, seigneur de Sablé & Sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine en 1212, scelloit de cire jaune, ajoute que son *sceau* dans la fondation de Bonlieu est de cire verte; ce qui montre que les mêmes personnes se servoient de différentes couleurs. La Thaumassière, fait mention d'une charte donnée en 1219 par Louis, comte de Sancerre, à laquelle est attaché un *sceau* de cire jaune, pendant à un lac de cuir, & sur lequel est représenté un cavalier tenant une épée d'une main, & un écu aux armes de Champagne, avec cette inscription; *sigillum Ludovici comitis sacri-cæsaris*. Au revers on voit un contre-scel portant les mêmes armes. En 1269, Pierre de Lautrec, fils de Sichard

VI, vicomte de Lautrec, scelloit les actes en cire jaune. Parmi les *sceaux* d'Angleterre, Madox n'oublie pas ceux qui ont eu cette couleur. En Allemagne aux quatorziéme & quinziéme siècles, à peine trouve-t-on un seul *sceau* de monastère ou de particulier, qui ne soit de cire jaune. L'empereur Sigismond, les ducs, les duchesses & les évêques allemans de ces tems-là s'en servirent fréquemment.

D. Mabillon avoit peine à croire que les rois de France en eussent fait usage avant le treiziéme siècle. Dans la suite les français attachèrent à la cire jaune, je ne sçais quelle idée de grandeur, qui en fit regarder l'usage dans les *sceaux* comme une prérogative singulière, que du Tillet prétend avoir été réservée à nos monarques; ce qui est confirmé dans les articles de l'assemblée de S. Germain de l'an 1583. Louis XI crut accorder un grand privilége à son oncle René d'Anjou, roi de Sicile, lorsqu'il lui permit à lui & à ses enfans en droite ligne de sceller en cire jaune, tant en France qu'en Sicile. Le diplôme de cette concession singulière, daté du 28 janvier 1468, & du mois de mai 1469, se trouve dans les regiſtres du parlement. Mais aujourd'hui, dit D. Mabillon, les chancelleries de France scellent tous les actes en cire jaune; ce qu'il falloit restreindre à la petite chancellerie. Néanmoins l'une & l'autre scelloient de la sorte les *lettres de justice*. Les déclarations du roi qui n'étoient autre chose que l'interprétation des édits, & qui commençoient par ces mots, *A tous ceux, qui ces présentes lettres verront*, étoient scellées de cire jaune, sur une queue de parchemin, & datées du jour, du mois & de l'année courante. En général la cire jaune servoit pour les lettres royaux & les expéditions les plus ordinaires.

La cire rouge approche trop de la pourpre & du cinabre, dont les anciens empereurs ont fait tant d'usage, pour que les autres souverains n'en aient pas fait la matière de leurs *sceaux*. Ceux de nos rois de la premiere & de la seconde race, offrent fréquemment une cire rouge tantôt pâle, tantôt rembrunie. Sous la troisiéme race, on a usé d'abord de cire rouge ordinaire. Frédéric Barberousse est le premier des empereurs d'Allemagne qui ait scellé en cire rouge, à l'exemple des empereurs de Constantinople. Plus de cinquante ans avant lui, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, scelloit en cette couleur. Les rois, les évêques, les abbés, les chapitres, les monastères, les clercs & les seigneurs s'en sont servis, sur-tout dans les jugemens. Parmi nos rois Capétiens, Mabillon n'en cite pas de plus anciens que Louis le Jeune. Au quatorziéme & quinziéme siècles, les lettres, les quittances, les montres, & autres actes semblables sont pour la plupart scellés en rouge. Nous avons entre les mains une lettre close de Bertrand du Guesclin au duc d'Anjou, écrite sur du papier de chiffes, & cachetée en cire de cette couleur. Les universités & les communautés l'ont adoptée. A la cour, on réservoit la cire rouge pour les affaires qui concernoient la Provence, le Dauphiné, & les autres pays non réunis à la couronne.

Les anciens dauphins scelloient effectivement en rouge, comme il paroit par un *sceau*, dont Secousse a donne une description. Un privilége accordé par Marguerite, reine de Sicile, comtesse de Tonnerre en 1291, est muni d'un *sceau* de cire rouge, long & cornu. Le diplôme accordé l'an 1157 à la chartreuse du Mont-Dieu, par Eudes, abbé de S. Remi de Reims, offre un *sceau* de cire rouge, sur lequel on voit un buste avec cette inscription *Scs Remigius Francorum Apls*, (*Apostolus*) c'est-à-dire, *S. Remi Apôtre des François*. Dix-sept cardinaux assemblés à Viterbe en 1270, pendant la vacance du S. Siège, dressérent un acte, qu'ils scellèrent chacun de leur *sceau* en cire rouge. Les papes s'en servent depuis plusieurs siècles, pour imprimer l'anneau du pêcheur sur les brefs.

Si les empereurs d'Orient affectèrent d'employer la cire verte, pour se montrer égaux aux patriarches, ils se servirent aussi de la cire rouge, pour relever la dignité impériale. Dans les bas temps, quand les despotes usurpèrent les marques de l'autorité suprême, leurs *sceaux* prirent la couleur rouge. De-là on conjecture que la cire rouge servit à sceller la lettre que le despote Démétrius Paléologue écrivit à Charles VI, roi de France. Cette couleur ne plut guères moins aux empereurs d'Allemagne. Cependant un de leurs plus anciens *sceaux* en cire rouge ordinaire, est celui que Frédéric I, fit attacher au célèbre diplôme, dont la ville de Spire a fait graver une copie en lettres d'or, sur une table de bronze. L'usage devint beaucoup plus fréquent après l'interrègne, qui finit à l'élection de Rodolphe de Hapsbourg. Le *sceau* de cire, dont cet empereur fit sceller un de ses privileges, est d'un rouge aussi éclatant que la pourpre la plus brillante. On a des sceaux presque semblables des empereurs Adolphe & Sigismond. On voit par la réponse de la ville de Paris à la lettre que le duc d'Autriche lui écrivit en 1486, que ce prince se servoit de cire rouge. Au quatorzième & quinzième siècles, elle fut employée par les archevêques, les évêques, les abbés, & les abbesses d'Allemagne. Enfin, les princes, les comtes, & les villes de l'Empire ambitionnerent la prérogative d'user de cire rouge. Voilà l'origine de tant de diplômes impériaux, qui accordent aux uns & aux autres le droit de sceller en cette couleur. Aujourd'hui ce droit appartient en propriété à tous les grands, qui possédent dans l'Empire des souverainetés territoriales: au lieu que les communautés n'en jouis-

sent, qu'après en avoir obtenu le privilége. C'est ainsi que les abbés de Gengenbac en Alsace ont joui du droit de sceller tous leurs actes en cire rouge, depuis qu'en 1404, l'empereur Rupert ou Robert leur en accorda la permission, en signe de liberté, & comme une grace singulière du S. Empire. Le plus souvent les empereurs, les rois de Danemark, de Suède & de Pologne, se servent de cette couleur. Mais on la réserve en Angleterre, pour les lettres appellées *commissions*.

On a vu plus haut que les empereurs & les patriarches d'Orient scelloient en cire verte les lettres qu'ils écrivoient à certaines personnes. En France cet usage ne semble pas remonter au-delà du douzième siècle. Philippe Auguste est probablement le premier de nos rois qui de tems en tems se soit servi de cire verte. Ses successeurs l'ont employée, mais pas toujours. On voit dans les archives de l'église collégiale de sainte Radegonde de Poitiers, le *sceau* de S. Louis avec le contre-scel de cire verte, pendant à un concordat de l'an 1231, entre le roi & le chapitre de cette église, au sujet des bois & de la juridiction d'une belle terre, dont jouissoient les chanoines. Nous possédons une charte de Philippe le Hardi, dont le *sceau* de cire est de même couleur. Les archives de l'abbaye de S. Ouen de Rouen, offrent un *sceau* de cire verte, suspendu par un lacs de soie verte & rouge à une charte de Philippe-le-Bel, donnée en 1312. La cire verte devint d'un usage fréquent sous le règne de Charles V. On en trouve la preuve dans le cinquième tome des ordonnances de nos rois; où il y a une multitude de lettres royaux scellées en cette couleur, destinée depuis long-temps pour les lettres qui devoient durer à perpétuité & pour les graces; on s'en servoit pour sceller les priviléges, & les lettres d'annoblissement. La Roque, après avoir dit, que ces lettres doivent être vérifiées ou enrégistrées dans l'année de leur date, sans quoi on est obligé de demander des lettres de surannation; ajoute que cela ne s'observe pas à la chambre des comptes de Paris, non plus qu'à la cour des aydes de Rouen, parce qu'on y défère toujours au sceau de cire verte. Enfin les ordonnances, les édits & les lettres patentes, qui contenoient une premiere loi, & commençoient par ces mots: *A tous présens & à venir salut*, étoient scellées de cire verte, sur des lacs de soie verte & rouge, & n'étoient datées que du mois & de l'année. On en usoit ainsi, pour faire entendre que ces ordonnances étoient le fruit d'une longue & mûre délibération.

Les évêques, les abbés, les grands seigneurs & les dames scellèrent aussi en cire verte. Nous avons actuellement sous les yeux une charte originale de Hugue d'Amiens, archevêque de Rouen, qui confirme à l'abbaye de S Martin de Pontoise, la donation faite par Jean comte d'Eu de cinq mille harengs, à prendre chaque année sur la vicomté du Treport. A cette charte pend un *sceau* avec contre-scel de cire verte. En 1209, Gui, abbé de S. Remi de Reims, scelloit avec la même cire. Cette couleur devint si fort à la mode dans les derniers temps, qu'on s'avisa d'en recouvrir la plupart des anciens *sceaux* renfermés dans les archives de S. Mansui de Toul.

L'usage des *sceaux* totalement de cire verte, est beaucoup plus récent en Allemagne qu'en France. Heineccius n'en avoit vu que deux, l'un pendant à un diplôme donné par Henri, duc de Brunswik, l'an 1347, & l'autre à une charte de l'abbé de S. Michel de Hildesheim de l'an 1395. Cependant l'empereur Sigismond accorda à quelques communautes la permission de sceller en cire verte. Quoique le *sceau* avec le contre-scel d'Edouard, fils ainé du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine & de Galles, duc de Cornouailles & de Castres, paroisse d'une couleur bien contractée par vétusté; il n'en est pas moins de cire verte. Il est suspendu par un cordon de soie verte à double queue au bas d'une pancarte de l'an 1363, par laquelle ce prince confirme des lettres patentes des rois de France, en faveur de l'église de Sainte Radegonde de Poitiers. En Angleterre la cire verte est aujourd'hui réservée pour les lettres de *Chartes*.

Le privilége de sceller en cire azurée ou bleue, accordé en 1524, par l'empereur Charles-Quint, à un docteur de Nuremberg, prouve qu'on a donné cette couleur aux *sceaux*: mais il faut que cela soit arrivé bien rarement, puisque l'exemple que l'on en produit, est unique, & ne regarde que l'Allemagne. On n'y connoit aucun *sceau* de cire *noire pendant* à des chartes; quoique l'usage de cette couleur triste n'ait pas été extrêmement rare dans les autres pays. Jérémie patriarche de CP. s'en servoit quelquefois pour sceller ses diplomes. Parmi la noblesse, il y a eu quelques seigneurs qui se sont appropriés l'usage de la cire noire. Elle fut autrefois employée par le grand maitre de l'ordre teutonique en Prusse. Les passeports accordés par le grand maître de Malthe n'étoient pas autrement scellés. En France, la mode de se servir de la cire noire est plus ancienne, qu'on ne le croit ordinairement. Nous avons vu dans les archives de Molesme une charte de Guillaume de Joinville, sire de Julli, écrite en françois au mois de mars de l'an 1274, & dont le *sceau* de cire noire pend à un lemnisque de parchemin à double queue.

Les *sceaux* de cire mixte, ou composée de divers couleurs sont plus communs. Il y en a dont le milieu, sur lequel paroit l'empreinte, est de

couleur rouge ou verte, & le circuit est bordé de couleur blanche ou jaune. Ce cercle de couleur différente, est comme une enveloppe, qui conserve l'inscription & la figure imprimées. On ne découvre point cette circonférence d'une autre couleur dans les *sceaux* mérovingiens, publiés par D. Mabillon; mais elle paroit dans ceux des empereurs Carlovingiens, donnés au public par les sçavants d'Allemagne. Tantôt le *sceau* est d'une couleur, & le contre-scel d'une autre; tantôt une portion de la cire est verte ou rouge, pendant que l'autre est blanche. Les mémoires de du Tillet, pour servir à l'histoire de la fête des foux, nous fournissent une preuve singulière du mélange des couleurs dans les *sceaux*. Les lettres patentes expédiées à ceux que l'on admettoit dans la fameuse société de la mère folle de Dijon, étoient écrites en lettres de trois couleurs sur parchemin. On les scelloit d'un sceau de cire pareillement de trois couleurs. Le sceau étoit attaché aux lettres avec un cordon de soie rouge, verte ou jaune, & elles étoient signées par le griffon verd, comme greffier, ou avec un sceau nommé *griffon* chez les Anglois.

Au quatorzième siècle, la mode de border de jaune les *sceaux* de cire verte prit faveur. Si l'on en croit le docte Heineccius, pendant ce siècle & le suivant, tous, ou presque tous les *sceaux* secrets des évêques, des ducs, des princes, des comtes, & de la noblesse d'Allemagne, furent imprimés sur la cire verte, entourée d'un cercle de cire blanche ou jaune. Cette assertion prise dans toute son étendue, est jugée fausse par le savant abbé de Godwic. Le plus souvent les ecclésiastiques se servirent de la rouge, & les séculiers de la verte: mais celle-ci ne tarda pas à s'avilir aux yeux des laïques. Les grands & les villes de l'Empire se passionnerent pour la cire rouge. Au commencement du seizième siècle, on la couvroit quelquefois d'un papier blanc, qui en recevant l'empreinte se colloit à la cire, ensorte que l'intérieur du *sceau* étoit rouge, & la surface étoit blanche. Il est inutile de parler des différentes couleurs de pains à cacheter, dont l'usage étoit devenu commun dans les sécrétariats des évêques, & des communautés régulières. Mais c'est peut être une singularité à remarquer, que dans les archives de S. Denis en France un nombre considérable de *sceaux* de cire rouge, verte & d'autres couleurs, sont enfermés dans des demi-boëtes rondes ordinairement de la même couleur que les *sceaux*. Dès le quinzième siècle, on se servoit de boites de fer blanc, pour les conserver dans leur intégrité.

La figure des *sceaux* n'est pas moins variée que leur matière & leur couleur. Rien ne prouve mieux l'inconstance des hommes & la bisarrerie des goûts & des modes. Les anciens *sceaux* sont non-seulement ronds, ovales-allongés, demi-ovales, & triangulaires; mais il y en a qui sont quarrés, cornus, creux, octogones, exagones & pentagones, en forme de cœurs, de trefles, de croissant ou demi-lune & de fer à cheval, &c. Examinons l'âge, la durée & la forme de chacun de ces sceaux en particulier.

Non-seulement les Grecs & les Romains se servoient d'anneaux pour sceller; ils avoient encore deux sortes de *sceaux* de cuivre: les uns gravés en creux, servoient à imprimer sur la cire & les autres matières ductiles; les autres gravés en bosse étoient destinés à marquer les vases, les briques, les marchandises, les noms, les monogrammes & les signatures dans les lettres & les actes. Laissant à part pour un moment les figures des anneaux ordinairement ronds, ovales & quelquefois octogones, jettons les yeux sur la forme des *sceaux* antiques en creux & en bosse. Leur figure la plus ordinaire est celle d'un carré long ou de tablettes plus longues que larges.

La figure ronde ou orbiculaire est la plus simple: aussi est-elle la plus ancienne qu'on ait donné aux médailles & aux sceaux destinés à authentiquer les actes. Elle a toujours été particulièrement affectée au *sceau* de métal. On a découvert quelques bulles de plomb des empereurs Romains avec cette forme. Tous les rois de France de la premiere race, à l'exception de Childéric, père de Clovis I, & de Childéric III, se sont servis de *sceaux* orbiculaires.

Les rois Carlovingiens ont aussi donné la forme ronde à leurs bulles d'or & de plomb. Presque tous les *sceaux* de métal conservent cette forme. L'empereur Charles III, dit le Gros, la retablit en Allemagne à l'égard des *sceaux* de cire: tous ses successeurs Allemands l'ont inviolablement conservée. Zuentebolde, roi d'Austrasie, Lothaire pénultième roi de France de la seconde race, Hugue Capet, chef de la troisième, & tous les rois Capétiens, à l'exception du roi Robert, ont donné la préférence à la forme ronde. On la retrouve dans tous les *sceaux* des rois d'Espagne, de Sicile, d'Ecosse, & de la plupart des rois d'Angleterre. C'est la plus ordinaire des *sceaux* & des cachets à l'usage des anciens ducs, comtes, chevaliers, seigneurs & gentilshommes. On peut s'en convaincre en jettant les yeux sur les planches insérées dans les nouvelles histoires de Languedoc, de Bourgogne, de Bretagne, de Dauphine & de Lorraine. Les plus anciens *sceaux* ecclésiastiques sont aussi orbiculaires. Donnons-en pour exemple un *sceau* de l'an 1108, qui représente Udaric, évêque de Passau, revêtu de ses habits pontificaux, la tête couverte d'une espèce de toque, ou bonnet fort singulier, au lieu de mitre, tenant le livre des évangiles de la main gauche, & de la droite sa crosse

tournée en-dedans (*Hueber*, *Austria illustr. pag.* 194.).

La figure ovale est celle qui approche le plus de l'orbiculaire; aussi dès les premiers temps l'a-t-on donnée aux *sceaux*.

Childeric I & Childeric III, sont les seuls rois Mérovingiens dont les anneaux soient ovales. Cette forme plut à Pepin le bref chef de la seconde race. Ses deux fils Carloman & Charlemagne suivirent la même mode, & la transmirent à leurs successeurs Carlovingiens. Tous leurs *sceaux* de cire, excepté ceux de Zuentebolde & de Lothaire fils de Louis d'outremer, sont ovales. Nous n'en citerons ici que deux, l'un de Pepin & l'autre de Charlemagne.

Le premier *sceau* a servi au roi Pepin, pour sceller un diplôme donné dans le monastère de S. Denis. Au lieu de la tête du monarque, il représente la tête de Bacchus l'indien barbu, orné de pampres & de feuilles de vigne. Le référendaire se sera servi d'un anneau particulier en l'absence du *sceau* public. On a cent exemples d'un semblable usage. Il est à remarquer que le diplôme de Pepin scellé de la sorte, n'est qu'un acte passager qui n'exigeoit pas beaucoup de précaution. Le second *sceau* n'est encore qu'un cachet particulier de Charlemagne. On y voit la tête du Jupiter Sérapis portant le boisseau. Il n'est point extraordinaire que les princes ayent scellé avec leur anneau privé, lorsqu'ils n'ont pas eu sous la main celui dont ils se servoient dans les affaires publiques. La pièce scellée avec la tête de Jupiter pouvoit être peu importante.

Le roi Eudes, fils de Robert le fort, retint la forme ovale que les princes Carlovingiens avoient donnée à leurs *sceaux*. Robert, fils de Hugues Capet, neveu d'Eudes, reprit la même figure abandonnée par son père. Robert est le seul roi de France de la troisième race, dont le grand *sceau* ait porté la forme ovale, quoique Dutillet l'ait donnée à tous indifféremment.

Dès le dixième siècle, la mode des *sceaux* ovales situés horizontalement eut cours en Italie. Muratori en a publié un qui représente Hugues & Lothaire père & fils, qui régnèrent ensemble dans cet ancien royaume; & un autre du douzième siècle, qui représente la ville de Capoue alors capitale des Etats d'Italie, soumis aux princes normans. Ce *sceau* est au bas d'une charte de Jourdain II, & de Robert II, princes de Capoue, en date de l'an 1125.

Depuis le onzième siècle, les *sceaux* de figure ovale perpendiculaires sont un peu rares. On en a deux d'un évêque allemand des années 1390 & 1396. Muratori en a publié un autre de l'an 1113. C'est celui de Robert, évêque d'Averse au royaume de Naples. *L'Autriche illustrée* de Hueber nous en offre des années 1351, 1565, 1571. Le *sceau* que fit faire la ville de Florence, après le renouvellement des lettres & des arts, est en ovale parfait. Tel étoit en 1396, le *sceau* de Guillaume du Russai, seigneur breton.

Les *sceaux* oblongs ou paraboliques sont de deux sortes. Les uns sont arrondis en haut & en bas, les autres sont aigus ou terminés en ogives par les deux bouts. Le douzième siècle en vit naître la mode. Elle caractérise particuliérement les *sceaux* des évêques, des abbés, des abbesses, des monastères, des chapitres, des officiaux & des dames de grande qualité.

Les *sceaux* allongés & terminés en ogive sont plus communs. Tous les siècles, depuis l'onzième, en fournissent une multitude, qui ont appartenu aux ecclésiastiques & aux dames. Les seigneurs laïques s'en sont servi, mais plus rarement. L'histoire de Bretagne en fournit deux, dont le premier est d'Adam d'Hereford, qui, conjointement avec Damete Goion son épouse, fit une donation au Mont S. Michel, après le milieu du douzième siècle.

Le second *sceau* gravé sur une pierre blanche est des bas temps. Il représente un archevêque bénissant un abbé à genoux & la mitre en tête. La légende porte: ·SANCTE. MARTINE. PROVINCIE. MAJORIS. TURONIE. Muratori croit que ce *sceau* est celui de la célèbre abbaye de Marmoutier qui avoit sous sa dépendance une multitude de prieurés ou petits monastères répandus dans diverses provinces.

Heineccius croyoit que les *sceaux* en ogive, n'avoient été employés que très-rarement & vers le quatorzième siècle, par les seigneurs, les princes, les princesses & les dames qualifiées. Mais un habile scrutateur des anciennes archives a prouvé que les uns & les autres s'en servoient dès le temps où plusieurs évêques avoient des *sceaux* ronds ou circulaires. Il a produit les *sceaux* allongés & terminés en pointe d'un comte allemand, & d'Albert, marquis de Brandebourg, l'un attaché à un diplôme de l'an 1174, & l'autre à des lettres de l'an 1207. Calmet en a publié trois semblables. Le premier, qu'il date de l'an 1037, est de Jutte épouse d'Abelbert, duc de Lorraine. Mais les caractères *C.* & *R.* gothiques de l'inscription, désignent tout au plus le milieu du douzième siècle. Le second est de Mathilde, comtesse de Hambourg. Il est tiré d'un titre de l'an 1165. Le troisième est de Jeanne, comtesse de Chimey & de Blamont en 1271. Parmi les *sceaux* de l'histoire de Languedoc, on en trouve un pareil de Gauzide de Puicelsi, en

en 1262. Enfin, dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne, Morice a fait graver les *sceaux* en ogive de Béatrix de Machecou, en 1214; d'Adam d'Hereford, d'Alix femme de Pierre I. duc de Bretagne, en 1214; d'Yolend, dame de Penthièvre, en 1247; de Blanche de Navarre, duchesse de Bretagne, en 1263; & de Henri Davaugour, en 1276. Les *sceaux* allongés ou paraboliques n'ont donc pas été tellement réservés aux gens d'église, que les laïques & sur-tout les dames n'en ayent fait un usage fréquent.

Les formes ovales & paraboliques ont donné naissance à diverses autres figures qui distinguent les *sceaux* & les cachets des bas-siecles. Pour en diminuer le volume, on a retranché la moitié supérieure de l'ovale tant arrondie que pointue par les extrémités.

Heineccius rapporte aux écussons & aux triangles la forme des *sceaux* en tresle. Ces derniers sont si rares, que le docte allemand n'en a pu découvrir qu'un seul. C'est celui d'Albert évêque d'Halberstad, dont l'inscription n'est plus lisible. Il paroit que ce *sceau* est différent du grand *sceau* épiscopal, dont les actes les plus importans étoient scellés. Ces *sceaux* en écussons de diverses formes ont été seulement en usage depuis que les armoiries ont servi à distinguer les familles illustres.

Quoique les *sceaux* de figure quarrée soient d'une extrême rareté, ils ne sont pourtant pas inconnus. Si les empereurs romains ne donnoient pas cette forme à leurs médailles ou monnoies, ils l'accordoient cependant quelquefois à leurs *sceaux*. Les faiseurs de talismans ont eu aussi des *sceaux* quarrés.

L'Autriche illustrée de Hueber nous offre un *sceau* quarré, oblong, de l'an 1305, avec cette inscription : *Sigillum Rudolffi de Ebersdorff.*

Parmi les *sceaux* de Languedoc publiés par Vaissette, il y en a un quarré en losange dont l'écu arrondi par le bas est rempli & surmonté de deux croissans ou demi-lunes. C'est une allusion manifeste au nom de *Lunel.*

Ce *sceau* en losange servoit, l'an 1245, à Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel.

Au quinzième siècle, les seigneurs allemans multiplièrent beaucoup les figures des *sceaux*. On en a de pentagones, qui ressemblent à des mitres peu élevées. Tel est celui qu'employoit en 1347, Roger de Averpach, que Hueber appelle *Rugerus de Overbach.*

La figure octogone qui semble n'avoir paru que sur quelques anneaux à cacheter des premiers temps, se renouvella au seizième siècle, sur les *sceaux* des seigneurs.

En France & en Allemagne, on s'est servi de *sceaux* cornus. Nous en citerons un publié par Hueber dans son *Autriche illustrée.*

Ce *sceau* de l'an 1324, porte pour inscription : *Sigillum Ulrici de Merchenstain.* Dès le treizième siècle, on voyoit en France des *sceaux* allongés & cornus. Tel étoit celui de Marguerite reine de Sicile & comtesse de Tonnerre, quand elle scella les lettres de l'an 1283.

Il y a eu des *sceaux* de figures encore plus extraordinaires. Tel étoit celui du chapitre de Carpentras, dont voici l'origine. On sait que l'empereur Constantin fit mettre au frein de son cheval, un des clous dont le fils de Joseph fut crucifié. L'église de Carpentras se croyant dépositaire de cette précieuse relique, se servoit depuis plus de cinq cent quarante ans d'un *sceau*, qui représentoit ce clou en forme de fer à cheval.

On peut mettre au nombre des *sceaux* extraordinaires, ceux dont l'image représentée dans le champ est enfoncée, pendant que le cercle de l'inscription est élevé à-peu-près comme les bords d'un plat. Heineccius a publié un *sceau* de cette espèce.

Ce *sceau* d'Adelhoge, évêque de Hildesheim en Saxe, est au plus tard du douzième siècle.

On en connoît un autre plus ancien d'environ cent ans, & dont l'inscription n'est pas gravée sur le plan, mais sur les bords du type; l'empreinte de la cire doit par conséquent montrer une inscription élevée au-dessus de la figure.

Ce *sceau* représentant le buste d'un abbé chanoine régulier avec la crosse, appartient à l'abbaye de S. Denis de Rheims. L'inscription SIGILLU SCI DIONISII REMENSIS, offre une écriture capitale du onzième siècle. Il ne faut pas confondre ces *sceaux* creux avec ceux des quatorzième & quinzième siècles, dont les bords, surtout en Allemagne, sont entourés de cire d'une autre couleur.

Le quinzième siècle introduisit une nouvelle forme de *sceaux*, dont nous ne connoissons que deux exemples. Le premier réunit la figure du buste & de l'écusson de Jean de S. Léon, évêque de Vannes en 1415.

Ce *sceau* épiscopal est le cent dix-septième de la Planche VI placée à la fin du second tome des

Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique & civile de Bretagne.

Le second exemple est le *sceau* de Jeanne II, reine de Hongrie, de Jérusalem & de Sicile, publié par Erasme Gattola, dans la onzième planche *de ses additions à l'histoire du Mont Cassin.* Ce *sceau* de l'an 1414, prend la forme d'une reine couronnée, assise sur son trône & portant l'épée royale d'une main; la figure a trois pouces de haut sur deux de large.

Il ne nous reste plus qu'à donner une idée des *sceaux* ou signets, que les notaires des bas-siècles trempoient dans l'encre pour marquer leurs signatures à la fin des actes. Ce furent sur-tout les notaires apostoliques & impériaux, qui en firent usage. Les figures de cette espèce de *sceaux* semblent avoir été abandonnées aux caprices de ces notaires.

Telles furent les différentes formes données aux *sceaux* depuis les premiers tems jusqu'au seizième siècle. Les *sceaux* plaqués sont communément orbiculaires, au lieu que les *sceaux* pendans aux actes, sont ovales & oblongs. Cette régle, dit Heineccius, souffre mille exceptions. En effet on a des *sceaux* ovales & allongés, qui sont appliqués sur les chartes; & on en a de ronds & de diverses autres figures, qui sont suspendus. La grandeur des uns & des autres n'a pas moins varié selon les tems. Nous avons parlé plus haut du poids & du volume des *sceaux* d'or. Ceux de cire sont fort petits sous la première race de nos rois, parce qu'ils servoient d'anneaux à sceller. Ordinairement ils n'excèdent pas la grandeur d'un de nos louis d'or de vingt-quatre livres. Les *sceaux* ovales des rois & des empereurs Carlovingiens deviennent insensiblement plus grands. Celui de Charles-le-Chauve, qui subsiste au bas d'un diplôme de l'an 848, gardé à la bibliothèque nationale, n°. 10, a deux pouces & demi de hauteur, & environ deux de largeur. Les *sceaux* des rois Eudes, Zuentebolde & de Lothaire l'emportent sur les précédens pour le volume. Il devient plus considérable sous la troisième race, à mesure que les gros caractères des inscriptions & les images gravées sur les *sceaux*, exigèrent un plus grand espace. Nos rois Capétiens, à l'exemple des autres monarques de leur tems voulurent se distinguer de leurs sujets, par la grandeur & la magnificence des *sceaux*, l'une & l'autre furent portées à leur dernier période pendant les quatorzième & quinzième siècles. Ceux de Charles VIII, de Louis XII & de François I, ont quatre pouces de diamètre. Le *sceau* de Robert II, premier roi d'Ecosse de la maison des Stuarts en 1371, est de la même grandeur. Mais quelques uns de ses successeurs en ont eu d'environ six pouces de diamètre.

En Allemagne, comme ailleurs, les anciens *sceaux* sont plus petits que ceux des siècles postérieurs. Les *sceaux* de Conrad & de Henri I ne sont pas plus grands qu'un florin d'Allemagne. Ceux des trois Ottons ont presque trois doigts de diamètre. Ceux de Conrad II, de Henri III & IV, en ont un peu moins de quatre; ceux de Lothaire, quatre & demi, &c. Heineccius n'avoit point vu de *sceaux* des siècles X & XII, qui eussent plus de cinq doigts de diamètre; mais, dans les siècles suivans, leur volume augmenta prodigieusement.

Les observations que nous venons de faire sur les figures & le volume des *sceaux*, peuvent être d'une grande utilité, tant pour fixer leur âge, que pour discerner les faux des véritables. Quel est l'antiquaire, par exemple, qui balancera à taxer d'imposture la charte où l'on fait dire à Charlemagne qu'il y a fait mettre son grand *sceau* pendant, *magni sigilli appensione munitam?* Les grands *sceaux* en cire pendans n'étoient pas moins inconnus au temps de ce monarque, que la formule qui en fait mention.

Les empreintes des *sceaux* en manifestent l'ancienneté, & servent à en faire le discernement. Elles ne consistent qu'en images, symboles & inscriptions, ou légendes. Celles-ci ont varié selon les temps, tant pour les caractères que pour les expressions. En général, les lettres majuscules en sont plus claires que celles des médailles contemporaines. Le *sceau* de plomb de Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose-le-Grand, declarée Auguste en 424, en est une preuve. Il offre au premier côté cette inscription en lettres capitales romaines: DN. GALLA PLACIDIA, P. F. AUG. c'est-à-dire, *Domina Galla Placidia, pia, felix, Augusta;* & au revers, on voit une longue croix, avec une Victoire accompagnée des deux sigles R. V. qui signifient plutot ROMA VICTRIX que REGINA VISIGOTHORUM (*Ficoroni. I piombi antichi.*).

L'écriture latine capitale s'est maintenue sur les *sceaux* jusqu'au douzième siècle, où elle commença à dégénérer en gothique. Il n'est pas rare d'y voir les caractères grecs. Nous n'en donnerons ici pour exemple que la bulle de plomb du pape Sergius, publiée par Heineccius d'après Palatio.

L'inscription porte ΒΟΗΘΗ CΕΡΓΙΟΥ. Il faut lire ΒΟΗΘΕΙ ΣΕΡΓΙΟΥ, & sous-entendre Ο ΘΕΟΣ; ce qui signifie *Deus, protege Sergium.*

Si les *sceaux* de métal montrent des inscriptions des deux côtés, souvent elles n'offrent que des monogrammes. En voici un exemple tiré de Ficoroni.

L'union de l'alpha & de l'omega avec le mo-

nogramme ☧, qui signifie *Christus*, marque que J. C. est le principe & la fin de toutes choses. Le revers ne porte que le nom de *Gerinnus*, mis au génitif. On voit par ces bulles de plomb que les inscriptions des plus anciens *sceaux* étoient très-simples.

Avant l'invention des contre-scels, au onzième siècle, les *sceaux* de cire ou de matières semblables n'ont des légendes que d'un côté. Les mêmes rois ont quelquefois leurs noms gravés autour de l'empreinte, & quelquefois ne l'ont pas; parce qu'ils avoient plusieurs anneaux ou cachets. Les Merovingiens ajoutent à leur nom le titre de *roi des françois*. Presque toutes les inscriptions des *sceaux* du moyen âge commencent par une croix. On voit des croix de différentes formes au commencement des légendes gravées sur les *sceaux*, depuis les premiers temps jusqu'au quatorzième siècle. Vers le commencement du quinzième, on négligea cette pieuse pratique, & l'on substitua aux croix, des rosettes, des étoiles & d'autres figures semblables. Les croix par lesquelles commencent les légendes des plus anciens *sceaux*, sont ordinairement suivies des noms & des dignités de ceux auxquels les *sceaux* appartiennent.

On commença, dès le onzième siècle, à faire précéder *sigillum*, écrit tout au long ou en abrégé, par des sigles: *s. si. sig. sigillum*. Si l'on en croit Heineccius, ce mot ne se montra sur les *sceaux* que vers la fin du douzième siècle. Il paroît cependant sur celui de Roricon, évêque de Laon, en 972, sur ceux de Guillaume-le-Conquérant & de Raymond de S. Gilles, comte de Toulouse. Il est commun sur ceux des évêques & des grands seigneurs, dès le milieu du douzième siècle. Au lieu de *sigillum*, on trouve *signum*, *impressio* & *subscriptio sigilli*, sur quelques *sceaux* des comtes & des églises. C'est qu'alors les *sceaux* tenoient lieu de signature.

Il est échappé au même auteur une autre méprise de conséquence, au sujet de la formule *Dei gratia*, qu'on voit, dit-il, sur les plus anciens *sceaux* des Mérovingiens: *In antiquissimis Merovingorum sigillis conspicitur.* Ce qui surprend davantage, c'est qu'il cite cette inscription du roi Dagobert: *Dei gratia Dagobertus rex.* Il est néanmoins constant que cette formule fut inconnue aux rois Mérovingiens. Le premier de tous les *sceaux* où elle paroît incontestablement, est celui de Charles-le-Chauve, apposé à une charte de 839. Quoique Pépin, élevé sur le trône par une voie extraordinaire, ait laissé à ses successeurs l'exemple de rapporter à Dieu leur élévation, en se servant le premier de la formule *gratia Dei*: on ne la trouve point sur ses *sceaux*. Quant à celui du roi Dagobert, où cette formule se montre en grands caractères, Heineccius en a démontré lui-même la fausseté par sept moyens, dont le dernier consiste à dire que jamais les rois Mérovingiens n'ont employé la formule PAR LA GRACE DE DIEU, ni dans leurs diplômes, ni sur leurs anneaux. C'est donc par inadvertance qu'il prétend prouver l'antiquité de *Dei gratia* par les légendes des *sceaux* mérovingiens.

Les premiers rois Carlovingiens n'ont point d'inscription sur un de leurs *sceaux*, pendant qu'ils en ont sur un autre. Leurs noms, qui doivent nécessairement varier, mis à part, souvent ils ont des légendes différentes, sur-tout depuis qu'ils sont devenus empereurs. Le *sceau* de Pépin-le-Bref, publié par Schannat, laisse voir des vestiges de cette inscription: *xpe* (*Christe*) *protege Pippinum regem francorum*, formule imitée des empereurs grecs, & que Pépin transmit à ses successeurs. Un autre *sceau* qui représente ce prince sans barbe, est des plus singuliers par cette inscription: *Pippinus imperator.* Montfaucon l'a tiré de la défense de l'église de S. Maximin de Trèves, par Zyllesius.

L'abbé de Camps & Justel ont eu entre les mains ce *sceau* extraordinaire, ou du moins un semblable. Si le titre d'Empereur a porté plusieurs savans à s'en défier, c'est peut-être qu'ils n'ont pas considéré que les noms de rois & d'empereurs ont été employés l'un pour l'autre dans le moyen âge. On a des monumens, où Dioclétien, Constantin & Charlemagne étant empereurs, n'ont que le titre de rois. Souvent on a donné celui d'Auguste ou d'empereur à Clovis, à Pépin, à plusieurs autres rois de la seconde race, & même de la troisième. Dans une charte de Betton, évêque de Langres, datée de la trente-troisième année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'an 791, ce monarque est appellé Empereur. Or, on sait qu'il ne parvint à la dignité impériale que huit ou neuf ans après. Il n'est donc pas surprenant de voir Pépin porter le titre d'empereur sur son *sceau*.

Eckhart en a produit un très-authentique de Charlemagne déja empereur depuis sept ans, dont l'inscription ne lui donne que le titre de roi des françois: *Xpe protege Carolum regem francorum.* Le diplôme scellé de ce *sceau*, & accordé l'an 807 à Egilward, évêque de Wirtzbourg, n'est nullement suspect. Le même auteur a publié un autre *sceau* de Charlemagne devenu empereur, dont la légende porte: *Xpe protege Karolum imperatorem.* On admettra sans peine ces différens *sceaux* ou anneaux; si l'on fait attention 1°. que les mêmes princes en avoient plusieurs; 2°. que les titres de roi & d'empereur dans le style du moyen age sont très-souvent synonymes; 3°. que les légendes des

sceaux de la seconde race varient sans cesse ; en voici les preuves :

L'inscription du *sceau* de Louis le débonnaire porte : *Xpe protege Hludowicum imperatorem*, & celle de l'empereur Lothaire : *Xpe adiuva Hlotharium Aug.* On lit sur le *sceau*, dont Charles-le-Chauve n'étant que roi se servoit : *Karolus gratia Dei rex*, & sur celui dont il fit usage étant empereur : *Karolus Misericordia Dei imperator Augustus.* Les rois Arnould & Zuendebolde n'ont que *rex* après leurs noms. Le *sceau* du roi Lothaire met pareillement la formule *gratia Dei*; mais au titre de *rex* il ajoute *francorum*.

Les légendes des *sceaux* de métal sont fort différentes de celles des *sceaux* de cire. Par exemple, la bulle de plomb de Charlemagne, qu'on garde au cabinet des médailles nationales, porte d'un côté : *D. n. Kar. imp. p. f. pp. Aug.* c'est-à-dire, *Dominus noster Karolus imperator, pius, felix, perpetuus Augustus.* Le revers offre le frontispice d'une porte surmontée d'une croix ; on lit au-dessous : *Roma*, & dans l'exergue : *Renovatio romani imperii.*

La bulle d'or du diplôme de Charles-le-Chauve pour l'église de Compiègne avoit au revers : *Renovatio imperii Romæ et francorum.* A l'exception des noms, toutes ces légendes, & plusieurs autres imitées des médailles grecques & latines, furent communes aux rois & aux empereurs qui régnèrent en France, en Italie, en Allemagne depuis Pepin jusqu'à Charles-le-Gros inclusivement.

Les inscriptions des *sceaux* de la troisième race de nos rois sont plus uniformes. A l'exception du *sceau* de Hugues Capet dont la légende est : *Hugo Dei misericordia francorum rex*, ceux des autres Capétiens portent : *N. Dei gratia francorum rex.* Louis le jeune & plusieurs autres après lui étant devenus maitres de nouveaux états, en ajoutèrent les titres à celui de rois des françois ou de France. Les princes qui n'étoient encore que désignés rois du vivant de leurs pères, & les régens du royaume, exprimoient leurs dignités & leurs fonctions sur leurs *sceaux*. Ceux des grands vassaux & arrière-vassaux de la couronne portoient des inscriptions fort simples. Rien de plus modeste que celui des anciens ducs de Normandie, à en juger par celle-ci : ✠ *Ricardus nutu Dei comes, Richard comte par la volonté de Dieu.* La légende du *sceau* de Alains Fergent, duc, ou chef des bretons & vassal des ducs de Normandie, est conçue en trois mots : ✠ *Alanus britannorum dux.* Le *sceau* de Raimond IV, comte de Toulouse, annonce simplement son nom & sa dignité : ✠ *S. Raymundi comitis.* Les successeurs de Raymond ajoutèrent la formule PAR LA GRACE DE DIEU, que nous ne trouvons sur aucun *sceau* des ducs ni des grands seigneurs de Bretagne. Les anciens comtes de Flandres affectèrent le titre *Marchisus* sur leurs *sceaux*, & les ducs de Lorraine ajoutèrent *Marchio* au titre de duc. Tel étoit en France le laconisme des anciens *sceaux* des ducs & des comtes. Dès le treizième siècle, les légendes devinrent prolixes.

Celles des empereurs & des rois d'Allemagne & d'Italie ont cela de particulier qu'elles marquent souvent le nombre qui distingue les princes de même nom. Nous en donnerons ici pour exemple une bulle de plomb de l'empereur Louis III, qui régnoit au commmencement du dixième siècle.

Ce *sceau* pendant est tiré du recueil de Ficoroni. D'un côté on lit : *D. n. Hludovicus III s. aug.*, ou sans abbreviation, *Dominus noster Ludovicus tertius Augustus* ; & de l'autre *decus imperii.* Les *sceaux* de cire des empereurs suivans ont des légendes très-simples, comme : ✠ *Otto di gra rex... Heinricus di gra rex...* ✠ *Lotharius Dei gratia III. romanor. imper. Aug.....* ✠ *Cunradus di gra romanorum rex..* ✠ *Fredericus Dei gra. romanor. imperator Aug.* Les papes ne commencèrent qu'au onzième siècle à mettre sur leurs bulles de plomb des chiffres, pour marquer le rang qu'ils tenoient entre les pontifes de leur nom. Avant François I, nul de nos rois n'a suivi cet usage.

L'inscription *Roma* ou *urbs Roma*, qu'on rencontre sur les médailles des empereurs romains, a passé sur les *sceaux* des empereurs Carlovingiens & allemands. Mais c'est Otton III, qui a introduit *Roma aurea* c'est-à-dire, *princesse.* Cette formule a été marquée non-seulement sur les bulles de plomb des empereurs plus récens, mais encore sur celles de plusieurs papes. Les uns & les autres ont voulu faire entendre par-là qu'ils étoient maitres de la ville de Rome capitale du monde. Au moyen age on a nommé *aureum* tout ce qui tenoit le premier rang. C'est ainsi que l'abbaye de Corbie en France est appellée par les anciens *Corbeia aurea*, pour la distinguer de la nouvelle Corbie ou Corvey en Saxe. On lit dans les annales de ce monastère : *Chrysostomus noster abit ad Corbeiam auream in Francia.*

Les *sceaux* des anciens ducs & comtes de l'Empire ne portent que leurs noms & leurs dignités. Mais le faste introduit depuis ces princes & l'exemple des empereurs firent ajouter les titres des royaumes, des provinces, & des territoires soumis à leur domination. L'empereur Frédéric II, est le premier qui ait joint à son titre principal ceux des royaumes ou provinces, qu'il prétendoit lui appartenir hors de l'Allemagne. Son *sceau*

donne cette légende : *Fridericus Dei gratia romanorum imperator semper Augustus, rex Jerlem (Jérusalem) et Siciliæ.* Au détail des royaumes, des provinces, des seigneuries, les princes ajoutèrent les noms de leurs parens. Entre plusieurs *sceaux* nous citerons celui du roi de Bohème de l'an 1269, dont voici la légende : ✠ *S. Otakari. sive. Premislai. quinti. regis. Boemorum. Marchionis Moravie. Filii Wenceslai. regis quarti.* C'est une autre singularité de trouver le jour de la naissance des princes sur leurs *sceaux*. Celui de l'empereur Frederic IV, nous servira d'exemple. On lit : *Sigillum majestatis Friderici, Dei gra, romanoru imperatoris semper Augusti, ducis Austrie, Stirie, Karinthie et carniole, comitisque tirolis*, &c. Et plus bas : *Qui natus est in die Mathei apost. CIↃ. CCCCXV.*

C'étoit l'usage des grecs de mettre des vers sur un seul ou sur les deux côtés de leurs bulles d'or ou de plomb. On a vu les *sceaux* de métal de Charlemagne & de Charles-Chauve pareillement ornés d'inscriptions en vers. On peut donc faire remonter du moins au neuvième siècle l'usage des légendes poétiques chez les latins. Deux vers léonins forment l'inscription du *sceau* de cire de Guillaume le conquérant. Pendant le douzième siècle & les trois suivans, ces vers se multiplièrent sur les *sceaux* de tous pays. Les plus anciens de la ville de Sienne représentent une ville ou un château avec cette légende :

Vos Veteris senæ signum noscatis amenæ.

Au renouvellement des lettres en Italie, les Florentins firent graver un Hercule sur leurs *sceaux*, avec cette inscription.

Herculea Clara domat Florentia prava.

Ils vouloient faire entendre par-là, qu'au moyen de leurs florins, ils vaincroient toutes les adversités, & étendroient leur domination dans tout l'univers. La bulle d'or pendante au diplôme, par lequel Frédéric Barberousse confirme à l'église de Verdun la donation du comté de cette ville, a d'un côté ; *Fredericu9. dei gra romanorum imperator augs*, & de l'autre ce vers léonin.

Roma caput mundi regit orbis fræna rotundi.

Le même vers figure sur le *sceau* de Frédéric II, dont l'historien Mathieu-Paris fait la description ; mais il ajoute *semper* à *Augustus*, & substitue *tenet* à *regit*. On croit qu'Henri IV, d'autres disent Henri VI, est le premier des empereurs d'Allemagne, qui se soit servi de la formule *semper Augustus*, si commune sur les anciennes médailles.

Les rimes énigmatiques succédèrent aux vers léonins sur les *sceaux* d'Allemagne. Celui de l'empereur Sigismond en offre un singulier. On lit au premier côté ; *Sigismundus Dei gratiâ romanorum imperatorum semper Augustus ac Hungarie Boemie Dalmacie Croacie Rame Servie Gallicie Lodomerie, Commie Bulgarieque rex & Lucemburgensis heres.*

Au contre-scel paroît une aigle avec ces rimes mystérieuses.

Aquila ezechielis

Sponse missa est de celis

Volat ipsa sine meta

quo nec ales nec propheta

Evolavit alcius.

Les mêmes rimes environnent l'aigle à deux têtes, figurée au revers du *sceau* de l'empereur Fréderic IV : mais on y ajouta les sigles symboliques A, E, I, O, V. L'auteur des rimes fait une allusion manifeste aux deux aigles, dont le prophète Ezéchiel fait la description, & que les interprètes expliquent des rois d'Egypte & de Babylone. Mais quel est le but de ces rimes énigmatiques gravées sur les *sceaux* des deux empereurs Allemands ? Les auteurs du pays, qui semblent avoir mieux expliqué l'énigme, y voient la grandeur de l'empire d'Occident, & l'indéfectibilité de l'église Romaine. C'est l'épouse à qui l'aigle est envoyée du ciel pour sa conservation & sa défense. Personne n'ignore que cet oiseau est le symbole de l'empire, & que les empereurs d'Occident portoient le titre d'avocats de l'église romaine. L'aigle vole sans interruption, & les prophètes mêmes ne volent pas plus haut. Cela veut dire que l'empire durera jusqu'à la fin des siècles, où se termineront toutes les prophéties.

Quant aux voyelles symboliques A, E, I, O, V, on en a publié trente-huit explications aussi mal fondées les unes que les autres. Celle que Fréderic IV a donnée lui-même, est la seule recevable. La voici telle qu'on l'a trouvée dans un journal, écrit de la main de cet empereur.

Austriæ est imperare orbi universo.

En Moscovie au lieu d'images, les Czars faisoient autrefois graver sur leurs *sceaux* trois cercles renfermés dans un triangle avec des inscriptions. Celle du premier cercle étoit *Deus noster Trinitas, quæ fuit ante secula, Pater & Filius & Spiritus sanctus ; non tamen tres dii, sed unus Deus in substantia.* Le dernier cercle contenoit les titres de roi & de seigneur de toute la Russie. Le nom & la qualité du prince, à qui le Czar écrivoit, occupoient le cercle du milieu. Les anciens *sceaux* des empereurs turcs & des rois de Perse, n'offroient que certaines lignes accom-

pagnées de légendes rélatives au culte de Dieu. Osman fit graver sur son *sceau*.

CREDO IN DEUM CREATOREM ET ADMINISTRATOREM.

Ali fit mettre sur le sien : SOLI DEO FORTI DOMINIUM.

Les légendes des bulles de plomb des papes, sont des plus laconiques & des plus simples. La premiere & peut-être la plus ancienne que Ficoroni ait publiée, porte d'un côté LEONIS, & de l'autre PAPÆ. La même forme d'inscription persévéra, à quelques exceptions près, jusqu'à Urbain II, qui fit mettre d'un côté URBANUS PP, & de l'autre les noms de S. Pierre & de S. Paul en croix. Les papes suivant l'exemple de Léon IX, marquent toujours le nombre qui les distingue de leurs prédécesseurs de même nom. Les bulles de plomb publiées par Muratori, à commencer par celle d'Honorius II, portent sur les têtes de S. Pierre & de S. Paul cette inscription en sigles S. PA. S. PE. Quelques papes du onzième siecle, se distinguent par des légendes singulières. Le *sceau* de Victor II a d'un côté ce revers : TU PRO ME NAVEM LIQUISTI SUSCIPE CLAVEM. Au revers, on lit dans le champ : AUREA ROMA, & dans l'exergue + VICTORIS PAPE II.

Le premier côté du *sceau* de Nicolas II, porte ; + TIBI PETRE DABO CLAVES REGNI CŒLORUM, : & le second dans le champ, AUREA ROMA : & autour : + SIGNUM NICOLAI PAPÆ. Il y a encore quelques autres legendes singulieres sur les bulles pontificales.

La formule DEI GRATIA, paroît sur les anciens *sceaux* des évêques, mais elle n'y est pas toujours : on la trouve sur ceux des abbés dès le douzième siecle. Sur le déclin du treizième, quelques évêques ajoutent, PAR LA GRACE DU SIEGE APOSTOLIQUE, pour faire entendre qu'ils ne tenoient pas seulement l'épiscopat de Dieu, mais encore du pape. Arnould, evêque de Bamberg, donna dans cette nouveauté. En 1287, il scella une bulle d'indulgences, accordées dans le concile de Wirtzbourg, avec un *sceau*, portant cette inscription ; + ARNOLDUS DEI ET APLICE SED. GRA. BABENBERGEN. EPS. Cette formule, qui ne remonte pas au-delà des temps scholastiques, & qui est rare sur les *sceaux*, doit principalement son progrès à l'abolition des élections. Anciennement les simples évêques prenoient quelquefois le titre de pape sur leurs *sceaux*. On trouva à Périgueux en 1072, un anneau au doigt d'un évêque, sur lequel on lisoit ces mots PAPA LEO. On s'imagina que c'étoit le cachet du pape Léon III, qui étoit venu en France ; parce qu'on avoit dès-lors oublié que le titre de pape se donnoit autrefois aux évêques, & même aux prêtres.

Les *sceaux* des évêques portoient leurs noms ; celui de leur ville & quelquefois des monogrames. Les noms y sont mis directement comme + DAIMBERTUS DEI GRATIA ARCHIEPISCOPUS, ou au cas oblique, comme SIGILLUM WALBERTI NOVIOMENSIS ET TORNACENSIS EPISCOPI. La plupart des mots y étoient abrégés. Quelquefois les légendes ne respiroient que l'humilité chrétienne. Telle est celle qu'on lit au contre-scel de Rodolphe, évêque de Halberstad en 1146, & dont voici les paroles : + RODULFS, SOLO NOMINE EPICS. HALBERSTAD. En 1237, le cardinal Othon, légat en Angleterre, fit un statut qui ordonna aux archevèques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres & officiaux, d'avoir chacun leur *sceau*, sur lequel leur nom propre & ceux de leur dignité, office & communauté soient gravés en notes & en caractères lisibles à tout le monde ; ensorte que leurs *sceaux* puissent passer pour authentiques. On y voit souvent les noms des saints patrons des églises.

Nous aurions beaucoup d'autres choses à dire sur les légendes des *sceaux*. Nous serons obligés dans la suite d'y revenir sans cesse. Observons cependant ici 1°. que les noms & les titres pris au commencement des chartes ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui sont gravés sur les *sceaux* ; 2°. que les lettres des inscriptions y paroissent quelquefois renversées ; 3°. qu'il n'est pas rare de rencontrer des *sceaux* sans légendes ; 4°. que le caractère des lettres sert à en fixer l'age, & que le minuscule n'y paroit ordinairement qu'au quatorzième siecle ; 5°. que les inscriptions varient sur les *sceaux* du même prince. En 1146, Henri duc de Brunwick avoit sur le sien : HENRICUS DEI GRACIA DUX BAWARIE. Le *sceau*, dont il se servoit en 1154, portoit + HENRICUS DI GRA BAWARIE ET SAXONIE. En 1191, ayant été dépouillé de ses états, il fit mettre simplement sur son *sceau* HENRICI DUCIS SIGILLUM.

Les premiers chrétiens firent graver sur leurs cachets des figures symboliques, telles que celles d'une colombe, d'un poisson, d'une ancre, d'une lyre. La bague d'or, que les époux se donnoient dans les fiançailles des premiers chrétiens, comme un gage de la foi, avoit coutume de représenter des pigeons ou des poissons, & plus souvent deux mains jointes ensemble, pour désigner l'union qui doit régner entre les personnes qui entrent dans l'état du mariage. S. Clement d'Alexandrie, qui permet dans son *pédagogue* l'empreinte de ces symboles, condamne non-seulement les représentations d'idoles, mais encore celles des instrumens de guerre, des vases de table, & de tout ce qui ne s'accorde pas avec la sévérité de l'évangile.

Le symbole de la croix a persévéré sur les

sceaux, jusqu'au quatorzième siècle. On le voit dans le champ, à la tête des inscriptions, après les noms, sur les globes mis à la main des empereurs & sur leurs couronnes. La croix étoit une des marques de la dignité royale & impériale en Allemagne dès le règne de l'empereur Henri IV. Son fils Henri V, l'ayant fait arrêter, l'obligea de lui remettre toutes les marques de l'autorité suprême, à la tête desquelles on met la croix. *Regalia vel imperialia insignia, crucem scilicet & lanceam, sceptrum, globum, atque coronam filii potestati tradidit.* Nous verrons dans la suite quelques empereurs représentés sur leurs *sceaux*, porter la croix de la main droite, comme le signe de la victoire. On peut mettre parmi les symboles de la piété chrétienne, les châsses, les reliques & les images des saints, que les églises, les villes, les évêques, les abbés, les communautés séculières & régulières faisoient representer sur leurs *sceaux*, pour honorer leurs patrons.

Les couronnes qu'on voit sur les têtes des empereurs, des rois & des princes dans leurs *sceaux*, marquent l'autorité souveraine. Il y a des couronnes radiales, à fleurons, de perles, de pierreries, de laurier, de fleurs-de-lis, de trefles, des couronnes ouvertes, fermées & en forme de bonnets. Celles que Montfaucon & Heineccius ont fait représenter, offrent une variété surprenante dans la forme. Nos rois de la première race ont des couronnes sur leurs monnoies : mais ils n'en portent point sur leurs *sceaux* ou anneaux, excepté Chilperic I. & Childeric dernier roi Mérovingien. Depuis lui jusqu'à Louis d'outre-mer, qui en porta une étoilée, elles sont ordinairement de laurier. Pepin & son fils Carloman portent leurs cheveux courts & liés avec un ruban en forme de diadême. Cet ornement ne paroit que sur un seul *sceau* de Charlemagne n'étant que roi ; mais étant devenu empereur, il porte ordinairement une couronne de laurier, à l'exemple des empereurs romains. On a de lui un *sceau* de métal où il est représenté avec une couronne de pierres précieuses.

Au lieu de dire que les monumens offrent quelquefois des couronnes ornées de pierreries aux rois Carlovingiens, Coringius a soutenu que toutes sont de pierres précieuses, & qu'il n'en est aucune de laurier. Pour se convaincre du contraire, il suffit de jetter les yeux sur les *sceaux* de la seconde race, publiés par Mabillon, Heineccius, Eckart & Heuman. Les princes Carlovingiens ont ordinairement la tête couronnée de lauriers. Le roi Eudes porte une espèce de diadême en cercle & sans nœuds, comme celui de Childeric III. Zuentebolde a un casque sur la tête, & Louis d'outremer une couronne radiale. Lothaire, pénultième roi Carlovingien, porte aussi sur son *sceau* une couronne rayonnée & ornée par le haut de pierres précieuses. Hugues Capet y ajouta les fleurs-de-lis, que Henri I. porta plus distinctement que ses prédécesseurs. Ducange ne voit qu'une même sorte de couronnes sur les monnoies & les *sceaux* de nos rois de la troisième race, savoir un cercle d'or enrichi de pierreries & rehaussé de fleurs-de-lis. Les écrivains bysantins donnent à cette couronne le nom de Κρῶμμα, comme à celle qui est composée de fleurons. Conrad I donna l'exemple aux empereurs d'Allemagne de porter des couronnes radiées dans leurs *sceaux*.

Après que Charlemagne eut été déclaré empereur à Rome, il prit la couronne impériale, telle qu'on la voit dans les peintures en mosaïque de S. Jean de Latran. Elle est fermée en haut comme un bonnet & semblable à celles que portoient les empereurs d'Orient. On ne peut pas douter que cette sorte de couronne n'ait été d'usage en France avant Charlemagne, mais on ne la trouve pas sur les *sceaux* Mérovingiens. Les empereurs d'Allemagne la portèrent sur les leurs dès le dixième siècle. Au suivant, on la voit sur le grand *sceau* de Guillaume le conquérant, duc de Normandie, & roi d'Angleterre : ce qui fait voir que l'usage où sont tous les potentats de l'Europe, de porter des couronnes fermées, ne vient pas de Charles VIII roi de France ; avant lui Edouard IV roi d'Angleterre en portoit une semblable.

Quoiqu'on convienne assez universellement que Charles VIII est le premier des rois de France de la troisième race, qui ait porté la couronne fermée ou impériale ; elle est ouverte sur le *sceau* dont il se servit pour l'Italie, ainsi que sur celui de Louis XII son successeur. Néanmoins celui-ci est couronné comme empereur dans plusieurs de ses monnoies. On a des *sceaux*, des monnoies, & des cachets, où la couronne de François I. est ouverte ; mais depuis l'an 1536, elle est presque toujours fermée. Elle parut telle dès le commencement de son règne dans le *sceau* apposé au bas du fameux concordat passé avec Léon X, pour abolir le droit des élections.

Sur ce *sceau* du concordat conclu le 26 août 1516, on lit ces mots : *In hoc signo vinces.* Léon X vouloit apparemment donner à entendre qu'en vertu de la bonne action que faisoit François I, par le concordat, il remporteroit la victoire dans les guerres d'Italie qu'il vouloit soutenir. La triple couronne ou thiare du pape occupe le premier rang. Elle est faite comme un grand bonnet ceint de trois couronnes d'or ; sur le sommet est une boule surhaussée d'une croix ordinaire ; on voit à côté l'écusson de France surmonté d'une couronne fermée. On prétend que François I la prit pour chagriner l'empereur Charles-Quint, & pour montrer que la souveraineté des rois de France ne relevoit que de Dieu seul.

Le diadème plus ancien que la couronne est l'ornement propre des rois. Néanmoins cet ornement royal ne devint commun & ordinaire que sous Constantin. On le voit sur plusieurs *sceaux* de la seconde race de nos rois, & sur les monnoies de la première.

La pique ou haste dans les *sceaux*, est la marque du commandement; elle prend quelquefois la forme de javelot & de lance. Les empereurs romains la portent souvent dans leurs médailles. Lorsque Gontran déclara Childebert son successeur, il lui mit la pique ou hallebarde à la main. Ce symbole de l'empire se montre sur l'*anneau* de Childeric, sur les *sceaux* de Charles-le-Gros, de Conrad I., de Richard II duc de Normandie, &c. pour figurer l'autorité souveraine & le commandement des armes.

Il n'est pas inutile d'observer d'avance que Philippe Auguste est le premier de nos rois qui s'est servi d'une fleur-de-lis seule au contrescel de ses chartes. Louis VIII & S. Louis suivirent son exemple; ensuite les fleurs-de-lis sans nombre vinrent à la mode. Cependant on donnera dans la suite des preuves certaines que l'écu de France fut quelquefois réduit à trois fleurs-de-lis long-temps avant Charles VI. Raoul de Presle dédiant à Charles V sa traduction des livres de la Cité de Dieu, lui dit: *Et si vous portez les armes de trois fleurs-de-lis enseigne de la benoite Trinité.* Les fleurs-de-lis sans nombre, selon l'opinion de Dutillet, de Favin & de la Roque, sont les plus nobles. C'est peut-être sur cette idée que quelques écrivains n'ont pas fait difficulté de donner pour véritables des *sceaux* de Dagobert, de Thierry & de Pepin-le-Bref, où paroît l'écu de France semé de fleurs-de-lis. Aujourd'hui tous les savans conviennent unanimement de la fausseté de ces *sceaux*; nos rois n'ont jamais eu de semblables *sceaux* avant Louis VII, ni d'armoiries avant le douzième siècle.

Au onzième siècle s'introduisit parmi les princes souverains l'usage de se faire représenter sur leurs *sceaux*, assis dans des trônes à la manière des empereurs de Constantinople. S. Edouard le confesseur, roi d'Angleterre, Henri II, empereur d'Allemagne & Henri I, roi de France, sont les premiers en Occident ainsi figurés sur les *sceaux*. Les trônes de Louis-le-Gros & de ses successeurs, ressemblent assez à des plians, dont les appuis sont terminés en haut par des têtes de monstres, de lions & d'autres animaux. Edgar, roi d'Ecosse, fit faire, à l'exemple des rois d'Angleterre ses voisins, un *sceau*, où il est représenté sur un trône avec les attributs de la royauté. Au quinzième siècle, les ducs de Bretagne voulurent imiter en cela les rois & les empereurs. Les plus anciens trônes que l'on voit sur les *sceaux*, ne different guère des sièges ordinaires.

Les romains avoient une prédilection pour les statues équestres. Ce goût passa aux princes & aux grands seigneurs du onzième siècle. Ils se firent représenter à cheval sur leurs *sceaux*, pour mieux exprimer leurs dignités. Leurs chevaux n'eurent d'abord ni selles, ni brides, ni étriers. Le cheval de Louis VI, n'a qu'un simple frein, & ce prince est monté à nud. Les plus anciennes selles ne diffèrent pas d'un simple coussin, si ce n'est quand elles sont ornées de bandes ou lanières pendantes des deux côtés. Les sangles qui fixent la selle, sans passer sous le ventre du cheval, sont attachées au poitrail, quelquefois décoré de petites boules, de sonnettes & d'autres ornemens. Au douzième siècle l'usage des étriers n'étoit pas encore général. Au treizième les chevaux parurent superbement enharnachés & totalement couverts de riches caparaçons, ornés de figures d'animaux, de fleurs & d'armoiries. Dès le douzième siècle, les dames sont représentées à cheval, tantôt à la manière des hommes, tantôt à la manière des femmes, portant un oiseau, une fleur, un lis. Les *sceaux* équestres indiquèrent toujours la plus haute noblesse. Selon Gudenus, les comtes & les seigneurs cessèrent de s'en servir au quinzième siècle: mais les rois & les ducs, sur-tout hors de l'empire, en ont continué l'usage. Le roi S. Louis est représenté dans les vitres de Notre-Dame de Chartres monté sur un cheval blanc, parce qu'on le regardoit comme une marque de la souveraineté.

Froissard dit que si Charles VI prit le cerf-volant en sa devise, c'est parce qu'il eut un songe, où il lui sembloit qu'il étoit monté sur un cerf. Delà les deux cerfs-volants pris pour support de ses armes, & qu'on peut regarder comme le symbole de la chasse. Les chiens, l'épervier & les faucons dans les *sceaux*, indiquent le même exercice, dont les princes & la noblesse ont toujours été très-jaloux. Anciennement les dames de condition ne paroissoient guères en public sans un oiseau sur le poing, pour marquer leur dignité. Plusieurs anciens *sceaux* & statues les représentent de la sorte. La reine Jeanne de Bourbon est ainsi peinte dans son tableau conservé à la chambre des comptes de Paris.

De même que les palmes marquent la sainteté, la constance & la victoire; les fleurs, les roses, les lis dans la main des évêques, des abbés, des abbesses & des dames, expriment l'intégrité des mœurs. Rien de plus ordinaire que ces symboles dans les *sceaux* des églises & des anciens monastères.

L'usage de représenter des tours, des châteaux & des portes sur les *sceaux* des princes, des grands seigneurs & des villes, devint assez commun au douzième siècle. Ce sont autant de symboles de jurisdiction & de souveraineté; quand ils ne désignent

fignent pas fimplement l'origine de certaines grandes maifons.

Nos premiers rois, pour donner l'authenticité & la validité à leurs diplômes & à leurs édits, fuivirent l'ufage des empereurs romains, d'y appofer leur *fceau* gravé fur un anneau qu'ils portoient ordinairement au doigt.

En général, les images des Carlovingiens imprimées au fond de la cire, font plus grandes & mieux faites que celles des Mérovingiens. Les *fceaux* de la feconde race repréfentent les princes de profil & tournés vers la droite, excepté Carloman, Louis d'Outremer, Louis II, Louis III, rois de Germanie, & Arnould, qui regardent vers la gauche. Ce ne font plus feulement des têtes, mais des buftes de profil, à la réferve de celui de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, qui eft repréfenté de face. Pepin, Charlemagne & leurs fucceffeurs jufqu'à Charles-le-fimple inclufivement, portent le manteau royal ou la chlamyde attachée fur l'épaule droite. Mabillon après avoir dit que le même Lothaire la porte attachée fur la poitrine, ajoute que ce fut l'ufage des rois Capétiens. Cependant leurs *fceaux*, excepté celui de Hugues Capet, repréfentent l'agraffe fur l'épaule droite.

Les images gravées fur les *fceaux* de nos rois de la troifième race, font plus grandes & moins delicates que celles des princes de la feconde. Ce ne font plus de fimples buftes, qui ne repréfentent que la tête & les épaules. A commencer par Lothaire fils de Louis d'Outremer, tous nos rois font repréfentés de front; mais le même Lothaire, Hugues Capet & fon fils Robert, ne font figurés qu'à mi-corps fur leurs *fceaux*. Depuis Henri I. inclufivement, tous font repréfentés en entier.

Les *fceaux* de Louis VII, *dit* le Jeune, méritent une attention particulière; Mabillon en a publié un, dont les deux faces portent des empreintes d'égale grandeur, comme celui de Guillaume-le-Conquérant. Sur le premier côté on voit Louis le Jeune affis fur un trône ou fiège, formé de deux monftres, portant dans fa main droite un fceptre fort court, terminé par une fleur de lys, & dans la gauche un autre fceptre ou bâton royal, dont le haut finit par une femblable fleur renfermée dans une lofange boutonnée.

Le revers de ce *fceau* pendant, repréfente le roi Louis VII, monté fur un cheval fcellé & bridé, avec des étriers, le cafque en tête furmonté d'une aigrette, en habit militaire court, armé de fon écu ou bouclier ovale, & tenant l'épée nue & haute de la main droite. On lit au premier côté : *LUDOVICUS DEI GRATIA FRANCORUM REX*, & au fecond tout-de-fuite; *ET DUX AQUITANORUM*. Mabillon obferve que Louis le Jeune eft le premier de nos rois qui ait fait ufage d'un *fceau* de cire à double empreinte. Il appelle celle du revers *SIGILLUM AVERSUM*, pour la diftinguer du contre-fcel, dont l'image eft plus petite que celle du premier côté. Ce favant ajoute que Louis VII, après la diffolution de fon mariage avec Eléonore, ducheffe d'Aquitaine, fe fervoit d'un *fceau* dont le revers étoit fans aucune empreinte.

Plufieurs favants citent des *fceaux* de ce prince, fur lefquels paroît un écu femé de fleurs de lys; ce qui ne peut s'entendre que d'une empreinte marquée fur la même cire au revers du grand *fceau*. « Ce fut, à ce que croyent tous les bons écrivains, » Louis VII dit le Jeune, qui chargea l'écu de » France de fleurs de lys fans nombre ». Il y a auffi des *fceaux* de lui, fur lefquels eft un écuffon femé de fleurs de lys, difent les auteurs de *l'état de la France*. Nous n'en avons point encore rencontré de femblables; mais nous avons vû dans les archives de l'archevêché de Sens, un *fceau* du même roi avec un contre-fcel. Ce *fceau* eft pendant à une charte donnée, *vacante cancellaria*, l'an 1179. Au premier côté Louis paroît affis fur un trône; au revers il eft repréfenté tenant un arc avec l'infcription: *LUDOVICUS REX*. Cette image plus petite que celle du premier côté paroît avoir été imprimée avec un cachet de pierre précieufe dont la gravure étoit fine. On ne peut donc plus douter que Louis le Jeune ne foit le premier des rois de France qui ait fait ufage du contre-fcel, quoique Mabillon en faffe honneur à Philippe - Augufte, *Philippus Auguftus è regibus Francorum primus contrafigillo ufus eft*.

Eckhart dans fon traité hiftorique fur la France orientale, prétend que fous la dynaftie Merovingienne, les maires du palais appofoient leur propre *fceau* aux actes & non celui du roi. S'il faut auffi s'en rapporter au célèbre abréviateur de notre hiftoire, dans la première & la feconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt - deux ans, *& pendant fa minorité tous les actes étoient fcellés du fceau du régent*. Cependant un antiquaire du premier ordre a reconnu le *fceau* de Childeric III, dans celui dont Pepin, maire du palais, s'eft fervi pour fceller le plaid ou jugement rendu en faveur de Fulrade, abbé de St. Denis, l'an 751. Nous ne connoiffons pas de régent du royaume fous la feconde race qui ait eu un *fceau* particulier. Mabillon s'eft contenté de dire que les fils des rois Carlovingiens n'avoient point de *fceau* du vivant de leurs pères; ce qu'il prouve par le diplôme de Gifèle, fœur de Charlemagne, où fes fils Pepin, Charles & Louis foufcrivent fans que les princes ni Gifele elle-même appofent aucun *fceau*. Il n'en fut pas de même fous la troifième race. Les fils des rois eurent des *fceaux* propres avant & après avoir été déclarés rois du vi-

vant de leurs pères. Le *sceau* de Louis le Gros, qui porte pour inscription : *Sigillum Ludovici designati regis*, en est une preuve. Souvent nos rois Capétiens avertissent dans leurs diplômes qu'ils se servent du *sceau*, dont ils usoient avant que d'être parvenus à la couronne.

. Pour faire connoître les *sceaux* des fils de France & des princes du sang royal, nous en rapporterons quelques-uns assez singuliers. Celui de Robert, frère du roi Henri I, porte son image. Il est représenté en habit militaire, tenant d'une main une lance, & de l'autre un bouclier, appuyé contre terre, avec une fleur de lis entre ses pieds. Il est fait mention à la fin d'une ordonnance d'un double *sceau* de Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, & sous-lieutenant dans le Languedoc, en ces termes : *donné à Valence, sous notre scel nouvel, en l'absence de notre grand, le* 17 *Septembre*, 1375. L'on voit sur un des *sceaux* du même prince, une aigle couronnée de fleurs de lis, les deux serres appuyées sur un lion & sur un bœuf couchés, ayant sur l'estomac l'écu semé de fleurs de lis à une bordure. On en trouve plusieurs de cette sorte à la bibliothèque nationale, dans les recueils de Gaignières. Ils ont pour légende : *S. Ludovici filii regis & Paris Franciæ ducis Andegavensis......* Le *sceau* du même prince de l'an 1374, est tenu par un ange couvert d'une longue robe, & a deux sauvages pour supports. Dans le grand *sceau* pendant au bas de son testament, il est représenté dans un fond drappé, sur un cheval caparaçonné à ses armoiries. Ce prince est armé de toutes pièces, le casque fermé, fleurdelisé & surmonté d'une couronne de fleurs de lis : il tient de sa main droite son épée haute, attachée à sa cuirasse par une chaine, & de la gauche son bouclier chargé des armoiries, partie *d'Anjou ancien*, & *d'Anjou moderne*. Dans la légende qui contient deux lignes, sont ses qualités de *fils de rois, pair de France, & fils de la reine de Jérusalem*.

Il y avoit dans la collection de Clairambault deux *sceaux* très curieux de Louis bâtard de Bourbon. Le premier de l'an 1467 a rapport à la dignité d'amiral de France, & de capitaine de Grandville & de Honfleur. C'est une nef dont la voile est aux vents, & sur laquelle sont ses armes. Le second de l'an 1479, représente l'écu aux mêmes armes placé de côté, & tenu par une femme, ayant une palme à la main. Des flammes au haut desquelles est un poisson qui rotit, forment le cimier du casque. On voit ici qu'un seul & même prince avoit plusieurs *sceaux* différens.

Les régens du royaume sous la troisième race scellèrent d'abord avec le *sceau* de la couronne. Baudouin, comte de Flandres, régent & tuteur de Philippe, employa celui du jeune roi son neveu. Dans la suite les régens se servirent de *sceaux* particuliers pour l'exercice de leur autorité. En 1270, le roi St. Louis étant sur son départ pour la seconde croisade, donna la régence à Mathieu, abbé de St. Denis, & à Simon de Néele, qui prirent quelques fois le titre de lieutenans de roi en France. Il leur laissa un *sceau* qui représentoit une couronne environnée de roses au premier côté avec cette légende : *S. Ludovici dei gratia Francorum regis in partibus transmarinis agentis*. Le revers ou contre-scel étoit parsemé de fleurs de lis.

Philippe III, après la mort de son père donna au même régent un *sceau* à peu-près semblable, dont l'inscription étoit ✠ *S. PH. DI. GRA. REG. FRANC. AD REGIMEN REGNI DIMISSUM* ; mais le contre-scel ne portoit que trois fleurs de lis. Philippe, comte de Poitiers, & second fils de Philippe-le-Bel, après la mort du roi Louis Hutin, son frère, fut déclaré régent pour dix-huit ans dans l'assemblée des seigneurs tenue au parlement. On lui fit faire un *sceau* particulier, dont voici l'inscription : *PHILIPPUS REGIS FRANCORUM FILIUS, FRANCIAE ET NAVARRAE REGENS REGNA*. Charles, fils ainé du roi Jean, & duc de Normandie, pendant qu'il n'eut que le titre de lieutenant de roi, scella les lettres royaux du grand *sceau* de son père, lorsque le chancelier étoit présent ; & lorsqu'il étoit absent il les fit sceller du *sceau* du Châtelet, suivant que cela se pratiquoit en pareil cas. Mais ce prince eut un grand *sceau* particulier, quand il eut pris le titre de régent du royaume. Pendant le court espace de tems que le duc d'Anjou eut la régence, au commancement du règne de Charles VI, il intitula les lettres de son nom, & c'est le dernier régent du royaume, qui ait eu un *sceau* différent de celui du roi mineur.

Les *sceaux* des enfans de France puinés ou cadets différoient de ceux des ainés. C'est ce qu'on prouve par celui de Robert, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, sixième fils de St. Louis, d'où descendoit la famille régnante. Au premier côté du *sceau*, on voit ce prince armé d'une épée & d'un bouclier, & sur un cheval couvert d'un caparaçon semé de fleurs de lis ; l'écu de France qui sert de contre-scel est rempli de fleurs de lis sans nombre, avec une brisure ou barre transversale. Ce *sceau* de Robert de France, pend au bas d'une charte latine. Mabillon en cite une autre du même prince, donnée en françois, en faveur du monastère de St. Lucien de Beauvais, l'an 1281, & dont le contre-scel est tout à fait semblable.

Les plus anciennes loix allemandes & bavaroises, citées par l'abbé de Godwic, ne laissent nul lieu de douter de la haute antiquité des anneaux & des *sceaux* en Germanie, on y voit que les ducs du pays s'en servoient longtems avant Charlemagne ; mais c'est à lui qu'on en rapporte l'usage fréquent & réglé.

Depuis Charles IV, l'usage avoit prévalu que les empereurs ne prissent qu'une seule aigle pour leurs armes, lorsqu'ils n'avoient pas encore demandé la couronne au pape : mais lorsqu'ils l'avoient obtenue ils prenoient l'aigle double ou à deux têtes.

Depuis Frédéric IV, mort l'an 1493, les *sceaux* des empereurs d'Allemagne ne les représentent plus assis dans des trônes. Cette représentation est réservée pour le premier côté des bulles d'or. Le grand *sceau* féodal de l'électeur de Mayence, représente encore aujourd'hui un archevêque assis dans un trône avec les habits pontificaux. Autrefois ce *sceau* étoit particulièrement nommé *sigillum majestatis*, comme ceux des empereurs.

Heineccius conjecture avec fondement, que les anciens *sceaux* des rois voisins de l'Empire, sont une imitation de ceux des empereurs. S'il faut juger de ceux des rois de Hongrie, par celui de la reine Élizabeth, suspendu à un traité d'alliance fait en 1367; le grand *sceau* royal de ce royaume, ne diffère guère de ceux que les allemands appellent *sceau* de la majesté. Élizabeth paroit assise sur son trône, la couronne en tête, & en habits royaux. Elle tient un long sceptre fleurdelisé, dans sa main droite, pendant qu'elle porte sa gauche sur sa poitrine. L'inscription du *sceau* est : *S. Elizabetha Dei : ora : Hungari : :regina : princeps salernitana.*

Hueber à publié le grand *sceau* d'Otakar pendant à un diplôme de l'an 1264. Au premier côté ce roi de Bohême est assis sur un trône dont les deux côtés sont ornés chacun d'une fleur de lis. Il porte une couronne de treffles. Le sceptre qu'il tient dans sa main droite, est terminé en fleur de lis, & le globe qu'il soutient dans sa gauche, est surmonté d'une croix. Au contre-scel le roi est représenté à cheval, sans étriers, le casque en tête, la pique à la main droite, l'épée au coté, & le bouclier sur l'épaule gauche, avec un lion dans le champ. Le caparaçon trainant du cheval, est chargé de croix, de deux aigles éployées, d'un lion, d'un écu, &c.

Le *sceau* de Winceslas II, roi de Bohême, pendant à un diplôme do l'an 1300, représente ce Prince couronné, assis sur un trône, tenant un sceptre de la main droite, & un globe de la gauche. Aux côtés il y a deux écussons, une aigle & un lion couronné. Le *sceau* a pour légende : + *Venceslaus secundus. Dei gracia. rex. Boemie. dux. Cracovie. et.. Sandomerie. marchio : q : moravie.* La même inscription paroit au revers ou contre-scel, qui représente Winceslas, portant de la main gauche un écu ou bouclier, avec une aigle couronnée, & de la droite un étendart orné de la figure d'un lion. Ce prince est monté sur un cheval superbement caparaçonné & chargé d'armoiries. Nous n'avons point remarqué de figures équestres sur les *sceaux* des empereurs allemands. Mais il n'est pas rare d'en rencontrer sur ceux des rois. Heineccius cite un autre *sceau* en cire blanche, sur lequel Winceslas, roi de Bohême, est représenté à cheval, & portant l'étendart & le bouclier avec la figure d'un lion. En 1711, le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, donna à ses ambassadeurs ses pleins pouvoirs pour l'élection du roi des romains. Son diplôme étoit muni d'un grand *sceau* pendant, représentant sa personne à cheval. Ce *sceau* était renfermé dans un étui de vermeil, sur lequel on avoit gravé avec tout l'art possible les armes du roi, posées sous le pavillon royal.

Les *sceaux* des rois de Suède approchent encore plus de ceux des empereurs. Le diplôme que le roi Christophe donna en 1440, pour la réformation des loix, fut muni de son *sceau* & de celui du royaume. Sur le premier étoit l'image du roi & les armes de Danemarck, de Sclavonie & de Bavière, avec cette inscription : *Sigillum majestatis Christoferi. d. g. dacie Sclavorum. gotorumque. regis. comitis. palatini. rheni et ducis. bavarie.* Le second représentoit le roi Erric avec trois couronnes, & revêtu du *sagum*. L'épigraphe étoit : *sanctus ericus. suecorum. gothorum. rex. sigillum. regni.*

Les *sceaux* des anciens rois de Danemarck sont de bronze & s'éloignent un peu de la forme ordinaire. Celui de Valdemar II, contemporain de Philippe-Auguste, est rond & sans inscription. Son diamètre est de deux pouces & demi. D'un côté Valdemar est représenté jeune, en habits royaux, assis sur un siège ordinaire, plutôt que sur un trône, portant une couronne ouverte, avec des ornemens semblables à des tours, tenant un sceptre fleurdelisé dans la main gauche, présentant de la droite un globe surmonté d'une croix. Le revers du *sceau* présente un bouclier presque triangulaire, chargé de trois lions non couronnés, courant de droite à gauche, avec vingt-quatre cœurs répandus ça-&-là, au-dessous & au-dessus, & entre les lions. L'écu de quelques-uns des rois suivants est chargé de trois couronnes.

Le *sceau* d'Abel, fils de Valdemar, tire sur la forme ovale; sa hauteur est de trois pouces & demi, & il ne porte point d'inscription. Le roi Abel y est figuré avec la couronne ouverte, & les ornemens royaux, assis dans un trône, tenant de la main droite un sceptre terminé par deux croix, & de la gauche le globe ou la pomme royale. Le revers du contre-scel est l'écu triangulaire chargé de trente-deux cœurs mêlés avec trois lions couronnés. Ce *sceau* est de l'an 1251.

Christophe qui régna en Danemarck depuis 1252 jusqu'en 1259, scelloit ses diplômes avec un

sceau rond, de trois pouces de diamètre. On lit au premier côté : ✠ CHRISTOPHORUS. DEI. GRATIA. DANORUM. SCLAVORUMQUE. REX. Le roi y paroît assis, revêtu du manteau royal, attaché au-dessus de la poitrine, & rejetté derrière, pour laisser libre l'exercice des bras, tenant à l'ordinaire un globe & un sceptre terminé en fleurs de lis, & portant sur sa tête un petit mortier, au lieu de couronne. On lit au revers : CLYPEUS. CHRISTOPHORI. D. G. DANORUM. SCLAVORUMQUE REGIS. Sur l'écu, il y a trois lions couronnés, & entremêlés de dix cœurs diversement situés.

Les *sceaux* des rois suivans jusqu'à Valdemar IV, sont à-peu-près semblables. Erric Manvede est le premier qui ait mis des serpens avec des crêtes de paon, le casque & le mot *secretum* dans le *sceau* royal. Jusqu'en 1330, on écrivoit *Valdemar* par un V simple; mais les *sceaux* postérieurs & les monnoies lui ont substitué le W. Valdemar IV se distingue de ses prédécesseurs par les trois *sceaux* qu'on a de lui. Le premier a pour légende : ✠ SECRETU. WALDEMAR. DEI. GRA. DOMICELLI. DANOR. On y voit un casque, au milieu duquel est le crâne d'un mort, d'où sortent deux serpens & des bandelettes. Il y a au-dessous un écu ou bouclier posé obliquement, & chargé de trois lions couronnés; mais on n'y voit point de cœurs. On reporte ce *sceau* à l'an 1340.

Le second a pour inscription : ✠ GALEA WALDEMARI DEI GRATIA DANORUM SCLAVORUMQUE REGIS. On voit dans le champ un casque & des serpens, avec des pendans & des crêtes. Au-dessus du casque, entre les serpens, on lit : AD LEGES TRE (*terra*). Ce *sceau* servoit apparemment à sceller les lois du royaume. Le casque est orné d'une croix blanche. C'est le premier indice qu'on ait de la croix de Danemarck, qui distingue les *sceaux* des monarques danois. Le troisième *sceau* est triangulaire & à deux faces. Sur la première, une grande croix blanche divise l'écu bordé de petites croix. D'autres croix semblables remplissent le champ, à l'exception des quatre coins de la croix de Danemarck, où l'on voit, en lettres gothiques, que les savans du pays appellent monacal s, WAL-DE-MA-RUS. Les caractères gothiques ne se montrent point sur les *sceaux* antérieurs à celui-ci, qui est de l'an 1364. Sa seconde face offre les mêmes figures, si ce n'est que le milieu du champ est occupé par des lignes formant des quarrés remplis de roses. Dans un espace vuide, on trouve ces mots : GYLDANA LOUG : c'est-à-dire, AUREA LEX ou BULLA. Depuis Valdemar IV, les rois ont fait mettre la croix de Dannemarck sur les *sceaux*.

Celui d'Erric de Poméranie porte au premier côté cette inscription, en lettres gothiques : S. ERICI. DEI. GRA. REGNORU. DACIE. SWECIE. NORVEGIE. SCLAVORUM. GOTHORUQ. REGIS. AC. DUCIS. POMERANI. La croix de Danemarck remplit l'écu triangulaire. Dans le premier angle, il y a neuf cœurs, placés devant trois lions figurés les uns sur les autres. Trois couronnes remplissent le second angle. Ce sont-là les plus anciennes armes des monarques danois. Le contre-scel a pour inscription : ✠ SIGNETU. ERICI. DEI. GRA. REGIS. ET. DUCIS. POM. &c. Le champ est occupé par un lion & un griffon, qui soutiennent une couronne ouverte & placée sur la croix de Danemarck. Le roi Christiern I est le premier qui ait mis dans les *sceaux* le lion sautant par-dessus neuf cœurs. Frédéric premier y fit mettre un cygne, & Frédéric II y ajouta un cavalier vêtu d'une cuirasse de fer.

C'est une chose remarquable que tous les *sceaux* de cire des princes lombards ne sont jamais suspendus, mais appliqués au-bas des chartes, quoiqu'ils aient toujours au revers des empreintes ou contre-scels.

Les *sceaux* semblent avoir commencé assez tard en Espagne. Nous n'en connoissons point d'antérieurs au douzième siècle. Le diplôme du roi Alfonse VIII, accordé à l'abbaye de S. Denis en France, l'an 1156, fut scellé de son *sceau* pendant & de ceux de ses fils.

Mathieu Pâris parle d'une bulle d'or du roi Alfonse X, dit le Sage. Elle fut suspendue à un traité qu'on peut voir dans Rymer. Mais on ne sait pas quelle étoit l'image & l'inscription de cette bulle d'or, d'un poids extraordinaire. A la tête des *sceaux* de la noblesse de Languedoc, Vaissette a donné celui de Jacques, roi d'Arragon. Ce *sceau*, de l'an 1226, a plus de quatre pouces de diamètre. Son premier côté représente le roi assis dans un trône, vêtu très-simplement, portant une couronne, ou bonnet à trois cornes arrondies, & tenant de la main droite une épée posée sur ses genoux. On lit autour de cette figure : ✝ S ⁝ JACOBI DI : GRA REG : ARAG. COMIT. BARC. ✝ ∴ Au second côté, on voit le roi à cheval, tourné vers la gauche, vis-à-vis d'un astre portant la même couronne, tenant son bouclier d'une main & sa lance de l'autre. La légende est ÷ S. ÷ DOMINI MONTIS PESSULANI. Le *sceau* de plomb du roi S. Ferdinand, représenté dans la bibliothèque universelle de la polygraphie espagnole, porte pour inscription au premier côté : ✝ SIGILLU REGIS FERRANDI, & de l'autre : TOLETI : ET : CASTELLE : Le milieu du premier côté de ce *sceau* de l'an 1230, est laissé en blanc. C'étoit apparemment la tête du roi. L'auteur de la polygraphie espagnole ne représente jamais l'image des rois, pas même de ceux dont il donne les *sceaux* d'après Mabillon. Le revers portoit peut-être les armes de Castille & de Léon écartelées. On sait

que Ferdinand ayant été proclamé roi de Léon en 1230, fit graver sur sa roue ou grande signature les armes de ses deux royaumes, & divisa pour cet effet son écu rond en quatre quartiers; ce qui n'avoit point encore eu d'exemples.

On a un *sceau* de plomb de dom Henriquez III, qui monta sur le trône, l'an 1390. Ce *sceau* pendant à un privilége de la même année, porte l'inscription suivante, dont chaque mot est séparé dans l'original par deux petites croix: † *S. Enrici Dei gratia regis Castelle et Legionis.* Christoval Rodriguez a représenté le cercle d'un *sceau* de plomb, tiré d'un privilége accordé l'an 1484 par Ferdinand V, dit le Catholique, & Isabelle. L'auteur avertit que le roi y devoit être représenté à cheval, avec l'épée à la main, & la reine assise portant un sceptre. Au premier côté, on lit: † *Ferdinandus: Dei gratia: rex Castelle Legionis Aragonum et Secil;* & au second: † *Helisabet: Dei gra: regina: Castelle: Legionis: Aragonum: et Secilie.* Depuis l'an 1504, que la couronne d'Espagne tomba dans la maison d'Autriche, les *sceaux* des empereurs d'Allemagne & des monarques espagnols sont presque les mêmes jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Les auteurs sont peu d'accord sur le temps auquel les rois d'Angleterre ont commencé à faire apposer des *sceaux* à leurs diplômes. La plupart font honneur de cet usage au roi S. Edouard le confesseur, qui monta sur le trône l'an 1042. La coutume de sceller les actes étoit absolument inconnue au commencement du onzième siècle, si l'on s'en rapporte à Ménage & aux éditeurs du glossaire latin de du Cange. Ils tirent cette conclusion d'un texte des annales de Burton, qui porte que l'an 1004 on ne se servoit pas encore de sceaux en Angleterre. *Et quia nondum utebantur sigillis in anglia, fecit (Wlfricus) post suum donum iis confirmari subscriptionibus, prout in chartâ continetur.* Mais il ne s'agit ici que de *sceaux* des seigneurs & des particuliers, dont la mode ne s'introduisit en Angleterre qu'après la conquête des Normands. Ce texte n'exclut donc point l'usage des *sceaux* à la cour des rois Anglo-Saxons.

Mabillon infère du même passage qu'avant Guillaume le Conquérant, il n'y avoit point de *sceaux*, ou qu'ils étoient rares, & de plus que ce prince est le premier qui en ait introduit l'usage chez les Anglois. Il est pourtant certain que S. Edouard s'en servoit, comme l'atteste l'auteur des vies de S. Alban. Hickes cite une charte du même roi écrite en Saxon, & munie de son *sceau*. Cet auteur l'avoit vue dans les archives de l'abbaye de Westminster. D. Mabillon n'a pu ignorer qu'on gardoit à S. Denis en France un diplôme avec le *sceau* de S. Edouard. Guillaume le Conquérant n'est donc pas le premier des rois d'Angleterre qui ait introduit la mode de sceller les chartes.

Madox, célébre collecteur de chartes, avouoit en 1702, que l'on regardoit généralement S. Edouard comme celui qui avoit introduit en Angleterre l'usage de suspendre aux chartes des *sceaux* de cire. En effet ce prince ayant demeuré à la cour de son cousin, le duc de Normandie, y avoit appris plusieurs usages normands, & après son retour, il en avoit adopté quelques-uns, particulièrement celui d'authentiquer les diplômes par des *sceaux* de cire. Madox avoue que pour le présent, il n'a rien de considérable à opposer à l'opinion commune. Il se réduit à invoquer l'autorité d'un célébre jurisconsulte, qui soutient que les chartes ont été scellées en Angleterre longtemps avant le règne d'Edouard le confesseur. Il cite en preuve une charte du roi Edwin, frère d'Edgar, datée de l'an 956. Cette pièce concernant la terre de Jécléa, dans l'île d'Ely, étoit non-seulement scellée du *sceau* royal, comme le prouvent les paroles, *Ego Eadwinus meum donum proprio sigillo confirmavi.* Mais encore de celui de l'évêque de Winchester; *Ego Elfwinus Wintoniensis ecclesiæ divinus speculator (id est episcopus), proprium sigillum impressi.* Le savant jurisconsulte, ajoute que le diplôme du roi Offa, touchant la terre de Peterpence conserve encore son *sceau.*

Les savans d'Angleterre n'ont pas sû que la France posséde encor des *sceaux* de leurs rois Anglo-Saxons. Nous avons vu dans les archives de l'abbaye de S. Denis en France, une charte originale d'Edgar, & nous l'avons examinée avec tout le soin possible. Elle n'a qu'un demi-pié de largeur sur deux de longueur. Elle porte la date de la seconde année du règne d'Edgar & de l'indiction III, ce qui revient à l'an 960. On voit au bas du parchemin une incision pour faire passer une cire brune, sur laquelle le *sceau* est imprimé. Il est en placard, & non suspendu: il représente un buste de profil: ayant été replié, il a marqué sa forme sur le parchemin. La charte au bas de laquelle il étoit appliqué, porte tous les caractères de vérité & d'autenthicité qu'on peut désirer. On peut la voir dans *l'histoire de l'abbaye de S. Denis en France*, par Felibien & dans Doublet. Ce dernier auteur rapporte encore deux chartes, l'une du roi Offa & l'autre d'Ethelwelfe, toutes deux scellées de *sceaux*, qui représentent l'image de ces princes Anglo-Saxons. Nous ne devons pas laisser ignorer qu'aucune de ces trois pièces n'anonnce le *sceau* dont elle est scellée. On verra par la suite que le défaut d'annonce n'est rien moins qu'une preuve de fausseté.

A ces chartes, on peut ajouter celles du roi

Edgar & de S. Dunstan, accordées à l'abbaye de Westminster. La premiere n'a plus de *sceau*, mais on en voit la place, & on y lit *manus nostra subscriptionibus subtus eam decrevimus roborare, & de sigillo nostro jussimus sigillare.*

Depuis la conquête d'Angleterre, les *sceaux* devinrent assez communs dans le royaume. Les actes étoient rendus authentiques en y attachant des *sceaux* de cire : coutume qui fut toujours observée depuis. Cependant on ne laissa pas de retenir l'ancien usage de souligner avec des croix sans employer les *sceaux*. Madox cite plusieurs chartes originales des rois Guillaume le Conquérant, Guillaume II, Henri I, & Etienne avec des croix; mais alors l'usage des *sceaux* étoit le plus ordinaire. Ceux des rois se distinguoient des autres par leur grandeur & leur magnificence.

Depuis Guillaume le Conquérant, tous les rois d'Angleterre sont représentés sur un côté de leurs *sceaux*, à cheval, & le visage tourné vers la droite. Mais on remarque que Charles I est tourné à gauche. A l'exemple de Henri VIII, il prend sur son sceau le titre de *Fidei defensor*. Etant monté sur le trône, il voulut qu'on continuât à se servir du *sceau* de son père, jusqu'à ce qu'on lui en eût fait un. Jacques I avoit fait mettre au premier côté: *Deus. judicium. tuum. regi. da.* & au revers: *Jacobus d. g. magn. Brit. Fran. et hib. rex.* Edouard IV, premier roi de la maison d'York, est aussi le premier qui ait porté la couronne fermée depuis Guillaume le Conquérant.

Il est très-vraisemblable qu'en Ecosse on ne fit aucun usage des sceaux pour authentiquer les actes publics avant Malcom III, qui commença à régner l'an 1057. A l'exemple des Anglo-Saxons, les Ecossois assuroient la vérité de leurs chartes, en faisant écrire au bas par le notaire les noms des témoins avec des croix. Duncan qui monta sur le trône l'an 1094, est le premier des rois d'Ecosse qui ait ajouté un *sceau* au nom des témoins précédés de croix. Il eut pour modèle Guillaume premier, roi d'Angleterre, qui pour concilier plus d'autorité à ses diplômes, joignit souvent l'usage de faire écrire les noms des témoins au bas, avec celui d'y suspendre son *sceau*. Guillaume II, Henri I, & Etienne, suivirent cette coutume, mais rarement. Peu à peu la mode de faire écrire le nom des témoins tomba, & on crut que le seul *sceau* suffisoit pour donner la plus grande autorité aux actes. Cependant on ne laissoit pas d'employer un nombre de témoins dans de certaines chartes de grande importance; mais leurs noms précédés de croix, n'étoient plus souscrits par le notaire, comme auparavant, mais seulement référés à la fin du texte. Cet usage fut observé en Ecosse par les rois successeurs de Duncan II; son *sceau* ainsi que celui du roi Edgard, son frère, ne portent qu'une seule empreinte.

Les rois, qui ont régné en Irlande, avant que Henri II, roi d'Angleterre, se fût emparé de cette isle, ne sont connus que par l'excès de leur barbarie. Henri n'abolit point le titre de roi; il le donna lui-même à certains seigneurs du pays, devenus ses sujets, & se réserva le titre de *Dominus*, souverain. On a publié un *sceau* de Fedlimid, qui porte pour inscription: *S. Fedlimid regis conactie.* Ce *sceau* paroit du douzième siècle, & n'a qu'une seule face empreinte. Elle représente le petit roi tributaire à cheval, portant une épée levée dans la main droite, & un bouclier dans sa gauche. Ce monument fait voir que le titre de roi ne marque pas toujours la souveraineté indépendante. Cette observation peut s'appliquer à Erispoé, prince breton, à qui Charles le Chauve, permit de porter les marques de la dignité royale.

A plus forte raison, doit-on penser que les seigneurs d'Ivetot en Normandie, n'ont porté le titre de rois qu'à la manière de ces seigneurs ou gouverneurs d'Irlande, soumis à la domination Angloise.

Sous nos rois de la premiere race, les ducs, les comtes & les seigneurs assuroient la vérité des diplômes par leurs souscriptions. Cependant l'usage des *sceaux* & des anneaux à sceller, ne leur étoit pas tout-à-fait étranger. Le testament de Mummole, ambassadeur auprès de l'empereur Justinien, du temps du Roi Théodebert, fut muni de signatures & de *sceaux*, ainsi que celui de Bertran, évêque du Mans. D. Mabillon avoit vu un petit *sceau* ou cachet apposé au bas du contrat de vente faite par Adelard à Fulrade, abbé de S. Denis, après le milieu du huitième siècle. Au suivant, Eccard, comte d'Autun, légua par son testament deux *sceaux* ou cachets, sur l'un desquels étoit gravé un homme tuant un lion, & sur l'autre un serpent. Malgré ces exemples, il faut avouer que l'usage des *sceaux* fut très-rare avant l'extinction de la seconde race, & qu'il n'y eut presque que les rois qui s'en servirent. Le pape Adrien, dans une lettre à Salomon III, roi ou duc des Bretons, se plaint de ce que ce prince n'avoit pas scellé les lettres qu'il lui avoit adressées. Ne seroit-ce point une preuve que l'usage des *sceaux* étoit inconnu en Bretagne au neuvième siècle. Il est certain qu'on a un grand nombre d'autres originaux de ces temps & des suivans, qui n'offrent aucun vestige de *sceaux*.

Pour y suppléer, souvent on attachoit aux chartes, des courroies de cuir ou de parchemin nouées

plusieurs fois. On imitoit en cela les plus anciens grecs, qui au défaut de cachets, lioient avec des cordes qu'ils nouoient les lettres qu'ils vouloient envoyer. Les archives de S. Hilaire le grand à Poitiers, offroient un bail à cens de Guillaume Fier-à-bras, duc d'Aquitaine & comte de Poitou, du mois de janvier 969. Toutes les souscriptions sont visiblement de différentes mains; & on n'y voit point de *sceau*, mais pour en tenir lieu, on a attaché au bas du titre par derrière avec une petite ficelle une bande de cuir, qui a été nouée par le milieu, avant que d'être cousue à la charte. Nous avons vu dans les archives de l'abbaye de S. Ouen de Rouen, deux chartes de Richard, comte de Bayeux, dressées par Dudon, doyen de S. Quentin, & auxquelles sont attachées des courroies nouées pour tenir lieu de sceaux. Ceux qui faisoient ces nœuds, sont appellés *nodatores*, noueurs, dans une notice publique, dressée dans l'assemblée des grands seigneurs d'Aquitaine tenue à Bordeaux, l'an 1079.

Le mode de confirmer les actes par des courroies nouées, étoit encor en vogue vers le milieu du douzième siècle dans la Gascogne. D. Mabillon cite en preuve deux chartes de donation, dont la dernière finit ainsi: *Horum nec non signo donorum ipse Forto-Anerius nodum in hoc corrigio primus fecit, & alium nodum Bruno de saltu frater ejus: alios deinceps nodos idonei barones. Hujus rei testes fuerunt Bonus Homo Adurensis episcopus.* Bonhomme, unique témoin de l'acte, fut évêque d'Aire, depuis 1120 jusqu'à 1145. Il est visible que ceux qui nouoient les courroies au bas des actes, étoient distingués des témoins. Lorsque l'usage de sceller eut été introduit, on ne laissa pas de retenir celui d'authentiquer les titres par des courroies nouées conjointement avec un ou plusieurs *sceaux*. Les chartes de l'abbé Suger, conservées dans les archives de S. Denis en France, nous ont fourni des preuves de cette pratique.

Sans parler des provinces cédées à des princes étrangers, ou données en dot à des filles, du temps de nos rois de la seconde race; sous Hugues Capet, chef de la troisième, les ducs, les comtes & les vicomtes abusant de la foiblesse du gouvernement, rendirent leurs dignités héréditaires, se firent seigneurs propriétaires des pays, qu'ils ne gouvernoient auparavant que par commissions révocables, & s'emparèrent de la plupart des droits régaliens. Les moindres comtés & les petites provinces dépendirent des plus grands comme fiefs subalternes; les grands & les petits feudataires imitèrent les souverains. Ce fut alors qu'ils commencèrent à avoir des *sceaux*, qui furent d'abord assez simples. Le plus ancien que nous connoissons, est celui d'Arnould, troisième comte ou marquis de Flandres.

Les *sceaux* des ducs de Normandie sont très-rares. Nous ne savons pas si Rollon, Guillaume Longue-épée & Richard I en ont fait usage pour sceller les donations dont ils enrichirent les églises. On a publié un diplôme de ce dernier prince; mais il ne paroît pas qu'il ait jamais été scellé. Heureusement on nous communiqua, il y a quelques années, une charte originale que Richard II accorda, l'an 1015, à Dudon, chanoine, & depuis doyen de S.-Quentin, en Vermandois, son chapelain ou aumônier. Elle porte un *sceau*, sur lequel on lit autour de son buste armé de lance & de bouclier: *Ricardus, nutu Dei comes.*

Les plus anciens ducs de Normandie prenoient indifféremment les titres de *comes*, *dux*, *consul*, *princeps*, *marchio*, *patricius*. Le pape Benoit VIII dit dans une de ses bulles, que le S. Siége a résolu de donner le titre de *dux* des normands au très-illustre comte Richard. Le *sceau* de ce prince est attaché par une longue courroie de cuir, dont chaque lanière entre huit fois séparément & en montant dans le parchemin, & enfin une neuvième fois. Là les deux bandes se réunissent, & sont attachées au diplôme, au moyen d'un seul nœud.

Richard II ne scelloit pas toujours ses diplômes. Nous en avons vu plusieurs en original sans *sceau*. Tantôt il se contentoit d'y marquer lui-même un signe de croix, & de faire écrire les *signum* au-bas, avec les noms des témoins. Tantôt il y faisoit mettre son monogramme, avec l'empreinte d'un cachet, ou estampille trempée dans l'encre. Ces marques d'authenticité étoient accompagnées des noms des témoins, suivis ou précédés tantôt de croix, tantôt d'S tranchées ou de *signum*. Richard III, Robert II & Guillaume II ont donné plusieurs chartes dans cette forme, & non scellées. Lorsque Guillaume se contentoit de la présence des témoins, exprimée par la formule *his testibus* ou *hi sunt testes*, suivie de leurs noms sans croix, la pièce étoit munie du *sceau*.

Geofroi d'Anjou, douzième duc de Normandie, fit, en 1149, dans le chapitre du Bec, une donation de trois prébendes de Bures. La charte porte un *sceau* qui représente d'un côté le duc en cavalier tenant un étendart, & de l'autre une épée nue.

Nous avons vu dans les archives de l'abbaye du Bec plusieurs grands *sceaux* en cire blanche des anciens comtes de Meulan. Ces *sceaux* imprimés d'un seul côté représentent des cavaliers l'épée à la main. Une charte de l'abbaye de S. Père de Chartres donnée en 1212, offre le *sceau* de Thibault VI, comte de Blois, de Chartres & de Clermont. Il y est représenté à cheval, l'épée à la main, tenant un bouclier sur le bras gauche. Les *sceaux* des plus anciens comtes d'Evreux ne

nous font pas connus. Plancher a publié celui dont se servoit Louis fils du roi de France, en 1307. Ce comte d'Evreux y est représenté à cheval, vêtu d'une tunique par-dessus l'habit militaire, l'épée nue dans sa main droite, & l'écu d'Evreux semé de fleurs de lis dans sa gauche. Il ne reste de l'inscription que *regis Franco*, ce qui suffit pour juger qui prenoit le titre de fils du roi de France, avec celui de comte d'Evreux. Le contre-scel beaucoup plus petit que le *sceau* n'offre que l'écu de ce comte, avec cette inscription : *Sigillum. comitis. Ebroicensis.*

L'usage des *sceaux* semble avoir été plus tardif en Bretagne que dans les autres provinces de la monarchie française. On n'en connoit pas de plus ancien que celui d'Alain IV, surnommé *Fergent*, duc de Bretagne, qui commença son règne l'an 1084, & finit sa vie dans le monastère de Rhedon en 1119. Ce *sceau* équestre le représente en manteau ou chlamyde attachée sur l'épaule droite, la tête nue & l'épée à la main. Les prédécesseurs d'Alain prirent quelques fois le titre de roi & le plus souvent celui de comte. Le premier disparut dans le neuvième siècle & fut remplacé par celui de duc, qu'on trouve sur le *sceau* d'Alain Fergent. Il a été publié par Lobineau & par les nouveaux historiens de Bretagne. Le cheval n'a ni croupière, ni étriers, ni caparaçons, mais le prince se sert d'éperons bien différens des nôtres.

L'an 1148, Hoel, comte de Nantes, fut reconnu duc de Bretagne par les nantois & la ville de Quimper. Chaque côté de son *sceau* porte une image de grandeur égale. La première représente Hoel à cheval, l'épée à la main, sans armoiries à son écusson, portant des habits à longues queues. Il a la tête couverte d'un bonnet pointu, d'où pendent des bandes voltigeantes. L'inscription du premier côté porte : + *Sigillum. Hoel. ducis. Britannie.* On voit de l'autre côté : *J. C.* tourné vers la gauche, levant la main droite & tenant un bâton dans l'autre. Il ne reste de l'inscription que ces mots : + *H......s. comes. Britannie.*

Le *sceau* de Conan IV, dit le petit, qui s'empara de la ville de Rennes en 1156, n'a point de contre-scel. Ce prince est représenté à cheval, armé d'une pique & d'un bouclier ovale. On ne voit dans l'inscription que le titre de comte de Richemont.

Géofroi, duc de Bretagne en 1175, eut un *sceau* de quatre pouces de diamètre, & imprimé également des deux côtés. Au premier ce prince est représenté à cheval, en habit serré sur le corps & trainant par le bas sous le ventre du cheval, portant une épée nue de sa droite & un bouclier de sa gauche. A peine reste-t-il de l'inscription le nom de *Richemond* dont Géofroi étoit comte, il est représenté au revers à cheval, & portant une enseigne de la main droite & un bouclier ou écu de la gauche avec cette inscription : *S.* + *Gaufridus Henrici regis filius dux Britannie.*

Lobineau observe que dès l'an 1213, Pierre surnommé *Mauclerc*, prince du sang royal de France, voulant se distinguer de ses autres frères, brisa les armes de Dreux ou de Braine d'un quartier d'hermine, avant même que d'épouser Alix de Bretagne; d'où cet historien conclut que c'est ce Pierre de Dreux qui porta les hermines en Bretagne. Elles ne paroissent ni dans son *sceau* de l'an 1214, ni dans celui de sa femme Alix de la même année. Mais on découvre des mouchetures d'hermines sur le quartier de ses armes dans un *sceau* de l'an 1230, où Pierre est représenté à cheval, la tête couverte d'un mortier, & où il est qualifié de duc de Bretagne & comte de Richemond. Il est le premier qui ait employé l'écu de ses armes pour contre-scel. Jean III, l'un de ses successeurs, quitta ces armoiries en 1318, & prit l'écusson herminé qu'il transmit aux ducs suivans.

Nous ne connoissons point de *sceau* des ducs de Bourgogne plus ancien que celui de Robert I, du nom, troisième fils de Robert roi de France. Ce *sceau* en ovale a servi à sceller une charte accordée à l'abbaye de S. Benigne de Dijon en 1054. Le duc Robert y est représenté à pied, en habit militaire imité des anciens romains, tenant de la droite une lance, & de la gauche un bouclier. De la lance pend une banderolle volante. On voit une fleur de lis à ses pieds. Ce *sceau* est tiré du précieux recueil des chartes de Bourgogne, publié par le savant M. Pérard.

« Les *sceaux*, dit Plancher (*Hist. de Bourg. t. II, p.* 523.) de nos anciens ducs de Bourgogne, descendus de Robert de France, fils du roi Robert, les représentoient tous à cheval, ayant un bonnet en tête, qui se termine en pointe par le haut, ou un casque tantôt ouvert, tantôt fermé ; mais on n'a commencé à les représenter avec le casque en tête que vers le milieu du treizième siècle. Le duc Hugues IV du nom, est le premier à qui on l'a donné dans son *sceau*; & c'est l'unique armure qu'on voit sur la représentation des douze ducs de la première race dans leurs *sceaux*. Les quatre premiers y paroissent tenant de la main droite une lance, qu'ils appuient par le haut sur leur épaule droite, & qui est chargée d'un pennon ou guidon pendant, & quelquefois d'une bannière ».

» Hugues II du nom, le quatrième de ces ducs, se

se trouve armé de cette sorte dans *deux* de ses *sceaux ;* & on le voit dans un autre, tenant de la main droite une lance, sans guidon ni bannière, ayant sur le bras gauche & sur une partie de la poitrine son écu bandé ou cotticé d'or & d'azur de six pièces, avec une bordure de gueules. C'est le premier écu des armes de Bourgogne, qu'on appelle *anciennes*, qui a paru dans les *sceaux* de nos ducs, où il a *toujours* été mis depuis (*Toujours* est de trop.) ».

» Vers le milieu du douzième siècle, au lieu de lance, dont on armoit nos ducs dans leurs *sceaux*, on les représenta avec l'épée nue à la main, & ayant le bras étendu & levé, comme pour frapper de leur épée. Le *sceau* du duc Eudes II est le premier qu'on ait vu de cette sorte. Ceux des autres ducs qui l'ont suivi, les représentent tous de même. C'est depuis ce temps-là qu'on voit les comtes, les seigneurs, les chevaliers & les hommes d'armes représentés de la même manière sur leurs *sceaux* ».

» Mais leurs chevaux étoient encore alors sans couvertures ornées de leurs armes brodées dessus. Ce n'a été que sur la fin du treizième siècle, qu'on a commencé de donner à nos ducs dans leurs *sceaux*, des chevaux caparaçonnés d'étoffes brodées ou cotticées d'or & d'azur, qui les couvroient tout entiers, & descendoient jusqu'à mi-jambes. Le duc Robert, deuxième du nom, est le premier à qui on les a donnés ».

Le recueil des *sceaux* de la noblesse de Languedoc, donné par Vaissette, ne fournit point de *sceau* des comtes de Toulouse plus ancien que celui de Raymond de S. Gilles. Il porte la croix de Toulouse en plein dans ses armes, plusieurs années avant qu'il les croisât pour l'expédition de la Terre-Sainte. C'est ce qui paroît par son *sceau* de plomb, pendant à une charte, qu'il donna en 1088 en faveur de l'abbaye de S. André d'Avignon. C'est un des plus anciens monumens de l'existence des armoiries ayant la première croisade.

Vaissette observe que les comtes de Toulouse scellèrent toujours depuis en plomb les chartes qu'ils donnèrent pour leurs domaines situés dans l'étendue de leur marquisat de Provence ou de leur Comtat-Venaissin, d'où l'abbaye de S. André d'Avignon dépendoit. Ces princes scelloient leurs diplômes de leur *sceau* ou *anneau*, en 1126, & l'on voit qu'ils avoient cette croix pour armes en 1171, ainsi qu'il est marqué dans un *vidimus* d'une de leurs chartes de cette année. On trouve la croix de Toulouse vuidée, pommelée & cléchée au revers des *sceaux* de Raymond VI. Le *sceau* dont Raymond VII se servoit en 1228, est plus grand d'un tiers que ceux de ses prédécesseurs. Le premier côté représente ce prince à cheval, sans éperons ni étriers, le casque fermé en tête & le bouclier aux armes de Toulouse sur la poitrine, tourné vers la droite, ayant un soleil devant lui & un croissant derrière. Il se dit comte par la grace de Dieu : + S. RAYMUNDI. DEI. GRA. COMITIS. TOLOSE. MARCHIO. PROVINCIE. On lit au revers la même inscription, où le mot *provincie* est écrit *pbicie*. Raymond y paroît assis, la tête nue, les yeux fixés sur un croissant, tenant de la main droite son épée sur ses genoux, & soutenant de sa gauche la porte d'une ville à trois tours.

Le même auteur fait mention d'un *sceau* de plomb de l'an 1135, pendant à un acte de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, sur lequel étoit représenté d'un côté un homme assis sur une chaise, jouant de la harpe, avec ces mots autour : *Sigill. Guill. Domini de Montepessulano ;* & de l'autre un chevalier armé de toutes pièces, sur un cheval de bataille, tenant un bouclier dans sa main, sur lequel paroissoit un besant, avec la même inscription. Parmi les *sceaux* de l'ancienne noblesse de Languedoc, on trouve celui de Bernard d'Anduse, de l'an 1174 ou 1175. On n'y voit point d'armes. Ce seigneur y est représenté à cheval des deux côtés, savoir dans le *sceau*, le casque en tête & l'épée à la main, & dans le contre-scel, sonnant du cor. Il y a dans l'une & dans l'autre figure un chien de chasse qui le suit.

Le nom de dauphin fut commun aux dauphins de Viennois & aux dauphins d'Auvergne. Le fils aîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, est le premier qui paroisse sous le nom de dauphin dans un acte de 1167. La maison d'Auvergne affecta de le porter à l'exemple des comtes d'Albon, qui depuis Guignes IV, conservèrent toujours le nom de dauphin. De Valbonois prouve par le *sceau* d'un acte de l'an 1225, que les dauphins d'Auvergne avoient quitté leurs armes, & n'avoient plus qu'un dauphin dans leur écu ; au lieu que les dauphins du Viennois ne le prirent que long-temps après. « On ne voit point, dit-il, de dauphins dans les » *sceaux* de ceux de la première race ; ils gardèrent toujours les armes de leur maison, qui » étoient un château à trois tours crénelées de » trois pièces. Les dauphins de la maison de » Bourgogne prirent les armes des comtes d'Albon auxquels ils succédoient, & les portèrent » pleines, si on en excepte Guignes VII, qui prit » un dauphin dans son *sceau* privé. Quant à ceux » de la maison de la Tour, ils ont préféré le » dauphin aux armes de la maison d'Albon, & à » celles même de leur maison, qui étoient une tour » avec son avant-mur. Ils l'ont placée quelquefois aux deux côtés de l'écu. Elle en fut retranchée sous Humbert II, qui n'eut jamais qu'un

» dauphin dans son *sceau* ordinaire. Ce fut celui qu'il » donna au conseil delphinal & à ses autres cours, » pour en sceller tous les actes qui devoient avoir » l'autorité du prince. Quant à son grand *sceau* » qu'il laissoit d'ordinaire entre les mains de son » chancelier, & dont étoient scellés tous les » traités & les actes solemnels, le type en étoit » fort différent. C'étoit proprement la ville de » Vienne qui y étoit représentée avec ses tours, » ses clochers & ses murailles; il y avoit autour » une légende qui contenoit tous ses titres. »

Calmet a publié les *sceaux* du duc de Lorraine. Il met à la tête le grand *sceau* du duc Adelbert qu'il fait régner depuis l'an 979 jusqu'en 1037. Ce *sceau* pendant a près de cinq pouces de diamètre, & le contrescel imprimé au revers n'en a guères plus de deux. Le premiet côté représente le duc sur un cheval bardé, le casque en tête, l'épée levée dans la main droite, & l'écu ou bouclier dans la main gauche; l'aigle éployée paroit sur l'écu triangulaire; sur la housse & sur le cou du cheval caparaçonné d'étoffes qui trainent jusqu'à mi-jambes, on lit autour cette inscription, dont plusieurs lettres sont du plus bas gothique: † S: *Adalberti: Marchionis et Ducis: Lott.*; l'aigle éployée est encore la figure imprimée au contrescel, qui porte cette légende: † *Sigillum: Albert. Marchionis: ducis, Lor.* Ce *sceau* nous paroit des plus suspects: Voici nos raisons. 1°. Ceux de tous les princes du même temps sont beaucoup plus petits. Vers la fin du onzième siècle, à peine les plus grands avoient-ils trois pouces de diamètre; 2°. avant le douzième siècle, on ne trouve pas de contrescel plus petit que le *sceau*; 3°. on n'a commencé qu'au treizième siècle à mettre dans les *sceaux* des chevaux bardés, c'est-à-dire, caparaçonnés de riches étoffes trainantes & ornées de figures & d'armoiries; 4°. le c ainsi figuré *cc* & l'*h* formée comme une *n* minuscule se rencontrent dans l'inscription. Or l'un & l'autre sont des caractères gothiques qui ne remontent pas au-delà du septième siècle.

On n'a point le *sceau* de Gerard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine. Celui de Thierry son fils & son successeur est attaché en placard à une charte de l'an 1078; il a trois pouces & demi de diamètre & n'est figuré que d'un côté: le duc y paroit sur un cheval sellé fort simplement, & sans la parure qu'on voit sur le prétendu *sceau* d'Adelbert. Thierry est tourné vers la droite, tenant une lance d'une main, & un bouclier ovale de l'autre.

Le *sceau* de Simon I, tiré d'un titre de l'an 1132, n'a pas tout-à-fait trois pouces de diamètre.

Nous n'entrerons point dans l'examen de la forme de tous les grands & petits *sceaux* & contre-scels des comtes de Hapsbourg. Le grand nombre qu'en a publié Hergott *dans la Généalogie Diplomatique de l'auguste maison d'Autriche & Hapsbourg*, ne laisse rien à désirer aux curieux.

Le plus ancien & le plus simple, est le *sceau* pendant d'Albert II, qu'on fixe à l'an 1114. Il peut avoir deux pouces & demi de diamètre, & n'a point de contre-scel. Albert y paroit à cheval sans selle, sans caparaçon, sans éperon, sans étriers, tourné vers la gauche, le casque en tête, tenant de la main droite, dans une attitude menaçante, une épée nue, & portant de la gauche un bouclier triangulaire, chargé au milieu de la figure d'un lion. Il ne reste de l'inscription que ces lettres. *rti. Comit...... rc.*, c'est-à-dire, *S. Alberti comitis de Habespurc.* Les *sceaux* d'Albert III, sont beaucoup plus élégants que le précédent.

On voit les lis rangés dans le champ sphérique du *sceau* de Rodolphe I, comme des ornemens arbitraires uniquement destinés à en remplir les vuides. Dans le même temps plusieurs familles nobles d'Allemagne, d'Italie & de France prirent les fleurs de lis. Eudes allemand portoit en 1165 une bande cottoyée de six fleurs de lis. Parmi les *sceaux* des comtesses des douzième & treizième siècles, où se trouve la fleur de lis, il y en a un de l'an 1151, plus ancien de vingt-neuf ans que celui de Philippe Auguste, qui commença en 1180, à la mettre dans son contre-scel, comme le croit Mabillon. Nous avons dit ailleurs que le roi Louis-le-Jeune ornoit le revers de son *sceau* de ces fleurs de lis. Nous en avons vu six au contre-scel en revers d'un *sceau* de Henri, évêque de Bayeux, depuis l'an 1165 jusqu'en 1205. « On peut donc » se dispenser de prendre pour des lis empruntés » de l'écu des rois de France, ceux du *sceau* de » Rodolphe. Ce seront des fleurons, tels qu'on » en trouve au sommet des sceptres, aux cercles » des couronnes, & quelquefois aux frises de certains édifices des siècles antérieurs: ornement » connu long-temps avant l'institution des armoiries, qui furent familiers aux empereurs » de Constantinople & à d'autres souverains, » que l'on a improprement appellés du nom de » fleurs de lis, & dont les antiquaires ont souvent » abusé dans leurs recherches sur l'époque du lis » symbolique ou armorial de nos rois ».

Nous n'avons point de *sceau* des ducs de Brunswick Lunebourg plus ancien que celui d'Otton, surnommé le Courageux. Ce *sceau* pendant à un diplôme donné le jour de l'exaltation de la Sainte Croix en 1304, représente un lion rugissant & passant, avec cette légende: *Sigillum. Ottonis. Ducis. de. Brunswic. et. de. Luneborch*; le revers ou contre-scel quatre fois plus petit, offre un écu triangulaire, chargé d'un lion en pied avec ces mots: *Secretum. ducis. Ottonis.*

Un autre *sceau* très-élégant du duc de Brunswick, de l'an 1367, représente un lion passant & lampassé; le champ est semé de fleur de lis sans nombre, & l'inscription est: † *Sigillum: Dei: gratia: magni: ducis: in: Brunswich.* Ce grand *sceau* de forme ronde a un contre-scel rond & médiocre: on y voit deux lions semblables, & au bas un écusson parti en pal avec cette inscription: † SECRETUM MAGNI. DUCIS. IN. BRUNESWICH. On voit ici que l'usage de substituer les armes des princes à leurs images, avoit déja fait de grands progrès.

La description que nous venons de faire des *sceaux* d'un nombre d'anciens ducs & comtes, suffit pour donner une juste idée de ceux des autres dont nous n'avons point parlé. Tous ces *sceaux*, excepté ceux des princes de Capoue & de Benevent, & les plus anciens des comtes de Flandres, des ducs de Normandie & de Bourgogne, sont équestres, & désignent toujours des personnes laïques du premier rang. On n'y voit des armoiries qu'après le milieu du onzième siecle, encore y sont-elles assez rares. Les chevaux bardés n'y paroissent qu'au treizième. On en voit encore au quinzième siecle, dont le harnois est des plus simples. Le *sceau* de Hugues-le-Brun, comte de la Marche & d'Angoulême de l'an 1301, en est la preuve.

Les plus anciens *sceaux* sont les moins grands, & les moins chargés d'ornemens. Tous sont ordinairement de figure ronde, & marquent le nom & la qualité des princes qui y sont tres-rarement figurés debout. Tous ne portent pas des tuniques sur leurs cotte-d'armes: plusieurs paroissent nuds. Tel est Alain, vicomte de Rohan, représenté à cheval, le casque en tête, l'épée à la main & le bouclier sur l'épaule. Tel est Manassès comte de Guignes, représenté avec une espèce de thiare sur la tête, un bâton en forme de sceptre & un bouclier. Dès le onzième siecle, les ducs & les comtes sont souvent revêtus tantôt de mailles de fer plattes, comme des écailles, ce qui s'appelloit anciennement *squamata vestis*, tantôt d'autres cotte-d'armes, composées de crochets de fer entrelassés, & qu'on nommoit *hamata vestis.* Ils portèrent des boucliers en écus long-temps avant que le blason fût en usage; mais ces boucliers ou n'étoient chargés d'aucune figure, ou c'étoient des figures arbitraires.

Au treizième siecle, les jeunes princes eurent des *sceaux* équestres propres à marquer leurs divertissemens & leur jeunesse. Au lieu de les figurer armés, on les représenta allant à la chasse; tantôt portants un faucon, tantôt suivis d'un chien, & précédés d'un oiseau voltigeant. Tel étoit le *sceau* de Robert de Bethune encore enfant, l'an 1265. *Adèòque etiam tum sigillum habuit*, dit Olivier de Vrée, *figura equestri tanquam ad venationem procedente: cujusmodi esse plerumque solent juvenum innuptorum sigilla.*

Au sixième siecle les dames avoient des anneaux à sceller. La dame Ermentrude laissa par son testament à la basilique de S. Gervais, un anneau d'or sur lequel son nom étoit gravé. Mais les duchesses, comtesses, & autres grandes dames n'ont eu de grands *sceaux* que vers les commencemens du douzième siecle. Les unes y sont représentées debout, & c'est le plus grand nombre. Alors leurs *sceaux* sont ovales ou en ogive. Les autres y sont à cheval, tantôt à la manière des femmes, tantôt à la manière des hommes; & en ce cas, leurs *sceaux* prennent la forme ronde. La plupart portent à la main un oiseau, une fleur de lis, ou quelques autres symboles. Emme, comtesse de Guignes en 1120, est représentée debout tenant un caducée dans sa main droite & un livre dans sa main gauche. Blanche, comtesse palatine de Troyes ou de Champagne, est debout, tenant dans sa main droite un rameau fleuri, au premier côté de son *sceau*. Ses armes sont au revers & servent de contre-scel depuis l'an 1206.

Les veuves des rois mariées en secondes noces à des comtes conservoient leurs qualités de reines sur leurs *sceaux*. On en a la preuve dans l'acte de partage que Hugues X, seigneur de Lusignan & comte de la Marche, fit de ses biens en 1242, du consentement d'Isabelle d'Angoulême sa femme, veuve de Jean-sans-Terre roi d'Angleterre. Cet acte est scellé de deux *sceaux* dont le premier est aux armes de Lusignan burellé d'argent & d'azur avec cette légende: † SIGILL. H. DE LEZINIACO. COMITIS. MARCHIE. Au revers est représentée sa femme tenant en la main droite une fleur, & un oiseau de la gauche, avec cette inscription: YSABELLA. SACRA. REGINA. ANGLIE. DONA. HYBERNIE.

Madox a publié les *sceaux* de deux dames angloises du treizième siecle. Sur l'écu on voit une femme debout, marchant sur un horrible serpent & tenant une longue croix au pied de laquelle s'éleve un laurier; l'autre *sceau* représente une dame tenant de la main droit un bâton ou sceptre fleurdelisé, & un oiseau de la main gauche.

Les *sceaux* des impératrices & des reines sont fort rares: Heumann professeur d'Altorf en a fait graver quelques uns dans l'ouvrage intitulé: *Commentarii de re diplomatica imperatricum augustarum ac reginarum Germaniæ, &c. Norimbergæ*, M. DCC. XXXXIX. Le plus singulier est en ogive, & représente une reine assise, portant sur sa tête une espèce de mitre à trois cornes, & tenant un sceptre terminé par une fleur de lis. On lit autour, † CONA. DI. GRA. ROM. IPATX. SEP. AUG. REG.

Sigil. Hergott a publié les *sceaux* de Gertrude & d'Anne, épouses de l'empereur Rodolphe I. L'un est rond & n'offre que le lion d'Hapsbourg dans un champ semé de fleurs de lis; l'autre est oblong, & représente une femme assise sur un trône. Le même auteur dans sa vingt-deuxième planche a donné les *sceaux* de deux comtesses allemandes. Le premier de forme ronde, fait voir une dame à cheval, portant sur sa tête une couronne semblable à un mortier, & un oiseau sur la main gauche; le second, est terminé en ogive par le haut & par le bas. On y voit une comtesse debout, couronnée comme la précédente, portant des cheveux & un long manteau sur une robe serrée avec une ceinture. En 1214, Alix femme de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, scelloit ses actes avec son *sceau*, muni du contre-scel des armes de son mari.

Heineccius n'a point rencontré de *sceaux* où les femmes soient à cheval. Tous ceux qu'il avoit vus, appartenant aux princesses allemandes, offrent leurs images debout ou assises sur des sièges plus ou moins ornés. Il n'est pas si ordinaire en France & en Angleterre, de rencontrer des *sceaux* où les grandes dames soient représentées dans cette dernière posture. Parmi les *sceaux* de Bretagne nous en trouvons un, où Ysoult de Dol est assise sur un siège très-commun, la tête nue, & portant un oiseau dans la main droite. L'inscription est: † *Sigill. Iseldis. filie. Johannis. de Dol.* Nous en avons un autre dans l'histoire de Lorraine par Calmet; c'est celui dont Agnès, comtesse de Chini, se servoit en 1172, 1173. Elle étend les mains, & porte une palme dans la gauche.

Les *sceaux* des dames qui représentoient quelque château ou l'écu de leurs armes, étoient ordinairement de figure ronde, comme ceux des grands seigneurs. Toutes portèrent d'abord les armes de leurs maris, ensuite elles y ajoutèrent leurs armes dans des écus écartelés. Mabillon prouve ce dernier usage par deux exemples, l'un de l'an 1320, & l'autre de l'an 1324. André Duchesne a publié une charte de Gautier de Chatillon, comte de St. Pol, de l'an 1206; elle est scellée de son *sceau*, & de celui de sa femme. On voit par le dernier que les dames prenoient alors le surnom de leurs maris, & scelloient même de leurs armes. Cet usage dura quelque tems, comme le montre encore le savant Genéalogiste, par l'exemple de Jeanne de Boulogne, mariée à Gaucher de Châtillon, seigneur de St. Agnan, laquelle est appellée Jeanne de Charillon, & par le *sceau* de Marie d'Avesnes, comtesse de Blois, où l'on voit les armes de Hugues de Châtillon son mari.

En fait de *sceaux* des dames, on ne connoit rien de plus original que celui dont Agnès de Spata, & son fils Boniface se servoient en 1230. Au premier côté Boniface paroit à cheval, portant un oiseau dans sa main gauche, avec cette inscription: *Sigillum Agnetis dominae de Regio.* On voit au revers la même figure avec une épée, une ceinture, & la même légende. L'épée, *spata*, & la ceinture étoient le symbole ou les armes d'Agnès, fille du seigneur de Spata. Gudenus observe qu'en Allemagne, les princesses sont ordinairement représentées assises; au lieu que les comtesses paroissent presque toujours debout, & sans écussons jusqu'à la fin du treizième siècle.

Sans parler des reines, des duchesses & des comtesses, il n'est pas rare de voir sur les *sceaux* les autres dames porter un couronne.

C'est ainsi que Gervaise de Dinan, vicomtesse de Rohan en 1233, est représentée sur son *sceau*.

On voit Gervaise debout, entre une rosette & une étoile, couronnée & portant une fleur de lis dans la main droite, avec l'inscription: † *S. Gervasie. vice-comitisse de Roha. domine Dinnanni.* Son contre-scel chargé de macles, qui étoient les armes du vicomte de Rohan, son mari, porte pour légende: † *Contras. Gervasii. dne. Dinanni.* Quelques savants ont prétendu que les femmes les plus nobles ne prenoient le titre de dames, que quand leurs maris avoient été faits chevaliers. Le *sceau* de Garburge de Menillon, non mariée, prouve du moins que cette régle n'est pas sans exception.

Il est rare de voir au onzième siècle les seigneurs se donner eux-mêmes la qualité de *miles*. Elle ne paroit au plutôt dans leurs *sceaux* que vers le milieu du douzième, & les commencemens du suivant. Les *sceaux* des chevaliers de la haute noblesse les représentoient sur des chevaux de batailles, tenant de la main droite une épée nue, & de la gauche un bouclier, d'abord sans figures ou avec des figures arbitraires, & dans la suite chargés de l'écu de leurs armes. Cet écu fut empreint au contre-scel appellé *secretum*, lorsque l'usage de contre-sceller fut introduit. Ces chevaliers ne tenoient pas toujours l'épée nue. Il y a dans les archives de St. Étienne de Bourges un *sceau* de l'an 1158, qui représente Étienne, comte de Sancerre, à cheval, ayant un bonnet semblable à une thiare, un bouclier qui le couvre entièrement, & tenant de la main droite un drapeau attaché au haut d'une pique.

Le luxe fit composer les cottes d'armes de drap d'or & d'argent, & de fourures teintes en rouge, en bleu & en vert. Il y avoit d'autres fourures composées de pièces de diverses couleurs & disposées en compartimens. La cotte d'armes se portoit par-dessus la cotte de mailles. La magnificence s'étendoit jusqu'aux chevaux que l'on para de caparaçons pareils pour le drap ou la fourure à la cotte

d'armes du chevalier. Enfin l'on appliqua sur les caparaçons les figures peintes sur les écus. Tout cet attirail paroît souvent dans les *sceaux* équestres des princes & des grands seigneurs chevaliers. Amauri VI, comte de Montfort, connétable de France sous le roi St. Louis en 1231, montre trois fois dans son *sceau* ses armes qui sont de gueules au lion d'argent. On les voit sur son écu, sur le cou & la croupe du cheval qu'il monte. Son contre-scel représente l'oriflamme ou la bannière de France, avec l'inscription VERITAS. Cette banière rouge étoit attachée au haut d'une pique. Elle étoit divisée au milieu en plusieurs pointes qui flottoient en l'air. Henri, seigneur de Metz, maréchal de France du tems de St. Louis, est représenté dans son *sceau* à cheval, l'épée à la main, avec cette inscription : HENRICI MARESCALLI FRANCIÆ. Son contre-scel ne porte que ses armes.

Les *sceaux* équestres n'étant pas commodes pour l'usage ordinaire, on en inventa de plus petits, consistant dans un écu chargé de quelques pièces, surmonté d'un casque, orné de lambrequins & sommé d'un cimier, &c. Plusieurs se contentèrent de faire graver sur leurs écus les armes de leurs maisons avec leurs noms & leurs dignités. En 1164, Berenger de Puiserguier marquoit au bas d'une lettre qu'il écrivoit au roi Louis le jeune, que n'ayant pas son *sceau*, il l'avoit scellée de son anneau ou cachet.

Il y eut donc dès le douzième siècle des *sceaux* de seigneurs & de chevaliers qui ne représentèrent que l'écu de leurs armes sans figures équestres. Mais le volume de ces *sceaux* nous persuade que la plupart de leurs empreintes n'ont point été faites avec l'anneau ou petit cachet qui servoit à sceller les lettres missives, ou les billets. On en jugera par le *sceau* avec le contre-scel dont Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, scelloit en 1197.

Les *sceaux* de cette espèce, où les seigneurs & les chevaliers ne sont plus représentés à cheval, se multiplièrent au treizième siècle. Ils furent presque les seuls dont se servirent les chevaliers après la prise de Jean, roi de France, par les anglois en 1356. Mais quoique la mode de ne mettre que des armoiries dans les *sceaux* eût prévalu, plusieurs chevaliers & seigneurs illustres retinrent les figures équestres jusqu'à la fin du quinzième siècle. Tel est le *sceau* de Pierre de Rostenein, chevalier en 1325, & celui de Charles de Rohan, seigneur de Guemené en 1412, &c.

Après tout ce n'étoit rien moins qu'un droit propre des chevaliers de faire graver leurs figures sur leurs *sceaux*. Ceux des évêques & des abbés représentoient également leurs images. Les auteurs qui ont accordé gratuitement aux chevaliers le privilège exclusif de se faire représenter à cheval sur leurs *sceaux*, n'ont pas fait attention que les dames ont été figurées de cette manière sur les leurs. André Duchesne avance comme un fait certain qu'anciennement personne ne pouvoit user de *sceau* pendant ou authentique, si l'ordre de chevalerie ne lui avoit été conféré. Ducange & Mabillon conviennent que cela peut être vrai pour les siècles reculés ; mais qu'on en peut douter pour les tems postérieurs.

En général, le fait n'est pas soutenable ; 1°. Duchesne & ceux qui ont embrassé son sentiment n'ont pas assez observé la différence des *sceaux*. Si les équestres qui ont toujours appartenu plus particulièrement à la haute noblesse, étoient authentiques ; les petits *sceaux* qui ne portèrent que des armoiries, le furent aussi. Or les nobles non chevaliers s'en servoient souvent. Les seigneurs à l'imitation des princes établirent des *sceaux* dans leurs jurisdictions, lesquels représentoient leurs armoiries avec quelques ornemens particuliers. Ces seigneurs n'étoient pas tous chevaliers ; cependant leurs *sceaux* étoient authentiques ; 2°. les ecclésiastiques, les grandes dames, les magistrats ont eu des *sceaux authentiques* aussi bien que les chevaliers ; 3°. en 1272, Guillaume, marquis de Montferrat, en avoit un sur lequel il étoit représenté à cheval, armé de toutes pièces, avant qu'il eût l'ordre de chevalerie. Valbonais en juge ainsi sur ce, « qu'au lieu de l'épée le marquis tient un pennon à la main » droite, distingué de la bannière qui étoit carrée, » par sa queue longue & étroite. On sait, ajoute » le savant historien, que celui qui aspiroit à être » chevalier, présentoit, un jour de bataille, son » pennon roulé au roi, ou au général qui en faisoit » une bannière en coupant la queue du pennon », 4°. On a vu plus haut que les jeunes seigneurs du treizième siècle, au lieu d'être représentés sur leurs *sceaux* armés de toutes pièces, comme les chevaliers, y paroissoient à cheval comme des chasseurs. Ils avoient donc des *sceaux* équestres avant leur promotion à l'ordre de chevalerie ; 5°. aux quatorzième & quinzième siècles, les ecuyers changeoient de *sceaux* en Bourgogne, lorsqu'ils étoient faits chevaliers. C'est ce qui résulte d'un arrêt de l'an 1376, rapporté par Dusillet. Les écuyers qu'on y nommoit *scutiferi* avoient donc droit d'user de *sceaux* avant que d'avoir obtenu le grade de chevalier. On ne peut donc pas dire avec Laroque que les seuls chevaliers eussent droit de *sceau* & non les écuyers. Si l'on veut soutenir en général que la *chevalerie* seule donnoit aux gentilshommes le droit d'avoir un *sceau*, il faut nécessairement comprendre sous le nom *milites* tous les nobles & tous ceux qui suivoient anciennement la profession des armes.

» Mais les écuyers dit-on n'osant arborer les » armoiries de leurs pères n'avoient point de *sceau*, » & s'ils intervenoient dans quelqu'acte, comme

» parties contractantes, ils étoient obligés pour » le sceller d'emprunter le *sceau* de leurs mères, » de leurs tuteurs, d'un ami, d'un parent, ou de » la cour de justice dans laquelle l'acte étoit passé. » Les monumens historiques nous en fournissent » des preuves. même à l'égard des seigneurs du » plus haut rang; & c'est sur ce principe que les » régens du royaume ont scellé autrefois de leur » propre *sceau*, & non de celui du roi mineur ».

L'auteur dont nous venons de rapporter les paroles, a traité en grand le sujet qui nous occupe. Il est donc surprenant qu'il n'ait pas observé aussi que les chevaliers eux-mêmes se sont servis de *sceaux* empruntés. Polycarpe Leyser, docteur allemand, a publié un contrat de vente de l'an 1235, où le vendeur prend la qualité de chevalier; *notum sit universis christi fidelibus tam præsentis temporis, quam futuri, quod ego Johannes miles dictus de Levenstede &c.* A la fin de l'acte, le chevalier déclare que n'ayant point l'usage du *sceau*, deux seigneurs y ont suspendu le leur : *ut autem hujus facti memoria vigeat & perpetua perseveret, me usum sigilli non habente, supradictus dominus meus. L. & frater ejus Bernardus sigillum suum præsenti littere appenderunt.* Ce n'étoit point la chevalerie prise en elle-même qui donnoit ordinairement le droit d'avoir un *sceau*, c'étoit le rang, l'âge, la naissance, du moins jusqu'au quatorzième siecle.

De plusieurs monumens tous du treizième siècle, où l'on promet de sceller des actes de son propre *sceau* quand on aura été élevé au grade de chevalier, on peut très-bien conclure, 1°. que l'âge pour recevoir la ceinture militaire, étoit ordinairement celui de la majorité; 2°. qu'avant que les nobles fussent majeurs, ils n'avoient point droit en certain tems & dans certaines provinces d'user de *sceau*; 3°. qu'ils ne s'en servoient au treizième siècle qu'après avoir été faits chevaliers ou après avoir atteint l'âge compétent, pour transiger & disposer de leur bien. Mais de ces faits appartenant au 13ᵉ. siècle, il ne s'ensuit nullement que *la chevalerie seule, donnât le droit d'avoir un sceau*, & encore moins que les seuls chevaliers eussent droit d'user d'un *sceau* pendant, *solos milites jus habuisse sigilli pensilis.* C'est pourtant la conclusion que Duchesne & ceux qui l'ont suivi ont tiré des textes qui parlent de *sceaux* empruntés par plusieurs jeunes seigneurs qui n'étoient pas encore chevaliers.

En général ceux des seigneurs étoient encore rares après les commencemens du douzième siècle. Simon, seigneur de Broies, déclare dans un acte l'an 1155, qu'il autorise par l'apposition de son *sceau* une donation faite quarante ans auparavant, tems auquel, *dit-il*, on n'avoit pas coutume de sceller les donations.

Quia scilicet in tempore illo, quo donum factum est, minimè consuetudo esset de donationibus cartas sigillare, quas malitia dierum istorum non recipit, autoritate evacuans quas non sigillatas conspexit. On voit par ce texte que vers le milieu du douzième siècle, les *sceaux* devinrent nécessaires, parce que les laïques s'emparoient des biens aumonés aux églises, sous prétexte que les chartes de donations n'avoient pas été munies de *sceaux*; c'est depuis ce tems-là que ceux de la noblesse se multiplièrent.

Les *sceaux* des plus anciens seigneurs titrés ne diffèrent pas de ceux des chevaliers. Dès l'an 1190, on mettoit une barre ou brisure dans l'écu des gentilhommes cadets, comme le prouve le *sceau* de Siger Chatelain de Gand, publié par Duchesne. Jamais la figure équestre, ne se montra sur les *sceaux* de la noblesse allemande du second rang. Elle ne commença même à se servir de *sceau* qu'au treizième siècle. Ce fut alors que l'usage en devint commun dans toute l'Europe. Dès que les seigneurs particuliers eurent des *sceaux*, ils y mirent ordinairement l'écu de leurs armoiries. Si les écuyers en ont eu d'une autre forme, ils ne nous sont pas connus. Il est assez rare de voir les seigneurs représentés debout. Les historiens de Bretagne nous offrent deux *sceaux* de cette dernière espèce. L'un est en ovale pointu en haut, en bas est représenté Adam d'Hereford debout, la tête couverte d'un bonnet allongé, tenant une hache levée dans la main droite, un bouclier fort long & terminé en pointe dans sa gauche. Ce *sceau* est postérieur à la moitié du douzième siècle. L'autre un peu plus ancien est d'Adam de Soligné.

Les ducs, comtes & autres grands vassaux de la couronne, avoient érigé en titre d'office le droit de dresser & de sceller les actes de leurs cours, & ceux des particuliers dès le treizième siècle. Ils avoient donné à ferme ou vendu à vie l'exercice de cet office. Les seigneurs particuliers s'arrogèrent le même droit, dont ils tirèrent des revenus considérables. En 1270, Charles, comte d'Anjou, fit défense à tous les barons de la province d'user de *sceaux* propres dans leurs jurisdictions, à moins qu'ils ne fussent en possession d'en avoir auparavant. L'ordonnance de ce prince fit voir combien les *sceaux* de la noblesse s'étoient multipliés. » C'étoit une prérogative des gentilshom- » mes d'avoir leurs *sceaux* pour sceller leurs actes. » Les *sceaux* des écuyers étoient différens de ceux » des chevaliers; & quand un écuyer étoit fait » chevalier, il changeoit de *sceaux*, & le *sceau* dont » il s'étoit servi étant écuyer, ne faisoit plus de » foi, après qu'il avoit été fait chevalier ».

On nous a communiqué les ectypes ou plâtres des *sceaux* de Bertrand & de Henri de Chavagnac, Damoiseaux du quatorzième & quinzième siècles. Le premier est un grand *sceau* rond, chargé d'un écu à deux bandes & trois rosettes, surmonté d'une palme, & supporté par deux dra-

gons. L'inscription en lettres capitales gothiques porte : ✠ *Sigillum Bertrandi de Chavachac Dominicelli* ; un rinceau termine cette légende. Le second *sceau* offre la même figure & les mêmes armoiries, excepté qu'il est un peu plus petit, & que les deux supports sont des palmes au lieu de dragons. On lit autour en mêmes caractères ✠ S. H. *de Chavarnat Donzel*. La différence du nom n'est que dans l'écriture.

Après que l'introduction des lettres d'annoblissement eut incorporé dans les bas siècles, un grand nombre de roturiers dans l'ancienne noblesse, toute militaire, les nobles anciens & nouveaux n'eurent presque plus d'autres *sceaux* que les cachets de leurs armes. On appella *scel autentique* celui des seigneurs pour les actes de leurs seigneuries, & leurs tabellions en eurent la garde.

Au commencement du cinquième siècle, il y avoit dans les villes de l'Empire un *sceau* public. Malgré l'inondation des peuples barbares, qui causa la ruine des loix & de la police des Romains, les villes avoient conservé l'usage de leurs *sceaux* jusqu'au huitième siècle ; si l'on s'en rapporte à Baronius. Ce savant annaliste, dit d'après Molanus, que S. Hubert, évêque de Tongres, donna à la ville de Liége un *sceau* public, sur lequel étoit gravé l'image de S. Lambert, martyr, avec cette inscription *Sancta legia romanæ ecclesiæ filia*. Mais on est porté à croire que ce *sceau* est supposé, 1°. parce qu'au huitième siècle, il n'y avoit dans les villes, ni sénat, ni consuls, ni officiers municipaux ; mais des ducs, des comtes, & des envoyés, sous le gouvernement desquels les villes ne pouvoient plus expédier en leur nom des actes publics : 2°. Heineccius, qui rejette ce *sceau*, soutient que du temps de S. Hubert, la ville de Liége fut toujours appellée *Leodium*, & non pas *Legia* : 3°. L'extrême rareté des *sceaux* au huitième siècle, ne permet pas de croire que les villes en aient eu alors de publics.

Les plus anciens ne sont que du douzième siècle. L'établissement des communes à la fin du onzième, & sous le règne de Louis le Gros, est la véritable époque des *sceaux* publics des villes. On appelloit Communes les sociétés que formèrent entr'eux les habitans des villes, pour se défendre contre les violences des seigneurs, & se rendre justice entr'eux. Louis le Gros voyant que l'autorité royale avoit été avilie sous le regne de Philippe son père voulut mettre un frein aux violences des seigneurs, en permettant à plusieurs villes d'établir ces communes, qui eurent une jurisdiction, un tribunal, des échevins, un maire, une cloche, un beffroi & un *sceau*. Celui que le roi Philippe-Auguste en créant les échevins de Paris en 1190, donna à cette ville, étoit semé de fleurs de lis d'or ; ainsi qu'étoit pour lors l'écu de France.

Le conseil de nos rois qualifié *præcellens & suprema regalis curia* dans un des plus authentiques monuments du roi Louis le Gros, n'est appellé *parlement*, que depuis le milieu du treizième siècle. Ses arrêts furent anciennement scellés du grand *sceau*, portant l'image du roi, revêtu de ses habits royaux : en voici les preuves.

On conserve dans les archives de S. Pierre de Melun, un arrêt rendu à Paris au parlement de l'assomption de l'an 1299, & scellé du grand *sceau* pendant à des fils de soie rouge & verte. Il représente au premier côté Philippe-le-Bel assis sur son trône, tenant une fleur de lis de la main droite. Le revers ou contre-scel est parsemé de fleurs de lis sans nombre. On lit à la fin d'une ordonnance : » donné à Paris en la chambre de » parlement le dix-neuf de novembre, l'an de » grace mil trois cents soixante-trois : ainsi signée : » par le conseil étant à Paris, auquel étoient » Messieurs les archevêques de Sens, l'évêque de » Chartres, l'abbé du Jars ; Messieurs du parle- » ment, des requêtes de l'hôtel, des comptes, » les trésoriers & plusieurs autres. » Lorsque de semblables ordonnances ou lettres royaux avoient passé au conseil tenu au parlement, elles étoient portées à la chancellerie pour être scellées. Cette cour n'avoit donc point d'autre *sceau* authentique que celui du roi.

Cela est si vrai, que dans l'absence du chancelier, on se servoit du *sceau* du châtelet de Paris pour sceller les ordonnances. En conclueroit-on qu'elles étoient l'ouvrage du conseil plutôt que du parlement. Personne n'ignore que les accords entre les parties, se faisoient anciennement du consentement du parlement, qui les confirmoit par des arrêts ; nous en avons un actuellement sous les yeux qui porte cette date. *Datum Parisiis in parlamento nostro* XVIII *die martii anno domini millesimo quadringentesimo tertio & regni nostri* XXIII°. Or cet arrêt est muni d'un *sceau* de cire blanche pendant à une double queue de parchemin large d'environ un pouce & demi. Au premier côté paroît l'image de Charles VI, assis sur son trône, & au revers l'écu de France, réduit à trois fleurs de lis. On voit ce prince ordonner dès l'an 1400, que « conformément aux anciennes or- » donnances & l'ancien style du parlement, » on ne pourra se servir des arrêts qui y seront ren- » dus, quoique signés par des greffiers ou notai- » res, qu'ils n'aient été scellés du grand *sceau*. » Delà on pourroit conclure que la petite chancellerie du palais, où l'on scelloit avec le petit *sceau*, à la différence de la grande chancellerie de France, dont les lettres étoient scellées avec le grand *sceau*, n'étoit pas encor formée.

Cependant le parlement avoit un *signet*, c'est-à-dire, un cachet particulier sous le règne de Philippe de Valois. Cette cour écrivant au roi, termine ainsi sa lettre : « Ecrit à Paris sous le » signet de votre parlement le vingt-six jour d'août, » auquel jour votre parlement prit fin pour cette » année 1342 ; ainsi signé VOS GENS DE PARLEMENT ». Ce *signet* n'avoit pas la même authenticité que le *sceau* du châtelet, auquel il servoit quelquefois de contre-scel. C'est ce qu'on peut justifier par une pièce, tirée du second volume de la copie des regiltres du parlement de M. Ogier, président aux requêtes du palais, & ambassadeur en Suéde. C'est une commission de Philippe de Valois, adressée à Pierre Hangest, & à Foulques Bardouil, pour sceller en l'absence du chancelier, du *sceau* du châtelet, & contre-sceller du signet du parlement les lettres, qui leur furent envoyées. Cette commission est du 4 janvier 1348. Guillaume Marpandi, dépositaire du cachet du parlement, le remit à Pierre Haugest & à Foulques Bardouil, par ordre de MM. du parlement, le vendredi d'après l'Epiphanie, en 1348.

On commença à établir des chancelleries particulières près les parlemens à la fin du quinzième siecle ; celui de Paris comme les autres, n'eut plus que le petit *sceau*, qui portoit, non l'image du roi, mais seulement les armes de France. Les affaires s'étant multipliées dans les derniers siècles ; ce petit *sceau* parut plus commode pour en accélérer les expéditions. Le grand *sceau* royal, qui étoit entre les mains du roi, ou du chancelier, ou du garde des sceaux, étoit réservé pour sceller les édits, les provisions des offices, les privileges, les graces, les lettres patentes, & tout ce qui passoit au conseil d'état, ou au grand conseil, originairement composé de commissaires suivant la personne du roi.

Le nouveau recueil des ordonnances de nos rois de la troisième race fournit des preuves sans nombre de l'usage qu'on fit au quatorzième siècle du *sceau* du châtelet en l'absence du grand. Or celui-ci fut absent pendant un voyage de Coquerel, chancelier sous le règne de Philippe de Valois, & pendant que le roi Jean fut prisonnier en Angleterre. Ainsi depuis la captivité de ce prince, jusqu'au commencement de la régence de son fils Charles, duc de Normandie, les lettres royaux furent scellées du *sceau* du châtelet, dont la garde étoit commise à Foulques de Bardouil, qui avoit déja eu cette commission sous Philippe de Valois. Miraumont cite des lettres de Henri usurpateur du royaume qui portent en tête : *Henri par la grace de Dieu roi de France & de l'Angleterre*, & qui finissent ainsi : *Donné sous le seel de notre châtelet de Paris en l'absence du nôtre.*

Le *sceau* & les sentences du châtelet de Paris étoient exécutoires dans toute la France. Excepté ce tribunal célèbre, nous ne connoissons aucune justice royale dont le *sceau* portât une seule fleur de lis.

Les bailliages & les sénéchaussées eurent des *sceaux* dès leur établissement vers la fin du douzième siecle & au suivant. En Bretagne depuis le règne du duc Jean-le-Roux, tous les *sceaux* des juridictions ducales sont semés d'hermines. Nous avons vu dans les archives de Molême un acte de l'an 1281, écrit en langue vulgaire, & scellé du *sceau* de la baillie de Troyes.

A Romans & en d'autres lieux les *sceaux* de la justice étoient marqués aux armes des seigneurs. Les *sceaux* des évêques, des abbés, des chapitres, des monastères & des gentilshommes titrés, ont autrefois servi aux jurisdictions qui n'en avoient point. Les justices des prélats, en tant que seigneurs temporels, avoient des *sceaux* particuliers.

Les vidames qui représentoient les comtes & certains évêques, en tant que seigneurs, & exerçoient la justice pour eux, eurent des *sceaux* publics, quand l'usage en fut devenu commun. Les cours d'officialités en avoient au treizieme siècle, & ne manquèrent pas d'en étendre l'usage jusqu'à expédier toutes sortes d'actes. Ces tribunaux ecclésiastiques créés vers la fin du douzième siècle, eurent de grands & de petits *sceaux* comme les princes. Nous avons lu un acte de l'an 1399, qui finit ainsi : *Datum sub sigillo magno Curiæ nostræ Rotomagensis, una cum signato nostri officialatus.*

Il y avoit de petits *sceaux* dans les présidiaux pour sceller les sentences présidiales. Ils portoient les armes du roi, mais en moindre forme que ceux des petites chancelleries des parlemens. Il y avoit encore les petits *sceaux* de justices, qui servoient à sceller les sentences des juges non-présidiaux. Ces *sceaux* portoient aussi les armes de France, mais en plus petite forme que ceux des chancelleries présidiales. Ils n'avoient anciennement, dit-on, qu'une fleur de lis, comme celui du châtelet.

Les *sceaux* des magistrats sont plus anciens qu'on ne le croit communément. Jacques Tollius parlant du cabinet des Médailles de l'électeur de Brandebourg, dit, qu'il y a vu trois *sceaux*, dont l'un étoit inscrit : *P. Nonius primus*, & les autres fort élégans étoient de deux consuls romains. Il est difficile de croire que les deffenseurs qui étoient sous l'empire romain ce que sont nos maires de villes, n'eussent point de *sceaux*. Les juges

Juges établis dans les justices royales & seigneuriales en eurent dès le douzième siècle ; mais ils ne devinrent communs qu'au treizième. On les vit alors employer leurs *sceaux* au lieu de signatures pour autoriser les actes. Au synode de Poitiers tenu en 1280, on fit défense à ceux qui avoient jurisdiction de sceller des cédules en blanc, & les contrats usuraires des juifs. On a des sentences antérieures à la moitié du siècle, & même du précédent, qui sont munies des *sceaux* des juges ecclésiastiques qui les ont rendues. En Italie & dans les pays voisins, les magistrats étoient en même-temps notaires, ou plutôt les notaires sont appelés juges. En France chaque juge avoit son *sceau* particulier ; mais depuis que Philippe-le-Long eut reuni à son domaine les *sceaux* des justices royales, leurs *sceaux* devinrent publics. Nous voyons les baillis & les vicomtes expédier & sceller les actes en Normandie au quinzième siècle. Suivant l'ordonnance de Louis Hutin donnée à Vincennes le 17 mai 1315, les baillis & les sénéchaux ne pouvoient se servir de leurs *sceaux* particuliers dans les fonctions de leurs offices ; mais ils devoient avoir de petits *sceaux* aux armes du roi. Les magistrats scelloient quelquefois un seul & même acte avec des *sceaux* de différentes jurisdictions. En 1369, un lieutenant du bailli du Cotentin scella des lettres du *sceau*, dont il usoit à cause de cette *baillie*, & pour plus grande confirmation, il y fit mettre le *sceau* des vicomtes de Coutances.

Les notaires ou tabellions, qui ont toujours subsisté en Italie, n'ont guères paru en France qu'au douzième siècle. Comme la plupart étoient peu instruits de leurs fonctions, on ne laissa pas dans ce siècle & au suivant de passer comme auparavant beaucoup d'actes en la présence des seigneurs, des prélats & des officiaux, qui nommèrent quelquefois des clercs pour exercer cet emploi. « Les notaires publics, que quelques princes » & seigneurs avoient commencé d'établir dans » leurs domaines au douzième siècle, devinrent » communs dans le suivant, & presque tous les » haut-justiciers, soit ecclésiastiques, soit laïcs, » se crurent en droit d'en instituer. Ainsi la plu- » part des actes du treizième siècle furent passés » par le ministère de ces notaires, qui ne les si- » gnoient pas ordinairement. Les parties se con- » tentoient pour l'authenticité d'y apposer leurs » *sceaux*, & d'en faire mention à la fin de l'acte, » après avoir nommé les témoins qui y étoient » présens ». En Dauphiné, les notaires achetoient eux-mêmes les *sceaux* des seigneurs dont ils étoient notaires, & ajoutoient au-bas des actes diverses marques ou seings, qui leur étoient propres. Nous en trouvons des preuves dans plusieurs contrats des années 1272, 1285 & 1290, scellés en plomb. En Bretagne, le notaire ou le *passe*, après avoir rapporté les noms des témoins, scelloit l'acte du *sceau* de celui ou de ceux qui l'avoient mis en œuvre. Quand le principal acteur n'avoit point de *sceau*, il prioit un des assistans d'y mettre le sien. On y ajoutoit quelquefois les *sceaux* des principaux témoins. Les traités d'alliance & d'association étoient scellés des *sceaux* de tous les intéressés.

Dès les commencemens du quatorzième siècle, les notaires avoient des *sceaux* propres. Par un statut du concile de Cologne, tenu en 1310, il leur est ordonné de délivrer sous leur propre *sceau* des expéditions des actes qu'ils auront dressés, & cela dans six jours après qu'ils en auront été requis. Les notaires n'eurent d'abord pour la plupart que des signets ou estampilles, qu'ils trempoient dans l'encre pour marquer leurs seings.

Les notaires royaux scellèrent avec des *sceaux* proprement dits, sur-tout depuis que Philippe-le-Long eut déclaré par son ordonnance de l'an 1319, que les *sceaux* & les écritures, c'est-à-dire, les greffes & les tabellionages étoient de son domaine.

Les digestes ou institutes font souvent mention de *sceaux* du testateur & des témoins. Mais l'usage du *sceau* a été long-temps inconnu aux particuliers parmi nous. Mabillon estime qu'il n'étoit pas encore établi l'an 1122. Guillaume Nicolson, dans sa Bibliothèque historique d'Angleterre, soutient au contraire que les *sceaux* furent communs à tout le monde, aussi tôt après la conquête des normands en 1066 ; mais à peine les seigneurs normands ou anglois en avoient-ils alors. Les chartes-parties, endentées, & les chirographes y suppléèrent souvent dans les onzième, douzième & treizième siècles.

En Angleterre quelqu'un avoit-il reconnu son *sceau* en justice, il étoit obligé de tenir les conventions portées dans l'acte qui en étoit scellé, & il ne pouvoit alléguer la perte de ce *sceau*, ni l'interception qu'on aurait pu en faire pour sceller frauduleusement l'acte produit en jugement. L'usage des *sceaux* devint plus général en Angleterre, parce qu'il n'y avoit ni notaires publics ni tabellions. *Tabellionum usus in eo regno non habebatur*, dit l'historien Mathieu Paris. Sur le déclin du treizième siècle on voit des personnes de la plus vile condition avoir des *sceaux* en Normandie. Dans les pays voisins, ces *sceaux* particuliers n'auroient pas fait foi, puisque Philippe de Beaumanoir exige pour la validité d'un testament qu'il soit *scellé du scel authentique, ou de plusieurs sceaux de nobles personnes ou de religion, qui portent sceaux*.

Aux quatorzième & quinzième siècles, le droit d'avoir des *sceaux* étoit si peu attaché à la noblesse, que les simples bourgeois jouissoient du même pri-

vilège, parce que peu de personnes sachant écrire, l'authenticité des actes dépendoit proprement de l'apposition du *sceau*. « De-là vient que les simples » trompettes de la garnison de la cité de Carcassonne » ne donnoient des quittances de leurs gages *sous* » *leurs sceaux*, comme on voit par les originaux de » l'an 1344, qui nous restent encore ». La propriété des *sceaux* n'étoit plus dès-lors une marque de noblesse. De-là vient qu'en Bretagne on trouve plusieurs bourgeois, sur la fin du quinzième siècle, qui avoient des *sceaux* & des armes. En Allemagne, les particuliers commencèrent à se servir de *sceaux* dès le siècle précédent. En Angleterre, on ajoutoit le *sceau* public, quand le privé n'étoit pas assez connu.

Les anciennes loix civiles & canoniques autorisent les témoins & tous les autres particuliers à se servir de *sceaux* étrangers dans le besoin. Nos rois même n'ont pas refusé de faire apposer les leurs à des chartes privées. Mabillon en a publié une de Raoul, évêque Laon, que Louis d'Outremer fit sceller de son anneau, l'an 945. L'acte par lequel Geoffroi, comte d'Anjou, restitua à l'abbaye de Marmoutier la terre du *Sentier*, dont il s'étoit emparé, ne fut pas scellé du *sceau* du comte, mais de celui du roi Henri I, qui faisoit alors (en 1059) le siége du château de Thimer, nouvellement construit dans le pays Chartrain. La permission de bâtir une église en l'honneur de S. Barthélemi, dans le Blésois, ayant été accordée à l'abbaye de Marmoutier, l'an 1060, par Agobert, évêque de Chartres, on en dressa une charte, qui fut munie du monogramme & du *sceau* du roi Philippe I. Ces faits & plusieurs autres semblables prouvent que nos rois n'ont pas fait difficulté de faire apposer leurs propres *sceaux* aux chartes de leurs sujets. Nous voyons même de simples obligations faites en 1347 & en 1350 par un françois à un lombard, scellées des *sceaux* du pape, du roi de France, du duc de Bourgogne & de l'official de Châlons.

Dans les siècles où les *sceaux* étoient essentiels à la validité des actes, lorsqu'on n'avoit point de *sceaux*, on se servoit ordinairement de celui d'une personne constituée en dignité ou de ceux des témoins. Les pupilles usoient des *sceaux* de leurs tuteurs, & les jeunes seigneurs de ceux de leurs mères ou de leurs pères. En Angleterre, si quelqu'un n'avoit pas son *sceau* sous la main, il empruntoit celui d'un autre; ou si son propre *sceau* n'étoit pas bien connu, pour plus grande sûreté, il usoit de son *sceau* & de celui d'un autre plus connu. Un comte de Chester avertit qu'il a scellé des lettres du *sceau* de sa mère, parce qu'il n'a pas le sien.

Dans les premiers siècles, les évêques ne scelloient qu'avec des anneaux, dont les représentations étoient arbitraires. « J'ai envoyé, dit S. Augustin, écrivant à Victorin, cette lettre ca» chetée d'un anneau, où est gravée la tête d'un » homme qui regarde à côté de lui ». La lettre que Clovis écrivit aux évêques des Gaules, après son expédition contre les goths, fait mention de leurs anneaux. « Nous promettons, dit-il, de dé» férer aux lettres que vous nous écrivez, pour » nous demander la liberté des esclaves tant clercs » que laïcs, dès que ces lettres nous seront remises, » & que nous y aurons reconnu l'impression du ca» chet de votre anneau ». Les évêques y faisoient quelquefois graver leurs noms ou leurs monogrammes. S. Avit, évêque de Vienne, dans sa lettre 78 à Apollinaire, évêque de Valence, qui lui faisoit faire un cachet en forme d'anneau, demande qu'on grave au milieu son monogramme, & son nom à l'entour. *Si quaras*, dit-il, *quid insculpendum sigillo; signum monogrammatis mei per gyrum scripti nominis legatur indicio*. Mabillon ayant pris pour un *sceau* le fer à marquer des bêtes, *caracterium*, dont il est parlé dans le célèbre testament que fit Bertrand, évêque du Mans, l'an 615, conjecturoit que le nom de ce saint prélat & celui de son église étoient gravés sur cet instrument.

Nous voyons Chrodobert & Turnouald, tous deux évêques de Paris, faire usage de leurs *sceaux*, l'un en 658, & l'autre en 697; mais on ignore ce qu'ils avoient fait représenter. Le chatton de l'anneau d'Ebregisile, évêque de Meaux, au même siècle, étoit une pierre précieuse sur laquelle étoit gravée l'image de S. Paul, premier hermite, à genoux devant un crucifix, avec un corbeau au-dessus de sa tête. Nous dirions que Vulfran, évêque de Meaux, auroit apposé son *sceau*, l'an 763, au diplôme du roi Pepin, pour la fondation de l'abbaye de Prom, si le mot *sigillum* ne se prenoit pour un seing dans le nouveau *Gallia christiana*. Nous ne disons rien de plusieurs évêques d'Orient & des patriarches de Constantinople, qui eurent des *sceaux* particuliers pendant ces siècles.

Dès le neuvième, les évêques eurent des *sceaux* différens des anneaux ou cachets. Le concile de Chalons de l'an 813 veut qu'un prêtre changeant de lieu ait des lettres munies d'un *sceau* de plomb, portant les noms de l'évêque & de la ville épiscopale. Hincmar, archevêque de Rheims, suivit cet usage en écrivant au pape Nicolas I: *Bullâ sui nominis sigillavit*, dit Flodoard.

Au dixième siècle, les évêques firent mettre leurs propres images sur leurs *sceaux*, à l'exemple des rois. Nous avons parlé plus haut de celui de saint Dunstan. Ce *sceau* pendant porte l'image de cet évêque assis, tenant sa crosse de la droite, & de la gauche un livre où est écrit *Pax vobis*. Le revers offre une petite image, autour de laquelle on lit le nom du saint prélat. Nous ne connoissons

point de *sceaux* en cire plus anciens, & appartenant à un évêque, dont les deux côtés aient des empreintes.

Cependant les évêques continuèrent au onzième siècle à faire graver sur leurs *sceaux* tantôt les images des patrons de leurs églises, tantôt leurs propres images, revêtues d'habits pontificaux, avec leurs noms.

On ne manque pas de *sceau* du onzième siècle, où les images des évêques même soient représentées....... En général, les *sceaux* des évêques devinrent communs sur le déclin du onzième siècle. Au suivant, ils conservèrent la forme ronde, pendant un temps; mais ils ne tardèrent pas à devenir oblongs, ou terminés en ogive pour la plupart. Les évêques n'y sont pas toujours représentés en habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse dans la main gauche, & la droite en action de bénir le peuple.

Le *sceau* de Thibaut, qui de moine de l'abbaye du Bec, devint archevêque de Cantorbéry en 1139, est un des plus anciens en ogive ou en ovale pointue, qu'on connoisse. On le trouve dans le formulaire anglican de Madox.

Heineccius ne connoissoit point de *sceaux* des évêques d'Angleterre antérieurs au concile de Londres de l'an 1237. Le *sceau* de Thibaud est plus âgé d'environ un siècle. On y voit la forme des anciennes mitres beaucoup plus basses & plus simples que celles des derniers temps. En Allemagne la crosse pastorale étoit si courte, qu'elle ressembloit à un bâton ordinaire recourbé par le haut, & sans ornement. Les évêques allemands sont presque toujours représentés assis sur des siéges en forme de plians ou de croix de S. André, dont les bras sont terminés par des têtes de chiens ou d'oiseaux. Sur le *sceau* de Jean I, élu archevêque de Trèves l'an 1190, on voit un archevêque assis sur un siége fort commun; sa mitre est des plus singulières; il tient un livre dans sa main gauche, & une crosse sans ornement dans sa droite.

En France & en Angleterre depuis le milieu du douzième siècle, les évêques, les abbés, les princes & les autres ecclésiastiques dignitaires, sont ordinairement représentés debout avec les marques de leurs dignités sur leurs *sceaux* de cire presque toujours de figure ovale & en ogive.

Celui de Pierre, archevêque de Narbonne, de l'an 1151, est de deux pouces deux lignes de diamèttre. « L'archevêque y est représenté un » peu plus qu'à demi-corps avec la chappe & » le *pallium*, mais sans mitre, donnant la béné- » diction de la main droite, & tenant le livre des » évangiles de la gauche. ». Le *sceau* de plomb d'Albert d'Usez, évêque de Nîmes de l'an 1174, n'a d'un côté que l'image de la Vierge, patrone de la cathédrale de cette ville, & de l'autre le simple nom d'Albert. Vaissette en conclut qu'au douzième siècle, les évêques ne mettoient point leurs armes sur leurs *sceaux* particuliers: on fait aujourd'hui le contraire.

Les *sceaux* de plusieurs évêques, sur-tout de la haute noblesse, eurent des contre-scels comme ceux des princes. Celui que Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, employa depuis l'an 1128, est un des plus anciens de cette espèce.

Ce *sceau* muni d'un contre-scel, cité deux fois par D. Mabillon, est pendant à une charte, que Hugues d'Amiens accorda l'an 1145 à Fréhier, abbé de S. Ouen.

Heineccius n'avoit point vu de *sceaux* d'évêques, munis de contre-scels, avant celui dont Gérard, archevêque de Mayence se servoit pour authentiquer des lettres de l'an 1299. Mais outre ceux dont nous avons parlé plus haut, le professeur Polycarpe Leyser, en produit un de Rodolphe, évêque d'Halberstadt. Ce *sceau* portant contre-scel, est appliqué & non suspendu au bas d'une charte, datée de l'an de l'incarnation 1148, indiction onzième. Il n'est pas rare de voir un même évêque employer un *sceau* pendant, après avoir usé d'un *sceau* en placard.

Au treizième siècle tous les évêques eurent des *sceaux* particuliers, parce qu'on ne pouvoit pas alors s'en passer. Le concile d'Arles de l'an 1260, statua que les actes d'emprunts, faits pour les nécessités des églises, seroient *scellés* du propre *sceau* des évêques, & déclara en même temps que le seing du notaire, sans le *sceau* épiscopal, étoit insuffisant pour faire foi. Dès l'an 1237, le concile de Londres avoit ordonné que chaque prélat auroit son *sceau* authentique. On ne tarda pas à voir fréquemment les armes des églises, des évêques ou de leurs familles au contre-scel.

Ce ne furent pas les seuls changemens que le treizième siècle introduisit dans les *sceaux* des prélats. Heineccius en décrit un qui représente un évêque, portant une petite croix de la main droite, & le bâton pastoral de la gauche, avec cette inscription: ✠ *S. FRIS. JOAN. DI. GRA. LETTOVIEN. EPS.* c'est-à-dire, *sigillum fratris Joannis dei gratiâ Lettoviensis episcopus.* La croix est ici le symbole de la croisade que cet évêque avoit prêchée l'an 1275 dans toute l'Allemagne, pour procurer des troupes à l'ordre teutonique.

Non-seulement les évêques du quatorzième siècle, continuèrent à sceller leurs actes avec de grands *sceaux*, portant leurs images, mais ils scellèrent encore en plomb. Paradin dans son histoire

de Lyon, sous l'an 1307, fait voir que les archevêques de cette ville, se servoient de bulles de plomb, à l'exemple des papes, & des patriarches de Constantinople. Il y avoit des chartes seulement scellées par ces patriarches, d'autres seulement souscrites. C'étoit l'office du logothète de l'église de Constantinople, de buller les actes du patriarche.

Ce fut principalement au quinzième siècle qu'en Allemagne les évêques & les abbés Princes, ou issus des grandes maisons ajoutèrent à leurs effigies l'écu de leurs armes & celui de leurs églises, plaçant le premier à gauche & le second à droite. Après le milieu de ce siècle au plus tard, les évêques de France commencèrent à sceller avec des cachets ou petits *sceaux*, & à distinguer le grand du petit. Depuis environ trois cent cinquante ans les petits *sceaux* ou cachets ont ordinairement pris la place des grands *sceaux* des évêques, s'ils n'en ont pas entièrement aboli l'usage. Les petits *sceaux* de diverses formes représentèrent d'abord des bustes d'évêque à demi-corps, des saints patrons, des mitres, des crosses, des écussons surmontés de têtes & de mitres & d'armoiries. Enfin les seules armes des évêques ont banni des *sceaux* toute autre représentation.

En général, quoique les armoiries aient commencé vers la fin du dixième siecle, un *sceau* qui s'en trouveroit chargé avant le onzième porteroit un caractère de fausseté : c'est une règle constante chez nos plus habiles diplomatistes, tels que Andersson, Heineccius & Hergott, &c. On ne connoit point de *sceaux* de seigneurs qui remontent jusqu'à l'an 1050. Ceux des princes souverains n'ont porté des armoiries qu'après ce terme. La règle paroit donc certaine.

Les écus blasonnés ne devinrent un peu communs que depuis environ le milieu du douzième siècle. On met au nombre des plus anciennes armoiries du même siecle celles de Geofroi comte d'Anjou & du Maine, mort en 1150. On les voyoit dans l'église cathédrale du Mans, représentés sur un écu ou bouclier de figure singulière. Le champ est d'azur à quatre lionceaux rampans d'or & lampassés de gueules.

Tels étoient ceux de Manassés de Reims en 1076, de Pibon évêque de Toul en 1074 & 1112, de Manassès II archevêque de Reims en 1104, d'Adam abbé de S. Denis en 1112, de Barthelemy évêque de Laon & de Henri évêque de Verdun en 1126.

Tous les *sceaux*, dont nous avons parlé jusqu'à présent sont appliqués ou pendants aux anciens actes. Les savans appellent les premiers *sigilla membranæ affixa, innexa diplomati, chartæ agglutinata*, & les seconds *sigilla pensilia*. Les testamens des romains étoient scellés de *sceaux* appliqués en-dehors, après qu'on avoit percé ces actes, & fait passer trois fois par les trous le lin qui les enveloppoit. Les *sceaux* d'or, d'argent & de plomb ont toujours été suspendus aux chartes; au lieu que ceux de cire y ont été appliqués pendant bien des siècles. Sous les rois Mérovingiens & Carlovingiens & les premiers de la troisième Dynastie, ces *sceaux* en placard n'étoient imprimés que d'un côté; mais ceux des princes Lombards recevoient une double empreinte. Louis-le-Gros est le dernier de nos rois dont les diplômes sont munis des *sceaux* plaqués. Tous les empereurs d'Allemagne jusqu'à Frédéric I, ont suivi cette ancienne mode. Les premiers *sceaux* des rois d'Angleterre ne furent pas autrement appelés : témoin le *sceau* d'Edgar plaqué au bas d'une charte conservée dans les archives de l'abbaye de S. Denis en France. On ne peut donc pas assurer, comme fait Heineccius, que les *sceaux* d'Angleterre ont toujours été pendans. Tous les comtes de Flandres appliquèrent les leurs sur les chartes, même jusqu'à Baudouin surnommé *Securis* qui changea cet usage. Les chartes des évêques & des abbés offrent des *sceaux* en placard jusqu'au déclin du douzième siècle.

SCEAU (Secret).
SCEAU (Petit). } *Voyez* CONTRE-SCEL.

SCELERATA PORTA, une des portes de Rome ainsi nommée, à cause du malheur arrivé aux trois cents six fabiens.

SCERERATUS CAMPUS, *Voyez* CHAMP.

SCENE, le mot latin *scena*, dans son origine désignoit une ramée de branches d'arbres dont on se servoit pour procurer de l'ombre & mettre à couvert du soleil. On s'en servit depuis pour désigner cette partie du théâtre d'où les acteurs sortoient & qui s'étendoit d'un bout du théâtre à l'autre, *frons theatri scena dicitur*, écrit Cassiodore (*Varior.* 4. 51) *ab umbra luci densissima, ubi à pastoribus, inchoante verno tempore, diversis scenis carmina canebantur; ibi actus musicus & prudentissimi saeculi dicta floruerunt.* C'étoit proprement ce que nous appellons les décorations. Il y avoit de trois sortes de *scenes* chez les romains : la *scène* tragique qui étoit magnifiquement ornée de statues & de colonnes; la *scène* comique où étoient représentées des maisons de particuliers; & la *scène* satyrique où l'on voyoit des arbres, des cavernes, des montagnes, &c. Vitruve ajoute que ces décorations changeoient par le moyen des machines que l'on y employoit, & que l'on appelloit *scena versilis*, lorsque les décorations étoient tout d'un coup sustituées à d'autres, & *scena ductilis*, lorsque le changement ne faisoit que découvrir le fond du théâtre. Ces changemens s'exécutoient par le moyen des planches ou des tapisseries que l'on retiroit. De-là, vient que dans les

auteurs ces sortes de spectacles sont quelques fois appellés *aulæ* ; car les décorations du théâtre chez les anciens consistoient en tapisseries, & non en peintures sur toile, comme parmi nous.

Les romains faisoient des dépenses prodigieuses pour l'ornement de leur *scène*. Les auteurs latins entrent là-dessus dans des détails qui paroissent incroyables. Au commencement elle ne fut composée que d'arbres assemblés, & de verdure, d'où lui vint son nom ; puis on y employa des planches informes, auxquelles succédérent les tapisseries. *Claudius Pulcher* fut le premier qui y employa toutes les richesses de la peinture. On y prodigua aussi les colonnes & les statues, & Caius-Antonius enchérissant sur ceux qui l'avoient précédé, fit argenter toute la *scène* ; Petreius la fit dorer ; Catulus la revêtit d'yvoire, & Néron pour amuser Tyridate, fit dorer tout le théâtre. Mais rien n'égala le faste de Scaurus, qui, pendant son édilité fit construire un théâtre dans la *scène* duquel il mit trois cents soixante colonnes placées, les unes sur les autres en trois rangs dont le premier étage étoit de marbre, le second de cristal & le troisiéme de colonnes dorées. Entre les colonnes il y avoit trois milles statues d'airain.

Chez les grecs, la *scène* un peu différente de celle des romains se divisoit en trois parties, dont la première s'appelloit proprement la *scène*. La face de ce bâtiment s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre ; là, se plaçoient les décorations ; à ses extrémités il y avoit deux petites ailes en retour qui terminoient cette partie. De l'une à l'autre de ces ailes, on tendoit une grande toile qui se plioit sur le théâtre, & dont l'usage bien different du nôtre, étoit de s'abaisser lorsqu'on ouvroit la *scène*, & de s'élever dans les entractes, ou à la fin de la représentation. La seconde partie de la *scène*, étoit un grand espace libre, au-devant de la *scène*, proprement dite, qui représentoit toujours un lieu à découvert, comme une place publique, un endroit champêtre ; c'étoit là que les acteurs venoient jouer la pièce. Enfin la troisiéme partie étoit un endroit ménagé derrière la *scène* où s'habilloient les acteurs, où l'on serroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines.

SCÉNIQUES. On donnoit ce nom à une société de gens qui servoient aux représentations théâtrales ou aux combats gymniques, & qui étoient établis dans différentes villes de la Grèce & de l'empire romain. Tous ces colléges avoient leurs sacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de grand-prêtre du collége, *αρχιερευς συνοδου*. Cet usage devint si commun, même dans les villes latines où il y avoit des colléges de comédiens, de musiciens ou d'athlètes, que les latins empruntèrent des grecs le nom *archiereus synodi*, sans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverses inscriptions. Ces colléges élisoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un d'entr'eux, comme on peut le voir dans les inscriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, les colléges *scéniques* ou gymniques se nommoient eux-mêmes des espèces de magistrats, qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les assemblées de ces colléges, on faisoit différens décrets, soit pour témoigner de la reconnoissance envers leurs protecteurs, soit pour faire honneur à ceux d'entre les associés qui se distinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inscriptions grecques trouvés à Nismes, sont des restes de quelques-uns de ces décrets ; du moins nous sommes portes à le croire ainsi, par le mot *Ψηφισμα, decretum*, qui se trouve à la tête d'un de ces fragmens, & parce que la ligne suivante commence, de même que tous les décrets de cette espèce, par les mots *επει λ. σαμμιος*, *quando quidem L. Sammius, &c.*

Il est certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'instrumens, & autres personnes qui paroissoient sur la scène, *artifices scenici*, *διονυσιακοι τεχνιται*, s'étoient répandus dans l'Asie sous les successeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un passage du quatorzième livre de Strabon.

Les différentes troupes qui représentoient des comédies, des tragédies, &c. dans les villes asiatiques, se distinguoient entr'elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-seulement se soutinrent dans l'Asie, après que ce pays eut passé sous la domination des romains ; mais de plus, elles envoyèrent des espèces de colonies dans l'Occident, où les principales villes des provinces se piquèrent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-pres comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empressées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inscription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne, sur le chemin de Lyon ; par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens asiatiques établis à Vienne, lesquels y formoient un corps, & un corps assez permanent, pour qu'ils songeassent à faire préparer un lieu propre à leur servir de sépulture, lorsque quelqu'un d'entr'eux viendroit à mourir : *Scænici asiaticani & qui in eodem corpore sunt vivi sibi fecerunt.*

Les comédiens & les musiciens distingués dans leur art, de même que les athlètes qui s'étoient rendus célèbres par les victoires qu'ils avoient

remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoisie en différentes villes. (*D. J.*)

SCÉNIQUES. *Voyez* JEUX.

SCENOBATES. *Voyez* SCHOENOBATES.

SCEPSIS, dans la Mysie. ϹΚΗѰΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en argent.

RRRR. en bronze.

L'absence du mot ΔΑΡ. les distingue des médailles de *Scepsis*, en Troade.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur de M. Aurèle.

SCEPSIS, en Troade. ϹΚΗѰΙΩΝ. ΔΑΡ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec son ère, en l'honneur de Domna, de Caracalla, de Commode, d'Alex. Sévère, de Maximin.

On les distingue des médailles de *Scepsis*, en Mysie, par l'addition du mot ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ, ou de ses trois premières lettres.

SCEPTRE, ancien ornement des rois, qu'ils tenoient à la main lorsqu'ils faisoient quelques-unes des fonctions attachées à la royauté, surtout lorsqu'ils rendoient la justice. Le *sceptre* étoit regardé comme le symbole de la vérité, par lequel les rois juroient de prononcer avec équité : *Judicabant de controversis*, dit Aristote (*Politic.* 3. 14.), *& hoc faciebant alii jurejurando ; erat autem illis jusjurandum per sceptri elevationem.*

« Dans les temps les plus reculés, on consacroit, dit M. Paw, les rois d'Egypte à Thèbes ; & ensuite cette singulière cérémonie se fit à Memphis, où le prince portoit le joug du bœuf Apis, & un *sceptre* fait comme la charrue thébaine, dont on se sert encore aujourd'hui pour labourer dans le Saïd & une partie de l'Arabie, suivant la figure qu'en a publiée Nieubuhr. Dans cet équipage, on promenoit le nouveau roi autour d'un quartier de la ville, & de-là il étoit introduit dans l'*Adyton*, endroit qu'on doit regarder ici comme un souterrain, & je ne sais par quelle bizarre idée Martin a supposé qu'il s'agissoit de la ville d'*Abydus*, qui étoit éloignée de 83 lieues de Memphis ».

Le scholiaste d'Aristophane sur la comédie des Oiseaux, dit que le *sceptre* des rois d'Egypte portoit à son sommet la figure d'une cicogne, & de l'autre côté, vers la poignée, une figure d'Hippopotame. Mais il y avoit différentes espèces de *sceptres*, à en juger par tout ce que les anciens en disent ; cependant celui qui représentoit une charrue, étoit le plus commun, & les rois le portoient, ainsi que les prêtres de l'Egypte & de l'Ethiopie. *Voyez* CHARRUE.

Le *sceptre* d'Agamemnon avoit une grande réputation parmi les grecs. On l'adoroit à Chéronée, où il recevoit tous les jours des sacrifices. L'intendant de ce culte avoit ce *sceptre* en dépôt dans sa maison, pendant tout le temps de son intendance, qui étoit d'un an, & le remettoit avec cérémonie à son successeur. On prétend que ce *sceptre* fut trouvé, avec beaucoup d'or, en Phocide, où il avoit été porté par Electre. Les phocéens prirent l'or, les habitans de Chéronée le *sceptre*, auquel ils attribuèrent une espèce de divinité, jusqu'à prétendre qu'il opéroit des prodiges. Homère en fait, pour ainsi dire, la généalogie, en disant comment il étoit passé entre les mains d'Agamemnon. Ce *sceptre*, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain, qui l'avoit donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeste & à Agamemnon. Il existoit encore du temps d'Homère, & on le conserva encore long-temps après. Mais on n'en montroit que le bois ; les phocéens ayant enlevé les lames d'or dont il étoit revêtu (*Pausan. Bœotic.*).

Le *sceptre* n'étoit dans l'origine qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer ; & c'est ce qu'on appelle en terme de médaille, *hasta pura*, la pique sans fer, qu'on voit à la main des divinités ou des rois. Justin dit expressément que le *sceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet historien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée, les hommes adoroient la haste ou le *sceptre* comme des dieux immortels, & que de son temps encore on mettoit par cette raison, un *sceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit son trident.

Le *sceptre* devint par la suite un ornement royal & la marque du souverain pouvoir. Dans Homère, les princes ligués contre Troye, portent des *sceptres* d'or.

Le *sceptre* des rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures symboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome surmonté d'un aigle d'or, & les consuls & les consulaires le portèrent aussi sous le nom de *scipio*, (*Voyez* ce mot.) ou bâton de commandement.

Les *sceptres* des rois sur les théâtres étoient aussi hauts que les acteurs ; Homère dit que Chrysès, prêtre d'Apollon, s'appuyoit sur un *sceptre* d'or ; ce qui annonce que ce *sceptre* étoit un long bâton.

Sur un camée du cabinet Farnèse, Jupiter foudroye un Titan. Ce dieu tient un long *sceptre* surmonté d'une fleur.

Une statue du poëte Eschyle à la villa Albani tient un long *sceptre*.

Le *sceptre* que les empereurs tiennent sur les médailles lorsqu'ils sont en habit consulaire (habit que portent presque toujours les empereurs de Constantinople), est surmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la souveraine puissance que le prince gouverne par lui-même. Dès le temps d'Auguste, l'on voit sur les médailles le *sceptre* consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son *sceptre*; ses successeurs quittèrent même le *sceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Quand ils sont en habit civil dans le bas empire, le *sceptre* est une férule nommée *ναρθηξ*, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est quarré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les grecs, qui appelloient leurs princes *narthicophores*, porte-férules. (*Ducange, dissert. de infer. ævi numism.* n°. 11.)

Le *sceptre* (*Nouvelle Diplomatique.*) ne paroît point sur les sceaux de nos rois avant Lothaire fils de Louis d'Outremer. Celui de l'empereur Otton II, est terminé par une boule, & ceux de Frédéric I, & de Henri VII, par des croix. Otton IV porte une veritable croix au lieu de *sceptre*. Montfaucon semble le confondre avec le bâton royal, quoique Mabillon & Heineccius aient bien distingué l'un de l'autre. En effet, Lothaire pénultième roi des Carlovingiens, porte dans son sceau un bâton assez long de la main droite, & un *sceptre* semblable à la massue d'Hercule de la main gauche. Richard I, roi d'Angleterre, portoit dans sa droite un *sceptre* orné d'une croix à l'extrémité, & dans sa gauche un bâton d'or terminé par la figure d'une colombe. Selon l'ancien sacramentaire publié par Ménard, dans la cérémonie du sacre du roi, on ne lui présentoit pas seulement le *sceptre*, mais encore la haste ou verge en forme de bâton pastoral. Il est donc différent du *sceptre*, quoique les anciens l'appelloient quelquefois *sceptrum regale*. Ce bâton est le symbole du gouvernement & de l'administration : au lieu que le *sceptre* est la marque de la dignité royale & impériale. Non-seulement les souverains concluoient leurs traités par la tradition réciproque de leurs bâtons; mais ils s'en servoient encore pour investir leurs successeurs de l'autorité suprême.

SCHEDA, brouillon, *papyrus* sur lequel on jettoit ses premières idées, on écrivoit en notes, &c.

SCHEDIA, ou *Cymba sutilis*, barque faite à la hâte & sans art.

SCHEDIUM, tout ce qui étoit incorrect, ou fait à la hâte. (*Festus.*)

SCHÈME, terme employé dans la musique des grecs, pour exprimer les variétés qui résultent des différentes positions de tons & demi-tons dans l'harmonie.

SCHÈNE. Voyez SCHOENE.

SCHOÈNE D'ÉGYPTE, Mesure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 stades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette mesure géodésique, qu'ils désignent par le terme grec *σχοῖνος*, dont la signification est la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'est-à-dire, un *cordeau*, une *canne* ou un *roseau*. S. Jérôme, dans son commentaire sur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'usage de désigner ainsi la mesure dont il s'agit. Il dit que les bateaux sont tirés sur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque espace, au terme duquel les bateliers se relayent dans ce travail, est nommé *funiculus*

Nous allons rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *schoène* d'Egypte, parce que cette évaluation est très-importante, en ce que diverses distances qui sont indiquées par *schoènes*, si elles ne sont pas connues par une analyse, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui se trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans son second livre, que chez les égyptiens on mesure les grands espaces de terre par *schoènes*, à la différence des espaces moins étendus, qui se mesurent par orgyes, par stades, & par parasanges, en suivant la gradation de ces mesures l'une au-dessus de l'autre. Il ajoute ensuite une évaluation formelle du *schoène* à 60 stades; définition qui est confirmée par la comparaison du nombre des *schoènes* à celui des stades en plusieurs distances, comme lorsqu'il compare 3600 stades à 60 *schoènes*, qui se comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue sur la Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la mesure du *schoène* sur le pied de 60 stades, puisque les dix *schoènes* qu'il compte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, sont par lui évalués à 600 stades.

Enfin d'Anville a trouvé par des recherches dans l'antiquité plusieurs moyens de reconnoître la mesure du *schoène* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une mansion sous le nom de *Penta schoenon*, dans l'intervalle du mont Casius à Peluse, & la distance est marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, sur le pied de vingt milles. De cette manière, il y a tout lieu d'inférer que la position intermédiaire tirant sa dénomination de la distance respective à l'égard de deux points différens, distance valant cinq *schoènes* d'un côté comme de l'autre, le *schoène* est compensé par quatre mille romains.

Cette compensation convient à ce que dit Pline, que le *schoène* est composé de 32 stades; *aliqui xxxij stadia singulis schoenis dedere*; car, selon l'emploi le plus général du stade, sur le pied de huit pour le mille romain, les 32 stades font l'équivalent de 4 milles. Or la mesure du mille romain, selon la plus scrupuleuse analyse, s'évaluant à 756 toises, le *schoène* comparé à 4 milles, revient à 3 milles 24 toises; & le stade qui sert à la composition du *schoène*, étant fort inférieur en mesure au stade grec olympique, se borne à 50 toises 2 pieds 5 pouces moins quelques lignes. (*Mem. des Inscrip. tom. XXVI. in-4.*) (*D. J.*)

SCHÆNICOLÆ, espèce de courtisanes du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de senteur, elles se servoient de l'huile de *schœnus* ou jonc marin.

SCHŒNION, air de flûte en usage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainsi qu'Hesychius. Il devoit ce nom au caractère de poésie & de musique dans lequel il étoit composé; caractère qui, selon la remarque de Casaubon sur Athénée, avoit quelque chose de lâche & de flexible (à la manière du jonc, σχοῖνον). C'est dans ce sens qu'on trouve dans Hesychius, σχοινίνη φωνή, pour dire une *voix molle, rompue & efféminée.* (*D. J.*).

SCHŒNOBATE. C'est ainsi qu'on nommoit chez les grecs un danseur de corde, de σχοῖνος, une corde, & de βαίνω, je marche, *Voyez* DANSEUR DE CORDE.

Les *schœnobates* après avoir amusé les théâtres de la Grece, trouvèrent chez les romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencèrent à paroître à Rome l'an 390 de sa fondation, sous le consulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduisirent aux jeux scéniques, célébrés d'abord dans l'île du Tibre, & que Messala conjointement avec Cassius, portèrent ensuite sur le théâtre. Mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaisirs propres à charmer l'oisiveté, celui des *schœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta sur tout autre goût. Ce spectacle devint une si forte passion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pièces qu'on lui donnoit. Térence même l'éprouva; quand on joua son Hécyre, un nouveau funambule qui parut sur le théâtre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il cessa d'écouter la pièce admirable du rival de Ménandre: *Ita populus studio spectaculi cupidus in funambulo animum occupeverat.*

Parmi ces *schœnobates* ou funambules, les uns dansoient sur la corde lâche, & les autres couroient sur une corde tendue horizontalement; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu; d'autres descendoient sur cette même corde de haut en bas, appuyés sur l'estomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante description qu'en a donnée Manilius, mérite ici sa place:

. . . . . . Aut tenues ausus sine limite gressus,
Certa per extensus ponit vestigia funes,
Et cœli meditatus iter vestigia perdit
Per vacuum, & pendens populum suspendit ab ipso.

On cite comme un trait d'humanité de Marc-Aurèle, d'avoir ordonné qu'on mît des matelats dessous les funambules; parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur spectacle, un funambule pensa périr en se laissant tomber. Depuis lors on tendit un filet sous les *schœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, se fissent aucun mal.

Enfin, les hommes funambules ne suffisant plus pour amuser le peuple, on dressa les bêtes à cet exercice. L'histoire dit qu'on vit à Rome, du temps de Galba, des éléphans marcher sur des cordes tendues. Néron en fit paroître dans les jeux qu'il institua en l'honneur d'Agrippine. Vopiscus raconte la même chose du temps de Carin & de Numérin.

SCHENE.

Le *schene* du Delta valoit, selon M. Paucton (Dans sa *Métrologie.*), 3424 toises de France.

Il valoit en mesures anciennes des mêmes pays:

	1 ⅓ parasanges.
ou	4 mils.
ou	30 grands stades.
ou	40 stades nautiques.
ou	240 pléthres.

ou

ou 400 chébels.

ou 2400 décapodes.

ou 4000 orgyes.

ou 4800 bême diploun.

ou 9600 bême aploun.

SCHOENÉE. *Voyez* CÉNÉE.

SCHOLA, école, collége, lieu où l'on enseigne quelque science. Ce mot vient d'un mot grec, qui signifie repos; *quia otio opus est iis qui litteris vacant*. Il y avoit à Rome & à Athènes, des écoles publiques, où l'on envoyoit les enfans pour les instruire. A Rome, outre l'athénée, le capitole, & le gymnase, on voyoit encore des écoles conduites par des maîtres particuliers.

SCHOLA, étoit aussi une galerie, autour du bain, où ceux qui vouloient se baigner, attendoient qu'ils eussent place : *scholas labrorum ita fieri oportet spatiosas*, dit Vitruve (*Lib. V. c.* 10). *ut cùm priores occupaverint loca, circum spectantes reliqui rectè stare possint;* c'étoit encore dans les portiques, un lieu où les philosophes & les gens de lettres s'assembloient pour s'entretenir & se disputer.

SCHOLA, désignoit dans l'ordre militaire un escadron, ou une division d'infanterie.

SCHOLA, s'appliquoit à toute compagnie, association; *schola bestiariorum*, la compagnie des bestiaires.

SCHOLA, étoit le lieu d'assemblée, de demeure des domestiques, ou des militaires chargés de quelque emploi, ou attachés à un maître.

SCHOLARES, les soldats attachés à la garde du palais.

SCHOLASTICI, c'étoient des assesseurs, des avocats consultans, dont se servoient les gouverneurs & intendans des provinces, dans l'exercice de leur charge. Ils dressoient leurs avis sur des requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (D. J.).

SCHOLASTICUS, ce terme signifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans sa quinzième homélie; où il s'exprime en ces termes. « Celui qui veut acquérir la connoissance des » affaires du barreau, va d'abord apprendre les notes, (caractère d'abréviation), & quand il est » parvenu à être le premier dans cette science, il » passe dans l'école des Romains; dès qu'il est » devenu le premier dans cette école, il passe » dans celle des praticiens, où il a le dernier » rang, celui d'*arcarius*, & le dernier des avocats; mais s'il parvient à être le premier, il est » fait président, ou gouverneur de province, » & alors il prend un assistant, conseiller ou assesseur; ὁ δηλοι μαθων πραγματα, &c. » Valois a corrigé dans ce passage la leçon ordinaire, ὁ δηλοι μαθων γραμματα, en substituant le mot de πραγματα; & c'est une fort bonne correction. (D. J.)

SCHOLASTIQUE, ce mot n'est pas aussi barbare que la chose; on le trouve dans Pétrone: *Non notavi mihi Ascylti fugam, & dum in hoc doctorum æstu totus incedo, ingens scholasticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, nescio cujus, qui Agamemnonis suasoriam exceperat.* Il signifie un *écolier de rhétorique*.

Voici un autre passage, où il se prend pour rhéteur, ou sophiste : *in scenas scholasticorum, qui rhetores vocantur, quos paulò ante Ciceronis tempora extitisse, nec majoribus placuisse probat ex eo quod Marco Crasso & Domitio censoribus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ jussi sunt* (*Quint. dialog. de causis corrupt. eloquent.*).

De la comparaison de ces deux passages, l'on voit que l'éloquence dégénérée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au temps de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été jusqu'à Cicéron.

Dans la suite, le nom de *scholastique*, passa des déclamateurs de l'école à ceux du barreau. Consultez là-dessus le code de Théodose & de Justinien.

Enfin, il désigna ces maîtres-ès-arts & de philosophie, qui enseignoient dans les écoles publiques des églises cathédrales & des monastères, que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondés.

SCIADEPHORE, σκιαδηφόροι. Les Athéniens appeloient *sciadephores*, les femmes étrangères qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées, à la fête des Panathénées, de porter des parasols, pour garantir les Atheniens du soleil ou de la pluie; ce mot vient de σκιαδιον, *parasol, ombelle*, & de φέρω, *je porte*.

SCIADES, c'est le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs Grecs.

SCIAMACHIE ou SCAMACHIE, σκιαμαχια, de σκια, *ombre*, & de μαχομαι, *combattre*; espèce d'exercice en usage chez les anciens, qui consistoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une personne qui se battroit contre son ombre.

On mettoit ces sortes d'exercices au rang des gymnastiques médécinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribase, se servir, non-seulement de ses mains, mais encore de ses jambes, & luttant avec une ombre, se mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui saute & qui se jette sur son adversaire, & faire usage de ses talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt se retirer comme forcé par un adversaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette sorte d'exercice, ne luttoit pas toujours contre une simple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il est fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient sans adversaires, qu'ils ne faisoient que σκιαμαχεῖν, *combattre contre une ombre*.

La *sciamachie* est propre à dissiper une sensation de lassitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps

SCIAMANTIE ou SCIOMANCIE, espèce de divination, qui consistoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir.

Ce mot est formé du grec μαντεία, *divination*, & de σκιά, *ombre*, qui dans un sens métaphorique signifioit *ame*; car les anciens prétendoient que dans la *sciamantie*, ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoissoit, mais un spectre ou simulacre, qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais seulement la représentation de celui-ci, & que les grecs nommoient εἴδωλον, & les latins *imago* ou *umbra*.

SCIATOS, île. ΣΚΙΑΘΙ.

Ses médailles autonomes sont:

RRRR. en bronze . . . . *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

On y voit un trident.

SCIE. Les Grecs attribuoient l'invention de la scie à Dédale, ou à son élève Talus. Mais cet instrument étoit plus ancien; car on le voit gravé sur les obélisques des Egyptiens.

SCIE. Le supplice de la *scie* étoit en usage chez les orientaux. Hérodote (*lib.* 7.) l'assure des perses. Dion (*lib.* 68.) dit que les juifs s'étant révoltés en Afrique, *scièrent* de la tête aux pieds des romains & des grecs. Caligula imita cet usage barbare: *multos honesti ordinis medios serra dissecuit*, dit Suétone, (*C.* 27. *n.* 4.).

SCIE, ordre de bataille des anciens: il consistoit à faire dépasser le front de bataille à des manipules séparés par des troupes alignées.

SCIÉRIES, fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie, en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un parasol (de σκιά, ombre). En cette solemnité, des femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du Dieu, pour obéir à l'oracle de Delphes.

On nommoit aussi *sciéries* ou *scires*, une solemnité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes, ou pavillons suspendus sur les statues des dieux, principalement de Minerve, du soleil, & de Neptune; & l'on donna au mois de mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *scirophorion*.

SCILLE. *Voyez* OIGNON.

ΣΚΙΛΛΩΝ ἱερόν, fêtes des oignons de mer. On célébroit cette fête en Sicile, & elle tiroit son nom d'un combat ou jeu qu'y faisoit la jeunesse avec des oignons de mer. Le prix étoit un taureau, que le Gymnasiarque donnoit au vainqueur.

SCIMPODIUM, σκιμπόδιον, espèce de petit lit de repos, qui ne tenoit qu'une place, & sur lequel les Romains se couchoient quand ils étoient las ou indisposés; quelquefois ce mot désignoit dans les auteurs l'espèce de litière, dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-seulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (D. J.)

SCINDAPHE, Musonius, dans son traité *de luxu græcorum*, ne nous rapporte que le nom de cet instrument de musique; mais Pollux dans son *onomasticon*, le met au nombre des instrumens à cordes; car je pense que *scindapsos* & *scindapsos* étoit un instrument à quatre cordes, & semblable à la lyre. (F. D. C.)

SCINDAPSE, *Voyez* ci-dessus SCINDAPHE.

SCIPIO, surnom de la famille CORNELIA. Ce surnom qui signifie *bâton*, fut donné à Cornélius, parce qu'il conduisoit son père aveugle, & qu'il lui servoit de bâton. (*Macrob. saturn.* l. 6.).

SCIPIO EBURNEUS, bâton d'yvoire, surmonté d'un aigle, qui étoit un des ornemens de la puissance consulaire, chez les Romains. Du temps de la république, les consuls ne portoient ce bâton qu'au jour de leur triomphe; mais sous les empereurs, ils le portoient tous les jours, & entroient au sénat avec cette marque de leur dignité. Le sénat avoit seul le droit de le donner

aux consuls désignés : *hæc enim imperator*, dit Vopiscus (*Aurelian. c. 13.*), *non solet dare, sed à senatu, quandò fit consul, accipere.* Après qu'ils étoient sortis de charge, ils conservoient ce monument de leur ancien pouvoir.

Ce bâton d'ivoire faisoit aussi partie des présens que le sénat envoyoit aux rois amis & alliés du peuple romain : *Quemadmodùm & nunc*, dit Denys d'Halicarnasse, *romani sceptra & diademata mittunt regibus, quandò eis confirmant potestatem regiam* (*Lib. III.*).

Les consulaires portoient aussi le *Scipio eburneus*, qui annonçoit leur ancienne dignité & leur titre de consulaires. Servius nous l'apprend (*Æneid. II. 238.*) : *Primus inter sceptriferos; namque apud majores omnes duces cum sceptris ingrediebantur curiam; postea cœperunt tantum ex consulibus sceptra gestare, & signum erat eos consulares esse.*

SCIPION-l'Africain. Winckelmann dit : « Entre les 21 bustes de bronze découverts à Herculanum, un des plus remarquables est celui de *Scipion*-l'Africain, dont la tête est rasée, avec une cicatrice en croix sur la tempe gauche. Dans la magnifique collection des pierres gravées du prince Piombo, à Rome, il y a une pareille tête, avec la même cicatrice, gravée sur une cornaline ; & un camée qui étoit autrefois dans le cabinet de Stosch, & que possède aujourd'hui mylord Forbich, représente une tête avec une semblable blessure. Mais comment fait-on que ces têtes représentent *Scipion* ? Elles ne doivent ce nom qu'à une belle tête de basalte du palais Rospigliosi, trouvée à Liternum, aujourd'hui Patria, où l'ancien *Scipion*-l'Africain mourut à sa maison de campagne, & voilà pourquoi, dit-on, cette tête doit être celle du héros romain. On ne peut douter après tout, qu'elle ne soit celle d'un grand homme, puisqu'elle a été exécutée tant de fois. Le Febvre (*Faber*) qui a publié, sous son propre nom, les images des hommes célèbres de Fulvius Ursinus avec leur explication, a indiqué la tête de basalte du palais Rospigliosi, pour expliquer le passage de Pline, où cet écrivain dit que le jeune *Scipion* Æmilien l'Africain (*Africanus sequens*) se faisoit tous les jours raser la barbe ; mais pour que ce passage puisse convenir à la prétendue tête de l'ancien *Scipion*, il a omis à dessein le mot de *sequens*. Cette tête & toutes celles qui lui ressemblent, doivent donc, suivant le passage de Pline, représenter plutôt *Scipion* le jeune, qui sans doute a possédé la maison de campagne de l'ancien *Scipion*, & qui y a laissé son buste ».

» Le même *Faber* auroit pu savoir, ajoute Winckelmann, qu'au rapport de Tite-Live, *Scipion* l'ancien portoit des cheveux longs. Par conséquent, toutes les prétendues têtes de *Scipion* représentent plutôt *Scipion* le jeune que le vieux. Mais l'indication de la blessure sur la tête pourroit faire naître quelque doute contre cette opinion ; car nous ignorons que *Scipion* le jeune ait été blessé de cette manière, tandis que nous savons que *Scipion* l'ancien reçut une blessure qu'on croyoit mortelle, lorsqu'à l'âge de dix-huit ans il sauva la vie à son père, Cornelius *Scipion*, qui fut défait par Annibal, au bord du Tésin (*Polyb. l. X.*). Du reste, il n'est pas étonnant que nous soyons incertains lequel des deux *Scipions* ces têtes représentent, puisqu'il paroît que, dès le temps de Cicéron, on ne connoissoit plus les portraits de ces hommes illustres. Dans une lettre à Atticus, il nous apprend que, parmi les statues équestres que Metellus avoit apportées de Macedoine, & qui étoient exposées au Capitole, on en avoit choisi une pour y mettre le nom de *Scipion* (*Cic. ad Attic. l. VI. ep. 1.*) ».

Dans la collection des pierres gravées de Stosch, on voit sur une pâte de verre dont l'original est dans le cabinet (*Mariette, pierr. grav.*) national de France, une tête avec le nom P. SCIPI AF. Si ce nom n'y a pas été mis après coup pour en imposer, il ne laisse pas encore que d'être douteux auquel des deux *Scipions*, surnommés *Africains*, appartient le portrait.

Les têtes en marbre & en basalte, qui sont à Rome, & qui y passent pour être celles du premier *Scipion*-l'Africain, ne sont pas couvertes de la dépouille d'éléphant qu'on voit dans notre pâte. Elles sont toutes chauves, & marquent un âge un peu avancé, dans le temps que celle-ci paroît jeune. La tête de ce *Scipion*, rapportée par (*Imag. n°. 49.*) Fulvius Ursinus, est de basalte, & elle se trouve au palais Rospigliosi. A cette tête, aussi-bien qu'à trois autres en marbre, qui sont au Capitole, au palais Barberini & dans le cabinet du cardinal Alexandre Albani, on observe sur le crâne, au côté droit, la cicatrice d'une blessure formée en croix. Une autre tête en marbre, qui ressemble aux précédentes, n'a pas cette blessure. Le pape Clément XI, qui la paya 800 écus romains, la fit mettre dans les chambres des conservateurs au Capitole.

SCIPION (Le prétendu bouclier de)

Ce bouclier représente selon Montfaucon & les antiquaires du même temps la belle action de *Scipion* l'Africain à la prise de Carthage la neuve : ce bouclier a été publié par Spon, & tiré du cabinet de M. du May de Lyon : il fut trouvé l'an 1656, dans le Rhône près d'Avignon : il est d'argent du poids de vingt-une livres, a deux pieds deux pouces de diamètre, & se trouve au cabinet des antiques nationales. Voici le trait de *Scipion* que l'on croyoit y reconnoître. Au même temps,

dit Polybe, de jeunes romains ayant pris une jeune fille qui surpassoit en beauté toutes les autres femmes, & sachant que *Scipion* étoit naturellement enclin aux femmes, ils la lui amenèrent & lui en firent présent. *Scipion* fut épris de sa grande beauté ; mais surmontant l'inclination qu'il avoit conçue pour elle dès la premiere vue, après avoir rendu graces aux jeunes gens qui la lui avoient amenée, il la rendit à son père pour la marier à qui il voudroit ».

Winckelmann a combattu avec raison l'opinion de ceux qui croient reconnoître sur ce bouclier la continence de *Scipion* l'ancien ; & il y reconnoit avec plus de vraisemblance Briséis rendue à Achille & la réconciliation d'Agamemnon avec ce héros. Il fonde son explication sur l'usage général des artistes anciens de ne représenter sur les monumens que des traits des poëmes d'Homère, ou de l'histoire fabuleuse. Il faut ajouter à cette considération la nudité des figures, caractère que les sculpteurs anciens donnoient toujours aux grecs, tandis qu'ils habilloient toujours les romains, suivant l'observation de Pline : *Græca res est nil velare*, &c. &c.

SCIRE, nom que l'on donne à Arsalus, Dryus & Trosobius, dieux des solymes, peuple qui habitoit sur le mont Taurus. Turnèbe lit *σκληρους*, *cruels* ; mais il est clair par le ch. 5. du liv. VI[e] de la préparation évangelique d'Eusèbe, qu'il faut lire *σκιρους*, *scire* ou *skire*. On les nommoit ainsi, parce que leurs statues étoient de marbre, ou selon d'autres de plâtre appellé *σκιρος*.

SCIRES. C'étoit une solemnité d'Athènes, où l'on portoit solemnellement par la ville des tentes (De *σκιρον*, un pavillon, un dais.) ou pavillons sur les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil & de Neptune. Cette fête se célébroit dans le mois de mai, & on donne à ce mois le nom de *Scirophorion*.

SCIRON étoit un brigand qui habitoit l'Isthme de Corinthe : il exerçoit ses cruautés envers tous les passans, qu'il jettoit dans la mer, où l'on disoit qu'une tortue venoit les manger. Ce brigand éprouva dans la suite le même genre de supplice qu'il faisoit souffrir aux autres ; il fut précipité dans la mer, par Thésée, qu'il avoit osé attaquer, & il donna son nom aux rochers qu'il avoit souillés du sang de tant de misérables, les *roches de Sciron*.

SCIRON, vent de l'Attique, soufflant du côté des rochers scironiens. Il est entre le Maestral & la Tramontane. On l'appelloit aussi *Trascias*, *Olympias*.

SCIROPHORION ou SKIROPHORION. Nom du douzième mois des Athéniens. Il répondoit au mois de mai, & prenoit son nom de la fête des scires ou skires, qui se célébroit le douzième jour de ce mois.

SCIRPHÆ, dans la Phocide.

Goltzius seul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

SCIRPUS, jonc de marais. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des espèces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maisons, des voiles pour les vaisseaux ; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuse & spongieuse, comme une mèche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline : *Nec in fruticum, nec in veprium, cauliumve, neque in herbarum aut alio ullo quàm suo genere numerentur jure scirpi fragiles palustresque ad tegulum* (*tegillon*, espèce de bonnet selon un des meilleurs manuscrits) *tegetesque, è quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus serviunt : firmior quibusquam in locis eorum rigor ; namque iis velificant non in pado tantum nautici, verùm & in mari piscator africus, præpostero more vela intrà malos suspendens & mapalia sua Mauri tegunt.*

L'interprête de Théocrite a fait observer qu'on plaçoit de semblables flambeaux allumés autour du cadavre tant qu'il restoit exposé ; & Antipater nous apprend que la mèche de *Scirpus* & de *Papyrus* étoit enduite de cire : *Facem ceream tunicam habentem, futurum ardentem lychnum junco & tenui constrictum papyro.*

A la suite du même passage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit : *Proximeque æstimanti hoc videantur esse quo inferiore Nili parte papyri sunt usu.* Ce que le traducteur de l'histoire des plantes, du même auteur, explique ainsi : De sorte que « considérant de près la nature de ce jonc, il semble qu'on puisse s'en servir comme l'on fait du *papyrus* dans la Basse-Egypte ». Mais cette leçon varie ; car un ancien manuscrit la donne ainsi : *Proxime æstimanti hoc videatur esse quod interiori mundâ parte pari sunt papyri usui* ; & dans un autre plus ancien & plus estimé que possédoit le célèbre de Thou, & qui maintenant est conservé à la bibliothèque nationale, elle est autrement écrite : *Proximeque æstimanti hoc videatur esse quod in interiore parte mundum papyrum usui det.*

Il s'explique après, en disant que si l'on examine avec attention les usages du *scirpus*, on trouvera de plus que la substance intérieure peut servir à faire un beau papier. Ce qui en quelque manière pourroit être vrai ; car ayant séparé la tige

du *scirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on séparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte; & étant desséchées, elles sont également flexibles. En écrivant sur l'une de leurs faces, on ne s'est pas apperçu que l'encre passât à travers, ni qu'elle s'étendit, ou fit des bavures. Aussi Hermolaüs remarque fort à propos, que plusieurs auteurs ont confondu le *scirpus* avec la plante que les grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confusion de nom qui paroît avoir existé chez les romains & chez les grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial :

Ad titulum fartus papyro dùm tibi thorus crescit.

& par un passage de Strabon, où en parlant de certains lacs de la Toscane, il dit : *Et typhe & papyrus & anthela multa, vehitur Romam per flumina quæ demittunt lacus usque Tiberim.*

On voit par ce passage, que dans les lacs de la Toscane il croissoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faisoit à Rome des consommations bien considérables, puisqu'on l'apportoit en grande quantité, *copiosè*. Mais on pourra demander à quoi les romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; savoir le *typha*, ou masse d'eau, & *l'anthela*, que l'on pense n'être autre chose que le panache des fleurs d'une espèce de roseau aquatique, auquel les grecs ont donné le nom de *ἀνθήλη*, par rapport à ses fleurs qui sont chargées ou environnées d'un duvet fin & soyeux.

Quoiqu'il ne soit pas aisé de répondre à cette question, les anciens ne s'étant pas assez expliqué sur ce sujet, on peut cependant y satisfaire en quelque sorte, mais sur-tout par rapport à cette espèce de *papyrus*, si l'on fait réflexion sur de certaines pratiques que les romains observoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit sur le bucher étoient remplis de *papyrus* :

Fartus papyro dùm tibi thorus crescit.

Voilà sans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des usages qu'on en faisoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin semble l'avancer, que ces lits fussent composés des racines de *papyrus* apportées d'Egypte. Cette matière étoit trop utile, trop nécessaire, & si l'on peut dire trop précieuse dans le pays à cause de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été possible d'en transporter ailleurs une certaine quantité. C'est donc un *papyrus* commun & assez abondant dont on a pu faire usage à Rome; tel est celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toscane, & par les rivières qui se dégorgent dans le Tibre.

On se persuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'espèce qui se trouve communément dans les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille; cette opinion paroît d'abord fort vraisemblable, & elle a eu ses partisans : néanmoins nous ne croyons pas qu'on puisse l'adopter; car il faudroit pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toscane, & nous ne croyons pas qu'aucun botaniste l'ait observé autre part qu'en Sicile, dans la Calabre & dans la Pouille; ce qui semble nous assurer que le *papyrus* de Strabon est une plante toute différente.

SCISCERE, vieux mot qui signifioit la même chose que *statuere*; de là vinrent *scita plebis* & *plebiscitum*.

SCISCIANA, métropole de la Savie, où étoit le trésor de la province, sous la garde d'un officier nommé *præpositus thesaurorum scisciarorum*, commis à la garde du trésor des sciscíens : il avoit aussi la commission de faire battre monnoie, sous les ordres du *comes largitionum*.

SCISSOR, esclave, chez les romains, qui étoit chargé du soin de découper les viandes & de les présenter.

SCODRA, dans l'Illyrie. ΣΚΟΔΡΕΙΝΩΝ & ΣΚΟΔΡΙΝΩΝ.

M. Neumann a publié deux médailles de bronze de cette ville, avec les légendes ci-dessus, & des têtes barbues, dont l'une est ceinte d'un diadème.

Une médaille de l'empereur Claude a pour légende ces mots : COL. CLAUDIA AUGUSTA SCODRA.

SCOLIE, nom que les grecs donnoient à leurs chansons à boire.

On les nomma ainsi du mot *σκολιος*, *oblique* & *tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanson, au rapport de Plutarque, ou la situation irrégulière de ceux qui chantoient comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il est bon de remarquer que dans les festins des grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faisoient passer aux autres convives; mais comme cette branche ne passoit pas toujours de main en main au plus proche voisin, & que souvent la premiere personne du premier lit, après avoir chanté renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la première du second lit; celle-ci à la première du troisième, & ainsi du reste, jusqu'à ce que tout le monde eût dit sa chanson; quelques-uns croient que les *scolies* avoient tiré

leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faisoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *scolies*, & à son imitation Alcée, Anacréon & la savante Praxilla en firent. Ces *scolies* regardoient ou la morale ou la mythologie, ou l'histoire; quelques-unes étoient satyriques; d'autres rouloient sur l'amour, d'autres sur le vin, & dans celle-ci il étoit souvent fait mention du cottabe. *Voyez* COTTABE.

ΣΚΟΛΙΟΣ, bâton courbé, espèce de sceptre ou de canne, sur laquelle s'appuyoient les acteurs tragiques qui jouoient les vieillards.

ΣΚΟΛΛΥΣ, toupet de cheveux du sommet de la tête.

SCOPELISMUS, crime de celui qui jettoit des pierres dans le champ d'autrui: ce mot grec étoit rendu en latin par ceux-ci, *lapidum positionem*. Ulpien rapporte que dans l'Arabie, ceux qui vouloient nuire à quelqu'un, jettoient des tas de pierres dans son champ, pour l'avertir que s'il cultivoit son champ, il mourroit de la main de celui qui y avoit jetté les pierres. Cette menace imprimoit tant de crainte, que personne n'eût été assez hardi pour approcher du champ où se trouvoit cette marque de fureur & d'inimitié. *Quæ res tantum timorem habet, ut nemo ad eum agrum accedere audeat, crudelitatem timens eorum qui scopelismum fecerunt*. Ce crime étoit puni de mort (*Ulpien lib. IX.*)

SCOPIA & *Scops*, danse des anciens dans laquelle on faisoit mouvoir la tête circulairement; comme l'oiseau de nuit appellé *scops* par les romains faisoit, disoit-on, à l'approche de l'homme.

SCORDISQUES, peuple de la basse Pannonie, vaincu par Lucullus. Les statues de deux de leurs rois qui sont au capitole, ont les mains coupées.

SCORIES de volcan. *Voyez* VOUTES.

SCORPIO, machine de guerre, la même à-peu-près que la catapulte, avec cette différence que la dernière étoit une grande arbalète avec laquelle on lançoit le trait appelé *trifax*, au lieu que le scorpion étoit une petite arbalète qu'on portoit à la main: elle étoit ainsi appellée, parceque le fer des traits qu'elle dardoit, étoit extrêmement fin & pointu, comme les dards des scorpions, *scorpiones dicebantur*, écrit Vegèce (4. 22.) *quas nunc manubalistas vocant; ideo sic nuncupati, quod parvis subtilibusque spiculis inferant mortem*. On voit cependant dans Ammien Marcellin, que l'on nommoit aussi scorpion, une machine propre à jetter des cailloux & des pierres.

SCORPION (le) est le 8e. signe du Zodiaque depuis *Aries*. C'est la maison de Mars. Il est de nature très malefique. Il a vingt-une étoiles selon Ptolemée, vingt-huit selon Kepler, & vingt-neuf, selon Bayer. De ces étoiles il y en a une de première grandeur, qu'on appelle le *cœur du scorpion* ou *antares*; treize de la troisième, cinq de la quatrième, & deux de la cinquième, & trois méridionales de la cinquième grandeur. Il tient presque deux signes, & occupe la moitié de la balance. De là vient que les anciens ne comptoient qu'onze signes.

Les Poëtes ont feint que ce *scorpion* étoit celui que la terre fit sortir de son sein pour se battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone de vaincre tout ce qui sortiroit de la terre. Il en sortit un *scorpion*, & Jupiter après avoir admiré sa force & son adresse dans le combat, le plaça au ciel pour apprendre aux mortels à ne jamais présumer de leurs forces. Orion ne croyoit pas trouver son vainqueur sur la terre.

SCORPION, est encore le nom des mois célestes de Méton, d'Euctemon & de Calippe, qui étoient pris des noms des signes du Zodiaque. Le *scorpion* étoit le onzième ou le mois de Novembre. (*Petau de doct. temp. l. IV c. 16 Uranolog.*)

Sur une cornaline de la collection de Stosch, on voit Mercure assis entre un belier & un *scorpion*. Macrobe dit (*Saturnal. l. I. c. 21. & c. 17. 19.*) que le *scorpion* représente la vertu du soleil, & le même auteur veut que Mercure fut aussi regardé comme le dieu du soleil même; on en peut conclure que c'est pour cette raison qu'on le voit représenté avec le *scorpion*.

On croyoit que ceux qui naissoient sous ce signe consacré à Mars, avoient l'humeur guerrière. Cette opinion donne l'explication de plusieurs monumens sur lesquels on voit un *scorpion*.

Sur un bas-relief du palais Mattei qui représente les nôces de Thétis & de Pélée, on voit sculptée une partie du zodiaque composée des signes de la balance & du *scorpion*. Le premier désigne l'automne, époque des nôces, & le second présage l'humeur guerrière de l'enfant qui doit naître de Thétis & de Pélée.

Auguste (*Ruben. diss. de gem. August. p. 1212.*) porte un bouclier avec un *scorpion* en relief, sur un camée de l'empereur. On voit un *scorpion* sur un bouclier de la Mosaïque de Palestrine, sur un bouclier qui fait partie d'un trophee conservé à la villa Albani, enfin sur les joues de plusieurs casques antiques. Un *scorpion* paroît sur une enseigne de la quinzième légion, gravée sur l'urne sépulcrale d'ATIMETUS, qui étoit PULLARIUS, &

que l'on conserve au palais Albani (*Gevart. elect. l. 1 c. 2. p. 12*).

Sur un jaspe jaune de la collection de Stosch, on voit un *scorpion* entre deux coqs & deux signes militaires. Au-dessus deux étoiles & un croissant.

Sur une cornaline le *scorpion* & le cancer entre un arc & une flèche.

SCORPION sur les médailles. C'est le symbole de l'Afrique & de la Commagène.

ΣΚΟΡΠΙΟΣ, coëffure des enfans (*Polluc. Onomastic. lib. IV. segm. 133*). Ceux qui sont représentés sur les monumens, ont le plus souvent leurs cheveux liés sur le sommet de la tête. Seroit-ce là le σκόρπιος ?

SCOTITAS. Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré sous le nom de Jupiter Scotitas; c'est-à-dire le ténébreux (σκότος, ténèbres), apparemment pour signifier que l'homme ne sçauroit pénétrer dans les profondeurs de l'Être suprême, dit Gédoyn.

Je croirois plutôt que ce Jupiter ténébreux étoit Pluton.

SCOTUSSA en Thessalie, ΣΚΟΤΟΥΣΑ & ΣΚΟΤΟΥΣΣΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en argent.

O. en or.

RRR. en bronze.

Leur type ordinaire est un raisin.

SCRIBA, officier subalterne de justice chez les romains.

Les premiers *scribes* exerçoient chez les romains à peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux; ils tenoient le registre des arrêts, des lois, des ordonnances, des sentences, des actes, & en délivroient copie aux intéressés; ils formoient un corps subdivisé en différentes classes & différens degrés, suivant qu'ils étoient employés sous les magistrats supérieurs ou subalternes.

Mais cet office même dans la première classe, étoit beaucoup plus honorable chez les grecs que chez les romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *scribes* comme des mercenaires, parce-qu'ils le sont effectivement, au lieu que chez les grecs on n'en reçoit point qui ne soit d'une naissance, d'une intégrité & d'un mérite distingué, parce-qu'on ne peut se dispenser de les faire entrer dans les secrets de l'état.

Cependant on a vû quelques *scribes* chez les romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *scribe* sous Sylla, devint préteur de la ville, sous la dictature de César. Voici un exemple mémorable de la modestie d'un de ces officiers de justice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *scribe* sous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le seul dessein de le doubler & de lui rendre hommage. Aussi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il descendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ses pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de son rival, & à la mémoire de son illustre pere.

Les *scribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, à moins qu'ils ne renonçassent à leur profession. On en voit la preuve dans la personne de Cneius Flavius qui étoit *scribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par serment à ne plus exercer son ancienne profession.

Comme il arrivoit souvent que les nobles qui entroient dans la magistrature, sur-tout les jeunes gens, ignoroient le droit & les loix, ils se virent forcés de les apprendre des *scribes*, que l'usage & l'expérience en avoient instruits; de sorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune noblesse, & qu'ils n'abusoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occasion favorable d'augmenter leur crédit & de s'ouvrir une entrée dans les plus illustres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès sur la fin de la république, Caton se vit obligé de la réprimer par de nouvelles loix. Ils furent partagés en décuries, & rangés sous différens ordres subalternes; en sorte que les *scribes* d'un questeur, d'un édile ou d'un préteur, furent appellés *scribæ questorii, ædilitii, pretorii*.

Les pontifes avoient aussi leurs *scribes*. Onuphrius nous a conservé une ancienne inscription qui le prouve invinciblement : *Agria Triphosa vestifica Livius Threna ab epistolis græc. scriba à libris pontificalibus conjugi sanctissimæ* B. D. S. C'est-à-dire, Livius Threna versé dans les lettres grecques, & *scribe* des livres des pontifes, a dressé ce monument à sa très-sainte femme Agria Triphosa.

Les *scribes* sous les empereurs changèrent de nom; ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils se servoient de notes abregées, au moyen desquelles ils écrivoient aussi vite qu'on parloit.

SCRIBLITA. (*Cato, de re rustica*).

Le *scriblita* ne differe des *placenta* & des

ſpira (*voyez* ces mots), que par le fromage qu'on met aux *tracta*, ſans y faire entrer de miel.

SCRIBONIA, famille romaine dont on a des médailles.

RR. en argent.

O. en or.

R. en bronze.

Les ſurnoms de cette famille ſont *Curio*, *Libo*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

SCRINIARIUS, ſecrétaire. *Voyez ſcrinium*.

SCRINIUM, ce mot ſignifie un *porte-feuille*, un *coffre*, une *caſſette*, une *armoire* à mettre des papiers; nous dirions un *bureau*.

Voici l'explication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la geſtion des affaires de l'état.

Scrinium diſpoſitionum, bureau de la chambre où s'expédioient les juſſions ou mandements de l'empereur; celui qui préſidoit à ce bureau ſe nommoit *comes diſpoſitionum*.

Scrinium epiſtolarum, bureau qui écrivoit les lettres du prince. Auguſte écrivoit les ſiennes lui-même, & les donnoit enſuite à Mecène & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, liv. XXV. Mais les autres empereurs ſe ſervoient ordinairement de ſecrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils ſe contentoient de dire la ſubſtance des choſes qui devoient être écrites, mettant ſeulement au bas *vale* de leur main.

Scrinium libellorum, bureau des requêtes, qu'on préſentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire, par Pancirole, (*chap. xcvj*) l'exemple d'une requête qui fut préſentée à l'empereur Antonin le pieux, par Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mère de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de dépoſer les os de ſa femme & de ſon fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un d'argile, en attendant que la place qu'il avoit achetée pour y élever un monument, fût accommodée. Il eſt repondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celſus promagiſter ſubſcripſi*.

Scrinium memoriæ, bureau où l'on conſervoit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conſéquence ſes ordonnances à ce ſujet, pour en expédier enſuite des lettres patentes. On l'appelloit *ſcrinium memoriæ* pour ſe reſſouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plutôt poſſible. Ce bureau étoit compoſé de ſoixante-deux ſecrétaires nommés *ſcriniarii memoriæ* & *memoriales* dont il y en avoit douze qui ſervoient à la chancellerie, & ſept autres nommés *antiquarii* qui avoient le ſoin de tranſcrire les vieux livres pour les conſerver à la poſtérité. Le premier miniſtre du bureau s'appelloit *magiſter ſcrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de ſa création.

Enfin on donna le nom de *ſcrinium veſtimentorum* à la garderobe où l'on ſerroit les habits de l'empereur (*D. J.*).

Scrinium. « Le *ſcrinium*, dit Caylus, (*Rec. d'Antiq. IV, pl.* 20.) étoit particuliérement une boëte quarrée dans laquelle les romains enfermoient les ſtyles, les poinçons, le grattoir pour effacer, enfin tout ce qui leur étoit néceſſaire pour écrire à leur manière; boëte que l'on voit ſous le bras, à la main, ou aux pieds des conſuls & des conſulaires ſur les monumens. Le *ſcrinium*, ainſi formé, étoit, à mon avis, un meuble de ville avec les augmentations du luxe, & les additions d'un goût plus moderne; mais celui de ces numéros plus ſimple & plus portatif, prouve par lui-même qu'il remonte à des temps plus anciens ».

SCRIPTA duodecim. Eſpèce de jeu uſité chez les romains, le même que celui dont parle Martial dans ce vers. (XIV. 17.).

Hic mihi biſſeno numeratur teſſera puncto.

Il ſe jouoit avec des dez, ſur une table ou damier marqué de douze lignes appellées par les latins *ſcripta*. On donnoit au jeu le nom de *ſcripta duodecim*; ce jeu dépendoit autant du hazard que de l'adreſſe du joueur; le hazard preſidoit au nombre de points que les dez produiſoient; mais l'arrangement des figures répondoit à l'adreſſe des joueurs; ce qui pouvoit bien être le même que notre triĉtrac.

SCRIPTULUM, le même poids que le *Scrupulum* & le *Scripulum*. *Voyez* ces mots.

SCRIPTUM quæſtorium. Charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a ecrit ſa vie: *Veniâ impetratâ*, dit-il, *ſcriptum quæſtorium comparavit*. « Après qu'il eut obtenu ſon pardon, il acheta une charge de greffier ou de ſecretaire des tréſoriers ». Ces ſortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis. Ainſi Horace étoit comme Flavius dont parle Piſon dans le troiſième livre de ſes annales. *C. Flavius patre libertino natus, ſcriptum faciebat*. Cn. Flavius fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des ſecrétaires de l'épargne; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guères Horace,



